



**HAL**  
open science

# LES PAPES ET LE MAGHREB AUX XIIIème ET XIVème

Clara Maillard

► **To cite this version:**

Clara Maillard. LES PAPES ET LE MAGHREB AUX XIIIème ET XIVème : ETUDE DES LET-  
TRES PONTIFICALES DE 1199 À 1419. 2014. halshs-01265776

**HAL Id: halshs-01265776**

**<https://shs.hal.science/halshs-01265776>**

Submitted on 3 Feb 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES PAPES ET LE MAGHREB  
AUX XIII<sup>ème</sup> ET XIV<sup>ème</sup> SIÈCLES,  
ÉTUDE DES LETTRES PONTIFICALES  
DE 1199 À 1419

# Religion and Law in Medieval Christian and Muslim Societies

4

## Series Editor

John TOLAN

## Editorial Board:

Camilla ADANG, Tel Aviv University

Nora BEREND, Cambridge University

Nicolas DE LANGE, Cambridge University

Maribel FIERRO, Consejo Superior de Investigaciones Científicas

Christian MÜLLER, Institut de Recherches et d'Histoire des Textes,

Centre National de la Recherche Scientifique

Kenneth PENNINGTON, Catholic University of America

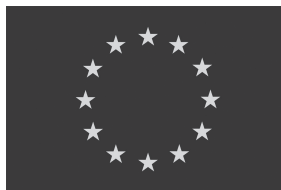
In the middle ages, from Baghdad to Barcelona, significant communities of religious minorities resided in the midst of polities ruled by Christians and Muslims: Jews and Christians throughout the Muslim world (but particularly from Iraq westward), lived as *dhimmis*, protected but subordinate minorities; while Jews (and to a lesser extent Muslims) were found in numerous places in Byzantine and Latin Europe. Legists (Jewish, Christian and Muslim) forged laws meant to regulate interreligious interactions, while judges and scholars interpreted these laws.

*Religion and Law in Medieval Christian and Muslim Societies* presents a series of studies on these phenomena. Our goal is to study the history of the legal status of religious minorities in Medieval societies in all their variety and complexity. Most of the publications in this series are the products of research of the European Research Council project RELMIN: The Legal Status of Religious Minorities in the Euro-Mediterranean World (5th-15th centuries) ([www.relmin.eu](http://www.relmin.eu)).

Au moyen âge, de Bagdad à Barcelone, des communautés importantes de minorités religieuses vécurent dans des Etats dirigés par des princes chrétiens ou musulmans : dans le monde musulman (surtout de l'Iraq vers l'ouest), juifs et chrétiens résidèrent comme *dhimmis*, minorités protégées et subordonnées ; tandis que de nombreuses communautés juives (et parfois musulmanes) habitèrent dans des pays chrétiens. Des légistes (juifs, chrétiens et musulmans) édictèrent des lois pour réguler les relations interconfessionnelles, tandis que des juges et des hommes de lois s'efforcèrent à les interpréter. La collection *Religion and Law in Medieval Christian and Muslim Societies* présente une série d'études sur ces phénomènes. Une partie importante des publications de cette collection est issue des travaux effectués au sein du programme ERC RELMIN : Le Statut Légal des Minorités Religieuses dans l'Espace Euro-méditerranéen (Ve-XVe siècles) ([www.relmin.eu](http://www.relmin.eu)).



European Research Council  
Established by the European Commission



LES PAPES ET LE MAGHREB  
AUX XIII<sup>ème</sup> ET XIV<sup>ème</sup> SIÈCLES,  
ÉTUDE DES LETTRES PONTIFICALES  
DE 1199 À 1419

Clara MAILLARD

BREPOLS

Relmin is supported by the European Research Council, under the EU 7th Framework Programme.

Relmin est financé par le Conseil Européen de la Recherche, sous le 7ème Programme Cadre de l'Union Européenne.



© 2014, Brepols Publishers n.v., Turnhout, Belgium.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system, or transmitted, in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording, or otherwise without the prior permission of the publisher.

D/2014/0095/75

ISBN 978-2-503-55229-3

Printed in the EU on acid-free paper.

# Table des matières

PRÉFACE.....	3
REMERCIEMENTS.....	7
REMARQUES LIMINAIRES.....	8
ABRÉVIATIONS.....	9
INTRODUCTION .....	11
I. DEUX CENT UNE LETTRES PONTIFICALES .....	27
<b>A. Le corpus épistolaire maghrébin</b> .....	31
<b>B. Les destinataires</b> .....	37
II. LE SAINT-SIÈGE ET LES SARRASINS D'OCCIDENT .....	45
<b>A. D'Innocent III à Alexandre IV, les premières expériences,</b> <b>1198-1261</b> .....	53
Innocent III, 1198-1216.....	53
Honorius III, 1216-1227 .....	54
Grégoire IX, 1227-1241 .....	81
Innocent IV, 1243-1254.....	93
Alexandre IV, 1254-1261.....	114
<b>B. D'Urbain IV à Jean XXII, dangers africains et projets isolés,</b> <b>1261-1334</b> .....	131
Urbain IV, 1261-1264.....	131
Clément IV, 1265-1268.....	131
Saint Louis et le siège de Tunis, 1270.....	134
Grégoire X, 1271-1276 .....	146
Martin IV, 1281-1285.....	148
Honorius IV, 1285-1287 .....	151
Nicolas IV, 1288-1292 .....	152
Ramòn Llull et les prédications ifrikiennes, 1292-1315 .....	157
Boniface VIII, 1294-1303 .....	166
Clément V, 1305-1314 .....	167
Jean XXII, 1316-1334.....	173
<b>C. De Benoît XII à Martin V, le temps des armes, 1334-1431</b> .....	181
Benoît XII, 1334-1342.....	181
Clément VI, 1342-1352 .....	190
Grégoire XI, 1370-1378 .....	193
Urbain VI, 1378-1389 .....	196

Boniface IX, 1389-1404, et Clément VII, 1378-1394.....	198
La prise de Ceuta, 1415.....	201
Martin V, 1417-1431.....	203
<b>III. LE SAINT-SIÈGE ET LES CHRÉTIENS AU MAGHREB.....</b>	<b>207</b>
<b>A. Les chrétiens au Maghreb .....</b>	<b>211</b>
Les marchands.....	211
Les mercenaires.....	226
Les captifs.....	245
Les « chrétiens » : marchands, mercenaires et captifs.....	257
<b>B. Le culte chrétien et la hiérarchie ecclésiastique au Maghreb ...</b>	<b>267</b>
Ifrikiya .....	269
Le Maghreb al-Aqsā .....	288
<b>C. L'évêché de Marrakech .....</b>	<b>295</b>
Le diocèse .....	297
Les évêques .....	308
<b>IV. HISTOIRES DE DIPLOMATIE.....</b>	<b>343</b>
<b>A. L'échange avec le Maghreb.....</b>	<b>347</b>
<b>B. L'écriture d'une mémoire.....</b>	<b>357</b>
Les rappels .....	357
Les silences.....	360
<b>C. La perception pontificale du Maghreb .....</b>	<b>365</b>
La géographie .....	365
Les Maghrébins .....	377
CONCLUSION .....	387
INDEX .....	391
SOURCES ÉDITÉES.....	403
SOURCES MANUSCRITES.....	409
BIBLIOGRAPHIE .....	411
ANNEXES.....	427
Regeste.....	429
Base de données .....	487
Les papes .....	513
Les évêques de Marrakech.....	515

## Préface

La papauté médiévale avait-elle une politique musulmane ? Souvent les historiens voient cette question à travers l'histoire des croisades, pour faire valoir une diabolisation progressive des musulmans cibles de la guerre sainte.<sup>1</sup> Mais la croisade n'était pas le seul domaine dans lequel les papes ont dû bâtir une politique musulmane. En mettant l'accent sur le Maghreb, et en se fondant sur une analyse de la documentation pontificale à propos des chrétiens au Maghreb, Clara Maillard montre toute l'ambiguïté et la complexité des stratégies pontificales envers cette partie du monde. Le présent livre se fonde sur un corpus considérable de lettres pontificales : 201 lettres écrites entre 1199 et 1419 qui mentionnent le Maghreb. Cette correspondance est très variée : ce sont des lettres adressées à divers princes européens, à des souverains musulmans, à des ecclésiastiques, aux « chrétiens d'Afrique ». L'étude de ce corpus permet de mettre en lumière les politiques pontificales concernant le Maghreb dans divers domaines : la croisade ou guerre de conquête ; la mission visant à convertir des musulmans ; la protection des chrétiens d'Afrique ; et l'organisation de structures ecclésiastiques pouvant servir à leurs besoins.

Quant aux projets de croisade, cette étude nous rappelle tout d'abord que le Maghreb était effectivement terre de croisade, et non seulement lors de la croisade tunisoise de Louis IX. Les papes font état de divers projets de guerre de conquête en Ifriqiya (Tunisie actuelle) et en *Maghrib al-Aqsa* (Maroc). Certes, aucun pape n'initie de tels projets : ils offrent simplement leur soutien (ou au contraire ne l'offre pas) à des initiatives des rois de Castille du Portugal, ou d'Aragon. Ceci en contraste, bien entendu, avec les croisades vers l'Orient, lancées par nombre de papes dont il était question dans ces pages, ou celles dirigées contre les ennemis européens de la papauté, tel les cathares ou l'empereur Frédéric II. Sans surprise, les papes soutiennent des expéditions comme celle d'Alphonse X de Castille contre Salé (1260) ou de Louis IX contre Tunis (1270). Mais les papes sont moins prêts à soutenir les initiatives des rois d'Aragon en conflit avec les alliés angevins de Rome.

La conversion de musulmans du Maghreb, et surtout de leurs princes, était un objectif exprimé par divers papes. Parfois, sans doute, ce n'était qu'un vœu pieux, mais Grégoire IX et Innocent IV envoyèrent des lettres aux califes almohades leur invitant à embrasser le christianisme ; la réponse au second de Murtada (1250), qui affirme la supériorité de l'islam aux doctrines des « trini-

<sup>1</sup> Voir, par exemple, Tomaz Mastnak, *Crusading Peace: Christendom, the Muslim World and Western Political Order*, Berkeley: University of California Press, 2002; Jean Flori, *Guerre sainte, jihad, croisade: Violence et religion dans le christianisme et l'islam*. Paris: Seuil, 2002.



taires, idolâtres et athées », mit fin à de tels espoirs. L'attitude des papes envers les missions des ordres mendiants est ambivalente, du moins quand il s'agit des franciscains qui recherchent le martyre. En témoigne le refus de canoniser ces martyrs franciscains avant l'année 1480, quand le contexte avait bien changé.

Les « chrétiens d'Afrique » dont il est question dans la correspondance pontificale sont des Européens : marchands, mercenaires, frères des ordres mendiants ou rédempteurs, exilés, captifs, esclaves. On ne voit pas—ou presque pas—de chrétiens autochtones. Cela peut confirmer les hypothèses qui font disparaître le christianisme dans le Maghreb au plus tard au XII<sup>e</sup> siècle, notamment lors de la prise de pouvoir almohade. Si l'intolérance almohade envers les *dhimmis* (ou même une rupture du pacte de la *dhimma*) est souvent évoquée pour expliquer cette disparition, elle n'explique pas la survivance de communautés juives, ni l'acceptation de communautés marchandes et mercenaires européennes. Quelques indices suggèrent l'existence de chrétiens autochtones : les frères mendiants qui écrivirent de Tunis au pape Grégoire IX parlent de prélats mariés qui étaient présents avant leur arrivée. Et ils parlent aussi de chrétiens appelés *arrones* (ou *atronies* ou *aramos*), qu'on trouve mentionnés dans d'autres œuvres associées avec Raymond de Penyafort.<sup>2</sup>

Une bonne partie de la correspondance pontificale s'intéresse à l'encadrement de la vie spirituelle des chrétiens d'Afrique et en particulier à la fondation et au maintien de l'évêché de Marrakech. Pourquoi Marrakech plutôt que d'autres villes ? Tunis avait une présence chrétienne importante ; Hippone (Bône) était associée à St. Augustin ; Carthage avait été un évêché important en antiquité (attesté jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle). Mais ces villes ne se voient pas élever au statut épiscopal. Pour Tunis, il y en aurait eu pourtant besoin : les frères franciscains et dominicains constatent en 1234 une pluralité d'églises et de prêtres, associés le plus souvent aux *funduqs* des villes marchandes, mais aussi sans doute aux mercenaires catalans au service du sultan hafside. Comme le remarque très justement Clara Maillard, il s'agit d'églises en Afrique mais non pas d'église africaine : les liens hiérarchiques les soumettent à leurs villes et leurs évêques européens. Ceci posait problème pour les frères mendiants, mais ces divisions empêchèrent peut-être l'imposition d'une autorité épiscopale. Ajoutons que les liens forts entre Tunis et les rois d'Aragon décourageaient aux papes de s'intéresser de trop près à Tunis, surtout après les vêpres siciliennes de 1282. D'où l'intérêt mitigé montré par divers papes lors de promesses de conversions proférées par divers princes ifriqiyens aux souverains siciliens ou aragonais. Frédéric III, roi de Sicile, aurait même demandé au sultan Ibn al-Lihyani d'accueillir des franciscains spirituels poursuivis par

<sup>2</sup> Voir J. Tolan, éd., "Ramon de Penyafort's Responses to questions concerning relations between Christians and Saracens: critical edition and translation", <http://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00761257/en>.

le saint siège. Du reste, dans une des rares lettres du XIV<sup>e</sup> siècle à s'intéresser à Tunis, Grégoire XI s'insurge contre le franciscain Lorenzo Carbonelli « ministre de Satan », qui prétend avoir une licence pontificale pour conférer sacrements, absolutions et indulgences.

Mais c'est dans le *Maghrib al-Aqsa*, plus précisément à Marrakech, que Grégoire IX établit un nouvel évêché en 1226, évêché dont il est question dans de nombreuses lettres du corpus étudié. Clara Maillard dresse l'histoire de cette institution qui n'était pas, comme ont prétendu certains, « une coquille vide ». Certes, l'évêque est souvent absent, il n'y a pas de revenus locaux (pour cela on dépend de Séville), les fidèles sont peu nombreux. Pendant la presque totalité de la période étudiée, il s'agit du seul évêché catholique en Afrique, dont les limites géographiques ne sont jamais bien définies. Son pouvoir véritable semble limité à la petite communauté chrétienne de la capitale almohade, Marrakech. Il s'agit surtout des mercenaires au service du calife et étroitement liés au pouvoir et à la légitimité de la dynastie : d'où le danger constant qu'ils deviennent cibles de violence contestataire. Divers papes sont bien conscients du danger et demandent qu'on mette à disposition des chrétiens des places fortes sûres. Il y a des périodes où toute trace de l'évêché disparaît de la documentation, surtout après les événements des années 1260-70 (échec de l'assaut castillan contre Salé, prise de Marrakech par les Marinides, déroute des croisés devant Tunis). Mais dès 1289 on trouve un nouvel *episcopus marrochitanus*, Rodericus, installé à Fès, la capitale marinide. Certains des évêques nommés n'ont sans doute jamais franchi le détroit de Gibraltar, se contentant du titre honorifique d'évêque *in partibus infidelium*—et de leurs revenus à Séville. Mais d'autres étaient bel et bien présent à Marrakech ou à Fès. Particulièrement intéressant est la description de la crise de succession en 1313 qui opposa le dominicain Franciscus de Relat, le candidat du pape soutenu par les aragonais à l'ancien franciscain Juan de Palmela, soutenu par les castillans : le déroulement de la crise montre les enjeux qui opposent ambitions castillanes et aragonaises, franciscaines et dominicaines. Cette communauté chrétienne est toujours là au début du XV<sup>e</sup> siècle, en témoigne la plainte portée par elle contre l'absentéisme de son évêque, Petrus de San Cypriano.

C'est donc un éclairage important que nous offre Clara Maillard sur la politique pontificale envers le Maghreb, fondée sur une étude approfondie sur un corpus important de lettres pontificales. Ce travail sera désormais incontournable pour tous ceux qui se penchent sur les relations entre l'Europe latine et le Maghreb au moyen âge. Elle offre aussi une contextualisation essentielle pour ceux qui s'intéressent aux relations entre l'église et l'islam : comme elle le montre clairement, le maître mot de la politique maghrébine des papes était le pragmatisme.

John TOLAN



## Remerciements

Je tiens à remercier particulièrement mon directeur de thèse, John Tolan, pour son soutien, sa bienveillance, sa curiosité et son enthousiasme qui m'ont grandement aidée à mettre un point final à cet ouvrage, à ce long travail. Ce dernier débuta lorsque j'étais en DEA avec Françoise Micheau. Sur ses conseils, et je l'en remercie sincèrement, je commençais mes recherches sur les prédications des frères mendiants au Maghreb. John Tolan était déjà là pour m'aider. À cette époque je pris plaisir à fouiller dans les différents registres de lettres pontificales à la recherche de courriers apportant de nouveaux éléments sur la vie religieuse chrétienne au Maghreb. Les bulles qui mentionnaient l'Afrique du Nord ne semblaient pas avoir été réunies dans un corpus clair et défini. De plus certaines lettres n'étaient pas éditées. Ma curiosité en fut attisée autant que mon envie de découvrir les manuscrits des Archives secrètes du Vatican. À la fin de mon mémoire je décidai d'entreprendre une thèse sur « Les papes et le Maghreb aux XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles. » Celle-ci occupa sept années de ma vie en recherches passionnantes et voyages divers entre Paris, Nantes, le Vatican mais aussi vers le Maroc et la Tunisie.

Mes remerciements vont également à ceux qui ont pris le temps de relire mes écrits ainsi qu'à mes plus proches, mon fils et mon mari, pour qui ce doctorat ne fut pas sans incidence ; ils ont suivi quotidiennement mes travaux, m'ont accompagnée dans mes séjours romains, se sont passionnés pour ma thèse, l'ont détestée aussi parfois, mais m'ont toujours soutenue.

## Remarques liminaires

La consultation des lettres pontificales.

La présente étude s'appuie sur un corpus de 201 lettres pontificales. Dans les notes de bas de pages, les lettres sont présentées sous la forme suivante : année, mois, jour, puis les trois premiers mots de la lettre et enfin la référence aux Archives secrètes du Vatican (ou à défaut à un regeste). Lorsque je cite une édition de ces lettres, elle est alors présentée de la sorte : année, mois, jour, puis les trois premiers mots de la lettre et enfin la référence à l'édition.

Toutes les lettres sont ordonnées dans un regeste en fin de volume où sont indiqués pour chaque lettre : l'année, le mois et le jour, les trois premiers mots, la référence aux Archives secrètes du Vatican, la référence aux éditions, la référence aux regestes où elles apparaissent et enfin la référence aux traductions, si elles existent.

« Sarrasins » et « infidèles ».

J'emploie le nom de « Sarrasin » ou « Sarrasin d'Afrique » pour distinguer les musulmans du Maghreb, conformément à l'usage qu'en firent les pontifes.

Selon le même principe, j'utilise les termes « d'infidèles » pour les musulmans et de « fidèles » pour les chrétiens, reprenant la terminologie papale.

« Islam » et « islam ».

J'emploie le terme « Islam » avec une majuscule lorsque je parle de l'empire d'Islam et « islam » avec une minuscule lorsque je parle de la foi.

Translittération de l'Arabe en caractères latins.

J'utilise le système de translittération du système de l'Encyclopédie de l'Islam et pour les mots les plus fréquents l'orthographe d'usage courant.

## Abréviations

coll. : collection  
éd. : édition  
t. : tome  
vol. : volume  
liv. : livre  
chap. : chapitre  
p. : page  
n. : note

**BEFAR** : Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome.

Les références aux registres pontificaux édités dans la collection Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome sont abrégées comme ci-après : le nom du pape suivi de la mention BEFAR : GRÉGOIRE IX, BEFAR, t..., p... Voir la liste p. 419-420.

**DEMA** : *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, sous la direction d'A. VAUCHEZ, Paris, Cerf, 2000, 2 t.

**DEOMMA** : *Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, sous la direction de N. BÉRIOU et Ph. JOSSE-RAND, Paris, Fayard, 2009, 1032 p.

**DHGE** : *Dictionnaire d'Histoire et de géographie ecclésiastique*, sous la direction de A. BAUDRILLART puis de R. AUBERT, Paris, Letouzey et Ané, 1912, 27 t.

**DHI** : *Dictionnaire historique de l'islam*, sous la direction de J. ET D. SOURDEL, Paris, PUF, 1996, 1028 p.

**DHP** : *Dictionnaire historique de la papauté*, sous la direction de Ph. LEVILLAIN, Paris, Fayard, 2003, 1767 p.

**DSAM** : *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique, doctrine et histoire*, fondé par M. VILLER, F. CAVALERRA, J. DE GUIBERT, continué par A. RAYER, A. PERVILLE et A. SOLIGNAC, Paris, Beauchesne, 1937-95, 21 vol.

**EI** : *Encyclopédie de l'Islam*, Leiden, Brill, et Paris, Maisonneuve et Larose, 1960-2009, XI t.

**MOFPH** : *Monumenta ordinis fratrum praedicatorum historica*, Roma, 1896-1966, 25 vol.

**MOG** : *Raimundi Lulli Opera Omnia*, I à VIII, Mayence, éd. Salzinger, 1721-1742 (réimpression : Francfort, 1965).

ACA : Archives de la Couronne d'Aragon.

ASV : Archives secrètes du Vatican.

BNM : Bibliothèque nationale de Madrid.

CDR : Cartas Reales Diplomáticas.



# Introduction

Il existe aujourd'hui une recherche riche et féconde au sujet de la Méditerranée occidentale au Moyen Âge, de ses enjeux économiques et politiques. Parmi les différents acteurs des relations intenses et complexes que noua l'Europe chrétienne avec le Maghreb se distinguent les souverains, l'Aragonais en premier lieu, et les marchands chrétiens des péninsules italiques et ibériques. Les papes y sont bien moins nommés. Ils le sont toutefois ponctuellement et surtout dans la première moitié du XIII<sup>ème</sup> siècle. Pourtant la papauté était la seule à pouvoir concéder le titre de croisade aux attaques qui visaient les côtes africaines comme aux batailles contre les souverains d'Afrique du Nord. Elle règlementait également le commerce que les marchands chrétiens pratiquaient avec les musulmans. Enfin elle se devait de s'occuper de tous les fidèles, y compris de ceux qui demeuraient « aux confins du monde<sup>1</sup> » : les communautés de marchands installées dans les ports maghrébins, les mercenaires à la solde de musulmans et les captifs. Ainsi la position pontificale vis-à-vis des souverains maghrébins était-elle délicate et recouvrait des enjeux de nature très diverse.

Différents historiens ont travaillé sur les relations d'un royaume chrétien, d'une région ou d'une ville, avec le Maghreb. Il n'existe pas à l'heure actuelle d'ouvrage qui étudie l'attitude pontificale vis-à-vis de cette partie du monde aux XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles. En outre la richesse des Archives secrètes du Vatican permet une telle étude. Je me propose donc ici de resituer le Maghreb dans l'horizon pontifical de 1199 à 1419.

Très longtemps l'historiographie a surtout privilégié les poussées chrétiennes, notamment celles soutenues par la papauté au XIII<sup>ème</sup> siècle. C'est « la pénétration religieuse et territoriale des chrétiens »<sup>2</sup> au Maroc qui est mise en avant bien qu'aucune conquête n'ait eu lieu. La souplesse et le pragmatisme de la politique vaticane sont moins évoqués, quoique des études récentes abordent ce sujet<sup>3</sup>. Dès le XVI<sup>ème</sup> siècle, les *Annales ecclesiastici*, grande histoire de la religion de Caesar Baronius, continuée par Odirico Rinaldi, mettent en

<sup>1</sup> « *in mundi finibus constitutis* ». 1246, octobre, 31, *In eminenti specula*. Reg. Vat. 21, f. 342 v<sup>o</sup> ep. 247.

<sup>2</sup> Voir les titres du livre de Henry Koehler (H. KOEHLER, *La pénétration chrétienne au Maroc*, Paris, 1914, Paris, 1914, 123 p.) et de l'article d'Anna Unali (« Pénétration religieuse et territoriale des chrétiens au Maghreb au XIII<sup>ème</sup> siècle », 2000, p. 143-152). Philippe Gourdin écrit à propos des démarches de Grégoire IX et Innocent IV au XIII<sup>ème</sup> siècle : « [c'est] le seul moment où les papes ont une véritable politique en direction du Maghreb ». PH. GOURDIN, *Les relations politiques et économiques entre l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, p. 46, note 21.

<sup>3</sup> Voir notamment J. TOLAN, « Marchands, mercenaires et captifs : le statut légal des chrétiens latins en terre d'islam selon le juriste canonique Ramon de Penyafort (XIII<sup>e</sup> siècle) », Rennes, 2010, p. 223-234.



avant les croisades contre les souverains maghrébins – telle la bataille de Salado en 1340 – ou vers les côtes africaines – surtout en 1375 et 1415 –<sup>4</sup>. Par ailleurs un des faits chrétiens en terre maghrébine les plus relatés est incontestablement le martyre de frères mineurs au Maroc, porté par la tradition franciscaine et exalté à l'époque de la colonisation : « Le sang des martyrs devient une semence de missionnaires », écrit par exemple Léon Godard dans sa *description du Maroc* en 1860<sup>5</sup>. Les lettres écrites par les papes à propos de Maghreb font, elles, apparaître bien d'autres préoccupations.

Philippe Gourdin analyse le fait que :

[les] historiens de l'Europe chrétienne [...] recherchent dans le passé les prémices ou les signes avant-coureurs de la domination européenne et n'étudient donc les relations entre les puissances chrétiennes du nord de la Méditerranée et les États maghrébins du Moyen Âge ou de l'époque moderne qu'à l'aune de l'expansion économique et culturelle de l'Occident chrétien<sup>6</sup>.

Il note ainsi que Charles-Emmanuel Dufourcq, auteur qui a apporté de nombreux éléments sur la politique pontificale vis-à-vis du Maghreb et sur les hiérarchies ecclésiastiques chrétiennes d'Afrique du Nord dans son ouvrage *L'Espagne catalane et le Maghrib aux XIIIe et XIVe siècles*, s'était fixé pour objectif « de comprendre pourquoi, entraînés par la reconquista », les chrétiens d'Espagne échouèrent à « refaire de la Berbérie une terre latine et chrétienne ». Pour Charles-Emmanuel Dufourcq, les mercenaires chrétiens au service des souverains maghrébins et les demandes de tribut « sont la preuve d'une domination politique et militaire du roi d'Aragon sur ces états<sup>7</sup> ».

Philippe Gourdin souligne que : « Les historiens maghrébins, eux-mêmes, comme Abdallah Laroui et Mahfoud Kaddache, se placent dans cette perspective pour en dénoncer les méfaits et trouver dans l'impérialisme des Romains, puis des chrétiens, l'origine de tous leurs maux<sup>8</sup> ».

<sup>4</sup> O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, 1864-1883, t. 21 (année 1237 : p. 151 et 311 ; année 1254 : p. 460), t. 22 (année 1269 : p. 241 ; années 1270 : p. 351-352), t. 23 (année : 1290, p. 86 ; année 1295 : p. 169), t. 25 (année 1340 : p. 205- 211 et p. 288 ; année 1342 : p. 289-290 et p. 304 ; année 1343 : p. 346 ; année 1344 : p. 347-348 ; année 1346 : p. 400), t. 26 (année 1370 : p. 179 ; année 1375 : p. 260 ; année 1376 : p. 272 et 274 ; année 1388 : p. 478 et p. 480 ; année 1389 : p. 487-488 ; année 1390 : p. 510-511) et t. 27 (année 1415 : p. 425 ; année 1419 : p. 489).

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 362.

<sup>6</sup> PH. GOURDIN, « Pour une réévaluation des phénomènes de colonisation en Méditerranée occidentale et au Maghreb pendant le Moyen Âge et le début des Temps Modernes », Paris, 2004, p. 412. Voir les introductions des thèses de Dominique Valérian. D. VALÉRIAN, *Bougie, port maghrébin à la fin du Moyen Âge (1067-1510)*, Rome, 2006 et *Ports et réseaux d'échanges dans le Maghreb médiéval*, Université Paris I, 2010, f. 7-9.

<sup>7</sup> GOURDIN PH., « Pour une réévaluation des phénomènes de colonisation en Méditerranée occidentale et au Maghreb pendant le Moyen Âge et le début des Temps Modernes », Paris, 2004, p. 414-415.

<sup>8</sup> A. LAROUI, *Histoire du Maghreb, un essai de synthèse*, Paris, 1982<sup>2</sup>, 390 p. ; M. KADDACHE, *L'Algérie médiévale*, Alger, 1992<sup>2</sup>, 187 p.

L'historien James Muldoon a étudié l'Église et les infidèles depuis le milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle jusqu'au XVI<sup>ème</sup> siècle<sup>9</sup>. Dans ce travail d'ensemble, il traite aussi du Maghreb et des intentions pontificales face à cette partie du monde. Il apporte des éléments et une vision nouvelle, mais un recentrage sur le Maghreb est nécessaire pour mieux appréhender les particularismes de ces relations avec l'Afrique du Nord. Récemment, dans son ouvrage sur les dominicains de la couronne d'Aragon, Robin J. E. Vose fait, entre autres choses, un constat intéressant sur l'implantation de ces frères au Maghreb et montre la complexité des relations qui se mettaient alors en place<sup>10</sup>.

Une étude des relations qu'entretint le Saint-Siège avec le Maghreb doit prendre en compte non seulement leur complexité, car la papauté est loin de s'être intéressée à la seule expansion du christianisme, mais également leur permanence puisque – quand bien même certains projets furent abandonnés – le Maghreb n'a pas disparu dans les bulles au XIV<sup>ème</sup> siècle comme certains historiens l'ont énoncé.

Lors de cette étude, de nombreuses questions se sont naturellement posées ; en premier lieu desquelles pourquoi les papes se sont souciés du Maghreb – à savoir quels ont été les enjeux pour eux dans ces régions éloignées, sur les plans politique et religieux – et en second lieu s'ils se sont préoccupés de tout le Maghreb de manière égale.

Pour répondre à ces questions deux grands thèmes se sont imposés, la volonté d'étendre la chrétienté à l'Occident de monde arabo-musulman médiéval et le soin que se devait d'apporter aux chrétiens l'Église ; ces deux sujets ayant eux-même leur complexité propre.

Ainsi ai-je tenté de montrer l'enchevêtrement des différentes actions soutenues par les pontifes pour l'expansion du christianisme sur les côtes d'Afrique du Nord, par la parole et par les armes, avec la question sous-jacente : s'agit-il de volonté de conquête ou de reconquête religieuse ?

Quant à l'attention que le Saint-Siège prêta aux chrétiens demeurant au Maghreb il fallut, avant de pousser plus loin l'analyse, éclaircir le point suivant : les sièges épiscopaux étaient-ils réels ? Préalable nécessaire pour comprendre comment la papauté tint compte de la réalité de la vie des chrétiens en terre d'Islam et comment elle intervint ; fût-ce par l'envoi de religieux, à travers une hiérarchie, par des états « relais » ou par sa correspondance.

Finalement ces interrogations peuvent se résumer ainsi : comment la papauté a-t-elle pu concilier préparation à de nouvelles croisades, espoirs de conversion des musulmans au christianisme et sauvegarde des intérêts des

<sup>9</sup> J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels: The Church and the Non-Christian World, 1250-1550*, Philadelphie, 1979, 212 p.

<sup>10</sup> J. E. VOSE ROBIN, *Dominicans, Muslims and Jews in the medieval crown of Aragon*, Cambridge, 2009, 294 p.

chrétiens en Afrique du Nord ? Et existe-t-il une politique papale cohérente et homogène suivie sur ces deux siècles à l'égard du Maghreb ?

Pour répondre à ces questions je m'appuie essentiellement sur les lettres pontificales car les occurrences des papes dans les autres sources concernant les chrétiens et le Maghreb sont en nombre limité. Celles du Maghreb dans la correspondance pontificale sont plus nombreuses. Mon étude commence en 1199, alors qu'Innocent III réorganise la chancellerie pontificale et que l'enregistrement devient plus systématique. Ce développement de l'enregistrement était parallèle à l'affirmation du rôle de la papauté. L'envoi au Maroc des trinitaires chargés de racheter des captifs chrétiens ne déroge pas à la nouvelle pratique<sup>11</sup>. Nombre d'ouvrages d'historiens sur les relations entre l'Occident et le Maghreb mentionnent les intentions pontificales. Les lettres apostoliques sont souvent citées mais jamais le corpus n'est délimité clairement. Déjà au XVI<sup>ème</sup> siècle, le père Wadding, pour rapporter les œuvres des franciscains en Afrique du Nord dans ses *Annales minorum*, fait référence à ces lettres ; il en édite une vingtaine. Une première liste est établie par Louis de Mas-Latrie. Il relève treize lettres pour la période étudiée<sup>12</sup>. D'autres historiens – tels Charles-Emmanuel Dufourcq et James Muldoon – ont ajouté des bulles au fil de leur travail. La première partie de mon travail fut donc de rechercher toutes les mentions du Maghreb dans les registres vaticans. Après plusieurs années de travail j'ai constitué un corpus de 201 lettres envoyées à de multiples destinataires, des rois d'Aragon aux rois d'Angleterre, des sultans almohades au roi de Bougie, des chrétiens du Maroc aux Génois de Tunis, des frères mendiants aux hospitaliers, des évêques de Marrakech aux archevêques d'Espagne et du Portugal ; la liste est bien plus longue encore. Au fil de ces lettres, les papes s'inquiètent des avancées des souverains maghrébins, espèrent la croisade contre l'Afrique, se félicitent des œuvres des frères mendiants, s'occupent de leurs fidèles d'outre-mer ou s'émeuvent du sort des captifs. En ce qui concerne les autres sources, dans la seconde partie du *Liber pontificalis* – le recueil de biographies pontificales – peu d'événements africains ont été consignés<sup>13</sup>. Dans les autres sources papales, tels les *Décrétales* ou les *Conciles*, le Maghreb n'est pas mentionné textuellement. En revanche ces dernières peuvent – comme le droit canon dans son ensemble – rendre plus compréhensible l'attitude de la papauté dans la gestion des affaires africaines. En fondant mon étude sur les écrits pontificaux j'adopte le point de vue du Saint-Siège. Ainsi, bien que j'apporte un éclairage plus large pour permettre une mise en perspective des événements, l'importance que prennent dans mon propos les zones géographiques – le Maroc notamment qui revient bien plus

<sup>11</sup> 1199, mars, 8. *Inter opera misericordiae*. Reg. Vat. 4, f. 148 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>.

<sup>12</sup> L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 376-377.

<sup>13</sup> Une page concerne Tunis, elle est écrite par un contemporain des événements *Liber pontificalis*, Paris, 1987, t. 2, p. 460.

fréquemment que l'Ifrikiya ou le Maghreb central – et les communautés chrétiennes étudiées reflètent avant tout l'attention que leur prêta la papauté.

Ensuite viennent les documents édités qui, sans émaner du Saint-Siège, éclairent l'histoire du christianisme au Maghreb ou les positions pontificales face au Maghreb et parfois le citent. En premier viennent les actes des chapitres, les lettres des ministres et maîtres généraux ou annales émanant des ordres religieux. Puis les récits de voyages et ouvrages de religieux, les traités de commerce et de paix édités par Louis de Mas-Latrie, les chroniques des souverains ibériques ainsi que les récits de la VIII<sup>ème</sup> croisade, les descriptions de l'Afrique – notamment celle de Marmol et de Léon l'Africain –.

Enfin les sources musulmanes qui concernent le Maghreb et envoient les papes sont, elles, très rares. De 1199 à 1419 je n'ai relevé que deux mentions de l'intérêt pontifical pour l'Afrique du Nord – toutes deux au sujet de la croisade de saint Louis<sup>14</sup> – et une lettre d'un souverain almohade au pape Innocent IV. Par ailleurs les récits des voyageurs arabes Ibn Djuzayy et Ibn Baṭṭūṭa parlent très peu des chrétiens, à peine quelques faits d'armes contre le Maghreb sont narrés. L'historien Ibn Khaldūn est bien plus proluxe. Ce grand auteur est surtout connu pour sa *Muqadima*, partie théorique de son œuvre et riche réflexion sur l'histoire et la société, mais la part qui m'intéresse ici est historique. Son *Histoire des Berbères* est une source essentielle pour le Maghreb particulièrement par la masse d'informations qu'elle comporte. Il la rédige à la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle. Il pu donc écrire sur la plus large partie de mon étude. De plus il a occupé de hautes charges dans les royaumes maghrébins et pu voir de l'intérieur la vie de cour et le fonctionnement des états. Les belligrances sont encore les faits les plus décrits telles la prise de Salé par le roi de Castille, la malheureuse croisade de saint Louis, la prise de Djerba ou les batailles autour du Détroit de Gibraltar. Mais cet auteur parle également des corps d'armée de mercenaires chrétiens à la solde notamment des souverains almohades et marīnides à commencer par leur installation décrétée par le traité de 1228 entre Fernando III, roi de Castille et al-Ma'mūn. L'autorisation de construire une église et de faire sonner les cloches est rapportée succinctement. La chronique d'Ibn Abī Zār' rapporte plus longuement cet épisode ainsi quelques autres au sujet des chrétiens. Ainsi, étant donné leur nombre limité, les sources maghrébines ne peuvent apporter que ponctuellement un éclairage différent aux événements que je relate dans cette présente étude.

Après avoir évoqué les enjeux essentiels et les sources de mon étude, je rappelle maintenant dans quel contexte politico-religieux s'inscrit la politique et la diplomatie papales au Maghreb. J'évoque succinctement l'histoire des chrétiens en Afrique septentrionale depuis les siècles apostoliques jusqu'à

<sup>14</sup> MAQRĪZĪ, in *Chroniques arabes des croisades*, FR. GABRIELI (éd.), Paris, 1977, p. 331-332. IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. II, p. 361-362.

la conquête arabo-musulmane. Celle-ci accomplie, pourquoi et pour qui une politique papale continua-t-elle d'avoir un sens ?

Le développement du christianisme en Afrique septentrionale au début du premier millénaire est assez peu connu. « C'est de toutes les régions que l'Évangile est venu en Afrique<sup>15</sup> » nous dit saint Augustin. On sait toutefois que, dès le II<sup>ème</sup> siècle, les chrétiens y étaient victimes de persécutions<sup>16</sup> et qu'au III<sup>ème</sup> siècle l'Église d'Afrique comptait déjà plus de quatre-vingt-dix évêchés. Elle était organisée et divisée en provinces. L'évêque de Carthage était le primat d'Afrique, il réunissait les conciles. La primauté de Rome était alors reconnue en Afrique<sup>17</sup>. À la fin du IV<sup>ème</sup> siècle l'empire romain devint officiellement chrétien. Les progrès de la religion chrétienne étaient manifestes. Vers le VI<sup>ème</sup> siècle, il y avait environ sept cents sièges épiscopaux<sup>18</sup>. À partir de 647 commença la conquête arabe<sup>19</sup>. Le christianisme maghrébin se maintint mais subit alors des départs successifs de fidèles à partir de la prise de Carthage en 698. Au siècle suivant, Grégoire II s'inquiétait du sort des immigrants d'Afrique en Allemagne centrale. Le plus souvent ces chrétiens candidats à l'exode s'étaient installés en Afrique proconsulaire ou en Mauritanie après la conquête romaine. Mais l'Église d'Afrique demeurait, elle était en effet encore citée par le pape Adrien I<sup>er</sup>. Une communauté de fidèles du Christ s'installait même à Kairouan, ville fondée par les musulmans<sup>20</sup>. Au IX<sup>ème</sup> siècle encore, des pontifes, Léon IV et Formose évoquaient Carthage et l'Afrique dans leur correspondance. En 1053 Léon IX déplorait l'état de l'Église d'Afrique alors réduite à cinq sièges épiscopaux<sup>21</sup>, il réaffirmait l'autorité primatiale de Carthage sur toute l'Afrique face aux prétentions de l'évêque de Gummi<sup>22</sup>. Quelques lettres de Grégoire VII – cinq en tout – témoignent dans la seconde moitié du XI<sup>ème</sup> siècle de la survivance de communautés chrétiennes en

<sup>15</sup> Saint Augustin (*Epist.* XLIII, 7). Cité dans J. CUOQ, *L'Église d'Afrique du Nord des origines jusqu'au XII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1984, p. 14.

<sup>16</sup> Les martyres les plus connus sont Perpétue et sa servante Félicité, deux jeunes femmes qui furent dévorées par des bêtes. *Ibidem*, p. 16.

<sup>17</sup> *Ibidem*, p. 24. L. ENNABLI, « Afrique et papauté », in *DEMA*.

<sup>18</sup> Pour avoir la liste voir L. DE MAS-LATRIE, *Les anciens évêchés de l'Afrique Septentrionale*, Alger, 1887, p. 1-19.

<sup>19</sup> M. TALBI, « Le christianisme maghrébin de la conquête musulmane à sa disparition : une tentative d'explication », Toronto, 1990, p. 314.

<sup>20</sup> *Ibidem*, p. 315-317.

<sup>21</sup> 1053, décembre, 17. *Cum ex venerabilium*. Lettre éditée par Louis de Mas-Latrie [*Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 1-3]. C. COURTOIS, « Grégoire VII et l'Afrique du Nord : remarques sur les communautés chrétiennes d'Afrique au XI<sup>ème</sup> siècle », 1945, p. 108, note 3. H. BRESC, « Le royaume normand d'Afrique et l'archevêché de Mahdia », Paris, 2000<sup>2</sup>, p. 265.

<sup>22</sup> « [...] *propter Carthaginem metropolim totius Africae...* » 1053. *Decus ecclesiarum Africanarum*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 3-5. J. CUOQ, *L'Église d'Afrique du Nord des origines jusqu'au XII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1984, p. 126.

Afrique du Nord<sup>23</sup>. Il écrivait à l'évêque de Carthage ou au clergé et au peuple d'« Hippone »<sup>24</sup>. En 1076 il se lamentait de ce que cette Église autrefois si florissante ne comptait même plus trois évêques. Le prélat de Carthage ne pouvait plus réunir deux coévêques pour en consacrer un nouveau<sup>25</sup>. Cette même année le pontife écrivait au souverain ḥammāvide al-Nāṣir pour la consécration d'un nouvel évêque. Le pape s'adressait alors en ces termes au souverain musulman :

Or cette charité, nous et vous, nous nous la devons mutuellement plus encore que nous ne la devons aux autres peuples, puisque nous reconnaissons et confessons – de façon différente il est vrai – un Dieu unique que nous louons et vénérons chaque jour comme créateur des siècles et maître de ce monde<sup>26</sup>.

Le pape remerciait aussi al-Nāṣir d'avoir libéré des chrétiens captifs retenus dans son royaume.

En 1087 eut lieu le sac de Mahdia avec le consentement du pape Victor III et la participation des Génois et des Pisans. L'expédition fut sans lendemain<sup>27</sup>. Au XII<sup>ème</sup> siècle, l'évêque de Carthage figurait encore au *Liber censuum* de l'Église romaine mais il est peu probable que cela renvoyât à une réalité<sup>28</sup>. Pour Louis de Mas-Latrie au XIX<sup>ème</sup> siècle le dernier évêché chrétien de l'Afrique du Nord avait été celui de la Kal'a des Beni Hammad qui serait demeuré actif jusqu'en 1114. Plus récemment, Pierre de Cenival démontrait que rien ne prouvait qu'il existât encore à cette date<sup>29</sup>. À partir de 1136, alors que le pouvoir ziride était affaibli, les Normands de Sicile attaquèrent les côtes de la façade est du Maghreb. Ils occupèrent Djerba, Gabès, Sfax et enfin Mahdia<sup>30</sup>. Il y aurait eu encore à cette époque des chrétiens et des églises dans cette dernière cité<sup>31</sup>. Une conséquence de cette conquête fut l'implantation d'un archevêché à Mahdia. Cette hiérarchie ecclésiastique est aujourd'hui connue

<sup>23</sup> Elles sont éditées par Louis de Mas-Latrie [*Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 1-3] et Erich Caspar [*Das register Gregors VII*, Berlin, 1967, t. 1, p. 36, 39, 285, 286 et 287]. Christian Courtois les commente dans son article « Grégoire VII et l'Afrique du Nord : remarques sur les communautés chrétiennes d'Afrique au XI<sup>ème</sup> siècle » [*Revue Historique*, 1945, p. 97-112].

<sup>24</sup> Dans l'édition de Louis de Mas-Latrie il est écrit « *clerco et populo Hipponensi* », l'auteur dans la présentation de la lettre traduit « Hipponensi » en « de Bône » [*op. cit.*, p. 7]. Christian Courtois [*op. cit.*, p. 97-98] et Erich Caspar [*op. cit.*, t. 1, p. 286] parlent de la communauté de Bougie.

<sup>25</sup> 1076, juin. *Pervenit ad aures*. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 7.

<sup>26</sup> 1076. *Nobilitas tua hoc*. *Ibidem*, p. 7-8. Cette lettre est traduite par Christian Courtois [*op. cit.*, p. 99-101].

<sup>27</sup> L. MIROT, « Une expédition française en Tunisie au XIV<sup>ème</sup> siècle : le siège de Mahdia (1390) », 1931, p. 380. O. GUYOTHEANNIN, « Sarrasins », in *DEMA*.

<sup>28</sup> C. COURTOIS, « Grégoire VII et l'Afrique du Nord : remarques sur les communautés chrétiennes d'Afrique au XI<sup>ème</sup> siècle », 1945, p. 112.

<sup>29</sup> P. DE CENIVAL, « Le prétendu évêché de la Kal'a des Beni Hammad », Rabat, 1932, p. 1-10.

<sup>30</sup> R. DAGHFOUS, « Les Hilaliens et le pouvoir politique en Ifrīqiya à la fin du Moyen Âge », Rome, 2005, p. 494.

<sup>31</sup> H. BRESCH, « Le royaume normand d'Afrique et l'archevêché de Mahdia », Paris, 2000<sup>2</sup>, p. 268.

grâce à l'inventaire de l'Église d'Africa ; la tombe de son prélat à Palerme l'atteste aussi<sup>32</sup>. Henri Bresc suppose que cette Église avait son siège implanté dans un bâtiment antérieur à la conquête. À *Sibilla* aussi, capitale de Djerba, un archevêché aurait été installé et l'île repeuplée de chrétiens<sup>33</sup>. Le royaume normand de Mahdia prit fin face à l'avancée de l'Almohade Abd al-Mu'min en 1160. À nouveau les chrétiens partirent. Ils se réfugièrent en Sicile et l'Église d'Afrique refondée autour de Mahdia disparut<sup>34</sup>.

Nombre d'historiens ont expliqué la disparition du christianisme par l'avènement du calife almohade Abd al-Mu'min qui, lorsqu'il prit Tunis, aurait forcé chrétiens et juifs à choisir entre la mort ou l'islam<sup>35</sup>. Mohammed Talbi conteste qu'un dessein global d'islamisation forcée ait eu lieu au Maghreb et relève que leur thèse se fonde sur une seule et unique phrase qui, de plus, concerne seulement la cité de Tunis. D'ailleurs, les juifs eux demeurèrent au Maghreb. Mohammed Talbi évoque plutôt « une lente asphyxie »<sup>36</sup>.

À partir de 1160 plus aucune trace d'institution ecclésiastique chrétienne n'est attestée<sup>37</sup>. Peut-être restait-il encore au Maghreb quelques communautés de chrétiens autochtones comme en témoigne Ibn Khaldūn au XIV<sup>ème</sup> siècle pour la région de Nafzāwa, au sud des terres ifrīkiyennes :

[Les] villages des Nefzaoua. On y trouve maintenant des Francs qui vivent sous la protection d'un traité : ils sont restés, eux et leurs ancêtres, depuis la

<sup>32</sup> « A. Casano, *Del sotterraneo della Chiesa cattedrale di Palermo*, Palerme, 1849, p. 56-58 ». *Ibidem*, p. 272, note 24.

<sup>33</sup> Henri Bresc cite la chronique du Mont-Saint-Michel. H. BRESCH, *op. cit.*, p. 275.

<sup>34</sup> *Ibidem*, p. 279 et 281.

<sup>35</sup> Par exemple Charles-Emmanuel Dufourcq s'appuie sur les *Annales du Maghreb et de l'Espagne*, d'Ibn al-Athīr. CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 106.

<sup>36</sup> M. TALBI, « Le christianisme maghrébin de la conquête musulmane à sa disparition : une tentative d'explication », Toronto, 1990, p. 329.

<sup>37</sup> Pierre de Cenival énumère les mentions d'institutions chrétiennes au Maghreb au XII<sup>ème</sup> siècle : « Un texte latin fort curieux, la *Chronique de l'empereur Alphonse VII [Chronicon Adefonsi Imperatoris]*, in Florez, *España Sagrada*, t. XXI, Madrid, 1766, in-4, p. 399] raconte qu'après la prise de Marrakech par les Almohades en 1147, on vit revenir à Tolède une partie des milices chrétiennes almoravides, qui rentraient dans leur patrie avec leur clergé et leur évêque. Nulle part ailleurs il n'est question d'un évêque du Maroc à l'époque almoravide et la *Chronique d'Alphonse VII* ne nous oblige d'ailleurs pas à croire qu'il y ait eu dès ce temps un évêché marocain. Il est extrêmement probable que le personnage qui rentrait à Tolède en 1147 était un évêque mozarabe d'Espagne, déporté jadis au Maroc avec ses ouailles. En 1137 un évêque nommé Miguel, fils d'['Abd al-'Azīz], écrivit de sa main à Fès, une copie des évangiles en langue arabe. Son exemplaire était conservé au XVI<sup>ème</sup> siècle dans la Bibliothèque de l'Escorial. Il est perdu, mais une copie ancienne a conservé la mention que Miguel inscrivit à la fin du livre en manière de signature. Il était âgé de 56 ans en 1137 et captif au Maroc depuis onze ans. Son arrivée remontait donc à 1126, année où ['Alī ibn Yūsuf] déporta en masse les mozarabes, pour les punir d'avoir tenté de se révolter contre le pouvoir almoravide, en appelant à leur aide Alfonso, roi d'Aragon. C'est sans doute l'évêque Miguel qui fut libéré en 1147, ou quelque autre prélat conduit en Afrique dans les mêmes conditions ». P. DE CENIVAL, « L'Église chrétienne de Marrakech au XIII<sup>ème</sup> siècle », Rabat, 1927, p. 72-73.



conquête musulmane jusqu'à nos jours, et comme ils professent une des croyances tolérées par l'islamisme ils jouissent du libre exercice de leur religion et paient la capitation<sup>38</sup>.

Ainsi, à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, lorsque Innocent III écrivit au calife almohade il n'existait plus de hiérarchie ecclésiastique en Afrique du Nord et peu ou pas de chrétiens autochtones. Bien sûr le souvenir de l'Afrique chrétienne n'était pas mort ; saint Augustin, l'un des Pères de L'Église, illustre évêque d'Hippone, dont l'œuvre apostolique est considérable, était lu et étudié<sup>39</sup>. Mais la papauté n'entretenait plus de relations avec le Maghreb dans la continuité directe de l'Afrique chrétienne.

L'empire almohade s'était établi sur les rives du Maghreb et d'al-Andalus. Séville avait été prise par les Almohades en 1147. Un seul État s'étendait alors de l'Afrique du Nord au sud de la péninsule ibérique. Cette même année, le Portugal avait conquis Lisbonne et les terres jusqu'au Tage. D'autres royaumes ibériques étaient aussi frontaliers des Almohades : ceux de Castille et de Léon – alors séparés – et le royaume d'Aragon à l'est. Mais parallèlement à l'affirmation du pouvoir almohade au Maghreb, ce que l'on appelle communément la *reconquista* – l'entreprise militaire des royaumes ibériques vers le sud de la péninsule – marquait un temps d'arrêt<sup>40</sup>.

Les ordres militaires ibériques – tel celui de Saint-Jacques ou de Santiago sous la dépendance directe du Saint-Siège et ceux d'Alcántara ou de Calatrava – naquirent de ce contexte d'urgence<sup>41</sup>. La papauté était favorable à la fois à l'avancée d'Alfonso I<sup>er</sup>, roi des Portugais et vassal du pape, et à l'établissement des ordres militaires. L'action de ces ordres n'était pas forcément limitée à la seule péninsule ibérique. Philippe Josserand précise que le Maroc avait même été évoqué. Les frères de la milice d'Ávila jurèrent « en 1172 lors de leur incorporation à Santiago, [...] de suivre le maître au Maroc puis à Jérusalem, une fois la Péninsule délivrée du joug musulman »<sup>42</sup>. Il précise que cet itinéraire avait déjà été envisagé en 1125 dans une lettre de Diego Gelmírez que ce der-

<sup>38</sup> IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. I, p. 231.

<sup>39</sup> Saint Augustin, lui-même converti, a beaucoup médité sur la conversion, sur la foi acquise par les Saintes Écritures et l'enseignement des Évangiles. Né le 13 novembre 354, à Thagaste (aujourd'hui Souk Ahras en Algérie), il a été le chef de l'Église d'Afrique du Nord à Hippone, où il meurt en 430. Cette charge ne l'empêcha pas de parcourir l'Afrique pour prêcher et débattre longuement avec les schismatiques présents au Maghreb, les donatistes. En 411 notamment, il discuta trois jours durant avec eux en tant que porte-parole des chrétiens. M. MESLIN, « saint Augustin », in *Encyclopædia universalis*, Paris, 1993.

<sup>40</sup> M. SHATZMILLER, « al-Muwahhidūn », in *EI*.

<sup>41</sup> PH. JOSSERAND, « Almohades » et C. de Ayala Martinez, « Santiago », in *Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, Paris, 2009.

<sup>42</sup> PH. JOSSERAND, *Église et pouvoir dans la péninsule Ibérique. Les ordres militaires dans le royaume de Castille (1252-1369)*, Madrid, 2004, p. 603.



nier s'efforça de diffuser<sup>43</sup>. Au début du siècle suivant *reconquista* et croisade étaient confondus<sup>44</sup>.

Mais dans la période que je me propose d'étudier il n'est pas seulement question de batailles et de conquêtes. L'histoire s'est écrite de part et d'autre de la Méditerranée, « mer intérieure qui encourage les contacts, s'affirme avant tout comme un espace de relations très diverses »<sup>45</sup>. Ainsi au XII<sup>ème</sup> siècle des échanges diplomatiques et commerciaux avaient aussi lieu. Pouvaient s'établir alors des alliances et des traités de paix et de commerce<sup>46</sup>. Dans les siècles qui précédèrent, les ports maghrébins s'étaient développés et les relations commerciales avec l'Europe s'étaient lentement mises en place. À la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, les nations chrétiennes pouvaient commercer avec différents ports maghrébins : Ceuta, Salé, Oran, Bougie, Tunis etc. Durant ce même siècle les Génois et les Pisans, principalement, avaient conclu – en vue de commercer – des traités avec les Almohades<sup>47</sup>. Avec le XIII<sup>ème</sup> siècle les Provençaux et les Catalans apparaissaient. Des chrétiens pouvaient donc se rencontrer dans certaines villes maghrébines, de marchands mais également mercenaires qui servaient les Almohades<sup>48</sup>. Avant le XIII<sup>ème</sup> siècle la conversion des musulmans n'était pas encore un centre d'intérêt pour le Saint-Siège mais déjà un pape se préoccupa du sort des chrétiens demeurant au Maghreb. Ainsi, en 1192, Célestin III, en réponse à la requête des chrétiens demeurant dans certaines « cités des Sarrasins d'Espagne », demanda à l'archevêque de Tolède d'envoyer

<sup>43</sup> *Idem*, « Croisade et reconquête dans le royaume de Castille au XII<sup>e</sup> siècle. Éléments de réflexion », in *L'expansion occidentale (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles). Formes et conséquences. Actes du XXXIII<sup>e</sup> Congrès de la SHMESP (Madrid, 2002)*, Paris, 2003, p. 81-82.

<sup>44</sup> Philippe Josserand étudie en détail les liens entre « Croisade et reconquête dans le royaume de Castille au XII<sup>e</sup> siècle » dans un article du même nom, depuis la reconnaissance de la *Reconquista* comme une guerre sainte au XI<sup>ème</sup> et depuis Urbain II la concession d'une indulgence. *Ibidem*, p. 75-85.

<sup>45</sup> *Espaces et Réseaux en Méditerranée, VI<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle, vol. I, La configuration des réseaux*, sous la direction de D. COULON, CH. PICARD et D. VALÉRIAN, Saint-Denis, 2007, 10.

<sup>46</sup> D. VALÉRIAN, « Les agents de la diplomatie des souverains maghrébins avec le monde chrétien (XII<sup>ème</sup> – XV<sup>ème</sup> siècle) », 2008, p. 885-886.

<sup>47</sup> *Idem*, « Gênes, l'Afrique et l'Orient : le Maghreb almohade dans la politique génoise en Méditerranée », in *Chemins d'outre-mer. Études d'histoire sur la Méditerranée médiévale offertes à Michel Balard*. Paris, 2004, p. 837 et *Ports et réseaux d'échanges dans le Maghreb médiéval*, Université Paris I, 2010, f. 134-135 et 164. Déjà Louis de Mas-Latrie à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle a édité les traités entre Pise (p. 22-28), Gênes (p. 106-114) ou la Sicile avec les Almohades. L. DE MAS-LATRIE, *Traités de paix et de commerce*, Paris, 1866. J'étudie plus en détail les échanges commerciaux et l'implantation de communautés chrétiennes de marchands dès le XII<sup>ème</sup> siècle dans la seconde partie de mon mémoire. Voir le III. A. Les marchands, p. 211.

<sup>48</sup> M.-D. LÓPEZ PÉREZ, « Marchands, esclaves et mercenaires : les transferts de populations dans la Maghreb médiéval », in *Diasporas et migrations européennes (XI-XVI<sup>ème</sup> siècle)*, Paris, 2002, p. 400.

un prêtre bilingue latin-arabe pour reconforter les fidèles du Christ qui vivaient « au Maroc et à Séville et dans [d'autres] villes des Sarrasins »<sup>49</sup>.

Le pontificat d'Innocent III débuta en janvier 1198 alors que la Chrétienté avait connu quelques années plus tôt le revers de la bataille de Hattin et la défaite des troupes du roi de Castille contre les Almohades à Alarcos en 1195. Innocent III se considérait comme étant à la fois à la tête de l'Église et de la Chrétienté<sup>50</sup>. Son maître mot fut la *plenitudo potestatis* ; le pape avait la « plénitude de pouvoir » dans la direction du monde chrétien. Le plein pouvoir pontifical devait s'étendre à toutes les églises et à tous les ecclésiastiques. Il désirait aussi récupérer les terres que les chrétiens avaient perdues en Orient et œuvra pour que les trois royaumes, ceux de Castille, d'Aragon et de Navarre s'unissent pour lutter contre les musulmans en Espagne. S'ensuivit la grande victoire de Las Navas de Tolosa contre les troupes almohades en 1212.

Envers l'islam, il prôna inlassablement une attaque sur trois fronts : croisade contre les principautés musulmanes, restrictions légales frappant les musulmans vivant en terre chrétienne et, partout, missions auprès des musulmans<sup>51</sup>.

Les relations étaient constantes et inévitables avec « l'autre monde », l'oriental – l'Égypte et le Moyen Orient – et l'occidental – l'Afrique du Nord et l'Espagne<sup>52</sup>. Ainsi dès le début de son pontificat, Innocent III s'adressa au « Miramolin, roi de Marrakech », titre qu'il donnait au calife Almohade<sup>53</sup>. La papauté s'était donné pour mission de s'adresser aux infidèles, d'être la liaison entre la Chrétienté et les infidèles. D'Orient jusqu'en Occident, l'universalité du christianisme était affirmée par Rome, et réaffirmée lors de concile de

<sup>49</sup> P. BURESI, « Deux bulles pontificales de Célestin III à l'archevêque de Tolède (1192 et 1196) », Aubenas, 2000, p. 179.

<sup>50</sup> « [Le] terme « Chrétienté » au sens géographique (avec une majuscule) est une création lexicale, fruit de la confrontation du christianisme latin avec l'Islam [...] Au point de départ, vers le IV<sup>ème</sup> siècle, *christianitas* désigne tout ce qui est propre à la communauté des disciples du Christ (rites, dogmes, etc.). Au point d'arrivée, qu'on peut fixer grossièrement au pontificat d'Innocent III (1198-1216), la Chrétienté (avec une majuscule) est une totalité organique coiffant un ensemble de royaumes chrétiens, dont le Siècle apostolique se revendique d'être à la tête aussi bien dans la « plénitude spirituelle » que dans la « latitude temporelle ». C'est pour cette raison que l'appel à la croisade est l'affaire du pape et que les terres gagnées sur l'Islam ont souvent été revendiquées par Rome comme biens de l'Église ». D. LOGNA-PRAT, « L'Islam et la naissance de la « Chrétienté » à la fin du IX<sup>ème</sup> siècle », in *Histoire de l'Islam et des musulmans en France du Moyen Âge à nos jours*, Paris, 2006, p. 74. Sur Innocent III et les infidèles voir : G. CIPOLLONE, « Innocenzo III e i saraceni : Atteggiamenti differenziati (1198-1199) », 1988, p. 169 ; O. GUYOTHEANNIN, « Innocent III », in *DHP* ; J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 264-265 ; A. VAUCHEZ, « Les chrétiens face aux non-chrétiens », in *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, Paris, 1993, t. 5, Chapitre VI, p. 723.

<sup>51</sup> J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 265.

<sup>52</sup> G. CIPOLLONE, « Innocenzo III e i saraceni : Atteggiamenti differenziati (1198-1199) », 1988, p. 171.

<sup>53</sup> 1199, mars, 8. *Inter opera misericordiae*. Reg. Vat. 4, f. 148 r<sup>o</sup> - v<sup>o</sup>

Latran IV en 1215. Quelques décennies plus tard, lorsque Grégoire IX décida d'écrire aux souverains musulmans en 1233 et 1235, il adressa des lettres aux souverains de Bagdad, de Damas, aux Seldjoukides de Rūm ainsi qu'au « Miramolīn » du Maroc<sup>54</sup> et au roi de Tunis<sup>55</sup>. Comme son illustre prédécesseur, il n'omet pas l'Occident du monde arabo-musulman.

Si les souverains maghrébins ne sont pas oubliés dans la diplomatie pontificale, le Saint-Siège a-t-il pris en compte l'ensemble des terres d'Afrique du Nord ? Dès le pontificat d'Innocent III deux ports du Maghreb relativement éloignés – Ceuta et Bougie – figurent dans une même lettre. Au fil des décennies, d'autres mentions de l'ensemble de l'Afrique septentrionale apparaissent sous la plume pontificale<sup>56</sup>.

Depuis le Saint-Siège, les pontifes sont intervenus par leur correspondance notamment dans les relations des princes chrétiens avec l'Afrique du Nord et dans la vie des chrétiens sur place. Pour avoir un lien avec le Maghreb ou les Maghrébins, il leur fallait des intermédiaires. Ce furent bien souvent des religieux issus d'ordres nouveaux voués soit au soin des prisonniers soit à la prédication, notamment aux infidèles.

Des ordres rédempteurs se formèrent à partir de la fin du XII<sup>ème</sup> siècle. Le premier, fondé par Jean de Matha, est celui de la Trinité. La règle fut approuvée par Innocent III en 1198. Les trinitaires consacraient un tiers de leurs biens au rachat des chrétiens captifs. Le deuxième est celui des mercédaires, les religieux de l'ordre de la Merci. Le fondateur Pierre Nolasque avait institué à Barcelone une confrérie vouée à la libération des prisonniers chrétiens. Ces frères s'occupaient des captifs, ils leur donnaient les sacrements et se consacraient à leur rachat. En 1235, Grégoire IX leur attribuait la règle des chanoines de Saint-Augustin.

Les ordres mendiants naquirent au début du XIII<sup>ème</sup> siècle. Les frères de ces deux ordres, dominicain et franciscain, pratiquaient une pauvreté individuelle et communautaire. Ils renonçaient au patrimoine terrien. Les dominicains – ou prêcheurs – et les franciscains – ou mineurs – s'étaient voués à la prédication. Saint Dominique, fondateur du premier de ces ordres, désirait évangéliser les païens. Honorius III confirma cet ordre par trois bulles et notamment la prédication dans la pauvreté. Saint François d'Assise, fondateur de l'ordre des mineurs, pratiqua lui-même le prêche auprès des musulmans, au camp de Damiette, lors de la cinquième croisade. Il s'entretint avec le sultan d'Égypte al-Kāmil<sup>57</sup>. En prêchant aux infidèles, les franciscains suivaient l'exemple des apôtres. Quelques années auparavant, en 1216, Innocent III avait

<sup>54</sup> 1233, mai, 27. *In aliis litteris*. Reg. Vat. ff. 36v°-37 r°, ep. 135.

<sup>55</sup> 1235, mai, 15, *Nobilitatis tuae litteris*. Reg. Vat. 17, f. 253 v°, ep. 423.

<sup>56</sup> Voir le IV. C. La géographie, « *Africa* », p. 371.

<sup>57</sup> Sur cette rencontre voir l'ouvrage de John Tolán : J. TOLAN, *Le saint chez le sultan*, Paris, 2007, 520 p.

approuvé oralement la règle des franciscains. Dans la règle approuvée par Honorius III l'envoi de frères chez les Sarrasins est reconnu.

Lorsque Innocent III écrivit la lettre qui est la première de mon corpus, les Almohades étaient encore puissants à l'Occident du monde arabo-musulman. Ils ne s'y maintinrent pas durant le XIII<sup>ème</sup> et le XIV<sup>ème</sup> siècle. Le déclin de l'empire berbère suivit la bataille de Las Navas de Tolosa en 1212. S'ouvrit alors une ère nouvelle, les pontifes prirent en compte les différentes entités politiques que recouvrait le Maghreb. En 1248, la tribu des banū Marīn s'empara de Fès. Elle dirigea le Maghreb al-Aqsā ou Maghreb extrême, c'est-à-dire l'ouest de l'Afrique du Nord. En 1236, Yaḡhmurāsān – mis en place par les Almohades – s'arrogea un pouvoir autonome sur Tlemcen et sa région ; il installa la famille des banū Zayyān de la tribu des banū 'Abd al-Wād sur le Maghreb central – des confins du Maroc actuel au méridien de Bougie. Dès 1229, le gouverneur almohade d'Ifrīḳiya, Abū Zakariyyā' Yaḡyā, brisa ses liens avec le calife almohade ; en 1236, il proclama l'indépendance de l'Ifrīḳiya – c'est à dire le Maghreb oriental, de Bougie à Tripoli, appelée aussi en français la « Berbérie orientale » – et fonda la dynastie ḥafside<sup>58</sup>.

Schématiquement, le règne des Marīnides se décompose en deux phases. La première de 1269 à 1358 est caractérisée par un élan militaire, une expansion urbaine et une stabilité gouvernementale. La deuxième, de 1358 à 1465, connut le déclin de ce royaume en raison de divisions internes et de pertes territoriales. Les Marīnides, depuis Fès, furent les plus puissants souverains des trois royaumes aux XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles. Comme les royaumes 'abd al-Wādide et ḥafside, l'État marīnide conservait l'organisation gouvernementale des Almohades<sup>59</sup>.

Les sultans de Fès reprirent également à leur compte deux orientations de la politique almohade. La première, la poursuite du dījhād en Espagne, fut menée par le fondateur du royaume, Abū Yūsuf Ya'kūb<sup>60</sup>, à l'appel du royaume de Grenade. Il y lança trois campagnes<sup>61</sup> et obtint le titre de *mudjāhid*<sup>62</sup>. Après ses victoires et le danger de la reconquête chrétienne éteint, le souverain de Grenade, craignant les forces des Marīnides, chercha à les gêner. Au siècle suivant, les chrétiens s'étant emparés de places fortes autour du détroit de Gibraltar, le sultan Abū l-Ḥasan, au prix d'un lourd effort, repartit en guerre et reprit Gibraltar en 1333. Sept ans après, le désastre du Rio Salado marqua la fin de ce dījhād pour les armées marocaines. Dans la seconde partie du

<sup>58</sup> A. DHINA, *Les états de l'Occident musulmans aux XIII<sup>ème</sup>, XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècle*, Alger, 1984, p. 32-34. G. MARÇAIS, « 'Abd al-Wādides », in *El*.

<sup>59</sup> A. DHINA, *op. cit.*, p. 40. M. SHATZMILLER, « Marīnide », in *El*.

<sup>60</sup> sultan de 1258 à 1286.

<sup>61</sup> Les trois campagnes menées en Espagne contre la Castille datent de 1275, 1277 et 1283. M. SHATZMILLER, « Marīnide », in *El*.

<sup>62</sup> « combattant de la foi »

XIV<sup>ème</sup> siècle, le royaume marīnide entra en décadence jusqu'au milieu du XV<sup>ème</sup> siècle<sup>63</sup>.

La dynastie berbère des 'Abd al-Wādides maintint son pouvoir sur le Maghreb central de la première moitié du XIII<sup>ème</sup> siècle jusqu'au milieu du XVI<sup>ème</sup> siècle. Tlemcen, sa capitale, bénéficia du déclin des autres villes alentour. Le long règne de Yagħmurāsān ibn Zayyān vit le début de menaces récurrentes sur le royaume<sup>64</sup>. Les 'Abd al-Wādides avaient déjà soutenu les derniers califes almohades contre les Marīnides au début du XIII<sup>ème</sup> siècle et leur chute les laissa seuls face à ces derniers. Entre Marīnides et 'Abd al-Wādides, les conflits étaient chroniques.

La dynastie des Ḥafṣides de Tunis – dont l'ancêtre éponyme Abū Ḥafṣ 'Umar b. Yaḥyā al-Ḥintātī avait été le compagnon du mahdī Ibn Tūmart – avait une administration centralisée, héritée du système gouvernemental très hiérarchisé des Almohades<sup>65</sup>. Elle s'est maintenue jusqu'en 1574 sur l'Ifrīkiya, de la Tripolitaine à Bougie<sup>66</sup>. Dès le règne d'Abū Zakariyyā' Yaḥyā, Constantine, Bougie et Alger furent annexées. L'État ḥafṣide était alors aussi étendu que le royaume ziride de la fin du X<sup>ème</sup> siècle. La Berbérie orientale connut ensuite diverses difficultés. Ainsi, dès 1280, le royaume s'affaiblit et vit des autonomies locales se faire jour, comme à Bougie, Constantine, et dans le sud de l'Ifrīkiya. Les Marīnides purent envahir à deux reprises l'Ifrīkiya, en 1347 et en 1353, mais ne réussirent pas à se maintenir. Puis, lors du déclin de ses voisins, ce royaume connut un nouveau souffle avec les souverains Abū Fāris et 'Uṭmān. C'était alors l'état le plus fort du Maghreb, les chrétiens traitaient plus facilement avec lui. Tunis était une ville brillante tant par sa culture que par son commerce. Ainsi les marchands européens affluaient, certains même s'y installaient<sup>67</sup>.

Marīnides, 'Abd al-Wādides et Ḥafṣides furent amenés à adapter les institutions héritées des Almohades à leur propre histoire. Chacun se reconnaissait comme héritier d'une part du legs almohade ; chacun voulut s'étendre ; mais aucun ne connut le succès de ses prédécesseurs. Ces trois royaumes eurent des liens plus ou moins soutenus avec les états chrétiens – liens politiques et économiques – mais connurent aussi avec eux des affrontements armés.

La présence religieuse chrétienne dans ces trois royaumes ne fut ni linéaire ni homogène. Il est nécessaire de différencier ce qui est ponctuel de ce qui est permanent. Les tentatives d'expansion du christianisme au Maghreb s'inscrivirent dans un temps court : les tentatives de conversion des Sarrasins eurent lieu à certaines décennies et les croisades, projetées et réalisées, furent espacées les unes des autres. Le culte chrétien s'installa quant à lui avec les mercenaires

<sup>63</sup> M. SHATZMILLER, *art. cit.*

<sup>64</sup> de 1235 à 1283.

<sup>65</sup> A. DHINA, *Les états de l'Occident musulmans aux XIII<sup>ème</sup>, XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècle*, Alger, 1984, p. 37

<sup>66</sup> H. R. IDRIS, « Ḥafṣide », in *El*.

<sup>67</sup> A. DHINA, *Les états de l'Occident musulmans aux XIII<sup>ème</sup>, XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècle*, Alger, 1984, p. 37-38.

et les marchands pendant plusieurs siècles en Afrique du Nord. « L'existence de chrétiens occidentaux – marchands, soldats, esclaves – dans la capitale hafside et quelques autres localités de l'Ifrīkiya rendait naturel l'exercice du culte et la présence de représentants de l'Église romaine »<sup>68</sup>. Ce constat de l'historien Robert Brunschvig peut être élargi à toutes les terres maghrébines.

Une approche chronologique mettrait en exergue les événements marquants : les tentatives d'expansion du christianisme et les luttes contre les souverains d'Afrique du Nord. Un tel découpage mettrait trop l'accent sur les intentions belliqueuses des papes et gommerait la complexité de leurs motivations et de leurs méthodes. La chancellerie pontificale écrit bien plus lorsqu'il s'agit d'orchestrer une croisade contre les Sarrasins que s'il est question de répondre aux besoins des chrétiens demeurant de l'autre côté de la Méditerranée occidentale. La large part de la correspondance pontificale qui concerne les rapports entre chrétiens d'Afrique du Nord – qu'il s'agisse de marchands ou de mercenaires – n'apparaîtrait plus qu'en filigrane. Par ailleurs la correspondance pontificale témoigne surtout des premières installations religieuses au Maghreb au XIII<sup>ème</sup> siècle, leur pérennisation au siècle suivant serait moins mise en lumière. Ainsi pour ne pas retomber dans un schéma mettant trop en exergue le XIII<sup>ème</sup> siècle, les tentatives d'expansion du christianisme et les quelques éléments sans cesse répétés par l'historiographie coloniale et post-coloniale – le martyre des franciscains à Marrakech, la fondation d'un évêché dans la même ville souvent qualifié de symbolique et la tentative d'Innocent IV de mener une croisade contre le Maroc – j'ai choisi d'ordonner mon propos selon un plan thématique – attitude du Saint-Siège vis-à-vis des musulmans puis des chrétiens du Maghreb –. Étudier séparément la relation que les papes entretenirent avec les chrétiens demeurant en Afrique du Nord permet de mieux l'éclairer et révèle, à mon sens, plus fidèlement la complexité des motivations et des méthodes pontificales, comme Honorius III a pu l'écrire dès 1226 : « par l'obligation de notre charge [...] nous sommes débiteurs [...] des fidèles et des infidèles<sup>69</sup> ».

Après avoir présenté le corpus des lettres pontificales maghrébines, j'initierai notre étude par l'observation des volontés du Saint-Siège d'étendre la foi chrétienne à l'Afrique du Nord en convertissant ou combattant les Sarrasins et approfondirai ensuite la façon dont les différents pontifes ont veillé sur les chrétiens vivant en Afrique du Nord dans la diversité des situations de ces derniers avant de faire un bilan de cette action diplomatique.

<sup>68</sup> R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafides : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 452.

<sup>69</sup> « *Urgente officii nostri debito quo sapientibus et insipientibus fidelibus et etiam infidelibus effcimus debitores...* » 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249. Voir la traduction espagnole d'Anatasio López. A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 402-403.



I  
Deux cent une lettres pontificales





L'Église a toujours eu des scribes ou secrétaires pour gérer ses affaires courantes. Il est admis qu'à partir du IV<sup>ème</sup> siècle ont dû exister des registres pontificaux qui permettaient aux papes de conserver un choix de lettres. Il en reste quelques témoignages parmi lesquels le registre de Grégoire le Grand. Au VIII<sup>ème</sup> siècle des titres leur sont donnés : notaire, archiviste etc... À la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, la forme de la chancellerie apostolique se fixe. Il y a différents bureaux, celui des minutes – pour préparer les textes –, celui des grosses – pour rédiger les actes officiels – celui de la bulle – pour sceller – et celui qui m'intéresse plus particulièrement, le bureau de l'enregistrement ou du Registre<sup>1</sup>. Les lettres pontificales étudiées sont essentiellement des copies de ces courriers consignées dans les registres des Archives secrètes du Vatican. On observe que les registres pontificaux sont continus à partir du XIII<sup>ème</sup> siècle. Les lettres étudiées ici sont extraites de la collection des *Registra Vaticana* – 545 registres répartis par ordre chronologique, c'est la série la plus importante – et celle des *Registra Avenionensia* – dus à la présence prolongée des pontifes en Avignon, ces 120 registres ont été recopiés dans la série évoquée ci dessus –. Les registres n'obéissent pas encore à une organisation fixe, il s'agit plutôt d'usage ou d'habitude ; les copistes enregistrent et recopient les actes officiels avant leur envoi dans des registres de plus en plus abondants. Toutefois ces registres ne sont pas exhaustifs, tous les écrits envoyés ne sont pas enregistrés. Un choix est opéré par la chancellerie pontificale parmi les lettres. Il s'agit à la fois de l'essor d'une pratique administrative et de la création d'une mémoire<sup>2</sup>. Cette pratique allait de pair avec la *plenitudo potestatis* voulue par Innocent III, elle en était l'instrument<sup>3</sup>. Et si mon étude démarre avec son pontificat c'est bien parce que l'enregistrement des lettres pontificales fut assez important pour laisser des traces de la politique papale vis-à-vis du Maghreb. Il permet « à terme d'encadrer le discours diplomatique d'ensemble<sup>4</sup> ». La papauté pouvait ainsi montrer sa volonté d'universalisme y compris vers l'Occident du monde arabo-musulman.

Ces registres de lettres furent utilisés par de nombreux historiens, ainsi le point de vue papal fut diffusé, l'expansion du christianisme et l'œuvre missionnaire mis en avant<sup>5</sup>. Comme je l'ai déjà évoqué en introduction, dès le XVI<sup>ème</sup> siècle, le père Wadding – dans les *Annales Minorum* – et Caesar Baronius – dans les *Annales ecclesiastici* – utilisèrent ces enregistrements pour mettre en avant le processus d'expansion. Longtemps après, au XIX<sup>ème</sup> siècle, le pape

<sup>1</sup> L. DE MAS-LATRIE, « Les éléments de la diplomatie pontificale », 1886-1899<sup>2</sup>, p. 4-5.

<sup>2</sup> TH. TANASE, « Jusqu'aux limites du monde », *La papauté et la mission franciscaine, de l'Asie des Mongols à l'Amérique de Christophe Colomb*, Université Paris I, 2011, p. 765.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p.759.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p.755-756.

<sup>5</sup> TH. TANASE, « Jusqu'aux limites du monde », *La papauté et la mission franciscaine, de l'Asie des Mongols à l'Amérique de Christophe Colomb*, Université Paris I, 2011, p. 9-10.

Léon XIII ouvrait aux spécialistes les Archives Vaticanes pour faire progresser la recherche historique sur la papauté. Le travail d'éditions des registres des Archives du Vatican, par l'École française de Rome notamment, servit avant tout au XX<sup>ème</sup> siècle la mise en valeur de l'action missionnaire<sup>6</sup>. Pour l'Afrique du Nord c'est la glorification du martyr des franciscains à Marrakech qui est mise en avant, dans une vision colonialiste, comme acte fondateur de missions contemporaines. Il est donc nécessaire aujourd'hui de travailler sur un corpus important de lettres ne se limitant plus uniquement à la période de la fondation de l'évêché de Marrakech et des projets de croisade d'Innocent IV de la première moitié du XIII<sup>ème</sup> siècle ; de relire ces lettres.



<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 12.

## A. Le corpus épistolaire maghrébin

Il me fallut donc rechercher dans ces prestigieux et prolixes registres toutes les évocations de l'Afrique du Nord. Pour ce faire j'ai sélectionné dans les divers registres et collections de lettres éditées toutes les bulles qui mentionnent le Maghreb ou une partie du Maghreb de 1199 jusqu'en 1419<sup>1</sup>. Toutefois la précieuse collection des registres des papes réalisée par la Bibliothèque de l'École française de Rome s'arrête en 1377. Après cette date le dépouillement des registres pontificaux s'avère plus compliqué. Sous la plume pontificale paraissent les royaumes de Marrakech ou de Tunis, les villes de Fès, de Ceuta, de Tlemcen ou de Bougie, les îles de Djerba et Kerkennah, les régions d'Afrique ou de Barbarie. J'ai ajouté quelques lettres qui, sans nommer précisément un lieu d'Afrique du Nord, font allusion assez clairement à cette partie du globe pour être intégrées au corpus, ainsi que quelques lettres qui n'ont pas été enregistrées par la chancellerie apostolique mais qui sont conservées dans d'autres archives ou répertoriées dans des annales. En revanche j'ai écarté les lettres générales sur « les terres des Sarrasins » même si je les utilise au fil de mon propos pour éclairer la politique pontificale envers le Maghreb : elles ne font pas partie du corpus à proprement dit, elles n'ont pas leur place dans cet ensemble particulier au Maghreb. J'ai ordonné ces bulles dans un regeste présenté en annexe de mon mémoire. À partir de là j'ai constitué une petite base de données pour étudier le vocabulaire qu'utilisent les différents papes pour nommer le Maghreb et les Maghrébins. J'ai complété mes recherches en allant voir les originaux aux Archives secrètes du Vatican afin de vérifier les éditions mais surtout de lire dans le détail les lettres qui étaient seulement résumées dans les différents registres et recueils d'édition.

Au terme de ces recherches il appert que durant les 220 ans qui intéressent mon étude, le nombre de lettres papales enregistrées où apparaît tout ou une partie du Maghreb, avoisine les deux cents. Ainsi le rythme moyen de ces envois est-il assez proche d'une bulle par an. Si ce nombre n'est pas nul et témoigne malgré tout d'un intérêt somme toute continu pour l'Afrique du Nord, il est dérisoire en regard des quelques 350 registres de la collection des seuls *Registra Vaticana* produits par la chancellerie apostolique pour les XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècle et des centaines de bulles enregistrées dans chacun d'entre eux.

Les 201 lettres se répartissent ainsi : une bulle fut enregistrée à la toute fin du XII<sup>ème</sup> siècle, 122 au XIII<sup>ème</sup> siècle, soixante-huit au XIV<sup>ème</sup> siècle et dix au

<sup>1</sup> La collection des registres et lettres des papes du XIII<sup>ème</sup> siècle et du XIV<sup>ème</sup> siècle, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome. C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum*, V-VII, Roma, 1898-1904, 3 vol. TH. RIPOLL, *Bullarium ordinis fratrum praedicatorum*, Rome, 1729-40, 8 vols. J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum*, I-IV, Rome, 1759-68, 4 vol. P. R. STREIT et P. J. DIDINGER, *Bibliotheca missionum, Afrikanische missionsliteratur, 1053-1599*, Freiburg, 1951, vol. 15.

début du XV<sup>ème</sup> siècle. Si le XIII<sup>ème</sup> siècle est plus représenté (environ 61 % du corpus), le XIV<sup>ème</sup> siècle l'est aussi de façon non négligeable (environ 34 % du corpus), d'autant plus que deux importants aspects sont à considérer. Tout d'abord la collection de registres des lettres pontificales éditée par la Bibliothèque de l'école française de Rome s'arrête à la fin du pontificat de Grégoire XI en 1377. Or la chancellerie est davantage prolixe en cette fin du XIV<sup>ème</sup> siècle. À partir de cette date les recherches de courriers dans les registres pontificaux manuscrits se complexifient donc. Le travail que j'ai effectué est à ce titre loin d'être exhaustif pour cette période. Ensuite l'établissement de hiérarchies et de religieux au XIII<sup>ème</sup> siècle nécessita des courriers. Ces structures se maintinrent au siècle suivant ; le Saint-Siège conserva des liens avec les hiérarchies et il n'eut à intervenir que de manière ponctuelle, lorsque les chrétiens demeurant au Maghreb avaient des difficultés.

La répartition des lettres n'est pas régulière ; à certaines périodes, les pontifes écrivent beaucoup au sujet de l'Afrique du Nord, à d'autres la chancellerie reste muette. Quatre papes concentrent à eux seuls plus de 40 % du corpus. Au XIII<sup>ème</sup> siècle, Innocent IV écrit une trentaine de lettres<sup>2</sup>, Alexandre IV, son successeur, une vingtaine<sup>3</sup> et Clément IV, quelques années après, seize bulles. Ainsi les deux décennies, de 1245 à 1268, furent-elles la période où l'intérêt pontifical fut le plus intense pour le Maghreb. Au XIV<sup>ème</sup> siècle, de 1335 à 1341, Benoît XII expédia une vingtaine de bulles au sujet du Maroc. Ces quatre papes œuvrèrent tous pour la croisade contre le Maghreb al-Aqsā et soutinrent les rois de Castille dans leur lutte contre les souverains marocains, almohades puis marīnides. C'est le point majeur de la politique pontificale à l'égard du Maghreb pour les deux siècles étudiés. Les démarches d'Innocent IV et Alexandre IV, effectuées en un temps où la dynastie almohade était dans une situation de faiblesse, ont largement été mises en exergue par l'historiographie<sup>4</sup>, sans doute aussi à cause du rôle particulier de *Lupus*, évêque de Marrakech et légat pontifical, dans les affaires de la croisade.

De la même manière, par un simple comptage, au fil des ans, il est possible d'isoler des « entreprises diplomatiques ». Certaines années, sortirent de la chancellerie apostolique plus de cinq lettres. Elles marquent des temps forts dans la diplomatie pontificale, des moments où le pape manifeste une volonté politique particulière. Il s'agit de 1246, 1255, 1265, 1340 – les quatre périodes dont je viens de parler – mais aussi de 1290 et 1375 sur lesquelles plane un projet

<sup>2</sup> Vingt-huit lettres furent écrites au sujet du Maghreb à partir de 1245 et jusqu'à la fin de son pontificat.

<sup>3</sup> Dix-huit lettres furent envoyées.

<sup>4</sup> A. UNALI, « Pénétration religieuse et territoriale des chrétiens au Maghreb au XIII<sup>ème</sup> siècle », 2000, p. 147-152. CH.-E. DUFOURCQ, « Un projet castillan du XIII<sup>ème</sup> siècle : la "Croisade d'Afrique" », 1966, p. 29-51. PH. GOURDIN, « La papauté a-t-elle une politique maghrébine pendant le Moyen Âge ? », Roma, 2004, p. 197 et 202. Voir II. A. Innocent IV et Alexandre IV, p. 93-124.

en direction du Maroc. La chancellerie écrit davantage lorsqu'il s'agit d'attaquer ou de se défendre. À deux dernières dates correspondent deux pontifes qui se sont largement penchés sur le Maghreb : Nicolas IV<sup>5</sup> et Grégoire XI<sup>6</sup>. Ce dernier écrivit neuf lettres, qui portent tant sur le ponant que le levant du Maghreb. Il constata le danger venu du Maroc et relaya cette menace auprès du roi de France<sup>7</sup>. Il incita le roi de Castille à faire la paix avec les autres rois chrétiens afin de progresser vers l'Afrique<sup>8</sup>, et soutint le roi du Portugal dans sa campagne contre les « Sarrasins de Grenade et de Benimarin »<sup>9</sup>. D'autre part, il s'intéressa non seulement aux chrétiens retenus captifs au Maroc<sup>10</sup> et en Ifrīkiya<sup>11</sup> mais aussi à l'évêché de Marrakech<sup>12</sup>. Ce pontife avait de surcroît une connaissance plutôt précise des communautés de chrétiens qui demeuraient en Afrique du Nord. Il énuméra dans les lettres les ecclésiastiques de l'Église de Marrakech<sup>13</sup> et s'adressa aux *alcayts*, capitaines des chrétiens de Marrakech<sup>14</sup> et de Tunis<sup>15</sup>. D'après les travaux de Conrad Eubel sous son pontificat l'évêché d'Hippone aurait été également fondé en Afrique mais cet auteur ne cite pas ses sources<sup>16</sup>. Ce pontife eut un intérêt notoire pour l'Afrique du Nord et une bonne connaissance de ce qui s'y déroulait. Il eut par ailleurs une diplomatie active dans la péninsule ibérique au sujet du conflit entre les rois d'Aragon, de Castille et du Portugal<sup>17</sup>.

Au contraire, dans la chronologie de la correspondance pontificale, certaines périodes de silence sont à relever. Après la chute des Almohades, en 1269, et la perte de contact avec les chrétiens installés au Maroc, après l'échec de la VIII<sup>ème</sup> croisade devant les murs de Tunis en 1270, il y eut un ralentissement très net de la correspondance. Un coup d'arrêt eut lieu dans les relations entre la papauté et l'Afrique du Nord. Il s'explique probablement par les échecs renouvelés rencontrés tant dans les tentatives de conversion, de croisade, que dans la mise en place d'un évêché à Marrakech. Les courts pontificats qui se succédèrent dans les années 1280 ne favorisèrent pas non plus l'activité de la chancellerie apostolique envers l'Afrique du Nord. De manière générale, il faut que les papes restent un certain temps sur le siège de saint Pierre pour qu'ils s'intéressent au Maghreb.

<sup>5</sup> Voir le II. B. Nicolas IV, p. 152-157.

<sup>6</sup> Voir le II. C. Grégoire XI, p. 193-196.

<sup>7</sup> 1375, mai, 18. *Hiis diebus cum*. Reg. Vat. 271, f. 33 r° - 34 r°.

<sup>8</sup> 1375, septembre, 5. *Dudum venientem ad*. Reg. Vat. 271, f. 54 r° - v°, ep. 54.

<sup>9</sup> 1376, avril, 2. *Accedit nobis et*. O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, 1864-1883, t. 21, p. 272.

<sup>10</sup> 1375, septembre, 10. *Ut per litteras*, Brepols, GRÉGOIRE XI - 035975.

<sup>11</sup> 1379, février, 18. *Pium apud Deum*. Reg. Aven. 216, f. 86 r° - v°.

<sup>12</sup> 1375, juillet, 4. *Apostolatus officium quamquam*. Reg. Aven. 198, f. 30 r° - v°. 1375, août, 16. *Exigentibus meritis tue*. Reg. Aven. 195, f. 428 v°. 1375, août, 16. Reg. Aven. 195, f. 281 v°.

<sup>13</sup> 1375, août, 16. Reg. Aven. 195, f. 281 v°. Voir le III. C. Les évêques, *Arnaldus Sartedol*, p. 333 ainsi que III. A. Les mercenaires, p. 239.

<sup>14</sup> 1375, septembre, 13. *Cum dilectus filius*. Reg. Vat. 244 I, f. 80 r°, ep. 169.

<sup>15</sup> 1375, décembre, 9. *Ex relatione tua*. Reg. Vat. 267, f. 42 v°.

<sup>16</sup> C. EUBEL, *Hierarchia catholica Medii Aevi*, Patavi, 1965<sup>2</sup>, t. I, p. 277.

<sup>17</sup> A.-M. HAYEZ, « Grégoire XI », in *DEMA*.

Cependant à la lecture des registres, l'Afrique du Nord ne disparaît pas de l'horizon pontifical au XIV<sup>ème</sup> siècle. Les thèmes abordés dans la correspondance papale sont complexes : la lutte contre les « Sarrasins d'Afrique », la gestion des communautés de chrétiens de Tunis ou du Maroc, le soutien des captifs, et enfin le souci lié à la piraterie qui occupe plus souvent les lettres de la fin du siècle<sup>18</sup>. La véritable période de silence dans la correspondance pontificale se situe au cœur du XIV<sup>ème</sup> siècle. La peste sévit, la papauté a un rôle effacé. La menace est alors bien plus forte en Orient qu'en Occident<sup>19</sup>. D'autre part, dans la péninsule ibérique, les instigateurs de la lutte contre les « Sarrasins d'Afrique » se querellaient, cessant ainsi leurs avancées<sup>20</sup>. Il y a, à la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle, une reprise de la correspondance essentiellement sous le pontificat de Grégoire XI puis lors de la prise de Ceuta par les Portugais en 1415.

Les tentatives de conversion, les croisades, les chrétiens demeurant au Maghreb ou l'évêché de Marrakech ne préoccupèrent pas les mêmes pontifes. Chaque sujet connaît son propre déroulé chronologique.

Les espoirs et tentatives de conversion de souverains musulmans s'arrêtèrent de manière nette au milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle<sup>21</sup>. Les lettres pontificales qui soutiennent l'activité de prédication des frères mendiants se concentrent en 1225-1226 pour le Maroc et en 1256-1260 pour les dominicains et l'Ifrīqiya ; ensuite l'intention même de la conversion de « l'infidèle » ne revient que très sporadiquement, à l'occasion des nominations des évêques de Marrakech et de façon presque conventionnelle. En revanche, les martyres des franciscains de Marrakech et de Ceuta sont remémorés par le Saint-Siège au XV<sup>ème</sup> siècle et au début XVI<sup>ème</sup> siècle lors de la reconnaissance de leur culte ou de leur canonisation<sup>22</sup>.

Les premiers projets de croisade apparaissent finalement en ce même milieu de siècle, à partir de 1245. Entre la préparation des croisades et le souvenir des expéditions passées, le thème revient constamment durant les deux siècles. En 1245-1246 ; 1255 ; 1265 ; 1340-1341<sup>23</sup>, quatre années, quatre projets de croisades contre le royaume marīnide, générèrent la rédaction de nombreuses lettres nécessaires à la mise en place d'expéditions. Dans cette pers-

<sup>18</sup> « [la piraterie] connaît cependant un développement particulièrement spectaculaire dans la seconde moitié du XIV<sup>ème</sup> siècle, notamment dans les ports du Maghreb qui deviennent des bases redoutées ». D. VALÉRIAN, « Le rachat des captifs dans les traités de paix de la fin du Moyen Âge : entre diplomatie et enjeux économiques », 2006, p. 343.

<sup>19</sup> J. FAVIER, *Les papes d'Avignon*, Poitiers, 2006, p. 493-495.

<sup>20</sup> *Ibidem*, p. 509.

<sup>21</sup> Voir le graphique sur la répartition des lettres pontificales. Annexes, p. 487.

<sup>22</sup> 1481, août, 7, Rome. *Cum alias animo*. L. WADDING, *Annales Minorum*, Quaracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. I, p. 396, n° LIX. 1516, janvier, 22. *Ut frugifer Ordo*. *Ibidem*, t. II, p. 34, n° XXXIX.

<sup>23</sup> Voir le regeste à ces mêmes années. Annexes, Regeste, p. 437-442, 446-449, 451-453 et 470-474.

pective il n'est pas étonnant que les faits d'armes contre les souverains magrébins soient systématiquement mis en avant dans les sommes historiques. La croisade concerne plus de la moitié des lettres pontificales, c'est le point majeur du discours pontifical. Mais le corpus maghrébin ne se limite pas à un inventaire d'expéditions armées menées « contre les Sarrasins d'Afrique<sup>24</sup> » du Nord.

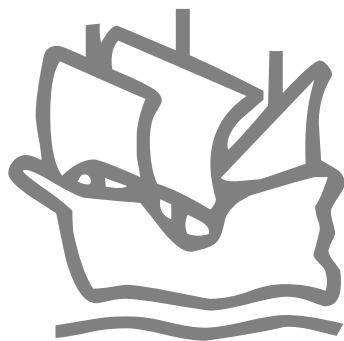
Le soin des chrétiens apparaît plus irrégulièrement. Il est plus difficile de dégager des temps forts. Lorsque les problèmes se posent, la papauté écrit. Au début du XIII<sup>ème</sup> siècle il y a une mise en lumière du sort des chrétiens en Afrique du Nord, des périls qu'ils encourent et de la création de l'évêché et l'installation des frères mendiants en Ifrīḳiya. L'histoire s'écrit ensuite en pointillé. Le soin des captifs réapparaît à la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle.

Dans la politique pontificale, il est un élément qui prit une place particulière, l'évêché de Marrakech. Ce dernier est lié à tous les thèmes – la croisade, les espoirs de conversion, la prédication des frères, le soin des chrétiens demeurant au Maghreb – il apparaît dans quatre-vingts lettres, ce qui représente 40 % du corpus. Au XIII<sup>ème</sup> siècle, sous l'épiscopat de *Lupus*<sup>25</sup>, l'évêché fut un instrument pontifical de mise en place de la croisade. Ce schéma ne fut pas pérennisé. En 1265, en 1340 ou en 1415, lors de la prise de Ceuta, l'évêque de Marrakech n'est pas associé aux expéditions croisées.

<sup>24</sup> « *contra Sarracenos de Africa* ». 1252, octobre, 4. *Carissimus in Christo*. Reg. Vat. 22, f. 212 r°, ep. 172. Cette locution revient régulièrement dans les lettres maghrébines.

<sup>25</sup> Voir le II. A. Innocent IV, L'ambassade de Lope Fernandez de Ayn, p. 104-109.





## B. Les destinataires

Une correspondance est une relation entre au moins deux personnes. Les bulles enregistrées par la chancellerie pontificale étaient évidemment destinées à des lecteurs. Les 201 lettres furent envoyées à divers destinataires qui, soit étaient impliqués dans la vie de l'Église d'outre-mer (l'archevêque de Tolède ou de Séville, les rois de Castille et d'Aragon), soit en eurent ainsi connaissance<sup>1</sup>. Je cite les destinataires pêle-mêle : les rois de Castille et de Léon et celui d'Aragon, tous les ecclésiastiques de la péninsule ibérique, les chrétiens des côtes hispaniques, l'évêque d'Ostie, les ecclésiastiques de Pise, les évêques de Marseille, de Gênes, de Majorque et de Narbonne ; le calife almohade puis le sultan marīnide à la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle et enfin évidemment, les frères mineurs et prêcheurs.

Divers interlocuteurs écrivirent au Saint-Siège au sujet du Maghreb. Souvent les papes ont répondu. Très peu des lettres reçues par les pontifes furent conservées dans les Archives secrètes du Vatican. Aussi, pour étudier les échanges, ai-je relevé toutes les indications que fournissent les lettres papales quant aux noms des destinataires, aux mentions des messagers, aux rappels d'une correspondance antérieure. J'ai aussi ajouté à ces informations quelques éléments issus d'autres sources.

En se penchant sur les destinataires, il est possible de voir quels interlocuteurs furent les plus concernés par ces échanges épistolaires et donc de discerner quels furent les plus touchés par la politique pontificale maghrébine. Nombre de lettres furent envoyées à des destinataires qui, soit étaient impliqués dans la vie de l'Église d'outre-mer (par exemple l'archevêque de Tolède ou de Séville, les rois de Castille et d'Aragon), soit en eurent ainsi connaissance. Mais la majorité furent adressées au sujet des croisades (les mêmes rois de Castille ou d'Aragon mais également ceux de France ou d'Angleterre, les archevêques et chrétiens de la péninsule ibérique ainsi que l'évêque de Marrakech).

Ce sont les chrétiens demeurant au Maghreb al-Aqsā (ecclésiastiques et laïcs confondus) qui sont les plus fréquemment nommés. Quarante-sept lettres leur sont adressées, ce qui représente 23 % du corpus étudié<sup>2</sup>. Ces bulles se répartissent sur deux siècles de manière sensiblement équilibrée à l'ensemble des lettres. La personne la plus souvent citée dans l'adresse est l'évêque de Marrakech<sup>3</sup>, qui d'ailleurs ne se trouve pas toujours en Afrique. Toutefois les papes destinèrent aussi leurs courriers aux captifs, aux chrétiens et aux

<sup>1</sup> Voir la base de données en annexe. Annexes, Base de données, « Les destinataires », p. 488-498.

<sup>2</sup> Voir Annexes, Base de données, « Les destinataires », Les chrétiens du Maroc, p. 494.

<sup>3</sup> 35 lettres lui sont adressées. *Ibidem*.

frères mendiants au Maroc, ainsi qu'aux hommes d'armes chrétiens qui y demeuraient, au chapitre de l'Église de Marrakech, aux clercs et au peuple du diocèse de Marrakech, à l'*alcayt* de Benamarin et au vicaire général de l'Église de Marrakech. Les pontifes écrivirent et gardèrent le contact avec la communauté chrétienne d'outre-mer. Ils impliquèrent aussi l'évêque marrakchi dans la croisade, ce qui explique le nombre important de lettres qui lui furent adressées. À l'inverse les pontifes s'adressèrent quatre fois seulement aux chrétiens de Tunis<sup>4</sup> sachant de surcroît que pour deux de ces lettres<sup>5</sup>, je ne peux assurer qu'elles aient réellement traversé la mer.

Les ecclésiastiques de la péninsule ibérique arrivent en seconde position dans cet inventaire<sup>6</sup>. Les papes s'adressèrent à eux principalement au sujet de la croisade. Une lettre témoigne d'un échange entre eux et un pontife. À la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle, un ecclésiastique de la péninsule ibérique, l'évêque de Burgos, rappela à Nicolas IV que ses prédécesseurs, Grégoire X et Innocent IV, avaient concédé une décime contre « les Sarrasins d'Afrique ».<sup>7</sup> Les pontifes écrivirent aussi aux ecclésiastiques afin qu'ils gèrent les affaires de l'évêché de Marrakech. Ce furent donc en priorité les ecclésiastiques de Castille qui reçurent les bulles pontificales, les archevêques de Tolède et de Séville surtout, qui tous deux furent métropolitains de l'Église marrakchi.

Les souverains chrétiens furent le troisième interlocuteur privilégié de ces échanges épistolaires<sup>8</sup>. L'administration pontificale conserva par ailleurs une lettre qu'elle avait reçue de l'un de ces monarques. D'autres archives, comme celles de la couronne d'Aragon, enregistrèrent des courriers envoyés aux papes mentionnant le Maghreb. Les souverains qui reçurent le plus grand nombre de courriers pontificaux furent ceux de la péninsule ibérique : les rois de Castille et de Léon, les rois d'Aragon et ceux du Portugal. Si l'on considère l'ensemble des lettres adressées aux souverains ibériques et aux ecclésiastiques de la péninsule, la grande majorité des bulles furent envoyées vers l'Espagne<sup>9</sup>.

<sup>4</sup> Voir Annexes, Base de données, « Les destinataires », Les chrétiens de Tunis, p. 498.

1235, janvier. Lettre de Ramòn de Peñafort. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Peñafort.pdf>

1290, février, 9. *Etsi omnes qui*. Reg. Vat. 44, f. 294 r°, ep. 845.

1351, septembre. 28. Reg. Vat., 207, f. 61 r°, ep. 67.

1375, décembre, 9. *Ex relatione tua*. Reg. Vat. 267, f. 42 v° f. 43 r°.

<sup>5</sup> 1290, février, 9. *Etsi omnes qui*. Reg. Vat. 44, f. 294 r°, ep. 845.

1351, septembre. 28. Reg. Vat., 207, f. 61 r°, ep. 67.

<sup>6</sup> 41 lettres soit 20 % du corpus. Voir Annexes, Base de données, « Les destinataires », Les ecclésiastiques de la péninsule ibérique, p. 488.

<sup>7</sup> « *Tua nobis fraternitas intimavit quod olim fe. re. Gregori[] pap[] X predecesor noster...* » 1291, août, 25. *Tua nobis fraternitas*. Reg. Vat. 46, c. 453, f. 89 r°.

<sup>8</sup> 39 lettres soit 20 % du corpus. Voir Annexes, Base de données, « Les destinataires », Les souverains chrétiens, p. 490.

<sup>9</sup> 72 lettres soit 36 %.

Le roi de Castille est le plus fréquemment cité<sup>10</sup> ; maintes fois c'est au sujet des guerres qu'il peut mener contre le royaume de Marrakech. Nombre de lettres lui furent envoyées de 1246 à 1264, aux temps d'Innocent IV et d'Alexandre IV, mais aussi lors de la bataille de Salado en 1340. Il fut aussi impliqué dans les affaires de l'évêché de Marrakech et reçut, à partir du XIV<sup>ème</sup> siècle, toutes les nominations de prélat marrakchi. Toutes les lettres que les souverains castillans reçurent concernaient le Maroc.

Il est possible de relever quelques mentions de discussion au sujet de Maghreb entre la papauté et le royaume de Castille. En décembre 1289, lorsque Nicolas IV nomma *Rodericus* évêque de Marrakech, il écrivit qu'il le nomma évêque de l'Église de Marrakech comme l'ont demandé « les clercs et séculiers qui habitent dans ces pays ainsi que les illustres rois de la Castille et du Portugal »<sup>11</sup>. En 1310, dans une lettre adressée à l'archevêque de Braga, Clément V écrivit que Fernando IV, roi de Castille, l'avait informé par lettres et par messagers de la géopolitique du détroit de Gibraltar, de la menace que représentaient alors les musulmans « des régions d'Afrique »<sup>12</sup>.

En 1335, Benoît XII assura qu'il avait bien reçu les messagers d'Alfonso XI de Castille, qu'il avait entendu avec quel zèle il luttait contre les « Sarrasins », notamment contre le roi de Marrakech<sup>13</sup>. Les Archives secrètes du Vatican conservent toujours une lettre d'Alfonso XI, roi de Castille, à Benoît XII<sup>14</sup>. Il y écrivit avoir été heureux que le pape ait accordé la décime pour la croisade contre les « ennemis perfides, c'est à dire les Agaréens<sup>15</sup> ». Il précisa qu'il lutta « tant contre le roi de Benamarin que le roi de Grenade »<sup>16</sup>. Dans sa lettre, il informait également le pontife de ce qui se déroulait autour du détroit de Gibraltar et des menaces qui pesaient sur les frontières de son royaume. À la suite de la bataille de Salado, Juan Martinez de Leyua, messenger du roi de Castille et de Léon, vint à Avignon raconter devant Benoît XII et les cardinaux la « sainte bataille »<sup>17</sup>. Dans la bulle que le pontife envoya à Alfonso XI, il pré-

<sup>10</sup> 14 lettres soit 7 % du corpus. Voir Annexes, Base de données, « Les destinataires », Le roi de Castille, p. 490.

<sup>11</sup> « [...] *tam clerici, et quam laici illarum partium christiani, quam carissimi in Christo filii nostri Castellae ac Portugalliae Reges illustres, suppliciter nos rogarunt* ». 1289, décembre, 11. *Assumpti quavis immeriti*. J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum, I-IV*, Rome, 1759-68, t. IV, p. 123, n° 194.

<sup>12</sup> « *Carissimus in Christo filius noster Fernandus, rex Castellae illustris per suas speciales litteras per dilectum filium nobilem virum Iohannem Nunii...* » 1310, juillet, 27. *Carissimus in Christo. Ut per litteras*, Brepols, CLÉMENT V – 006379.

<sup>13</sup> 1335, avril, 12. *Apostolice sedis circumspecta*. Reg. Vat. 119, f. 110 v°- 111 v°, ep. 291.

<sup>14</sup> 1340, mai, 10. Lettre d'Alfonso XI, roi de Castille à Benoît XII. A. A., arm. C., 99.

<sup>15</sup> « [...] *crucis contra hostes perfidos videlicet agarenos...* » *Ibidem*.

<sup>16</sup> « [...] *tam contra dictum regem de benamarin [...] quam contra regem granate...* » *Ibidem*.

<sup>17</sup> « *Como el rrey enbio a Joan Martinez de Leyua al Padre Sancto, con quien le enbio a contar como le auia ydo en la batalla, e del presente que enbio al mismo Padre Sancto* ». *Gran crónica de Alfonso XI*, D. CATALÁN (éd.), Madrid, 1977, t. II, p. 445-447.

cisa qu'il avait entendu la glorieuse victoire du roi de Castille et du roi du Portugal, il le félicita ensuite<sup>18</sup>.

En 1345, après l'investiture de Luis de la Cerda, prince de la Fortune, lorsque le même roi écrivit à Clément VI, il rappela au pontife que ses aïeux avaient lutté contre le « roi d'Afrique<sup>19</sup> ». Un an plus tard, Alfonso XI envoya au pape ses messagers, *Gundisalvus episcopus Seguntinus, et dilectus filius Garsias Fernandi de Bartoso miles*, demander le soutien du pape dans sa lutte contre le roi Maroc pour défendre et étendre la foi chrétienne<sup>20</sup>. La correspondance entre les rois de Castille et les papes est particulièrement détaillée.

Les rois d'Aragon reçurent quant à eux une petite dizaine de bulles qui presque toutes ont trait à la croisade contre les musulmans d'Afrique. Cette fois certains de ces textes concernent l'Ifrīkiya. Le roi d'Aragon envoya à plusieurs reprises ses messagers pour discuter avec le pontife du roi et du royaume de Tunis. En 1246 déjà, *Arnaldus de Mianian.*, chanoine de Gérone et *Nicolaus dictus Cichad.*, citoyen de Gênes, tous deux messagers du comte d'Amurias, alors ambassadeur de Jaime I<sup>er</sup> el Conquistador, se trouvaient au Saint-Siège pour infléchir un projet d'attaque chrétienne et préserver le royaume de Tunis<sup>21</sup>. En 1316, les Archives de la couronne d'Aragon enregistrèrent un échange avec le Siège apostolique au sujet de l'hypothétique conversion d'Ibn al-Lihyānī, maître de Tunis. La chancellerie pontificale ne garda pas de trace de l'ambassade de Vidal de Villeneuve et Guillaume Oulomar auprès de Jean XXII.

Les rois du Portugal apparaissent essentiellement à partir du milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle<sup>22</sup>. Toutes les lettres concernent la croisade contre le Maghreb al-Aqsā. Comme pour la Castille il est possible de repérer des traces d'échange entre le roi du Portugal et le pontife. Benoît XII, en 1341, lorsqu'il confia à ce dernier la prédication de la croisade contre le « royaume de Benamarin », rappelle que le monarque portugais lui a envoyé l'évêque d'Évora, *Lupus*

<sup>18</sup> « [...] *audiveramus gloriosam victoriam, nobis et toto cetui fidelium letabundam, quam tibi et carissimo in Christo filio nostro Alfonso, regi Portugalie illustri dedit de celo virtutum Dominus contra hostem illum sevissimum catholice fidei et fidelium persecutorem ferocem, regem Marrochitanum videlicet...* » 1340, décembre, 27. *Prosperis et letis*. BENOÎT XII, BEFAR, p. 118, n° 2.976-2977.

<sup>19</sup> « *Et, pater sanctissime, quanquam nulli dubium existat quod progenitores nostri, clare memorie, terram istam de manibus perfidorum ac potentia regum Africe, Deo propitio, acquirentes, eandem ab eorundem perfidiorum ferocitate et sevis impugnationibus defensarunt, varia personarum pericula et expensarum profluvia in guerris, quibus propterea...* » 1345, mars, 12. *Sanctitatis vestre litteras. Ut per litteras*, Brepols, INNOCENT VI – 001316.

<sup>20</sup> 1346, mars. *Dudum redemptor ipse*. O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, 1864-1883, t. 25, p. 400-401.

<sup>21</sup> 1246, juillet, 19. *Dilecto filios Arnaldum*. Reg. Vat. 21, f. 310 v°, ep. 16.

<sup>22</sup> 7 lettres sont envoyées au roi du Portugal, une en 1246 puis les autres à partir du 1341. Voir Annexes, Base de données, « Les destinataires », Les souverains chrétiens, p. 492.

*Fernandi* seigneur de *Ferratia* et *Laurencius Gomecii*, un militaire<sup>23</sup>. À cette occasion les messagers lui ont rappelé le zèle de sa famille tant pour récupérer l'Algarve que pour combattre les ennemis susdits, à savoir les « perfides Agaréens des régions d'Afrique »<sup>24</sup>. En 1345, Clément VI répond à la demande du roi du Portugal de l'aider à supporter la guerre contre le roi « de Benamarin ». Le roi Alfonso IV s'adressa donc au pontife pour lutter contre le royaume du Maroc. De cette façon le pontife était tenu au courant des événements se déroulant dans cette région. Le pape reprend l'explication qui lui fut faite de la situation des trêves entre les différents rois d'Espagne et le « roi de Benamarin » d'autre part<sup>25</sup>. Il en va de même en 1376, Grégoire XI écrivit à Fernando I<sup>er</sup> du Portugal qu'il avait bien reçu ses messagers, qui lui avaient exposé les heurts entre lui et les royaumes de Benamarin et de Grenade<sup>26</sup>.

Les rois de France sont également présents dans la liste de destinataires<sup>27</sup>; pour ce qui se rapporte à la VIII<sup>ème</sup> croisade et à la mort de saint Louis en Ifrīkiya évidemment mais aussi pour informer le roi de France de ce qui se déroule au Maroc. Ainsi la papauté, qui souvent est informée des événements d'Afrique du Nord, soit par les chrétiens y demeurant<sup>28</sup>, soit par les rois ibériques, relaya-t-elle ensuite l'information du danger qui venait « d'Afrique », auprès de Philippe VI et Charles V respectivement en 1340<sup>29</sup> et en 1375<sup>30</sup>.

De son côté le roi d'Angleterre fut impliqué très ponctuellement dans ces relations épistolaires. Il apparaît en 1254 alors qu'une croisade contre les Almohades est projetée par le roi de Castille. Henri III, roi d'Angleterre, écrit à Innocent IV et lui envoie *Willielmus de Fraxino* pour lui demander de commuer ses vœux de croisade pour la Terre Sainte en vœux de croisade pour l'Afrique du Nord. Par ce courrier, le pape connaît un peu mieux les tractations autour de la croisade. Le successeur de ce pontife, Alexandre IV, lui répond négativement, le bref n'est pas conservé dans les registres vaticans<sup>31</sup>. Pendant de longues décennies le monarque anglais est absent des échanges de courriers.

<sup>23</sup> « *Sane venerabilis frater noster Martinus episcopus Elborens et dilecti filii Nobiles viri Lupus Fernandi dominus de ferratia necnon Laurencius Gomecii de Aureu Miles ambaxiatores et nuncii tui...* » 1341, avril, 30. *Gaudemus et exultamus*. Reg. Vat. 129, f. 22 v°, f. 23r°-v°, ep. 5.

<sup>24</sup> « *rex [...] de Benamarin* », « *contra crucis hostes perfidos Agarenos parcium Affrice* ». *Ibidem*.

<sup>25</sup> « [...] il fut exposé [...] à notre soin » « *Nuper pro parte tua fuit expositum coram nobis...* » 1345, janvier. *Nuper pro parte*. O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, 1864-1883, p. 348.

<sup>26</sup> « *venerabilis frater noster Martinus episcopus Silvensis, et dilecti filii Martinus abbas monasterii Alcobaciae Cisterciensis Ordinis Ulixbonensis dioecesis, ac nobilis vir Alvarus Gundisalvi de Monramiles Elborensis dioecesis, ambaxiatores et nuntii tui* », « [...] *contra reges Benamarinae et Granatae* ». 1376, avril, 2. *Accedit nobis* et. O. RINALDI, *op. cit.*, t. 21, p. 272.

<sup>27</sup> 6 lettres. Voir Annexes, Base de données, « Les destinataires », Le roi de France, p. 492.

<sup>28</sup> Voir le IV. A. L'échange avec le Maghreb, p. 351-353.

<sup>29</sup> 1340, août, 26. *Novit Deus* et. Reg. Vat. 135, f. 107 r°-v°, ep. 293.

<sup>30</sup> 1375, mai, 18. *Hiis diebus cum*. Reg. Vat. 271, f. 33 r°-34 r°.

<sup>31</sup> 1255, mars, 15. *Dilectus filius*. T. RYMER, *Foedera, conventiones, literae, et cujuscunque generis acta publica*, London, 1727-1735<sup>2</sup>, t. I, p. 545, n° 194.

En 1340 Benoît XII lui écrit un courrier similaire à celui qu'il a envoyé au roi de France, il l'informe du danger qui menace la Chrétienté au ponant du monde arabo-musulman<sup>32</sup>.

Ainsi par ses relations avec divers souverains la papauté est-elle informée des conflits entre les monarques chrétiens et les Marīnides. Quelquefois le pape en témoigna et utilisa l'expression « on dit que »<sup>33</sup>. En 1370 notamment Grégoire XI avait « entendu que les Sarrasins impies des régions de Bellamarinæ et de Grenade » menace les rois chrétiens<sup>34</sup>. Il confia alors à ses messagers *Bertrandus Convenarum et Agapitus Brixienſis episcopis*<sup>35</sup>, un message de paix pour les rois d'Espagne.

Les souverains maghrébins ne furent point oubliés par la papauté ; une dizaine de lettres leur sont adressées. Elles datent, à une exception près, de la première moitié du XIII<sup>ème</sup> siècle. Ces lettres parlent toutes du sort des chrétiens sur place ; certaines invitent les souverains à se convertir. Les califes almohades tinrent une place de choix parmi les interlocuteurs. Cinq courriers leurs furent destinés. Une relation épistolaire s'était mise en place. En 1250, l'Almohade al-Murtaḍā répondait au pontife : « Nous vous avons, jusqu'ici, accusé réception de vos lettres dignes d'attention, qui nous sont parvenues, nous efforçant, dans les réponses que, nous vous avons adressées, de vous rendre, en la complétant, votre bienfaisance<sup>36</sup> ».

Cette lettre fut conservée par les Archives secrètes du Vatican. Trois courriers furent rédigés à l'adresse du roi de Tunis ; un seul aux souverains de Ceuta et Bougie. À la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle, Grégoire XI renoua avec ces pratiques et écrivit au « roi Benamarin », toujours par souci des chrétiens qui résidaient dans son royaume<sup>37</sup>.

Les frères mendiants apparaissent dans l'adresse de quinze courriers<sup>38</sup> (si l'on excepte les courriers qui furent envoyés à l'évêque de Marrakech, le plus souvent franciscain ou dominicain). Ces lettres concernent autant les espoirs de conversion des « Sarrasins » que le soin des chrétiens sur place et le culte dans ces terres lointaines.

<sup>32</sup> 1340. *Redeuntem ad nos*. Reg. Vat. 135, f. 116 v° - 118 v°, ep. 303.

<sup>33</sup> « [...] *in regno Miramolini plures christiani captivi terrore penarum et mortis apostatasse dicantur...* » 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249.

<sup>34</sup> « *Fide digna et moesta nimium relatio ad nostrum perduxit auditum, quod impii Saraceni de partibus Bellamarinæ ac Granatæ, Christianorum regum Occidentalium dissidia (quæ suscitabit hostis humani generis) sentientes, regnum Castellæ ipsis finitimum in gravi multitudine intraverunt...* » O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, 1864-1883, t. 26, p. 179.

<sup>35</sup> « *Apostolicæ Sedis nuntiis* ». *Ibidem*.

<sup>36</sup> 1250, juin, 10. Lettre de l'Almohade al-Murtaḍā au pape Innocent IV. E. TISSERANT et G. WIET, « Une lettre de l'almohade Murtaḍā au pape Innocent IV », Rabat, 1926, p. 35.

<sup>37</sup> « *Addurhanien Regi Benamarine* ». 1375, septembre, 13. *Venerabilis Frater*. Reg. Vat. 271, f. 56 r°, ep. 56. Voir le III. A. les mercenaires, p. 239 et C. *Arnaldus Sardedol*, p. 333.

<sup>38</sup> Voir Annexes, Base de données, « Les destinataires », Les frères mendiants, p. 493.

Enfin, dans cinq lettres, rédigées lorsque les pontifes préparaient des projets croisés contre le Maghreb al-Aqsā en 1246<sup>39</sup>, 1255<sup>40</sup> et 1290<sup>41</sup>, les papes s'adressent aux « chrétiens d'Afrique ». L'idée d'une communauté chrétienne d'Afrique n'était pas ancrée dans l'esprit des pontifes, au contraire, les adresses sont précises. Les papes écrivent aux fidèles du Maroc ou de Tunis. Les autres destinataires étaient plus anecdotiques, notamment les ordres militaires.

- <sup>39</sup> 1246, octobre, 23. *Attendentes quod ex*. Reg. Vat. 21, f. 343 v° ep. 250.  
1246, décembre, 19. *Cum sicut intelleximus*. Reg. Vat. 21, f. 354 v°, ep. 343.
- <sup>40</sup> 1255, mars, 18. *Quia corporali praesentia*. Reg. Vat. 24, f. 31r°, ep. 230.
- <sup>41</sup> 1290, février, 9. *Etsi omnes qui*. Reg. Vat. 44, f. 294 r°, ep. 845.  
1290, février, 15. *Illius, licet immerti*. Reg. Vat. 44, f. 294 v°, ep. 844.





## II. Le Saint-Siège et les Sarrasins d'Occident



Le Maghreb, dès le début du XIII<sup>ème</sup> siècle, a été inséré dans la volonté pontificale d'étendre la Chrétienté, tant par la parole que par l'épée. Jusqu'au début du XV<sup>ème</sup> siècle la papauté a soutenu de façon discontinue une politique d'expansion du christianisme face aux Maghrébins. Ce point est essentiel dans la politique de la papauté à l'égard du Maghreb. Nombre de lettres, la grande majorité, en témoignent durant les 220 ans qui intéressent mon étude<sup>1</sup>. Trois axes se dégagent dans l'attitude adoptée par le Saint-Siège face aux « Sarrasins » d'Occident. Tout d'abord les papes se sont, à l'occasion, adressés directement aux souverains musulmans d'Afrique du Nord notamment pour les amener vers la foi catholique. Des courriers envoyés à d'autres destinataires montrent par ailleurs ponctuellement l'espoir de voir se convertir ces mêmes princes maghrébins. Cela concerne une dizaine de lettres seulement mais elles sont d'une grande valeur. Au XIII<sup>ème</sup> siècle les papes ont soutenu les efforts d'évangélisation des musulmans faits par les frères mendiants. Enfin, et c'est le point qui a le plus préoccupé le Saint-Siège, les pontifes ont appuyé les expéditions armées menées par divers rois chrétiens contre le Maghreb. Mon intention, dans cette première partie, n'est pas de cloisonner prosélytisme, prédication des frères mendiants et croisade mais bien de les considérer comme les différentes facettes d'un même mouvement<sup>2</sup>. Toutes ces actions concourent au même but et les lettres apostoliques en témoignent au XIII<sup>ème</sup> comme au XIV<sup>ème</sup> siècle : il faut œuvrer pour « augmenter le nom du Christ », pour défendre et étendre la foi catholique.

Lorsque s'ouvre mon étude, à l'aube du XIII<sup>ème</sup> siècle, Innocent III écrit une lettre adressée au calife almohade qui l'invitait, par ses derniers mots, à la connaissance de la vérité – sous-entendue chrétienne –. Elle n'est pas du tout représentative de l'ensemble des courriers pontificaux au sujet du Maghreb ni de l'essentiel des intentions premières des papes. Dix lettres furent envoyées aux souverains musulmans. Pas une de plus ne fut enregistrée dans les registres du Vatican ; elles représentent à peine 5 % des courriers, les autres étant adressées à des chrétiens. Parmi ces dix lettres, quatre seulement invitent un souverain maghrébin à se convertir. À une exception près, ces lettres parlent en premier lieu du sort des chrétiens sur place. Les Maghrébins auxquels s'adressaient les papes étaient les souverains, le plus souvent almohades. Parallèlement aux tentatives de conversion des monarques, des rumeurs de baptêmes de musulmans arrivèrent aux oreilles des pontifes. Ces dernières concernaient essentiellement la famille Hāfṣide de Tunis auprès de laquelle les papes n'ont pas fait de prosélytisme.

<sup>1</sup> La papauté a écrit cent trente deux lettres au sujet de la conversion des maghrébins ou de la lutte contre les « Sarrasins d'Afrique », soit à peu près 66 % du corpus.

<sup>2</sup> Voir sur ce sujet l'ouvrage de Benjamin Kedar. B. Z. KEDAR, *Crusade and Mission*, Princeton, 1984, 246 p. I. HEULLANT-DONAT, « Missions impossibles. Les franciscains, la mission et le martyre à la fin du Moyen Âge », séminaire de l'EHESS, 8 mars 2006.

La conversion d'un prince musulman est porteuse d'un grand espoir puisqu'elle préfigure celle de son peuple et appelle à des baptêmes collectifs. Jusqu'à la toute fin du XII<sup>ème</sup> siècle, elle peut être mentionnée mais rien n'est alors mis en œuvre pour y arriver<sup>3</sup>. Suivant leur vocation à s'adresser aux infidèles, les papes œuvrèrent, au siècle suivant, pour que ces monarques renoncent à leur foi. Les registres de la chancellerie pontificale leur ont permis d'enregistrer ces lettres envoyées aux souverains musulmans. L'exemplarité de leur démarche épistolaire est ainsi couchée sur le papier pour l'Occident et pour les souverains<sup>4</sup>.

Lorsque s'ouvre mon étude, à l'aube du XIII<sup>ème</sup> siècle, après la chute de Jérusalem en 1187 et le quatrième concile de Latran en 1215<sup>5</sup>, « l'évangélisation des peuples vivant en dehors de la Chrétienté »<sup>6</sup>, connut une nouvelle impulsion. De nouvelles terres païennes ou hérétiques, prêtes à être évangélisées, s'ouvraient alors au Moyen-Orient, au-delà de la mer Noire et jusqu'en Chine. Dans le même temps, les ordres mendiants, tournés vers l'activité apostolique, naissaient. Leurs illustres fondateurs, saint Dominique et saint François, avaient voué leur vie à l'évangélisation<sup>7</sup>. Les religieux bénéficiaient de conditions nouvelles consécutives à l'essor du commerce. Ils pouvaient accéder sans encombre aux terres musulmanes mais ne pouvaient pour autant pas y prêcher. L'islam punissait de mort tout blasphème fait au Prophète et toute conversion de musulmans au christianisme.

Les Sarrasins écoutèrent volontiers ces frères tant qu'ils prêchèrent la foi du Christ et la doctrine évangélique, jusqu'à ce qu'ils se missent à contredire manifestement dans leur prédication Mahomet, en le traitant de menteur et de perfide. Alors ils les battirent cruellement – et, si Dieu ne les avait miraculeusement préservés, ils les auraient fait périr – et les chassèrent de leurs cités<sup>8</sup>.

L'Occident musulman fut au même titre que l'Orient, une terre de prédication. Saint François d'Assise envoya ses frères vers le Maghreb al-Aqsā, tan-

<sup>3</sup> J. RICHARD, *La papauté et les missions d'Orient au Moyen Âge (XIII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècles)*, Roma, 1977, Introduction, p. 7-8.

<sup>4</sup> TH. TANASE, « Les registres du Vatican et les Mongols au XIII<sup>ème</sup> siècle : l'écriture d'une histoire », colloque de 2-3 décembre 2008, « La correspondance entre souverains, princes et cités-États. Approches croisées entre l'Orient musulman, l'Occident latin et Byzance (XIII<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> s.) », EPHE.

<sup>5</sup> « L'impératif de la *reductio ad unum* proclamé dans le IV<sup>ème</sup> concile de Latran, relança en même temps l'aventure croisée et l'effort missionnaire ». A. AJOLLO, « L'attitude des Franciscains devant l'Islam en Orient et en Occident maghrébin », in *Question d'Histoire. Orient et Occident du IX<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 2000, p. 199.

<sup>6</sup> J. RICHARD, *op. cit.*, p. 3.

<sup>7</sup> *Ibidem*, p. 20.

<sup>8</sup> *L'Historia Orientalis* de Jacques de Vitry, édition de G. GOLUBOVITCH, *Biblioteca bio-bibliografica della Terra santa e dell'Oriente francescano*, Quarrachi, 1906-1927, t. I, p. 9-10.

dis que lui se dirigeait vers le port d'Ancône pour rejoindre l'Égypte<sup>9</sup>. À partir de ce moment là, par vagues successives, armés de paroles, les frères vinrent de la mer sur les côtes africaines, certains prêchant aux musulmans – qu'ils soient simples badauds ou sultans – d'autres œuvrant pour les chrétiens qui y vivaient. Certains y moururent en martyr. Ceux sur lesquels mon attention se porte dans ce chapitre sont les prédicateurs, ceux qui avaient pour but l'évangélisation des gentils<sup>10</sup>, sans pour autant oublier que la venue de ces religieux sur le continent était aussi un moment particulier pour les fidèles sur place. Les chrétiens pouvaient aussi tirer profit les paroles adressées aux musulmans.

Les papes connurent ces épisodes évangélisateurs. Leur correspondance apporte des informations sur leurs positions à ce sujet. Plusieurs problèmes se posent à la lecture de leurs lettres. Nombreuses sont celles qui s'intéressent aux missions franciscaines et/ou dominicaines dans leur ensemble. Ainsi dans la longue liste des terres où les frères peuvent être envoyés, le vocable *terras saracenorum*<sup>11</sup> peut englober le Maghreb sans qu'il soit nommé précisément. Cela doit-il être considéré comme une marque d'indifférence ou plutôt d'intégration de l'Afrique du Nord dans l'horizon pontifical comme terre d'évangélisation au même titre que l'Orient ? D'autre part de nombreux courriers concernent bien l'Afrique du Nord et les frères mendiants mais portent sur l'encadrement des chrétiens et non sur l'évangélisation des musulmans. Ainsi dans seulement 17 folios (9 % du corpus<sup>12</sup>), tous antérieurs au premier quart du XIV<sup>ème</sup> siècle, se voient mêlés ces sujets : Maghreb et prédication aux infidèles. Dans ces lettres, il est question de « convertir les infidèles » ou « les incrédules <sup>13</sup> », de prêcher aux Sarrasins et même de les baptiser si ceux-là

<sup>9</sup> J. TOLAN, *Le saint chez le sultan*, Paris, 2007, p. 109, 117, 151, 184 et 380. A. VAUCHEZ, *François d'Assise : Entre histoire et mémoire*, Paris, 2009, p. 139 et 149.

<sup>10</sup> Nom donné par les chrétiens et les Juifs aux infidèles.

<sup>11</sup> Ces lettres sont éditées dans la série *Fontes, Pontificia Commissio ad Redigendum Codicem Iuris Canonici Orientalis*, série III, *Acta Alexandri Pontificum*, fasc. III : *acta Honorii III et Gregorii IX*, Città del Vaticano, 1950, 424 p. Dans ce chapitre je reviens sur la série de 1233 (notamment 1233, février, 15. *Celestis altitudo consilii* ; 1233, mars, 24. *Animarum salutem desiderio* ; 1233, avril, 8. *Cum messis multa* ; 1233, mai, 17. *Pro zelo christiana*. 1233, mai, 17. *Cum messis multa*) et celle de 1244-1245 (1244, octobre. *Animarum salutem desiderio*. 1245, mars, 22. *Cum hora undecima*.)

<sup>12</sup> Je n'inclue pas dans ce pourcentage les lettres envoyées aux souverains musulmans étudiées précédemment.

<sup>13</sup> « *pro incredulis convertendis* ». 1225, octobre, 27. *Gaudemus de te*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°, ep. 101. « *ad convertendum infideles divina gratia pre eunte praedicationibus* » 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249. « *in conversione infidelium* ». 1260, juillet, 15. *Significasti nobis et. Th. RIPOLL, Bullarium ordinis fratrum praedicatorum*, Rome, 1729-40, t. I, p. 395, n° 275. « *conversionem infidelium* ». 1312, janvier, 10. *Cunctis ecclesiis prelatorum. Ut per litteras*, CLÉMENT V. Lettres communes – 007659.

venaient à la foi<sup>14</sup>. D'autres verbes de parole purent être employés par les pontifes tel qu'« évangéliser », « exalter » ou « annoncer »<sup>15</sup>. Il y est aussi beaucoup question des fidèles sur place qu'il faut aider, mais dans le cadre de ce chapitre, je me limite à le mentionner pour mieux mettre en perspective la prédication des frères aux Sarrasins.

Les deux ordres mendiants furent impliqués dans cette confrontation à l'islam maghrébin et concernés par les lettres papales. Les deux pôles d'attraction les plus marquants furent Marrakech et Tunis, puis dans une moindre mesure Ceuta. Même si les dominicains furent plus remarqués à l'Est et les franciscains à l'Ouest, il n'y eut pas d'espace réservé à l'un ou à l'autre ordre. L'enjeu était la conversion désirée, et non forcée, de l'infidèle.

Lorsque s'ouvre mon étude, à l'aube du XIII<sup>ème</sup> siècle, Innocent III avait décidé de porter la croisade en Terre Sainte. Cette quatrième expédition vers Jérusalem, purement pontificale, fut grevée de difficultés financières<sup>16</sup>. Le siècle qui s'ouvrait alors a connu d'autres croisades ne visant pas la Terre Sainte, comme la *reconquista* en Espagne. Cent dix lettres papales, de 1204 à 1419, révèlent des intentions belliqueuses à l'encontre de l'Afrique du Nord, soit 60 % du corpus maghrébin. Les papes, dans leur politique maghrébine, accordent une large part de leur attention à la croisade contre les côtes maghrébines ; l'Afrique représentait aussi une menace dont il fallait se protéger. La correspondance apostolique s'accroît autour de certaines années : 1246, 1255, 1265, 1295, 1340, 1375 et 1415<sup>17</sup>. La première de ces lettres est quelque peu isolée. En 1204<sup>18</sup>, Innocent III écrit au roi d'Aragon. Le pontife aimerait que la paix règne entre les souverains chrétiens et que le roi d'Aragon conduise son armée « contre les Sarrasins<sup>19</sup> ». À cette date, il exprime ce vœu parce que

<sup>14</sup> « *vobis liceat praedicare baptizare Sarracenos ad fidem noviter venientes* ». 1225, octobre, 7. *Vineae Domini custodes*. L. WADDING, *Annales Minorum*, Quaracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. II, p. 140, n° XXVIII. « *qui in partibus Marrochii ad praedicationem ipsius accesserint* ». 1290, février, 9. *Tanto circa divini*. NICOLAS IV, BEFAR, t. I, p. 375, n° 2.117.

<sup>15</sup> « *ad evangelizandum* ». 1225, juin, 6. *Vineae Domini custodes*. P. PRESSUTTI, *Regesta Honorii Papae III*, Roma, 1888, t. II, n. 5527. « *ad exaltationem intendat viriliter nominis Christiani* ». 1246, octobre, 30. *Circa opera pietatis*. L. WADDING, *op. cit.*, t. III, p. 177, n° XXIII. « *annuntiaturos illis in virtute Dei Evangelicam veritatem* ». 1256, juin, 27. *Cum hora undecima*. J.-M. COLL, « *Escuelas de lenguas orientales en los siglos XIII y XIV (Controversia y misiones a los judios)* », 1944, p. 136-138.

<sup>16</sup> Cette dernière, lancée en 1198, se conclut pas la prise de Constantinople par les croisés le 13 avril 1204.

<sup>17</sup> La VIII<sup>ème</sup> croisade semble absente car lors de sa préparation le siège pontifical était vacant et la destination de Tunis ne fut décidée que tardivement. Ainsi les bulles qui parlent de cette expédition ne font que la remémorer.

<sup>18</sup> 1204, février, 14. *Divine legis iniuria*. Reg. Vat 5, f. 130<sup>r</sup> - v°.

<sup>19</sup> « *contra Sarracenos exercitum duceres* ». *Ibidem*, édition de O. HAZENEDER, J.-C. MOORE, A. SOMMERLECHNER, *Die register Innocenz' III*, Wien, Vol. 6, p. 394.

le « camp ennemi » se fortifie davantage encore<sup>20</sup>. Innocent III dit avoir appris que le roi de Marrakech avait triomphé du roi de Majorque ; de son point de vue les deux royaumes ainsi réunis, la capacité de nuire de ce roi se trouve accrue<sup>21</sup>. En effet, au début du XIII<sup>ème</sup> siècle, Majorque était gouvernée par les Almoravides qui ont été remplacés par les Almohades, les « rois de Marrakech » tels que les nomme Innocent III. Ces derniers venaient de prendre l'île. Cette attaque fut la dernière grande expédition maritime almohade<sup>22</sup>. La dynastie des Almohades, pendant le règne d'al-Nāṣir, au début du XIII<sup>ème</sup> siècle, était encore à son apogée. Depuis la défaite d'Alarcos, en 1195, un appel à la croisade avait été lancé par l'évêque de Tolède, Rodrigo Jiménez de Rada<sup>23</sup>. Cette lettre s'inscrivait donc dans les démarches pontificales incitant les rois de la péninsule à former une coalition « contre les Sarrasins » pour la *reconquista*. La bulle figure parmi celles qui précédèrent la bataille de Las Navas de Tolosa mais le nom « roi de Marrakech » ne fut utilisé dans aucun autre courrier. Lorsque le pape parle du roi de Marrakech, le danger est par-delà la mer, et non aux frontières terrestres de la Chrétienté ; cette menace se renforce, fait peur et conduit le pape à souhaiter la paix entre les rois chrétiens pour mieux achever la *reconquista*.

La bataille de Las Navas de Tolosa en 1212 inaugura le déclin de l'empire berbère. En 1215 eut lieu le concile de Latran où furent réactivées la croisade et la volonté de reprendre la Terre Sainte<sup>24</sup>. En Espagne la croisade était encouragée par la chancellerie d'Honorius III qui invita l'archevêque castillan Rodrigo Jiménez de Rada – celui-là même à qui le pontife confia quelques années plus tard la charge d'installer un évêché au Maroc<sup>25</sup> – à lutter « *contra Mauros in Ispania* »<sup>26</sup>. Le Maghreb n'apparaît pas dans ces bulles et l'expression « Maures en Espagne » est claire. Les décennies suivantes virent une nouvelle

<sup>20</sup> « *pars hostilis* ». *Ibidem*.

<sup>21</sup> « *potentia malicia eiusdem Marrochitani regis* ». *Ibidem*.

<sup>22</sup> CH. PICARD, *La mer et les musulmans d'Occident au Moyen Âge, VIII<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1997, p. 173.

<sup>23</sup> « Près de cent ans furent [...] nécessaires afin que l'autorité romaine puisse faire valoir dans la péninsule Ibérique la conception qu'elle nourrit de la guerre sainte. Encore fut-elle amenée pour l'imposer à rechercher le soutien des rois de Castille, qui à partir de Ferdinand III, saisissent le parti qu'ils peuvent en retirer pour redorer leur prestige en Occident ». PH. JOSSERAND, « Croisade et reconquête dans le royaume de Castille au XIII<sup>e</sup> siècle. Éléments de réflexion », in *L'expansion occidentale (XIe-XVe siècles). Formes et conséquences. Actes du XXXIII<sup>e</sup> Congrès de la SHMESP (Madrid, 2002)*, Paris, 2003, p. 84.

<sup>24</sup> R. FOREVILLE, *Histoire des conciles oecuméniques*, Paris, 1965, *Latran I, III et Latran IV*, vol. 6., p. 382.

<sup>25</sup> 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249. Voir le III. C. La création de l'évêché, p. 300.

<sup>26</sup> Quelques exemples de lettres où le terme « Maures » et la formule « *Mauros in Ispania* » sont employés : 1218, janvier, 31. *Cum venerabilis frater*. P. PRESSUTTI, *Regesta Honorii Papae III*, Roma, 1888, t. I, p. 177, n. 1049. 1219, février, 9. *Ad exaudendum precis*. *Ibidem*, t. I, p. 309, n. 1864. 1219, mars, 15. *Supplicasti nobis*. *Ibidem*, t. I, p. 319, n. 1930.



avancée chrétienne en Espagne. Fernando III el Santo, roi de Castille, prit Cordoue en 1236 et Jaime I<sup>er</sup> el Conquistador, roi d'Aragon, Valence en 1238<sup>27</sup>.

Au-delà de la péninsule, Jaime I<sup>er</sup> prit Majorque en 1229, cette île dont il était question en 1204. Mais le lien entre l'île et le Maroc n'est plus signalé<sup>28</sup>. Grégoire IX accorda des indulgences comme à ceux qui partaient pour la Terre Sainte. Ramòn de Peñafort y prêcha aux musulmans ; la croisade permettait la mission<sup>29</sup>. En 1234 Ceuta venait de se libérer de la tutelle almohade. Les *Calcurini*, sans doute les Catalans, attaquèrent Ceuta et les Génois firent ensuite le siège de la ville<sup>30</sup>. Ces faits sont absents de la correspondance pontificale.

Pendant deux siècles, et plus longtemps après, les croisades visèrent les villes almohades, puis d'autres souverains maghrébins. Cinq grands mouvements de croisade touchèrent le Maghreb en excluant le Maghreb central. Le premier au milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle fut soutenu par la Castille et orchestré par Alexandre IV. Le second, la croisade de saint Louis, eut lieu vingt ans plus tard. En 1340 le roi de Castille combattait le roi marīnide à la bataille de Salado. En 1390 intervint la prise de Mahdia par Louis le Bourbon. Le dernier fut conduit par les Portugais qui prirent Ceuta en 1415. Les expéditions armées bousculèrent sans doute les fidèles qui demeuraient en Afrique du Nord. Par définition elles furent toutes approuvées par une bulle d'indulgence et soutenues par Rome.



<sup>27</sup> « [La] justification de la conquête, en tant que croisade pour la restauration du culte chrétien dans des territoires usurpés, est réitérée dans des documents pontificaux sur des conquêtes ultérieures de Jaime, tout particulièrement celle de Valence, qu'il finit par prendre en 1238 après un long siège ». J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 240.

<sup>28</sup> « Et on sait comment l'une des causes de la conquête de Majorque en 1230 par les Catalans fut la gêne apportée par les corsaires musulmans des Baléares au commerce entre Barcelone et Ceuta. ». M. CHÉRIF, *Ceuta aux époques almohade et mérinide*, Paris, 1996, p. 142.

<sup>29</sup> B. Z. KEDAR, *Crusade and Mission*, Princeton, 1984. J. TOLAN, *op. cit.*, p. 101 et 240.

<sup>30</sup> M. CHÉRIF, *op. cit.*, p. 139 et 143.

## A. D’Innocent III à Alexandre IV, les premières expériences, 1198–1261

*Innocent III, 1198-1216*

Avec le pontificat d’Innocent III l’administration pontificale s’active plus vivement et les archives laissent alors apparaître plus facilement dans ses registres les courriers concernant le Maghreb. Comme je l’ai dit en introduction Innocent III a nourri une réflexion complexe sur les non-chrétiens et en particulier sur l’Islam. Durant son pontificat il a souhaité et soutenu des croisades et œuvré pour la paix entre les princes – notamment à l’Occident de la Chrétienté, le roi de Navarre Sancho VIII et le roi de Castille Alfonso VIII<sup>1</sup>. Il a encouragé des tentatives d’évangélisations qui avaient invité les souverains musulmans à se convertir<sup>2</sup>. Trois lettres de ce pape évoquent l’Afrique du Nord. Il écrivit une fois au souverain almohade<sup>3</sup>, un an et deux mois après son élection. Dans deux autres bulles, il parle de lui en le nommant « roi de Marrakech ». Ainsi le dialogue entre le pape et les Almohades commença quelques années après la bataille d’Alarcos, après une victoire des musulmans sur les chrétiens<sup>4</sup>.

La lettre au Miramolin, roi de Marrakech<sup>5</sup>.

En 1199, Innocent III écrivit au calife almohade al-Nāṣir, successeur du glorieux al-Manṣūr. L’objet principal de la bulle est l’envoi de trinitaires sur les terres du « roi de Marrakech ». Ces religieux, qui vouaient une dévotion particulière à la Trinité, avaient fait vœu de consacrer un tiers de leurs biens au rachat des captifs<sup>6</sup>. Ils sont envoyés pour s’occuper des prisonniers chrétiens au Maroc.

Le premier souci du Saint-Siège est la protection des chrétiens en terre infidèle. Dans ce premier échange le pape n’est pas en position de force. Innocent III fait entendre sa voix par les trinitaires qui sont alors ses messagers. La fonction des frères est donc double<sup>7</sup>. Par leur intermédiaire le pape

<sup>1</sup> G. CIPOLLONE, « Innocenzo III e i saraceni : Atteggiamenti differenziati (1198-1199) », 1988, p. 170.

<sup>2</sup> J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 265.

<sup>3</sup> 1199, mars, 8. *Inter opera misericordie*. Reg. Vat. 4, f. 148 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>.

<sup>4</sup> A. HUICI-MIRANDA, « al-Arak », in *El*.

<sup>5</sup> « *Miramolino regi Marrochetano* », 1199, mars, 8. *Inter opera misericordie*. Reg. Vat. 4, f. 148 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>.

<sup>6</sup> G. CIPOLLONE, « Trinitaire », in *DEMA*.

<sup>7</sup> A. UNALI, « Pénétration religieuse et territoriale des chrétiens au Maghreb au XIII<sup>ème</sup> siècle », 2000, p. 144.

s'adresse au calife et à ses sujets pour régler un point pratique<sup>8</sup>, mais à la dernière ligne, il dit espérer que la vérité du Christ soit inspirée le plus rapidement possible au calife almohade<sup>9</sup>. Cette phrase reprend la formule d'adresse au « roi de Marrakech » à laquelle est déjà ajoutée : « que vous parveniez à la connaissance de la vérité et que vous demeuriez salutairement en elle<sup>10</sup> ».

Même si le sujet abordé est tout autre, le pape souhaite, sans insistance, la conversion d'al-Nāṣir. Le Maghreb est élément mineur par rapport à la politique orientale d'Innocent III. Mais cette lettre ouvre une correspondance qui, sans être soutenue, a existé entre le Saint-Siège et les « Miramolins »<sup>11</sup>. Giulio Cipollone s'est penché longuement sur cette lettre<sup>12</sup>. Il note que ce courrier est le premier qu'Innocent III a envoyé à un prince musulman et qu'il est très souvent cité dans les écrits sur les relations internationales entre Chrétienté et Islam. Pour cet auteur il est « exceptionnel » ; les échanges épistolaires entre papes et musulmans étant rares. De son point de vue le choix d'al-Nāṣir fut dicté probablement par la proximité du Maroc qui facilitait l'ambassade des trinitaires. Enfin Giulio Cipollone modère la valeur de l'invitation faite par Innocent III à l'Almohade ; la formule était fréquemment utilisée par la chancellerie pontificale<sup>13</sup>.

### *Honorius III, 1216-1227*

Vingt ans plus tard, Honorius III, son successeur, écrit lui aussi à un calife almohade. Ce pape était d'une envergure moindre que son prédécesseur. Il désirait poursuivre la politique de ce dernier, et mit tout en œuvre pour mener la croisade vers la Terre Sainte, décidée au concile de Lyon en 1215<sup>14</sup>. Il se préoccupa plus que son prédécesseur du Maroc<sup>15</sup> et décida d'y fonder un évê-

<sup>8</sup> « *illustri Miramolino regi Marrochetano et subditis eius* ». 1199, mars, 8. *Inter opera misericordie*. Reg. Vat. 4, f. 148 r°-v°.

<sup>9</sup> « *Inspiret autem vobis ille, qui via veritas est et vita, ut agnita veritate, que Christus est, ad eam venire quantotius festinetis* ». *Ibidem*. Voir également G. CIPOLLONE, *Cristianità-Islam : cattività e liberazione in nome di dio*, Roma, 1992, p. 506.

<sup>10</sup> « [...] *ad Veritatis noticiam pervenire ac in ea salubriter permanere...* » *Ibidem*.

<sup>11</sup> En tout six lettres ont été envoyées aux sultans almohades qui sont toutes évoquées dans le présent chapitre.

<sup>12</sup> G. CIPOLLONE, *op. cit.*, p. 428-433.

<sup>13</sup> *Ibidem*, p. 428-430.

<sup>14</sup> A. PARAVICINI BAGLIANI, « Honorius III », in *DHP*.

<sup>15</sup> Honorius III enregistra neuf lettres contre trois pour Innocent III. Voir Annexes, Regeste, p. 431-433.

ché<sup>16</sup>. Si Innocent III s'inquiétait des captifs retenus au royaume de Maroc, Honorius III s'occupa des mercenaires et des marchands qui y travaillaient. Pendant son pontificat eurent lieu les premiers voyages des frères mineurs au Maghreb. Pour chacun de ces périple, je narre brièvement le déroulement des faits puis je confronte ces récits aux lettres pontificales.

### Le départ des franciscains.

Saint François d'Assise fut le premier, d'après ses biographes, à vouloir prêcher la foi du Christ au Maroc. Vers 1213 il entreprit le voyage. Les termes utilisés par Thomas de Celano dans la *Vita Prima*<sup>17</sup> sont proches de ceux employés par Bonaventure dans la *Leganda maior*<sup>18</sup>. Le bienheureux François partit vers le Maroc, *Marrochium* ou *Marochium*, pour prêcher l'évangile du Christ au Miramolin, *Miramolino* ou *Miramamolino*, et à son peuple. Ces termes sont aussi proches de ceux utilisés par Innocent III avant le départ de saint François. Il écrivait au *Miramomolino*<sup>19</sup> et s'adressait aux captifs au Maroc<sup>20</sup>. Le saint d'Assise fut frappé par la maladie et n'alla pas plus loin que l'Espagne<sup>21</sup>.

En 1219 d'autres frères, à sa suite, entreprirent le périple en Méditerranée occidentale afin de convertir les musulmans. Ainsi les premiers partis pour le royaume de Tunis furent les franciscains. Les sources narratives de l'ordre des frères mineurs sont prolifiques. Elles narrent l'histoire des membres de l'ordre partis au Maghreb, particulièrement de ceux qui moururent à Marrakech et à Ceuta.

Les fils de la transmission littéraire des pérégrinations des frères mineurs ont été démêlés par Isabelle Heullan-Donat<sup>22</sup>. Aussi je ne fais ici que reprendre

<sup>16</sup> 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249. Voir le III. C. Le diocèse, « La création de l'évêché », p. 297.

<sup>17</sup> *Fontes franciscani*, Assisi, 1995, p. 330 (1228-1230). Cité par I. HEULLANT-DONAT, « Missions impossibles. Les franciscains, la mission et le martyre à la fin du Moyen Âge », séminaire de l'EHESS, 8 mars 2006.

<sup>18</sup> *Fontes franciscani*, Assisi, 1995, p. 858-854 (1263). *Ibidem*.

<sup>19</sup> 1199, mars, 8. *Inter opera misericordie*. Reg. Vat. 4, f. 148 r°-v°.

<sup>20</sup> « *regem Marroch* ». 1200, avril-mai. A. POTTHAST, *Regesta Pontificum Romanorum*, Berlin, 1873, t. I, p. 96, n° 1040.

<sup>21</sup> Voir également L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. I, p. 202 et A. VAUCHEZ, *François d'Assise : Entre histoire et mémoire*, Paris, 2009, p. 139

<sup>22</sup> *Missions impossibles Essai sur les franciscains et leurs martyrs (XIIIe-XVe siècle)*, Mémoire inédit présenté pour l'Habilitation à diriger des recherches, Université Lumière - Lyon 2, 9 décembre 2006 (2 volumes de textes, 449 p., un volume d'annexes, 55 p.) Isabelle Heullan-Donat a présenté ses recherches sur « Les martyrs franciscains du Maghreb dans l'hagiographie franciscaine » lors du séminaire « contacts, échanges et ransferts dans le monde méditerranéen pendant l'Antiquité et le Moyen Âge » de John Tolan, le 16 mai 2002, Université de Nantes. Voir également sa thèse, « *Ab origine mundi* » fra Elemosina et Paolino da Venezia, deux franciscains italiens et l'histoire universelle au XIV<sup>ème</sup> siècle, thèse sous la direction d'A. VAUCHEZ, Paris X, Paris, 1994, 453 p.

ses conclusions<sup>23</sup>. Dans un premier temps, les lettres de témoins de martyres participent au processus d'authentification des martyres d'outre-mer<sup>24</sup> puis certaines ont servi à la rédaction de *Passions* qui relatent l'aventure des frères<sup>25</sup>. Au début du XIV<sup>ème</sup> siècle, s'élaborent les catalogues de saints franciscains<sup>26</sup>, enfin, à la fin du siècle, La *Chronique des XXIV Généraux de l'Ordre des Mineurs*<sup>27</sup> est le « point d'aboutissement » de ce processus, qui, par la mort des martyrs en terre infidèle, légitime les implantations franciscaines. Concernant l'Afrique du Nord, les régions qui intéressent l'ordre coïncide avec celles qui occupent la papauté : l'Ifrīkiya et le Maroc, et les villes de première importance, Tunis, Marrakech et Ceuta<sup>28</sup>.

Au XVII<sup>ème</sup> siècle, le père Wadding entreprit la rédaction des *Annales ordinis Minorum*, à la gloire de ces frères. Là aussi, les martyres sont sur le devant de la scène et marquent symboliquement de leur sang la terre musulmane, mais cette fois ils figurent à côté des frères qui furent présents pour les fidèles d'outre-mer. Dans son travail de compilation, il intégra, à côté des sources de l'ordre<sup>29</sup>, l'édition d'un certain nombre de bulles<sup>30</sup> et raconta l'histoire de l'évêché de Marrakech<sup>31</sup>. Sur les seize volumes qu'il rédigea, soixante-dix pages, réparties sur dix volumes, concernent les franciscains au Maghreb<sup>32</sup>.

<sup>23</sup> Voir également la présentation de son travail par l'auteur dans I. HEULLANT-DONAT, « Missions impossibles Essai sur les franciscains et leurs martyrs (XIIIe-XVe siècle) », *Etudes franciscaines*, 2008, p. 165-173.

<sup>24</sup> « [...] où les chrétiens (donc les témoins potentiels) étaient souvent peu nombreux ». *Ibidem*, p. 169.

<sup>25</sup> « Si les modèles tarde-antiques, connus des hagiographes, inspirent fortement ces récits, il convient aussi de souligner les innovations, notamment à la lumière des procédures (exigeantes, longues et coûteuses) de reconnaissance officielle de la sainteté, mises en place par la papauté ». *Ibidem*.

<sup>26</sup> « [...] des *Memorialia* de fra Elemosina et le *Provinciale* de Paulin de Venise, dans les années 1317-1330 aux versions plus ordonnées et plus élaborées de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ». *Ibidem*, p. 168.

<sup>27</sup> « *Chronica Generalium ministrorum ordinis fratrum minorum* », *Analecta franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, 748 p.

<sup>28</sup> Pour une étude approfondie de la géographie subjective des papes voir le IV, C., La géographie, p. 365.

<sup>29</sup> Parmi les sources de Wadding nous pouvons dégager de manière certaine qu'il utilisa la *Chronique des XXIV Généraux*. Pierre de Cénival relève la citation de l'auteur au tome II, page 296 qui pour narrer le martyre 1232 nomme le *Chronicon antiquum* – à identifier comme la chronique de l'Ordre franciscain. P. DE CÉNIVAL, « L'Église chrétienne de Marrakech au XIII<sup>ème</sup> siècle », Rabat, 1927, p. 77. A. Nascimento affirme que Wadding connaissait également la *Chronica Fratis Iordani a Iano* (*Analecta Franciscana*, Quaracchi, 1885, t. I, p. 592). A. NASCIMENTO AIRES, « Lenda e livro dos milagres dos Mátires de Marrocos », in *Dicionário deliterratura medieval galeya e portuguesa*, Lisboa, 1993.

<sup>30</sup> Treize pour le XIII<sup>ème</sup> siècle, aucune pour le XIV<sup>ème</sup> siècle.

<sup>31</sup> Pour une étude approfondie de l'évêché voir le III, C., p. 295.

<sup>32</sup> L. WADDING, *Annales Minorum*, Quaracchi, 1931-1935<sup>3</sup> (première édition en 1628), t. I, p. 202, 317, 337, 352-356, 389-399 ; t. II, p. 29-34, 140, 332, 463, 171-172 ; t. III, p. 169-177, 215-216, 626-629 ;

Anna Ajollo s'est, quant à elle, interrogée sur la formation intellectuelle des frères mineurs. Elle admet qu'ils ne connaissaient que mal la culture musulmane mais suppose un *corpus* de textes qui a pu circuler chez les franciscains se rendant en terre musulmane. Parmi ces œuvres pouvait se trouver le *Corpus Tolédan* commandé par l'abbé de Cluny Pierre le Vénérable en 1143<sup>33</sup>. Rien n'atteste que les franciscains connaissaient ces textes.

L'histoire des franciscains en Berbérie orientale fut moins mouvementée qu'en Berbérie occidentale. L'Ifrikiya reçut des religieux envoyés par saint François dès 1219<sup>34</sup>. Les premiers prédicateurs furent emmenés jusqu'à Tunis, « cité des Sarrasins »<sup>35</sup> par le frère Gilles qui prêcha dans la ville. D'après la chronique, les franciscains s'adressèrent aux musulmans – parmi lesquels une grande rumeur s'élevait – et dérangèrent les chrétiens auprès desquels ils s'étaient arrêtés. Les franciscains touchèrent donc à la fois les musulmans et les chrétiens qui, ennuyés par leur présence et poussés par la crainte, les rembarquèrent sur des bateaux où les frères continuèrent à prêcher contre la volonté des chrétiens. Ainsi, voyant qu'ils ne pouvaient accomplir leur œuvre, ils revinrent jusqu'à saint François. La chronique montre que les mineurs sont auprès des chrétiens et prêchent aux musulmans. L'opposition des fidèles installés à Tunis est largement décrite. La confrontation entre chrétiens est aussi importante.

Peu de temps après, *Electus*, l'adjoint du frère Gilles, aurait secrètement converti des musulmans dans la capitale hafside. Il y serait mort en martyr de la foi chrétienne<sup>36</sup>. Ces ferventes actions n'étaient manifestement pas du goût des marchands chrétiens puisqu'elles pouvaient nuire à leurs communautés<sup>37</sup>.

Ces deux premiers voyages ne sont connus que par l'historiographie franciscaine, la correspondance pontificale n'en garda aucune trace même si elle

t. IV, p. 72, 343-345 ; t. V, p. 174-176, 249, 269-271, 597-601 ; t. VI, p. 259-263, t. IX, p. 30, 348, t. X, p. 354-355.

<sup>33</sup> A. AJOLLO, « L'attitude des Franciscains devant l'Islam en Orient et en Occident maghrébin », in *Question d'Histoire. Orient et Occident du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, p. 200-205.

<sup>34</sup> Le passage du frère Gilles à Tunis est narré dans la « *Chronica Generalium ministrorum ordinis fratrum minorum* », *Analecta franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 78. Cándida Ferrero Hernández évoque également cet épisode à la lecture de Thomas Celano. C. FERRERO HERNÁNDEZ, « *Inter Saracenos. Mártires franciscanos en el Norte de África y en la península ibérica (ss. XIII-XVII)* », in *Frate Francesco, rivista di cultura francescana*, Roma, 2011, p. 265-266.

<sup>35</sup> « *Tunicium civitatem Saracenorum* ». *Analecta franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 78.

<sup>36</sup> *Ibidem*, t. III, p. 224 ; t. IV p. 336. *Archivum Franciscanum Historicum*, 1909, t. II, p. 99. VAN DER VAT O., *Die Anfänge der Franziskanermissionen und ihre Weiterentwicklung im nahen Orient und in den mohammedanischen ländern während des 13 Jahrhunderts*, Werl in Westf., 1934, p. 44-46 et 230-237. CH.-E. DUFOURCO, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>e</sup>me - XIV<sup>e</sup>me siècles*, Paris, 1966, p. 106.

<sup>37</sup> R. BRUNSHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafides : des origines à la fin du XV<sup>e</sup>me siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 459.

reconnut une quinzaine d'années plus tard qu'une mission franciscaine était installée en Ifrīkiya<sup>38</sup>.

### La lettre au Miramolín.

En septembre 1219, Honorius III s'adressait Miramolín<sup>39</sup>. Quelques mois auparavant il se préoccupait des marchands qui naviguaient jusqu'à Ceuta ou Bougie<sup>40</sup>. Dans cette lettre Honorius III s'inquiète lui aussi du sort des chrétiens demeurant au Maroc. Cette fois il ne s'agit pas des captifs mais des hommes libres qui servent le calife. À nouveau le pape n'écrit pas pour convertir l'Almohade mais pour négocier avec lui les conditions de vie des chrétiens sur ses terres. Cette fois aucune formule invitant le souverain musulman à se tourner vers la foi chrétienne n'est ajoutée à la fin de la lettre.

### Les martyrs de Marrakech, 1220.

Un an plus tard avait lieu le martyre franciscain au Maghreb al-Aqsā le plus connu de mon étude. Le récit de ce supplice fut rédigé *a posteriori* sur le schéma évoqué plus haut. Les réécritures du récit des frères partis au Maroc s'effectuèrent parallèlement à la montée du culte des martyrs et à la volonté de les canoniser. La *Passio sanctorum Martyrum fratrum Beraldi, Petri, Adiuti, Accursii, Othonis in Marochio martyrizatorum*<sup>41</sup> est le premier récit. La Passion est divisée en quinze chapitres<sup>42</sup>, auxquels est ajoutée une liste de douze miracles

<sup>38</sup> 1235, mai, 15. *Nobilitatis tuae litteris*. Reg. Vat. 18, f. 21 r°, ep. 53

<sup>39</sup> « Miramolino ». 1219, septembre, 5. *Expedire tibi non credimus*. Reg. Vat. 10, f. 127 v°, ep. 559.

<sup>40</sup> 1219, mars, 27. *Absolutionem et penam*. Reg. Vat. 10, f. 75 v°, ep. 352.

<sup>41</sup> *Analecta franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 581-597.

<sup>42</sup> *Ibidem*, p. 579-596. Après le titre de chaque chapitre est précisé les sources qui ont servi la rédaction de la *Passio* : une antique légende de saint François, l'histoire du Portugal, d'un certain prêtre François, les lettres de l'évêque de Lisbonne qui aurait entendu un témoin oculaire et, la notice renvoyée par le Provincial de Saint-Jacques, à l'un des Chapitres généraux de l'Ordre. *Passio sanctorum Martyrum fratrum Beraldi, Petri, Adiuti, Accursii, Othonis in Marochio martyrizatorum*. – *Primo ex quadam Legenda sancti Francisci* : 1. *Qualiter beatus Franciscanus eos misit Marochium*. – *Ex historia Portugallensi*. 2. *Qualiter in regno Aragoniae fratrem Vitalem solum infirmum relinquentes ultra processerunt*. 3. *Qualiter reginae Portugalliae suum martyrium et tempus mortis eius veraciter praedixerunt*. 4. *Qualiter venerunt Hispalim et primo morti damnati, postea fuerunt liberati*. – *Dominus Franciscus*. 5. *Qualiter iverunt Marochium et fuerunt capti*. – *Ex litteris archiepiscopi Ulixbonensis*. 6. *Qualiter fuerunt capti et multum afflicti*. – *Ex litteris archiepiscopi Ulixbonensis et domini Francisci sacerdotis*. 7. *Qualiter marochiorum rex Sanctos manu propria interfecit*. 8. *Qualiter post mortem sacra corpora infideles trahebant et insurrexerunt contra alios Christianos*. 9. *Qualiter sacrae reliquiae non potuerunt comburi*. 11. *Qualiter De punitione illorum qui post commissum peccatum sacras reliquias tractare praesumebant*. – *Ex litteris archiepiscopi Ulixbonensis*. 12. *Qualiter non permiserunt se tangi sacrae reliquiae a scutifero fornicatore, sed se in altum levaverunt*. – *Minister S. Iacobi capitulo generali*. 13. *Qualiter dominus Petrus Infans fuit eorum meritis a multis periculis et insidiis liberatus. Quomodo regina Portugalliae cum populo Colimbriensi sanctorum Martyrum reliquias honoravit*. 14. *Qualiter*



des franciscains intitulée *De ipsorum miraculis post mortem ostensis*. Dans la *Chronique des XXIV Généraux de l'Ordre des Mineurs* le récit du martyre figure plus brièvement<sup>43</sup>.

Restent, en souvenir de leur aventure, reliques et récits. Il est délicat de discerner la véracité des différents éléments de l'histoire<sup>44</sup>. En revanche ce récit se répandit tel quel dans la Chrétienté. Mon propos n'est pas ici de démêler le vrai du faux mais de constater la présence des frères en terre infidèle telle qu'elle est relatée dans la *Passio* – présence auprès des musulmans (et ce quelle que soit la nature du contact), présence auprès des chrétiens également – de constater ce que l'on pouvait ouïr au Moyen Âge de la vie des chrétiens à Marrakech, qu'ils soient mercenaires ou prédicateurs. Je vais donc, à la suite de cette longue chaîne de transmission, rapporter à nouveau le périple des martyrs de Marrakech.

L'envoi de franciscains au Maghreb al-Aqsā fut décidé par saint François. Les six franciscains italiens étaient guidés par le frère Vital. La mission se composait d'un prêtre, Othon, d'un sous-diacre, Bérard et de trois frères laïcs, Pierre, Accurse et Adjutus.

La légende décrit à la fois le trajet emprunté par les religieux et leur passage dans les cours ibériques. Vital tomba malade en Aragon et pour ne pas retarder ses frères y demeura. Quant à ceux-ci ils passèrent ensuite devant le monastère de Sainte-Croix à Coimbra où résidait Antoine de Padoue. Puis, à Séville, vint la première prédication en terre musulmane. On leur fournit des vêtements séculiers, afin de ne pas trahir leur qualité, et ils furent logés chez un chrétien dans la ville. Ils voulurent prêcher à la porte d'une mosquée et en furent empêchés par la force. Ils purent exposer au gouverneur de Séville leur dessein d'évangélisation. Ce dernier, craignant des complications s'ils passaient aux actes, prononça la sentence capitale. Par l'intervention de son fils, la peine fut différée jusqu'à ce qu'un tribunal ne se prononçât. En prison les frères prêchaient par les ouvertures<sup>45</sup>. Pendant les interrogatoires, les franciscains exprimèrent leur volonté de prêcher au Maghreb al-Aqsā. La solution la plus simple était de les y envoyer. Les franciscains, sous la garde de Don Pedro Fernandez et de quelques chrétiens, partirent. Sorte de répétition avant le martyre, l'épisode sévillan présente déjà l'impossibilité de convertir un musulman, la menace de mort et la promesse du martyre. Les frères mendiants sont déjà accueillis par des chrétiens en terre infidèle.

*Sancti post mortem visi sunt gloriosi et de morte reginae fuit eorum impleta prophetia. - Ex vulgari historia Portugallensi. 15. De ipsorum miraculis post mortem ostensis.*

<sup>43</sup> *Analecta franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 15-22.

<sup>44</sup> « La nature de la documentation ne permet que très difficilement de faire droit aux réalités que les textes sont censés rapporter ». I. HEULLANT-DONAT, « Missions impossibles Essai sur les franciscains et leurs martyrs (XIIIe-XVe siècle) », *Etudes franciscaines*, 2008, p. 169.

<sup>45</sup> *Analecta franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 585.



En Afrique du Nord, l'action commença sur les routes. Les franciscains parcoururent la distance de Ceuta<sup>46</sup> à Marrakech, soit plus de six cents kilomètres. Arrivés à destination ils côtoyèrent des chrétiens. Ils logèrent chez l'infant du Portugal<sup>47</sup> qui les reçut avec dévouement et fit provision pour eux. Tout porte à croire que les franciscains étaient accueillis par la troupe de mercenaires chrétiens du calife. Dès qu'ils purent ils prêchèrent sur la place publique aux musulmans. Ils furent vus par de nombreux badauds et aussi par l'infant Don Pedro de Portugal qui les dirigea vers Ceuta<sup>48</sup>. Ils revinrent vers Marrakech pour prêcher à nouveau sur la place publique où ils furent arrêtés et mis en prison pour vingt jours. Au cours de leur périple, il est donc possible de les localiser en trois lieux : les quartiers chrétiens, la place publique, les rues et les routes où ils firent des allées et venues. La chronique ne précise pas dans quelle langue s'exprimaient les franciscains<sup>49</sup>. Par ailleurs les chrétiens qui amenèrent les frères se chargeaient d'eux. Lorsqu'ils se trouvaient en prison, un caïd que l'histoire nomme *Ababoturim*<sup>50</sup>, ami des chrétiens, demanda qu'ils fussent remis rapidement aux chrétiens afin qu'ils retournassent à Ceuta, ce que fit le calife. Une seconde fois, les frères s'échappèrent et revinrent à Marrakech.

Après un conseil entre chrétiens, l'infant les enferma dans sa maison. S'ils furent accueillis par les chrétiens, leur comportement gênait ceux-ci puisqu'ils leur interdisait de retourner sur la place publique. Ces derniers semblaient vouloir protéger ces frères – mais sans doute aussi leur communauté – des conséquences que pouvait engendrer le comportement des franciscains, d'autant plus qu'ils avaient été conduits au Maroc par l'infant. Ils estimaient que les frères ne pouvaient rester s'ils continuaient à prêcher. Le récit souligne à la fois l'accueil que les chrétiens réservent aux frères et les aspects négatifs que leur action pourraient entraîner pour eux. On ne les laissa pas en prison, ils furent entourés par leurs coreligionnaires.

Le calife partit pour casser des révoltes autour de Fès. Les frères suivirent leur coreligionnaires, et purent au moins prêcher aux mercenaires chrétiens. Pendant cette campagne eut lieu un miracle. Bérard, navré de voir souffrir tout ce peuple, pria Dieu de secourir cette armée assoiffée. Il prit un bâton,

<sup>46</sup> Le débarquement des frères à Ceuta n'est pas mentionné ; en revanche, quelques lignes plus loin, ils y sont envoyés, « *dominus Petrus [c. II.] Infans dedit eis quosdam de servitoribus suis, qui eos ducerent usque Septam* ». *Analecta franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 585.

<sup>47</sup> « *et intraverunt hospitium, in quo morabatur supradictus dominus Petrus Infans, filius regis Portugalliae supradicti, qui discordans cum fratre suo, rege Alphonso, et eius timore fugiens tunc erat ibi in subsidium regis Marochiorum.* » *Ibidem*.

<sup>48</sup> *Ibidem*.

<sup>49</sup> Voir l'article de J. TOLAN, « Les problèmes linguistiques chez les missionnaires mendiants, XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècles », in *Entre Babel et pentecôte, différences linguistiques et communication orale avant la modernité (VIII<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècle)*, Berlin, 2008, p.537.

<sup>50</sup> *Analecta franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 586.

creusa le sol et déterra une source. Si l'on ne peut prêcher aux musulmans, il est en revanche possible de répéter la parole évangélique aux chrétiens – ici les mercenaires à la solde de l'Almohade – et de les soigner. De retour à Marrakech, les frères échappèrent à la vigilance des chrétiens de la ville et reprirent leurs activités sur la place publique un vendredi. Le calife les vit et furieux les menaça de mort<sup>51</sup>. Le notable qui reçut l'ordre d'exécuter cette sentence était un ami des soldats chrétiens et un témoin du miracle de l'eau. Il aurait souhaité une sentence moins radicale<sup>52</sup>. Craignant la mort tous les chrétiens fuirent dans leurs demeures et des gardes furent mis aux portes des maisons. L'attitude des frères peut avoir des répercussions sur les chrétiens demeurant à Marrakech ceci expliquant l'hostilité que les chrétiens purent avoir à leur égard. Finalement, les captifs furent enfermés à la prison des criminels auprès de la Kutubiyya. Pendant trois jours ils prêchèrent aux « chrétiens » et aux « hérétiques » : « *Qui in carcere existentes tam Christianis quam haereticis verbum Dei ferventes praedicabant*<sup>53</sup> ». L'utilité de prêcher aux communautés de fidèles est à nouveau écrite.

Séparés, ils furent flagellés et résistèrent à l'idée de se convertir. Durant leur captivité eut lieu le deuxième miracle : une nuit, une lumière inonda leur prison ; les geôliers crurent à une évasion. Lorsque le calife ordonna qu'ils fussent conduits devant lui, l'infant sut que leur sort était scellé et lui demanda comme grâce que leurs corps fussent enterrés dans leur cimetière. Il le permit. Les frères furent introduits devant le calife et refusèrent d'abjurer la foi chrétienne, même contre des femmes et de l'argent. Le calife, excité par ce refus, s'écria : « Ma puissance et mon épée vous châtieront parfaitement de ces folies<sup>54</sup> ». Il ouvrit le crâne de chaque martyr depuis le milieu du front et brisa trois lames. C'était le mardi 16 janvier 1220.

La scène du sacrifice pour la foi reprend un *topos* standard des hagiographies – selon le schéma classique de la persécution des chrétiens en terre musulmane. Sont mis en avant le refus de l'argent, la cruauté des infidèles, la patience et la sérénité avec lesquelles les frères abordent le martyre. Les mêmes images apparaissent dans les passions du VII<sup>ème</sup> siècle en Syrie, dans les apologies d'*Eulogius* et d'*Alvarus*. John Tolan signale un trait caractéristique de ces martyres : la soif de martyre.<sup>55</sup>

Leurs corps furent alors livrés à la populace. Le danger que le zèle des frères fit courir aux chrétiens est bien décrit dans le chapitre *Qualiter post*

<sup>51</sup> *Analecta franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 586.

<sup>52</sup> La Légende le nomme *Abosaide* (*Analecta franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 588.), Henry Koehler émet comme hypothèse qu'il s'agit du Ministre des Finances qu'Ibn Khaldūn nomme 'Abd al-'Azīz.

<sup>53</sup> *Ibidem*, p. 587.

<sup>54</sup> « *Potestas mea et gladius meus vos optime ab istis stultitiis castigabit* ». *Ibidem*, p. 590.

<sup>55</sup> J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 291.

*mortem sacra corpora infideles trahebant et insurrexerunt contra alios Christianos.* Contre ceux qui cherchaient à rassembler les reliques, les Sarrasins « innombrables<sup>56</sup> » en furie jetèrent des pierres. L'infant envoya ensuite deux écuyers pour recueillir les reliques. Ils furent tués. Le calife ordonna de brûler les cadavres pour les faire disparaître. Le troisième miracle se déroula alors : le feu s'écarta du corps des frères. Dans Marrakech, après la mort des deux écuyers, les chrétiens ne quittèrent pas leur maison pendant trois jours. Finalement l'infant put reprendre les corps, les faire embaumer et les placer dans deux coffres d'argent : dans l'un se trouvaient têtes et cheveux qui sont aujourd'hui encore à Coimbra, et dans l'autre les ossements<sup>57</sup>. Après leur mort, leurs reliques prolongèrent le contact avec les chrétiens, perpétuèrent le souvenir de leurs actions et de leurs prêches. L'infant prit soin de ramener les reliques avec lui.

La présence des franciscains fut remarquée parce que remarquable. La *Passio* insiste sur les allées et venues des frères ; le temps de l'action est long<sup>58</sup> et le contact avec les chrétiens est un élément dramatique important. En revanche il n'est mentionné ni dans la *Passio* ni dans la *Chronique des XXIV généraux* d'actes religieux accomplis par les frères, ni de prières ou de messes. Que les réactions fussent musulmanes ou chrétiennes, hostiles ou protectrices, elles sont consignées. Le récit lui-même signale les dangers que font courir les frères aux communautés implantées au Maroc. Si le prêche aux maghrébins n'est pas envisageable sans martyre, il l'est en revanche si l'on s'adresse aux fidèles demeurant au Maghreb.

Les difficultés rencontrées par les frères dans la tentative de convertir les musulmans dans l'Occident musulman n'étaient pas différentes de celles d'Orient<sup>59</sup>.

<sup>56</sup> « *Saraceni innumerabiles* ». *Analecta franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 590.

<sup>57</sup> Voir le paragraphe « *Qualiter sacrae reliquiae no potuerunt comburi* », *Ibidem*, p. 590.

<sup>58</sup> Koehler suppose que leur voyage à travers le Maroc a duré environ deux mois et demi. H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 17.

<sup>59</sup> L'*Historia Orientalis* de Jacques de Vitry (G. GOLUBOVITCH, *Biblioteca bio-bibliografica della Terra santa e dell'Oriente francescano*, Quarracchi, 1906-1927, t. I, p. 9-10 (d'après l'*Historia Orientalis* de Jacques de Vitry), rédigée dans les mêmes années (C. CANNUYER, « La date de rédaction de l'*Historia orientalis* de Jacques de Vitry (1160/70-1240), évêque d'Acre », *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. 38, 1983, p. 65-72), rapporte des faits similaires.

Soutenu par la ferveur populaire, l'infant Don Pedro ramena les reliques dans la péninsule ibérique. Les honneurs furent rendus aux reliques. La *Passio* rapporte les différents miracles qui eurent lieu après la mort des martyrs et notamment, au paragraphe « *Qualiter rex Marochiorum et eius regnum fuerunt punitiper quinque annos*<sup>60</sup> » : le dessèchement du bras souverain qui tua les frères et puis la sécheresse et les malheurs qui accablèrent le pays durant cinq années, autant que de frères martyrisés. La *Chronique des XXIV Généraux de l'Ordre des Mineurs* les narre également<sup>61</sup>. Dans l'œuvre d'Ibn Abī Zār' des disettes et fléaux sont racontés<sup>62</sup>.

Il n'est question dans ces deux textes que des malheurs qui touchèrent le Maroc et aucunement d'une quelconque fondation d'église ou d'évêché. Pourtant à partir de cette trame les historiens postérieurs ont « brodé » : la sécheresse fut telle que le peuple parla contre le calife qui tint compte de leur plainte. Il proclama dans un édit licite l'érection d'églises publiques pour les chrétiens et ajouta qu'un frère de même habit que les martyrs prendrait la tête des chrétiens au Maroc avec sa protection<sup>63</sup>. Ainsi l'église Sainte-Marie, mère des églises du Maghreb al-Aqsā, aurait été bâtie sur le lieu du martyr des franciscains à Marrakech<sup>64</sup>. Le récit bascule vers une appropriation de la terre marocaine par le sang franciscain dans un schéma de légitimation de la présence franciscaine à Marrakech. Au XX<sup>ème</sup> siècle encore, l'historien Pierre de Cénival écrivit : « leur supplice a donné à l'Église du Maroc ses plus hautes valeurs morales »<sup>65</sup>.

Certes un frère du même habit prit bien la tête des chrétiens au Maroc mais sur la demande du pape, Honorius III<sup>66</sup>, après le martyr de Bérard et de

<sup>60</sup> « *Passio sanctorum Martyrum fratrum Beraldi, Petri, Adiuti, Accursii, Othonis in Marochio martyri-zatorum* », *Analecta franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 595.

<sup>61</sup> « *Et in eodem anno, quo Sancti fuerunt interfecti, contra regem Marochiorum et eius regnum indignatio Dei in vindictam Sanctorum efferbuit. Nam manus dextra et eiusdem brachium, quibus occiderat sanctos fratres, et eiusdem partis omnia membra usque ad dextrum pedem fuerunt desiccata. In patria etiam illa de tribus annis immediate sequentibus nihil pluit; ex quo secuta est tanta sterilitas rerum et hominum pestilentia per quinque annos continuos, quod maior pars illius gentis fuit per mortalitatem delecta, ut iuxta numerum fratrum in vindictam pestilentialium annorum numerus sequetur.* » *Ibidem*, p. 21-22.

<sup>62</sup> En 617 de l'ère hégirienne « [une] grande disette, sécheresse et fléau de sauterelles dans le Maghreb... », p. 390, en 624 de l'ère hégirienne : « Un mois après l'avènement d'Yhya, tout le pays était en révolution : partout la révolte, la disette et les routes infestées de brigands... » et en 635 de l'ère hégirienne : « À cette époque l'Adoua et l'Andalousie furent désolées par une grande disette et par une peste épouvantable, qui laissa la plus grande partie du pays sans habitants. » *IBN ABI ZAR, Roudh el-kartas*, Paris, 1860, p. 354 et p. 366-367,

<sup>63</sup> F. DE SAN JUAN DELL PUERTO, *Mission historial de Marruecos*, Séville, 1708, 829 p.

<sup>64</sup> Le franciscain Henry Koehler reprend encore en 1914 ce récit avant que Pierre de Cénival de ne le contredise. H. KOEHLER, *La pénétration chrétienne au Maroc*, Paris, 1914, p. 19.

<sup>65</sup> P. DE CÉNILVAL, « L'Église chrétienne de Marrakech au XIII<sup>ème</sup> siècle », Rabat, 1927, p 71.

<sup>66</sup> 1225, octobre, 7. *Vineae Domini custodes*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°, ep. 99.

1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249.

ses compagnons, et sans que le pontife ne le mentionnât jamais. Quant à l'édit rendant licite la construction d'églises, il en rappelle d'autres n'ayant aucun lien avec les franciscains et notamment celui que Fernando III aurait signé avec al-Ma'mūn (en 1228) au sujet du corps de mercenaires chrétiens, traité rapporté par le chroniqueur Ibn Abī Zār<sup>67</sup>. Les chrétiens avaient alors le droit de bâtir une église dans cette ville. Le roi chrétien engagea le calife à interdire aux chrétiens de son empire la conversion à l'islam et à autoriser les musulmans à une éventuelle conversion au christianisme. Certains historiens<sup>68</sup> considèrent ce passage comme inventé par le chroniqueur Ibn Abī Zār'. Pour Charles-Emmanuel Dufourcq « l'Église en s'appuyant sur la Castille, passait de la défensive à l'offensive » puisque l'effort apostolique était désormais légal<sup>69</sup>.

Le martyr est très tôt utilisé comme un premier pas en terre infidèle, comme une marque franciscaine sur la terre, et comme la pierre de fondation d'un évêché, créé par le pape qui pourtant ne le mentionne jamais. L'implication pontificale est complètement ignorée. Cet événement est une marque puissante des mineurs sur les terres sarrasines occidentales. Cette historiographie religieuse a perpétué la tradition hagiographique des martyrs. D'autres historiens plus proches sont également des religieux comme le franciscain Koehler ou le père Léon Godard. Pierre de Cénival est le premier historien à considérer ce récit comme « entièrement légendaire » en 1927<sup>70</sup>. Il voit un dessein évident à cette narration : légitimer la donation de la mission au Maghreb al-Aqsā aux franciscains par une concession du calife almohade. Pour l'historien, ce martyr orienta l'attention d'Honorius III sur la communauté chrétienne installée au Maghreb al-Aqsā. Il omet les lettres d'Innocent III et d'Honorius III, écrites avant 1220, qui s'intéressent déjà aux chrétiens demeurant au Maghreb<sup>71</sup>.

<sup>67</sup> IBN ABI ZAR, *Roudh el-kartas*, Paris, 1860, p. 576. Voir le III. A., Les mercenaires, « Maroc », p. 228.

<sup>68</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *L'Ibérie chrétienne et le Maghreb XII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècle*, London, 1990, p. V-51, n. 66bis ; A. HUICI-MIRANDA, « El reinado del califa al-Rasid », 1954, p. 11, n. 3 et G. DEVERDUN, *Marrakech des origines à 1912*, Rabat, 1966, t. I, p. 291.

<sup>69</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *op. cit.*, p. V-53.

<sup>70</sup> P. DE CENIVAL, « L'Église chrétienne de Marrakech au XIII<sup>ème</sup> siècle », Rabat, 1927, p. 70.

<sup>71</sup> 1199, mars, 8. *Inter opera misericordie*. Reg. Vat. 4, f. 148 r° - v°.

1200, avril-mai. *Laterani*. A. POTTHAST, *Regesta Pontificum Romanorum*, Berlin, 1873, t. I, p. 96.

1219, septembre, 5. *Expedire tibi non*. Reg. Vat. 10, f. 127 v°, ep. 559.

1223, mai, 13. *Nimia sumus horribilitate*. Reg. Vat. 12, f. 41 r°-v°, ep. 146.

1225, juin, 6. *Vineae Domini custodes*. L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarrachi, 1935<sup>2</sup> t. II, p. 124.

1225, octobre, 7. *Vineae Domini custodes*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°-v°, ep. 99.

1225, octobre, 27. *Gaudemus de te*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°, ep. 101.

1225, novembre, 8. *Ea que nuper*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°, ep. 100.

La gloire des martyrs fut rapidement connue par l'ordre des franciscains. La mort des frères comme le retour des reliques à Coimbra furent remarqués. En témoignage le travail de collecte de sources d'Isabelle Heullant-Donat<sup>72</sup>. Des écrits les évoquent durant le siècle qui suivit, soit en parlant des reliques à la vue desquelles saint Antoine, plein d'admiration, choisit à son tour la voie de la prédication<sup>73</sup>, soit en remémorant la mort des premiers martyrs franciscains qui impressionna saint François<sup>74</sup> et sainte Claire<sup>75</sup>. Le relevé de ces évocations montre le caractère frappant de la mort des cinq frères de Marrakech. Ces sources sont toutes franciscaines. Honorius III eut connaissance – semble-t-il – de l'histoire des martyrs du Maroc au moment de la genèse de la règle franciscaine. Par ce récit, le pape pouvait à la fois prendre connaissance de l'attitude jusqu'au-boutiste des franciscains et entendait parler du Maroc. Cette région n'était alors pas complètement étrangère à ses occupations diplomatiques ; un an auparavant il s'était préoccupé du sort des chrétiens qui demeuraient au Maghreb<sup>76</sup>. Désormais la papauté devait aussi considérer la présence de franciscains sur cette terre maghrébine. Mais Honorius III ne mentionna jamais dans ses lettres le martyr de Marrakech, et, jusqu'à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle, ses successeurs non plus. La décennie qui suit

<sup>72</sup> I. HEULLANT-DONAT, « Les martyrs franciscains du Maghreb dans l'hagiographie franciscaine », Séminaire EREMAM, Nantes le 16.05.02 et *Missions impossibles Essai sur les franciscains et leurs martyrs (XIIIe-XVe siècle)*, Mémoire inédit présenté pour l'Habilitation à diriger des recherches, Université Lumière – Lyon 2, 9 décembre 2006 (2 volumes de textes, 449 p., un volume d'annexes, 55 p.).

<sup>73</sup> « [Antoine de Padoue] se fit franciscain en 1220 et partit à son tour prêcher au Maghrib al-Aqsa. Mais à l'inverse de ses prédécesseurs il n'y trouva pas le martyr mais la maladie et décida de rentrer au Portugal. Le voyage d'Antoine de Padoue fut donc extrêmement bref, cet homme qui devint un grand prédicateur ne put démontrer ses talents en Afrique ». L. GAFFURI, « Antoine de Padoue », in *DEMA*. « La nouvelle de la mort des cinq frères provoqua [...] la conversion à l'ordre d'Antoine de Padoue ». J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 292. Voir les sources citées par Isabelle Heullant-Donat lors du séminaire précédemment mentionné : « L. KERVAILLE, *Sancti Antonii de Padua vitae duae*, Paris, 1904, d'après *Legenda assidua*, première vita d'Antoine de Padoue, 1232-1245, p. 29-30 et F. M. DELORME (éd.), *Dialogus de gestis sanctorum fratrum minorum autore fr. Thoma de Papija*, Quaracchi, 1923, d'après le *Dialogus de gestis sanctorum fratrum minorum* de Thomas de Pavie OFM, av. 1247, p. 9 ».

<sup>74</sup> *Jourdain de Giano, Thomas d'Ecclleston et Salimbene d'Adam, Sur les routes d'Europe au XIII<sup>ème</sup> siècle*, chroniques traduites et commentées par M.-Th. LAURELHE, Paris, 1959, 232 p. Jourdain de Giano, *Chronica*, édition de H. BOEHMER, in *Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse du Moyen Âge*, 6, Paris, 1908, p. 29.

<sup>75</sup> Comme en témoignent deux « Pauvres Dames » d'Assise, lors du procès de canonisation de Claire en novembre 1253. « Lazzeri P. Z., « Il processo di canonizzazione di S. Chiara d'Assisi », *AFH*, 13, 1920, d'après deux « Pauvres Dames » », citée par I. HEULLANT-DONAT « Les martyrs franciscains du Maghreb dans l'hagiographie franciscaine », Séminaire EREMAM, Nantes le 16.05.02.

<sup>76</sup> 1219, mars, 27. *Absolutionem et penam*. Reg. Vat. 3, f. 75, ep. 352.

1219, septembre, 5. *Expedire tibi non credimus*. Reg. Vat. 10, f. 127 v°, ep. 559. Voir le III. B. Le Maghreb al-Aqsa, L'implication pontificale, p. 293.

l'acte sanglant, les lettres pontificales sont muettes sur l'événement. Aucune bulle dans les siècles qui m'intéressent, qu'elle concerne le Maroc, saint François, saint Antoine ou sainte Claire, n'y fait allusion. Lors de la canonisation d'Antoine de Padoue en 1232, aucune mention n'est faite dans le registre numéro douze des Archives secrètes du Vatican ni des reliques qui décidèrent sa conversion ni du Maroc. Au XIV<sup>ème</sup> siècle la *Chronique des XXIV généraux* rapporte le retentissement que connut l'événement : « lorsque saint François apprit le martyre des frères de Marrakech il dit « maintenant je peux dire que j'avais cinq frères<sup>77</sup> ».

La tradition historiographique<sup>78</sup> a déterminé que ces morts étaient à l'origine de la création de l'évêché. L'adjectif « sanglant » qualifia même sa fondation sous la plume du franciscain Koehler<sup>79</sup>. Effectivement dans la décennie suivant leur martyre, l'évêché était fondé<sup>80</sup>. Mais ces interprétations ne tiennent pas compte des premières lettres pontificales soucieuses du sort des captifs et des commerçants au Maroc ; Honorius III lui-même en envoya deux<sup>81</sup>. Sans doute y a-t-il un lien entre les franciscains de Marrakech et la fondation d'un évêché dans la même ville mais d'une part la papauté était déjà soucieuse de ces communautés chrétiennes *in partibus infideles*, et d'autre part elle avait pris soin de ne jamais évoquer leur souvenir lorsqu'il était question du siège épiscopal marrakchi, tourné avant tout vers les mercenaires, fidèles du Christ au Maghreb<sup>82</sup>.

À la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle, Gilles d'Assise écrivit qu'il avait vu comment étaient célébrés les frères martyrisés, et regretta que la canonisation ne fût pas envisagée par la papauté, que l'on se contentât d'une simple glorification locale<sup>83</sup>. En 1321, soit près de cent ans plus tard, Jaime II d'Aragon demanda à

<sup>77</sup> « Cum autem beatus Franciscus eorum martyrium audivisset, exultans in spiritu dixit : "Nunc possum veraciter dicere, quod habeo quinque fratres" », *Analecta franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 21.

<sup>78</sup> Pierre de Cénival apporte les références historiographiques de la reprise de cette tradition : la *Chronique d'institution de l'Ordre du P. S. François* du Fr. Marcos de Lisboa en 1559, les *Annales Minorum* de Wadding en 1628 ou l'œuvre du Fr. Francesco de San Juan de el Puerto. P. DE CÉNILVAL, « L'Église chrétienne de Marrakech au XIII<sup>ème</sup> siècle », Rabat, 1927, p 69, n. 2.

<sup>79</sup> « Chapitre I : La fondation sanglante », H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934. Pierre de Cénival considère lui que ce fut ce martyre qui amena l'attention de la communauté chrétienne sur le Maghreb al-Aqsā. P. DE CÉNILVAL, « L'Église chrétienne de Marrakech au XIII<sup>ème</sup> siècle », Rabat, 1927, p. 70.

<sup>80</sup> 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249.

<sup>81</sup> 1219, mars, 27. *Absolutionem et penam*. Reg. Vat. 3, f. 75, ep. 352. 1219, septembre, 5. *Expedire tibi non credimus*. Reg. Vat. 10, f. 127 v°, ep. 559.

<sup>82</sup> L'évêché de Marrakech est étudié en troisième partie. III. C. p. 295-341.

<sup>83</sup> « Videbatur fratri Aegidio, quod male fecissent praelati maiores ordinis fratrum minorum eo, quod non procurassent pro viribus coram domino papa, non obtentu propriae gloriae, sed contemplatione honoris Domini dumtaxat et aedificationis proximorum, canonizationem fratrum minorum martyrum, qui



Jean XXII la canonisation des cinq martyrs italiens mais il ne l'obtint pas<sup>84</sup>. Il n'y eut aucun retour de la part des autorités pontificales et les saints ne furent pas canonisés. Il y eut un refus de la part du souverain pontife. L'ordre des frères mineurs connaissait à cette époque des difficultés et le pape s'opposait aux spirituels, frères issus du franciscanisme particulièrement attachés à la pauvreté. Parallèlement le martyr était de plus en plus important dans la constitution d'une mémoire de l'ordre ; les franciscains ne sont pas au mieux avec le Saint-Siège et le martyr devient alors un témoin de la fidélité évangélique de l'ordre. Plus largement, la papauté ne conforta pas le martyr par la marque de sainteté : aucun martyr n'est canonisé après Pierre de Vérone, inquisiteur dominicain en 1253. C'est donc dans ce contexte qu'il faut inscrire l'absence de réponse papale<sup>85</sup>.

Il fallut donc attendre 260 ans pour qu'un pape franciscain, Sixte IV, reconnaisse leur culte. Le 7 août 1481 il concède la célébration d'un office le jour de leur martyr, le 16 janvier<sup>86</sup>. Les premières lignes de la lettre décrivent les martyrs et leurs miracles. Trois temps sont mis en avant : la mort sous le coup du « roi du Maroc » couronnant les frères de la palme du martyr, les miracles qui furent rapportés et l'entrée d'Antoine de Padoue dans l'ordre des franciscains. Le corps du texte autorise et précise ensuite la célébration de leur culte<sup>87</sup>. C'est l'image frappante du sacrifice qui est mise en avant. Cette recon-

*pro gloriosa confessione fidei fuerunt apud Marochium interfecti; et si dominus papa voluisset eos canonizare, bene quidem; sin autem, fratres hoc procurantes apud Deum essent excusati». Dicta beati Aegidii Assisiensis a PP. Collegii S Bonaventurae, Quaracchi, 1905, d'après les Dicta aurea de Gilles d'Assise (t 1262), fin XIIIe - déb. XIVe, p. 75.*

<sup>84</sup> La lettre est extraite des archives aragonaises. Aucune réponse n'est enregistrée aux Archives secrètes du Vatican. 1321, juillet, 12. Lettre de Jaime II à Jean XXII. H. FINKE, *Acta Aragonensia*, Berlin, 1908, t. II, p. 755, n° 469. I. HEULLANT-DONAT, « Les martyrs franciscains du Maghreb dans l'hagiographie franciscaine », Séminaire EREMAM, Nantes le 16.05.02.

<sup>85</sup> Je reprend ici les réflexions d'Isabelle Heullant-Donat ». I. HEULLANT-DONAT, « Missions impossibles Essai sur les franciscains et leurs martyrs (XIIIe-XVe siècle) », *Etudes franciscaines*, 2008, p. 170) : « La montée en puissance des martyrs dans l'histoire et la mémoire de l'Ordre à partir des années 1315 doit être mise en relation avec les vicissitudes qui l'agitèrent alors, sous le pontificat de Jean XXII. Les martyrs surgissent donc dans la controverse sur la pauvreté évangélique (dans les années 1321-1323) et deviennent un argument pour illustrer l'excellence de l'Ordre, sa fidélité à l'idéal évangélique, sa capacité unique à essaimer de manière efficace en dehors des frontières chrétiennes. [...] elle est à la fois un effet de la crise et un élément visant à sa résolution au détriment de l'ordre rival, celui des dominicains, incontestablement mieux en cour que les franciscains ».

<sup>86</sup> La lettre est envoyée à tous les frères mineurs. 1481, août, 7. *Cum alias animo*. L. WADDING, *Annales Minorum*, Quaracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. I, p. 396, n° LIX.

<sup>87</sup> « *Cum alias animo revolveremus merita beatorum Martirum Berardi, Petri, Othonis, Accursii, et Adjuti, qui ex Ordine Fratrum Minorum, sub quo et nos coaluimus, fuerunt qui post multa tormenta sub Rege Marrochiorum pro Christo mortem subierunt, et martyrii palmam gloriose promerentes; plurimis miracultis in ipsa morte, et post claruerunt; ex quo incensus beatus Antonius de Padua ex Ordine Canoniorum Regularium, in quo tunc erat, 1 ad Ordinem ipsum Fratrum Minorum se legitur transtulisse* ». *Ibidem*.



naissance eut lieu un an après la prise de la ville d'Otrante dans les Pouilles par les Turcs. Elle paraît utile pour la propagande contre la poussée ottomane en Occident<sup>88</sup>. D'autre part la croisade d'Afrique était déjà lancée et les Portugais avaient mis un pied au Maghreb ; Ceuta et Tanger étaient conquises<sup>89</sup>.

Cet épisode, le martyre, héroïque, mais très circonscrit dans le temps, est un des événements les plus relatés de l'histoire de la religion chrétienne en Afrique du Nord, car il est un symbole fort. Son souvenir fut entretenu par l'ordre, rappelé en 1321 par le roi d'Aragon, et un culte fut inauguré en 1423 associé à une procession « des nus »<sup>90</sup>. Un reliquaire fut taillé en 1476<sup>91</sup> et l'épisode fut finalement auréolé de la reconnaissance du culte par le pape en 1481. Cet événement fut appréhendé comme un ancrage de la présence de la religion chrétienne en Afrique du Nord et comme un exemple de zèle de foi face à l'infidèle.

Le récit du périples des frères et de leur fin glorieuse s'enfla au fil des siècles ; des miracles furent ajoutés et des traductions virent le jour, notamment en portugais<sup>92</sup>. Pierre de Cénival cite par exemple une chronique latine

<sup>88</sup> J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 292. I. HEULLANT-DONAT, « Missions impossibles Essai sur les franciscains et leurs martyrs (XIIIe-XVe siècle) », *Etudes franciscaines*, 2008, p. 171.

<sup>89</sup> Voir II. C. La prise de Ceuta, p. 201.

<sup>90</sup> Un homme fit le vœu d'aller chaque année, nu et à pied, en pèlerinage à Santa-Cruz de Coimbra le 16 janvier, jour de la fête des saints, après que ses fils eurent été protégés de la peste. En 1641 deux cent vingt hommes « en culotte » firent le pèlerinage. Celui-ci fut interdit en 1875 par les autorités ecclésiastiques mais il perdura jusqu'en 1875. Aujourd'hui encore, les 16 janvier, une messe a lieu à Santa-Cruz, avec la présentation des reliques des martyrs enchassées dans un reliquaire en argent du XVI<sup>ème</sup> siècle. P. DE CENIVAL, « A. Gomes da Rocha Mahadil, *tratado da vida e martirio dos cinco mártires de Marrocos* », Rabat, 1929, p. 117-118

<sup>91</sup> Au XV<sup>ème</sup> siècle les Franciscains sont de plus en plus vénérés. Le prieur de Santa Cruz de Coimbra, Don Gomez Ferreira, demanda à faire un reliquaire d'argent pour ces reliques et les retira du monument de pierre existant dans le mur de la chapelle maure de l'église. La translation eut lieu le 10 décembre 1458. A. NASCIMENTO AIRES, « Lenda e livro dos milagres dos Mártires de Marrocos », in *Dicionário de literatura medieval galega e portuguesa*, Lisboa, 1993.

<sup>92</sup> Cette légende fut traduite en portugais pour la *Portugaliae Monumenta Historica*, en 1476 (édition Academia scientiarum Olisiponensis, Lisboa, 1980, p. 104-113). Déjà la légende est plus prolixe, elle est attribuée à Francisco de Sevilla, qui l'aurait composée, à la demande du Frère Jean de Spovoa, un Franciscain provincial du Portugal, probablement avec l'intention de préparer la canonisation dont le processus était en cours. Cette légende présente la prophétie relative à la mort de la reine Don Urraca. Elle fut utilisée par les frères Marcos de Lisboa en 1559 dans *La chronique d'institution de l'Ordre du P. S. François*, composée premièrement en portugais par le M. de Lisbonne et en espagnol par le D. de Navarre puis en italien par H. d'Iola maintenant en français par D. Santeul (Paris, 1600, 2 t.) et António de Brandão en 1632 *Crônicas de Conde D. Henrique, D. Teresa Infante e D. Alphonso* (édition et introduction de A. DE MAGALHÃIS BASTO, Porto, 1941, 321 p.) D'autre part le *Livro dos Milagres dos Mártires de Marrocos*, compile vingt-deux miracles attribués aux protomartyrs franciscains, il fut écrit à Santa Cruz de Coimbra fin du XV<sup>ème</sup> siècle, début XVI<sup>ème</sup> siècle. Le codex se trouve à la bibliothèque municipale de Porto Santa Cruz 38/ms 168 andrade. Cette compilation correspond à un moment d'intensification du culte des saints martyrs promu par le monastère de Santa Cruz. Le *Tratado da Vida e Martirio des Cinco*

de 1568, éditée par Antônio Gomez da Rocha Madahil en 1928<sup>93</sup>. Cette dernière fournit nombre de renseignements sur la dévotion populaire. Les miracles attribués aux reliques y sont mentionnés et notamment un épisode mettant en scène un légat du pape. Le messenger, critiquant la dévotion que leur portait le peuple, vit sa mule trépasser.

L'événement est également relaté en 1572 dans un texte non religieux : *L'Afrique* de Marmol. Le tome deux porte sur la description de la *Barbaria*. Marmol fait un long récit des conquêtes espagnoles du début du XVI<sup>ème</sup> siècle. Le chapitre quarante porte sur le Maroc. L'auteur y parle des mercenaires chrétiens qui y vécurent et raconte en deux lignes l'histoire des martyrs :

Mais D. Pedre, fils du Roy de Portugal, qui estoit alors dans Maroc, emporta leurs reliques dans Coimbre. Depuis cela les Musarabes firent si bien envers le Roy, qu'il leur permit d'établir là vn Couvent de Cordeliers ; ce qui estant rapporté en Espagne, plusieurs de cét Ordre y furent prescher la Foy Chrestienne, & y souffrirent le martyre...<sup>94</sup>

Le martyr est inscrit comme un point de départ. Sur son fondement un couvent peut s'installer et d'autres franciscains être appelés à se rendre au Maroc (assez rapidement puisqu'il illustre son propos par les martyrs qui périrent à Ceuta en 1227). Le travail de mémoire des franciscains servit de coup de projecteur<sup>95</sup>. À l'inverse, il ne souffle mot de l'évêché de Marrakech, pourtant plus pérenne et souvent dirigé par les frères du même ordre.

Au XVII<sup>ème</sup> siècle, le père Wadding, franciscain, réécrivit ce récit dans les *Annales Minorum*<sup>96</sup>. Le voyage des mineurs est conté à l'année 1219<sup>97</sup>, le schéma

*Mâtres de Marrocos* rédigé à Coimbra en 1568 (édition de A. ROCHA MADAHIL, Coimbra, 1928) dépend de ce manuscrit de Santa Cruz. Il y figure le culte des saints martyrs, et la procession des nus. Le manuscrit présente une enluminure allusive, représentation populaire des martyrs. Enfin la *Tratado da vida e martirio dos cinco mártires de marrocos*, chronique latine d'Antônio Gomez da Rocha Madahil, (Coimbra, Impr. da Universidade, 1928, XLVIII-153 p.) conservée au XVI<sup>ème</sup> siècle dans la bibliothèque du couvent de Santa-Cruz de Coimbra informe sur le culte attaché aux martyrs. *Ibidem* et P. DE CENIVAL, « L'Église chrétienne de Marrakech au XIII<sup>ème</sup> siècle », Rabat, 1927, p 69, n. 2.

<sup>93</sup> P. DE CENIVAL, « A. Gomes da Rocha Mahadil, *tratado da vida e martirio dos cinco mártires de Marrocos* », Rabat, 1929, p. 117-118.

<sup>94</sup> MARMOL, *L'Afrique*, Grenade, 1572, t. II, p. 55, Chapitre 40 : De Maroc.

<sup>95</sup> Mon étude sur le premier martyr franciscain se borne à l'étude des sources textuelles. Il existe également des sources iconographiques. « Les martyrs de Marrakech [...] générèrent l'iconographie la plus abondante (d'un reliquaire sculpté du XI<sup>e</sup> siècle, à Coimbra, aux deux vitraux de la chapelle consacrée à Antoine de Padoue dans la basilique inférieure d'Assise, en passant par l'un des panneaux de l'armoire de la sacristie du couvent franciscain de Santa Croce, à Florence, peint par Taddeo Gaddi ou à la chaire, réalisée pour cette même église par Benedetto da Maiano, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle) ... » I. HEULLANT-DONAT, « Missions impossibles Essai sur les franciscains et leurs martyrs (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », *Etudes franciscaines*, 2008, p. 172.

<sup>96</sup> L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, 25 vol.

<sup>97</sup> *Ibidem*, t. I, p 352-356, n° XLIX-LIV.

classique est reproduit, les cinq frères sont nommés<sup>98</sup>. La décapitation est datée de 1220. Wadding évoque les calamités *post mortem* qui ravagèrent le Maroc et, dans le même paragraphe, l'installation de l'évêché de Marrakech qui en découle. Il cite les premiers franciscains assis sur la cathèdre : *Agnellus*, puis son successeur *Lupus* et précise que leurs évêchés prirent de l'ampleur sous les pontificats de Grégoire IX et d'Innocent IV. Dans les lettres papales, le premier dignitaire ecclésiastique au Maroc est *Dominicus*, un dominicain<sup>99</sup>. Il n'est pas nommé par Wadding.

L'auteur rapporte à nouveau le miracle de la mule<sup>100</sup>. Un messager apostolique vit la procession des hommes nus, il vit la vénération pour ces martyrs et la critiqua. Aussitôt sa mule mourut. Il se prosterna devant les reliques des martyrs et par miracle la mule reprit vie. Le chroniqueur franciscain souligne que l'Église n'avait alors pas encore canonisé les martyrs.

Enfin il édite la lettre du pape Sixte IV précédemment citée<sup>101</sup>. Ainsi la réaction pontificale n'est mentionnée qu'*a posteriori* dans l'histoire des cinq de Marrakech. Wadding intercale les sources pontificales et les récits émanant de l'ordre franciscain. Les lettres papales viennent confirmer dans ses propos l'installation des frères de l'ordre mineur au Maroc puis la reconnaissance du culte des martyrs. La non-reconnaissance durant l'époque médiévale est signalée.

Après les écrits de Pierre de Cénival, le lien de causalité directe entre martyre et évêché de Marrakech n'est plus mis en avant par les historiens laïcs. Charles-Emmanuel Dufourcq parle des franciscains et des dominicains qui vinrent au Maroc peu de temps avant qu'Honorius III ne décide d'élever un religieux issu d'un de ces ordres à la dignité épiscopale. L'exclusivité franciscaine n'est plus de mise. En revanche l'auteur perpétue une vision expansionniste de cette cathèdre ; il écrit sur la « pénétration catholique au Maroc<sup>102</sup> ». Philippe Gourdin, s'il note les expériences des frères des deux ordres mendiants, insiste sur la crainte pontificale de voir ses ouailles apostasier, ce qui explique la volonté d'instituer une hiérarchie ecclésiastique<sup>103</sup>.

<sup>98</sup> « *fratrem Berardum..., fratrem Petrum..., fratrem Adjutum, fratrem Accursium, et fratrem Ottonem* ». *Ibidem*.

<sup>99</sup> 1225, novembre, 8. *Ea que nuper*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°, ep. 100. Voir le III. C., La création de l'évêché, p. 297.

<sup>100</sup> L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. I, p. 395.

<sup>101</sup> L. WADDING, *op. cit.*, t. I, p. 396, n° LIX. Voir p. 60.

<sup>102</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *L'Ibérie chrétienne et le Maghreb XII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècle*, London, 1990, V, p. 50. Il y utilise les mêmes termes que le franciscain Henry Koehler (H. KOEHLER, *La pénétration chrétienne au Maroc*, Paris, 1914, 123 p.) Anna Unali reprend le même propos en l'an 2000. A. UNALI, « Pénétration religieuse et territoriale des chrétiens au Maghreb au XIII<sup>ème</sup> siècle », 2000, p. 143-152.

<sup>103</sup> PH. GOURDIN, « La papauté a-t-elle une politique maghrébine pendant le Moyen Âge ? », Roma, 2004, p. 207.

## L'attitude pontificale face aux premières évangélisations.

Durant son pontificat, alors qu'avait lieu ce martyre de disciples de saint François, Honorius III s'enquérât des franciscains. La règle de l'ordre était en cours de rédaction. Isabelle Heullant-Donat<sup>104</sup> a analysé très précisément la relation entre martyre, pape et règle franciscaine. Dans la règle de 1216, le passage sur la nécessité d'aller chez les « sarrasins et autres infidèles » détermine deux attitudes qu'est susceptible d'adopter le frère désirant se rendre chez les infidèles ; l'une consiste à ne pas chercher de disputes l'autre à annoncer la parole de Dieu afin qu'ils soient baptisés<sup>105</sup>. Les frères doivent se rappeler qu'ils ont « abandonné leur corps au Seigneur [...] et que pour son amour ils doivent endurer la persécution et la mort<sup>106</sup> ». Dans la *Regula non bullata* de 1221, sorte de « manuel de vie apostolique<sup>107</sup> », qui encourage le prêche de la bonne parole, un chapitre intitulé *De ceux qui vont chez les Sarrasins et autres infidèles*, reprend, en le nuancant, le passage précédent. Tout frère qui veut aller chez les Sarrasins peut y aller avec la permission de son ministre. Deux attitudes s'offrent à lui : se soumettre au pouvoir musulman ou prêcher avec le risque assumé et revendiqué<sup>108</sup>.

Dans la *Regula bullata*, règle approuvée par le pontife, le martyre n'est plus évoqué. Il reste un paragraphe sur les pérégrinations des frères parmi des Sarrasins et autres infidèles, les franciscains doivent avoir l'autorisation de leur ministre de province<sup>109</sup>. Pour l'historienne :

l'expérience vécue par les premiers franciscains martyrisés (Marrakech, 1220) a joué un rôle important dans la reformulation, en 1223, de l'article de la règle de 1221 consacré à l'« envoi » (*missio*) des frères en terres infidèles<sup>110</sup>.

Honorius III reconnaît la présence de disciples de saint François chez les Sarrasins, mais pas le martyre. Ce chapitre sur les frères qui portaient chez les Sarrasins et les infidèles dans les règles successives des franciscains était nova-

<sup>104</sup> I. HEULLANT-DONAT, « Missions impossibles. Les franciscains, la mission et le martyre à la fin du Moyen Âge », séminaire de l'EHESS, 8 mars 2006.

<sup>105</sup> *Ibidem*.

<sup>106</sup> « parce que le Seigneur dit : « Qui aura perdu son âme pour moi, la sauvera » [Mt 10, 39]. « Heureux ceux qui souffrent la persécution pour la justice car le royaume des cieux est à eux... » [Mt 5, 10]. Textes cités par I. HEULLANT-DONAT, « Missions impossibles. Les franciscains, la mission et le martyre à la fin du Moyen Âge », séminaire de l'EHESS, 8 mars 2006.

<sup>107</sup> J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 292. Le chapitre IX, « Missionnaires franciscains en quête de martyre » traite de la question du martyre et de la règle franciscaine.

<sup>108</sup> « Cap. XVI – *De euntibus inter saracenos et alios infideles* ». *Fontes franciscani*, Assisi, 1995, p. 198.

<sup>109</sup> « *De euntibus inter Sarracenos et alios infideles.*” *Quicumque fratrum divina inspiratione vouerint ire inter Sarracenos et alios infideles, petant inde licentiam a suis ministris provincialibus* ». 1223, novembre, 9. Reg. Vat. 22, ff. 155 r°-156 v°, ep. 256. La *Regula bullata*. L. TOMASSETTI *et al.*, *Bullarium diplomatum et privilegiorum sanctorum Romanum pontificum (Bullarium Romanum)*, 1868, t. III, p. 394.

<sup>110</sup> I. HEULLANT-DONAT, « Missions impossibles Essai sur les franciscains et leurs martyrs (XIIIe-XVe siècle) », *Etudes franciscaines*, 2008, p. 168.

teur. Pour la première fois la conversion des infidèles était l'un des buts d'un ordre religieux. Pour André Vauchez :

[C']est avec les fondateurs des ordres mendiants, Dominique et surtout François, que le souci de l'évangélisation des « infidèles » devint un objectif primordial au sein du christianisme occidental, dans une perspective que l'on peut qualifier de missionnaire avant la lettre<sup>111</sup>.

Dès 1225, quelques années seulement après les événements marrakchis, le pape invitait les frères mendiants à partir au Maroc. Le souvenir du martyre était encore proche. En l'espace d'un an à peine, cinq lettres étaient écrites afin d'envoyer des frères aptes à prêcher aux infidèles, à s'occuper des chrétiens sur place et à les protéger<sup>112</sup>. Le Maghreb al-Aqsā figure précocement dans l'horizon pontifical comme une terre, sinon de conversion possible des infidèles, du moins comme un lieu où la prédication peut être envisagée.

La première lettre est datée du 6 juin 1225<sup>113</sup>. À la suite des protomartyrs, Honorius III ne désigne pas, pour prêcher au royaume de Marrakech, des franciscains mais un dominicain – frère *Dominicus* dont j'ai parlé plus haut – accompagné du frère *Martinus*. Ils sont envoyés dans les terres du « Miramolin »<sup>114</sup> et qualifiés de « gardiens des vignes du Seigneur ». Est-ce par méfiance des pratiques franciscaines ou par un simple concours de circonstances – les frères ayant alors formulé cette demande – que le pape décida l'envoi de disciples de saint Dominique plutôt que de saint François ? Le bref leur est destiné. Il les autorise à prêcher, « *praedicare* », et à baptiser, « *baptizare* », les Sarrasins qui viendraient à la foi mais aussi à appliquer les peines et rendre publiques les sentences d'excommunication. Ainsi il est écrit qu'ils sont envoyés par le Saint-Siège pour évangéliser les infidèles et qu'ils peuvent veiller sur les chrétiens. Une fois de plus l'ambivalence pontificale est inscrite par la chancellerie.

Quatre mois plus tard, le pape, par un bref également intitulé *Vineae Domini custodes*<sup>115</sup>, désire envoyer à nouveau des frères « dans le royaume du Miramolin », celui de Marrakech. Il est adressé aux « frères prêcheurs et mi

<sup>111</sup> A. VAUCHEZ, *François d'Assise : Entre histoire et mémoire*, Paris, 2009, p. 187.

<sup>112</sup> 1225, juin, 6. *Vineae Domini custodes*. P. PRESSUTTI, *Regesta Honorii Papae III*, Roma, 1888, t. II, n. 5527.

1225, octobre, 7. *Vineae Domini custodes*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°, ep. 99.

1225, octobre, 27. *Gaudemus de te*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°, ep. 101.

1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249.

1226, mars, 17. *Ex parte vestra*. Reg. Vat. 13, f. 121 r°, ep. 246.

<sup>113</sup> 1225, juin, 6. *Vineae Domini custodes*. P. PRESSUTTI, *Regesta Honorii Papae III*, Roma, 1888, t. II, n. 5527.

<sup>114</sup> « *Iuxta eorum supplicationis instantiam eos in terra Miramamolini destinat...* » *Ibidem*.

<sup>115</sup> 1225, octobre, 7. *Vineae Domini custodes*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°, ep. 99.

neurs<sup>116</sup> ». Il ne s'agit plus de l'histoire d'une personne en particulier. Le courrier ne répond pas à une demande, comme précédemment, mais à une volonté pontificale d'accroître la présence de religieux au Maghreb al-Aqsā. Le pontife ne réserve pas ces terres à l'un ou l'autre ordre. Ce courrier, à l'inverse du précédent est bien plus étudié<sup>117</sup>. Déjà le père Wadding l'éditait dans ses annales, comme un jalon de l'histoire des mineurs au Maroc<sup>118</sup>. John Tolan parle d'autorisation des missions en Afrique du Nord<sup>119</sup>. Isabelle Heullant-Donat lit dans cette lettre une condamnation du martyre en même temps qu'une concession à la conversion<sup>120</sup>.

Il faut s'adresser aux uns, pour leur apporter la parole du Christ, et s'occuper des autres, éloignés des terres fidèles. Honorius III en quelques lignes précise la complexité de leur mission. Les frères mendiants sont envoyés dans ce royaume pour l'évangélisation mais ils doivent s'occuper autant de « convertir les incrédules » que de « remettre dans le droit chemins les égarés<sup>121</sup> ». La seconde partie de leur mission n'est pas à négliger, bien au contraire, elle occupe la majeure partie du texte et paraît primordiale aux yeux du pontife. Ils ont les mêmes privilèges que *Dominicus*, et notamment celui de baptiser les Sarrasins venus nouvellement à la foi dans cette région. Pourtant la deuxième phrase de cette lettre vient nuancer quelque peu cet encouragement à amener à la foi de nouveaux fidèles. Isabelle Heullant-Donat l'a souligné, elle traduit « *abnegantes vos ipsos animas vestras pro Christo ponere cupitis* » par « refusant que vous perdiez votre âme pour le Christ »<sup>122</sup>. Il est écrit ensuite que nul sacrifice n'est accepté par Dieu<sup>123</sup>. Les religieux peuvent prêcher la doctrine évangélique mais ne doivent pas mettre en péril leur vie. À la fin de la lettre, le pape note aussi que les chrétiens ne doivent pas chasser les frères brutale-

<sup>116</sup> « *Fratribus Praedicatoribus, Minoribus, et in regno Miramolini Sede Apostolica destinatis* ». Édition de L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. II, p. 140, n° XXVIII.

<sup>117</sup> Entre autre : H. KOEHLER, *La pénétration chrétienne au Maroc*, Paris, 1914, p. 19 et *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 26 ; P. DE CÉNIVAL, « Marrākush », in *EI* ; J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 292 et I. HEULLANT-DONAT, « Missions impossibles. Les franciscains, la mission et le martyre à la fin du Moyen Âge », séminaire de l'EHESS, 8 mars 2006 ; A. VAUCHEZ, *François d'Assise : Entre histoire et mémoire*, Paris, 2009, p. 192.

<sup>118</sup> Il précise, à la suite de cette édition que les registres pontificaux contiennent une lettre au sujet du frère Dominico, prieur de l'ordre des prêcheurs et du frère Martin, partis au royaume de Marrakech. L. WADDING, *op. cit.*, t. II, p. 140.

<sup>119</sup> J. TOLAN, *op. cit.*, p. 292

<sup>120</sup> I. HEULLANT-DONAT, *op. cit.*

<sup>121</sup> « *quantum ipse convertatis incredulos, erigatis lapsos, sustentetis debiles, pusillanimes consolemini, et fortes nihilominus confortetis* ». 1225, octobre, 7. *Vineae Domini custodes*. L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. II, p. 140, n° XXVIII.

<sup>122</sup> I. HEULLANT-DONAT, « Missions impossibles. Les franciscains, la mission et le martyre à la fin du Moyen Âge », séminaire de l'EHESS, 8 mars 2006.

<sup>123</sup> « *ut lucri faciatis sibi animas aliorum, eo quod nullum sacrificium Deo constat esset acceptius...* » 1225, octobre, 7. *Vineae Domini custodes*. L. WADDING, *op. cit.*, t. II, p. 140, n° XXVIII.

ment<sup>124</sup>. Est-ce un écho à l'histoire des martyrs ? Honorius III signifie par-là qu'il connaît les tensions qui ont pu exister entre religieux et fidèles installés.

Après le voyage sanglant de *Beraldus* et de ses compagnons et la demande de *Dominicus*, le pape accompagne les frères mendiants dans leur volonté de prêcher au Maroc. Il vise l'apaisement des relations avec les infidèles et les fidèles. D'après l'historiographie dominicaine<sup>125</sup>, la même année, entre octobre et décembre, le frère Jean partit à Marrakech à la suite de la demande pontificale et y mourut<sup>126</sup>. L'intervention pontificale en faveur des missions au Maghreb est mentionnée dans une des vies de frères de l'ordre. La destinée du frère Jean y est résumée en une seule phrase.

À la même période, *Dominicus* fut désigné « évêque au royaume du Miramolin »<sup>127</sup>. Pour qu'il puisse convertir les incrédules et soutenir les fidèles, il est dit qu'il aura besoin d'un zèle enflammé pour ne pas craindre d'amener les étrangers et de ramener les brebis vers le Christ<sup>128</sup>. Les mêmes formules se répètent. Le pape ajoute que le frère s'est présenté volontairement pour se rendre dans ces régions infidèles<sup>129</sup>. La nomination d'un frère mendiant à la dignité d'évêque sur les terres almonades n'est pas initiée par le Saint-Siège ; le pape accepte la proposition du religieux et s'en réjouit<sup>130</sup>. Ainsi il l'autorise à partir et l'enjoint à ne pas négliger les frères partis avec lui : « ils hâtent le triomphe<sup>131</sup> ». Il s'agit donc d'un évêché *in partibus infideles*, dont un des buts est la conversion des infidèles. *Dominicus* est titulaire d'un siège épiscopal dans le vaste royaume du Miramolin sans plus de précision géographique. L'évêché semble être encore à implanter. Cette lettre est accompagnée d'une suivante, écrite le 8 novembre où il est nommé recteur des chrétiens au Maroc<sup>132</sup>. Il n'est plus question de convertir. En revanche un même vocabulaire belliqueux est utilisé : « la lutte »<sup>133</sup>, la « course des ennemis »<sup>134</sup>, « le prodigieux étendard du roi dans la victoire »<sup>135</sup>. D'autres sources précisent que, dès 1227, il était

<sup>124</sup> « *Inhibemus quoque, ne cui Christiano liceat vos de terra illa ejicere violenter* ». *Ibidem*.

<sup>125</sup> « *Hec dictus frater Iohannes [...] qui tandem associatus fratribus, qui de domini pape mandato ob fidem catholicam predicandam in Affricam ibant, Marochium pereniens migravit ad dominum, sursu feliciter consummato...* » MOFPF, t. I, p. 73.

<sup>126</sup> Un seul historien cite cet événement : CH.-E. DUFOURCO, *L'Ibérie chrétienne et le Maghreb XII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècle*, London, 1990, V, p. 51.

<sup>127</sup> 1225, octobre, 27. *Gaudemus de te*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°, ep. 101.

<sup>128</sup> « *zelo succensus fidei non formidans ut oves reducas et alienas adducas* ». *Ibidem*.

<sup>129</sup> « *te ipsum in holocaustum domino voluntarie obtulisti* ». *Ibidem*.

<sup>130</sup> « *Gaudemus de te in Domino, letamur quod sicut accepimus* ». *Ibidem*.

<sup>131</sup> « *quod ardentur ad trimphi tropheum proprent* ». *Ibidem*.

<sup>132</sup> 1225, novembre, 8. *Ea que nuper*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°, ep. 100.

<sup>133</sup> « *in agone certaminis* ». *Ibidem*.

<sup>134</sup> « *in cursu hostium* ». *Ibidem*.

<sup>135</sup> « *vexillum mirificum Regis in victi* ». *Ibidem*.



installé sur la cathédre de Baeza, dans la péninsule ibérique<sup>136</sup>, alors que cette ville était entre les mains des Sarrasins<sup>137</sup>. Honorius III établit donc un évêque dans une ville près de la frontière. Quelle qu'ait été la volonté pontificale – fonder un évêché *in partibus infidelibus* pour qu'il puisse potentiellement être pris par les chrétiens, comme une terre à conquérir, une tête de pont de la *reconquista*, ou être installé sur ces terres éloignées afin d'évangéliser les infidèles et protéger les chrétiens – la province chrétienne de Baeza a fini par exister<sup>138</sup>.

Entre temps, Honorius III demanda à l'archevêque de Tolède, Rodrigo Jiménez de Rada, d'élever un ou deux prêcheurs ou mineurs à la dignité épiscopale « *ad regnum Miramolini pro fide Christi servanda* », au royaume du Miramolín, pour servir la foi du Christ<sup>139</sup>. Or *Dominicus* était encore évêque. Le pape parle bien de la même terre, d'une terre vaste. La précédente nomination de *Dominicus*, recteur des chrétiens au Maroc, laisse à penser qu'il était nécessaire de soutenir ces fidèles d'outre-mer, en étant au plus près d'eux. Sans doute *Dominicus* n'a pas fait le voyage ou ne pouvait-il administrer seul un tel espace. Honorius III confie donc au conseiller d'Alfonso VIII, l'archevêque de Tolède, initiateur de la traduction du Coran en latin par Marc de Tolède seize ans plus tôt<sup>140</sup>, le soin de fonder ce nouvel évêché<sup>141</sup>, sur des terres infidèles, comme il lui avait demandé, quelques années plus tôt, d'instituer une hiérarchie ecclésiastique sur les terres arrachées aux mains des musulmans<sup>142</sup>. C'est à un prélat impliqué dans la *reconquista* et préoccupé par les Sarrasins que s'adresse le pape. Pour Charles-Emmanuel Dufourcq « [il] appartenait désormais à l'Église de Castille, avant-garde de la Chrétienté vers l'Afrique, d'orienter avec prudence la pénétration catholique au Maroc<sup>143</sup> ». Les termes sont, sans doute, un peu forts.

<sup>136</sup> L'année 1227 est avancée par Charles-Emmanuel Dufourcq qui se réfère à un document de la bibliothèque nationale de Madrid (BNM, cod., 13 022, f° 84. CH.-E. DUFOURCQ, *L'ibérie chrétienne et le Maghreb XII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècle*, London, 1990, V, p. 50) Henry Koehler date lui l'événement de 1225 (H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 27.)

<sup>137</sup> Grégoire IX, dans la bulle *Cum olim*, datée du 13 juillet 1228 rappelle également qu'Honorius avait placé un titulaire sur le siège de Baeza. « Biblioteca Nacional de Madrid, Cod. 13.022, fol. 84 r°-v° ». Cité dans A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 404-405.

<sup>138</sup> A. LAMBERT, « Baeza », in *DHGE*.

<sup>139</sup> 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249. Voir III. C. La création de l'évêché, p. 300.

<sup>140</sup> J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 246 et 249.

<sup>141</sup> 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249.

<sup>142</sup> 1218, janvier, 31. *Cum venerabilis frater*. Reg. Vat. 2, f. 210, ep. 849. Citée par P. R. STREIT et P. J. DIDINGER, *Bibliotheca missionum, Afrikanische missionsliteratur, 1053-1599*, Freiburg, 1951, p. 12.

<sup>143</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *op. cit.*, V, p. 50.



Le pape demande au prélat d'envoyer des « hommes prudents » – l'adjectif est répété dans la lettre en étant associé à celui de « discrets »<sup>144</sup>. Honorius III rappelle avec quelle cruauté les gens du Maroc peuvent se conduire envers ceux qui prêchent la foi chrétienne<sup>145</sup>. Le pape note d'ailleurs que les frères qui se rendent au royaume du Miramolín risquent la mort. Manifestement il met largement en garde son interlocuteur pour que cette issue fatale n'advienne pas. Il mande à l'archevêque de Tolède de conseiller aux frères qu'il enverra de marcher « avec beaucoup de précaution entre les infidèles et non à la manière de sot, d'indiscret ou d'impulsif<sup>146</sup> ».

Les frères furent envoyés tant pour les infidèles que pour les apostats ou les fidèles<sup>147</sup>. Les frères mendiants sont appelés à partir dans le cadre d'une double mission : convertir les infidèles et fortifier les fidèles par le prêche. À la fin du courrier, il est précisé qu'ils doivent se rendre en divers lieux de ces régions pour évangéliser et servir. La mission décidée par Honorius III est conçue avec ampleur, elle est confiée au primat de Tolède. Des frères des deux ordres – franciscain et dominicain – peuvent être envoyés en différents endroits de ce royaume, et pas uniquement dans une ville.

Un mois plus tard, le pontife tentait de faciliter la tâche des frères mendiants au royaume du Maroc<sup>148</sup>. Il s'adressa aux frères mineurs et prêcheurs qui avaient suivi la recommandation pontificale<sup>149</sup>. Ces religieux étaient donc ceux qui étaient partis jusqu'au royaume de Marrakech. Le pontife, après que les frères lui ont fait connaître leur situation, répondit pour faciliter leur présence outre-mer. Une fois de plus la prudence est de rigueur. Aux religieux est exposée la liste très pratique de conseils et autorisations pour demeurer sans heurts sur ces terres. Ils peuvent notamment changer d'habits ou se laisser

<sup>144</sup> « aliquos viros prudentes », « fratres utriusque ordinis providos et discretos ». 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249.

<sup>145</sup> « [...] propter feritatem gentis illius q. crudelitate nimia prosequuntur christiani nominis professores et fratres... » 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249. Traduction espagnole d'Anastasio Lôpez : « [...] máxima a causa de la fiereza de sus habitantes que con gran crueldad per...guen a los que profesan la religión cristiana... » A. Lôpez, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 403.

<sup>146</sup> « [...] non quasi insipientes, indiscretis et precipites sed ut sapientes providi et maturi temporis... » 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249. Traduction espagnole d'Anastasio Lôpez : « [...] a fin de que anden con mucha cautela entre los infieles, y no el modo de necios, indiscretos y precipatagos... » *Ibidem*.

<sup>147</sup> « ad convertendum infideles divina gratia pre eunte praedicationibus et exemplis erigendum collapsos confortandum dubios et confirmandum robusto ». 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249. Traduction espagnole d'Anastasio Lôpez : « [...] a fin de trabajar en la conversión de los infieles, ayudados de la gracia divina, con sus predicaciones y ejemplos, levantar a los caídos, fortalecer a los vacilantes y confirmar a los fuertes ». *Ibidem*, p. 402.

<sup>148</sup> 1226, mars, 17. *Ex parte vestra*. Reg. Vat. 13, f. 121 r°, ep. 246.

<sup>149</sup> « *Fratribus Praedicatoribus et Minoribus in regno Marochitano de mandato Sedis Apostolicæ comorantibus* », L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 9, n° IX.

pousser barbe et cheveux. Cela « non tant » pour éviter « la fureur du peuple barbare » « que » pour s'occuper des fidèles<sup>150</sup>. Que le pontife envisage cette fureur contre des chrétiens est peut-être le signe qu'il a à l'esprit le martyre des franciscains ou sinon qu'il prend en compte les risques qu'encouraient les fidèles demeurant dans les terres almohades. Dans cette lettre il n'est plus question de « convertir » ou de « prêcher » aux infidèles. Ces termes n'apparaissent pas. Il s'agit plutôt ici de calmer l'emportement cruel des marocains envers les « chrétiens » et de permettre aux frères mendiants de s'installer là-bas pour le soin des fidèles libres ou captifs. Dans cette lettre la volonté de porter la bonne parole aux Sarrasins s'efface derrière celle de conforter les chrétiens dans leur foi par cette présence religieuse. Cette lettre est la dernière à être envoyée par Honorius et elle conclut ce premier mouvement apostolique par l'intérêt quasiment exclusif pour la prédication aux fidèles qui semble être la seule possible. Aussi pour Isabelle Heullant-Donat, la mission des frères consiste surtout à s'occuper des chrétiens en terre d'Islam<sup>151</sup>.

Si la canonisation des martyrs de Marrakech a attendu deux cents ans, les lettres pontificales afférentes aux mendiants au Maghreb prennent en compte leur calvaire. Les lettres concernent le royaume de Marrakech où eut lieu le premier martyre, largement relayé, et non l'Ifrīqiya. Le pape retient deux aspects : il approuve le besoin de frères experts dans l'art de la prédication en terre infidèle mais refuse qu'ils se sacrifient. Honorius III soutint une présence chrétienne pour prêcher aux infidèles et s'occuper des chrétiens. Ces courriers regorgent de conjonctions de coordination articulant ces deux intentions : *et*, *atque* et de locutions telles que *tam... quam*.

### Les martyrs de Ceuta, 1227.

Le second grand martyre qui marqua le Maroc eut lieu une année et demi après les sollicitations papales sans que jamais ces dernières ne soient signalées dans les sources relatant le martyre. La même chronique raconte et le martyre marrakchi et le martyre ceutien<sup>152</sup>. Sept ans après ceux de Marrakech, sept frères endurèrent le martyre à *Septa*<sup>153</sup>. La trame et le ton du récit sont similaires. Une *passio*<sup>154</sup> relate également les événements mais cette fois elle

<sup>150</sup> « [...] *non tam ad declinandum ad tempus gentis barbare feritatem [...] quam etiam ut prodesse pluribus et liberius visitare Christianos in carceribus et locis aliis valeatis...* » *Ibidem*.

<sup>151</sup> I. HEULLANT-DONAT, « Missions impossibles. Les franciscains, la mission et le martyre à la fin du Moyen Âge », séminaire de l'EHESS, 8 mars 2006.

<sup>152</sup> « *Chronica XXIV Generalium Ordinis Minorum* », *Analecta Franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 32-35.

<sup>153</sup> Ceuta.

<sup>154</sup> « *Passio sanctorum fratrum Danielis, Agnelli, Samuelis, Donnuli, Leonis, Nicolai, Hugolini Ordinis fratrum Minorum, qui passi sunt apud Septam, civitatem Marochiorum, anno Domini MCCXXVII* », *Analecta Franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 613-616.

se présente comme le récit d'un témoin oculaire<sup>155</sup>. La présence de ces religieux s'impose, comme à Marrakech, à la fois aux infidèles et aux fidèles. Mais dans ce texte il est dit que dès leur arrivée ils prêchèrent aux chrétiens. Les gestes pieux qu'ils firent au sein de ces communautés sont signalés ; je les détaille en troisième partie<sup>156</sup>.

À la fin du mois de septembre 1227, Daniel et ses compagnons vinrent prêcher à Ceuta. Le témoin précise qu'ils désiraient se rendre jusqu'aux terres du Maroc pour y prêcher la foi catholique aux Sarrasins<sup>157</sup>. Ils auraient acquis la permission du frère Élie<sup>158</sup>, alors à la tête de l'ordre des mineurs, conformément à la règle bullée par le pape, la *Regula bullata*<sup>159</sup>. Ils furent accueillis dans les funduqs des marchands chrétiens, hôtellerie pour marchand, où durant trois jours ils prêchèrent aux Pisans, aux Génois et aux Marseillais<sup>160</sup>. Le premier acte se joue avec les chrétiens d'outre-mer. Dans la *passio*, Daniel est rapidement décrit, c'était un homme religieux, savant et « discret », adjectif dont l'emploi rappelle les lettres pontificales<sup>161</sup>. En revanche lui et ses frères ne craignaient pas de s'exposer à la mort<sup>162</sup>.

Comme dans l'histoire qui s'était déroulée à Marrakech, les frères devaient prendre congé secrètement des communautés chrétiennes. Leur volonté de prêcher la parole de Dieu aux ennemis du Christ s'opposait aux intérêts des fidèles. Les difficultés que rencontrèrent les frères pour évangéliser sont évoquées ; il fallait une licence spéciale pour entrer dans la ville et un traducteur

<sup>155</sup> « *Processus itaque praelibatae passionis, secundum quod in parte vidimus et audivimus, sunt tales* ». *Analecta franciscana*, t. IV, p. 613. Le franciscain F. Delorme cite la lettre du frère Mariano de Gênes au frère Élie, vicaire général des mineurs, éditée dans *Acta Sanctorum*, oct. VI, p. 385-386 en même temps que « l'esquisse un peu plus longue qui se trouve en appendice à la *Chronique des XXIV généraux*. F. DELORME, « Pour l'histoire des martyrs du Maroc », *La France Franciscaine*, 1924, t. VII, p. 114. Voir également I. HEULLANT-DONAT, « La perception des premiers martyrs franciscains à l'intérieur de l'Ordre au XIII<sup>e</sup> siècle », in *Religion et mentalités au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, Rennes, 2003, p. 212.

<sup>156</sup> Voir le III. B. Le Magreb al-Aqsā, p. 288-290.

<sup>157</sup> « *ire ad terram Marochiorum ad praedicandum fidem catholicam Saracenis* ». *Analecta Franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 613.

<sup>158</sup> « *Praedicti enim fratres de licentia fratris Heliae, qui post mortem sancti Francisci remanserat generalis Ordinis gubernator* ». *Ibidem*.

<sup>159</sup> Les frères doivent partir avec la permission de leur ministre. 1223, novembre, 9. Reg. Vat. 22, ff. 155 r<sup>o</sup>-156 v<sup>o</sup>, ep. 256. La *Regula bullata*. « *De euntibus inter Sarracenos et alios infideles* » L. TOMASSETTI et al., *Bullarium diplomatum et privilegiorum sanctorum Romanum pontificum (Bullarium Romanum)*, 1868, t. III, p. 394.

<sup>160</sup> « *Cumque frater Daniel et alii fratres verbum Dei per aliquantulum spatium temporis catholicis viris Ianuensibus, Pisanis, Marsiliensibus mercatoribus et aliis quam plurimis, qui erant ibi, [praedicassent], ecce tres fratres, qui remanserant ad portum Septae, secundo kalendas Octobris* ». *Analecta Franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 613.

<sup>161</sup> « *fratres [...] providos et discretos* ». 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v<sup>o</sup>, ep. 249.

<sup>162</sup> « *morti non timuerunt exponere* ». *Ibidem*, p. 614.

pour se faire comprendre<sup>163</sup>. Comme leurs prédécesseurs, ils prêchèrent sur la place publique, se firent arrêter et jeter en prison. En captivité ils écrivirent une lettre, composée d'une suite de citations bibliques, à Don Hugo, prêtre des Génois, ainsi qu'à un dominicain et un franciscain, nouveaux arrivants en Afrique, et à tous les chrétiens de Ceuta<sup>164</sup>. Ils apportèrent durablement la parole de Dieu aux fidèles d'outre-mer. Comme dans les courriers pontificaux, l'ambivalence de leur mission est reconnue par les sources franciscaines ; ils étaient aussi présents pour les chrétiens et éprouvèrent des difficultés à s'insérer dans des villes lointaines. La scène est censée s'être déroulée un an et demi après les démarches d'Honorius III invitant les fidèles de saint François et saint Dominique à traverser le détroit de Gibraltar. Le récit franciscain témoigne de la présence de frères des deux ordres. Les martyrs furent interrogés le 10 octobre, ils refusèrent d'abjurer leur foi, invitèrent le « roi » à se convertir et contredirent la loi des musulmans. Ils attaquèrent clairement Mahomet. Daniel le premier fut frappé au front par l'épée. Ses compagnons remercièrent Dieu de leur apporter le martyr. Ils furent conduits sur la place publique et décapités. Leur corps furent ensuite déposés dans le funduk des marchands chrétiens<sup>165</sup>. Dans la passion et dans la *Chronique des XXIV généraux*, l'histoire s'arrête là. Les corps furent inhumés auprès des chrétiens en terre infidèle. Leur exemplarité est un moyen ici de renouer le lien avec les chrétiens sur place. Dans les *Annales* de Wadding, rédigées bien plus tard, il est noté que les corps, après un petit tour à Marrakech revinrent en Espagne<sup>166</sup>.

Aucune relique n'est parvenue jusqu'à nous. Les similitudes entre les deux récits hagiographiques, qui narrent les événements de 1220 et de 1227, et portent haut le martyr des franciscains, leur exemplarité, ainsi que les approximations quant aux datations, ont amené Isabelle Heullant-Donat à « souligner la valeur performative des récits<sup>167</sup> ». Pour l'historienne, les

<sup>163</sup> « Ils sont conduits devant le "roi" qui s'est procuré les services d'un traducteur ». John Tolan évoque aussi « les dangers de l'interprète ». J. TOLAN, « Les problèmes linguistiques chez les missionnaires mendiants, XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècles », in *Entre Babel et pentecôte, différences linguistiques et communication orale avant la modernité (VIII<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècle)*, Berlin, 2008, p. 537-538.

<sup>164</sup> « scripserunt litteram seu epistolam plenam lacrymis [...] duobus fratribus, quorum unus erat de Ordine fratrum Minorum, alius de Ordine Praedicatorum, qui venerant illis diebus de interioribus partibus Saracenorum ». ». *Analecta Franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 614.

<sup>165</sup> *Analecta Franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 616

<sup>166</sup> L. WADDING, *Annales Minorum*, Quaracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. II, p. 53. Cette translation paraît bien confuse. Charles-Emmanuel Dufourcq explique cette confusion par l'hypothèse suivante : « On se demande si les Franciscains qui furent martyrisés à Ceuta en 1227 n'étaient pas ceux qui en 1226 avaient consacré l'église Sainte-Marie de Marrakech. Ils auraient donc été expulsés du sud très vite. L'évêque aurait peut-être eu le même sort, et voilà pourquoi il aurait eu un nouveau diocèse dès 1227 ». Ch.-E. DUFOURCQ, *L'Ibérie chrétienne et le Maghreb XII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècle*, London, 1990, V, p. 51.

<sup>167</sup> I. HEULLANT-DONAT, « Missions impossibles Essai sur les franciscains et leurs martyrs (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », *Etudes franciscaines*, 2008, p. 169. Déjà le Père Delorme notait déjà des problèmes

constructions hagiographiques permettent de déceler un dédoublement – le récit du martyre de Marrakech aurait généré celui des martyrs de Ceuta – dont l'authenticité est moins attestée.

Dans les deux récits, il appert que le martyre est un passage essentiel du récit : les frères vinrent pour annoncer l'Évangile, connurent la prison et y gagnèrent la gloire du martyre. La confrontation entre les frères et les musulmans fut difficile et les contacts entre communautés de chrétiens et franciscains est de première importance. Les lettres papales prenaient déjà acte de ces difficultés.

Alors que les récits se mettent en place et circulent, la papauté ne mentionne pas plus ce martyre que celui qui se déroula sept ans plus tôt. Comme leurs prédécesseurs, les martyrs de Ceuta ont été canonisés bien plus tard, au XVI<sup>ème</sup> siècle, le 22 janvier 1516<sup>168</sup>. La lettre fixe le culte et met en avant le martyre des frères qui connurent la mort dans ces régions sarrasines et reçurent la palme du martyre<sup>169</sup>. Les chrétiens avançaient alors sur la côte méditerranéenne – Melilla, Oran ou Bougie étaient conquises. La poussée turque était toujours plus forte<sup>170</sup>. L'événement est lui aussi raconté par Marmol dans sa description de l'Afrique parallèlement aux conquêtes chrétiennes. Il écrit que :

[...] plusieurs de cet Ordre y furent prescher la Foy Chrestienne, & y souffrirent le martyre, par la jalousie des Alfaquis ennemis de Dieu & de sa parole, & entre autres Daniel & six de ses compagnons, qui y moururent l'an mille deux cens vingt-sept<sup>171</sup>.

Un dernier massacre de chrétiens est relaté plus succinctement dans la *Chronique des XXIV Généraux de l'Ordre des Mineurs*<sup>172</sup> et dans les *Annales Minorum*<sup>173</sup>. Il est daté du 16 septembre 1232 et se déroula dans l'église de Notre-Dame près de Marrakech<sup>174</sup>. Ce massacre est communément attaché à ceux de 1220 et 1227<sup>175</sup>. Il est évoqué à la suite de la *passio* des martyrs de Ceuta, à cause,

de datation entre les sources. F. DELORME, « Pour l'histoire des martyrs du Maroc », *La France Franciscaine*, 1924, t. VII, p. 114, n. 1.

<sup>168</sup> La bulle est éditée par Luke Wadding à l'année 1221, car il date le martyre de Ceuta à cette année. L. WADDING, *Annales Minorum*, Quaracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. II, p. 34, n° XXXIX.

<sup>169</sup> « Daniele, Angelo, Samuele, Donnulo, Leone, Nicolao, et Hugolino, vestri Ordinis Fratibus, qui pro Christiane mortem subire liberater, et Martyrii palmam in Saracenorum partibus consequi meruerunt ». *Ibidem*.

<sup>170</sup> Venise a été asségiée en 1529.

<sup>171</sup> MARMOL, *L'Afrique*, Grenade, 1572, t.II, p. 55.

<sup>172</sup> Le récit du massacre est mentionné à la suite de celui de Ceuta. *Analecta Franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 33.

<sup>173</sup> L. WADDING, *op. cit.*, Quaracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. II, p. 332, n° XXXIII.

<sup>174</sup> « apud Marochos in ecclesia beatae Mariae fuerunt pro confessione fidei catholicae alii quinque fratres Minores cum multitudine maxima Christianorum utriusque sexus a Saracenis decollati ». *Analecta Franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 33.

<sup>175</sup> Isabelle Heullant-Donat considère ce martyre comme « plus hypothétique » et y voit, comme pour le martyre de Ceuta un « dédoublement » possible de celui de Marrakech. » I. HEULLANT-DONAT, « Missions impossibles Essai sur les franciscains et leurs martyrs (XIIIe-XVe siècle) », *Etudes franciscaines*, 2008, p. 169.

sans doute, de la proximité temporelle. Puis le terme de *martyrius* paraît sous la plume de Wadding avec les noms de trois martyrs *Leo, Hugo et Dominicus*<sup>176</sup>. Il n'est pas ici question de prosélytisme, bien au contraire, les cinq frères tués le furent au milieu d'autres chrétiens dans une église, l'église Sainte-Marie près de Marrakech<sup>177</sup>. Ce martyr n'est peut-être qu'un « dédoublement » textuel.

### Grégoire IX, 1227-1241

Si Honorius III n'eut pas une vaste politique en faveur de l'effort missionnaire vers toutes les terres infidèles, son intérêt pour l'Afrique du Nord était, en revanche, marqué. À l'inverse, pour son successeur, Grégoire IX, l'expansion du christianisme était un de ses intérêts notables ; il soutint et la croisade et la mission – bien que ce terme soit anachronique<sup>178</sup> – parfois vers de nouveaux horizons géographiques<sup>179</sup>. Il n'a pas négligé l'Occident du monde arabo-musulman. Onze de ses lettres s'en préoccupent, elles sont rédigées à partir du milieu de son pontificat, après la sixième croisade qui amena Frédéric II à négocier Jérusalem.

Au Maghreb al-Aqsā, après la défaite de Las Navas de Tolosa en 1212, les Almohades en avaient essuyé d'autres, infligées elles par le roi portugais Sanche II<sup>180</sup>, le roi de Léon Alfonso IX<sup>181</sup> ou le roi aragonais Jaime I<sup>er</sup><sup>182</sup>. Le roi castillan, Fernando III, avait lui traité avec al-Ma'mūn au sujet des mercenaires chrétiens qu'il avait mis à sa disposition. Il avait obtenu en échange une certaine liberté religieuse pour eux et dix forteresses sur la frontière d'Al-Andalus<sup>183</sup>. L'Almohade était favorable aux chrétiens dans son royaume. Les mercenaires continuèrent à servir sous le successeur d'al-Ma'mūn, al-Rashīd.

<sup>176</sup> L. WADDING, *op. cit.*, t. II, p. 332, n° XXXIII. Luke Wadding semble avoir trouvé les noms des martyrs dans la chronique de Marianus de Florence, du début du XVI<sup>e</sup> siècle qu'il cite. « *septem Sanctissimi fratres de Provincia Tuscie, videlicet frater Daniel primus- Minister Provincie Calabrie, frater Angelus, frater Samuel, frater Romulus (7), frater Leo, frater Nicholas, et frater Hugolinus* ». « *compendium Chronicarum O.F.M. (c. 1515)* », *Archivum Franciscanum Historicum*, Quaracchi, I-III, 1908-10.

<sup>177</sup> Il est donc étudié dans la troisième partie qui s'intéresse au sort des chrétiens au Maghreb. III. A. Les mercenaires, Maroc, p. 234 et III. A. Les « chrétiens », p. 258, 263.

<sup>178</sup> Le terme de « mission » (*missio*, l'envoi) ne désigne pas au Moyen Âge la mission, telle qu'on l'entend aujourd'hui dans son acceptation religieuse. C'est au XVII<sup>e</sup> siècle que cette acceptation s'épanouit dans le sens de l'évangélisation ou de bâtiments dans lesquels logent les missionnaires. « Mission », in *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction d'A. REY, Paris, 1992.

<sup>179</sup> A. PARAVICINI BAGLIANI, « Grégoire IX », in *DHP*.

<sup>180</sup> Il reprend Elvas en 1226, Beja, Juromenha, Serpa. CH. PICARD, *Le Portugal musulman (VIII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 2000, p. 110.

<sup>181</sup> Il reprend Mérida en 1228 et Badajoz en 1230. *Ibidem*.

<sup>182</sup> « La première grande conquête de Jaime est celle de Majorque, dans les Baléares » à partir de 1229. J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 240-241.

<sup>183</sup> IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. II, p. 235. Ce traité et les mercenaires au service des Almohades sont étudiés dans la deuxième partie sur les chrétiens en terre infidèle. Voir le III. A., Les mercenaires, « Maroc », p. 230.

### Au Miramolín<sup>184</sup>.

Grégoire IX écrivit par deux fois au roi de Marrakech et par deux fois au roi de Tunis. Ainsi en 1233, le pape envoya deux lettres au souverain almohade. Il s'agissait alors de lui exposer la foi chrétienne, de l'encourager à se convertir ainsi que de lui recommander l'évêque de Fès et ses compagnons franciscains<sup>185</sup>. Certains historiens voient dans cette lettre le début d'une mise à profit des défaites des rois de Marrakech par Grégoire IX, qu'Innocent IV aurait poursuivie<sup>186</sup>. Certes, pourtant il ne faut pas omettre que Grégoire IX, en 1233, n'écrivait pas seulement au « Miramolín ». Cette année là, il répondait aussi à l'invitation du roi de Géorgie et lui envoyait, comme à d'autres souverains – ceux de Konya, de Bagdad, de Damas ou du Caire –, des franciscains munis d'une même exposition de la foi chrétienne, à un moment où la croisade marquait un temps d'arrêt et où des difficultés existaient entre le pape et l'empereur Frédéric II. La lettre du 26 mai 1233 est envoyée au calife de Bagdad. À la fin de bulle est ajoutée la mention « *in e. m. scriptum est ... Miramolino* »<sup>187</sup> ; cette abréviation signifie *in eodem modo scriptum est*, formule indiquant que le même texte a été adressé à plusieurs destinataires mais recopié une unique fois dans le registre. Le texte débute par une invocation du ciel et de la terre pris à témoin, puis il est écrit qu'« il » (donc chaque souverain à qui est adressé le texte) néglige de reconnaître la foi malgré de grands miracles, de si nombreux signes et de tels arguments. En conséquence de quoi nulle rémission de peine n'est à espérer. Grégoire IX souligne auprès de son destinataire qu'« il » est le prince d'un peuple, que sa connaissance de la foi chrétienne, s'il entend le message qui lui est exposé par les messagers, achèvera « les prémices du peuple à croire au Christ<sup>188</sup> ». À la même période, d'autres lettres mandatent des frères mineurs ou prêcheurs vers des « terres infi-

<sup>184</sup> « *Miramolino* ». 1233, mai, 26. *Coelestis altitudo et. Reg. Vat.* 17, f. 34 r°, ep. 129.

<sup>185</sup> 1233, mai, 26. *Coelestis altitudo et. Reg. Vat.* 17, f. 34, r°, ep. 129 (il s'agit de la même lettre que celle envoyée au souverain de Bagdad et de Damas avec une exposition de la foi chrétienne et une recommandation des missions franciscaines) et 1233, mai, 27. *In aliis litteris. Reg. Vat.* ff. 36 v° - 37 r°, ep. 135 (les frères mineurs portent la lettre pour exposer les principes chrétiens et recommander l'évêque de Fès).

<sup>186</sup> « La position favorable envers les pontifes maintenue par les deux fils d'al-Mamoun, ar-Rachid et as-Said, permettait l'affirmation de la politique des papes Grégoire IX et Innocent IV appuyée aussi par les victoires de Fernand III de Castille. Dans la bulle de 1233 « *In aliis litteris* » envoyée au calife marocain ar-Rachid, Grégoire IX démontrait qu'il avait connaissance des faiblesses de son adversaire et, en même temps, il évaluait positivement la position des chrétiens dans l'État marocain ». A. UNALI, « Pénétration religieuse et territoriale des chrétiens au Maghreb au XIII<sup>ème</sup> siècle », 2000, p. 146.

<sup>187</sup> 1233, mai, 26. *Coelestis altitudo et. Reg. Vat.* 17, f. 34, r°, ep. 129.

<sup>188</sup> « [...] *per cognitionem Fidei efficeris Christo primitia populi credituri...* » 1233, février, 15. *Celestis altitudo consilii. GRÉGOIRE IX, BEFAR*, t. I, p. 632, n° 1.099-1.100.



dèles ». Jamais le Maghreb n'est distingué parmi ces « *terras [...] Sarracenorum et aliorum Infidelium*<sup>189</sup> ».

Je ne nie pas que la situation des chrétiens face aux Almohades a favorisé l'intérêt pontifical pour ces contrées éloignées de la Terre Sainte mais il est difficile de lire cette lettre à la seule lueur de la *reconquista* et des instabilités maghrébines. Il faut considérer un rapport de force plus large entre la Chrétienté et l'Islam qui n'était pas forcément à l'avantage du souverain pontife. Il est toutefois à noter qu'en 1233 le Maghreb apparaît pour la première fois aux côtés d'autres terres musulmanes et intègre ainsi, du point de vue du Saint-Siège, l'ensemble arabo-musulman. L'Afrique du Nord fait partie du panorama apostolique comme une terre de conversion.

Cette première lettre est accompagnée d'une seconde, datée du même jour, qui la précise. Elle débute par ces mots : « dans notre autre lettre<sup>190</sup> ». Ce bref renseigne à plus d'un titre sur l'attitude grégorienne face au Maghreb al-Aqsā. Premièrement ce double envoi témoigne de la relation particulière qu'entretenaient les papes avec les Almohades. Et je souscris à l'analyse d'Anna Unali lorsqu'elle constate que par rapport au courrier d'Innocent III « le ton et le contenu de cette lettre semblent tout à fait changés [...] le calife ne semble plus appartenir à un monde presque inconnu [...] »<sup>191</sup>. Deuxièmement la lettre informe aussi sur la bienveillance du calife à l'égard de l'évêque de Fès, présent sur ses terres pour s'occuper des chrétiens au service de l'Almohade<sup>192</sup>. Et le pape parle des espoirs de conversions qu'a fait naître en lui l'attitude bienveillante d'al-Rashīd à l'égard des frères. Troisièmement le texte répète au « Miramolin » une longue exhortation à se convertir. Elle constitue l'essentiel de la lettre. Sans doute à cette date l'espoir est-il grand de voir un souverain maghrébin recevoir le baptême. Le calife y est décrit tâtonnant dans l'obscurité<sup>193</sup>. C'est la seule lettre où le sort des chrétiens ne constitue pas le motif premier de l'envoi. Cela s'explique autant par le fait que ces lettres sont envoyées à différents souverains que par la faiblesse du pouvoir almohade à cette date. La dernière phrase, plus menaçante, fut interprétée comme un jalon de l'affermissement de la position pontificale contre le calife : « si tu préfères

<sup>189</sup> « [...] in Terras Saracenorum, et Paganorum... » 1233, mai, 17. *Pro zelo christianae*. Reg. 16, ff. 88 v°- 90v° ep. 295. J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum, I-IV*, Rome, 1759-68, t. I, p. 103, n° 101. « [...] in Terras Georgianorum, Sarracenorum et aliorum Infidelium... » 1233, mai, 17. *Cum messis multa*. *Ibidem*, n° 102.

<sup>190</sup> 1233, mai, 27. *In aliis litteris*. Reg. Vat. ff. 36 v° -37 r°, ep. 135.

<sup>191</sup> A. UNALI, « Pénétration religieuse et territoriale des chrétiens au Maghreb au XIII<sup>ème</sup> siècle », 2000, p. 146.

<sup>192</sup> Voir le III. C. Les évêques, « *Agnellus* », p. 308.

<sup>193</sup> « L'image que Grégoire exprimait pour indiquer les difficultés dans lesquelles le calife, à son avis, se débattait à cause de son manque de foi, c'est-à-dire l'image de celui qui tâtonne dans l'obscurité [ « *in tenebris ambulat* ». 1233, mai, 27. *In aliis litteris*. Reg. Vat. f. 36 v°], donne l'impression d'un besoin d'aide que le calife ressentait ». A. UNALI, *op. cit.*, p. 146.



être l'ennemi du Christ plutôt que son ami, nous ne souffrirons aucunement, car nous ne devons pas le souffrir, que ces fidèles restent à ton service<sup>194</sup> ». Force est de constater cependant, qu'en cette première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, ces derniers ont continué à le servir. Aucune lettre de Grégoire IX leur demandant de quitter le territoire n'est consignée aux Archives secrètes du Vatican, aucune réponse non plus.

De plus cette tentative de conversion, inscrite dans un appel large fait aux souverains musulmans, n'eut point de suite du temps de Grégoire IX qui pourtant écrivit en 1235 au Seldjoukide de Rûm et au souverain hafside<sup>195</sup>. Si sa position était si forte pourquoi se réjouit-il en 1237 de l'état florissant de l'Église de Marrakech – depuis 1232, la cathèdre avait quitté Fès pour Marrakech<sup>196</sup> – dont les paroissiens, les mercenaires, ont continué à servir le calife almohade malgré les menaces pontificales<sup>197</sup> ?

Toujours est-il que, le 26 mai 1233, Grégoire IX envoyait des frères mineurs aux différents souverains musulmans, dont celui du Maroc<sup>198</sup>. Plus largement il encouragea l'envoi de frères mineurs et prêcheurs, ainsi que la prédication aux Sarrasins et aux souverains musulmans ; et il s'intéressait tout particulièrement au Maghreb<sup>199</sup>.

Par ailleurs deux martyres de frères datent du pontificat de Grégoire IX, pape qui jamais ne les mentionne, pas plus que celui de Marrakech. Avant son accession au trône apostolique, Grégoire IX fut cardinal protecteur de l'ordre naissant des frères mineurs et rencontra plusieurs fois saint Dominique<sup>200</sup>. Durant son pontificat, il canonisa saint François en 1228 et saint Antoine de Padoue en 1232. Ni leur volonté de partir au Maghreb ni l'impact qu'eurent les martyrs de Marrakech sur saint Antoine ne sont pourtant mentionnés dans les registres.

Les récits n'étaient-ils point encore parvenus jusqu'au Siècle apostolique ou bien le pontife, renseigné, préférerait-il ne pas les mettre en valeur ? Les franciscains, en 1233, furent envoyés par le pape lui-même pour s'adresser au calife almohade. À l'époque des martyrs de Marrakech, il s'agissait d'al-Mustanşir ; à cette date le pape dépêchait à un de ses successeurs, al-Rashīd,

<sup>194</sup> « Alioquin, si forte Christi hostis esse malueris quam amicus, nullatenus patiemur, sicut nec pati debemus, quod tibi a suis fidelibus serviat ». 1233, mai, 27. In aliis litteris. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 10, n° X.

<sup>195</sup> 1235, mai, 15. *Nobilitatis tuae litteris*. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, Paris, 1866, p. 11, n° XI.

<sup>196</sup> Voir le III. C. Les évêques, « *Agnellus* », p. 308.

<sup>197</sup> Anna Unali émet l'hypothèse peu vraisemblable que « Grégoire IX et Innocent IV avaient misé - avec la nécessité, pour les califes, d'avoir des troupes chrétiennes dans leur milice -, sur la possibilité d'acquérir des concessions ». A. UNALI, « Pénétration religieuse et territoriale des chrétiens au Maghreb au XIII<sup>e</sup> siècle », 2000, p. 146.

<sup>198</sup> 1233, mai, 26. *Coelestis altitudo et. Reg. Vat.* 17, f. 34, r°, ep. 129.

<sup>199</sup> Il écrivit six lettres durant son pontificat qui évoquent la conversion de musulmans au Maghreb.

<sup>200</sup> A. PARAVICINI BAGLIANI, « Grégoire IX », in *DHP* ; J. P. DELUMEAU et I. HEULLANT-DONAT, *L'Italie au Moyen Âge*, Paris, 2001, p. 143.

d'autres frères pour exposer la foi chrétienne, comme l'avaient fait les martyrs. Il est écrit, dans la lettre qu'ils apportaient, qu'ils étaient les messagers. Ils étaient chargés d'expliquer la profession de foi au souverain. Le courrier, à l'inverse des propos des franciscains rapportés dans la *Passio* ou la *Chronique des XXIV généraux*, ne critique pas le Prophète. Dans la profession de foi qu'emportèrent les frères, il est tout de même écrit : « tu négliges de reconnaître la foi visible par de grands miracles, tant de signes, de tels témoins et ce nombre d'arguments<sup>201</sup> ». Les mineurs sont nommés « messagers de paix ». Une part de la prudence d'Honorius III demeure dans ce type de formulation (et probablement dans le message oral qu'apportaient ces hérauts) mais le pape assume le risque d'envoyer à nouveau des frères devant le souverain de Marrakech. À la suite d'Honorius III, Grégoire IX continua à envoyer des franciscains au Maghreb al-Aqsā avec entre autres buts celui de convertir.

Ce texte, envoyé à de multiples destinataires, est le seul courrier où les frères envoyés au Maghreb ont pour unique mission de convertir les infidèles. Dans les mois précédant cette lettre, plusieurs autres courriers dépêchaient des frères mineurs et prêcheurs, avec de nombreux privilèges, en différents lieux du monde. Ils furent envoyés *in terras Saracenorum*, sans que les terres concernées soient davantage précisées<sup>202</sup>. Ainsi, à la même période exactement, le pape dispersait des frères « dans les terres des Sarrasins » et chargeait certains d'une exposition de la foi chrétienne à l'attention du Miramolín du Maroc et d'autres souverains musulmans. Il paraît certain que le pape incluait l'Afrique du Nord dans les « terres des Sarrasins ». Cela pose en revanche question pour les décennies et le siècle qui suivirent. À chaque fois que la papauté a écrit pour favoriser le travail des frères mendiants *in terras saracenorum*, a-t-elle envisagé l'Occident musulman dans cet horizon géographique<sup>203</sup> ?

La lettre rédigée le lendemain fut portée par les mêmes frères mineurs.

<sup>201</sup> « *Si enim, quod absit, Fidem tot argumentis, talibus Testimoniis, tantis signis, et miraculis ingentibus approbatam suscipere, ac tenere negligitis...* » 1233, mai, 26. *Coelestis altitudo et*. Reg. Vat. 17, f. 34, r°, ep. 129. Édition de J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum, I-IV*, Rome, 1759-68, t. I, p. 105.

<sup>202</sup> 1233, février, 15. *Coelestis altitudo consilii*. Reg. 16, ff. 88 v°- 90 v° ep. 295. GRÉGOIRE IX, BEFAR, t. I, p. 632, n° 1.099-1.100. 1233, avril, 8. *Cum messis multa*. Reg. Vat. 17, f. 6, v° ep. 125. *Fontes, Pontificia Commissio ad Redigendum Codicem Iuris Canonici Orientalis*, série III, fasc. III, Città del Vaticano, 1950, p. 265, n° 192. 1233, mai, 17. *Pro zelo christianae*. J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum, I-IV*, Rome, 1759-68, t. I, p. 103, n° 101. 1233, mai, 17. *Cum messis multa*. *Ibidem*, n° 102.

<sup>203</sup> 1238, janvier, 30. *Pro zelo christianae*. *Ibidem*, t. I, p. 231, n° 245.  
1238, mars, 4. *Credentes quod non*. Reg. Vat. 18, f. 365 r°, ep. 446. GRÉGOIRE IX, BEFAR, t. II, p. 918.  
1238, avril, 13. *Pro zelo Christianae*. Reg. Vat. 19, f. 28 r°, ep. 142. *Ibidem*, p. 1054.  
1245, mars, 22. *Cum hora undecima*. Reg. Vat. 21, f. 206 r°- v°, ep. 9. INNOCENT IV, BEFAR, t. I, p. 208, n° 1362.  
1250, janvier, 17. *Pro zelo christianae*. Reg. Vat 22, f. 3 v°, n° 15. *Ibidem*, t. II, p. 133, n° 4765.  
1250, janvier, 30. *Pro zelo fidei*. Sbaralea H., *op. cit.*, t. I, p. 231, n° 245.  
1253, juillet, 23. *Cum hora undecima*. Reg. Vat. 23, f. 126 r°, ep. 1. INNOCENT IV, BEFAR, t. III, p. 417, n° 7753.

Cette fois un frère est nommé. Il s'agit d'*Agnellus*, franciscain et évêque de Fès<sup>204</sup>. C'est donc un frère installé de manière pérenne au Maroc qui doit présenter au souverain les vérités de la foi chrétienne. Les franciscains sont assis sur la cathèdre marocaine comme l'avait demandé Honorius III. L'évêque est accompagné de frères, au pluriel<sup>205</sup> ; il veille, en terre infidèle, à convertir – ici le calife almohade – et à s'assurer du salut des chrétiens, comme l'indiquait Honorius III. Les qualités des messagers franciscains sont soulignées. Ces religieux sont attentifs et zélés. À eux revient le rôle d'amener le calife à Dieu. Autre point, la bienveillance du calife à leur égard est notée<sup>206</sup>. Le nom donné au calife est le même dans les sources franciscaines et dans les lettres pontificales : le « Miramolin ». Mais ce n'est plus celui qui en 1221, tranchait la tête des franciscains<sup>207</sup>. Quelques années après Honorius III souhaitait le départ de frères mendiants pour le Maroc et insistait à cette occasion sur la nécessaire prudence dont il fallait faire preuve. En 1233 le nouveau « Miramolin » était « bienveillant » à l'égard de ces derniers. Les franciscains ont dû s'adapter pour s'adresser à l'infidèle sans risquer de perdre la tête et pouvoir ainsi être présents pour les chrétiens. Les frères mineurs furent même chargés d'une lettre qui se terminait par un ultimatum, si le calife ne se convertissait pas alors les chrétiens ne pourraient plus le servir<sup>208</sup>. Y avait-il un risque à professer de telles paroles devant le Mu'minide ?

#### Au roi de Tunis.

À l'est du Maghreb, Abū Zakariyyā' Yaḥyā avait rompu depuis quelques années avec le calife almohade. En 1236 l'indépendance de l'Ifrīkiya était proclamée<sup>209</sup>. Trois ans auparavant le pape n'avait pas inclus le Ḥafside de Tunis dans ses tentatives de conversion. Le nom de « Tunis » n'avait d'ailleurs encore pas été noté dans les *Regista Vaticana*. Il semble que ce n'est pas le pontife qui, de son propre chef, s'est intéressé à l'Ifrīkiya. À l'inverse des premières lettres mentionnant le Maroc, celles nommant le royaume de Tunis sont des ré-

1288, septembre, 03. *Cum hora undecima*. Reg. Vat. 44, f. 95, ep. 44. *Ut per litteras*, Brepols, NICOLAS IV, 00611.

1374, mars, 6. *Fidelium novella* Reg. Vat. 266, f. 10 v°. GRÉGOIRE XI, BEFAR, fasc. 2, p. 18, n° 2.516.

<sup>204</sup> 1233, mai, 27. *In aliis litteris*. Reg. Vat. ff. 36 v°-37 r°, ep. 135. Voir le II. A., Grégoire IX, p. 75.

<sup>205</sup> « *venerabili fratri nostro A., Fecensi episcopo, et aliis fratribus de ordine Minorum* ». *Ibidem*.

<sup>206</sup> « *quod religiosus viris fidei nostrae, et specialiter venerabili fratri nostro A., Fecensi episcopo, et aliis fratribus de ordine Minorum te mansuetum exhibes et benignum, et eos in quibus decet habes propensius commendatos* ». *Ibidem*.

<sup>207</sup> Luke Wadding dans ses annales précisent déjà que le pape envoyait des frères devant le Miramolin qui avait déjà occis cinq frères. L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. II, p. 399-400, n° 26.

<sup>208</sup> 1233, mai, 27. *In aliis litteris*. Reg. Vat. f. 37 r°. Voir le II. A., Grégoire IX, p. 75.

<sup>209</sup> A. DHINA, *Les états de l'Occident musulmans aux XIII<sup>ème</sup>, XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècles*, Alger, 1984, p. 32.

ponses. En 1235, par la voix des frères prêcheurs, les chrétiens de la ville interrogeaient longuement le Saint-Père sur leur sort<sup>210</sup>. À la même période le sultan ḥafṣide envoie deux messagers génois au Siège apostolique pour traiter une affaire. Les lettres de réponse du pontife au sultan apportent peu de renseignements, elles témoignent seulement qu'une correspondance existe<sup>211</sup>. L'objet de cet échange a été traité oralement, les lettres ne font que recommander les porteurs et assurer Abū Zakariyyā' de l'attention de Grégoire IX pour son courrier. Louis de Mas-Latrie, suppose que la lettre « concernait peut-être les hommes d'armes chrétiens à Tunis »<sup>212</sup>.

En revanche il n'y a aucune exposition de la foi chrétienne. Le « roi de Tunis », comme il est simplement nommé, n'est pas invité à se convertir<sup>213</sup>. Était-ce dans le message oral qu'apportait le frère Jean, messenger du pape ? Aucune réponse du sultan n'est connue.

Deux ans plus tard, l'établissement des mendiants en Ifrīqiya était mis en lumière, mais les lettres de 1235 parlent peu d'évangélisation<sup>214</sup>. Dans la longue réponse canonique faite au nom du pape aux chrétiens de Tunis, les termes « prêcher », « évangéliser », « convertir » etc... sont absents. Pourtant de nombreux sujets y sont évoqués<sup>215</sup>. La lettre fut envoyée au « prieur de l'ordre des prêcheurs » et au « ministre des frères mineurs », qui demeuraient tous deux au royaume de Tunis. Ainsi en 1235, la papauté savait et reconnaissait que les mendiants étaient installés à Tunis. Une hiérarchie de chaque ordre était nommée et distinguée par un titre différent. La désignation « ministre des frères mineurs » indique que le royaume ifrīqiyen était regardé comme une « vicarie »<sup>216</sup>. Je ne peux pas affirmer ici qu'une installation hiérarchisée et pérenne était établie, les sources ne le permettent pas mais, d'une

<sup>210</sup> 1235, janvier. Lettre de Ramon de Peñafort. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Penyafort.pdf>

<sup>211</sup> 1235, mai, 15. *Nobilitatis tuae litteris*. Reg. Vat. 18, f. 21 r°, ep. 53.

1235, mai, 15. *Nobilitatis tuae litteris*. Reg. Vat. 18, f. 21 r°, ep. 54.

<sup>212</sup> L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 11, n° XI.

<sup>213</sup> « regi Tunici ». 1235, mai, 15. *Nobilitatis tuae litteris*. Reg. Vat. 18, f. 21 r°, ep. 53.

<sup>214</sup> 1235, janvier. Lettre de Ramon de Peñafort. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Penyafort.pdf>

1235, mai, 15. *Nobilitatis tuae litteris*. Reg. Vat. 18, f. 21 r°, ep. 53.

1235, mai, 15. *Nobilitatis tuae litteris*. Reg. Vat. 18, f. 21 r°, ep. 54.

<sup>215</sup> Du commerce en passant par les messes nocturnes, des mariages mixtes au problème des convertis. 1235, janvier. Lettre de Ramon de Peñafort. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Penyafort.pdf> Cette lettre est étudiée en détail dans la troisième partie, p. 219-222 ; p. 259 et p. 278-279.

<sup>216</sup> J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum, I-IV*, Rome, 1759-68, t. V, p. 582 : il est noté qu'une vicarie à Tunis dépendait de la province d'Aragon, la mention de ce vicariat a été reprise dans A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 61, et VAN DER VAT O., *Die Anfänge der Franziskanermmissionen und ihre Weiterentwicklung im nahen Orient und in den mohammedanischen ländern während des 13 Jahrhunderts*, Werl in Westf., 1934, p.45, n. 29.

part les frères étaient présents à Tunis à cette date – moins pour évangéliser les infidèles que pour se préoccuper des fidèles – d'autre part la volonté d'ancre un tel établissement existait.

Charles-Emmanuel Dufourcq met en avant le souvenir encore vibrant de l'Afrique chrétienne et de l'illustre évêque d'Hippone qui animait les frères mendiants. La longue lettre pourtant est bien pragmatique ; le renouveau de la Chrétienté sur cette terre n'est pas évoqué, pas plus que n'est rappelé le souvenir de saint Augustin<sup>217</sup>.

Un seul paragraphe parle du passage de la foi musulmane à la foi chrétienne et il concerne des enfants. Il est demandé au pape si les baptêmes d'enfants musulmans pratiqués en secret par les chrétiennes qui vivent auprès d'eux, sans que les parents ne le sachent, est valide ; Grégoire IX les tolère<sup>218</sup>. Cette tolérance n'aurait point été admise en Europe.

Cette réponse est faite par Ramòn de Peñafort au nom de Grégoire IX. Le messenger est un dominicain de renom qui de plus est juriste et confesseur du pape ; un frère qui avait pratiqué lui-même la prédication aux musulmans sur des terres chrétiennes. Le risque de mourir en martyr y était moins grand<sup>219</sup>.

Le « ministre des frères mineurs » à Tunis est mentionné quelques mois plus tard dans une bulle<sup>220</sup>. Il fut envoyé auprès du « roi de Tunis » et nommé « ministre des frères mineurs de Barbarie<sup>221</sup> ». Dans le registre n°18 de la collection vaticane est juste signalé son nom : *Johannus*. Il était accompagné d'un autre frère. Il n'est question dans la lettre ni de conversion ni de baptême. Les frères mineurs sont présents à Tunis. Un an plus tard, une autre source pontificale signale des frères mineurs ; d'autres religieux sont dans la cité africaine. En 1236 il est question de la conversion du neveu du roi de Tunis et le pape souligne que ce roi ne croit pas que les chrétiens, religieux et laïcs, soient

<sup>217</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>- XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 107.

<sup>218</sup> « *Respondemus: baptizentur tales.* ». 1235, janvier. Lettre de Ramòn de Peñafort aux frères de Tunis. <http://www.cn-telma.fr/relmin/extrait252840/>. Voir J. TOLAN, « Marchands, mercenaires et captifs : le statut légal des chrétiens latins en terre d'islam selon le juriste canonique Ramon de Penyaafort (XIII<sup>e</sup> siècle) », Rennes, 2010, p. 233. Ramòn de Peñafort s'interrogeait aussi sur d'autres cas de conversions problématiques notamment celles d'esclaves : « Dans sa *Summa de casibus poenitentiae*, le dominicain Raymond de Penafort admit que le baptême seul ne légitimait pas l'affranchissement, du moins là où l'esclavage était légal. Il recommandait toutefois d'en conserver l'usage là où il existait. Dans une décrétale du 28 juillet 1237, Grégoire IX prit à son compte la crainte des seigneurs, tant laïques qu'ecclésiastiques, de perdre leurs esclaves, auxquels la conversion au christianisme pouvait servir de prétexte pour accéder à la liberté, et adopta une solution de compromis : l'esclave converti devait être admis à l'église et aux sacrements, mais le baptême ne modifiait pas son statut social ». A. VAUCHEZ, « Les chrétiens face aux non-chrétiens », in *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, Paris, 1993, t. 5, Chapitre VI, p. 729.

<sup>219</sup> J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 311.

<sup>220</sup> 1235, mai, 15. *Nobilitatis tuae litteris*. Reg. Vat. 18, f. 21 r<sup>o</sup>, ep. 53.

<sup>221</sup> *fratrem Joannem, ministrum ordinis Minorum de Barbaria*. *Ibidem*.

à l'origine de la conversion de son neveu. En effet « ils vivent tous en paix dans son royaume ». L'implication des franciscains dans la conversion d'un musulman n'est pas soulignée par le pape au contraire. Pourtant, plusieurs années plus tard, une autre lettre du bienheureux était adressée au maître général des dominicains afin de lui exprimer l'utilité de l'action évangélistrice, particulièrement dans le royaume de Tunis parce qu'il était là-bas possible de convertir, notamment le « Miramolín qui semblait » sérieusement envisager de devenir chrétien<sup>222</sup>. Le dessein évangéliste est clairement présent dans son esprit. L'implication de Ramòn de Peñafort en Ifrīkiya est relevée dans les vies du bienheureux<sup>223</sup>. Ces sources mettent en avant la volonté de convertir alors que les lettres pontificales sont plus pragmatiques.

Les démarches de Grégoire IX par l'intermédiaire des frères mendiants, n'eurent pas le succès escompté. Le pape éprouvait donc « l'imperméabilité des musulmans à la prédication chrétienne »<sup>224</sup>. Les territoires latins étaient un terrain bien plus propice à ce prosélytisme et les esclaves musulmans un auditoire plus réceptif à ce message<sup>225</sup>. En 1238, il réitérait pourtant l'expérience en terre musulmane. Comme je l'ai précédemment dit, le Maghreb n'est pas nommé spécifiquement. À cette date les frères n'étaient pas recommandés à un souverain. Ils partaient avec de nombreux privilèges<sup>226</sup>.

En 1239 par la bulle *Cum hora undecima* le pontife envoyait des frères mendiants vers les terres des Sarrasins en leur conférant quelques unes des fonctions épiscopales<sup>227</sup> et en facilitant leurs pérégrinations en leur permettant entre autre de porter des habits séculiers<sup>228</sup>. Le pape envoie les religieux les plus exemplaires vers les royaumes infidèles pour que tous les gentils entrent dans l'Église<sup>229</sup>.

<sup>222</sup> « *et etiam apud ipsum Miramolínim sive regem Tunicii* ». 1246. *MOFPH*, t. I, p. 309. La datation de cette lettre est discutée par Robert Brunschvig.

<sup>223</sup> Voir notamment une ancienne vie de saint Ramòn de Peñafort où il noté qu'il œuvra pour la foi catholique auprès des musulmans d'Espagne et d'Afrique. *MOFPH*, t. VI, fasc. 1, p. 19-32, n° XI.

<sup>224</sup> L'expression est de Jean Richard. J. RICHARD, *La papauté et les missions d'Orient au Moyen Âge (XIII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècles)*, Roma, 1977, p. 123.

<sup>225</sup> « En 1237, Grégoire IX ordonnait au patriarche et à tous les ecclésiastiques de Terre Sainte d'instruire et de baptiser ceux des esclaves qui se convertiraient de bonne foi ». *Ibidem*, p. 42.

<sup>226</sup> 1238, janvier, 30. *Pro zelo christianae*. J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum, I-IV*, Rome, 1759-68, t. I, p. 231, n° 245. 1238, mars, 4. *Credentes quod non*. Reg. Vat. 18, f. 365 r°, ep. 446. GRÉGOIRE IX, BEFAR, t. II, p. 918. 1238, avril, 13. *Pro zelo Christianae*. Reg. Vat. 19, f. 28 r°, ep. 142. *Ibidem*, p. 1054.

<sup>227</sup> J. RICHARD, « La papauté et les missions catholiques en Orient au moyen âge », p. 259-260.

<sup>228</sup> *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, Paris, 1993, t. 6, p. 893.

<sup>229</sup> J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels: The Church and the Non-Christian World, 1250-1550*, Philadelphia, 1979, p. 36-37. J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 297.

### Au sujet du neveu du roi de Tunis.

Les espoirs de conversion de musulmans se sont plus souvent portés sur l'Ifrīkiya. Si la relation épistolaire avec les souverains almohades a permis des tentatives de conversion, les intérêts politiques de l'empereur ou du roi d'Aragon afférant à Tunis ont amené eux aussi des espoirs de conversions. Néanmoins les rumeurs qui paraissent dans les folios des registres apostoliques peuvent se compter sur les doigts d'une main. Comme je l'ai mentionné brièvement à la page précédente, en 1236, le neveu de l'émir Abū Zakariyyā, 'Ādil 'Azīz, aurait formé le dessein de recevoir le baptême<sup>230</sup>. Le 23 juin Grégoire IX demandait à l'empereur Frédéric II de lui envoyer le neveu qu'il gardait auprès de lui. Il l'avait arrêté dans sa route vers le Saint-Siège. Il n'est pas précisé comment le pape en a été informé. Le pontife écrivit qu'il savait 'Ādil 'Azīz ouvert aux paroles de Dieu. Il attaque vivement l'empereur et craint que les velléités de conversion du neveu du roi ne s'envolent.

Dans le même registre, au premier folio, dans un sommaire des faits qui sont reprochés à l'empereur<sup>231</sup>, il est relevé que le fils du roi de Tunis doit être libéré. Il est à nouveau précisé que ce Ḥafside qui était venu jusqu'au Sièges apostolique pour recevoir le baptême avait été tenu captif, ce qui était une injure à la foi catholique et manifestait un mépris de l'Église romaine<sup>232</sup>. Pour appuyer son injonction, le pape balaie la réticence de l'empereur à libérer 'Ādil 'azīz. Ce dernier disait craindre que le roi de Tunis imagine que les frères mineurs et autres religieux et chrétiens dans la démarche du neveu soient impliqués. Pour Grégoire IX, il n'en est rien. Cet affaire eut lieu alors que la papauté et l'Empire s'affrontaient. Frédéric II tenait l'Empire et la Sicile, ce qui inquiétait le pontife. Grégoire IX puis Innocent IV s'attachèrent à présenter l'empereur sous un visage diabolique<sup>233</sup>. L'histoire du neveu du roi de Tunis est avant tout un grief supplémentaire que le pontife peut ajouter à la liste des reproches faits à l'empereur. Il est difficile de discerner la réalité derrière le désaccord.

L'issue du différend est racontée par d'autres sources et résumée par Robert Brunschvig<sup>234</sup> :

<sup>230</sup> 1236, juin, 23. *Quidam nepos regis*. Reg. Vat. 18, f. 168 r<sup>o</sup>- v<sup>o</sup>, ep. 123.

<sup>231</sup> *Summaria quedam rerum precipuarum sive gravamina ecclesie adversus imperatorem*. Reg. Vat. 18, f. 1 r<sup>o</sup>.

<sup>232</sup> « *De filio regis Tunici liberando, qui veniebat ad Apostolicam Sedem recepturus baptismatis sacramentum, qui, in injuriam fidei catholice et contemptum Ecclesie Romane, captivus tenetur quia quod suggestum fuit de Rege Tunici quod motus esset contra fratres minores et alios religioſos et Christianos pro nepote suo qui dicebatur abductus, verum non fuit, sed omnes illi sunt in regno suo in pace* ». GRÉGOIRE IX, BEFAR, t. II, p. 4, n<sup>o</sup> 2.482.

<sup>233</sup> J. P. DELUMEAU et I. HEULLANT-DONAT, *L'Italie au Moyen Âge*, Paris, 2001, p. 136-137.

<sup>234</sup> R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafides : des origines à la fin du XV<sup>e</sup>me siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 465.



L'obstination de l'empereur, à la fin, l'emporta. Au demeurant, le jeune prince, qui avait sans doute fui sa patrie pour des motifs principalement politiques, ne tenait plus à se faire baptiser ; encore en 1240, on le rencontre à Lucera, avec trois écuyers, parmi les Sarrasins au service de Frédéric.

À ce sujet, jusqu'en 1239, Grégoire IX n'échange qu'avec l'empereur. Lorsque le pape excommunia Frédéric II, il relate l'incident dans la lettre *Sedes Apostolica sicut*<sup>235</sup>, lettre qui fut envoyée à de multiples destinataires<sup>236</sup> : tous les évêques et les archevêques, les rois (saint Louis était alors sur le trône du royaume de France), les ducs, les comtes et les autres nobles mais aussi tous les prieurs et les frères de l'ordre des prêcheurs et tous les ministres et les frères de l'ordre des prêcheurs. L'image du musulman maghrébin susceptible de se convertir est largement diffusée.

Charles-Emmanuel Dufourcq écrit la suite de l'histoire à partir d'autres mentions de possibles conversions absentes des folios des archives vaticanes<sup>237</sup>. Vers 1246 Ramòn de Peñafort envoya une lettre au maître de l'ordre des frères prêcheurs au sujet de ce qui se passait en Afrique et en Espagne<sup>238</sup>. L'un des points – le septième – précise qu'une porte a été ouverte en faveur de la conversion du « Miramolin », qui est le « roi de Tunis », que la grâce de Dieu lui a été apportée<sup>239</sup>. Comment le sait-il ? Charles-Emmanuel Dufourcq suppose que ce doit être « en méditant sur le désir de conversion manifesté dix plus tôt<sup>240</sup> » par le neveu du souverain ḥafṣide. En 1250, le chapitre provincial du même ordre<sup>241</sup> décida l'envoi de douze religieux dans un « *studium arabicum* » qui fut souvent considéré comme celui de Tunis<sup>242</sup>, parmi eux *Raymundus Martini*. Ce dernier est parti en Ifrīkiya où il devint, selon ses biographes, l'ami du souverain<sup>243</sup>. En 1269 il retourna pour la deuxième fois à Tunis et rencontra la même année saint Louis à Aigues-Mortes. Tous ces élé-

<sup>235</sup> 1239, avril, 7. *Sedes Apostolica sicut*. Reg. Vat. 19, f. 155 [149] r° ; ep. 253 [rectius 252].

<sup>236</sup> *Archiepiscopo Rothomagensi et suffraganeis ejus ; Universis archiepiscopis et episcopis ; Regibus, ducibus, comitibus et aliis nobilibus ; Universis prioribus et fratribus ordinis praedicatorum ; Dilectis in Christo filiis universis Ministris, et fratribus Ordinis Minorum*. GRÉGOIRE IX, BEFAR, t. III, c. 201, n° 5.092.

<sup>237</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 109.

<sup>238</sup> *Ibidem*, p. 98, n. 4.

<sup>239</sup> « *Sextus fructus est inter Sarracenos, apud quos et maxime potenciores et eciam apud ipsum miramolin sive regem Tunicii tantam contulit eis Dei gratiam et favorem, ultra quam ad presens expediat scribere, quod ianua videtur aperta quasi ad inestimabilem fructum, dum tamen messorum non deunt...* » MOFPH, t. I., p. 309. « [La] date de ce texte est discutable : d'après les sources arabes, le Ḥafṣide ne prit le titre califien [de Miramolin] qu'en 1253 ». R. BRUNSCHVIG, *op. cit.*, Paris, 1940, vol. I, p. 40.

<sup>240</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 98.

<sup>241</sup> C. DOUAI, *Acta capitulorum provincialium ordinis Fratrum praedicatorum*, Toulouse, 1894, p. 611-613.

<sup>242</sup> A. BERTHIER, « Les écoles de langues orientales au XIII<sup>ème</sup> siècle », 1932, p. 90-91.

<sup>243</sup> Les récits sur le Dominicain sont relatés dans F. DIAGO, *Historia de la provincia de Aragon de la orden de predicadores*, Barcelone, 1599, p. 136-137. Ramòn Llull à la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle, rappelle



ments sont présentés, peut-être artificiellement, comme des jalons vers la VIII<sup>ème</sup> croisade. Sans assurer que l'éventuelle conversion du calife fut décisive dans le choix de Tunis par saint Louis<sup>244</sup>, il est possible d'affirmer que les espoirs que suscita sa rumeur étaient connus par Rome, par les frères et par certains rois. Benjamin Kedar ajoute que si ces affaires de conversion étaient des cas isolés elles ont marqué à plusieurs reprises les esprits<sup>245</sup>.

Les envois de Grégoire IX sont très rapprochés. En l'espace d'un an et demi, le pape s'enquiert de la situation des marchands en Ifrīqiya, traite avec le sultan et croit en l'espoir de voir un jour son neveu se faire baptiser. Après le royaume Marrakech, c'est un coup de projecteur sur celui de Tunis. Pourquoi le Maghreb oriental n'apparaît-il pas plus tôt dans les écrits pontificaux alors que des chrétiens y sont déjà installés, et que la Sicile en est proche ? La *reconquista* a tourné, la première, les papes vers l'Occident musulman, vers les prisonniers de cette guerre et les a amenés à discuter avec un souverain d'Afrique du Nord. Les intérêts commerciaux des Catalans et des Italiens n'interpellèrent qu'avec retard et dans une bien moindre mesure la papauté.

Il est beaucoup question de conversion dans la correspondance grégorienne. Elle eut des conséquences et fut sans doute la source d'autres espoirs. Dès Innocent III et de manière accrue sous Grégoire IX, l'Occident musulman faisait partie du paysage pontifical. Ce fait s'accrut sous Innocent IV. Les papes qui avaient une réflexion face à l'Islam inclurent le Maghreb dans leur politique. Les deux pôles qui intéressent le Saint-Siège, Tunis et Marrakech, ne sont pas cités conjointement.

Ensuite la liste des martyrs marocains s'allonge encore dans l'historiographie franciscaine avec celui d'*Agnellus*, évêque de Maroc en 1246<sup>246</sup>. Ce dernier apparaît peu, voire pas, dans les sources médiévales. Le martyre n'est pas relaté dans la *Chronique des XXIV généraux* ni dans les annales du frère Wadding qui pourtant évoque à plusieurs reprises la mémoire de l'évêque<sup>247</sup>. En 1246, Innocent IV annonce aux chrétiens d'Afrique la venue du nouvel évêque *Lupus*

dans ces traités qu'un dominicain discuta avec le roi de Tunis dans le *Liber de fine*. R. LULL, *Diui Raymundi Lulli Libellus de fine*, Palmae Balear, Raphaelis Moya, 1665, p. 52.

<sup>244</sup> J'étudie la VIII<sup>ème</sup> croisade au deuxième chapitre de cette partie. Voir le II. B. Saint Louis, p. 134.

<sup>245</sup> B. Z. KEDAR, *Crusade and Mission*, Princeton, 1984, p. 143.

<sup>246</sup> Le martyre est daté de 1246 dans la *Bibliotheca missionum* (P. R. STREIT et P. J. DIDINGER, *Bibliotheca missionum, Afrikanische missionsliteratur, 1053-1599*, Freiburg, 1951, vol. 15, p. 25, n. 49 : Liste der O. F. M., die als Martyrer oder Heilige in Afrika gestorben sind). Y sont citées des pages de Luke Wadding (L. WADDING, *Annales Minorum*, Quaracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. I, p. 335, n° 32, p. 393, n° 48 et t. III, p. 399, n° 26) et de Conrad Eubel (C. EUBEL, *Hierarchia catholica Medii Aevi*, Patavi, 1965<sup>2</sup>, t. I, p. 341) où il est question d'*Agnellus* mais non de son martyre.

<sup>247</sup> À l'année 1246, Luke Wadding rapporte la mort d'*Agnellus* sans signaler de violences faites à l'évêque. « *Sedes namque Episcopalis Marrochii in Africa vacavit subsidio pastoris per mortem fratris Agnelli Ordinis Minorum* ». L. WADDING, *op. cit.*, t. III, p. 170, n° 13. Voir III.C. Les évêques, *Agnellus*, p. 308.

et remémore le bon souvenir de son prédécesseur, *Agnellus*, sans mentionner de martyre ni préciser la date de sa mort<sup>248</sup>.

Ce nouveau martyre hypothétique marque une fois encore l'histoire des mineurs au Maroc par le sang mais il est le dernier mentionné. Dans le reste du monde, en revanche, on trouve des martyres franciscains tout au long du XIV<sup>ème</sup> siècle<sup>249</sup>. Cette valorisation du martyre qui semble correspondre à une justification de l'implantation franciscaine sur le sol infidèle n'est pas exploitée par les papes. Il n'y eut pas de mise en place d'une argumentation sur ce socle. Les papes n'en firent pas un jalon de la présence chrétienne au Maghreb ni de l'expansion du christianisme au-delà du détroit de Gibraltar.

### *Innocent IV, 1243-1254*

Innocent IV est le pape le plus prolifique de mon corpus de lettres. Les archives conservent une trentaine de ses lettres. Elles parlent de conversion, de croisade, de l'ifrīqiya et surtout du Maroc, de l'évêque de Marrakech, des franciscains et des chrétiens sur place. Il commence à écrire sur le Maghreb juste après le concile de Lyon de 1245. Les courriers sont rédigés essentiellement entre 1246 et 1247, puis entre 1251 et 1252<sup>250</sup> ; le deuxième groupe d'écrits est plus belliqueux. Le pontife, originaire de Gênes et d'une famille dont l'activité commerciale était tournée vers l'Occident musulman<sup>251</sup>, fit des relations avec le monde non-chrétien un point fort de son pontificat. Sa politique est largement étudiée<sup>252</sup>. Il continua les appels à la croisade pour libérer la Terre Sainte et soutint les rois hispaniques dans la *reconquista*. Pour lui la Chrétienté est entourée d'ennemis féroces mais cela ne l'empêche pas d'échanger avec eux en certaines circonstances<sup>253</sup>. Et, s'il n'était pas novateur dans sa pratique administrative et diplomatique, il entretint des échanges

<sup>248</sup> 1246, décembre, 19. *Cum sicut intelleximus*. Reg. Vat. 21, f. 354 v°, ep. 343. Rien ne vient confirmer qu'il ai bien subi le martyre, qui plus est la date même de sa mort est inconnue. Pour A. LOPÉZ (« Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920), il quitte le siège épiscopal avant 1237 et pour G. DEVERDUN (*Marrakech des origines à 1912*, Rabat, 1966, p. 292), il meurt en 1243. Voir III.C. Les évêques, *Agnellus*, p. 308.

<sup>249</sup> I. HEULLANT-DONAT, « Missions impossibles. Les franciscains, la mission et le martyre à la fin du Moyen Âge », séminaire de l'EHESS, 8 mars 2006.

<sup>250</sup> La première lettre est écrite le 24 septembre 1245 (*Catholice fidei cultum*, Reg. Vat. 21, f. 235 v°, ep. 151) et la trentième le 4 août 1254 (*Pravorum malitiis eum*, Reg. Vat. 23, f. 164, ep. 128). Dix-sept lettres sont enregistrées en 1246-1247 et sept en 1251 et 1252. Voir Annexes, Regeste, p. 437-445.

<sup>251</sup> CH.-E. DUFOURCQ, « Un projet castillan du XIII<sup>ème</sup> siècle : la "Croisade d'Afrique" », 1966, p. 30.

<sup>252</sup> J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels: The Church and the Non-Christian World, 1250-1550*, Philadelphie, 1979, p. 5-6 et p. 29-30 ; A. PARAVICINI BAGLIANI, « Innocent IV », in *DHP* ; J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 273.

<sup>253</sup> J. MULDOON, *op. cit.*, p. 30.

avec le monde non-chrétien dans son extension la plus large. Sa politique d'ouverture sur le monde s'appuyait sur le développement de bases légales qui soutinrent ces relations<sup>254</sup>. Lors du concile de Lyon, où furent présents pour la première fois les ordres mendiants, parmi les cinq douleurs du pape figurait la détresse de la Terre Sainte face aux Sarrasins et la menace des Tartares<sup>255</sup>. Le pape souligna à cette occasion l'importance de prêcher aux infidèles. Parallèlement il luttait contre l'empereur Frédéric II au moyen d'une croisade<sup>256</sup>.

Il envoya des mineurs en ambassade, la plus connue étant celle de Jean de Plan Carpin en Extrême-Orient jusqu'aux Mongols. L'Occident musulman ne fut pas laissé pour compte. Agostino Paravicini Bagliani, dans le *Dictionnaire historique de la papauté*, à l'article « Innocent IV », qualifie « de grande envergure » son action diplomatique à l'égard du Maghreb. Le nombre de lettres consignées dans les registres vaticans cité plus haut le confirme, de même que l'envoi d'un de ses conseillers, Lope Fernandez de Ayn, un mineur espagnol, qui fut nommé évêque de Marrakech<sup>257</sup> sous son pontificat puis légat pontifical en « Afrique »<sup>258</sup>.

Continuant la tradition de ses prédécesseurs il entretenait une correspondance avec les califes almohades<sup>259</sup> et écrivit à d'autres souverains d'Afrique du Nord, ceux de Tunis, de Bougie et de Ceuta<sup>260</sup>.

#### Au sujet du roi de Salé.

Le 24 septembre 1245 le pape écrivit au grand maître de l'ordre de Saint-Jacques ou de Santiago et à ses chevaliers<sup>261</sup>. Cet ordre prenait part à la *reconquista* et avait participé à la bataille de Las Navas de Tolosa en 1212<sup>262</sup>. Innocent IV évoque dans la lettre le futur baptême du roi de Salé. La même année, il avait envoyé une ambassade aux Tartares pour les inciter à embrasser la foi du Christ et ses messagers aux prélats du monde entier<sup>263</sup>. La correspondance

<sup>254</sup> *Ibidem.*, p. 5.

<sup>255</sup> A. PARAVICINI BAGLIANI, « L'Église romaine d'Innocent III à Grégoire X », in *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, t. 5, p. 536.

<sup>256</sup> J. LE GOFF, *Saint Louis*, Paris, 1976, p. 160.

<sup>257</sup> 1246, octobre, 31. *In eminenti specula*. Reg. Vat. 21, ff. 342 v°- 343 r°, ep. 247. 1246, décembre, 19. *Cum sicut intelleximus*. Reg. Vat. 21, f. 354 v°, ep. 343.

<sup>258</sup> 1255, mars, 18. *Quia corporali praesentia*. Reg. Vat. 24, f. 31r°, ep. 230.

<sup>259</sup> 1246, octobre, 31. *Gaudemus in Domino*. Reg. Vat. 21, f. 342 v°, ep. 246. 1250, juin, 10. Lettre de l'almohade al-Murtaḍā au pape Innocent IV. 1251, mars, 17. *Constitutus in praesentia*. Reg. Vat. 22, f. 60 r°, ep. 436.

<sup>260</sup> 1246, octobre, 25. *Pater spirituum dominus*. Reg. Vat. 21, f. 343 r°, ep. 248.

<sup>261</sup> 1245, septembre, 24. *Catholice fidei cultum*. Reg. Vat. 21, f. 235 v°, ep. 151.

<sup>262</sup> C. DE AYALA MARTINEZ, « Santiago », in *DEOMMA*. Voir l'introduction, p. 15.

<sup>263</sup> « L'envoi de missionnaires en 1245 avait une toute autre ampleur : Innocent IV, avant de réunir le concile de Lyon, envoyait ses messagers aux prélats du monde entier, avec l'encyclique

du Saint-Père soutenait à cette même époque les efforts des rois ibériques pour achever la *reconquista* de la péninsule<sup>264</sup>.

Innocent IV écrit à propos du baptême espéré d'un souverain maghrébin. Cet espoir ne touchait alors pas seulement l'Afrique du Nord ; d'autres rumeurs de souverains infidèles qui désiraient embrasser la foi du Christ parcouraient, en cette première moitié du XIII<sup>ème</sup> siècle, la Chrétienté<sup>265</sup>. La conversion du roi de Salé, ainsi que la donation de son royaume aux mêmes chevaliers paraît acquise sous la plume d'Innocent IV : « *Zeid Aazon*, illustre roi de Salé, [...] désirant renaître dans l'eau du baptême [...] concède son royaume à votre ordre »<sup>266</sup>. Cette affirmation figure après un premier paragraphe général exaltant l'Église qui œuvre pour que la foi s'étende. C'est pour cela que le pape autorise le grand maître et les chevaliers de Saint-Jacques à accepter la donation du prince musulman. Le roi intéresse peu Innocent IV ; seule la phrase précédemment citée le mentionne sans plus de détails au milieu d'une lettre qui n'est pas courte. Le pape ne s'attarde pas sur ce baptême.

L'essentiel de la lettre porte sur les acquisitions territoriales bénéfiques pour la Chrétienté qui découleraient justement de ce possible sacrement<sup>267</sup>. Premièrement cette terre, une fois acquise, sera rendue chrétienne, l'ordre pourra y ériger des églises et des hôpitaux. Deuxièmement, cette terre peut devenir une base pour servir l'expansion du christianisme sur les régions sarrasines voisines<sup>268</sup>. Les termes employés par le souverain pontife sont cependant imprécis, les régions voisines ne sont pas nommées Maroc ou royaume de Marrakech, comme dans d'autres lettres précédentes<sup>269</sup>. Le Maghreb al-Aqsā n'est pas spécifiquement visé. Le but était d'étendre la croix sur les terres des Sarrasins. Innocent IV parle même de la Terre Sainte. Dans son propos, cet ancrage territorial pourrait permettre d'aider efficacement

*Cum simus super...* » J. RICHARD, *La papauté et les missions d'Orient au Moyen Âge (XIII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècles)*, Roma, 1977, p. 45.

<sup>264</sup> J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels: The Church and the Non-Christian World, 1250-1550*, Philadelphie, 1979, p. 34.

<sup>265</sup> J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 273.

<sup>266</sup> « *Zeid Aazon, rex Zale illustris, divinitus inspiratus, desiderans baptismatis unda renasci, [...] paratus existat vobis et ordini vestro concedere regnum suum...* » 1245, septembre, 24. *Catholice fidei cultum*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 12, n° XIII.

<sup>267</sup> Anna Unali avait déjà fait ce constat : « la possibilité d'obtenir des territoires restait dans le programme du pape un des aspects les plus importants ». A. UNALI, « Pénétration religieuse et territoriale des chrétiens au Maghreb au XIII<sup>ème</sup> siècle », 2000, p. 148.

<sup>268</sup> Les termes géographiques sont étudiés plus en détail en troisième partie. Voir le IV. C. La géographie, p. 365.

<sup>269</sup> « *Marochia* ». 1223, mai, 13. *Nimia sumus orribilitate*. Reg. Vat. 12, f. 41 r°-v°, ep. 146. « *regnum Miramolini* ». 1225, octobre, 7. *Vineae Domini custodes*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°, ep. 99. « *Marrochum* ». 1225, novembre, 8. *Ea que nuper*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°, ep. 100. 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249.

les fidèles du Christ en Terre Sainte<sup>270</sup>. Cette dernière formule est-elle symbolique ou le pape espérait-il ainsi réellement soutenir Jérusalem<sup>271</sup> ? Pour le pape, le Maghreb al-Aqsā s'insère dans un large dessein de lutte contre les infidèles pour que ce royaume de Salé « s'étende jusqu'à quelques princes chrétiens »<sup>272</sup>. Comme je l'ai mentionné en introduction, au XII<sup>ème</sup> siècle déjà avait été évoquée par des frères entrant dans ce même ordre de Saint-Jacques ou de Santiago la possibilité de poursuivre leur action jusqu'au Maroc et enfin Jérusalem<sup>273</sup>. Le pontife reprend-il simplement une idée émanant des frères ?

Aucun autre témoignage ne vient étayer cette supposition. Pour autant cette lettre n'est pas restée sans suite. Un second courrier a été adressé l'année suivante aux mêmes chevaliers alors que le pontife regarde vers le Maghreb afin de développer la foi chrétienne par-delà le détroit de Gibraltar<sup>274</sup>. Quinze ans plus tard une croisade a permis de prendre Salé. Comme pour 'Ādil 'Azīz à Tunis, la conversion d'un haut personnage semble possible même si elle ne se réalise pas. Ici la lettre n'est envoyée qu'aux seuls chevaliers de Saint-Jacques.

#### L'ambassade de Lope Fernandez de Ayn.

- Aux rois de Tunis, de Ceuta et de Bougie.

En octobre 1246 Innocent IV envoya Lope Fernandez de Ayn à Marrakech comme évêque<sup>275</sup>. Il en informa, sollicitant aussi leur soutien, les chrétiens du diocèse<sup>276</sup>, ceux qui vivaient sur les côtes de la péninsule ibérique<sup>277</sup>, de nombreux archevêques et évêques<sup>278</sup>, les frères mineurs et les chevaliers de Saint-

<sup>270</sup> « [...] ac consequenter Christi fideles Terrae sanctae liberius et efficacius subvenire... » 1245, septembre, 24. *Catholice fidei cultum*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 12, n° XIII.

<sup>271</sup> Cette idée apparue brièvement sous la plume d'Innocent IV a ressurgi à plusieurs reprises ; lors de la croisade de saint Louis à Tunis (voir le II. B. Saint Louis, p. 136) et sous la plume de Ramòn Llull (voir le II. B. Clément V, p. 169).

<sup>272</sup> « [...] nec ad aliquem principem Christianum pertineat regnum ipsum ». 1245, septembre, 24. *Catholice fidei cultum*. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 12, n° XIII.

<sup>273</sup> PH. JOSSELAND, *Église et pouvoir dans la péninsule Ibérique. Les ordres militaires dans le royaume de Castille (1252-1369)*, Madrid, 2004, p. 603. Voir l'introduction, p. 19.

<sup>274</sup> 1246, octobre, 30. *Circa opera pietatis*. Reg. Vat. 21, f. 344 r°, ep. 255.

<sup>275</sup> 1246, octobre, 31. *Gaudemus in Domino*. Reg. Vat. 21, f. 342 v°, ep. 246. Voir A. PARAVICINI BAGLIANI, « Innocent IV », in *DHP. L'ambassade de Lope Fernandez est relativement complexe et avait plusieurs finalités*. Ainsi elle est étudiée dans différents chapitres de ma thèse. Voir le III. C., Les évêques, *Lupus*, p. 309 et le IV. A. L'échange avec le Maghreb, p. 350-351.

<sup>276</sup> 1246, octobre, 31. *In eminenti specula*. Reg. Vat. 21, ff. 342 v°- 343 r°, ep. 247.

<sup>277</sup> 1246, octobre, 18. *Fideles populi signo*. Reg. Vat. 21, f. 343r°- v°, ep. 249.

<sup>278</sup> 1246, octobre, 23. *Et si Dominus eos*. Reg. Vat. 21, f. 343 v°, ep. 253.

Jacques<sup>279</sup>, les rois d'Aragon, de Castille, de Navarre et du Portugal<sup>280</sup> ainsi que les souverains maghrébins<sup>281</sup>. L'importance de sa mission est attestée par le nombre de pièces écrites que la chancellerie émit à l'occasion de son départ<sup>282</sup>. Le 25 octobre le pape écrivit aux rois de Tunis, Ceuta et Bougie. La même lettre fut envoyée aux trois monarques<sup>283</sup>. Il ne s'agit pas de lettres isolées à leur attention expresse mais de courriers qui s'intègrent dans une action diplomatique plus large. Le Sièg apostolique s'inquiète, dans des lettres enregistrées du 18 au 31 octobre 1246, du sort des chrétiens sur place<sup>284</sup>, de la protection de l'évêque et des frères mineurs qui l'accompagnent en terre infidèle et du développement de la foi chrétienne sur ces terres<sup>285</sup>.

Innocent IV, lorsqu'il écrivit aux rois musulmans, se souciait des chrétiens et surtout des commerçants qui demeuraient sous leur sceptre respectif. Il sollicitait leur attention bienveillante pour l'évêque et les frères mineurs qui l'accompagnaient. Pas un mot ne les invite à la conversion. Il s'adresse aux infidèles sans être prosélyte<sup>286</sup>. L'historiographie date couramment de la même année la lettre de saint Ramon de Peñafort évoquée au paragraphe précédent consacré à Grégoire IX<sup>287</sup> ; il y aurait des rumeurs de conversion du roi de Tunis non relayées dans la diplomatie apostolique. Plus sûrement, à la même période le bienheureux dominicain perpétue les espoirs de conversion d'un Hafside qu'Innocent IV ignore.

<sup>279</sup> 1246, octobre, 23. *Si secundum Apostolum*. Reg. Vat. 21, f. 344 r° ep. 254.

1246, octobre, 30. *Circa opera pietatis*. Reg. Vat. 21, f. 344 r°, ep. 255.

<sup>280</sup> 1246, octobre, 23. *Attendentes quod ex*. Reg. Vat. 21, f. 343 v° ep. 250.

<sup>281</sup> 1246, octobre, 25. *Pater spirituum dominus*. Reg. Vat. 21, f. 343 r°, ep. 248.

1246, octobre, 31. *Gaudemus in Domino*. Reg. Vat. 21, f. 342 v°, ep. 246.

<sup>282</sup> E. TISSERANT et G. WIET, « Une lettre de l'almo hade Murtadā au pape Innocent IV », Rabat, 1926, p. 43.

<sup>283</sup> 1246, octobre, 25. *Pater spirituum dominus*. Reg. Vat. 21, f. 343 r°, ep. 248.

<sup>284</sup> Voir III. A., Les mercenaires, « Maroc », p. 231-233.

<sup>285</sup> « [...] *ad confessionis divinae salutarem gratiam in Marrochio dilatandam* ». 1246, octobre, 18. *Fideles populi signo*. L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. III, p. 175, XIX. « [...] *ad partes Marrochitanes inibi moraturi pro incremento et corroboracione fidei christiane accesserint...* » 1246, octobre, 23. *Et si Dominus eos*. Reg. Vat. 21, f. 343 v°, ep. 253.

<sup>286</sup> Ce point corrobore les propos de James Muldoon – « In general, Innocent saw Christendom as surrounded by fierce and unrelenting enemies [...] Other letters, however, contained evidence of a more objective appraisal of the infidel peoples who bordered Europe, indicative of Innocent's interest in reaching an accommodation with infidels where possible ». J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels : The Church and the Non-Christian World, 1250-1550*, Philadelphie, 1979, p. 30 – et d'Anna Unali – « [...] Innocent IV poursuivit les rapports avec les sultans maghrébins en adressant des lettres à Tunis, à Bougie et à Ceuta. Le ton de la bulle « *Pater spirituum* » du 25 octobre 1246 était amical et il n'y avait aucun indice pouvant faire penser à une opposition possible, surtout que les désirs du pape pouvaient ne pas être écoutés ». A. UNALI, « Pénétration religieuse et territoriale des chrétiens au Maghreb au XIII<sup>ème</sup> siècle », 2000, p. 148.

<sup>287</sup> Voir II. A., Grégoire IX, p. 86-89.

Une seule phrase est ambiguë, elle fut relevée par le père Koehler : « *in quibus possint mitti retia in capturam ad educendam hominum multitudinem de hujus mundi voragine curiosa, in Redemptoris omnium servitutem*<sup>288</sup> ». Il y lit que des « ouvriers évangéliques » avaient à œuvrer parmi les chrétiens et les musulmans. L'interprétation est sans doute excessive. La proposition latine ici relevée appartient à une première phrase assez générale sur l'envoi de prêcheurs spirituels par le Christ à travers le monde. L'emploi du terme « la multitude d'hommes » veut montrer aux monarques sarrasins la finalité universelle du christianisme.

Autre remarque, la même lettre est rédigée à l'attention de souverains d'Afrique du Nord, éloignés les uns des autres. Pour la première fois Innocent IV, dans ses démarches diplomatiques, envisage l'espace géographique qui s'étend de Tunis à Ceuta. Le Maghreb dans son ensemble est appréhendé dans l'horizon pontifical<sup>289</sup>.

- Au roi de Marrakech.

Quelques jours plus tard, Innocent IV prit soin d'écrire une longue lettre au « roi de Marrakech », distincte de celles envoyées aux autres monarques maghrébins<sup>290</sup>. Cette dernière est plus personnelle et plus complexe. Elle rappelle l'échange établi entre les pontifes et les Mu'minides depuis 1199. Elle se fait l'écho de celle envoyée par Grégoire IX en 1233. Lorsque le courrier fut rédigé, Abū Sa'īd était au pouvoir ; il poursuivait la politique favorable aux libertés religieuses du corps de mercenaires chrétiens de ses prédécesseurs<sup>291</sup>. Innocent IV le savait et écrivit en conséquence.

La bulle *Gaudemus in Domino*, dans l'édition faite par Louis de Mas-Latrie, est divisée en quatre paragraphes suivant les différents sujets abordés<sup>292</sup>. Le dernier paragraphe est la recommandation de l'évêque de Marrakech et des frères mineurs qui l'accompagnent. La venue de l'ecclésiastique n'était pas une nouveauté pour les Almohades comme elle pouvait l'être pour les autres monarques d'Afrique du Nord. Les trois premiers paragraphes sont plus étoffés et fort intéressants. Dans un premier temps, le pape tente d'amener le

<sup>288</sup> H. KOEHLER, *La pénétration chrétienne au Maroc*, Paris, 1914, p. 38. Il fait une erreur de transcription dans son ouvrage, il lit *voragine ruinoso* à la place de *voragine curiosa*.

<sup>289</sup> Pour une étude géographique plus complète voir le IV. C. La géographie, p. 365.

<sup>290</sup> 1246, octobre, 31. *Gaudemus in Domino*. Reg. Vat. 21, f. 342 v°, ep. 246.

<sup>291</sup> Voir le III. A., Les mercenaires, « Maroc », p. 229-231.

<sup>292</sup> L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 14, n° XV. Cette bulle est très connue. Le franciscain Koehler est le plus prolixe sur cette lettre (H. KOEHLER, *La pénétration chrétienne au Maroc*, Paris, 1914, p. 18.) Elle est également étudiée par Eugène Tisserant et Gaston Wiet (« Une lettre de l'almohade Murtada au pape Innocent IV », p. 43-44), James Muldoon (J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels: The Church and the Non-Christian World, 1250-1550*, Philadelphie, 1979, p. 41) et Anna Unali (A. UNALI, « Pénétration religieuse et territoriale des chrétiens au Maghreb au XIII<sup>ème</sup> siècle », 2000, p. 148.)



calife à la conversion, puis lui expose clairement les difficultés rencontrées par les combattants chrétiens et lui demande enfin l'attribution de places fortes pour les protéger<sup>293</sup>.

La missive commence par des remerciements. Comme cela lui avait été rapporté, le pape souligne le sort envieux que réserve l'Almohade aux chrétiens dans son royaume, ainsi que la protection qu'il – ou ses prédécesseurs – fournit à l'Église de Marrakech contre les ennemis de la foi chrétienne ; il s'en réjouit. Innocent IV relève ici un fait particulier qui, sans doute, l'a amené à croire possible la conversion du roi de Marrakech. Ce dernier a défendu la cathèdre Marrakchi contre des ennemis<sup>294</sup>. Même si cela s'explique par la place stratégique et technique qu'avaient pris les mercenaires chrétiens comme appui du pouvoir almohade, l'ambiguïté de la situation est notée par le pontife, ainsi que l'existence d'ennemis sérieux contre cette dynastie. Pour lui, le roi de Marrakech est fidèle à l'exemple de ses prédécesseurs et des princes chrétiens<sup>295</sup>. Ce qu'il dit là est assez fort pour être souligné : le monarque musulman suit l'exemple des princes chrétiens. À la fin du passage le pontife espère que les édifices pieux et les fidèles du Christ vont se multiplier au Maroc et lui promet la gloire d'être reconnu comme un roi égal aux rois les plus vertueux.

Ensuite lui est faite la longue invitation à se convertir au christianisme. Celle-ci est plus précise que celles faites en 1233 par Grégoire IX. Le pontife appuie son argumentation sur les victoires que les Almohades ont remportées sur leurs ennemis. Si ces attaques ont réussi c'est grâce à l'aide du Christ ; c'est un présage. Ensuite il l'interpelle par des invocations : « Ô fasse que tu accèdes au sommet de la contemplation et que tu goûtes aux douceurs de la sagesse divine <sup>296</sup> ! » Le pape lui souhaite avec éloquence « de parvenir à la connaissance de la Sagesse divine et aux biens spirituels promis aux disciples du Christ ». Ensuite, s'il se convertit, il pourra figurer parmi les princes affectionnés par le Saint-Siège et sa terre comme lui pourront être défendus par le Siège apostolique et le pape. Il invoque la puissance de l'Église inspirée par Dieu pour le protéger de ses adversaires. Deux points sont à noter qui reflètent les réflexions apostoliques en matière de conversion. Le pape espère voir le peuple se convertir à la suite de son souverain. Innocent IV précise même

<sup>293</sup> Les historiens ont surtout relevé ce passage. J. MULDOON, *op. cit.*, p. 41, A. PARAVICINI BAGLIANI, « Innocent IV », in *DHP*. Je l'étudie en troisième partie. Voir le III. A., Les mercenaires, « Maroc », p. 231-233.

<sup>294</sup> « [...] *non solum eam a conatibus et incursibus malignorum et contrariorum Christianae fidei hactenus defendisti...* » L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 14, n° XV.

<sup>295</sup> « [...] *tu, catholicorum principum ac tibi inhaerendo et praedecessorum tuorum imitando vestigia...* » L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 14, n° XV.

<sup>296</sup> « *O utinam ad arcem contemplationis ascenderes et modicum de dulcedine divinae sapientiae praegustares!* » *Ibidem*.



« une multitude innombrable de peuples »<sup>297</sup>. Et il ne souhaite pas forcer la conversion d'Abū Sa'īd car c'est à lui seul d'en prendre la décision. Ce vœu répond au principe qu'une conversion est valide uniquement si elle est voulue par l'infidèle<sup>298</sup>. À la fin du courrier, le pape espère à nouveau qu'il puisse venir à la lumière de la vérité<sup>299</sup>.

Je me range pour une fois à l'avis du frère Koehler : « Rome tenait la conversion [du calife almohade] pour chose possible »<sup>300</sup>. Et si le pape met en place une action diplomatique en direction du Maghreb, c'est aussi parce qu'il connaît la situation politique des Almohades, notamment par la présence de mercenaires chrétiens et du siège épiscopal. Il perçoit la faiblesse du pouvoir almohade et sait qu'Abū Sa'īd et ses aïeux ont défendu les chrétiens lorsqu'ils étaient attaqués parce qu'ils faisaient partie de leur troupe<sup>301</sup>. En 1246, les courriers consignés dans les *Registra Vaticana* ne sont pas aussi belliqueux que ceux de 1251. Peut-être Rome tentait-elle une politique plus subtile, avant les tentatives de croisade, et escomptait que la Chrétienté pourrait s'agrandir à l'Ouest par alliance et conversion. Elle l'espérait aussi à l'Est avec les Tartares<sup>302</sup>. Jean de Plan Carpin était envoyé à l'empereur tartare en 1245<sup>303</sup> et Lope Fernandez, évêque de Marrakech, au calife almohade en 1246 ; chaque souverain ayant des chrétiens dans son royaume et chaque ambassade des finalités doubles : politiques et religieuses<sup>304</sup>.

Plus récemment, Philippe Gourdin admet cet espoir d'une « nouvelle Chrétienté africaine ». Il considère qu'Innocent IV voulait se servir des mercenaires comme d'un « moyen de pression »<sup>305</sup>. Mais dans cette première lettre que reçut finalement le successeur d'Abū Sa'īd, al-Murtadā, il n'y a pas d'ultimatum à la conversion comme dans celle de Grégoire IX en 1233<sup>306</sup>. L'existence de mercenaires chrétiens comme soutien tactique des almohades et le sort

<sup>297</sup> « [...] *quod te Dominum sequeretur ad fidem innumera populi multitudo* ». *Ibidem*.

<sup>298</sup> « Innocent IV resta fidèle à la tradition qui voulait que l'adoption de la foi chrétienne soit le fruit d'une décision libre [...] La papauté du XIII<sup>e</sup> siècle n'a en tout cas pas élaboré une doctrine légitimant la conversion forcée ». *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, Paris, 1993, t. 5, p. 724.

<sup>299</sup> « [...] *ad lucem venire valeas veritatis* ». L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 14, n° XV

<sup>300</sup> H. KOEHLER, *La pénétration chrétienne au Maroc*, Paris, 1914, p. 18.

<sup>301</sup> Voir le III. A., Les mercenaires, « Maroc », p. 229-231.

<sup>302</sup> J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels: The Church and the Non-Christian World, 1250-1550*, Philadelphie, 1979, p. 41.

<sup>303</sup> « Parti de Lyon le 16 avril 1245, il y revint deux ans plus tard, en 1247 ». A. PARAVICINI BAGLIANI, « Innocent IV », in *DHP*, p. 885.

<sup>304</sup> J. MULDOON, *op. cit.*, p. 41 et E. TISSERANT et G. WIET, « Une lettre de l'almohade Murtadā au pape Innocent IV », Rabat, 1926, p. 43.

<sup>305</sup> PH. GOURDIN, « La papauté a-t-elle une politique maghrébine pendant le Moyen Âge ? », Roma, 2004, p. 210.

<sup>306</sup> 1233, mai, 26. *Coelestis altitudo et. Reg. Vat. 17, f. 34, r°*, ep. 1291233, mai, 27. *In aliis litteris. Reg. Vat. ff. 36v° - 37r°*, ep. 135. Voir le II. A., Grégoire IX, « Au Miramolin », p. 82.

qui leur est réservé ont avivé l'espoir de conversion. Des menaces ont été écrites en 1251 dans une lettre où il n'est plus question de voir le calife devenir chrétien et de permettre la propagation de la foi chrétienne sur ses terres.

- Des frères mineurs.

Lorsque Innocent IV devint pape, il s'inscrivit dans la continuité de son prédécesseur par ses courriers destinés aux Almohades mais aussi par ceux adressés aux frères mendiants de par le monde. L'envoi de prédicateurs prit alors « une toute autre ampleur<sup>307</sup> ». De nouvelles régions s'ouvraient à la prédication, notamment des régions situées sur le continent africain : l'Éthiopie et la Nubie<sup>308</sup>. Peu de lettres indiquent un royaume du Maghreb, mais, comme je l'ai expliqué dans le chapitre précédent, il est délicat de présumer de l'inclusion ou non de l'Occident du monde arabo-musulman dans la formulation *in terras Sarracenorum*<sup>309</sup>.

Les conversions ne s'annonçaient pas en nombre malgré les prédications des frères et les indulgences des papes. Les frères mendiants continuèrent pourtant leur œuvre. Isabelle Heullant-Donat considère aujourd'hui que l'impossibilité de convertir les musulmans par le prêche était admise par les papes<sup>310</sup>. Innocent IV dans le *Apparatus super quinque libros Decretalium* affirme l'universalisme chrétien et le droit pour l'Église romaine d'envoyer des prédicateurs de par le monde. Si les frères ne peuvent prêcher, alors la guerre peut être déclarée afin de permettre la prédication chrétienne sur ces terres mais on ne peut autoriser les conversions forcées<sup>311</sup>. L'historien James Muldoon ajoute que les infidèles pouvaient être divisés entre ceux qui semblaient ouverts à la conversion et ceux qui ne l'étaient pas. Il inclut l'Afrique du Nord dans ce second groupe<sup>312</sup>. L'intérêt porté au Maghreb était mineur.

<sup>307</sup> J. RICHARD, *La papauté et les missions d'Orient au Moyen Âge (XIII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècles)*, Roma, 1977, p. 45.

<sup>308</sup> « *Dilectis filiis fratribus de ordine fratrum Minorum in terras [...] Ethyopum, [...] Nubianorum...* » 1245, mars, 22. *Cum hora undecima*. INNOCENT IV, BEFAR, t. I, p. 208, n° 1.362.

<sup>309</sup> « Au moment où Innocent IV remplace Grégoire IX à la tête de l'Église catholique, le domaine dans lequel les missionnaires sont au travail, entre les frontières de la Russie et les lisières méridionales du monde connu est déjà considérable. En 1237 et 1238, les pouvoirs conférés aux frères étaient valables dans les terres des sarrasins et des païens, en 1239 on y ajoute celles des Grecs, des Bulgares et Comans ». J. RICHARD, *op. cit.*, p. 65.

<sup>310</sup> I. HEULLANT-DONAT, « Missions impossibles. Les franciscains, la mission et le martyr à la fin du Moyen Âge », séminaire de l'EHESS, 8 mars 2006.

<sup>311</sup> S. FIESCHI, *Apparatus super quinque libros Decretalium*, f. 177r. Cité dans A. VAUCHEZ, « Les chrétiens face aux non-chrétiens », in *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, Paris, 1993, t. 5, Chapitre VI, p. 724. Il est ajouté qu'« aucun prosélytisme de la part des musulmans, en terre chrétienne, ne pouvait toutefois être toléré. Étant dans l'erreur, les missionnaires musulmans n'avaient aucun droit à être traités de la même manière que les missionnaires chrétiens ». *Ibidem*.

<sup>312</sup> J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels: The Church and the Non-Christian World, 1250-1550*, Philadelphie, 1979, p. 29.

Ainsi lorsqu'en octobre 1246, Innocent IV écrivit des lettres de recommandation pour l'évêque de Marrakech il fit de même pour les frères mineurs afin qu'ils se rendissent dans différents royaumes du Maghreb. Dans ses courriers, il n'est plus question qu'ils baptisent ou convertissent les infidèles. Les mineurs sont présents sur le sol maghrébin pour soutenir les chrétiens sur place<sup>313</sup>. Le même mois, le pape écrivit au maître et aux chevaliers de l'ordre de Saint-Jacques ainsi qu'à ceux de l'ordre de Calatrava<sup>314</sup>, que l'évêque franciscain désirait rendre le peuple à Dieu et élever le nom du Christ dans ces régions mais qu'il ne saurait à lui seul le réaliser à moins qu'une aide ne lui soit apportée par « les chrétiens »<sup>315</sup>. L'expansion du christianisme par les armes au-delà du détroit est présente à l'esprit du pontife. Dès 1246, des lettres témoignent qu'une croisade est en préparation. Le recours à la force, porté par un frère mineur, Lope Fernandez, évêque de Marrakech, était sans doute envisagé comme l'ouverture de ces terres aux prédications de son ordre<sup>316</sup>. Les premières mentions de croisade signent la fin des prédications au Maroc. Les sources franciscaines ne racontent pas d'autres pérégrinations de disciples de saint François au-delà du détroit de Gibraltar. Les lettres des papes ne s'inquiètent presque plus, après cette date, de convertir les infidèles du royaume de Marrakech.

- Les projets de croisade.

Au milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle, la Chrétienté portait encore beaucoup d'attention à une possible relance de la croisade. Innocent IV y appelait et lors du concile de Lyon, en 1245, furent mises en exergue, la détresse de la Terre Sainte, la volonté de croisade ainsi que la peur des « Sarrasins » ou des Tartares ; la férocité de ces derniers était mise en avant<sup>317</sup>. La forme de la croisade était déterminée : le pape seul avait autorité pour la déclarer et lui seul pouvait octroyer des indulgences<sup>318</sup>. La croisade était menée pour la libé-

<sup>313</sup> 1246, octobre, 25. *Pater spirituum dominus*. Reg. Vat. 21, f. 343 r°, ep. 248.

<sup>314</sup> 1246, octobre, 30. *Circa opera pietatis*. Reg. Vat. 21, f. 344 r°, ep. 255.

<sup>315</sup> « *Cum itaque venerabilis frater noster Marrochitan. Episcopus Domino cupiat reddere populum acceptabilem, nec non ad exaltationem intendat viriliter nominis Christiani, cum noscatur nunc esse ibidem plurimum opportunum, nec ad hoc per se ipsum sufficiat, nisi eidem a Christifidelibus, subsidium impendatur* ». *Ibidem*.

<sup>316</sup> Quatorze lettres concernent la croisade d'Afrique et/ou Lope Fernandez en 1246. Voir Annexes, Regeste, p. 438-442.

<sup>317</sup> H. WOLTER et H. HOLSTEIN, *Histoire des conciles, Lyon I et Lyon II*, vol 7, p. 95. J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels : The Church and the Non-Christian World, 1250-1550*, Philadelphie, 1979, p. 6. *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, Paris, 1993, t. 5, p. 551.

<sup>318</sup> « Rémission totale ou partielle des peines temporelles encourues pour une faute ». « Au milieu du XI<sup>ème</sup> siècle, l'indulgence plénière fait son apparition, comme le rachat d'une lourde pénitence au prix d'un engagement dans le combat de la foi. Les premières indulgences plénières encouragent à la Reconquête de l'Espagne sur l'islam. En 1095 Urbain II ne fait rien d'autre que d'étendre à la croisade d'Orient une pratique déjà éprouvée ». J. FAVIER, « Indulgences », in *DHP*.

ration de la Terre Sainte mais pouvait également être tournée, « à titre défensif », contre des infidèles<sup>319</sup>. Innocent IV soutenait la *reconquista* et fut un grand défenseur de la croisade en terre africaine. À partir de 1245, de nombreuses lettres en témoignent<sup>320</sup>. La première a été étudiée précédemment<sup>321</sup> : le 24 septembre 1245, le pape s'adresse aux chevaliers de l'ordre de Saint-Jacques ou de Santiago au sujet du baptême du roi de Salé et affirme que si ces terres sont en leur possession alors les régions sarrasines voisines passeront plus facilement sous la domination de Rome, et pourront s'étendre jusqu'à quelques royaumes de princes chrétiens ; ainsi les chrétiens de Terre Sainte seront plus efficacement secourus<sup>322</sup>. Innocent IV envisageait-il effectivement déjà le Maroc comme un des trajets possibles jusqu'à la Terre Sainte ? S'agit-il d'une finalité plus symbolique que réelle ? Dans tous les cas, il manifeste là la première volonté pontificale d'expansion en Afrique du Nord. Celle-ci ne s'inscrit pas dans la *reconquista* qui avance, mais est liée à la Terre Sainte et naît d'une proposition de donation de la part d'un souverain musulman.

Moins d'un an plus tard, un échange diplomatique entre le roi d'Aragon et Innocent IV révèle qu'une expédition armée était projetée. Le roi avait envoyé le comte Ampurias en ambassade auprès du sultan de Tunis ; le comte dépêcha ensuite auprès du pape deux messagers pour infléchir sa volonté de mener croisade, cela afin de préserver l'Ifrīkīya où résidaient de nombreux chrétiens<sup>323</sup>. Innocent IV rejeta la requête parce que sa décision avait été prise sur le conseil de nombreux princes catholiques et croisés<sup>324</sup>. Il l'autorisa tout de même à donner des présents au roi de Tunis<sup>325</sup>. Une croisade semble même avoir été envisagée mais aucune autre source n'en témoigne. Les princes impliqués ne sont pas nommés, sans doute Fernando III, roi de Castille et héros de la *reconquista* en faisait-il partie. L'aire géographique n'est pas précisée. Potentiellement il peut s'agir de l'Afrique du Nord puisque Tunis est une des destinations possibles. Une croisade au Maghreb aurait bousculé le commerce aragonais. Seul l'historien Charles-Emmanuel Dufourcq s'est penché sur ces

<sup>319</sup> J. RILEY-SMITH, *Les Croisades*, traduit de l'anglais par F. DELÉRI, Paris, 1990, p. 176.

<sup>320</sup> Plus d'une douzaine vise à étendre la Chrétienté par-delà le détroit de Gibraltar. Voir le Regeste de 1245 à 1254. Annexes, Regeste, p. 437-445.

<sup>321</sup> 1245, septembre, 24. *Catholice fidei cultum*. Reg. Vat. 21, f. 235 v°, ep. 151. Voir le II. A., Innocent IV, p. 94-96.

<sup>322</sup> « [...] *paratus existat vobis et ordini vestro concederre regnum suum, per quod vobis illud habentibus vicinæ Sarracenorum regiones de facili possent dominio nostro subjici et cultui acquiri divino, ac consequenter Christi fideles Terræ sanctæ liberius et efficacius subvenire ; nec ad aliquem principem Christianum pertineat regnum ipsum...* » 1245, septembre, 24. *Catholice fidei cultum*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 12, n° XIII.

<sup>323</sup> 1246, juillet, 19. *Dilecto filios Arnaldum*. Reg. Vat. 21, f. 310 v°, ep. 16.

<sup>324</sup> « [...] *te nequivimus exaudire, presertim cum Catholicorum principum et maxime cruce signatorum in hoc esset consilium requirendum...* » *Ibidem*, édition : INNOCENT IV, BEFAR, t. I, p. 299, n° 2.011.

<sup>325</sup> 1246, juillet, 19. *Cum sicut asseris*. Reg. Vat. 21, f. 310 v°, ep. 17

points ; il ajoute que Jaime I<sup>er</sup> el Conquistador « rompait l'unité de la Chrétienté vis-à-vis de l'Islam qu'il ne considérait plus comme un ensemble<sup>326</sup> »

En 1246, le pape écrivit de nombreuses lettres pour que l'évêque de Marrakech, le fameux Lope Fernandez de Ayn, franciscain espagnol puisse « développer la foi chrétienne au Maroc<sup>327</sup> ». La pièce maîtresse était la lettre du souverain pontife à l'Almohade, l'invitant à se convertir dont j'ai parlé précédemment. Mais cette ambassade fut polymorphe : Lope Fernandez de Ayn pouvait demander de l'aide, recruter des hommes et accorder des indulgences. Innocent IV autorisa son messenger à tenter la conversion du souverain musulman et à s'occuper des chrétiens sur place. L'historienne Anna Unali a qualifié ces démarches de « croisade pacifique<sup>328</sup> » même si le pontife ne parle pas de croisade et n'encourage pas non plus les chrétiens vivant dans ce royaume à se rebeller contre le calife<sup>329</sup>. Le pape, d'une certaine manière, permet à Lope Fernandez de Ayn, grâce à ces multiples lettres, d'accomplir au mieux son ambassade, sans que soit clairement définie la manière de procéder. Plusieurs lettres invitèrent les chrétiens à soutenir l'évêque de Marrakech dans ses démarches ; la liste des destinataires est longue. Une première lettre fut rédigée à l'attention de tous les chrétiens vivant sur les côtes d'Espagne, de l'archevêque de Tarragone, de Majorque, de Valence, de Narbonne, de Gênes, de leurs peuples, de l'évêque de Marseille, de Bayonne, de Barcelone, du Portugal, de Séville, ainsi qu'à l'attention du conseil de *sancti emeriterii* du diocèse de Burgos, et du conseil de Saint-Sébastien du diocèse de Pampelune<sup>330</sup>. L'évêque était donc « recommandé » tout au long de son voyage, parcourant des diocèses fort liés à l'Afrique du Nord comme Gênes ou Barcelone.

Le pape leur demanda leur aide et leurs conseils pour que la foi chrétienne s'étende au Maroc. Il souligna que cela était nécessaire puisque de nouveaux chrétiens qui y demeuraient pouvaient être fortifiés<sup>331</sup>. Il leur demanda d'aider

<sup>326</sup> CH.-E. DUFOURCOQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>- XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 97.

<sup>327</sup> 1246, octobre, 23. *Et si Dominus eos*. Reg. Vat. 21, f. 343 v°, ep. 253. Sur la vie de Lope Fernandez, voir J. A. HEBRERA, *Vida del beato Agno, llamado antes Fr. Lope Fernando de Ayn, obispo de Marruecos en la Africa*, 1697, Saragosse, 225 p. et A. LÔPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 409-427. Voir également le III. C., Les évêques, *Lupus*, p. 309 et le IV. A. L'échange avec le Maghreb, p. 349.

<sup>328</sup> A. UNALI, « Pénétration religieuse et territoriale des chrétiens au Maghreb au XIII<sup>ème</sup> siècle », 2000, p. 149. L'historien Koehler évoquait déjà en 1934 une démarche pacifique : « Tel était le message immense de salut pour le Maroc almohade et de paix universelle pour le monde que se préparait à porter, en fin de 1247, l'Évêque franciscain de Marrakech ». H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 40.

<sup>329</sup> J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels : The Church and the Non-Christian World, 1250-1550*, Philadelphie, 1979, p. 41.

<sup>330</sup> 1246, octobre, 18. *Fideles populi signo*. Reg. Vat. 21, f. 343 r°-v°, ep. 249.

<sup>331</sup> « Hemos sido informados de que, para extender en Marruecos el saludable beneficio de la religión de Jesucristo, ea necesaria vuestra diligencia y cuidado, a fin de que el nuevo plantel de cristianos que allí existe, sea fortalecido con vuestros afanes, propagado con vuestros con-

l'évêque ou ses messagers, en rémission de leurs pêchés, « *in remissionem vestrorum [...] peccatorum*<sup>332</sup> ». La lettre *Et si Dominus eos*<sup>333</sup> mandait aux frères, aux archevêques et aux évêques à qui elle parviendrait de prendre sous leur protection les biens et toute la maison (les frères et sœurs, le père et la mère, les fils...) de ceux qui partaient dans les régions de Marrakech pour le développement et la consolidation de la foi chrétienne sur ces terres. Ces laïcs bénéficiaient donc de privilèges temporels au même titre que ceux qui se rendaient en Terre Sainte<sup>334</sup>. Rien n'atteste que ces hommes soient partis, mais Innocent IV envisageait que l'évêque puisse appeler une troupe d'hommes. Il invita ensuite les rois d'Aragon, de Navarre, de Castille, et du Portugal, les chrétiens vivant en Afrique, et tous les chrétiens à qui la lettre parviendrait, à aider le nouvel évêque de Marrakech, les frères et ceux qui l'accompagnaient dans les « terres des Sarrasins ». Il les invitait également à assurer la sécurité de leur trajet<sup>335</sup>.

Dans une autre lettre, il réitère sensiblement la même demande au ministre des frères mineurs<sup>336</sup>. Les formules se répètent : le pape demande leur « *consilium, auxilium et favorem* » pour l'*Ecclesiae Marrochitanae negotiis*. Les termes sont vagues. Il pourrait s'agir d'une aide pécuniaire, humaine ou d'une tout autre nature. Qu'entendre derrière « les affaires de l'Église de Marrakech » ? S'agit-il simplement de la tentative de conversion du calife, du soin des chrétiens sur place ou de la consolidation de l'Église de Marrakech ? Ceci suffirait-il à expliquer une telle ambassade ? Il n'y a pas de terme belliqueux dans ces folios et la formule « augmenter la foi chrétienne au Maroc » n'apporte aucune précision quant à la manière à adopter – le prêche ou la croisade – ? Quelques mois plus tôt il était bien question, dans l'échange épistolaire entre le comte d'Ampurias et Innocent IV, d'une attaque armée en direction de l'Afrique du Nord. Dans le même groupe de bulles, l'une est adressée à la fois à l'ordre militaire de Saint-Jacques ou de Santiago, qui un an plus tôt avait espéré la donation de Salé, et à celui de Calatrava<sup>337</sup>. Ainsi les ordres militaires qui étaient nés au XII<sup>ème</sup> pour lutter contre les Almohades étaient-ils sans surprise impliqués par le pontife dans cette entreprise qui visait le Maghreb<sup>338</sup>. La même demande est faite mais une phrase apporte plus d'information : l'évêque de Marrakech œuvrait pour l'exaltation du nom du Christ car il était connu que cela était

sejos y crezca gloriosamente con vuestra ayuda y auxilio para exaltación de la fe católica y de la santa iglesia de Dios ». Traduction d'Anastasio Lôpez. A. LÔPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 411.

<sup>332</sup> 1246, octobre, 18. *Fideles populi signo*. Reg. Vat. 21, f. 343 r°.

<sup>333</sup> 1246, octobre, 23. Reg. Vat. 21, f. 343 v°, ep. 253.

<sup>334</sup> C. MORRISON, « Croisades », in *DEMA*.

<sup>335</sup> « *ac facias in securo conductu* », 1246, octobre, 23. *Attendentes quod ex*. L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. III, p. 176, n° XXI.

<sup>336</sup> 1246, octobre, 23. *Si secundum Apostolum*. Reg. Vat. 21, f. 344 r° ep. 254.

<sup>337</sup> 1246, octobre, 30. *Circa opera pietatis*. Reg. Vat. 21, f. 344 r°, ep. 255.

<sup>338</sup> PH. JOSSEMAND, « Almohades », in *DEOMMA*. Voir l'introduction, p. 19.



alors opportun<sup>339</sup>. Cela pouvait renvoyer aux difficultés de l'Almohade que le pape pouvait facilement connaître, il lui suffisait de regarder les conquêtes ibériques à Majorque, Ibiza, Cordoue, Valence, Carthagène.

Enfin, pour compléter le bagage de l'évêque, Innocent IV l'autorisa à ajourner sa visite au Siègre apostolique pendant les dix ans à venir. Ce dernier pourrait ainsi accomplir sa mission sans être entravé par la quinquennale visite *ad limina* ; cela fut jugé nécessaire par le pontife car le prélat avait toutes les peines du monde à se rendre au Saint-Siège<sup>340</sup>. Ainsi a-t-il, à travers ce corpus de lettres, donné les moyens à son messenger Lope Fernandez de Ayn, d'effectuer, dans les meilleures conditions possibles, sa mission, qui vise à étendre la foi chrétienne au Maroc. La marge de manœuvre de l'évêque était grande.

Lope Fernandez de Ayn ne partit pas au Maroc en cette fin d'année 1246 et, l'année suivante, son arsenal épistolaire fut encore complété. L'évêque avait-il, entre temps, entamé des démarches, recueilli conseils et aides, ou réuni déjà quelques chrétiens autour de lui ? En mars 1247, le frère *Bernardus* lui était adjoint par l'autorité apostolique comme compagnon<sup>341</sup>. En avril, il reçut la faculté d'accorder aux laïcs qui l'accompagnaient en Afrique des indulgences<sup>342</sup>. Ceux-ci jouissaient des mêmes privilèges spirituels que ceux qui aidaient la Terre Sainte<sup>343</sup>. Cette démarche fut entreprise afin de faciliter la tâche de l'évêque qui avait signifié combien lui manquait la présence de laïcs susceptibles de s'occuper des affaires de son église<sup>344</sup>. La tâche de l'évêque était ardue. Les courriers consignés dans les *Registra Vaticana* ne sont pas belliqueux.

Après 1247, la chancellerie apostolique n'enregistra plus de lettres à propos du Maghreb ; Lope Fernandez, messenger pontifical, avait quitté le Saint-Siège. Entre temps, Séville avait été prise par Fernando III. Certains historiens ont pensé que Lope Fernandez était alors auprès du saint roi et le poussait à prendre les armes contre les Sarrasins d'Afrique<sup>345</sup>. Quoiqu'il en soit, Lope Fernandez accomplit sa mission ; il partit avec ces lettres.

<sup>339</sup> « *Cum itaque venerabilis frater noster Marrochitan. Episcopus Domino cupiat reddere populum acceptabilem, nec non ad exaltationem intendat viriliter nominis Christiani, cum noscatur nunc esse ibidem plurimum opportunum, nec ad hoc per se ipsum sufficiat, nisi eidem a Christifidelibus, subsidium impendatur* ». 1246, octobre, 30. *Circa opera pietatis*. Reg. Vat. 21, f. 344 r°, ep. 255.

<sup>340</sup> « *difficultate maxima sedem vaticanam visitare* ». 1246, novembre, 11. *Fidei tue puritas*. Reg. Vat. 21, f. 343 v°, ep. 251.

<sup>341</sup> 1247, mars, 9. *Ex parte tua*. Reg. Vat. 21, f. 367 r°, ep. 454.

<sup>342</sup> 1247, avril, 3. *Cum laicorum obsequis*. Reg. Vat. 21, f. 372 v°, ep. 517. Voir également A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 415-416.

<sup>343</sup> Les privilèges accordés aux croisés sont formalisés au XIII<sup>ème</sup> siècle. Pour les croisades qui ont visé l'Afrique du Nord, des privilèges, des indulgences et une protection, ont également été attribués aux personnes qui partiraient. J. RILEY-SMITH, *Les Croisades*, traduit de l'anglais par F. DELÉRIS, Paris, 1990, p. 177 et C. MORRISON, « Croisades », in *DEMA*.

<sup>344</sup> « *Cum laicorum obsequis ad procuranda Ecclesiae tuae negotia te asseras quamplurimum indigere* ». L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. III, p. 216, n° XXXIII.

<sup>345</sup> « *Zúñiga, Anales de Sevilla*, lib. II, año 1251, n. 4 ». Référence citée par A. LÓPEZ, *op. cit.*, p. 418.

Il se rendit auprès du calife almohade et rapporta les conclusions à Innocent IV<sup>346</sup>. Il existe une réponse à la lettre adressée au Miramolin. Il s'agit du seul écrit d'un souverain maghrébin qui ait été conservé par les papes. Trois ans et six mois les séparent mais le propos réplique bien à l'invitation d'Innocent IV. Lorsque ce dernier rédigea l'invitation Abū Sa'īd était encore sur le trône. Mais la réponse est envoyée par al-Murtaḍā. À quelle date arriva Lope Fernandez au Maghreb ? Il est difficile de répondre précisément, en revanche il paraît peu probable qu'il soit allé jusqu'à Bougie ou Tunis. Dès 1250 il était de retour à Rome avec la fameuse missive<sup>347</sup>. Entre temps, Séville avait été conquise par Fernando III, roi de Castille, et un nouvel almohade, plus rigoriste que le précédent, avait pris la succession d'Abū Sa'īd. La lettre du 10 juin 1250 est bien la réponse faite par un autre interlocuteur à celle du 31 octobre 1246, elle est bien adressée « au souverain incontesté des rois de la Chrétienté, [...] le Pape Innocent », elle a été « écrite de la résidence de Marrakech », et « l'évêque, qui [leur] avait apporté [la] lettre a quitté [...] la résidence des Unitaires<sup>348</sup> », pour l'apporter au Saint-Siège. François Clément dans son article sur « La rhétorique de l'affrontement dans la correspondance officielle arabo-andalouse aux XIIe et XIIIe siècles »<sup>349</sup> s'attarde sur cette lettre. La correspondance almohade, écrite dans un style littéraire, est régie par des règles strictes de présentation. Pour cet auteur l'adresse au pontife, ci-dessus citée, respecte la « bienséance diplomatique<sup>350</sup> » pour mieux marquer ensuite sa supériorité et réfuter les opinions des « trinitaires, [des] idolâtres et [des] athées »<sup>351</sup>. La réponse d'al-Murtaḍā est claire et sans appel :

Puis, nous louons Dieu, hormis Lequel il n'y a pas de dieu, à la manière de celui qui sait qu'Il est l'unique Seigneur, dont l'unité est établie par les arguments et les témoignages les plus décisifs. Nous savons que les intelligences supé-

<sup>346</sup> « *Constitutus in praesentia nostra venerabilis frater noster Marrochitanus episcopus, nobis exposuit* ». 1251, mars, 17. *Constitutus in praesentia*. J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum, I-IV*, Rome, 1759-68, t. I, p. 574, n° 366.

<sup>347</sup> Pour Henry Koehler Lope Fernandez de Ayn arrive à son poste en 1248 alors qu'al-Murtaḍā est déjà sur le trône. Mais il commet une erreur, il date bulle de novembre 1247 hors elle est datée de 1246. Lope Fernandez aurait mis plus d'un an pour arriver à Marrakech avant de remettre la lettre au nouveau monarque. (H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, 236 p.) Les historiens Eugène Tisserant et Gaston Wiet s'interrogent eux aussi sur la date d'arrivée de Lope Fernandez, jusqu'en 1247, ils admettent qu'il est encore en curie, mais émettent des doutes sur sa présence mentionnée au siège de Séville qui capitula le 23 novembre 1248. (E. TISSERANT et G. WIET, « Une lettre de l'almohade Murtaḍā au pape Innocent IV », Rabat, 1926, p. 49.) Voir le IV. A. L'échange avec le Maghreb, p. 349-351.

<sup>348</sup> La traduction est d'Eugène Tisserant et Gaston Wiet, elle fut publiée dans l'article « Une lettre de l'almohade Murtaḍā au pape Innocent IV ». À côté du nom « Innocent », les auteurs ont pris soin d'indiquer la translittération latine de l'original : « In uh sānsi' us ». *Ibidem*.

<sup>349</sup> *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, 2005, p. 215-241.

<sup>350</sup> *Ibidem*, p. 226.

<sup>351</sup> E. TISSERANT et G. WIET, *op. cit.*, p. 34.



rieures répugnent à admettre qu'il ait un fils ou qu'il soit appelé le père : d'ailleurs, le Souverain miséricordieux est au-dessus des opinions professées par les trinitaires, les idolâtres et les athées.

L'unitarisme de l'Almohade est affirmé fermement, le christianisme est lui attaqué violemment. Le caractère tranché de la réplique a été très remarqué par les historiens<sup>352</sup> ; elle est moins nuancée que celles qu'ont faites les « émirs de Syrie ou le sultan du Caire<sup>353</sup> » au même pontife. François Clément parle de mépris à l'encontre des chrétiens et de « flagornerie protocolaire »<sup>354</sup> à l'encontre du pontife mais retient aussi qu'al-Murtadā prend quelques précautions avec le pape puisqu'il a besoin des mercenaires chrétiens.

Le texte fait aussi les louanges des hauts personnages de l'Islam. Le pape a donc pu lire l'histoire de Mahomet – ses « miracles éclatants », ses victoires et ses qualités car « il vécut détaché des biens de ce bas-monde périssable par amour de la vie éternelle<sup>355</sup> » – il put lire celle de ses nobles compagnons, de leurs conquêtes d'Orient jusqu'en Occident et des quatre premiers califes *rāshidūn* et du *Mahdī*.

Ce texte qui affirme longuement l'unitarisme de l'Almohade, revient aussi rapidement sur l'échange épistolaire entre le pape et lui, et s'arrête finalement sur les qualités du prélat marrakchi ainsi que sur l'importance de la présence d'un religieux au service des chrétiens<sup>356</sup>. Innocent IV demandait

<sup>352</sup> Dans l'ordre chronologique les remarques des différents historiens sont : « La lettre de Murtaḍā démontre brutalement la stérilité de cette intervention. Il ne saurait être question de conversion ; bien éloigné du langage d'al-Ma'mūn, Murtaḍā demeure dans le plus farouche unitarisme, fidèle au Mahdī » (E. TISSERANT et G. WIET, *op. cit.*, p. 51) ; « Ce double état d'esprit nous donne à comprendre la fin de non recevoir et le ton hautain de la réponse impériale à la missive du Pape. Dès le début, l'Unitaire irréductiblement fidèle au Mahdi, met le point final à tout espoir même lointain, de conversion » (H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 40) ; « la réponse du calife, datée du 1er juin 1250, éliminait tous les espoirs. Le calife affirmait l'unité de Dieu en méprisant ceux qui ne croyaient pas à la doctrine musulmane ». (A. UNALI, « Pénétration religieuse et territoriale des chrétiens au Maghreb au XIII<sup>ème</sup> siècle », 2000, p. 148) ; « Cette politique prend fin en 1248 à l'avènement d'un nouveau calife almohade, al-Murtada qui répond sèchement à Innocent IV en lui rappelant que selon la loi de l'islam, il n'est qu'un hérétique ». (PH. GOURDIN, « La papauté a-t-elle une politique maghrébine pendant le Moyen Âge ? », Roma, 2004, p. 210). François Clément ajoute sur les propos d'Eugène Tisserant et Gaston Wiet : « Il est amusant de noter, au passage, que les éditeurs et traducteurs français du texte - l'un des deux est Eugène Tisserant, évêque d'Alger et futur cardinal - s'offusquent de ce qu'ils appellent "le plus farouche unitarisme" du calife, "l'exaspération de sa foi religieuse", ou son "arrogance" » (F. CLÉMENT, « La rhétorique de l'affrontement dans la correspondance officielle arabo-andalouse aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », 2005, p. 226-227).

<sup>353</sup> E. TISSERANT et G. WIET, « Une lettre de l'almohade Murtaḍā au pape Innocent IV », Rabat, 1926, p. 51.

<sup>354</sup> F. CLÉMENT, *op. cit.*, p. 226.

<sup>355</sup> *Ibidem*, p. 28-53.

<sup>356</sup> Voir le IV. A. L'échange avec le Maghreb, p. 349-351.

également dans sa lettre des places de sûreté pour les chrétiens. Eugène Tisserant et Gaston Wiet soulignent aussi à la fin de cet extrait une fin de non recevoir au sujet de ces places<sup>357</sup> :

Nous confirmons donc, dans la mesure où cela est légitime, nos raisons d'union avec vous et vous renouvelons, autant qu'il convient de le faire, l'assurance de notre considération, tout en vous exprimant, notre reconnaissance pour les magnifiques marques d'estime que vous n'avez cessé de manifester, d'une façon réitérée, à notre endroit<sup>358</sup>.

Les propositions « dans la mesure où cela est légitime » et « autant qu'il convient de le faire » soulignent d'importantes réserves. Sans doute le refus fut-il exprimé en des termes plus explicites par l'ecclésiastique lorsqu'il revint de son ambassade. Mais je ne pense pas que ces réserves doivent faire oublier complètement la phrase « Nous confirmons donc [...] nos raisons d'union avec vous ». Le souverain musulman repositionne le pontife dans la place que lui-même et ses prédécesseurs peuvent occuper : celle de se soucier des chrétiens tant que leurs demandes ne risquent pas d'être dommageables au pouvoir almohade. Ainsi al-Murtaḍā, en réfutant les fondements mêmes du christianisme, ne rompt-il cependant pas complètement la relation épistolaire.

Innocent IV, après avoir reçu sa lettre et entendu le rapport de l'évêque de Marrakech, rédige une réponse à son attention<sup>359</sup>. Aucun mot n'évoque cette opposition au christianisme, aucune phrase prosélyte ne figure, aucune mention au Christ n'est faite. Le message était assez clair pour qu'Innocent IV abandonne ses démarches. Il traite avec un souverain refusant tout dialogue spirituel, pour protéger les chrétiens qui le servent. Le pape lui pose alors un ultimatum : « si les chrétiens n'ont pas de places fortes pour se réfugier en cas de malheur, alors ils ne pourront plus te servir ».<sup>360</sup> Grégoire IX lui le posait en ces termes : « si tu ne te convertis pas alors les chrétiens ne pourront plus te servir »<sup>361</sup>. Derrière cette sommation apparaît une grande concession : le pape ne remet plus en question le service d'un souverain infidèle par des fidèles s'ils peuvent demeurer en sûreté sur ses terres<sup>362</sup>.

<sup>357</sup> E. TISSERANT et G. WIET, *op. cit.*, p. 52.

<sup>358</sup> *Ibidem*, p. 36.

<sup>359</sup> 1251, mars, 17. *Constitutus in praesentia*. Reg. Vat. 22, f. 60 r°, ep. 436.

<sup>360</sup> « [...] excellentiam tuam iterato monendam duximus et rogandam quatenus munitiones et castra praefata Christianis ipsis, ut ibidem tueri se possint, absque qualibet difficultate concedas. Alioquin, memorato episcopo litteris nostris injungimus ut Christianos in illis partibus degentes a tuo servitio revocare, ac alii, ne illuc transeant, inhibere procuret ». 1251, mars, 17, Lyon. *Constitutus in praesentia*. J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum, I-IV*, Rome, 1759-68, t. I, p. 574, n° 366.

<sup>361</sup> « Alioquin, si forte Christi hostis esse malueris quam amicus, nullatenus patiemur, sicut nec pati debemus, quod tibi a suis fidelibus serviatur... » 1233, mai, 27. *In aliis litteris*. Reg. Vat. ff. 36 v° - 37 r°, ep. 135.

<sup>362</sup> Anna Unali considère au contraire que le pape veut montrer sa puissance à travers cette menace. Aurait-il toléré que des chrétiens servent un pouvoir infidèle s'il se pensait en position

C'est la dernière lettre à l'adresse d'un Mu'minide enregistrée aux Archives secrètes du Vatican. Les places de sûreté n'ont pas été réalisées et les chrétiens ont continué à le servir<sup>363</sup>. La « fracture<sup>364</sup> » entre les Almohades et la Chrétienté s'est déroulée en deux temps. Cette première démarche en amena une autre, plus belliqueuse, entamée en octobre 1252 quelques mois après que le pape avait, en premier lieu, pris soin de demander au calife almohade des places de sûreté pour que les chrétiens vivant dans son royaume pussent se protéger car ils étaient menacés sur ses terres. Peu de temps après la chute du pouvoir almohade, les mercenaires passèrent au service des Marīnides<sup>365</sup>.

Un lien était bien établi entre Rome et les « souverains de Marrakech ». Presque tous les papes de la première moitié du XIII<sup>ème</sup> siècle se sont adressés à eux<sup>366</sup>. Les courriers sont très espacés, un en 1199, un en 1219, deux en 1233 et deux sous le pontificat d'Innocent IV. La lettre d'al-Murtaḍā en 1250 atteste quant à elle que les souverains almohades lisaient ces lettres. La présence de chrétiens au Maroc a facilité ce contact. La correspondance entre Rome et les Almohades a permis aux papes un certain prosélytisme. Aucune lettre exposant la foi chrétienne à d'autres souverains maghrébins n'a été conservée aux archives. Ces tentatives de conversion ont été plus prononcées lorsque la situation politique des Almohades était plus faible. Mais il ne faut pas omettre que la démarche de Grégoire IX s'inscrivait dans un dessein plus large de conversion de plusieurs princes musulmans. Est-ce si absurde au regard de la situation politique au Maroc de tenter une conversion ? Les Almohades étaient en situation de faiblesse et des rumeurs de conversion avaient déjà couru jusqu'au Saint-Siège.

Après Innocent IV, la correspondance avec les Almohades s'arrêta. Alexandre IV, qui s'était intéressé à l'Afrique du Nord n'écrivit plus à ces califes de plus en plus fragiles qui ne tardèrent pas à perdre définitivement le pouvoir sur le Maghreb<sup>367</sup>. En Afrique du Nord comme ailleurs, l'activité des papes en faveur de la conversion des souverains s'amenuise au fil du siècle. La non-réponse puis l'effondrement des Almohades et la prise de pouvoir des Marīnides renforcèrent sans doute le renoncement papal en Afrique du Nord.

Pendant soixante ans pas un courrier adressé à un quelconque souverain africain ne quitta la chancellerie apostolique. Il faut attendre le XIV<sup>ème</sup> siècle

de force ? A. UNALI, « Pénétration religieuse et territoriale des chrétiens au Maghreb au XIII<sup>ème</sup> siècle », 2000, p. 149.

<sup>363</sup> Seul le franciscain Koehler émet l'hypothèse d'un lien entre la diplomatie apostolique et départ des mercenaires, mais cela paraît peu probable. H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 42.

<sup>364</sup> CH.-E. DUFOURCQ, « Un projet castillan du XIII<sup>ème</sup> siècle : la "Croisade d'Afrique" », 1966, p. 29.

<sup>365</sup> Voir le III. A., Les mercenaires, « Maroc », p. 232-233.

<sup>366</sup> Excepté Clément IV qui fut pape un an seulement.

<sup>367</sup> Ce paperegistra dix-neuf lettres concernant l'Afrique du Nord et une croisade visa le Maghreb pendant son pontificat. Voir Annexes, Regeste, p. Voir le regeste, Annexes, p. 437-445.

pour que, si besoin est, un contact entre pontife et la famille du sultan de Tunis ou d'un souverain marocain existe<sup>368</sup>. La discussion entre pontifes et souverains musulmans était possible. Elle l'était d'autant plus lorsqu'il ne s'agissait pas de convertir un prince maghrébin. La conversion n'était pas le seul but des écrits pontificaux qui leur étaient adressés. Force est de constater que certaines lettres ne comportent pas une seule phrase prosélyte. Les papes endossaient un double rôle, « interface » avec les infidèles et protecteur des chrétiens. Ainsi une dernière fois, au XIV<sup>ème</sup> siècle, un pape écrivit à un souverain marocain. En 1375 Grégoire XI envoya l'évêque de Marrakech à la cour des Marīnides. Il ne s'agissait pas ici de le convertir. Non, l'évêque était là, pour demander que le capitaine des chrétiens puisse retourner librement en Castille. Le pape prenait soin de ses ouailles<sup>369</sup>.

La correspondance permettait de communiquer malgré la distance et la langue. L'obstacle était ailleurs. C'était un conflit entre deux entités qui s'excluaient mutuellement. Il semble que les enseignements aient été retenus, ici comme ailleurs. Ces tentatives furent sporadiques, elles ne furent entreprises que par trois papes. Malgré le peu de résultat des démarches pontificales, ces quelques lettres ont fait couler beaucoup d'encre. Les rumeurs de baptême de princes musulmans sont bien minces. Pourtant ces mirages ont participé à la formation de l'idée – appuyée par la présence des chrétiens sur place, marchands ou mercenaires – qu'une « pénétration chrétienne »<sup>370</sup> est à l'œuvre alors même qu'aucune fissure n'est venue ébranler les souverains maghrébins suite aux démarches chrétiennes.

Si les écrits prosélytes s'achevèrent avec Innocent IV, les rumeurs de baptême de Maghrébins proches du pouvoir continuent jusqu'au XIV<sup>ème</sup> siècle. La papauté ne fut pas toujours au courant des possibles conversions au christianisme. Ibn Khaldūn rapporte, dans son *Histoire des Berbères*, qu'en l'an 1269, après la mort du dernier calife mu'aminide, les enfants de celui-ci se dispersèrent et l'un d'entre eux, le prince 'Uthmān « passa dans l'Espagne orientale pour solliciter la protection du roi chrétien qui régnait à Barcelone<sup>371</sup> » où son oncle s'était converti au christianisme. Le Saint-Siège était alors vacant<sup>372</sup>. Une dizaine d'années plus tard, un membre de la famille ḥafṣide aurait désiré abjurer sa foi. Les Archives de la couronne d'Aragon en ont gardé la trace. Le 13 août 1280 le roi Pedro III d'Aragon traita avec le roi de Tunis par l'intermé-

<sup>368</sup> Entre Jean XXII et le neveu du sultan de Tunis (1325, mai. H. FINKE, *Acta Aragonensia*, Berlin, 1908, t. II, p. 747-748, n° 471) et entre Grégoire XI et le roi des « Benamarin » (1375, septembre, 13. *Venerabilis Frater vir. Reg. Vat. 271*, f. 56 r°, ep. 56).

<sup>369</sup> 1375, septembre, 13. *Venerabilis Frater vir. Reg. Vat. 271*, f. 56 r°, ep. 56.

<sup>370</sup> C'est le titre même de l'article d'Anna Unali : « Pénétration religieuse et territoriale des chrétiens au Maghreb au XIII<sup>ème</sup> siècle ».

<sup>371</sup> IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. II, p. 403.

<sup>372</sup> Voir CH.-E. DUFOURCO, « Un projet castillan du XIII<sup>ème</sup> siècle : la "Croisade d'Afrique" », 1966, p. 49.

diaire d'un ambassadeur. Le 7 janvier 1283 le fils du dit roi serait arrivé en Sicile sous le nom de Pedro<sup>373</sup>. Le roi d'Aragon était alors l'ennemi du pape, Martin IV, qui l'avait excommunié. De même Robert Brunschvig rapporte encore qu'en 1282 le gouverneur rebelle de Constantine avait promis de se convertir contre le soutien du roi d'Aragon<sup>374</sup>. En découla l'expédition aragonaise de Collo<sup>375</sup>, mal vue du pontife. Martin IV ne parla pas de cette promesse de conversion, rien n'atteste qu'il en ait eu connaissance.

### La croisade projetée de 1252.

En 1252, Innocent IV prépara une croisade<sup>376</sup>. Saint Louis avait échoué en Égypte deux ans plus tôt<sup>377</sup>. En octobre, par le bref *Carissimus in Christo*<sup>378</sup>,

<sup>373</sup> Trois documents du règne de Pedro III rapportent qu'un Ḥafside, fils d'un « roi de Tunis » a effectivement reçu le baptême, avec le parrainage du roi d'Aragon Pedro sont mentionnés par Louis de Mas-Latrie (« 1280, août, 13. Huesca, Reg. 48. Fol. 118 » ; « 1283, 7, janvier. Messine, Reg. 53. Fol. 114 » ; « 1283, 1<sup>er</sup>, mars. Reggio, Reg. 54. Fol. 209 »). L. DE MAS-LATRIE, *Supplément et tables*, Paris, 1872, p. 42-3). Robert Brunschvig émet l'hypothèse qu'il s'agisse d'Abū Ishāq (R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafsides : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 465).

<sup>374</sup> Rien n'atteste que le gouverneur était sincère ni qu'il s'est converti. *Ibidem*, p. 468.

<sup>375</sup> Voir II. B., Martin IV, p. 148.

<sup>376</sup> L'historien Henry Koehler [H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, XXXII-236 p.] comme Pierre de Cénival [P. DE CÉNILVAL, « L'Église chrétienne de Marrakech au XIII<sup>ème</sup> siècle », *Hespéris Tamuda*, Rabat, 1927, t. VII, p. 69-83.] passent sous silence ces démarches. Charles-Emmanuel Dufourcq [CH.-E. DUFOURCQ, « Un projet castillan du XIII<sup>ème</sup> siècle : la "Croisade d'Afrique" », 1966, p. 29-51 ] est le premier à les mentionner, il est aussi le plus complet sur les projets de croisade africaine en ce milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle. Les intentions du pape sont évoquées dans deux articles plus récents : « Une année après, Innocent IV pensa organiser une vraie croisade et Alfonso X de Castille prépara une expédition pour le Maroc. Il décida donc d'atteindre par la guerre les objectifs qu'il avait espérés : obtenir par la paix. Bientôt, l'entreprise se révéla de réalisation difficile : nombreux furent les problèmes qui retardèrent son départ. Bien que longuement préparée, avec beaucoup de soin, l'expédition n'eut jamais lieu ». A. UNALI, « Pénétration religieuse et territoriale des chrétiens au Maghreb au XIII<sup>ème</sup> siècle », 2000, p. 149. « Cette intervention papale rappelle celle d'Innocent IV qui, en 1252, par la bulle *Carissimus in Christo*, encouragea le roi de Castille à porter la croisade en Afrique en profitant des difficultés de l'empire almohade. En 1260, les troupes castillanes passèrent les détroits et occupèrent un temps la ville et le port de Salé sur la côte atlantique, et, parallèlement, la Couronne d'Aragon s'empara de Djerba qui resta chrétienne jusqu'en 1335 ». PH. GOURDIN, « La papauté a-t-elle une politique maghrébine pendant le Moyen Âge ? », Roma, 2004, p. 197.

<sup>377</sup> « La préparation diplomatique de la croisade, en revanche, n'est pas un succès ; l'empereur Frédéric II et le pape Innocent IV feignirent de soutenir le projet de Louis, mais le premier avertit ses amis musulmans en Orient des projets du roi de France et le second détourna contre le seul Frédéric II, en Europe, les mesures de financement de la croisade décidées par le concile de Lyon en 1245. Les rois de Castille et d'Aragon, tout absorbés par la Reconquista dans la péninsule Ibérique, ne bougeront pas. Seuls quelques contingents anglais se joignent à l'armée de saint Louis. Décidément la croisade tourne de plus en plus le dos à l'Orient pour livrer combat en Europe... » J. LE GOFF, *Saint Louis*, Paris, 1976, p. 177-178.

<sup>378</sup> 1252, octobre, 4. *Carissimus in Christo*. Reg. Vat. 22, f. 212 r<sup>o</sup>, ep. 172 et 1252, octobre, 4. *Carissimus in Christo*. Reg. Vat. 22, f. 212 r<sup>o</sup>, ep. 173. Voir CH.-E. DUFOURCQ, « Un projet castillan du XIII<sup>ème</sup>

Innocent IV demanda aux évêques castillans de Carthagène et de Zamora de soutenir le roi de Castille et de Léon qui, avec une multitude de guerriers, désire lutter contre les « Sarrasins d'Afrique, ennemis du nom du Christ »<sup>379</sup>. Les évêques pourraient absoudre les prêtres et les laïcs excommuniés qui suivraient le roi et recevoir diverses sommes pour cette expédition<sup>380</sup>. Parallèlement le pape autorisa le roi de Castille et de Léon, qui le lui avait demandé, à conclure tous les accords nécessaires, même avec des « Sarrasins » pour lutter contre le Maroc<sup>381</sup>. Ainsi, en octobre 1252, Innocent IV connaissait les intentions belliqueuses d'Alfonso X el Sabio et y était favorable. Rien ne semble avoir eu lieu l'année suivante.

L'idée que la Chrétienté pouvait attaquer le Maghreb courait depuis plusieurs années ; elle intéressait le pape, le roi de Castille et de Léon, sans doute dès le règne de Fernando III<sup>382</sup> et inquiétait le roi de d'Aragon. Par l'intermédiaire de l'évêque de Marrakech, les archevêques et évêques de la péninsule ibérique étaient invités à soutenir l'expédition.

En 1254, Innocent IV parla plus précisément de croisade. Au mois de mai, il est noté dans la bulle *Signo vivifice crucis*<sup>383</sup>, qu'Alfonso X désirait, sous le signe de la croix, lutter contre « les Sarrasins d'Afrique », et que le pape songeait à assurer des revenus à ceux qui, pour soutenir le roi de Castille, auraient pris la croix et se seraient rendus en Afrique pour lutter contre ces mêmes Sarrasins. Innocent IV demanda alors aux archevêques et évêques d'Espagne de prendre sous leur protection les biens de ceux qui partaient. Il était demandé de prêcher la croisade contre les Sarrasins d'Afrique à travers l'Espagne<sup>384</sup>. Ce sont là les informations enregistrées par la chancellerie apostolique. L'historien Charles-Emmanuel Dufourcq, en interrogeant les sources ibériques complète l'histoire :

D'autre part, dès 1254, le roi précisa la portée de sa politique maritime : il créa un « amiral de Castille » ; et, comprenant l'ampleur et les difficultés de la conquête à entreprendre, il essaya de s'associer un puissant souverain, dont les sujets basques et aquitains connaissaient déjà les côtes marocaines : le roi

siècle : la "Croisade d'Afrique" », 1966, p. 31.

<sup>379</sup> « *contra sarracenos de Affrica inimicos christiani nominis* ». 1252, octobre, 4. *Carissimus in Christo*. Reg. Vat. 22, f. 212 r°, ep. 172.

<sup>380</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *op. cit.*, p. 31, note 26.

<sup>381</sup> 1252, octobre, 4. *Quasdam Compositiones cum*. Reg. Vat. 22, f. 210 r°, ep. 157.

<sup>382</sup> Il était roi de Castille et de Léon en 1246, lorsque le roi d'Aragon s'inquiétait pour les intérêts chrétiens à Tunis. Charles-Emmanuel Dufourcq ajoute qu'il aurait eu le projet de créer à Séville une flotte capable de combattre. « Dès les environs de 1250 auraient commencé à être aménagés les chantiers de constructions navales de Séville [...] mais leur véritable date de fondation est 1252... » CH.-E. DUFOURCQ, « Un projet castillan du XIII<sup>ème</sup> siècle : la "Croisade d'Afrique" », 1966, p. 29-51, p. 31, note 30.

<sup>383</sup> 1254, mai, 14. *Signo vivifice crucis*. Reg. Vat. 23, f. 90, ep. 640.

<sup>384</sup> 1254, août, 4. *Pravorum malitiis eum*. Reg. Vat. 23, f. 164, ep. 128.

d'Angleterre Henri III ; il fit négocier avec lui, par l'évêque du Maroc, Lope Fernandez de Ain, un traité d'alliance générale puis il élabora un projet de partage des territoires africains, que les deux souverains conquerraient ensemble. Alphonse X désirait non seulement que des marins sujets de Henri III participassent à la campagne, mais aussi que leur roi lui-même prît les armes pour la « Croisade d'Afrique »<sup>385</sup>.

Ainsi Henri III écrivit-il une lettre à Innocent IV, en septembre 1254, à la toute fin de son pontificat<sup>386</sup>, qui fut confiée à « *Willielmum de Fraxino* » chargé de négocier avec le saint père. Le roi d'Angleterre demanda que ses vœux de croisade en Terre Sainte soient changés en vœux de croisade en Afrique. Le roi introduisit sa requête en exposant son désir de faire la paix entre les princes – enjeu cher au pape – et d'assurer un traité de paix et d'amitié avec le roi de Castille. Innocent IV ne put répondre au monarque, en décembre il décédait.

#### *Alexandre IV, 1254-1261*

Alexandre IV écrivit dix-huit lettres à propos du Maghreb. Après Innocent IV c'est l'un des papes qui a la plus grande faconde à propos de l'Afrique du Nord. Il écrivit au sujet de l'activité des mineurs au Maroc et de Lope Fernandez de Ayn, non pas précisément au sujet de l'évêché de Marrakech mais plus largement dans le cadre de la croisade d'Afrique déjà esquissée sous le pontificat passé. La prédication aux infidèles n'est pas mise en avant ; les termes conversion ou baptême sont absents, la croisade prédomine<sup>387</sup>. Pourtant, lorsque Lope Fernandez devient légat pontifical en Afrique, le pape souligne à cette occasion qu'il envoie des disciples aux quatre coins du monde pour prêcher l'Évangile à toutes les créatures, parce qu'il ne peut être présent physiquement partout. L'évêque de Marrakech est désigné légat pontifical pour étendre la religion du Christ dans l'Afrique tout entière<sup>388</sup>. Cette lettre montre l'enchevêtrement entre croisade et prédication aux musulmans.

<sup>385</sup> CH.-E. DUFOURCOQ, *op. cit.*, p. 32. Anastasio Lôpez raconte lui aussi l'ambassade de l'évêque de Marrakech auprès du roi d'Angleterre. A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 419-420.

<sup>386</sup> 1254, septembre, 18. Lettre d'Henri III à Innocent IV. T. RYMER, *Foedera, conventiones, literae, et cujuscunque generis acta publica*, London, 1727-1735<sup>2</sup>, t. I, p. 527.

<sup>387</sup> Voir le regeste à l'année 1255 (Voir Annexes, Regeste, p. 446-448) et notamment la lettre *Ad reginem universalis*, datée du 13 mai (Reg. Vat. 24, f. 57 v°, ep. 397) où Lope Fernandez de Ayn est nommé prédicateur de la croisade en préparation.

<sup>388</sup> La désignation de Lope Fernandez comme légat pontifical est envoyée aux chrétiens d'Afrique et à l'évêque lui-même : 1255, mars, 18. *Quia corporali praesentia*. Reg. Vat. 24, f. 31r°, ep. 230 et ep. 230bis.



Dans une perspective plus large il est l'héritier de la politique de ses prédécesseurs et de leur intérêt pour les ordres mendiants, même si son action fut moindre<sup>389</sup>. Ce pape canonisa sainte Claire (ce fut à l'occasion de son procès de canonisation que des témoins remémorèrent la tragédie de Marrakech et le désir de la sainte de se rendre à Marrakech, peu de mois avant qu'Alexandre IV ne devienne pontife<sup>390</sup>). Par ailleurs il réitère en 1258 l'envoi de frères mineurs *in Terris Sarracenorum* et également dans de nombreuses régions du monde par deux lettres intitulées *Cum hora undecima*<sup>391</sup>.

### La croisade projetée.

Le projet croisé se maintint durant le pontificat d'Alexandre IV. En 1255, la chancellerie apostolique enregistra une dizaine de lettres dont la majorité témoigne des préparatifs de la croisade. Dès le mois de mars, le pape répondit à Henri III. Il avait entendu sa requête et écouté volontiers ses propositions mais il refusa sa demande, au vu de l'engagement qu'il avait pris et de la détresse de Jérusalem qui avait sûrement besoin de son bras puissant. Le pape distingue clairement ici les différentes aires géographiques. Innocent IV avait pu écrire qu'une croisade en Afrique pouvait dans un futur hypothétique soutenir la Terre Sainte mais de manière concrète les engagements vis-à-vis de la Terre Sainte étaient prioritaires.

Par ailleurs Lope Fernandez de Ayn fut invité à poursuivre ses démarches. Alexandre IV s'appuyait toujours sur l'ecclésiastique marocain pour rallier des fidèles à la croisade. L'évêque devint légat pontifical<sup>392</sup> auprès de *universis Christi fidelibus per Africam constitutis*, et ce afin d'augmenter le culte chrétien en Afrique<sup>393</sup>. À sa demande, l'évêque de Marrakech fut autorisé à déléguer ses pouvoirs à des vicaires pendant qu'il voyageait à travers la Chrétienté afin d'obtenir l'aide des rois, des nobles et d'autres chrétiens<sup>394</sup>. Il fut, quelques mois plus tard, également dispensé de la visite coutumière *ad limina*<sup>395</sup>. En mai 1255 il fut aussi nommé prédicateur de la croisade en préparation<sup>396</sup>. Alexandre IV précise que c'est le roi de Castille et de Léon, illustre défenseur de la foi catholique et du peuple chrétien, qui voulait légitimement attaquer les

<sup>389</sup> *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, Paris, 1993, t. 5, p. 536.

<sup>390</sup> P. Z. LAZZERI, « Il processo di canonizzazione di S. Chiara d'Assisi », 1920, p. 465 et 468.

<sup>391</sup> 1258, février, 13. *Cum hora undecima*. A. POTTHAST, *Regesta Pontificum Romanorum*, Berlin, 1873, t. II, p. 1.403, n° 17.187. 1258, avril, 19. *Cum hora undecima*. J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum*, I-IV, Rome, 1759-68, t. II, p. 285, n. 418.

<sup>392</sup> 1255, mars, 18. *Quia corporali praesentia*. Reg. Vat. 24, f. 31r°, ep. 230 et Reg. Vat. 24, f. 31 r°, ep. 230bis.

<sup>393</sup> « [...] *in Affricam universam ad cultum divini nominis ampliandum...* » *Ibidem*.

<sup>394</sup> 1255, avril, 3. *Etsi libenter petentibus*. Reg. Vat. 24, f. 33 r°, ep. 252.

<sup>395</sup> 1255, décembre, 9. *Fidei tue puritas*. Reg. Vat. 24, f. 106 r°, ep. 730.

<sup>396</sup> 1255, mai, 13. *Ad reginem universalis*. Reg. Vat. 24, f. 57 v°, ep. 397.



« Sarrasins d'Afrique ennemis de la croix » avec une multitude de soldats. Alfonso el Sabio voulait conquérir l'Espagne et le Maroc, Ceuta et Arcilla<sup>397</sup>. C'est pourquoi Lope Fernandez devait prêcher la croisade à travers l'Espagne et la Vasconie<sup>398</sup>, avec l'aide des personnes les plus indiquées pour recueillir l'aide des rois. Ces dernières pourront alors recevoir des indulgences similaires à celles attribuées à ceux qui secouraient la Terre Sainte<sup>399</sup>. Il ne retourna pas au Maroc. L'évêque devait parcourir la Chrétienté pour trouver des soutiens. Le premier acte était terminé, le deuxième, guerrier lui, était engagé. Le pape donna à Lope Fernandez, à travers ces lettres, les moyens de tenir le rôle qui lui échoyait.

À l'automne une deuxième vague de lettres poursuivit la préparation de la croisade en même temps qu'elle envisageait la suite des événements. Alexandre IV écrivit à Lope Fernandez, afin de faciliter sa prédication à travers l'Espagne<sup>400</sup>. Il lui fut concédé la faculté d'absoudre ceux du royaume de Castille et de Léon, et de commuer les vœux d'abstinence et de pèlerinage en vœux de croisade contre l'Afrique<sup>401</sup>. Le pape écrivit aussi pour qu'il puisse avec l'aide d'ecclésiastiques convoquer le peuple dans l'espoir que certains prennent le signe de croix<sup>402</sup>.

Alexandre IV associa Lope Fernandez à la délimitation des diocèses sur les terres nouvellement acquises par le roi de Castille et de Léon, autour des villes de Silves, Badajoz et Carthagène où avaient déjà été édifiées des églises<sup>403</sup>. Les trois villes étaient reprises depuis peu lors de la *reconquista*. Badajoz fut conquise définitivement en 1230 et Grégoire IX avait déjà demandé à l'archevêque de Compostelle d'y installer un évêque, mais des difficultés existaient

<sup>397</sup> Charles-Emmanuel Dufourcq cite les Cantigas où la volonté d'Alfonso est énoncée : « *Conquerrá españa et Marrocos et Ceta et Arcilla* (Ballesteros, *La toma*, p. 120 ) ». CH.-E. DUFOURCO, « La question de Ceuta au XIII<sup>ème</sup> siècle », *Hespéris Tamuda*, Rabat, 1955, p. 77.

<sup>398</sup> C'est à dire le pays basque. « Vasconia, ae, f., le pays des Vascons. Vascones, um, m., Vascons, [peuple qui habitait les deux versants des Pyrénées (les Basques)] ». F. GAFFIOT, *Dictionnaire latin-français*, Paris, 1934, p. 1648.

<sup>399</sup> « *Quia vero eidem Regi ad huius negocium est auxilium christi fidelium plurimum oportunum fraternitati tue predicandi in Yspania et Wasconia per te ac per alios viros idoneos quos ad hoc assumendos duxeris [...] datam tibi a deo prudentiam verbum crucis et eam in subsidium ipsius Regis contra dictos Sarracenos recipere volentibus per te et alios quos ad hoc elegeris largendi eadem et concedendi illud qui huius labore in personis propriis et expensis ac eis qui in personis suis dumtaxat et in alienis expensis subierint et illud etiam que in succursum dicti Regis vel eius vicarii in expensis propriis mittent ydoneos bellatores auctoritate nostra illam suroum veniam peccatorum quae subvenietibus et succurrentibus Terrae Sanctae in generali concilio indulgetur, liberam concedimus auctoritate praesentium facultatem* ». 1255, mai, 13. *Ad reginem universalis*. Reg. Vat. 24, f. 57 v°, ep. 397.

<sup>400</sup> 1255, octobre, 17. *Cum tibi in*. Reg. Vat. 24, f. 101 v°, ep. 691.

<sup>401</sup> Le terme employé est « *in voto africano* ». *Ibidem*.

<sup>402</sup> « *Eadem quoque auctoritate vobis concedimus ut per plebanos et alios eccleciarum Rectores necnon et simplices sacerdotes ad predicationem vestrarum possitis populum convocare per quos etiam siqui voluerint poterunt secure recipere signum crucis...* » *Ibidem*.

<sup>403</sup> 1255, octobre, 18. *Cum carissimus in*. Reg. Vat. 24, f. 102 v°, ep. 703.

pour fixer la frontière de ce diocèse. Carthagène avait été prise en 1243, par le fils de Fernando el Santo, mais elle était encore menacée. Sa situation l'exposait aux incursions de corsaires et son siège fut finalement transféré à Murcie en 1289 par Nicolas IV<sup>404</sup>. Cette même année était nommé le premier évêque de Badajoz Pedro Perez qui, quelques mois avant que soit confiée à Lope Fernandez de Ayn sa mission, était déjà désigné par Alfonso X el Sabio<sup>405</sup>. Silves fut elle reprise en 1248 ou 1249. L'organisation de la cathédre ne fut pas exempte de difficultés. La nomination du premier évêque dominicain D. Frei Roberto par Alfonso X el Sabio fut contestée par Alfonso III du Portugal dès janvier 1254<sup>406</sup>. Alexandre IV élargit les compétences de Lope Fernandez de Ayn, son homme de confiance. Il s'occuperait alors des affaires d'Afrique et de l'organisation ecclésiastique post-*reconquista* en lien avec le même roi de Castille, Alfonso.

Mais le Saint-Siège préparait d'ores et déjà « l'après-croisade ». Et Lope Fernandez de Ayn acquit un mois plus tard la faculté d'installer, avec le conseil de l'archevêque de Compostelle, les premiers évêques, tant sur les terres reprises aux Sarrasins que sur les acquisitions futures du roi de Castille et de Léon et de ses descendants<sup>407</sup>. Il n'est pas précisé s'il s'agissait de terres situées sur la péninsule ibérique ou de l'autre côté de la mer. *reconquista* et conquête africaine sont mêlées. Le roi castillan voulait d'ailleurs, en effet, poursuivre la *reconquista* dans les terres africaines<sup>408</sup>.

La suite de l'histoire n'est pas révélée par les Archives secrètes du Vatican. Charles-Emmanuel Dufourcq mentionne des extraits de la correspondance entre Jaime I<sup>er</sup> d'Aragon et Alfonso X de Castille datés d'avril 1260, et ayant trait à cette croisade<sup>409</sup>. Jaime I<sup>er</sup> el Conquistador autorisait ses sujets à parti-

<sup>404</sup> M. ALAMO, « Carthagène », in *DHGE*.

<sup>405</sup> « Des difficultés relatives à la fixation des frontières du diocèse dont on devine les opposants (chevaliers et archevêque de Compostelle) avaient tout laissé en suspens depuis 1230. Fait significatif à ce moment, le nouveau pape Alexandre IV confie, non plus à l'archevêque, mais à un légat de sa façon, le franciscain Lope Fernandez de Ayn, évêque de Maroc (cf. AYN, t. v, col. 1310), la mission de délimiter les bornes du diocèse de Badajoz (appelé pour la première fois *Pacensis*) et de deux autres (lettre du 18 octobre 1255, Potthast A., 16066), puis d'en nommer, d'accord avec le métropolitain, le premier titulaire (lettre du 27 novembre, Potthast A., 16079). On tient d'ordinaire celui-ci pour franciscain. Eubel a émis à ce sujet des doutes qui pourraient être fondés et peut-être *frey Pero Perez* appartient-il à l'ordre d'Alcantara qui l'aurait proposé au roi lors de l'arrangement de juin 1255, ainsi que son successeur *frey Lorenzo Suarez* (c. 1264-1281). Dès 1255, l'évêque tint un synode qui organisa le diocèse (Solano, p. 188) dont Alphonse X assura l'existence ». A. LAMBERT, « Badajoz », in *DHGE*.

<sup>406</sup> M. COCHERIL, « Faro, 2<sup>e</sup> Évêques ayant eu leur siège à Silves », in *DHGE*.

<sup>407</sup> 1255, novembre, 27. *Cum per strenuitatem*. Reg. Vat. 24, f. 106 r<sup>o</sup>, ep. 730.

<sup>408</sup> PH. GOURDIN, « Pour une réévaluation des phénomènes de colonisation en Méditerranée occidentale et au Maghreb pendant le Moyen Âge et le début des Temps Modernes », Paris, 2004, p. 416.

<sup>409</sup> Voir CH.-E. DUFOURCQ, *L'Ibérie chrétienne et le Maghreb*, VII, p. 52 et « Un projet castillan du XIII<sup>e</sup> siècle, la "Croisade d'Afrique" », 1966, p. 34.

ciper à l'expédition africaine, à condition qu'elle ne vise pas le royaume de Tunis<sup>410</sup>. Alfonso X el Sabio répondit à cette lettre ; il était étonné de cette restriction<sup>411</sup>. La même demande fut répétée par le roi d'Aragon en 1246 au pape Innocent IV, en 1260 au roi de Castille ; la papauté et la couronne de Castille et de Léon étant les deux protagonistes de cette expédition depuis une quinzaine d'années. Cette demande réitérée montre bien que la croisade n'était pas réduite aux seules terres marocaines. Les lettres papales ne mentionnent pas précisément les villes concernées, que ce soit Tunis, Bougie ou Marrakech. C'est « l'Afrique » qui est désignée, quand bien même la côte marocaine est la première visée ; le roi d'Aragon craint pour ses intérêts en Ifrīḳiya. La volonté de combattre « les Sarrasins d'Afrique » ouvre symboliquement toutes les terres maghrébines à la conquête. La position de Jaime I<sup>er</sup> el Conquistador est alors singulière, il explique qu'il est en paix avec le souverain de Tunis et qu'il doit tenir sa parole. Il précise aussi que de nombreux sujets aragonais demeuraient dans le royaume de Tunis ; il ne veut pas les exposer<sup>412</sup>. Ainsi des expéditions armées contre le Maghreb posaient certains problèmes à cause de la présence chrétienne sur place. C'est pourquoi Innocent IV lui-même demandait déjà des places de sûreté pour les chrétiens vivant dans le royaume de Marrakech, et ce alors qu'y était déjà envisagée une expédition armée. Un commerce chrétien était installé en Afrique du Nord. Des fidèles servaient aussi les rois maghrébins. Des rois chrétiens étaient engagés dans des accords de paix avec les souverains musulmans et la terre de croisade nommée « Afrique » n'était pas un ensemble unifié mais recouvrait des réalités distinctes.

Le roi de Castille attaqua finalement Salé, cette même cité qui avait été promise quinze ans plus tôt par le maître de la ville aux chevaliers de l'ordre de Saint-Jacques ou de Santiago. La prise de cette ville est narrée par Ibn Khaldūn, comme il l'a fait pour les autres incursions chrétiennes<sup>413</sup>. L'expédition d'Alfonso X el Sabio s'inscrivait dans les luttes de pouvoir qui surgirent lors de la chute de l'empire almohade. Alors que le maître de Salé désirait résister aux Almohades, il passa un contrat avec des marchands chrétiens pour se fournir en armes. Le roi de Castille connaissait sans doute la situation fragile de la ville et profita de l'occasion pour l'occuper<sup>414</sup> :

<sup>410</sup> 1260, avril, 3. ACA. Reg. 11, fol. 170, v°, cité par CH.-E. DUFOURCQ, *art. cit.*, p. 34, n. 48.

<sup>411</sup> 1260, avril, 12. ACA. Reg. 11, fol. 170, v°. *Ibidem*.

<sup>412</sup> 1260, avril, 29, Lérida. ACA. Reg. 11, fol. 254. A. Huici, *Colección diplomática de Jaime I, el Conquistador*, Valencia, 1922, t. II, p. 282-283. Voir CH.-E. DUFOURCQ, « Un projet castillan du XIII<sup>ème</sup> siècle : la "Croisade d'Afrique" », 1966, p. 34, n. 48.

<sup>413</sup> IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. 4, p. 46-47. En revanche cette expédition n'est pas relatée dans Ibn abī Zar'. IBN ABI ZAR, *Roudh el-kartas*, Paris, 1860.

<sup>414</sup> M. KABLY, *Société, pouvoir et religion au Maroc à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1986, p. 56.

[...L]e port se remplit tellement de leurs navires que le nombre des matelots dépassa celui des habitants de la ville. L'occasion fut trop favorable aux infidèles pour être négligée, et, à la fin de Ramadan (commencement de septembre), pendant que tout le monde était à célébrer la fête de la rupture du jeûne, ils s'emparèrent de la ville, enlevèrent les femmes et mirent tout au pillage. Yacoub-Ibn-Abd-Allah s'enferma dans Ribat et expédia un courrier au sultan Abou-Youçof pour l'informer de ce malheureux événement et pour lui demander des secours<sup>415</sup>.

Le Marīnide accourut, rassembla les hommes nécessaires et assiégea la ville quatorze jours durant. Il vainquit et tua les chrétiens qui tombèrent sous ses armes. Ainsi Salé devint marīnide et les remparts de la ville endommagés furent consolidés.

Pour l'historien Philippe Gourdin, cet échec « marque la fin des velléités castillanes pour poursuivre la reconquista en Afrique ». Il note que le commerce tunisois avec les Latins prit le relais du commerce ceutien<sup>416</sup>.

Dans les années qui suivirent, l'existence d'un évêque de Ceuta peut apparaître comme une autre trace de cette intention d'étendre la foi chrétienne en Afrique. En 1260 ce prélat franciscain s'appelait Lorenzo de Portugal. Ce frère était un personnage d'importance. Il fut, entre autre, envoyé par Innocent IV en mission auprès des Tartares en 1245, nommé légat pontifical en Espagne et désigné prédicateur de la dite croisade<sup>417</sup>. Charles-Emmanuel Dufourcq suppose qu'il s'agit d'un diocèse *in partibus* à conquérir sur l'Islam<sup>418</sup>, conformément à la bulle susdite autorisant Lope Fernandez de Ayn à installer des évêques sur les terres à conquérir<sup>419</sup>. Rien ne fut enregistré par la chancellerie apostolique et une unique source mentionne cet évêque. Ce siège épiscopal de Ceuta est quelque peu anecdotique.

Le projet mené par Innocent IV puis Alexandre IV n'est lui en rien symbolique, il répond à une situation bien précise, liée à l'histoire de la *reconquista* en péninsule ibérique, à la volonté d'Alfonso X el Sabio et à la chute des Almohades au Maghreb. Si le terme « Afrique » est bien celui employé, la ville de Salé semble être la seule visée. Aucune autre ville n'est mentionnée dans les bulles préparant cette croisade<sup>420</sup>; la papauté invite à envisager cette expédition comme une croisade d'ampleur. Cette première incursion au Maghreb fut envisagée durant une quinzaine d'années.

<sup>415</sup> IBN KHALDŪN, *op. cit.*, t. 4, p. 47.

<sup>416</sup> PH. GOURDIN, « Pour une réévaluation des phénomènes de colonisation en Méditerranée occidentale et au Maghreb pendant le Moyen Âge et le début des Temps Modernes », Paris, 2004, p. 415-416.

<sup>417</sup> A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 429-438. CH.-E. DUFOURCQ, *L'Ibérie chrétienne et le Maghreb XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, London, 1990, p. 77.

<sup>418</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *op. cit.*, p. 78.

<sup>419</sup> CH.-E. DUFOURCQ, « Un projet castillan du XIII<sup>e</sup> siècle : la "Croisade d'Afrique" », 1966, p. 34.

<sup>420</sup> Excepté Tunis en 1246 dans la correspondance avec le roi d'Aragon.

En 1245, la papauté était informée de ce que le roi de Salé désirait donner son royaume à des chrétiens. En 1246, une expédition commence à se préparer. En 1260, cette même ville est prise grâce à l'entremise de son maître, en rébellion contre les Almohades. Sans doute cette croisade n'a-t-elle pas été fédératrice ; les rois de Portugal et de Navarre n'y prirent pas part, le roi d'Aragon émettait des restrictions, le roi d'Angleterre ne pouvait se croiser contre l'Afrique et Lope Fernandez était missionné par le Saint-Siège pour motiver les troupes.

Après ce premier projet de croisade d'autres croisades eurent lieu en Afrique du Nord à l'occasion desquelles la papauté eut à gérer ces situations complexes, adoptant des attitudes pragmatiques tout en soutenant des expéditions, souvent défensives, dont la portée était moindre.

### Le mirage du *studium arabicum* (école d'arabe).

Alexandre IV s'intéressa aussi à l'activité des frères mendiant au Maghreb. En Ifrīkiya la prédication semblait alors continuer contrairement au Maroc ; les musulmans de Tunis auraient pu entendre la parole du Christ jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle mais trois bulles seulement en parlent, toutes sont le fait d'Alexandre IV. Charles-Emmanuel Dufourcq note que les mineurs y « furent éclipsés par les prêcheurs »<sup>421</sup>. La présence franciscaine est toujours signalée mais les tentatives d'évangélisation furent accomplies par les disciples de saint Dominique.

Ramòn de Peñafort, ce remarquable frère, fut impliqué dans l'œuvre d'évangélisation en Ifrīkiya, comme cela a déjà été mentionné dans les chapitres précédents<sup>422</sup>. Sous le pontificat d'Alexandre IV, il était le conseiller spirituel de Jaime I<sup>er</sup>, roi d'Aragon, et travailla jusqu'à la fin de sa vie à l'ouverture d'écoles de langues pour les frères qui prêchaient aux infidèles. Il s'adressa donc au pape qui le soutint, notamment pour ce qui avait trait aux affaires de Tunis<sup>423</sup>. Un autre frère de renom fut partie prenante de l'activité dominicaine à Tunis ; il s'agit de Ramòn Martí. Dans de nombreuses sources, leur implication dans l'évangélisation des musulmans d'Ifrīkiya se confondit avec l'histoire, plus mythique, du *studium arabicum* de Tunis. Il convient donc ici, avant

<sup>421</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>e</sup> - XIV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 109.

<sup>422</sup> Voir notamment une ancienne vie de saint Ramòn de Peñafort où il est noté qu'il œuvra pour la foi catholique auprès des Musulmans d'Espagne et d'Afrique. *MOFPH*, t. VI, fasc. 1, p. 19-32, n° XI. Voir le II. A., Grégoire IX, p. 88-89.

<sup>423</sup> 1256, juin, 27. *Cum hora undecima*. J.-M. COLL, « Escuelas de lenguas orientales en los siglos XIII y XIV (Controversia y misiones a los judios) », 1944, p. 136-138.1258, avril, 19. *Cum hora undecima*. J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum, I-IV*, Rome, 1759-68, t. II, p. 285, n. 418. 1260, juillet, 15. *Significasti nobis et*. TH. RIPOLL, *Bullarium ordinis fratrum praedicatorum*, Rome, 1729-40, t. I, p. 395, n° 275. J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 312.

d'aller plus avant dans le récit des frères prêcheurs dans cette région, de faire un point sur les traces de cette école.

Lorsque l'activité dominicaine s'épanouit à Tunis l'ordre dominicain y était déjà bien établi. Depuis 1215, ces frères prêchaient l'Évangile, sans que, contrairement aux franciscains, leur volonté de couronner sa vie par le martyre ne fut affirmée<sup>424</sup>. Les deux stratégies missionnaires étaient opposées, les dominicains désiraient eux s'appuyer sur la dispute théologique et l'argumentation scolastique<sup>425</sup>. L'envie de convertir était quant à elle bien présente et l'utilisation d'interprètes pour le prêche aux infidèles ne pouvait être qu'un pis-aller. Ainsi dans le courant du XIII<sup>ème</sup> siècle, l'enseignement des langues étrangères s'est développé grâce aux maîtres de l'ordre des dominicains, Ramòn de Peñafort et Humbert de Romans<sup>426</sup>. Au royaume d'Aragon, où croisade et mission étaient étroitement liées, la « nouvelle stratégie missionnaire des dominicains<sup>427</sup> » était mise à l'essai. Dans les écoles de langues, on suppose qu'étaient entreprises des traductions d'œuvres philosophiques, littéraires, scientifiques et qu'on y rédigeait des recueils d'erreurs des philosophes étrangers et des explications du symbole des apôtres destinées à servir de guide pour la prédication des frères. Sans doute y écrivait-on aussi des mises en garde sur les difficultés relatives aux dogmes religieux étrangers, des textes de controverse, tel le *Pugio fidei* de Ramòn Martí<sup>428</sup> et des enquêtes directes,

<sup>424</sup> *Ibidem*, p. 311.

<sup>425</sup> Antoni Biosca, dans son article sur l'*Epistola ad Abdalla, olim fratrem Andream* de Pere Marsili, montre les critiques dominicaines à l'égard de l'attitude franciscaine. Cette lettre, écrite par un dominicain à Abdalla, un ancien franciscain devenu musulman, est non seulement une œuvre contre l'islam mais peut-être vu en seconde lecture comme une attaque dirigée contre la politique franciscaine face à l'islam. Déjà dans la première moitié du XIII<sup>ème</sup> siècle, Thomas de Chobham, dans la *Summa de arte praedicandi*, avait énoncé que la stratégie missionnaire franciscaine ne prétendait pas convertir les musulmans sans chercher le salut personnel dans le martyre. A. BIOSCA, « La carta contra el converso Mallorquín Abdalá : una obra inédita de Perre Marsili », *Fratre Francesco, rivista di cultura francescana*, Roma, 2012, n. 2, p. 388 et 393.

<sup>426</sup> En 1236, le chapitre général des frères prêcheurs, recommandait l'étude de l'arabe aux religieux des provinces limitrophes des pays d'islam (MOFPH, t. III) En 1255, Humbert de Romans insista sur le besoin d'apprendre les langues et notamment l'arabe. « *voluntatem gubernantis paratum ad linguam arabicam, hebraycam, grecam seu...* » (MOFPH, t. V, p. 16, n° V). Sur ce point voir l'article de J. Tolan, « Les problèmes linguistiques chez les missionnaires mendiants, XIII<sup>ème</sup> - XIV<sup>ème</sup> siècles », in *Entre Babel et pentecôte, différences linguistiques et communication orale avant la modernité (VIII<sup>ème</sup> - XVI<sup>ème</sup> siècle)*, Berlin, 2008, p. 540-543.

<sup>427</sup> J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 311.

<sup>428</sup> Le *Pugio fidei* a été conçu lors de conversions sur le sol aragonais et non pour prédiquer dans les pays musulmans. « [...] Marti composa probablement en se faisant aider son *Pugio fidei* (*La Dague de la foi*), un manuel en vue des futurs débats opposant les missionnaires dominicains aux juifs. Dans son organisation le livre suit les grandes lignes tracées par Pablo Cristia s'efforçant précisément de parer aux objections du Nahmanide et de donner un exposé beaucoup plus complet des passages du Talmud en question. Il cite les textes juifs en hébreu et en araméen, tout en donnant une traduction latine. Le propos agressif de la Dague est flagrant : les missionnaires dominicains doivent débusquer les juifs, les contraindre à débattre et attaquer



sur les infidèles<sup>429</sup>. Le *studium* susdit était censé s'insérer dans le mouvement de fondation d'écoles. Les frères envoyés en Ifrīkiya étaient recommandés par Jaime I<sup>er</sup> roi d'Aragon<sup>430</sup>.

Le chapitre provincial d'Espagne de 1250 avait décidé l'envoi de douze religieux dans un *studium arabicum*<sup>431</sup>. Huit religieux furent désignés : *Fr. Arnaldus de Guardia* nommé « *in praletum* », *Fr. Petrus de Cadireta*, *Fr. Raymundus Martini*, *Fr. Petrus Are*, *Fr. Petrus de Puteo*, *Fr. Petrus de Sancto Felice*, *Fr. Didacus Stephani* et *Fr. Petrus de Canellis* ; le groupe devait être complété par quatre dominicains dès que cela serait possible. La localisation de ce *studium* n'est pas précisée, et de nombreux historiens pensent qu'il était installé à Tunis<sup>432</sup> parce qu'il est attesté que des dominicains étaient présents dans cette cité et que Ramòn Martí fit le voyage pour Tunis<sup>433</sup>. Le nombre modeste de religieux attachés à ce *studium* a encore renforcé la thèse d'une école située loin de la terre ibérique.

André Berthier justifie cette hypothèse en complétant la lecture de l'acte de ce chapitre par la chronique de Jaime I<sup>er</sup> sur Ramòn de Peñafort<sup>434</sup>. Ce texte fut écrit par Pere Marsili, dominicain, conseiller du roi d'Aragon Jaime II à qui il dédia sa chronique en 1312. Or le manuscrit de cette chronique conservé à la bibliothèque de l'université de Barcelone fut amputé des chapitres sur Ramòn de Peñafort. Ainsi le texte auquel se réfère l'historien provient d'une édition de 1601<sup>435</sup>. Il est écrit dans cette chronique : « *Studia linguarum pro fratribus sui Ordinis Tunicii et Murciae statuit, ad quae fratres Cathalanos electos destinari procuravit*<sup>436</sup> ». Il s'appuie également sur le chapitre provincial de

le coeur de leur doctrine ». J. TOLAN., *op. cit.*, p. 313-314. Voir le chapitre suivant sur Ramòn Martí, II. A., p. 125.

<sup>429</sup> C. DOUAI, *Acta capitulorum provincialium ordinis Fratrum praedicatorum*, Toulouse, 1894, 1, p. 396-397. J. ÉCHARD, *Scriptores Ordinis Praedicatorum recensiti notisque et criticis illustrati*, 1719-1721, p. 138.

<sup>430</sup> CH.-E. DUFOURCO, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>- XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 108-109.

<sup>431</sup> C. DOUAI, *op. cit.*, p. 611-613.

<sup>432</sup> A. BERTHIER, « Les écoles de langues orientales au XIII<sup>ème</sup> siècle », 1932, p. 90-91 en 1932 puis R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafssides : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 461 en 1940 et CH.-E. DUFOURCO, *op. cit.*, p. 108-109. Au XVI<sup>ème</sup> Diago parle « *de la vicaria de Africa* » au chapitre IX, *De fray Romeo de Burgaria provincial, y de cargo que a la Provincia se dio de predicar en Africa* de son *Historia de la provincia de Aragon de la orden de Predicadores* (p. 18).

<sup>433</sup> Voir le chapitre suivant sur Ramòn Martí, II. A., p. 125.

<sup>434</sup> A. BERTHIER, « Les écoles de langues orientales au XIII<sup>ème</sup> siècle », 1932, p. 92.

<sup>435</sup> « Nous en restituons ici le texte 1<sup>er</sup> d'après un opuscule publié par Fr. Diago sous ce titre : « *Vita S. Raymundi de Pennaforti ordinis Praedicatorum per fratrem Petrum Marsilii ejusdem ordinis olim conscripta et nunc primum per Fr. Franciscum Diago, etc. in lucem edita*. Barcinonae, Sebast. Cormellas, 1601. » Monum. Ord. Fratr. Praedica Hist., t. VI, fasc. 1, p. 10, note 1. Une nouvelle édition de la chronique de Pere Marsili par Antoni Biosca est en préparation dans la collection « *Corpus Christianorum. Continuatio Mediaevalis* », Brepols.

<sup>436</sup> n° XLVII – *De felici obitu venerabilis fratris raimundi de Pennaforti*. Monum. Ord. Fratr. Praedica Hist., t. VI, fasc. 1, p. 10, n° VIII.

Saragosse de 1257<sup>437</sup> où l'avertissement « de penser au *negocium arabicum* » était donné aux frères. Des demandes de prières à leur attention étaient aussi demandées. Il y voit un lien avec le *studium* de Tunis<sup>438</sup>.

Une autre vie du saint rapporte qu'il s'occupa, avec l'aide du roi de Castille et du roi d'Aragon, du *studium lingue arabice*, où vingt frères étaient instruits dans l'étude des langues<sup>439</sup>. Il est noté non qu'une école avait été installée à Tunis mais que, grâce à ces institutions, « la vérité de la foi chrétienne a été exposée en Afrique ». Les frères avaient pu suivre le dit enseignement avant d'être envoyés de l'autre côté de la mer. Plus récemment, dans son article « La controversia islamo-judeo-cristiana en la obra apologética de Ramón Martí », Eusebio Colomer conclut simplement que Tunis est le site le plus probable<sup>440</sup>. Ainsi, si des frères ont été présents en terre ifrīkiyenne, rien ne peut confirmer avec certitude l'existence d'un *studium* à Tunis<sup>441</sup>.

Trois lettres papales témoignent de l'activité dominicaine dans le royaume de Tunis. Aucun « *studium* » n'y est mentionné. Le 27 juin 1256<sup>442</sup>, Alexandre

<sup>437</sup> C. DOUAIS, *Acta capitulorum provincialium ordinis Fratrum praedicatorum*, Toulouse, 1894, p. 617.

<sup>438</sup> A. BERTHIER, *art. cit.*, 1932, p. 92-93.

<sup>439</sup> « On trouve le texte original de cette courte mais intéressante Vie de saint Raymond de Pennafort dans un manuscrit de la Bibliothèque de l'Université de Barcelone (Ar. I-3-4) où elle est immédiatement suivie d'une relation de nombreux miracles opérés par le Saint, relation qui n'est que la copie d'une enquête faite en l'année 1279 sur l'ordre de l'évêque Arnald de Gurb, par maître Jacques de Porta, notaire public de Barcelone » et « *De zelo fidei precipue circa Infidèles. [...] propter quod magis ac magis accensus cum licentia Magistri Ordinis et eum auxilio domini Regis Castelle et domini Regis Aragonum studium lingue arabice fieri procuravit, in quo viginti Fratres Ordinis Predicatorum vel plures in lingua illa per ipsius diligentiam surit instructi, ex quo fructus maximus est secutus, nain plures quam decem millia Sarracenorum a Fratribus eis predicantibus sunt conversi, et inter Sarracenos de Hispania et etiam in Africa divulgata est veritas fidei christiane...* » MOFPH, t. VI, fasc. 1, n°XI – Ancienne Vie de saint Raymond de Pennafort. p. 19.

<sup>440</sup> E. COLOMER, « La controversia islamo-judeo-cristiana en la obra apologética de Ramón Martí », Santiago Otero, p. 233-237. J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 312.

<sup>441</sup> Pour l'historien Robert Brunschvig, ce *studium arabicum*, était « le plus ancien de ces *studia arabica*, [... il] paraît avoir fonctionné jusqu'à la veille de la croisade de saint Louis » et aurait été remplacé par le *studium* de Murcie (R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafside : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 461-462). Pour Philippe Gourdin, « l'existence d'un véritable *Studium arabicum* dans la capitale hafside est actuellement abandonnée » (PH. GOURDIN, « La papauté a-t-elle une politique maghrébine pendant le Moyen Âge ? », Roma, 2004, p. 209). Tous les historiens s'accordent pour dire qu'après la croisade de saint Louis il n'y a aucune école de langue à Tunis. le *studium* de Murcie fut construit dix ans après la reconquête de Murcie par Jaime I<sup>er</sup> d'Aragon et peu avant la mort de Ramon de Peñafort le 6 janvier 1275. En tout trois *studia habraica* sont décomptés, à Barcelone, Valence et Jativa ; quatre ou cinq *studia arabica*, dont celui de Barcelone fondé après l'ordonnance de 1259 et de Jativa en 1291. Pour sa part Ramon Martí travailla à celui de Barcelone (A. BERTHIER, « Les écoles de langues orientales au XIII<sup>ème</sup> siècle », 1932, p. 91-93 et « Un Maître orientaliste du XIII<sup>ème</sup> siècle : Raymond Martin O. P. », p. 272-6).

<sup>442</sup> 1256, juin, 27. *Cum hora undecima*. J.-M. COLL, « Escuelas de lenguas orientales en los siglos XIII y XIV (Controversia y misiones a los judios) », 1944, p. 136-138.



IV s'adresse au prieur des frères prêcheurs de la province d'Espagne. Il reconnaît dans ce bref la qualité des dominicains puis demande d'envoyer les frères qui sont les plus fervents et zélés, ceux dont les sermons sont les plus persuasifs « jusqu'aux terres sarrasines d'Espagne, dans tout le royaume de Tunis, et dans toutes les nations infidèles<sup>443</sup> » qui lui paraîtront indiquées. Ainsi le pape reconnaît et soutient l'œuvre des dominicains. Il appuie l'idée que les prédicateurs doivent être formés, il ne limite pas le prêche des dominicains à la seule ville de Tunis mais espère que la vérité du Christ puisse être exposée dans tout le royaume. Enfin il associe les autorités de la péninsule ibérique à l'évangélisation de l'Ifrīqiya<sup>444</sup>. La finalité première de la lettre est bien la conversion des infidèles. Ce sujet occupe la moitié du texte, et ce malgré le peu de résultat des premières missions au Maghreb. En 1256 encore, le pontife envisage de convertir des musulmans en Afrique du Nord. Alexandre IV transmet son autorité aux frères pour annoncer la parole de Dieu et leur concède le droit, sur ces terres, de recevoir, de baptiser et d'agréger à l'Église ceux qui se seront convertis<sup>445</sup>. Il octroie de grands privilèges à ces frères. Il faut noter qu'une large partie du bref concerne la vie religieuse des fidèles dans ces « terres sarrasines »<sup>446</sup>. Comme à Marrakech, les frères ont un double rôle à endosser à Tunis : convertir les infidèles et servir les fidèles. Un paragraphe envisage le cas de la gestion des nouveaux convertis, anciennement « gentils ou schismatiques ». Il est précisé qu'il faut les autoriser à demeurer avec leurs femmes, même si celles-ci sont « encore loin de Dieu<sup>447</sup> ».

Deux ans plus tard, en 1258, le pape confirme ce bref<sup>448</sup>. La même année, quelques mois après, le pape adresse à nouveau une lettre *Cum hora undecima* à tous les frères mineurs dans les terres des Sarrasins, des païens etc...<sup>449</sup> Ainsi

<sup>443</sup> « [...] *ad terras Sarracenorum Hispaniae, per totum regnum Tunisii et ad quascumque infidelium nationes...* » *Ibidem*, p. 136.

<sup>444</sup> « On ne saurait manquer d'être frappé, d'après les quelques données qui précèdent, la part exceptionnellement importante que les Espagnols, surtout les Catalans, ont eue dans ces missions de propagande religieuse en Ifrīqiya ». R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafides : des origines à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 462. Charles-Emmanuel Dufourcq reprit ainsi ces propos : « les Catalans eurent « une part exceptionnellement importante » et ajoute que « Les dominicains étaient recommandés par Jaime el Conquistador aux Hafides » (CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>e</sup>- XIV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 107-108).

<sup>445</sup> « [...] *et ipsos seu etiam alios converti ad unitatem Christianae fidei cupientes recipere, baptizare et aggregare Ecclesiae filii valeant* ». 1256, juin, 27. *Cum hora undecima*. J.-M. COLL, *op. cit.*, p. 136.

<sup>446</sup> En outre à propos des confessions des fidèles ou des peines et excommunications qu'ils peuvent infliger.

<sup>447</sup> « [...] *et illis qui de gentibus vel scismaticis noviter sunt conversi dandi licentiam ut uxores suas cum quibus in gradibus a loge divina non prohibitis contraxerunt, valeant retinere* ». *Ibidem*.

<sup>448</sup> « *Provinciali Hispaniae, ut in regnum Tunisii et ad quoscumque Infidelium nationes Fidei praecones sibi subditos mittat* ». 1258, février, 13. *Cum hora undecima*. A. POTTHAST, *Regesta Pontificum Romanorum*, Berlin, 1873, p. 1403, n° 17.187.

<sup>449</sup> « *in Terris Sarracenorum* ». 1258, avril, 19. *Cum hora undecima*. J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum, I-IV*, Rome, 1759-68, t. II, p. 285, n. 418.

la question de l'intégration de l'Afrique du Nord dans les terres des Sarrasins demeure. Alexandre IV continua l'envoi de frères mineurs et prêcheurs dans les nations infidèles et l'Afrique du Nord n'en fut pas absente.

Par la suite, en 1260, Alexandre IV félicita saint Ramòn de Peñafort et les dominicains pour leur œuvre dans le sultanat de Tunis<sup>450</sup>. Le pontife suivait l'activité des frères qu'il avait envoyés « à Tunis et dans les autres nations barbares<sup>451</sup> ». Il avait entendu les propos rapportés par les frères prêcheurs sur l'Ifrīkiya et encourageait leur activité<sup>452</sup>. Il précise que les frères ont davantage agi pour la conversion des infidèles que pour l'affermissement de la foi des fidèles. La mission est toujours double. Il loue les résultats sans donner plus de précision. Ainsi les frères peuvent se référer autant à la confrontation des frères aux musulmans qu'au soin à apporter aux chrétiens<sup>453</sup>. Par courrier il accède aussi, et surtout, à une demande de Ramòn de Peñafort et lui concède, ainsi qu'aux autres frères indiqués, l'autorité d'envoyer des frères et l'attribution de nombreux privilèges.

Mais l'ardeur des membres de l'ordre de saint Dominique semble s'être heurtée, comme au Maroc, aux résistances qu'offrait le monde arabo-musulman. Charles-Emmanuel Dufourcq suppose également que les marchands chrétiens ont pu être réticents aux activités évangélistes des disciples de saint Dominique car elles pouvaient entraîner une hostilité musulmane nuisible au commerce<sup>454</sup>.

### Ramòn Martí, 1250-1269.

Ramòn Martí est le plus remarquable des disciples de saint Dominique qui foulèrent le sol ḥafside. Les historiens se sont donc longuement consacrés à l'étude de ce frère<sup>455</sup>. Contrairement à Ramòn de Peñafort, il n'est pas nommé

<sup>450</sup> 1260, juillet, 15. *Significasti nobis et*. TH. RIPOLL, *Bullarium ordinis fratrum praedicatorum*, Rome, 1729-40, t. I, p. 395, n° 275, p. 160.

<sup>451</sup> « [...] *Fratres Praedicatorum missi de mandato nostro Tunisium et ad alias barbaras nationes...* » *Ibidem*.

<sup>452</sup> « [...] *Nos libenter audivimus...* » *Ibidem*.

<sup>453</sup> « [...] *tam in conversione infidelium, quam etiam in corroboratione fidelium, operantur fructum non modicum per Gratiam Jesu Christi...* » *Ibidem*.

<sup>454</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 108.

<sup>455</sup> André Berthier lui consacre un article (A. BERTHIER, « Un maître orientaliste du XIII<sup>ème</sup> siècle : Raymond Martin O. P. », 1936, p. 267-311) et Angel Cortabarría, s'intéresse plus particulièrement à « La connaissance des textes arabes chez Raymond Martí » (A. CORTABARRIA, « La connaissance des textes arabes chez Raymond Martí et sa position face à l'Islam », 1983, p. 279-300). Miguel Asín Palacios avait déjà soulevé la question de l'information bibliographique de Ramòn Martí (M. ASÍN PALACIOS, « L'influence Musulmane dans la Divine Comédie. Histoire et Critique d'une polémique », Paris, 1924, p. 392-393). John Tolan l'étudie comme un des jalons de « la stratégie missionnaire des dominicains », (« L'élaboration d'une stratégie missionnaire : Raymon de Penyafort et Ramon Martí », J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 312-322), et apporte de nouvelles références à son sujet (E. COLOMER, « La controversia islamo-judeo-cristiana en la

dans les lettres apostoliques qui concernent Tunis. Alexandre IV écrit au sujet des « frères » dominicains à Tunis autour de 1260 et s'adresse alors à Ramòn de Peñafort ou au général de la province<sup>456</sup>.

Toute la difficulté pour étudier ce dominicain tient au faible nombre de sources qui permettent de suivre les étapes de sa vie<sup>457</sup>. Ramòn Martí, natif de la région de Barcelone, était doué pour les langues. Le dominicain ne proférait pas d'injures contre le Coran mais au contraire l'utilisait dans le but de démontrer l'intégrité des Écritures Saintes<sup>458</sup>. Il avait une bonne connaissance des traditions philosophiques et religieuses musulmanes ; il citait les textes arabes auxquels il se référait. Ceux-ci relèvent de trois domaines de la culture arabo-musulmane : la philosophie<sup>459</sup>, le Coran et les hadīths<sup>460</sup>. Ainsi il pouvait s'appuyer sur une vie du Prophète plus fiable que toutes les vies utilisées auparavant par les chrétiens et donc plus susceptible d'être reconnue par les musulmans mais il mettait en avant les points les plus choquants pour les chrétiens et notamment ceux concernant la vie sexuelle de Mahomet<sup>461</sup>.

Comme je l'ai mentionné dans le paragraphe précédent, d'aucuns supposent qu'il partit à Tunis dès 1250. John Tolan ajoute à propos de ses ouvrages, *De seta Machometi* et *l'Explanatio simboli Apostolorum*, rédigés en 1257 : « sans doute Martí composa-t-il les deux ouvrages à Tunis<sup>462</sup> ». Ces deux textes forment un « diptyque pour l'évangélisation des musulmans »<sup>463</sup>. Le premier pouvait servir à critiquer la religion musulmane, le second à expliquer la

obra apologética de Ramón Martí », in *Diálogo filosófico-religioso entre cristianismo, judaísmo e islamismo durante la Edad Media en la Península ibérica*, Turnhout, 1994, p. 229-257 et J. CH. LAVAJO, « The apologetical method of Raymond Marti according to the problematic of Raymond Lulle », *Islamochristiana*, 1985, p. 155-176). *Ibidem*, p. 312, note 4.

<sup>456</sup> 1260, juillet, 15. *Significasti nobis et*. TH. RIPOLL, *Bullarium ordinis fratrum praedicatorum*, Rome, 1729-40, t. I, p. 395, n° 275.

<sup>457</sup> « Un grand nombre d'écrivains du Moyen Âge, dont les œuvres nous révèlent le nom et nous découvrent la personnalité, demeurent des figures très imprécises dès que l'on veut tenter de raconter leur vie. Il faut placer dans cette catégorie le dominicain R. Martin. [...] Un très petit nombre de documents sont de rares jalons permettant de signaler les principales étapes de sa carrière ». A. BERTHIER, *art. cit.*, p. 267. En note l'historien cite trois sources : l'acte du chapitre de la province dominicaine d'Espagne de 1250 (C. DOUAI, *Acta capitulorum provincialium ordinis Fratrum praedicatorum*, Toulouse, 1894, p. 612) ; un acte de Jaime I<sup>er</sup> (P. DE BOFARULL, *Colección de documentos inéditos de la Corona de Aragón*, Barcelone, 1847-1977, vol. 6, p. 167) et la notice de l'historien Diago (F. DIAGO, *Historia de la provincia de Aragon de la orden de predicadores*, Barcelone, 1599, p. 136) qui puise largement ses informations dans le manuscrit de Pere Marsili. Une nouvelle édition de la chronique de Pere Marsili par Antoni Biosca est en préparation dans la collection « Corpus Christianorum. Continuatio Mediaevalis », Brepols.

<sup>458</sup> A. CORTABARRIA, *art. cit.*, p. 279-300.

<sup>459</sup> Ibn Sīnā, al-Ghazālī, qu'il appréciait tout particulièrement. *Ibidem*, p. 279-300.

<sup>460</sup> Des compilateurs al-Bakhāri et Muslim. *Ibidem*, p. 279-300.

<sup>461</sup> J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 315 et 318.

<sup>462</sup> *Ibidem*, p. 314.

<sup>463</sup> *Ibidem*, p. 312.

vérité de la foi chrétienne. Ainsi l'*Explanatio* pouvait aussi servir à instruire les chrétiens et pourquoi pas ceux qui vivaient à Tunis<sup>464</sup>. Il devint, selon ses biographes<sup>465</sup>, l'ami du calife. Ramòn Lull, autre religieux parti longtemps après lui au Maghreb tâcher de convertir les musulmans, raconte qu'il lui offrit une traduction arabe de l'*Explanatio*<sup>466</sup>.

De retour en Espagne, il était à Barcelone en 1264. Vers 1267, il retourna une seconde fois à Tunis pour en repartir, semble-t-il, en 1269<sup>467</sup>. En septembre il s'embarqua à Tunis pour Aigues-Mortes, où il put rencontrer saint Louis. Certains historiens admettent qu'il n'était pas étranger au projet de croisade du bienheureux roi<sup>468</sup>. Et dans les récits du siège de Tunis, ce sont des dominicains qui prêchent aux musulmans et au souverain ḥafside<sup>469</sup>.

Diago dans son *Historia de la provincia de Aragon de la orden de Predicadores* raconte combien Ramòn Martí était respecté des trois rois : de France, d'Aragon et de Tunis. Il rapporte aussi que lorsque le frère Cendra arriva à Tunis pour prêcher aux « Maures » et les baptiser, Ramòn Martí était déjà présent dans la ville. Il date le départ pour Aigues-Mortes d'août 1269<sup>470</sup>.

<sup>464</sup> *Ibidem*, p. 319.

<sup>465</sup> Les récits sur le dominicain sont relatés dans F. DIAGO, *Historia de la provincia de Aragon de la orden de predicadores*, Barcelone, 1599, p. 136-137.

<sup>466</sup> « Hillgarth, *Ramon Lull*, p. 21-22. Lavajo "The Apologetical Method of Ramon Marti, According to the Problematic of Ramon Lull"; *Islamochirstiana*, 11, 1985, p. 155-176 ». J. TOLAN, *op. cit.*, p. 319, note 25.

<sup>467</sup> « E, nós qui érem en el port, dix-nos un sobrecoc nsotre qui era eixit defora en una barca que hi trobà frare Pere Cenre e frare Ramon Martí e que eren venguts de Tunis... » *Les quatre grans Croniques. I. Llibre dels feits : La crònica del rei Jaume*, Barcelona, 2007, p. 477. F. DIAGO, *op. cit.*, p. 136-137.

<sup>468</sup> La rencontre entre Ramòn Martí et saint Louis a été soulignée par plusieurs historien : A. BERTHIER, « Un maître orientaliste du XIII<sup>ème</sup> siècle : Raymond Martin O. P. », 1936, p. 278 ; E. COLOMER, « La controversia islamo-judeo-cristiana en la obra apologetica de Ramòn Martí », in *Diálogo filosófico-religioso entre cristianismo, judaísmo e islamismo durante la Edad Media en la Península ibérica*, Turnhout, 1994, p. 235, J. CH. LAVAJO, « The apologetical method of Raymond Marti according to the problematic of Raymond Lulle », *Islamochristiana*, 1985, p. 155-176, p. 72-73 et J. E. VOSE ROBIN, *Dominicans, Muslims and Jews in the medieval crown of Aragon*, Cambridge, 2009, p. 223. Voir le II. c. Saint Louis, p. 136.

<sup>469</sup> « [Un] frere de l'ordre aux Freres Preecheurs, qui autre fois y avoit esté preechier, et qui estoit bien cogneus du roy de Tunes ». GUILLAUME DE NANGIS, *Gesta Ludovici Noni*, in *Les Grandes Chroniques de France*, Paris, 1954, t. X, p. 18. « [...] un frere preecheur qui savoit bien parler la langue sarrazine... » *Ibidem*, p. 179. « Ce que le Sarrazin disoit, entendi le bouteiller par I Frere Preecheur qui entendoit Sarrazin [...] », PRIMAT DE SAINT-DENIS, *Roman des Rois*, in *Les Grandes Chroniques de France*, Paris, 1932, t. VII, p. 274. « Mout se dementoit le roy qui porroit preechier la foy cretienne en Tunes et disoit que bien le porroit fere frere Andrieu de Lonc Jumel [dominicain] pour ce qu'il savoit partie du langage de Tunes ; car aucune foiz, avoit frere Andrieu preechié à Tunes par le commandement le roy Tuni qui mout l'amoit ». PRIMAT DE SAINT-DENIS, *op. cit.*, p. 281.

<sup>470</sup> « Cap XXVII Del bendito F. Franciso cendra a quien dio san Luys Roy de Francia para este conuento de Barcelona una espina de la Corona, y del doctissimo fray Raymundo Martin ». F. DIAGO, *Historia de la provincia de Aragon de la orden de predicadores*, Barcelone, 1599, p. 136-137.

André Berthier, en s'appuyant sur l'article de Louis-Charles Féraud « Expédition du roi Pierre III d'Aragon à Collo au XIII<sup>ème</sup> siècle d'après une chronique catalane »<sup>471</sup> suppose que Ramòn Martí intervint, avec la même volonté de propager la foi romaine, dans l'expédition de Pedro III d'Aragon à Collo le 28 juin 1282. Pourtant jamais le dominicain n'est cité dans le fameux article. André Berthier a ainsi pointé l'importance de ce frère dans le plan dominicain, plan qui selon lui fut mis en oeuvre pour le rétablissement du christianisme en Ifrīkiya<sup>472</sup>. Cette vision expansionniste, fondée sur peu de textes, occulte complètement un pan de la mission confiée par le pape aux dominicains ; ils sont envoyés par Alexandre IV – et l'on peut considérer que Ramòn Martí aussi suivit l'appel pontifical puisque la seule date qui semble avérée est son retour de Tunis en 1269 – tant pour convertir les infidèles que pour affermir les fidèles<sup>473</sup>. Cet auteur met en avant « le rêve [que] caressa [Ramòn Martí] de faire renaître une nouvelle Afrique chrétienne »<sup>474</sup>.

Ainsi l'Ifrīkiya intéressa deux éminents membres de l'ordre de saint Dominique, Ramòn de Peñafort et Ramòn Martí qui œuvrèrent pour que la foi chrétienne soit prêchée à Tunis et renforcèrent l'intérêt des grands de ce monde pour la Berbérie orientale. Ils furent les relais de Jaime I<sup>er</sup> d'Aragon, de saint Louis ou d'Alexandre IV<sup>475</sup>. En Ifrīkiya comme au Maroc, les dominicains et les franciscains ont sans doute œuvré à la fois pour la mission et la croisade, animés du désir de conversion (bien que les croisades n'aient pas cette unique vocation). La VIII<sup>ème</sup> croisade en atteste particulièrement<sup>476</sup>. Au départ de cette expédition plane la rumeur de la conversion du maître de Tunis. Par ailleurs les auteurs franciscains racontèrent, *a posteriori*, que le traité de paix, signé à la fin du siège de Tunis, autorisait la prédication des frères mendiants dans le sultanat hafside<sup>477</sup>.

Pour les papes du XIII<sup>ème</sup> siècle, les frères mendiants sont nécessaires au Maghreb, pour la protection des chrétiens et l'expansion du christianisme

<sup>471</sup> L.-Ch. FÉRAUD, « Expédition du roi Pierre III d'Aragon à Collo au XIII<sup>ème</sup> siècle d'après une chronique catalane », 1872, p. 241-258, p. 241-258. Sur l'expédition de Collo voir II. B. Martin IV, p. 149.

<sup>472</sup> A. BERTHIER, « Un Maître orientaliste du XIII<sup>ème</sup> siècle : Raymond Martin O. P. », 1936, p. 267-68 ; 277-78 et « Les écoles de langues orientales au XIII<sup>ème</sup> siècle », 1932, p. 93.

<sup>473</sup> 1256, juin, 27. *Cum hora undecima*. J.-M. COLL, « Escuelas de lenguas orientales en los siglos XIII y XIV (Controversia y misiones a los judios) », 1944, p. 136-138.

<sup>474</sup> A. BERTHIER, *op. cit.*, p. 278.

<sup>475</sup> « Au cours des trente-cinq dernières années de sa vie, Ramon [de Peñafort] rallia le soutien du roi et du pape à l'ouverture d'écoles de langues pour les missionnaires et à l'obligation faite aux musulmans et aux juifs d'écouter les sermons missionnaires des frères ». J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 312.

<sup>476</sup> Voir l'étude complète de cette croisade au chapitre suivant. II. B. Saint Louis, p. 134.

<sup>477</sup> « Salimbene de Adam, *Chronica*, p. 256 », cité par G. GOLUBOVITCH, *Biblioteca bio-bibliografica della Terra santa e dell'Oriente francescano*, Quarrachi, 1906-1927, t. I, p. 275-276 et G. GOLUBOVICH, « Tunisi Francescana nei secoli XIII-XIV », *Archivum Franciscanum historicum*, 1920, p. 298-300.

sous ses différentes formes. Mais les tentatives dominicaines n'eurent pas plus de succès au Maghreb que les franciscaines. Il y a peu ou pas de témoignage de conversions<sup>478</sup>. En fait l'attitude divergente des franciscains et des dominicains a sans doute amené des réactions différentes de la part des Maghrébins. John Tolan écrit à ce sujet :

[...] les missions dominicaines durent aussi raidir dans leur résistance de nombreux juifs et musulmans : conçoit-on manière plus facile de les blesser que de s'en prendre directement à leurs textes sacrés et de leur dire qu'ils les interprétaient mal depuis des siècles ? L'approche franciscaine de la mission était différente ; au lieu d'engager une confrontation livresque entre savants religieux, les frères aux pieds nus prêchaient devant les masses assemblées, poussant parfois les souverains musulmans à les martyriser. Mission "du cœur plutôt que de la tête", la mission franciscaine forçait le respect des musulmans, même si elle fit peu de convertis ; les méthodes dominicaines suscitèrent une défense intellectuelle enflammée de l'islam<sup>479</sup>.

Cette première époque est particulièrement riche d'événements. Les nouveaux ordres religieux tournés vers la prédication aux infidèles, la *reconquista* et le désir du roi de Castille de porter les armes de l'autre côté de la mer, le commerce qui s'était intensifié dans les ports maghrébins et les marchands, d'Italie du Nord, de Provence ou de Catalogne, qui y étaient installés, faisaient du Maghreb une terre de contacts variés avec la chrétienté, une terre d'expérience aussi. En conséquence la papauté s'intéressa à cette région du Monde. Des informations étaient relayées aux pontifes, ainsi avaient-ils connaissance de ce qui se déroulait en Afrique du Nord et ils y réagissaient. Les papes regardaient plus particulièrement vers le Maroc où les différents enjeux étaient intimement liés.

Les papes, chefs de l'Église romaine, la *mater ecclesiarum*, la *mater omnium Christi fidelium*, se sont impliqués dans les diverses relations entre chrétienté et Maghreb ; ils ont œuvré pour la croisade, sont intervenus dans les envois des frères mendiants modérant leurs élans et structurant leurs fonctions en Afrique du Nord et se sont préoccupés de la vie des fidèles demeurant sur place. Les papes, en tant que *Vicarius Christi*, vicaire du Christ<sup>480</sup> se devaient de veiller sur tous les chrétiens sans distinction mais avaient également vocation à s'adresser aux infidèles, ainsi ont-ils pu être une « interface entre l'Occident et les infidèles<sup>481</sup> ». Leur démarche pour convertir les souverains

<sup>478</sup> La première mention de conversion vers le christianisme après les séjours de Ramon Martí à Tunis est datée de 1283, plus d'une dizaine d'années après la VIII<sup>ème</sup> croisade. Il est difficile d'établir un quelconque lien de cause à effet entre l'action des dominicains et le baptême d'Abū Ishāq, un membre de la famille hafside.

<sup>479</sup> J. TOLAN, *op. cit.*, p. 321-322.

<sup>480</sup> PH. LEVILLAIN, « Titres pontificaux », in *DHP*.

<sup>481</sup> TH. TANASE, « Les registres du Vatican et les Mongols au XIII<sup>ème</sup> siècle : l'écriture d'une histoire », colloque de 2-3 décembre 2008, « La correspondance entre souverains, princes et cités-



maghrébins est couchée sur le papier par l'enregistrement des lettres qu'ils envoyèrent.

Par ailleurs il est possible de noter une sorte de crescendo dans l'investissement pontifical jusqu'à Innocent IV, continué sous Alexandre IV. Au milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle, la papauté soutint une croisade pour étendre la foi du Christ au Maghreb. Cette croisade offensive s'inscrivait très clairement dans le contexte d'une Castille conquérante et de la *reconquista*. Ce projet généra un enregistrement important de lettres et cette première période fut la plus valorisée par l'historiographie. Après le pontificat d'Alexandre IV, la papauté n'orchestra plus de tel projet croisé mais prévint de dangers venus d'Afrique et les tentatives de conversions par la parole n'intéressèrent presque plus les papes qui eux-même n'écrivirent plus pour inviter au baptême un monarque maghrébin. Ainsi à partir de 1260, il n'est question, dans les archives de la chancellerie apostolique, que très sporadiquement de convertir les Maghrébins<sup>482</sup>. À la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle, l'imperméabilité de l'Islam à la prédication chrétienne était largement éprouvée. Le Maghreb faisait donc partie de ces terres peu réceptives à l'évangélisation, contrairement à d'autres régions du monde tels les pays au nord de la mer Noire<sup>483</sup>. Les rumeurs de baptêmes et les espoirs de convertir les Maghrébins perdurent mais les pontifes n'en sont plus le relais. Les disciples de saint François et de saint Dominique restèrent en Ifrikiya et au Maroc principalement pour s'occuper des chrétiens demeurant sur place ; les lettres pontificales les mentionnent encore mais plus souvent au sujet de la vie religieuse d'outre-mer<sup>484</sup>.

De plus la chute des Almohades, définitive en 1269, arrête la relation épistolaire particulière entre eux et les pontifes. Ces derniers ne s'adressèrent ensuite pratiquement plus à un souverain maghrébin.

États. Approches croisées entre l'Orient musulman, l'Occident latin et Byzance (XIII<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> s.), EPHE.

<sup>482</sup> Dans trois lettres la conversion des infidèles est encore évoquée :

1290, février, 9. *Tanto circa divini*. Reg. Vat. 44, f. 293 v°, ep. 841.

1310, août, 1<sup>er</sup>. *Hanc igitur humilitatis*. Reg. Vat. 57, f. 135 r°, ep. 515.

1312, janvier, 10. *Cunctis ecclesiis prelatorum*. Reg. Vat. 59, f. 9 r°. ep. 36.

<sup>483</sup> J. RICHARD, *La papauté et les missions d'Orient au Moyen Âge (XIII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècles)*, Roma, 1977, p. 116 et 123.

<sup>484</sup> Les lettres ne sont pas très nombreuses, l'installation de l'évêché et des mendiants de l'autre côté de la mer fit couler logiquement plus d'encre que sa pénétration. En Ifrikiya Charles-Emmanuel Dufourcq (Ch.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 107) reprenant l'article de José Maria Coll J.-M. COLL, « Escuelas de lenguas orientales en los siglos XIII y XIV (Controversia y misiones a los judios) », 1944, p. 80-81) mentionne l'existence d'un « vicariat dominicain d'Afrique », d'après les actes du chapitre de Lérida de 1312, peut-être rattaché aux dominicains de Castille. Voir le III. B., « La communauté chrétienne d'Ifrikiya », p 284.

## B. D'Urbain IV à Jean XXII, dangers africains et projets isolés, 1261-1334

### *Urbain IV, 1261-1264*

Alfonso X avait encore le projet de conquérir Arzila ou Ceuta mais après la prise puis la perte de Salé, aucune expédition ne fut reconduite. La *reconquista* fut ralentie à partir du milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle<sup>1</sup>. En revanche la papauté, durant la décennie qui suivit, continua à se soucier des « Sarrasins d'Afrique ». Urbain IV, dans une lettre au sujet de sainte Croix de Cadix, rappelle au même roi de Castille et de Léon le danger africain. C'est la seule lettre de son court pontificat (un peu plus de trois ans) qui mentionne l'Afrique<sup>2</sup>. Il y est écrit que l'île de Cadix, conquise et emplie de chrétiens, est un port de mer tranquille, qui par sa situation sur la Méditerranée, est menacée par « l'Afrique » et peut être une « porte d'entrée » d'une conquête<sup>3</sup>.

### *Clément IV, 1265-1268*

Sous le pontificat de Clément IV, cinq lettres de 1265 mentionnent encore le danger africain. En mai 1264, débuta la révolte des mudéjars de Murcie contre Alfonso X el Sabio<sup>4</sup>. Les révoltés avaient eu le soutien des Nasrides de Grenade et des Marīnides. Cette rébellion faisait partie d'un mouvement plus important, touchant les communautés musulmanes d'Andalousie. Alfonso X, roi de Castille, eut à intervenir rapidement sur le front andalous face aux Grenadins et aux Marīnides<sup>5</sup>. Au printemps 1265, Le pape réagit et écrivit alors à divers archevêques et évêques mais sans s'adresser aux rois. Trois lettres datées du mois de mars furent envoyées à l'archevêque de Séville pour organiser une croisade en retour<sup>6</sup>. L'une l'invita à affecter un centième des revenus ecclésiastiques du royaume de Castille et de Léon au soutien du roi dans sa

<sup>1</sup> J. RILEY-SMITH, *Les Croisades*, traduit de l'anglais par F. DELÉRIS, Paris, 1990, p. 191.

<sup>2</sup> Une deuxième bulle intègre le corpus maghrébin, la copie d'une lettre est envoyée à l'évêque de Marrakech. 1264, juin, 13. *Postquam omnipotens Dominus*. Reg. Vat. 27, f. 132, ep. 3.

<sup>3</sup> 1263, août, 21. *Excelsum fecit in*. Reg. Vat. 26, f. 113 v°, ep. 210.

<sup>4</sup> D. MENJOT, *Murcie castillane. Une ville au temps de la frontière (1243-milieu du XVe)*, Madrid, 2002, 2 t., p. 128-129. J. RILEY-SMITH, *Les Croisades*, traduit de l'anglais par F. DELÉRIS, Paris, 1990, p. 191.

<sup>5</sup> D. MENJOT, *op. cit.*, p. 128.

<sup>6</sup> 1265, mars, 23. *Angit cor nostrum*. Reg. Vat. 32, f. 4 v°, ep. 14,

1265, mars, 26. *Non sine misterio*. Reg. Vat. 32 f. 3r° - 4r°, ep. 13,

1265, mars, 31. *In eminenti circumspectionis*. Reg. Vat. 32, f. 5 r°, ep. 17.



lutte « contre les Sarrasins d'Espagne et d'Afrique »<sup>7</sup>, expression employée dès l'*indici*<sup>8</sup>. Le pape demandait que soit prêchée la croisade. Il débute son courrier en évoquant sa crainte face à la trahison du roi de Grenade, qui était susceptible d'appeler en Afrique d'importants renforts, prêts à se trouver rapidement aux frontières d'Espagne, non sans risquer de massacrer aussi de nombreux fidèles. Une autre concède au métropolitain sévillan l'autorité de prêcher la croisade, « *regnis Yspanie et Januensi ac Pisana civitatibus et diocesibus* » contre « les Sarrasins d'Espagne et d'Afrique »<sup>9</sup>. Clément IV s'inquiète de la protection des personnes qui prendront la croix, notamment de leurs biens et familles, et concède les mêmes indulgences que pour la Terre Sainte. Les templiers, les hospitaliers, l'ordre du Saint-Sépulcre et de Saint-Jacques (ou de Santiago) qui aideront personnellement cette expédition bénéficieront des mêmes privilèges<sup>10</sup>. Dans le premier paragraphe il rappelle que l'Espagne a été restituée au culte chrétien et aux fidèles du Christ. De façon subite les « Sarrasins d'Afrique », en multitude, vinrent envahir ces frontières. La dernière lettre répète les mêmes thèmes et vise aussi à favoriser la prédication de la croisade<sup>11</sup>.

Quelques mois plus tard, Clément IV demanda à l'évêque de Valence et à l'archevêque de Tarragone de prêcher la croisade en Aragon, à Valence et dans le royaume de Majorque, à l'aide de subsides<sup>12</sup>. La prédication était alors nécessaire au-delà du royaume de Castille et de Léon. Il s'agissait toujours de lutter contre « les Sarrasins d'Espagne et d'Afrique », contre ceux qui d'Afrique étaient venus soutenir les rebelles. En juin 1265, un frère mineur, *Johannus Martinus*, fut lui aussi envoyé pour prêcher la croisade contre les Sarrasins en Espagne et dans les villes de Gênes et de Pise<sup>13</sup>. Tous ces courriers furent envoyés alors que *Blancus*<sup>14</sup> était assis sur la cathèdre marrakchi. Contrairement à Lope Fernandez de Ayn au temps d'Alexandre IV, on ne trouve pas sa trace dans le projet de croisade. Au mois de juillet, il y eut une levée de décime dirigée par les archevêques de Séville et de Tarragone et par l'évêque de Valence,

<sup>7</sup> 1265, mars, 23. *Angit cor nostrum*. Reg. Vat. 32, f. 4 v°, ep. 14.

<sup>8</sup> « *contra Sarracenos Ispanie ac Africe* ». Reg. Vat. 32, f. 1 r°.

<sup>9</sup> 1265, mars, 26. *Non sine misterio*. Reg. Vat. 32 f. 3r° - 4r°, ep. 13. « XIII. *Archiepiscopo Ispalensi - Committitur ei predicatio crucis in Regnis Yspaniae et Januens. et Pisan. civitatis et diocesibus contra Yspanie ac Africe Sarracenos* ». *Indici*, f. 1r° : cette lettre est également évoquée au III. A., Les marchands, p. 224.

<sup>10</sup> « *Ad bec credentes utiliter expedire instanti negotio, concedendi Militie Templi, Hospitalis Ierosolimitani, Sepulchri Domini, sancti Jacobi, et aliis cujuscunque sint ordinis fratribus, qui personaliter ipsum negotium prosequuntur, vel ad hoc bellatores ydoneos destinarint, vel subsidium dederint, illam indulgentiam quam consideratis circumstantiis attendendis secundum Deum expedire noveris...* » 1265, mars, 26. *Non sine misterio*. CLÉMENT IV, BEFAR, t. I, p. 4, n° 15.

<sup>11</sup> 1265, mars, 31. *In eminenti circumspectionis*. Reg. Vat. 32, f. 5 r°, ep. 17.

<sup>12</sup> 1265, mai, 23. *Visio dura nuntiata*. Reg. Vat. 32, ff. 21 r° - 22 r°, ep. 111.

<sup>13</sup> 1265, juin, 22. *Circa tutelam terrae*. Reg. Vat. 32, f. 18 v°.

<sup>14</sup> Il doit encore être en vie car son testament apparaît en 1266. Voir Annexes, Regeste, p. 453.

sur les terres des deux royaumes, de Castille et d'Aragon. Les mêmes termes sont alors utilisés. À nouveau le renfort des contingents marīnides est bien souligné<sup>15</sup>.

Ainsi dans les lettres papales de Clément IV, la situation géopolitique du détroit de Gibraltar est prise en compte. Il est question des liens entre Grenade et l'Afrique, entre le sultanat nasride et le royaume marīnide. Le pape appelle les Génois et les Pisans aux côtés des sujets de la péninsule ibérique dans le royaume de Castille et de Léon pour lutter contre les « Sarrasins de Grenade et d'Afrique ». Les musulmans venus du Maroc ne sont pas les seuls visés, ils ne sont d'ailleurs cités qu'en second. En 1265, ce qui posait problème est le soutien des Marīnides aux musulmans de la péninsule ibérique. Cette fois la papauté se trouvait en position défensive.

En septembre 1265, un traité fut conclu entre le roi de Castille et le souverain de Grenade. Alfonso X dut ensuite faire appel à son beau-père, Jaime I<sup>er</sup>, roi d'Aragon pour reconquérir Murcie. En janvier 1266 la ville était prise. Un an plus tard, alors que Murcie était pacifiée, le pape autorisa l'archevêque de Tolède à récompenser ceux qui avaient combattu lors de cette croisade<sup>16</sup>. Le premier paragraphe insiste encore sur le danger africain ; l'archevêque est loué pour avoir amené les fidèles à lutter contre ceux qui, « depuis les régions d'Afrique, se sont rassemblés en une multitude rebelle prête à attaquer les frontières d'Espagne<sup>17</sup> ». Le pape faisait indulgence des peines à tous ceux qui avaient pris le signe de croix, ainsi qu'aux soldats du Temple, à ceux de l'Hôpital, du Saint-Sépulcre, de Saint-Jacques et de Calatrava – qui l'avaient aidé soit en hommes, soit en subsides<sup>18</sup>.

Cette même année, le pape regarda aussi Tunis comme une menace. Depuis quelques temps la papauté désirait installer en Sicile, à la place de Manfred, fils de l'empereur Frédéric II, un prince chrétien de son choix. Ainsi Clément IV donna en juin 1265 la couronne de Sicile à Charles d'Anjou. Le 2 février

<sup>15</sup> 1265, juillet. *Angit cor nostrum*. Reg. Vat. 32, ff. 24 v° - 25 r°, ep. 125.

1265, juillet, 18. *Inter tot tamen*. Reg. Vat. 32, f. 31 r° - v°, ep. 133.

<sup>16</sup> 1267, juillet, 11. *Gaudemus in Domino*. Reg. Vat. 32, ff. 159v° - 160 v°, ep. 69.

<sup>17</sup> « *ad christianorum succursum decertantium contra perfidos Sarracenos, qui congregata de partibus Africe multitudine contumaci proditorie Yspaniarum fines ingressi* ». *Ibidem*, édition : CLÉMENT IV, BEFAR, t. I, p. 157, n° 500.

<sup>18</sup> « *Nos itaque tuum salubre propositum digni in Domino laudibus commendantes, ac cupientes hujusmodi negotium in Luis manibus Deo propitio prosperari, ut eo libentius reddas Domino votum tuum, et major bellatorum te associet multitudo, quod tu et qui te sequuntur fructum exinde consequamini potiorum et pluribus ad hoc favoribus fueritis auctoritate apostolice sedis fulti, de omnipotentis Dei misericordia et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi, et illa quam nobis, licet indignis, in beato Petro ligandi atque solvendi contulit potestate, tibi et omnibus tam clericis quam laicis vere penitentibus et confessis, qui ad tuam et tuorum inductionem, assumpto salvifice crucis signo, tecum contra Sarracenos predictos de tua provincia et etiam undecunque in personis propriis processerint vel ad te accesserint et expensis, plenam peccatorum de quibus corde contriti et ore confessi fueritis veniam indulgemus, et in retributione justorum salutis eterne pollicemur augmentum* ». *Ibidem*.

1266, Manfred et Charles d'Anjou s'affrontaient à Bénévent. Manfred fut tué. Conradin, petit-fils de Frédéric II et héritier par lui du trône de Sicile, se rendit cette année 1267 en Italie, pour affronter Charles d'Anjou<sup>19</sup>. En septembre 1267, dans une lettre adressée à ce dernier, le pape parle de ses ennemis, « tant Teutons que Latins que Sarrasins<sup>20</sup> ». Dans l'édition de cette bulle par la bibliothèque de l'école française de Rome<sup>21</sup> est ajouté à « Sarrasins » le complément du nom « *de Tunicii* », alors qu'il ne figure pas dans le manuscrit. Mais les lettres qui suivirent – tout comme la situation géographique de la Sicile face à l'Ifrīkiya – laissent à penser qu'il s'agissait bien des sujets du roi de Tunis. En effet, un mois plus tard le pontife précisa son propos<sup>22</sup>. Il autorisait le frère *Phillipus de Euglis* et les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem à se battre contre les adversaires de Charles d'Anjou qui, en premier, étaient passés à l'ennemi – chez les « Sarrasins de Tunis » – et qui, avec l'aide des gentils, de manière peu catholique, étaient entrés en Sicile<sup>23</sup>. Déjà son prédécesseur, Manfred, avait pris appui sur les Sarrasins de Lucera, ville du sud de l'Italie, ce qui justifiait un peu plus encore le titre de croisade pour la guerre menée contre eux<sup>24</sup>. Enfin au mois de novembre encore, le pape rappelait et détaillait ce fait<sup>25</sup>. Conradin s'était rebellé avec l'appui d'exilés venant de Tunis qui avaient pour capitaine Frédéric, fils du roi de Castille<sup>26</sup>.

### *Saint Louis et le siège de Tunis, 1270*

Saint Louis mena une nouvelle attaque armée contre le Maghreb, dix ans après celle de Salé et trois ans après les lettres de Clément IV s'inquiétant de Tunis, suspectée alors d'être le refuge des ennemis de Charles d'Anjou. Comme en 1260<sup>27</sup>, le roi d'Aragon, Jaime el Conquistador, émit des réserves quant à

<sup>19</sup> J. LE GOFF, *Saint Louis*, Paris, 1976, p. 726. H. BRES, « Manfred », in *DEMA*, t. 2., p. 949.

<sup>20</sup> « [...] *tam Teutonicos quam Latinos et Saracenos...* » 1267, septembre, 17. *Non libentius sed*. Reg. Vat. 30, f. 65 v°.

<sup>21</sup> « *Significat regi Sicilie hostes tam Teutonicos quam Latinos et Saracenos de Tunicii partibus Siciliam intravisse...* » CLÉMENT IV, BEFAR, Appendice II, p. 413, n° 1.253.

<sup>22</sup> 1267, octobre, 15. *Licet vestri ordinis*. Reg. Vat. 30, f. 66 v°.

<sup>23</sup> « [...] *qui primo ad Saracenos Tunicii transfugerant et inde ingressi Sicilia cum incredule gentis auxilio quiefe provincie perturbarunt se deo et romane ecclesie* ». 1267, octobre, 15. *Licet vestri ordinis*. Reg. Vat. 30, f. 66 v°.

<sup>24</sup> J. LE GOFF, *Saint Louis*, Paris, 1976, p. 726. H. BRES, « Manfred », in *DEMA*, t. 2., p. 949.

<sup>25</sup> 1267, novembre, 23 ou 24. *Cum et nobis*. Reg. Vat. 30, f. 69 r°.

<sup>26</sup> « [...] *rebellavit cum quibusdam exulibus quorum est capitaneus Fredericus, regis Castelle filius, de Tunicio veniens cum eisdem...* » *Ibidem*, édition : CLÉMENT IV, BEFAR, Appendice II, p. 416, n° 1278.

<sup>27</sup> 1260, avril, 29, Lérida. ACA. Reg. 11, fol. 254. Édition A. Huici, *Colección diplomática de Jaime I, el Conquistador*, Valencia, 1922, t. II, p. 282-283. Voir le II. A., Alexandre IV, p. 117-118.

cette croisade qui visait le détroit de Sicile<sup>28</sup>. Ses intérêts s'opposaient à cette expédition.

Si la huitième croisade fit couler bien plus d'encre que l'attaque de Salé, l'issue n'en fut pas différente. Les croisés vinrent en terre africaine pour y rétablir le culte chrétien et repartirent assez vite<sup>29</sup>. Cette croisade, comme la précédente, eut lieu alors que des rumeurs de conversion d'un souverain musulman circulaient. Mais cette fois aucune insistance pontificale pour attaquer le Maghreb ne la précéda. Le Saint-siège était vacant et, lorsque saint Louis partit d'Aigues-Mortes, la destination n'était probablement pas encore décidée<sup>30</sup>. Nombre d'historiens ont débattu, et débattent encore des raisons qui amenèrent saint Louis à choisir finalement Tunis pour but de l'expédition. Différentes raisons sont évoquées pour expliquer ce choix. Son contemporain, Geoffroy de Beaulieu, souligne la volonté affirmée du bienheureux roi de convertir le roi de Tunis. D'après lui, des personnes de confiance lui auraient indiqué qu'un tel baptême était possible. Il narre ensuite le séjour des ambassadeurs du roi de Tunis auprès de saint Louis<sup>31</sup>. Pour l'historien Jean Richard, « le roi-chevalier qui part pour l'Orient en 1248 n'est pas identique au roi ascète qui en revient en 1254<sup>32</sup> ». Ainsi est-il en 1270 animé par la volonté de conversion. Ce point particulier a aussi été développé par le chanoine Étienne Delaruelle dans son article sur « L'idée de croisade chez saint Louis »<sup>33</sup>. Il étudie et tente d'identifier les lectures et traditions qui ont pu influencer le roi-croisé. Au terme de son analyse, le vocable qu'il emploie est un peu excessif ; en s'appuyant sur le récit de Guillaume de Nangis il qualifie la VIII<sup>ème</sup> croisade « d'expédition missionnaire », et ce aux vues des tentatives de conversion du

<sup>28</sup> CH.-E. DUFORCQ, « Les Catalans, la Méditerranée et la Sicile », 1968, p. 1120-1123.

<sup>29</sup> « Efforçons-nous de prêcher la foi et de planter l'étendard de la religion à Tunis », telles sont les paroles de saint Louis qui sont rapportées par Geoffroy de Beaulieu. Traduction française dans J.-F. MICHAUD, *Bibliothèque des Croisades*, Paris, 1829, t. I, p. 300.

<sup>30</sup> « Toutes les nefs, qui finalement avaient pu partir, se retrouvèrent en Sardaigne, comme il avait été décidé. Et là tous les grands de l'armée ayant été rassemblés devant le roi, fut tenu un conseil qui s'accorda de façon unanime et ferme pour aller d'abord soumettre le royaume de Tunis avant de passer en Terre Sainte ou en Égypte ». Texte de GEOFFROY DE BEAULIEU, traduction française de L. CAROLUS-BARRÉ, *Le procès de canonisation de Saint Louis*, Roma, 1995, p. 53. « Le samedi et le dimanche, le roi décida en conseil de cingler vers Tunis, et le mardi après la saint Arnoul on pénétra dans le port ». Maître PIERRE DE CONDET, lettre de Carthage, le 27 juillet 1270, au prieur d'Argenteuil, traduction française de L. CAROLUS-BARRÉ, *op. cit.*, p. 239.

<sup>31</sup> « Il voulut que, les ambassadeurs du roi de Tunis assistassent à la cérémonie et, les ayant appelés, leur dit avec une grande affection : "Dites de ma part à monseigneur votre roi que je désire si ardemment le salut de son âme que je voudrais être dans les geôles des Sarrasins tous les jours de ma vie et ne plus jamais voir la lumière du soleil, pourvu que votre prince et son peuple deviennent chrétiens d'un cœur sincère" ». Texte de GEOFFROY DE BEAULIEU, traduction française de L. CAROLUS-BARRÉ, *op. cit.*, p. 53.

<sup>32</sup> J. RICHARD, « Saint Louis dans l'histoire des Croisades », in *Orient et Occident au Moyen Âge, contacts et relations (XIII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècles)*, London, 1976, p. 230.

<sup>33</sup> E. DELARUELLE, « L'idée de croisade chez saint Louis », Toulouse, 1963, p. 241-257.

Hafside al-Mustanşir. Cette intention missionnaire chez le roi aurait été, d'après Étienne Delaruelle, suscitée par le dominicain André de Longjumeau qui l'avait suivi à Tunis où il séjournait dans le couvent spécialisé en langues orientales. Le chanoine va jusqu'à affirmer que : « [Saint Louis] a transformé la croisade en mission » et qu'il a ainsi « frayé la voie de Ramòn Lluïl ».

André Berthier a dépouillé les historiens de l'ordre des prêcheurs pour savoir quelle responsabilité pouvait avoir le dominicain Ramòn Martí dans le détournement de la croisade vers Tunis<sup>34</sup>. Il met en exergue la rencontre à Aigues-Mortes en septembre 1269, entre Ramòn Martí, en compagnie du frère Cendra de retour de Tunis, et saint Louis<sup>35</sup>. Peut-être le convainquit-il de la possible conversion d'al-Mustanşir ? Claude Cahen et Jacques Le Goff<sup>36</sup>, dans leurs études respectives sur saint Louis, s'interrogent quant aux raisons de ce choix. « De quel poids pesèrent les intérêts du Royaume de Sicile ?<sup>37</sup> » Charles d'Anjou, roi de Sicile était le frère de saint Louis. Peut-être a-t-il exercé une pression sur son frère afin de contrôler le détroit de Sicile. Les deux historiens ne se rangent pas à ce point de vue<sup>38</sup>. L'ignorance de la géographie par saint Louis fut aussi mise en avant<sup>39</sup>. Saint Louis espérait se rendre à Jérusalem mais plus de deux mille kilomètres séparent Tunis du Caire, auxquels il faut encore ajouter quelques centaines de kilomètres pour arriver jusqu'à Jérusalem. Tunis était un port où étaient implantés des marchands chrétiens ; les navires génois ou pisans y accostaient souvent, la proximité avec la Sardaigne et la Sicile ne pouvait être que connue. Saint Louis s'embarqua d'ailleurs sur un navire génois<sup>40</sup>. La situation de la cité tunisoise, proche de la Sardaigne et de la Sicile qui pouvaient servir de base de débarquement, rendait sa conquête

<sup>34</sup> A. BERTHIER, « Les écoles de langues orientales au XIII<sup>e</sup> siècle », 1932, p. 93-95.

<sup>35</sup> F. DIAGO, *Historia de la provincia de Aragon de la orden de predicadores*, Barcelone, 1599, p. 136-137. Voir le II. A., Alexandre IV, « Ramòn Martí », p. 127.

<sup>36</sup> C. CAHEN, « Saint Louis et l'Islam », 1970, p. 1-12. J. LE GOFF, *Saint Louis*, Paris, 1976, p. 291 et 727.

<sup>37</sup> C. CAHEN, *op. cit.*, p. 8.

<sup>38</sup> « Le traité que Charles d'Anjou et Philippe le Hardi conclurent avec le souverain hafside ne portait sur rien qui pût intéresser l'esprit ». *Ibidem*. « Je ne le crois pas, car il semble bien que Charles, qui a depuis toujours des rêves impériaux, pensait surtout à la reconquête de Constantinople ; repris par les Grecs aux Latins ». J. LE GOFF, *op. cit.*, p. 727. De plus il est difficile de penser qu'un tel roi, si dévot, ait pu choisir la destination de la croisade pour des raisons non religieuses.

<sup>39</sup> Il est vrai que durant cette expédition, la flotte française, avant l'arrivée à Cagliari, fut quelque peu déboussolée à cause d'une tempête. Grâce à une « *mappa mundi* » ils purent s'assurer qu'ils n'étaient point trop loin de la terre. Patrick Gautier Dalché hésite sur le terme de *mappa mundi*, sans doute ce n'est pas une mappemonde mais si le terme renvoie à une carte nautique alors son utilisation semble très limitée. P. GAUTIER DALCHÉ, « Les savoirs géographiques en Méditerranée chrétienne (XIII<sup>e</sup> siècle) », *Le scienze alla corte di Federico II, Micrologus*, 1994, p. 83.

<sup>40</sup> J. LE GOFF, *Saint Louis*, Paris, 1976, p. 293.

plus aisée. L'idée put être de procéder ensuite par étapes, depuis un royaume moins fort que l'Égypte et plus proche de la Chrétienté<sup>41</sup>.

En 1270, l'Ifrīkiya avait déjà été envisagée comme une terre de conversion et de conquête possible ; comme une menace aussi. Au regard des chapitres précédents, mener une croisade contre Tunis n'était pas une idée si surprenante pour la papauté. N'était-ce pas déjà évoqué en 1246 par Innocent IV quand il refusa au roi d'Aragon d'épargner cette cité<sup>42</sup> ? Des « princes chrétiens » envisageaient alors d'attaquer le Maghreb<sup>43</sup>. Et les papes avaient à plusieurs reprises accordé des indulgences de croisade contre les « Sarrasins d'Afrique »<sup>44</sup>. Ce terme d'Afrique, même s'il n'est parfois que symbolique, n'est-il pas le reflet d'un désir pontifical d'accroître la Chrétienté sur toutes les côtes africaines ? Les événements de 1267, si proches de la prise de décision du saint roi, ne furent-ils pas une raison supplémentaire de prendre Tunis pour la maison angevine ? Clément IV était un pape français et fut avant son pontificat conseiller de saint Louis<sup>45</sup>. Le roi l'informa de son désir de se croiser dès octobre 1266<sup>46</sup>. Le choix du roi de France vint en écho aux expéditions projetées par certains pontifes, aux rumeurs de conversion de membre de la famille ḥafside<sup>47</sup> et aux missions des dominicains à Tunis. Dans une perspective plus lointaine, la fin de l'espoir d'une alliance avec les Mongols – le Khan Hülegü lui avait offert une alliance contre les musulmans et la promesse de laisser Jérusalem aux chrétiens – incita peut-être saint Louis à faire ce choix<sup>48</sup>. La reconquête de Constantinople par les Grecs rendait par ailleurs la route terrestre plus incertaine<sup>49</sup>. Tous ces éléments de réponse mettent surtout en évidence que le Maghreb était devenu à cette date un front possible de la

<sup>41</sup> « Je me demande si ce n'est pas Louis, au contraire, qui a finalement poussé son frère à la conquête du royaume de Naples et de Sicile pour en faire une base de débarquement auquel il pense depuis qu'il envisage une nouvelle croisade ». J. LE GOFF, *op. cit.*, p. 727. Voir également l'article de Michael Lower qui fait une belle synthèse sur tous les motifs qui purent conduire saint Louis à se diriger vers Tunis et celui de Mohammed Tabli. M. LOWER, « Conversion and St Louis's Last Crusade », 2007, p. 211-231. M. TALBI, « Saint Louis à Tunis », in *Les Croisades*, Paris, 1988, p. 72.

<sup>42</sup> 1246, juillet, 19. *Dilecto filiis Arnaldum*. Reg. Vat. 21, f. 310 v°, ep. 16. Voir le I. A., Innocent IV, p. 97.

<sup>43</sup> *Ibidem*.

<sup>44</sup> « *Signo vivifice crucis assumpto contra Sarracenos de Affrica...* » 1254, mai, 14. *Signo vivifice crucis*. Reg. Vat. 23, f. 90, ep. 640. INNOCENT IV, BEFAR, p. 410, n° 7496. Voir le I. A., Innocent IV, p. 128.

<sup>45</sup> J. LE GOFF, *op. cit.*, p. 45.

<sup>46</sup> *Ibidem*, p. 290.

<sup>47</sup> Dès 1239, Louis IX pouvait lire dans la bulle d'excommunication de Frédéric (1239, avril, 7. *Sedes Apostolica sicut*. Reg. Vat. 19, f. 155 [149] r° ; ep. 253 [rectius 252]) qu'un membre de la famille du roi de Tunis désirait recevoir le baptême. I. A., Grégoire IX, « Au sujet du neveu du roi de Tunis », p. 91.

<sup>48</sup> J. LE GOFF, *op. cit.*, p. 290.

<sup>49</sup> *Ibidem*.

croisade ; avec, pour le Maroc ou l'Ifrīkiya, des légitimités propres, différentes ou parfois identiques.

Après la mort de saint Louis, Philippe le Hardi, son fils, rapporte, dans une lettre publique que :

[...] après avoir abordé avec courage et sans perte des siens au port de Tunis ; après s'être emparé de ce port et de l'entrée de la terre d'Afrique, [...] il se proposait, si le Seigneur le permettait, de rendre [la terre] au culte chrétien, lorsqu'il aurait chassé les Barbares...<sup>50</sup>

Geoffroy de Beaulieu écrit pour sa part que :

[...] Le très pieux roi catholique désirait aussi que la foi chrétienne qui, du temps de saint Augustin et des autres Pères de l'Église avait fleuri avec tant d'élégance en Afrique et tout particulièrement à Carthage, reflorisse et s'épanouisse de nos jours à l'honneur et à la gloire de Jésus-Christ<sup>51</sup>.

Tous deux participèrent à la croisade. Dans la correspondance apostolique, les papes avaient auparavant demandé de lutter contre les « infidèles d'Afrique », mais en réponse à une situation toute contemporaine, et *a priori* sans perspective historique. Cette légitimité n'était pas mise en avant par la papauté.

Des princes participèrent à ce périple vers l'Ifrīkiya aux côtés de saint Louis. Edward, fils du roi d'Angleterre qui avait désiré accompagner Alfonso X el Sabio contre « l'Afrique », se croisa et partit trois mois après saint Louis<sup>52</sup>. Philippe, le fils de saint Louis, faisait lui aussi partie de l'expédition. Charles d'Anjou arriva alors que son frère venait d'expirer<sup>53</sup>. Jaime I<sup>er</sup> d'Aragon, qui avait eu, en 1246 puis en 1260, des réserves au sujet d'une expédition contre Tunis<sup>54</sup>, avait lui envisagé se diriger vers Acre<sup>55</sup>. Il entreprit le voyage en 1269, mais, après une tempête dut finalement renoncer. Tous, sauf le roi d'Aragon, partirent en l'Afrique pour mener une croisade.

<sup>50</sup> Lettre de Philippe le Hardi à l'occasion de la mort de saint Louis. J.-F. MICHAUD, *Bibliothèque des Croisades*, Paris, 1829, t. I, p. 295.

<sup>51</sup> traduction française de L. CAROLUS-BARRÉ, *Le procès de canonisation de Saint Louis*, Roma, 1995, p. 54. « *Desiderabat quoque devotissime rex catholicus, ut christiana fides quae tempore beati Augustini, et aliorum orthodoxorum doctorum in Africa, et maxime apud Carthaginem, tam ab antiquo eleganter floruerat, nostris temporibus refloresceret et dilataretur ad honorem et gloriam Jesu Christi* ». GEOFFROY DE BEAULIEU, *Vita et sancta conversatio pia memoriae Ludovici quondam regis francorum*, in *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, tome XX, Paris, 1840, p. 22. Cette biographie a été composée à la demande du pape Grégoire X par la lettre du 4 mars 1272, *Clare memorie*, dans la perspective du procès de canonisation de Louis IX. L. CAROLUS-BARRÉ, *op. cit.*, p. 29.

<sup>52</sup> J. LE GOFF, *Saint Louis*, Paris, 1976, p. 293.

<sup>53</sup> *Ibidem*, p. 727.

<sup>54</sup> 1246, juillet, 19. *Dilecto filiis Arnaldum*. Reg. Vat. 21, f. 310 v°, ep. 16. I. A., Innocent IV, p. 97.

<sup>55</sup> J. LE GOFF, *op. cit.*, p. 293. « [...] Acre que les Mamelouks, installés en Égypte depuis 1250, commencèrent à mener un djihād offensif contre les Francs après 1265. La chute d'Acre, le 18 mai 1291, fut l'aboutissement de cette reconquête musulmane... » A.-M. EDDÉ, « Acre », in *DEMA*.



Avec eux se trouvaient des religieux qui purent célébrer des actes culturels en Ifrīqiya ; certains sont connus par les récits de la vie de saint Louis et les lettres écrites par Pierre de Condet depuis Carthage. En tout, neuf sont nommés. Parmi eux un légat pontifical, Raoul Grosparmi, cardinal-évêque d'Albano, ancien évêque d'Évreux. Il était là lorsque Tunis fut choisie comme destination<sup>56</sup>. Il mourut le 7 août<sup>57</sup>. La papauté soutenait le bienheureux roi. Ce légat pontifical était accompagné d'un sous-légat prêcheur, le frère Amauriz de la Roche, commandeur des templiers en France<sup>58</sup>. Geoffroy de Beaulieu, prêcheur et chapelain du roi, écrivit une vie du saint roi<sup>59</sup> ; Pierre de Condet, chapelain du roi, rédigea cinq lettres en Ifrīqiya<sup>60</sup>. Puis sont nommés Jean de Corbeil, chapelain du roi<sup>61</sup>, l'évêque de Langres<sup>62</sup>, un frère prêcheur parlant l'arabe<sup>63</sup> pour les Sarrasins désireux de se convertir, un frère du même ordre ou de Saint-Jacques, connu du roi de Tunis et envoyé auprès de ce dernier par Louis IX agonisant pour le convertir<sup>64</sup> et André de Longjumeau, dont la présence est aujourd'hui remise en cause et qui lui aussi était pressenti pour se rendre auprès du roi de Tunis afin de lui faire entendre la parole du Christ<sup>65</sup>.

<sup>56</sup> « LIII. Comment les barons de ce pelerinage assamblèrent au port de Chastiau-Castre et pour quoi il s'accorderent à aller à Tunes. [...] Aprèz ce que les baron orent le roy salué, il s'assamblèrent tuit avec le legat de Rome en sa nef pour avoir conseil en quel lieu il seroit plus pourfitable chose à aller ». GUILLAUME DE NANGIS, *Gesta Ludovici Noni*, in *Les Grandes Chroniques de France*, Paris, 1954, t. X, p. 170 (issues d'une compilation de nombreux textes dont certains sont perdus).

<sup>57</sup> « Le jour du jeusdi emprèz, morut li legaz de Rome ; mès il avoit fait ainçoiz I souz de legat d'un frere precheur ». GUILLAUME DE NANGIS, *op. cit.*, p. 182. « Et le jeudi après, le legat morut ». n. 2 : Le légat du pape Raoul Grosparmi, qui, avant d'être cardinal-évêque d'Albano, fut évêque d'Évreux, mourut le 10 août. PRIMAT DE SAINT-DENIS, *Roman des Rois*, in *Les Grandes Chroniques de France*, Paris, 1932, t. VII, p. 277 (offert à Philippe III en 1274).

<sup>58</sup> « et fu envoiez avec euls frere Amauriz de la Roche ». GUILLAUME DE NANGIS, *op. cit.*, p. 181. « Notre roi lui avait envoyé de Sardaigne, pour le presser de partir ; le frère Amauri des Roches des déjà venu et nous a annoncé que le prince doit bientôt arriver ». A. DE LÉVIS-MIREPOIX, *Saint Louis : roi de France*, Paris, 1970, p. 225 (édition des lettres de Pierre de Condet).

<sup>59</sup> GEOFFROY DE BEAULIEU, *Vita et sancta conversatio pia memoriae Ludovici quondam regis francorum*, in *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, tome XX, Paris, 1840, p. 3-27. Le texte est en partie traduit par L. CAROLUS-BARRÉ, *Le procès de canonisation de Saint Louis*, Roma, 1995, 29-59.

<sup>60</sup> A. DE LÉVIS-MIREPOIX, *op. cit.*, p. 220.

<sup>61</sup> *Ibidem*, p. 222.

<sup>62</sup> *Ibidem*, p. 233.

<sup>63</sup> « [...] un frere precheur qui savoit bien parler la langue sarrazine... » GUILLAUME DE NANGIS, *op. cit.*, p. 179. « Ce que le Sarrazin disoit, entendi le bouteiller par I Frere Preecheur qui entendoit Sarrazin... » PRIMAT DE SAINT-DENIS, *op. cit.*, p. 274.

<sup>64</sup> « Et il nommait un frère de l'ordre des prêcheurs qui autrefois y était allé et était connu du roi de Tunis... » Texte de GEOFFROY DE BEAULIEU, traduction française de L. CAROLUS-BARRÉ, *op. cit.*, p. 55. « [Un] frere de l'ordre aux Freres Preecheurs, qui autre foiz y avoit esté prechieur, et qui estoit bien cogneus du roy de Tunes ». GUILLAUME DE NANGIS, *op. cit.*, p. 18.

<sup>65</sup> Il n'est cité que par PRIMAT DE SAINT-DENIS, *op. cit.*, p. 281 : « Mout se dementoit le roy qui porroit prechieur la foy cretienne en Tunes et disoit que bien le porroit fere frere Andrieu de Lonc Jumel pour ce qu'il savoit partie du langage de Tunes ; car aucune foiz, avoit frere Andrieu prechieu à Tunes par le comman-



D'après les écrits de Guillaume de Nangis, Geoffroy de Beaulieu ou Pierre de Condet, les contacts avec les marchands chrétiens demeurant à Tunis et les musulmans semblaient très limités. Les batailles sont largement racontées : l'abordage non loin de Tunis, la prise du château de Carthage et la résistance des infidèles. Guillaume de Nangis, au sixième chapitre de son récit, narre « *Comment mesire Jehan d'Acre, bouteillier de France qui faisoit le guet fu deceus d'aucuns Sarrazins qui requeroient le baptesme* »<sup>66</sup>. Ce fut à cette occasion que le dominicain, entendant la langue sarrasine, put discuter avec eux ; il s'avéra rapidement que ces derniers demandaient le sacrement par ruse.

Le moment religieux le plus intense fut sans nul doute l'oraison et la mort du roi très chrétien<sup>67</sup>. Un roi croisé mourait de façon sacrificielle. Et, Geoffroy de Beaulieu rapporta que, sur son lit de mort, saint Louis, s'inquiétait encore d'exalter la foi du Christ, de convertir le maître de Tunis<sup>68</sup>.

Ainsi est associé à la mort de ce roi le rêve de convertir un sultan maghrébin, ce récit put être lu ou écouté. L'image était forte. Ainsi les grandes croisades s'achevèrent-elles à Tunis, en Afrique<sup>69</sup>.

Les sources arabes évoquant les expéditions armées sont plus nombreuses que celles relatant les tentatives de conversion et les martyres chrétiens. Ibn al-Athîr, grand historien de Mossoul, quelques décennies plus tôt, avait rédigé une chronique universelle où il était question des croisades. Pour cet auteur, la première offensive des « Francs » était la prise de Tolède en 1085 et non la prise de Jérusalem. Il évoque l'horizon occidental de la Méditerranée et les conquêtes envisagées de l'Ifrîkiya. D'après cet auteur, Roger de Sicile détourna le projet de conquête vers la Terre Sainte car il avait conclu des traités avec les habitants de cette région. La chronique d'Ibn al-Athîr fut rédigée en 1231,

*dement le roy Tuni qui moult l'amoit* ». Jean Richard émet un doute sur la présence d'André de Longjumeau à Tunis. J. RICHARD, « Saint Louis », in *DEMA*.

<sup>66</sup> GUILLAUME DE NANGIS, *Gesta Ludovici Noni*, in *Les Grandes Chroniques de France*, Paris, 1954, t. X, p. 178, chap. LVI.

<sup>67</sup> « *Si comme la parole aloit defaillant au bon roy, il ne finoit d'apeler les ains à qui il avoit devocion ; si comme saint Denis en France, et disoit une oraison qui est dite à la feste saint Denis : Tribue nobis quesumus Domine prospera mundi despiciere et nulla ejus advera formidare. Et puis si disoit une autre oraison de saint Jaque l'apostre : Esto Domine, plebis tue sanctificator et custos. Quant le roy senti l'eure de la mort, il se fist couchier en l lit tou couvert de cendre et mist ses mainz sus sa poitrine en regardant vers le ciel, et rendi l'esperit à Nostre Seigneur en celle heure meismes que Nostre Sires morut en la croiz poru le salut des ames...* ». GUILLAUME DE NANGIS, *op. cit.*, p. 187.

<sup>68</sup> Texte de GEOFFROY DE BEAULIEU, traduction française de L. CAROLUS-BARRÉ, *Le procès de canonisation de Saint Louis*, Roma, 1995, p. 53.

<sup>69</sup> « Les croisades de Saint Louis sont - comme *La Mort le roi Artu* (« La mort du roi Arthur ») marque l'apothéose funèbre de la chevalerie - le point d'orgue mortel de la croisade, de cette phase agressive d'une Chrétienté pénitentielle et autosacrificielle ». J. LE GOFF, *Saint Louis*, Paris, 1976, p. 207.

ainsi ne put-il raconter la croisade de saint Louis. Il évoque en revanche déjà des ambitions chrétiennes sur l'Ifrikiya<sup>70</sup>.

L'expédition du roi de France est relatée par Ibn Khaldūn au chapitre intitulé « Le roi de France arrive à la tête des peuples chrétiens et met le siège devant Tunis<sup>71</sup> ». Il explique le choix de cette destination en raison d'affaires financières entre des marchands chrétiens et un fonctionnaire tunisois<sup>72</sup>. Un autre auteur de langue arabe, Ibn Wāsil, apprécié du mamelouk Baybars qui fut ambassadeur en Sicile auprès de Manfred, avance une autre explication, plus proche de celle des historiens occidentaux. En 1270, le roi franc marchait sur Tunis, il lui parut plus aisé de prendre cette ville que les côtes égyptiennes et cette victoire lui permettrait ensuite de conquérir Le Caire<sup>73</sup>. Ibn Khaldūn relate également les préparatifs du passage :

[...Le] Français, roi des Francs, Louis, fils de Louis, et surnommé dans leur langage *Réda-Frans*, c'est-à-dire : *Roi de France*, envoya [un message] chez tous les rois chrétiens, pour les inviter à faire partie de cette expédition. Il transmet aussi un message au pape, personnage que les chrétiens regardent comme le vicaire du Messie, et ce dignitaire encouragea tous les autres rois à seconder les efforts du roi de France. Il lui permit même d'enlever aux églises l'argent dont il pourrait avoir besoin. Ces nouvelles s'étant répandues dans toute la Chrétienté, plusieurs de leurs princes répondirent à l'appel. Dans le nombre se trouvèrent le prince d'Angleterre (*Edward, fils de Henri III*), le prince d'Écosse (*Jean de Bailloul*), le prince (*duc*) de Luxembourg et le roi de Barcelone, *Réd Ragon (roi d'Aragon)*<sup>74</sup>.

Le pape est ici mentionné pour la seconde fois dans une source musulmane<sup>75</sup>. Pour l'historien maghrébin, il soutint le siège de Tunis et aida à son financement. La même idée apparaît sous la plume d'al-Maḳrīzī. Je cite l'édition de Gabrieli :

Il advint que ce Français [saint Louis], après avoir échappé aux mains des musulmans, voulut marcher contre Tunis, dans la province d'Afrique, il prévint

<sup>70</sup> Ce passage est traduit en français dans *Chroniques arabes des croisades*, Fr. GABRIELI (éd.), Paris, Sindbad, 1977, p. 25-27 et commenté par Micheau F., « Les croisades vues par les historiens arabes d'hier et d'aujourd'hui », p. 56.

<sup>71</sup> L'historien maghrébin narre les différentes expéditions des chrétiens au Maghreb, au XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles. Pour la VIII<sup>ème</sup> croisade voir IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. II, p. 359-370.

<sup>72</sup> Mohammed Talbi écrit à ce propos que « les chroniqueurs arabes contemporains étaient loin de saisir les sentiments qui animaient leurs adversaires ». M. TALBI, « Saint Louis à Tunis », in *Les Croisades*, Paris, 1988, p. 72-79.

<sup>73</sup> A.-M. EDDÉ, « Saint Louis et la septième croisade vus par les auteurs arabes », in *Cahiers de recherches médiévales. Croisades et Idée de Croisade à la fin du Moyen Âge*, 1996, p. 110.

<sup>74</sup> IBN KHALDŪN, *op. cit.*, t. II, p. 361-362.

<sup>75</sup> La première est la lettre d'al-Murtadā à Innocent IV. 1250, juin, 10, Marrakech. E. TISSERANT et G. WIET, « Une lettre de l'almoḥade Murtadā au pape Innocent IV », Rabat, 1926, p. 34-37.

en particulier le pape, qui selon eux est le vicaire du Messie, et celui-ci écrivit aux rois chrétiens de se mettre en campagne avec lui<sup>76</sup>.

Le sultan, en suivant le récit d'Ibn Khaldūn, envoya une ambassade pour régler le contentieux. À ce moment là, sont rapportées les paroles de l'ambassadeur d'Égypte qui augurent de l'échec du saint roi. L'implication du pape est mentionnée à nouveau par la bouche de l'Égyptien à propos de la VII<sup>ème</sup> croisade cette fois-ci :

Si le pape y donna son approbation, – et souvent les conseils d'un ami portent malheur,  
Garde-le pour être ton oracle ! il sera pour toi un meilleur devin que *Chick* ou *Satih*.  
Annonce aux Français, s'ils se décident à y retourner pour venger leur affront ou commettre des actes indignes,  
Que la maison de Locman est encore prête ; que les chaînes et le *taouchi* Sabîh s'y trouvent encore<sup>77</sup> !

Il raconte que le sultan se prépara aussi en amassant des vivres et en empêchant notamment « les marchands chrétiens de pénétrer dans le territoire musulman »<sup>78</sup>. Le trajet des navires fut envisagé. Ils passèrent par la Sicile ou la Sardaigne d'où ils se dirigèrent vers la rade de Tunis. Il est rappelé que « la flotte leur apportait, de la Sicile et du continent, des renforts, des armes et des vivres<sup>79</sup> ». L'intérêt géographique qu'avait saint Louis à faire le siège de la cité ifrīkīyenne est relevé. À aucun endroit il n'est noté que saint Louis désirait convertir le roi de Tunis. Le traité de paix qui fut conclu après l'échec de la VIII<sup>ème</sup> croisade avec Charles d'Anjou, « seigneur de la Sicile », est lui mentionné<sup>80</sup>.

L'expédition revêt un caractère particulier pour l'historien. Les autres attaques chrétiennes, lorsqu'elles sont relatées par Ibn Khaldūn, sont décrites comme des attaques isolées de tel ou tel monarque et, à aucun autre moment, l'aval de la papauté n'est pas mentionné.

La fin tragique de la VIII<sup>ème</sup> croisade – la mort du roi de France – marqua profondément les mémoires. Elle eut des répercussions sur le sol maghrébin et pour la vie chrétienne dans le sultanat de Tunis. Le 21 novembre 1270 était conclu un traité de paix entre al-Mustanşir, roi d'Ifrīkiya, et les souverains chrétiens Philippe III, roi de France, Charles d'Anjou, roi de Naples, et Thibault,

<sup>76</sup> MAQRĪZĪ, in *Chroniques arabes des croisades*, FR. GABRIELI (éd.), Paris, 1977, p. 331-332.

<sup>77</sup> IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. II, p. 363. Al-Maqrīzī rapporte les vers d'un certain « Ahmad ibn Isma'il az-Zayyân qui prédisent la mort de saint Louis : « Ô Français, cette terre est soeur de l'Égypte : prépare-toi donc à ton inévitable destin ! Ici la tombe sera pour toi la maison d'Ibn Luqmân, et Munkar et Nâkir en seront les eunuques [de garde] ». *Chroniques arabes des croisades*, FR. GABRIELI (éd.), Paris, 1977, p. 331-332.

<sup>78</sup> IBN KHALDŪN, *op. cit.*, t. II, p. 363.

<sup>79</sup> *Ibidem*, p. 365.

<sup>80</sup> *Ibidem*, p. 368.

roi de Navarre, devant témoins, moines et prêtres, dont Geoffroy de Beaulieu<sup>81</sup>. Ce traité concernait tous les chrétiens vivant dans le sultanat hafside, et pas uniquement les sujets des rois présents<sup>82</sup>. Il est également question à l'article treize « de ceux qui resteront sur le territoire de l'émir des croyants après le départ des rois et de leurs troupes<sup>83</sup> ». Les paragraphes consacrés à la vie sur place de ces marchands assurent qu'ils doivent être protégés durant leur séjour. Les prisonniers chrétiens devaient être remis à leurs co-religionnaires et des libertés de culte devaient être octroyées aux chrétiens. Pour Robert Brunschvig c'est une conséquence de l'esprit de cette croisade et du rôle qu'y ont joué les religieux<sup>84</sup>.

Pierre de Condet mit en exergue ce point d'accord lorsqu'il écrivit à l'abbé de Saint-Denis :

Le jeudi avant la Toussaint, nos rois et les barons convinrent des conditions de la paix. [...] le roi de Tunis jura de laisser la libre présence des chrétiens dans les bonnes villes de son royaume et la libre propriété de leurs biens avec permission d'édifier des églises et d'y prêcher officiellement.<sup>85</sup>

C'était assurer, à long terme, une assise plus importante de la religion chrétienne en Afrique du Nord. Comme auparavant les papes, les rois essayèrent d'affermir le christianisme en terre d'Islam. Les auteurs franciscains rappelèrent dans leurs chroniques cet accord, auquel ils ajoutèrent quelques articles. Salimbene de Adam, à la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle, écrivit que les frères

<sup>81</sup> La traduction de M. de Sacy d'après le texte arabe existant aux Archives de l'Empire (J. 937, n°1), est éditée par L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 93-96, n°V. Pierre de Condet mentionne ce traité : « Le samedi d'avant la Toussaint, Geoffroy de Beaumont et d'autres furent envoyés au roi de Tunis », et, après qu'il a évoqué le tribut qu'apporta le sultan à Charles d'Anjou il relate comment celui-ci « jura devant eux qu'il permettrait aux chrétiens d'habiter dans les bonnes villes de son royaume et d'y posséder librement et paisiblement des propriétés et autres biens quelconques sans exaction ou servitude, à la réserve d'un cens qu'ils paieraient au roi pour leurs possessions, comme le font les chrétiens libres. Il sera permis aussi d'y prêcher publiquement... » A. DE LÉVIS-MIREPOIX, *Saint Louis : roi de France*, Paris, 1970, p. 230.

<sup>82</sup> Les accords le plus souvent ne portent que sur les chrétiens des pays signataires, exception faite du traité de 1231 conclu par l'empereur Frédéric II, qui concerne tous les chrétiens. D. VALÉRIAN, « Le rachat des captifs dans les traités de paix de la fin du Moyen Age : entre diplomatie et enjeux économiques », 2006, p. 351. « 1231, avril, 19 ou 20. Traité de paix et de commerce conclu pour dix ans entre l'empereur Frédéric II, roi de Sicile, et Abou-Zakaria-Yahia, roi de Tunis par Vibald, envoyé de l'empereur ». « *Inter quas est ut dimittantur illis omnes qui sunt in Africa ex captivis Christianorum...* » L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 153. Voir le II. A., Les captifs, p. 252.

<sup>83</sup> L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 95.

<sup>84</sup> R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafides : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 460.

<sup>85</sup> « Du port de Tunis, le 18 novembre 1270, à Mathieu, abbé de Saint-Denis ». Maître PIERRE DE CONDE, traduction française de L. CAROLUS-BARRÉ, *Le procès de canonisation de Saint Louis*, Roma, 1995, p. 241.

mineurs et prêcheurs seraient libres de baptiser ceux qui le désiraient<sup>86</sup>. Au XIV<sup>ème</sup> siècle le frère Elemosine<sup>87</sup>, rapporte, bien que cela soit absent du texte, que les frères mendiants pourront prêcher la foi du Christ dans la cité de Tunis et dans toute l'Afrique, que les Sarrasins désirant le baptême ne pourront être empêchés.

Cette même expédition put poser ponctuellement des difficultés aux clercs d'Ifrīqiya. Un seul événement en témoigne ; il eut lieu à plusieurs centaines de kilomètres de Tunis. En 1272, le prêtre Jaffero ne put rester dans son église de Bougie<sup>88</sup>. L'intervention des rois bouscula les chrétiens d'Ifrīqiya. La croisade était un phénomène extérieur qui tout en voulant assurer la pérennité du christianisme au royaume de Tunis le fragilisait. Les contacts entre croisés et marchands étaient presque nuls.

Après le retour des croisés, le nom de Tunis apparut plus fréquemment dans la correspondance pontificale. Peu de temps après, le Saint-Siège s'occupa de reporter les efforts consentis pour l'expédition de Tunis sur la défense de la Terre Sainte<sup>89</sup>. En 1295, trois lettres relataient la croisade malheureuse. Après un différend entre l'évêque de Langres et le roi de France au sujet d'une levée de décimes, Boniface VIII rappela à deux reprises que le pape Clément IV avait accordé au roi de France les finances nécessaires pour venir en aide à la Terre Sainte et que le légat pontifical, Raoul Grosparmi, avait lui-même œuvré pour transférer cette aide jusqu'à Tunis où il s'était rendu<sup>90</sup>. Le pape faisait alors appel à un souvenir de concorde entre le légat pontifical et le roi de France pour lutter contre Tunis, à une date où Philippe le Bel parle de la croisade mais n'effectue jamais le « passage », date où les relations entre la papauté et le royaume de France sont plus complexes. Le pape écrit également au sujet de Pierre de Condet qui avait autrefois participé à la croisade

<sup>86</sup> Le Père Golubovitch a relevé ce passage : « [...] *fides Christi per fratres Minores et Prædicatores et per alios quoscumque libere prædicetur ; et volentes baptizari, libere baptizentur ; et solutis expensis Regibus, quas ibi fecerant, Rex Tunicii Regi Siciliae tributarius est effectus* ». G. GOLUBOVITCH, *Biblioteca bio-bibliografica della Terra santa e dell'Oriente francescano*, Quarrachi, 1906-1927, t. I, p. 276.

<sup>87</sup> « *Tertio, quid per fratres Predicatores et Minores in tota Affrica et in civitate Tunitii predicari possit fides Christi, et saraceni volentes battizari nullus eos retraheret et impediret* ». Frère Elemosine (Cod. Lat. 5006, Parigi, fol. 158rb.) cité par G. GOLUBOVICH, « Tunisi Francescana nei secoli XIII-XIV », *Archivum Franciscanum historicum*, 1920, p. 298-300.

<sup>88</sup> 1271, avril, 29. Lettre des archives de l'archevêché de Pise, registre année 1272, éditée par L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 47-48, n° XII. Voir le III. B., Ifriqiya, p. 274.

<sup>89</sup> En 1272 il demande que l'argent qui fut affecté à cette croisade soit remis à Philippe III le Hardi, roi de France en vue de la Terre Sainte. 1272. *Carissimo in Christo*. Reg. Vat. 29<sup>A</sup>, f. 158 v° - 159 r°, ep. 277. En 1283, il s'adresse à l'évêque de *Sabinensi* et légat pontifical, au sujet de ceux qui ont envoyé leur aide à la Terre Sainte et qui autrefois étaient pour Tunis. 1283, février, 9. *Personam tuam tanquam*. Reg. Vat. 41, f. 113 r°, ep. 42.

<sup>90</sup> 1295, juin, 27. *Habet fili carissime*. Reg. Vat. 47, f. 123 v°, ep. 546. 1295, novembre. *Habet fili carissime*. Reg. Vat. 47, f. 123 v°.

de Tunis avec le roi de France Louis, croisé d'illustre mémoire<sup>91</sup>. Puis, le pontife entama le procès de canonisation de Louis IX ; à cette occasion on parla à nouveau de la mort du roi à Tunis. Les martyrs marquent pour les franciscains la terre marocaine. Saint Louis marque, pour la Chrétienté, et pour la papauté, la terre ifrīkienne.

De 1272 à 1297, le procès de canonisation de Louis IX était en cours<sup>92</sup>. La succession de nombreux papes pendant cette période explique la lenteur du processus. Grégoire X, qui admirait Louis IX, demanda à Geoffroy de Beaulieu des informations sur le roi défunt. C'est à cette occasion que le confesseur de Louis IX rédigea la *Vita et sancta conversatio et miracula sancti Ludovici quondam regis Francorum*<sup>93</sup>, où il décrit tous les événements de Carthage. Martin IV reprit le procès avec zèle<sup>94</sup>. Sous son pontificat, un fils du roi de Tunis aurait reçu le baptême sous l'égide du roi Pedro d'Aragon, ennemi du pape. Cela n'apparaît pas dans les écrits pontificaux. Puis le procès suivit son cours sous Honorius IV et Nicolas IV, pour s'achever sur le pontificat de Boniface VIII<sup>95</sup>. Si les papes s'intéressaient au procès de canonisation de Louis IX, ils manifestèrent, à cette même période, un intérêt moindre, pour le Maghreb oriental. La correspondance pontificale n'établit pas de liens avec les événements africains : parmi ces événements il y a le possible baptême du roi de Tunis dont je viens de parler, le traité de Monteagundo en 1291 qui partage le Maghreb entre l'Aragon et la Castille<sup>96</sup>, le premier séjour de Ramòn Llull à Tunis en 1292 où il désirait prêcher aux infidèles<sup>97</sup> ainsi que la prise de Djerba en 1295 par Roger de Lauria<sup>98</sup>.

Saint Louis fut canonisé et devint ainsi un des rares saints de la croisade<sup>99</sup>. Les nombreux récits rédigés après sa mort ont largement diffusé l'histoire de la croisade de Tunis. Ils ont décrit les côtes africaines, évoqué les musulmans

<sup>91</sup> 1295, juin, 27. *Sane pro parte*. Reg. Vat. 47, f. 40 r°, ep. 160.

<sup>92</sup> « De la mort à la canonisation (1270-1297) ». J. LE GOFF, *Saint Louis*, Paris, 1976, p. 303-305. Les actes du procès de canonisation ainsi que l'enquête de 1282-1283 ont disparu. Pour combler cette lacune l'historien Louis Carolus-Barré a écrit *Le Procès de canonisation de Saint Louis (1272-1297)*.

<sup>93</sup> « La première étape du procès. Le témoignage de Geoffroy de Beaulieu en réponse à la lettre du pape Grégoire X *Clare Memoriae* (Viterbe, 4 mars 1272) ». L. CAROLUS-BARRÉ, *Le procès de canonisation de Saint Louis*, Roma, 1995, p. 29, chapitre II.

<sup>94</sup> J. LE GOFF, *op. cit.*, p. 303-305.

<sup>95</sup> *Ibidem*, p. 304.

<sup>96</sup> ACA, Promiscuum Alfonsi II et Jacobi II, reg. 55, fol. 52, édité dans Memorial Histórico Español, III, Madrid, 1852, p. 456. Cité par PH. GOURDIN, « Le "partage" du Maghreb entre l'Aragon et la Castille au traité de Monteagudo (1291) », in *Le partage du monde, Échanges et colonisation dans la Méditerranée médiévale*, Paris, 1998, p. 399-409. Voir plus loin II. B., Nicolas IV, p. 156.

<sup>97</sup> R. LLULL, *Vita coaetanea beati Raymundi Lulli*, in *R. L. opera latina*, vol. VIII, Turnhout, 1980, p. 288-293, chap. 25-30. Voir II. b. Ramòn Llull, p. 160.

<sup>98</sup> H. BRESCH, *Un monde méditerranéen. Économie et société en Sicile 1300-1450*, Roma, 1986, t. II, p. 787. Voir plus loin le II. B., Martin IV, p. 151.

<sup>99</sup> J. LE GOFF, *op. cit.*, p. 839.

de Tunis et montr  la volont  du roi de France de convertir le sultan de Tunis. Apr s une semaine de solennit s   Orvieto o  deux sermons furent prononc s, Boniface VIII annon a la canonisation de Louis IX par la bulle *Gloria, laus, hono*<sup>100</sup>. Un paragraphe est consacr    l'exp dition de Tunis. Il est  crit que le roi arriva jusqu'aux r gions de Tunis o  il fixa son camp avec le conseil de ses vassaux. Il lutta contre les incursions des Sarrasins et tomba malade. Les jours passant, la maladie fut plus violente et il re ut avec une grande d votion les derniers sacrements de l' glise. C'est un tr s court r sum  de la VIII me croisade. Il n'est pas fait mention de sa volont  de convertir le souverain ou les musulmans sur place. L'Afrique chr tienne et saint Augustin ne sont pas  voqu s, pas plus que l'id e de rendre ces terres   la Chr tient . La papaut  ne qualifia pas saint Louis de martyr ; la saintet  du roi  tait d finie selon « la norme de la saintet  pour les rois<sup>101</sup> ».

Le souvenir de la VIII me croisade fut largement r activ  lors de la colonisation de la Tunisie au XIX me si cle. Une partie des reliques du saint roi qui avaient  t  ramen es dans le royaume de France fut translat e, bien des si cles plus tard, par M<sup>gr</sup> Lavigerie jusqu'  Tunis avant de revenir en France<sup>102</sup>. La VIII me croisade, quelles qu'aient  t  ses motivations, marqua fortement le sol africain surtout   cause de la mort de ce saint roi.

L' chec de cette croisade fut cinglant pour la Chr tient  et pour les vues pontificales sur le Maghreb. La correspondance pontificale s'amenuisait   propos du Maghreb alors que le concile de Lyon II r activait la croisade. N anmoins,   deux moments, les papes reprirent une diplomatie expansionniste, en 1290 et 1340.

### Gr goire X, 1271-1276

En 1274 eut lieu le deuxi me concile de Lyon. Gr goire X esp rait encore la lib ration de la Terre Sainte. Le dominicain Humbert de Romans composa alors,   la demande du pontife, un livre pour pr parer le concile. L'ouvrage portait sur la croisade, les Grecs et la r forme. Au sujet des Sarrasins il  crit entre autres que « toute l'Afrique est en leur pouvoir<sup>103</sup> » et rappelle le nombre important d' v ques qu'a connu l'Afrique chr tienne.

<sup>100</sup> 1297, ao t, 11. *Gloria, laus, hono*. Reg. Vat. 48, f. 290, ep. 392.

<sup>101</sup> « *norma sanctitatis regibus* ». traduction de Jacques Le Goff. J. LE GOFF, *Saint Louis*, Paris, 1976, p. 836.

<sup>102</sup> Y. POTIN, « Saint Louis l'Africain, Histoire d'une m moire invers e », 2003, p. 66-67.

<sup>103</sup> « Extrait du Livre compos  par le v n rable Humbert de Romans, sup rieur de l'ordre des fr res Pr cheurs ». J.-F. MICHAUD, *Biblioth que des Croisades*, Paris, 1829, t. I, p. 404.



Grégoire X enregistra cinq lettres témoignant d'un intérêt pour le Maghreb<sup>104</sup>. En 1275, il s'inquiéta, comme ses prédécesseurs, des Sarrasins qui depuis les régions d'Afrique pouvaient s'avancer face à Alfonso X el Sabio, roi de Castille<sup>105</sup>. Ce roi désirait lutter contre eux et le pontife concéda une levée de décime sur tous les revenus ecclésiastiques du royaume de Castille et de Léon<sup>106</sup>. Raynaldi, dans ses annales ecclésiastiques, au mois de septembre de la quatrième année du pontificat de Grégoire X, soit en 1276, rappelle la lettre du pontife envoyée à l'archevêque de Tolède dans laquelle il acceptait l'implication de l'archevêque dans la lutte contre les « infidèles<sup>107</sup> ». L'auteur met entre parenthèses une proposition relative précisant au sujet de ces ennemis « qu'ils s'assemblent en multitude dans les régions d'Afrique » afin d'attaquer les terres du roi de Castille et de Léon. À l'Occident, les Marīnides menaçaient toujours les rois hispaniques. L'Aragon attaqua Ceuta mais rien n'apparaît dans les sources pontificales<sup>108</sup>. En 1275, les musulmans du Maroc s'unirent à nouveau à ceux de Grenade contre les royaumes chrétiens ibériques<sup>109</sup>. La Castille combattit sous les ordres de D. Sancho, fils du roi Alfonso X el Sabio, qui empêcha les Africains de se ravitailler. Une paix fut alors conclue<sup>110</sup>.

En décembre 1278, sous le pontificat de Nicolas III, une bulle fut envoyée à un clerc de Narbonne, percepteur de la décime au royaume d'Aragon. Il est rappelé dans ce courrier que le roi d'Aragon annonçait, par lettres et par envoyés, au souverain pontife précédent, Jean XXI, la sinistre volonté des Agaréens « du profane royaume africain » et demandait de l'aide contre ces ennemis qui continuellement attaquaient son royaume<sup>111</sup>. Il implorait l'aide du siège apostolique. Le roi aurait détourné la décime des revenus ecclésiastiques de ses royaumes destinée, lors du concile de Lyon, à l'aide de la Terre Sainte, non pour se fortifier mais pour lutter contre les perfides Agaréens, des voisins et agresseurs. Ainsi Nicolas III, demanda-t-il au percepteur de mettre la situation au clair.

<sup>104</sup> Au sujet du royaume de Tunis : 127... *A rege Tunicii*. Reg. Vat. 29<sup>A</sup>, ep. 292.

1272. *Carissimo in Christo*. Reg. Vat. 29<sup>A</sup>, f. 158 v° - 159 r°, ep. 277.

Au sujet du roi de Castille et des Sarrasins d'Afrique :

1275, septembre, 3. *Gaudemus in Domino*. GRÉGOIRE X, BEFAR, p. 269, n° 629.

1275, octobre, 14. *Attendentes sollicite*. *Ibidem*, p. 281, n° 649.

127... *Ad prosequendum tractatum*. *Ibidem*, p. 360, n° 912.

<sup>105</sup> 1275, septembre, 3. *Gaudemus in Domino*. *Ibidem*, p. 269, n° 629.

<sup>106</sup> 1275, octobre, 14. *Attendentes sollicite*. *Ibidem*, p. 281, n° 649.

<sup>107</sup> O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, 1864-1883, t. 22, p. 352.

<sup>108</sup> M. CHÉRIF, *Ceuta aux époques almohade et mérinide*, Paris, 1996, p. 53.

<sup>109</sup> Voir l'étude de M. A. MANZANO ROGRIGUEZ, *La intervención de los Benimerines en la península Ibérica*, Madrid, 1992, p. 15.

<sup>110</sup> G. DAUMET, « Les testaments d'Alphonse X le Savant, roi de Castille », Paris, 1906, p. 71.

<sup>111</sup> « *prophana regio Africana* ». 1278, décembre, 01. *Significavit nobis carissimus*. Reg. Vat. 39, f. 49, n° 195.



En 1279, un raid aragonais eut lieu contre Ceuta. L'amiral Conrad Lancia, à l'automne, y engagea une bataille navale dans les eaux de la cité qui se termina victorieusement. Cette intervention est, elle aussi, absente des registres du Vatican<sup>112</sup>.

Quelques quinze ans plus tard, Nicolas IV, rappela les démarches de Grégoire X qui favorisaient l'expansion de la foi chrétienne au-delà du détroit de Gibraltar dans la bulle *Tua nobis fraternitas*<sup>113</sup>. Nicolas IV ajoute dans cette lettre que le successeur de Grégoire X, Innocent V, aurait nommé *Fredolus*, évêque d'Oviedo – au nord de la péninsule ibérique – collecteur de la décime dans ce royaume.

### *Martin IV, 1281-1285*

Martin IV ne s'intéressa qu'à la partie orientale du Maghreb, l'ifrīkiya, et essentiellement à l'expédition qu'y mena Pedro III, roi d'Aragon, contre Collo, ville côtière au nord de Constantine<sup>114</sup>. Peu après les vêpres siciliennes qui eurent lieu le lundi de Pâques 1282, quatre lettres de Martin IV dénoncent un jeu de dupes mené par Pedro d'Aragon en Afrique du Nord avant son arrivée en Sicile. Durant ces vêpres, le peuple sicilien s'était insurgé contre Charles d'Anjou, alors maître de l'île et vassal du Saint-Siège ; le peuple soutint ensuite l'Aragonais lorsque ce dernier occupa l'île<sup>115</sup>.

Déjà en 1281 le pontife reprochait à Pedro d'avoir décidé une expédition contre les Sarrasins sans avoir consulté le Saint-Siège. La lettre ne fut pas enregistrée dans les registres du Vatican. Les bulles de Martin IV au sujet de la prise de Collo sont très concises. Ainsi faut-il aller chercher dans les chroniques catalanes et maghrébines de plus amples renseignements<sup>116</sup>. Sur les conseils des chrétiens à son service, le gouverneur de Constantine aurait de-

<sup>112</sup> M. CHÉRIF, *Ceuta aux époques almohade et mérinide*, Paris, 1996, p. 53.

<sup>113</sup> 1291, août, 25. *Tua nobis fraternitas*. Reg. Vat. 46, c. 453, f. 89 r°.

<sup>114</sup> Six bulles en tout sont enregistrées sous son pontificat dont cinq mentionnent de l'expédition de Collo : 1281, novembre. *Dilectus filius noster*. A. POTTHAST, *Regesta Pontificum Romanorum*, Berlin, 1873, t. II, p. 1.768, n° 21.877. 1282, novembre, 18. *Ad certudinem presentium*. Reg. Vat. 41, f. 100, ep. 11. 1283, février, 9. *Personam tuam tanquam*. Reg. Vat. 41, f. 113 r°, ep. 42. 1283, septembre, 2. *Solebat hactenus mater*. Reg. Vat. 41, f. 165 v°, ep. 9. 1284, mai, 13. *Venerabilibus fratribus universis*. Reg. Vat. 41, fol. 236 v°, ep. 14. 1284, juin, 03. *Solebat hactenus mater*. Reg. Vat. 41, f. 238 v°, ep. 18. J'ai déjà évoqué cette campagne dans le premier chapitre de cette partie. II. A., Innocent IV, p. 105.

<sup>115</sup> J. FAVIER, *Les papes d'Avignon*, Poitiers, 2006, p. 418.

<sup>116</sup> B. DESCLOT, *Crónica del Rey en Pere e dels seus antecessors passats*, Barcelona, 1885, p. 146-163. R. MUNTANER, *Chronique d'Aragon, de Sicile et de Grèce*, traduction de J. A. C. BUCHON, in *Chroniques étrangères relatives aux expéditions françaises pendant le XIIIe siècle*, Paris, 1840, p. 260-265 et IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. 2, p. 386. Voir également L.-C. FÉRAUD, « Expédition du roi Pierre III d'Aragon à Collo au XIII<sup>e</sup> siècle d'après une chronique

mandé l'aide de Pedro d'Aragon, afin d'usurper le pouvoir sur la région. Le gouverneur rebelle recommandait au roi d'Aragon de prendre Collo. C'est à cette occasion qu'il évoqua, par l'entremise de ses émissaires, la possibilité de se convertir. D'après la chronique catalane, le gouverneur rebelle faisait miroiter au roi Pedro une conquête de l'Afrique<sup>117</sup>. En juin 1282, celui-ci partit donc en direction de Constantine. L'historien André Berthier émet l'hypothèse que Ramòn Martí aurait joué un rôle de conseiller auprès du roi<sup>118</sup>. Tandis que Pedro était en route la cité fut prise par le fils du sultan hafside de Tunis, qui avait été informé de la machination. Le rebelle mourut<sup>119</sup>. Pedro III d'Aragon, fut averti par des marchands pisans des événements constantinois et, malgré l'échec du projet initial, choisit de prendre Collo d'où il put mener quelques incursions dans l'intérieur du pays<sup>120</sup>. Les deux chapitres suivants de la chronique catalane racontent comment Pedro d'Aragon envoya des émissaires au Siège apostolique<sup>121</sup>. Le roi indiquait au pape qu'il avait pris Collo, une ville de *Barberia* où se trouve « Bona, dont saint Augustin fut évêque<sup>122</sup> » et lui demandait de le soutenir afin de conquérir cette terre. Le pontife répondit : « Nous ne croyons pas qu'un si petit roi soit passé en Barbarie ni que ses gens y aient conquis quelque chose. Le roi d'Angleterre, celui d'Allemagne, le roi Charles et beaucoup de comtes, s'ils y étaient allés, n'auraient rien fait<sup>123</sup> ». Et il ajoutait que les décimes ne devaient pas servir à la *Barberia*, ni à quelque autre lieu mais à la Terre Sainte. L'opposition était claire. Non seulement le pape se refusait à soutenir un tel roi mais encore il réservait les levées de décimes pour la seule Terre Sainte. Le roi eut bientôt des nouvelles du royaume de Sicile qui s'offrait à lui et choisit de s'y rendre. Voilà la version catalane.

catalane », 1872, p. 241-258, p. 241-258 et CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 247-251.

<sup>117</sup> « *poria conquerir tota Africha* ». B. DESCLOT, *op. cit.*, p. 147. Cette image, celle de la conquête de toute l'Afrique, rappelle certaines volontés pontificales antérieures et renvoie à l'expression « *Africam universam* », usitée quelques années plus tard par le Saint-Siège. 1290, février, 15. *Illius, licet immerti*. Reg. Vat. 44, f. 294 v°, ep. 844.

<sup>118</sup> A. BERTHIER, « Un maître orientaliste du XIII<sup>ème</sup> siècle : Raymond Martin O. P. », 1936, p. 278. Voir le chapitre sur Ramòn Martí, II. B., p. 128.

<sup>119</sup> IBN KHALDÛN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. II, p. 385.

<sup>120</sup> L.-CH. FÉRAUD, « Expédition du roi Pierre III d'Aragon à Collo au XIII<sup>ème</sup> siècle d'après une chronique catalane », 1872, p. 241-258, p. 250.

<sup>121</sup> « *CAPITOL LXXXV, Com lo rey En Pere d'Arago, stant en la villa de Alcoyll de Barberia, trames sos missatgers al apostoli* » et « *CAPITOL LXXXVI, De la resposta que feu lo apostoli als missatgers del rey En Pere d'Arago* ». B. DESCLOT, *Crónica del Rey en Pere e dels seus antecessors passats*, Barcelona, 1885, p. 158-159.

<sup>122</sup> R. MUNTANER, *Chronique d'Aragon, de Sicile et de Grèce*, traduction de J. A. C. BUCHON, in *Chroniques étrangères relatives aux expéditions françaises pendant le XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1840, p. 260-262.

<sup>123</sup> « *No creu pas que rey de tant poch poder sia passat en Barberia, ne gents haver emparat tan gran fet; que lo rey d'Anchlatterra, e el rey d'Alamanya, e el rey Carles, e molts comtes hi foren anats que no y pogueren res fer* ». B. DESCLOT, *op. cit.*, p. 159. Traduction de L.-CH. FÉRAUD, *op. cit.*, p. 254.

La chancellerie n'a pas enregistré de lettres au sujet de Collo et du roi d'Aragon durant le mois de juin 1282. En revanche ces événements furent mentionnés à charge lorsque Martin IV l'excommunia en novembre 1282<sup>124</sup>. Le pape l'accusa de s'être dirigé vers les régions africaines, voisines de la Sicile, et d'avoir demandé malicieusement l'aide du pontife alors même qu'il n'envisageait pas de conquérir les terres africaines mais souhaitait en réalité prendre Palerme<sup>125</sup>. L'aide semble bien avoir été demandée mais la réponse du pontife n'est ici pas indiquée. Le pape défendait Charles d'Anjou sur le trône de Sicile, et Pedro III d'Aragon s'opposait clairement aux intérêts pontificaux. À la fin du mois d'août 1282, il accosta sur l'île et fut proclamé à Palerme roi de Sicile le 4 septembre, soutenu alors par les rebelles contre le roi Charles et contre l'Église<sup>126</sup>. En juin 1284, l'Aragonais excommunié remporta une victoire navale à Naples. Martin IV envisagea alors une croisade contre l'Aragon avec Philippe III le Hardi, roi de France. Trois courriers préparant la guerre contre l'Aragon et des levées de décimes rappellent cet événement : le roi d'Aragon s'était engagé à s'avancer contre l'Afrique, et par une insidieuse machination s'était retourné contre Charles d'Anjou, le roi de Sicile et contre l'Église<sup>127</sup>. Dans le *liber pontificalis* également une phase évoque cette affaire : « une multitude des païens dans la grande Tunis a été détruite [...] par la fourberie du roi d'Aragon, et là plusieurs milliers de païens ont été occis »<sup>128</sup>. Charles-Emmanuel Dufourcq désapprouve fortement la thèse de la machination et préfère considérer que :

<sup>124</sup> 1282, novembre, 18, *Ad certudinem presentium*. Reg. Vat. 41, f. 100, ep. 11.

<sup>125</sup> « *Nec eum excusat sed accusat potius quod ad partes Africe insule predictae vicinas diebus aliquibus declinavit. Id enim ipsum ideo concinasse probat immo et convincit eventus ut oportunitate captata com[m]odius iniquitatem quam conceperat parturiret, maxime cum per suos nuntios missos exinde pluries dictos Panormitanos sollicitasse, ipsis in presumpta malitia consilium et auxilium obtulisse dicatur, nec sit verisimile quod eandem Africam terram quippe diffuso vastam ambitu, refertam incolis non prorsus imbellibus, crebris munitionibus, ut habet fama, non vacuum, opibus et aliis opulentam, cujus invasionem vix multorum regum principumve quorumcumque potentia coacervata presumeret, ipse ad hoc procul dubio divitiis impar et iuribus, cum comitiva tam modica bellatorum, solus assumeret invadendam* ». 1282, novembre, 18, *Ad certudinem presentium*. Reg. Vat. 41, f. 100, ep. 11. Édition : *Ut per litteras*, Brepols, MARTIN IV – 000276.

<sup>126</sup> J. P. DELUMEAU et I. HEULLANT-DONAT, *L'Italie au Moyen Âge*, Paris, 2001, p. 206.

<sup>127</sup> « [...] nobis et ipsi Ecclesie tenebatur de procedendo in Africam pretento colore, concinnatis dolis et insidiis machinatus contra nos, eandem Ecclesiam et carissimum in Christo filium nostrum Carolum Sicilie regem illustrem, nulla diffidatione premissa... » Le même passage est écrit dans les trois bulles. 1283, septembre, 2. *Solebat hactenus mater*. Reg. Vat. 41, f. 165 v°, ep. 9. 1284, mai, 13. *Venerabilibus fratribus universis*. Reg. Vat. 41, fol. 236 v°, ep. 14. 1284, juin, 03. *Solebat hactenus mater*. Reg. Vat. 41, f. 238 v°, n° 18. Édition : *Ut per litteras*, Brepols, MARTIN IV – 000457.

<sup>128</sup> Durant le pontificat de Martin IV : « *Tunc etiam in Tunitio magna paganorum multitudo per ipsius regis Aragonum astutiam inter fauces montium destructa fuit et depressa; et ibi occiderunt pagani quamplurima millia, partis adverse forte circa millia* ». *Liber pontificalis*, Paris, 1987, t. 2, p. 460.

Le but était double, du fait même d'un impératif géographique. Sicile et Ifriqiya formaient et forment deux éléments complémentaires d'un même monde, le monde méditerranée "médian" ...<sup>129</sup>

Pour Dominique Valérian cette expédition montre l'impossibilité d'occupation pérenne d'un territoire côtier coupé des terres environnantes<sup>130</sup>.

Deux ans plus tard une conquête eut lieu en Ifriqiya ; une terre infidèle fut prise par les chrétiens. Roger de Lauria, alors amiral de Sicile au service de Pedro III d'Aragon, s'empara de Djerba. Cet amiral remporta plusieurs batailles sur les Angevins après les Vêpres siciliennes<sup>131</sup>. Les registres de Martin IV sont muets à ce sujet. Ibn Khaldūn, lui, relate ces événements, comme toutes les attaques chrétiennes contre le Maghreb. Le chapitre est intitulé « Les ennemis de l'islamisme s'emparent des îles de Djerba et Majorque – Ils assiègent el Media et harcèlent les côtes de l'empire »<sup>132</sup>. À l'automne, Roger de Lauria réussit à s'emparer de l'île de Djerba qui fut pillée. Huit mille personnes auraient été emmenées en captivité. Une forteresse fut bâtie face à la mer pour protéger l'île. Dans le même chapitre, est relatée la conquête de Majorque, ainsi que l'attaque vaine à trois reprises des remparts de Mahdia.

#### *Honorius IV, 1285-1287*

Le pontificat d'Honorius IV fut court et ce pape n'eut pas de politique singulière envers le Maghreb<sup>133</sup> ; aucune croisade, aucun projet n'étaient en cours. À deux reprises en revanche il géra les suites de croisades qui avaient touché l'Afrique du Nord. Ainsi, en janvier 1287, fut concédée à l'évêque d'Astorga, suffragant de Braga, la faculté d'absoudre tous les clercs de sa cité et de son diocèse qui auraient conduit de manière satisfaisante la levée de décimes que le Siège apostolique avait concédé à Alfonso X, roi de Castille et de Léon, pour lutter contre les Sarrasins d'Afrique. Ceux qui l'avaient retardée encourraient une sentence d'excommunication<sup>134</sup>. Quelques mois plus tard, avaient lieu des négociations avec les fils de Pedro III d'Aragon, Alfonso III et Jaime II, alors que

<sup>129</sup> CH.-E. DUFOURCO, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 253.

<sup>130</sup> D. VALÉRIAN, « Le facteur économique dans la politique catalane à Bougie, XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècle », in *L'expansió catalana a la Mediterrània a la Baixa Edat Mitjana*, Barcelona, 1999, p. 156.

<sup>131</sup> H. BRESCH, *Un monde méditerranéen. Économie et société en Sicile 1300-1450*, Roma, 1986, t. II, p. 787.

<sup>132</sup> IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. II, p. 397-399.

<sup>133</sup> Élu pape le 2 avril 1285 son pontificat ne dura que deux ans. O. GUYOTJEANNIN, « Honorius IV », in *DHP*.

<sup>134</sup> 1287, janvier, 13. *Intimasti nobis quod*. Reg. Vat. 43, n° 259, f. 197 v°.

Charles II, lui-même fils de Charles d'Anjou, était leur prisonnier<sup>135</sup>. le tribut de Tunis au roi de Sicile est alors mentionné dans une lettre papale<sup>136</sup>.

### Nicolas IV, 1288-1292

Le pape Nicolas IV renoua lui avec les politiques plus volontaires d'Innocent IV et d'Alexandre IV. Ce pontife écrivit dix lettres mentionnant l'Afrique du Nord ; deux à propos de la Sicile et l'Ifrīkiya, les autres au sujet du Maroc et des chrétiens vivant dans le pays<sup>137</sup>. Ce pontife réveilla un intérêt politique pour le Maghreb et d'autres régions infidèles, telles que l'Égypte ou l'Éthiopie<sup>138</sup>. Nicolas IV est aussi le premier pape franciscain. Il poursuivit les efforts pontificaux vis-à-vis des infidèles et envoya des mendiants vers des terres lointaines<sup>139</sup> sans omettre le Maghreb.

En 1288, le pape écrivait à Philippe III, roi de France, à propos de la libération de Charles II ; le tribut de Tunis au roi de Sicile est encore mentionné<sup>140</sup>. Il soutint comme ses prédécesseurs la dynastie angevine face à la maison d'Aragon, et lors de cette négociation, le souvenir de l'Ifrīkiya apparaît ponctuellement. En juin 1289, alors que Nicolas IV s'opposait au roi de Sicile, la ruse de Pedro III, qui visa les côtes africaines avant de finalement soutenir les rebelles de Sicile, est rappelée<sup>141</sup>.

La volonté d'étendre la foi chrétienne de l'autre côté de la Méditerranée réapparut avec Nicolas IV. Les tensions alors notables entre l'Aragon et la Castille maintenaient une situation pacifique entre ces royaumes et le Maroc. Le roi de Castille délaissait les projets de *reconquista* et ménageait le Marīnide avec lequel il avait renouvelé la paix en 1288<sup>142</sup>. Lorsque Nicolas IV s'intéressa au royaume de Marrakech, l'Aragon et la Castille étaient en conflit<sup>143</sup>.

<sup>135</sup> G. PEYRONNET, « Charles II d'Anjou », in *DEMA*.

<sup>136</sup> 1287, mars, 04. *Venerabilis fratris nostri*. Reg. Vat. 43, n° 47, f. 209 v°.

<sup>137</sup> Voir le regeste. Annexes, Regeste, p. 462-464.

<sup>138</sup> J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels: The Church and the Non-Christian World, 1250-1550*, Philadelphie, 1979, p. 53-54.

<sup>139</sup> *Ibidem*, p. 53 ; O. GUYOTJEANNIN, « Nicolas IV », in *DHP*.

<sup>140</sup> « *Tunicique tributum regi Sicilie debitum eidem Jacobo et heredibus suis in perpetuum, primogenitus ipse duceret concedenda...* » 1288, mars, 15. *Qualiter hactenus et*. Reg. Vat. 44, f. 85 r°, ep. 2. Édition : *Ut per litteras*, Brepols, NICOLAS IV – 000560.

<sup>141</sup> « [...] *de procedendo in Africam pretento colore, concinnatis dolis et incidiis machinatis contra eandem ecclesiam et clare memorie Carolum, regem Sicilie...* » 1289, juin, 20. *Divulgantis ab olim*. Reg. Vat. 44, f. 181 r°, ep. 350. Édition : *Ut per litteras*, Brepols, NICOLAS IV – 001142.

<sup>142</sup> CH.-E. DUFOURCO, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>- XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 216. L'auteur cite en note n°2, le « *Crónica de D. Sancho IV*, chapitre 5, page 80 et l' *Historia* de Gaibrois, tome I, page 208 ».

<sup>143</sup> « [...] le conflit castillano-aragonais de 1289-1291 ». CH.-E. DUFOURCO, *op. cit.*, p. 216.

En 1289, *Rodericus* devint l'évêque de Marrakech et, dans la lettre de nomination, Nicolas IV écrivit qu'il l'envoyait de l'autre côté de la mer « tant par désir de pourvoir à ce troupeau du Seigneur que par aspiration à propager la foi chrétienne dans ces terres<sup>144</sup> ». Dans un long texte le pape évoquait la nécessité de revivifier l'évêché de Marrakech. Une petite phrase indiquait le fait qu'il fallait s'occuper tant du troupeau de Dieu que de propager la foi catholique<sup>145</sup>.

Puis, en 1290, six bulles datées du mois de février témoignent d'un renforcement de l'évêché qui rappelle celui effectué lors du projet d'expansion du christianisme en Afrique aux temps d'Innocent IV et d'Alexandre IV. Ainsi l'évêque de Marrakech avait la faculté d'absoudre les clercs et les laïcs, séculiers ou réguliers, qui demeuraient en « Afrique »<sup>146</sup>. *Rodericus* est nommé légat d'Afrique « pour propager dans toute l'Afrique le nom de Dieu »<sup>147</sup>. Le pape s'adresse à tous les « *nobilibus viris, baronibus, proceribus, militibus et ceteris stipendiariis christianis, Marrochitani, Tunitii et Tremiscii regum servitio constitutis* » ; il s'adresse à ceux qui « demeurent dans ces régions infidèles et qui vivent avec les infidèles »<sup>148</sup>. Il leur demande leur attachement à *Rodericus*, évêque-légat pontifical, ainsi qu'à ses messagers<sup>149</sup>. Il les invite à apporter leur aide à la prédication : tous doivent œuvrer pour convertir les incrédules, ramener vers la foi les apostats, confirmer ceux qui doutent et renforcer les fidèles. Grâce au soutien de l'évêque-légat, ils doivent s'efforcer d'étendre le culte du nom de Dieu<sup>150</sup>. Pour l'historien James Muldoon, Nicolas IV considère les soldats comme des missionnaires. Leur exemple peut amener leur voisins musulmans vers la vraie foi<sup>151</sup>. À la fin de la lettre, on peut lire qu'ils doivent tendre à une vie pieuse pour que, « tant les fidèles qui restent dans ces régions que

<sup>144</sup> « *Ideoque tam gregi Dominico, quam etiam propagationi ejusdem Catholicae fidei, cujus augmentum veluti ejus praecipui procuratores ardenti desiderio anhelamus...* » 1289, décembre, 11. *Assumpti quamvis immeriti*. Reg. Vat. 44, f. 82 v°, ep. 771. Édition : J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum, I-IV*, Rome, 1759-68, t. IV, p. 123, n° 194. Voir aussi la traduction d'Anastasio Lôpez : « Asi que, deseando proveer tanto a aquel rebaño del Señor, como al a mayor propagación de la fe cristiana en aquellas regiones, cuyo aumento ardentemente anhela nuestro corazón... » A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 440.

<sup>145</sup> 1289, décembre, 11. *Assumpti quamvis immeriti*. Reg. Vat. 44, f. 82 v°, ep. 771.

<sup>146</sup> « *ut clericos et laicos, seculares et regulares, qui morantes in Africa [...] possit absolvere...* » 1290, février, 9. *Ut in adventu*. NICOLAS IV, BEFAR, t. I, p. 375, n° 2.119.

<sup>147</sup> « *in Africam universam ad cultum divini nominis ampliandum* ». 1290, février, 15. *Illius, licet immerti*. L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. V, p. 269, n° XX.

<sup>148</sup> « *[...] qui in regione infidelium et cum infidelibus conversantur...* » 1290, février, 9. *Etsi omnes qui*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 17-18, n° XVIII.

<sup>149</sup> « *eundem legatum et nuntios ejus* ». *Ibidem*.

<sup>150</sup> « *[...] que ad cultum divini nominis pertinent ampliandum...* » *Ibidem*.

<sup>151</sup> J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels: The Church and the Non-Christian World, 1250-1550*, Philadelphie, 1979, p. 54.

les infidèles » puissent suivre leur exemple<sup>152</sup>. La même double intention persiste mais la mise en œuvre est dorénavant bien moins risquée.

En 1290, le pape encourage à nouveau la conversion des infidèles et s'adresse alors, comme l'avaient fait Honorius III et Grégoire IX, à un évêque de Marrakech, franciscain, en ce temps-là *Rodericus*, relais de l'autorité pontificale. En vue d'étendre le culte de Dieu, l'évêque peut accorder des indulgences aux chrétiens qui, venus au Maroc sont allés vers ses prédications ; à ceux qui ont donné des aides pour la conversion de nouvelles personnes à la foi du Christ (sans que soient exposés les moyens qui peuvent être mis en œuvre pour finalement parvenir à ces conversions) ou à ceux qui ont agi là-bas pour la construction d'églises et le rachat des captifs<sup>153</sup>. La même dualité – convertir et protéger – observée dans les lettres de papes précédents, est encore une fois présente. L'action évangélisatrice n'est pas davantage mise en avant. Les bonnes actions qui méritent ces clémences sont simplement coordonnées par la conjonction « et »<sup>154</sup>. La première phrase de la lettre insiste sur cette ambivalence ; le pape écrit qu'il se doit de veiller autant au développement du culte de Dieu qu'au salut de chacun<sup>155</sup>.

Les lettres ne sont pas belliqueuses ; le pape s'adresse néanmoins en particulier aux hommes d'armes chrétiens qui demeurent à Marrakech, Tunis et Tlemcen. À *Rodericus* est attribuée la juridiction des chrétiens qui arrivent en Afrique<sup>156</sup>. Il est également autorisé à ajourner la visite au Siège apostolique en cas de grandes difficultés. Nicolas IV rappelle, dans la correspondance suivante, qu'Alexandre IV avait avant lui nommé *Blancus* évêque et légat<sup>157</sup>. Salé avait été attaquée et prise par les troupes castillanes sous l'épiscopat de ce dernier.

<sup>152</sup> « [...] *ut sic inter incredulos vos exhibere vita et conversatione probabiles studeatis, caritate magistra et pietate perduce, in divinis beneplacitis vos jugiter, exercendo, ac abstinendo ab omnibus per que detrahi valeat nomini christiano; quod tam fideles qui in partibus ipsis degunt, quam etiam infideles, ad frugem melioris vite vestro proficiant et informentur exemplo...* » 1290, février, 9. *Etsi omnes qui*. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 17-18, n° XVIII.

<sup>153</sup> 1290, février, 9. *Tanto circa divini*. Reg. Vat. 44, f. 293 v°, ep. 841. Voir III. A., Les captifs, p. 328 et III. C., Les évêques, *Rodericus*, p. 328.

<sup>154</sup> « [...] *Ut igitur fideles christi ad complacendum ei quali quibusdam [...] muneribus indulgentiis scilicet et remissionibus invitemus largiendi omnibus vere penitentibus et confessis qui in partibus Marrochii ad predicationem tuam accesserint et illis qui ibidem interfuerint christianorum obsequis ac eis qui pro redemptione captivorum constructionibus ecclesiarum et earum ornamentis et conversis de novo ad fidem pro sustentatione sua de bonis...* » *Ibidem*.

<sup>155</sup> « *Tanto circa divini cultus ampliationem sollicitius vigilare nos convenit quanto ex iniuncyo nobis apostolatus officio tenemur de singulorum salute preceteris cogitare*. » *Ibidem*.

<sup>156</sup> « *Eidem eandem jurisdictionem in eos qui Africam, hic marturi, adveniunt quam in eos qui in eisdem partibus continue commorantur concedit*. » 1290, février, 15. *De divertis provintiis*. NICOLAS IV, BEFAR, t. I, p. 375, n° 2.118.

<sup>157</sup> « *Alexandri Papae IV praedecessoris nostri, qui bonae memoriae Blanco Episcopo Marrochitano praedecessori ejusdem Roderici Episcopi similem legationem concessit...* » 1290, février, 15. *Illius, licet immerti*. *Ibidem*.



L'attention de Nicolas IV se tourne en février 1290 vers le royaume de Marrakech. La conversion des infidèles prend une part réduite dans son envoi diplomatique. En 1291, une dernière lettre rappelant les intentions belliqueuses d'Alfonso X à l'égard des « Sarrasins d'Afrique », est enfin expédiée<sup>158</sup>. Cette même année des privilèges sont accordés aux frères mineurs partis *ad terras Sarracenorum*<sup>159</sup>. Par ailleurs, et comme ses prédécesseurs, il se montre hostile à la couronne d'Aragon, qui porte de l'intérêt à l'activité religieuse au Maghreb et soutient les Angevins.

Nicolas IV inscrit son projet dans la continuité de la politique d'Innocent IV et d'Alexandre IV. Son intention concerne bien tout le Maghreb. Le pape renforce le statut et les pouvoirs de l'évêque ; il cherche à l'entourer par des messagers et des militaires incités à œuvrer pour la propagation de la foi. Nicolas IV, franciscain, fait appel à un frère du même ordre que lui, *Rodericus*, pour protéger les chrétiens du Maghreb et réactiver l'idéal apostolique en terre infidèle mais il n'est pas question explicitement de croisade. Des indulgences furent concédées à ceux qui prêchaient non à ceux qui combattaient<sup>160</sup>. Les six lettres de 1290 furent exclusivement envoyées aux chrétiens d'Afrique, et à l'évêque de Marrakech. L'historien James Muldoon écrit que Nicolas IV considère les soldats comme des missionnaires<sup>161</sup>. Il est effectivement écrit dans la bulle adressée aux mercenaires chrétiens « qu'ils révèlent le salut aux infidèles<sup>162</sup> ». Mais l'essentiel de la lettre parle de la rectitude attendue des mercenaires, ils doivent être exemplaires à la fois pour les fidèles et pour les infidèles. De même, il est précisé que l'évêque de Marrakech est envoyé tant pour convertir les infidèles que pour renforcer les fidèles. Aucune copie de ces divers courriers ne fut envoyée dans la Chrétienté ; aucun soutien n'est demandé aux rois ou aux ecclésiastiques de la péninsule ibérique comme cela avait été le cas en 1246<sup>163</sup>. Nicolas IV n'appuya sa politique maghrébine ni sur les cadres ecclésiastiques de la péninsule ni sur le roi de Castille et de Léon ou celui d'Aragon. Cette fois le dessein n'impliquait que le Saint-Siège. Le départ de *Rodericus* semblait répondre à la situation outre-mer. Les chrétiens connaissaient alors des difficultés dont le pape s'inquiétait et qu'il mentionne en

<sup>158</sup> 1291, août, 25. *Tua nobis fraternitas*. Reg. Vat. 46, c. 453, f. 89 r°.

<sup>159</sup> 1291, août, 13. *Cum hora undecima*. Reg. Vat. 46, c. 42, f. 171 v°. Édition : *Ut per litteras*, Brepols, NICOLAS IV – 023777. La lettre mentionne également les terres *Nubianorum* et *Ethiopum* sans qu'il n'existe de preuve tangible de quelque activité sur ces terres.

<sup>160</sup> 1290, février, 9. *Tanto circa divini*. Reg. Vat. 44, f. 293 v°, ep. 841.

<sup>161</sup> J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels: The Church and the Non-Christian World, 1250-1550*, Philadelphie, 1979, p. 54.

<sup>162</sup> « *infideles etiam protrahant ad salutem...* » 1290, février, 9. *Etsi omnes qui*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 17-18, n° XVIII.

<sup>163</sup> 1246, octobre, 23. *Et si Dominus eos*. Reg. Vat. 21, f. 343 v°, ep. 253. Voir le II. A., Innocent IV, p. 96.

évoquant « la fureur des perfides Sarrasins<sup>164</sup> » ou le cas des « chrétiens captifs<sup>165</sup> ».

Si le projet de 1290 de Nicolas IV ne semble pas agressif, il précéda de peu un accord qui lui s'avéra l'être. En effet le traité de Monteagundo, conclu entre le roi de Castille et celui d'Aragon en 1291, scella le partage du Maghreb en deux zones d'influence, la frontière étant le fleuve Moulouya. À l'ouest de ce cours d'eau jusqu'à Ceuta, les terres étaient destinées au roi de Castille et de Léon ; à l'est, jusqu'à Tunis, elles revenaient au roi d'Aragon<sup>166</sup>. Cette séparation n'était pas éloignée de la vision qu'avait la papauté de l'Afrique du Nord<sup>167</sup>. Lorsqu'il avait été question d'attaquer le Maroc, Innocent IV avait soutenu le roi de Castille et de Léon. À de nombreuses reprises, les papes furent confrontés aux ambitions aragonaises en Ifrīqiya. Ainsi, tant par les rois que par les papes, le Maghreb était envisagé au terme du XIII<sup>ème</sup> siècle comme une terre de conquête comprenant des espaces distincts.

En août 1291, une lettre autorisa l'évêque de Burgos à absoudre les religieux qui n'avaient pas payé largement la décime concédée autrefois par Grégoire X contre les Sarrasins d'Afrique<sup>168</sup>. Il lui fut par ailleurs demandé de transmettre l'argent qu'il avait pu collecter au Siège apostolique afin de soutenir la Terre Sainte<sup>169</sup>.

<sup>164</sup> « *perfidorum Sarracenorum rabiem* ». 1289, décembre, 11. *Assumpti quamvis immeriti*. J. H. SBA-RALEA, *Bullarium Franciscanum*, I-IV, Rome, 1759-68, t. IV, p. 123, n° 194.

<sup>165</sup> « *pro redemptione captivorum* ». 1290, février, 9. *Tanto circa divini*. Reg. Vat. 44, f. 293 v°, ep. 841. Voir III. A., Les captifs, p. 251.

<sup>166</sup> PH. GOURDIN, « Le "partage" du Maghreb entre l'Aragon et la Castille au traité de Monteagundo (1291) », in *Le partage du monde, Échanges et colonisation dans la Méditerranée médiévale*, Paris, 1998, p. 399-409 (où est mentionné une source des Archives de la couronne d'Aragon (ACA, *Promissuum Alfonsi II et Jacobi II*, reg. 55, fol. 52, édité dans *Memorial Histórico Español*, III, Madrid, 1852, p. 456)). P. GUICHARD, « Avant Tordesillas : La délimitation des terres de reconquête dans l'Espagne des XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles », in *La Méditerranée médiévale, perceptions et représentations*, Sfax, 2002, p. 453-460, où est signalée la publication de ce texte (Gaibrois de Ballesteros M., *Historia del reinado de Sancho IV de Castilla*, t. III, doc. 384, pp. CCL-CCLVI). Voir également, PH. GOURDIN, « Les états européens du nord de la Méditerranée occidentale et le Maghreb au XIII<sup>ème</sup> siècle : des relations entre égaux ou des rapports de dépendance ? », 2000, p. 113 et CH.-E. DUFOURCO, *L'Ibérie chrétienne et le Maghreb XII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècle*, p. 74.

<sup>167</sup> Deux pôles se dessinent dans la vision pontificale : le royaume de Maroc et celui de Tunis. Voir IV. C. La géographie, p. 365.

<sup>168</sup> 1291, août, 25. *Tua nobis fraternitas*. Reg. Vat. 46, f. 89 r°, ep. 453. Résumé : « *episcopo Burgensi facultatem concedit absolvendi praelatos, rectores, clericos, capitula, conventus, abbatissas, priorissas, moniales Burgensis civitatis et dioecesis ab excommunicationis, suspensionis et interdicti sententiis, in eos qui decimam proventuum ecclesiasticorum quondam Alfonso, regi Castellae et Legionis, in subsidium contra Sarracenos Africae a papa Gregorio X concessam non solverint solvo latis a bonae memoriae Fredolo, Ovetensi episcopo, collectore ejusdem decimae per Innocentium Vum deputato* ». *Ut per litteras*, Brepols, NICOLAS IV – 005906.

<sup>169</sup> « *Volumus autem quod pecuniam quam propter hoc recipere te contig. deponas in aliquo tuto loco transmittendam de mandato sedis apostolice in subsidium Terre Sancte* ». 1291, août, 25. *Tua nobis fraternitas*. Reg. Vat. 46, f. 89 r°, ep. 453.

La chute de Saint-Jean-d'Acre en 1291 entraîna un regain de ferveur pour libérer la Terre Sainte ; de nombreux ouvrages en témoignent<sup>170</sup>. Ramòn Llull en particulier écrivit le *Tractatus de modo convertendi infideles*<sup>171</sup>, projet global de conversion des infidèles. En plusieurs points, il expose ses plans pour mener la guerre, reprendre Jérusalem et convertir les infidèles. Il souligne le fait que ceux qui étaient envoyés devaient être bien informés sur les infidèles et bien connaître la Sainte Écriture ; enfin il explique pourquoi ce projet doit être mis à exécution. Ce texte, appelé également le *livre du passage*, est adressé au pape Nicolas IV et aux cardinaux. Le texte est daté de 1292 à Rome. En vue d'une guerre maritime, l'auteur recense les ressources chrétiennes, et parle d'un amiral qui est maître de « la mer de Tripoli de Barbarie<sup>172</sup> ». Il envisage aussi de passer en *Barbaria* pour apprendre de quelle manière se battent les Sarrasins<sup>173</sup>. Deux ans plus tard, il renouvelle sa démarche auprès de Célestin V, alors pape, et lui expose les mesures souhaitées pour propager la foi chrétienne. Célestin V abdiqua rapidement. Sous son pontificat aucune lettre ne se rapporte à l'Afrique du Nord. Boniface VIII lui succéda<sup>174</sup>.

### *Ramòn Llull et les prédications ifrikiennes, 1292-1315*

Nicolas IV et d'autres papes après lui entendirent parler de Ramòn Llull qui partit de l'autre côté de la mer, dans les ports de Tunis et de Bougie, pour convertir les infidèles. Aucune lettre pontificale ne mentionne son activité au Maghreb oriental. Grande figure catalane, Ramòn Llull et ses voyages en Berbérie orientale sont largement connus et étudiés<sup>175</sup>. Ramòn Sugranyes de

<sup>170</sup> J. RILEY-SMITH, *Les Croisades*, traduit de l'anglais par F. DELÉRIS, Paris, 1990, p. 236 et C. DELUZ, « Croisade et paix en Europe au XIV<sup>e</sup> siècle : Le rôle du cardinal Hélie de Talleyrand », *Cahiers de recherches médiévales*, 1996, p. 55-56 : « Le plus ancien en date est celui du frère mineur Fidence de Padoue, *Liber recuperationis Terrae sanctae*, demandé par Grégoire X dès avant le concile de Lyon de 1274, mais qui fut remis seulement en 1291 à Nicolas IV peu avant la chute d'Acre ».

<sup>171</sup> *Tractatus de modo convertendi infideles*, in *Opera Latina*, t. III, Palma, p. 93-112.

<sup>172</sup> « Unus admirallus sit in Hispania et sit dominus maris de Tripolis de Barberia... » *Ibidem*, p. 99.

<sup>173</sup> « Illi autem qui ibunt in Barbaria addiscant modum Saracenorum ad bellandum quem habent in partibus illis. Hoc etiam faciant illi qui vadent in Turquia et... » *Ibidem*, p. 101.

<sup>174</sup> « Post haec iuit Raimundus ad curiam romanam, ut aliquid impetraret sibi diu affectatum, sicut superius est expressum, pro Christi fide a domino papa ; ibique libros composuit. Aliquo uero tempore retroacto, domino Caelestino papae quinto successit dominus Bonifatius papa octauus ». R. LLULL, *Vita coaetanea beati Raymundi Lulli*, in *R. L. opera latina*, vol. VIII, Turnhout, 1980, p. 294.

<sup>175</sup> Miguel Asin Palacios, qualifie Ramòn Llull de « soufi christianisé » (M. ASIN PALACIOS, *El Islam cristianizado, estudio del sufismo a través de las obras de Abenarabi de Murcia*, Madrid, 1931, 544 p.) Dans le même esprit Américo Castro considère le *Livre de l'ami et de l'aimé* comme un « mudéjarisme littéraire » (A. CASTRO, *Réalité de l'Espagne, histoire et valeurs*, traduit de l'espagnol par M. CAMPSERVEUX, Paris, 1963, 715 p.) Depuis, les grandes études de synthèse du Père Longpré (E. LONGPRÉ, « Lulle, Raymond (le bienheureux) », *DTC*, 1926, p. 1072-1141 et « Le B. Raymond Lulle

Franch, dans son article « L'apologétique de Raymond Lulle vis-à-vis de l'islam »<sup>176</sup>, mentionne un premier pas dans la recherche lullienne :

Les arabisants espagnols du début de ce siècle avaient eu le grand mérite d'attirer l'attention sur les emprunts nombreux de Ramon Llull à la philosophie, à la théologie et même à la mystique musulmane qui jusqu'alors n'avaient point été aperçus par les lullistes de formation latine. Mais leurs conclusions avaient été excessives<sup>177</sup>.

Il est difficile de résumer en quelques pages le destin d'un homme qui, bien que ni franciscain ni martyr, est un saint pour les franciscains<sup>178</sup>, et une grande figure pour les spécialistes de mystique : le « docteur illuminé ». Cet homme, né en 1233 environ, à Majorque, y puisa la volonté d'harmoniser les trois cultures composites de l'île : musulmane, juive et chrétienne. Sa vie fut romanesque. Né d'une famille de la noblesse catalane, Ramon Llull vécut à la cour, se maria, et eut deux enfants avant de se convertir pour vouer sa vie tout entière au Christ<sup>179</sup>. Pour honorer Dieu et convertir les infidèles, il ordonna tous ses talents autour de trois actions essentielles : écrire pour dénoncer les

et Raymond Martí », *Bolleti de la Societat Arqueologica Luliana*, t. 24, 1933, p. 269-271) et des Frères Thomas et Joseph Carreras Artau ont approfondi la recherche sur ce franciscain (T. ET J. CARRERAS ARTAU, « El escolasticismo popular Ramon Llull (Ramondo Lulio) », in *Historia de la filosofia española, Filosofia cristiana de los siglos XIII al XV*, Madrid, 1939, t. I, p. 231-640). Plus récemment le père Platzcek et Armand Llinares ont rendu la pensée lullienne dans son intégrité à la réflexion scientifique (E. W. PLATZCEK, *R. L. sein Leben - seine Werke; die Grundlagen seines Denkens*, Düsseldorf, 1962-64, 2 vol. et A. LLINARES, *R. Lulle, philosophe de l'action*, Paris, 1963, 510 p.) Ces études ont été complétées plus récemment pour certains aspects : Ramón Sugranyes de Franch analyse les rapports du bienheureux avec l'islam (R. SUGRANYES DE FRANCH, *R. Lulle, docteur des missions*, in *Nouvelle revue de science missionnaire*, Schöneck-Beckenried, 1954, 152 p. et « L'apologétique de Raymond Lulle vis-à-vis de l'islam », *Les Cahiers de Fanjeaux*, t. 18, p. 373-393); Charles-Emmanuel Dufourcq intègre ce personnage dans des perspectives historiques plus vastes et Dominique Urvoy apporte des précisions sur le plan philosophique (CH.-E. DUFOURCQ, « La question de Ceuta au XIII<sup>ème</sup> siècle », *Hespéris Tamuda*, Rabat, 1955, p. 74 et *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 106 et suivantes, p. 580 et suivantes; D. URVOY, *Penser l'Islam, les pré-supposés islamiques de l'« art » de Lull*, Paris, 1980, 440 p.) Enfin John Tolan met en perspective son parcours face aux autres démarches missionnaires (voir le chapitre XI qui lui est consacré. J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 340-362).

<sup>176</sup> R. SUGRANYES DE FRANCH, art. cit., *Les Cahiers de Fanjeaux*, 1983, t. 18, p. 373-393.

<sup>177</sup> *Ibidem*, p. 374, les références bibliographiques qui suivent sont extraites de même article, p. 391.

<sup>178</sup> « Son prétendu martyr sera une légende forgée par le transfert de l'histoire de sa lapidation pendant le voyage antérieur à Bougie, renforcée par de pieuses falsifications au commencement du XVII<sup>ème</sup> en vue de sa canonisation ». A. BONNER, « Raymond Lulle », in *DSAM*. Il est notamment compté au nombre des martyrs d'Afrique du Nord au côté de ceux de Marrakech et Ceuta par L. WADDING, *Scriptores ordinis minorum*, Roma, 1906, 243 p.

<sup>179</sup> « Il commençait à rédiger cette chanson lorsque, regardant vers sa droite, il vit le Seigneur Jésus Christ comme suspendu à sa croix. » R. LLULL, *Vita coetanea beati Raymundi Lulli*, traduction français de R. SUGRANYES DE FRANCH, in *Raymond Lulle, Les actes du Colloque sur Raymond Lulle Université de Fribourg 1984*, 1986, p. 95.

erreurs des infidèles en les amenant à l'évidence de la supériorité de la religion chrétienne, fonder des collèges pour l'enseignement des langues – il apprit lui-même l'arabe de son esclave qu'il tua pour se défendre<sup>180</sup> – et évangéliser les musulmans en acceptant de mourir en prêchant. Il les accomplit toutes trois et rédigea plus de deux cents ouvrages<sup>181</sup>. Nombre d'entre eux concernent la conversion des infidèles et l'expansion du christianisme par l'évangélisation et la croisade<sup>182</sup>.

Ramòn Lull écrit aux papes des lettres, des traités, et se rendit en personne à leur rencontre pour défendre ses projets. Parallèlement il entreprit un voyage vers la Terre Sainte, qui s'arrêta à Chypre, et trois voyages en Berbérie orientale pour convertir les musulmans<sup>183</sup>. Si en cette période (de 1292 à 1314) les pontifes ne parlent pas, dans leur correspondance, du « docteur illuminé » au Maghreb, Nicolas IV, Célestin V, Boniface VIII, Benoît XI et Clément V connurent probablement ses voyages et ses projets touchant l'Afrique du Nord.

Pour suivre les pérégrinations de Ramòn Lull, il suffit de reprendre le fil du récit issu du Majorquin lui-même. La *Vitae coetanea*<sup>184</sup> raconte sa conversion du Majorquin, ses hésitations entre l'ordre de saint François et l'ordre de saint Dominique, puis ses intentions évangéliques. Ainsi je reprends ici les épisodes de sa vie qui concernent les papes ou l'Afrique du Nord tels que lui les voyait. En 1276, le pape Jean XXI l'autorisa à fonder à Majorque le collège de Miramar<sup>185</sup>, où treize frères mineurs étudièrent la langue arabe en vue de la prédication<sup>186</sup>. Lors de ses premiers contacts avec un pontife, Ramòn Lull préconisait une approche pacifique pour convertir. Il n'avait alors encore pas eu de contact avec l'Afrique du Nord. En revanche il avait alors déjà rencontré Ramòn de Peñafort puisqu'il dit avoir suivi « les conseils de [...] frère Raymond, de l'ordre des prêcheurs, celui qui avait autrefois compilé les *Décrétales* du Seigneur Pape Grégoire IX<sup>187</sup> ». Il s'agit très certainement de Ramòn de Peñafort qu'il dut rencontrer à Barcelone durant la décennie 1260, sans doute

<sup>180</sup> L'esclave avait blasphémé, Lull l'avait frappé en conséquence. L'esclave s'était alors muni d'une arme blanche pour se venger. *Ibidem*, chap. 12.

<sup>181</sup> J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 345.

<sup>182</sup> Notamment le *Liber de gentili et tribus sapientibus*, qu'il rédigea en 1274 (R. LLULL, *Liber de gentili et tribus sapientibus*, MOG II, p. 21-114 ; *Le livre du gentil et des trois sages*, traduction française d'A. LLINARÈS, Cerf, 1993, 282 p.)

<sup>183</sup> Armand Llinarès explique le choix de la Berbérie orientale plutôt qu'occidentale par les relations qu'entretenaient les royaumes hafside et aragonais. A. LLINARÈS, « Le dramatique épisode algérien de la vie de Raymond Lulle », *Revue de la Méditerranée*, 1945, p. 385-397.

<sup>184</sup> R. LLULL, *op. cit.*, p. 272-309 ; traduction française de R. SUGRANYES DE FRANCH, *op. cit.*, p. 95-115.

<sup>185</sup> 1276, octobre, 16. *Laudanta tuorum Progenitorum*. JEAN XXI, BEFAR, p. 20, n° 53.

<sup>186</sup> CH.-E. DUFOURCO, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 109.

<sup>187</sup> R. LLULL, *Vita coetanea beati Raymundi Lulli*, traduction de R. SUGRANYES DE FRANCH, in *Raymond Lulle, Les actes du Colloque sur Raymond Lulle Université de Fribourg* 1984, 1986, p. 98-99.

après 1265<sup>188</sup>, peu de temps après les lettres pontificales qui mentionnent une activité dominicaine à Tunis sous l'égide du bienheureux dominicain.

Avant même son voyage de l'autre côté de la Méditerranée, Llull regarda vers le sud et le notifia à Nicolas IV, dans son *Tractatus de modo convertendi infideles*<sup>189</sup>. Après la chute de Saint-Jean-d'Acre, la conversion des infidèles doit selon lui passer par la croisade, car celle-ci ouvre les terres aux prédicateurs. Le début du traité mentionne à deux reprises le Maghreb, dans les parties traitant, d'une part de la guerre maritime et d'autre part de la guerre terrestre. Ainsi Ramòn Llull rappela à Nicolas IV, alors qu'il s'était déjà intéressé à l'Afrique du Nord, que les projets pour convertir les infidèles pouvaient associer prédication et croisade et concerner l'Afrique du Nord<sup>190</sup>.

### Le premier séjour à Tunis (fin 1292 - fin 1293)<sup>191</sup>.

Quatre ans plus tard, à soixante ans, il se dirigeait vers Gênes afin d'embarquer pour l'Afrique. Dans cette cité, craignant de mourir, il connut une crise de découragement<sup>192</sup>. Il hésita ensuite entre l'habit franciscain et dominicain<sup>193</sup>. Finalement il embarqua pour l'Afrique en 1292, avec ses livres. Pour la première fois il foulait le sol maghrébin. Tout entier préoccupé par la conversion des infidèles, Ramòn Llull mit peu en avant, dans ses écrits, ses relations avec ses coreligionnaires.

Il était à Tunis. D'après son récit, il pénétra dans la ville depuis la rade de Tunis. Il ne précise pas l'endroit où il logea ni les contacts qu'il eut avec les chrétiens. Aussitôt il convoqua les experts de l'islam qui « chaque jour [...] accourent plus nombreux et plus savants<sup>194</sup> ». Il mit en pratique ses théories. D'après ses propos il fut dénoncé alors qu'il avait donné le désir du baptême à plusieurs hommes. Ramòn Llull pose par écrit qu'il est possible d'amener certains musulmans de Tunis dans le chemin de la conversion. Après un séjour en prison, il resta trois semaines dans le port<sup>195</sup>. Là-bas, il ne prêcha pas sur

<sup>188</sup> *Ibidem*, p. 99, n. 5.

<sup>189</sup> *Tractatus de modo convertendi infideles*, in *Opera Latina*, t. III, Palma, p. 93-112 ; traduction de R. SUGRANYES DE FRANCH, in *Raymond Lulle, docteur des missions*, Schöneck-Beckenried, 1954, p. 129-142.

<sup>190</sup> *Tractatus de modo convertendi infideles*, in *Opera Latina*, t. III, Palma, p. 99 et 101. Voir le II. B., Nicolas IV, p. 157.

<sup>191</sup> R. LLULL, *Vita coetanea beati Raymundi Lulli*, in *R. L. opera latina*, vol. VIII, Turnhout, 1980, p. 288-293, chap. 25-30. traduction de R. SUGRANYES DE FRANCH, *op. cit.*, 1986, p. 105-108.

<sup>192</sup> R. LLULL, *op. cit.*, p. 284, chap. 19. A. LLINARES, *R. Lulle, philosophe de l'action*, Paris, 1963, p. 104.

<sup>193</sup> R. LLULL, *op. cit.*, traduction de R. SUGRANYES DE FRANCH, *op. cit.*, p. 103-105.

<sup>194</sup> *Ibidem*, p. 106.

<sup>195</sup> R. LLULL, *op. cit.*, p. 288-292, chap. 26-30 ; traduction française de R. SUGRANYES DE FRANCH, p. 106-107. Les mêmes faits sont rapportés par L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. V, p. 175-176, n° III.



les places publiques mais discuta avec les docteurs de l'islam. Il rapporte en détail son argumentation dans la *Vita coetanea*<sup>196</sup>. Il fut rapidement dénoncé au souverain, jugé, défendu par un des membres du conseil et expulsé du royaume hafside. Après avoir connu la prison, les insultes et les coups de la foule, il embarqua à bord d'un navire génois en partance pour Naples<sup>197</sup>. La durée du premier séjour du « docteur illuminé » est estimé par Armand Llinares à une année environ, de la fin de l'année 1292 à la fin de l'année 1293<sup>198</sup>.

Dans les années qui suivirent, il se rendit à la cour de Rome pour exposer ses projets en vue de la propagation de la foi chrétienne. Ramòn Llull parle de Célestin V et Boniface VIII et précise qu'il comprend « qu'il n'obtiendrait rien » des souverains pontifes<sup>199</sup>. Il avait essayé toutefois. Les papes ont ainsi pu rencontrer un prédicateur revenant de Tunis. Les années s'écoulaient sans que Ramòn Llull soit en contact ni avec les papes ni avec le Maghreb. En 1305, alors que Clément V était pape, le « docteur illuminé » répéta ses démarches, mais « le Pape et les cardinaux ne se souciaient guère de cette supplique<sup>200</sup> ». Il composa cette année-là, toujours à l'adresse du pape, à Montpellier, le *Liber de fine* où il rappelle les expériences infructueuses de Ramòn Martí sans le nommer ; il parle toujours d'un « dominicain » qui aurait démontré la fausseté de la loi des Sarrasins pour convertir le roi de Tunis. Le souverain hafside aurait alors dit que s'il parvenait à démontrer la véracité de la foi chrétienne, il se ferait alors, lui et tous ceux de sa patrie, baptiser<sup>201</sup>. Pour Ramòn Llull, le dominicain n'en fit pas la démonstration de façon logique et échoua<sup>202</sup>. Dans le

<sup>196</sup> R. LLULL, *op. cit.*, p. 289-291, chap. 26-27 ; traduction française de R. SUGRANYES DE FRANCH, *op. cit.*, p. 105-107.

<sup>197</sup> Il revint à terre pour continuer son œuvre mais rembarqua dès l'annonce de menaces qui pesait sur un chrétien pris pour lui. R. LLULL, *op. cit.*, p. 292, chap. 29-30. traduction française de R. SUGRANYES DE FRANCH, *op. cit.*, p. 107-108. A. LLINARES, *R. Lulle, philosophe de l'action*, Paris, 1963, p. 105-106.

<sup>198</sup> A. LLINARES, *op. cit.*, p. 106-107.

<sup>199</sup> R. LLULL, *op. cit.*, traduction française de R. SUGRANYES DE FRANCH, *op. cit.*, p. 109.

<sup>200</sup> *Ibidem*, p. 111.

<sup>201</sup> « *Uterius accidit, quod Tunitii fuit quidam Rex Sarracenus, qui Murmiamoli vocabatur ; & adhuc non est diu, quod unus Religiosus Christianus arabice huic probavit, quod Sarracenorum lex erat falsa, et hoc est facile ad probandum. Tunc Rex ei dixit, quod fidem Christianorum approbaret, & ipse deinde se faceret Christianum, & omnes alios de sua patria faceret baptizari* ». R. LLULL, *Diui Raymundi Lulli Libellus de fine*, Palmae Balear, Raphaelis Moya, 1665, p. 52-53.

<sup>202</sup> « Raymond Lulle critiqua vivement - quoique de façon détournée - la stratégie missionnaire des dominicains. En cinq occasions différentes, au fil de ses écrits, il évoque la mission de Ramon Marti auprès du roi de Tunis comme un échec, sans même le mentionner nommément ». J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 340. Voir également « Documentary appendix : The meeting of Raymond Marti with the King of Tunis in the books of Raymond Lull » dans J. CH. LAVAJO, « The apologetical method of Raymond Marti according to the problematic of Raymond Lulle », *Islamochristiana*, 1985, p. 174-176. J. E. VOSE ROBIN, *Dominicans, Muslims and Jews in the medieval crown of Aragon*, Cambridge, 2009, p. 239-240.



même paragraphe il rappelle l'expédition à Tunis de saint Louis, avec son armée, afin de convertir le « roi sarrasin ». S'il s'était converti, son peuple l'aurait suivi et ainsi la Terre Sainte aurait pu être récupérée<sup>203</sup>. Ramòn Llull connaît et rappelle, une fois de plus, la possible conversion du roi de Tunis<sup>204</sup>. Il met ensuite l'accent sur l'utilité des deux glaives, l'un spirituel – la conversion par la parole – et l'autre temporel – la croisade –, les deux étant intimement liés.

### Le « dramatique » séjour à Bougie (1306-1307)<sup>205</sup>.

Fort de son premier contact avec un royaume musulman, le bienheureux voulait continuer l'apostolat. Il le fit après treize années d'intense activité en Europe et à Chypre. Ne pouvant revenir à Tunis, il choisit Bougie, alors indépendante. En 1307, il était présent dans cette ville. Cette fois il prêcha sur la place publique comme l'avaient fait les franciscains à Marrakech. Il précise que cette prédication fut faite « en arabe ». Il défendit la loi des chrétiens et avança que la loi des Sarrasins était fausse ; il s'engagea à le démontrer. Sur la place publique, il reçut des coups. On peut penser que les Bougiotes et les chrétiens sur place en furent témoin ou en entendirent parler. Il fut emmené rapidement devant un *episcopum* de ville, discuta avec lui et termina à nouveau son voyage en prison. (Les mêmes schémas se répètent). Ramòn Llull dans le récit qu'il fait de son aventure met en avant le fait que les Sarrasins redoutaient sa discussion. Puis il resta en prison où il continua ses dialogues avec les musulmans. Cette fois ses relations avec les chrétiens sont mentionnées. Ils prirent soin de lui, « les Génois et les Catalans qui résidaient là demandèrent tous ensemble qu'on le mît dans un lieu plus décent encore »<sup>206</sup>. Il resta une demi-année au fond de sa geôle avant que le roi de Bougie ne le renvoyât de l'autre côté de la mer par bateau. Il repartit pour Gênes à bord d'un navire qui fit naufrage, et égara ses livres.

Le deuxième voyage est plus long, Ramòn y croisa plus de musulmans et obtint le soutien de chrétiens sur place. Il se raconte lui-même et met en avant ses discussions et disputes avec différents musulmans. Ses relations aux « infi-

<sup>203</sup> « *Tunc Rex fuisset Christianus, & una cum eo suae gentes; quoniam Sanctus Rex Franciae Ludovicus ivit tunc tunicum, cum exerci suo magno, & si praedictus Sarracenorum Rex consensisset, tota sua patria esset jam fidelis, et sic recuperata fuisset Terra Sancta, & ideo conscientia spectet habere iudicium contra illos, qui possunt agere bonum, & ad hoc deputati sunt, & non agunt, & quasi ab illis penitus est neglectum* ». R. LLULL, *Diui Raymundi Lulli Libellus de fine*, Palmae Balear, 1665, p. 55.

<sup>204</sup> J. CH. LAVAJO, *art. cit.*, 1985, p. 172-173.

<sup>205</sup> R. LLULL, *Vita coetanea beati Raymundi Lulli*, in R. L. *opera latina*, vol. VIII, Turnhout, 1980, p. 297-301, chap. 36-41 ; traduction française de R. SUGRANYES DE FRANCH, in *Raymond Lulle, Les actes du Colloque sur Raymond Lulle Université de Fribourg 1984, 1986*, p. 111-113. A. LLINARES, *R. Lulle, philosophe de l'action*, Paris, 1963, p. 116-118. Le qualificatif de « dramatique » est apposé au séjour de Llull par Armand Llinares. A. LLINARES, « Le dramatique épisode algérien de la vie de Raymond Lulle », *Revue de la Méditerranée*, 1945, p. 385-397.

<sup>206</sup> R. LLULL, *op. cit.*, traduction française de R. SUGRANYES DE FRANCH, *op. cit.*, 1986, p. 113.

dèles » sont largement détaillées même s'il les dépeint à son avantage. Il dit avant tout qu'il avait pu débattre avec des musulmans. Il mentionne une « dispute » théologique entre lui et un « Sarrasin », Hamar. Il aurait commencé la rédaction de sa *Disputatio Raymundi Christiani et Hamar Sarraceni* du fond de sa cellule<sup>207</sup>. À son retour, il écrivit en latin la *Disputatio* et l'envoya au pape, Clément V, aux cardinaux et aux grands pour qu'ils aient connaissance des arguments du chrétien et de ceux du musulman. Dans le prologue, il précise qu'il était parti à Bougie prêcher la sainte foi catholique sur la place publique, qu'il avait discuté avec Hamar et d'autres « Sarrasins » lettrés<sup>208</sup>. Le livre est composé de trois parties, les arguments de Hamar, ceux de Ramòn et une dernière partie<sup>209</sup> consacrée aux finalités de son ouvrage. Il rappelle dans la *Disputatio* que le livre fut écrit d'après les faits. Il narre à nouveau ses aventures. Puis il raconte son naufrage, la perte de ses livres et enfin la rédaction de ce livre en latin. Il l'a envoyé au pape et aux cardinaux pour qu'ils vissent comment avait été présentées les raisons du chrétien et celles du « Sarrasin ».

L'année d'après, en 1309, il écrivit le *Liber de acquisitione Terrae Sanctae*<sup>210</sup>. Il propose à nouveau les différents chemins de croisade et répète l'histoire de Ramòn Martí<sup>211</sup> ; en quelques lignes il réécrit la discussion avec le *rex Miramamoli*, et l'échec du dominicain. Dans la *Vita coetanea*, Ramòn Llull relate pour cette même année ses tentatives auprès de Clément V, en 1309 puis lors du concile de Vienne<sup>212</sup>.

### Le dernier séjour à Tunis (septembre 1314 - 1315 ?)<sup>213</sup>.

Ramòn Llull bénéficia des liens entre les Catalans et Tunis pour revenir dans cette cité – sa condamnation remontant alors à plus de vingt ans. Il embarqua en septembre 1314. Il était présent pour la dernière fois sur le sol maghrébin en 1315. Il ne put en témoigner lui-même. À Tunis, il sollicita Jaime II, roi d'Aragon, qui le recommanda en novembre au souverain *ḥafside*<sup>214</sup>. Il lui demanda également l'envoi auprès de lui de son disciple Simon de

<sup>207</sup> R. LLULL, *Disputatio Raymundi christiani et Hamar saraceni*, MOG IV.

<sup>208</sup> *Ibidem*, p. 1 : Prologo.

<sup>209</sup> *Ibidem*, p. 46 : Pars III - Ordinatione vel de Fine Libri.

<sup>210</sup> R. LLULL, *Liber de acquisitione Terrae Sanctae*, Barcelone, 1927, p. 265-278.

<sup>211</sup> « III. De distinctione tertia. [...] Narratur quod quidam christianus religiosus, bene in arabico litteratus ivit Tunicium disputandum eum rege, qui rex Miramamoli vocabatur ». *Ibidem*, p. 276. « En cinq occasions différentes, au fil de ses écrits, il évoque la mission de Ramon Martí auprès du roi de Tunis comme un échec, sans même le mentionner nommément ». J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 340.

<sup>212</sup> « De Gênes il se rendit chez le Pape, qui résidait alors à Avignon ». R. LLULL, *Vita coetanea beati Raymundi Lulli*, traduction française de R. SUGRANYES DE FRANCH, in *Raymond Lulle, Les actes du Colloque sur Raymond Lulle Université de Fribourg 1984, 1986*, p. 114-115

<sup>213</sup> A. LLINARES, R. Lulle, *philosophe de l'action*, Paris, 1963, p. 123-127.

<sup>214</sup> 1314, novembre, 12. H. FINKE, *Acta Aragonensia*, Berlin, 1908, t. II, p. 899, n° 576.

Puicerdà<sup>215</sup>. Jaime II donna suite à sa demande et intervint auprès des autorités franciscaines de Lérida, le 5 août<sup>216</sup>, et du ministre des frères mineurs de la province d'Aragon, le 29 octobre, dans l'intention d'accéder à la demande du « docteur illuminé<sup>217</sup> ». Sa présence dans la ville semble assurée jusqu'en décembre 1315<sup>218</sup>, même si sa mort est communément datée au 29 juin 1315. Il resta probablement plus d'un an et demi à Tunis. Les séjours du « docteur illuminé » furent longs il dut être en contact avec des religieux sur place. Sa mort est entièrement auréolée de mystère. Deux traditions s'opposent sans qu'aucune ne soit attestée. Toutes deux rapportent qu'il fut assailli par une foule agressive et embarqué sur un navire génois en partance pour Majorque par les autorités locales. Pour les uns, il mourut en mer ; pour les autres en terre chrétienne. La date du 29 juin 1315, fête du martyr des saints Pierre et Paul, a été retenue au fil des siècles pour le célébrer. L'imagerie popularisa le portrait de Ramon Llull « à la barbe fleurie », derrière les barreaux de sa cellule maghrébine, discutant avec des musulmans<sup>219</sup>.

La pensée lullienne est très complexe et ne peut être résumée ici. Quelques réflexions qui éclairent brièvement l'action de Llull peuvent être exposées. Il emprunta au « rationalisme et [à la] minutie dominicains, d'un côté, [à la] mystique et [au] pathos franciscains, de l'autre<sup>220</sup> ». Les raisonnements du « docteur illuminé » se fondent sur la défense du chrétien face à l'infidèle. Pour lutter contre le judaïsme, l'islam et l'aristotélisme latin, il démontre la véracité de la Trinité et de l'Incarnation, dogmes fondamentaux du christianisme ; il n'hésite pas non plus à intégrer et à reprendre à son compte des raisonnements et modes de pensée des infidèles et notamment des musulmans<sup>221</sup>. C'est une « stratégie de l'argumentation positive<sup>222</sup> ». Il utilise la raison pour démontrer ces dogmes.

Manifestement, l'action de Ramon Llull n'occasionna pas de conversions, pas plus que celle des franciscains ou des dominicains. Dominique Urvoy ex-

<sup>215</sup> *Ibidem*, t. II, p. 900, n° 577.

<sup>216</sup> 1315, août, 5. Lettre de Jaime II aux autorités franciscaines de Lérida. *Ibidem*, t. II, p. 900, n° 578.

<sup>217</sup> 1315, octobre, 29. Lettre de Jaime II à Romeo Orticii, ministre des frères mineurs de la province d'Aragon. *Ibidem*, p. 900, n° 579. Dominique Urvoy analyse dans cet échange de lettres la situation particulière de la couronne d'Aragon : celle-ci avait été bousculée par l'affaire secrète de la conversion d' Ibn al-Lihyānī, sultan de Tunis, et s'intéressait au projet de conquête de l'Ifrikiya qu'avait formulé saint Louis quelques quarante-cinq ans plus tôt. D. URVOY, *Penser l'Islam, les présupposés islamiques de l'« art » de Llull*, Paris, 1980, p. 235.

<sup>218</sup> A. LLINARES, R. Lulle, *philosophe de l'action*, Paris, 1963, p. 124-125.

<sup>219</sup> Cf. la première édition de la *Diputatio Raymundi christiani Hamar Sarraceni*, de 1510 citée par A. LLINARES, « Le dramatique épisode algérien de la vie de Raymond Lulle », *Revue de la Méditerranée*, 1945, p. 385-397.

<sup>220</sup> J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 340.

<sup>221</sup> A. LLINARES, *op. cit.*, p. 235.

<sup>222</sup> J. TOLAN, *op. cit.*, p. 345.

plique cet échec par l'analyse de la situation intellectuelle et religieuse de la Berbérie orientale au début du XIV<sup>ème</sup> siècle<sup>223</sup> : « C'est [...] un islam sensiblement différent de celui qu'a connu son île natale que Lull trouve à Tunis<sup>224</sup> ». « On voit combien, dans ces conditions, Lull était médiocrement préparé à affronter les habitants de Tunis<sup>225</sup> ».

Il remarque pourtant que les actions de Ramon Llull ne furent vaines puisque, en s'appuyant sur une discussion à Fès en 1394, il note que les ouvrages arabes de Ramon Llull ont pu circuler au Maghreb<sup>226</sup>.

Les tentatives d'apostolat des frères n'eurent lieu en Afrique du Nord qu'un siècle durant. Si l'hypothèse d'un *studium arabicum* est écartée par manque de certitudes, des séjours donnèrent lieu à des prédications pour convertir les musulmans, en 1219 et 1233, au Maghreb al-Aqsā, en Ifrīqiya peut-être lors de la présence de Ramon Martí et à plusieurs reprises avec Ramon Llull. Le premier martyr franciscain eut lieu au Maroc. Le Maroc, c'était les infidèles proches ; point n'était besoin pour atteindre les côtes maghrébines occidentales d'un long et périlleux voyage en bateau. Mais après 1230, les martyrs franciscains désertèrent les côtes africaines pour d'autres destinations, et ce jusqu'à la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle<sup>227</sup>. Quant à l'expérience lullienne elle était quelque peu isolée. Pourtant Ramon Llull suivit les conseils de Ramon de Peñafort. Il critiqua Ramon Martí. Ce dernier se trouvait dans l'entourage du roi d'Aragon qu'il mentionne. Il s'adressa aux papes, et notamment à Nicolas IV après que ce dernier se fut intéressé au Maroc. Il remémore l'expédition de saint Louis à Tunis, mentionne les marchands de Tunis. Il embarqua sur des navires génois et s'adressa aux musulmans bougiotes et tunisois. Il parle de prédication et de croisade, et résume les deux entrées de l'Afrique : Ceuta et Tunis. Au début du XIV<sup>ème</sup> siècle, le Majorquin offre une belle synthèse de l'effort évangélique mené au Maghreb ; il ne manque que l'histoire des martyrs franciscains et la mention de l'évêché de Marrakech. De plus, il s'adressa aux papes. Ses démarches eurent lieu à une période où la papauté elle-même, avec Nicolas IV, reprenait la politique maghrébine du milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle. À la fin de ce siècle le Maghreb n'est plus une terre inconnue et vierge de la prédication chrétienne. C'est un petit point dans la politique pontificale à l'égard des

<sup>223</sup> Chapitre VIII, « l'action de Lull en pays musulman ». D. URVOY, *Penser l'Islam, les présupposés islamiques de l'art* de Lull, Paris, 1980, p. 217-239.

<sup>224</sup> D. URVOY, *op. cit.*, p. 223.

<sup>225</sup> *Ibidem*, p. 227.

<sup>226</sup> « Il s'agit d'une discussion qui aurait eu lieu à cette date, à Fès, devant le sultan et entre plusieurs ulémas, à propos d'un livre surnommé *Quddus* écrit en "*lengua morisca de mano de Remon luyll de Mallorca, hombre muy sabio*"... » D. URVOY, *op. cit.*, p. 238.

<sup>227</sup> Les martyres franciscains commencent en 1220-1230 dans un horizon ibérique et maghrébin. Puis il n'y en eut plus en Afrique du Nord alors qu'il y eut des martyres franciscains tout au long du XIV<sup>ème</sup> siècle. I. HEULLANT-DONAT, « Missions impossibles. Les franciscains, la mission et le martyr à la fin du Moyen Âge », séminaire de l'EHESS, 8 mars 2006.

musulmans, mais c'est un point qui figure dans le tableau d'ensemble. Cependant les deux grandes figures catalanes que furent Ramòn Martí et Ramòn Llull n'apparaissent pas nommément dans la correspondance apostolique qui concerne l'Afrique. Leur engagement au Maghreb n'est pas mis en avant par les papes.

Après Ramòn Llull il n'y eut plus aucune trace de prêches auprès de musulmans, de tentative de conversions ou de martyre. La résistance musulmane joua sûrement le rôle majeur. Les mendiants, comme les marchands et les papes s'en accommodèrent. Ce fut désormais le pragmatisme qui prima en terre maghrébine. Franciscains, dominicains, bénédictins, mercécaires et trinitaires demeurèrent présents pour les chrétiens, captifs ou libres.

### *Boniface VIII, 1294-1303*

Boniface VIII, dont le pontificat fut surtout marqué par les différends qui l'opposent au roi de France, s'est peu intéressé à l'Afrique du Nord. Il écrit sept lettres mentionnant cette région du monde. Aucune ne parle de Ramòn Llull ni de prêches aux Sarrasins ou de communautés de chrétiens installés sur ces terres lointaines. Il est question dans sa correspondance de la VIII<sup>ème</sup> croisade, notamment dans la bulle de canonisation de saint Louis<sup>228</sup> et de la conquête de Djerba et de Kerkennah<sup>229</sup>.

Boniface VIII agit, avec plusieurs années de retard, en 1295<sup>230</sup>, à cette victoire. Il situe ces îles « dans les régions d'Afrique », voisines de Tunis. Le pape écrit à Roger de Lauria qu'il voyait dans toute conquête une victoire sur les ennemis de la foi chrétienne<sup>231</sup>. Ce succès ne fut pas associé à la croisade. Boniface VIII concéda à Roger de Lauria ces îles en fief<sup>232</sup>, afin de pérenniser cette avancée de la « vraie foi ». Roger devait suivre l'exemple des apôtres Pierre et Paul ; construire des églises<sup>233</sup> et propager la foi orthodoxe

<sup>228</sup> 1297, août, 11. *Gloria, laus, hono.* Reg. Vat. 48, f. 290, ep. 392.

<sup>229</sup> 1295, août, 11. *Cum dilecto filio.* Reg. Vat. 47, f. 194 v° - 195 v°, ep. 114.

1295, août, 11. *Ex tuorum strenuitate.* Reg. Vat. 47, f. 195 r°, ep. 115.

<sup>230</sup> Djerba fut conquise en 1284 par Roger de Lauria. H. BRESCH, « Le royaume des îles Fortunées », in *Royaumes imaginaires (XIIIe-XVIIe siècles)*, Turnhout, 2005, p. 178. Ibn Khaldūn date la « prise de possession » de Djerba par les chrétiens de 1289. *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. III, p. 65.

<sup>231</sup> « *divino iretus auxilio, cripuisti potenter de manibus hostium fidei christianae* ». 1295, août, 11. *Ex tuorum strenuitate.* L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 18-19, n° XIX.

<sup>232</sup> « *damus per alias nostras literas in mandatis ut te, auctoritate nostra, de feudo investiat memorato...* » *Ibidem*.

<sup>233</sup> « *ac in eis proponis aedificari facere ecclesias et altaria et Christo domino deservire* ». *Ibidem*. Deux ans auparavant un vaisseau catalan se dirigeait vers Djerba avec à son bord deux cloches pour

dans l'île. L'historien James Muldoon a étudié en détail l'accord<sup>234</sup>. Roger de Lauria donna au pape ces îles à la condition qu'elles lui soient accordées comme à ses héritiers en fief. Le pape en acceptant cette donation, octroyait une terre prise sur les infidèles. Pour la première fois, un fief papal se trouvait hors d'Europe<sup>235</sup>. Pour légitimer son acte le pontife s'appuya sur le constat que ces îles n'appartenaient pas au royaume de Sicile et qu'elles n'avaient jamais appartenu à un prince chrétien<sup>236</sup>. Il associa le frère « *Bonifacio de Calamandrano* » de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem à cette démarche<sup>237</sup>.

Cette même année, après une longue lutte contre papes et Angevins, Jaime II roi d'Aragon avait renoncé à la Sicile par le traité d'Agnani. Papauté et roi d'Aragon étaient réconciliés<sup>238</sup>.

On peut noter que le pontife, bien qu'il sût l'île proche de l'Ifrīkiya, n'envisageait pas cette conquête comme une base pour attaquer les terres voisines. Pourtant Ibn Khaldūn rapporte que : « [l]'existence d'une telle forteresse dans le voisinage des musulmans les tint dans des inquiétudes continuelles, et le gouvernement de Tunis ne cessa d'expédier des troupes pour l'attaquer<sup>239</sup> ».

### Clément V, 1305-1314

Sous le pontificat de Clément V, à qui Ramòn Lull s'adressa à plusieurs reprises, plusieurs lettres papales encore, et ce pour la dernière fois, parlent de convertir les Maghrébins. Par ailleurs ce pape soutint la croisade vers Jérusalem ainsi que la *reconquista*, mentionnant Ceuta à l'occasion<sup>240</sup>. Il parle

célébrer le culte chrétien. Le bateau fut attaqué par des corsaires. CH.-E. DUFOURCO, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 299.

<sup>234</sup> J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels: The Church and the Non-Christian World, 1250-1550*, Philadelphie, 1979, p. 54-55.

<sup>235</sup> « The granting of newly conquered lands as papal fiefs was not a new practice; popes had been receiving and granting lands in this fashion since the eleventh century ». *Ibidem*, p. 55.

<sup>236</sup> James Muldoon précise qu'il ne s'appuie pas sur la Donation de Constantin, faux très célèbre selon lequel l'empereur Constantin aurait donné Rome et son territoire au pape. J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels: The Church and the Non-Christian World, 1250-1550*, Philadelphie, 1979, p. 55. « La pratique pontificale de distribuer les royaumes reposait sans doute sur le double droit pontifical de disposer des terres non attribuées à un État, et donc sans possesseur légitime en droit naturel, *terra nullius*, et de gérer directement et particulièrement les îles. La tradition grégorienne du *rotulus insularum* placées sous l'autorité directe du Saint-Siège s'appuie sur la donation constantinienne ». H. BRESCH, « Le royaume des îles Fortunées », in *Royautes imaginaires (XIIe-XVIe siècles)*, Turnhout, 2005, p. 183.

<sup>237</sup> 1295, août, 11. *Ex tuorum strenuitate*. Reg. Vat. 47, f. 195 r°, ep. 115.

<sup>238</sup> CH.-E. DUFOURCO, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 341 et 408.

<sup>239</sup> IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. III, p. 65.

<sup>240</sup> 1310, juillet, 27. *Carissimus in Christo*. Reg. Vat. 57, f. 297 r°, ep. 70.

aussi de l'évangélisation des infidèles, le regard tourné vers l'Orient<sup>241</sup>. Ce pape écrivit neuf lettres à propos de l'Afrique du Nord. Le plus grand nombre de celles-ci concerne la vie pratique de l'évêché de Marrakech et évoque encore les frères mendiants qui venaient au royaume de Marrakech pour convertir les musulmans<sup>242</sup>. En 1307 on peut lire sous la plume clémentine que le frère *Bernardus* était venu jusqu'en Afrique, dans le diocèse de Marrakech, avec d'autres frères du prieuré de Murcie, pour « fortifier les fidèles et convertir les infidèles dont il comprend la langue »<sup>243</sup>. Le pape réaffirme à la première ligne de cette bulle la vocation universelle de l'Église ainsi que son souhait de voir la foi chrétienne s'étendre. En août 1310<sup>244</sup>, il est mentionné, de manière imprécise, que des frères dominicains dans l'entourage de l'évêque étaient prêts à œuvrer là pour accroître la diffusion de la parole du Christ. La lettre était envoyée au vicaire de l'ordre des prêcheurs en Afrique. En janvier 1312, l'Église de Marrakech fut confiée à *Franciscus de Relat*, dominicain<sup>245</sup> ; l'intention de préserver les fidèles et de convertir les infidèles est notée à la fin de la lettre<sup>246</sup>. Les dominicains, au début du XIV<sup>ème</sup> siècle étaient présents au Maroc. Dans les écrits pontificaux, leur vocation à étendre la parole du Christ est encore signifiée mais sans être soulignée.

Par ailleurs dans trois bulles il s'intéressait aux incursions chrétiennes dans les régions africaines : au Maroc, point de mire des ambitions castillanes, à Tunis, visée par la VIII<sup>ème</sup> croisade, et à Djerba, conquise par Roger de Lauria. Au début du XIV<sup>ème</sup> siècle, bien qu'aucune grande expédition ne visa le Maghreb, qu'aucune démarche diplomatique d'ampleur ne fût en cours, Clément V s'occupa des régions musulmanes de Méditerranée occidentale et écrivit un nombre non négligeable de bulles qui concernent divers points de la politique pontificale au Maghreb.

<sup>241</sup> L. DUVAL-ARNOULD, « Jean XXII », in *DHP*.

<sup>242</sup> 1307, août, 1<sup>er</sup>. *Zelum habens intime*. Reg. Vat. 54, ff. 73 v° - 74 r°, ep. 372.

1307, août, 29. *Ad regimen universalis*. Reg. Vat. 54, f. 67 v°, ep. 342.

1310, juillet, 27. *Carissimus in Christo*. Reg. Vat. 57, f. 297 r°, ep. 70.

1310, août, 1<sup>er</sup>. *Hanc igitur humilitatis*. Reg. Vat. 57, f. 135 r°, ep. 515.

1310, novembre, 28. *Zelo fidei et*. Reg. Vat. 58, f. 4 v°, ep. 15.

1312, janvier, 10. *Cunctis ecclesiis prelatorum*. Reg. Vat. 59, f. 9 r°. ep. 36.

1313, septembre, 4. *Ex conquestione venerabilis*. Reg. Vat. 60, f. 185 r°, ep. 571.

1313, septembre, 4. *Ex conquestione venerabilis*. Reg. Vat. 60, f. 185 r°, ep. 572.

1313, octobre, 11. *Licet dudum venerabilis*. Reg. Vat. 60, f. 207 r°, ep. 647.

Voir également le III. C., Les évêques, « *Franciscus de Relat* », p. 324.

<sup>243</sup> « [...] in conservatione fidelium et conversione infidelium, quorum vulgare tene (sic) loquitur et intelligit... » 1307, août, 29. *Ad regimen universalis*. A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 446-447.

<sup>244</sup> 1310, août, 1<sup>er</sup>. *Hanc igitur humilitatis*. Reg. Vat. 57, f. 135 r°, ep. 515.

<sup>245</sup> 1312, janvier, 10. *Cunctis ecclesiis prelatorum*. Reg. Vat. 59, f. 9 r°. ep. 36.

<sup>246</sup> « [...] que ad ipsorum conservationem fidelium atque statum ac conversionem infidelium accommoda reputentur ». *Ut per litteras*, CLÉMENT V. Lettres communes - 007659.



La chute de Saint-Jean-d'Acre avait amené à inscrire la croisade dans les points soulevés au concile de Vienne<sup>247</sup>. Sous le pontificat de Clément V on écrivit des traités pour récupérer la Terre Sainte mais ces traités connurent sans doute une faible diffusion<sup>248</sup>. Pierre Dubois composa le *De Recuperatione Terrae sanctae*<sup>249</sup> qu'il dédicâça à Edward 1<sup>er</sup>, roi d'Angleterre. Ce texte faisait partie d'un traité envoyé à Philippe le Bel ; il était prié de faire parvenir le *De Recuperatione Terrae Sanctae* au roi d'Angleterre ainsi qu'au pape. Rien n'atteste qu'il ait été envoyé. Dans les soutiens sur lesquels on pouvait compter pour reconquérir Jérusalem, Pierre Dubois signale la Sicile, et souligne l'intérêt de sa situation géographique. Il précise que « les royaumes de Tunis et de Sicile sont tellement proches que d'une terre, l'autre est vue<sup>250</sup> ».

Ramòn Llull, quant à lui, écrivit le *Liber de acquisitione Terrae Sanctae*<sup>251</sup>, où il insiste sur la prise de Ceuta. Il rappelle à cette occasion la bataille d'Ubeda, aussi appelée bataille de Las Navas de Tolosa,<sup>252</sup> où trois rois, ceux d'Aragon, de Castille et de Navarre vainquirent le « Miramolin », roi du Maroc, avec l'aide de Dieu<sup>253</sup> ajoutant qu'une telle expédition devait être reconduite. Il avance ensuite que le pape, avec son collègue et les rois chrétiens, s'oppose à « tous les Sarrasins, qui croient en Mahomet ». « Le docteur illuminé » croit en la victoire des chrétiens à Ceuta ; une fois cette victoire acquise, il trace la route à suivre : l'armée chrétienne pourra conquérir le royaume du Maroc puis les trois autres, ceux de Tlemcen, de Bougie et de Tunis jusqu'à Tripoli de Barbarie, et donc jusqu'aux frontières de l'Égypte. Ramòn Llull est précis. Il associe ce chemin, pour l'acquisition de la Terre Sainte, à la *reconquista*, et souligne que sur ces terres aussi vivent des infidèles contre lesquels il fallait lutter. Enfin, il donna à lire à Clément V une géographie relativement précise du Maghreb qui s'étendait jusqu'à Tripoli, ville qui jamais ne fut évoquée par le Saint-Siège.

Dans le *Liber de fine*, autre traité pour la reconquête de Jérusalem, Ramòn Llull privilégia à nouveau cette route parmi les cinq possibles<sup>254</sup>. Les deux

<sup>247</sup> P. CHRISTOPHE ET F. FROST, *Les Conciles œcuméniques*, t. 2, Paris, 1988, p. 106.

<sup>248</sup> J. PAVIOT, « Faire la paix pour faire la guerre », *Faire la paix*, colloque organisé par la Fondation MSH Paris, 12 janvier 2010.

<sup>249</sup> Il s'agit de l'édition du manuscrit numéro 1642 du fonds de la reine Christine au Vatican. Il entra au Saint-Siège à la mort de celle-ci le 19 avril 1689. Le *De recuperatione* occupe les folios un à quarante et un. L'écriture est du XIV<sup>e</sup> siècle. *De Recuperatione Terrae sanctae, traité de politique générale par Pierre Dubois*, publié d'après le manuscrit du Vatican par CH.-V. LANGLOIS, Paris, p. XXIII.

<sup>250</sup> « [regnum] Tunicii, Sicilie tam proximum quod de una terrarum alia videtur... » *Ibidem*, p. 140.

<sup>251</sup> R. LLULL, *Liber de acquisitione Terrae Sanctae*, Barcelone, 1927, p. 265-278.

<sup>252</sup> *Ibidem*, p. 270.

<sup>253</sup> « [...] ubi fuerunt tres reges, scilicet Arragoniae, Castellae et Navarrae, in quo bello Miramolinus cum Dei suffragio fuit victus... » *Ibidem*, p. 270.

<sup>254</sup> La première passe par l'empire byzantin, la seconde par l'île de Rashide en Égypte et la troisième par Chypre. J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 358.

dernières voies passent par le Maghreb mais la voie de Tunis, qui emprunte le détroit de Sicile, la quatrième, n'est pas la meilleure : de nombreux gentils y demeurent et en conséquence il faut une grande armée. Et l'auteur remémore l'expédition de saint Louis<sup>255</sup>. La cinquième et dernière route choisie par l'auteur, passe par le Maghreb al-Aqsā. L'auteur écrit que le royaume d'Afrique est entouré par la mer et fait face au royaume de Castille et d'Aragon. Il ne peut être soutenu par d'autres musulmans. Avant de passer le détroit, la conquête doit prendre Alméria et Grenade. L'Espagne est fertile, les chevaux peuvent y demeurer en abondance, et, depuis ce lieu le roi guerrier, le *rex bellator*<sup>256</sup>, avec peu d'armée, peut mener la guerre, conquérir l'Andalousie puis déferler sur Ceuta située à peu de distance. Une fois ce royaume en sa possession, il lui suffira d'avancer, de fortifier le terrain et ensuite de mener une guerre facile, prendre l'Égypte puis reconquérir la Terre Sainte. Tout ce programme est détaillé par le « docteur illuminé<sup>257</sup> ». C'est lui qui a écrit les traités les plus complets ; il est le seul à envisager différents trajets traversant le Maghreb et menant à Jérusalem. Il théorise alors la conquête des côtes de l'Afrique par Ceuta ou Tunis, dans le seul but d'accéder à la Terre Sainte. Pour autant, durant le premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle aucun projet ne fut entrepris, ces traités ne connurent pas de concrétisation<sup>258</sup>.

Il écrivit dans la *Vita coetanea* qu'il s'était rendu en Avignon pour exposer au pape ses propositions<sup>259</sup>. Il n'est pas exposé clairement ce que le Catalan a pu dire à Clément V mais ses démarches ne furent pas couronnées de succès<sup>260</sup>. Il fut aussi présent lors du concile de Vienne en 1311. À cette date il avait déjà fait deux voyages, l'un à Tunis et l'autre à Bougie. Selon ses dires il s'était rendu à Vienne pour défendre l'établissement de monastères de langues pour plaider l'unification des ordres militaires et attaquer la doctrine d'Averroès<sup>261</sup>. Il écrivit pour ce concile *Petitio Raymundi in Concilio generali ad acquirendam Terram Sanctam*, qui reprend les traités précédents<sup>262</sup>. Au deuxième point du

<sup>255</sup> R. LLULL, *Diui Raymundi Lulli Libellus de fine*, Palmae Balear, 1665, p. 80.

<sup>256</sup> Ramòn Llull écrivait que, afin de bien mener la guerre pour reconquérir Jérusalem, il fallait choisir parmi les fils des rois un *rex bellator* qui serait roi de Jérusalem après la conquête. J. TOLAN, *op. cit.*, p. 358.

<sup>257</sup> R. LLULL, *Diui Raymundi Lulli Libellus de fine*, Palmae Balear, 1665, p. 81-82.

<sup>258</sup> R. SUGRANYES DE FRANCH, « Les projets de la croisade dans la doctrine missionnaire de Raymond Lulle », *Nova et Vetera*, Fribourg, 1962, p. 104-105.

<sup>259</sup> R. LLULL, *Vita coetanea beati Raymundi Lulli*, in R. L. *opera latina*, vol. VIII, Turnhout, 1980, p. 302 ; traduction française de R. SUGRANYES DE FRANCH, in *Raymond Lulle, Les actes du Colloque sur Raymond Lulle Université de Fribourg 1984*, 1986, p. 114-115.

<sup>260</sup> « Philippe le Bel de France, à qui s'adresse Raymond Lulle, est le plus ambitieux des souverains et le plus jaloux de son autorité ». R. LLULL, *op. cit.*, traduction française de R. SUGRANYES DE FRANCH, *op. cit.*, p. 104-105. Voir aussi J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 357.

<sup>261</sup> J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 357.

<sup>262</sup> E. LONGPRÉ, « Deux opuscules inédits du B. Raymond Llull », *La France franciscaine*, 18, 1935, p. 145-154. C. DELUZ, « Croisade et paix en Europe au XIV<sup>e</sup> siècle : Le rôle du cardinal Hélie de

texte, il assure qu'il faut réunir les ordres militaires en un seul, puis se diriger vers la Terre Sainte, soit par la Turquie, soit par l'Espagne. Il répète alors brièvement ses idées : depuis la péninsule il faut dominer Ceuta, qui se trouve en *Barbaria*, puis le Maroc et enfin *tota Barbaria*<sup>263</sup>.

Ainsi Clément V connût-il sans doute les arguments du Catalan en faveur de la conquête du Maghreb ainsi que sa description militaire de l'Afrique du Nord. Dans le *Liber de fine*, Ramon Llull souligne bien au lecteur que le Maroc, à l'extrémité occidentale du monde arabo-musulman, est une terre plus facile à conquérir. Clément V ne reprit pas ces idées dans sa correspondance. En 1307, la VIII<sup>ème</sup> croisade est mentionnée de manière anecdotique. Clément V s'adresse à Béatrice, comtesse de Dreux, et rappelle qu'elle a œuvré pour le *passagio* jusqu'au royaume de Tunis<sup>264</sup>. En 1309 la coalition entre l'Aragon, la Castille et le Maroc contre Grenade n'avait pas eu les résultats escomptés par les chrétiens. Les Marīnides s'étaient rendus maître de Ceuta en juillet 1309 à la suite du traité de Fès, conclu avec Jaime II d'Aragon, puis d'Algésiras et de Ronda à la mi-septembre, après le traité conclu avec les Nasrides de Grenade. Ainsi les Marīnides avaient de nouveau une ouverture sur l'Andalousie<sup>265</sup>. Le Maroc restait un ennemi pour Fernando IV, roi de Castille. En 1310 il écrivait à Jaime II combien était nécessaire le contrôle du détroit de Gibraltar afin d'empêcher les Marocains de mener une attaque<sup>266</sup>.

Ce même mois fut envoyée à l'archevêque de Braga la seule lettre pontificale véritablement belliqueuse à l'égard du Maghreb<sup>267</sup>. Clément V désire que les prélats castillans aident Fernando IV. Le pape y évoque la croisade ainsi que le prince des Agaréens qui domine, outre-mer, les régions d'Afrique. Fernando IV, roi de Castille, l'avait informé que le roi Marīnide, s'était rendu maître d'Algésiras et de son territoire, et, que depuis Ceuta au Maroc, il lui était aisé d'amener « une multitude innombrable d'Agaréens<sup>268</sup> » dans la péninsule ibérique jusqu'aux frontières des royaumes chrétiens.

Talleyrand », *Cahiers de recherches médiévales*, 1996, p. 53-64.

<sup>263</sup> E. LONGPRÉ, *op. cit.*, p. 150.

<sup>264</sup> « *multis aliis inordinato tunc passagio usque ad Tunicium properasti...* » 1307, août, 1<sup>er</sup>. *Zelum habens intime*. Reg. Vat. 54, ff. 73 v<sup>o</sup> - 74 r<sup>o</sup>, ep. 372. Les *epistolae* 373 et 374 ont le même destinataire, mais, étant plus courtes, elles ne mentionnent pas Tunis.

<sup>265</sup> « Ils reprenaient pied sur le sol andalou pour la première fois depuis 1294 ». M. CHÉRIE, *Ceuta aux époques almohade et mérinide*, Paris, 1996, p. 58.

<sup>266</sup> ACA, CRD, Jaime, caja 20 n<sup>o</sup>3920. Cité par CH.-E. DUFOURCO, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 454.

<sup>267</sup> 1310, juillet, 27. *Carissimus in Christo*. Reg. Vat. 57, f. 297 r<sup>o</sup>, ep. 70.

<sup>268</sup> « [...] *innumerabilis multitudo Agarenorum fetide nationis transitum faciebat...* » 1310, juillet, 27. *Carissimus in Christo*. Reg. Vat. 57, f. 297 r<sup>o</sup>, ep. 70, édition : *Ut per litteras*, Brepols, CLÉMENT V - 006379.

Le roi ajoutait, dans le courrier envoyé au pape, qu'il redoutait que Gibraltar – reprise en 1309 par Alonso Pérez de Gusmán pour son compte<sup>269</sup> – ne fût également convoitée. Le monarque expose ses craintes au pape ; il écrit que le souverain marocain peut, s'il le veut, lever vingt mille soldats et les diriger vers ses frontières. Le pontife entend donc que le Maroc est une menace pour la péninsule ibérique. Les Marīnides avaient fait d'Algésiras une base pour leurs opérations guerrières contre les Castillans<sup>270</sup>. Fernando souligne que Gibraltar est alors dans la main des chrétiens. C'était un lieu fortifié qui pouvait servir de tête de pont pour conquérir des terres de l'autre côté de la mer. Afin de limiter l'avancée des Marīnides dans la péninsule ibérique, le pape accorde que soit prêchée la croisade générale dans les royaumes d'Espagne<sup>271</sup>.

Ibn Khaldūn narre les batailles autour du détroit :

Le roi chrétien était encore sous les murs d'Algésiras quand il apprit la défaite de ses troupes par Othman et, sur le champ, il envoya toutes ses bandes contre les musulmans. Othman attaqua cette armée, en tua les principaux officiers et mit le roi dans la nécessité de marcher en personne contre lui. À peine les chrétiens eurent-ils quitté leurs positions que les gens d'Algésiras envahirent leur camp et enlevèrent les tentes et les bagages. De cette manière, ils prirent leur revanche et ramenèrent beaucoup de prisonniers. Le roi Ferdinand, fils de Sanche, survécut à cette déroute et mourut en l'an 712 (1312)<sup>272</sup>.

L'implication pontificale dans ces attaques armées, sous Grégoire X ou Clément V, n'est pas relevée par Ibn Khaldūn, qui l'avait soulignée au contraire pour la VIII<sup>ème</sup> croisade. Le dernier de ces deux pontifes, pourtant ardent défenseur de la croisade, en un temps où était théorisée la conquête des côtes africaines, ne relança pas de grands projets de croisade au-delà des détroits de la Méditerranée occidentale. Comme Grégoire X, il soutint le roi de Castille dans sa lutte contre les Marīnides, mais enregistra peu de lettres. Un sujet est très présent dans ces lignes : la peur des Marīnides qui ne cesse de croître jusqu'à la bataille de Salado en 1340.

<sup>269</sup> « En l'an 709 (1309), le roi chrétien avait pris Gibraltar et rendu cette ville une voisine très incommode pour les autres foteresses du Déroit. Les musulmans en furent consternés... » IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. IV, p. 216. A. HUICI-MIRANDA, « Djabal Ṭārik », in *El*.

<sup>270</sup> « Sanche mourut en l'an 693 (Don Sanche mourut en 1295) et eut pour successeur son fils Ferdinand. Pendant une année entière, celui-ci assiégea Algésiras, port où les Mérinides allaient aborder quand ils entreprenaient la guerre sainte, et, comme sa flotte bloquait Gibraltar, il fit prier Heranda-Ibn-Adfouch (*Don Jayme, successeur d'Alphonse III*) souverain de Barcelone, de donner de l'occupation aux musulmans de l'Andalousie ». IBN KHALDŪN, *op. cit.*, t. IV, p. 204. SOURDEL, J. ET D., « Algésiras », in *DHI*.

<sup>271</sup> « [...] ut predicationem Crucis generalem in Hispaniarum regnis fieri solenniter et sollicitè mandaremus... » 1310, juillet, 27. *Carissimus in Christo. Ut per litteras*, Brepols, CLÉMENT V – 006379.

<sup>272</sup> IBN KHALDŪN, *op. cit.*, t. IV, p. 205.

*Jean XXII, 1316-1334*

Le successeur de Clément V, Jean XXII réactiva concrètement la croisade<sup>273</sup> mais se désintéressa du Maghreb. Durant les dix-huit ans de son pontificat, dans la cinquantaine de registres que consigna la curie, cinq lettres seulement furent enregistrées à propos de l'Afrique du Nord. Les demandes de Jaime II roi d'Aragon au sujet du possible baptême du roi de Tunis ou de la canonisation des martyrs de Marrakech restèrent lettres mortes. L'évêché, qui semblait actif à cette période<sup>274</sup>, importa peu au pontife, et les campagnes des Marīnides suscitèrent peu de réaction de sa part. En décembre 1316, il accorda au roi de Majorque, Sanche I<sup>er</sup>, la collecte d'une décime pour une période de quatre ans et ce à cause de l'attitude belliqueuse des « Sarrasins de Ceuta et des autres régions d'Afrique » à l'égard de son royaume et de son peuple<sup>275</sup>. Il rappela alors le concile de Vienne et la volonté de son prédécesseur Clément V de soutenir la Terre Sainte, de lutter contre les infidèles et de convertir les ennemis de la croix<sup>276</sup>. La lettre fut également envoyée à l'évêque d'Elne, suffragant de Narbonne, et au prieur du monastère d'Aspiran, afin qu'ils organisassent la levée de décimes. Aucune bulle ne mentionne les prises d'Algésiras en 1329<sup>277</sup> et de Gibraltar en 1333 par les Marīnides<sup>278</sup>. De même sous le pontificat de son successeur, durant la même décennie, Djerba fut reprise aux mains chrétiennes sans que Benoît XII n'en prît acte dans sa correspondance<sup>279</sup>.

## Au sujet du roi de Tunis.

Au siècle suivant, Ramòn Llull a rapporté la dispute entre un dominicain, sûrement Ramòn Martí, et le roi de Tunis<sup>280</sup>. Quelques années après, une af-

<sup>273</sup> En 1320 il arma des galères pour l'Orient, en 1322 il secouru la Petite Arménie. Pour que la croisade puisse avoir lieu il eut fallu que les rois de France et d'Angleterre la soutiennent. J. FAVIER, *Les papes d'Avignon*, Poitiers, 2006, p. 291-292.

<sup>274</sup> III. C., Les évêques, « *Franciscus de Relat* » et « *Joannus Fernandus* », p. 324-328.

<sup>275</sup> Le pape désigne précisément les Maghrébins, « *Sarraceni videlicet de Septa et aliis partibus africanis* » et rappelle qu'ils ont envahi l'île et se sont jetés contres les chrétiens. Il soutient donc ce souverain qui désire se défendre contres les « ennemis de la foi catholique ». 1316, décembre, 28. *illa te fili*. Reg. Vat. 65, f. 320 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, ep. 3004.

<sup>276</sup> « [...] *in Terre Sancte subsidium et alias contra infideles et inimicos Catholide fidei convertendam...* ». *Ibidem*, f. 320 v<sup>o</sup>.

<sup>277</sup> M. CHÉRIF, *Ceuta aux époques almohade et mérinide*, Paris, 1996, p. 61.

<sup>278</sup> J. FAVIER, *op. cit.*, p. 508 et M. A. MANZANO ROGRIGUEZ, *La intervención de los Benimerines en la península Ibérica*, Madrid, 1992, p. 223.

<sup>279</sup> « Le "Préside" sicilien tiendra jusqu'en 1336, il fut renversé par la forte résistance des djerbiens « appuyée par l'armée et la flotte hafside ». H. BRESCH, *Un monde méditerranéen. Économie et société en Sicile 1300-1450*, Roma, 1986, p. 624.

<sup>280</sup> Dans le *Liber de fine*, R. LLULL, *Diui Raymundi Lulli Libellus de fine*, Palmae Balear, 1665, p. 52 et *Liber de acquisitione Terrae Sanctae*, Barcelone, 1927, p. 265-278, p. 276.

faire secrète au sujet la volonté de se faire baptiser d'Ibn al-Liḥyānī, « roi de Tunis », occupa le roi d'Aragon, Jaime II. L'historien Robert Brunschvig a relaté cette histoire à partir des sources aragonaises<sup>281</sup>. Plus récemment Michael Lower consacre un article au sujet de cette demande d'Ibn al-Liḥyānī et analyse en détail les relations du roi de Tunis avec le roi d'Aragon et les enjeux politiques sous-jacents<sup>282</sup>.

En 1312, Ibn al-Liḥyānī demanda à Jaime II un accord et ce dernier ne répondit pas. Le souverain ifrīḳiyen envoya donc un messenger, le secrétaire des mercenaires chrétiens de Tunis, à Jaime II. L'une des lettres qu'il apportait était écrite par Bernat de Fons, autre chrétien du corps des mercenaires, à la demande d'Ibn al-Liḥyānī. Elle rapportait les paroles de ce souverain : il était chrétien de cœur, désirait recevoir le baptême et il souhaitait que Jaime II en informât le pape<sup>283</sup>. Cette dernière demande interrogea Bernat de Fons. Il demanda conseil à Frédéric III, roi de Sicile, qui lui-même consulta Henri VII d'Allemagne. Michael Lower souligne que tous deux étaient en opposition avec le pape Clément V. Ils déconseillèrent de l'en informer afin que le roi de France Philippe IV n'eût pas connaissance de ces faits (car le pape sans aucun doute lui en parlerait) et ne pût en tirer partie. Bernat de Fons concluait que Jaime II pouvait peut-être informer en secret Clément V<sup>284</sup>.

En juillet 1313 le roi d'Aragon dépêcha Guillaume Oulomar à Ibn al-Liḥyānī pour renouveler le traité de paix antérieur. Dans les instructions de sa mission apparaît la fameuse affaire de baptême. Un an plus tard Jaime II écrivit à Ibn al-Liḥyānī lui rappelant ses vœux passés et espérant leur concrétisation. En même temps, il envoyait au drogman catalan de ce même roi une lettre l'incitant à l'endoctriner son maître. Le pape Clément V n'avait finalement pas été tenu au courant de cet épisode pourtant susceptible de l'intéresser. Son successeur le fut. Le baptême se faisait attendre. Le 19 décembre 1316, Jaime II

<sup>281</sup> L'auteur se fonde sur des documents édités pour narrer cette relation : 1316, décembre, 19. Lettre de Jaime II. L. DE MAS-LATRIE, *Supplément et tables*, Paris, 1872, p. 62, n°XXXII ; 1316, décembre, 19. Lettre de Jaime II à Jean XXII. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 61, n°XXXI ; 1317, janvier, 12. Lettre de G. Oulomar à Jaime II. H. FINKE, *Acta Aragonensia*, Berlin, 1908, t. II, p. 787-788, n° 492 ; 1317, janvier, 23. sans doute H. FINKE, *op. cit.*, t. III, p. 319. R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafsidés : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 466. Voir également CH.-E. DUFOURCOQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 492-493. L'auteur se fonde sur des documents édités pour narrer cette relation : 1316, décembre, 19. Lettre de Jaime II. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 62, n°XXXII. 1316, décembre, 19. Lettre de Jaime II à Jean XXII. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 61, n°XXXI. 1317, janvier, 12. Lettre de G. Oulomar à Jaime II. H. FINKE, *op. cit.*, t. II, p. 787-788, n° 492.

<sup>1317</sup>, janvier, 23. H. FINKE, *op. cit.*, t. III, p. 319.

<sup>282</sup> M. LOWER, « Ibn al-Lihyani : sultan of Tunis and would-be Christian convert (1311-18) », *Mediterranean Historical Review*, 2009, p. 17-27.

<sup>283</sup> « Masiá de Ros, *La Corona de Aragón y los estados del norte de África*, no. 186: 490-2 ». Cité par M. LOWER, *op. cit.*, p. 20.

<sup>284</sup> *Ibidem*.

chargea Vidal de Villeneuve d'accompagner Guillaume Oulomar, le messager aragonais envoyé à la cour apostolique, pour s'entretenir avec le pape de divers faits et notamment de ceux de Tunis dont Vidal avait connaissance<sup>285</sup>. Le même jour le roi transmet à Guillaume une lettre à l'attention du pontife<sup>286</sup>. Plusieurs sujets sont exposés par écrit au Saint-Père, telle la question des Maures du royaume de Grenade. L'hypothétique conversion d'Ibn al-Lihyānī n'est pas mentionnée dans la missive. Il est précisé que, pour ces faits qui peuvent « intéresser la cause de toute la Chrétienté », le messager doit lui parler en secret<sup>287</sup>. Un mois plus tard le messager rapportait à la cour la réaction de Jean XXII<sup>288</sup>. Il était intéressé mais avec des réticences : quelques jours plus tard, il écrivait à Jaime II une lettre qui ne fut pas enregistrée par la chancellerie apostolique mais fut conservée à Barcelone<sup>289</sup>. Le pape était étonné qu'un tel sujet lui fût rapporté en secret. Il aurait souhaité « en être informé ouvertement [...] afin d'en pouvoir mieux délibérer ». Il n'y eut pas d'autres échanges épistolaires<sup>290</sup>. Le pontife semble considérer l'importance de la nouvelle. L'affaire ne laissa pourtant pas de traces dans les registres des archives du Vatican. Jean XXII était peut-être réticent à l'idée de s'impliquer dans un entreprise qui tendait à étendre l'influence aragonaise sur Tunis<sup>291</sup>.

#### Au sujet du neveu du roi de Tunis.

Quelques années plus tard, ce fut le tour d'Abū Bakr, neveu du roi de Tunis, de former le même dessein. Cette affaire fut discutée à nouveau entre l'Aragonais et le pontife mais cette fois c'est Jean XXII qui informa Jaime II de la possible conversion<sup>292</sup>. Il lui aurait transmis en mai 1325 la lettre que lui avait écrite le fameux descendant ḥafside, le maître de Mahdia<sup>293</sup>. Le neveu y raconte l'apparition de la Vierge qu'il eut en songe. Il veut donc se faire baptiser

<sup>285</sup> L. DE MAS-LATRIE, *Supplément et tables*, Paris, 1872, p. 62, n°XXXII.

<sup>286</sup> 1316, décembre, 19. Lettre de Jacques II à Jean XXII. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 61, n°XXXI.

<sup>287</sup> « *per eum secreto vestre clementie exponendi* ». *Ibidem*.

<sup>288</sup> 1317, janvier, 12. Lettre de G. Oulomar à Jaime II. H. FINKE, *Acta Aragonensia*, Berlin, 1908, t. II, p. 787-788, n° 492.

<sup>289</sup> 1317, janvier, 23. H. FINKE, *op. cit.*, III, p. 318-319.

<sup>290</sup> « [...] Le mois suivant, d'ailleurs, Ibn al-Lihyani était contraint de s'enfuir pour toujours de sa capitale menacée par un compétiteur, et il ne fut plus question de la conversion au catholicisme du souverain de l'Ifriqiya ». R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafside : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 466.

<sup>291</sup> M. LOWER, « Ibn al-Lihyani : sultan of Tunis and would-be Christian convert (1311-18) », *Mediterranean Historical Review*, 2009, p. 23.

<sup>292</sup> R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafside : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 465. CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 494.

<sup>293</sup> « *Babariae dominus Affrica ac nepos regis de Tunes* ». 1325, mai. H. FINKE, *Acta Aragonensia*, Berlin, 1908, t. II, p. 757, n° 471.



et est prêt à remettre sans guerre cette « ville d'Afrique<sup>294</sup> », qui pourrait servir de base en « Barbarie<sup>295</sup> » à des conquêtes contre les Sarrasins. La lettre n'eut aucune suite. Comme en 1245, la conversion du souverain d'une cité est présentée comme un point d'ancrage chrétien en terre infidèle pouvant faciliter l'expansion du christianisme au Maghreb. Quatre-vingts ans plus tard le Saint-Siège ne prit pas soin de l'enregistrer. Il envoya la nouvelle au monarque, qui, quelques années auparavant, lui avait envoyé un messenger pour un événement semblable.

Ainsi le chef de l'Église discutait avec le roi d'Aragon des souverains d'Ifrīkiya et était tenu au courant de l'évolution de la situation. Ces deux faits ne furent pas enregistrés par Jean XXII dans ses registres pourtant abondants. Pourquoi la relation épistolaire entre ces deux grands n'a-t-elle pas été consignée ? Est-ce par scepticisme ? Jean XXII doutait peut-être de la sincérité des conversions.

Lorsque l'on feuillette les cinquante-quatre registres<sup>296</sup> de son pontificat, on découvre peu de lettres mentionnant, de quelque manière que ce soit, l'Afrique du Nord ; quatre lettres en tout, réparties sur plus de dix ans<sup>297</sup>. Aucune ne parle de baptême de souverain. Ces quatre lettres ne sont pas expansionnistes, elles présentent plutôt les difficultés que posent les ennemis de la foi autour du détroit de Gibraltar et évoquent la vie liturgique des chrétiens sur place, à Marrakech ou à Tunis.

Un peu moins d'un siècle s'était écoulé depuis le départ des premiers franciscains pour le Maghreb. Toutes les tentatives de conversion furent des échecs cuisants. À la fin de l'année 1316, Jean XXII faisait peu cas de l'éventuelle conversion d'Ibn al-Lihyānī, souverain de Tunis, évoquée par Jaime II, roi d'Aragon. Les lettres que le pape envoya à ce sujet ne furent pas enregistrées par la chancellerie pontificale<sup>298</sup>. En 1321, Jean XXII n'accéda pas non plus à la demande de Jaime II d'Aragon de canoniser, comme je l'ai déjà évoqué, les martyrs de Marrakech. À nouveau, la chancellerie apostolique ne garda pas de trace de cet

<sup>294</sup> « civitatem predictam de Affrica ». *Ibidem*.

<sup>295</sup> « Barbarie ». *Ibidem*.

<sup>296</sup> Les n° 63 à 117 de la collection *Registra Vaticana*, Archivio Segreto Vaticano, Città del Vaticano.

<sup>297</sup> 1316, décembre, 28. *Illā te fili*. Reg. Vat. 65, f. 320 r°- v°, ep. 3004.

1321, septembre, 22. *Devotionis vestre qualitas*. Reg. Vat. 73, f. 216 r°, ep. 584.

1325, décembre, 2. *Nuper dilectus filius*. Reg. Vat. 80, f. 147 v°, ep. 389.

1327, octobre, 26. *Pastoralis officii nobis*. Reg. Vat. 88, f. 138 r°- v°.

*Johannus Fernandus* est fait évêque de Marrakech.

<sup>298</sup> L'échange épistolaire est connu grâce aux Archives de la couronne d'Aragon (voir le I. a. Jean XXII, p. 51) : 1316, décembre, 19. Lettre de Jacques II à Jean XXII. L. DE MAS-LATRIE, *Supplément et tables*, Paris, 1872, p. 61, n°XXXI. 1317, janvier, 12. Lettre de G. Oulomar à Jaime II. H. FINKE, *Acta Aragonensia*, Berlin, 1908, t. II, p. 787-788, n° 492. 1321, juillet, 12. Lettre de Jaime II à Jean XXII. *Ibidem*, t. II, p. 755, n° 469.

échange de courrier<sup>299</sup>. En 1325, Jean XXII ne jugea pas nécessaire, une fois de plus, de consigner dans les registres, l'affaire de la conversion du neveu du roi de Tunis discutée toujours avec Jaime II<sup>300</sup>. Pourtant Jean XXII était un pape intéressé par la mission jusque chez les Tartares<sup>301</sup>. Sous son pontificat, la chancellerie fut particulièrement productive. À cette période furent créés de nouveaux évêchés en Crimée et ailleurs ; des dominicains étaient envoyés jusqu'en Inde et s'ançrait l'idée d'une alliance avec le légendaire prêtre Jean, alors situé en Afrique orientale<sup>302</sup>. Au contraire ce pape fit peu de cas du Maghreb<sup>303</sup>.

Le Maghreb s'était présenté à de nombreuses reprises comme une terre possible de conversion. La récurrence de rumeurs et une vie politique mouvementée en Afrique du Nord – qu'il s'agisse des Almohades ou des Hāfṣides – ont pu rendre plausibles les espoirs de convertir. Le Saint-Siège s'en est fait l'écho à certains moments. Les papes ont eux aussi tenté de convertir lorsque cela leur a paru possible mais sans aucun systématisme. Bien au contraire, certains papes ont traité avec des souverains infidèles sans même les inciter au baptême.

Les espoirs de convertir un prince maghrébin, comme ceux de convertir un prince oriental ou mongol, sont plus caractéristiques du XIII<sup>ème</sup> siècle, même si une rumeur de baptême de neveu de roi arrive encore aux oreilles de Jean XXII. De plus il paraît peu probable que les princes maghrébins aient vraiment nourri de projets de conversion au christianisme – cela leur aurait fait perdre toute légitimité aux yeux de leurs sujets – mais le nombre d'occurrences de ces intentions posent question. Ces rumeurs doivent être remises dans le double contexte des conflits entre chrétiens et musulmans et des conflits internes au sultanat. Ces princes sont le plus souvent en difficulté face à un autre pouvoir et l'aide d'états chrétiens, en hommes ou en navires, pouvaient leur être utile. Ils ont sans doute trompé leurs interlocuteurs, princes chrétiens et papes, dans un but politique, sachant combien les chrétiens étaient désireux de nouveaux baptêmes. En revanche les rumeurs de conversion retinrent l'attention de peu de pontifes quand bien même des souverains chrétiens vinrent leur exposer ces désirs de baptême pour obtenir leur soutien

<sup>299</sup> *Ibidem*. Voir le II. A., Honorius III, « Les martyres de Marrakech », p. 66-68.

<sup>300</sup> L'affaire est à nouveau connue grâce aux Archives de la couronne d'Aragon. 1325, mai. H. FINKE, *op. cit.*, t. II, p. 757, n° 471.

<sup>301</sup> J. FAVIER, *Les papes d'Avignon*, Poitiers, 2006, p. 504.

<sup>302</sup> *Ibidem*.

<sup>303</sup> Quatre lettres seulement concernent le Maghreb pour dix-huit années de pontificat et cinquante cinq registres aux Archives secrètes du Vatican.

1316, décembre, 28. *Ille te fili*. Reg. Vat. 65, f. 320 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, ep. 3004.

1321, septembre, 22. *Devotionis vestre qualitas*. Reg. Vat. 73, f. 216 r<sup>o</sup>, ep. 584.

1325, décembre, 2. *Nuper dilectus filius*. Reg. Vat. 80, f. 147 v<sup>o</sup>, ep. 389.

1327, octobre, 26. *Pastoralis officii nobis*. Reg. Vat. 88, f. 138 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>.

comme le fit le roi d'Aragon afin de s'emparer de la ville de Collo en 1282 ; cela ne signifie pas non plus que ces princes y croyaient.

La parole pontificale ne fut pas la seule à être entendue par les califes et sultans maghrébins. Aux mêmes périodes les frères mendiants s'adressèrent aux souverains mais également à leurs peuples. L'espoir était double. Les lettres des papes évoquant la possible conversion d'un roi maghrébin ou espérant cette conversion s'échelonnèrent de 1199 à 1325. Les prêches des frères en Afrique du Nord s'étalèrent eux de 1220 à 1316 avec le dernier séjour de Ramon Llull.

Durant cette première moitié du XIV<sup>ème</sup> siècle l'attention pontificale se détournait très clairement de l'évangélisation des Maghrébins, sans doute à cause des échecs rapidement rencontrés dans les relations avec les infidèles, à cause de récits marquants des martyrs, mais peut-être aussi en raison de tensions politiques chrétiennes. Les tentatives de conversion des musulmans en Afrique occidentale, qu'il se soit agi de princes ou du peuple, qu'elles aient été menées par les papes ou les frères, furent entreprises dès le début du XIII<sup>ème</sup> siècle, elles s'étaient inscrites précocement dans l'effort d'évangélisation. Les papes ne semblent pas avoir de politique volontariste vis-à-vis du Maghreb ; bien au contraire les bulles répondent souvent à des faits qui avaient déjà lieu en Afrique du Nord. Les papes accompagnèrent l'impulsion donnée par les frères et soutinrent leurs efforts à certains moments forts de leurs tentatives d'évangélisation. La correspondance parle peu des méthodes que les frères durent employer pour convertir (seule la lettre de 1233, portée au Maroc par un franciscain, contient une exposition de la foi chrétienne). En revanche elle montre bien que les papes, d'Innocent III à Clément V, ont lié prédication aux infidèles et attention aux fidèles. Les tentatives d'évangélisation furent manifestes jusqu'à la mort de Ramon Llull en 1315. Charles-Emmanuel Dufourcq, en analysant cet effort, relève un aspect de cette ardeur qui peut s'appliquer à toute activité d'évangélisation en Afrique du Nord. Leur enthousiasme était peut-être accru par les nouvelles de conversion de musulmans en Espagne, de nombreux frères (hormis les martyrs) venaient de la péninsule. La réalité sur le sol musulman fut plus complexe et ce malgré les tentatives catalanes pour connaître l'islam et dialoguer avec les mahométans cultivés<sup>304</sup>. Charles-Emmanuel Dufourcq nous apporte d'autres réflexions sur les difficultés rencontrées en terre berbère. Deux points limitèrent sans doute les répercussions de cette ardeur évangélisatrice : d'une part les intérêts commerciaux catalans se passaient volontiers du prosélytisme des frères mendiants qui pouvaient engendrer certaines réactions nuisibles des mahométans,

<sup>304</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>- XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 108.

d'autre part l'intérêt de l'Église se portait davantage sur les efforts apostoliques dirigés vers la Terre Sainte<sup>305</sup> et l'Extrême-Orient<sup>306</sup>.

Au XIV<sup>ème</sup> siècle, quatre lettres mentionnent encore brièvement la volonté de certains frères au Maroc de « *conversione infidelium* » à côté de la « *conservatione fidelium* ». Il s'agit à chaque fois de la nomination d'un évêque de Marrakech<sup>307</sup>, à chaque fois d'un dominicain : celles de *Bernardus de Murcia*, en 1307<sup>308</sup>, *Johannus Fernandus* en 1327<sup>309</sup> et enfin du bien connu *Alfonsus Bonohominis* en 1344<sup>310</sup>. Les frères prêcheurs prolongèrent sans doute l'espoir de convertir des musulmans au Maghreb al-Aqsā. Le Saint-Siège ne les y invita pas mais ne répugna pas à l'écrire dans quelques bulles de nomination d'évêques.

Par ailleurs, les traditions des ordres rédempteurs, trinitaires et mercédaïres, qui partaient de l'autre côté de la Méditerranée pour racheter les captifs, rapportent qu'eux aussi prêchèrent aux musulmans la vérité du Christ, qu'eux aussi connurent le martyre. Jamais la chancellerie apostolique ne releva cette activité pour l'Afrique du Nord.

Les difficultés du XIV<sup>ème</sup> siècle purent détourner l'attention des papes de ces tentatives qui apparaissaient peu concluantes. La papauté était affaiblie par la période avignonnaise et le grand schisme<sup>311</sup>. En tout à peine vingt-cinq lettres, concentrées sur le XIII<sup>ème</sup> siècle, consignent l'espoir pontifical de voir les musulmans d'Afrique du Nord se tourner vers la foi chrétienne grâce à la prédication. Ces bulles représentent tout au plus 10 % du corpus que j'étudie.

De plus conversion et croisade sont souvent liées. Le baptême espéré d'un maître du Maghreb est une porte ouverte en terre infidèle. L'espoir de convertir un souverain musulman précède certaines croisades du Maghreb au XIII<sup>ème</sup> siècle. Au siècle suivant les tentatives d'expansion par les armes occupèrent bien davantage la chancellerie apostolique. Déjà bien présentes au XIII<sup>ème</sup> siècle, les incitations pontificales, à lutter contre les infidèles et à étendre la foi du Christ par la croisade perdurèrent au XIV<sup>ème</sup> siècle. Les tentatives d'ex-

<sup>305</sup> *Ibidem*.

<sup>306</sup> Le Reg. Vat. 62, prend soin de consigner les lettres de 1305-1352 qui concernent les infidèles ; il est intitulé « *Littere Clementis V. Joannis XXII, Benedicti XII et Clementis VI de negotiis Tartarorum et aliorum infidelium...* » et aucune lettre ne parle du Maroc ou de l'Ifrīkiya. J. RICHARD, *Croisés, missionnaires et voyageurs, les perspectives orientales du monde latin médiéval*, London, 1983, « XVI - Les papes d'Avignon et l'évangélisation du monde non-latin à la veille du grand schisme », p. 305.

<sup>307</sup> Voir le IV. B., Les rappels, p. 358.

<sup>308</sup> 1307, août, 29. *Ad regimen universalis*. Reg. Vat. 54, f. 67 v°, ep. 342.

<sup>309</sup> 1327, octobre, 26. *Pastoralis officii nobis*. Reg. Vat. 88, f. 138 r°-v°.

<sup>310</sup> 1344, janvier, 10. *Cum sit ars*. Reg. Vat. 157, f. 37 v° - 38 r°, ep. 171.

<sup>311</sup> J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels: The Church and the Non-Christian World, 1250-1550*, Philadelphie, 1979, p. 72.

pansion de la foi chrétienne par la parole n'avaient jamais exclu la volonté de croisade<sup>312</sup>. Au contraire elles allaient de paire (en témoigne le très bel exemple de Ramòn Lull). L'impossibilité largement éprouvée de convertir un musulman par la seule parole incitait à faire appel à la croisade.

Les six premières décennies du XIII<sup>ème</sup> siècle semblent avoir inspiré quelques grandes figures dans cette seconde période : saint Louis, Ramòn Lull ainsi que Nicolas IV. Mais les échecs continuent, ceux de la VIII<sup>ème</sup> croisade et des prédications du docteur illuminé. Par ailleurs la croisade de saint Louis est moins ancrée dans la géopolitique maghrébine que la croisade précédente menée par d'Alfonso X el Sabio. C'est peut-être le seul moment où la mise en œuvre d'une conquête en Afrique est envisagée dans la perspective du soutien de la Terre sainte.



<sup>312</sup> Benjamin Kedar met en perspective différents cas où croisades et prédications sont liées : Jacques de Vitry est un fervent supporteur de la croisade (p. 126), saint François n'a pas couché sur le papier de critique à l'égard de la croisade (p. 129), Ramòn de Peñafort est autroisé par Grégoire IX à prêcher pendant la croisade aux Sarrasins de Marjorque (p. 143) et puis la croisade de saint Louis étudiée au chapitre suivant. B. Z. KEDAR, *Crusade and Mission*, Princeton, 1984.

## C. De Benoît XII à Martin V, le temps des armes, 1334-1431

### *Benoît XII, 1334-1342*

Benoît XII fit siens les projets de son prédécesseur et réactiva la croisade en vue de reconquérir la Terre Sainte<sup>1</sup>. Il s'impliqua aussi grandement dans la guerre contre les souverains du Maghreb. Le pontife connaissait et craignait le danger que représentait le royaume marīnide contre lequel il encourageait la croisade. Dix-neuf lettres furent consignées par le pontife à ce sujet<sup>2</sup>. La plupart de ces courriers précèdent et préparent la bataille de Salado qui se déroula en octobre 1340<sup>3</sup>. Le pape eut connaissance de la guerre du Détroit<sup>4</sup>. Lors de la dernière phase de ce conflit, il pointa du doigt le roi marīnide, soutint les rois chrétiens et appela à la paix entre eux. Trois moments se dessinent dans les *regesta vaticana* : la menace sarrasine de 1335 à 1339, la croisade menée par Alfonso XI, roi de Castille et Léon, en 1340, et la croisade demandée par Alfonso IV, roi du Portugal et d'Algarve en 1341.

En 1335, les messagers du roi castillan firent part au pape de son zèle pour la défense et la propagation de la foi chrétienne contre les « perfides Sarrasins ». En réponse, Benoît XII, dans une bulle datée du 12 avril, accorda une levée de décimes pour quatre ans sur les terres du roi de Castille et de Léon<sup>5</sup>. La lettre est longue et occupe plusieurs folios dans le registre. Il y est également précisé que le royaume de Grenade avait été soutenu par le roi de Marrakech pour reprendre Gibraltar, grâce à une armée de quarante mille soldats<sup>6</sup>. La position stratégique de cette forteresse est à nouveau notée. Une fois Gibraltar aux mains des infidèles, une multitude de Sarrasins (nécessairement venus d'Afrique puisqu'ils ne peuvent venir d'ailleurs) put transiter par cet endroit et pénétrer dans la péninsule. Le roi de Marrakech était l'ennemi de la Chrétienté<sup>7</sup>, c'est pourquoi cette dernière devait lutter contre lui. La lettre fut envoyée à Alfonso XI roi de Castille, puis en copie aux archevêques de Séville et Cordoue.

<sup>1</sup> « Malheureusement, la situation troublée de l'Europe occidentale devait faire échouer ce projet ; la tension entre la France et l'Angleterre, celle aussi entre l'Angleterre et l'Écosse qui se trouvait alors soutenue par la France, créaient une atmosphère peu propice à la politique pontificale ». L. JADIN, « Benoît XII », in *DHGE*.

<sup>2</sup> Voir le regeste. Annexes, p. 469-474.

<sup>3</sup> Une quinzaine de lettres de 1335 à août 1340.

<sup>4</sup> La guerre dite du Détroit, dont la dernière phase se déroula entre 1333 et 1344, opposa la couronne d'Aragon et la Castille à la coalition Grenade-Maroc.

<sup>5</sup> 1335, avril, 12. *Apostolice sedis circumspecta*. Reg. Vat. 119, f. 110 v°- 111 v°, ep. 291.

<sup>6</sup> « *Granate ac Marrochitane reges blasphemus* ». *Ibidem*.

<sup>7</sup> Voir également le IV. C., Les Maghrébins, « Les souverains », p. 391.

Durant le pontificat de Benoît XII, la paix entre les royaumes ibériques et la paix entre le roi d'Angleterre et le roi de France, furent considérées comme un préalable à la défense des royaumes chrétiens et à l'attaque des Sarrasins. En juin 1337<sup>8</sup>, le pape écrivit une lettre à *Beltraminus, electus* de Chieti, en Italie, et à *Henricus de Haste*, chanoine d'Amalfi et chapelain du pontife – tous deux messagers du Siège apostolique<sup>9</sup> – pour œuvrer à la concorde et à la paix dans la maison d'Aragon. Il ajoute, sans le détailler, que lui a été rapportée la menace marīnide et qu'il craint une attaque. Le pape, dans le même courrier, mentionne la paix entre le roi de Castille et Léon et le roi du Portugal, qu'il avait négociée cette même année<sup>10</sup>.

En 1339<sup>11</sup>, Benoît XII envoya deux lettres similaires – une au roi de Majorque, Jaime II et une au roi d'Aragon, Pedro IV – pour les exhorter à faire la paix. Le pape leur rappela alors que le roi de Marrakech était un ennemi de la foi chrétienne, que la rumeur rapportait qu'il désirait envahir et occuper les terres des deux royaumes et qu'il voulait la destruction des chrétiens<sup>12</sup>. À cette date, le pontife connaissait le danger que représentait le Marīnide et le rappela aux rois afin de ramener la concorde entre les rois chrétiens, préalable nécessaire à la lutte contre l'infidèle.

À l'aube de l'année 1340, le pontife, écrivit au roi de Castille et de Léon au sujet de *Gundisalvum Martini* – maître des militaires d'Alcántara – qui avait été exécuté peu de temps auparavant. Benoît XII avait appelé à la clémence mais sa voix n'avait pas été écoutée. Il rappelle alors au roi les victoires qu'il avait remportées sur les « Sarrasins ». Gonzalo Martinez de Oviedo avait exercé le commandement militaire de la frontière de Grenade, alors exposée aux at-

<sup>8</sup> 1337, juin, 12. *Prudentie vestre litteras*. Reg. Vat. 132, f. 54 r<sup>o</sup>, ep. 195.

<sup>9</sup> « *Dilectis filiis Beltraminus, electo Theatino, et magistro Henrico de Haste (sic), canonico Ambianen., capellano nostro, Apostolice Sedis nuntiis* ». *Ibidem*, édition : BENOÎT XII, BEFAR, p. 394, n°1.359.

<sup>10</sup> « Dans la péninsule ibérique, Benoît XII visait à obtenir la paix entre les princes chrétiens en vue de mieux coordonner leur action contre l'Islam. Il négocia la paix, en 1337, entre Alphonse IV de Portugal et le roi de Castille, Alphonse XI. Ce dernier se réconcilia également avec le roi de Navarre, Philippe, ce qui lui permit de vaincre les musulmans à la bataille du Rio Salado, le 30 octobre 1340. Ce fut également grâce à l'intervention de Benoît XII qu'Alphonse XI abandonna, en 1338, Éléonore de Guzman avec laquelle il vivait en concubinage, et qu'il se réconcilia avec sa femme. La même année, le roi de Castille prit le parti du roi de France, dans l'espoir d'obtenir son appui contre les Maures. Répondant au désir du pape, il intervint d'abord en faveur d'une trêve entre Édouard d'Angleterre et Philippe VI puis, aux conférences tenues dans la Flandre ». L. JADIN, « Benoît XII », in *DHGE*.

<sup>11</sup> 1339, mars, 22. *Tam litterari quam*. Reg. Vat. 134, f. 28 v<sup>o</sup>, ep. 109.

1339, mars, 22. *Infesta mimis tam*. Reg. Vat. 134, f. 29 v<sup>o</sup>, ep. 110.

<sup>12</sup> « *quibus ille hostis profanus et crudelis adversarius orthodoxe fidei, Marrochitanus rex scilicet, ad Christianarum exterminium, ac invasiones, offensiones et occupationes terrarum tuarum et ipsius regis Majoricarum* ». 1339, mars, 22. *Tam litterari quam*. BENOÎT XII, BEFAR, p. 663, n° 2.286. « *prefanus hostis fidei christane... Marrochitanus rex ad turoum et ipisus regis Aragonum terrarum invasiones et occupationes, ut rumor fert vulgaris aspirat, imminer noscuntur* ». 1339, mars, 22. *Infesta mimis tam*. BENOÎT XII, BEFAR, p. 665, n° 2.287.



taques des musulmans<sup>13</sup>. En fervent défenseur de la foi, il avait combattu contre « les ennemis horribles, contre le fils du roi de Belmarin [le fils du roi Marīnide], qui avait abusivement été dénommé roi d'Espagne [...] contre deux fils d'un certain haut roi, ainsi que contre d'autres Sarrasins<sup>14</sup> ».

En 1340, les lettres sont plus belliqueuses. En mars, le pontife accorda à Alfonso, roi de Castille et de Léon, que fût prêchée par les archevêques et les évêques – dans son royaume, celui de Navarre et de Majorque – la croisade contre le roi de Benimarin et celui de Grenade<sup>15</sup>. Une levée de décimes, des indulgences et des privilèges étaient également accordés. Dans le *Rubrice*<sup>16</sup>, la table des matières du 128<sup>ème</sup> registre de la chancellerie, dans le résumé de la lettre, le souverain marīnide est cité précisément. La longue bulle – deux folios recto-verso – est instructive. Le pape loue Alfonso XI parce qu'il a déjà défendu la foi chrétienne comme « un intrépide soldat du Christ » et qu'il a placé « un mur de défense à temps<sup>17</sup> », en triomphant avec bonheur des Agaréens. Benoît XII narre alors la bataille ; les musulmans s'étaient armés avec le fils né du « profane et blasphémateur roi de Benamarin<sup>18</sup> » dans le but d'anéantir les chrétiens. Le roi castillan était sorti vainqueur de la bataille et la rage avait enflammé le roi de Benamarin à cause de la mort de son fils. Ce roi rassembla une « multitude innombrable d'Agaréens » en vue de se transporter par la mer vers les régions d'Espagne<sup>19</sup>. Les propos du pape correspondent bien à une réalité ; le sultan marīnide transférait en effet ses troupes et « une armée de près de 67 000 hommes mit le siège devant Tarifa<sup>20</sup> ».

Les luttes entre Castellans et Marīnides, ici racontées par la voix du pape, le sont aussi par celle d'Ibn Khaldūn<sup>21</sup>. Après avoir déploré la prise de Gibraltar par les chrétiens, l'historien écrivit « qu'en l'an 740 », dans les années 1339-1340 du calendrier grégorien, le sultan Abū l-Ḥasan prit la décision d'engager une guerre contre les chrétiens. Son fils, Abū Malik partit en premier sur les terres ibériques. Les chrétiens vainquirent le camp marīnide et le fils du sultan périt. Abū l-Ḥasan « fit [...] passer une autre armée en Espagne et équipa une

<sup>13</sup> PH. JOSSEAND, « Gonzalo Martinez de Oviedo », in DEOMMA.

<sup>14</sup> « [...] *illius hostis horribilisregis Belmarini filius, qui se quorundam locorum et specialiter Hispaniarum regem denominari abusive faciebat, ac duo filii cujusdam regis alterius et nonnulli alii Saraceni tam magnates et notabiles apud eos...* » 1340, janvier, 02. *Sane relatu fidedignorum. Ut per litteras*, BENOÎT XII – 002631. Voir aussi O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, 1864-1883, p. 185.

<sup>15</sup> 1340, mars, 7. *Exultamus in te*. Reg. Vat. 128, f. 51 r° - 52 v°, ep. 14.

<sup>16</sup> « [...] *crux contra Rege de Benamarin et Regem Granate et quoscumque alios crucis hostes...* » Reg. Vat. 128, *Rubrice 4 - XIII*.

<sup>17</sup> « [...] *hactenus murum oportune defensionis opponere studuisti...* » ; « *christi millex intrepidus* ». 1340, mars, 7. *Exultamus in te*. Reg. Vat. 128, f. 51 r°

<sup>18</sup> « [...] *prophani et blasphemii regis de Benamarin...* » *Ibidem*.

<sup>19</sup> « [...] *agarenorum multitudinem congregat...* » *Ibidem*.

<sup>20</sup> J. RILEY-SMITH, *Les Croisades*, traduit de l'anglais par F. DELÉRIS, Paris, 1990, p. 250.

<sup>21</sup> « L'émir Abou-Malek meurt en combattant les chrétiens ». IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. IV, p. 229-230.

flotte pour combattre<sup>22</sup> » tandis que les chrétiens « se disposèrent à faire une vigoureuse résistance<sup>23</sup> ». Le pontife répondit à cette situation très précisément et soutint donc l'expédition tant sur mer que sur terre.

Le roi de Castille attendit de pouvoir répondre à la menace d'Abū l-Ḥasan et demanda au pape son intervention afin d'opposer aux musulmans des navires et des galères décemment armés. Dans sa lettre, le pape approuve<sup>24</sup> ces actions et accorde la « prédication de la croisade [...] contre le roi de Benamarin et les autres ennemis de la Croix lui obéissant ainsi que contre le roi de Grenade et les autres blasphémateurs qui menacent [ses] terres<sup>25</sup> ». Il ajoute également son désir de voir édifiées, sur les territoires qui seront pris au royaume de Grenade et à d'autres Agaréens, églises et cathédrales. Il souhaite que depuis les mosquées ne s'entende plus le nom de Mahomet, conformément à l'édit du concile de Vienne<sup>26</sup>. Les ordres militaires hispaniques de Saint-Jacques ou de Santiago, de Calatrava et de Alcántara ainsi que l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, sont aussi impliqués<sup>27</sup>. Ils furent particulièrement actifs durant toute la guerre du Détroit<sup>28</sup>. Cette bulle était accompagnée de trois autres, commençant elles aussi par *Exultamus in Carissimo* ; elles visent à mettre en place le dispositif annoncé. Deux bulles sont envoyées aux archevêques et évêques précédemment mentionnés ; elles reprennent en partie les propos du pontife sur la situation autour du détroit de Gibraltar et ordonnent la décime<sup>29</sup> ; une troisième demande est adressée aux évêques de Cuenca et d'Ávila afin d'organiser la prédication de la croisade contre le roi

<sup>22</sup> *Ibidem*, p. 230.

<sup>23</sup> *Ibidem*.

<sup>24</sup> Le pontife ainsi que les cardinaux approuve et Benoît enjoint les ecclésiastiques de royaume de Castille de faire de même. 1340, mars, 7. *Exultamus in te*. Reg. Vat. 128, f. 51 r° - 52 v°, ep. 14.

<sup>25</sup> « [...] *contra dictum Regem de Benamarin et quoscumque alios crucis hostes sequaces ipsius q. contra Regem Granate ceterosque blasphemos obsequentes eldem sive ipsos Reges blasphemos contra te et Regna seu terras tua...* » *Ibidem*, f. 51 r°.

<sup>26</sup> *Concilium Viennense, Clemens V. Clementiae* [ 5.2.1: *Cedit quidem in offensam divini nominis* ], canon interdisant l'appel musulman à la prière. Extrait n° 30349 dans *Relmin ...* ; éds électronique : Orléans : Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, 2010. <http://www.cn-telma.fr/relmin/extrait30349/>.

<sup>27</sup> « [...] *a dilectis filiis hospitalis sancti Johannis Jerosolimitani et militiarum sancti Jacobi et Calatravensis et Alcantari magistris et fratribus contra dictos hostis christiane exponentibus iugiter...* » 1340, mars, 7. *Exultamus in te*. Reg. Vat. 128, f. 51 v°.

<sup>28</sup> « Plus meurtrière qu'on ne le dit d'ordinaire et surtout extrêmement coûteux, le combat contre les Mérinides a intéressé chacun des ordres militaires établis dans la péninsule ibérique ». JOSSEPHAND PH., « Mérinides », in *DEOMMA*.

<sup>29</sup> « *Universis Archiepiscopis et episcopis et cin Regnis terris monitibus et domino Alphonsi Regis et Castelle et Legionis constitutis* ». 1340, mars, 7. *Exulamus in Carissimo*. Reg. Vat. 128, f. 52 v° - 55 v°, ep. 15. « *Conchen et [...] Abulen episcopis* ». 1340, mars, 7. *Exultmus in Carissimo*. Reg. Vat. 128, f. 55 v° - 56 v°, ep. 16.

de Benamarin<sup>30</sup>. Une dernière *epistola* est enregistrée le 7 mars<sup>31</sup> ; il est demandé aux évêques susdits d'absoudre Alfonso XI puisqu'il lutte contre les « perfides Agaréens<sup>32</sup> ».

Dans ces écrits, on voit que Benoît XII redoute l'attaque d'une coalition de souverains musulmans : ceux de Grenade, de Marrakech, mais également d'autres qui peuvent s'associer à eux. Le récit d'Ibn Khaldūn, sur la préparation de la bataille, décrit, avec plus de précisions ce rassemblement : le souverain marīnide était soutenu par la « flotte d'Ifrīkiya »<sup>33</sup>, envoyée par les Ḥafṣides et composée de navires provenant de Tripoli, Tunis ou Bougie<sup>34</sup>. Pour nommer conjointement le « Roi blasphémateur et les autres rois agaréens, ennemis de la Croix, qui se rassemblent »<sup>35</sup>, le terme *Africa* n'est pas employé par le pontife. Benoît XII utilisa ce vocable en 1341, après la bataille.

Deux mois plus tard, le roi de Castille et de Léon répondait au pontife. Il approuvait la levée de décime pour la guerre contre les rois de Grenade et de Benamarin et autres Sarrasins, ainsi que la déclaration de la croisade<sup>36</sup>. Les nouvelles des combats ne tardèrent pas à arriver jusqu'à Benoît XII et, le 20 juin 1340, le pape félicita le roi de Castille pour ses victoires contre les « Sarrasins » obtenues *in mari Marrochitano*<sup>37</sup>. Ibn Khaldūn raconte comment, alors qu'Abū l-Ḥasan avait débarqué à proximité de Tarifa, la flotte du roi chrétien, « entra dans le Détroit et empêcha l'arrivée des convois qui devaient alimenter l'armée musulmane<sup>38</sup> ».

Le pontife ajoute qu'il soutient le roi ; il écrit à cet effet une lettre aux gens de la cité de Gênes car ceux-là, « faux chrétiens et impies » ont soutenu les « Sarrasins » contre lui en armant des galères<sup>39</sup>. En août, il s'adresse à l'archevêque de Tolède et à tous ceux de la péninsule ibérique – ceux de Tarragone

<sup>30</sup> 1340, mars, 7. *Exultamus in Carissimo*. Reg. Vat. 128, f. 56 v° - 57 v°, ep. 17

<sup>31</sup> 1340, mars, 7. *Apostolice sedis circumspecta*. Reg. Vat. 128, f. 57 v°, ep. 18.

<sup>32</sup> « *contra perfidos Agarenos* ». Le Marīnide n'est pas désigné. *Ibidem*.

<sup>33</sup> IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. IV, p. 230-231.

<sup>34</sup> *Op. cit.*, t. IV, p. 230-231.

<sup>35</sup> « [...] *Rex blasphemus cum alii Regibus agarenis crucis hostibus continue congrare...* » 1340, mars, 7. *Exultamus in te*. Reg. Vat. 128, f. 51 r°, ep. 14.

<sup>36</sup> 1340, mai, 10. Lettre d'Alfonsus, roi de Castille à Benoît XII. A. A., arm. C., 99.

<sup>37</sup> 1340, juin, 20. *Casus ille sinister*. Reg. Vat. 135, f. 39 r°- v°, ep. 104.

<sup>38</sup> IBN KHALDŪN, *op. cit.*, t. IV, p. 232.

<sup>39</sup> « *Porro receptis benigne nuper magnificentie tue litteris, et contentis in eis diligentius intellectis, super habendis, conducendis, armandis et muniendis galeis, et etiam falsis christianis et impiis de Janua, qui Sarracenis adherere dicuntur contra te abinde retrahendis, dilectis filiis defensori, communi et populo civitatis Januen. per litteras scripsimus oportunas* ». 1340, juin, 20. *Casus ille sinister*. Reg. Vat. 135, f. 39 r°- v°, ep. 104, édition : BENOÎT XII, BEFAR, p. 60, n° 2.803.

et de Compostelle, de Séville et de Braga, ainsi que celui de Saragosse<sup>40</sup> – afin qu'ils œuvrent – par des prêches publics, des conseils, des encouragements, et de toutes les façons honnêtes – pour assurer la paix entre les royaumes de la péninsule et en vue de la victoire sur le roi de Marrakech qui aspire à l'invasion et l'oppression des terres fidèles<sup>41</sup>.

Benoît XII évoqua également cette menace pour inciter le roi de France à faire la paix avec le roi d'Angleterre. Durant le XIV<sup>ème</sup> siècle, lors de la guerre de Cent ans, la paix fut un sujet récurrent entre les deux rois<sup>42</sup>. Le roi de Marrakech est cité parmi d'autres souverains dans différents courriers envoyés à Philippe VI de France : les chrétiens doivent lutter contre les désirs d'invasion et d'oppression du roi de Marrakech ou des Turcs<sup>43</sup>. Le danger marocain est ici un argument de plus dans l'exhortation pontificale à la concorde. C'est également l'indice que les événements maghrébins sont pris en compte par la papauté et que cette dernière peut les citer sans plus d'explication dans des lettres adressées à d'autres rois que ceux de la péninsule ibérique. Le roi de Marrakech semblait être connu par les hauts interlocuteurs du pape. Edward III, lui, eut droit à une description plus longue des tensions qui tourmentaient le détroit de Gibraltar. Après avoir précisé qu'il en avait lui-même pris connaissance lors d'un échange épistolaire, le pontife lui raconta que le roi de Marrakech avait rassemblé une multitude innombrable de cavaliers et de fantassins sarrasins pour déferler contre le royaume de Castille et se battre contre son roi et celui du Portugal. Benoît XII ensuite, mit en avant la nécessité de faire régner la concorde entre les princes chrétiens pour lutter contre les vrais ennemis : « les infidèles<sup>44</sup> ». Le pape rapporte ce qu'il sait de

<sup>40</sup> CCLXXIII. « *Item in eod. modo... archiepiscopo Terraconen. ejusque suffraganeis* », CCLXXV « *archiepiscopo Compostellano ejusque suffraganeis* », CCLXXVI « *archiepiscopo Ispalensis. ejusque suffraganeis* », CCLXXVII « *archiepiscopo Caesarogustano ejusque suffraganeis* », CCLXXVIII « *archiepiscopo Bracharen. ejusque suffraganeis* ». 1340, août, 25. In *amara trahimur*. BENOÎT XII, BEFAR, p. 83, n° 2.862-2.867.

<sup>41</sup> « *orationes publicas multiplicent ut pax inter reges Hispaniarum et alios illarum partium dissidentes firmetur et, obtenta concordia, victoria de inimicis et oppressionem Hispaniarum aspirante obtineatur* ». *Ibidem*.

<sup>42</sup> J. PAVIOT, « Faire la paix pour faire la guerre », *Faire la paix*, colloque organisé par la Fondation MSH Paris, 12 janvier 2010.

<sup>43</sup> « [...] *sibi tempus ad hoc oportum, durantibus dictis guerris extimantes adesse, fastuosam exinde assumunt audaciam, et ad invadendum, opprimendum et offendendum christicolos et terras quas christiani obtinent, sicut rex Marrochitanus Ispanias, Turchi Romaniam et partes christicolarum alias transmarinas, soldanus Armeniam et Tartari Ungarie et Polonie regna presumptuosius et audacius, terribiliter, congregatis exercitibus se disponunt, quequidem omnia et alia inenarrabilia mala et periculosa scandala ex eisdem guerris et dissensionibus tuis et regis predicti eidem christianitati proventura quasi totus mundus tibi et regi predicto imputat et ascribit* ». 1340, août, 26. *Novit Deus et. Ut per litteras*, Brepols, BENOÎT XII – 000763. « *rex Marrochitanus* ». *Ut per litteras*, Brepols, BENOÎT XII – 000801.

<sup>44</sup> « *hostis ille profanus et persecutor nominis christianirex marrochitano videlicet coadunatis nonnullis sue fetide nationis regibus et princibus ac innumerabili Sarracenorum equitum et peditum multitudine congregata mare in superbia* ». 1340. *Redeuntem ad nos*. Reg. Vat. 135, f. 116 v° – 118 v°, ep. 303.

la guerre du Détroit ; elle préoccupe le pontife. Ces tensions sont mises en avant pour exhorter les princes chrétiens à faire la paix<sup>45</sup>.

La grande bataille de Salado eut lieu le 30 octobre 1340, et les musulmans connurent la défaite sous les murs de Tarifa<sup>46</sup>, grâce au soutien qu'apporta Alfonso IV du Portugal à la flotte castillane<sup>47</sup>. La même bataille est relatée dans diverses chroniques chrétiennes. La victoire sur le « le gran roy de Benmarin et le roi de Guernade » est narrée par Jean le Bel<sup>48</sup> – auteur qui connut une certaine notoriété puisque d'autres chroniqueurs, notamment Froissart et Jean d'Outremeuse le reprirent<sup>49</sup> –. Jean le Bel raconte aussi l'homicide des « [...] femmes et enfans, grandes et moyennes, entre lesquelles estoit la royne, femme au roy de Benmarin, [et la] fille au roy de Thumes... ».

Dans *La gran crónica de Alfonso*, les combats sont racontés en détail ; les relations entre le roi de Castille et Benoît XII le sont aussi. Alfonso XI envoya au Saint Père un messenger, Juan Martinez de Leyua, pour lui narrer la « sainte bataille », lui conter que des Maures avaient été faits captifs, que son roi avait lutté contre les rois de Grenade et de Maroc. Muni de la bannière du roi de Castille et de Léon, le messenger partit donc voir Benoît XII et les cardinaux en Avignon. D'après la chronique le roi y fut salué par tous. Le pape décida d'une messe pour réunir un large public. La bannière fut placée dans l'église Sainte-Marie d'Avignon. Le pape donna en exemple le roi de Castille qui avait combattu contre les souverains de Grenade et du Maroc<sup>50</sup>.

Au mois de décembre, le pontife écrivait à Alfonso XI, roi de Castille pour le féliciter de la « glorieuse victoire », avec l'aide du roi du Portugal sur les « féroces Sarrasins » de royaume de Marrakech. Alfonso IV, roi du Portugal, en avait une copie<sup>51</sup>. Tous les faits d'armes des Castillans ou des Portugais sur les musulmans étaient considérés, aux yeux de Rome, comme une victoire sur les infidèles. Benoît XII rendit grâce à Dieu pour ce succès contre l'ennemi et

<sup>45</sup> Les tractations entre les différents rois et l'implication de Benoît XII sont évoquées dans *Gran crónica de Alfonso XI*, D. CATALÁN (éd.), Madrid, 1977, t. II, p. 254.

<sup>46</sup> « Défaite des musulmans sous les murs de Tarifa ». IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. IV, p. 232.

<sup>47</sup> Ibn Khaldūn le note également : « Le roi [de Castille] se mit alors à la tête des peuples chrétiens et, quand il eut opéré sa jonction avec l'armée d'El-Bortugal, seigneur d'Ichbona et de l'Andalousie occidentale, il marcha contre les vrais croyants qui avaient déjà passé six mois sous les murs de la place. S'étant rapproché de leur camp, il profita d'une nuit obscure pour faire passer dans Tarifa un détachement de son armée ». *Ibidem*, p. 232-233.

<sup>48</sup> J. LE BEL, *Chronique de Jean le Bel*, Paris, 1904-1905, vol. 1, p. 217.

<sup>49</sup> M.-T. DE MEDEIROS, « Dans le sillage de Jean le Bel, La chute d'Edouard II chez Jean d'Outremeuse et chez Froissart », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 10, 2003, p. 131.

<sup>50</sup> « Como el rrey enbio a Joan Martinez de Leyua al Padre Sancto, con quien le enbio a contar como le auia ydo en la batalla, e del presente que enbio al mismo Padre Sancto ». *Gran crónica de Alfonso XI*, D. CATALÁN (éd.), Madrid, 1977, t. II, p. 445-447.

<sup>51</sup> « gloriosam victoriam ». 1340, décembre, 27. *Prosperis et letis*. Reg. Vat. 135, f. 121 r° - 122 r°, ep. 306-307.

demanda à Alfonso XI de faire de même ; en l'invitant à assister les prélats et les ecclésiastiques qui prêchaient la parole divine. Le roi d'Angleterre lui aussi complimenta le roi de Castille pour sa victoire<sup>52</sup>.

À la même période les chrétiens perdaient Djerba<sup>53</sup>. Benoît XII n'écrivit rien à ce sujet. L'incitation pontificale à combattre les « infidèles » ne s'arrêta pas avec la victoire de Salado. L'année suivante, le pape répondit à la demande d'Alfonso IV, roi du Portugal et d'Algarve<sup>54</sup>. Dans cette lettre il lui accorda que fût prêchée la croisade « pour la défense de la foi chrétienne mais également pour sa propagation » contre « les perfides ennemis Agaréens d'Afrique qui sans cesse aspirent à chasser les chrétiens<sup>55</sup> ». Le souvenir des exploits passés pour la « reconquête de l'Algarve<sup>56</sup> » avait été rappelé au pontife qui le consigna et l'associa à la nouvelle croisade. La situation géographique est précisée par Benoît XII ; les terres algarvoises sont à la limite des terres ennemies, séparées simplement par la mer. Ainsi, il note qu'il serait plus opportun, pour mener la guerre, de recourir à des hommes expérimentés dans la guerre maritime et de réunir des galères et autres navires. Des discussions avec le roi de Castille et de Léon sont également évoquées afin de mener à bien cette expédition. Le pape accorda à Alfonso IV des levées de décime, des indulgences et la prédication de la croisade. Il ajoute, comme en 1340, qu'il faudrait construire des églises sur les terres nouvellement conquises et ne pas tolérer que dans les mosquées soit déclamé le nom du Prophète, conformément au concile de Vienne.

Pour mettre en œuvre ce dessein, le pape écrivit aux ecclésiastiques, archevêques, évêques et prieurs, du Royaume du Portugal et d'Algarve. La longue lettre est similaire à la précédente<sup>57</sup>. Le pape désire que la croisade soit prêchée contre les Agaréens d'« Afrique » et de Grenade, et adresse aussi sa demande à l'archevêque de Braga<sup>58</sup>. Benoît XII expose les raisons de cet appel : il espère la croisade afin de réprimer « les atroces attaques<sup>59</sup> » perpétrées par les

<sup>52</sup> 1341, juin, 12. T. RYMER, *Foedera, conventiones, literae, et cujuscunque generis acta publica*, London, 1727-1735<sup>2</sup>, t. II, p. 1164.

<sup>53</sup> « [...] dans les dernières semaines de l'an 740 (juin 1340) [...] Dieu fit rentrer cette île sous la domination musulmane... » IBN KHALDÛN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. II, p. 398.

<sup>54</sup> 1341, avril, 30. *Gaudemus et exultamus*. Reg. Vat. 129, f. 22 v°, f. 23 r°-v°, ep. 5.

<sup>55</sup> « *contra crucis hostes perfidos Agarenos parcium Affrice qui ad exterminum christiaorum semper anelant non solum ad defensionem catholice fidei sed eciam dilatacionem ispsius* ». *Ibidem*, f. 22 v°.

<sup>56</sup> « *ad recuperationem Algarbii* ». *Ibidem*, f. 23 r°.

<sup>57</sup> « *Venerabilibus fratribus universis Archiepiscopis et Episcopis ac dilectas filiis abbatibus prioribus ... per Regna Portugalie et Algarbii constitutis* ». 1341, avril, 30. *Gaudemus et exultamus*. Reg. Vat. 129, f. 25 r°, ep. 7.

<sup>58</sup> 1341, avril, 30. *Ad Reprimendii impugnationes*. Reg. Vat. 129, f. 22 r°-v°, ep. 4. *Archiepo. Bracharen., « mand. ut. contra Agarenos partium Africae et Granatae in regno praedicto proponat et proponi faciat verbum Crucis, et illam devote suscipere volentium humeris imponat »*. BENOÎT XII, BEFAR, p. 393, n° 9.141. Dans la lettre précédente le pape s'occupe de la levée de décime. 1341, avril, 30. Reg. Vat. 129, f. 24 r°, ep. 6.

<sup>59</sup> « *Ad reprimendii impugnationes atroces et persecutiones infestas* ». *Ibidem*, f. 22 r°.

« Agaréens<sup>60</sup> des régions d'Afrique ainsi que du royaume de Grenade » car ceux-ci se dressent contre la foi chrétienne dans le royaume du roi du Portugal et d'Algarve et dans les autres régions d'Espagne. Quelques lignes plus loin, il est précisé tout d'abord à propos des Agaréens des régions d'Afrique, qu'ils envahissent fréquemment les terres chrétiennes d'Espagne ; ensuite au sujet du roi marīnide, qu'il est celui parmi les souverains des Sarrasins le plus à même de déferler sur la Chrétienté en venant par mer avec d'innombrables soldats<sup>61</sup>. Pour leur faire face, il faut que le roi du Portugal avec son neveu, le roi de Castille et de Léon, s'accordent pour lutter. Le pape parle ici de « défense<sup>62</sup> » des terres chrétiennes. Il faut combattre ces ennemis audacieux. Il désire soutenir les efforts des monarques ibériques et favoriser les dons des fidèles afin de secourir les terres chrétiennes. Une fois de plus la politique pontificale ne cherche pas à étendre mais à protéger<sup>63</sup>. L'historien James Muldoon écrit que les registres du Vatican reflètent au XIV<sup>ème</sup> siècle un intérêt pontifical à la fois pour la conversion des infidèles à l'Est et pour la défense de l'Europe contre les envahisseurs<sup>64</sup>. Si le premier point n'était plus d'actualité pour le Maghreb – à la suite des échecs des tentatives du XIII<sup>ème</sup> siècle<sup>65</sup> – le second correspond lui bien aux inquiétudes que suscitait le royaume marīnide. Dans cette première partie du XIV<sup>ème</sup> siècle, l'Église craignait l'ennemi africain.

Les entreprises de croisade n'eurent pas les même motifs ni les même formes selon les époques. La papauté s'adaptait au contexte. En 1260, lorsque Alfonso X el Sabio avait tenté de prendre Salé, la Castille, appuyée par la papauté, désirait s'étendre de l'autre côté de la mer méditerranéenne, profitant sans doute d'un affaiblissement du pouvoir almohade au Maroc. Mais à partir de 1269, les rois hispaniques faisaient face aux Marīnides qui, en héritiers des Almohades, voulaient reconstituer un empire<sup>66</sup>. Les rois et les papes répondirent à l'élan militaire des maghrébins. Après la bataille de Salado, le rapport de force resta stable. La menace marīnide était contenue et la *reconquista* « s'assoupit »<sup>67</sup>.

<sup>60</sup> « *perfidii Agareni parcium Africe et Regni Granate* ». *Ibidem*.

<sup>61</sup> « *prophanus et blasphemus Agarenius Rex de Benamirin inter Reges Sarracenorum potentissimus citra mare ad terras christianorum cum catervis innumerabilibus bellatorum eorumdem hostium transfretavit* ». *Ibidem*.

<sup>62</sup> « *ad defensionem Regnorum et terrarum suorum necnon impugnationem hostium eorumdem* ». *Ibidem*.

<sup>63</sup> Depuis Clément IV la papauté cherche plus souvent à protéger la péninsule ibérique des incursions marīnides : en 1265 et la révolte de Murcie (Voir le II. B. Clément IV, p. 131), en 1310 à la suite de la prise de Gibraltar (Voir le II. B. Clément V, p. 171) et enfin en 1340 avec la bataille de Salado.

<sup>64</sup> J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels : The Church and the Non-Christian World, 1250-1550*, Philadelphie, 1979, p. 74.

<sup>65</sup> Voir le II. B., p. 178.

<sup>66</sup> M. SHATZMILLER, « Marīnides », in *EI*.

<sup>67</sup> « [...] quelques victoires comme celle de la Castille au Salado en 1340 ne sont pas exploitées et c'est en vain qu'Alphonse XI assiège Gibraltar en 1350. Au temps des papes d'Avignon, les



La bataille de Salado marque la fin d'un cycle dans la correspondance pontificale. En août 1342, Algésiras était assiégée par des soldats ; entre autres ceux de Gênes, du royaume de France et d'Angleterre. Les Marīnides ne pouvaient plus se servir de la ville comme tête de pont pour amener des hommes sur la péninsule<sup>68</sup>. Le Maghreb al-Aqsā n'inquiétait plus le Saint-Siège. En Afrique du Nord la peste sévit dès la fin des années 1340<sup>69</sup>. La papauté se désintéressa de la lutte contre les Sarrasins d'Afrique et s'occupa peu des chrétiens sur place. Durant trente cinq ans presque aucune lettre ne témoigne de rapports de force autour du détroit de Gibraltar.

### Clément VI, 1342-1352

Clément VI écrivit six courriers au sujet du Maghreb durant ses dix ans de pontificat ; l'un est daté de 1342, quatre de 1344 et le dernier de 1346.

En 1342, était confiée entre autres documents, au légat apostolique *Andrea, cardinali S. Susanna*, une lettre dans laquelle le pape s'adresse à Pedro IV, roi d'Aragon. Considérant la discorde entre ce monarque et le roi de Majorque, il l'incite à faire la paix, notamment parce que les terres chrétiennes sont à la frontière des « régions d'Afrique » qui sont le territoire des « Agaréens<sup>70</sup> ».

En 1344, un courrier fut rédigé au mois de janvier au sujet de la nomination d'*Alfonsus Bonhomini* sur la cathèdre marrakchi. J'étudie en troisième partie cette figure dominicaine importante<sup>71</sup>. Cette même année, au mois de novembre, Clément VI investissait don Luis de la Cerda, amiral du roi de France Philippe VI, des îles Fortunées, c'est à dire de l'archipel des Canaries, sans que le terme « Afrique » n'apparût<sup>72</sup>. Le pape informa ensuite de cette investiture divers souverains, ceux de la péninsule ibérique et d'autres comme le roi de France. Dans les lettres adressées aux rois d'Aragon<sup>73</sup>, de France ou de Sicile<sup>74</sup>,

royaumes espagnols ne cessent de renouveler entre eux les occasions de conflit, et les autres puissances européennes jouent plus volontiers de ces affrontements ibériques en s'alliant aux uns ou aux autres qu'elles ne se soucient de ce qui leur paraît anecdotique, le royaume de Grenade ». J. FAVIER, *Les papes d'Avignon*, Poitiers, 2006, p. 508.

<sup>68</sup> J. RILEY-SMITH, *Les Croisades*, traduit de l'anglais par F. DELÉRIS, Paris, 1990, p. 250.

<sup>69</sup> « la peste [...] venait de reparaître en Afrique après y avoir enlevé beaucoup de monde, en 747 (1346-1347) ». IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. III, p. 447. « [En 1348...] la peste qui fit tant de ravages en Afrique cette année-là ». *Ibidem*, t. IV, p. 284. « [...] la peste qui désolait l'Afrique en 749 (1348-1349) ». *Ibidem*, p. 476.

<sup>70</sup> 1342, janvier. *Fili benedictionis et gratiae*. O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, 1864-1883, t. 25, p. 290.

<sup>71</sup> Sur *Alfonsus Bonhommi* voir J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 337-339. Voir le III. C. Les évêques, « *Alfonsus Bonhomini* », p. 329.

<sup>72</sup> Lors de l'investiture de don Louis de la Cerda, toutes les îles sont nommées sans que soit précisé *in partibus Affrice*. 1344, novembre, 15. *Tua devotionis sinceritas*. Reg. Vat. 167, f. 3 v° - 5 r°.

<sup>73</sup> 1344, décembre, 11. *Vineam domini Sabahot*. Reg. Vat. 138, f. 146 v°, ep. 540.

<sup>74</sup> 1344, décembre, 23. *Cum inter cetera*. Reg. Vat. 62, f. 61r° - v°.

l'île de la Fortune et les îles voisines, sont situées *in partibus Affrice*. Le pontife écrit également à Simon Boccanegra, gouverneur de Gênes<sup>75</sup>, afin qu'il aidât Luis de la Cerda, « prince de la Fortune et des autres îles dans les régions d'Afrique »<sup>76</sup>, à former une flotte pour soumettre ces terres.

L'historien Henri Bresc s'est penché sur « Le royaume des îles Fortunées<sup>77</sup> ». C'est « Un modèle de royaume insulaire, reposant sur la flotte » qui connaît des similitudes avec l'expérience djerbienne de Roger de Lauria à l'extrémité orientale du Maghreb ; l'île avait été placée sous la suzeraineté de Boniface VIII en 1297<sup>78</sup>. L'historien voit dans l'aventure de Cerda le rêve, admis par Clément VI, « d'un grand empire naval qui enserre le Maghreb d'une « connectivité » pour le moins hostile<sup>79</sup> ». Le pape justifiait la conquête par l'exaltation de la foi chrétienne<sup>80</sup>. Il reçut à propos de ces îles un courrier fort intéressant d'Alfonso XI, roi de Castille et de Léon. Il répondait au pontife qui lui avait demandé de soutenir Luis de la Cerda. Le monarque utilise lui aussi le vocable *Fortunie ac quasdam alias insulas in partibus Affrice*<sup>81</sup>. Il rappelle ensuite que sans nul doute ses aïeux ont lutté contre le roi d'Afrique et affirme qu'il est reconnu que l'acquisition des royaumes d'Afrique leur échoie<sup>82</sup>.

Le pape s'intéressa, dans les années qui suivirent, à la conversion sur ces îles. Il ne releva pas dans ses courriers les diverses victoires chrétiennes face au Maghreb. Aucun pape ne mit en perspective les différentes conquêtes et batailles dans la Méditerranée occidentale : Majorque, Minorque et Djerba au XIII<sup>ème</sup> siècle, la Sardaigne, la victoire de Salado, la prise d'Algésiras<sup>83</sup> et la

<sup>75</sup> 1344, décembre, 23. *Illam de sinceritate*. Reg. Vat. 138, f° 165 v°, ep. 604.

<sup>76</sup> « *Ludovicus de Ispania, princeps Fortunie ac quarundam insularum adjacentium in partibus Affrice* », 1344, décembre, 23, *illam de sinceritate. Ut per litteras*, Brepols, CLÉMENT VI – 001349.

<sup>77</sup> H. BRES, « Le royaume des îles Fortunées », in *Royautés imaginaires (XIIe-XVIIe siècles)*, Turnhout, 2005, p. 177-188 et « Îles et tissu « connectif » de la Méditerranée médiévale », *Médiévales*, 2004, p. 123-138.

<sup>78</sup> H. BRES, « Le royaume des îles Fortunées », in *Royautés imaginaires (XIIe-XVIIe siècles)*, Turnhout, 2005, p. 178. Voir le II. B., Boniface VIII, p. 166.

<sup>79</sup> *Ibidem*, p. 182.

<sup>80</sup> « [...] *que circa cultum et dilatationem ejusdem fidei orthodoxe se devotis et fructuosis operibus consueverunt impendere...* » 1344, décembre, 11. *Vineam domini Sabahot. Ut per litteras*, Brepols, CLÉMENT VI – 001314. « [...] *ampliandam catholicam...* » 1344, décembre, 23. *Cum inter cetera*. Reg. Vat. 62, f. 61 r° - v°. « [...] *ad ipsas insulas suo dominio ac cultui ejusdem fidei subjugandas...* » 1344, décembre, 23. *Illam de sinceritate. Ut per litteras*, Brepols, CLÉMENT VI – 001349.

<sup>81</sup> 1345, mars, 12. *Sanctitatis vestre litteras*. Reg. Vat. 138, f° 148, ep. 54 bis.

<sup>82</sup> « [...] *quod acquisitio regni Africe ad nos nostrumque jus regium nullumque alium dinoscitur pertinere...* » *Ibidem*, édition : *Ut per litteras*, Brepols, INNOCENT VI – 001316.

<sup>83</sup> « Nous avons mentionné que le roi chrétien Alphonse [XI, roi de Léon et de Castille] s'était emparé d'Algésiras, l'an 743 (1344) et, qu'après avoir atteint à un grande puissance, il mourut de la peste, l'an 751 (1350), sous les murs de Gibraltar, forteresse dont il avait entrepris le siège ». IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. 4, p. 378-379. Clément VI le congratule pour cette victoire. 1344, juillet, 19. *Respersit rore gaudiorum*. Reg. Vat. 138, f° 49 v°, ep. 115.

conquête des îles de la Fortune au XIV<sup>ème</sup> siècle. Le Saint-Siège soutint les souverains chrétiens lorsqu'ils luttèrent contre les Maghrébins mais ne conçut jamais de dessein global contre le Maghreb. Est-ce parce que nombre de ces avancées chrétiennes étaient le fait du roi d'Aragon, souvent opposé au pape<sup>84</sup> ?

En janvier 1345, Clément VI prenait acte, dans une lettre envoyée au roi du Portugal et de l'Algarve, des trêves qui avaient été conclues entre le roi d'Espagne d'une part et le « roi de Benamarin » d'autre part<sup>85</sup>. Le poids de la guerre était lourd à porter. En 1346<sup>86</sup>, le pape informa les archevêques de Séville, de Tolède et de Compostelle, qu'il avait accordé une décime à Alfonso XI, roi de Castille et de Léon qui avait sollicité son aide<sup>87</sup>. Dans sa lettre, le pontife rappelle les faits d'armes du roi contre ceux de Grenade et de Benamarin et l'histoire d'Algésiras, qui avait appartenu aux Marīnides. À cette époque, ces derniers profitaient du port pour installer leur armée, tant terrestre que maritime, et étaient les auteurs de persécutions de chrétiens. Depuis, la ville avait été rendue au culte chrétien et sa situation face à Ceuta la mettait en première ligne face aux « Sarrasins ». Il est ainsi question de la restauration du mur de la ville ainsi que du poste de garde<sup>88</sup> afin de résister au « roi de Benamarin »<sup>89</sup>.

À la même période, Clément VI engageait une guerre contre les corsaires turcs qui avançaient en Europe. La menace turque ne fit qu'augmenter dans les décennies qui suivirent. Le danger était donc bien plus fort en Orient qu'en Occident<sup>90</sup>. D'autre part, dans la péninsule ibérique, les instigateurs de la lutte contre les « Sarrasins d'Afrique » se querellaient, cessant ainsi leurs avancées<sup>91</sup>. Pedro I<sup>er</sup>, roi de Castille, le successeur d'Alfonso XI avait envisagé dans le sillage de la conquête des îles Fortunées une croisade en Afrique. Rien ne se fit<sup>92</sup>.

La papauté en ce milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle avait un rôle effacé. En 1355, l'amiral génois Philippe Doria prit la ville de Tripoli. Ibn Khaldūn raconte comment les marchands génois, à force de s'y rendre, connaissaient les faiblesses de la place ; ils occupèrent la ville par surprise, la pillèrent puis négoc-

<sup>84</sup> Majorque, Minorque, Djerba et la Sardaigne.

<sup>85</sup> 1345, janvier. *Nuper pro parte*. O. Rinaldi, *Annales ecclesiastici*, 1864-1883, t. 25, p. 348.

<sup>86</sup> 1346, mars, *Dudum redemptor ipse*. *Ibidem*, p. 400-401.

<sup>87</sup> Le roi Alfonso a envoyé au pape ses messagers. « *Nuper vero venerabilis frater noster Gundisalvus episcopus Seguntinus, et dilectus filius Garsias Fernandi de Bartoso miles, nuntii et ambaxiatores ejusdem Alfonsi regis, ad nostram praesentiam accedentes* ». 1346, mars, *Dudum redemptor ipse*. O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, 1864-1883, t. 25, p. 400-401.

<sup>88</sup> « *ac etiam munition civitatis, et locorum praedictorum murorumque civitatis ejusdem restauratione, ac maris custodia ad dictorum de Benamarin regis et aliorum perfidorum Agarenorum transitum impediendum* ». *Ibidem*.

<sup>89</sup> « *rex de Benamarin* ». *Ibidem*.

<sup>90</sup> J. FAVIER, *Les papes d'Avignon*, Poitiers, 2006, p. 493-495.

<sup>91</sup> *Ibidem*, p. 509.

<sup>92</sup> J. RILEY-SMITH, *Les Croisades*, traduit de l'anglais par F. DELÉRIS, Paris, 1990, p. 250.

cièrent la cité<sup>93</sup>. Léon l'Africain, dans sa description de l'Afrique, rapporte le même épisode<sup>94</sup>. Rien n'est mentionné dans les sources pontificales.

### Grégoire XI, 1370-1378

L'Europe, au XIV<sup>ème</sup> siècle, regarda moins au-delà de ses frontières ; la papauté d'Avignon connaissait des faiblesses et la peste noire faisait rage. L'historien James Muldoon précise qu'il ne faut pas pour autant négliger les courriers pontificaux car certains témoignent d'efforts et d'intérêts qui dépassent le cadre de la Chrétienté<sup>95</sup>. Ils se préoccupent de la conversion des infidèles et de la défense des frontières. Dans le fameux registre n° 62 des Archives secrètes du Vatican sont compilées les lettres se rapportant aux Tartares et autres infidèles<sup>96</sup>. Par ailleurs l'historien souligne que la papauté a consigné les efforts des rois de Castille et du Portugal pour s'étendre dans la péninsule. Cette attitude reflète une modification de l'intérêt pontifical qui se tourne vers l'expansion du christianisme à l'Ouest. Les rois chrétiens de la péninsule ibérique ne furent pas contraints à reculer, comme l'avaient été les croisés au Proche-Orient<sup>97</sup>.

En 1375, la papauté, après un long silence, s'intéressa à nouveau au Maghreb<sup>98</sup>. Neuf bulles furent enregistrées<sup>99</sup> dont huit concernent le Maroc – notamment les difficultés des chrétiens au royaume de Marrakech<sup>100</sup>, la paix

<sup>93</sup> IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. 3, p. 51-52.

<sup>94</sup> « Ce temps pendant, Tripoli fut assiégée par une armée de vingt naves genevoises, et combattue si brusquement et de telle sorte qu'elle fut prise et saccagée, et les habitants détenus prisonniers, tellement que le lieutenant qui étoit dans la cite, à la prise d'icelle, récrit incontinent au roi de Fez comme la chose étoit passée. Au moyen de quoi il fit accorder avec les Genevois de leur donner cinquante mille ducats, lesquels ayant reçus, délivrèrent les... » LÉON L'AFRICAIN, *De l'Afrique*, traduction de J. TEMPORAL, Paris, 1830, t. II, Livre V, p. 76.

<sup>95</sup> J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels : The Church and the Non-Christian World, 1250-1550*, Philadelphie, 1979, p. 73-74.

<sup>96</sup> « *Litterae ... tangentes negocia Tartarorum partium ultramarinarum et infidelium, ac scismaticorum...* » Reg. Vat. 62. Ce registre rassemble les courriers envoyés par Clément V, Jean XXII, Benoît XII et Clément VI, donc de 1305 à 1352, concernant les Tartares et les infidèles. Dans ce manuscrit il n'est question de « l'Afrique » qu'au sujet des îles Fortunées.

<sup>97</sup> J. MULDOON, *op. cit.*, p. 74.

<sup>98</sup> Depuis le milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle seules quatre lettres mentionnant l'Afrique du Nord ont été enregistrées, au sujet des évêques et chrétiens vivant là-bas. À propos de l'évêque de Marrakech : 1353, août, 12. *Attenta meditatione pensantes*. Reg. Vat. 244, f. 161 r°-v°, ep. 73 et 1357, octobre, 20. *Pastoralis officii*. Concernant l'évêque de Tunis : 1353, novembre, 12. *Cum venerabilibus fratribus*. Reg. Vat. 221, f. 8 r°, n°46. Au sujet des chrétiens qui ont transportés des marchandises jusqu'aux Sarrasins « d'Afrique et de Grenade » : 1355, mai, 25. *Cum te ut*. Reg. Vat. 228, f. 7 v°, ep. 47. Voir le III. A. Les marchands, « La politique de *Devetum* », p. 218 et le III. C. Les évêques, « *Stephanus de Phellino* », p. 331.

<sup>99</sup> Voir le regeste à l'années 1375. Annexes, p. 478-480.

<sup>100</sup> Voir le III. A., Les mercenaires, « Maroc », p. 239 et le III. C., Les évêques, « *Arnaldus* », p. 333-335.

entre monarques chrétiens<sup>101</sup> et la guerre contre le roi de « Benimarin »<sup>102</sup> -. Quelques années auparavant, le Marīnide Abū Fāris avait soutenu le roi de Grenade dans sa lutte contre la Castille. Algéciras avait été reprise<sup>103</sup>.

Ibn Khaldūn narre dans son récit les incursions du roi marīnide contre cette ville en 1368 :

Pendant cette période de troubles, les chrétiens avaient négligé l'entretien des forteresses qui couvraient leur pays du côté de la frontière musulmane ; aussi les vrais croyants conçurent-ils l'espoir de recouvrer la ville d'Algéciras qui, naguère, faisait partie de leur empire. Le souverain du Maghreb ne pouvait pas entreprendre, en personne, une pareille conquête [...] mais il fit prier Ibn-el-Ahmer de mener une armée contre Algéciras [...]. Ces navires mirent bientôt à la voile et allèrent bloquer le port d'Algéciras [...] A peine quelques jours se furent-ils écoulés que la garnison chrétienne perdit tout espoir d'être secourue ; reconnaissant que sa perte était inévitable, elle demanda une capitulation et l'obtint à des conditions si avantageuses qu'elle s'empressa d'évacuer la ville<sup>104</sup>.

Dans les *Annales ecclesiastici*<sup>105</sup>, sont notées, à l'année 1370, des incursions en terre chrétienne venues depuis l'Afrique. L'auteur édite une lettre du prédécesseur de Grégoire XI, Urbain V<sup>106</sup>, qui réagit aux nouvelles attaques des Marīnides. Le pape chargea ses messagers, « *Bertrandus Convenarum et Agapitus Brixienis episcopis* », de parole de paix pour les rois d'Espagne. Il exposait que les Sarrasins de Grenade et d'Afrique avaient recommencé leurs incursions contre les frontières du royaume de Castille<sup>107</sup> et qu'il fallait, pour mieux les combattre, la concorde entre les rois chrétiens – Enrique, roi de Castille, Fernando I<sup>er</sup>, roi du Portugal, Pedro IV d'Aragon et Charles de Navarre.

Si l'État marīnide déclinait à cette période – il est pratiquement le « protégé » de Grenade<sup>108</sup> – néanmoins la papauté le craignait. La nouvelle main mise sur le détroit de Gibraltar fut le fait le plus marquant. En 1375, Grégoire XI écrivit à Charles V, roi de France, et poursuivit les appels à la paix avec le roi d'Angleterre<sup>109</sup>. Le pontife lui rapporta des paroles qui lui étaient parvenues : tous les chrétiens vivant dans des régions lointaines, y compris ceux

<sup>101</sup> 1375, mai, 18. *Hiis diebus cum*. Reg. Vat. 271, f. 33 r° - 34 r°.

<sup>102</sup> 1375, septembre, 5. *Dudum venientem ad*. Reg. Vat. 271, f. 54 r°, ep. 54.

<sup>103</sup> M. KABLY, *Société, pouvoir et religion au Maroc à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1986, p. 203.

<sup>104</sup> IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. 4, p. 380.

<sup>105</sup> O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, 1864-1883, t. 26, p. 179.

<sup>106</sup> 1370, février, 25. *Fide digna et*. *Ibidem*

<sup>107</sup> « *quod impii Saraceni de partibus Bellamarinae ac Granatae, Christianorum regum Occidentalium dissidia (quae suscitabit hostis humani generis) sentientes, regnum Castellae ipsis finitimum in gravi multitudine intraverunt illudque depopulari rabida feritate, conantur occupando civitatem Alzariensem, et in alia loca regni Castellae* ». *Ibidem*.

<sup>108</sup> M. KABLY, *Société, pouvoir et religion au Maroc à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1986, p. 213.

<sup>109</sup> 1375, mai, 18. *Hiis diebus cum*. Reg. Vat. 271, f. 33 r° - 34 r°.

des régions d'Afrique, craignaient les Sarrasins. C'est un noble soldat sévillan, *Aymarus Alfonsi*, qui en témoigne ; il craint que les lois ne fussent bafouées de l'autre côté du détroit de Gibraltar au détriment des chrétiens<sup>110</sup>.

Au XIV<sup>ème</sup> siècle le leitmotiv de la peur des musulmans d'Afrique revient plus fréquemment que l'incitation à la conquête des terres infidèles. La paix entre le roi de France et le roi d'Angleterre reste aux yeux du Saint-Siège un préalable à la croisade<sup>111</sup>. La politique maghrébine est un argument employé dans les négociations de paix. Quelques mois plus tard, le pape exhorta à son tour le roi de Castille et de Léon à faire la paix avec les autres rois chrétiens afin de pouvoir s'avancer vers l'Afrique et remporter des victoires<sup>112</sup>. Le pape répétait les propos d'*Aymarus* et mentionnait les graves menaces des Agaréens et des pirates sarrasins. Il affirme que, si le Castillan œuvrait pour la paix, alors il pourrait s'étendre jusque dans ces régions. Nombreux seraient alors ceux susceptibles de venir à la foi chrétienne<sup>113</sup>.

Une dernière lettre belliqueuse à l'égard du royaume marīnide, est relevée par l'historien James Muldoon<sup>114</sup>. En 1376, Grégoire écrivit à Fernando I<sup>er</sup> du Portugal au sujet d'une campagne contre les « Sarrasins de Grenade et de

<sup>110</sup> « *De partibus quoque Affrice in quibus adoratur idem impius Machometus quidam christianus discretus, videlicet dilectus filius nobilis vir Aymarus Alfonsi, miles Ispalensis, advenit, pro certis spiritibus graciis apostolice Sedis pro se et nonnullis christianis commorantibus in eisdem partibus obtinendis et refert similem timorem et credulitatem proxime defectionis dicte execrabilis legis existere in dictis partibus Affricanis...* » Ibidem.

<sup>111</sup> J. FAVIER, *Les papes d'Avignon*, Poitiers, 2006, p. 509. Voir la note précédente.

<sup>112</sup> « [...] *si autor pacis eam tibi et regnis tuis tribueret et magnificentia tua brachium sue potentie ad easdem partes extenderet fructum ex inde multiplicem verisimiliter reportaret...* » 1375, septembre, 5. *Dudum venientem ad*. Reg. Vat. 271, f. 54 r<sup>o</sup> - v<sup>o</sup>, ep. 54. Déjà en février Grégoire XI l'incitait à se battre contre les « Sarrasins ». 1375, février, 26. *Longua tua epistula*. GRÉGOIRE XI, BEFAR, fasc. 2, p. 108, n<sup>o</sup> 3.188.

<sup>113</sup> « *Dudum venientem ad presentiam nostram dilectum filium nobilem virum Aymarum Alfonsi militem et subditum tuum, cum litteris regis [...] quod sibi qui in partibus Affrice [...] Agarenis multis annis comoratus extiterat tanquam de negociis earumdem partium informato plenarie ardere dignavimus benigne recepimus et sepe audivimus tam spatiose quam etiam delectantus pro ipsius eum relata comperimus talem esse de [...] dispositionem partium predictas que si autor pacis eam tibi et regnis tuis tribueret et magnificentia tua brachium sue potentie ad easdem partes extenderet fructum ex inde multiplicem verisimiliter reportaret. Eadem siquidem regna que olim [...] agarenorum graves molestias et [...] damna senserunt securitatis beneficio potirentur cessarent [...] pireatici sarranice nationis et merces fidelium verseibus humanis accomode natta tutele fiducia liberius et frequentius nicherentur et que prestantiora fore noscuntur [...] ab hominabilis machometi perfida qua ut sepe audivimus ipsi agareni nestimus quibus prestifus asserunt de proximo deferturam fides propagaretur catholica per qua innumerabiles populi perpetui damnatione exposit recepta fide prefata ad salvatione eterne gratiam et venirent et ubi perscerpunt contumeli christi laudum dulcisona cantita resonarent Potens est deus qui [...] est omnipotens et per antiquos servos suos eandem affitani de ceta gentilitate convexit ad fidem et longis temporalibus conservavit in ea ad ipsam reducere per modernos* ». Ibidem.

<sup>114</sup> J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels: The Church and the Non-Christian World, 1250-1550*, Philadelphie, 1979, p. 102.



Benimarin »<sup>115</sup>. Ce roi lui avait envoyé des messagers pour lui demander une levée de décime<sup>116</sup>. Le pape l'accorda. Il désirait que le monarque augmente la foi catholique, tant par terre que par mer, qu'il défende les terres des chrétiens contre les nations ennemies susdites. Aussi, comme cela avait été le cas précédemment, le pontife lui demanda de construire des cathédrales et des églises sur les terres nouvellement conquises et de n'y pas permettre l'appel à la prière dans les mosquées, conformément au concile de Vienne<sup>117</sup>.

En cette fin du XIV<sup>ème</sup> siècle, ce ne furent pas les rois qui firent appel au pape pour soutenir la guerre contre les royaumes « de Grenade et de Benamarin » mais le pontife qui exhorta les monarques à porter les armes jusqu'en Afrique. Si cette demande n'eut pas de suite immédiate, elle conforta la politique expansionniste des royaumes chrétiens de la péninsule ibérique.

### Urbain VI, 1378-1389

L'intérêt du Saint-Siège pour la conquête des côtes ifrīkiyennes, qui s'était affaibli depuis Boniface VIII et la prise de Djerba par Roger de Lauria à la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle, se raviva sous le pontificat d'Urbain VI. Au XIV<sup>ème</sup> siècle, l'ennemi infidèle avait bien souvent le visage du pirate<sup>118</sup>. La piraterie n'était pas un phénomène neuf mais, à la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle, la dépression démographique due à la grande peste et le ralentissement du commerce accentuèrent son développement en particulier dans les ports maghrébins. Les captifs étaient recherchés afin de servir de rançon ou de main d'œuvre<sup>119</sup>. Les papes soutinrent la lutte contre les pirates. Les côtes italiennes étaient victimes d'incursions barbaresques venues d'Ifrīkiya. Elles amenèrent les Génois à agir, malgré un traité de paix fraîchement signé<sup>120</sup>, afin de pacifier les côtes

<sup>115</sup> « [...] *contra reges Benamarinae et Granatae...* » 1376, avril, 2. *Accedit nobis et*. O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, 1864-1883, t. 26, p. 272.

<sup>116</sup> « [...] *venerabilis frater noster Martinus episcopus Silvensis, et dilecti filii Martinus abbas monasterii Alcobaciae Cisterciensis Ordinis Ulixbonensis dioecesis, ac nobilis vir Alvarus Gundisalvi de Monramilis Elborensis dioecesis, ambassiatores et nuntii tui...* » *Ibidem*.

<sup>117</sup> *Concilium Viennense, Clemens V. Clementiae* [ 5.2.1: *Cedit quidem in offensam divini nominis* ], canon interdisant l'appel musulman à la prière. Extrait n° 30349 dans *Relmin ...* ; éds électronique : Orléans : Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, 2010. <http://www.cn-telma.fr/relmin/extrait30349/>. Voir également le II. C. Benoît XII, p. 184.

<sup>118</sup> « Si l'était un ennemi musulman ailleurs que sur le Danube, il avait les traits des pirates barbaresques ». J. FAVIER, *Les papes d'Avignon*, Poitiers, 2006, p. 509.

<sup>119</sup> D. VALÉRIAN, « Le rachat des captifs dans les traités de paix à la fin du Moyen Âge, entre diplomatie et enjeux économiques », p. 343-344 et D. VALÉRIAN, *Ports et réseaux d'échanges dans le Maghreb médiéval*, Université Paris I, 2010, f. 264.

<sup>120</sup> 1383, août, 16. Traité de paix et de commerce conclu entre Abu l-'Abbās et l'ambassadeur génois Frédéric Lecavelo. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 130 et



et d'assurer la sécurité du commerce. Au début de l'année 1388, le doge et le chancelier de la république de Gênes demandèrent l'aide de Venise pour mener une expédition, préparée avec le roi d'Aragon et de Sicile, avec l'aide de Pise, de Lucques et de Sienne, contre le royaume de Tunis. Venise offrit cinq galères pour soutenir l'attaque<sup>121</sup>. Au mois de mai, le pape romain, Urbain VI, concédait des indulgences de croisade à cette campagne<sup>122</sup>. Dans la bulle le pontife désigne nommément *Manfred de Claramonte*, ainsi que d'autres chefs engagés dans cette expédition. Le pape stipule qu'il les soutient parce que les Maures et autres infidèles du littoral africain font acte de piraterie rendant souvent captifs les fidèles du Christ, en mer ou sur le littoral<sup>123</sup>. Le problème des chrétiens rendus prisonniers est ici mis en exergue<sup>124</sup>. Ensuite sont détaillées les indulgences et rémissions de peine, similaires à celles accordées pour la Terre Sainte.

En août Djerba et Kerkennah furent « reconquises<sup>125</sup> ». Le pape répéta la pratique d'une vassalité directe du Saint-Siège sur le seigneur de l'île de Djerba. Ce que Boniface VIII a fait avec Roger de Lauria, Urbain VI le répète avec Manfredi Chiamonte. Ce dernier se vit nommer duc de Djerba et vassal direct du pontife<sup>126</sup>. L'occupation fut de courte durée.

« Introduction historique », p. 239. R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafsidès : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 200.

<sup>121</sup> Louis de Mas-Latrie résume plusieurs lettres concernant les négociations préparatoires de cette expédition et précise en note que « [la] copie des documents dont nous n'avons conservé que l'analyse ci-jointe a été envoyée d'Italie au ministère de la guerre par M. Paul de Musset. Elle a été égarée à Paris lors de la translation des archives du ministère de l'Algérie à Alger. Nous avons vainement recherché les originaux à Venise et à Gênes ». L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 129. Voir également l'« Introduction historique ». *Ibidem*, p. 239.

<sup>122</sup> Il s'agit d'une lettre adressée à *Ragusino archiepiscopatu ad Messanensem*. 1388, avril, 18. *Dilecti filii nobiles*. O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, 1864-1883, t. 26, p. 478-479.

<sup>123</sup> « *Mauri alii que infideles nominis Christiani perpetui et immanissimi hostes littoris Africae maritimam incolentes, cumulatim viribus cum navigiis et non parvo numero per mare hominum, hostiliter et [...] debacchantur, ac saepius Christi fideles in mari aut littoribus captos* ». 1388, avril, 18. *Dilecti filii nobiles*. O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, 1864-1883, t. 26, p. 478-479.

<sup>124</sup> Sur les captifs voir le III. A., Les captifs, p. 245.

<sup>125</sup> Djerba avait été prise une première fois par au XIII<sup>ème</sup> siècle puis reprise par les musulmans en 1337. Au XIV<sup>ème</sup> siècle encore « les Siciliens rêvent de conquêtes maghrébines et de soumettre Jerba ». H. BRESCH, *Un monde méditerranéen. Économie et société en Sicile 1300-1450*, Roma, 1986, t. II, p. 440. « Manfred de Clermont qui semble avoir coordonné celle de Djerba pour son propre compte, reprend la vieille revendication sicilienne sur Djerba en la parant des vertus de la croisade ». Voir également PH. GOURDIN, *Les relations politiques et économiques entre l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, p. 61. Voir le II. B. Martin IV, p. 151 et Boniface VIII, p. 166-167.

<sup>126</sup> « *in perpetuum donationem liberam, et plenam concessionem insulae Gerbarum, ac etiam insulae Chechinarum seu Ircanarum* ». O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, 1864-1883, t. 26, p. 487-488. H. BRESCH, *op. cit.*, t. II, p. 440. En 1344, Clément VI a fait de même avec Luis de la Cerda « prince de la Fortune », c'est à dire des îles Fortunées. Voir I. c. Clément VI, p. 190.

*Boniface IX, 1389-1404, et Clément VII, 1378-1394*

Peu de temps après, en 1390, et pour les mêmes motifs, les Génois demandèrent l'aide du roi de France pour attaquer un nid de pirates, la presqu'île de Mahdia<sup>127</sup>. Ainsi, après l'expédition contre Djerba, d'autres navires mirent le cap sur les côtes ifrīkiyennes. Les deux papes, celui de Rome et celui d'Avignon, soutinrent l'expédition qui cette fois encore n'avait pas été entreprise à leur l'initiative. En ce temps-là les négociations de paix entre le royaume de France et celui d'Angleterre laissaient entrevoir la fin de la guerre de Cent ans. La paix était un préalable à la croisade ; elle fut demandée et espérée par la papauté. Grâce à la trêve, le roi de France put répondre favorablement à la sollicitation génoise d'attaquer les pirates d'Afrique orientale<sup>128</sup>. Gênes pouvait armer des navires et le royaume de France fournir des hommes. En ces temps de schisme, la préparation d'une croisade en Orient était difficilement envisageable<sup>129</sup>. Cette expédition de moindre ampleur était en revanche elle réalisable. Les deux papes, Clément VII et Boniface IX, accordèrent des indulgences. Dans les rangs des soldats, des fidèles attachés aux deux pontifes partirent ensemble pour la croisade contre « le royaume de Barbarie<sup>130</sup> ». Avant d'embarquer pour combattre l'infidèle, bateaux et hommes devaient être bénis. Certains chevaliers et écuyers étant fidèles au pape de Rome Boniface IX (les Génois), d'autres au pape d'Avignon (les Français), une bénédiction fut assurée par chacun des représentants pontificaux<sup>131</sup>.

Ni dans le récit du chroniqueur Froissart, ni dans les bulles d'indulgence n'est remémorée la VIII<sup>ème</sup> croisade contre Tunis ou la récente prise de Djerba. Le duc de Bourbon, oncle du roi de France, prit la tête de l'expédition en juillet

<sup>127</sup> L'article de L. MIROT, « Une expédition française en Tunisie au XIV<sup>ème</sup> siècle : le siège de Mahdia (1390) », 1931, p. 357-406, détaille le récit de la croisade ainsi que ses sources. Les deux chroniques les plus prolixes sont celles de Froissart (J. FROISSART, *Œuvres complètes de Froissart. Chroniques*, réimpression : Osnabrück, 1967, t. 14, p. 151 à 159, 211 à 253, 269 à 280) et la *Chronique du Religieux de Saint-Denis (Chronique du Religieux de Saint-Denis)*, édition et traduction française de M. L. BELLAGUET, Paris, 1834, t. I, p. 648 à 67A. Ibn Khaldūn narre lui aussi ce siège. IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. 3, p. 116-119.

<sup>128</sup> La république de Gênes envoya une ambassade fin 1389, début 1390. Elle est narrée par Froissart, *Chroniques*, t. XIV, p. 153-155 et détaillée par les écrivains Génois qui rappellent les grandes croisades menées contre l'Orient latin. L. MIROT, « Une expédition française en Tunisie au XIV<sup>ème</sup> siècle : le siège de Mahdia (1390) », 1931, p. 365.

<sup>129</sup> J. FAVIER, *Les papes d'Avignon*, Poitiers, 2006, p. 641.

<sup>130</sup> J. FROISSART, *op. cit.*, t. 14, t. XIV, p. 152.

<sup>131</sup> L. MIROT, *op. cit.*, p. 376. « Le malheureux schisme qui régnait alors dans l'Église occasionna en cette circonstance une vive contestation. On suivit enfin l'avis des plus sages, et l'on choisit deux prêtres de chaque obédience, qui donnèrent la bénédiction à ceux de leur parti en prononçant les prières accoutumées ». *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, édition et traduction française de M. L. BELLAGUET, Paris, 1834, t. I, p. 655.

1390. La flotte s'arrêta quelques jours sur l'île de Conigliera<sup>132</sup>. D'après Froissart, durant ce séjour, les seigneurs qui menaient les croisés firent un long discours :

[...] que la ville d'Afrique soit conquise, car par trop de fois elle nous a porté trop de dommage et de contraintes : car au costé par devers nous, elle est la clef de tout l'empire de Barbarie et des royaumes qui s'ensieuent : premièrement du royaume de Afrique, du royaume de Thunes, du royaume de Maroch et du royaume de Bougie. Et, se Dieu consent par sa grâce que nous l'aions et que nous la tenons, tous les Sarrazins tramberont jusques en Nubie et jusques en Syrie, et de ce on parlera par tout le monde. Et, avec l'ayde des royaumes crestiens voisins et des isles que nous tenons marçissants à Afrique, nous les pourrons très-bien tenir et raffreschir de pouvéances et de nouvelles gens tous les jours, car ce sera ung commun voyage, mais que il soit acquitté et accoursé pour faire armes tous les jours terre<sup>133</sup>.

Le chroniqueur nomme le Maghreb « empire de Barbarie » et désigne différents royaumes d'ifrīḳiya : Mahdia (qu'il appelle Affrique), Bougie et Tunis, mais également celui du Maroc bien plus éloigné. L'historien reprend ici l'idée que, depuis l'Afrique il est possible de mener la croisade jusqu'en Orient, empruntant les trajets évoqués dans les traités pour récupérer la Terre Sainte de Ramon Llull ou Pierre Dubois<sup>134</sup>. D'autre part, il souligne la proximité de l'Afrique du Nord. Les royaumes chrétiens ainsi en sont voisins ; il souligne aussi que le chapelet d'îles autour des côtes africaines est dans les mains des chrétiens. Les deux détroits, celui de Gibraltar et celui de Sicile, ainsi que ce chapelet d'îles peuvent-être un appui pour conquérir des terres infidèles et surtout y maintenir le pouvoir en place. Cette vision n'est jamais exposée dans les courriers pontificaux.

À la fin du mois de juillet la flotte approchait de la presqu'île. Le siège dura deux mois en vain. D'après Ibn Khaldūn, les chrétiens avaient construit « une muraille bois à travers l'isthme », afin d'encercler complètement la cité. Mahdia reçut le soutien du sultan de Tunis et des Arabes nomades, ces troupes, depuis la plaine, pouvaient s'attaquer aux assaillants<sup>135</sup>. D'après Froissart, la

<sup>132</sup> « [...] rassemblés en l'isle de Comminières [...] à trente miles de la forte ville d'Afrique... » J. FROISSART, *Œuvres complètes de Froissart. Chroniques*, réimpression : Osnabrück, 1967, t. 14, p. 212. « Puis on se dirigea vers la côte d'Afrique, vers l'île de Conigliera, situé un peu au sud de Sousse, au large de Monastir, et qui avait été choisie comme le lieu de rassemblement, au cas où les navires se seraient égarés. Pendant neuf jours, on demeura à Conigliera, et des conseils y furent tenus pour arrêter le lieu de débarquement, fixé à Africa, aujourd'hui Mahdia ». L. MIROT, « Une expédition française en Tunisie au XIV<sup>ème</sup> siècle : le siège de Mahdia (1390) », 1931, p. 377.

<sup>133</sup> J. FROISSART, *op. cit.*, t. 14, p. 213-214.

<sup>134</sup> R. LLULL, *Liber de acquisitione Terrae Sanctae*, Barcelone, 1927, p. 265-278 et Dubois P., *De Recuperatione Terrae sanctae, traité de politique générale par Pierre Dubois*, publié d'après le manuscrit du Vatican par Ch.-V. LANGLOIS, Paris. Voir II, B., Clément V, p. 167-168.

<sup>135</sup> IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. 3, p. 118.

ville assiégée aurait également reçu l'aide du royaume de Bougie et aussi celle du royaume de Maroc pourtant si lointain<sup>136</sup>. Le chroniqueur renvoie à nouveau à l'ensemble du Maghreb. Selon lui, après ce siège, les Maghrébins auraient compris la nécessité de s'allier du détroit de Gibraltar à la cité de Bougie. Il situe l'expédition croisée dans un contexte plus large de lutte contre l'infidèle. Ces remarques montrent que le Maroc et l'Ifrīqiya étaient liés, non seulement dans l'esprit des papes mais également dans l'esprit des Occidentaux et que les différents événements des XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècle avaient forgé une certaine image de l'Afrique du Nord.

Des accords furent conclus à la levée du siège et le 17 octobre 1391, un an plus tard, un traité de paix fut conclu entre Gênes et le roi de Tunis<sup>137</sup>. Après cette croisade, il y eut de nombreux captifs que les puissances concernées s'efforcèrent de libérer<sup>138</sup>. Les pontifes aussi étaient soucieux des captifs<sup>139</sup>. Quelles que soient la qualité spirituelle et l'importance matérielle des deux croisades qui touchèrent les rives de l'Afrique orientale, elles montrent que le Maghreb est encore à la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle une terre où la Chrétienté peut lutter contre l'infidèle, où l'on peut mener croisade. Et ce d'autant plus qu'une expédition croisée vers l'Orient à cette époque était plus que difficile à mener. C'est justement parce que l'expédition était de faible ampleur et qu'elle était assurée par des intérêts particuliers qu'elle fut possible. Bien sûr, l'implication pontificale est moindre, les deux papes se bornant à accorder des indulgences.

Cette croisade suscita, par ailleurs, quelques difficultés dans les relations entre Gênes et Tunis<sup>140</sup>. La prise, quelques années plus tôt, de Djerba entraîna,

<sup>136</sup> « [...] ils se cueillirent et assablèrent des royaumes voisins d'Aufrique, en laquelle terre et seigneurie la ville d'Afrique siet, du royaume de Thunes, du royaume de Maroch, du royaume de Boughie, tous les meilleurs guerroyeurs, les appers et les plus usés d'armes et qui le mains ressongnoient la mort... » J. FROISSART, *Œuvres complètes de Froissart. Chroniques*, réimpression : Osnabrück, 1967, t. 14, p. 227.

<sup>137</sup> « Confirmation pour dix ans, obtenue par Gentile de Grimaldi et Luchino de Bonavey, ambassadeurs génois, du traité conclu le 18 août 1383 par Frédéric Lecavelo entre la république de Gênes et le roi de Tunis, Aboul-Abbas Abou-Bekr. Rachat des captifs chrétiens. Turin. Archives du royaume ». L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 130-132, n°XIV.

<sup>138</sup> *Ibidem*.

<sup>139</sup> Bien que je n'aie aucune lettre concernant les prisonniers de cette expédition durant les deux siècles, les papes comme les rois s'efforcèrent de libérer, et de faciliter les rachats des prisonniers chrétiens capturés lors de guerres ou de razzias. Voir le chapitre sur les captifs. III. A., p. 245.

<sup>140</sup> « Une importante documentation concernant les démêlés d'un ambassadeur génois, chargé de négocier à Tunis avec le sultan les suites de la crise ouverte par les événements de 1385-90, montre l'ampleur des équivoques et des malentendus qui persistent entre Gênes et État hafside ». G. JEHEL, *L'Italie et le Maghreb au Moyen Âge, conflits et échanges du VIII<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 2001, p. 125.

elle, de plus en plus d'hostilité dans les relations entre le royaume hafside et la Sicile<sup>141</sup>.

À la toute fin du siècle, furent encore rédigés des traités envisageant des passages jusqu'en Terre Sainte. Ainsi, en 1397, après l'échec de la croisade de Nicopolis en 1396, Philippe de Mézière écrivit, « une épître lamentable et consolatoire<sup>142</sup> » adressée à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Il n'oublie pas le Maghreb et préconise des rassemblements de plusieurs chevaleries : un premier regroupant celles du royaume de France et des régions voisines, un second associant les soldats d'Allemagne, de Norvège et d'autres pays de l'Est ; un troisième réunissant ceux des royaumes ibériques (les royaumes de Castille et de Léon, du Portugal, d'Aragon, de Navarre et de Majorque). Philippe de Mézière indique d'ailleurs le rôle de cette dernière union de chevaleries dans le chapitre *De la tierce partie de la chevalerie d'Austre ou de Midi, qui sera asssemblée es royaumes des Espaignnes*<sup>143</sup>. Il précise également que les Espagnols sont proches du « royaume de Grenate et [des] Sarrasins de Bellemarine et de Barbarie<sup>144</sup> » et qu'ils doivent leur faire la guerre.

En 1399, une croisade valenciano-majorquine fut lancée contre Bône. Le roi d'Aragon autorisa le chef de l'expédition à établir des chrétiens dans les lieux qui seraient conquis. La flotte, avant de parvenir devant les murs de la dite cité, secourut Benoît XIII en Avignon. Ce pape, originaire d'Aragon, était apprécié dans la péninsule. À la suite d'un différend avec le royaume de France, il avait été obligé d'organiser sa défense. Les croisés débarquèrent à Bône au mois d'août. L'expédition fut un échec<sup>145</sup>.

### *La prise de Ceuta, 1415*

Au début du XV<sup>ème</sup> siècle, la Castille marchait à nouveau contre le royaume de Grenade. La papauté lui apportait son soutien par des levées de décimes<sup>146</sup>. De leur côté, les Portugais prirent Ceuta le 22 août 1415. La papauté leur avait accordé des bulles classiques de croisades. Les Portugais remportèrent la bataille contre le sultan marīnide sans entrer en conflit avec les nations chré-

<sup>141</sup> GOURDIN, *Les relations politiques et économiques entre l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, p. 65.

<sup>142</sup> PHILIPPE DE MÉZIÈRES, *Une épître lamentable et consolatoire adressée à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, sur la défaite de Nicopolis*, Paris, 2008, 268 p.

<sup>143</sup> *Ibidem*, p. 191.

<sup>144</sup> *Ibidem*.

<sup>145</sup> R. BRUNSVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafides : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 222-223. D. VALÉRIAN, « Le facteur économique dans la politique catalane à Bougie, XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècle », in *L'expansió catalana a la Mediterrània a la Baixa Edat Mitjana*, Barcelona, 1999, p. 156. Millet H., « Benoît XIII », *DHP*.

<sup>146</sup> J. FAVIER, *Les papes d'Avignon*, Poitiers, 2006, p. 509.

tiennes. Reconnue comme une croisade par le pontife cette expédition devait même permettre à tous les chrétiens de se réjouir<sup>147</sup>. Comme elle l'avait fait tout au long du XIV<sup>ème</sup> siècle lorsque les Portugais ou les Castillans s'étaient opposés aux Marīnides, la papauté concéda des indulgences. Ainsi les croisés, conduits par le roi du Portugal, foulèrent-ils le sol africain et conquièrent-ils des terres musulmanes qui devinrent alors chrétiennes. Comme l'a formulé l'historien James Muldoon, cette croisade, la dernière de la période que j'étudie, n'était pas le fruit du hasard<sup>148</sup>. Anna Unali, dans son ouvrage *Ceuta 1415 : alle origini dell'espansione Europea in Africa*, étudie plus en détail l'origine de cette conquête<sup>149</sup>. Elle est, de son point de vue, le résultat de plus d'un siècle d'activité dans le secteur du détroit de Gibraltar ; je viens d'en faire l'exposé dans ce chapitre. Ces mouvements furent largement connus et soutenus par les pontifes. Pour autant la papauté n'envisagea pas de grande conquête du Maghreb. Par ailleurs Juan I<sup>er</sup> avait sans doute intérêt à canaliser la noblesse puissante au moyen d'une croisade et l'expansion péninsulaire du Portugal n'était alors plus possible, la *reconquista* était achevée et la guerre avec la Castille terminée<sup>150</sup>.

La *Cronica do Conde dom Pedro de Menezes*, de G. E. de Zurara rapporte la prise de Ceuta comme un événement qui permit ensuite une domination portugaise sur la région grâce à la maîtrise du détroit de Gibraltar<sup>151</sup>. Pour le chroniqueur il s'agit d'un moment capital dans l'histoire de la Méditerranée occidentale. La prise de Ceuta modifia la position du Portugal non seulement face aux sultans musulmans mais également face aux autres puissances chrétiennes, telles la République de Gênes, le royaume de Castille et celui d'Aragon. Dominique Valérian, de son côté, apporte une analyse économique : cette conquête, et celles qui suivirent écartèrent les autres marchands chrétiens et coupèrent le port de son arrière-pays<sup>152</sup>.

Pour la Chrétienté, la sécurité était ainsi assurée dans le détroit. Cette région, qui avait si fréquemment été source d'inquiétude pour la papauté, était dorénavant sous la domination d'un roi chrétien. Des bateaux pouvaient sans danger rejoindre l'Atlantique ; pour les musulmans une barrière séparait désormais les deux rives<sup>153</sup>.

<sup>147</sup> A. UNALI, « Le détroit de Gibraltar après la conquête portugaise de Ceuta (1415) », in *La Méditerranée médiévale, perceptions et représentations*, Sfax, 2002 p. 218-219.

<sup>148</sup> J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels : The Church and the Non-Christian World, 1250-1550*, Philadelphie, 1979, p. 74.

<sup>149</sup> A. UNALI, *Ceuta 1415 : alle origini dell'espansione Europea in Africa*, Roma, 2000, 335 p.

<sup>150</sup> M. GARCÍA ARENAL et M. A. DE BUNES, *Los Españoles y el Norte de África siglos XV-XVIII*, Madrid, 1992, p. 32.

<sup>151</sup> *Idem*, « Le détroit de Gibraltar après la conquête portugaise de Ceuta (1415) », in *La Méditerranée médiévale, perceptions et représentations*, Sfax, 2002 p. 218.

<sup>152</sup> D. VALÉRIAN, *Ports et réseaux d'échanges dans le Maghreb médiéval*, Université Paris 1, 2010, f. 302.

<sup>153</sup> D. VALÉRIAN, *ibidem*, f. 219.

### Martin V, 1417-1431

Cette prise inaugura une nouvelle période, celle de la conquête de ports d'attache le long de la côte et de grands voyages de découverte de l'Afrique. La chancellerie apostolique enregistra alors davantage de lettres concernant le Maghreb al-Aqsā, notamment sous le pontificat de Martin V<sup>154</sup>. Ce dernier s'intéressa aux chrétiens du « diocèse de Marrakech<sup>155</sup> », mais surtout à l'avancée des Portugais au Maghreb. Il rapporte que le roi du Portugal a mené la guerre « contre les nations infidèles proches de son royaume », a pris « la ville de Ceuta qui était tenue par les infidèles<sup>156</sup> » et qu'il a occupé victorieusement mosquées et synagogues<sup>157</sup>. La prise de Ceuta est évoquée à plusieurs reprises dans les années qui suivirent.

Une des conséquences de la prise de Ceuta, largement relayée par la correspondance pontificale est la pérennisation du culte chrétien en Afrique. Martin V s'intéressa à l'établissement à Ceuta d'un évêché, d'une cathédrale et d'ordres religieux. En 1418, il concédait aux croisés qui partiraient au Maroc des indulgences plénières ainsi que la possession des terres conquises au royaume du Portugal<sup>158</sup>. Le roi du Portugal essayait d'ériger Ceuta évêché en consacrant une cathédrale dans l'une des principales mosquées de la ville. Il exposa ses volontés à Martin V<sup>159</sup>. Le pontife écrivit donc aux archevêques de Braga et de Lisbonne pour signaler que se trouvaient à Ceuta une mosquée, une synagogue mais pas de cathédrale<sup>160</sup>. Il leur demanda qu'ils choisissent dans Ceuta une mosquée qui puisse devenir une cathédrale. En 1419, il accordait une rémission des péchés *in articulo mortis* aux habitants de Ceuta<sup>161</sup> et encourageait le roi du Portugal dans ses entreprises *in partibus Africae*<sup>162</sup>. En 1420 eut lieu l'érection de l'église cathédrale de Ceuta. Les archevêques de Braga et de Lisbonne auraient demandé conseil à des personnes ayant une

<sup>154</sup> Sur la période qui m'intéresse, de 1417 à 1419, il écrivit cinq lettres à propos du Maghreb. Toutes concernent le Maroc. Dans les années qui suivirent, le pape continua à s'occuper de Ceuta, de l'évêque et de la vie religieuse de la nouvelle cité chrétienne.

<sup>155</sup> Les chrétiens se trouvaient alors à Fès. 1419, mai, 29. *Sincerae devotionis affectus*. Reg. Lat. 203, f. 239. Voir le III. C. Les évêques, « *Petrus de S. Cypriano* », p. 337.

<sup>156</sup> « [...] *contra infidelium nationes suis regnis conterminas bella movens, novissime civitatem Ceptae, quae per ipsos infideles tenebatur...* » 1420, juin, 2. *In eminenti specula*. C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum*, V-VII, Roma, 1898-1904, t. VII, p. 537, n° 1453.

<sup>157</sup> « [...] *mesquitam sive synagogam occupaverant eundem...* » 1421, mars, 5. *Romani pontificis. Ibidem*, p. 550, n° 1473.

<sup>158</sup> 1418, avril, 4. *Rex regum. Histoire du christianisme des origines à nos jours*, Paris, 1993, t. 7, p. 560.

<sup>159</sup> A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 474-475.

<sup>160</sup> 1418, avril, 4. *Romanus Pontifex*. P. R. STREIT et P. J. DIDINGER, *Bibliotheca missionum, Afrikanische missionsliteratur, 1053-1599*, Freiburg, 1951, vol. 15, p. 130, n. 372.

<sup>161</sup> 1419, mars, 26. *Ab eo qui humani. Ibidem*, p. 133, n. 376.

<sup>162</sup> 1419, avril, 2. *Cum charissimus*. O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, 1864-1883, t. 27, p. 489.



bonne connaissance de la région afin de délimiter le diocèse de Ceuta. Les terres diocésaines correspondaient à tout le royaume de Fès ainsi qu'aux villes du littoral les plus proches de Ceuta<sup>163</sup>. Il est par ailleurs notable que la première cathédrale de Ceuta porte le nom de « Sainte-Marie d'Afrique » ; le complément du nom « d'Afrique » correspond au terme choisi par Innocent IV pour qualifier le Maghreb dans un contexte de croisade.

Le Maghreb fut une terre de croisade mais l'initiative de celle-ci n'émana presque jamais du Saint-Siège, même sous le pontificat d'Innocent IV. Ce pape eut une politique plus volontaire, certes, mais il appuyait, plus qu'il n'initiait, les entreprises de Fernando III de Castille. L'horizon maghrébin existait pour le Saint-Siège mais à aucun moment il n'offrit d'intérêt propre à la papauté. Ce sont les princes chrétiens qui tournèrent le regard papal vers l'Occident. Si l'intervention espagnole en Afrique pouvait être pour les souverains une continuation de l'impulsion de la *reconquista*<sup>164</sup>, la papauté n'eut pas de dialectique allant dans ce sens. Attaquer l'Afrique du Nord n'était pas la priorité des papes. Alors que depuis la VIII<sup>ème</sup> croisade de saint Louis puis la chute de Saint-Jean-d'Acre, l'Occident arabo-musulman avait pu paraître à certains une voie vers la Terre Sainte, la papauté ne revendiqua jamais ce trajet au XIV<sup>ème</sup> siècle. Ce d'autant plus que le chemin le plus court, celui qui passait par Tunis, intéressait beaucoup le roi d'Aragon contre lequel le Saint-Siège était régulièrement en lutte. Les guerres engagées par les rois de Castille et du Portugal furent davantage valorisées mais le chemin menant à Jérusalem et passant par Ceuta était plus long. Aussi les papes répondaient à une situation géopolitique particulière au détroit de Gibraltar. Le Maghreb est à la frontière de l'Europe chrétienne, et il pouvait ainsi représenter une menace que le Saint-Siège prit en compte à plusieurs reprises. La papauté s'inquiéta beaucoup de ce que le détroit soit une barrière et non une porte.

Dans une large partie du XIV<sup>ème</sup> siècle ce sont des croisades plus défensives qu'offensives qui se jouèrent en Méditerranée occidentale. La menace maghrébine est mise en avant dans la décennie qui précède la bataille de Salado ; la petite expédition contre Mahdia visait à assurer la sécurité de ce secteur de la Méditerranée et non à accroître la Chrétienté<sup>165</sup>. L'historiographie mit moins en valeur cette période dans l'histoire de l'intérêt pontifical pour le Maghreb. Par ailleurs dans les lettres papales, excepté pour la donation de Salé en 1245, il n'y eut aucune mise en perspective des événements maghrébins en relation avec la Terre Sainte. Les papes ne lièrent pas non plus entre elles les différentes conquêtes chrétiennes sur le Maghreb. La papauté poursuivait une politique pragmatique, soutenant si nécessaire lorsqu'on la solli-

<sup>163</sup> A. LÓPEZ, *art. cit.*, p. 474-475.

<sup>164</sup> M. GARCÍA ARENAL et M. A. DE BUNES, *Los Españoles y el Norte de África siglos XV-XVIII*, Madrid, 1992, p. 23.

<sup>165</sup> C. MORRISON, « Croisades », in *DEMA*.

citait. La volonté de faire campagne contre l'Afrique du Nord fut revendiquée auprès du Saint-Siège par divers rois ; ceux de Castille, d'Aragon ou du Portugal. De la même manière les rois ibériques ne mirent pas en œuvre de grands projets de conquête de l'Afrique du Nord. Pour Dominique Valérian ces « entreprises de conquêtes visaient avant tout le contrôle ou la protection des réseaux d'échanges et de leurs points d'articulation et non une occupation territoriale en profondeur<sup>166</sup> ». La papauté les soutint moralement. Elle légitima les politiques expansionnistes mais de façon non systématique. D'autre part jamais elle n'évoqua l'idée d'une « reconquête » de terres autrefois chrétiennes, elle répondait à des situations de son temps et non à des visées symboliques.

La papauté œuvra, vis-à-vis de l'Afrique du Nord, tant pour défendre que pour étendre la foi chrétienne. À ce titre le Maghreb fit bien partie de l'horizon pontifical, intéressant les papes durant toute la période. Au XIV<sup>e</sup> siècle, alors que l'Orient semblait verrouillé, l'Occident offrait encore la possibilité de lutter contre l'infidèle, alimentait l'espoir de conquête et permettait ainsi d'écarter les princes chrétiens de leurs luttes internes.

<sup>166</sup> D. VALÉRIAN, *Ports et réseaux d'échanges dans le Maghreb médiéval*, Université Paris I, 2010, f. 231.



III.  
Le Saint-Siège et  
les chrétiens au Maghreb



La politique apostolique en direction des « Sarrasins » se présente comme un inventaire de tentatives pontificales pour l'expansion de la foi chrétienne. Cette préoccupation est légitime en vertu de l'universalité de la *christianitas* : il faut convertir et lutter contre les infidèles. Mais là n'étaient pas les seules préoccupations des papes vis-à-vis du Maghreb car y vivaient, non seulement des musulmans autochtones, mais aussi des chrétiens venus d'Europe. Les chrétiens qui demeuraient en Afrique du Nord étaient de quatre sortes : des marchands, des mercenaires, des captifs ou des religieux au service de ces différents chrétiens. Les prédicateurs qui s'adressaient aux musulmans étaient eux tués ou invités à partir s'ils s'obstinaient à discuter la parole du Prophète et les croisés, durant les deux siècles étudiés, si l'on excepte Djerba, repartirent vite après les combats. Les papes, à la lecture des folios vaticans, englobaient régulièrement toutes les sortes de fidèles qui résidaient dans les régions d'Afrique sous le vocable « *christiani* » ; les commerçants n'étaient guère distingués des mercenaires.

Innocent III, dont le pontificat ouvre mon sujet d'étude, insistait sur la *plenitudo potestatis*. L'Église romaine est la *mater ecclesiarum* et la *mater omnium Christi fidelium*. Ces conceptions s'affirmèrent durant le siècle, notamment avec Innocent IV. Les papes, successeurs de saint Pierre, avaient le pouvoir sur tous les hommes, « brebis du Christ par la Création »<sup>1</sup>. Ainsi le pape se doit de veiller sur tous les chrétiens sans distinction, y compris ceux d'outre-mer. De la même manière il avait plein pouvoir sur toutes les églises, dont celles des funduqs et des quartiers de soldats de Tunis ou Marrakech. Le pontife pouvait intervenir, et le fit, dans la vie religieuse de ces fidèles qui demeuraient en Afrique du Nord. Les chrétiens expatriés étaient théoriquement soumis à deux autorités, l'autorité laïque de leur nation et celle spirituelle de l'Église universelle<sup>2</sup>. Ces communautés lointaines faisaient appel à leurs évêques ou archevêques mais également directement à l'autorité du Saint-Siège. Ce furent les papes eux-mêmes qui conservèrent sciemment les lettres témoignant de leur souci de ces chrétiens. Le soin de ces fidèles en terre lointaine avait sa légitimité tout autant que l'encouragement au combat contre les infidèles. L'affirmation de la souveraineté papale s'opéra aussi par l'administration des chrétiens.

Les marchands étaient présents dans les ports d'Afrique du Nord. Ceuta, Bougie, Tunis apparaissent dans les sources apostoliques mais Oran, débouché portuaire du Maghreb central, est lui absent de ces folios. Les mercenaires étaient répartis essentiellement entre Marrakech, Fès et Tunis. En 1228, un traité important fut conclu, entre l'Almohade al-Ma'mūn et Fernando III, roi

<sup>1</sup> « S. Fieschi, *Apparatus super quinque libros Decretalium*, X 3.34.8, f. 176 v », cité par A. VAUCHEZ, « Les chrétiens face aux non-chrétiens », in *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, Paris, 1993, t. 5, Chapitre VI, p. 724.

<sup>2</sup> J. E. VOSE ROBIN, *Dominicans, Muslims and Jews in the medieval crown of Aragon*, Cambridge, 2009, p. 195.

de Castille ; des mercenaires chrétiens partirent au royaume de Marrakech<sup>3</sup>. En Ifrīqiya, les mercenaires chrétiens étaient à la solde du sultan ḥasfīde. Ce corps de soldats catalans s'était constitué au XIII<sup>ème</sup> siècle<sup>4</sup>. Enfin des chrétiens étaient retenus captifs dans de nombreuses geôles d'Afrique du Nord.

Dans environ soixante-quinze bulles – soit un peu moins de quarante pour-cent du corpus de lettres maghrébines – les papes se soucient du sort des chrétiens vivant là-bas ou du commerce qu'ils pratiquaient avec l'Afrique du Nord. Au XIII<sup>ème</sup> siècle, comme je l'ai déjà évoqué en première partie<sup>5</sup>, ces lettres se préoccupent souvent, dans un même mouvement, de convertir les musulmans et de fortifier les chrétiens. Manifestement au XIV<sup>ème</sup> siècle, une dichotomie s'était installée : soit les pontifes œuvraient en vue d'attaques du Maghreb, soit ils s'occupaient des chrétiens. Cet aspect de la politique pontificale laisse entrevoir un plus grand pragmatisme. Il fallait s'accommoder d'une réalité. Dans la correspondance pontificale, l'enregistrement plus fréquent à certaines périodes de lettres rend visible les tentatives d'expansion du christianisme<sup>6</sup> ; l'activité épistolaire de la curie au sujet des chrétiens du Maghreb est plus diffuse<sup>7</sup>. Les sujets abordés sont divers : rachats de captifs<sup>8</sup>, condamnation de certains commerces avec les Maghrébins<sup>9</sup>, organisation du culte et de la gestion de la vie religieuse en terre infidèle<sup>10</sup>, ou protection des chrétiens lorsqu'ils semblaient menacés<sup>11</sup>. Les courriers concernent essentiellement Marrakech<sup>12</sup> et Tunis. Un sujet revient très fréquemment au fil des feuillets, l'évêché de Marrakech, que j'étudie plus en détail en troisième partie.

<sup>3</sup> Il en est fait mention dans la chronique d'Ibn Abī Zār' : « Alphonse lui [le sultan du Maroc] envoya une armée de douze mille cavaliers », (IBN ABI ZAR, *Roudh el-kartas*, Paris, 1860, p. 351). Voir le II. a. Les mercenaires, Maroc, p. 229.

<sup>4</sup> CH.-E. DUFOURCO, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 102, n. 4.

<sup>5</sup> Les lettres d'Honorius III datées de 1226 sont les plus exemplaires. Les frères mineurs et prêcheurs sont envoyés au royaume de Marrakech, tant pour convertir les « infidèles » que pour fortifier les « fidèles » (1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249 et 1226, mars, 17. *Ex parte vestra*. Reg. Vat. 13, f. 121 r°, ep. 246).

<sup>6</sup> Quinze courriers en 1246 et dix en 1255 lorsqu'une croisade est en préparation contre le Maghrib al-Aqsa, sept en 1265 et six en 1290, douze en 1340 lors de la guerre de détroit et neuf en 1375.

<sup>7</sup> Les lettres se répartissent de 1199 à 1419.

<sup>8</sup> Les courriers s'étalent de 1199, avec l'envoi des trinitaires, chargés de racheter des captifs au royaume du « *Miramomolin* » (1199, mars, 8. *Inter opera misericordiae*. Reg. Vat. 4, f. 148 r°-v°), jusqu'en 1397 lorsque Boniface IX s'inquiète du sort de chrétiens retenus captifs par les « barbares et païens de Tunis » (1397, mars, 28. *Fidelium Christianorum per*).

<sup>9</sup> Six courriers seulement nomment précisément les marchands chrétiens demeurant au Maghreb ou le commerce avec l'Afrique du Nord. Voir le III. A., p. 212, note 8.

<sup>10</sup> De nombreuses lettres qui s'étalent de 1199 à 1419.

<sup>11</sup> L'exemple le plus frappant est sans doute l'échange entre Innocent IV et l'Almohade al-Murtaḍā où lui est demandé d'installer ses mercenaires chrétiens dans des zones fortifiées le long du littoral (1251, mars, 17. *Constitutus in praesentia*. Reg. Vat. 22, f. 60 r°, ep. 436).

<sup>12</sup> Le nom « Marrakech » renvoie souvent à une réalité géographique plus large que la simple ville. Voir le IV. C. La géographie, « Le Maroc », p. 366.



## A. Les chrétiens au Maghreb

Les papes du XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles acceptaient que des chrétiens vivent en terre infidèle<sup>1</sup>. Le voyage de chrétiens n'y fut jamais interdit et même s'imposait si l'on désirait faire le pèlerinage à Jérusalem<sup>2</sup>. Ils autorisèrent le commerce de certaines denrées avec les maghrébins et interdirent la vente d'autres produits. Ils tolérèrent aussi que des fidèles soient les soldats de sultans musulmans et ce point sensible soulève beaucoup de questions. Par ailleurs certains fidèles étaient retenus contre leur volonté en Afrique du Nord et les pontifes se souciaient fréquemment des chrétiens enfermés dans les prisons maghrébines. Ce premier chapitre met en évidence l'intérêt que portèrent les pontifes à ces chrétiens qui demeuraient à l'Occident du monde arabo-musulman et la souplesse avec laquelle le Siègne apostolique s'adapta et résolut les questions pratiques.

### *Les marchands*

Mon propos n'est pas ici d'analyser en détail l'implantation des communautés chrétiennes<sup>3</sup>, ni les concurrences qui existèrent entre elles<sup>4</sup>. Les papes

<sup>1</sup> Par exemple, au sujet de l'Afrique du Nord, Innocent IV, dans une lettre adressée aux souverains de Tunis, de Ceuta et de Bougie, écrivit « Nous avons appris [...], qu'un certain nombre de chrétiens subsistent sous le sceptre de votre glorieuse puissance ». Traduction de L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merim », *Revue Africaine*, oct. 1860, t. III, p. 259. « Cum igitur, sicut accepimus, sub potentatus magnifici tui sceptro plures permaneant Christiani, et illuc accedant quamplurimi pro suis mercimoniis exercendis... » 1246, octobre, 25. *Pater spirituum dominus*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 13, n° XIV.

<sup>2</sup> PH. GOURDIN, *Les relations politiques et économiques entre l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, p. 46.

<sup>3</sup> Les funduqs et les lieux de culte des commerçants chrétiens sont traités au deuxième chapitre de cette partie.

<sup>4</sup> De nombreux ouvrages ont déjà fait l'objet de telles études. Certains travaux analysent les relations de villes ou royaumes chrétiens avec le Maghreb (CH.-E. DUFOURCOQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>- XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966 ; M. BENSACI, *Pise et le Maghrib au Moyen Âge*, Université Paris X, 1979 ; M.-D. LÓPEZ PÉREZ, *La Corona de Aragón y el Maghreb en el siglo XIV (1331-1410)*, Barcelone, 1995 et « Marchands, esclaves et mercenaires : les transferts de populations dans la Maghreb médiéval », in *Diasporas et migrations européennes (XI-XVI<sup>ème</sup> siècle)*, Paris, 2002 ; G. JEHEL, *L'Italie et le Maghreb au Moyen Âge, conflits et échanges du VIII<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 2001 ; PH. GOURDIN, *Les relations politiques et économiques entre l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, Université Panthéon-Sorbonne, 2001). Certains articles traitent des marchands latins au Maghreb (D. VALÉRIAN, « les marchands latins dans les ports musulmans : une minorité confinée dans des espaces communautaires ? », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, Cahors, 2005, et « Conflits et résolution des conflits dans les communautés européennes au Maghreb (XII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècle) », *Mélanges de l'école française de Rome, Moyen Âge*, Roma, 2003). D'autres recherches

ne semblèrent pas avoir de contact particulier avec telle ou telle nation, ni n'en avoir favorisée aucune. À titre d'exemple, dans la réponse que fit Ramòn de Peñafort au nom de Grégoire IX aux frères de Tunis, les marchands génois, pisans et espagnols sont nommés<sup>5</sup> ; dans une autre bulle le commerce majorquin est signalé<sup>6</sup>. Les pontifes n'arbitrèrent pas les querelles entre marchands<sup>7</sup>. Le plus souvent, ils tentèrent de régler le commerce – bien que les textes en témoignant soient rares pour le Maghreb – ou favorisèrent la pratique religieuse à l'intérieur de ces communautés. Seulement sept courriers apostoliques nomment précisément les marchands chrétiens demeurant au Maghreb ou mentionnent le commerce avec l'Afrique du Nord de 1219 à 1340<sup>8</sup>. Dans les lettres apostoliques sont utilisés les termes de « marchandises »<sup>9</sup>, de « marchands chrétiens<sup>10</sup> ». Trois villes y sont citées à plusieurs reprises, celles où les commerçants chrétiens sont nombreux : Ceuta, Tunis et Bougie. Ainsi en 1246 Innocent IV écrivit aux souverains de ces trois cités qu'il savait que sous leur pouvoir des chrétiens demeuraient et venaient pour exercer leur commerce<sup>11</sup>. Ces courriers furent alors confiés à l'évêque de Marrakech, mais il est fort peu probable qu'ils soient tous arrivés à bon port. En effet, Lope Fernandez de Ayn qui partit avec les trois lettres, n'entama pas de grand voyage à travers

s'intéressent à une région ou une ville d'Afrique du Nord en particulier (M. CHÉRIF, *Ceuta aux époques almohade et mérinide*, Paris, 1996, ; B. DOUMERC, *Venise et l'émirat hafside de Tunis (1231-1535)*, Paris, 1999, et D. VALÉRIAN, *Bougie, port maghrebin à la fin du Moyen Âge (1067-1510)*, Roma, 2006).

<sup>5</sup> « *yspani* », « *pisani et ianuenses* ». 1235, janvier. Lettre de saint Ramòn de Peñafort. <http://www.cn-telma.fr/relmin/extrait252833/> et <http://www.cn-telma.fr/relmin/extrait252834/>.

<sup>6</sup> 1241, avril, 9. Reg. Vat. 20, f. 64 v°, ep. 9.

<sup>7</sup> Clément V eut à gérer un conflit entre Aragonais et Castillans en 1313 concernant les mercenaires et non les marchands. Voir le III. C., Les évêques, « *Franciscus de Relat* », p. 324.

<sup>8</sup> 1219, mars, 27. *Absolutionem et penam*. Reg. Vat. 10, f. 75, ep. 352, au sujet du commerce de Ceuta et Bougie, *Septam et Bugtam* ; 1235, janvier. Lettre de saint Ramòn de Peñafort, <http://www.cn-telma.fr/relmin/extrait252834/> où il est question des Pisans, Génois et chrétiens d'Espagne à Tunis ; 1241, avril, 9. Reg. Vat. 20, f. 64 v°, ep. 9, à propos du commerce des Majorquins ; 1246, octobre, 25. *Pater spirituum dominus*. Reg. Vat. 21, f. 343 r°, ep. 248 où sont mentionnés les commerçants installés au royaume de Ceuta, Tunis et Bougie ; 1321, septembre, 22. *Devotionis vestre qualitas*. Reg. Vat. 73, f. 216 r°, ep. 584 où sont pris en exemple les Pisans de Tunis et de Bougie et 1340, juin, 20. *Casus ille sinister*. Reg. Vat. 135, f. 39 r°-v°, ep. 104 où est critiqué le commerce des Génois avec le Maroc.

<sup>9</sup> « *cum mercimoniis navigarunt* », 1219, mars, 27. *Absolutionem et penam*. P. PRESSUTTI, *Regesta Honorii Papae III*, Roma, 1888, t. I, p. 323, n. 1955 et « *mercationum* », 1321, septembre, 22. *Devotionis vestre qualitas*. JEAN XXII, BEFAR, p. 7, n° 14.476.

<sup>10</sup> « *christiani mercatores* ». 1235, janvier. Lettre de saint Ramòn de Peñafort, <http://www.cn-telma.fr/relmin/extrait252835/>. Marchand, « personne qui fait du commerce », évolua depuis le terme de *marchedant* (v. 980) jusqu'à sa forme définitive au XV<sup>ème</sup> siècle. Ce nom est aujourd'hui supplanté par celui de « commerçant », apparu au XVII<sup>ème</sup> siècle. *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction de A. REY, Paris, 1992.

<sup>11</sup> « *Cum igitur, sicut accepimus, sub potentatus magnifici tui sceptro plures permaneat Christiani, et illuc accedant quamplurimi pro suis mercimoniis exercendis...* » 1246, octobre, 25. *Pater spirituum dominus*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 13, n° XIV.

le Maghreb<sup>12</sup>. Dans tous les cas, à une date où la papauté envisageait une croisade contre le Maghreb<sup>13</sup>, le souverain pontife connaissait et reconnaissait l'activité marchande dans cette partie du monde. Il accepta également que le comte d'Ampurias, envoyé du roi d'Aragon Jaime el Conquistador à Tunis, offrit au sultan des présents<sup>14</sup>.

Les marchands chrétiens étaient installés dans les ports le long du littoral. Ils n'étaient que très rarement présents à l'intérieur du pays, les routes commerciales étant dominées par les Maghrébins. Les Européens installés dans les ports bénéficiaient des débouchés de ces routes commerciales<sup>15</sup>. Les produits issus de l'élevage étaient la principale exportation maghrébine – les laines étaient d'ailleurs considérées de qualité supérieure – auxquels s'ajoutaient entre autres ceux issus du commerce transsaharien<sup>16</sup>. Les marchands occidentaux apportaient de nombreuses marchandises parmi lesquelles le vin, les draps et les étoffes de luxe.

L'installation des occidentaux est sans conteste visible lorsque ces derniers possédaient un funduq, hôtellerie pour marchand, et avaient un consul. Pour chaque nation, des traités de paix et de commerce avec les souverains musulmans<sup>17</sup> ou des actes notariés<sup>18</sup> témoignent de cette vie portuaire.

À l'époque almohade, des chrétiens s'installèrent dans quelques ports maghrébins. Dès le XII<sup>ème</sup> siècle, des échanges diplomatiques eurent lieu : le 26 juin 1133, un traité fut conclu entre les envoyés du sultan de Fès et les Pisans. À partir de 1186, les Pisans vécurent sous la protection d'un diplôme accordé à leur République par al-Manṣūr. Cela dit ils n'étaient pas les seuls à négocier avec les califes almohades : les Génois avaient entretenu des relations similaires au XII<sup>ème</sup> siècle<sup>19</sup>. Pour préciser qui furent les marchands chrétiens et la nature de leurs commerces dont se préoccupèrent ponctuellement les pontifes je vais esquisser un tableau d'ouest en est.

Au Maroc les marchands occidentaux achetaient surtout le blé, moins cher qu'en Ifrīḳiya, et la laine<sup>20</sup>. Le Maroc commerçait en amont avec l'Afrique

<sup>12</sup> Voir le II. A., Innocent IV, « L'ambassade de Lope Fernandez de Ayn », p. 106.

<sup>13</sup> *Ibidem*, Les projets de croisade, p. 102.

<sup>14</sup> 1246, juillet, 19. *Cum sicut asseris*. Reg. Vat. 21, f. 310 v<sup>o</sup>, ep. 17.

<sup>15</sup> M.-D. LÓPEZ PÉREZ, « Marchands, esclaves et mercenaires : les transferts de populations dans la Maghreb médiéval », in *Diasporas et migrations européennes (XI-XVI<sup>ème</sup> siècle)*, Paris, 2002, p. 406.

<sup>16</sup> Voir l'étude de D. VALÉRIAN, *Ports et réseaux d'échanges dans le Maghreb médiéval*, Université Paris I, 2010, f. 201-203.

<sup>17</sup> Ces traités ont été édités par Louis de Mas-Latrie dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. L. DE MAS-LATRIE, *Traités de paix et de commerce*, Paris, 1866, 2 vol. et *Supplément et tables*, Paris, 1872, 119 p.

<sup>18</sup> Ces derniers ont été étudiés dans divers ouvrages. Voir la note 4, p 211.

<sup>19</sup> « 1160. Extrait des *Annales de Gênes*, de Caffaro, concernant un traité de paix et de commerce conclu pour quinze ans par l'envoyé des consuls de la république de Gênes avec le roi almohade de Maroc, Abd-al-Moumen », L. DE MAS-LATRIE, *Traités de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 108.

<sup>20</sup> *Ibidem*, p. 191.

noire. Le sel, les produits de luxe et surtout l'or du Soudan traversaient le Sahara par caravane et transitaient par Sidjilmasa. Ainsi les ports servaient d'articulation au commerce marocain. Les droits de douane marīnides variaient d'un port à l'autre. Le muḥtasib contrôlait l'activité commerciale<sup>21</sup>. Le commerce avec les chrétiens (Pisans<sup>22</sup>, Génois<sup>23</sup>, Marseillais<sup>24</sup>, Catalans<sup>25</sup>) transitait surtout par la ville de Ceuta, porte du royaume où l'activité commerciale était intense<sup>26</sup>. Au XIV<sup>ème</sup> siècle, les guerres ainsi que l'instabilité politique de la région n'entamèrent pas les échanges<sup>27</sup> mais les relations avec les commerçants génois périclitèrent avec la présence croissante des royaumes ibériques, catalans, castillans et portugais<sup>28</sup>. Pour autant, lorsque Ceuta fut prise en 1415, les Génois étaient encore nombreux dans cette ville<sup>29</sup>.

À Ceuta les commerçants occidentaux s'étaient organisés autour de funduqs, propres à chaque communauté, sous l'autorité d'un consul commun. Cette ville, à plusieurs reprises, est mentionnée par les pontifes pour son activité commerciale<sup>30</sup>, mais surtout en raison des guerres entre les royaumes ibériques et le sultan marīnide<sup>31</sup>. Dans le récit du martyre de Ceuta, les frères

<sup>21</sup> H. R. IDRIS, « La société au Maghreb après la disparition des Almohades », in *Histoire générale de l'Afrique du XI<sup>ème</sup> au XVI<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1985, p. 133.

<sup>22</sup> « 1186, novembre, 15. Traité de paix et de commerce conclu pour vingt-cinq ans entre Abou-Yousouf-Yacoub, fils d'Abou-Yacoub-Youssouf, calife almohade, et la république de Pise, pour le commerce des Pisans à Ceuta, Oran, Bougie et Tunis et sur les côtes d'Andalousie... » L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 28.

<sup>23</sup> En 1236 ou 1237, Louis de Mas-Latrie évoque la présence des Génois à Ceuta. *Ibidem*, p. 115.

<sup>24</sup> Les Marseillais, apparus dans le commerce ceutien au XIII<sup>ème</sup> siècle, à partir de 1212, se tournèrent au milieu du siècle vers Bougie et Tunis. Au siècle suivant, les échanges entre Marseille et Ceuta se raréfièrent voire cessèrent. M. CHÉRIF, *op. cit.*, p. 140-142.

<sup>25</sup> « C'est avec les Catalans que les liens commerciaux vont se consolider durant le XIII<sup>ème</sup> et le XIV<sup>ème</sup> siècles. C'est grâce à Ch. E. Dufourcq [Ch.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966] que nous connaissons l'intensité de leur trafic avec Ceuta ». *Ibidem*, p. 142. En 1227 un privilège de Jaime I<sup>er</sup> d'Aragon fait état de bateaux venant de Ceuta à Barcelone. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 279.

<sup>26</sup> La cité de Ceuta a fait l'objet d'une étude. Les pages 137 à 146 détaillent le commerce avec les chrétiens. M. CHÉRIF, *Ceuta aux époques almohade et mérinide*, Paris, 1996, p. 140-142.

<sup>27</sup> *Ibidem*, p. 144.

<sup>28</sup> *Ibidem*, p. 137 et G. JEHEL, *L'Italie et le Maghreb au Moyen Âge, conflits et échanges du VIII<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 2001, p. 92-93.

<sup>29</sup> M. CHÉRIF, *op. cit.*, p. 140.

<sup>30</sup> Ce fut le cas à deux reprises : en 1219 (mars, 27. *Absolutionem et penam*. Reg. Vat. 10, f. 75 v°, ep. 352) et en 1246 (octobre, 25. *Pater spirituum dominus*. Reg. Vat. 21, f. 343 r°, ep. 248.).

<sup>31</sup> Ce port est mentionné en 1310, (juillet, 27. *Carissimus in Christo*. Reg. Vat. 57, f. 297 r°, ep. 70), en 1316 (décembre, 28. *Ille te fili*. Reg. Vat. 65, f. 320 r°-v°, ep. 3004) et en 1346 (mars. *Dudum redemptor ipse*. O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, 1864-1883, t. 25, p. 400-401). Après la prise de Ceuta en 1415, cette apparaît à nouveau dans les bulles de Martin V (1418, avril, 4. *Romanus Pontifex*. P. R. STREIT et P. J. DINGER, *Bibliotheca missionum, Afrikanische missionsliteratur, 1053-1599*, Freiburg, 1951, vol. 15, p. 130 et 1419, avril, 2. *Cum charissimus*. O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, 1864-1883, t. 27, p. 489).

furent accueillis et protégés par des chrétiens<sup>32</sup>. Ces communautés s'ajoutaient aux communautés d'immigrés andalous ou juifs. Salé, Safi, Asilah, Anfa, sur la façade atlantique, étaient aussi des ports actifs. Seul celui de Salé est nommé dans une bulle, mais non pour son activité commerçante<sup>33</sup>.

Je ne présente que très brièvement le Maghreb central car il est quasiment absent des courriers de la chancellerie apostolique. Le blé y était aussi exporté. Hunayn et Oran étaient également le débouché d'une route caravanière et du commerce saharien<sup>34</sup>. Dans le port d'Oran se trouvaient des marchands chrétiens, notamment des Marseillais<sup>35</sup>. Les Catalans étaient aussi implantés au Maghreb central<sup>36</sup>. Tlemcen, profitant de ce mouvement, fut une ville brillante. Les Catalans étaient la seule nation reconnue dans le royaume 'abd al-Wādide<sup>37</sup>. La ville de Tlemcen apparaît une seule fois dans la correspondance pontificale, il y est question des mercenaires chrétiens qui y vivaient<sup>38</sup>. Pourtant le commerce était également important dans le royaume de Tlemcen, particulièrement à partir du milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle. Oran possédait des funduqs jouxtant la grande mosquée<sup>39</sup>. Pourquoi les chrétiens demeurant au Maghreb central n'intéressèrent pas la papauté ? Est-ce parce le royaume 'abd al-Wādide était plus éloigné des côtes européennes ou parce que les marchands y étaient majoritairement catalans ?

En Ifrīqiya, au début de la période, les échanges, connus par des traités, avaient lieu essentiellement avec la Provence, le Languedoc et les républiques italiennes. Des liens existèrent ensuite avec la couronne d'Aragon ; ils prirent de l'importance<sup>40</sup>.

Dès le XII<sup>ème</sup> siècle, le rapprochement des Italiens et de l'Ifrīqiya fut possible grâce au désir des souverains almohades d'établir des relations durables avec

<sup>32</sup> *Analecta Franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 613. Voir le II. A., Honorius III, p. 78.

<sup>33</sup> La ville fut mentionnée à propos du baptême du roi de la cité. 1245, septembre, 24. *Catholice fidei cultum*. Reg. Vat. 21, f. 235 v°, ep. 151. Voir le II. A., Innocent IV p. 94 et 103.

<sup>34</sup> D. VALÉRIAN, *Ports et réseaux d'échanges dans le Maghreb médiéval*, Université Paris I, 2010, f. 191 et 208.

<sup>35</sup> En 1228 un statut de la ville de Marseille confirme leur présence dans cette ville ainsi qu'à Ceuta, Bougie et Tunis. L. DE MAS-LATRIE, *Traités de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 89. D. VALÉRIAN, *op. cit.*, p. 275-276.

<sup>36</sup> « Il existait une colonie catalane de Tlemcen et des relations entre ces deux pays. Commerciale avant tout, les relations arago-ifrīquiyenne formaient un support politique ». CH.-E. DUFOURCOQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 96.

<sup>37</sup> PH. GOURDIN, « Les états européens du nord de la Méditerranée occidentale et le Maghreb au XIII<sup>ème</sup> siècle : des relations entre égaux ou des rapports de dépendance ? », 2000, p. 118, note 14 et *Les relations politiques et économiques entre l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, p. 145.

<sup>38</sup> 1290, février, 9. *Etsi omnes qui*. Reg. Vat. 44, f. 294 r°, ep. 845. Voir le II. B. Nicolas IV, p. 153 et le III. A. Les Mercenaires, p. 226. Une autre source, aragonaise cette fois, datée de 1327, indique qu'un pape, Jean XXII, s'inquiétait du sort des chrétiens de Tlemcen. 1327, décembre, 21. ACA, CRD, Alfonso III, caja 1, n° 169, citée par CH.-E. DUFOURCOQ, *op. cit.*, p. 582. Voir III. A. Les captifs, p. 254.

<sup>39</sup> H. R. IDRIS, « La société au Maghreb après la disparition des Almohades », in *Histoire générale de l'Afrique du XII<sup>ème</sup> au XVI<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1985, p. 134.

<sup>40</sup> H. R. IDRIS, « Ḥafṣide », in *El*.

les chrétiens. Les Pisans étaient présents en Ifrīḳiya dès le milieu du XII<sup>ème</sup> siècle<sup>41</sup>. En 1182, Ubald, archevêque de Pise, écrivait aux ifrīḳiyens : « Nous, vos très fidèles amis, nous apprécions et aimons votre alliance et votre amitié au-dessus de toutes les autres<sup>42</sup> ». Vingt ans après plusieurs lettres attestent des liens entre marchands génois et tunisois<sup>43</sup>. Les marchands amalfitains furent présents à Tunis surtout avant le XIII<sup>ème</sup> siècle ; durant les deux siècles sur lesquels porte mon étude leur présence n'est pas significative<sup>44</sup>. De même la présence génoise fut notable essentiellement au XII<sup>ème</sup> siècle. En 1161, les Génois traitaient avec les Almohades. En 1236 Conrad de Castro obtint des avantages douaniers et des gages de sécurité pour les Génois<sup>45</sup>. Les autres italiens se liaient parfois contre Gênes : en 1257, les Pisans et les Vénitiens s'accordaient pour interdire aux Génois l'accès des ports d'Ifrīḳiya<sup>46</sup>. Cette démarche servait surtout les intérêts de Venise isolée dans cette partie de la Méditerranée<sup>47</sup>. À la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle les Vénitiens rivalisaient avec les autres. Puis le sultan Abū Ḥafṣ écarta à son tour les Génois des négociations avec les chrétiens.

Les sultans de Tunis essayaient de favoriser ces échanges avec les chrétiens. Au milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle, Abū Zakariyyā multipliait les contacts diplomatiques en vue de traités de commerce et de paix<sup>48</sup>. En Ifrīḳiya, comme dans tout le Maghreb, les commerçants chrétiens étaient regroupés par nation, avec leur juridiction, consul et funduḳ<sup>49</sup>. Du XII<sup>ème</sup> et au XV<sup>ème</sup> siècle, les ports d'Ifrīḳiya eurent une activité notable<sup>50</sup>.

L'historienne Mounira Chapoutot-Remadi, dans son article sur Tunis<sup>51</sup>, récapitule les nations chrétiennes qui étaient installées dans les funduḳs près

<sup>41</sup> B. DOUMERC, *Venise et l'émirat hafside de Tunis (1231-1535)*, Paris, 1999, p. 19.

<sup>42</sup> L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merīn », *Revue Africaine*, oct. 1860, t. III, p. 356.

<sup>43</sup> H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 5.

<sup>44</sup> G. JEHÉL, *L'Italie et le Maghreb au Moyen Âge, conflits et échanges du VIII<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 2001, p. 116-117.

<sup>45</sup> B. DOUMERC, *op. cit.*, p. 20.

<sup>46</sup> Traité de Monte Saliceto. Voir B. DOUMERC, *op. cit.*, p. 19.

<sup>47</sup> 1231, octobre, 5, Tunis. Traité de paix et de commerce. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 196. Il fut le point de départ de toutes les discussions entre Vénitiens et Ḥafṣides. B. DOUMERC, *op. cit.*, p. 16-17.

<sup>48</sup> Il conclut des traités avec la république de Pise (L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 31), de Gênes (*Ibidem*, p. 116), de Venise (*Ibidem*, p. 199) et Frédéric II, roi de Sicile (*Ibidem*, p. 153).

<sup>49</sup> PH. GOURDIN, *Les relations politiques et économiques entre l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, p. 170.

<sup>50</sup> A. DHINA, *Les états de l'Occident musulmans aux XIII<sup>ème</sup>, XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècle*, Alger, 1984, p. 39.

<sup>51</sup> *Grandes villes méditerranéennes du monde musulman médiéval*, p. 240. Voir également Sebag P., *Tunis : histoire d'une ville*, p. 132.



de la porte de la mer : les Pisans<sup>52</sup>, les Génois<sup>53</sup>, les Vénitiens<sup>54</sup>, les Catalans et Majorquins<sup>55</sup>, les Siciliens<sup>56</sup> et les Marseillais<sup>57</sup>. La ville par trois fois est citée par la papauté pour son activité commerçante et plusieurs communautés chrétiennes sont mentionnées : les Pisans, les Génois et les chrétiens d'Espagne<sup>58</sup>.

« Les communautés marchandes étrangères » à Bougie sont étudiées dans le détail par Dominique Valérian<sup>59</sup>. Les marchands chrétiens étaient nombreux dans le port bougiote ; les Marseillais<sup>60</sup>, les Pisans<sup>61</sup>, les Génois<sup>62</sup>, les Vénitiens<sup>63</sup>, les Majorquins<sup>64</sup> et les Catalans<sup>65</sup>. Ils étaient installés près de la douane et du port. Comme dans les autres cités africaines, les chrétiens se regroupaient selon leur appartenance à telle cité ou à tel royaume ; leur installation était protégée par des traités de paix. Certains marchands isolés s'agrégeaient à d'autres pour bénéficier des mêmes droits<sup>66</sup>. Georges Jehel précise également qu'en 1281, lorsque Pedro III d'Aragon débarque à Collo, seuls les Pisans y sont installés<sup>67</sup>.

<sup>52</sup> Un traité était conclu entre les émirs de Tunis et Pise en 1157. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 23. Gourdin P., *op. cit.*, p. 144. G. JEHEL, *L'Italie et le Maghreb au Moyen Âge, conflits et échanges du VIII<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 2001, p. 122.

<sup>53</sup> D. VALÉRIAN, *Bougie, port maghrébin à la fin du Moyen Âge (1067-1510)*, Roma, 2006, p. 275.

<sup>54</sup> PH. GOURDIN, *op. cit.*, p. 158.

<sup>55</sup> Des traités sont conclus entre roi de d'Aragon et de Majorque et le roi de Tunis en 1271. L. DE MAS-LATRIE, *Traités de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 280. CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 98.

<sup>56</sup> En 1272, 1286, 1370. G. JEHEL, *op. cit.*, p. 122.

<sup>57</sup> Sans doute ont-ils un *funduq* en commun. PH. GOURDIN, *op. cit.*, p. 144.

<sup>58</sup> 1235, janvier. Lettre de saint Ramòn de Peñafort. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Penyafort.pdf>. 1246, octobre, 25. *Pater spirituum dominus*. Reg. Vat. 21, f. 343 r°, ep. 248. 1321, septembre, 22. *Devotionis vestre qualitas*. Reg. Vat. 73, f. 216 r°, ep. 584.

<sup>59</sup> D. VALÉRIAN, *op. cit.*, p. 273-303.

<sup>60</sup> Une archive notariale indique leur présence dans le port de Bougie dès 1220. *Ibidem*, p. 275. Voir les statuts de 1228. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 89.

<sup>61</sup> Voir le traité du 15 novembre 1186 (*Ibidem*, p. 28). En 1234 un traité de paix et de commerce fut conclu entre Pise et le souverain hafside, Abū Zakariyyā Yaḥyā (*Ibidem*, p. 31). Voir également D. VALÉRIAN, *op. cit.*, p. 246.

<sup>62</sup> Dès le XII<sup>ème</sup> siècle des archives notariales mentionnent un commerce des Génois à Bougie notamment en 1155-64 (L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 106). En 1236 un traité de commerce était conclu avec et le souverain hafside, Abū Zakariyyā Yaḥyā (*Ibidem*, p. 116). Voir également D. VALÉRIAN, *op. cit.*, p. 276.

<sup>63</sup> *Ibidem*.

<sup>64</sup> 1231, octobre, 5. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 196. D. VALÉRIAN, *op. cit.*, 276.

<sup>65</sup> Dès 1258, des archives notariales attestent de ce commerce. *Ibidem*, p. 276. CH.-E. DUFOURCQ, *op. cit.*, p. 98.

<sup>66</sup> « Les Florentins bénéficiaient ainsi des positions pisanes ou génoises. Les Placentins ou les Savonais passaient par l'intermédiaire de Gênes, ou les marchands de la France méridionale par Marseille ou plus souvent par Barcelone ou Majorque. ». D. VALÉRIAN, *Bougie, port maghrébin à la fin du Moyen Âge (1067-1510)*, Roma, 2006, p. 273-274.

<sup>67</sup> G. JEHEL, *L'Italie et le Maghreb au Moyen Âge, conflits et échanges du VIII<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 2001, p. 122. « Par l'intermédiaire d'un marchand pisan qui se trouvait parmi eux, ils envoyèrent



La politique de *Devetum*<sup>68</sup>.

La politique de *Devetum* qui interdisait aux chrétiens de commercer des produits stratégiques avec les pays musulmans, débuta lors du concile de Latran III en 1179. Les chrétiens qui se seraient livrés avec les Sarrasins à un trafic de bois, d'armes et de navires seraient excommuniés, ceux qui pilotaient leurs bateaux également<sup>69</sup>. Le Maghreb n'est pas distingué. Lors du concile de Latran IV, en 1215, cette interdiction fut réaffirmée alors qu'une nouvelle croisade se préparait, Innocent III souhaitait en prendre la direction. Ainsi l'article qui entérine cette disposition s'insère dans la constitution *Ad liberandam* sur les préparatifs de cette expédition croisée ; le concile de Latran IV visait plus particulièrement le commerce avec les Sarrasins d'Orient<sup>70</sup>. Pour Philippe Gourdin « la politique de *Devetum* concerne rarement le Maghreb dont le territoire n'est pas un lieu d'affrontement intense comme celui de l'Égypte ou de la péninsule ibérique<sup>71</sup> ».

Toutefois à huit reprises, en 1219<sup>72</sup>, 1233<sup>73</sup>, 1235<sup>74</sup>, 1241<sup>75</sup>, 1265<sup>76</sup>, 1267<sup>77</sup>, 1340<sup>78</sup> et 1375<sup>79</sup>, dans des courriers concernant le Maroc ou le royaume de

proposer au roi de faire la paix... » L.-CH. FÉRAUD, « Expédition du roi Pierre III d'Aragon à Collo au XIII<sup>ème</sup> siècle d'après une chronique catalane », 1872, p. 241-258, p. 250.

<sup>68</sup> « *Devetum* » : *Interdictum, prohibitio*. C. DU CANGE et al., *Glossarium mediæ et infimæ latinæ*, Niort, 1883-1887. Philippe Gourdin fait un point clair sur la politique de *Devetum*. PH. GOURDIN, « La papauté a-t-elle une politique maghrébine pendant le Moyen Âge ? », Roma, 2004, p. 203-204.

<sup>69</sup> « Une cruelle cupidité s'est si bien emparée du cœur de certains que, tout en glorifiant du nom des chrétiens, ils livrent aux sarrasins des armes, du fer, du bois de construction pour les galères et qu'ils leur deviennent égaux ou même supérieurs en méchanceté, leur fournissant des armes et tout ce qui est nécessaire pour combattre les chrétiens. Il en est même qui, dans leur cupidité, exercent la charge de commandant et de pilote sur les galères et les bateaux pirates des sarrasins. Nous décrétons donc que tel homme sera retranché de la communion de l'Église et frappé d'excommunication en raison de leur iniquité, qu'ils seront punis de la privation de leurs biens par les princes séculiers catholiques et les magistrats des villes, qu'ils seront les esclaves de ceux que les prenant, s'ils viennent à être pris ». Extrait n° 1096 dans *Relmin ...* ; éds électronique : Orléans : Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, 2010. (Telma). <http://www.cn-telma.fr/relmin/extrait1096/>.

<sup>70</sup> R. FOREVILLE, *Histoire des conciles oecuméniques*, Paris, 1965, *Latran I, III et Latran IV*, vol. 6, p. 385, la constitution *Ad liberandam*, 14 décembre 1215.

<sup>71</sup> PH. GOURDIN, « La papauté a-t-elle une politique maghrébine pendant le Moyen Âge ? », Roma, 2004, p. 204.

<sup>72</sup> 1219, mars, 27. *Absolutionem et penam*. Reg. Vat. 10, f. 75, ep. 352 v°.

<sup>73</sup> 1233, juillet, 11. P. R. STREIT et P. J. DIDINGER, *Bibliotheca missionum, Afrikanische missionsliteratur*, 1053-1599, Freiburg, 1951, vol. 15, p. 45, n. 89.

<sup>74</sup> 1235, janvier. Lettre de Ramon de Peñafort aux frères de Tunis. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Penyafort.pdf>.

<sup>75</sup> 1241, avril, 9. Reg. Vat. 20, f. 64 v°, ep. 9.

<sup>76</sup> 1265, mars, 26. *Non sine misterio*. Reg. Vat. 32, ff. 3 r° - 4 r°, ep. 13.

1265, mai, 23. *Visio dura nuntiata*. Reg. Vat. 32, ff. 21 r° - 22 r°, ep. 111.

<sup>77</sup> 1267, juillet, 11. *Gaudemus in Domino*. Reg. Vat. 32, ff. 159 v° - 160 v°, ep. 69.

<sup>78</sup> 1340, juin, 20. *Casus ille sinister*. Reg. Vat. 135, f. 39 r° - v°, ep. 104.

<sup>79</sup> 1375, décembre, 9. *Ex relatione tua*. Reg. Vat. 267, f. 42 v° ; Reg. Vat. 244 I, f. 123 r° - v°, ep. 289.

Tunis, le Saint-Siège précise (et rappelle) que la vente de tels produits est prohibée. Ces interdictions pontificales furent aussi relayées soit par des conciles provinciaux<sup>80</sup>, soit par les cités commerçantes<sup>81</sup>. Elles tendent à empêcher un renforcement de l'Islam. L'historien Charles-Emmanuel Dufourcq souligne qu'elles visent aussi à maintenir la supériorité des chrétiens sur mer : « [...] sauf dans certaines régions comme le Rif marocain, la Kabylie bouggiote ou la Kroumirie ifriqiyenne, les musulmans manquent, en général, de bois pour construire des bateaux, comme de cordages pour les équiper<sup>82</sup> ».

Dès 1219, seulement quatre ans après Latran IV, Honorius III chargeait deux légats pontificaux d'évaluer librement, selon ce qui leur avait été expliqué par des clercs et des frères de différents ordres, les peines de ceux qui « à Ceuta et à Bougie et vers les régions orientales, ont navigué avec des marchandises contre la constitution du concile général<sup>83</sup> ». En 1233, Grégoire IX écrivit au ministre et aux frères de l'ordre des franciscains se trouvant en Espagne et sur une « île appelée *Garbum* ». La lettre ne fut pas enregistrée par la chancellerie apostolique. Dans le registre où elle est présentée, il est ajouté qu'il ne faut pas comprendre qu'il s'agit de l'île de Djerba mais plutôt d'une terre proche du Maroc<sup>84</sup>. *Garbum* est une transcription du terme arabe désignant l'Occident<sup>85</sup>. D'après Odulfo Van der Vat, le pape leur demandait de ne pas excommunier les commerçants génois qui avaient fait un commerce permis avec les « Sarrasins » et rappelait que maintenant le commerce des armes, du fer et de ce qui pouvait servir à se battre était prohibé en temps de guerre<sup>86</sup>.

<sup>80</sup> « [En 1229], un concile réuni dans la ville catalane de Lérida excommunie ceux qui vendent des chrétiens en pays musulman (note 7 : A C B, index Caresmar, *Catalogus Codicum*, vol. I-1, non folioté). Un siècle plus tard, en 1322, le concile de Valladolid prend une décision analogue (note 8 : VERLINDEN, *L'esclavage*, t. I, p. 600.) » CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 81.

<sup>81</sup> « En juillet 1328 il est fait interdiction aux Vénitiens et étrangers d'exporter "*ad partes Barbariae*" du fer, du bois et des armes ». D. VALÉRIAN, *Bougie, port maghrebin à la fin du Moyen Âge (1067-1510)*, Roma, 2006, p. 374, note 245. « [En] 1340, la commune de Gênes, obéissant aux injonctions papales, institue un "*Devetum Ispanie et Barbarie*"... » PH. GOURDIN, « La papauté a-t-elle une politique maghrébine pendant le Moyen Âge ? », Roma, 2004, p. 203-204.

<sup>82</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *op. cit.*, p. 85, note 2.

<sup>83</sup> « [...] *qui in Septem et Bugiam ac etiam ad partes orientales cum mercimoniis navigarunt contra constitutionem concilii generalis...* » 1219, mars, 27. *Absolutionem et penam*. P. PRESSUTTI, *Regesta Honorii Papae III*, Roma, 1888, t. I, p. 323, n. 1955.

<sup>84</sup> P. R. STREIT et P. J. DINGER, *Bibliotheca missionum, Afrikanische missionsliteratur, 1053-1599*, Freiburg, 1951, vol. 15, p. 45, n. 89.

<sup>85</sup> P. GAUTIER DALCHÉ, « Les savoirs géographiques en Méditerranée chrétienne (XIII<sup>e</sup> siècle) », *Le scienze alla corte di Federico II*, *Micrologus*, 1994, p. 86.

<sup>86</sup> VAN DER VAT O., *Die Anfänge der Franziskanermmissionen und ihre Weiterentwicklung im nahen Orient und in den mohammedanischen ländern während des 13 Jahrhunderts*, Werl in Westf., 1934, p. 252-253. Cité dans P. R. STREIT et P. J. DINGER, *Bibliotheca missionum, Afrikanische missionsliteratur, 1053-1599*, Freiburg, 1951, vol. 15, p. 45, n. 89.

Le texte pontifical le plus complet à ce sujet date de 1235. Il est analysé et commenté par John Tolan<sup>87</sup>. Ramòn de Peñafort, dont j'ai déjà parlé en première partie<sup>88</sup>, fut missionné pour apporter les réponses de Grégoire IX aux diverses questions des chrétiens vivant à Tunis<sup>89</sup>. Le pontife chargea de cette tâche un juriste de son entourage<sup>90</sup>. Ce dernier était alors sans doute la personne la mieux placée pour assumer cette fonction. Le choix du pape témoigne du réel intérêt qu'il pour ces chrétiens d'outre-mer. La lettre est extrêmement précise et détaille toutes les questions pratiques que posèrent les marchands puis les réponses qui furent apportées. Le pontife confirme la politique de ses prédécesseurs notamment celle d'Innocent III<sup>91</sup>. Il déclare que sont excommuniés, en tout temps, conformément au deux conciles de Latran, ceux qui vendent aux Sarrasins des armes, du fer ou des navires<sup>92</sup>. De même celui qui apporte une arme, un glaive ou un couteau en terre des Sarrasins, non pour le vendre mais pour sa protection et le vend finalement à un Sarrasin, est excommunié<sup>93</sup>. Les chrétiens sur place doutent de la nature de certains produits : les éperons, les brides et les selles qu'apportent les Espagnols, sont-elles des armes ? Le chanvre, la poix et le lin (qui peuvent servir à l'équipement des navires) et les clous minuscules sont-ils aussi interdits<sup>94</sup> ? Le pape répond que, si ces matériaux servent sur des bateaux ou des machines de guerre à l'encontre des chrétiens ou contribuent à la perte de la Terre Sainte, les fidèles qui les vendront seront excommuniés<sup>95</sup>.

<sup>87</sup> J. TOLAN, « Marchands, mercenaires et captifs : le statut légal des chrétiens latins en terre d'islam selon le juriste canonique Ramon de Peñafort (XIII<sup>e</sup> siècle) », Rennes, 2010, p. 223-234.

<sup>88</sup> Voir le II. B., Grégoire IX, p. 88 notamment.

<sup>89</sup> 1235, janvier. Lettre de Ramòn de Peñafort aux frères de Tunis. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Peñafort.pdf>.

<sup>90</sup> J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 311.

<sup>91</sup> « *Cum ex constitutione domini Innocentii...* ». 1235, janvier. Lettre de saint Ramòn de Peñafort. <http://www.cn-telma.fr/relmin/extrait252830/>

<sup>92</sup> « *qui deferunt naues uel lignamina galearum, arma uel ferrum sunt excommunicati, quocumque tempore hoc faciant, et hoc per utrumque concilium* ». *Ibidem*. <http://www.cn-telma.fr/relmin/extrait252830/>

<sup>93</sup> « *Item, utrum sic sit excommunicatus qui portat arma, gladium uidelicet, lanceam uel cultellum uel huius in terram sarracenorum, non cum proposito uendendi, sed ad sui defensionem, et postmodum, occasione pecunie, uendit eadem sarracenis. Respondemus: sunt excommunicati* ». *Ibidem*. <http://www.cn-telma.fr/relmin/extrait252836/>

<sup>94</sup> J. TOLAN, « Marchands, mercenaires et captifs : le statut légal des chrétiens latins en terre d'islam selon le juriste canonique Ramon de Peñafort (XIII<sup>e</sup> siècle) », Rennes, 2010, p. 226 et Notice n°252850, projet RELMIN, « Le statut légal des minorités religieuses dans l'espace euro-méditerranéen (V<sup>e</sup>- XV<sup>e</sup>siècle) ».

<sup>95</sup> « *Item, quidam apportant ligna paruicula. Dubitamus utrum de hiis lignaminibus intellegatur canon. Respondemus: si ad naues uel ad machinas ad impugnandum christianos uel in dispendium terre sancte, sunt excommunicati* ». 1235, janvier. Lettre de saint Ramòn de Peñafort. <http://www.cn-telma.fr/relmin/extrait252848/>

John Tolan souligne le cas épineux des Génois :

« [ils] vendent des navires, surtout des vieilles, aux Sarrasins, disant que ce ne leur était pas interdit par leur prêtre<sup>96</sup> »

Le pontife se garde de parler de la question de l'autorité ecclésiastique à laquelle doivent être soumis les Génois, celle des franciscains ou de leurs prêtres. Il répond simplement que la vente de navires est interdite par deux conciles<sup>97</sup>. Quant aux victuailles, aux moutons et bœufs des Espagnols ou au blé et légumes des Pisans et Génois ils ne peuvent les vendre en temps de guerre ; si les marchands le font alors ils seront excommuniés, « comme cela a été défini lors du premier concile de Latran<sup>98</sup> ». Les marchands de Tunis posent plusieurs questions pour savoir si ceux qui apportent des marchandises prohibées, alors qu'ils ignorent cet interdit sont excommuniés. Le pontife répond par l'affirmative, car ils ne doivent pas ignorer les conciles en revanche ils peuvent être absous<sup>99</sup>. S'ils repartent, sans rien vendre aux musulmans, ils ne sont pas excommuniés<sup>100</sup>. Mais s'ils récupèrent les biens qui ont été vendus illégalement, ils sont excommuniés mais ils peuvent être absous<sup>101</sup>. La lettre est extrêmement précise. Si les pontifes ont dû, à certain moment, la rappeler c'est que la politique de *Devetum* ne devait pas être pas toujours respectée. Il est manifeste ici que les marchands chrétiens – sans que l'on puisse savoir lesquels en particulier – s'interrogeaient sur ces interdictions. Dans l'intention de savoir quelles marchandises litigieuses ils pourraient vendre ? Tous les cas de figure ou presque sont évoqués ici et les marchandises détaillées par le menu. Les interdictions, en étant si précises ne peuvent plus être contournées. Les marchands ne sauraient ignorer ceci.

<sup>96</sup> J. TOLAN, *art. cit.*, p. 227.

<sup>97</sup> J. TOLAN, « Marchands, mercenaires et captifs : le statut légal des chrétiens latins en terre d'islam selon le juriste canonique Ramon de Penyafort (XIII<sup>e</sup> siècle) », Rennes, 2010, p. 227.

<sup>98</sup> « *Item, si sub nomine auxilii continent victualia, ut dicitur quid est quod ysperi uendunt arietes et oues et huius, pisani et ianuenses frumentum, uinum et legumina, castaneas, auellanas et huius sarracenis, dicentes talia non esse prohibita sibi a prelati suis, et ideo in dubitationem inducimur utrum predicti omnes sint excommunicati. Respondemus: utique sunt tempore guerre huius uenditores sarracenis qui pugnant cum christianis, et hoc per primum lateranensem concilium.* ». 1235, janvier. Lettre de saint Ramon de Peñafort. <http://www.cn-telma.fr/relmin/extrait252834/>

<sup>99</sup> « *Respondemus: cum in utroque concilio prohibita sint et publicata non licet ignorare; tamen absoluantur ad minus ad cautelam.* ». *Ibidem*, <http://www.cn-telma.fr/relmin/extrait252852/>

<sup>100</sup> « *Item, quid de illis faciendum est qui portant prohibita, et quam cito sciunt illa esse prohibita, reportant et nolunt uendere sarracenis. Respondemus: non sunt excommunicati.* ». *Ibidem*, <http://www.cn-telma.fr/relmin/extrait252853/>

<sup>101</sup> « *Item sunt alii qui dant uel uendunt prohibita sarracenis ignorantes quod propter hoc sint excommunicati, et quam cito sciunt recuperant. Utrum tales sint excommunicati; et si sunt, utrum possint absolui. Respondemus: sunt excommunicati et absoluantur.* » <http://www.cn-telma.fr/relmin/extrait252855/>

Le pape apporte une nuance pour ceux qui vendent des chrétiens aux Sarrasins ; ils ne sont pas excommuniés mais pêchent mortellement<sup>102</sup>. D'autres marchands chrétiens capturent des Juifs ou des Sarrasins, le plus souvent des femmes, et les vendent. Étant donné qu'ils n'ont pas le droit selon la *sharī'a* d'avoir d'esclaves musulmans, ils disent qu'ils sont chrétiens. Pour les frères qui posent les questions au pontife, de tels fidèles font injure au nom du Christ. Eux non plus ne sont pas excommuniés mais pêchent mortellement<sup>103</sup>. John Tolan, à la lecture de ce texte, considère que Grégoire IX fait une distinction entre trois commerces : le commerce licite (on peut très bien exporter en temps de paix de la nourriture), le commerce illicite (qui constitue un pêché mortel) et le commerce interdit (pour lequel on est excommunié)<sup>104</sup>. La papauté fait preuve ici d'une certaine souplesse, elle précise les interdictions en fonction de situations concrètes, en même temps qu'elle prend connaissance des échanges qui se pratiquent à Tunis.

En 1241, Grégoire IX autorisa l'évêque de Majorque – précisant alors que cette île est proche des ennemis du Christ – à permettre à ses diocésains de commercer, y compris des vivres, avec les pays musulmans<sup>105</sup>. Il y rappelle l'interdiction de vendre des marchandises liées à la guerre. L'indication géographique porte à croire que le pontife envisageait le négoce avec l'Afrique du Nord lorsqu'il accordait cette permission.

En 1265, alors que Clément IV lançait une croisade contre les « Sarrasins d'Espagne et d'Afrique », il réitérait l'interdiction. Ceux qui commercent des marchandises et des armes prohibées avec les Sarrasins seront excommuniés ; il en va de même pour les chrétiens qui leur apporteront aides et conseils<sup>106</sup>. Deux ans plus tard le pape demande à l'évêque de Tolède de récompenser ceux qui avaient pris la croix et d'excommunier ceux qui avaient enfreint les interdits<sup>107</sup>.

En 1272, Grégoire X répéta une fois encore ces interdictions pour les habitants de Narbonne<sup>108</sup>. À la même période, Jaime I<sup>er</sup> el Conquistador, dans des

<sup>102</sup> « *Respondemus: non sunt excommunicati, set mortaliter peccant* ». *Ibidem*, <http://www.cn-telma.fr/relmin/extrait252837/>

<sup>103</sup> J. TOLAN, « Marchands, mercenaires et captifs : le statut légal des chrétiens latins en terre d'islam selon le juriste canonique Ramon de Penyafort (XIII<sup>e</sup> siècle) », Rennes, 2010, p. 230.

<sup>104</sup> *Ibidem*, p. 226.

<sup>105</sup> 1241, avril, 9. Reg. Vat. 20, f. 64 v°, ep. 9.

<sup>106</sup> « [...] *predicationem crucis in Regnis Yspanie et Januensi ac Pisana civitatibus et diocesibus, contra Yspanie ac Africe Sarracenos...* » et « [...] *illos etiam qui eam pro eo quod Sarracenis merces portaverunt et arma prohibita...* » 1265, mars, 26. *Non sine misterio*. CLÉMENT IV, BEFAR, t. I, p. 4, n° 15. « [...] *per eo quod Sarraceni merces portaveunt et arma seu alia prohiba vel eisdem contra christianos impenderunt favorem consilium vel auxilium...* » 1265, mai, 23. *Visio dura nuntiata*. Reg. Vat. 32, ff. 21 r° - 22 r°, ep. 111.

<sup>107</sup> 1267, juillet, 11. *Gaudemus in Domino*. Reg. Vat. 32, ff. 159v° - 160 v°, ep. 69.

<sup>108</sup> 1272, août, 25. *Adaperiat dominum suorum*. A. POTTHAST, *Regesta Pontificum Romanorum*, Berlin, 1873, t. II, p. 1658, n. 20.594.

ordonnances, ajouta qu'il est interdit d'exporter vers des terres musulmanes, en plus des armes et navires, les vivres de première nécessité telles que les céréales<sup>109</sup>. Mais ces interdictions ne concernent pas le Maghreb<sup>110</sup>.

En 1291, après la chute de Saint-Jean-d'Acre, Boniface VIII interdit le commerce avec le Levant et l'Égypte<sup>111</sup>. Certains historiens écrivent que cet interdit fut favorable au commerce maghrébin :

les marchandises des Indes et d'Égypte parvenaient par caravane jusqu'aux Etats maghrébins, où se rendaient les bateaux des républiques maritimes italiennes<sup>112</sup>.

En 1308, Clément V renouvela ces interdictions et renforça les sanctions en citant le cas de l'Égypte et d'Alexandrie en particulier<sup>113</sup>. En 1328 la république de Venise interdit aux Vénitiens et aux étrangers d'exporter les produits prohibés « *ad partes Barbariae* »<sup>114</sup>. Les souverains catalans firent de même<sup>115</sup>. Dominique Valérian a analysé les systèmes d'amende qui se sont mis en place et leur inefficacité. Au sujet du règlement des Barcelonais, il précise :

En 1373 le système est institutionnalisé et tarifé. Au début l'amende équivalait à la totalité du gain puis descend progressivement à un quart ou un cinquième. Désormais les marchands barcelonais planifient dans leurs calculs de bénéfices la somme à payer à la papauté pour être absous de l'excommunication par l'évêque ou les religieux qui en avaient l'expresse faculté concédée par le pape [note 6 : Trenchs Ordena, "Les alexandini", art. cité p. 171.]. Les études sur l'organisation de ce commerce prohibé en particulier celle de Trenchs Ordena montrent cependant surtout des cas concernant l'Orient<sup>116</sup>.

<sup>109</sup> « *Panem, Frumentum, ordeum, milium, panicum, adacia, faba et farinam* ». Ordonnances de Jacques le Conquérant des 30 janvier, 3 août, 6 août et 12 août 1274 (AMB, Libre Vert, vol. I, f, 237 ; ACA, Rg. 19, fos 95, 154 vo, 159 et 164 ; ACA, CRD, Jaime I, caja 1, n° 24). Citées dans CH.-E. DUFOURCOQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 85, note 1.

<sup>110</sup> PH. GOURDIN, *Les relations politiques et économiques entre l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, p. 47.

<sup>111</sup> L'historien James Muldoon note qu'un an auparavant Nicolas IV avait montré une certaine flexibilité quant aux interdictions de commerce pour une communauté chrétienne qui avait fait un accord avec le sultan d'Égypte. J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels : The Church and the Non-Christian World, 1250-1550*, Philadelphie, 1979, p. 53-54.

<sup>112</sup> A. MASCARELLO, « Quelques aspects des activités italiennes dans le Maghreb médiéval », *Revue d'Histoire et de Civilisation du Maghreb*, Alger, 1968, p. 69. Voir également B. DOUMERC, *Venise et l'émirat hafside de Tunis (1231-1535)*, Paris, 1999, p. 3-77.

<sup>113</sup> 1308, octobre, 12. *Multa mentis amaritudine*. Reg. Vat. 55, f. 129 r°.

<sup>114</sup> « Roberto Cessi, P. Sambin, éd. *Le Deliberazioni del consiglio dei Rogati (senato)*, serie mixtorum, vol. I. (Libri I-XIV), Venise, 1960, p. 364 ». Cité par D. VALÉRIAN, *Bougie, port maghrébin à la fin du Moyen Âge (1067-1510)*, Roma, 2006, p. 372, note 245.

<sup>115</sup> « Carrère, *Barcelone aux temps des difficultés*, p. 19-20 ». *Ibidem*, note 3.

<sup>116</sup> *Ibidem*, page 374.



Durant la « guerre du détroit »<sup>117</sup>, qui opposa le roi de Castille au roi du Maroc, le commerce catalano-aragonais au ponant du Maghreb connut de « graves pertes »<sup>118</sup>. Les prohibitions de commerce avec les terres marīnides furent transgressées. Le pape eut connaissance de certains de ces manquements. En 1340, Benoît XII confirma à Alfonso XI, roi de Castille, avoir bien reçu sa lettre dans laquelle il était question de ceux qui avaient armé et fortifié des navires ; des « Génois impies » dont on avait dit qu'ils s'étaient attachés aux Sarrasins contre le roi chrétien<sup>119</sup>. Le pape ajoute qu'il avait écrit, comme il se doit, à la commune et au peuple de la cité de Gênes. La même année, la commune institua un « *Devetum Ispanie et Barbarie* », similaire au *Devetum Alexandriae* de 1316<sup>120</sup>. L'interdiction concernait entre autres le fer, les cordes, les flèches, les balistes et autres types d'armes<sup>121</sup>.

En 1355, Innocent VI, dans une série de dispenses, d'indulgences et de privilèges, destinée à *Guillelmus*, légat pontifical au royaume de Castille et de Léon, s'intéressa au cas des chrétiens qui s'étaient transportés jusqu'aux Sarrasins « d'Afrique et de Grenade » – *Affricae et Granatae* – et des marchands qui avaient porté des victuailles et des marchandises<sup>122</sup>. Le pape, par cette

<sup>117</sup> De 1339 à 1344. Voir le chapitre II. B., Benoît XII, p. 180.

<sup>118</sup> M.-D. LÓPEZ PÉREZ, « Marchands, esclaves et mercenaires : les transferts de populations dans la Maghreb médiéval », in *Diasporas et migrations européennes (XI-XVI<sup>ème</sup> siècle)*, Paris, 2002, p. 405.

<sup>119</sup> « Porro receptis benigne nuper magnificentie tue litteris, et contentis in eis diligentius intellectis, super habendis, conducendis, armandis et muniendis galeis, et etiam falsis christianis et impiis de Janua, qui Sarracenis adherere dicuntur contra te abinde retrahendis, dilectis filiis defensori, communi et populo civitatis Januen. per litteras scripsimus oportunas ». 1340, juin, 20. *Casus ille sinister*. BENOÎT XII, BEFAR, p. 60, n° 2.803.

<sup>120</sup> « Wilhelm Heyd pense que cette décision papale subite et son application par les Génois sont à relier avec les rapports commerciaux entretenus à cette époque par les Mérinides et les Mameluks, et qu'il est naturellement vain d'interdire le commerce avec l'Égypte si les matières prohibées arrivent à destination par l'intermédiaire du Maghreb (note 22 : W. HEYD, *Histoire du commerce du Levant au Moyen Age*, éd. augmentée et trad. F. RAYNAUD, Leipzig 1885, p. 595.) Cet argument est peu convaincant car la réalité de ce commerce ne date pas de 1340. En revanche le *Devetum Ispanie et Barbarie* est à mettre en relation avec la prise mérinide de Tlemcen en 1337 et avec les menaces d'invasion maritime des côtes du royaume de Castille et des états de la Couronne d'Aragon au moment de la « guerre du détroit ». L'interdiction fut de courte durée ou peu respectée, car dès 1347 des armes sont vendues en grande quantité aux Mérinides par des Génois ». PH. GOURDIN, *Les relations politiques et économiques entre l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, p. 47, repris dans PH. GOURDIN, « La papauté a-t-elle une politique maghrébine pendant le Moyen Âge ? », Roma, 2004, p. 203-204.

<sup>121</sup> « "ferum factum vel infectum, lignamina facta vel infecta, berzerium, nervium, sagittas, quadrellos, balistas vel aliquod genus armorum, servi". G. Forcheri, *Navi e navigazione a Genova nel Trecento : Il « Liber Gazarie »*, Genova-Bordighera 1974 (Collana Storica dell'Oltremare Ligure, IV), pp. 48-50 ». Cité par PH. GOURDIN, *art. cit.*, p. 204.

<sup>122</sup> « Willelmo, s. Mariae in Cosmedin diacono cardinali, apostolicae Sedis legato ad Castellae et Legionis regna destinato, absolvendi eos qui ad Sarracenos se transtulerunt et contra Christianos eisdem adhaeserunt necnon qui victualia et merces quaecumque Sarracenis Affricae et Granatae dumtaxat portaverunt concedit facultatemi ». 1355, mai, 25. *Cum te ut. Ut per litteras*, Brepols, INNOCENT VI - 001581.



lettre, concède au légat la faculté d'infléchir les peines et de les convertir en subside pour la Terre Sainte. Dans les *Annales ecclesiastici* de Rinaldi, à l'année 1366, la prohibition du négoce avec les Sarrasins est répétée, mais le paragraphe concerne surtout l'Égypte<sup>123</sup>. En 1375 *Laurentius Carbone* tenait aux chrétiens de Tunis des discours erronés du point de vue papal<sup>124</sup>. Il affirmait, entre autres choses, absoudre ceux qui transportent des armes, du fer et autres marchandises prohibées vers les régions d'Alexandrie<sup>125</sup>. Il s'agit là de la dernière mention sur le commerce maghrébin. Au ponant, cette même année, Grégoire XI, s'inquiétait pour les « marchands fidèles » dans le royaume marīnide où les Agaréens depuis longtemps étaient menaçants<sup>126</sup>.

Lors du grand schisme, certaines licences purent être délivrées par la papauté lorsque celle-ci avait besoin d'argent<sup>127</sup>. Par ailleurs, les rappels à l'ordre du Saint-Siège, en cette fin de siècle, s'appliquaient alors aux chrétiens qui avaient traité avec les Turcs<sup>128</sup>.

Le commerce au Maghreb se maintint durant les deux siècles. Les questions de prohibition revinrent à plusieurs reprises sans qu'il soit vraiment possible de mesurer leur impact. La répétition de ces proscriptions laisse supposer qu'elles n'ont pas toujours été respectées. Mais il est difficile de savoir dans quelle mesure puisque le trafic de ces marchandises prohibées était caché. En outre le commerce vers l'Afrique du Nord resta ouvert lorsque celui vers l'Orient était fermé ; il pouvait donc constituer une « solution de repli »<sup>129</sup>. Les descriptions de l'Afrique, celle de Léon l'Africain, celle de Marmol, rappellent encore au XVI<sup>e</sup> siècle, qu'il y avait des marchands chrétiens dans les grandes villes du Maghreb, à Fès<sup>130</sup> ou Tunis<sup>131</sup>.

<sup>123</sup> O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, 1864-1883, t. 26, Année 1366, p. 129, n. 16.

<sup>124</sup> « *evidentes falsitates* ». 1375, décembre, 9. *Ex relatione tua*. Reg. Vat. 244 I, f. 123 r°.

<sup>125</sup> « [...] et *affirmatio prohibitis* *disposare ac arma ferrum et alia Alexandria partes portantes absolute...* » *Ibidem*.

<sup>126</sup> « *merces fidelium* ». 1375, septembre, 5. *Dudum venientem ad*. Reg. Vat. 271, f. 54 r°, ep. 54.

<sup>127</sup> PH. GOURDIN, *Les relations politiques et économiques entre l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>e</sup> siècle*, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, p. 48, note 29.

<sup>128</sup> J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels*, Philadelphie, 1979, p. 102.

<sup>129</sup> D. VALÉRIAN, « Gênes, l'Afrique et l'Orient : le Maghreb almohade dans la politique génoise en Méditerranée », in *Chemins d'outre-mer. Études d'histoire sur la Méditerranée médiévale offertes à Michel Balard*. Paris, 2004, p. 837.

<sup>130</sup> Au fauxbourg de Mérestan de Fés : « Il y a seulement vn hopital au fauxbourg pour les estrangiers qui sont malades [...] Il y a aussi plusieurs bains [...] Il y a plus de deux cens hostelleries pour les estrangiers, [...], qui sont grandes et biens basties, et ont plusieurs appartements par haut et par bas, avec tout ce qui est nécessaire. Les principales sont près de la grande Mosquée, où logent les marchans Chrestiens... » MARMOL, *L'Afrique*, Grenade, 1572, t. II, p. 161.

<sup>131</sup> « Il s'est fait encore un autre bourg qui est hors de la porte appelée Bel el Bahar, qui signifie la porte de la marine, laquelle est prochaine du lac de la Golette [...], et là vont loger les marchands chrétiens étrangers, comme les Genevois, Vénitiens et ceux de Catalogne, lesquels ont tous leurs boutiques, magasins et hôtelleries séparées d'avec celles des Maures... » LÉON L'AFRICAIN, *De l'Afrique*, traduction de J. TEMPORAL, Paris, 1830, t. II, livre V, p. 38. « Outre ces deux fauxbourgs

Le nombre de courriers au sujet des marchands est très faible, il représente moins de cinq pour cent du corpus. Ainsi les républiques italiennes, pourtant implantées dans les ports d'Afrique du Nord, sont pratiquement absentes des lettres pontificales concernant le Maghreb. Dans cette correspondance, longue de plus de deux siècles, la cité de Gênes est évoquée à cinq reprises seulement et pour des sujets divers : son commerce<sup>132</sup> et notamment des ventes d'armes<sup>133</sup>, la construction d'une église<sup>134</sup>, la prédication de la croisade contre les Sarrasins<sup>135</sup> et la conquête des îles fortunées<sup>136</sup>. Les interventions pontificales dans les activités génoises sont très ponctuelles ; il n'y a aucune politique suivie. Le nom de Pise n'est lui présent que dans quatre lettres pour des sujets similaires. Quant aux Vénitiens ils n'apparaissent jamais dans la correspondance pontificale maghrébine.

La politique des États marchands ne retint pas l'attention du Saint-Siège. Les communautés marchandes s'organisaient dans le cadre de leurs funduqs sans contrôle direct de la papauté. Leurs prêtres dépendaient de l'évêque de leur cité et, dans le cas des Catalans, des rois d'Aragon.

### *Les mercenaires*<sup>137</sup>

Les armées musulmanes, tant en Orient qu'en Occident, étaient constituées en partie de mercenaires, d'étrangers. Au ponant du monde arabo-mu-

il y en a vn troisième hors de la porte de la mer, environ à la portée du mousquet du lac. C'est là que sont à les magasins & les maisons des marchands des Chrestiens, qui viennent trafiquer à Tunis, & ce fauxbourg n'est que de trois cens maisons [...]. MARMOL, *op. cit.*, t. II, p. 449.

<sup>132</sup> 1235, janvier. Lettre de Ramòn de Peñafort. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Penyafort.pdf>

<sup>133</sup> 1340, juin, 20. *Casus ille sinister*. Reg. Vat. 135, f. 39 r°v°, ep. 104

<sup>134</sup> 1260, décembre, 13. *In iis quæ*. J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum, I-IV*, Rome, 1759-68, t. II, p. 411, n° 88.

<sup>135</sup> 1265, juin, 22. *Circa tutelam terræ*. Reg. Vat. 32, f. 18v°.

<sup>136</sup> 1344, décembre, 23. *Cum inter cetera*. Reg. Vat. 62, f. 61 r°v°

<sup>137</sup> « Il est vrai que les sources littéraires arabes, ou parfois les chroniqueurs castillans, ont permis de fournir quelques renseignements. Mais ce sont sans doute les riches archives royales catalanes qui en ont apportés le plus grand nombre : c'est à elles que se sont bornés directement et indirectement les principaux travaux sur le sujet ceux de Josè Alemany (note 8 : Alemany, « Milicias », *op. cit.*, p. 133-169 [...]), Andrés Giménez Solér (note 9 : A. Giménez Soler, « Caballeros espanoles, en Africa y africanos en España, *Revue hispanique*, 15 (1905), p. 299-373 et 16 (1907), p. 56-69), Charles-E. Dufourcq (note 10 : Dufourcq, *L'Espagne*, *op. cit.*, notamment p. 101-104, 149-161 et 514-510, [...]) Voir aussi, « Les relations du Maroc et de la Castille pendant la première moitié du XIIIe siècle », *Revue d'histoire et de Civilisation du Maghreb*, 5 (1968), p. 40-44) et Robert Brunschvig (R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafides : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 440-449) et plus récemment, Carne Batlle (note 12 : En particulier. C. Batlle, « Noticias sobre la milicia cristiana en ci Norte de Africa en la segunda mitad del Siglo M », dans *Homenaje al Profesor Juan Torres I Fontes*, Murcie 1987. vol. i, p. 127-137)... » R. SALICRÚ I LLUCH,

sulman, les souverains d'al 'Andalus avaient déjà, en plus des troupes arabes et berbères, des contingents chrétiens dans leurs armées. Les empires berbères firent de même<sup>138</sup>. Ainsi les Almoravides intégrèrent une troupe de soldats chrétiens, dont des Catalans<sup>139</sup>, afin de mieux lutter contre les Almohades. Ces derniers agirent de même. Les trois dynasties qui émergèrent de l'effondrement de cet empire, les Marīnides, 'Abd al-Wādides et les Ḥafṣides, recrutèrent elles aussi des mercenaires chrétiens en nombre<sup>140</sup>, la plupart Castillans ou Catalano-Aragonais<sup>141</sup>.

Dans quinze lettres pontificales, les mercenaires sont nommés, mais comme pour les marchands, il est question d'eux dans de nombreux autres courriers, les papes utilisant le plus fréquemment le vocable général de « chrétiens ». Dans ce chapitre, je m'arrête plus en détail sur les lettres où ils sont désignés précisément. Elles sont datées de 1219<sup>142</sup>, 1233<sup>143</sup>, 1235<sup>144</sup>, 1246<sup>145</sup>, 1251<sup>146</sup>, 1290<sup>147</sup>, 1307<sup>148</sup>, 1313<sup>149</sup>, et 1375<sup>150</sup>. En 1251 et en 1375, les courriers sont multiples ; il s'agit là de deux moments où les soldats chrétiens étaient menacés, où des guerres étaient envisagées contre le Maroc. Les courriers, plus nombreux au XIII<sup>ème</sup> siècle, s'étalèrent quand même sur les deux siècles. Les mer-

« Mercenaires castillans au Maroc au début du XV<sup>ème</sup> siècle », *Migrations et diasporas méditerranéennes : Xe-XVII<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 2002, p. 417-418. Voir également M.-D. LÓPEZ PÉREZ, « Émigrer pour faire la guerre : Aragonais et Catalans au service des sultans maghrébins (XIV<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècles) », in *La circulation des élites européennes entre histoire des idées et histoire sociale*, Paris, 2002, p. 55-79.

<sup>138</sup> F. CLÉMENT, « Reverter et son fils, deux officiers catalans au service des sultans de Marrakech », 2003, p. 80.

<sup>139</sup> Le Barcelonais Reveter fut un des grands généraux à lutter contre les Almohades. Des chroniques racontent ses campagnes. *Ibidem*. Voir aussi CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 21.

<sup>140</sup> PH. GOURDIN, *Les relations politiques et économiques entre l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, p. 45.

<sup>141</sup> R. SALICRÚ I LLUCH, *art. cit.*, p. 417.

<sup>142</sup> 1219, septembre, 5. *Expedit tibi non credimus*. Reg. Vat. 10, f. 127 v°, ep. 559.

<sup>143</sup> 1233, mai, 27. *In aliis litteris*. Reg. Vat. ff. 36v° - 37r°, ep. 135.

<sup>144</sup> 1235, janvier. Lettre de Ramòn de Peñafort. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Peñafort.pdf>

<sup>145</sup> 1246, octobre, 31. *Gaudemus in Domino*. Reg. Vat. 21, f. 342 v°, ep. 246.

<sup>146</sup> 1251, mars, 17. *Constitutus in praesentia*. Reg. Vat. 22, f. 60 r°, ep. 436.

1251, mars, 17. *Constitutus in praesentia*. Reg. Vat. 22, f. 60 r°, ep. 437.

1251, mars, 17. *Constitutus in praesentia*. Reg. Vat. 22, f. 60 r°-v°, ep. 438.

<sup>147</sup> 1290, février, 9. *Etsi omnes qui*. Reg. Vat. 44, f. 294 r°, ep. 845.

<sup>148</sup> 1307, août, 29. *Ad regimen universalis*. Reg. Vat. 54, f. 67 v°, ep. 342.

<sup>149</sup> 1313, octobre, 11. *Licet dudum venerabilis*. Reg. Vat. 60, f. 207 r°, ep. 647.

<sup>150</sup> 1375, août, 16. Reg. Aven. 195, f. 281 v°.

1375, septembre, 5. *Dudum venientem ad*. Reg. Vat. 271, f. 54 r°-v°, ep. 54.

1375, septembre, 13. *Venerabilis Frater*. Reg. Vat. 271, f. 56 r°, ep. 56.

1375, septembre, 13. *Cum dilectus filius*. Reg. Vat. 244 I, f. 80 r°, ep. 169.

1375, décembre, 9. *Ex relatione tua*. Reg. Vat. 267, f. 42 v°.

cenaires y sont nommés le plus souvent au pluriel « militaires chrétiens », *militēs christiani*<sup>151</sup> et au singulier<sup>152</sup> lorsque les lettres parlent d'un chrétien en particulier, *miles*<sup>153</sup>, et *stipendiarus*<sup>154</sup>. Innocent IV parle des chrétiens qui combattent pour défendre les terres du Miramolin<sup>155</sup>, des fidèles « qui fréquemment intègrent l'armée du sultan »<sup>156</sup>. L'Almohade al-Murtaḍā lorsqu'il écrit à ce pontife évoque « ces chrétiens, en service dans l'empire des Unitaires<sup>157</sup> ». La fonction de ces hommes était très clairement connue du pape. L'intérêt pontifical se porta sur les mercenaires au royaume de Marrakech et à Tunis.

## Maroc

Si les Castillans étaient nombreux au Maroc<sup>158</sup>, ils n'étaient pas les seuls dans ces contingents ; s'y trouvaient également des Catalans<sup>159</sup>. Le corps de soldats chrétiens était commandé au Maroc par un *alcayt*, qui était nommé par le souverain de Marrakech ou de la couronne d'Aragon. Sous les Almohades ces soldats étaient nommés « Īfarkhān », vocable issu d'un mot berbère *afṛūkh*. Ce terme avait probablement le sens de « jeune garçon ». Des termes arabes recouvrant le même sens avait été utilisé en Andalous pour nommer notamment le personnel esclavon<sup>160</sup>. Le vocable reste rare dans les textes<sup>161</sup>. Ce terme

- <sup>151</sup> 1225, novembre, 8. *Ea que nuper*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°, ep. 100.  
1235, janvier. Lettre de Ramon de Peñafort. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Penyafort.pdf>  
1290, février, 9. *Etsi omnes qui*. Reg. Vat. 44, f. 294 r°, ep. 845.
- <sup>152</sup> 1307, août, 29. *Ad regimen universalis*. Reg. Vat. 54, f. 67 v°, ep. 342.  
1313, octobre, 11. *Licet dudum venerabilis*. Reg. Vat. 60, f. 207 r°, ep. 647.
- <sup>153</sup> 1375, septembre, 13. *Venerabilis Frater*. Reg. Vat. 271, f. 56 r°, ep. 56.  
1375, septembre, 13. *Cum dilectus filius*. Reg. Vat. 244 I, f. 80 r°, ep. 169.
- <sup>154</sup> 1290, février, 9. *Etsi omnes qui*. Reg. Vat. 44, f. 294 r°, ep. 845.  
1375, décembre, 9. *Ex relatione tua*. Reg. Vat. 267, f. 42 v°.
- <sup>155</sup> « [...] *in defensione catholicae fidei et ecclesiae tuique regni subsidium contra eos insurgant viriliter...* » 1246, octobre, 31. *Gaudemus in Domino*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 14, n° XV.
- <sup>156</sup> « [...] *nam cum oporteat multos ex illis frequenter ad exercitum tuum ire...* » 1251, mars, 17. *Constitutus in praesentia*. Reg. Vat. 22, f. 60 r°, ep. 436 et 437.
- <sup>157</sup> 1250, juin, 10, Marrakech. lettre de l'almohade Murtaḍā au pape Innocent IV. E. TISSERANT et G. WIET, « Une lettre de l'almohade Murtaḍā au pape Innocent IV », Rabat, 1926, p. 36.
- <sup>158</sup> R. SALICRÚ I LLUCH, « Mercenaires castillans au Maroc au début du XV<sup>ème</sup> siècle », *Migrations et diasporas méditerranéennes : Xe-XVI<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 2002, p. 418.
- <sup>159</sup> En 1313, il est visible, dans la correspondance pontificale que ces mercenaires peuvent-être Castillans et Aragonais. 1313, octobre, 11, *Licet dudum venerabilis*. Reg. Vat. 60, f. 207 r°, ep. 647. M.-D. LÓPEZ PÉREZ, « Marchands, esclaves et mercenaires : les transferts de populations dans la Maghreb médiéval », in *Diasporas et migrations européennes (XI-XVI<sup>ème</sup> siècle)*, Paris, 2002, p. 400.
- <sup>160</sup> F. CLÉMENT, « Reverter et son fils, deux officiers catalans au service des sultans de Marrakech », 2003, p. 81.
- <sup>161</sup> Pierre de Cenival en trouve mention dans la *Chronique almohade* d'al-Baidāq dès la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, (E. LÉVI-PROVENÇAL, *Documents inédits d'histoire almohade*, Paris, 1928, 152 p.) : « On y

a été transcrit en espagnol par *foifan*, au pluriel *farfanés*, qui est le nom donné aux descendants castillans de ce corps de mercenaires, rapatriés en Andalousie à la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle<sup>162</sup>. Ce furent les communautés de mercenaires qui préoccupèrent le plus la papauté<sup>163</sup>. Les sultans avaient intérêt à ce que ces soldats demeurassent longtemps à leur service. Certains ne quittèrent jamais l'Afrique<sup>164</sup>.

En 1219 déjà, Honorius avait écrit au « Miramolin » pour que les mercenaires à son service soient considérés comme des chrétiens. Il demande qu'ils aient le droit de vivre selon leur loi<sup>165</sup>.

La place des mercenaires était importante, dans la première moitié du XIII<sup>ème</sup> siècle ils jouèrent un rôle politique croissant pour la dynastie almohade et permirent à plusieurs calife d'accéder au trône<sup>166</sup>. En 1228, un traité fut conclu entre al-Ma'mūn et Fernando III, roi de Castille et de Léon. Celui-ci favorisait l'organisation de la nouvelle troupe chrétienne ; le nombre de mercenaires reste imprécis<sup>167</sup>. Cette garde personnelle avait été concédée contre des places fortes dans le Haut-Guadalquivir<sup>168</sup>. Le chroniqueur Ibn Abī Zār' rapporte que Fernando s'adressa en ces termes à l'Almohade : « si quelque chré-

voit qu'un chef chrétien nommé Garando emmena dans le Dra' en 1169-1170 un corps de trois cent cinquante *Ifarkhan* ». P. DE CENIVAL, « L'Église chrétienne de Marrakech au XIII<sup>ème</sup> siècle », Rabat, 1927, p. 76.

<sup>162</sup> *Ibidem*.

<sup>163</sup> Douze lettres pontificales mentionnent des soldats chrétiens au Maroc :  
1219, septembre, 5. *Expedire tibi non credimus*. Reg. Vat. 10, f. 127 v°, ep. 559.  
1233, mai, 27. *In aliis litteris*. Reg. Vat. ff. 36 v° - 37 r°, ep. 135.  
1246, octobre, 31. *Gaudemus in Domino*. Reg. Vat. 21, f. 342 v°, ep. 246.  
1251, mars, 17. *Constitutus in praesentia*. Reg. Vat. 22, f. 60 r°, ep. 436.  
1251, mars, 17. *Constitutus in praesentia*. Reg. Vat. 22, f. 60 r°, ep. 437.  
1251, mars, 17. *Constitutus in praesentia*. Reg. Vat. 22, f. 60 r°- v°, ep. 438.  
1307, août, 29. *Ad regimen universalis*. Reg. Vat. 54, f. 67 v°, ep. 342.  
1313, octobre, 11. *Licet dudum venerabilis*. Reg. Vat. 60, f. 207 r°, ep. 647.  
1375, août, 16. Reg. Aven. 195, f. 281 v°.  
1375, septembre, 5. *Dudum venientem ad*. Reg. Vat. 271, f. 54 r°- v°, ep. 54.  
1375, septembre, 13. *Venerabilis Frater*. Reg. Vat. 271, f. 56 r°, ep. 56.  
1375, septembre, 13. *Cum dilectus filius*. Reg. Vat. 244 I, f. 80 r°, ep. 169.

<sup>164</sup> *Ibidem*, p. 401-402.

<sup>165</sup> « *mercenarii* ». 1219, septembre, 5. *Expedire tibi non credimus*. Reg. Vat. 10, f. 127 v°, ep. 559. Voir J. E. VOSE ROBIN, *Dominicans, Muslims and Jews in the medieval crown of Aragon*, Cambridge, 2009, p. 211-213.

<sup>166</sup> F. CLÉMENT, « Reverter et son fils, deux officiers catalans au service des sultans de Marrakech », 2003, p. 81.

<sup>167</sup> Il en est fait mention dans la chronique d'Ibn Abī Zār' : « Alphonse lui [le sultan du Maroc] envoya une armée de douze mille cavaliers », (IBN ABI ZAR, *Roudh el-kartas*, Paris, 1860, p. 351). Lévi-Provençal parle lui de cinq cents hommes. E. LÉVI-PROVENÇAL, « al-Ma'mūn », in *EI*.

<sup>168</sup> « il [al-Mamoun] traversa le Détroit, emmenant avec lui un corps de troupes chrétiennes que le roi avait mises à sa disposition, moyennant certaines conditions ». IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. II, p. 235.

« tien veut se faire musulman, tu ne l'accepteras pas et tu le livreras à ses frères<sup>169</sup> ». Il s'assura aussi que les mercenaires puissent avoir un certain nombre de libertés religieuses. Divers historiens tentèrent de situer l'emplacement dans Marrakech où le corps de garde s'installa<sup>170</sup>. Mais les traces laissées par l'histoire – notamment la description de la ville par Marmol<sup>171</sup> ou le plan portugais de la *kaşba*<sup>172</sup> – datent de la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle. De manière sûre ils devaient être à proximité du pouvoir donc dans le palais almohade, la *kaşba* construite par les Almohades. En 1230, les soldats chrétiens aidèrent le calife almohade à prendre Marrakech<sup>173</sup>. Le chroniqueur Ibn Abī Zār' rapporte un événement au sujet du calife almohade. Mécontent du soutien des chefs religieux de Marrakech à son opposant Yaḥyā, il renia Ibn Tūmart, à l'origine de la doctrine almohade, et proclama Jésus véritable *mahdī*<sup>174</sup>. Charles-Emmanuel Dufourcq précise que cette décision ne doit pas être exagérée : « il s'en tenait à la tradition coranique relative au second avènement de Jésus avant le Jugement Dernier<sup>175</sup> ». Il affirmait dans le même temps ses bonnes relations avec les chrétiens et pouvait par là se rapprocher de la Castille alors qu'il était en position de faiblesse. Il rétablit plus tard la prééminence du *mahdī*. Grégoire IX, lorsqu'il tenta de convertir le « Miramolin », mentionna ces mercenaires<sup>176</sup>. Il emploie l'expression « les fidèles à ton service ». Il écrit à leur sujet qu'ils ne pourraient demeurer au service du calife almohade si ce dernier reste « l'ennemi du Christ<sup>177</sup> ». C'est l'unique lettre où est mentionnée comme inacceptable la situation de ces chrétiens ; ils servent, avec les armes, un « ennemi du Christ ». Certes Grégoire IX usa de la menace afin de convertir celui qu'il croyait être al-Ma'mūn mais il ne faisait finalement que pointer du

<sup>169</sup> IBN ABI ZAR, *Roudh el-kartas*, Paris, 1860, p. 351.

<sup>170</sup> G. DEVERDUN, *Marrakech des origines à 1912*, Rabat, 1966, p. 291 et H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 12.

<sup>171</sup> MARMOL, *L'Afrique*, Grenade, 1572, t. II, p. 50-60. Voir plus loin dans ce chapitre, p. 242.

<sup>172</sup> H. KOEHLER, « La Kasba sâadienne de Marrakech, d'après un plan manuscrit de 1585 », *Hespéris*, 1940, p. 16-18.

<sup>173</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *L'Ibérie chrétienne et le Maghreb XII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècle*, London, 1990, p. V-51.

<sup>174</sup> « Sachez que nous avons renoncé à l'erreur [...] et proclamé la vérité ! Qu'il n'y a pas d'autre Mahdī que Jésus, fils de Marie ! Et qu'il a été appelé le Mahdī uniquement parce qu'il parlait au berceau [...] ! Tout cela était une innovation que nous avons supprimée ». « Lettre d'Idrīs al-Ma'mūn (vers 1229) ». F. CLÉMENT, « La rhétorique de l'affrontement dans la correspondance officielle arabo-andalouse aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », 2005, p. 239. « [...] car il n'y a point de Mehdy, si ce n'est Jésus, fils de Marie (que le salut soit sur toi) », Ibn Abī Zār', *op. cit.*, p. 359. « Il déclara exécration la coutume d'appeler le [mahdī] l'imam impeccable et, chaque fois il renouvela les prohibitions, il en ajouta de nouvelles ». IBN KHALDŪN, *op. cit.*, t. II, p. 236.

<sup>175</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *op. cit.*, p. V-52.

<sup>176</sup> 1233, mai, 27. *In aliis litteris*. Reg. Vat. ff. 36 v° - 37r°, ep. 135. Voir le II. A. Grégoire IX, « Au Miramolin », p. 82.

<sup>177</sup> « Alioquin, si forte. Christi hostis esse malueris quam amicus, nullatenus patiemur, sicut nec pati debemus, quod tibi a suis fidelibus serviatur ». *Ibidem*, édition : L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 10, n° X.

doigt une aberration et exposer une interdiction qui aurait déjà dû être mise en service depuis longtemps. Le pape écrivit clairement qu'il ne pouvait tolérer que des fidèles servent le calife almohade si lui-même n'était pas chrétien. Ils continuèrent toutefois à servir la dynastie mu'minide qui en retour les protégea. Que cette protection vienne à manquer, ils se trouvaient à la merci d'ennemis. Ainsi au XIII<sup>ème</sup> siècle, les papes se soucièrent à plusieurs reprises des violences subies par les mercenaires.

Innocent IV s'intéressa de très près aux soldats. Il écrivit quatre lettres à leur sujet<sup>178</sup>. En 1246, un premier courrier les mentionne<sup>179</sup>. À cette date, l'évêque Lope Fernandez de Ayn partit en ambassade auprès du calife. Le pape tentait de convertir ce dernier alors même qu'un projet de croisade en Afrique semblait déjà envisagé<sup>180</sup>. Innocent IV parle des mercenaires en ces termes : « les chrétiens que tes prédécesseurs ont amenés sur tes terres<sup>181</sup> », et précise qu'ils se battent pour lui. Le pape connaissait clairement leur fonction. L'évêque de Marrakech, Lope Fernandez, partit avec la lettre et revint lui-même du Maroc<sup>182</sup>. Le pontife écrivit au calife que « fortifié par ceux qui invoquent le nom du Christ, [il a] repoussé les attaques de [ses] adversaires<sup>183</sup> », que les chrétiens combattent avec courage pour son territoire. Le pape insiste sur le lien entre l'Almohade et ses mercenaires, mettant en avant leur vaillance, les triomphes passés et l'intérêt qu'il a à les tenir à son service. Comment un pontife qui interdit le commerce d'armes avec les musulmans peut-il accepter que des chrétiens prêtent leur bras armé à un calife<sup>184</sup> ? Deux thèmes apparaissent dans la lettre : le développement de la foi chrétienne sur ces terres, par le biais de ce corps de soldats, et les attaques dont ils peuvent être

<sup>178</sup> 1246, octobre, 31. *Gaudemus in Domino*. Reg. Vat. 21, f. 342 v°, ep. 246.

1251, mars, 17. *Constitutus in praesentia*. Reg. Vat. 22, f. 60 r°, ep. 437.

1251, mars, 17. *Constitutus in praesentia*. Reg. Vat. 22, f. 60 r°- v°, ep. 438.

<sup>179</sup> 1246, octobre, 31. *Gaudemus in Domino*. Reg. Vat. 21, f. 342 v°, ep. 246. La lettre a été traduite en français en grande partie par le franciscain Koehler. H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 38-39 et par L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merim », *Revue Africaine*, oct. 1858, t. III, p. 3-4.

<sup>180</sup> Voir le II. A., Innocent IV, « Au roi de Marrakech », p. 92.

<sup>181</sup> « *Christianos in terram tuam per dictos praedecessores* ». 1246, octobre, 31. *Gaudemus in Domino*. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 14, n° XV.

<sup>182</sup> Voir le IV. A., L'échange avec le Maghreb, p. 358-359.

<sup>183</sup> « *et mirifice dirigere gressus tuos dum invocantibus nomen Christi adjutus, adversariorum tuorum insultus et violentiae impetus potenter hactenus repulisti...* » *Ibidem*. Traduction française de L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merim », *Revue Africaine*, oct. 1858, t. III, p. 3.

<sup>184</sup> Pour Philippe Gourdin « [la politique du Devetum] sera même ouvertement contredite par les papes Grégoire IX et Innocent IV qui encouragent le recrutement et la fourniture de milices chrétiennes armées au calife almohade, al Mamun (1227-1232) et à ses deux fils, al-Rachid (1232-1242) et al Saïd (1242-1248), avec, il est vrai, l'espoir de la renaissance d'une communauté chrétienne africaine PH. GOURDIN, « La papauté a-t-elle une politique maghrébine pendant le Moyen Âge ? », Roma, 2004, p. 204.



les victimes. Comme dans les autres lettres qui, en ce début du XIII<sup>ème</sup> siècle, mentionnent le Maroc, le souci des chrétiens sur place est présent et est intimement lié à la volonté d'étendre la foi de Christ. Le pape associe étonnement le recrutement de chrétiens par le calife à une volonté de sa part de « multiplier les édifices pieux et les fidèles de la foi chrétienne en son royaume<sup>185</sup> ». Il écrit que ces chrétiens combattent à la fois pour lui et pour la défense de la foi chrétienne<sup>186</sup>. Il justifie ainsi que des fidèles du Christ puisse être les soldats d'un calife musulman. Le propos central d'Innocent IV est de protéger ses ouailles qui, installées de l'autre côté de la mer, se battent contre de durs ennemis. En 1246 le pape était conscient du danger qui menaçait les chrétiens. À plusieurs reprises déjà, ils avaient subi des massacres et leurs ennemis pouvaient inventer de nouveaux stratagèmes pour les surprendre<sup>187</sup>. Les ennemis en question sont les Marīnides qui opérèrent par des razzias répétées contre le pouvoir almohade. La lettre qu'apporta l'évêque de Marrakech est datée d'octobre 1246, mais on ne sait pas quand ce dernier était arrivé au Saint-Siège ni quelles attaques marīnides il avait pu rapporter au pape. Ibn Abī Zār' raconte qu'à l'époque de la proclamation d'Abū Sa'īd, en 1242, les Marīnides avaient de plus en plus de pouvoir et il ajoute que le calife almohade « envoya contre eux diverses armées, mais [qu'] elles furent toutes défaites<sup>188</sup> ». Il rapporte ces expéditions menées par « une armée innombrable d'Almohades, d'Arabes et de Chrétiens<sup>189</sup> ».

Craignant qu'« ils ne finiss[ent] par être entièrement écrasés<sup>190</sup> », le pape désire qu'à l'avenir les chrétiens soient protégés. Ainsi il demande à l'Almohade des places fortifiées où les chrétiens pourraient se réfugier et des ports depuis lesquels ils pourraient embarquer sur des navires. La lettre n'est pas menaçante, bien au contraire elle est toute centrée sur la défense des mercenaires, fidèles du Christ, au service d'un souverain infidèle, et souligne en conclusion le lien qui unit les intérêts des chrétiens à celui du calife<sup>191</sup>.

<sup>185</sup> H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 38.

<sup>186</sup> « *in defensione catholicae fidei et ecclesiae tuique regni subsidium contra eos insurgant viriliter* ». 1246, octobre, 31. *Gaudemus in Domino*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 14, n° XV.

<sup>187</sup> « *prout de ipsis in pluribus partibus terrae tuae strages non modica est subsequuta, sicut te ignorare non credimus* ». *Ibidem*.

<sup>188</sup> IBN ABI ZAR, *Roudh el-kartas*, Paris, 1860, p. 368.

<sup>189</sup> *Ibidem*.

<sup>190</sup> L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merīn », *Revue Africaine*, oct. 1858, t. III, p. 4.

<sup>191</sup> « *Quare serenitatem regiam rogamus, monemus et in Domino eam praesentibus litteris excitantes, quatenus aliqua loca munita in terra tua, in quibus, necessitatis tempore, dicti Christiani se receptare valeant, et custodiam aliquorum portuum, per quos, si urgeret necessitas, et suaderet utilitas, valerent terram egredi et reintrare cum festinato subsidio pro defensione personarum et rerum, retento tibi principali dominio, consignare procures* ». 1246, octobre, 31. *Gaudemus in Domino*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité*

Lope Fernandez ne partit pas avant le milieu de l'année 1247. Au printemps 1248, Abū Saïd, alors qu'il engageait une expédition contre les Ḥaf̣sides, fut tué au sud d'Oujda par des insoumis, dans la montagne de Temzezdekt. L'armée en déroute fut surprise lors de sa retraite par les Marīnides et tomba aux mains de ses assaillants, ainsi : « la milice chrétienne, [et] le corps d'archers ghozzes, entrèrent au service des Mérinides. [...] Dès lors, il ne resta plus aux Almohades le moindre espoir de rétablir leur domination<sup>192</sup> ».

L'Almohade al-Murtaḍā répondit au pontife en place de son prédécesseur. Certains mercenaires, fidèles du Christ, lui étaient restés attachés<sup>193</sup>. Il parle des chrétiens à son service et écrit depuis Marrakech. Il ne répond pas de manière précise au sujet des places de sûreté mais laisse sous-entendre son refus. Il disserte longuement sur l'évêque qui s'occupait de leurs affaires religieuses<sup>194</sup>.

Moins d'un an après, Innocent IV lui écrit à nouveau<sup>195</sup>. Il lui rappelle qu'il a négligé ses prières et a omis d'accorder ces places fortes sur le littoral aux chrétiens pour que leurs familles puissent vivre en sécurité<sup>196</sup>. Cette fois la lettre est menaçante. S'il ne le fait, le pape ordonnera à l'évêque de Marrakech d'exiger leur départ. Il envoya des lettres similaires à l'évêque, lui demandant d'appliquer des peines par la censure ecclésiastique à ceux qui n'obtempéreraient pas<sup>197</sup>. Il écrivit aussi aux chrétiens en leur demandant de révoquer leur service auprès du calife si ce dernier ne leur attribuait pas de forts sur le littoral<sup>198</sup>. Les lettres de 1251 sont précises quant aux menaces qui pèsent sur les fidèles du Christ au Maroc : souvent les chrétiens au service du « Miramamolīn » portaient dans son armée et devaient laisser seuls leurs

*de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 14, n° XV. Voir la traduction de Henry Koehler. H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 38-39.

<sup>192</sup> IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. IV, p. 37. L'historien Léon Godard a relevé ce passage. L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merīn », *Revue Africaine*, oct. 1858, t. III, p. 7-8.

<sup>193</sup> Ibn abī Zar' raconte que durant son règne, il mena une expédition contre Fès « à la tête d'une immense armée de quatre-vingt milles cavaliers Almohades, Aghzâz, arbalétriers, andalous et Chrétiens... [...] Le Mourthadhy, vaincu, s'en revint à Maroc avec un très petit nombre de Chrétiens et cheïkhs qui lui étaient restés fidèles, et il demeura dans cette capitale jusqu'au samedi 22 moharrem, an 665 (1266 J. C.) ». IBN ABI ZAR, *Roudh el-kartas*, Paris, 1860, p. 371-372.

<sup>194</sup> 1250, juin, 10, Marrakech. lettre de l'almohade al-Murtaḍā au pape Innocent IV. E. TISSERANT et G. WIET, « Une lettre de l'almohade Murtaḍā au pape Innocent IV », Rabat, 1926, p. 34-37. Voir le II. A., Innocent IV, « Au roi de Marrakech », p. 98.

<sup>195</sup> 1251, mars, 17. *Constitutus in praesentia*. Reg. Vat. 22, f. 60 r°, ep. 436.

<sup>196</sup> « [...] tu, preces ipsas super hoc negligens adimplere, id efficere omisisti... » *Ibidem*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 16-17, n° XVII.

<sup>197</sup> « ac aliis ne illuc, inhibere procures Contradictores per Censuram Ecclesiasticam appellatione postposita compescendo... » 1251, mars, 17. *Constitutus in praesentia*. Reg. Vat. 22, f. 60 r°, ep. 437. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 16-17, n° XVII.

<sup>198</sup> 1251, mars, 17. *Constitutus in praesentia*. Reg. Vat. 22, f. 60 r° - v°, ep. 438.

femmes, leurs enfants et autres parents qui pouvaient être capturés par les Sarrasins, tués ou contraints d'abjurer leur foi<sup>199</sup>. En 1251, les courriers ne parlent que de ces places de sûreté destinées à protéger les fidèles installés au Maroc, des difficultés qu'ils rencontrent. L'expédition belliqueuse menée par la papauté contre le Maroc fut préparée plus activement qu'un an et demi plus tard. Sans doute le pape l'avait-il déjà à l'esprit, cela pouvait l'inciter à préserver les mercenaires.

Ces échanges épistolaires ont beaucoup intéressé les historiens. Le premier, Pierre de Cénival, a simplement exposé les lettres d'Innocent IV<sup>200</sup>. Un danger pèse sur les chrétiens et le pape demande, pour leur sécurité, des places de sûreté qui n'ont pas été accordées. Pour expliquer les raisons qui ont motivé Innocent IV, il rapporte les récits de massacres, citant le *Roudh el-kartas*<sup>201</sup> et la *Chronique des XXIV généraux*<sup>202</sup>. Les deux textes narrent des violences qui eurent lieu dans une église. Dans le premier cas, il s'agit de l'église des mercenaires, dans le deuxième de l'église Sainte-Marie à Marrakech, sans doute la même<sup>203</sup>, où une multitude de chrétiens des deux sexes périrent. Ce massacre est daté de 1232 par Ibn Abī Zar, soit quatorze ans avant les lettres d'Innocent IV, mais témoigne tout de même de violences faites aux chrétiens. Innocent IV parle de « massacres<sup>204</sup> » d'une certaine ampleur mais ne parle pas de destruction d'église. Quelques années plus tard, le frère Koehler reprend le même exposé en proposant de larges passages traduits de cet échange épistolaire<sup>205</sup>. Pour lui, les menaces pontificales sont « purement théoriques » et ne pouvaient être suivies de faits. Il pose une question : l'échec de la diplomatie pontificale a-t-il favorisé la défection des mercenaires chrétiens, passés ensuite au camp des Marīnides<sup>206</sup> ? Cela est très peu probable. Charles-

<sup>199</sup> « *nam cum oporteat multos ex illis frequenter ad exercitum tuum ire, vel alios pro tuis servitiis laborare, nec habeant tuta loca ubi uxores, filios ac alios consanguineos relinquere valeant, Sarraceni, opportunitate captata, multos ex eis interficiunt et nonnullos cogunt fidem catholicam abnegare* ». 1251, mars, 17. *Constitutus in praesentia*. Reg. Vat. 22, f. 60 r°, ep. 436. Traduction de Pierre de Cénival : « Comme beaucoup d'entre eux doivent aller fréquemment à ton armée, ou sont employés ailleurs à ton service, et qu'ils n'ont pas de lieux de sûreté où ils puissent laisser leurs femmes, leurs enfants et leurs autres parents, les Sarrasins saisissent l'occasion pour en tuer beaucoup et pour forcer quelques-uns à abjurer la foi chrétienne ». P. DE CÉNIVAL, « L'Église chrétienne de Marrakech au XIII<sup>ème</sup> siècle », Rabat, 1927, p. 80.

<sup>200</sup> P. DE CÉNIVAL, *art. cit.*, Rabat, 1927, p. 80-81.

<sup>201</sup> IBN ABI ZAR, *Roudh el-kartas*, Paris, 1860, p. 363.

<sup>202</sup> « *Chronica XXIV Generalium Ordinis Minorum* », *Analecta Franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 33.

<sup>203</sup> Voir III. B., Le Maghreb al-Aqsā, « L'église des mercenaires de Marrakech », p. 290.

<sup>204</sup> « [...] prout de ipsis in pluribus partibus terrae tuae strages non modica est subsequuta... » 1246, octobre, 31. *Gaudemus in Domino*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 14, n° XV.

<sup>205</sup> H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 38-39.

<sup>206</sup> *Ibidem*, p. 42.

Emmanuel Dufourcq est le premier à expliquer la demande pontificale par la croisade alors en préparation<sup>207</sup>. Avant d'attaquer les côtes marocaines, le pape songeait à la protection de ces lointains fidèles. André Vauchez, dans la longue collection de *l'Histoire du christianisme des origines à nos jours*<sup>208</sup>, fait la synthèse de ces ambassades en pointant du doigt que vraisemblablement Grégoire IX « se crut assez fort » pour menacer le calife et qu'il fut suivi dans sa politique par Innocent IV. Plus récemment, Anna Unali a repris cette idée. Elle souligne que ce faisant Innocent IV témoigne, en protégeant une communauté de fidèles, de son souhait « d'exercer une action universelle au-dessus des états<sup>209</sup> » et note la singularité des pontifes qui d'un côté interdisent le commerce avec les musulmans et de l'autre autorisent les mercenaires chrétiens à combattre pour les peuples maghrébins, parfois même contre des chrétiens. Elle justifie cet antagonisme en formant l'hypothèse du souhait des pontifes à utiliser les mercenaires pour favoriser la « pénétration religieuse » des chrétiens au Maghreb<sup>210</sup>. Elle ajoute que :

La menace de supprimer le principal fondement de leur puissance, les milices chrétiennes, devait être considérée comme une politique plausible, vu que le pape Innocent IV ira dans le même sens<sup>211</sup> [et que] la finalité principale du dessein papal était celle de mettre le Maroc *sub protectione et defensione Apostolicae Sedis et nostra*<sup>212</sup>.

Philippe Gourdin souligne que « le pape veut en faire le noyau d'une nouvelle chrétienté africaine, au risque de contredire sa politique du *Devetum* » ; de la même façon, Fernando III souhaite utiliser cette troupe « pour servir les intérêts de la Castille »<sup>213</sup>.

Les lettres papales ne permettent pas de confirmer de telles hypothèses. En revanche, il est possible de noter qu'il y a un *decrecendo* entre le discours de Grégoire IX et celui d'Innocent IV. L'un menace le calife almohade du retrait des chrétiens qui le servent s'il ne se convertit pas, l'autre profère la même menace s'il ne leur attribue pas des places de sûreté. Seul Grégoire IX posa le problème de la condition des mercenaires. Honorius III auparavant en avait parlé sans embarras. Innocent IV et ses successeurs acceptèrent cette situation. Innocent IV eut-il conscience que le calife almohade n'accéderait pas à

<sup>207</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *L'Ibérie chrétienne et le Maghreb XII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècle*, London, 1990, p. 78.

<sup>208</sup> A. VAUCHEZ, « Les chrétiens face aux non-chrétiens », in *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, Paris, 1993, t. 5, Chapitre VI, p. 729.

<sup>209</sup> A. UNALI, « Pénétration religieuse et territoriale des chrétiens au Maghreb au XIII<sup>ème</sup> siècle », 2000, p. 148.

<sup>210</sup> *Ibidem*, p. 146.

<sup>211</sup> *Ibidem*, p. 147.

<sup>212</sup> *Ibidem*, p. 148.

<sup>213</sup> PH. GOURDIN, *Les relations politiques et économiques entre l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, p. 45-46 et « La papauté a-t-elle une politique maghrébine pendant le Moyen Âge ? », Roma, 2004, p. 210.

sa requête, que sa menace était bien dérisoire ? Le fit-il en vue de la croisade qui se préparait ? Avait-il conscience que les mercenaires avaient une importance stratégique ? La chancellerie pontificale n'enregistra pas, à la suite de ces demandes qui n'aboutirent pas, de lettres intimant l'ordre aux chrétiens de partir ou leur reprochant d'être restés. La papauté tenta d'encadrer et de protéger ce corps de soldats. Essayait-elle de l'instrumentaliser ? Y eut-il un intérêt stratégique pour la Chrétienté à ce que les mercenaires eussent ces places fortes ? Auraient-elles pu être utilisées comme base de la croisade en préparation ou auraient-elles pour servir de protection pour les chrétiens en cas de guerre entre la Castille et le calife almohade ? Dans tous les cas, elle n'eut jamais les moyens d'une telle politique. L'historien James Muldoon y voit une pression moins réelle que théorique. Innocent IV agissait comme un pasteur, s'assurant que ses brebis pourraient bien observer les pratiques religieuses<sup>214</sup>. Malgré l'imperméabilité du Maghreb au christianisme, aucun pape n'empêcha que des chrétiens servent des musulmans avec des armes. La papauté savait également que ces hommes partaient accompagnés de noyaux familiaux, de leurs femmes. Le danger pour ces fidèles demeurant sur des terres lointaines n'en était que plus grand. Il existe peu d'informations sur les femmes chrétiennes qui accompagnaient ces mercenaires<sup>215</sup>. Il y avait également des prostituées. Dès 1248 des chrétiens passèrent au service du sultan marīnide Abū Yaḥya Abū Bakr, des Castillans essentiellement. Après la chute de l'empire almohade, les chrétiens continuèrent à servir au « royaume de Marrakech » comme le nomme les pontifes. Son successeur renforça cette troupe. Des Aragonais furent aussi recrutés<sup>216</sup>.

En 1290, Nicolas IV s'adressa aux hommes d'armes chrétiens de Marrakech, mais aussi de Tlemcen et de Tunis. Son courrier s'inscrit dans un projet de plus grande ampleur dans lequel le pape œuvrait pour la propagation de la foi chrétienne en Afrique<sup>217</sup>. La liste des destinataires correspond à une réalité, il y a bien des mercenaires à la solde des Marīnides, des 'Abd al-Wādidés et des Ḥafṣides. Il n'y a pas de remise en question de leur activité en Afrique du Nord. En revanche la peur de voir ces chrétiens qui vivent au milieu des infidèles

<sup>214</sup> J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels: The Church and the Non-Christian World, 1250-1550*, Philadelphie, 1979, p. 41.

<sup>215</sup> Cette constatation est formulée par Maria Dolores López Pérez : « [q]uelques unes étaient des prostituées, mais d'autres accompagnaient leur mari, ce qui montre de manière évidente qu'il ne s'agissait pas seulement de transferts de troupes, mais de groupes familiaux ». Les sources citées datent de la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle et du XV<sup>ème</sup> siècle. M.-D. LÓPEZ PÉREZ, « Marchands, esclaves et mercenaires : les transferts de populations dans la Maghreb médiéval », in *Diasporas et migrations européennes (XI-XVI<sup>ème</sup> siècle)*, Paris, 2002, p. 402

<sup>216</sup> F. CLÉMENT, « Reverter et son fils, deux officiers catalans au service des sultans de Marrakech », 2003, p. 82.

<sup>217</sup> Voir II. B., Nicolas IV, p. 153.

s'écarter du droit chemin ou apostasier est confirmée<sup>218</sup>. Nicolas IV exhorte les hommes d'armes à conserver leur foi. Il désire diriger une règle pour que tous vivent honnêtement, ceux-là aussi qui, dans les régions de l'autre côté de la mer, sont au contact des infidèles. Il souhaite qu'ils se tiennent éloignés des infidèles pour que la religion chrétienne demeure. Il leur envoie l'évêque de Marrakech, légat apostolique, parce qu'il ne peut être lui-même sur ces terres, pour les soutenir. La peur de l'apostasie est présente tout au long de la lettre, *Rodericus* est envoyé pour retourner les apostats, confirmer les hésitants et renforcer les fidèles<sup>219</sup>, par sa parole et ses conseils salutaires. Nicolas IV envoya une aide à ces chrétiens si lointains, pour que la religion chrétienne puisse se maintenir au milieu de ces « peuples blasphémateurs ». Une deuxième idée apparaît : il faut que les mercenaires chrétiens soient exemplaires, tant pour les fidèles qui vivent sur ces terres, que pour les infidèles, en vue de les tourner vers une voie meilleure<sup>220</sup>.

Au XIV<sup>ème</sup> siècle, des chrétiens exerçaient encore le métier des armes au Maghreb al-Aqsā. Ces soldats étaient payés en espèces cinq à cinquante *dīnārs* d'or par mois. Une partie de cet argent était reversée à leurs souverains respectifs<sup>221</sup>. Se joignirent à eux des Kurdes et des Noirs. Tous ces soldats constituaient l'armée régulière et la garde personnelle du souverain. Les registres pontificaux gardent encore trace des mercenaires chrétiens. En 1307, les *milites* et autres chrétiens demeurant en Afrique s'adressèrent à Clément V pour la nomination de leur évêque<sup>222</sup>. Un an plus tard, d'après Ibn Abī Zar, l'*alcayt* des chrétiens se révoltait contre le sultan marīnide alors en déplacement à Fès. Ce dernier rentra à Marrakech massacrer « tous les chrétiens qui s'y trouvaient »<sup>223</sup>. Il aligna leurs têtes sur les créneaux de la muraille. En 1310 encore, le chef des troupes castillanes participait à un soulèvement<sup>224</sup> puis à nouveau en 1315 deux capitaines castillans étaient impliqués dans une révolte.

<sup>218</sup> « *Etsi omnes qui christiane fidei cultum tenent, ut suas Deo lucrificiant animas ad recte vivendi regulam dirigi cupiamus, illos tamen, qui in regione infidelium et cum infidelibus conversantur...* », « [...] ut sic inter incredulos vos exhibere vita et conversatione probabiles studeatis, caritate magistra et pietate perduce, in divinis beneplacitis vos jugiter, exercendo, ac abstinendo ab omnibus per que detrahi valeat nomini christiano... » 1290, février, 9. *Etsi omnes qui*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 17-18, n° XVIII.

<sup>219</sup> « *pro incredulis convertendis, apostatis revocandis, confirmandis nutantibus, et fidelibus roborandis* ». *Ibidem*.

<sup>220</sup> « *quod tam fideles qui in partibus ipsis degunt, quam etiam infideles, ad frugem melioris vite vestro proficiant et informentur exemplo* ». *Ibidem*.

<sup>221</sup> M. SHATZMILLER, « Marīnide », in *El*.

<sup>222</sup> « *milites et ceteri christiani in Africa commorantes* ». 1307, août, 29. *Ad regimen universalis*. Reg. Vat. 54, f. 67 v°, ep. 342. Voir le IV. A., L'échange avec le Maghreb, p. 358-359.

<sup>223</sup> IBN ABI ZAR, *Roudh el-kartas*, Paris, 1860, p. 551-552. P. DE CENIVAL, « L'Église chrétienne de Marrakech au XIII<sup>ème</sup> siècle », Rabat, 1927, p. 81.

<sup>224</sup> F. CLÉMENT, « Reverter et son fils, deux officiers catalans au service des sultans de Marrakech », 2003, p. 82.

En 1313, les mercenaires envoyaient au pape une requête par leur messager, *Busium Falconis*, soldat et procureur<sup>225</sup>. Le pape ne mentionne pas le récent massacre mais connaît alors la composition du corps d'armée : il règle un désaccord entre Catalano-Aragonais et Castellans<sup>226</sup>. En 1313, Clément V utilisa l'expression « chrétiens de la cité et du diocèse de Marrakech<sup>227</sup> ». Il avait sans doute à l'esprit qu'ils se trouvaient dans cette cité. En 1375 lorsque, à nouveau, la papauté se pencha sur les mercenaires du Maghreb al-Aqsā – qui résidaient plus probablement à Fès plus qu'à Marrakech – elle emploie la même formule mais mentionne également « un archidiacre de Fès<sup>228</sup> ». Déjà lors de la fondation de l'évêché en 1233, dans une lettre pontificale, Fès apparaissait comme une ville où des chrétiens résidaient<sup>229</sup>. Cela recouvrait une réalité. Les Almohades avaient installé les soldats chrétiens dans un quartier de la ville. La toponymie en a gardé la trace avec la rue de l'église, *darb al-Kanisa*<sup>230</sup>. Plus tard, les Marīnides prévirent un secteur pour les mercenaires chrétiens lorsqu'ils fondèrent la ville royale de Fès-Jdid, le *Rabaḍ an-Naṣārā*. Leur nombre s'éleva jusqu'à trois mille<sup>231</sup>.

Aux environs de 1340 selon un géographe égyptien il y aurait eu un corps d'armée des sultans marīnides d'« au moins quatre milles cavaliers francs » et « cinq cents cavaliers » convertis à l'islam<sup>232</sup>.

Ainsi pendant une soixantaine d'années le sort des mercenaires chrétiens demeurant au Maroc ne préoccupa pas la papauté. Mais leur histoire était toujours mouvementée. Par exemple en 1361, l'*alcayt* « Garcia Ibn-Antoun » participa à une conspiration contre le vizir. Lorsque ce dernier voulut l'arrêter, il « tira son poignard pour se défendre » et fut tué sur-le-champ. Le bruit se répandant dans Fès qu'il avait tenté d'assassiner le vizir, la population s'en prit aux mercenaires chrétiens, massacrant ceux qu'elle rencontra dans la rue.

<sup>225</sup> « *dilecti filii barones, nobiles et alii castellani in regno Marrochii commorantes sicut nobis per dilectum filium Busium Falconis militem nuntium et procuratorem eorum specialiter ad hoc missum significare curarunt* ». 1313, octobre, 11. *Licet dudum venerabilis*. CLÉMENT V, BEFAR, t. VII, p. 305, n° 9.700. Voir le IV. A., L'échange avec le Maghreb, p. 358-359.

<sup>226</sup> « *quod ex provisione prefata inter Aragonen. et Cathalanos eosdem et dictos castellanos discordia debeat exoriri* ». 1313, octobre, 11. *Licet dudum venerabilis*. CLÉMENT V, BEFAR, t. VII, p. 305, n° 9.700.

<sup>227</sup> « *Christi fideles Marrochitan. civitatis et diocesis* ». 1313, septembre, 4. *Ex conquestione venerabilis*. CLÉMENT V, BEFAR, t. VII, p. 269, n° 9.612.

<sup>228</sup> Sans doute le nom « de Marrakech » recouvrait-il alors le sens de Maroc. 1375, août, 16. Reg. Aven. 195, f. 281 v°. Voir le III. C. L'évêché de Marrakech, « *Arnaldus Sartetol* », p. 333.

<sup>229</sup> Il existe alors un « évêque de Fès », il devait être auprès de ses ouailles, dans la même cité. « *venerabili fratri nostro Agnello Fecensi episcopo* ». 1233, mai, 27. *In aliis litteris*. Reg. Vat. ff. 36 v° - 37 r°, ep. 135.

<sup>230</sup> Kanisa peut également signifier Synagogue.

<sup>231</sup> H. FERHAT, « Fès », in *Grandes villes méditerranéennes du monde musulman médiéval*, Roma, 2000, p. 221-222.

<sup>232</sup> D'après Ibn Faḍl Allāh al-'Umarī, cité par F. CLÉMENT, « Reverter et son fils, deux officiers catalans au service des sultans de Marrakech », 2003, p. 82.



Elle se dirigeait vers leur quartier quand les Marīnides prirent la défense de leur troupe<sup>233</sup>. Les mercenaires étaient souvent au cœur de révolutions de palais, de plus en plus nombreuses. De même en 1368, « tous les officiers de la milice chrétienne » furent tués à coups de lance sur la place d'exécution à la suite d'une rumeur de complot arrivée jusqu'aux oreilles du sultan<sup>234</sup>.

En 1375, l'échange épistolaire de Grégoire XI laisse entrevoir les difficultés des mercenaires vivant au Maroc. Il s'agit alors des *farfanés*, mercenaires castillans. *Arnaldus Sartedol*, évêque de Marrakech et *Aymarus*, noble et soldat du diocèse de Séville, s'étaient rendus auprès du pape pour l'informer de la situation marocaine et lui demander d'intervenir. C'est le pape lui-même qui précise, dans différentes lettres, qu'*Aymarus* est un soldat du diocèse de Séville, le juge des chrétiens à la curie du souverain marīnide<sup>235</sup>, et qu'il a séjourné plusieurs années en Afrique<sup>236</sup>. En retour, il est envoyé avec l'évêque auprès du « souverain de Benimarīn » pour lui recommander « les militaires et tous les chrétiens qui demeurent dans son royaume<sup>237</sup> », pour qu'il puisse rentrer en Castille. Le pape s'adresse ensuite à l'« *alcaidis* » ou *alcayt*, capitaine des chrétiens qui demeurent au royaume de Marrakech. Il lui demande d'intercéder en faveur de la mission de l'évêque et du soldat de Séville en ajoutant que ce dernier doute fortement que le roi marīnide s'oppose à leur démarche<sup>238</sup>. Il adresse également des « absolutions plénières à l'article de la mort » pour une longue liste de chrétiens du diocèse de Marrakech, une soixantaine d'hommes auxquels il faut ajouter des femmes. Parmi ces personnes, figure « *Laurentius Yanes, alcaidus de Benamaryn laicorum* »<sup>239</sup>. La papauté reconnaissait l'emploi militaire des chrétiens sur place et s'adressait à leur chef l'*alcayt* ou « capitaine des catholiques » qu'il nomme précisément<sup>240</sup>. Grégoire XI ne critiquait pas leur fonction mais œuvra, selon ses moyens, à leur rapatriement. Il tenta de les protéger pendant qu'à cette date il souhaitait mener une campagne contre « l'Afrique »<sup>241</sup>. Il écrivit à ce propos au roi de Castille et de Léon, l'informant de ce qu'*Aymarus* lui avait dit au sujet des menaces qui pesaient

<sup>233</sup> IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. IV, p. 349-353. P. DE CENIVAL, « L'Église chrétienne de Marrakech au XIII<sup>ème</sup> siècle », Rabat, 1927, p. 81.

<sup>234</sup> IBN KHALDŪN, *op. cit.*, t. IV, p. 375.

<sup>235</sup> « *dilectus filius nobilis vir Aymarus Alfonsi miles Ispaliensis diocesis iudex christianorum tue curie* ». 1375, septembre, 13. *Venerabilis Frater*. Reg. Vat. 271, f. 56 r°, ep. 56.

<sup>236</sup> « *qui in partibus Affrice [...] Agarenis multis annis comoratus* ». 1375, septembre, 5. *Dudum venientem ad*. Reg. Vat. 271, f. 54 r°- v°, ep. 54.

<sup>237</sup> « *militem et omnes christianos sub tuo dominio commorantes* ». 1375, septembre, 13. *Venerabilis Frater*. Reg. Vat. 271, f. 56 r°, ep. 56.

<sup>238</sup> « *Dilectis filiis nobilibus viris Alcaidis seu capitaneis catholicis in Benamarine et Marrochitanus regnis commorantibus salutem* ». 1375, septembre, 13. *Cum dilectus filius*. Reg. Vat. 244 I, f. 80 r°, ep. 169.

<sup>239</sup> 1375, août, 16. Reg. Aven. 195, f. 281 v°.

<sup>240</sup> 1375, septembre, 13. *Cum dilectus filius*. Reg. Vat. 244 I, f. 80 r°, ep. 169.

<sup>241</sup> Voir le I. B., Grégoire XI, p. 194.

sur les chrétiens demeurant au Maghreb al-Aqsā et du problème de la piraterie. Le pape avait alors tout intérêt à voir les fidèles du Christ revenir au bercail. Mais pourquoi le Castillan s'adressent-il à lui et non à son souverain ? Au XIII<sup>ème</sup> siècle, la papauté établit les contacts avec les mercenaires et tenta de les protéger. Au XIV<sup>ème</sup> siècle se firent les soldats chrétiens qui s'adressèrent eux-mêmes aux papes lorsqu'ils rencontraient des difficultés.

Quinze ans plus tard, une histoire similaire eut à nouveau lieu à Fès. Elle est narrée par Roser Salicrú I Luch<sup>242</sup>. Les soldats chrétiens établis à Fès envoyèrent un messenger, mais cette fois au roi de Castille, pour qu'il intercède en leur faveur auprès du souverain marīnide. Ils désiraient rentrer en Castille. En 1390, une cinquantaine de familles vint s'établir à Séville, Jerez de la Frontera et ailleurs. Quelques siècles plus tard Marmol<sup>243</sup> rapporte ce retour des Farfanés. Cette émigration n'était pas étrangère à la crise que connaissaient alors les sultans de Fès.

Lorsque Marmol décrit l'Afrique, il rappelle l'existence d'un corps d'armée chrétienne, amené sur le sol marocain par « Iacob Almansor al-Manṣūr<sup>244</sup> ». D'après l'auteur ils étaient appelés « mustarabes » ou « mustarabins » parce qu'ils parlaient l'arabe et logeaient à Marrakech, dans deux grands palais, entre la place de la mosquée et les greniers à grains<sup>245</sup>. Il raconte également la mort au XIII<sup>ème</sup> siècle du comte Dom Fernand :

[En] l'vn de ces deux palais des Mustarabes de la forteresse de Maroc, mourut le Comte Dom Fernand, qui s'estoit mis du parti des Maures, acause que le Roy Ferdinand, qui gagna Seville<sup>246</sup>, luy avoit osté son Estat : car le Roy de Maroc le receut fort bien, & luy donna de grans appointemens<sup>247</sup>.

À l'inverse et bien que l'auteur évoque les chrétiens de Fès, il ne mentionne pas clairement de mercenaires parmi eux<sup>248</sup>. Cependant on peut penser que c'est à qu'il fait allusion lorsqu'il parle de la « garde des rois<sup>249</sup> ».

<sup>242</sup> R. SALICRÚ I LLUCH, « Mercenaires castillans au Maroc au début du XV<sup>ème</sup> siècle », *Migrations et diasporas méditerranéennes : Xe-XVI<sup>e</sup> siècles*, Paris, 2002, p. 424-425.

<sup>243</sup> « [...] Dom Iean premier, Roy de Castille, les fit revenir en Espagne, & leur donna de grans biens & de grans privilèges, comme on voit par ceux des Farfanés de Gots dans l'Andalousie, & de plusieurs autres qui en viennent. Les Latins les nomment Mustarabes, & les Arabes Mustarabins... » MARMOL, *L'Afrique*, Grenade, 1572, t. II, p. 54.

<sup>244</sup> Abū Yūsuf Ya'qūb al-Manṣūr, calife almohade de 1184-1199.

<sup>245</sup> MARMOL, *L'Afrique*, Grenade, 1572, t. II, p. 54. Ce texte est repris par le franciscain Koehler. H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 12.

<sup>246</sup> Séville fut reprise en 1248.

<sup>247</sup> MARMOL, *op. cit.*, t. II, p. 54.

<sup>248</sup> *Ibidem*, chapitre 22 : *De Fez, qui est la capitale du royaume*, p. 157.

<sup>249</sup> M.-D. LÓPEZ PÉREZ, « Émigrer pour faire la guerre : Aragonais et Catalans au service des sultans maghrébins (XIV<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècles) », in *La circulation des élites européennes entre histoire des idées et histoire sociale*, Paris, 2002, p. 76.

## Tunis

Comme dans le royaume marīnide, des mercenaires chrétiens étaient à la solde du souverain maghrébin<sup>250</sup>. Cette troupe, essentiellement catalane, s'était constituée au XIII<sup>ème</sup> siècle<sup>251</sup>. Les archives aragonaises, très riches, ont permis de mieux connaître les mercenaires au service des Ḥafṣides<sup>252</sup>. Ils étaient sous les ordres d'un « *alcayt* » – caïd –. En 1257, il s'agissait du chevalier Guillem de Moncada<sup>253</sup>. En 1260, le Père de Palau le remplaça. La troupe avait une grande influence à la cour de Tunis. Elle avait des détachements à Bône et peut-être à Bougie et Constantine<sup>254</sup>. La solde des mercenaires était mensuelle, payée par le sultan à hauteur de quarante-cinq à quatre-vingt-dix besants d'argent. L'*alcayt*, qui prélevait une partie des sommes pour le roi d'Aragon<sup>255</sup>, recevait lui deux mille à trois mille besants. Les troupes catalano-aragonaises étaient sous le patronage de leur roi qui intervenait dans leur organisation, nommait l'*alcayt* et désirait que l'autorité de ce dernier s'étende sur tous les mercenaires chrétiens<sup>256</sup>. Il y avait d'autres soldats chrétiens qui servaient en Ifrīkiya, des Castillans, des Gibelins allemands et des Italiens<sup>257</sup>.

<sup>250</sup> Les mercenaires chrétiens d'Ifrīkiya ont été étudiés par Robert Brunschvig (R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Ḥafṣides : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol I, p. 440-445) puis par Charles-Emmanuel Dufourcq (CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 101-104). Roser Salicrú I Luch écrit une petite synthèse de leur travaux (R. SALICRÚ I LLUCH, « Mercenaires castillans au Maroc au début du XV<sup>ème</sup> siècle », *Migrations et diasporas méditerranéennes : Xe-XVI<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 2002, p. 419-420). Philippe Gourdin fait un point sur ces troupes au XV<sup>ème</sup> siècle (PH. GOURDIN, *Les relations politiques et économiques entre l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, p. 182.) Voir également F. CLÉMENT, « Reverter et son fils, deux officiers catalans au service des sultans de Marrakech », 2003, p. 83.

<sup>251</sup> « Un texte permet d'admettre que cette milice existait déjà avant août 1256... » CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 102, n. 4.

<sup>252</sup> R. SALICRÚ I LLUCH, *art. cit.*, p. 418, note. 15.

<sup>253</sup> Charles-Emmanuel Dufourcq apporte de nombreux renseignements sur cette communauté : « Moncada portait le titre de caïd des chrétiens, ce qui laisserait entendre que la milice chrétienne d'Ifrīkiya se réduisait à ce corps ». « ...un acte privé d'août 1254 autorise même à penser que Moncada était déjà à Tunis à cette date ». CH.-E. DUFOURCQ, *op. cit.*, p. 101 et 102, n. 5.

<sup>254</sup> *Ibidem*, p. 104-105.

<sup>255</sup> « [...] 15 besants par mois environ sur chaque homme ; et un millier de besants, chaque mois aussi, sur l'*alcayt* [...] c'était là une source de revenus non négligeable : [Jaimé] pouvait encaisser ainsi quelque 20 000 besants d'argent par an [...] Cette somme pouvait s'élever jusqu'à 90 000 besants, si les membres de la milice étaient au nombre de 500... » *Ibidem*, p. 103.

<sup>256</sup> R. SALICRÚ I LLUCH, *op. cit.*, p. 419.

<sup>257</sup> « [...] qui se réfugièrent à Tunis au lendemain des victoires remportées par les Guelfes en Italie méridionale et en Sicile en 1266-1268... » CH.-E. DUFOURCQ, *op. cit.*, p. 102. Dans un projet de traité de 1287 entre le prétendant abd al-Wādides et Alphonse III est précisé que le roi d'Aragon a autorité sur tous les mercenaires chrétiens et non sur les marchands qui dépendent de leur consul. « La Mantia G., *Codice Diplomatico dei re aragonesi di Sicilia (1282-1355)*, I, document n° CLXVIII, p. 377-386 ». Cité par PH. GOURDIN, *Les relations politiques et économiques entre l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, p.179, n. 144.

Au milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle les rapports étaient pacifiques entre chrétiens et musulmans. Il n'était pas exclu que les soldats fassent aussi du commerce. Ces bonnes relations apportaient des richesses à la fois aux Catalans sur place mais également à leur roi<sup>258</sup>. La dynastie hafside accueillait aussi parmi ses hommes d'armes, des réfugiés qui fuyaient leurs souverains<sup>259</sup>. Il y avait donc des mercenaires chrétiens à Tunis lorsque la VIII<sup>ème</sup> croisade aborda les côtes ifrīkiyennes.

Les soldats chrétiens ne sont nommés qu'à trois reprises : en 1235, dans la lettre de saint Ramòn de Peñafort aux frères de Tunis, en 1290, avec ceux de Tlemcen et Marrakech, et en 1375<sup>260</sup>. La question de savoir si les chrétiens ont le droit d'être mercenaires pour le compte d'un souverain musulman n'y est pas posée, même dans la réponse canonique de Ramòn de Peñafort. Les chrétiens de Tunis ne demandent pas s'ils peuvent se battre pour un musulman et Grégoire IX répond à des questions les concernant sans soulever le problème. Dans le même texte, il interdit le commerce d'armes et se tait au sujet de cette aide militaire<sup>261</sup>. Moins de deux ans avant, de l'autre côté du Maghreb, il demandait au souverain almohade de se convertir pour que les chrétiens puissent continuer à le servir<sup>262</sup>. Un seul paragraphe concerne précisément les militaires. Les chrétiens demandent au pape de statuer sur les militaires chrétiens, qui, vivant avec des Sarrasins, contraignent ainsi à une plus grande proximité les hommes et femmes de leur entourage au risque de devenir eux-mêmes « Sarrasins ». Le pape répond qu'ils ne sont pas excommuniés mais qu'ils pèchent mortellement<sup>263</sup>.

Hormis la lettre de 1290 de Nicolas IV aux hommes d'armes de Marrakech, Tlemcen et Tunis<sup>264</sup> (dont je doute fort qu'elle soit jamais arrivée jusqu'en

<sup>258</sup> CH.-E. DUFOURCO, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 104.

<sup>259</sup> F. CLÉMENT, « Reverter et son fils, deux officiers catalans au service des sultans de Marrakech », 2003, p. 83.

<sup>260</sup> 1235, janvier. Lettre de Ramòn de Peñafort aux frères de Tunis. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Peñafort.pdf>. 1290, février, 9. *Etsi omnes qui*. Reg. Vat. 44, f. 294 r°, ep. 845. 1375, décembre, 9. *Ex relatione tua*. Reg. Vat. 267, f. 42 v°.

<sup>261</sup> Pourtant à plusieurs reprises dans la lettre, il est question de l'aide « *impedunt aliquod auxilium* », qu'il ne faut pas donner mais rien n'est dit sur les mercenaires. 1235, janvier. Lettre de Ramòn de Peñafort aux frères de Tunis. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Peñafort.pdf>

<sup>262</sup> 1233, mai, 27. *In aliis litteris*. Reg. Vat. ff. 36 v°-37r°, ep. 135. Voir le III. A., Les mercenaires, p. 232.

<sup>263</sup> « *Item, utrum sint excommunicati milites christiani uel allii, qui conuersantes cum sarracenis, obligant uel impignorant uiros uel feminas de familiis suis sarracenis, necessitate compulsi, et maxime qui eos obligant nec credunt se posse sufficere ad redemptionem eorum. Contingit autem multoties, quod taliter obligati et maxime pueri uel puelle fiunt postmodum sarraceni et si postea repetuntur non redduntur. Respondemus: similiter* ». 1235, janvier. Lettre de Ramòn de Peñafort. <http://www.cn-telma.fr/relmin/extrait252839/>

<sup>264</sup> 1290, février, 9. *Etsi omnes qui*. Reg. Vat. 44, f. 294 r°, ep. 845. Voir le III. A., Les mercenaires, p. 238.

Ifrikiya) la papauté n'eut cure des mercenaires ifrikiyens pendant près de 140 ans. Les soldats chrétiens du Maroc préoccupèrent davantage le Saint-Siège. À Tunis, en 1375, leur chef, *Guillemo de Rivopullio*, « capitaine, *alcayt* et messager des soldats chrétiens de Tunis et des autres chrétiens demeurant<sup>265</sup> » dans cette cité, rapporta à Grégoire XI les troubles tunisois semés par les discours erronés de *Laurentius Carbonelli*<sup>266</sup>. Le texte ne concerne pas particulièrement les soldats ou l'activité guerrière. Grégoire XI savait qu'il existait des mercenaires à Tunis comme à Marrakech. Dans son courrier, il nomme leur chef « capitaine » ou « *alcayt* » ; pour lui il est le représentant de tous les chrétiens sur place, alors que pour le Maroc, la distinction entre marchands et mercenaires est plus marquée. À la même date, les lettres étudiées précédemment ne concernaient que les militaires castillans. Comme en 1235, il semble que ce soit toute la communauté chrétienne qui s'adresse à la papauté, ici par la voix d'un mercenaire.

Au XV<sup>ème</sup> siècle, Anselme Adorno<sup>267</sup>, avant de se rendre en Terre Sainte, parcourut les côtes ifrikiyennes. Il visita Carthage puis Tunis et dépeignit la ville, la population, les alentours et le gouvernement. Les mercenaires habitaient alors un quartier particulier, hors du secteur des *funduqs*, qui se trouvait à proximité de la *kaşba*, quartier nommé « Rabat », appellation qui signifie « faubourg<sup>268</sup> ». Il était parcouru d'une grande artère et de nombreuses rues ; il était fermé par une porte. Le voyageur génois note, en 1470, que les chrétiens de Rabat ne distinguaient en rien des autochtones, « ni par la langue, ni par les mœurs et les façons de vivre<sup>269</sup> », à cela près qu'ils étaient catholiques et possédaient une église<sup>270</sup>. Ils demeuraient dans la cité tunisoise avec leurs femmes, elles aussi intégrées, et pouvaient être seigneurs de villages<sup>271</sup>.

Cent ans après, Marmol raconte que ces mercenaires étaient encore dans la ville lorsque Charles-Quint la prit en 1535. Il parle lui aussi du quartier de Rabat et des chrétiens qui y résidaient :

<sup>265</sup> « *Capitaneo Alcaydo Nuncupato stipendiariorum chriastinaorum Regis Tunicii ac universiis et singulis tam eisdem stipendiariis quam aliis christianis Tunicii commorantibus...* » 1375, décembre, 9. *Ex relatione tua*. GRÉGOIRE XI, BEFAR, fasc. 1, p. 170, n° 3.644.

<sup>266</sup> 1375, décembre, 9. *Ex relatione tua*. Reg. Reg. Vat. 244 I, f. 123 r°. Voir le III. A., Les marchands, « La politique de *Devetum* », p. 225 et le III. B., « Ifrikiya », « La communauté... », p. 285.

<sup>267</sup> J. HEERS et G. DE GOER, *Itinéraire d'Anselme Adorno en Terre Sainte (1470-1471)*, Paris, 1978, 103-109.

<sup>268</sup> *Ibidem*, p. 106, note 7. Philippe Gourdin situe le quartier de Rabat dans la deuxième enceinte de la ville. PH. GOURDIN, *Les relations politiques et économiques entre l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, p. 182.

<sup>269</sup> J. HEERS et G. DE GOER, *Itinéraire d'Anselme Adorno en Terre Sainte (1470-1471)*, Paris, 1978, p. 109.

<sup>270</sup> *Ibidem*. Voir le II. b. « Ifrikiya », « Les mercenaires chrétiens et l'église Saint-François », p. 275.

<sup>271</sup> Philippe Gourdin étudie la vie de ce quartier au XV<sup>ème</sup> siècle. PH. GOURDIN, *op. cit.*, p. 182-183.

[1] y en avoit de deux sortes, les vns qui estoient descendus de ces anciens Musarabes, estoient Gentilshommes, & avoient des Gouvernemens & des lieux qui leur appartenoyent, aussi estoient-ils fort riches & fort vaillans, & les Rois en faisoient grand estat, pour s'estre opposez souvent à la furie des Arabes. Les autres s'estoient establis là de tous les endroits de la Chrestienté, & n'estoient que taverniers ou merciers, avec quelques marchans, au lieu que les autres ne s'exerçoient qu'aux armes ; aussi repassèrent-ils en Europe avec l'Empereur, & se répandirent en divers endroits, où il leur donna quelques appointemens<sup>272</sup>.

Pour l'auteur, l'origine de ce corps d'armée est la même que celui de Marrakech ; ils seraient eux aussi venus avec al-Manşūr.

### Tlemcen et Constantine

D'autres troupes chrétiennes étaient établies à Tlemcen et Constantine. Exception faite de la lettre de 1290 où sont mentionnés les hommes d'armes chrétiens de Tlemcen, elles sont absentes des registres du Vatican<sup>273</sup>. Dès le XIII<sup>ème</sup> siècle, des mercenaires sujets du roi d'Aragon s'établirent à Tlemcen<sup>274</sup>. Un corps de soldats castillans est lui attesté en 1297 ; il fut dirigé par Bernat Seguí<sup>275</sup>. D'autres soldats chrétiens sont mentionnés dans *Crónica del Rey en Pere*<sup>276</sup>, ils étaient à la solde du gouverneur de Constantine.

Les activités des chrétiens, qu'elles soient commerciales ou militaires, étaient connues de la papauté. La politique de *Devotum* interdit aux chrétiens le négoce de certaines marchandises. Ces interdictions concernant le commerce avec « les Sarrasins » s'appliquaient de fait au Maghreb. La papauté l'affirma textuellement à plusieurs reprises. Lorsque le Saint-Siège parle des mercenaires, il est moins question de réglementation, d'interdiction que de la crainte pontificale pour ses ouailles si éloignées. Les pontifes souhaitaient protéger ces chrétiens demeurant en terre musulmane. Ils pouvaient subir des violences parce qu'ils étaient soldats de manière sûre ou de façon plus générale parce qu'ils étaient chrétiens. Si une croisade visait le Maghreb, ces communautés ne seraient-elles pas davantage menacées ? Les courriers pontificaux ne le disent pas de manière claire mais souvent les projets croisés et le souci des mercenaires chrétiens coïncident temporellement. Un autre pro-

<sup>272</sup> MARMOL, *L'Afrique*, Grenade, 1572, t. II, p. 449.

<sup>273</sup> 1290, février, 9. *Etsi omnes qui*. Reg. Vat. 44, f. 294 r°, ep. 845.

<sup>274</sup> M.-D. LÓPEZ PÉREZ, « Marchands, esclaves et mercenaires : les transferts de populations dans la Maghreb médiéval », in *Diasporas et migrations européennes (XI-XVI<sup>ème</sup> siècle)*, Paris, 2002, p. 400.

<sup>275</sup> R. SALICRÚ I LLUCH, « Mercenaires castillans au Maroc au début du XV<sup>ème</sup> siècle », *Migrations et diasporas méditerranéennes : Xe-XVI<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 2002, p. 421.

<sup>276</sup> « E axi s'esdevench que aquell Serray qui tenia Constantina, qui havia nom Bolboquer, havia molts soldaders crestians ab ell ». Barcelona, 1885, CAPITOL LXXXVII. L.-Ch. FÉRAUD, « Expédition du roi Pierre III d'Aragon à Collo au XIII<sup>ème</sup> siècle d'après une chronique catalane », 1872, p. 241-258, p. 243.

blème est exprimé par la papauté : certains soldats apostasiaient, par choix ou de force. Ce point revient sans cesse dans les courriers pontificaux qui s'inquiètent des « chrétiens » en général vivant au Maghreb.

### *Les captifs*

La papauté, pendant plus de deux cents ans, prit soin des communautés de fidèles installés en Afrique. Les captifs étaient dans une position de plus grande faiblesse encore. À la suite des guerres et de la piraterie fréquente en Méditerranée de nombreux chrétiens furent mis en captivité par les musulmans, et réciproquement<sup>277</sup>. À l'Ouest c'est dans le contexte de la *reconquista* et du *djihād* que furent capturés des hommes. À l'Est, à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, c'est à la suite de la bataille de Hattin que de nombreux chrétiens furent faits prisonniers. La question de leur libération se posa alors ; avec plus d'insistance encore sous le pontificat d'Innocent III<sup>278</sup>. Les prisonniers subissaient l'enfermement, les mauvais traitements et surtout la tentation d'apostasier pour recouvrer la liberté<sup>279</sup>. Ces différents sujets furent évoqués par les papes. Sur les deux cents ans que j'étudie, à dix reprises, la papauté intervint de manière précise pour soutenir les libérations de chrétiens enfermés dans les geôles maghrébines<sup>280</sup>. Sept lettres furent enregistrées par la chancellerie apostolique<sup>281</sup>. Le vocabulaire employé par la papauté est sans surprise ; il y est question de « captifs », de « chrétiens captifs », de chrétiens « en prison » ou retenus dans des « ergas-

<sup>277</sup> D. VALÉRIAN, « Le rachat des captifs dans les traités de paix de la fin du Moyen Age : entre diplomatie et enjeux économiques », 2006, p. 343.

<sup>278</sup> G. CIPOLLONE, *Cristianità-Islam : cattività e liberazione in nome di dio*, Roma, 1992, p. XI et p. 1. D. VALÉRIAN, *art. cit.*, p. 343.

<sup>279</sup> Des cas d'apostasie sont attestés. Par exemple en 1258, dans une lettre de Jaime I<sup>er</sup> d'Aragon sont décomptés vingt-trois cas d'apostasie de sujets du roi d'Aragon alors captifs. 1258, janvier, 15. Lettre de Jaime I<sup>er</sup> d'Aragon. L. DE MAS-LATRIE, *Supplément et tables*, Paris, 1872, p. 33, n° 1.

<sup>280</sup> 1199, mars, 8. *Inter opera misericordie*. Reg. Vat. 4, f. 148r°-v°.  
1200, avril-mai. A. POTTHAST, *Regesta Pontificum Romanorum*, Berlin, 1873, t. I, p. 96, n°1040.  
1226, mars, 17. *Ex parte vestra*. Reg. Vat. 13, f. 121 r°, ep. 246.  
1235, janvier. Lettre de Ramòn de Peñafort. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Penyafort.pdf>  
1290, février, 9. *Tanto circa divini*. Reg. Vat. 44, f. 293 v°, ep. 841.  
1325, décembre, 2. *Nuper dilectus filius*. Reg. Vat. 80, f. 147 v°, ep. 389.  
1327, décembre, 21, d'après les archives aragonaises, ACA, CRD, Alfonso III, caja 1, n° 169.  
1375, septembre, 10, *apud Pontemsorgie*. Reg. Aven. 196, f. 540.  
1379, février, 18. *Pium apud Deum*. Reg. Aven. 216, f. 86 r°-v°.  
1397, mars, 28. *Fidelium Christianorum per*. C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum, V-VII*, Roma, 1898-1904, t. VII, p. 73, n° 218.

<sup>281</sup> La même remarque, faite au sujet des marchands et des mercenaires, peut être appliquée ici : le plus souvent les papes utilisent le terme générique de « chrétiens », sans que soit différenciée la condition des fidèles.



tules »<sup>282</sup>. Ils étaient au royaume de Maroc ou de Tunis<sup>283</sup>. Les papes œuvraient pour que soient visités ces prisonniers<sup>284</sup> et qu'ils soient libérés<sup>285</sup>. Il y eut peu d'évolution dans la terminologie employée par la chancellerie.

La première lettre est la fameuse bulle de 1199 écrite par Innocent III<sup>286</sup>. Ce pontife était soucieux de la paix de l'Église universelle et du peuple chrétien. Le nouvel ordre de la Sainte-Trinité fondé dans la dernière décennie du XII<sup>ème</sup> siècle répondait au vœu de paix du pape. Dans sa règle même, était écrit « *pro statu, et pace sancte romane ecclesie et totius christinatatis* »<sup>287</sup>. Ces frères s'étaient voués à la prière et à la protection de par le monde des prisonniers chrétiens retenus par les musulmans, ainsi qu'à leur rachat. Le pape par la bulle *Inter opera misericordie* recommanda les trinitaires au calife almohade<sup>288</sup>. Lorsque Innocent III écrivit au calife almohade en « terrain désarmé<sup>289</sup> », il parle en premier lieu de miséricorde : « parmi les miséricordes que le Christ recommanda à ses fidèles dans l'Évangile, la rédemption des captifs ne tient pas une petite place<sup>290</sup> ». Il explique ensuite qui sont les trinitaires, les nommant simplement « *quidam vire* ». Pour l'historien Guilio Cippollone, ce terme vague est une précaution pontificale ; les musulmans identifiaient alors les religieux aux templiers et hospitaliers à la vocation militaire<sup>291</sup>. Ses successeurs lorsqu'ils écrivaient aux souverains maghrébins employèrent sans difficulté aucune, pour leur recommander, les frères mendiants envoyés au service des chrétiens les termes de *frater* ou *vir religiosus*<sup>292</sup>. Innocent III ex-

<sup>282</sup> Toutes les lettres susdites (voir la note n° 280) utilisent ce vocabulaire, *captus* ou *captivus*. « *in carceribus* ». 1226, mars, 17. *Ex parte vestra*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 9, n° IX ; « *ergastulo* ». 1199, mars, 8. *Inter opera misericordie*. G. CIPOLLONE, *op. cit.*, p. 506.

<sup>283</sup> « *Universis captivatis per regem Marroch* ». 1200, avril-mai. A. POTTHAST, *Regesta Pontificum Romanorum*, Berlin, 1873, t. I, p. 96, n°1040. « *in partibus Barbariae* ». 1397, mars, 28. *Fidelium Christianorum per*. C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum, V-VII*, Roma, 1898-1904, t. VII, p. 73, n° 218.

<sup>284</sup> « *visitare Christianos in carceribus* ». 1226, mars, 17. *Ex parte vestra*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 9, n° IX.

<sup>285</sup> « *in redemptionem* » ; « *pro liberandis* ». 1199, mars, 8. *Inter opera misericordie*. G. CIPOLLONE, *Cristianità-Islam : cattività e liberazione in nome di dio*, Roma, 1992, p. 506. 1290, « *pro redemptione* ». 1290, février, 9. *Tanto circa divini*. Reg. Vat. 44, f. 293 v°, ep. 841. « *liberatione* ». 1397, mars, 28. *Fidelium Christianorum per*. C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum, V-VII*, Roma, 1898-1904, t. VII, p. 73, n° 218.

<sup>286</sup> 1199, mars, 8. *Inter opera misericordie*. Reg. Vat. 4, f. 148 r°- v°.

<sup>287</sup> G. CIPOLLONE, « Innocenzo III e i saraceni : Atteggiamenti differenziati (1198-1199) », 1988, p. 170.

<sup>288</sup> 1199, mars, 8. *Inter opera misericordie*. Reg. Vat. 4, f. 148 r°- v°.

<sup>289</sup> « *un terreno disarmato* ». G. CIPOLLONE, *Cristianità-Islam : cattività e liberazione in nome di dio*, Roma, 1992, p. 506.

<sup>290</sup> « *Inter opera misericordie, que Iesus Christus, Dominus noster fidelibus suis in Evangelio commendavit, non minimum locum optinet redemptio captivorum...* » *Ibidem*.

<sup>291</sup> G. CIPOLLONE, *op. cit.*, p. 430.

<sup>292</sup> Au « *Miramolin* » : « *Fratres Ordinis Fratrum Minorum* » (1233, mai, 26. *Coelestis altitudo et*. Reg. Vat. 17, f. 34, r°, ep. 129) et « *religiosis viris* » (1233, mai, 27. *In aliis litteris*. Reg. Vat. ff. 36 v°-37r°.

plique que les porteurs de la lettre faisaient partie d'un ordre dans lequel un tiers des gains était consacré à la rédemption. Le pape encouragea les délivrances et concéda l'affranchissement de captifs païens pour qu'ils soient échangés contre la libération de chrétiens<sup>293</sup>. Le pontife ajoute : « nous les dirigeons vers vous » avec ces lettres apostoliques pour qu'ils soient connus.

Il recommande des frères et appuie ainsi le dessein des trinitaires. L'expérience marocaine s'inscrivait dans une entreprise de plus grande ampleur, menée dans toute la Chrétienté et plus loin encore<sup>294</sup>. La lettre fut envoyée quelques années après la victoire almohade d'Alarcos<sup>295</sup>. Une trêve avait été signée entre al-Manṣūr et le roi de Castille à la suite de la bataille sus-dite. Il y avait alors eu des prisonniers<sup>296</sup>. Le royaume d'al-Nāṣir abritait donc un nombre certain de chrétiens enfermés. Par ailleurs ces terres avaient un second attrait ; il n'était pour cette destination pas besoin de longue et périlleuse traversée en bateau pour rejoindre les côtes africaines. Le Maroc se présentait comme une terre d'expérience tout indiquée pour le nouvel ordre.

La tradition trinitaire rapporte que Jean l'Anglais, général de l'ordre, fit partie de cette première mission de Marrakech qui, dit-on, libéra des esclaves chrétiens<sup>297</sup>. Un an plus tard, Innocent III se souciait encore des chrétiens et leur écrivit directement afin de les consoler de leur captivité<sup>298</sup>. La lettre fut adressée à « tous les captifs détenus au royaume de Marrakech ». Le contact est direct. Le père Koehler note les rédemptions qui sont censées avoir suivies : en 1245, 1255 et 1262, près de quinze cents esclaves sont dits délivrés d'après une histoire de l'ordre rédigée par un Trinitaire en 1791<sup>299</sup>. L'historien Léon Godard précise, d'après le *Tableau historique et chronologique de toutes les rédemptions qui ont été faites par MM. les chanoines réguliers de la Sainte-Trinité*, qu'en

ep. 135). Au roi de Tunis : « *fratrem Joannem, ministrum ordinis Minorum de Barbaria* » (1235, mai, 15, *Nobilitatis tuae litteris*. Reg. Vat. 18, f. 21 r°, ep. 53) et « *fratres Minores* » (1246, octobre, 25. *Pater spirituum dominus*. Reg. Vat. 21, f. 343 r°, ep. 248).

<sup>293</sup> « [...] *cum sepe facilius per commutationem quam per redemptionem de captivitate ergastulo valeant liberari, ut paganos captivos a christianis, redimant est concessum, quos pro liberandis christianis debeant commutare* ». 1199, mars, 8. *Inter opera misericordie*. Reg. Vat. 4, f. 148 r°-v°. Cipollone G., *Cristianità-Islam : cattività e liberazione in nome di dio*, Roma, 1992, p. 506.

<sup>294</sup> G. CIPOLLONE, *op. cit.*, p. 430 et p. 433

<sup>295</sup> Cette bataille eut lieu en 1195. A. HUICI-MIRANDA, « al-Arak », in *El. Voir le II. A.*, Innocent III, p. 47.

<sup>296</sup> Les chroniqueurs musulmans ont sans doute exagéré le nombre des prisonniers. A. HUICI-MIRANDA, *art. cit.* et Ph. GOURDIN, « La papauté a-t-elle une politique maghrébine pendant le Moyen Âge ? », Roma, 2004, p. 197.

<sup>297</sup> « P.A. DE L'ASSOMPTION, *Les origines de l'ordre de la Très Sainte Trinité d'après les documents*, Rome 1925, pp. 36, 80, 89 ». *Ibidem*, note 28.

<sup>298</sup> 1200, avril-mai. A. POTTHAST, *Regesta Pontificum Romanorum*, Berlin, 1873, t. I, p. 96, n°1040.

<sup>299</sup> Koehler cite Léon Godard qui cite lui-même Silvestro Calvo et son *Resumen de las prerrogativas del Orden de la Ssam. Trinidad*. H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 46.

1245, les trinitaires en question étaient peut-être, Ménélas et Rodrigue, et, qu'ils rachetèrent trois cents chrétiens, tout émettant de grands doutes sur la qualité de la source qu'il utilise<sup>300</sup>. Léon Godard mentionne également les martyrs suivants : les Britanniques Gilbert et Edouard en 1255, Patrice et William en 1262. La tradition de l'ordre des trinitaires rapporte eux aussi se sont essayés à prêcher la parole du Christ aux musulmans, et qu'eux aussi reçurent les palmes du martyre. Aucune source ne vient confirmer un nombre aussi importants de rachats de captifs à cette période au Maghreb. Les récits émanant des ordres rédempteurs sont loin de refléter une réalité historique, et les chiffres évoqués de captifs libérés sont quelque peu fantaisistes. Les premiers livres de rédemptions, permettant d'avoir de plus amples informations sur le nombre de captifs rachetés, ne sont apparus qu'au XVI<sup>ème</sup> siècle et l'activité rédemptrice eut des résultats plus importants et plus visibles à l'époque moderne, en témoignent les processions de plusieurs dizaines de captifs venus du Maghreb en France au cours du XVIII<sup>ème</sup> siècle<sup>301</sup>.

Tunis vit également la venue des frères de la Trinité. La Berbérie orientale eut une place de choix dans leur histoire puisque que Jean de Matha aurait lui-même foulé ces terres maghrébines. En 1204, 1209 et 1213, il aurait œuvré pour la délivrance de captifs dans la capitale Hafside et installé un autel ainsi qu'un hôpital dans l'un des bagnes de la cité. Robert Brunschvig met en doute ces voyages tant les récits qui en sont faits ont un caractère miraculeux<sup>302</sup>. Il narre ensuite l'activité de l'ordre à Tunis durant le XIII<sup>ème</sup> siècle. La plupart de ces frères étaient britanniques. Il rapporte que sous la direction de Guillaume l'Écossais, environ 114 esclaves furent rachetés autour de 1210 et 240 par saint Jean l'Anglais en 1215. Ces religieux étaient protégés et autorisés par les Hafsides à exercer ces rédemptions mais il arrivait que la population s'en prenne à eux. Elle les accusait de diverses mauvaises mœurs, surtout de discours contre l'islam et en faveur du christianisme<sup>303</sup>. Le prosélytisme s'avérait souvent fatal aux religieux, soit que la foule les frappât, soit que les autorités Hafsides, dans le but de pacifier leur ville, prononçassent la peine capitale. En 1219, le père Richard fut le premier martyr à Tunis. D'autres, de 1233 à 1285

<sup>300</sup> « 1785, in-4. Ce cahier, sans doute assez rare, se trouve à la Bibliothèque impériale. Mais il ne cite pas de sources et il marque des rédemptions qui, comme celles-ci, auraient échappé à de graves auteurs, Bonaventure, Baro, par exemple ». L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merîn », *Revue Africaine*, août 1858, t. II, p. 439, note 3.

<sup>301</sup> T. KNECHT, « Histoire générale de l'ordre de la Très Sainte Trinité et Rédemption des Captifs en France (1193-1805) », in *Actes du Colloque de Meaux sur l'histoire de l'Ordre Trinitaire*, Meaux, 1993, p. 13.

<sup>302</sup> R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafsides : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 455-456.

<sup>303</sup> Ils n'ont point nié leur volonté de gagner à la foi chrétienne certains musulmans.

connurent le même sort<sup>304</sup>. À la même époque, et jusque sous le règne d'al-Mustanşir, de 1249 à 1277, les r dempions continu rent<sup>305</sup>. Au XIII me si cle, il n'y a aucun  cho de ces d livrances et de martyres de fr res dans la correspondance pontificale. Il n'existe pas une seule lettre mentionnant les trinitaires en Afrique du Nord. Mais la papaut  put ponctuellement s'inqui ter du sort des prisonniers chr tiens au Maghreb. Par ailleurs elle soutint les fr res r dempteurs. Honorius III exhorta les  v ques et les fid les   les soutenir par l'aum ne. Innocent IV renouvela les encouragements aux trinitaires<sup>306</sup> et les invitations aux chr tiens    tre g n reux<sup>307</sup> et pr cisa dans une lettre adress e   tous les fid les, que les fr res de la Trinit   uvraient pour le rachat des captifs<sup>308</sup>.

Au XIII me si cle, les merc daires suivirent les trinitaires sur les c tes de la M diterran e occidentale. Il est traditionnellement rapport  que l'ordre de la Merci avait  t  fond    Barcelone en 1218 par Pierre Nolasque<sup>309</sup>. Mais la premi re attestation du fondateur ne remonte qu'  1230<sup>310</sup>. Les merc daires suivaient la r gle des chanoines de saint Augustin   laquelle ils avaient ajout  un quatri me v u : sacrifier sa vie pour les esclaves, jusqu'  prendre leur place<sup>311</sup>. Ils purent ainsi servir de caution pour que les captifs puissent  tre lib r s sur la promesse d'une ran on<sup>312</sup>. Gr goire IX confirma leur ordre en 1235<sup>313</sup>. D s la fondation de l'ordre, leur diffusion d passa les fronti res de la

<sup>304</sup> « le martyrologe de l'Ordre enregistre les noms d'un certain nombre de ces victimes ». R. BRUNSCHVIG, *op. cit.*, vol. I, p. 456, n. 1 : voir *L'ordine Trinitario ed il suo VII Centenario*, Cuneo, 1897, p. 137, 186-187.

<sup>305</sup> « [...] il faut noter que la tradition m me de l'Ordre ne pr tend point avoir retenu le souvenir de toutes les r dempions effectu es, mais elle ne mentionne, principalement dans le courant du XIII me si cle que les missions qui se sont termin es tragiquement... » R. BRUNSCHVIG, *op. cit.*, vol. I, p. 456.

<sup>306</sup> 1217, f vrier, 19. *Cum iuxta verbum apostoli*. Reg. Vat., 9, f. 68 r .

1217, f vrier, 25. *Quoniam ut ait*. Reg. Vat. 9, f. 68 r .

1217, f vrier, 25. *Cum iuxta verbum*. Reg. Vat. 9, f. 68 v . Les bulles sont cit es par le fr re Thierry Knecht. T. KNECHT, « Histoire g n rale de l'ordre de la Tr s Sainte Trinit  et R demption des Captifs en France (1193-1805) », in *Actes du Colloque de Meaux sur l'histoire de l'Ordre Trinitaire*, Meaux, 1993, p. 12.

<sup>307</sup> 1245, ao t, 9. *Si iuxta sententiam*. Reg. Vat. 392 [l'auteur a sans doute fait une erreur sur le num ro du registre, il doit plut t s'agir du volume 21], f. 43 r . *Ibidem*, p. 13.

<sup>308</sup> Le 15 juin 1246. *Ibidem*.

<sup>309</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII me- XIV me si cles*, Paris, 1966, p. 80.

<sup>310</sup> J. W. BRODMAN, « Merci, ordre de la », in *DEOMMA*.

<sup>311</sup> Cela est fix  en 1235 par une bulle de Gr goire IX, 1235, janvier, 17. *Devotionis vestrae precibus*. Reg. Vat. 17, f. 253 v , ep. 423. D. LEBL VEC, « Merc daires », in *DEMA*.

<sup>312</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *op. cit.*, p. 80, note 4 : « Cf. Brunshvig R., *La Berb rie orientale sous les Hafsidess*, vol I, p. 457 et Verlinden Ch., *L'esclavage dans l'Europe m di vale*, t. I, p. 537-538 ». « Les ran ons  taient fournies par des terres et les lib ralit s de confr ries ou d'individus ». J. W. BRODMAN, *art. cit.*

<sup>313</sup> *Ibidem*.

péninsule ibérique. Grâce à leur dévotion, certains captifs purent être libérés au Maghreb al-Aqsā<sup>314</sup>. Ces religieux, le plus souvent catalans ou français, au XIII<sup>e</sup> siècle étaient moins présents que leurs frères de la Trinité. En théorie ils partaient régulièrement pour le sud de la péninsule ibérique et au Maghreb. Les récits de voyage de mercenaires en Afrique du Nord ont été lus avec circonspection par Charles-Emmanuel Dufourcq<sup>315</sup> : un faux aurait indiqué que Pierre Nolasque lui-même aurait fait le voyage avec son disciple saint Raymond Nonnat ; les rédemptions des mercédaires au Maghreb central, au début du XIII<sup>e</sup> siècle, sont pour l'historien sujettes à caution<sup>316</sup>. Les frères de la Merci furent sans doute actifs en Ifrīqiya. Ils étaient présents à Tunis et sont cités lors de supplices et en 1266, un mercédaire fut tué à Bougie après une rédemption<sup>317</sup>. Ces frères sont complètement absents des lettres pontificales maghrébines.

Philippe Gourdin indique que les frères de la Trinité et ceux de la Merci « auront une action constante dans les pays musulmans d'Afrique du Nord tout au long du Moyen Âge et recevront le soutien permanent de la papauté dans leur œuvre de rachat, donnant ainsi au Maghreb le privilège de figurer parmi les territoires où s'exerce l'action pontificale<sup>318</sup> ». L'implication pontificale pour le rachat des esclaves se fit par l'intermédiaire des ordres rédempteurs que les papes soutinrent pour apaiser les douleurs des captifs et éviter qu'ils ne renient leur foi<sup>319</sup>.

D'autres ordres s'occupèrent de captifs en Afrique du Nord ; ce furent les franciscains et les dominicains<sup>320</sup>. La papauté semblait le favoriser. En 1226, Honorius III écrivait à l'archevêque de Tolède ; il se lamente alors que dans le royaume du Miramolin, nombre de chrétiens captifs, terrifiés par la mort et les peines, auraient apostasié. D'autres sont hésitants et risquent d'abjurer la

<sup>314</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *L'Ibérie chrétienne et le Maghreb XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, London, 1990, V, p. 48. Sur l'activité des Ordres de la Trinité et de la Merci au Maghreb voir également L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merim », *Revue Africaine*, 1857-1860.

<sup>315</sup> Il indique que l'auteur Vasquez Nunez « ne signale que des rédemptions à Grenade ». CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 80, note 4.

<sup>316</sup> « Gari y Siumell, *La Orden redentora de la Merced, Barcelona*, 1873, p. 9 sq., affirme que des Mercédaires rachetèrent des esclaves en Berbérie centrale : 160 en 1220, à Alger ; 219 en 1225 ; 140 en 1226 ; 239 en 1228. Ces chiffres et la localisation sont sujets à caution ». CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 80, note 4.

<sup>317</sup> R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafides : des origines à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 457.

<sup>318</sup> PH. GOURDIN, « La papauté a-t-elle une politique maghrébine pendant le Moyen Âge ? », Roma, 2004, p. 206.

<sup>319</sup> D. VALÉRIAN, « Le rachat des captifs dans les traités de paix de la fin du Moyen Âge : entre diplomatie et enjeux économiques », 2006, p. 344 et CH. VERLINDEN, *L'esclavage dans l'Europe médiévale*, Brugge, 1955, t. I, p. 242.

<sup>320</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 80-81.

foi chrétienne<sup>321</sup>. Le pontife demande à l'archevêque d'envoyer des frères mineurs et prêcheurs qui, entre autres tâches, par leur exemple, peuvent relever les égarés<sup>322</sup>. Dans une autre lettre, la même année, il les invita à aller visiter ces chrétiens *in carceribus* ainsi qu'à modifier leur tenue afin d'accomplir cette mission sans embûche au royaume de Marrakech<sup>323</sup>. Dix ans plus tard, Grégoire IX, par la voie des frères des mêmes ordres, entendit parler de chrétiens captifs au royaume de Tunis<sup>324</sup>. Il y avait dans la ville des marchands chrétiens qui vendaient d'autres chrétiens aux musulmans, et des chrétiens captifs qui apostasiaient.

Les conversions à l'islam furent plus fréquentes que celles au christianisme. Des cas sont attestés. Est aussi signalée l'implication des ordres mendiants et des souverains ibériques pour empêcher les apostasies. Les plus exposés à devenir des renégats étaient les captifs, comme le note Honorius III très justement, et comme l'entend Grégoire IX ; captifs qui, pour s'extraire de leur servile condition, étaient amenés à apostasier. En 1246, Ramon de Peñafort note que les chrétiens captifs sont encouragés par les frères et fréquemment libérés<sup>325</sup>. En 1258, Jaime I<sup>er</sup> d'Aragon, dans une lettre au sujet de la libération de chrétiens au royaume de Tunis écrite par G. de Montecatano, précise que vingt-trois captifs ont apostasié ; ils auraient renié leur foi pour échapper à leur sort<sup>326</sup>.

Durant plus de cinquante ans, les papes n'écrivirent plus aucune ligne à ce sujet. Est-ce parce que les différents frères s'activaient au soin des prisonniers ?, parce que les souverains ibériques œuvraient aussi aux rédemptions ?, parce que le soutien pontifical s'exerçait de façon indirecte ? En 1290, alors que le Saint-Siège s'intéressait à nouveau au Maghreb, le rachat des captifs fut évoqué. Par son courrier intitulé *Tanto circa divini*<sup>327</sup>, Nicolas IV concédait à *Rodericus*, évêque de Marrakech, d'accorder des indulgences, entre autres, à

<sup>321</sup> « *cum in regno Miramolini plures christiani captivi terrore penarum et mortis apostatasse dicantur [...] etiam pusillanimes infide nutantes ad precipitium essent proni* ». 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249.

<sup>322</sup> « *aliquos viros prudentes ex fratribus prædicatorum et fratribus minoribus illunc auctoritate nostro transmitteres ad [...] exemplis erigendum collapsos confortandum dubios...* » *Ibidem*.

<sup>323</sup> 1226, mars, 17. *Ex parte vestra*. Reg. Vat. 13, f. 121 r°, ep. 246.

<sup>324</sup> 1235, janvier. Lettre de Ramon de Peñafort. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Penyafort.pdf>. J. TOLAN, « Marchands, mercenaires et captifs : le statut légal des chrétiens latins en terre d'islam selon le juriste canonique Ramon de Penyafort (XIII<sup>e</sup> siècle) », Rennes, 2010, p. 229 et 231.

<sup>325</sup> « *Quintus fructus est circa christianos captivos, qui instruuntur et confirmantur a fratribus et frequenter liberantur omnino* ». 1246. *MOFPH*, t. I, p. 310.

<sup>326</sup> 1258, janvier, 15. Barcelone. Lettre de Jaime I<sup>er</sup> d'Aragon. L. DE MAS-LATRIE, *Supplément et tables*, Paris, 1872, p. 33, n° I.

<sup>327</sup> 1290, février, 9. Reg. Vat. 44, f. 293 v°, ep. 841. Voir également le II. A. Nicolas IV, p. 154 et III. C., Les évêques, « *Rodericus* », p. 322.



ceux qui apportaient leur aide à la rédemption des captifs<sup>328</sup>. Faut-il lire ici que le pape accorda ce privilège compte tenu des rédemptions qui avaient eu lieu et qui avaient toujours lieu au Maghreb ? Est-ce sinon parce qu'un besoin important se faisait alors sentir ? En 1299, le frère *Sancio de Boleyna* partait soutenir le moral des captifs à Tunis<sup>329</sup>. Pendant de longues décennies encore, le Saint-Siège n'enregistra aucune lettre au sujet de rédemptions maghrébines.

En 1325, Jean XXII porta de l'intérêt à une libération en particulier. Il narre le récit de la capture d'*Alfonsus fernandi de Mendossa*, soldat de Castille qui, lorsqu'il gardait en mer le château de Gibraltar, fut fait prisonnier avec certains membres de sa famille et envoyé jusqu'au Maroc. Il rappelle à cette occasion que Gibraltar avait été arraché aux mains des païens par Fernando IV, roi de Castille. Le pape demanda ensuite à l'archevêque de Tolède et aux évêques de Salamanque et de Palencia qu'ils rassemblent trois mille *duplarum auri* pour achever la rédemption de captifs<sup>330</sup>. En 1327, d'après les Archives de la couronne d'Aragon, deux dominicains, le frère Gocelm et le frère Rodriguez, envoyés à Tlemcen par l'autorité du pape et de l'évêque de Marrakech, alors légat en Afrique s'appliquaient à faciliter le rachat des esclaves<sup>331</sup>. Les registres de Jean XXII n'en conservèrent aucune trace<sup>332</sup>. Les œuvres de rachats fonctionnaient. Elles sont attestées<sup>333</sup>. Les souverains castillans et aragonais y prenaient une part active<sup>334</sup>. Certains traités de commerce de paix en faisaient même état<sup>335</sup>, notamment celui de 1309<sup>336</sup> : Jaime II, roi d'Aragon, traita avec le roi de Bougie la délivrance des captifs et captives du royaume d'Aragon contre celle de ceux du royaume de Bougie. Pour cette affaire, le futur évêque de Marrakech, *Franciscus de Relat*, fut le messager du roi.

<sup>328</sup> « *pro redemptione captivorum* ». *Ibidem*.

<sup>329</sup> 1299, juin, 8. Naples. Lettre de Jaime II au roi de Tunis. H. FINKE, *Acta Aragonensia*, Berlin, 1908, t. II, p. 743, n° 460.

<sup>330</sup> 1325, décembre, 2. *Nuper dilectus filius*. Reg. Vat. 80, f. 147 v°, ep. 389.

<sup>331</sup> 1327, décembre, 21. ACA, CRD, Alfonso III, caja 1, n° 169. Cité par CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 580.

<sup>332</sup> Voir le IV. B., Les silences, p. 361.

<sup>333</sup> Voir le chapitre « Les opérations de rachat Le trafic de lémigration. Charité et malhonnêteté » de l'ouvrage de Charles-Emmanuel Dufourcq. *Ibidem*, p.76-82. Koehler mentionne une rédemption de cent cinquante esclaves de Fès en 1352 sans préciser ni l'identité des rédempteurs ni ses sources. H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 50.

<sup>334</sup> Les *alfaques* rachetaient des esclaves avec l'aide financière des villes castillanes, d'un autre côté des *exes* aragonais sont chargés par la couronne de la même tâche. *Ibidem*, p.76.

<sup>335</sup> En 1231 dans un traité entre l'empereur Frédéric II, roi de Sicile, et le roi de Tunis, sont libérés conjointement des captifs chrétiens et musulmans. Cette libération est ponctuelle. D. VALÉRIAN, « Le rachat des captifs dans les traités de paix de la fin du Moyen Age : entre diplomatie et enjeux économiques », 2006, p. 345. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 153-155.

<sup>336</sup> 1309, mai, 8. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 301-303.



Au XIV<sup>ème</sup> siècle, les œuvres de rachat étaient toujours actives. Les traditions des mercédaïres et des trinitaires rapportent également les voyages des frères au Maghreb et les rédemptions qu'ils y firent. Les chiffres évoqués sont toujours aussi fantaisistes qu'au XIII<sup>ème</sup> siècle ainsi je rapporte ici les événements narrés par les traditions de chaque ordre sans y chercher une réalité historique.

Les trinitaires auraient encore eu des martyrs : Nicolas Firmy et l'Anglais Silvestre qui furent pendus à Marrakech pour avoir tenté de convertir des musulmans<sup>337</sup>. En 1342, d'après une chronique castillane<sup>338</sup>, Domingo Pardo, frère de la Trinité était parvenu à libérer 105 esclaves. Mais ce nombre à son goût insuffisant, Abū l-Ḥasan, touché par la tristesse du religieux, lui remit cinquante autres esclaves, contre la promesse du paiement<sup>339</sup>.

D'après l'*Historia general de la orden de nuestra señora de la Merced*<sup>340</sup> en 1306, Ramón Albert, au prieur général de l'Ordre, avait déjà arraché plus de trois cents chrétiens à leur servitude, à Tétouan, Fès, Marrakech, Tlemcen et Alger, à l'occasion de deux voyages. Toujours d'après l'historiographie mercédaire, aux environs de 1320, un chevalier, prêt à épouser une fille du sultan Abū Sa'īd, fut délivré avec 235 esclaves à grand peine par Guillaume Giraldo et Claude de Saint-Roman, frères de Barcelone<sup>341</sup>. En 1338, c'était au tour de 116 esclaves, détenus au Maroc, de recouvrer la liberté grâce au frère Jean de Luca, qui était muni des aumônes du roi de Castille<sup>342</sup>. Verlinden rapporte les mêmes rédemptions d'après la *Cronologia deste convento del Real Orden de Nuestra Señora de la Merced, Redencion de cautivos de Granada* écrite au XVIII<sup>ème</sup> siècle et ajoute, en 1342, celle de 150 captifs<sup>343</sup>. Le martyre d'un mercédaire à Fès est également

<sup>337</sup> L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merīn », *Revue Africaine*, oct. 1860, t. III, p. 334. Il cite, à la note 4, l'ouvrage de Silvestre Calvo, *Resumen de las prerrogativas del orden de Santissima Trinidad, y de los vanes ilustres que han florecido en el*. Pamplune, 1791, p. 207 et suiv. Il est repris par Henry Koehler (H. KOEHLER, *op. cit.*, p. 50) puis Gaston Deverdun (G. DEVERDUN, *Marrakech des origines à 1912*, Rabat, 1966, p. 340).

<sup>338</sup> « Francisco de la Vega y Toraya, *Chronica de la provincia de Castilla, Leon y Navarra del orden de la santissima Trinidad, Redencion de cautivos*. En Madrid. En la imprenta real, 1720, 2<sup>e</sup> part. lib. III. c. IX ». Cité par L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merīn », *Revue Africaine*, oct. 1860, t. III, p. 334, note 3.

<sup>339</sup> « Ce fait conviendrait à l'an 1344, après la prise d'Algésiras; Abou-'l-Hassan signa une trêve, alors, avec Alphonse XI, et lui offrit des présents, pour le remercier de ce qu'il avait noblement renvoyé en Afrique deux princesses musulmanes, ses filles, prises à la bataille du Rio-Salado ». *Ibidem*.

<sup>340</sup> « Alonso Remon, *Historia general de la orden de nuestra señora de la Merced*, fol. 324. Madrid, 1618 ». Cité par L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merīn », *Revue Africaine*, oct. 1860, t. III, p. 333, note 6. Voir également CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 383.

<sup>341</sup> « *Ibid.* fol. 358 ». Cité par L. GODARD, *art. cit.*, t. III, p. 334, note 1. L'historien Gaston Deverdun cite également ces libérations. (G. DEVERDUN, *Marrakech des origines à 1912*, Rabat, 1966, p. 339).

<sup>342</sup> « *Ibid.* fol. 389 ». Cité par L. GODARD, *art. cit.*, t. III, p. 334, note 2.

<sup>343</sup> CH. VERLINDEN, *L'esclavage dans l'Europe médiévale*, Brugge, 1955, t. I, p. 611.

rapporté dans l'histoire générale de l'ordre. Le frère Jules del Puerto aurait tenté de convertir dans la même cité des musulmans<sup>344</sup>.

Les ordres rédempteurs reçurent au XIV<sup>ème</sup> des dons de fidèles (aumônes et legs testamentaires) pour contribuer au rachat des captifs<sup>345</sup>. L'œuvre des mercédaïres perdura au XIV<sup>ème</sup> siècle, à Marrakech, Tunis, Bône, Collo, Bougie, pour se structurer au XV<sup>ème</sup> siècle. Au XV<sup>ème</sup> siècle, les rois d'Aragon soutinrent activement l'Ordre de la Merci. Le roi dévot Martino I<sup>er</sup> se déclara « protecteur » des mercédaïres et veilla au rachat des captifs<sup>346</sup>. Son fils organisa plus officiellement la rédemption d'esclaves siciliens en Berbérie orientale. Ses successeurs, Alfonso et Juan, fournirent plus de moyens à ces œuvres en leur reversant l'argent illégalement pris à l'Église puis restitué<sup>347</sup>. Les ordres rédempteurs ainsi que mendiants œuvraient en Afrique. Parallèlement des confréries de laïcs, de Barcelone ou Valence, s'employaient aussi à racheter certains de leurs membres<sup>348</sup>.

À partir du dernier quart du XIV<sup>ème</sup> siècle, quelques courriers pontificaux concernent à nouveau les captifs. Il y est question de cas particuliers. La piraterie était alors très importante dans les ports maghrébins. En plus de la rançon qu'ils représentaient, les captifs pouvaient être une main d'œuvre d'appoint<sup>349</sup>. La question de l'esclave était alors un obstacle aux tentatives de paix en Méditerranée<sup>350</sup>. Le « rachat des captifs occupe une place considérable dans les négociations diplomatiques du temps<sup>351</sup> ». Les traités sont précis à ce sujet et semblent entériner une pratique.

En 1375, Grégoire XI se lamentait du nombre important de « chrétiens tenus en captivité dans la main des Sarrasins<sup>352</sup> », tant en Afrique qu'à Grenade.

<sup>344</sup> « Ibid. fol. 444 ». CH. VERLINDEN, *L'esclavage dans l'Europe médiévale*, Brugge, 1955, t. I, p. 611, note 5.

<sup>345</sup> D. VALÉRIAN, *Bougie, port maghrébin à la fin du Moyen Âge (1067-1510)*, Roma, 2006, p. 469.

<sup>346</sup> « Par une lettre d'août 1403, il recommandait aux [amīrs ḥafṣides], gouverneurs de Bône et de Bougie, deux Mercédaïres qui s'étaient rendus en ces lieux " *per traure catus christians* ". L'année précédente [...], il avait jugé expédient de se faire verser par le maître de l'Ordre de la Merci mille florins d'or comme contribution au rachat des captifs que ses diplomates allaient effectuer ». R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafṣides : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 458.

<sup>347</sup> « Lioni, *Cidice diplomatico Alphonso il Magnanimo*, T. I, Palerme, 1891, p. 61 (règlement du 30 novembre 1416) ». Cité par R. BRUNSCHVIG, *op. cit.*, vol. I, p. 458.

<sup>348</sup> *Ibidem*, p. 81, note 4 : « C'est le cas des maréchaux-ferrants, argentiers, savetiers, pelletiers, tailleurs, : parcheminiers, fabricants de courroies, bouchers et taverniers de Valence; des forgerons, marins, argentiers, charpentiers de Barcelone, et des notaires de Saragosse ; etc... »

<sup>349</sup> D. VALÉRIAN, « Le rachat des captifs dans les traités de paix de la fin du Moyen Âge : entre diplomatie et enjeux économiques », 2006, p. 343-344. Voir le II. C., Urbain VI, p. 197.

<sup>350</sup> *Ibidem*, p. 349.

<sup>351</sup> Dominique Valérian mentionne en exemple le traité de 1403 entre Aragonais et Ḥafṣide, sur cinquante-deux articles, douze concernent les captifs. *Ibidem*, p. 344.

<sup>352</sup> « *multi christiani teneantur Sarracenorum manibus captivat* ». 1375, septembre, 10. *Ut per litteras*, Brepols, GRÉGOIRE XI – 035975.

Il soutint alors le rachat de captifs. Il concéda une indulgence *in articula mortis* à tous les fidèles des deux sexes du royaume de Marrakech qui avaient apporté chacun vingt florins d'or pour libérer des prisonniers. Le pape désirait que quatre hommes probes apportassent l'argent par l'entremise de l'*alcayt* et qu'il lui fut signifié par l'entremise de l'évêque et du capitaine des chrétiens que les rédemptions avaient bien eu lieu. Quatre ans plus tard, Clément VII écrit à l'évêque d'Ostie pour qu'il concède à son tour des indulgences aux deux cents personnes qui avaient contribué au rachat de deux franciscains, les frères *Daniel de Placentia* et *Bartholemaeus de Placentia*, et de 350 autres chrétiens, originaires de diverses parties du monde et retenus captifs à Bougie<sup>353</sup>. Ces personnes payèrent chacune quinze florins d'or pour ces libérations<sup>354</sup>. Les deux papes accordèrent des indulgences pour les œuvres rédemptrices. Ils incitèrent également à la lutte contre les infidèles, dans les mêmes régions, Grégoire XI contre le Maroc<sup>355</sup> et Clément VI contre l'Ifrīkiya<sup>356</sup> à cause de ce même fléau, la piraterie.

À la toute fin du XIV<sup>ème</sup> siècle, Boniface IX qui avait accordé lui aussi des indulgences pour les fidèles qui avaient croisé le fer à Mahdia<sup>357</sup>, écrit une longue lettre à « *Universis Christifidelibus praesentes litteras inspecturis* ». Il y approuve les rédemptions, exhorte ses fidèles à libérer les chrétiens captifs et dispense des indulgences et rémissions. Dans le reste du courrier, il les invite à aider un frère mineur à la libération de chrétiens au royaume de Tunis<sup>358</sup>. Trois moines bénédictins, trois franciscains, deux dominicains, deux ermites de saint Augustin, quatre hommes laïcs et six femmes étaient cruellement retenus depuis plusieurs années par ces « barbares et païens<sup>359</sup> », et, terrible supplice, on leur demandait d'abjurer le Christ. Le frère mineur *Jacobus Danthonis de Terracina* promet de s'acquitter de trois mille florins dix mois plus tard et ainsi de les racheter. S'il ne pouvait présenter la somme, les chrétiens périraient. Ainsi, pour qu'il arrive à collecter l'argent dans le temps imparti, le pape en appela à la charité des fidèles.

Les ordres rédempteurs, durant ces temps où, souvent, les chrétiens étaient détenus par les pirates, envoyèrent des missions de rachat, en Ifrīkiya notamment. Elles n'apparaissent pas dans les sources pontificales. Dominique

<sup>353</sup> 1379, février, 18. *Pium apud Deum*. Reg. Aven. 216, f. 86 r° - v°.

<sup>354</sup> « *singulos 15 florenos auri pro elemosyna erogaverint* ». *Ibidem*. C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum*, V-VII, Roma, 1898-1904, t. VII, p. 213, n°569.

<sup>355</sup> Voir le II. C., Grégoire XI, p. 194.

<sup>356</sup> Voir le II. C. Boniface IX et Clément VIII, p. 198.

<sup>357</sup> 1379, février, 18. *Pium apud Deum*. Reg. Aven. 216, f. 86 r° - v°. C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum*, V-VII, Roma, 1898-1904, t. VII, p. 213, n°569.

<sup>358</sup> 1397, mars, 28. *Fidelium Christianorum per*. C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum*, V-VII, Roma, 1898-1904, t. VII, p. 73, n° 218.

<sup>359</sup> « *per ipsos barbaros et paganos per plures annos crudeliter et inhumaniter detenti* ». *Ibidem*

Valérien en fait la liste, de 1370 à 1425<sup>360</sup>. En 1373, deux mercédaires de Barcelone gagnaient les villes de Bougie et Constantine ; en 1382, une mission de trinitaire quittait Barcelone pour Bougie ; trois ans plus tard une autre appareillait de Majorque pour la même destination ; en 1388, deux mercédaires se dirigeaient toujours vers Bougie depuis Barcelone, et dix plus tard, leurs confrères firent de même depuis Majorque ; la même année un trinitaire de Marseille gagnait la même cité ; en 1400, deux frères de la Trinité partaient de Barcelone pour Bougie et Tunis ; en 1403 deux frères de la Merci quittaient la même ville pour Bône et Bougie ; enfin l'année suivante, des trinitaires, depuis le même port se dirigent vers la Berbérie. D'autres missions eurent lieu après la période intéressant mon sujet. Il ajoute qu'en 1403, « est créé à Gênes un organisme chargé du rachat des captifs, l'Office de la Miséricorde<sup>361</sup> » et que nombre de rachats sont « individuels et privés<sup>362</sup> ». Il faut ajouter, que l'on rapporte au ponant, en 1402 la délivrance de 258 esclaves de Fès par les mercédaires de France et de Castille<sup>363</sup>. Un mercédaire aurait échappé de peu au martyre grâce à la miséricorde du sultan<sup>364</sup>.

Le Maghreb fut une terre d'expériences. Très tôt, les ordres rédempteurs furent en terre africaine. Comme pour les frères mineurs, les récits qui rapportent les diverses rédemptions sont auréolés de mystère. On ne sait si elles eurent vraiment lieu, mais ces terres lointaines furent propices à asseoir la réputation des frères de ces ordres naissants. Au contraire des missions évangélisatrices, le rachat des captifs réalisé par les ordres rédempteurs s'insérait dans un jeu d'intérêt économique. Il comportait aussi moins de risques que la prédication. Il connut des réalisations plus concrètes<sup>365</sup>. Au XIII<sup>ème</sup> siècle, Innocent III, Honorius III ou Grégoire IX, envoyèrent des frères ou écrivirent aux prisonniers pour mettre en place ces missions rédemptrices. Au XIV<sup>ème</sup> siècle, il s'agit alors de cas particuliers de libération qui avaient eu lieu, ou allaient avoir lieu. Les papes venaient récompenser ceux qui avaient accompli ces œuvres et apprenaient de manière précise le nombre de chrétiens libérés pour certaines rédemptions<sup>366</sup>.

<sup>360</sup> D. VALÉRIAN, *Bougie, port maghrebin à la fin du Moyen Âge (1067-1510)*, Roma, 2006, p. 429.

<sup>361</sup> D. VALÉRIAN, *Bougie, port maghrebin à la fin du Moyen Âge (1067-1510)*, Roma, 2006, p. 429.

<sup>362</sup> *Ibidem*.

<sup>363</sup> H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 50. L'auteur ne cite pas ses sources.

<sup>364</sup> *Ibidem*.

<sup>365</sup> CH.-E. DUFOURCOQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 513.

<sup>366</sup> En 1379 trois cent cinquante chrétiens sont libérés (1379, février, 18. *Pium apud Deum*. Reg. Aven. 216, f. 86) et en 1397 quatre hommes, six femmes et dix frères (1397, mars, 28. *Fidelium Christianorum per*. C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum, V-VII*, Roma, 1898-1904, t. VII, p. 73, n° 218.)

### Les « chrétiens » : marchands, mercenaires et captifs

La papauté s'inquiéta particulièrement lorsqu'il s'agissait de mercenaires ou de captifs ; ces chrétiens étaient sans doute plus exposés que les marchands. Elle fut aussi préoccupée par le sort des « chrétiens » de manière générale, elle s'adressait alors à leur ensemble. En Afrique du Nord ces derniers étaient tentés de renier leur foi (les convertis étaient majoritairement des esclaves mais pas uniquement<sup>367</sup>), ou menacés par des violences (même si cela concerne essentiellement les mercenaires, à plusieurs reprises les papes utilisent le terme général de « chrétiens »). La papauté en était informée et s'en désolait. Il est à noter que toutes les lettres enregistrées par la chancellerie apostolique au sujet de menaces sur les communautés chrétiennes concernent le Maroc<sup>368</sup>. Cela met en évidence que la papauté avait une relation directe avec le Maroc qui n'existait pas avec l'Ifrīkiya.

En 1225, les craintes d'Honorius III relatives aux chrétiens vivant au Maroc sont exprimées dans le bref *Vineae Domini custodes*<sup>369</sup>. Le pape envoyait des frères mendiants « *in regno Miramolini* » pour convertir les infidèles et soutenir les chrétiens qui demeuraient, de manière logique, au royaume du Miramolín. La localisation « dans le royaume du Miramolín » est large et le courrier peut tout autant s'appliquer aux marchands de Ceuta qu'aux mercenaires de Marrakech. Sont répertoriés dans la lettre les égarés, qu'il faut remettre dans le droit chemin, les faibles, qu'il faut soutenir, les petits, qu'il faut consoler, et même les forts, qu'il faut encourager<sup>370</sup>. Les chrétiens y sont présentés dans

<sup>367</sup> Par exemple en 1258, un chef du contingents de chrétiens à Tunis est mentionné comme renégat (1258, janvier, 15. Lettre de Jaime I<sup>er</sup> d'Aragon. L. DE MAS-LATRIE, *Supplément et tables*, Paris, 1872, p. 33, n° 1.) Charles-Emmanuel Dufourcq rapporte également que couramment à l'époque almohade le commandant des mercenaires chrétiens était un renégat et émet l'hypothèse que les soldats suivaient peut-être son exemple. Au XIV<sup>ème</sup> siècle, il mentionne encore le cas de marchands chrétiens qui se seraient convertis à l'Islam (CH.-E. DUFOURCQ, *L'Ibérie chrétienne et le Maghreb XII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècle*, London, 1990, V, p. 46). Le cas le plus connu est sans celui d'Anselme Turmeda, frère mineur qui à Tunis se convertit à l'Islam. Voir le III. B., Ifrikiya, « La communauté chrétienne », p. 282-292.

<sup>368</sup> 1225, octobre, 7. *Vineae Domini custodes*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°, ep. 99.

1246, octobre, 25. *Ut in adventu*. Reg. Vat. 21, f. 343 v°, ep. 252.

1246, octobre, 25. *Pater spirituum dominus*. Reg. Vat. 21, f. 343 r°, ep. 248.

1289, décembre, 11. *Assumpti quamvis immeriti*. Reg. Vat. 44, f. 82 v°, ep. 771.

1290, février, 15. *Illius, licet immeriti*. Reg. Vat. 44, f. 294 v°, ep. 844.

1375, août, 16. Reg. Aven. 195, f. 281 v°.

1375, septembre, 13. *Venerabilis Frater*. Reg. Vat. 271, f. 56 r°, ep. 56.

<sup>369</sup> 1225, octobre, 7. *Vineae Domini custodes*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°, ep. 99. Voir le II. B., Honorius III, p. 72.

<sup>370</sup> « *convertatis incredulos, erigatis lapsos, sustentetis debiles, pusillanimes consolemini, et fortes nihilominus confortetis* ». *Ibidem*, édition : L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. II, p. 140, n° XXVIII.

diverses situations de faiblesse et semblent devoir être soutenus. Le pontife leur envoie des religieux pour les protéger en premier lieu des apostasies. Après ce constat, des privilèges furent accordés aux frères mineurs et prêcheurs, afin qu'ils puissent œuvrer dans ces terres d'outre-mer. En plus de pouvoir prédiquer et baptiser les Sarrasins, ils peuvent rétablir les apostats, appliquer les peines et absoudre les excommunications, ce que ne peut faire lui-même le Saint-Siège en raison de son éloignement. Ils peuvent aussi prononcer des sentences d'excommunication pour ceux qui s'avèrent hérétiques. Ces privilèges sont importants, ils s'expliquent évidemment par la particularité de ce royaume d'outre-mer. Il est encore ajouté par Honorius III qu'il n'autorise pas les chrétiens à les chasser violemment de cette terre<sup>371</sup>. Il témoigne de sa confiance en ces religieux, ils doivent agir irréfutablement. Les frères mendiants sont des représentants du pouvoir pontifical en terre infidèle.

L'apostasie n'était pas le seul fléau qui fit rage parmi les communautés de fidèles en Afrique du Nord. Si les chrétiens étaient susceptibles de renier leur foi ils subissaient également des violences. Un grand massacre de chrétiens est relaté succinctement dans la *Chronique des XXIV Généraux de l'Ordre des Mineurs*<sup>372</sup>. Il est daté du 16 septembre 1232, dans l'église de Notre-Dame dans « la cité de Maroc<sup>373</sup> ». Cinq frères mineurs sont tués. La *Chronique* raconte les miracles qui suivirent ce « martyr<sup>374</sup> » : les cloches sonnèrent d'elles-mêmes, des anges murmurèrent pour les saints et les Sarrasins virent, dans cette église où reposaient les corps des saints, une grande lumière venue du ciel. Une « très grande foule de chrétiens des deux sexes<sup>375</sup> » subirent également ces violences.

Le recueil indique que ces chrétiens furent décapités *pro confessione fidei catholicae*, pour leur foi catholique. En précisant que cinq frères périrent sous les coups des musulmans, en décrivant les miracles qui s'ensuivirent, la *Chronique des XXIV Généraux de l'Ordre des Mineurs* inscrit ce massacre dans l'histoire de l'ordre des mineurs. Luc Wadding nomme les frères *Leo, Hugo et Dominicus* et ajoute qu'ils ont été tués parce qu'on les avait vu tenter de convertir des musul-

<sup>371</sup> Cette précision rappelle les difficultés qu'avaient connus les premiers franciscains à Marakech quelques années plus tôt « *Inhibemus quoque, ne cui Christiano liceat vos de terra illa ejicere violenter* ». 1225, octobre, 7. *Vineae Domini custodes*. L. WADDING, *Annales Minorum*, Quaracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. II, p. 140, n° XXVIII. Voir le II. B., Honorius III, p. 72.

<sup>372</sup> Le récit du massacre est mentionné à la suite de celui de Ceuta « *Post aliquos vero annos, XVI. Kalendas Octobris, apud Marochos in ecclesia beatae Mariae fuerunt pro confessione fidei catholicae alii quinque fratres Minores cum multitudine maxima Christianorum utriusque sexus a Saracenis decollati et sacro martyrio purpurati, ita quod in civitate illa Marochorum non remansit aliqui, qui nomen Domini invocaret. Post passionem autem ipsorum Saraceni viderunt in dicta ecclesia, ubi prostrata Sanctorum corpora iacebant, maximam caelestis luminis claritatem et campanas per se sonantes et voces Angelorum audiverunt, laudes Dei ad Sanctorum praeconium melodiosis vocibus extollentes* ». *Analecta Franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 33.

<sup>373</sup> « *in civitate illa Marochorum* ». *Ibidem*.

<sup>374</sup> « *sacro martyrio purpurati* ». *Ibidem*.

<sup>375</sup> « *multitudine maxima Christianorum utriusque sexus a Saracenis decollati* ». *Ibidem*.



mans<sup>376</sup>. Dans le martyrologe des franciscains ils sont nommés Léon, Hugon, Dominique, Jean et Electus. Ils sont inscrits à la date du 16 septembre<sup>377</sup>.

Les premiers récits ne signalent pas que les frères ont prêché sur la place publique, comme leurs prédécesseurs, au contraire ils ont été tués dans une église, *in ecclesia beatae Mariae*<sup>378</sup>. C'était donc une attaque contre les chrétiens qui demeurent à Marrakech. Ce massacre est également noté par le chroniqueur Ibn Abī Zār' : « Yahyā, qui avait repris de nouvelles forces, descendit de la montagne et s'empara de Maroc, où son premier soin fut de faire démolir l'église bâtie pour les chrétiens<sup>379</sup> ». Charles-Emmanuel Dufourcq explique très clairement ces événements. Le Maghreb al-Aqsā était alors soulevé par des discordes ; le calife protégeait les chrétiens et son adversaire Yaḥyā, les persécuta. L'historien commente : « par une curieuse mais logique évolution des choses, la cause du christianisme, de la Castille et de ses agents, était devenue solidaire de celle du calife "légitime"<sup>380</sup> ». Grégoire IX était alors pape. Aucune lettre de ce pontife n'indique qu'il eut connaissance de ces événements violents, ni celles de 1233, dans lesquelles il tente de convertir le calife, ni celle de 1237, par laquelle il envoie un évêque au royaume de Marrakech. En 1233<sup>381</sup>, il savait le calife bienveillant à l'égard de l'évêque de Fès, le récit du massacre n'était probablement pas arrivé jusqu'à lui<sup>382</sup>. Quatre ans plus tard, dans sa lettre le pontife ne mentionne pas davantage d'attaques contre des chrétiens bien qu'il ait connaissance de certains faits marocains. Il savait l'Église à nouveau féconde sur ces terres. Il précise seulement que cette Église est installée au milieu des ennemis du Christ et note qu'elle est fragile<sup>383</sup>.

En Ifriqiya aussi, les chrétiens pouvaient être tentés de renier leur foi, les mercenaires notamment<sup>384</sup>. À la même période, le contact avec la communauté chrétienne du royaume de Tunis passait par Ramòn de Peñafort, comme

<sup>376</sup> L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t., II, p. 332, Année 1232, n° XXXIII. Le texte est très court.

<sup>377</sup> « Voyez ce martyrologe avec les notes du p. Arthur du Moustier, p. 452. Paris, 1653 ». L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merim », *Revue Africaine*, déc. 1857, t. II, p. 249, note 1.

<sup>378</sup> *Analecta Franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 33.

<sup>379</sup> IBN ABI ZAR, *Roudh el-kartas*, Paris, 1860, p. 363.

<sup>380</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *L'Ibérie chrétienne et le Maghreb XII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècle*, London, 1990, V, p. 53.

<sup>381</sup> 1233, mai, 26. *Coelestis altitudo et. Reg. Vat.* 17, f. 34, r°, ep. 129.

1233, mai, 27. *In aliis litteris. Reg. Vat. ff.* 36 v°-37r°, ep. 135.

<sup>382</sup> Lorsque Grégoire IX écrit à al-Rashīd (qu'il croit être al-Ma'mūn), l'entreprise diplomatique ne répond pas à un événement marocain mais s'inscrit dans une perspective plus large puisqu'il écrit des lettres similaires au calife de Bagdad, au souverain de Damas et aux Seldjoukides de Rūm. Voir le II. A. Grégoire IX, p. 82.

<sup>383</sup> « *quod ecclesia praedicta inter hostes Christi posita* ». 1237, juin, 12. *Lætetur quod ecclesia*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 11, n° XII.

<sup>384</sup> M. Chapoutot-Ramadi, « Tunis », in *Grandes villes méditerranéennes du monde musulman médiéval*, Roma, 2000, p. 241.



il passait avec la communauté de Marrakech par l'évêque. La lettre de 1235, dont j'ai déjà parlé à plusieurs reprises en est témoin<sup>385</sup>. Le cas de renégats y était évoqué, aussi bien pour les captifs que pour les hommes libres, dans deux articles. Le premier est au sujet de ceux : « qui étaient chrétiens et ensuite se sont fait Sarrasins, certains étant enfants, d'autres étant déjà adultes ; certains sont libres, d'autres captifs<sup>386</sup> ».

Le pape est informé qu'un nombre certain de fidèles apostasie au royaume de Tunis. Grégoire IX répondit que les parents pouvaient communiquer avec leurs enfants soit pour les corriger soit par nécessité, afin qu'ils les nourrissent<sup>387</sup>. John Tolan analyse les questions de droit sous-jacentes. En fait le pape applique la législation de Gratien : les chrétiens ne peuvent fréquenter les hérétiques, il n'y a que les prêtres qui œuvrent à leur conversion, les corrigent et peuvent être auprès d'eux. Ramon de Peñafort avait lui-même écrit que seul les prédicateurs pouvaient être proches des Sarrasins pour prêcher<sup>388</sup>. Grégoire IX demande aux parents de corriger leurs enfants et adoucit l'interdiction. Le droit naturel, notamment celui de nourrir ses enfants est respecté. Le second se rapporte aux épouses qui sont tombées dans l'hérésie<sup>389</sup> : si l'époux est lui demeuré dans la foi peut-il cohabiter avec sa femme ? Grégoire IX répond qu'il est plus sûr, selon l'autorité de l'église que le mari s'abstienne d'une telle cohabitation mais qu'il peut continuer à la voir s'il peut le faire sans insulte au Créateur et si cela ne l'entraîne pas dans le péché mortel<sup>390</sup>. Grégoire IX fait preuve de souplesse pour les hommes libres comme pour les captifs, sans doute pour limiter les cas d'apostasie<sup>391</sup>. Qui sont ces femmes qui apostasiaient ? Il y a peu de chance qu'elles soient épouses de marchands, sans doute sont-elles celles de chrétiens installés depuis longtemps (ou toujours) en Afrique. Il y avait aussi des chrétiens

<sup>385</sup> 1235, janvier. Lettre de Ramon de Peñafort. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Peñafort.pdf>

Voir l'article de J. TOLAN, « Marchands, mercenaires et captifs : le statut légal des chrétiens latins en terre d'islam selon le juriste canonique Ramon de Peñafort (XIII<sup>e</sup> siècle) », Rennes, 2010, p. 230-232 : *Les apostats et leurs familles*. Voir le II. A., Grégoire IX, p. 80 et III. A., Les marchands, « La politique de *Devetum* », p. 221.

<sup>386</sup> Traduction de J. TOLAN, *art. cit.*, p. 231.

<sup>387</sup> « Nous répondons : ils peuvent communiquer avec eux pour les corriger ou pour nécessité et recevoir d'eux la nourriture quand cela est nécessaire, surtout leurs parents et d'autres personnes associées ». *Ibidem*.

<sup>388</sup> *Ibidem*.

<sup>389</sup> « *si alter coniugum labatur in heresy* ». 1235, janvier. Lettre de saint Ramon de Peñafort. <http://www.cn-telma.fr/remlin/extrait252842/>

<sup>390</sup> « *Respondemus: potest, si uult, dummodo sine contumelia creatoris, etsi non pertrahit eum ad mortalem. Sed tutius est ut, auctoritate ecclesie, a tali cohabitatione recedat* ». *Ibidem*.

<sup>391</sup> « En 1235, Ramon et le pape appliquent le cas de Gratien sur la conversion d'un membre d'un couple infidèle au Christianisme au cas inverse : où un membre d'un couple chrétien se convertit à l'islam ». J. TOLAN, « Marchands, mercenaires et captifs : le statut légal des chrétiens latins en terre d'islam selon le juriste canonique Ramon de Peñafort (XIII<sup>e</sup> siècle) », Rennes, 2010, p. 231.

nommés *Aromes*<sup>392</sup>. Dans une autre lettre, cette fois adressée au général de l'ordre, Ramòn de Peñafort précise leur identité : ce sont des chrétiens qui servent les « Sarrasins », comprennent l'arabe et désirent que les frères s'occupent d'eux<sup>393</sup>. John Tolan note que déjà en 1220 le dominicain mentionnait ces « *atronii* », chrétiens qui vivaient dans les villes des Sarrasins (sans doute au Maghreb al-Aqsā plutôt qu'en Ifrīkiya). Ils se comportaient comme des musulmans mais en privé se disaient chrétiens. John Tolan y voit des chrétiens apostats qui restaient en secret attaché à la foi chrétienne<sup>394</sup>. L'étymologie des expressions « *arrones* » ou « *arami* » est encore auréolée de mystère. L'origine était-elle « *rum* », romain ? Henri Bresc y voit la désignation de « Mozarabe<sup>395</sup> ». Mais rien n'atteste que ces chrétiens étaient autochtones. Mohammed Talbi suppose que des chrétiens autochtones pouvaient encore demeurer au XIII<sup>ème</sup> siècle en Ifrīkiya<sup>396</sup>. Le pape, et les frères mendiants ne soulignèrent pas un tel fait. Toutefois la papauté n'évoqua jamais l'éventualité de s'occuper de chrétiens autochtones ou de s'appuyer sur des restes de l'Église d'Afrique.

Le pape, par l'intermédiaire de Ramòn de Peñafort, ne répond pas à un groupe précis mais à la communauté chrétienne de Tunis dans son ensemble. Dans le déroulé de la lettre sont mentionnés les marchands, les soldats chrétiens et les captifs demeurant dans le royaume susdit<sup>397</sup>, les personnes mineures et majeures, les pères, les mères, les enfants et les conjoints<sup>398</sup>, les clercs et les frères présents avant l'arrivée des franciscains et dominicains<sup>399</sup> et les *Arrones*<sup>400</sup>. Tout cela témoigne de l'existence d'une véritable communauté chrétienne dans la ville<sup>401</sup>.

<sup>392</sup> 1235, janvier. Lettre de Ramòn de Peñafort. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Penyafort.pdf>, p. 5-6 et 13.

<sup>393</sup> « *Secundo inter Aramos, qui sunt christiani, sed Sarracenorum servi, nec intelligunt nisi linguam Arabicam et desirio magno desiderant fratres, ut instruantur et confirmetur ab ipsis* ». *MOFPH*, t. I p. 309. « Second, among the Aramos, who are Christians but slaves of the Saracens who understand nothing but arabic language, and the friars greatly desire that they should be taught and strengthened by them ». Traduction de J. E. Robin Vose (*Dominicans, Muslims and Jews in the medieval crown of Aragon*, p. 217).

<sup>394</sup> J. TOLAN, *art. cit.*, p. 233.

<sup>395</sup> H. BRESCH, « Le royaume normand d'Afrique et l'archevêché de Mahdia », Paris, 2000<sup>2</sup>, p. 280.

<sup>396</sup> Ibn Khaldūn évoque notamment des chrétiens autochtones dans la région de Nafzāwa. IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. I, p. 231. Voir l'introduction, p. 14.

<sup>397</sup> « *christiani mercatores* ». 1235, janvier. Lettre de saint Ramòn de Peñafort, <http://www.cn-telma.fr/relmin/extrait252835/>; « *milites christiani* ». *Ibidem*. <http://www.cn-telma.fr/relmin/extrait252839/>

<sup>398</sup> « *Alii in minori etate, alii iam adulti* » ; « *patres uel matres eorum* » <http://www.cn-telma.fr/relmin/extrait252841/>; « *alter coniugum* ». *Ibidem*, <http://www.cn-telma.fr/relmin/extrait252842/>

<sup>399</sup> « *fratribus spiritualibus [...] ante aduentum nostrum in regno de tunici* ». *Ibidem*, <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Penyafort.pdf>, p. 13.

<sup>400</sup> *Ibidem*.

<sup>401</sup> J. TOLAN, *art. cit.*, p. 225.

Quelques années plus tard, Ramòn de Peñafort notifie au maître de l'ordre des dominicains<sup>402</sup>, au sujet des frères de l'ordre qui œuvrent « en Afrique et en Espagne » qu'ils ramènent vers la foi certains apostats et aident les chrétiens à la conserver parmi les nombreux fidèles prêts à apostasier. Ces derniers s'apprêtaient à se convertir le plus souvent à cause d'une grande misère ou de la séduction des Sarrasins qui s'exerce sur eux<sup>403</sup>. À l'article suivant, le quatrième, le dominicain ajoute que les frères luttent contre les erreurs relatives au christianisme rapportées par les Sarrasins, mais aussi par nombre de chrétiens séduits par eux. Ils croient que les chrétiens sont idolâtres à cause des images qu'ils vénèrent des idoles dans les églises<sup>404</sup>.

Certains hommes libres, devenus musulmans, sont signalés dans diverses sources. Ils sont mentionnés notamment par les historiens Charles-Emmanuel Dufourcq et Robert Brunschvig. En 1258, la même lettre de Jaime II<sup>405</sup>, qui comptabilisait vingt-trois conversions de captifs, mentionne aussi l'*alcaydu* Abū 'Abd Allāh, un chef de contingent chrétien à Tunis du temps de Guillem de Moncada<sup>406</sup>, comme renégat. Charles-Emmanuel Dufourcq rapporte le cas d'un autre renégat : Abū Zakariyyā' Yahyā, commandant de la milice chrétienne de Meknès<sup>407</sup>. Il ajoute que cette pratique était courante à l'époque almohade et émet l'hypothèse que les soldats suivaient peut-être leur exemple. Cet historien nous livre un troisième cas de conversion : la tradition historique des mercédaires mentionne en 1313 ou 1321 le rachat de 236 captifs dont « un

<sup>402</sup> MOFPH, t. I, p. 309, « *Magistro ordinis frater Raymundus de Pennaforti salutem* ».

<sup>403</sup> « *Tercio in apostatis, qui per diligenciam fratrum revocantur ad fidem, et multi christiani ad apostatandu parati sive propter nimiam paupertatem sive propter Sarracenorum seductionem per sollicitudinem fratrum retinentur et conservantur in fide* ». *Ibidem*. « Third, among the apostates, who through the diligence of the friars have been brought back to the faith ; and many Christians who were on the verge of apostasy, whether because of great poverty or because of the Saracens' seduction, have been retained and preserved in the faith thanks to the solicitude of the friars ». Traduction de J. E. Robin Vose (J. E. VOSE ROBIN, *Dominicans, Muslims and Jews in the medieval crown of Aragon*, Cambridge, 2009, p. 217).

<sup>404</sup> « *Quarto quia tam Sarraceni quam eciam multi Christiani seducti ab eis, qui credebant omnes Christianos esse idolatras propter imagines, quas in ecclesia venerantur, sunt per gratiam Dei per doctrinam fratrum ab errore huiusmodi revocati* ». MOFPH, t. I, p. 309. « Fourth, since not only the Saracens but also many Christians seduced by them believe that all Christians are idolaters on account of the images which they worship in Church, by the grace of God through the teaching of the friars they have been recalled from their error ». Traduction de J. E. Robin Vose (J. E. VOSE ROBIN, *op. cit.*, Cambridge, 2009, p. 217).

<sup>405</sup> 1258, janvier, 15. Barcelone. Lettre de Jaime I<sup>er</sup> d'Aragon. L. DE MAS-LATRIE, *Supplément et tables*, Paris, 1872, p. 33, n° I.

<sup>406</sup> Guillem Moncada était l'*alcayt* des mercenaires chrétiens au milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle. CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 101 et 102. Voir le III. A., Mercenaires, « Tunis », p. 243.

<sup>407</sup> « fils d'un Gonzalo et de la soeur d'un Alfonso ». CH.-E. DUFOURCQ, *L'Ibérie chrétienne et le Maghreb XII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècle*, London, 1990, V, p. 46.

chevalier qui par amour pour une princesse [marīnide] était sur le point d'apostasier ». Il précise ne pas connaître la source de cet événement<sup>408</sup>.

En 1246 lorsqu'il demandait au calife almohade d'accorder des places de sûreté, Innocent IV écrivait sans détour, que des chrétiens vivant au royaume de Marrakech subissaient des violences<sup>409</sup>. L'historien Pierre de Cénival avait analysé cette demande à lumière du massacre de 1232. Dans les années qui suivirent cet événement, des sujets se révoltaient encore contre al-Rashīd puis Abū Sa'īd, successeurs d'al-Ma'mūn et les soldats chrétiens étaient exposés à la vindicte de ces rebelles. Sans doute, Innocent IV rappelait-il des attaques qui avaient eu lieu depuis celle de 1232<sup>410</sup>. L'évêque de Marrakech, en 1246, emportait une autre lettre où les souffrances des « chrétiens », sans que soient distingués les soldats, étaient détaillées<sup>411</sup>. Lope Fernandez de Ayn fut également chargé d'une lettre de recommandation aux souverains de Tunis, de Ceuta et de Bougie<sup>412</sup>. Il fut envoyé dans ces régions pour être auprès des chrétiens, notamment des marchands, que le pape dit installés en nombre dans leurs royaumes<sup>413</sup>. Le pontife file la métaphore médicale, ces chrétiens ont besoin de conseils qui puissent « les éloigner des maladies de l'âme ». Les frères sont ces « médecins » qui pourront assister les fidèles, leur rendre l'espoir<sup>414</sup>. Bien qu'il soit très peu probable que les frères envoyés par le prélat marocain soient arrivés jusqu'à Tunis, la lettre montre la place particulière des franciscains dans la vision politique pontificale du Maghreb. Ici il n'est point question de façon explicite de violence ni d'apostasie (mais sans doute derrière le dépérissement de l'âme, la papauté craint-elle la conversion vers l'islam). Dans tous les cas, Innocent IV s'inquiétait pour ces fidèles qui, éloignés de la Chrétienté, s'en trouvaient affaiblis<sup>415</sup>. L'historien James Muldoon

<sup>408</sup> CH.-E. DUFOURCO, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 466, n. 6.

<sup>409</sup> J'ai déjà étudié ce point, voir le Voir le III. A., Les mercenaires, « Maroc », p. 231-233.

<sup>410</sup> « Comme beaucoup d'entre eux doivent aller fréquemment à ton armée, ou sont employés ailleurs à ton service, et qu'ils n'ont pas de lieux de sûreté où ils puissent laisser leurs femmes, leurs enfants et leurs autres parents, les Sarrasins saisissent l'occasion pour en tuer beaucoup et pour forcer quelques-uns à abjurer la foi chrétienne ». 1246, octobre, 31. *Gaudemus in Domino*. Reg. Vat. 21, f. 342 v°, ep. 246, traduction française de Pierre de Cénival. P. DE CÉNIVAL, « L'Église chrétienne de Marrakech au XIII<sup>ème</sup> siècle », Rabat, 1927, p. 80.

<sup>411</sup> 1246, octobre, 25. *Ut in adventu*. Reg. Vat. 21, f. 343 v°, ep. 252.

<sup>412</sup> 1246, octobre, 25. *Pater spirituum dominus*. Reg. Vat. 21, f. 343 r°, ep. 248.

<sup>413</sup> « *Cum igitur, sicut accepimus, sub potentatus magnifici tui sceptro plures permaneant Christiani, et illuc accedant quamplurimi pro suis mercimoniis exercendis...* » *Ibidem*, L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 13, n° XIV.

<sup>414</sup> 1246, octobre, 25. *Pater spirituum dominus*. Reg. Vat. 21, f. 343 r°, ep. 248. Traduction de L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merīn », *Revue Africaine*, oct. 1860, t. III, p. 259.

<sup>415</sup> Cette lettre est très souvent citée. Le franciscain Henry Koehler en faisait déjà une longue explication en 1934 (H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 37).

considère que le pape voulait assurer la sécurité des chrétiens vivant là-bas<sup>416</sup> et souligne le contenu de la dernière phrase : si on harcèle les frères, alors le pape pourrait interdire à ces marchands d'y commercer<sup>417</sup>.

En 1251<sup>418</sup>, le pontife insista sur les places de sûreté nécessaires aux soldats chrétiens au service des Almohades et écrivit alors à tous les « chrétiens demeurant au royaume de Marrakech<sup>419</sup> », leur demandant de quitter le royaume s'ils ne pouvaient se réfugier en lieu sûr. Faut-il considérer cette adresse comme une formule de convention renvoyant en définitive aux mercenaires ou le pape avait-il vraiment la volonté de protéger les chrétiens, quels qu'ils puissent être ? Question qui en fait surgit une autre qui s'est déjà posée : y-a-t-il un lien entre le projet de croisade d'Innocent IV et la demande de places fortifiées au bord de la mer ?

Des difficultés apparaissent à nouveau dans la correspondance pontificale au mois de décembre 1289<sup>420</sup>. Nicolas IV envoya un évêque jusqu'à cette Église de Marrakech qui était sous le pouvoir et « la fureur de perfides Sarrasins » ; où le crime ne cessait d'augmenter non sans grand péril pour la foi orthodoxe<sup>421</sup>. Nicolas IV parle alors de la « tyrannie enragée des Sarrasins » et des graves risques qu'encourt la foi catholique si elle demeure sans un prélat qui puisse s'occuper de ses fidèles<sup>422</sup>. Par ailleurs le pontife rappelle qu'« un grand nombre de chrétiens viennent jusqu'aux régions d'Afrique depuis diverses provinces pour y demeurer<sup>423</sup> », sans préciser s'il s'agit de marchands et de mercenaires ou d'autres chrétiens. Il semble que le pape se préoccupe alors de la communauté des « chrétiens » du Maroc dans son ensemble. La lecture d'Ibn Khaldūn révèle que les révoltes ne manquèrent pas. En 1286 des insur-

<sup>416</sup> J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels: The Church and the Non-Christian World, 1250-1550*, Philadelphie, 1979, p. 40

<sup>417</sup> *Ibidem*. « [...] *celsitudinem regiam rogandam duximus attentius et monendam, quatinus venerabilem fratrem nostrum..., Marrochitanum episcopum, et dilectos filios fratres Minores quos idem episcopus pro salute talium ad tui regni gloriam duxerit transmittendos, ob divinam Apostolice Sedis reverentiam clementi pietate recipiens, ipsos cum Christianis, sicut consueverunt aliquando, ibidem permittas libere commorari* ». 1246, octobre, 25. *Pater spirituum dominus*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 13, n° XIV.

<sup>418</sup> Voir les trois brefs *Constitutus in praesentia* daté du 17 mars, Reg. Vat. 22, f. 60 r°-v°, ep. 436, ep. 437 et ep. 438. Voir le III. A., Les mercenaires, « Maroc », p. 233-234.

<sup>419</sup> « *Universis Christianis per regnum Marrochitanum constitutis, ac illuc transfretare volentibus* ». 1251, mars, 17. *Constitutus in praesentia*. INNOCENT IV, BEFAR, t. II, p. 208, n° 5.174.

<sup>420</sup> 1289, décembre, 11. *Assumpti quamvis immeriti*. Reg. Vat. 44, f. 82 v°, ep. 771. Cette lettre a été traduite en espagnol par Anastasio López. A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 439-440.

<sup>421</sup> « *Ecclesiam ipsam, quae propter perfidorum Sarracenorum rabiem et potentiam diu ibidem dominantium, peccatis egigentibus, non absque periculo gravi fidei orthodoxae...* » *Ibidem*, édition : J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum, I-IV*, Rome, 1759-68, t. IV, p. 123, n° 194.

<sup>422</sup> « [...] de la rabiosa tiranía de la sarracenos... » traduction espagnole d'Anastasio López. A. LÓPEZ, *op. cit.*, 1920, p. 439.

<sup>423</sup> 1290, février, 15. *De divertis provintiis*. Reg. Vat. 44, f. 293 v°, ep. 842.

rections suivirent l'avènement au trône du nouveau sultan marīnide Abū Ya'qūb Yūsuf. Certaines eurent lieu dans les villes où pouvaient être installés des chrétiens, Fès et Marrakech<sup>424</sup>. Les lettres pontificales ne sont malheureusement pas assez précises pour établir un quelconque lien entre ces événements et les inquiétudes de Nicolas IV. Dans un courrier suivant, le pape s'adresse à tous les hommes d'armes chrétiens au royaume de Marrakech<sup>425</sup> pour les exhorter à conserver leur foi.

Les craintes du Saint-Siège sont de trois ordres au XIII<sup>ème</sup> siècle : voir les Sarrasins violenter les mercenaires, assister à la dislocation de la petite communauté de l'Église de Marrakech et surtout voir apostasier non seulement des captifs mais aussi des hommes libres, essentiellement les soldats chrétiens d'alors.

Pendant près de quatre-vingt cinq ans, il n'y a plus trace dans les *Registra Vaticana* de crainte relative au sort des chrétiens demeurant en Afrique du Nord. Pourtant les apostasies ne cessèrent pas brutalement, les troubles pas davantage au royaume de Marrakech. Le *Roudh el-kartas* raconte encore au XIV<sup>ème</sup> siècle des révoltes. En 1307, Yūsuf, à qui le sultan marīnide Abū Thabit avait confié le gouvernement de la cité marrakchi, se rebella et se déclara indépendant. Vaincu par la suite il pilla Marrakech en janvier 1308 et « il massacra tous les chrétiens qui s'y trouvaient, s'empara de leurs biens et s'enfuit à Aghinat<sup>426</sup> ». Le sultan finit par le mettre à mort et exposer six cents têtes de ses fidèles<sup>427</sup>. Rien n'appert dans la correspondance de Clément V qui pourtant s'intéressa au sort de l'Église de Marrakech quelques années plus tard<sup>428</sup>.

Il faut attendre 1375 et la demande par *Aymarus*, soldat de Séville, de grâces apostoliques pour lui et plusieurs des chrétiens au royaume de Marrakech, pour qu'à nouveau le Saint-Siège porte son attention sur les menaces qui pèsent sur ses ouailles marocaines. Le pape répondit et accorda des absolutions *in articulo mortis*<sup>429</sup>. La réponse fut apportée par l'évêque de Marrakech, qui était envoyé par le Saint-Siège pour s'occuper de ses fidèles. Dans le même temps, le pontife incitait le roi de Castille puis le roi du Portugal à combattre le dit roi. Cela rappelle l'époque de *Lupus* où d'une main Innocent IV voulait protéger les chrétiens vivant sur les terres almohades et d'une autre main il

<sup>424</sup> « Règne du sultan Abou-Yacoub. – Révoltes qui suivirent son avènement au trône ». IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t IV, p. 120.

<sup>425</sup> « *dilectis filiis, nobilibus viris, baronibus, proceribus, militibus et ceteris stipendiariis christianis, Marrochitani [...] regum servitio constitutis* ». 1290, février, 9. *Etsi omnes qui*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 17-18, n° XVIII.

<sup>426</sup> IBN ABI ZAR, *Roudh el-kartas*, Paris, 1860, p. 551.

<sup>427</sup> P. DE CENIVAL, « L'Église chrétienne de Marrakech au XIII<sup>ème</sup> siècle », Rabat, 1927, p. 81 et P. DE CENIVAL, « Marrākush », in *El*.

<sup>428</sup> 1310, août, 1<sup>er</sup>, *Hanc igitur humilitatis*. Reg. Vat. 57, f. 135 r°, ep. 515.

1312, janvier, 10. *Cunctis ecclesiis prelatorum*. Reg. Vat. 59, f. 9 r°, ep. 36.

<sup>429</sup> 1375, août, 16. Reg. Aven. 195, f. 281 v°. Voir le III. A., Les mercenaires, « Maroc », p. 240.



appelait à la croisade contre le « Miramolin ». Ainsi, en exceptant la lettre de 1235 qui concerne le royaume de Tunis<sup>430</sup>, il semble bien que, lorsque la papauté s'inquiète d'une communauté de « chrétiens » au Maghreb al-Aqsā, il s'agit essentiellement des mercenaires et de leurs clercs.

Pour conclure, j'aimerais mettre en exergue les quelques moments où le Saint-Siège, par sa politique expansionniste, met en péril les chrétiens d'Afrique du Nord. La première, ce fut lorsque Innocent IV refusa la demande des émissaires du comte d'Ampurias, lui-même envoyé par le roi d'Aragon au royaume de Tunis, de ne pas attaquer ce royaume<sup>431</sup>. Aucune lettre destinée à protéger les chrétiens installés en Ifriqiya ne suivit cet échange diplomatique, aucun courrier ne s'est inquiété de leur sort en cas de croisade contre Tunis. À la même période le pape s'occupait des places de sûreté pour les mercenaires demeurant au Maroc. Était-ce parce que la croisade était encore hypothétique alors que les menaces sur les soldats chrétiens étaient elles bien réelles ?

En 1265 Clément IV invita à l'organisation d'une croisade contre « les Sarrasins d'Espagne et d'Afrique »<sup>432</sup>. Rien en montre qu'il s'inquiéta des répercussions sur les fidèles vivant en Afrique, pas plus que du sort de l'Église de Marrakech<sup>433</sup>.

Benoît XII, un des papes les plus prolifiques au sujet du Maghreb et des plus belliqueux à l'égard du sultan marînide, ne se soucia jamais des conséquences de la guerre engagée entre ce dernier et le roi de Castille sur les chrétiens installés au Maroc. Il ne s'inquiéta pas plus du fait, qu'en cette période, des chrétiens faisaient certainement partie de l'armée du sultan. Dans aucune des dix-huit bulles qu'il écrivit au sujet de l'Afrique du Nord, il ne parle de chrétiens vivant au Maghreb al-Aqsā<sup>434</sup>. Benoît XII en fait ne s'intéressait qu'à la croisade.

Si certains pontifes, Innocent IV, Nicolas IV ou Grégoire XI, eurent à l'égard du Maghreb des politiques complexes mêlant à la fois une volonté d'étendre la foi chrétienne de l'autre côté du détroit de Gibraltar, le projet d'attaquer les « Sarrasins d'Afrique » et un souci du sort des chrétiens qui y demeuraient, d'autres, tels Clément IV ou Benoît XII eurent une attitude plus unilatérale. Le Maroc fut pour eux une terre de croisade. Ils ne semblent pas avoir pris en compte la présence des chrétiens sur place.

<sup>430</sup> 1235, janvier. Lettre de saint Ramon de Peñafort. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Penyafort.pdf>

<sup>431</sup> 1246, juillet, 19. *Dilecto filios Arnaldum*. Reg. Vat. 21, f. 310 v°, ep. 16. Voir le II. A. Innocent IV, p. 97.

<sup>432</sup> « *contra Yspanie ac Africe Sarracenos* ». 1265, mars, 26. *Non sine misterio*. CLÉMENT IV, BEFAR, t. I, p. 4, n° 15. Cette lettre fait partie d'une série de sept. Voir le regeste à l'année 1265, Annexes, p. 451.

<sup>433</sup> Clément IV écrivit au sujet de l'évêque de Marrakech, *Blancus*, en 1266 mais pour régler son héritage. 1266, août, 18. *Cum nuper bone*. Reg. Vat. 31, f. 27 v°, ep. 68 et ep. 70. 1266, août, 21. *Cum nuper bone*. Reg. Vat. 31, ff. 26 v° - 27 r°, ep. 65, ep. 66 et ep. 67.

<sup>434</sup> Lettres écrites de 1335 à 1341. Voir le regeste. Annexes, p. 469-474.



## B. Le culte chrétien et la hiérarchie ecclésiastique au Maghreb

Le culte chrétien s'installa avec les marchands et les mercenaires pendant plusieurs siècles sur les côtes méditerranéennes. De nombreuses libertés de culte avaient été accordées par les princes musulmans. Toute une vie religieuse s'anima avec ses oratoires, ses prêtres, ses chapelains mais aussi ses frères mendiants ou rédempteurs dont j'ai parlé précédemment.

Bien que les pontifes ne soient pas intervenus dans les affaires de chaque chapelle ou église, je brosse ici rapidement un tableau de la religion chrétienne en Afrique du Nord, je constate la présence des religieux, je passe en revue les lieux cultuels en Afrique, et mets en évidence les échanges avec Rome lorsqu'ils eurent lieu. Cela permettra de mieux appréhender l'implication papale dans la gestion de cette vie religieuse. Tous dépendent en dernier ressort du Saint-Siège, mais par le truchement de hiérarchies diverses. Les pontifes purent constater que des lieux de culte existaient, quand bien même tous ne sont pas connus. La papauté gérait distinctement ses ouailles des royaumes de Marrakech ou Tunis. Les chapelains dépendaient souvent de la nation d'origine des communautés de marchands installées au Maghreb, les frères mendiants en Ifrīkiya relevaient eux de leurs ministres généraux, l'évêché de Marrakech dépendait quant à lui de son archevêché suffragant ibérique. Cela dit le Saint-Siège intervint à maintes reprises dans les affaires épiscopales. À plusieurs périodes, la papauté s'efforça d'envoyer des ecclésiastiques de l'autre côté de la mer, se soucia de l'installation d'un cadre ecclésiastique et du bon déroulement du culte chrétien. Sur les deux siècles il en est question dans cinquante-cinq de lettres, ce qui représente plus d'un quart de mon corpus. Parmi ces cinquante-cinq lettres les trois quarts de ces courriers concernent l'évêché de Marrakech<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Treize bulles, en dehors de l'épiscopat marrakchi, mentionnent au culte en l'Ifrīkiya ou au Maroc avant la fondation de l'évêché. D'autre part la moitié de ces lettres ne furent pas enregistrées par la chancellerie apostolique. Ces lettres que la papauté a choisi ne pas enregistrer concernent toutes l'Ifrīkiya : 1219, septembre, 5. *Expedire tibi non credimus*. Reg. Vat. 10, f. 127 v°, ep. 559. 1223, mai, 13. *Nimia sumus orribilitate*. Reg. Vat. 12, f. 41 r°-v°, ep. 146. 1226, mars, 17. *Ex parte vestra*. Reg. Vat. 13, f. 121 r°, ep. 246. 1235, janvier. Lettre de saint Ramon de Peñafort aux frères mendiants de Tunis. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Penyafort.pdf>. 1235, mai, 15. *Nobilitatis tuae litteris*. Reg. Vat. 18, f. 21 r°, ep. 53. 1256, juin, 27. *Cum hora undecima*. J.-M. COLL, « Escuelas de lenguas orientales en los siglos XIII y XIV (Controversia y misiones a los judios) », 1944, p. 136-138. 1258, février, 13. *Cum hora undecima*. TH. RIPOLL, *Bullarium ordinis fratrum praedicatorum*, Rome, 1729-40, t. I, p. 358, n° 147. 1260, juillet, 15. *Significasti nobis et*. TH. RIPOLL, *Bullarium ordinis fratrum praedicatorum*, Rome, 1729-40, t. I, p. 395, n° 275. 1260, décembre, 13. *In iis quæ*. J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum, I-IV*, Rome, 1759-68, t. II, p. 411, n°88. 1321, septembre, 22. *Devotionis vestre qualitas*. Reg. Vat. 73, f. 216 r°, ep. 584. 1353, novembre,

Les lieux de culte et leurs desservants ne sont aujourd'hui connus que de manière aléatoire : c'est à l'occasion ou de la concession d'une liberté religieuse par les souverains musulmans ou d'une difficulté qu'est révélée l'existence d'une chapelle ou d'un prêtre. Quelques oratoires sont évoqués dans les récits hagiographiques des proto-martyrs. Desservants et frères mendiants apparaissent dans des sources multiformes. Ainsi les religieux mentionnés dans la correspondance pontificale ou dans les récits hagiographiques le sont souvent sans que l'on connaisse l'endroit où ils officiaient. Il est facilement imaginable que ces religieux, tant mendiants, chapelains qu'évêques, étaient logés et réalisaient leurs pratiques culturelles dans un bâtiment. Cependant à chaque chapelle ou oratoire n'est pas toujours associé un célébrant. Les deux témoignent de la présence de la religion chrétienne en terre infidèle.

Les lieux de culte des marchands chrétiens<sup>2</sup> se trouvaient sans surprise dans leurs funduqs, lieux bénéficiant d'un statut d'extraterritorialité<sup>3</sup>. Ceux-ci étaient installés tant à l'Orient qu'à l'Occident du Maghreb. Philippe Gourdin<sup>4</sup> classe ces habitations pour commerçants selon trois types : « les funduqs de la capitale », où se regroupait une nation autour de ses magasins, de son consul, de sa chapelle ; les funduqs utilisés par plusieurs nations, constitués simplement de logements et entrepôts et les « funduqs des particuliers », à Tunis exclusivement, habités par quelques marchands chrétiens qui y avaient passé leur vie. Les bâtiments, où étaient logés les marchands chrétiens en fonction de leur nation d'origine, étaient donc ceux qui abritaient un lieu de culte. Ils se présentaient sous une forme rectangulaire, close, à l'intérieur de laquelle il était possible de stocker au rez-de-chaussée des marchandises, dans des entrepôts et magasins disposés autour d'une cour et de loger les commerçants à l'étage, dans des chambres<sup>5</sup>. Certains funduqs avaient des tavernes<sup>6</sup>.

12. *Cum venerabilibus fratribus*. Reg. Vat. 221, f. 8 r°, n°46. 1375, décembre, 9. *Ex relatione tua*. Reg. Vat. 267, f. 42 v° ; Reg. Vat. 244 I, f. 123 r°- v°, ep. 289. 1397, mars, 28. *Fidelium Christianorum per*. C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum*, V-VII, Roma, 1898-1904, t. VII, p. 73, n° 218.

<sup>2</sup> Les marchands chrétiens restaient longtemps dans les villes du Maghreb, la chapelle avait d'autant plus d'importance. « [...] le plus souvent les marchands restent plusieurs années sur place : de 2 à 30 ans ». PH. GOURDIN, *Les relations politiques et économiques entre l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>e</sup> siècle*, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, p. 164.

<sup>3</sup> D. VALÉRIAN, « les marchands latins dans les ports musulmans : une minorité confinée dans des espaces communautaires ? », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, Cahors, 2005, p. 440.

<sup>4</sup> PH. GOURDIN, *op. cit.*, p. 163.

<sup>5</sup> M.-D. LÓPEZ PÉREZ, « Marchands, esclaves et mercenaires : les transferts de populations dans la Maghreb médiéval », in *Diasporas et migrations européennes (XI-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 2002, p. 403-404. D. VALÉRIAN, *Bougie, port maghrebin à la fin du Moyen Âge (1067-1510)*, Roma, 2006, p. 276-277.

<sup>6</sup> Notamment dans le funduq des Catalans. CH.-E. DUFOURCO, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 99. « Le fondouk doit posséder une certaine autonomie par

Dans son étude sur les funduqs dans le monde méditerranéen Olivia Remie Constable note que l'octroi d'églises devait s'apparenter à la tolérance des églises dans la communauté dhimmi, que de manière générale les chrétiens n'avaient le droit ni de faire sonner les cloches ni d'agrandir les constructions religieuses<sup>7</sup>.

### Ifrikiya.

Malgré l'implantation durable des chrétiens en Ifrikiya, le Saint-Siège intervint peu dans l'organisation de la vie culturelle installée au royaume hafside. Seulement neuf lettres furent écrites à ce sujet de 1235 à 1397<sup>8</sup>, toutes concernent la cité de Tunis<sup>9</sup>.

### Les oratoires des marchands

La liberté de culte était une des conditions essentielles à l'établissement des chrétiens en Ifrikiya<sup>10</sup>. Ainsi les traités de paix et de commerce<sup>11</sup> permettaient à tout funduq chrétien de posséder son lieu de culte, église ou chapelle, pour les fidèles venus d'Occident. Ces documents édités par Louis de Maslatrie nous éclairent sur plusieurs noms d'églises, de prêtres ou de chapelains.

rapport au reste de la ville ». « Une taverne est en général aménagée dans laquelle il était possible de consommer du vin ». D. VALÉRIAN, *op. cit.*, p. 278.

<sup>7</sup> O. R. CONSTABLE, *Housing the stranger in the Mediterranean world*, Cambridge, 2003, p. 119.

<sup>8</sup> 1235, janvier. Lettre de saint Ramon de Peñafort aux frères mendiants de Tunis. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Penyafort.pdf>. 1235, mai, 15. *Nobilitatis tuae litteris*. Reg. Vat. 18, f. 21 r°, ep. 53. 1256, juin, 27. *Cum hora undecima*. J.-M. COLL, « Escuelas de lenguas orientales en los siglos XIII y XIV (Controversia y misiones a los judios) », 1944, p. 136-138. 1258, février, 13. *Cum hora undecima*. TH. RIPOLL, *Bullarium ordinis fratrum praedicatorum*, Rome, 1729-40, t. I, p. 358, n° 147. 1260, juillet, 15. *Significasti nobis et*. TH. RIPOLL, *Bullarium ordinis fratrum praedicatorum*, Rome, 1729-40, t. I, p. 395, n° 275. 1260, décembre, 13. *In iis quæ*. J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum, I-IV*, Rome, 1759-68, t. II, p. 411, n° 88. 1321, septembre, 22. *Devotionis vestre qualitas*. Reg. Vat. 73, f. 216 r°, ep. 584. 1353, novembre, 12. *Cum venerabilibus fratribus*. Reg. Vat. 221, f. 8 r°, n° 46. 1375, décembre, 9. *Ex relatione tua*. Reg. Vat. 267, f. 42 v° ; Reg. Vat. 244 I, f. 123 r°-v°, ep. 289. 1397, mars, 28. *Fidelium Christianorum per*. C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum, V-VII*, Roma, 1898-1904, t. VII, p. 73, n° 218.

<sup>9</sup> Exceptée la lettre de 1321 où Jean XXII mentionne les édifices culturels bâtis dans les royaumes de Tunis et de Bougie. septembre, 22. *Devotionis vestre qualitas*. Reg. Vat. 73, f. 216 r°, ep. 584.

<sup>10</sup> « Tous les traités en font état » pour les Italiens. G. JEHEL, *L'Italie et le Maghreb au Moyen Âge, conflits et échanges du VIII<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 2001, p. 116-117. Il a va de même pour les autres nations.

<sup>11</sup> Robert Brunschvig brosse un tableau clair et rapide de toutes ces chapelles. R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafides : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 452-453.

Le lien de ces chapelles et de ces chapelains ou prêtres avec leur nation d'origine était très fort. Au XIII<sup>ème</sup> et au XIV<sup>ème</sup> siècle, le Saint-Siège n'intervint pas dans l'organisation du culte de telle ou telle communauté de marchands chrétiens.

Pour les Pisans, à plusieurs reprises le lieu de culte tunisois est cité en même temps que celui de Bougie. Des ambassadeurs vénitiens ont mentionné les termes d'un traité pisan rédigé en août 1230, qui avait accordé un funduk avec une église et un cimetière<sup>12</sup>. En 1234, à l'article trois du traité de commerce entre la république de Pise et le roi de Tunis<sup>13</sup>, est à nouveau précisé que les Pisans doivent avoir dans les royaumes « d'Afrique et de Bougie » un funduk ; à l'article quatre leur sont octroyés une église et un cimetière<sup>14</sup>. En 1240, est mentionné le chapelain des Pisans établi à Tunis, il est nommé « *presbiter Pisanorum de Tunithi* »<sup>15</sup>. L'investiture des cures de Tunis et de Bougie était décidée par l'archevêque<sup>16</sup> ; plusieurs lettres en témoignent depuis le milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle<sup>17</sup>. L'administration spirituelle et temporelle de « l'église de Sainte-Marie de Tunis » était remise au prêtre Opitho au nom de l'archevêque<sup>18</sup>. Douze ans plus tard un événement survint dans la petite vie religieuse de Bougie. La croisade de saint Louis contre Tunis<sup>19</sup> eut des répercussions jusqu'à la terre bougiote. Le prêtre Jaffero avait été institué chapelain de l'église de Bougie<sup>20</sup>. Il ne put y demeurer à cause de l'expédition susdite<sup>21</sup> et l'archevêque, qui l'avait précédemment nommé, dut le séparer de ses concitoyens d'Afrique du Nord. Puis, à la suite des nombreuses demandes des marchands pisans qui vivaient là-bas, une nouvelle investiture eut lieu. Ainsi Jaffero, à nouveau, était envoyé à Bougie. Il pouvait y excommunier ceux qui auraient occupé à de mauvaises fins la petite église, son cimetière et concéder

<sup>12</sup> O. R. CONSTABLE, *Housing the stranger in the Mediterranean world*, Cambridge, 2003, p. 129.

<sup>13</sup> 1234, fin du mois d'août. Tunis. Traité de commerce conclu trente ans entre la république de Pise et le roi de Tunis, Abū Zakariyyā Yaḥyā, fils de Abū Ḥafṣ. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 31, n° VI.

<sup>14</sup> « 4. : *In quolibet fontico, fieri debet ecclesia et cimeterium* ». *Ibidem*.

<sup>15</sup> « 1240, mai, Pise. Décision d'arbitres nommés par le podestà de Pise, autorisant le chapelain des Pisans établis à Tunis à occuper ou à louer une boutique située près du fondouc des Pisans à Tunis, et réclamée à tort par une société de marchands de Pise comme leur ayant été vendue par la république ». *Ibidem*, p. 35-37, n° VII.

<sup>16</sup> CH.-E. DUFOURCO, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>- XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 105, n. 5.

<sup>17</sup> 1259, mai, 8, À Pise. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 37, n° VIII.

<sup>18</sup> « [...] *pro presbitero Opitho, curam et administrationem ecclesie Sancte Marie de Tunithi, in spirtualibus et temporalibus...* » *Ibidem*.

<sup>19</sup> Cette croisade est étudiée plus en détail dans la première partie. II. B. Saint Louis et le siège de Tunis, p. 134.

<sup>20</sup> « *Cum venerabilis pater dominus Fridericus, Dei gratia, Pisanus archiepiscopus, presbitero Jaffero ecclesiam de Buggea contulisset...* » 1271, avril, 29. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 47-48, n° XII.

<sup>21</sup> « [...] *et propter exercitum factum per dominum regem Francie ad partes de Tunithi...* » *Ibidem*.

des indulgences à ceux qui, au contraire, en auraient pris soin<sup>22</sup>. De telles mentions de quelques effets des croisades africaines sur les chrétiens demeurant là-bas sont très rares<sup>23</sup>.

Au XIV<sup>ème</sup> siècle, les églises et chapelains des Pisans étaient toujours établis au royaume de Tunis. Le traité de paix et de commerce, conclu entre la république et le roi en 1313<sup>24</sup>, réaffirme que dans chaque funduḵ les Pisans jouiront d'une église, d'un cimetière pour leurs morts et d'un four, selon l'ancienne coutume<sup>25</sup>. L'église de Bougie était elle aussi nommée Sainte-Marie. Les chapelains étaient toujours liés à leur archevêque et leur étaient redevable d'un cens<sup>26</sup>. En 1321, Jean XXII prit en exemple ces établissements<sup>27</sup>. Il écrivit aux Pisans<sup>28</sup> pour qu'ils construisent, dans les divers royaumes où ils œuvraient, Chypre, l'Arménie et autres régions d'Orient<sup>29</sup>, des églises, pour que l'office divin y soit célébré, des fonts baptismaux<sup>30</sup>, ainsi que des cimetières de la même manière qu'ils en ont dans les royaumes de Tunis et de Bougie.

La communauté vénitienne avait aussi l'autorisation d'installer un lieu de culte à l'intérieur de son funduḵ ; divers traités en font état, depuis le milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle jusqu'au XV<sup>ème</sup> siècle. Georges Jehel déduit des conventions

<sup>22</sup> « *potestatem excommunicandi omnes qui dictam ecclesiam vel ejus cimiterium invaderint seu jura ipsius nequiter occuparent. Item, commisit ei quod possit indulgentias facere, ut omnibus qui eidem ecclesie manum porrexerint caritatis triginta dies de injuncta penitentia possit in Dominio misericorditer relaxare* ». *Ibidem*.

<sup>23</sup> Voir également le traité de paix et de commerce entre al-Mustansîr, roi d'Ifrîkiya et les souverains chrétiens Philippe III, roi de France, Charles d'Anjou, roi de Naples et Thibault, roi de Navarre. 1270, novembre, 21. Tunis. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 93-96, n°V.

<sup>24</sup> 1313, 14 septembre. [A Tunis.] Traité de paix et de commerce conclu pour dix ans entre Abou-Yahya-Zakaria-el-Lihyani, roi de Tunis, et la république de Pise, par Jean Fagioli et Rainier del Bagno, ambassadeurs pisans. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 49-54, n°XIV.

<sup>25</sup> « *Godranno in ciascun fondaco l'uso della chiesa che v'ha, del cimitero pe' loro morti, e d'un forno loro particolare, secondo l'antica costumanza* ». Traduction italienne de M. Amari sur l'original arabe. *Ibidem*.

<sup>26</sup> « En 1317 Cino, nommé pour 5 ans chapelain de l'église Sainte Marie des pisans à Bougie doit payer chaque année cent sous. (AMAP, Protocoles notariels, Rg. 7. f. 35 r. (14/9/1317) » et « En 1323 un prêtre est nommé par la même durée à la suite de la mort de son prédécesseur Giacomo et s'engage à verser dix livres par an "pro censu et recognitione dicte cappellane" (AMAP, Protocoles notariels, Rg. 7. f. 176 v. (1323 ?) », D. VALÉRIAN, *Bougie, port maghrebin à la fin du Moyen Âge (1067-1510)*, Roma, 2006, p. 297.

<sup>27</sup> 1321, septembre, 22. *Devotionis vestre qualitas*. Reg. Vat. 73, f. 216 r°, ep. 584.

<sup>28</sup> « *Potestati, capitaneo, antianis, consilio et communi Pisan* ». *Ibidem*, édition : JEAN XXII, BEFAR, p. 7, n° 14.476.

<sup>29</sup> « [...] in diversis regnorum Cypri, Armeniae, Suriae, Marismajoris et districtus ac imperii Romaniae, et aliis orientalibus partibus... » *Ibidem*.

<sup>30</sup> « *conversantur ecclesias in quibus divina officum celebrentur [...] fontes baptismales et cimiteria* ». *Ibidem*.

passées qu'un lieu de culte était à disposition à Tunis depuis 1231<sup>31</sup>. En 1251, la réparation ou l'agrandissement de l'église du funduḵ fut autorisée<sup>32</sup>. En 1305, dans le traité de paix et de commerce conclu pour dix ans entre la République de Venise et le roi de Tunis<sup>33</sup>, est utilisé le mot « oratoire » pour nommer ce lieu de culte et de prière ; le texte précise : *suo oratorio, id est ecclesia*. Les traités de 1317, 1392 et 1427<sup>34</sup> reprennent les mêmes termes. Aucun personnel ecclésiastique attaché à cet oratoire n'apparaît, bien que ces accords aient été signés par des frères mineurs ou des prêtres<sup>35</sup>. Bernard Doumerc date le premier envoi d'un chapelain pour les Vénitiens de 1456, et suppose qu'au-paravant ils utilisaient les services d'un prêtre génois<sup>36</sup>.

Dans les registres du notaire génois Pietro Barrifoglio est indiqué qu'à la fin des années 1280 il y avait deux funduḵ génois à Tunis, le vieux et le nouveau.<sup>37</sup> Les Génois avaient une église à Tunis sous le vocable de Sainte-Marie<sup>38</sup>. Le traité de 1287 la nomme ainsi et précise le nom de son desservant, témoin

<sup>31</sup> Georges Jehel situe en 1231 la mise à disposition d'un lieu de culte pour les Vénitiens car il s'agit de la date du premier traité conclu entre les Vénitiens et les Ḥafṣides (1231, octobre, 5, Tunis. Traité. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 196.) G. JEHEL, *L'Italie et le Maghreb au Moyen Âge, conflits et échanges du VIII<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 2001, p. 124. Voir également O. R. CONSTABLE, *Housing the stranger in the Mediterranean world*, Cambridge, 2003, p. 30.

<sup>32</sup> 1251, avril, 1<sup>er</sup>, Tunis. Traité [...] renouvelant celui de 1231. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 199, n° II. « la faculté de réparer ou d'agrandir les chapelles des fondouks se déduisait logiquement de l'autorisation d'élever des édifices du culte. Mais c'est sans doute pour éviter toute difficulté d'interprétation juridique à ce sujet que, dans leur traité conclu en 1251 avec Tunis, les Vénitiens s'étaient fait reconnaître le droit explicite d'"agrandir et de réparer à leur guise" la chapelle existant dans leur fondouk ». R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafṣides : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 453.

<sup>33</sup> 1305, août, 3. Tunis. Traité. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 211-216, n° VI.

<sup>34</sup> 1317, mai, 12. Tunis. Traité. *Ibidem*, p. 216-221, n° VII. 1392, juillet, 4. Tunis. Traité. *Ibidem*, p. 232-237, n° XII. 1427. Rénovation textuel du précédent traité de 1392. *Ibidem*, p. 244-249, n° XV.

<sup>35</sup> « *Presentes hiis fuerunt frater Guilielmus Bonselli et Bellingerius Catellanus, s de Ordine Minorum [...]* Ego, Marcus Cio, presbiter Sancti Hermajore... » 1305, août, 3. Tunis. Traité. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 211-216, n° VI. « *Presentes hiis fuerunt: frater Petrus Guardianus, frater Michael de Renal, Catellanus, ordine Minorum, [...] atque Nicolaus presbiter, [...]* Ego, Nicolaus Rustego, presbiter Sancti Johannis decollati, et notarius... » 1317, mai, 12. Tunis. Traité. *Ibidem*, p. 216-221. « *Ego, frater Placitus, ordinis Sancti Benedicti, ad presens regens ecclesiam Sancti Francisci terre Tunisi, [...]* Ego presbiter, Franciscus Paulo, ecclesie Sancti Cassiani, et notarius Venetiarum ». 1392, juillet, 4. Tunis. Traité. *Ibidem*, p. 232-237, n° XII. Voir le III. b. Ifriḵiya, « La communauté... », p. 284-285.

<sup>36</sup> B. DOUMERC, *Venise et l'émirat hafside de Tunis (1231-1535)*, Paris, 1999, p. 162 et Ph. GOURDIN, *Les relations politiques et économiques entre l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, p. 167.

<sup>37</sup> O. R. CONSTABLE, *Housing the stranger in the Mediterranean world*, Cambridge, 2003, p. 131.

<sup>38</sup> L'église « La plus fréquemment citée est l'église Sainte-Marie du fondouk des Génois ». G. JEHEL, *L'Italie et le Maghreb au Moyen Âge, conflits et échanges du VIII<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 2001, p. 120.

du dit accord, le « *presbiter Tealdus*<sup>39</sup> ». Un chapelain pouvait aussi être présent à Bougie<sup>40</sup>. Au début du XV<sup>ème</sup> siècle, les mêmes libertés de culte sont réaffirmées. Les Génois peuvent avoir à Tunis, et dans tout le royaume, des *funduḵ* avec des églises<sup>41</sup>.

De la même manière, dès le milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle, les Catalans avaient dans leur *funduḵ* une chapelle *Santa Maria*. Ce *funduḵ* est décrit par Charles-Emmanuel Dufourcq. Il le nomme le « *funduḵ du roi* »<sup>42</sup>. Il avait une élévation de plus d'un étage, des boutiques, un fournil et une taverne. C'était peut-être le plus important *funduḵ* de la ville<sup>43</sup>. L'archevêque de Tarragone envoya des prêtres à Tunis. En 1253, ce fut au tour du prêtre barcelonais Pere de Solers et en 1256 celui de Berenguer Aymeric, recteur de l'église San-Pere de Pinet, du diocèse de Gérone<sup>44</sup>. En 1258, Bernat Serra s'occupait de la chapelle et Jaume Albareda léguait, par testament, dix besants pour acheter une étoffe de pourpre<sup>45</sup>. Trois ans plus tard était construit un autel. En ce temps, le chapelain en était Giral d'Argilet. Il disposait d'un bénéfice viager de deux boutiques accordé par Jaime el Conquistador. L'une devait lui servir de logement, la seconde pouvait être louée<sup>46</sup>. En 1271, dans un traité conclu entre le souverain ḥafṣide al-Mustanṣir et Jaime el Conquistador<sup>47</sup>, les Catalans étaient autorisés à dire leurs prières et à enterrer leurs morts selon leur coutume. En 1272, Bertran de Canals disposait du viager susdit<sup>48</sup>. Au XIV<sup>ème</sup> siècle, la situation semblait inchangée<sup>49</sup>. En 1403, un dernier traité réaffirme que les sujets du roi

<sup>39</sup> « *Testes vocati et rogati : [...] presbiter Tealdus copellanus ecclesie Sancte Marie de fondico Ianuensium in Tunexi...* » 1287, juin, 9. Tunis. Convention. Extraits. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 125-127, n° XI.

<sup>40</sup> « En 1262 Giovanni de Sigistro, vice presbiterio, est chapelain des Génois à Bougie. ASG, min. 92, f. 96 v. (7/11/1262) ». D. VALÉRIAN, *Bougie, port maghrebin à la fin du Moyen Âge (1067-1510)*, Roma, 2006, p. 266.

<sup>41</sup> « 4. *Item, quod Januenses habeant in Tunice et alliis terris subdictis dicte regie Majestatis fondicos pro eorum habitatione, cum apotheciis, furnis, et omnibus juriditionibus suis et eclexiam* ». 1433, 19 octobre. A Tunis. Traité. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 134-142, n° XVI.

<sup>42</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 98-99.

<sup>43</sup> O. R. CONSTABLE, *op. cit.*, p. 132.

<sup>44</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *op. cit.*, p. 105.

<sup>45</sup> M.-D. LÓPEZ PÉREZ, « Marchands, esclaves et mercenaires : les transferts de populations dans la Maghreb médiéval », in *Diasporas et migrations européennes (XI-XVI<sup>ème</sup> siècle)*, Paris, 2002, p. 403.

<sup>46</sup> 1261, mai, 4, Lérida. Registre de Jacque I<sup>er</sup>. L. DE MAS-LATRIE, *Supplément et tables*, Paris, 1872, p. 38.

<sup>47</sup> Article 17 du traité du 14 février 1271. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 280-283, n° II. CH.-E. DUFOURCQ, *op. cit.*, p. 104-105.

<sup>48</sup> 1272, novembre, 22. ACA, Rg. 21, f° 75. Cité par CH.-E. DUFOURCQ, *op. cit.*, p. 106, n. 6.

<sup>49</sup> Ce point n'est pas précisé dans les accords de ce siècle. En 1314, le traité de paix et de commerce conclu pour dix années solaires entre Ibn al-Lihyānī, roi de Tunis, et Jaime II, roi d'Aragon, est établi en présence du *frare Guillem Guitar, guardian* et du *frare Jacme ; el escrivà desl Catalans*. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 306-310, n° XIV.



de Sicile et d'Aragon peuvent avoir à Tunis et sur les autres terres du royaume des funduqs avec leur église<sup>50</sup>.

Les Marseillais ne semblent pas avoir eu de funduq particulier à Tunis et sans doute pas d'oratoire non plus. En revanche, ils en possédaient à Bougie<sup>51</sup>.

Robert Brunschvig<sup>52</sup> et Charles-Emmanuel Dufourcq<sup>53</sup> s'accordent tous deux pour affirmer que ces églises et ces prêtres ne constituaient pas une Église ifriqiyenne. Cette « organisation embryonnaire de clergé séculier »<sup>54</sup> comprenait des communautés chrétiennes indépendantes les unes des autres, relevant de leur nation d'origine et bien souvent de leur évêque d'origine. Pour Dominique Valérian la chapelle du funduq est : « l'expression de l'existence et de l'identité de la nation, notamment face aux autres communautés chrétiennes de la ville. Parfois elle prend d'ailleurs le vocable de la cathédrale de la métropole...<sup>55</sup> »

Au XV<sup>ème</sup> siècle, les traités font encore état de ces libertés de culte pour les diverses nations susdites auxquelles il faut ajouter la florentine. Trois lieux de culte sont attestés en ces temps : la chapelle Sainte-Marie des Pisans, la chapelle Saint-Laurent des Génois et l'église Saint-Marc des Vénitiens<sup>56</sup>. Il s'agit des mêmes qu'aux siècles précédents ; manque la chapelle des Catalans. Des chapelains sont encore présents, pour les Vénitiens, pour les Florentins et pour les Génois<sup>57</sup>.

<sup>50</sup> « Item, que los catalans e sicilians e los sotmeses dels dits reys de Sicília e d'Aragó hagen en Tunis e en les altres terras del dit rey de Tunis al fondochs per lur habitació, ab botiges, forns e totes jurisdiccions e sgleya », [ARM, Archivo del Reino de Mallorca, Pregons, 421, fol. 129r.-134v.] Aguiló E., « Pau feta entre els reys d'Aragó y de Sicilia de una part y el rey de Tunis de l'altre (1403) », Boletín de la Sociedad Arqueológica Luliana, (1909-1910), p. 350-355, cité par M.-D. LÓPEZ PÉREZ, *op. cit.*, p. 404, n. 19.

<sup>51</sup> « Son usage n'est d'ailleurs pas uniquement religieux. Elle est aussi un lieu de réunion pour les occupants du fondouk, lorsque des décisions collectives doivent être prises, comme en 1298, quand Hugues Bourguignon est élu consul par les marchands et marins réunis dans l'église du fondouk marseillais de Bougie ». D. VALÉRIAN, « les marchands latins dans les ports musulmans : une minorité confinée dans des espaces communautaires ? », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, Cahors, 2005, p. 442.

<sup>52</sup> R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafssides : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 453.

<sup>53</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *op. cit.*, p. 104-105.

<sup>54</sup> *Ibidem.*, p. 104.

<sup>55</sup> D. VALÉRIAN, « les marchands latins dans les ports musulmans : une minorité confinée dans des espaces communautaires ? », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, Cahors, 2005, p. 442.

<sup>56</sup> PH. GOURDIN, *Les relations politiques et économiques entre l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, p. 167.

<sup>57</sup> Philippe Gourdin fait la liste des « ecclésiastiques qui résident au Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle », notamment les chapelains et prêtres pour les Génois, *Bernardus de Palestro et Jeronimus de Arancio* en 1456 à Tunis, Michael Sonino *ordinis minori* vers 1470 à Tunis, le frere Bartholomeo Tazio, dominicain en 1489 à Oran et les pour les Florentins, *Marinus Zuffi filii Pelegrini*, vers 1461. *Ibidem*, p. 229 : Document 11.

Les relations de voyage des occidentaux ne furent précises, sur les villes du Maghreb, qu'au XV<sup>ème</sup> siècle<sup>58</sup>. Les funduḵs chrétiens de Tunis se trouvaient au centre de la ville, entre le lac et l'entrée principale de la Médina où se trouve aujourd'hui le « funduḵ des français »<sup>59</sup>, près de la porte de la Mer, Bāb al-Bahr, à l'extérieur des murailles<sup>60</sup>.

Le récit d'Anselme Adorno, voyageur du XV<sup>ème</sup> siècle qui se rendit à Tunis, brosse un tableau de la vie religieuse tunisoise. Il ne dénombre que deux chapelles, déjà existantes au XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles :

Au-delà de la porte orientale de la cité, on trouve les [funduḵs] des marchands chrétiens étrangers : Génois, Vénitiens, Pisans, Florentins, et Catalans. Les [funduḵs] sont des enclos carrés, entourés de murs. Ils renferment à l'intérieur un grand nombre de bâtiments divers, mais n'ont qu'une seule entrée. C'est là que les marchands habitent et vendent leurs marchandises. Le [funduḵ] des Génois et celui des Vénitiens sont les principaux et les mieux bâtis [...] Les Génois [...] ont édifié une très belle église dédiée à saint Laurent, où ils célèbrent une messe quotidienne. Les Vénitiens ont aussi une église dédiée à sainte Marie<sup>61</sup>.

Al-Wanṣharī, auteur contemporain d'Adorno, raconte une anecdote sur une chapelle de marchands chrétiens, sans préciser desquels il s'agit :

Les chrétiens de Tunis, bâtirent une nouvelle église dans leur fondouk et la surmontèrent d'une construction ressemblant à un minaret. On leur en demanda compte. Ils produisirent alors l'original du pacte où l'on trouva écrit : ils ne seront pas empêchés de bâtir un local pour l'exercice de leur culte. Quant à la construction qui surmontait leur église, ils prétendirent que c'était pour recevoir le jour. Le cadī commit quelqu'un pour visiter ladite construction, et l'on trouva qu'ils disaient vrai<sup>62</sup>.

### Les mercenaires chrétiens et l'église Saint-François.

Les mercenaires chrétiens pouvaient eux aussi pratiquer leur culte à Tunis et ce depuis le milieu de XIII<sup>ème</sup> siècle. En 1285, le sultan ḥafṣide leur reconnut

<sup>58</sup> « Les récits des voyageurs occidentaux sont incontestablement des sources de premier ordre pour la connaissance des villes musulmanes [...] Les traités et la correspondance diplomatique nous renseignent sur le cadre juridique de la présence latine [...] et sur les conflits éventuels... » D. VALÉRIAN, *art. cit.*, p. 438.

<sup>59</sup> Il est attesté depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle. Voir l'ouvrage de Jacques Revault, *Le fondouk des Français et les Consuls de France à Tunis (1660-1860)*, Editions Recherches sur les civilisations, Paris, 101 p.

<sup>60</sup> S'y trouvaient les Pisans, les Génois, les Vénitiens, les Catalans et Majorquins, les Siciliens et les Marseillais. D. VALÉRIAN, *art. cit.*, p. 447 et 452 ; R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafsides : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol I, p. 104 et 106.

<sup>61</sup> J. HEERS et G. DE GOER, *Itinéraire d'Anselme Adorno en Terre Sainte (1470-1471)*, Paris, 1978, p. 103.

<sup>62</sup> "Mi'yar, II, 172, tr. Amar, *Archives Marocaines*, XII, p. 246 ». Cité par R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafsides : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol I, p. 453.

le droit de célébrer leur culte « comme au temps de Guillem de Moncada<sup>63</sup> », leur *alcayt* au milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle<sup>64</sup>. Dans le traité le droit de célébrer le culte est accompagné de celui de sonner les *esquelles* – cloches ou petites cloches<sup>65</sup>. Dans un projet de traité entre le prétendant ‘abd al-Wādidés et Alfonso III, datant de 1287, ces libertés sont à nouveau mentionnées ; il y est question d’une église dans laquelle on pourra célébrer l’office<sup>66</sup>. Le roi d’Aragon avait en outre prévu « que les prêtres pourront porter les sacrements aux mourants avec des croix et en sonnand des clochettes jusqu’aux funduqs des chrétiens<sup>67</sup> ». L’article laisse à penser qu’il était envisagé que cette église chaperonne les oratoires des marchands.

À la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle il existe une église Saint-François à Tunis<sup>68</sup>. Elle était alors desservie par un bénédictin, le frère *Placitus*. Sans doute la présence des franciscains dans cette ville explique-t-elle un tel patronage<sup>69</sup>.

Rien n’atteste en cette fin de siècle que cette église servît aux soldats chrétiens, mais le fait qu’elle semble indépendante d’un funduq et son nom même qui n’est pas celui du saint d’une nation d’origine, rendent cette hypothèse possible<sup>70</sup>.

Voilà les évocations de la pratique religieuse des mercenaires à Tunis et en Ifrīqiya. Anselme Adorno, décrivait des éléments similaires, comme si cette situation supposée avait traversé les siècles :

<sup>63</sup> 1285, juin, 2. Traité. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 289. Robert Brunshvig s’est demandé si l’article concernait tous les chrétiens, puisqu’il fait partie d’un texte qui se rapporte aussi aux marchands, ou uniquement les mercenaires. Les articles qui entourent cette liberté portent sur les mercenaires. R. BRUNSHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafsidés : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol I, p. 453, note 1.

<sup>64</sup> CH.-E. DUFOURCOQ, *L’Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>– XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 101-102. Voir le III. A., Les mercenaires, « Tunis », p. 241.

<sup>65</sup> « Art. 36. – Item, que les esgleyes dels Crestians é les esquelles els oficis dels Crestians que no dien embargats ; aus puschen fer complidament lur ofici, segons que fahien el temps del dir en Guillem de Muncada, è acostumat es ». 1285, juin, 2. Traité. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 289.

<sup>66</sup> « La Mantia G., *Codice Diplomatico dei re aragonesi di Sicilia (1282-1355)*, I, document n° CLXVIII, p. 377-386. cité par PH. GOURDIN, *Les relations politiques et économiques entre l’Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, p. 179 et O. R. CONSTABLE, *Housing the stranger in the Mediterranean world*, Cambridge, 2003, p. 119.

<sup>67</sup> PH. GOURDIN, *op. cit.*, p. 186.

<sup>68</sup> « Et transvectum pacis presentis prelectum fuit reverendis dominis fratri Placito, ordinis Sancti Benedicti, nunc ecclesiam Christianorum Tunisi regenti... » 1392, juillet, 4. Traité. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 236. La même église et le même bénédictin sont cités à nouveau dans la rénovation textuelle de ce traité en 1427. « Il est donc probable que Bertuccio Faliero se borna, en 1427, à faire recopier le traité de 1392... » *Ibidem*, p. 248.

<sup>69</sup> Philippe Gourdin suppose que l’église des mercenaires a été construite par des franciscains. Sans que cela soit assuré, la présence de ces frères dans la cité paraît évidemment en être la cause. PH. GOURDIN, *op. cit.* p. 168.

<sup>70</sup> Philippe Gourdin suppose également que cette église servait aux marchands qui n’avaient pas de chapelle dans leur funduq. PH. GOURDIN, *Les relations politiques et économiques entre l’Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, p. 168.

[les chrétiens du quartier de Rabat] ont une très belle et grande église dédiée à saint François, qui contient huit autels et de nombreux et précieux ornements à la mode romaine. On y célèbre chaque jour la messe en latin et ces chrétiens chantent eux-mêmes en latin, bien qu'ils ne comprennent pas cette langue, tout comme nos paysans qui, dans leur église, accompagnent les chants de leurs prêtres. Ils ont dans leur église trois cloches et beaucoup d'autres petites clochettes, concession qui n'est pas faite aux autres chrétiens, c'est-à-dire aux Génois et aux Vénitiens. C'est que, à l'exemple de ses prédécesseurs, le roi aime beaucoup ces chrétiens ; il en a fait ses gardes du corps et ses défenseurs et les a, de ce fait, comblés de privilèges<sup>71</sup>.

Philippe Gourdin note, en cette fin de siècle, que les liens entre cette église et la Sicile semblent intenses<sup>72</sup>.

De plus en 1470, dans la copie d'une bulle de Boniface VIII, faite par le notaire Francesco Belleto cette église est rattachée à un évêché de Carthage *in partibus*<sup>73</sup>. Boniface VIII n'enregistra aucune bulle dans les registres du Vatican mentionnant un évêché de Carthage. Ce dernier n'y apparaît d'ailleurs jamais en ce qui concerne les XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles<sup>74</sup>.

### La communauté chrétienne d'Ifrīkiya.

La papauté, sans interférer dans l'organisation de tel ou tel lieu de culte, s'est préoccupée, à quelques reprises, de la vie religieuse chrétienne au royaume de Tunis. Au début du XIII<sup>ème</sup> siècle, par l'intermédiaire des frères mendiants, franciscains et dominicains, le Saint-Siège prit garde d'entourer les fidèles demeurant là-bas, et d'envoyer pour ce faire des religieux<sup>75</sup>. Puis,

<sup>71</sup> J. HEERS et G. DE GOER, *Itinéraire d'Anselme Adorno en Terre Sainte (1470-1471)*, Paris, 1978, p. 109.

<sup>72</sup> « Sur le terrain cependant, il semble que ses liens avec la Sicile soient intenses à la fin du XVe siècle c'est un franciscain originaire de Sicile qui est son desservant. Elle est administrée, ainsi que l'hôpital qui lui est associé, par une fabrique composée de cinq chrétiens du rabat et dirigée par les trois alcaÿts de la milice ». PH. GOURDIN, *op. cit.*, p. 187.

<sup>73</sup> « *Ecclesia Sancti Francisci da rebato da terra Tunisii diocesi cartaginensium*. A.SV. not Francesco Belleto f° 6, 28/08/1470 ». PH. GOURDIN, *op. cit.*, p. 187, note 11.

<sup>74</sup> Il n'apparaît pas non plus dans le premier tome, sur le Moyen Âge de la *Hierarchia catholica Medii Aevi* de Conrad Eubel, mais dans les troisième et quatrième tomes, à partir de 1519. Les évêques ne sont pas tenus à résidence. « *Carthagenen. (Carthago) in Africa metrop. tit* ». C. EUBEL, *Hierarchia catholica Medii Aevi*, Patavi, 1965<sup>2</sup>, t. III, p. 155 et t. IV, p. 136.

<sup>75</sup> Six lettres concernant l'activité tant des dominicains que des franciscains dans la ville de Tunis, de 1235 à 1260.

1235, janvier. Lettre de Ramòn de Peñafor. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Penyafort.pdf> 1235, mai, 15. *Nobilitatis tuae litteris*. Reg. Vat. 18, f. 21 r°, ep. 53. 1236, juin, 23. *Quidam nepos regis*. Reg. Vat. 18, f. 168 r°- v°, ep. 123. 1246, octobre, 25. *Pater spirituum dominus*. Reg. Vat. 21, f. 343 r°, ep. 248. 1256, juin, 27. *Cum hora undecima*. J.-M. COLL, « Escuelas de lenguas orientales en los siglos XIII y XIV (Controversia y misiones a los judios) », 1944, p. 136-138. 1258, février, 13. *Cum hora undecima*. TH. RIPOLL, *Bullarium ordinis fratrum praedicatorum*, Rome, 1729-40,

exceptionnellement, au siècle suivant, la papauté s'occupa de la vie religieuse de la cité<sup>76</sup>.

En 1235 Grégoire IX répondit à une série de questions qui lui étaient posées par les frères mendiants demeurant au royaume de Tunis au sujet des fidèles installés dans cette cité. J'en ai déjà parlé à plusieurs reprises. L'initiative n'était pas pontificale ; on lui adressa une lettre rapportant les interrogations au sujet des fidèles<sup>77</sup>.

Grégoire IX répondit par l'intermédiaire de Ramòn de Peñafort. La lettre est complexe, longue de plusieurs pages et aborde différents aspects de la vie des chrétiens : le commerce, la vie privée, la vie religieuse, la conversion. Les fidèles semblent ne pouvoir se suffire de leur hiérarchie ecclésiastique propre puisque tant de questions restent en suspens, notamment celles relatives à l'organisation du culte chrétien.

La lettre fut envoyée au prieur des frères prêcheurs et au ministre des frères mineurs qui avaient posé les questions. Dès cette date, les franciscains arrivés dans la cité tunisoise à partir de 1219, ne s'occupèrent plus uniquement de convertir les maghrébins<sup>78</sup>. D'ores et déjà, une de leur mission était de prendre soin des fidèles résidant dans la ville. À la lecture de la *Chronica XXIV Generalium Ordinis Minorum*<sup>79</sup>, lors de leur premier voyage à Tunis les frères mineurs s'étaient rendus auprès des chrétiens mais ces derniers ne les avaient pas bien accueillis en raison de leur prêches aux musulmans. Seize ans, plus tard ils semblaient toujours bien intégrés à la communauté chrétienne. Avaient-ils alors complètement arrêté leurs prédication publiques afin de ne plus effrayer les fidèles de Tunis ? Quant aux dominicains, c'est la première mention de ces frères en terre africaine et déjà ils s'appliquaient au soin des chrétiens sur place.

Les mendiants semblaient nouvellement arrivés dans la région et ils s'interrogeaient sur les habitudes prises par les religieux avant leur venue. Ils rapportent à Grégoire IX que certains religieux vivent en couple. Ils craignent que séparer les couples ne fasse grand scandale et que s'ensuivent des apos-

t. I, p. 358, n° 147. 1260, juillet, 15. *Significasti nobis et*. TH. RIPOLL, *Bullarium ordinis fratrum praedicatorum*, Rome, 1729-40, t. I, p. 395, n° 275.

<sup>76</sup> 1353, novembre, 12. *Cum venerabilibus fratribus*. Reg. Vat. 221, f. 8 r°, n° 46. 1375, décembre, 9. *Ex relatione tua*. Reg. Vat. 267, f. 42 v°.

<sup>77</sup> Le jeu des questions-réponses s'articule ainsi : « nous demandons » (*querimus*) , et « nous répondons » (*respondemus* à tous les paragraphes). Le pape répond et les frères issus des ordres mendiants demandent. Les frères, dans la lettre, doutent (*dubitamus*, p. 10 § 2, p. 15 § 23 et 25, p. 16 § 31), craignent (*timemus*, p. 13 § 12), manquent de certaines choses (*indigeremus*, p. 13 § 13), et en gèrent d'autres (*gerimus*, p. 13 § 13, p. 14 § 16) ; le pape s'adresse clairement à eux (*uobis*, p. 14 § 20, p. 15 § 28 ; *Potestis absolvere*, p. 14 § 20). 1235, janvier. Lettre de Ramòn de Peñafort. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Penyafort.pdf>

<sup>78</sup> Voir le II. A., Honorius III, « Le départ des franciscains », p. 55.

<sup>79</sup> *Analecta Franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 78.

tasies. Le pape répond que si cela peut être fait sans esclandre ni risque de conversion, qu'ils soient séparés ; mais autrement il faut dispenser des peines<sup>80</sup>. La crainte des apostasies infléchit les sentences pontificales.

D'autre part, à ce sujet, les frères exposent la difficulté de faire appliquer les interdits de l'Église, chacun dépendant de hiérarchies ecclésiastiques différentes<sup>81</sup>. Des difficultés sont évoquées. Ainsi existe-t-il un flou juridique ; il n'y a pas d'évêque à Tunis et certains clercs sur place semblent refuser l'autorité des mendiants. Honorius III les avaient autorisés à absoudre les chrétiens qui ne pouvaient aller à Rome. Grégoire IX confirme ce pouvoir spécifique<sup>82</sup>. Le pape n'envisagea pas pour combler ce silence juridique de créer un évêché à Tunis – comme cela avait été le cas au Maroc –. En revanche, dans ces deux royaumes maghrébins, la papauté renoua le contact avec ces communautés chrétiennes éloignées ; cela grâce aux frères mendiants dont la fonction, on l'a vu, ne se limitait pas à convertir les musulmans.

En Ifrīqiya, des chrétiens, par l'intermédiaire des frères, demandaient parce qu'ils craignaient les Sarrasins, s'ils pouvaient célébrer la messe avant l'aurore<sup>83</sup>. Le pape les y autorisa. John Tolan suppose qu'il s'agit de crypto-chrétiens, fidèles qui se seraient convertis à l'islam avant de revenir au christianisme. Ceci expliquerait la pratique de messes secrètes<sup>84</sup>. En revanche il est refusé que les officiants célèbrent les messes avec des vêtements non bénis<sup>85</sup>. Il est aussi précisé qu'il est permis à l'évêque de consacrer le saint chrême et l'huile des malades avec un ou deux compagnons seulement car ils ne peuvent être plus nombreux<sup>86</sup>. Les frères demandent des conseils au sujet de l'absolu-

<sup>80</sup> « *si potest fieri absque scandalo et periculo apostasie, separentur tales: alioquin secreto in foro penitentiali in secreto dispensetur cum contractis, et districte ac publice inhibeat ne de cetero similia fiant.* » 1235, janvier. Lettre de saint Ramon de Peñafort. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Penyafort.pdf>, p. 13.

<sup>81</sup> « [...] *maxime cum clerici sub quorum cura erant tunc cum contraherent, super hoc ab ipsis consulti, contractum huius non dissuaderent nec interdicerent, immo potius auctoritatem contractam uel contractui preberent inter tales in facie ecclesie matrimonium sollemniter celebrando.* » *Ibidem*, p. 13 §12.

<sup>82</sup> « [...] *Item, cum ex indulgentia domini Honorii, nobis liceat excommunicatos illos absolvere, qui ad sedem apostolicam commode non possunt accedere causa absolutiois...* » *Ibidem*, p. 14 § 20.

<sup>83</sup> « [...] *liceat nobis celebrare missam ante auroram propter timorem...* » *Ibidem*, p. 14 § 16 et <http://www.cn-telma.fr/relmin/extrait252844/>.

<sup>84</sup> J. TOLAN, « Marchands, mercenaires et captifs : le statut légal des chrétiens latins en terre d'islam selon le juriste canonique Ramon de Peñafort (XIII<sup>e</sup> siècle) », Rennes, 2010, p. 232-233.

<sup>85</sup> « *Item, utrum liceat celebrare cum uestimentis et maxime corporalibus non benedictis, causa necessitatis. Respondemus: non licet.* » <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Penyafort.pdf>, p. 14, § 18.

<sup>86</sup> « *Item, utrum liceat nobis consecrare chrisma et oleum infirmorum et cathecumenorum cum uno socio tantum uel duobus, cum plures habere non potuerimus. Respondemus: licet Episcopo.* » *Ibidem*, § 19.

tion en cas de nécessité : quand doit-on la donner ? Le pape leur répond de la faire lorsque l'on craint la mort<sup>87</sup>.

L'Église se voulait universelle mais cela n'exclut pas du pragmatisme dans sa conduite<sup>88</sup>. La législation pontificale avait fixé certaines règles mais la réalité posait des questions, le pontife dut s'adapter aux situations.

La trace de frères mendiants en Ifrīqiya se confirma dans les temps qui suivirent. En mai 1235, il est à nouveau question du « ministre de l'ordre des mineurs de Berbérie » ; il est nommé *Johannus*. Un autre frère l'accompagnait<sup>89</sup>. Ils étaient à Tunis. Un an plus tard, le pape note que « les frères mineurs, les autres religieux et les chrétiens vivent en paix au royaume de Tunis<sup>90</sup> ». En 1246, Innocent IV envisageait que l'évêque de Marrakech puisse envoyer à Tunis des franciscains pour assister les chrétiens. Ensuite les activités franciscaines furent plus discrètes que celles des dominicains<sup>91</sup>. Pour autant des frères mineurs demeuraient toujours à Tunis. Ils ne sont signalés qu'en tant que témoin d'actes officiels et ce jusqu'au début du XIV<sup>ème</sup> siècle<sup>92</sup>. Le 13 juin 1278, *Arnaldo de Furo* et *Bernat de Sala*<sup>93</sup>, frères issus de l'ordre des mineurs, furent tous deux témoins de la confirmation d'un traité conclu en 1271 entre le roi Jaime I<sup>er</sup> d'Aragon et le roi de Tunis<sup>94</sup> ; en 1287, deux autres franciscains, les frères *Pelegrinus* et *Bernardus*, furent eux aussi témoins d'une convention entre la république de Gênes et le roi de Tunis<sup>95</sup>. Le 3 août 1305, les frères *Guillelmus Bonselli* et *Bllingerius Catellanus*, apposèrent leur signature au bas d'un traité de paix et de commerce conclu au nom de la république de Venise avec Abū 'Aṣīda, roi de Tunis<sup>96</sup>. Enfin en 1317, toujours par un traité et pour Venise les frères franciscains *Petrus Guardianus* et *Michael de Renal* furent à nouveau témoins<sup>97</sup>. Ainsi, dans un intervalle de quarante ans, six franciscains

<sup>87</sup> « [...] ubi timetur uel timeri potest periculum mortis ... » *Ibidem*, p. 16, § 31.

<sup>88</sup> J. TOLAN, *art. cit.*, p. 224.

<sup>89</sup> « [...] dilectum filium fratrem Joannem, ministrum ordinis Minorum de Barbaria, et fratrem ejusdem ordinis... » 1235, mai, 15. *Nobilitatis tuae litteris*. Reg. Vat. 18, f. 21 r°, ep. 53. Le père Wadding parle également de l'établissement d'un ministre des frères mineurs à Tunis d'après le dix-huitième registre des Archives secrètes du Vatican. L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. II, p. 463. Voir également R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafides : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 459. Voir le II. A., Grégoire IX, p. 86.

<sup>90</sup> 1236, juin, 23. *Quidam nepos regis*. Reg. Vat. 18, f. 168 r°-v°, ep. 123.

<sup>91</sup> Charles-Emmanuel Dufourcq note qu'ils « furent éclipsés par les Dominicains ». CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 109.

<sup>92</sup> Ces témoignages ont été relevés par Girolamo Golubovich. G. GOLUBOVICH, « Tunisi Francescana nei secoli XIII-XIV », *Archivum Franciscanum historicum*, 1920, p. 298-300.

<sup>93</sup> « Arnau de Forn et Bernat de Sala », CH.-E. DUFOURCQ, *op. cit.*, p. 109.

<sup>94</sup> 1278, juin, 13. Tunis. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 188, et p. 241.

<sup>95</sup> 1287, juin, 9. Tunis. *Ibidem*, p. 126-127, n° XI.

<sup>96</sup> 1305, août, 3. Tunis. *Ibidem*, p. 215-216.

<sup>97</sup> 1317, mai, 12. Tunis. *Ibidem*, p. 221.



sont cités pour servir, tant les sujets du roi d'Aragon que les citoyens des Républiques de Gênes ou de Venise. Ils ne furent pas les seuls religieux à servir de témoins. Au début du XIV<sup>ème</sup> siècle, les frères *Nycholau d'Amyon* et *Romeu de Falchs*<sup>98</sup> et les frères *Guillem Guitar* et *Iacme*<sup>99</sup>, le furent aussi.

Si les historiens de l'ordre des disciples de saint François d'Assise<sup>100</sup> considèrent qu'il existait un « vicariat franciscain de Tunis », dépendant de la province d'Aragon, les connaissances sont trop minces pour affirmer une telle situation<sup>101</sup>. Mais la présence des franciscains semble régulière et ces derniers servirent effectivement plusieurs nations marchandes.

Au début du XIV<sup>ème</sup> siècle, un épisode un peu particulier se dessina au sujet des spirituels. Ces frères étaient issus de luttes internes au franciscanisme. Ils prônaient une pauvreté absolue et s'opposaient au pouvoir pontifical<sup>102</sup>. Robert Brunschvig<sup>103</sup>, d'après les recherches de Heinrich Finke<sup>104</sup> et Girolamo Golubovitch<sup>105</sup> sur les sources aragonaises, relate ce curieux événement : en mai 1316, lors de la querelle sur la pauvreté, Frédéric III, roi de Sicile, protégea des « spirituels » en fuite depuis la Toscane et poursuivis par le Saint-Siège<sup>106</sup>. Il demanda donc à Ibn al-Lihyānī, le roi de Tunis, l'hospitalité pour ces fugitifs, à la condition qu'ils ne prêchent pas – *ma a condizione che non bi possano predi-*

<sup>98</sup> Le 27 juillet 1313. Traité de paix et de commerce conclu pour douze ans, entre Don Sancio, roi de Majorque... et Ibn al-Lihyānī, roi de Tunis pour Grégoire Salembé, ambassadeur du roi de Majorque. *Ibidem*, p. 191.

<sup>99</sup> Le 21 février 1314. Traité de paix et de commerce conclu pour dix ans entre Ibn al-Lihyānī, roi de Tunis et Jaime II, pour le compte de Oulamor, ambassadeur d'Aragon. *Ibidem*, p. 309 et L. DE MAS-LATRIE, *Supplément et tables*, Paris, 1872, p. 60.

<sup>100</sup> A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 61. VAN DER VAT O., *Die Anfänge der Franziskanermmissionen und ihre Weiterentwicklung im nahen Orient und in den mohammedanischen ländern während des 13 Jahrhunderts*, Werl in Westf., 1934, p.45, n. 29. R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafsidés : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 461.

<sup>101</sup> Cela a été fortement remis en question par Charles-Emmanuel Dufourcq. CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 107.

<sup>102</sup> M. CUSATO, « Spirituels », in DEMA.

<sup>103</sup> R. BRUNSCHVIG, *op. cit.*, vol. I, p. 460.

<sup>104</sup> H. FINKE, *Acta Aragonensia*, Berlin, 1908, t. II, p. 671-672, n° 423. Sur la fuite des Spirituels depuis la Toscane en passant par la Sicile voir également t. II, p. 661-666, n° 418, 419, 420, 421 et 422.

<sup>105</sup> G. GOLUBOVITCH, *Biblioteca bio-bibliografica della Terra santa e dell'Oriente francescano*, Quarrachi, 1906-1927, t. III, p. 190.

<sup>106</sup> Les spirituels étaient dans trois régions différentes : la Marche d'Ancône, la Toscane et le Midi de la France. En 1316, le pape, Jean XXII, soutenait le ministre général de l'ordre dans son projet de ramener les dissidents dans l'obédience. M. CUSATO, « Spirituels », in DEMA.

*care*<sup>107</sup>. Il envisageait également de les abriter à Djerba<sup>108</sup>. Les « spirituels » n'allèrent certainement pas jusqu'à Tunis ; aucune source n'atteste leur présence. Frédéric III ne fit qu'une seule démarche en ce sens auprès d'Ibn al-Lihyānī.

De même, diverses sources conservent le souvenir des dominicains à Tunis jusqu'au début du XIV<sup>ème</sup> siècle. Un pontife s'intéressa à leurs activités sur les rivages d'Afrique du Nord, à l'attention qu'ils prêtaient aux chrétiens demeurant dans ce royaume lointain et au culte qu'ils pouvaient y célébrer. En 1256, Alexandre IV demande l'envoi de frères prêcheurs dans les terres des Sarrasins d'Espagne, dans tout le royaume de Tunis et dans toutes les nations infidèles qui paraissent indiquées au prieur provincial de l'ordre en Espagne<sup>109</sup>. La lettre ne répond pas à la situation particulière des chrétiens du royaume ḥafside mais le pape connaît et encourage la présence des dominicains auprès des fidèles d'Afrique du Nord. Il leur donne de nombreuses licences pour s'occuper au mieux des fidèles vivant sur ces terres lointaines. Les frères prêcheurs y sont autorisés à entendre les confessions de tous les fidèles, à infliger des peines ou des excommunications<sup>110</sup>. Ils sont là pour conférer l'absolution, pour fonder de nouvelles églises, assurer la paix et la concorde. Là où ils résident, ils sont autorisés à célébrer la messe ainsi que les autres offices divins, à bénir les cimetières et à donner des indulgences<sup>111</sup>. Le pape précise à la fin du bref qu'il concède cela car ces terres ne dépendent pas du pouvoir d'un évêque catholique<sup>112</sup>. Alexandre IV eut la même attitude que ses prédécesseurs ; il gérait distinctement le Maroc et l'Ifrikiya, ne décida pas de l'installation d'un évêché à Tunis et donna des privilèges à des frères mendiants, ici dominicains. Ainsi ces frères pouvaient s'occuper des chrétiens installés sur des terres lointaines. Cette bulle a été confirmée deux ans plus tard<sup>113</sup>.

<sup>107</sup> 1316, mai, 8, Messine. Lettre de Frédéric III à Ibn al-Lihyānī. H. FINKE, *op. cit.*, t. II, p. 671-672, n° 423. Robert Brunschvig, comme Girolamo Golubovitch date cet événement de 1317. R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafides : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 460 et G. GOLUBOVITCH, *Biblioteca bio-bibliografica della Terra santa e dell'Oriente francescano*, Quarachi, 1906-1927, t. III, p. 190.

<sup>108</sup> R. BRUNSCHVIG, *op. cit.*, vol. I, p. 460.

<sup>109</sup> 1256, juin, 27. *Cum hora undecima*. J.-M. COLL, « Escuelas de lenguas orientales en los siglos XIII y XIV (Controversia y misiones a los judios) », 1944, p. 136-138. Ce bref n'a pas été enregistré dans les registres de Vatican.

<sup>110</sup> « *Sit etiam eisdem fratribus licitum, omnium fidelium in terris praedictis confessiones audire, ac ipsis iniungere paenitentias salutare et excommunicatos a canone vel alio modo iuxta formam Ecclesiae absolvere, dummodo iniuriam et damna passis satisfaciant competenter* ». *Ibidem*, p. 137.

<sup>111</sup> « *Insuper in locis in quibus eos hospitari contingerit vel in locis partium earumdem in quibus residentiam facient, missam et caetera divina celebrare officia et in eisdem partibus cimiteria benedicere ac dare indulgentias, commutare vota liberam licentiam et plenam habeant facultatem* ». *Ibidem*.

<sup>112</sup> « *ubi catholicorum episcoporum copia non habetur* ». *Ibidem*.

<sup>113</sup> 1258, février, 13. *Cum hora undecima*. A. POTTHAST, *Regesta Pontificum Romanorum*, Berlin, 1873, p. 1403, n° 17.187.

Quelques sources de l'ordre des frères prêcheurs confirment leur action au royaume de Tunis. Ainsi en 1257, Ramòn de Peñafort, dans une lettre au général de l'ordre des prêcheurs<sup>114</sup>, rappelle la présence des frères de l'ordre, en Afrique et en Espagne, explique que les chrétiens d'outre-mer qu'ils soient militaires, captifs ou *Aramos* ont besoin d'eux pour entendre leur prêches.

Le traité daté de 1270, prit en compte tous les chrétiens qui demeuraient sur les terres du souverain hafside ainsi que leur clergé<sup>115</sup>. Il s'agit du traité conclu à la suite de la VIII<sup>ème</sup> croisade de saint Louis. Au milieu d'une vingtaine d'articles, réglant dettes et droits commerciaux, l'un concerne les ecclésiastiques chrétiens du royaume :

6. Les moines et les prêtres chrétiens pourront demeurer dans les États de l'amīr des croyants, qui leur donnera un lieu où ils pourront bâtir des monastères et des églises et enterrer leurs morts ; lesdits moines et prêtres prêcheront et prieront publiquement dans leurs églises, et serviront Dieu suivant les rites de leur religion, et ainsi qu'ils ont coutume de le faire dans leur pays<sup>116</sup>.

Le traité n'en dit pas plus<sup>117</sup>. Les libertés concédées sont similaires à celles que reçurent les différentes nations marchandes installées au royaume de Tunis et les mercenaires du sultan hafside. Ce texte est paraphrasé dans l'édition des lettres de Pierre de Condet, confesseur du roi : « Il sera permis aussi d'y prêcher publiquement<sup>118</sup> ». L'article six parle des « moines et prêtres chrétiens », sans que soit précisé qui ils servaient. Il y avait des moines, des prêtres, à Tunis essentiellement, et pour la première fois, dans leur ensemble ils étaient autorisés à pratiquer le culte chrétien dans des églises en terre ifrikiyenne<sup>119</sup>. Quant à l'idée de monastère, renvoyait-elle à la présence de frères mendiants dans la ville ou à des installations futures ? Au XIV<sup>ème</sup> siècle,

<sup>114</sup> 1257, *Epistola Fr. Raymundi de Peñafort O. P. Magistro Generali O. P. MOFPF*, t. I, p. 309-310.

<sup>115</sup> Traité de paix et de commerce conclu pour quinze années entre le souverain al-Mustanşir et les souverains chrétiens Philippe III, roi de France, Charles d'Anjou, roi de Naples et Thibault, roi de Navarre 1270, novembre, 21. Tunis. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 93-96. Voir le II. B., Saint Louis et le Siècle de Tunis, p. 142.

<sup>116</sup> L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 93-96.

<sup>117</sup> Philippe Gourdin suppose que le traité n'organise pas le culte pour les mercenaires chrétiens. Pourtant il n'est pas précisé qui servent ces moines et prêtres alors que dans d'autres articles il peut être spécifié que le point d'accord concerne soit les marchands (article 7) soit les prisonniers (article 9). PH. GOURDIN, *Les relations politiques et économiques entre l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, p. 186 et L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 94.

<sup>118</sup> A. DE LÉVIS-MIREPOIX, *Saint Louis : roi de France*, Paris, 1970, p. 230.

<sup>119</sup> Philippe Gourdin considère lui que le « traité qui met fin à la croisade de 1270 fait allusion à l'exercice du culte chrétien dans cette église [l'église Saint-François des mercenaires du Rabat] et aux « moines » qui la desservent, probablement les Franciscains » ; mais le traité n'est pas aussi précis. PH. GOURDIN, « La papauté a-t-elle une politique maghrébine pendant le Moyen Âge ? », Roma, 2004, p. 209 et *Les relations politiques et économiques entre l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, p. 186.

un chroniqueur, le frère Elemosine<sup>120</sup>, se réfère au traité susdit. Il rappelle que les ecclésiastiques peuvent demeurer et célébrer le culte divin « dans les cités d'Afrique ». Il précise que les frères mineurs sont installés à la porte de Tunis et qu'ils confèrent des sacrements divins aux marchands chrétiens et aux autres catholiques. Des « moines, prêtres et évêques<sup>121</sup> » sont également cités comme témoins du dit traité mais aucune précision n'est apportée à leur sujet. Sans doute faisaient-ils partie de l'expédition croisée.

Charles-Emmanuel Dufourcq<sup>122</sup>, reprenant l'article de José-Maria Coll<sup>123</sup>, considère au début du XIV<sup>ème</sup> siècle l'existence d'un « vicariat dominicain d'Afrique » qu'il rattache aux dominicains de Castille. José-Maria Coll cite les actes du chapitre de Lérida de 1312 sans mentionner sa source. Dans le passage qu'il relève, l'expression « vicariat d'Afrique<sup>124</sup> » est effectivement employée. Le prieur de la province y notifie que des frères peuvent être envoyés en Afrique pour y créer un vicariat<sup>125</sup>. Lors du chapitre il dégage le frère *Petrum Scarramat* du vicariat d'Afrique et à sa place nomme le frère *Petrum Ferrari de Minorissa*, qui se voit confier le pouvoir sur tous les frères qui s'y trouvent.

Il semblerait donc que les frères mendiants aient été présents, ou du moins ont tenté d'être présents, pour la petite communauté des chrétiens de Tunis, durant le XIII<sup>ème</sup> siècle et jusqu'au début du XIV<sup>ème</sup> siècle. Après 1320, leur présence tunisoise est plus difficile à suivre. En 1353, est mentionné dans une lettre pontificale adressée à de nombreux ecclésiastiques, un évêque de Tunis, nommé *Johannus*<sup>126</sup>. Il aurait été nommé sur ce siège épiscopal deux ans plus tôt<sup>127</sup>. La lettre concerne les affaires du patriarche dominicain d'Alexandrie, Humbert<sup>128</sup>. Le titre d'« évêque de Tunis » n'est utilisé qu'une fois, pour une affaire qui ne concerne pas la Berbérie orientale, et par un pape, Innocent VI,

<sup>120</sup> « *Facte sunt ergo in partibus illis ecclesie et locus fratrum Minorum iuxta portam Tunitii, ubi fratres commorantur usque in presens tempus. Qui mercatoribus christianis accedentibus et aliis catholicis conferrunt sacramenta divina. Nam in saracenis induratis fructum modicum facere potuerunt* ». Cod. Lat. 5006, Parigi, fol. 158rb, Bibliothèque Nationale, cité par G. GOLUBOVICH, « Tunisi Francescana nei secoli XIII-XIV », *Archivum Franciscanum historicum*, 1920, p. 298-300.

<sup>121</sup> L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 95, article 18.

<sup>122</sup> CH.-E. DUFOURCOQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 107.

<sup>123</sup> J.-M. COLL, « Escuelas de lenguas orientales en los siglos XIII y XIV (Controversia y misiones a los judios) », 1944, p. 80-81.

<sup>124</sup> « *Vicaria Africae* ». *Ibidem*, p. 81.

<sup>125</sup> « *Denunciat Prior Provincialis, quod habet potestatem a R. P. Magistro Ordinis mittendi Fratres in Africam et faciundo Vicarium in eodem* ». *Ibidem*.

<sup>126</sup> « *venerabilis frater noster Johannes Episcopo Tunisii* ». 1353, novembre, 12. *Cum venerabilibus fratribus*. Reg. Vat. 221, f. 8 r<sup>o</sup>, n<sup>o</sup> 46.

<sup>127</sup> 1351, septembre. 28. Reg. Vat. 207, f. 61 r<sup>o</sup>, ep. 67.

<sup>128</sup> « [...] *per quibusdam negociis venerabilis fratris nostri humberti patriarche Alexandrin. per eum specialiter destinetur* ». 1351, septembre. 28. Reg. Vat. 207, f. 61 r<sup>o</sup>, ep. 67.

qui ne s'y intéressé ailleurs pas<sup>129</sup>. S'agit-il d'un titre de circonstance ? Quatre mois auparavant, ce pontife nommait *Stephanus de Phellino*, de l'ordre de saint Dominique, évêque de Marrakech. Cela inspira-t-il Innocent VI ?

Vingt ans après, « il n'existe pas d'évêque [à Tunis]<sup>130</sup> » comme l'écrit lui-même le pape Grégoire XI. À cette date, en 1375, le pape s'inquiète à nouveau du sort des chrétiens de la cité africaine<sup>131</sup>. Des troubles secouaient la petite communauté. Le pontife s'adressa alors à *Guillelmus de Rivopullio*, *alcayd* et à tous les chrétiens, tant les militaires que les autres chrétiens qui résidaient à Tunis. *Laurentius Carbonelli*, « de l'ordre des frères mineurs et ministre de sathan<sup>132</sup> », prêchait publiquement aux fidèles de la cité de Tunis des conseil erronés. Le pape le décrit comme « un loup sous une peau de moutons<sup>133</sup> ». Comme il n'y avait de siège épiscopal, *Laurentius* s'octroya un pouvoir par des privilèges apostoliques qu'il ne pouvait pas présenter. Il entraîna l'âme des innocents et des simples d'esprit. La liste des désobéissances suit : il confirme le peuple par de l'huile sainte, règle les interdits des degrés de consanguinité, absout ceux qui ont porté des produits interdits jusqu'à Alexandrie<sup>134</sup>, donne la tonsure cléricale, confère les quatre ordres mineurs, concède des indulgences ou l'excommunication, absout les ecclésiastiques des liens de l'excommunication et administre les sacrements ecclésiastiques. Le pape répond que les choses susdites sont fausses et que l'*alcayt* et le chrétiens ne doivent pas les croire. Il demande aux chrétiens qu'ils capturent le dit *Laurentius Carbonelli* afin qu'il soit emprisonné soit par l'évêque de Naples, soit par l'archevêque ou par un autre évêque de Sicile. « L'indépendance » parfois excessive des religieux d'Ifrīkiya était le résultat de l'éloignement géographique, des difficultés de communication. Cette partie du Maghreb semble avoir attiré, comme d'autres régions non chrétiennes, des religieux déviants que le Saint-Siège et la hiérarchie franciscaine souhaitaient contrôler et écarter des communautés de fidèles.

À la même année, dans la *Hierarchia catholica* de Conrad Eubel, apparaît un évêché d'« Hippone », première et unique réminiscence de l'ancienne Église

<sup>129</sup> C'est la seule lettre où ce pontife parle de Tunis. Par ailleurs il écrivit trois courriers au sujet de nominations sur la cathèdre de Marrakech et une sur le commerce avec les Sarrasins d'Afrique. Voir le regeste de 1353 à 1357. Annexes, p. 477-478.

<sup>130</sup> 1375, décembre, 9. *Ex relatione tua*. Reg. Vat. 267, f. 42 v° et Reg. Vat. 244 I, f. 123 r°- v°, ep. 289.

<sup>131</sup> L'événement est aussi narré dans O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, 1864-1883, t. 26, p. 260 (sans doute d'après la lettre pontificale susdite). L'auteur introduit les faits en précisant qu'il y a des hérétiques non seulement en Europe mais aussi en Afrique, et en Asie.

<sup>132</sup> « [...] *ordinis fratrum minorum professor sathaneque minister...* » 1375, décembre, 9. *Ex relatione tua*. Reg. Vat. 244 I, f. 123 r°, ep. 289.

<sup>133</sup> « [...] *sub ovini pellere lupum gestans...* » *Ibidem*.

<sup>134</sup> Voir le III. A., Les marchands, p. 226.

d'Afrique<sup>135</sup>. L'auteur ne cite pas ses sources pour la nomination des premiers évêques et le nom d'Hippone est absent des registres de Grégoire XI. À partir de la toute fin du XIV<sup>ème</sup> siècle, deux bulles le mentionnent<sup>136</sup>. À cette période, les religieux ne sont plus mentionnés que s'il s'agit de captifs<sup>137</sup>, exception faite d'Anselme Turmeda.

Ce dernier était majorquin comme Ramon Llull. Né en 1353, il fit des études à la faculté des Arts de Lérida et devint franciscain. Il partit ensuite à Bologne. Dans son ouvrage *Pourquoi j'ai embrassé l'islam* ou « le cadeau du lettré aux partisans de la foi chrétienne », il situe à Bologne la première étape de sa conversion, mais cela paraît peu probable<sup>138</sup>. Son maître, Nicolas Fratello, lui aurait enseigné que le prophète Paraclet, annoncé par l'évangile de saint Jean, n'était autre que Mahomet et que l'islam était la vraie religion<sup>139</sup>. Il s'embarqua en Sicile pour Tunis aux environs de 1388 : « Nous mîmes les voiles peu avant le coucher du soleil et nous accostâmes le lendemain aux environs de midi »<sup>140</sup>.

Il y fut bien accueilli par les chrétiens sur place. Armand Llinares suppose qu'il se présenta aux religieux qui s'occupaient alors du rachat des captifs<sup>141</sup> mais le texte d'Anselme Turmeda ne parle que des « soldats et des commerçants<sup>142</sup> ». Ils se proposèrent de l'héberger. Lorsqu'il se convertit à l'islam devant le souverain hafside, il demanda que des « soldats et des commerçants

<sup>135</sup> C. EUBEL, *Hierarchia catholica Medii Aevi*, Patavi, 1965<sup>2</sup>, t. I, p. 277. Voir l'introduction, p. 11-12.

<sup>136</sup> 1394, décembre, 3. C. EUBEL, *Hierarchia catholica Medii Aevi*, Patavi, 1965<sup>2</sup>, t. I, p. 277 (Reg. Vat. 314, f. 316.) 1411, septembre, 19. *Ibidem.* (Jo. XXIII a.2 Lat. 1.pr.f.162)

<sup>137</sup> Les frères mineurs ne sont mentionnés à nouveau qu'en 1379, en tant que prisonniers. Deux de ces religieux, *Daniel de Placentia* et *Bartholemaeus de Placentia* ont été rachetés en même temps que trois cent-cinquante chrétiens à Bougie ; le pape Clément VII concéda une indulgence à leurs sauveurs (1379, février, 18. *Pium apud Deum*. Reg. Aven. 216, f. 86). En 1397, trois autres franciscains étaient comptés au nombre des captifs ainsi que trois bénédictins, deux dominicains et deux ermites de saint Augustin. De la même manière qu'en 1379, leur rédemption intéressa le pontife Boniface VIII qui invita tous les fidèles à les délivrer (1397, mars, 28. *Fidelium Christianorum per*. Eubel, t. VII, p. 73, n° 218 et R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafides : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 461). Voir le III. A., Les captifs, p. 255. Il y a une exception : « en 1395 une captive d'Aubagne fait rédiger une procuration en catalan par Garcia, chirurgien de Bougie, en présence notamment du frère mineur Hélie de la Palme (ADBR, Dugat, 1, f. 49r-50r (15/02/1395), édition E. BARATIER, *Documents de l'histoire de la Provence*, Toulouse, 1971, p. 132-134) ». cité par D. VALÉRIAN, *Bougie, port maghrébin à la fin du Moyen Âge (1067-1510)*, Roma, 2006, p. 266, n. 4.

<sup>138</sup> A. TURMEDA, *Pourquoi j'ai embrassé l'islam*, Perpignan, 2009, p. 31. A. LLINARES, *Anselme Turmeda - dispute de l'âne*, Paris, 1984, p. 2.

<sup>139</sup> « <sup>15</sup> Si vous m'aimez, vous garderez les commandements, les miens, <sup>16</sup> et moi, je prierai le Père, et il vous donnera un autre « Paraclet » pour être avec vous à jamais ». Jean 15,15 - 15,16. « <sup>26</sup> Mais le « Paraclet », l'Esprit, l'Esprit] Saint, qu'enverra le Père en mon Nom, lui vous enseignera tout et vous rappellera tout ce que moi je vous ai dit ». Jean 15,25.

<sup>140</sup> A. TURMEDA, *Pourquoi j'ai embrassé l'islam*, Perpignan, 2009, p. 36.

<sup>141</sup> A. LLINARES, *Anselme Turmeda - dispute de l'âne*, Paris, 1984, p. 2.

<sup>142</sup> A. TURMEDA, *op.cit.*, p. 36.

chrétiens » soient présents<sup>143</sup>. Ces anciens coreligionnaires pensèrent qu'il avait apostasié pour se marier. Il devint chef de douane ainsi qu'interprète. Il exerça ce rôle notamment lors de la croisade de Mahdia en 1390. Il commença à écrire en 1398. En 1409, un ancien ami, un prêtre sicilien venu expressément à Tunis, aurait essayé de le faire revenir à sa première religion ; en vain<sup>144</sup>. En 1412, il se repentit de son apostasie et l'antipape Benoît XII lui envoya son pardon : s'il revenait en Europe il ne risquait aucune peine. Lorsque Benoît XII lui écrivit, il demeurait à Tunis. Il n'est cependant pas question de cette cité dans les propos de l'anti-pape mais seulement du repentir d'Anselme Turmeda. Elle n'est pas même nommée ; les termes employés sont flous : il est *in terris perfidi Machometi*<sup>145</sup>. Finalement il demeura à Tunis et resta musulman. Il hésita encore dans les années qui suivirent mais ne revint jamais à la religion chrétienne<sup>146</sup>. En 1417-1418, il rédigea la *Dispute de l'âne*<sup>147</sup>, discussion entre un âne et l'auteur. Anselme de Turmeda s'attache à y démontrer la supériorité de l'homme sur l'animal. Le « frère Anselme », comme il se nomme, avance comme quinzième preuve, qu'il y a parmi les hommes des religieux qui quittent le monde, ce qui n'est pas le cas chez les animaux. L'âne, dans une très longue réponse, rétorque que depuis saint François et saint Dominique il n'y a pas eu pléthore de canonisations, preuve que les frères mendiants ne sont pas si exemplaires. Puis il liste divers frères qui ont pêché<sup>148</sup>. En 1420, Anselme de Turmeda composa « le cadeau du lettré », entièrement rédigé en arabe<sup>149</sup>. Il s'agit d'une réfutation des dogmes chrétiens et d'une défense de l'islam. Le livre est divisé en trois parties : un récit autobiographique, une chronique des deux souverains qu'il servit à Tunis et une polémique anti-chrétienne. Il écrivit d'autres traités polémiques contre le christianisme<sup>150</sup>.

Dans les récits des XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles<sup>151</sup>, les chrétiens de Tunis ne sont jamais présentés comme une communauté que pouvaient servir des frères mendiants de manière globale<sup>152</sup>. Dans chaque récit, la dichotomie entre mar-

<sup>143</sup> A. TURMEDA, *Pourquoi j'ai embrassé l'islam*, Perpignan, 2009, p. 37.

<sup>144</sup> R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafside : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 471.

<sup>145</sup> 1412, septembre, 22. *Pium misericordis et eterni*. Eubel, *Bullarium franciscanum*, t. VII, n. 11071. R. BRUNSCHVIG, *op. cit.*, vol. I, p. 472. A. LLINARES, *op. cit.*, p. 4.

<sup>146</sup> A. LLINARES, *Anselme Turmeda - dispute de l'âne*, Paris, 1984, p. 4.

<sup>147</sup> Édité par Armand Llinares. *Ibidem*, 159 p.

<sup>148</sup> A. LLINARES, *op. cit.*, p. 17.

<sup>149</sup> R. BRUNSCHVIG, *op. cit.*, vol. I, p. 470. A. TURMEDA, *Pourquoi j'ai embrassé l'islam*, Perpignan, 2009, p. 12.

<sup>150</sup> R. BRUNSCHVIG, *op. cit.*, vol. I, p. 469-472.

<sup>151</sup> J. HEERS et G. DE GOER, *Itinéraire d'Anselme Adorno en Terre Sainte (1470-1471)*, Paris, 1978, p. 101-109 ; LÉON L'AFRICAIN, *De l'Afrique*, traduction de J. TEMPORAL, Paris, 1830, t. II, livre V, p. 38 et MARMOL, *L'Afrique*, Grenade, 1572, t. II, p. 448, chapitre 16 : De Tunis.

<sup>152</sup> Philippe Gourdin, dans sa thèse sur l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle a relevé, dans des sources notariales, les ecclésiastiques qui résident en Afrique du Nord, notam-



chands et mercenaires est relevée. Marmol lui-même, à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, reprend cette répartition, remémorant des temps anciens : il y avait « les Chrestiens Rabatins », les mercenaires du quartier de Rabat et les « marchands des Chrestiens, qui viennent trafiquer à Tunis<sup>153</sup> », installés près de la porte de la mer. Seul Anselme Adorno décrit les pratiques religieuses de ces fidèles déjà évoquées dans les chapitres précédents. Il raconte un autre souvenir chrétien :

Près de cette grande mosquée [la plus grande de Tunis], à une distance d'un jet de pierre environ, se trouve une autre petite mosquée au sommet de laquelle est conservé le corps de sainte Olive, qu'aucun Maure n'ose toucher parce que plusieurs Maures qui voulurent le faire restèrent pétrifiés comme des statues<sup>154</sup>.

### *Le Maghreb al-Aqsā*

Jamais la vie religieuse qui pouvait se dérouler au Maghreb central n'est évoquée dans les sources pontificales. Aussi ne l'étudie-je pas distinctement et passe sans transition au royaume de Marrakech. Le Saint-Siège intervint énormément dans l'organisation de la vie religieuse chrétienne au Maroc. Dès le début du XIII<sup>ème</sup> siècle, Honorius III écrit pour que les chrétiens puissent pratiquer leur religion sur ces terres lointaines<sup>155</sup>. Ensuite une quarantaine de courriers papaux témoignent de la vie de la communauté des chrétiens du diocèse de Marrakech.

### Les oratoires des marchands.

Avant l'implantation de la cathèdre marrakchi, il y avait déjà des ecclésiastiques au Maroc. Comme en Ifrīkiya, les marchands avaient leurs oratoires avec leurs desservants, surtout à Ceuta, et les mercenaires chrétiens, leurs

ment à Tunis. Il mentionne quelques frères comme *Antonius de Blasco* en 1444 ; *Garoflo*, dominicain, *Antonio*, franciscain et *Nicolo*, cistercien de Pise autour des années 1470. PH. GOURDIN, *Les relations politiques et économiques entre l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, p. 229.

<sup>153</sup> MARMOL, *op. cit.*, t.II, p. 148-149.

<sup>154</sup> J. HEERS et G. DE GOER, *op. cit.*, p. 103. R. BRUNSCHVIG rapporte une tradition : cette mosquée avait été construite sur une ancienne église chrétienne dédiée à saint Olive, martyr de l'époque vandale. R. BRUNSCHVIG, *Deux récits de voyage inédits en Afrique du Nord au XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 2001, p. 186, n. 2.

<sup>155</sup> 1219, septembre, 5. *Expedire tibi non*. Reg. Vat. 10, f. 127 v°, ep. 559.  
1223, mai, 13. *Nimia sumus orribilitate*. Reg. Vat. 12, f. 41 r°- v°, ep. 146.  
1225, octobre, 27. *Gaudemus de te*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°, ep. 101.  
1225, novembre, 8. *Ea que nuper*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°, ep. 100.

prêtres. Charles-Emmanuel Dufourcq suppose que ces premiers prêtres romains qui arrivèrent au Maghreb al-Aqsā constituèrent ce clergé marocain séculier, quelque peu éclaté géographiquement, en place au début du XIII<sup>ème</sup> siècle<sup>156</sup>. Mais à l'inverse du royaume de Tunis, les traités de commerce et paix ont peu conservé de traces de libertés religieuses spécifiques à Ceuta ou Marrakech<sup>157</sup>.

En revanche, il est dit dans la *Chronique des XXIV généraux* que les franciscains qui avaient connu le martyr dans le port de Ceuta avaient été hébergés auparavant dans les funduqs des chrétiens<sup>158</sup>. En lisant le récit de leur supplice, le lecteur découvre les quelques manifestations de la religion chrétienne dans la cité maghrébine en 1227. Il y aurait eu alors dans le port des Pisans, des Génois et des Marseillais, qui vivaient en dehors de la ville<sup>159</sup>. Les marchands de Gênes avaient leur vicaire, dénommé Hugo<sup>160</sup>. Deux frères mendiants, l'un mineur et l'autre prêcheur, étaient arrivés récemment dans cette cité d'Afrique<sup>161</sup>. Le narrateur<sup>162</sup> parle également d'un office divin qui aurait eu lieu le dimanche où les frères avaient été arrêtés sur la place publique<sup>163</sup>.

<sup>156</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *L'Ibérie chrétienne et le Maghreb XII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècle*, London, 1990, V, p. 47.

<sup>157</sup> Dès le XII<sup>ème</sup> siècle le traité entre Pise et le calife almohade, qui régla, entre autres, l'implantation des marchands pisans à Ceuta, ne spécifie pas de libertés religieuses. 1186, 15 novembre. Traité de paix et de commerce conclu pour vingt-cinq ans entre Abou-Yousouf-Yacoub, fils d'Abou-Yacoub-Yousouf, calife almohade, et la république de Pise, pour le commerce des Pisans à Ceuta, Oran, Bougie et Tunis, et sur les côtes d'Andalousie, excepté à Almeria. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 28-30. Après la chute de l'empire almohade, les traités avec le roi de Tunis sont les plus fréquents. Il n'y a que peu d'article sur les pratiques religieuses dans ceux conclus avec les rois marînides.

<sup>158</sup> « *Chronica XXIV Generalium Ordinis Minorum* », *Analecta Franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 32-35. Voir le II. A., Honorius III, « Les martyrs de Ceuta », p.77.

<sup>159</sup> « [...] *mercatoribus christianis in quodam vico extra moenia civitatis praedictae...* » « *Passio...* », « *Analecta Franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 614.

<sup>160</sup> Les franciscains lui écrivent une lettre. « *scripserunt litteram seu epistolam plenam lacrymis domino Hugoni, maiori sacerdoti lanuensium* ». *Ibidem*. Également dans L. WADDING, *Annales Minorum*, Quaracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. II, p. 31, n° XXXVIII. Pour Charles-Emmanuel Dufourcq il est la principale autorité ecclésiastique dans le quartier des funduqs de Ceuta. Il le nomme « *sacerdos major* ». CH.-E. DUFOURCQ, *L'Ibérie chrétienne et le Maghreb XII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècle*, London, 1990, V, p.47, n. 47. Il est également mentionné dans l'histoire de Ceuta de Mascarenhas. *Histoire de la ciudad de Ceuta*, p. 51-52.

<sup>161</sup> « [...] *duobus fratribus, quorum unus erat de Ordine fratrum Minorum, alius de Ordine Praedicatorum, qui venerant illis diebus de interioribus partibus Saracenorum...* » « *Passio...* » *Analecta Franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 614.

<sup>162</sup> Lui-même a été identifié comme le frère Mariano de Gênes. Témoin oculaire, il devait être sur place si l'on admet la véracité du récit. F. DELORME, « Pour l'histoire des martyrs du Maroc », *La France Franciscaine*, 1924, t. VII, p. 114.

<sup>163</sup> « [...] *dum nos eramus in officio divino...* » *Analecta Franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 615.

D'autre part il est précisé que les frères ont prêché aux chrétiens du port pendant quelques jours<sup>164</sup>. Puis le samedi et dans la nuit du dimanche, avant de gagner secrètement la place publique, ils ont accompli des gestes religieux – eucharistie, lavement de pieds en souvenir du Christ – ont dit des prières, et fait leur confession<sup>165</sup>, mais tout cela ils l'ont accompli cachés de leur coreligionnaires. Après leur supplice, leurs corps déchirés par la foule et traînés dans les rues furent enfin recueillis par des chrétiens. Les reliques reposèrent dans l' « *Alfondagia*, qui est le quartier des Génois, Marseillais et Pisans<sup>166</sup> ». Il est aussi écrit qu'elles furent réunies par les chrétiens et enterrées dans le quartier des Génois<sup>167</sup>. Il devait donc y avoir un cimetière pour que les chrétiens puissent être enterrés selon leur loi. D'après la *Passio*, il y eut de nombreux miracles autour de ces reliques. Certains auteurs narrent aussi leur translation, hypothétique, à Marrakech ou en Espagne<sup>168</sup>.

Ces éléments sont peu de chose mais ils confortent l'hypothèse qu'à Ceuta, comme ailleurs, les fidèles commerçant dans ce port devaient disposer d'un personnel ecclésiastique et d'un lieu où la messe pouvait être célébrée. Il y avait sept *funduqs* chrétiens installés près de la Porte du Port et de l'arsenal<sup>169</sup>.

Les marchands chrétiens se trouvaient établis essentiellement sur la côte. Plus exceptionnellement, ces commerçants s'installaient à Fès ou à Tlemcen. Les sources ne conservent que peu de renseignements sur le culte chrétien qui s'y tenait. Et les lettres pontificales ne mentionnent jamais, de manière précise, les commerçants demeurant à l'intérieur des terres.

### L'église des mercenaires de Marrakech.

À Marrakech le culte chrétien était dédié aux soldats<sup>170</sup>. Déjà au XII<sup>ème</sup> siècle il semble qu'il y ait pu exister des chapelains pour les mercenaires. La

<sup>164</sup> « [...] *ibi extra muros mercatoribus diebus aliquibus praedicarunt...* » *Ibidem*, p. 32.

<sup>165</sup> « [...] *aliorum secreto tractantes, die sabbati sequenti fratri Danieli sacramentalem confessionem facientes receperunt no minus devote Eucharistiae Sacramentum se Domino totaliter commendantes. Noc-tem quoque sequentem eiusdem diei ducentes pervigilem exemplo Domini Salvatoris, non minus humiliter quam devote alter alterius lavit pedes, se in divinis colloquiis et orationibus occupantes* ». *Ibidem*, p. 614.

<sup>166</sup> Dans la *Passio* il est rapporté que les reliques « *reposita honorifice in Alfondagia, id est vico Ianuensium, Marsiliensium et Pisanorum...* » *Ibidem*, p. 616.

<sup>167</sup> Dans la *Chronica* il est écrit « *in vico Ianuensium mercatorum ibidem honorifice tumulata* ». *Ibidem*, p. 33. Pour le père Wadding, elles furent cachées dans le *funduq* des Marseillais, puis ensevelies dans celui des Génois. L. WADDING, *op. cit.*, t. II, p. 33.

<sup>168</sup> Wadding dit que les reliques furent transportées à Marrakech, puis en Espagne (*Ibidem*). Mais la *Passio* n'en souffle mot. Les reliques des martyrs de Ceuta ne sont pas parvenues jusqu'à nous.

<sup>169</sup> D. VALÉRIAN, « les marchands latins dans les ports musulmans : une minorité confinée dans des espaces communautaires ? », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, Cahors, 2005, p. 447.

<sup>170</sup> La pratique religieuse des mercenaires a largement été étudiée par les historiens Pierre de Cénival (P. DE CÉNILVAL, « L'Église chrétienne de Marrakech au XIII<sup>ème</sup> siècle », Rabat, 1927, p.

mention d'un « le jardin Sainte-Eulalie » dans la cité<sup>171</sup> laisse supposer la présence d'une chapelle consacrée à la patronne de Barcelone. Vers 1220, Joan Robert, *Iohanni Roberti*, prêtre portugais chanoine de l'église Sainte-Croix de Coimbra, était le chapelain de l'infant Don Pedro et des mercenaires de Marrakech<sup>172</sup>. Il devait officier dans un lieu de culte attaché au palais de l'infant<sup>173</sup>. Ce chapelain ramena les reliques des martyrs de Marrakech au Portugal avec l'infant Don Pedro. La tradition historiographique énumère les châtiments célestes qui s'abattirent sur le royaume après le supplice des franciscains : sécheresse, nuages de sauterelles et orages affreux<sup>174</sup>. Elle narre aussi comment le sultan, pris de remord, autorisa la construction de chapelles expiatoires<sup>175</sup>. Ces oratoires n'ont sans doute jamais existé. Le franciscain Koehler, suivant le récit de Marmol écrit *a posteriori*, explique que le sultan aurait pris cette décision sous la pression des soldats chrétiens, pour que les frères mineurs puissent s'installer dans la cité<sup>176</sup>. Ainsi Marmol écrivait, bien longtemps après les faits :

Depuis cela [le martyre des mineurs] les Musarabes firent si bien envers le Roy, qu'il leur permit d'établir là un Couvent de Cordeliers ; ce qui estant rapporté en Espagne, plusieurs de cet Ordre y furent prescher la Foy Chrestienne, & y souffrirent le martyre, par la jalousie des Alfaquis ennemis de Dieu & de sa parole, & entre autres Daniel & six de ses compagnons, qui y moururent l'an mille deux cens vingt-sept<sup>177</sup>.

69-83.), Henry Koehler (H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 19-20) et Charles-Emmanuel Dufourcq (CH.-E. DUFOURCQ, *L'ibérie chrétienne et le Maghreb XII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècle*, London, 1990, V, p. 44-47).

<sup>171</sup> *Chronique Almohade d'al-Baidaq à l'année 1155*. Citée par E. LÉVI-PROVENÇAL, *Documents inédits d'histoire almohade*, Paris, 1928, p. 200.

<sup>172</sup> « [...] *Iohanni Roberti canonico sanctae Crucis de Colimbria, capellano suo...* » *Analecta Franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p.20 et 591. L. WADDING, *Annales Minorum*, Quaracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. I, p. 390, n° XLII.

<sup>173</sup> Au XVI<sup>ème</sup> siècle, Marmol, rapportant le souvenir lointain de ces soldats, écrivait : « On les laissoit vivre en leur religion ; de sorte qu'ils avoient vne Eglise au mesme quartier, où ils alloient entendre la Messe. Ils ont esté entretenus longtems de la sorte », MARMOL, *L'Afrique*, Grenade, 1572, t. II, p. 54. Voir le III. A. Les mercenaires, « Maroc », p. 230.

<sup>174</sup> « *Qualiter rex Marochiorum et eius regnum fuerunt puniti per quinque annos* ». *Analecta Franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 595.

<sup>175</sup> Les premières versions de la passion ne le mentionnent pas mais « [déjà] le Fr. Marcos de Lisboa ds. sa *Chronica...*, datée en 1559 (citée par le p. Andrés Ivars, *Los Martires de Marruecos de 1220...* p. 360), raconte que le roi de Maroc, se repentant d'avoir mis à mort les cinq Frères [...il] leur permit [...] de bâtir une église de rite romaine [...] un second stade de la légende, le Sultan permet aux Franciscains de fonder cinq églises en souvenir des cinq martyres et des cinq années de famine par lesquelles le ciel a vengé leur mort. Cette version est citée par le Fr. Francisco de San Juan de el Puerto (F. DE SAN JUAN DELL PUERTO, *Mission historial de Marruecos*, Séville, 1708, p. 100-101) ». P. DE CENIVAL, « L'Église chrétienne de Marrakech au XIII<sup>ème</sup> siècle », Rabat, 1927, p. 69, note 2.

<sup>176</sup> H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 20.

<sup>177</sup> MARMOL, *L'Afrique*, Grenade, 1572, t. II, p. 55.

Quelques années plus tard, en 1228, Fernando III, roi de Castille et de Léon, traita avec al-Ma'mūn la concession d'une troupe de mercenaires chrétiens<sup>178</sup>. Il obtint alors des libertés religieuses répertoriées par Ibn Abī Zār<sup>179</sup> et Ibn Khaldūn<sup>180</sup>. Les chrétiens avaient le droit de bâtir une église dans cette ville, d'y pratiquer le culte et d'y faire sonner les cloches pour la prière. La cause du christianisme et du calife légitime étaient liées par le biais des mercenaires chrétiens<sup>181</sup>. Ainsi, quelques années après, raconte Ibn Abī Zār<sup>182</sup>, son opposant détruisait cette église nouvellement bâtie. D'autre part, la tradition franciscaine rapporte à plusieurs reprises qu'il y avait une église Notre-Dame à Marrakech<sup>183</sup> et que celle-ci fut vandalisée<sup>184</sup>. Tout semble confirmer qu'il y a bien eu une « église » dans la cité, ne serait-ce qu'un oratoire pour la pratique des mercenaires. Elle aurait été implantée là où était établie la garde chrétienne<sup>185</sup>. Charles-Emmanuel Dufourcq envisage la consécration de cette église comme une des conséquences de la fondation, en 1226, de l'évêché de Marrakech. Pour lui il s'agissait probablement d'une chapelle installée dans une maison où résidaient quelques franciscains ; peut-être à l'endroit où eut lieu le martyre des cinq frères<sup>186</sup>. Le franciscain Koehler, suite à la découverte d'un plan portugais daté de 1585, a tenté de situer l'emplacement du dit martyre et de l'église de Sainte-Marie. Pour lui elle se trouvait : « en face de la

<sup>178</sup> Il en est fait mention dans la chronique d'Ibn Abī Zār' : « Alphonse lui [le sultan du Maroc] envoya une armée de douze mille cavaliers », (IBN ABI ZAR, *Roudh el-kartas*, Paris, 1860, p. 351). Voir le III. A., Les mercenaires, « Maroc », p.229.

<sup>179</sup> « [...] si Dieu te vient en aide et que tu entres à Maroc, tu feras bâtir une église chrétienne en cette ville, où les soldats qui t'auront accompagné pourront pratiquer leur culte, et où les cloches sonneront à l'heure de leurs prières ». IBN ABI ZAR, *Roudh el-kartas*, Paris, 1860, p. 351.

<sup>180</sup> « D'après l'engagement pris envers les auxiliaires chrétiens, il leur permit de bâtir une église dans la ville Maroc et d'y sonner leurs cloches ». IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. de SLANE, Alger, 1852-6, t. II p. 236.

<sup>181</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *L'Ibérie chrétienne et le Maghreb XII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècle*, London, 1990, V, p. 53.

<sup>182</sup> « [le] premier soin [de Yahyā] fut de faire démolir l'église bâtie pour les chrétiens ». IBN ABI ZAR, *Roudh el-kartas*, Paris, 1860, p. 363.

<sup>183</sup> « [...] in Ecclesiam Sanctae Mariae apud Marrochios... » L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. II, p. 33, n°XLI.

<sup>184</sup> « [...] apud Marochos in ecclesia beatae Mariae fuerunt pro confessione fidei catholicae alii quinque fratres Minores cum multitudine maxima Christianoum utriusque sexus a Saracenis decollati... » *Analecta Franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, 1907, p. 33.

<sup>185</sup> Le franciscain Koehler ajoute qu'en 1224, d'après l'historien al-Marrākushī, les chrétiens n'avaient pas de chapelle publique. H. KOEHLER, *La pénétration chrétienne au Maroc*, Paris, 1914, p. 20. Gaston Deverdun et Pierre de Cénival imaginent que l'église sainte Marie détruite pendant une révolte de Yahyā devait se trouver dans le palais de l'enfant, à l'ouest de la mosquée de la ḳaṣba sur la place al-Barah Ma'mūm (G. DEVERDUN, *Marrakech des origines à 1912*, Rabat, 1966, p. 291 et P. DE CÉNIVAL, « L'Église chrétienne de Marrakech au XIII<sup>ème</sup> siècle », Rabat, 1927, p. 83.) Charles-Emmanuel Dufourcq présume lui aussi que le martyre de 1232 a eu lieu dans cette église de Notre-Dame comme le *Roudh el-kartas* le laisse supposer (CH.-E. DUFOURCQ, *L'Ibérie chrétienne et le Maghreb XII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècle*, London, 1990, V, p. 50-53).

<sup>186</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *op. cit.*, V, p. 50.

Mosquée d'El-Mansour, entre la place et la muraille de l'enceinte de la ville, à proximité de Bab et-tobul<sup>187</sup> ».

Aucun document contemporain à ce sujet ne vient confirmer ces suppositions.

Bien des années plus tard, en 1274, le roi Jaime I<sup>er</sup> el Conquistador, promit au « roi de Maroc » dix navires et cinq cents chevaliers pour l'aider à faire la conquête de Ceuta. Il demanda à l'article quatre une église ou un oratoire pour ces chevaliers chrétiens<sup>188</sup>. Entre temps il y avait eu entre temps la fondation de l'évêché de Marrakech puis la vacance de ce dernier.

### L'implication pontificale.

Le Saint-Siège montra au XIII<sup>ème</sup> siècle un intérêt précoce pour le Maroc<sup>189</sup> qui se traduisit rapidement par l'installation de l'évêché. Deux lettres au sujet de la pratique religieuse des chrétiens au Maroc précédèrent les démarches pontificales pour installer une hiérarchie ecclésiastique dans le royaume. En 1219, Honorius III écrivit au « *Albyacole Miramolino*<sup>190</sup> ». Il lui demandait de recevoir avec bienveillance *Gonsalbus*, frère de l'Hôpital de Jérusalem, et de permettre aux chrétiens sur ses terres de vivre selon leur loi. Il n'est pas possible de savoir si cette démarche porta ses fruits<sup>191</sup>.

Quatre ans plus tard, Honorius III s'adressa directement à tous les chrétiens du Maroc<sup>192</sup>. Il avait été « frappé horriblement<sup>193</sup> » d'apprendre que le roi du Maroc, lorsqu'il triomphait de ses ennemis ou annonçait des prospérités, poussait les chrétiens sous son pouvoir à partager sa table, à se nourrir de viande, et ce durant le carême ou le septième jour de repos<sup>194</sup>. Le pontife accor-

<sup>187</sup> H. KOEHLER, « La Kasba sâadienne de Marrakech, d'après un plan manuscrit de 1585 », *Hesperis*, 1940, p. 17.

<sup>188</sup> « *Encara, que y ajen eglesia è oratori aquells cavalliers, segons que s'usa per los Cristians...* » « 1274, 18 novembre. A Barcelone. Traité entre Abou-Yousouf-Yakoub, roi mérinide de Maroc, personnellement présent à Barcelone, et Jacques I<sup>er</sup>, roi d'Aragon et de Majorque, seigneur de Montpellier ». L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 285-286, n<sup>o</sup> III.

<sup>189</sup> *Ibidem*.

<sup>190</sup> En 1219, le calife almohade était Abū Ya'kūb Yūsuf II al-Mustanšir. 1219, septembre, 5. *Expedire tibi non credimus*. Reg. Vat. 10, f. 127 v<sup>o</sup>, ep. 559.

<sup>191</sup> Pour André Vauchez cette démarche montre que « les milieux de la cour pontificale ne connaissaient alors que très peu de choses de la doctrine almohade » (*Histoire du christianisme des origines à nos jours*, Paris, 1993, t. 5, p. 729.) Pourtant sans aucun doute certaines nations chrétiennes disposaient déjà à cette date de chapelles ou oratoires. Voir également J. E. Vose ROBIN, *Dominicans, Muslims and Jews in the medieval crown of Aragon*, Cambridge, 2009, p. 213.

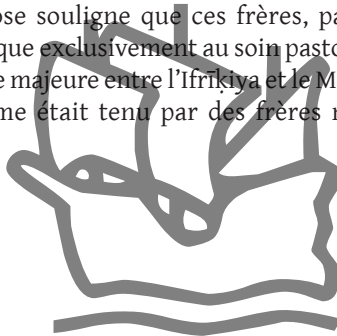
<sup>192</sup> 1223, mai, 13. *Nimia sumus orribilitate*. Reg. Vat. 12, f. 41 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, ep. 146.

<sup>193</sup> « [...] *Nimia sumus orribilitate perculti...* » *Ibidem*.

<sup>194</sup> « [...] *quod cum rex Marrochie triumphat de hostibus vel alias successuum prosperitas ei exultationem indicit, [...] sub sua consistente potentia christianos, sive Sextaferia sive quadragesimali tempore sic succedat eidem, epulari secum et vesci carnibus, contra honestatem professionis christiane, compellit...* » *Ibidem*.

dait alors aux fidèles la grâce qu'ils lui avaient demandée pour leurs manquements à l'observance des principes de la religion chrétienne. Ce furent les fidèles eux-mêmes, les mercenaires sans doute, qui s'adressèrent directement au pontife. Ainsi non seulement le pape connut les difficultés de ses ouailles si éloignées et s'en émut mais encore il fit preuve de souplesse vis-à-vis des chrétiens de ce royaume, qui devaient être des mercenaires accompagnant le roi musulman en personne lors des festins.

À l'Orient comme à l'Occident de l'Afrique du Nord le culte chrétien se pratiqua, non sans difficulté. Le Siège apostolique avait connaissance de l'activité chrétienne au Maghreb. Il s'agissait d'églises en Afrique et non d'une Église africaine. Le Saint-Siège soutint volontiers les ordres mendiants présents sur ces rivages, et ne semble pas être rentrer en contact avec le « clergé » local. Ainsi les frères prêcheurs et mineurs furent-ils à la fois une présence utile pour les besoins spirituels, tant des marchands, que des mercenaires ou des captifs<sup>195</sup>, et un relais de l'autorité pontificale sur ces terres lointaines. Les mendiants pouvaient remplir le vide pastoral du Maghreb qui s'était installé suite à la disparition totale des cadres ecclésiastiques de l'Afrique chrétienne<sup>196</sup>. Robin Vose souligne que ces frères, partis en terre d'Islam, se concentrèrent presque exclusivement au soin pastoral des chrétiens d'outre-mer<sup>197</sup>. La différence majeure entre l'Ifrikiya et le Maroc fut l'installation d'un évêché qui lui-même était tenu par des frères mendiants, mineurs puis prêcheurs.



<sup>195</sup> J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 293.

<sup>196</sup> J. E. VOSE ROBIN, *op. cit.*, p. 196.

<sup>197</sup> *Ibidem*, p. 192.



## C. L'évêché de Marrakech

« Toutes les communautés chrétiennes ont pour centre le siège d'un évêque<sup>1</sup> ». Le Maghreb est une terre infidèle. Il n'est pas évident pour les chrétiens d'y vivre à l'ombre d'une cathédrale. De cathédrale (physique) il n'y a point, du moins qui aurait laissé des traces, mais d'évêques il en a existé plusieurs dont certains ont fait le voyage. Un seul siège épiscopal s'est durablement installé en Afrique : l'évêché de Marrakech. Il fut lui aussi un témoin du pragmatisme papal.

Les études approfondies de cet évêché sont datées ; marquées par les études religieuses et la colonisation. Elles ont été éditées entre 1850 et 1930<sup>2</sup> et s'attachent essentiellement à mettre en avant l'héroïsme des frères mendiants. C'est la poussée chrétienne en terre infidèle qui est étudié par le Père Godard, le franciscain Koehler ou l'historien Pierre de Cénival. Le frère Koehler est sans doute le plus excessif. Ecclésiastique il exerça au Maroc en tant qu'« aumônier français de la colonie<sup>3</sup> » et fut prêtre de l'église des Saints-Martyrs de Marrakech. Cette église, sous le patronage des cinq de Marrakech, est toujours en fonction<sup>4</sup>. Ses discours rappelant l'histoire des chrétiens dans cette région et son action pour qu'une partie des reliques des franciscains reviennent à Marrakech sont toujours à l'esprit des paroissiens d'antan. Certains blogs « d'anciens du Maroc » en témoignent encore aujourd'hui<sup>5</sup>. Il s'occupa également de la salle du Maroc pour l'exposition coloniale de 1931 qui eut lieu dans le bois de Vincennes pour le centenaire de l'Algérie française<sup>6</sup>. La mise en avant de ce martyr et les recherches nombreuses sur l'église ou les captifs chrétiens sont à lire avec cet éclairage. Ses écrits concourent à inscrire l'implantation de l'église catholique au Maroc dans une longue histoire. Son premier livre s'intitule « la pénétration chrétienne au Maroc ». Le terme est un peu fort pour parler de quelques franciscains partis entre autres prêcher aux musulmans et d'une garnison de chrétiens à la solde de souverains almohades ou marīnides.

<sup>1</sup> *Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours*, t. 12, p. 26.

<sup>2</sup> L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merīn », *Revue Africaine*, oct. 1860. A. A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Iberoamericano*, 1920. P. DE CÉNILVAL, « L'Église chrétienne de Marrakech au XIII<sup>ème</sup> siècle », Rabat, 1927, 1927. H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934.

<sup>3</sup> Il est ainsi qualifié dans son article. H. KOEHLER, « Un vase néolithique dans la région de Tanger », *Bulletin de la Société préhistorique de France*, 1928, t. XXV, p. 298-299.

<sup>4</sup> Église des Saints Martyrs - Rue Imam Ali - 40000 Marrakech.

<sup>5</sup> <http://anciensdumaroc.forumactif.org/t199-en-feuilletant-les-pages-ignorees-de-l-histoire-de-fes-par-le-rp-henry-koehler>. <http://mangin2marrakech.canalblog.com/archives/2011/01/16/20094790.html>.

<sup>6</sup> *Exposition coloniale internationale et des pays d'outre-mer*, Paris, 1933-1934, Sections coloniales V, 1<sup>ère</sup> partie, p. 335-336.

Le XIII<sup>ème</sup> siècle, dominé par la fièvre de prédication des premiers martyrs, est plus largement dépeint. Ainsi le père Godard admet-il qu'il ne connaît aucun évêque du XIV<sup>ème</sup> siècle. Pierre de Cenival ne traite dans ses articles que du XIII<sup>ème</sup> siècle et considère que la décadence de cette Église, liée à la disparition des milices chrétiennes au Maghreb, commence dès les années 1386<sup>7</sup>. Henry Koehler va plus loin et nomme les temps qui s'écoulent après l'épiscopat de Lope Fernandez, c'est à dire, après 1258 : « les siècles obscurs ». Il insiste sur ce qu'il appelle la « fondation sanglante » de l'évêché de Marrakech : « Ainsi se termina ce premier acte sanglant, ou plutôt cette prise de possession du Maroc par la Mission franciscaine.<sup>8</sup> »

Puis il appelle les autres siècles « les siècles obscurs », bien qu'il donne la liste des prélats de la cathèdre marrakchi ainsi qu'un certain nombre de renseignements. Il est à noter que la première partie de l'histoire de cet évêché porte sur le devant de la scène les franciscains, les martyrs et les premiers évêques. Les siècles obscurs pourraient être qualifiés de « dominicains ». Son ouvrage vise à démontrer que les franciscains avaient la primeur sur le Maghreb al-Aqsā. Il lie ensuite les événements médiévaux à l'histoire moderne et contemporaine de la mission franciscaine au Maroc. Un article remarquable, celui du franciscain Atanasio Lôpez, dresse une galerie de portraits de tous les évêques de Marrakech, depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle jusqu'à 1631<sup>9</sup>. Néanmoins, il écrit pour rendre hommage à l'ordre franciscain qui commença, il y a plus de sept siècles, en Afrique, son apostolat<sup>10</sup>. Il reprend la tradition franciscaine espagnole qui met en avant les qualités des frères. Il rattache cette longue histoire à son époque où la mission perdurait<sup>11</sup>.

Plus récemment Charles-Emmanuel Dufourcq<sup>12</sup> a étudié l'évêché, non point directement mais au milieu de sa thèse sur l'Espagne catalane et le Maghreb. Il s'attarde un peu plus longuement sur certains événements du XIV<sup>ème</sup> siècle. Mais c'est encore une poussée chrétienne qui est analysée<sup>13</sup>, une poussée commerciale des Catalans sur les pays d'Afrique du Nord.

Pour ces historiens, excepté Anastasio Lôpez, l'évêché de Marrakech est devenu une coquille vide à partir du XIV<sup>ème</sup> siècle. Charles-Emmanuel Dufourcq

<sup>7</sup> P. DE CÉNILVAL, « La mission Franciscaine du Maroc », in *Saint François, sa vie, son œuvre*, Paris, 1927.

<sup>8</sup> H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 20.

<sup>9</sup> A. LÔPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 399-502.

<sup>10</sup> *Ibidem*, p. 400.

<sup>11</sup> « Nos proponemos con esto rendir un homenaje a la Orden Franciscana, que hace siete siglos comenzo en Africa el apotolado que aun continua en nuestros dia... » *Ibidem*.

<sup>12</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>- XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966. 1966

<sup>13</sup> Voir l'étude de Philippe Gourdin : PH. GOURDIN, « Pour une réévaluation des phénomènes de colonisation en Méditerranée occidentale et au Maghreb pendant le Moyen Âge et le début des Temps Modernes », Paris, 2004, p. 411-423.

insiste et qualifie le siège marocain « d'institution de valeur plus symbolique qu'effective ».

Régulièrement les auteurs se demandent si les évêques ont bien rejoint leur poste c'est le cas Philippe Gourdin pour qui l'évêché, je cite : « subsiste au moins jusqu'en 1327, date à laquelle un nouveau titulaire est nommé, le Dominicain Juan Fernandez dont on ne sait rien, pas même s'il a rejoint son poste ».

D'autre part, Charles-Emmanuel Dufourcq affirme que le pape essaya d'étendre en vain l'autorité spirituelle de l'évêque sur les différentes chapelles de l'Église d'Ifrīkiya, à Tunis notamment<sup>14</sup>. Philippe Gourdin aujourd'hui reprend ces propos :

[...] plusieurs papes du XIII<sup>e</sup> siècle tentèrent de placer tous les chrétiens du Maghreb sous l'autorité de l'évêque [...], apparemment sans succès, mais cela dénote de leur part une grande méconnaissance de la situation politique du Maghreb comme du système politique des pays musulmans<sup>15</sup>.

Pourtant, les registres des archives vaticanes retracent une histoire épiscopale marocaine longue de plus de 380 ans, et bien réelle jusqu'au début du XV<sup>e</sup> siècle. En octobre 1225, Honorius III institua une hiérarchie ecclésiastique au-dessus des chrétiens de Marrakech. Vingt-neuf évêques officiels se succédèrent, tous espagnols<sup>16</sup>, et au XVII<sup>e</sup> siècle, l'évêché disparut avec la mort de Thomas de Espinosa<sup>17</sup>, ultime prélat marocain. Dans les registres pontificaux que j'ai pu dépouiller 37 % des lettres concernant le Maghreb mentionnent l'évêché de Marrakech au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècles. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, il est encore vivant. Cet évêché représente une part conséquente de la politique pontificale maghrébine.

## Le diocèse

### La création de l'évêché.

Au tout début du XIII<sup>e</sup> siècle, neuf bulles<sup>18</sup> rapportent la création hésitante de l'Église de Marrakech. L'histoire de cette fondation est profondément

<sup>14</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *op. cit.*, p. 104-105.

<sup>15</sup> PH. GOURDIN, « La papauté a-t-elle une politique maghrébine pendant le Moyen Âge ? », Roma, 2004, p. 209.

<sup>16</sup> A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 400 et 500.

<sup>17</sup> « 1606, sept., 25, AC. 14 f. 47C ». C. EUBEL, *Hierarchia catholica Medii Aevi*, Patavi, 1965<sup>2</sup>, t. IV, p. 232.

<sup>18</sup> 1225, juin, 6. *Vineae Domini custodes. Analecta Sacri Ordinis Fratrum Praedicatorum*, Rome, 1897, t. III, p. 374, n. 132. 1225, octobre, 7. *Vineae Domini custodes*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°, ep. 99. 1225, octobre, 27. *Gaudemus de te*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°, ep. 101. 1225, novembre, 8. *Ea que nuper*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°, ep. 100. 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249. 1226, mars,

liée aux premières prédications des frères au Maghreb. Aussi je reprends ici certains événements déjà commentés en première partie<sup>19</sup>. Cette entreprise intéressa le Saint-Siège pendant plus de dix ans, sous le pontificat d'Honorius III, puis sous celui de Grégoire IX, qui continua la politique engagée par son prédécesseur<sup>20</sup>. En juin 1225, le frère prêcheur *Dominicus* et le frère *Martinus* partirent au Maroc pour prêcher, appliquer les peines et rendre publiques les sentences d'excommunication<sup>21</sup>. En octobre de la même année, Honorius III envoyait des frères mendiants au « royaume du Miramolín » pour s'adresser aux « Sarrasins » et s'occuper des chrétiens sur place<sup>22</sup>. Quelques semaines plus tard *Dominicus* fut nommé évêque au royaume du Miramolín « *episcopo in Regno miramolino*<sup>23</sup> ». À la lecture de ces lettres, la première impulsion ne semble ni pontificale, ni épiscopale. Le pape se réjouit de l'initiative du prêcheur<sup>24</sup> qui déjà quelques mois auparavant lui avait fait la supplique pour être envoyé au Maroc<sup>25</sup>. Le pape confia ensuite à l'archevêque de Tolède, Rodrigo Jiménez de Rada, le soin de le consacrer évêque<sup>26</sup>. Cette fondation était évidemment liée à la *reconquista*<sup>27</sup>. L'empire almohade était alors étendu sur les deux rives de la Méditerranée. Honorius III ne précise pas si cet évêché est attaché particulièrement au Maroc. Ce premier évêché en terre des musul-

17. *Ex parte vestra*. Reg. Vat. 13, f. 121 r<sup>o</sup>, ep. 246. 1228 juillet 13. *Cum olim bone*. A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 404-405. 1233, mai, 27. *In aliis litteris*. Reg. Vat. 16, f. 36 v<sup>o</sup>-37 r<sup>o</sup>, ep. 135. 1237, juin, 12. *Lætetur quod ecclesia*. Reg. Vat. 18, f. 301 r<sup>o</sup>, ep. 137.

<sup>19</sup> Voir le II. A., Honorius III, « L'attitude pontificale... », p. 72.

<sup>20</sup> En 1228 Grégoire IX rappelle qu'Honorius III envoya *Dominicus*, évêque dominicain, au Maroc et dans les années qui suivirent il y envoya lui aussi un prélat. 1228, juillet, 13. *Cum olim bone*. A. LÓPEZ, *art. cit.*, p. 404-405 et 1237, juin, 12. *Lætetur quod ecclesia*. Reg. Vat. 18, f. 301 r<sup>o</sup>, ep. 137.

<sup>21</sup> 1225, juin, 6. *Vineae Domini Custodes*. *Analecta Sacri Ordinis Fratrum Praedicatorum*, Rome, 1897, t. III, p. 374, n. 132.

<sup>22</sup> « *in regno Miramolini* » et « *Sarracenos* ». 1225, octobre, 7. *Vineae Domini custodes*. L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. II, p. 140, n° XXVIII.

<sup>23</sup> 1225, octobre, 27. *Gaudemus de te*. Reg. Vat. 13, f. 95 r<sup>o</sup>, ep. 101.

<sup>24</sup> « *Gaudemus de te in domino...* » 1225, octobre, 27. *Gaudemus de te*. Reg. Vat. 13, f. 95 r<sup>o</sup>, ep. 101. J. E. VOSE ROBIN, *Dominicans, Muslims and Jews in the medieval crown of Aragon*, Cambridge, 2009, p. 201.

<sup>25</sup> « [...] *Iuxta eorum supplicationis instantiam eos in terra Miramolini destinat...* » 1225, juin, 6. *Vineae Domini custodes*. *Analecta Sacri Ordinis Fratrum Praedicatorum*, Rome, 1897, t. III, p. 374, n. 132.

<sup>26</sup> Grégoire IX remémore, dans la lettre *Cum olim bone*, datée du 13 juillet 1228, qu'Honorius III avait confié cette tâche à l'archevêque de Tolède : « *Cum olim bone memorie H[onorii] pape predecessoris nostri mandatum reris, ut in episcopum consecraret aliquem de Ordine fratrum Predicatorum Marrochiis mittendum qui xpitanis ibi morantibus, spiritualia ministraret et eos infide instrueret orthodoxa, tu, sicut intelleximus, fratrem D[ominicum] de ordine supradicto ad titulum Beaciense Ecclesie...* » A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 404-405.

<sup>27</sup> Voir le II. B., Honorius III, p. 75.

mans d'Occident n'est pas rattaché à une ville et les limites de son diocèse sont imprécises. Il est en revanche spécifié au nouveau prélat qu'il doit parcourir physiquement ces régions infidèles<sup>28</sup>. Le pape rappelle que *Dominicus* s'est offert pour convertir les incrédules<sup>29</sup>, retourner les apostats, confirmer ceux qui doutent et fortifier les fidèles. Il demande ensuite au nouvel évêque ainsi qu'aux frères qui l'accompagnent de s'avancer courageusement pour servir les fidèles jusqu'à la mort.

Le titre d'évêque en précède un autre. En octobre 1225, *Dominicus* est recuteur des chrétiens au Maroc « pour défendre la foi chrétienne et pour protéger les fidèles tel un mur imprenable<sup>30</sup> ». Le pape file la métaphore guerrière pour lui confier sa tâche. Il évoque la « lutte » et les « palmes de la victoire ». Il désigne les « haches », le « bouclier », et les « militaires du roi des rois<sup>31</sup> ». Le pontife lui demande de vivifier les fidèles du royaume de Marrakech tel un soldat chrétien<sup>32</sup> parce que la fermeté de la foi y décline<sup>33</sup>. Le pape lui recommande prudence et charité et, selon ses propres mots, charge sa poitrine de l'arbre qui fructifiera<sup>34</sup>. Il semblerait qu'une prérogative s'ajoute à la première, comme s'il y avait un besoin fort de s'occuper des chrétiens au Maroc, comme si *Dominicus* n'était pas forcément installé au Maroc.

Quelques mois plus tard, le pape demanda à l'archevêque de Tolède d'instituer un évêque au Maroc<sup>35</sup>. La lettre du 8 novembre 1225 éclaire celle de février 1226 : les chrétiens du Maroc avaient besoin d'une autre hiérarchie ecclésiastique sur les terres almohades, en plus de *Dominicus*. Le dominicain eut lui la cathèdre de Baeza, l'antique *Beacia* en Andalousie<sup>36</sup>. Elle ne tarda pas

<sup>28</sup> « *peragrare cum [...] corporis infidelium regionem* ». *Ibidem*.

<sup>29</sup> L'aspect évangéliste de cette nouvelle cathèdre n'est pas négligé par le pape. Voir le II. B., Honorius III, p. 76.

<sup>30</sup> « *pro defensione christiane fidei et [...] fidelum murum inexpugnabilem te opponens* ». 1225, novembre, 8. *Ea que nuper*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°, ep. 100.

<sup>31</sup> « *agone* », « *palma* », « *victorie* », « *clippeo* », « *Regis regum militem* ». *Ibidem*.

<sup>32</sup> « *christiane militie* ». *Ibidem*.

<sup>33</sup> « *rectitudine fidei declinans* ». *Ibidem*.

<sup>34</sup> « [...] *in tuo pectore bona concipit velut arbor fructifera turget in geminas. dum concepta parturit. purpureos flores germinat corone dominice in serendos; dum prorumpit ad opera obtimos fructus parit. qui speciositate pascunt oculos odore suam olfactum demulcent* ». *Ibidem*.

<sup>35</sup> 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249.

<sup>36</sup> Et non Jaen en Espagne, héritière de Baeza, qui fut repris en 1246 par saint Ferdinand (« Baeza (Domingo de) », in *DHGE*), contrairement à ce qui est indiqué dans la *Hierarchia catholica Medii Aevi* de Conrad Eubel (C. EUBEL, *Hierarchia catholica Medii Aevi*, Patavi, 1965<sup>2</sup>, t. I, p. 262) : « Gien(n)en. (Jaen) in Hispania (cf. Beatien.), suffr. Toletan. (1000 fl.) Dominicus de Baeza O. Pred., sedet – 1236. « *Ego frater Dominicus Beatiensis Episcopus recognosco me promississe subiectionem et reverentiam et obedienciam a sanctis Patribus constitutam secundum constituta canonum Ecclesie Toletane Rectoribusque eius in presencia Domini Archiepiscopi Roderici a me perpetuo exhibendam. Ad cuius rei noticiam presentem cedulam scribi feci sigilli mei munimine roboratam* ». L'original est au *Archivo del Cabildo de Toledo*, et une copie dans le manuscrit numéro 13.035, fol. 182 r. de la bibliothèque de Madrid. Cité par A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo*

à devenir chrétienne et, en 1228, l'archevêque de Tolède s'inquiète : doit-il rappeler l'évêque ou non ? Grégoire IX rappelle que Rodrigo Jiménez de Rada avait accepté, sur l'instance de son prédécesseur Honorius III, de consacrer un dominicain envoyé au Maroc pour assister spirituellement les chrétiens demeurant là-bas. Grégoire IX le laisse seul juge<sup>37</sup>.

La lettre de février 1226 commence par l'inquiétude pontificale quant au sort des chrétiens d'outre-mer, aux apostasies des fidèles. Est répétée ensuite la liste des âmes auprès desquelles l'évêque et ses compagnons sont envoyés : les infidèles, les apostats, les fidèles qui doutent et ceux qui sont robustes<sup>38</sup>. Lorsque Honorius III demande à l'archevêque de Tolède d'élever un ou deux frères mendiants à la dignité épiscopale dans le royaume du « Miramolin » pour y servir et y propager la foi du Christ<sup>39</sup>, il lui demande de choisir des hommes instruits qui pourront s'avancer avec prudence. Le pontife ajoute que l'exercice du ministère pontifical manque aux chrétiens vivant dans ces régions, que ces derniers se réjouissent d'une telle nomination<sup>40</sup>.

Le pape définit alors le siège épiscopal tel qu'il a existé pendant plusieurs siècles : il se situe en terre infidèle, il est occupé principalement par des frères mendiants et ses deux priorités sont la défense des chrétiens qui demeurent outre-mer, dans ce royaume, et l'expansion du christianisme. Le pape charge les frères mendiants d'entourer ces chrétiens. En revanche le caractère unique de cet évêché, qui n'eut pas d'évêché concurrent pendant les deux siècles étudiés, n'était pas déterminé. Le pape souhaite élever un ou deux frères à la dignité épiscopale car il sait les terres du « Miramolin » vastes et que tous les chrétiens dispersés aux quatre coins de ce royaume ne peuvent pas être visités

*Ibero-americano*, 1920, p. 405. Voir également J. E. VOSE ROBIN, *Dominicans, Muslims and Jews in the medieval crown of Aragon*, Cambridge, 2009, p. 204.

<sup>37</sup> 1228, juillet, 13. *Cum olim bone*. Cité par A. LÓPEZ, *art. cit.*, p. 404-405.

<sup>38</sup> « [...] *ad convertendum infideles divina gratia pre eunte praedicationibus et exemplis erigendum collapsos confortandum dubios et confirmandum robusto* ». 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249.

« [...] a fin de trabajar en la conversión de los infieles, ayudados de la gracia divina, con sus predicaciones y ejemplos, levantar a los caídos, fortalecer a los vacilantes y confirmar a los fuertes ». Traduction de A. LÓPEZ, *art. cit.*, p. 402.

<sup>39</sup> « [...] *archiepiscopo Toletano mandat, ut fratres ordinis Praedicatorum et Minorum ad regnum Miramolini pro fide Christi servanda et dilatanda destinet et, si viderit expedire, etiam ex illis episcopum vel duos ibi constituat* ». *Ibidem*.

<sup>40</sup> « *Verum fideles regionis illius ut veridica relatione accepimus tanto propter hoc tripudio exultant...* » et « *Adiecimus insuper ut aliquem ex ipsis fratribus auctoritate apostolicae in episcopum consecraret q. pontificale ibidem officium exerceret quo fideles illarum partium a tempor que non extat memoria caruerunt* ». *Ibidem*. « Anadiamos además que, con autoridad apostólica, consagrarseis Obispo a alguno de los religiosos, a fin de que ejerciese en aquellos lugares el ministerio pontifical, de cuyo beneficio carecen los fieles de dichas regiones desde tiempo inmemorial ». Traduction de A. LÓPEZ, *art. cit.*, p. 402.

par un seul évêque et aussi peu de frères<sup>41</sup>. Anastasio Lôpez, dans son étude sur les évêques de Marrakech, considère que, de sa fondation jusqu'au milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle, le diocèse du Maroc a été soumis au Siège apostolique. Il remarque aussi que l'archevêque métropolitain est intervenu ponctuellement dans les affaires épiscopales marocaines<sup>42</sup>. Il apparaît plutôt que cet évêché eut des liens directs avec la papauté tout en s'insérant dans une hiérarchie ecclésiastique.

Par ailleurs, l'historiographie franciscaine a considéré le martyr de Marrakech de 1220 comme l'événement fondateur de cet évêché<sup>43</sup>. Certes l'installation de l'évêché vint après le supplice des frères dont le récit se répandit à travers la Chrétienté. Certes ce sont bien des franciscains qui s'assirent sur la cathèdre marrakchi. Cependant il ne faut pas négliger le fait que, avant le départ de *Beraldus* et de ses compagnons, Honorius III s'était déjà inquiété du Maroc et en premier lieu des mercenaires qui y vivaient<sup>44</sup>. Ces derniers en avaient appelé au pape lorsqu'ils se trouvèrent dans l'impossibilité de respecter la loi chrétienne. Les deux histoires se mêlèrent à ce moment-là. Les frères mendiants furent la réponse tout indiquée pour renouer le contact avec les chrétiens, en particulier avec les soldats en service au Maroc.

En 1233, un franciscain, *Agnellus*, fut « évêque de Fès ». Un an auparavant, Yahyā avait déferlé sur Marrakech contre le calife almohade et la garde chrétienne qui l'entourait. Les chrétiens avaient quitté la cité et suivi le calife vers Fès. Cela explique que le premier prélat maghrébin ait été appelé « évêque de Fès » ; cela montre également que le pontife connaissait et répondait à une situation bien précise dans des contrées pourtant si lointaines. *Agnellus* alla jusqu'au Maroc ; il fut, entre autres, le messenger de Grégoire IX auprès du *Miramolin*<sup>45</sup>. Anastasio Lôpez reconnaît que l'on ne sait que peu de choses de cet évêque. Il était peut-être un missionnaire qui œuvrait déjà pour la conver-

<sup>41</sup> « *Sane cum christiani per diversa et remota loca illius regni que vaste amplitudinies esse describitur ubique dispersi non possint ab uno episcopo et paucis fratribus visitari* ». 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249.

<sup>42</sup> « *La diócesis de Marruecos, desde su fundación, estuvo inmediatamente sujeta a la Sede Apostolica, y en este estado se mantuvo hasta la muerte de Fr. Alonso Bonhome. Sin embargo, en el nombramiento de Fr. Bernardo de Murcia, vemos intervenir, por encargo del Sumo Pontifice, al Arzobispo de Sevilla, a quien se encomienda también el arreglo y extinción del cisma, promovido por Fr. Juan de Palmela* ». A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 499.

<sup>43</sup> Pierre de Cenival apporte les références historiographiques de la reprise de cette tradition : la *Chronique...* du frère Marcos de Lisboa en 1550, les *Annales Minorum* de Wadding en 1628 ou l'œuvre du frère Francesco de San Juan de el Puerto. P. DE CENIVAL, « L'Église chrétienne de Marrakech au XIII<sup>ème</sup> siècle », Rabat, 1927, p 69, n. 2. Le frère Koehler reprend ce même canevas lorsqu'il évoque la « fondation sanglante » de cet évêché. H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 20.

<sup>44</sup> 1219, septembre, 5. *Expedire tibi non credimus*. Reg. Vat. 10, f. 127 v°, ep. 559. Voir le III. A., Les mercenaires, « Maroc », p. 229.

<sup>45</sup> 1233, mai, 27. *In aliis litteris*. Reg. Vat. ff. 36 v°-37 r°, ep. 135. Voir le II. B., Grégoire IX, p. 82.



sion des infidèles et l'aide aux captifs du Maroc. Il fut probablement consacré par l'archevêque de Tolède. Quelques historiens ont précisé qu'il était originaire de Saragosse mais aucun témoignage digne de foi ne vient étayer cette hypothèse<sup>46</sup>.

Quatre ans plus tard, l'évêché était installé à Marrakech par Grégoire IX qui informa alors les chrétiens du royaume, « *christi fidelibus in regno Marochitano* ». L'évêché semble suivre les mercenaires qui suivent eux-mêmes les déplacements des princes<sup>47</sup>. Le prélat est clairement institué à la tête de l'Église de Marrakech, *ecclesia Marrochitana* pour administrer les chrétiens de ce royaume. Le pape se réjouit alors de ce que l'Église de Marrakech, jusqu'à présent stérile, est maintenant féconde et il considère sa place particulière au milieu des « ennemis du Christ<sup>48</sup> ». Cette Église a besoin d'un gardien pour se maintenir. Le pontife attend beaucoup de ce prélat, homme de grande érudition et discret. Il ajoute qu'il s'agit d'un prélat déjà consacré, ce qui laisse à penser qu'il s'agit bien d'*Agnellus*<sup>49</sup>. Il demande donc aux fidèles d'accueillir comme il se doit leur nouvel évêque, sinon il prononcera des sentences contre les rebelles et les fera observer<sup>50</sup>, conformément au droit canon<sup>51</sup>. La date de sa mort est incertaine ; quelques historiens se sont risqués à émettre des hypothèses : 1243<sup>52</sup> ou 1246, à Saragosse<sup>53</sup>.

En 1246<sup>54</sup>, un nouvel évêque est consacré et non des moindres, Lope Fernandez<sup>55</sup>. Pour la première fois il est nommé *Marrochitanus Episcopus*, comme le furent ses successeurs pendant quatre siècles. L'intention de pro-

<sup>46</sup> A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 406.

<sup>47</sup> 1237, juin, 12. *Lætetur quod ecclesia*. Reg. Vat. 18, f. 301 r°, ep. 137.

<sup>48</sup> « *inter hostes Christi posita* ». *Ibidem*.

<sup>49</sup> « *venerabilem fratrem... episcopum, quem ad ejusdem ecclesie consecravimus titulum in pastorem* », 1237, juin, 12. *Lætetur quod ecclesia*. Reg. Vat. 18, f. 301 r°, ep. 137. L'historien López émet des réserves quant à la personnalité de cet évêque de Marrakech. Il lit dans la lettre du 12 juin 1237 : « le frère N. ». Or dans le manuscrit, le N. n'est pas lisible. A. LÓPEZ, *art. cit.*, p. 407.

<sup>50</sup> « *Alioquin sententiam quam idem ob hoc rite tulerit in rebelles, ratam habebimus et faciemus, auctore Domino, inviolabiliter observari* ». 1237, juin, 12. *Lætetur quod ecclesia*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 11, n° XII.

<sup>51</sup> Conformément aux décrétales de Grégoire IX. « *Decretalium Gregorii Papae IX Compilationis Liber III, Titulus XXXIX. De censibus, exactionibus et procurationibus. Capitulum XXV. Qui iure metropolitano vel legationis visitat provinciam, in provinciales, qui sibi procuraciones denegant, potest ferre sententiam* ». E. FRIEDBERG et E. L. RICHTER, *Corpus iuris canonici*, Union, 2000, vol. II, c. 632.

<sup>52</sup> J. MATUTE Y GAVIRIA et J. HAZAÑAS Y LA RÚA, « Memorias de los Obispos de Marruecos y demás auxiliares de Sevilla ó que han ejercido en ella funciones episcopales », *Archivo hispáense : Revista histórica, literaria y artística*, 1886, t. I, p. 121-164, p. 125.

<sup>53</sup> C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum, V-VII*, Roma, 1898-1904, t. V, p. 609. Cité par A. LÓPEZ, *op. cit.*, p. 409.

<sup>54</sup> 1246, octobre, 18. *Fideles populi signo*. Reg. Vat. 21, f. 343r°v°, ep. 249.

<sup>55</sup> Lope Fernandez de Ain, franciscain. Voir le II. A., Innocent IV, « L'ambassade de Lope Fernandez de Ayn », p. 96 et le III. C., Les évêques, *Lupus*, p. 309.

pager la foi chrétienne au Maroc est à nouveau prescrite<sup>56</sup>. La position méridionale de la cathèdre empêche de rattacher ce diocèse à une quelconque survivance symbolique de l'Afrique chrétienne. L'antique Mauritanie Tingitane avait ses frontières bien au Nord de Marrakech, qui n'existait alors pas. La papauté choisit, non pas de donner un nom symbolique à cet évêché, mais de lui attribuer un titre en fonction de la réalité des chrétiens au Maroc à cette date. La papauté n'utilisa pas l'ancien titre de *Tingi*, de Tanger. Le positionnement du siège de l'évêque, est une façon d'appréhender l'espace africain. Cet évêché a été fondé, de manière pragmatique et non symbolique, dans une ville musulmane depuis sa fondation, Marrakech, pour servir en premier lieu les mercenaires chrétiens installés dans cette cité. Innocent IV annonce la nouvelle à tous les chrétiens du diocèse de Marrakech<sup>57</sup>. Le pape ne restreint pas cet évêché à la seule administration des mercenaires, mais de fait, à Marrakech, il sert essentiellement les soldats chrétiens. Voici comment il décrit cette toute nouvelle Église :

[Il] convient que nous prodiguions avec plus d'empressement les secours et les faveurs à celles que l'on sait être immédiatement rattachées au siège apostolique et situées aux extrémités du monde, parmi les nations étrangères ; telle est l'Église de Maroc, unique fille de l'Église romaine en ces contrées et aujourd'hui privée de l'appui d'un propre pasteur. Craignant donc que cette privation prolongée ne tourne au préjudice de ceux qui soutiennent dans son sein les combats de la foi et ne blesse ses intérêts spirituels et temporels, nous avons choisi pour vous un arbre fécond en heureux fruits, dans une plantation nouvelle encore de l'Église romaine, dans l'ordre des Frères Mineurs...<sup>58</sup>

Innocent IV termine la lettre en exhortant les chrétiens du Maroc à remplir parfaitement leurs devoirs envers ce nouveau pasteur. Dans un autre courrier il ajoute qu'il sait que ce diocèse est situé au milieu des « nations perverses » avec la permission des Sarrasins, et, étant donné la localisation lointaine de cette cathèdre, il autorise l'évêque de Maroc à ajourner la visite au Siège apostolique pendant les dix ans à venir<sup>59</sup>. Le pape connaissait et reconnaissait les difficultés que rencontre le prélat dans ces terres maghrébines.

<sup>56</sup> « [...] *ad confessionis divinae salutarem gratiam in Marrochio dilatandam...* » Reg. Vat. 21, f. 343r<sup>v</sup>, ep. 249. édition : L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. III, p. 175, XIX.

<sup>57</sup> « *Universis Christifidelibus per Marrochitan. dioecesim constitutis* ». 1246, octobre, 18. *Fideles populi signo*. Reg. Vat. 21, f. 343r<sup>v</sup>, ep. 249.

<sup>58</sup> Traduction de L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merim », *Revue Africaine*, oct. 1858, t. III, p. 2.

<sup>59</sup> « *in medio nationis perverse* ». 1246, novembre, 11. *Fidei tue puritas*. Reg. Vat. 21, f. 343 v<sup>o</sup>, ep. 251.

## La délimitation de l'Église.

Lorsque Rome parle du Maghreb al-Aqsā, elle le nomme soit royaume marrakchi ou de Marrakech, *regnum Marrochitanum*<sup>60</sup>, de même que son souverain a été nommé « roi de Marrakech<sup>61</sup> », soit Maroc, *Marrochius*<sup>62</sup>. *Marrochitana ecclesia* peut donc être traduit Église marrakchi ou de Marrakech. Jamais l'appellation « Église africaine » ou « Église d'Afrique » n'apparaît dans les sources. Par ailleurs les noms « Marrakech » et « Maroc » se confondirent souvent. Ainsi le titre d'Église de Marrakech, a-t-il pu être utilisé avec l'idée sous-jacente qu'elle s'étendait sur tout le Maroc. Lorsqu'au début du XV<sup>ème</sup> siècle, il n'y avait plus de chrétiens dans la ville de Marrakech, l'évêché avait lui conservé cette dénomination<sup>63</sup>.

Dans les lettres pontificales du XIII<sup>ème</sup> du XIV<sup>ème</sup> siècles et celles du XV<sup>ème</sup> siècle, que j'ai pu également parcourir, ces éléments fondamentaux sont réaffirmés. À maintes reprises le Saint-Siège parle de l'« Église de Marrakech<sup>64</sup> » parfois située dans les « régions d'Afrique<sup>65</sup> ». À cette Église correspond le « diocèse de Marrakech ». Les papes s'adressaient « à tous les chrétiens de la cité et du diocèse de Marrakech<sup>66</sup> », au « peuple de la cité et du diocèse de

<sup>60</sup> 1251, mars, 17. *Constitutus in praesentia*. Reg. Vat. 22, f. 60 r<sup>o</sup>- v<sup>o</sup>, ep. 438.

<sup>61</sup> En 1290, les souverains d'Afrique sont nommés ainsi : « *Marrochitani, Tunitii et Tremiscii regum* », rois de Marrakech, de Tlemcen et de Tunis. 1290, février, 9. *Etsi omnes qui*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 17-18, n<sup>o</sup> XVIII. Au siècle suivant se retrouve la même terminologie « *Universis Christi fidelibus per Marrochitan. civitatem et diocesim* ». 1313, septembre, 4. *Ex conquestione venerabilis*. Reg. Vat. 60, f. 185 r<sup>o</sup>, ep. 571.

<sup>62</sup> 1246, octobre, 18. *Fideles populi signo*. Reg. Vat. 21, f. 343 r<sup>o</sup>- v<sup>o</sup>, ep. 249. Nicolas IV utilise l'expression « dans les régions du Maroc », « *in partibus Marrochii* ». 1290, février, 9. *Tanto circa divini*. Reg. Vat. 44, f. 293 v<sup>o</sup>, ep. 841.

<sup>63</sup> L'évêque était alors à Fès. 1419, mai. *Sincerae devotionis affectus*. C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum*, V-VII, Roma, 1898-1904, t. VII, p. 520, n<sup>o</sup> 1.412.

<sup>64</sup> 1246, octobre, 23. *Attendentes quod ex*. Reg. Vat. 21, f. 343 v<sup>o</sup> ep. 250.  
1246, octobre, 23. *Si secundum Apostolum*. Reg. Vat. 21, f. 344 r<sup>o</sup> ep. 254.  
1246, octobre, 31. *Gaudemus in Domino*. Reg. Vat. 21, f. 342 v<sup>o</sup>, ep. 246.  
1289, décembre, 11. *Assumpti quamvis immeriti*. Reg. Vat. 44, f. 82 v<sup>o</sup>, ep. 771.  
1312, janvier, 10. *Cunctis ecclesiis prelatorum*. Reg. Vat. 59, f. 9 r<sup>o</sup>, ep. 36.  
1313, septembre, 4. *Ex conquestione venerabilis*. Reg. Vat. 60, f. 185 r<sup>o</sup>, ep. 571.  
1327, octobre, 26. *Pastoralis officii nobis*. Reg. Vat. 88, f. 138 r<sup>o</sup>- v<sup>o</sup>.  
1344, janvier, 10. *Cum sit ars*. Reg. Vat. 157, ff. 37 v<sup>o</sup> - 38 r<sup>o</sup>, ep. 171.  
1353, août, 12. *Attenta meditatione pensantes*. Reg. Vat. 244, f. 161 r<sup>o</sup>- v<sup>o</sup>, ep. 73.  
1357, octobre, 20. *Pastoralis officii debitum*. C. EUBEL, *op. cit.*, t. I, p. 326.  
1375, juillet, 4. *Apostolatus officium quamquam*. Reg. Aven. 198, f. 30 r<sup>o</sup>- v<sup>o</sup>.  
1389, octobre, 13. *Nuper siquidem te*. Reg. Aven. 256, f. 97 r<sup>o</sup>- v<sup>o</sup>.  
1419, mai, 29. *Sincerae devotionis affectus*. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 20-21, n<sup>o</sup> XX.

<sup>65</sup> *Ibidem*.

<sup>66</sup> 1246, octobre, 31. *In eminenti specula*. Reg. Vat. 21, ff. 342 v<sup>o</sup>- 343 r<sup>o</sup>, ep. 247.  
1289, décembre, 11. *Assumpti quamvis immeriti*. Reg. Vat. 44, f. 82 v<sup>o</sup>, ep. 771.  
1313, septembre, 4. *Ex conquestione venerabilis*. Reg. Vat. 60, f. 185 r<sup>o</sup>, ep. 571.  
1327, octobre, 26. *Pastoralis officii nobis*. Reg. Vat. 88, f. 138 r<sup>o</sup>- v<sup>o</sup>.

Marrakech<sup>67</sup> » ou « à tous les chrétiens au royaume de Marrakech<sup>68</sup> ». Derrière cette appellation générale sont parfois plus précisément désignés des chrétiens. Il s'agit surtout des mercenaires et leurs familles<sup>69</sup>, des barons et des nobles, des Aragonais, des Catalans ou des Castillans<sup>70</sup>. Une seule fois, il est écrit « les soldats et autres chrétiens<sup>71</sup> ». L'évêque est toujours nommé « *episcopus marrochitanus*<sup>72</sup> ».

Si les limites du diocèse ne semblent pas dépasser celles du Maghreb al-Aqsā, si les diocésains semblent être essentiellement les mercenaires au service des califes almohades puis les souverains marīnides, les attributions de l'évêque se sont parfois élargies à tous les chrétiens d'Afrique. Cela conduisit certains historiens à considérer que le Saint-Siège envisageait cet évêché comme celui de toute l'Afrique du Nord. Robert Brunschvig écrit au sujet de l'Ifrikiya que c'était une « partie intégrante du territoire almohade, ce qui impliquait au profit de l'évêque du Maroc un droit de juridiction sur les chrétiens de Bougie<sup>73</sup> ». Il ajoute qu'en vain Innocent IV et Nicolas IV tentèrent de faire reconnaître cet évêque par tous les chrétiens d'Afrique du Nord<sup>74</sup>. Or comme je l'ai exposé au chapitre précédent, jamais l'évêque n'est impliqué dans les affaires ifrikiyiennes. Celui-ci n'est jamais mentionné dans la correspondance pontificale adressée aux chrétiens de Tunis. Charles-Emmanuel

1357, octobre, 20. *Pastoralis officii debitum*. C. EUBEL, *op. cit.*, t. I, p. 326.

1389, octobre, 13. *Nuper siquidem te*. Reg. Aven. 256, f. 97 r°- v°.

<sup>67</sup> 1327, octobre, 26. *Pastoralis officii nobis*. Reg. Vat. 88, f. 138 r°- v°.

1375, juillet, 4. *Apostolatus officium quamquam*. Reg. Aven. 198, f. 30 r°- v°.

1409, mars, 4. *Dudum siquidem b. C.* EUBEL, *Bullarium Franciscanum*, V-VII, Roma, 1898-1904, t. VII, p. 366, n° 1061.

<sup>68</sup> 1251, mars, 17. *Constitutus in praesentia*. Reg. Vat. 22, f. 60 r°- v°, ep. 438.

1312, janvier, 10. *Cunctis ecclesiis prelatorum*. Reg. Vat. 59, f. 9 r°. ep. 36.

<sup>69</sup> « uxores, filios ac alios consanguineos ». 1251, mars, 17. *Constitutus in praesentia*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 16-17, n° XVII.

<sup>70</sup> « [...] dilecti filii barones, nobiles et alii castellani in regno Marrochii inter Aragonen. et Cathalanos; barones, nobiles et castellanos... » 1313, octobre, 11. *Licet dudum venerabilis*. CLÉMENT V, BEFAR, t. VII, p. 305, n° 9.700.

<sup>71</sup> « viri milites et ceteri christiani in africa ». 1307, août, 29. *Ad regimen universalis*. A. LÔPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 446-447.

<sup>72</sup> Une cinquantaine de bulles de 1246 à 1405.

<sup>73</sup> R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafrides : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 452.

<sup>74</sup> *Ibidem*. « En 1246 Innocent IV fait également part à Abu Zakariya de la nomination d'un nouvel évêque à Marrakech en vue du rattachement de l'Église de Tunis à celle du Maroc, ce qui dénote, de la part de la papauté une singulière méconnaissance du système politique du monde musulman et de l'évolution du Maghreb depuis l'éclatement de l'empire almohade ». PH. GOURDIN, *Les relations politiques et économiques entre l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, p. 186.

Dufourcq reprend la thèse de Robert Brunschvig mais souligne qu'à chaque tentative, l'évêque était également « légat d'Afrique<sup>75</sup> ».

En 1246, effectivement, Innocent IV demande aux souverains de Ceuta, de Bougie et de Tunis de protéger l'évêque et les frères mineurs que ce dernier pouvait envoyer<sup>76</sup>. Cette lettre fait partie d'un bagage diplomatique qu'emporte l'évêque pour mener à bien un projet d'expansion de la foi chrétienne en Afrique du Nord. Selon la tournure que prendront les événements, l'évêque bénéficie de recommandations auprès non seulement des autorités catholiques mais aussi des autorités musulmanes. L'information quant à la nomination du prélat est alors adressée à tous les chrétiens d'Afrique<sup>77</sup>. L'évêque de Marrakech, Lope Fernandez, apparaît être l'instrument privilégié du projet apostolique. Quelques années plus tard, il est désigné légat pontifical en Afrique<sup>78</sup> pour « augmenter le culte de Dieu dans toute l'Afrique<sup>79</sup> » ; la volonté de mener une croisade contre le Maroc était alors affirmée par le Saint-Siège. Cette nomination, qui dépasse le cadre de l'évêché, lui est adressée ainsi qu'à tous les fidèles du Christ en Afrique<sup>80</sup>. De plus, il est nommé prédicateur de la croisade en préparation<sup>81</sup>. Lope Fernandez part alors à travers l'Europe chrétienne, avec un nombre important de lettres de recommandation, demander de l'aide en vue des affaires africaines<sup>82</sup>. L'élargissement de ses juridictions fut destiné au service de la croisade et non de l'évêché.

Il faut attendre 1290 et un nouveau projet d'ampleur sur le Maghreb pour que l'évêque-légat retrouve ses attributions sur tous les chrétiens d'Afrique. En 1289, *Rodericus* s'installe sur le siège marocain. Sa nomination est envoyée, comme il se doit aux chrétiens de la cité et du diocèse de Marrakech<sup>83</sup>. La nomination de *Rodericus* comme légat pontifical en Afrique est quant à elle envoyée à tous les chrétiens d'Afrique<sup>84</sup>. Lorsque Nicolas IV demande aux mercenaires servant les différents rois maghrébins de suivre les conseils de

<sup>75</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 105.

<sup>76</sup> 1246, octobre, 25. *Pater spirituum dominus*. Reg. Vat. 21, f. 343 r°, ep. 248.

<sup>77</sup> « *universis Christianis in Africanis partibus constitutis* ». 1246, décembre, 19. *Cum sicut intelleximus*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 15, n° XVI.

<sup>78</sup> 1255, mars, 18. *Quia corporali praesentia*. Reg. Vat. 24, f. 31 r°, ep. 230 et 230 bis.

<sup>79</sup> « *in Affricam universam ad cultum divini nominis ampliandum* ». *Ibidem*.

<sup>80</sup> « *Universis Christi fidelibus per Affricam constitutis* » et « *venerabile fratri nostri marrochitani episcopi apostolici sedi legationi* ». *Ibidem*.

<sup>81</sup> 1255, mai, 13. *Ad reginem universalis*. Reg. Vat. 24, f. 57 v°, ep. 397.

<sup>82</sup> 1255, avril, 3. *Etsi libenter petentibus*. Reg. Vat. 24, f. 33 r°, ep. 252.

1255, octobre, 17. *Cum tibi in*. Reg. Vat. 24, f. 101 v°, ep. 691.

<sup>83</sup> « *In e. m. clero Marrochitanae civitatis et dioecesis mandat quatenus eidem episcopo debitam obedientiam praebet. - In e. m. populo christianorum per Marrochitanam civitatem et diocesim constituto* ». 1289, décembre, 11. *Assumpti quamvis immeriti*. J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum, I-IV*, Rome, 1759-68, t. IV, p. 123, n° 194.

<sup>84</sup> « *Universis Christi fidelibus per Africam constitutis* ». 1290, février, 15. *Illius, licet immerti*. L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. V, p. 269, n° XX.

*Rodericus*, il écrit « nous vous demandons d'être attachés à ce légat et à ses messagers<sup>85</sup> ». Certes l'identité de *Rodericus* est précisée, mais il n'est pas écrit « nous vous demandons votre attachement à l'évêque de Marrakech ». Le pape distingue les affaires susdites, qui concernent toute l'Afrique du Nord et le légat pontifical, de celles qui intéressent le royaume du Maroc en particulier et l'évêque de Marrakech. En février de l'année suivante, l'évêque est autorisé à prendre sous sa juridiction ceux qui arrivent en Afrique<sup>86</sup>. Ainsi Nicolas IV reproduit les démarches engagées par Innocent IV tout en séparant plus clairement encore ce qui relève de la juridiction de l'évêque et ce qui est du ressort du légat pontifical.

En 1313, une dernière lettre isolée concerne les chrétiens du diocèse de Marrakech et d'autres parties d'Afrique<sup>87</sup>. L'adresse est élargie, non pas à toute l'Afrique mais évasivement à d'autres régions. Clément V leur demande de reconnaître *Franciscus de Relat* comme seul évêque de Marrakech. Cette demande répond à une situation difficile ; un évêque dissident concurrence l'officiel. La lettre est en faveur de Francisco de Relat, personnage diplomatique important dépendant du roi d'Aragon au Maghreb qui œuvra à Bougie notamment, quelques années avant sa consécration au siège épiscopal marakchi, et qui fit en tant qu'évêque sentir son influence jusqu'à Tlemcen. Ainsi l'envoi de ce courrier n'est-il pas si symbolique ; il concerne la mise en place d'un personnage déjà influent au Maghreb Francisco de Relat.

Ainsi lorsque l'évêque a des prérogatives sur tout le Maghreb, il est légat « parce que [le pape] ne peut être physiquement là-bas »<sup>88</sup>. Seuls cinq courriers<sup>89</sup>, sur plus de quatre-vingt en font état et cela ne se produisit qu'à deux reprises, au milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle et en 1290 alors que la papauté envisageait des projets d'expansion du christianisme au-delà du détroit de Gibraltar. Aux mêmes dates, l'évêque est dispensé des visites au Siège apostolique<sup>90</sup>. Les pon-

<sup>85</sup> « *nobilitatem vestram rogamus, monemus et hortamur attente, quatinus eundem legatum et nuntios ejus devote recipientes et honeste tractantes* ». 1290, février, 9. *Etsi omnes qui*. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 17-18, n° XVIII.

<sup>86</sup> 1290, février, 15. *De divertis provintiis*. Reg. Vat. 44, f. 293 v°, ep. 842.

<sup>87</sup> « *alias partibus africae* ». 1313, septembre, 4. *Ex conquestione venerabilis*. CLÉMENT V, BEFAR, t. VII, p. 268, n° 9.611.

<sup>88</sup> « *Quia corporali presentia non possumus locis singulis imminere illius...* » 1255, mars, 18. *Quia corporali praesentia*. Reg. Vat. 24, f. 31r°, ep. 230 et ep. 230bis. « [...] *cum nequeamus locis singulis corporali praesentia imminere...* » 1290, février, 15. *Bulle illius, licet immerti*. L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. V, p. 269, n° XX.

<sup>89</sup> 1246, octobre, 25. *Pater spirituum dominus*. Reg. Vat. 21, f. 343 r°, ep. 248. 1246, décembre, 19. *Cum sicut intelleximus*. Reg. Vat. 21, f. 354 v°, ep. 343. 1255, mars, 18. *Quia corporali praesentia*. Reg. Vat. 24, f. 31r°, ep. 230 et 230 bis. 1255, avril, 3. *Etsi libenter petentibus*. Reg. Vat. 24, f. 33 r°, ep. 252. 1290, février, 15. *Illius, licet immerti*. Reg. Vat. 44, f. 294 v°, ep. 844.

<sup>90</sup> 1246, novembre, 11. *Fidei tue puritas*. Reg. Vat. 21, f. 343 v°, ep. 251. 1255, décembre, 9. *Fidei tue puritas*. Reg. Vat. 24, f. 106 r°, ep. 730. 1290, février, 9. *Fidei tue puritas*. Reg. Vat. 44, f. 297 v°, ep. 862.

tifes donnèrent alors à ces prélats, Lope Fernandez et *Rodericus*, les moyens de mener à bien leur mission. Le siège marocain fut un élément de la présence chrétienne au Maghreb qui servit tant les chrétiens vivant au royaume de Marrakech que l'expansion du christianisme au Maghreb. Si le second objectif est bien perçu par les historiens, le premier est lui très souvent oublié.

### Les évêques

L'évêché de Marrakech fut un cadre ecclésiastique réel pour les chrétiens du Maghreb al-Aqsā. Il s'insère dès sa fondation au sein d'une hiérarchie ecclésiastique ; il dépend d'un archevêché, celui de Tolède, lié à la *reconquista* et proche géographiquement. L'évêque est également secondé par des religieux pour s'occuper au mieux de son diocèse<sup>91</sup>. Honorius III mande, en plus de l'élévation d'un ou plusieurs frères à la dignité épiscopale, l'envoi de prêcheurs et mineurs pour s'occuper de ces chrétiens demeurant au royaume de Marrakech. Le pape a conscience que quelques religieux ne suffiront pas pour accomplir, dans cette partie du monde, une tâche d'une telle ampleur et ajoute que l'archevêque pourra envoyer des frères là-bas « à chaque fois que cela lui semblera nécessaire<sup>92</sup> ».

### Agnellus.

En 1233, l'évêque *Agnellus* était accompagné dans son voyage au Maroc de frères mineurs<sup>93</sup>. Le calife almohade les auraient du reste accueillis avec bienveillance. Grégoire IX parle « des religieux de [leur] communion, en particulier [du] vénérable frère *Agnellus*, évêque de Fès, et [des] autres frères de l'ordre des Mineurs<sup>94</sup> ». Quatre ans plus tard, le pape se réjouit de ce que l'Église de Marrakech est alors féconde<sup>95</sup>. Ainsi le siège épiscopal, mis en place pour s'occuper des fidèles – libres et captifs – demeurant au Maroc, sert très tôt de relais à la politique pontificale. Par la suite durant une petite décennie on ne parla plus d'évêché marrakchi au Saint-Siège. Clément IV succéda de manière éphémère à Grégoire IX. Puis vint Innocent IV. Sous son pontificat, s'écrivirent

<sup>91</sup> 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249.

<sup>92</sup> « *expedierit ad illam provinciam per tam necessario* ». *Ibidem*. Voir la traduction espagnole d'Anastasio López. A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 402.

<sup>93</sup> « [...] *venerabili fratri nostro A[gnello], Fecensi episcopo, et aliis fratribus de ordine Minorum te mansuetum exhibes et benignum...* » 1233, mai, 27. *In aliis litteris*. Reg. Vat. ff. 36 v° - 37 r°, ep. 135.

<sup>94</sup> Traduction de L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merim », *Revue Africaine*, août 1858, t. II, p. 435.

<sup>95</sup> « [...] *ecclesia Marochitana, sterilis hactenus, fecunda nunc redditur* ». 1237, juin, 12. *Lætetur quod ecclesia*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 11, n° XII.



les années les plus fastes et les plus fameuses de cet évêché. Il envoya une première lettre à l'évêque de Marrakech, en février 1246<sup>96</sup>. D'après l'historiographie franciscaine<sup>97</sup>, *Agnellus* mourut cette même année à Marrakech, sans que soit précisé le mois du décès. Son successeur n'apparaît pas dans les archives vaticanes avant le mois d'octobre.

Il est délicat de savoir à quel prélat la lettre était véritablement adressée. Il s'agit d'une indulgence accordée à l'évêque de Marrakech car ce dernier avait signifié au pape que son père et sa mère n'étaient pas mariés dans l'Église. Innocent IV fit preuve de souplesse pour qu'il puisse exercer la fonction d'évêque<sup>98</sup>.

### *Lupus* ou Lope Fernandez de Ayn.

À l'évêque *Agnellus* succéda *Lupus*, Lope Fernandez de Ayn, un ecclésiastique d'une certaine importance pour le Saint-Siège. Innocent IV choisit un homme bien connu de lui, dont j'ai déjà parlé à plusieurs reprises en première partie<sup>99</sup>. Lope Fernandez, Aragonais de naissance<sup>100</sup>, était issu d'une noble famille<sup>101</sup>. À Saragosse, il fut chanoine et prieur de Notre-Dame du Pilar. En 1221 il prit l'habit franciscain. Il est considéré comme la première recrue de l'ordre dans la province d'Aragon. Il partit en mission au Saint-Siège, envoyé par le provincial d'Aragon, alors que les mineurs s'opposaient au troisième général de l'ordre, le frère Élie. Apprécié de Grégoire IX, il demeura par la suite à la cour pontificale au temps d'Innocent IV. En 1244, il fut un des conseillers

<sup>96</sup> 1246, février, 28. *Quamquam contra natos*. Reg. Vat. 21, f. 365 r°, ep. 434.

<sup>97</sup> À l'année 1246, Luke Wadding rapporte la mort d'*Agnellus* sans signaler de violences faites à l'évêque. « *Sedes namque Episcopalis Marrochii in Africa vacavit subsidio pastoris per mortem fratris Agnelli Ordinis Minorum* ». L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. III, p. 170, n° 13.

<sup>98</sup> « *Cum itaque sicut in nostra proposuisti presentia constitutus pater tuus cum matre tua non in ecclesie facie matrimonium contraxisset [...] et episcopalis dignitatis honorem salua conscencia retinere ac eius officium exercere libere auctoritate tibi presentia indulgemus* ». 1246, février, 28. *Quamquam contra natos*. Reg. Vat. 21, f. 365 r°, ep. 434.

<sup>99</sup> Voir le II. A., Innocent IV, « L'ambassade de Lope Fernandez de Ayn », p. 96.

<sup>100</sup> CH.-E. DUFOURCO, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 160.

<sup>101</sup> L'historiographie franciscaine a rapporté l'histoire de sa vie. Le Père Wadding dans ses *Annales Minorum*, lui consacre déjà plusieurs pages, éditant six lettres pontificales à son sujet (L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. III, p. 170-177). Ce récit est repris et étoffé au XVI<sup>ème</sup> siècle (J. A. HEBRERA, *Vida del beato Agno, llamado antes Fr. Lope Fernando de Ayn, obispo de Marruecos en la Africa*, 1697, Saragosse, 225 p.) L'auteur remet, une fois de plus, sur le devant de la scène, le martyre des franciscains à Marrakech. Il raconte également les événements marquants de l'histoire de l'évêché marrakchi : la tentative de conversion du sultan almohade en 1233 (*Ibidem*, p. 95) ; *Rodericus* et sa légation en Afrique en 1289 (*Ibidem*, p. 120) et l'envoi de Martin de Cardenas comme vicaire au Maroc en 1433 (*Ibidem*, p. 121). Au XX<sup>ème</sup> siècle, le franciscain Anastasio López complète encore ces informations (A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 409-427).

du pape et le suivit à Lyon<sup>102</sup>. Il demanda alors au pontife la permission de partir en pèlerinage en Terre Sainte. À la même période, de l'autre côté de la Méditerranée, l'évêque *Agnellus* se mourait, Lope Fernandez prit finalement le chemin du Maghreb<sup>103</sup>. La tradition rapporte qu'en l'envoyant au Maghreb, le pape aurait eu ce jeu de mots évangélique : « Va non comme un *loup* mais comme un *agneau* »<sup>104</sup>. De nombreuses lettres, concernant le nouveau prélat et sa mission pour accroître l'Église de Marrakech et la foi du Christ au royaume de Marrakech, sont rédigées au mois d'octobre 1246<sup>105</sup>. Dans l'une d'elles, le pape annonce aux chrétiens vivant dans les régions de Marrakech la nomination de l'évêque Lope Fernandez à la tête de leur diocèse<sup>106</sup>. L'évêque y est décrit comme un homme « craignant Dieu, distingué par ses vertus, orné de la science, habile dans l'administration des choses temporelles, prudent en celle des affaires spirituelles<sup>107</sup> ». Le pontife y affirme la confiance qu'il a dans ce prélat qui « redressera dans [ce] pays les chemins tortueux et en aplanira les aspérités, [qui] déracinera les vices, greffera les vertus, [...] propagera la foi et augmentera le culte de la divine Majesté<sup>108</sup> ». À la fin du texte il enjoint de manière classique les chrétiens de suivre le nouveau prélat par cette phrase « *alioquin sententiam, quam ipse rite tulerit in rebelles, ratam habebimus, et faciemus auctore Domino inviolabiliter observari* » (autrement nous donnerons notre approbation à la sentence qui sera prononcée canoniquement contre les rebelles, et ferons, avec l'aide du Seigneur, observer de manière inviolable<sup>109</sup>). L'évêque de Marrakech, comme son prédécesseur, semble entouré de frères mineurs. Dans les lettres de recommandation de l'évêque<sup>110</sup>, il est précisé qu'il faut aider « l'évêque de Marrakech et les frères et tous ceux qui l'accompagnent pour les affaires de l'Église de Marrakech<sup>111</sup> » ou « l'évêque et ses compagnons et

<sup>102</sup> L. GODARD, *Description et Histoire du Maroc*, Paris, 1860, livre 1, p. 365. E. TISSERANT et G. WIET, « Une lettre de l'almo hade Murtadā au pape Innocent IV », Rabat, 1926, p. 49.

<sup>103</sup> L. GODARD, *op. cit.* livre 1, p. 365.

<sup>104</sup> J. A. HEBRERA, *op. cit.*, p. 129-130. A. LÓPEZ, *art. cit.*, 1920, p. 408.

<sup>105</sup> Neuf lettres en tout. Voir le regeste, Annexes, p. 438-442.

<sup>106</sup> 1246, octobre, 31. *In eminenti specula*. Reg. Vat. 21, ff. 342 v° - 343 r°, ep. 247. Léon Godard a traduit cette lettre. L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merim », *Revue Africaine*, oct. 1858, p. 2.

<sup>107</sup> 1246, octobre, 31. *In eminenti specula*. Reg. Vat. 21, ff. 342 v° - 343 r°, ep. 247. Léon Godard a traduit cette lettre. L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merim », *Revue Africaine*, oct. 1858, p. 2.

<sup>108</sup> *Ibidem*.

<sup>109</sup> « *Decretalium Gregorii Papae IX Compilationis, Liber III, Titulus XXXIX. De censibus, exactionibus et procurationibus. Capitulum XXV* ». E. FRIEDBERG et E. L. RICHTER, *Corpus iuris canonici*, Union, 2000, vol. II, c. 632.

<sup>110</sup> Ces lettres ont été envoyées aux divers rois de la péninsule ibérique (1246, octobre, 23. *Attendentes quod ex*. Reg. Vat. 21, f. 343 v° ep. 250) ainsi qu'au ministre et aux gardiens des frères mineurs. (1246, octobre, 23. *Si secundum Apostolum*. Reg. Vat. 21, f. 344 r° ep. 254.)

<sup>111</sup> « [...] *ipsum* (l'évêque de Marrakech), *et Fratres, ac alios qui eum pro Marrochitanae Ecclesiae negotiis comitantur...* » 1246, octobre, 23. *Attendentes quod ex*. L. WADDING, *Annales Minorum*, Quar-

d'autres<sup>112</sup> ». Rien n'atteste à cette date que le prélat ait été entouré en réalité mais ceci est envisagé par le pontife ; il ne compte pas l'envoyer seul. Il était sans doute projeté que l'évêque, au fil de son voyage recrute « d'autres » associés, comme le dit le pape, pour mener à bien sa mission pour le rayonnement de l'Église de Marrakech.

D'autre part, la gestion d'un évêché d'outre-mer n'est pas sans difficulté et les papes à divers moments tentèrent d'apporter des solutions. Ainsi alors que Lope Fernandez n'avait pas encore quitté la cour pontificale, Innocent IV lui octroya diverses autorisations. Il concéda à Lope Fernandez le droit d'appliquer les peines aux prêtres qui célèbrent la messe dans des conditions irrégulières « par ignorance ou par oubli<sup>113</sup> » ; celui d'absoudre les clercs et les laïcs, séculiers et réguliers, qui demeurent ou s'apprentrent à demeurer en Afrique et qui sont tombés sous le coup d'une excommunication, laquelle ne peut être levée que par le pontife lui-même<sup>114</sup> et enfin celui d'accorder des dispenses permettant la célébration du mariage entre des chrétiens d'Afrique, parents au quatrième degré<sup>115</sup>. Ces permissions démontrent bien, qu'en plus du montage de l'ambassade de Lope Fernandez, le pontife mit en œuvre l'administration d'un diocèse<sup>116</sup>. Il fit preuve de souplesse vis à vis des chrétiens demeurant dans des contrées lointaines. Ces accommodements furent concédés non seulement pour les chrétiens vivant au Maroc mais peut-être aussi

racchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. III, p. 176, n° XXI.

<sup>112</sup> « [...] *quatenus venerabili fratri nostro Marrochitan. Episcopo, et sociis suis, ac aliis...* » 1246, octobre, 23. *Si secundum Apostolum*. L. WADDING, *op. cit.*, t. III, p. 177, n°XXII.

<sup>113</sup> 1246, octobre, 25. *Ut in adventu*. Reg. Vat. 21, f. 343 v°, ep. 252.

<sup>114</sup> L'évêque peut absoudre ceux qui « ont été excommuniés à cause d'une action violente parmi les clercs ou les personnes religieuses ou à cause du meurtre de clercs et autres personnes ecclésiastiques ou à cause d'incendie et de saccages d'église, ou ont participé à des crimes ». L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merîn », *Revue Africaine*, oct. 1860, t. III, p. 262. « *Decretalium Gregorii Papae IX Compilationis, Liber V, Titulus XXXIX. De sententia excommunicationis. [...] Capitulum XIX. Excommunicatus pro iniectioe manuum in clericum, vel incendiarius post publicationem a solo Papa absolvitur. [...] Capitulum XXII. Qui cum effractione spoliant ecclesias, excommunicati sunt, et per Papam tantum post denunciationem absolvuntur. [...] Capitulum XXIX. Detinens clericum in custodia vel vinculis sine laesione, excommunicatus est. H. d. primo. Communicans excommunicato scienter in crimine excommunicatus est, et, nisi difficultas impediât, absolvi debet ab excommunicatore cum iuramento. Communicans vero extra crimen reconciliari potest per simplicem sacerdotem sine iuramento* ». E. FRIEDBERG et E. L. RICHTER, *Corpus iuris canonici*, Union, 2000, vol. II, c. 896.

<sup>115</sup> 1246, décembre, 11. *Ad hoc Deus*. Reg. Vat. 21, f. 350 r°, ep. 311.

<sup>116</sup> Léon Godard suppose que « la liturgie suivie au Maroc était la liturgie mozarabe des chrétiens andalous » et évoque l'utilisation d'une traduction arabe de cette liturgie qui remonte, comme on sait, à l'Église wisigothe et dont on peut voir les monuments dans la Patrologie de Migne. Aucun document ne vient étayer ces hypothèses. L. GODARD, *Description et Histoire du Maroc*, Paris, 1860, livre 1, p. 364.

pour ceux venant à suivre l'évêque puisque diverses lettres invitaient les chrétiens à le faire<sup>117</sup>. D'ailleurs, dans la lettre qu'il confie à l'évêque, il exhorte le calife almohade à se convertir à la foi chrétienne et le remercie des bienfaits accordés à l'Église de Marrakech, « *Marrochitanam ecclesiam* », dans son royaume<sup>118</sup> :

[...] marchant sur les traces de vos prédécesseurs qui ont garanti par des privilèges la liberté de l'Église de Maroc et ont enrichi cette Église de nombreuses dotations, vous l'avez protégée non-seulement contre les assauts et les violences des méchants et des ennemis de la foi chrétienne ; mais, d'une main libérale et par esprit de religion, vous avez dans votre munificence augmenté son indépendance et ses franchises...<sup>119</sup>

À la fin de la bulle, le pontife recommande non seulement l'évêque de Marrakech, qui porte le courrier, mais aussi les frères de son ordre, les franciscains qui peuvent donc l'accompagner<sup>120</sup>.

Le père Wadding rapporte, la même année, en 1246, que trois frères mineurs s'offrirent en service au calife almohade pour négocier la paix avec des opposants lors d'une rébellion dans la région de Fès. Selon la légende, ils furent accompagnés d'un lion jusqu'à cette cité, mettant en fuite « vingt-cinq brigands sarrasins » qui résistaient à leur passage. Ils auraient réussi leur ambassade. Seules les chroniques franciscaines rapportent ce fait<sup>121</sup>. L'historiographie franciscaine glorifie une fois de plus ses membres en terre marocaine. Aucune autre source ne vient confirmer que des frères chrétiens furent messagers pour les almohades et l'histoire semble un peu rocambolesque. Ils étaient plus sûrement les messagers du pape au près du calife.

En décembre de la même année, Innocent IV, après s'être adressé aux seuls chrétiens du diocèse de Marrakech, écrivit aux chrétiens « d'Afrique » pour annoncer le nouvel évêque de Marrakech. La mission de Lope Fernandez avait une ampleur plus étendue que les limites du territoire épiscopal. La lettre est

<sup>117</sup> 1246, octobre, 23. *Et si Dominus eos*. Reg. Vat. 21, f. 343 v°, ep. 253. Le pape s'occupe des biens de tous ceux qui partent dans les régions de Marrakech pour y fortifier la foi chrétienne : « *ad partes Marrochitanas inibi moraturi pro incremento et corroboratione fidei christiane accesserint* ».

<sup>118</sup> 1246, octobre, 31. *Gaudemus in Domino*. Reg. Vat. 21, f. 342 v°, ep. 246

<sup>119</sup> « [...] *tu, catholicorum principum ac tibi inhaerendo et praedecessorum tuorum imitando vestigia, qui Marrochitanam ecclesiam multis libertatis privilegiis munierunt, plurimorumque bonorum largitione dotarunt, non solum eam a conatibus et incursibus malignorum et contrariorum Christianae fidei hactenus defendisti, sed munificentia tua eidem immunitates et libertates non modicas, contemplatione divini nominis, dextera contulit liberali...* » *Ibidem*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 14, n° XV, traduction de L. GODARD, « Les Evêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merim », *Revue Africaine*, oct.1858, t. III, p. 3-4.

<sup>120</sup> « *Praedictum vero episcopum et sui ordinis fratres* ». *Ibidem*.

<sup>121</sup> L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. III, p. 174. Cette histoire est rapportée par le frère Koehler (H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 34) et le père Godard (L. GODARD, *Description et Histoire du Maroc*, Paris, 1860, livre 1, p. 351, note 1) qui rejettent l'aspect miraculeux de l'ambassade et insistent sur le fait que les mineurs avaient une place de choix à la cour du calife almohade.

courte, le pontife écrit simplement, qu'en vertu de sa vocation à prendre soin de « tous les chrétiens<sup>122</sup> », il envoie un successeur à *Agnellus*.

L'année suivante, Lope Fernandez était encore à Lyon et le pontife continua d'écrire pour préparer son départ. L'entourage de l'évêque s'étoffait un peu avec le frère *Bernardus*, prêtre de l'ordre des mineurs qui lui a été adjoint comme « *socius* » par l'autorité apostolique<sup>123</sup>. Comme l'évêque de Marrakech en avait fait la proposition au pontife ce dernier absout le frère *Bernardus*, prêtre de l'ordre des mineurs, des doutes qui planaient sur la légitimité de sa naissance et autorisa qu'il fût élevé à la dignité épiscopale dans les régions d'Afrique s'il y était canoniquement appelé. Cela fut-il demandé au pape afin que *Bernardus* puisse éventuellement remplacer Lope Fernandez ou afin de créer un autre évêché en Afrique ?

Lope Fernandez partit finalement sans que l'on sache précisément à quelle date ni quand il arriva à Marrakech. De manière sûre, il se trouvait à la cour almohade en 1250. Il n'est nulle part précisé qui composait son entourage. Dans la lettre datée du 10 juin 1250, le calife al-Murtaḍā écrivit lui-même que ce dernier avait fait un séjour auprès de lui. Le courrier est rédigé à Marrakech, l'évêque se trouve donc bien dans cette cité. C'est l'unique source maghrébine qui le cite. L'Almohade ajoute que le prélat chrétien a bien apporté la bulle du pape mais également qu'il a servi les chrétiens demeurant dans son empire. Et dans un long paragraphe, il vante les qualités de l'évêque envoyé aux chrétiens :

Il ne lui a échappé aucun manquement, tant pendant son séjour qu'au moment de son voyage, et il ne s'est jamais départi d'une courtoisie accueillante et digne, d'une bienveillance pleine de distinction et de sagacité, faisant en cela honneur au choix qui vous l'avait fait désigner, cheminant ainsi sur la voie spacieuse de la bonté.

Puis l'Almohade envisage l'arrivée prochaine d'un autre religieux auprès des chrétiens, il parle alors au futur :

Quand il vous plaira (que Dieu vous conserve heureux dans Sa crainte !) d'envoyer à ces chrétiens, en service dans l'empire des Unitaires (que Dieu les rende puissants !), un homme qui s'occupera de leurs intérêts religieux et les poussera à observer leurs lois habituelles, choisissez-le d'une intelligence supérieure, d'une bonne conduite : qu'il soit de ceux qui, dans leur service, se distinguent par une doctrine excellente et une intention louable. Un pareil homme, lorsqu'il aura été désigné par vous comme réunissant les qualités décrites et manifestant un naturel aussi digne d'éloges, agira au mieux dans le service du Seigneur, et il lui sera facile de faire le bien, souvent et abondamment. Vous pourrez accom-

<sup>122</sup> « *de universis Christifidelibus* ». 1246, décembre, 19. *Cum sicut intelleximus*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 15, n° XVI.

<sup>123</sup> 1247, mars, 9. *Ex parte tua*. Reg. Vat. 21, f. 367 r°, ep. 454. H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 36.

plir ce dessein lorsqu'il vous semblera bon d'envoyer quelqu'un en qui vous aurez toute confiance, chargé de cette mission, comme il en est de tous les actes dus à, votre initiative<sup>124</sup>.

En 1251 il était de retour au Siège apostolique<sup>125</sup>. L'évêque laissa-t-il le frère *Bernardus* au Maroc pour le soin des fidèles<sup>126</sup> ? Cinq lettres furent écrites au mois de mars de cette même année. Elles répondent à l'ambassade de Lope Fernandez. Trois concernent la protection des chrétiens dans des places de sûreté qu'al-Murtaḍā pourrait leur accorder et deux la gestion financière de l'évêché de Marrakech. L'évêque avait détourné Innocent IV de son projet de convertir le calife et lui avait rapporté des informations sur la vie des chrétiens et de leur Église de Marrakech. Après l'échec de sa politique, loin de se désintéresser du sort de ces fidèles le pontife renvoya Lope Fernandez pour s'occuper de l'évêché de Marrakech et des mercenaires. Plusieurs lettres furent écrites au procureur de l'église de Tolède pour que ce dernier soutienne financièrement le dit évêché<sup>127</sup>. Le siège épiscopal dépendait toujours de l'archevêché de Tolède et, comme au temps de sa fondation s'insérait au sein d'une hiérarchie ecclésiastique ; il était suffragant d'un archevêché. Après la nomination d'un prélat sur la cathédre marrakchi, l'archevêché fut en charge des finances du tout récent siège épiscopal. Petit à petit, l'Église de Marrakech se mettait en place. D'après ces lettres, il n'y a dans le diocèse qu'une seule église qui est de plus dépourvue de revenus. Voilà à quoi se résume en 1251 l'Église de Marrakech : un évêque, souvent absent, une église, mais sans revenu et des fidèles, sans doute mercenaires et menacés par les opposants aux Almohades. Innocent IV demanda donc au procureur de l'église de Tolède de donner au prélat marrakchi l'aide matérielle dont il aurait besoin en tirant des aides des églises et monastères de son diocèse<sup>128</sup>. Le pape précise que l'évêque marocain a d'autant plus besoin de cette aide qu'il supporte les frais de bateaux pour traverser la mer et qu'il doit envoyer des messagers à divers princes et prélats pour les affaires de la foi<sup>129</sup>. L'aide financière ne doit pas automatiquement

<sup>124</sup> 1250, juin, 10. Lettre de l'almohade al-Murtaḍā au pape Innocent IV. E. TISSERANT et G. WIET, « Une lettre de l'almohade Murtaḍā au pape Innocent IV », Rabat, 1926, p.36.

<sup>125</sup> L'évêque a rapporté à Innocent IV la réponse de l'almohade. 1251, mars, 17. *Constitutus in praesentia*. Reg. Vat. 22, f. 60 r°, ep. 436. Voir le II. A., Innocent IV, « L'ambassade de Lope Fernandez de Ayn », p. 100.

<sup>126</sup> H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 42.

<sup>127</sup> 1251, mars, 17. *Ex multa qua*. Reg. Vat. 22, f. 59 v°, ep. 435.

1251, mars, 21. *Quia ex imposito*. Reg. Vat. 22, f. 61 v°, ep. 446.

<sup>128</sup> E. TISSERANT et G. WIET, « Une lettre de l'almohade Murtaḍā au pape Innocent IV », Rabat, 1926, p. 50. Le procureur de Tolède ne du pas s'acquitter convenablement de cette demande puisqu'en 1255 lui étaient réclamées, par Alexandre IV à la suite de la plainte de Lope Fernandez, les fameuses rentes qu'il avait omis de payer. 1256, Février, 3. *Venerabilis frater noster*. Reg. Vat. 24, f. 137 v°, ep. 456.

<sup>129</sup> A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 417.



servir le culte chrétien au Maghreb ; elle semble davantage destinée aux déplacements de l'évêque et de ses compagnons, dans la Chrétienté mais aussi de l'autre côté de la mer. Ce courrier était accompagné d'un second où il était demandé au même procureur d'aider l'évêque de Marrakech dans sa mission apostolique<sup>130</sup>.

Pour la plupart des historiens le frère Lope de Ain, c'est à dire Lope Fernandez ne retourna pas au Maroc<sup>131</sup>. Il serait resté à Séville<sup>132</sup>. Sans doute pouvait-il mieux œuvrer pour l'Église de Marrakech depuis Séville et « recruter des ouvriers apostoliques<sup>133</sup> » alors que le pontife préparait une croisade, avec Alfonso X, roi de Castille et de Léon. L'évêque de Marrakech est le prédicateur de la croisade en préparation. Et en 1255, Alexandre IV l'autorisa à envoyer des vicaires en Afrique parce que, en tant que légat et prédicateur, il voyageait à travers la Chrétienté « et n'[était] pas encore arrivé en Afrique »<sup>134</sup>. Cette même année, Lope Fernandez obtint des adjoints pour son Église de Marrakech. Il existait un archidiacre de Marrakech : D. García Pérez. Mais ce dernier ne semble pas être demeuré au Maroc. Au contraire, l'historien Anastasio Lôpez mentionne un document témoignant d'une mission qu'il aurait accomplie à Marseille pour le roi Alfonso X<sup>135</sup>. Lope Fernandez ne paraît pas être revenu au Maroc après son ambassade de 1250. La plupart des lettres de 1255 concernent la croisade en préparation. D'autres lettres, datées de 1257 pour certaines, impliquent l'évêque de Marrakech mais cette fois pour des affaires qui n'ont aucun lien avec l'Afrique<sup>136</sup>. Finalement Lope Fernandez demanda au pape Alexandre IV de le défaire de son évêché. Après un pèlerinage à Jérusalem, il revint à Saragosse où il mourut<sup>137</sup>.

<sup>130</sup> 1251, mars, 21. *Quia ex imposito*. Reg. Vat. 22, f. 61 v°, ep. 446.

<sup>131</sup> L. GODARD, *Description et Histoire du Maroc*, Paris, 1860, livre 1, p. 366 ; H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 42 et E. TISSERANT et G. WIET, « Une lettre de l'almohade Murtaḍā au pape Innocent IV », Rabat, 1926, p. 52.

<sup>132</sup> L'historien Henry Koehler ajoute que : « [en] 1252, le 30 mai, à la mort de Ferdinand III, il reçoit, 100 arpents d'oliviers et 60 journées de terre à Barbarena, 60 arpents d'oliviers et 10 journées encore à Villanueva. En 1251, à Séville, l'Infant de Castille Don Sanche, Archevêque élu de la ville, lui accordait le territoire de Saint-Telme, près du Guadalquivir et la ferme de Torreblanca. » H. KOEHLER, *op. cit.*, Paris, 1934, p. 42.

<sup>133</sup> *Ibidem*, p. 52.

<sup>134</sup> 1255, avril, 3. *Etsi libenter petentibus*. Reg. Vat. 24, f. 33 r°, ep. 252.

<sup>135</sup> A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 19. Henry Koehler en parle mais sans indiquer sa source. H. KOEHLER, *op. cit.*, p. 42.

<sup>136</sup> En 1255 Lope Fernandez de Ayn est invité à s'associer à Blanche, comtesse du monastère de Matallana de l'ordre cistercien pour qu'elle puisse retenir légitimement les abbesses du même monastère (1255, mai, 17. *Virtutum merita numerare*. Reg. Vat. 24, f. 66 v°, ep. 456.) En 1257 Lope Fernandez est chargé d'instituer un recteur dans l'église de Sainte Marie de *Castrello*. (1257, janvier, 12. Reg. Vat. 25, f. 77 v°, ep. 611 ; 1257, janvier, 23. Reg. Vat. 25, f. 77 v°, ep. 611 et 1257, mars, 1<sup>er</sup>. *Exposuit nobis dilectus*. Reg. Vat. 25, f. 77 v°, ep. 611.)

<sup>137</sup> L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merim », *Revue Africaine*, oct. 1860, t. III, p. 262 et *Description et Histoire du Maroc*, Paris, 1860, livre 1, p. 366.



*Blancus.*

Après Lope Fernandez, la mitre marrakchi fut remise à *Blancus* (sans qu'il soit possible de savoir s'il fut son successeur direct). Le nouveau prélat était lui aussi franciscain. Son nom apparaît dans les lettres pontificales seulement après son décès<sup>138</sup>. Les historiens de l'ordre mineur recherchèrent quelques informations sur ce frère. Atanasio López a fait la synthèse de toutes ces hypothèses<sup>139</sup>. Certains l'auraient identifié comme étant un nonce apostolique, qui avait été envoyé par le Saint-Siège, en 1246, auprès du clergé avignonnais pour dénouer un différent concernant une collecte d'argent<sup>140</sup>. Il aurait aussi été dépêché par Innocent IV dans le diocèse d'Uzès pour des motifs similaires<sup>141</sup>. Mais rien de tout ceci ne peut en aucune manière être confirmé. L'évêque et le nonce portent le même nom – *Blancus* – c'est là la seule certitude. De même, ses biographes franciscains le considèrent comme un homme d'étude, un amateur de livres qui s'était rendu à Saragosse et à Lisbonne. Il aurait aussi déposé des volumes dans des couvents de franciscains et de clarisses et serait l'auteur d'une œuvre contenue dans un codex du XIV<sup>ème</sup> siècle de la bibliothèque publique de Turin<sup>142</sup>. Mais Anastasio López ne sait si cela est vrai. Quand fut-il nommé évêque de Marrakech ? Partit-il au Maroc ? Il reconnaît surtout que la vie de ce franciscain reste inconnue.

Dans les années 1260, la vie religieuse au Maroc était encore tangible. Une bulle d'Alexandre IV, qui ne fut pas enregistrée par l'administration apostolique, atteste que des chrétiens du Maroc,<sup>143</sup> avaient envoyé une somme d'argent au Saint-Siège afin de permettre la construction d'une église Saint-François. L'évêque de Marrakech n'y est pas mentionné. La lettre concerne des Génois qui, sans nul doute, étaient des commerçants installés dans les ports côtiers, loin de Marrakech ou de Fès où se trouvaient le pouvoir, les mercenaires et l'évêque. Cette fois le pape parle de Maroc, *marochio* et non de Marrakech. L'archevêque de Gênes fut chargé de récupérer la dite somme<sup>144</sup>. À cette date, *Blancus* était-il déjà nommé évêque ? Est-ce parce que la cathèdre

<sup>138</sup> En 1266 cinq lettres évoquent son héritage. 1266, août, 18. *Cum nuper bone*. Reg. Vat. 31, f. 27 v°, ep. 68. et ep. 70. 1266, août, 21. *Cum nuper bone*. Reg. Vat. 31, ff. 26 v° - 27 r°, ep. 65, ep. 66 et ep. 67.

<sup>139</sup> A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 427.

<sup>140</sup> Anastasio López cite la bulle *Cum sicut* (J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum, I-IV*, Rome, 1759-68, t. I, p. 419 et L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, 1247, num. XX) et divers historiens (D. DE GUBERNATIS, *Ordis Seraphicus*, Roma, 1682-1685, t. III, lib. III ; L. M. J. PAIVA MANSO, *Historia eclesiastica ultramarina*, Lisboa, 1872, lib. I, p. 85 et M. P. CASTELLANOS, *Apostolado Serafico en Marruecos*, Madrid-Santiago, 1896, t. I, p. 164.) A. LÓPEZ, *art. cit.*, p. 427.

<sup>141</sup> Anastasio López cite la bulle *Ex parte* (J. H. SBARALEA, *op. cit.*, t. I, p. 519). *Ibidem*.

<sup>142</sup> *Ibidem*, p. 429.

<sup>143</sup> « *Christifideles de marochio* ». 1260, décembre, 13. *In iis quæ*. J. H. SBARALEA, *op. cit.*, t. II, p. 411, n° 88 / A. POTTHAST, *Regesta Pontificum Romanorum*, Berlin, 1873, p. 1463, n° 17.993.

<sup>144</sup> « *archepiscopio Juanensi pro recuperatione pecuniae* ». *Ibidem*.

marrakchi était vide qu'Alexandre IV n'impliqua pas l'évêque de Marrakech dans cette affaire ? Laissa-t-il sciemment le prélat marocain en dehors des événements génois ?

Après le départ de Lope Fernandez, l'évêque de Marrakech fut nommé au mois de juin 1264. Il fait partie de la longue liste des destinataires en copie de la bulle *Postquam omnipotens Dominus*, adressée à l'archevêque de Braga<sup>145</sup>. Le Saint-Siège demande la remise d'une somme d'argent pour l'aider, notamment à lutter contre Manfred, prince de Tarente<sup>146</sup>. Le courrier ne concerne pas les chrétiens du Maroc et n'exprime pas non plus une volonté d'expansion de la foi chrétienne en Afrique du Nord. Le nom de l'évêque maghrébin n'est pas précisé.

Il est écrit dans la chronique franciscaine du royaume du Portugal du père Castellanos que l'évêque *Blancus* est revenu du Maroc pour décider les rois chrétiens à étendre la foi du Christ au Maghreb et leur parler des chrétiens vivant dans ces lointaines contrées<sup>147</sup>. Une fois de plus, Anastasio Lôpez conclut qu'aucun document digne de foi ne peut confirmer ce récit. En 1265, les projets d'expansion du christianisme par-delà le détroit de Gibraltar semblent être menés par l'évêque sévillan et d'autres prélats de la péninsule ibérique sans l'intervention de l'évêque de Marrakech<sup>148</sup>. Mais paradoxalement, Nicolas IV, vingt-cinq ans plus tard, rappelle dans sa correspondance que *Blancus* a été légat pontifical en Afrique<sup>149</sup>. En 1266, *Blancus* mourut. Au mois d'août, plusieurs courriers répartissent son héritage. L'évêque possédait 895 doubles d'or, cinquante six marcs d'argent, treize besants, une obole et deux deniers<sup>150</sup>. Les lettres réglant cette affaire sont destinées à des religieux et ecclésiastiques, de Saragosse<sup>151</sup> ou de Lisbonne<sup>152</sup>. L'héritage échoit pour la plus large partie à l'évêque de Saragosse<sup>153</sup> et également à celui de Lisbonne<sup>154</sup>.

<sup>145</sup> 1264, juin, 13. *Postquam omnipotens Dominus*. Reg. Vat. 27, f. 132, ep. 3.

<sup>146</sup> « *Manfredus, quondam princeps Tarentinus* ». *Ibidem*, édition : URBAIN IV, BEFAR, p. 129, n° 463.

<sup>147</sup> *Apostolodas Seráfico*, p. 166 cité par A. LÔPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 428.

<sup>148</sup> 1265, mars, 23. *Angit cor nostrum*. Reg. Vat. 32, f. 4 v°, ep. 14.

1265, mars, 26. *Non sine misterio*. Reg. Vat. 32 ff. 3r° - 4r°, ep. 13.

1265, mars, 31. *In eminenti circumspectionis*. Reg. Vat. 32, f. 5 r°, ep. 17.

1265, mai, 23. *Visio dura nuntiata*. Reg. Vat. 32, ff. 21 r° - 22 r°, ep. 111.

CH.-E. DUFOURCQ, « Un projet castillan du XIII<sup>ème</sup> siècle : la "Croisade d'Afrique" », 1966, p. 45.

<sup>149</sup> 1290, février, 15. *Illius, licet immerti*. Reg. Vat. 44, f. 294 v°, ep. 844.

<sup>150</sup> CH.-E. DUFOURCQ, art. cit., p. 50, note 142.

<sup>151</sup> « *Dilectis in Christo Filiabus... Abbatissae et conventui Monasterii Monialium Caesaraugustan* ». 1266, août, 18. *Cum nuper bone*. CLÉMENT IV, BEFAR, t. I, p. 309, n° 792. « *Dilectis filiis... preceptoris et fratribus domus Templarioum Caesaraugustane* ». *Ibidem*, n° 793. « *Episcopo Caesaraugustano* ». *Ibidem*, n° 790.

<sup>152</sup> « *Episcopo Ulixbonensi* ». *Ibidem*, n° 789. « *Dilectis filiis... guardiano et fratribus de ordine Minorum Ulixbonensibus* ». *Ibidem*, n° 791.

<sup>153</sup> « *Episcopo Caesaraugustano mandat ut a conventu monasterii monialim Caesaraugustani et a fratribus Templariis Caesaraugustanis certas pecunie summas recipiat* ». *Ibidem*, n° 790.

<sup>154</sup> « *Episcopo Ulixbonensi mandat ut quamdam pecunie summam fratribus ordinis Minorum Ulixbonensibus recipiat et sociis Rolandi Bonsignorid ad opus camere apostolice assignet* ». CLÉMENT IV, BEFAR,

Au XIII<sup>ème</sup> siècle, il est fait allusion à un autre évêché en Afrique, celui de Ceuta, dont j'ai déjà parlé en première partie<sup>155</sup>. Ce dernier n'apparaît ni dans les registres pontificaux ni dans la *Hierarchia catholica* d'Eubel, bien que la création d'un autre évêché au Maroc soit conforme à la volonté d'Honorius III qui demanda que soient élevés « un ou deux » frères à la dignité épiscopale. Il n'existe qu'une seule trace de cet évêque de Ceuta. Au bas d'une bulle de Clément IV a été ajoutée la mention : *Ego frater Laurentius, episcopus de Septa, vidimus privilegium Papae*<sup>156</sup>. En revanche, le frère *Laurentius*, franciscain d'une autre envergure que *Blancus* et bien d'autres évêques au Maroc (il fut messager du pape auprès des Tartares en 1245, légat et prédicateur de la croisade en Espagne), vit son titre d'évêque de Ceuta largement signalé dans l'historiographie qu'elle soit franciscaine ou non<sup>157</sup>. Anastasio Lôpez notamment lui consacre une dizaine de pages dans son article intitulé « Los Obispos de Marruecos<sup>158</sup> » et évoque la possibilité qu'il ait été le successeur de *Blancus* sur le siège de Marrakech.

Avec la mort de *Blancus* s'achève le premier acte de l'histoire de l'Église de Marrakech ; l'empire almohade s'effondre définitivement, le corps de mercenaires chrétiens n'est donc plus à leur service. Depuis déjà quelques années des fidèles du Christ avaient loué leurs services aux Marīnides<sup>159</sup>. Il n'est donc pas très étonnant, qu'en cette période il n'y ait plus d'évêque au Maroc. Cela confirme que cet évêché était essentiellement celui des soldats chrétiens.

t. I, p. 309, n° 789.

<sup>155</sup> Voir le II. A. Alexandre IV, p. 119.

<sup>156</sup> Archives des Franciscains de Guimaræs (Portugal), citées par J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum, I-IV*, Rome, 1759-68, t. I, p. 354, note b.

<sup>157</sup> Dans « Speranca, *Historia Serafica*, etc. liv. V, cap. XLII – De Gubernatis, *Orbis Seraphicus de Missionibus*, p. 546, Wadding, t. III, p. 144 ». A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 438, note 2. « Enfin et surtout, en 1260 au plus tard, fut créé un évêché de Ceuta ; cette création fut faite par l'archevêque de Tolède dans le cadre d'instructions pontificales antérieures, et à la demande du roi de Castille... » CH.-E. DUFOURCQ, « La question de Ceuta au XIII<sup>ème</sup> siècle », *Hespéris Tamuda*, Rabat, 1955, p. 77. « En 1266, fut créé par l'archevêque de Tolède un évêché de Ceuta, [ ] le siège fut confié à un franciscain mais l'évêque de Ceuta resta *in partibus* ». *Études d'histoire du droit canonique dédiées à Gabriel Études d'histoire du droit canonique dédiées à Gabriel Le Bras*, Paris, 1965, vol 1, p. 639. « Vers 1260, le frère Lorenzo de Portugal, un Franciscain et l'un des prédicateurs de la croisade contre l'Afrique, fut élevé à la dignité épiscopale, recevant un diocèse *in partibus* à conquérir sur l'Islam, celui de Ceuta ». M. CHÉRIF, *Ceuta aux époques almohade et mérinide*, Paris, 1996, p. 157. « [...] the Franciscans Lope Fernández de Afín and Lorenzo de Portugal, bishops *in partibus* of Morocco and Ceuta respectively... » LINEHAN P., *The Spanish Church and the Papacy in the Thirteenth Century*, Cambridge, 1971, p. 202.

<sup>158</sup> A. LÓPEZ, *art. cit.*, p. 429-438.

<sup>159</sup> CH.-E. DUFOURCQ, « Un projet castillan du XIII<sup>ème</sup> siècle : la "Croisade d'Afrique" », 1966, p. 50. Le franciscain Henry Koehler explique lui que les attaques marīnides contre l'Occident ont sans doute rendu difficile l'envoi de personnel ecclésiastique. H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 46.

C'est certes un tout petit évêché, mais loin d'être symbolique, cet évêché est bien réel.

### *Rodericus.*

Le frère mineur *Rodericus* s'installa sur le siège épiscopal marocain en 1289 alors qu'il demeurait inoccupé depuis vingt-cinq ans<sup>160</sup>. Dans la lettre de nomination Nicolas IV se lamente de ce que la cathèdre de Marrakech est vide depuis si longtemps et l'institue donc évêque. Il s'inquiète de la fureur des « perfides Sarrasins » et des dangers qui, dans ces contrées lointaines, pèsent sur la foi chrétienne<sup>161</sup>. Ainsi, selon ses propres mots, il envoie dans ces régions, une personne de qualité, un franciscain apte à gouverner sagement le temporel et à se consacrer au spirituel. Le pape parle bien de la situation des chrétiens du Maroc, et bien qu'il soit difficile de savoir si cet évêque fit le voyage jusqu'aux terres maghrébines, la volonté de servir les chrétiens qui demeurent là-bas est exprimé concrètement par le pontife. D'après cette bulle, le frère *Rodericus* avait été élu auparavant évêque de Marrakech et consacré par le cardinal-évêque d'Ostie. Aussi le prélat franciscain devait-il se trouver à Rome à ce moment-là. Anastasio Lôpez en déduit qu'il peut s'agir de Rodrigo de Gudal, gardien du couvent de Saragosse, qui se trouvait encore à la Cour pontificale après une ambassade que lui avait confiée le roi d'Aragon<sup>162</sup>.

Le double rôle de cet évêché<sup>163</sup>, de ses ecclésiastiques, était réaffirmé par le pontife : il fallait s'occuper de ce « troupeau du Seigneur » ainsi que de la propagation de la foi chrétienne au Maroc<sup>164</sup>. Pour cela, Nicolas IV choisit un frère de l'ordre mineur. Le pape écrit que les clercs et les laïcs de ces régions ainsi que les rois de Castille et du Portugal lui en ont fait la demande<sup>165</sup>. Ce qui s'était

<sup>160</sup> 1289, décembre, 11. *Assumpti quamvis immeriti*. Reg. Vat. 44, f. 82 v°, ep. 771. La lettre a été traduite en espagnol par Anastasio Lôpez. A. LÔPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 429-438.

<sup>161</sup> « *Sane Marrochitan. Ecclesia dudum regimine sui Episcopi destituta* », « *quae propter perfidorum Sarracenorum rabiem et potentiam diu ibidem dominantium* », « *non absque periculo gravi fidei orthodoxae* ». 1289, décembre, 11. *Assumpti quamvis immeriti*. J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum, I-IV*, Rome, 1759-68, t. IV, p. 123, n° 194.

<sup>162</sup> A. LOPEZ, *art. cit.*, p. 440. L'historien Charles-Emmanuel Dufourcq reprend cette conclusion. CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 216.

<sup>163</sup> Hebrera parle d'un archevêché expliquant qu'il y avait aussi des églises à Fès et à Ceuta, mais dans tous les documents pontificaux il s'agit bien d'un « évêché ». J. A. HEBRERA, *Vida del beato Agno, llamado antes Fr. Lope Fernando de Ayn, obispo de Marruecos en la Africa*, 1697, Saragosse, p. 120.

<sup>164</sup> « *tam gregi Dominico, quam etiam propagationi ejusdem Catholicae fidei* ». 1289, décembre, 11. *Ibidem*.

<sup>165</sup> « *Ideoque tam gregi Dominico, quam etiam propagationi ejusdem Catholicae fidei, [...], speramus, intendentes salubriter providere, et professorem Ordinis Fratrum Minorum pro quo, immo potius pro ipsius Ecclesiae statu tam clerici, et quam laici illarum partium christiani, quam carissimi in Christo filii nostri Castellae ac Portugalliae Reges illustres, suppliciter nos rogarunt...* » *Ibidem*.

passé dans la première moitié du XIII<sup>ème</sup> siècle se reproduisit à sa toute fin. Les chrétiens avaient besoin d'une hiérarchie ecclésiastique. Celle-ci, confiée à un frère mendiant, était fortement liée au roi de Castille<sup>166</sup>. L'évêché avait un double but, celui de défendre les fidèles sur place et de propager la foi chrétienne. Nicolas IV envoya un « évêque de Marrakech »<sup>167</sup>. Cette nomination est la troisième enregistrée dans les registres des Archives secrètes du Vatican. La première, celle d'*Agnellus*, était adressée « à tous les chrétiens demeurant au royaume de Marrakech »<sup>168</sup> ; la seconde, celle de Lope Fernandez, ce fut « à tous les chrétiens du diocèse de Marrakech »<sup>169</sup> et la dernière, celle de *Rodericus* a été envoyée « au clergé de la cité et du diocèse de Marrakech », à qui le pape demande de faire acte d'obédience au nouvel évêque, ainsi qu'« au peuple des chrétiens de la cité et du diocèse de Marrakech »<sup>170</sup>. Il semble y avoir une gradation dans ces adresses ; un diocèse se met en place puis sont distingués les clercs des autres chrétiens comme si la communauté chrétienne prenait forme. À chaque fois, le pontife prend soin de mettre en garde ceux qui seraient rebelles à l'évêque de Marrakech<sup>171</sup>. Lorsque, quelques mois plus tard, Nicolas IV envoie *Rodericus* comme légat de l'autre côté de la mer, il ne s'adresse plus aux seuls chrétiens du diocèse de Marrakech mais à « tous les chrétiens établis en Afrique »<sup>172</sup>. Le Saint-Siège distingue différentes aires géographiques maghrébines. L'évêque n'est pas le prélat de tous les fidèles d'Afrique du Nord, mais il est, en tant que légat, le représentant du pape en Afrique où le pontife ne peut être physiquement, tel un messager. L'évêque de Marrakech est chargé de la petite communauté chrétienne qui vit au Maroc. Après la chute des Almohades

« Nicolas IV indiqua qu'il faisait ce choix à la demande des rois de Castille et du Portugal ; c'est toujours de l'archevêque de Tolède, que dépendait l'évêque ». CH.-E. DUFOURCOQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 216, note 5.

<sup>166</sup> Le précédent évêque, Lope Fernandez de Ayn, était associé au roi de Castille et de Léon lors des projets d'expansion de la foi chrétienne de l'autre côté du Déroit de Gibraltar. En 1255 notamment, Alexandre IV écrivit à Lope Fernandez pour qu'avec Alfonso, roi de Castille et de Léon, ils érigent des églises sur les terres conquises. 1255, octobre, 18. *Cum carissimus in*. Reg. Vat. 24, f. 102 v°, ep. 703. Voir le I. c. Alexandre IV.

<sup>167</sup> J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels: The Church and the Non-Christian World, 1250-1550*, Philadelphie, 1979, p. 54.

<sup>168</sup> « [...] universis Christi fidelibus in regno Marrochitano commorantibus... » 1237, juin, 12. *Lætemur quod ecclesia*. Reg. Vat. 18, f. 301 r°, ep. 137.

<sup>169</sup> « *Universis Christifidelibus per Marrochitan. dioecesim constitutis* ». 1246, octobre, 31. *In eminenti specula*. L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. III, p. 171, n° XIV.

<sup>170</sup> « *In e. m. Dilectis filiis clero Marrochitanae civitatis et dioecesis mandat quatenus eidem episcopo debitam obedientiam praebeat* ». « *In e. m. populo christianorum per Marrochitanam civitatem et dioecsim constituto* ». 1289, décembre, 11. *Assumpti quamvis immeriti*. J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum, I-IV*, Rome, 1759-68, t. IV, p. 123, n° 194.

<sup>171</sup> « *Alioquin sententiam quam idem ob hoc rite tulerit in rebelles, ratam habebimus et faciemus, auctore Domino, inviolabiliter observari...* » *Ibidem*, p. 295, n. 6.

<sup>172</sup> « *Universis Christi fidedibus per Africam constitutis* ». 1290, février, 15. *Illius, licet immerti*. L. WADDING, *op. cit.*, t. V, p. 269, n° XX.

et la prise de Marrakech par les Mārinides cette cité n'est plus la ville de pouvoir qu'elle était. La dynastie nouvelle s'installa à Fès. Sans aucun doute les chrétiens proches du pouvoir y demeuraient le plus souvent<sup>173</sup>. Où se trouve concrètement l'évêché de Marrakech ? Dans la première moitié du XIII<sup>ème</sup> siècle, il semble que la papauté utilise l'appellation d'évêché de Marrakech en fonction d'une réalité. Mais en 1290 le pape reprend-il textuellement les mots de ses prédécesseurs *episcopus marrochitanus* ou l'évêché se trouvait-il vraiment dans cette cité ? La confusion est d'autant plus facile que les termes Maroc et Marrakech se confondent, le nom de Maroc, pour désigner le Maghreb al-Aqsā, étant dérivé de celui de Marrakech. Utiliser le titre d'évêque de Marrakech, devait aussi permettre au Saint-Siège de renvoyer sans doute possible au Maroc. L'expression évêque de Fès était moins parlante. Charles-Emmanuel Dufourcq apporte un éclairage plus large sur l'institution de ce nouvel évêque<sup>174</sup>. La Castille, en conflit depuis quelques temps avec l'Aragon, veillait à conserver des relations pacifiques avec le Maroc<sup>175</sup>. De nombreux Castillans servaient alors le Marīnide en tant que mercenaires.

Quelques mois après la nomination de *Rodericus*, une série de lettres fut écrite par Nicolas IV. *Rodericus* n'avait pas encore quitté la cour apostolique. Le pape accorda alors à l'évêque la faculté de concéder des indulgences à ceux qui agissaient vraiment pour la prédication et pour de nouvelles conversions, mais aussi à ceux qui offraient des subsides pour le rachat des captifs *in partibus Marrochii* ou pour la construction, l'ornementation des églises<sup>176</sup>. Dans l'entreprise diplomatique de l'évêque-légit figure le bon déroulement du culte en terre infidèle et son augmentation. Nicolas IV concède à l'évêque de Marrakech la faculté d'absoudre les clercs et les laïcs tombés dans l'excommunication<sup>177</sup>. Comme Lope Fernandez avant lui, ce dernier est autorisé à ajourner sa visite *ad limina* pendant les dix ans à venir étant donnée la situation particulière de ce siège épiscopal soumis aux Sarrasins<sup>178</sup>.

Anastasio Lôpez, interrogeant sources et chroniques ibériques, retrace un bout du voyage de *Rodericus*. En octobre 1290, il se trouve à Saragosse. Un différend le concernant l'atteste<sup>179</sup>. Un sauf-conduit en sa faveur est signé par le

<sup>173</sup> P. DE CENIVAL, « Marrākush », in *El*.

<sup>174</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 216.

<sup>175</sup> « En 1288, la paix de 1285 fut encore renouvelée et confirmée pour quatre ans ». *Ibidem*.

<sup>176</sup> « *Venerabili fratri Roderico, episcopo Marrochitano; facultatem concedit largiendi indulgentiam [...] omnibus [...] qui in partibus Marrochii ad praedicationem tuam ipsius accesserint, [...] et eis qui ad redemptionem captivorum, construendas et ornandas ecclesias et conversos de novo ad fidem sustentandos subsidium erogarint* ». 1290, février, 9. *Tanto circa divini*. NICOLAS IV, BEFAR, t. I, p. 375, n° 2.117.

<sup>177</sup> 1290, février, 9. *Ut in adventu*. Reg. Vat. 44, f. 293 v°, ep. 843.

<sup>178</sup> 1290, février, 9. *Fidei tue puritas*. Reg. Vat. 44, f. 297 v°, ep. 862.

<sup>179</sup> A. LÔPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 441.



roi d'Aragon pour que l'évêque puisse quitter son royaume sans encombre<sup>180</sup>. L'évêque se rendit en Castille et continua son voyage vers le sud de la péninsule. Il s'arrêta à Ubeda où il aurait œuvré pour l'achèvement du couvent des clarisses en concédant quarante jours d'indulgences aux personnes qui, grâce à leurs aumônes, y contribueraient<sup>181</sup>. Si certains historiens ont narré comment le frère *Rodericus* fut accueilli avec ferveur par les chrétiens du Maroc, aucun document d'archives ne vient ne le confirmer<sup>182</sup>. Il est en revanche notable que Nicolas IV, dans ses lettres, semble vraiment se soucier des chrétiens au Maghreb et que le trajet de *Rodericus* suit une route qui mène au Maroc. Anastasio Lôpez trie les diverses informations au sujet de l'évêché de Marrakech sous son épiscopat et écarte diverses hypothèses sur l'existence d'autres évêques de Marrakech entre 1295 et 1300. Les lettres pontificales quant à elles attestent qu'il fut évêque jusqu'en 1307, date de sa mort<sup>183</sup>. Anatasio Lôpez dit avoir vu consulté d'autres ouvrages le confirmant en tant que prélat marocain et décrit les habitudes de cet ecclésiastique<sup>184</sup>. La résidence ordinaire de *Rodericus* était à Séville. Il passait toutefois parfois le détroit pour visiter ses diocésains. Il jouissait en Castille des mêmes considérations que les autres évêques. Ainsi l'évêché de Marrakech semblait toujours dépendre d'une hiérarchie ecclésiastique constituée et il était logique qu'il devienne suffragant de Séville alors redevenue chrétienne et plus proche du Maroc que Tolède.

### *Bernardus de Murcia.*

À la mort de *Rodericus*, en 1307<sup>185</sup>, Clément V écrivit à l'archevêque sévillan pour que soit nommé un nouveau prélat à la tête de l'Église marrakchi<sup>186</sup>. D'après la bulle les « soldats et autres chrétiens<sup>187</sup> » vivant dans le royaume marîvide demandent un nouvel évêque. Le pape rappelle l'œuvre pastorale

<sup>180</sup> *Archivo de la Corona de Aragón*. Reg. 81, fol. 194. Cité et retranscrit par A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 442. Le sauf-conduit est également cité par Charles-Emmanuel Dufourcq (CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 216, note. 4) mais sous la côte ACA, Rg. 149, f<sup>o</sup> 238, v<sup>o</sup>.

<sup>181</sup> A. LÓPEZ, *art. cit.*, p. 442

<sup>182</sup> Anastasio Lôpez cite D. DE GUBERNATIS, *Ordis Seraphicus*, Roma, 1682-1685, t. III et M. P. CASTELLANOS, *Apostolado Serafico en Marruecos*, Madrid-Santiago, 1896. *Ibidem*.

<sup>183</sup> « [...] bone memorie Rodericus Episcopus Marrochitan. [...] quod absit... » 1307, août, 29. *Ad regimen universalis*. A. LÓPEZ, *art. cit.*, p. 446-447.

<sup>184</sup> « Serrano, *Fuentes para la historia de Castilla*, t. I, p. 128-132 ; *Archivo Hispalense*, t. I, p. 199 et 200 ; Berganza, *Antigüedades de España*, t. II, lib. VII, cap. 4<sup>o</sup>, núm. 73 ; Cozar Martinez, *Noticias y documentos para la Historia de Baeza*, p. 409-410 ; Cascales, *Discursos históricos de la muy noble y muy leal ciudad de Murcia*, p. 86 et Benavides, *Memorias de Fernando IV*, t. II, núm LXIII ». Cités par A. LÓPEZ, *art. cit.*, p. 443-444.

<sup>185</sup> Certains historiens pensent qu'il est mort à Séville. A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 444.

<sup>186</sup> 1307, août, 29. *Ad regimen universalis*. Reg. Vat. 54, f. 67 v<sup>o</sup>, ep. 342.

<sup>187</sup> « *virii milites et ceteri christiani* ». *Ibidem*, édition : A. LÓPEZ, *art. cit.*, p. 446-447.



de *Rodericus* qui, sans doute, lui fut rapportée par les fidèles marocains. Quand il était en vie celui-ci défendait la foi orthodoxe. Il agissait pour que l'âme de ses ouailles s'élèvent et qu'aucun (tant qu'il était présent) ne soit tenté de quitter la religion chrétienne, séduit par les paroles des « ennemis du Christ<sup>188</sup> ». Il les éduquait dans l'observation de la foi. Maintenant qu'il n'est plus, certains s'en détournent. Il est à nouveau rappelé que cette Église et ses fidèles sont implantés parmi les « ennemis du Christ ». Tout porte à croire non seulement que le prélat a fait le voyage jusqu'au Maroc mais encore qu'il joue un rôle salutaire pour la petite communauté formée en grande partie de « soldats », comme cela est rappelé au début de la lettre. Néanmoins les chrétiens demandaient que *Bernardus de Murcia*, un frère prêcheur et lecteur en théologie qui avait été envoyé avec d'autres frères de Murcia, remplaça l'évêque parce que lui parlait la langue arabe et qu'il avait travaillé avec un grand zèle à la conversion des infidèles et l'assistance des chrétiens.

Dans cette bulle le pontife laissa libre l'archevêque de Séville de suivre les désirs des chrétiens du Maroc et de consacrer *Bernardus* évêque ou de choisir quelqu'un d'autre qu'il jugerait plus approprié. Aucun courrier ne vient confirmer que le dominicain fut finalement placé à la tête de l'Église de Marrakech<sup>189</sup>. Pour autant, cela est fort probable et Eubel, dans la *Hierarchia Catholica*<sup>190</sup>, l'inscrit sans hésitation sur la liste des prélats marocains.

#### *Petrus.*

D'après les Archives secrètes du Vatican, en 1310 l'évêque de Marrakech se nomme *Petrus* et se trouve dans les « régions d'Afrique »<sup>191</sup>. En 1309, cet Aragonais, Pedro de Argensola, écrivait déjà en tant qu'évêque à Jaime II, roi d'Aragon<sup>192</sup>. L'année suivante, ce dernier se plaignait au pape Clément V de l'inexistence de quelque collège de clercs séculiers mais signala qu'il était entouré de quelques frères de l'ordre des prêcheurs œuvrant à porter la parole de Dieu et répandre le nom du Christ<sup>193</sup>. Ainsi l'évêque désire prendre soin de

<sup>188</sup> « [...] dum vixit, tanquam zelator fidei orthodoxe animarum isporum profectibus ardentem intendens, eos qui inter inimicos consistunt nominis christiani, ne inimicorum isporum seducti persuasionibus fraudulentis a Christiana religione... » *Ibidem*.

<sup>189</sup> *Ibidem*, p. 447-448.

<sup>190</sup> C. EUBEL, *Hierarchia catholica Medii Aevi*, Patavi, 1965<sup>2</sup>, t. I, p. 326.

<sup>191</sup> « in partibus Affricanis ». 1310, août, 1<sup>er</sup>. *Hanc igitur humilitatis*. CLÉMENT V, BEFAR, t. IV, p. 202, n° 5.651. La lettre est éditée et étudiée par A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo ibero-americano*, 1920, p. 448-449.

<sup>192</sup> « 14 février 1309, lettre de l'évêque à Jacques II : ACA, CDR, Jaime II, caja 16, n°3189 ». CH.-E. DUFOURCO, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 388.

<sup>193</sup> « Quare prefatus episcopus nobis humiliter supplicavit, ut sibi moranti absque aliquo collegio clericorum secularium in partibus Affricanis secumque Habenti dilectos filios fratres ordinis Praedicatorum ad diffiniendum inibi verbum Dei et augmentum nominis christiani... » *Ibidem*.

l'action pastorale et revêtir l'habit des prêcheurs ; ce sans fuir sa dignité épiscopale. *Petrus*, en tant que pasteur et évêque, administrait et prenait soin de l'Église de Marrakech tant pour les affaires spirituelles que temporelles. Clément V concéda à l'évêque la faculté de prendre l'habit dominicain et rappela que son prédécesseur, Innocent IV, avait couvert l'ordre susdit de privilèges apostoliques et autres indulgences<sup>194</sup>. Cette lettre est adressée au *vicario magistri ordinis Predicatorum in Affrica*. Pour l'historien Robin Vose il existait alors un « vicariat d'Afrique »<sup>195</sup>. Dans le chapitre provincial d'Aragon de 1312 est à nouveau mentionné le « vicariat d'Afrique ». Le vicaire est nommé *Pedro Scanamat* il est accompagné du frère *Pedro Ferrer de Manresa*<sup>196</sup>. Rien de plus n'est connu sur cette institution mais il est notable qu'au XIV<sup>ème</sup> siècle les dominicains remplacèrent les franciscains à la tête de l'épiscopat de Marrakech. Robin Vose souligne également que les prêcheurs au Maroc étaient des Aragonais, comme les franciscains avaient été des Castillans. Il analyse donc ce changement au regard des intérêts aragonais grandissant dans cette région. En effet des mercenaires aragonais avaient été nouvellement recrutés. C'est pourquoi un évêque aragonais devait faciliter les relations entre le roi et le sultan<sup>197</sup>.

#### *Franciscus de Relat.*

Deux ans après, un chapitre de l'Église de Marrakech était constitué. Il semble composé de deux personnes : le doyen *Pontius* et l'archidiacre *Raymundus*<sup>198</sup>. La hiérarchie ecclésiastique du petit évêché se mettait en place. Mais en 1313, le siège épiscopal était vide. *Petrus* était mort, et Clément V désigna, avec l'accord du fameux chapitre, *Franciscus de Relat* – François de Relat – évêque. Le pape écrivit que cela lui a été demandé par plusieurs nobles et tous les chrétiens du royaume de Marrakech ; il ajouta que le frère *Franciscus de Relat* était un frère de l'ordre des prêcheurs, ordre réputé adapté pour l'Église de ce royaume<sup>199</sup>. Clément V chargea le cardinal-évêque d'Ostie d'examiner les qualités de l'élu et de juger s'il est bon pour gouverner le diocèse ;

<sup>194</sup> « [...] non obstantibus felicis recordationis Innocentii pape IIII predecessoris nostri et quibuslibet aliis constitutionibus in contrarium editis seu aliquibus indulgentiis vel privilegiis apostolicis Ordini predicto concessis... » *Ibidem*.

<sup>195</sup> J. E. VOSE ROBIN, *Dominicans, Muslims and Jews in the medieval crown of Aragon*, Cambridge, 2009, p. 243-244.

<sup>196</sup> *Ibidem*. F. DIAGO, *Historia de la provincia de Aragon de la orden de predicadores*, Barcelone, 1599, p. 18.

<sup>197</sup> J. E. VOSE ROBIN, *op. cit.*, p. 245-247.

<sup>198</sup> 1312, janvier, 10. *Cunctis ecclesiis prelatorum*. Reg. Vat. 59, f. 9 r<sup>o</sup>. ep. 36.

<sup>199</sup> « [...] ut eidem ecclesie de dilecto filio fratre Francisco de Rilato, ordinem fratrum Predicatorum professo, et in sacerdotio constituto, quem ad ipsius ecclesie regimen ydoneum reputant atque dignum, curaremus per provisionem celerem providere... » *Ibidem*, édition : CLÉMENT V, BEFAR, t. VII, p. 12-13, n<sup>o</sup>7.659.

si cela est le cas qu'il veillât à le consacrer<sup>200</sup>. Quelques années auparavant, *Franciscus* était messager pour le roi d'Aragon au royaume de Bougie. En 1309, son nom apparaît à l'article trois d'un traité de paix et de commerce entre Jaime II et le roi de Bougie. L'accord stipule que tous les captifs aragonais qui sont sur les terres bougiotes doivent être libérés et rendus aux messagers du roi ibérique, le « *fratre Francesc de Relat è sos companyons è sa companya*<sup>201</sup> ».

Avant que *Franciscus de Relat* n'arrive à son siège épiscopal, un ancien franciscain devenu bénédictin, *Johannus de Palmela* – Juan de Palmela – s'était installé de sa propre initiative sur la cathèdre marrakchi. Trois bulles, datées de 1313<sup>202</sup>, témoignent de la querelle entre les deux évêques. Le pape voulut arrêter l'évêque dissident et faire reconnaître le premier comme le seul légitime. Au mois de septembre, il rédigea deux lettres à cette fin. Il y demande « à tous les chrétiens de la cité, du diocèse et des autres parties d'Afrique, soumis à l'autorité de l'évêque de Marrakech<sup>203</sup> », de reconnaître le seul dominicain à la tête de l'Église marrakchi. Les mêmes termes reviennent pour qualifier les fidèles de la petite communauté maghrébine – « les chrétiens de la cité et du diocèse » – mais à ceux-ci le pape ajoute ceux des « *alias partes Africe* ». Est-ce simplement pour renforcer autant que possible l'autorité de l'évêque contesté par certaines de ses ouailles ou dans le but d'étendre son influence sur les marches de cet évêché ? Le pape, dans la bulle adressée aux fidèles du diocèse de Marrakech, rappelle les faits et conclut logiquement par une menace à l'attention de ceux qui resteront rebelles. Parallèlement il s'adresse à l'archevêque de Séville pour qu'il arrête *Johannus de Palmela* et qu'il prononce contre lui des sanctions canoniques<sup>204</sup>. Au mois d'octobre, la situation ne semble pas s'être arrangée. Clément V réitère ses démarches auprès, cette fois, de l'archevêque de Séville ainsi que celui de Braga pour que *Franciscus de Relat* seul soit reconnu évêque de Marrakech<sup>205</sup>. Il rappelle que c'est par son autorité et sur sa demande que le cardinal-évêque d'Ostie l'a installé sur la cathèdre marocaine. L'affaire est ici détaillée. Les barons, les nobles et autres Castillans de-

<sup>200</sup> La bulle lui est adressée. *Venerabili fratri Nicolao episcopo Ostiensi. Ibidem.*

<sup>201</sup> 1309, mai, 8. Barcelone. Traité de paix et de commerce entre Jaime II, roi d'Aragon, de Valence, de Sardaigne et de Corse, et le roi de Bougie, Abou-Zakaëia, conclu pour cinq ans par Garcia Perrez de Mora, mandataire du roi de Bougie. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 301-303, n°XI. Ce traité est repris en partie par le traité de paix et de commerce du 7 janvier 1314 à Valence. Le paragraphe 13 reprend le troisième article du traité de 1309 mais sans la mention du frère François de Relat. À cette date il est évêque de Marrakech. *Ibidem.*, p. 304-306, n° XIV.

<sup>202</sup> 1313, septembre, 4. *Ex conquestione venerabilis*. Reg. Vat. 60, f. 185 r°, ep. 571 et ep. 572.

1313, octobre, 11. *Licet dudum venerabilis*. Reg. Vat. 60, f. 207 r°, ep. 647

<sup>203</sup> « *Vniversis Christi fidelibus per Marrochitan. civitatem et diocesim et alias partes Africe constitutis episcopo Marrochitan. qui est pro tempore ordinario vel alio quocunq[ue] iure subiectis* ». 1313, septembre, 4. *Ex conquestione venerabilis*. CLÉMENT V, BEFAR, t. VII, p. 268, n° 9.611.

<sup>204</sup> 1313, septembre, 4. *Ex conquestione venerabilis*. Reg. Vat. 60, f. 185 r°, ep. 572.

<sup>205</sup> 1313, octobre, 11. *Licet dudum venerabilis*. Reg. Vat. 60, f. 207 r°, ep. 647.

meurant dans ce lointain royaume refusent d'accueillir le frère *Franciscus*. Les Aragonais, eux, réclament sa venue. Et le pape de craindre qu'une discorde n'éclate entre les Aragonais et Catalans d'une part et les Castillans d'autre part. La vacance de l'évêché est à l'origine de la querelle. Dans ce contexte un ancien mineur, le frère *Johannus de Palmela* soutenu par les Castillans s'introduisit lui-même évêque avec l'aide d'un autre ancien franciscain, *Fernandus Gundisalvi*. Pour sa part l'évêque légitime était proche des Aragonais. Cet événement prouve encore une fois que l'évêque de Marrakech servait les chrétiens sur place et que des frères mineurs étaient installés à Marrakech. La correspondance papale atteste aussi que s'y trouvaient aux côtés des Aragonais<sup>206</sup>, des Castillans, nobles, barons et autres<sup>207</sup>, qui avaient leur procureur, un militaire qui servait de messager auprès du pontife<sup>208</sup>. L'autorité épiscopale s'exerçait donc au-dessus des communautés chrétiennes. Le pape était soucieux du sort de cette communauté. Il écrivit aux chrétiens de Marrakech et agissait auprès du métropolitain sévillan pour faire arrêter l'intrus et éviter les troubles entre fidèles.

Finalement, il semble que le différend fut réglé en faveur de l'ecclésiastique légitimé par le pontife. Ainsi, l'action papale ne resta pas sans suite dans ce diocèse pourtant éloigné. Le rôle du nouvel évêque ne fut pas négligeable au Maghreb al-Aqsā, mais la chancellerie apostolique n'en garda pas trace. Les archives aragonaises, fouillées par Charles-Emmanuel Dufourcq, révèlent la suite de l'histoire. *Franciscus de Relat* était auprès du sultan marînite Abū Sa'īd lors de la révolte de son fils Abū 'Alī en 1315. Des chrétiens faisaient alors partie du camp des révoltés et Charles-Emmanuel Dufourcq suppose que ceux-ci devaient être d'anciens partisans de Juan de Palmela, « bien que de nombreux éléments chrétiens, castillans en général, fussent dans le camp d'Abou-Ali<sup>209</sup> ». *Franciscus* obtint la libération du capitaine aragonais Bernat Segui, devenu prisonnier d'un émir rebelle<sup>210</sup>. Le prélat conserva « une certaine audience » à la cour du sultan<sup>211</sup> et recevait les ambassadeurs dépêchés par Jaime II<sup>212</sup>. Charles-Emmanuel Dufourcq suppose que cet évêque n'était pas étranger à la demande faite par le roi d'Aragon à Jean XXI de canoniser

<sup>206</sup> « *inter Aragonen. et Cathalanos* ». *Ibidem*, édition : CLÉMENT V, BEFAR, t. VII, p. 305, n° 9.700.

<sup>207</sup> « *dilecti filii barones, nobiles et alii castellani in regno Marrochii* ». *Ibidem*.

<sup>208</sup> « [...] *sicut nobis per dilectum filium Busium Falconis militem nuntium et procuratorem eorum specialiter ad hoc missum significare curarunt...* » *Ibidem*.

<sup>209</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 581.

<sup>210</sup> « ACA, CRD, *Jaime II, caja 77, sin fecha*, n° 986 : 6 janvier 1316 ». Citée par CH.-E. DUFOURCQ, *op. cit.*, p. 581, n. 11.

<sup>211</sup> *Ibidem*, p. 582.

<sup>212</sup> « ACA, CRD, *Jaime II, caja 35, n°5542 : 26 décembre 1320* ». Citée par Charles-Emmanuel Dufourcq. *Ibidem*,

p. 582, n. 3.

les franciscains qui subirent le martyre en 1220 à Marrakech<sup>213</sup>. En 1323, il recevait l'ambassadeur Romeu de Corbera envoyé par le roi d'Aragon<sup>214</sup>. Dans les papiers d'archives il y a également un vicaire de l'Église de « Marrochs », *Pere de Vilafres*<sup>215</sup>.

En 1325, Jean XXII rappelait qu'aucun religieux ne devait se rendre dans les pays d'Islam sans être désigné par ses supérieurs. Ceux-ci furent invités à n'envoyer ainsi en mission que des prêtres bien instruits, experts et incapables d'altérer la doctrine de l'Église<sup>216</sup>. Il s'adressa à l'évêque de Marrakech pour lui exprimer la même idée et lui demander d'interdire son diocèse à des missionnaires sans mandat<sup>217</sup>. L'Église de Marrakech en terre d'Islam qui connut peu de temps avant la désobéissance d'anciens franciscains suit alors très logiquement cette directive. Le pape prenait le soin de prévenir l'autorité ecclésiastique sur place. L'épiscopat de *Franciscus* fut important ; la vie de la communauté chrétienne du diocèse de Marrakech fut alors rocambolesque. En cette première moitié du XIV<sup>ème</sup> siècle, il y a toujours un lien entre l'évêché et la papauté, aussi bien sous le pontificat de Clément V que sous celui de Jean XXII.

### *Johannus Fernandus.*

En 1327, *Johannus Fernandus*<sup>218</sup> succéda à *Franciscus* peu de temps après la mort de celui-ci. Le nouveau prélat, lui aussi de l'ordre des frères prêcheurs, fut désigné par le chapitre de l'Église de Marrakech ; le pape se rangea donc aux conseils du chapitre, probablement afin d'éviter de nouveaux problèmes consécutifs à l'arrivée d'un évêque étranger aux fidèles du Maroc. Il l'éleva à la dignité épiscopale. La chancellerie apostolique de Jean XXII enregistra sa nomination. Elle fut envoyée au chapitre de l'Église et aux chrétiens de la ville<sup>219</sup>. Cette adresse fut reprise jusqu'aux dernières lettres au XV<sup>ème</sup> siècle que j'ai pu consulter<sup>220</sup>. Une copie de cette bulle est aussi expédiée au roi de Castille et de Léon, Alfonso XI, et au roi de l'Aragon, Alfonso IV, les mercenaires

<sup>213</sup> 1321, juillet, 12. H. FINKE, *Acta Aragonensia*, Berlin, 1908, t. II, p. 755, n° 469.

<sup>214</sup> « ACA, Rg. 338, f° 149 v° et 238 : 7 mai 1323 ». Citée dans CH.-E. DUFOURCO, *op. cit.*, p. 582, n. 4.

<sup>215</sup> « ACA, CRD, *Jaime II, caja 35*, n°5542 : 26 décembre 1320 ». Citée dans CH.-E. DUFOURCO, *op. cit.*, p. 582, n. 3.

<sup>216</sup> 1325, mai, 10. *Ad nostrum nuper*. Reg. Vat. 78, f. 1, ep. 3.

<sup>217</sup> 1325, mars, 21. *Perduxit nuper*. J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum, I-IV*, Rome, 1759-68, t. V, p. 286, n° 572.

<sup>218</sup> Juan Fernandez.

<sup>219</sup> 1327, octobre, 26. *Pastoralis officii nobis*. Reg. Vat. 88, f. 138 r°-v°.

<sup>20</sup> Cette bulle est éditée par Anastasio LÓPEZ. A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 452-453.

<sup>220</sup> « *In eudem modo. Capitulo ecclesiae Marrochitan. ac populo civ. et dioec. Marrochitan* ». 1327, octobre, 26. *Pastoralis officii nobis*. Reg. Vat. 88, f. 138 r°-v°. 1382, juin, 18. *Apostolatus officium*. C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum, V-VII*, Roma, 1898-1904, t. VII, p. 240, n° 653.1389, octobre, 13. *Nuper*

venant essentiellement de Castille et d'Aragon. La petite hiérarchie ecclésiastique semble s'être mise en place, avec ses clercs et son chapitre sous l'égide des deux grands rois ibériques.

Deux mois à peine après sa nomination, *Johannus Fernandus* envoya, par l'autorité du Souverain Pontife et de l'évêque, les frères prêcheurs Gocelm et Rodriguez à Tlemcen<sup>221</sup>. Ils s'y rendirent pour visiter les chrétiens et œuvrer pour le rachat des captifs<sup>222</sup>. L'évêque est désigné « légat pontifical en Afrique ». Ce titre de légat, pas plus que son attention pour les fidèles demeurant plus à l'est du Maghreb, n'apparaît pas dans les sources pontificales. Ainsi il ne semble pas que le nombre de lettres apostoliques soit proportionnel à l'activité de l'évêché de Marrakech. En 1331 un chanoine de l'Église de Marrakech, dénommé *Michaelus Petrus de Granyen*, apparaît dans une bulle sans que la lettre ne concerne cet évêché d'outre-mer<sup>223</sup>.

Les difficultés de l'évêché sont finalement plus visibles ; il est fort probable que, une fois l'évêché de Marrakech stabilisé, l'attention du Saint-Siège diminue naturellement. De plus Jean XXII, fut un pontife qui, malgré l'ampleur de ses registres, écrivit peu sur le Maghreb. Sans doute l'Afrique du Nord l'intéressait-elle moins que certains de ces prédécesseurs tels Clément V ou Nicolas IV. En revanche le lien puissant entre l'Église de Marrakech et le roi d'Aragon se confirme au XIV<sup>ème</sup> et l'histoire des chrétiens du Maroc se lit alors plus aisément dans les Archives de couronne d'Aragon. Anastasio López, et à sa suite Robin Vose, signalent un mystérieux évêque de Marrakech, Pierre Comte, dont la nomination n'a pas été enregistrée dans les registres du Vatican. Il aurait écrit une lettre au roi d'Aragon l'informant de la situation des Marīnides à cette période<sup>224</sup> où eurent lieu la guerre du Détroit – entre la couronne d'Aragon et la Castille d'un côté et les souverains de Grenade et du Maroc de l'autre – ainsi que la bataille de Salado<sup>225</sup>. Sous le pontificat de Benoît XII, en 1340<sup>226</sup> dans la dizaine de bulles qui préparent l'expédition contre « le roi de Benimarin et le roi de

*siquidem te*. Reg. Aven. 256, f. 97 r°- v°. 1405, octobre, 24. *Sane ecclesia Marrochien*. C. EUBEL, *op. cit.*, t. VII, p. 178, n° 496. 1413, mai, 10. *Apostolatus officium*. C. EUBEL, *op. cit.*, t. VII, p. 467, n° 1297.

<sup>221</sup> « [...] *autoritate sanctissimi domini pape ac domini marrochitani episcopi, legati in Africa...* » ACA, CRD, Alfonso III, caja 1, n° 169 : 21 décembre 1327. Citée par Charles-Emmanuel Dufourcq (Ch.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>- XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 582, n. 2) mais cet auteur attribue l'envoi de frères à *Franciscus de Relat* et non *Joannus Fernandus*. *Franciscus* ne fut pas le seul évêque à être influent.

<sup>222</sup> Voir le III. A., Les captifs, p. 252.

<sup>223</sup> 1331, septembre, 11. Reg. Vat. 103, f. 381 v°, ep. 857.

<sup>224</sup> « ACA, CRD, Alfonso III, caja 1, n° 169 : 21 décembre 1327 ». A. LÓPEZ, *Obispos en el Africa septentrional*, Tanger, 1941, p. 73-74. Cités par J. E. VOSE ROBIN, *Dominicans, Muslims and Jews in the medieval crown of Aragon*, Cambridge, 2009, p. 247-248.

<sup>225</sup> Voir le II. C., Benoît XII, p. 180.

<sup>226</sup> Voir le regeste à cette année-là. Annexes, p. 470-473.

Grenade »<sup>227</sup>, l'évêque de Marrakech n'est jamais cité. L'existence de soldats chrétiens à la solde du Marīnide n'est pas non plus, pas mentionnée. Jamais le pape semble s'être intéressé à ses fidèles qui vivaient en Afrique du Nord.

### *Alfonsus Bonohominis.*

En 1344 une figure d'importance, est nommée évêque de Marrakech : le dominicain *Alfonsus Bonohominis*<sup>228</sup>, appelé Alphonse Bonhomme ou Alfonso Buenhombre. Ce prélat marocain est l'unique à être cité par les historiens de l'ordre des frères prêcheurs<sup>229</sup>. *Alfonsus* fut formé à Paris ; il connaissait la langue arabe<sup>230</sup>. Ce dominicain est surtout connu pour ses écrits et les traductions dont il fut l'auteur avant d'être évêque<sup>231</sup>. Avant sa nomination à la tête de l'Église de Marrakech, il se rendit au Maroc (1337-1338), voyagea aussi en Égypte et à Famagouste<sup>232</sup>. À son retour, vers 1339, il traduisit de l'arabe au latin *Dispute du Sarrasin Abū Tālib et du juif Samuel*<sup>233</sup>. Il dédia sa traduction au frère Ugo, maître général de l'ordre dominicain<sup>234</sup>. Il s'agit d'un dialogue qui commença à Marrakech entre « Abū Ṭālib », un musulman de Ceuta, et « Samuel », un juif de Tolède. L'un et l'autre s'attelèrent à la lecture de la Torah et du Coran afin de décider des deux religions laquelle était la meilleure. Samuel partit à Tolède d'où il entretenait une correspondance avec son ami ; correspondance qui serait tombée dans les mains du dominicain. Au terme de leur discussion, ils auraient conclu en reconnaissant la vérité de la religion chrétienne. Le texte s'inscrit pleinement dans l'entreprise des disciples de saint Dominique d'amener les « infidèles » à la conversion par la dispute. Il est établi depuis qu'il s'agit d'un faux – le texte puise ses sources dans le Coran et la Torah mais aussi dans des textes latins – sans doute rédigé de la main d'*Alfonsus Bonohominis* lui-même<sup>235</sup>.

<sup>227</sup> « [...] *crux contra Rege de Benamarin et Regem Granate...* » 1340, mars, 7. *Exultamus in te*. Reg. Vat. 128, f. 51 r° - 52 v°, ep. 14.

<sup>228</sup> 1344, janvier, 10. *Cum sit ars*. Reg. Vat. 157, f. 37 v° - 38 r°, ep. 171.

<sup>229</sup> « *Bull. Ord. Praed.*, t. III, p. 238, Echard, *Scriptores Ord. Praed.*, t. I, p. 594 ». Cités par A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 453.

<sup>230</sup> J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 337.

<sup>231</sup> « [...] une *Histoire* apocryphe du patriarche Joseph (1336), une *Vie* de saint Antoine l'ermite (1341) [...] une *Disputatio Abutalib Sarraceni et Samuelis* (1339-1340), [...] l'*Epistola rabbi samuelis* (1339) [...] et ] un *Tractatus contra malos medicos* (1342) ». G. DAHAN, « Alphonse Bonhomme », in DEMA.

<sup>232</sup> Meersseman G., « La chronologie des voyages et des œuvres de Frère Alphonse Buenhombre », p. 77-108. G. DAHAN, *art. cit.*

<sup>233</sup> L'historien Anastasio López donne une référence de manuscrit conservé à la *Biblioteca Nacional de Madrid* ainsi que plusieurs éditions de ce texte. A. LOPEZ, *art. cit.*, p. 453, note.3. J. TOLAN, *op. cit.*, p. 337-339.

<sup>234</sup> A. LOPEZ, *art. cit.*, p. 453-454.

<sup>235</sup> « Reinhardt K., "Un musulmán y un judío prueban la verdad de la fe cristiana : la disputa entre Abutalib de Ceuta y Samuel de Toledo", *Diálogo filosófico-religioso*, p. 191-212 [et] Robles, *Escritores dominicos de la Corona de Aragon*, p. 120-135 ». J. TOLAN, *op. cit.*, p. 338, note 65.



Ce faux d'Alphonse Buehombre résume l'échec des dominicains qui ambitionnaient de convertir les mondes juif et musulman au christianisme par la dispute. À la fin du XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle, les théologiens nièrent de plus en plus qu'il fût possible de prouver la foi à travers une argumentation raisonnée : pour Thomas d'Aquin, on peut employer la raison pour défendre la foi, non pour la prouver<sup>236</sup> ».

Dans tous les cas, il dit avoir fait cette découverte alors qu'il était « *apud Marrochium in captivitate sarracenorum*<sup>237</sup> ». L'histoire ne dit pas pourquoi il était en captivité. Fut-ce pour avoir prêcher sur la place publique ?, pour avoir essayé de convertir un musulman (il est écrit dans la bulle d'élévation de ce missionnaire dominicain à la dignité épiscopale qu'il était expert dans l'exercice) ?, pour s'occuper des captifs ? Les dominicains étaient toujours actifs au Maroc à cette date. En 1344, le nouvel évêque de Marrakech avait marqué un fort intérêt pour cette contrée éloignée et pour la conversion des musulmans et des juifs. Cela est rappelé par Clément VI dans la bulle de nomination à la dignité épiscopale d'*Alfonsus Bonohominis*<sup>238</sup>. Le pape écrit qu'il est le prêtre idéal, frère de l'ordre des prêcheurs érudit dans les lectures sacrées, expert dans la prédication et dans le maniement des langues, il précise qu'il a déjà œuvré dans ces régions d'outre-mer pour la conversion des infidèles<sup>239</sup>. Le cardinal-évêque d'Albano l'a consacré. Sa nomination est annoncée à tous les fidèles de la cité et du diocèse de Marrakech<sup>240</sup>.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, il paraît que la dignité d'« évêque de Marrakech » n'était pas simplement un titre de prestige. L'intérêt pour la conversion des infidèles n'a pas disparu. Malheureusement de l'épiscopat d'*Alfonsus Bonohominis*, qui dura neuf ans, on se sait rien. Était-il présent pour la petite communauté chrétienne ou retourné en Espagne ? Il semble qu'il n'écrivit plus après sa nomination. Les documents sont rares. À la même période, les îles Fortunées, face au Maroc, devenaient chrétiennes et la peste noire ravageait tant l'Orient que l'Occident y compris l'Afrique du Nord<sup>241</sup>. Le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle est

<sup>236</sup> J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 339.

<sup>237</sup> Anastasio López, dans le paragraphe où il présente la *Dispute*, cite un manuscrit de la « Nacional de Madrid » (núm. 4402, fols. 103r.-10v.) et un codex de la « biblioteca Laurenciaua de Florencia » (Plut. LXXXX, cod. XXXV) sans préciser de quel texte est extrait le passage cité. A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 456.

<sup>238</sup> 1344, janvier, 10. *Cum sit ars*. Reg. Vat. 157, f. 37 v° - 38 r°, ep. 171. La lettre a été éditée intégralement par Anastasio López. A. LÓPEZ, *art. cit.*, p. 455.

<sup>239</sup> « [...] in te Ordinis fratrum Predicatorum professorem in Sacerdotio constitutum ac in Sacra Theologia sufficienter edoctum et aliis multiplicibus virtutum meritis... » « [...] in ultramarinis partibus in conversione infidelium diu fideliter et solícite laborasti ac per laudabilis studii tui exercitium notitiam obtinens dicte lingue debita meditatione pensatis... » *Ibidem*.

<sup>240</sup> « in eo modo Dilectis filiis universis fidelibus per civitatem et dioc. Marrochitan. constituis Salutem etc... ». 1344, janvier, 10. *Cum sit ars*. Reg. Vat. 157, f. 37 v° - 38 r°, ep. 171.

<sup>241</sup> Plusieurs occurrences de la peste se lisent dans l'*Histoire des Berbères* d'Ibn Khaldūn, concernant tout le Maghreb. À titre d'exemple : « la peste, maladie qui venait de reparaitre en Afrique

un moment où les événements furent moins nombreux. Comme ce fut le cas pour les deux évêques précédents, les deux prélats qui les suivirent ne sont nommés dans les registres du Vatican que par la bulle de leur nomination à la mitre marocaine.

### *Stephanus de Phellino.*

À partir de *Stephanus de Phellino*, les nominations d'évêque reprennent les mêmes formules<sup>242</sup>. Suite à la mort de l'évêque de Marrakech, le siège épiscopal se retrouve vide. Le pape veilla à ce qu'un nouveau prélat vint prendre la tête de l'Église de Marrakech. Le choix s'établit, comme toujours, sur un frère issu de l'ordre des frères prêcheurs, zélé et instruit<sup>243</sup>. Cette nomination fut envoyée, comme il se doit au chapitre de l'Église de Marrakech, au clergé de la cité et du diocèse de Marrakech, à l'archevêque de Séville et au roi de Castille et de Léon<sup>244</sup>. Une copie fut également adressée à tous les « vassaux » de cette église<sup>245</sup>, sans plus de précision. *Stephanus de Phellino* devint évêque de Marrakech en 1353. Il resta quatre ans sur la cathèdre marrakchi et, d'après les paroles d'Innocent VI, « il paya la dette de la nature dans ces régions<sup>246</sup> » lointaines. Il dut donc en effet faire le voyage jusqu'au Maroc pour s'occuper de ses ouailles puisqu'il y mourut.

### *Gregorius Gazaloni.*

En 1357, après la mort de *Stephanus*, la mitre marocaine revient à un autre dominicain, *Gregorius Gazaloni*. Sa nomination est conservée aux Archives se-

après y avoir enlevé beaucoup de monde[...], en 747 (1346-1347) » (IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. III, p. 447) « la peste qui fit tant de ravages en Afrique cette année-là [1348] » (op. cit., t. IV, p. 284) ; « [...] la peste qui désolait l'Afrique en 749 (1348-1349). (op. cit., t. IV, p. 476).

<sup>242</sup> 1353, août, 12. *Attenta meditatione pensantes*. Reg. Vat. 244, f. 161 r°- v°, ep. 73. Cette bulle reprend largement les termes de la nomination de *Johannus Fernandi* (1327, octobre, 26. *Pastoralis officii nobis*. Reg. Vat. 88, f. 138 r°- v°. Reg. Aven. 31, f. 363 r°).

<sup>243</sup> « [...] *ad te Ordinis fratrum Predicatorum professorem in sacerdotio constitutum, cui religionis zelus, litterarum scientiam, vite munditiam, spiritualium et temporalium providentiam aliaque dona virtutum tibi...* » 1353, août, 12. *Attenta meditatione pensantes*. A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 456-457.

<sup>244</sup> « *I. e. m. dilectis filiis capitulo ecclesie Marochitan. Salutem* », « *I. e. m. dilectis filiis clero civitatis et dioc. Marochitan. Salutem* ». (1353, août, 12. *Attenta meditatione pensantes*. Reg. Vat. 244, f. 161 r°) « *I. e. m. dilectis filiis universis vassalis ecclesie Marochitan. Salutem* », « *I. e. m. venerabili fratri. Archeipiscopo Ispalen. Salutem* », « *I. e. m. carissimo in christo filio Petro Castelle et Legionis Regi Illusri. Salutem* ». ( f. 161 v°) 1353, août, 12. *Attenta meditatione pensantes*. Reg. Vat. 244, f. 161 r°- v°, ep. 73.

<sup>245</sup> « *I. e. m. dilectis filiis universis vassalis ecclesie Marochitan. Salutem* ». *Ibidem*, f. 161 v°.

<sup>246</sup> « [...] *per obitum ejusdem Stephani qui in partibus illis debitum nature persolvit...* » 1357, octobre, 20. *Pastoralis officii debitum*. A. LÓPEZ, op. cit., p. 459.

crêtes du Vatican ; les mêmes formules se retrouvent<sup>247</sup>. Elle est envoyée au chapitre de l'Église de Marrakech et au peuple de la cité et du diocèse<sup>248</sup>. Aucun document n'atteste que *Gregorius Gazaloni* a bien fait le voyage pour visiter ses diocésains. Le père Diago, dans son histoire de la province d'Aragon, rapporte que *Gregorius* avait été très proche du Cardinal don Fr. Nicolas Roseli qui le fit exécuter de son testament (rédigé en 1362 à Avignon) aux côtés d'autres religieux. Il lui aurait aussi laissé une partie de ses vêtements<sup>249</sup>. Anastasio Lôpez apporte quelques éléments sur les dernières années de son épiscopat. Il était maître en théologie et fut l'aide de l'archevêque de Séville Don Pedro Alvarez de Albornoz. Dans un document du 23 mai 1370, il promit obéissance à l'archevêque et s'engagea à ne pas aliéner les possessions de l'Église de Marrakech<sup>250</sup>. Il ajoute qu'après lui et jusqu'à l'épiscopat de *Sanctius Diaz Trugillo* au XVI<sup>ème</sup> siècle, tous les évêques de Marrakech ont assisté aux conciles provinciaux. Leur résidence ordinaire était Séville. Mais il précise que leurs privilèges réels n'étaient pas confirmés, comme c'était alors l'habitude dans cette partie de la Castille, et que les évêques de Marrakech tout comme les évêques auxiliaires n'étaient pas convoqués aux Cortès du royaume<sup>251</sup>. Ayant juridiction sur les fidèles d'Afrique le prélat marocain dut être considéré comme évêque auxiliaire<sup>252</sup>. *Gregorius* mourut en 1375 et un autre évêque, à sa suite, vint s'asseoir sur la cathédre de Marrakech. Il fut enterré dans la grande chapelle de l'église d'un couvent de Valence<sup>253</sup>.

Au milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle, les papes d'Avignon, Jean XXII, Benoît XII, Clément VI et Innocent VI se contentèrent de nommer les évêques à la tête de l'église de Marrakech. La vie de l'évêché paraît elle bien manifeste à plusieurs reprises (les frères envoyés par Juan Fernandez, le séjour attesté d'*Alfonso Bonohominis* au Maroc avant son élection, l'envoi des nominations aux fidèles et au chapitre de l'église, la place de l'évêque dans une hiérarchie ecclésiastique à proximité du Maroc). Pour connaître cette histoire il faut feuilleter les folios conservés dans d'autres archives, ceux des archives ibériques. Si la papauté s'impliqua fortement au XIII<sup>ème</sup> siècle afin qu'une hiérarchie ecclésiastique

<sup>247</sup> A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 459.

<sup>248</sup> « 1. *Capitulum ecclesie Marochitan. 2. Populo civitatis et Dioecesis Marochitan* ». 1357, octobre, 20. *Pastoralis officii debitum*. Les copies de cette lettre sont indiquées dans P. R. STREIT et P. J. DIDINGER, *Bibliotheca missionum, Afrikanische missionsliteratur, 1053-1599*, Freiburg, 1951, vo. 15, p. 111.

<sup>249</sup> A. LOPEZ, *art. cit.*, p. 459.

<sup>250</sup> *Ibidem*.

<sup>251</sup> Un évêque auxiliaire est « un évêque titulaire qui assiste un évêque résidentiel dans l'exercice de sa charge sans droit de succession, à la différence du *coadjuteur* ». *Dictionnaire de l'Académie française*. 9<sup>e</sup> édition.

<sup>252</sup> A. LOPEZ, *art. cit.*, p. 500.

<sup>253</sup> Grégoire XI précise qu'il est mort « hors de la Cour de Rome ». « [...] *qui extra Romanam Curiam diem clausit extremum...* » 1375, juillet, 4. *Apostolatus officium quamquam*. A. LOPEZ, *art. cit.*, p. 459.

existe au Maroc pour les chrétiens, elle s'engagea moins au XIV<sup>ème</sup> siècle. L'Église de Marrakech était installée et les affaires courantes ne remontaient pas jusqu'au Siège apostolique. Peut-être les Archives générales de l'archevêché apporteraient-elles d'autres informations ? Il en va de même pour les Archives de la couronne d'Aragon. Mais la papauté, lorsqu'un danger, une difficulté menace plus vivement la petite communauté, ne négligea pas des ouailles si loin d'elle. Ainsi le Saint-Siège intervint-il, comme se fut ce cas en 1313 sous l'épiscopat de *Franciscus* et en 1375 sous l'épiscopat d'*Arnaldus Sartedol*.

### *Arnaldus Sartedol*.

En 1375, *Arnaldus Sartedol*, un dominicain, fut nommé évêque de Marrakech. La bulle de nomination fut envoyée au prélat, au chapitre de l'Église de Marrakech et au peuple de la cité et du diocèse de Marrakech<sup>254</sup>. L'évêché était toujours vivant. L'évêque demanda au pape Grégoire XI que deux frères de l'ordre des prêcheurs deviennent, suivant leur souhait, ses adjoints pour conduire l'Église de Marrakech. Le pontife les y autorisa<sup>255</sup>. Le Saint-Père, lorsqu'il concéda la même année une indulgence plénière *in articulo mortis*, détailla la petite hiérarchie ecclésiastique de Marrakech<sup>256</sup> : il y a un « évêque de Marrakech », *Arnaldus*, entouré des frères prêcheurs, *Berengarius de Solano*, *Raymundus de Segovia*, *Alfonsus de Xerez* et *Michaelus Bernardi*, un frère mineur *Martiunus de Villalpando*, puis « un archidiacre de Fès » de l'Église de Marrakech, *Johannus Martini de Lorcha*, un « prieur », *Benedicto Sancii* et un « chantre », *Stephano Martini de Tarifa*. Il y a donc neuf religieux, dont la plupart issus des ordres mendiants, qui administrent cet évêché. Cette indulgence plénière est également envoyée aux laïcs du diocèse – une cinquantaine d'hommes aux noms à consonance espagnole<sup>257</sup>, à l'*alcayt* des laïcs de Benamaryn<sup>258</sup>, aux femmes<sup>259</sup> et *Maziane, relicte Gondissalvi Alfonsi de la Cerda*.

<sup>254</sup> « *In e.m. capitulo eccl. Marrochitan.; in e.m. populo civ. et dioc. Marrochitan* ». 1375, juillet, 4. *Apostolatus officium quamquam. Ut per litteras*, Brepols, GRÉGOIRE XI – 041364.

<sup>255</sup> 1375, août, 16. Reg. Aven. 195, f. 428 v°.

<sup>256</sup> 1375, août, 16. Reg. Aven. 195, f. 281 v°.

<sup>257</sup> « *Roderico Gometii de Perma, Petro Marini, Alfonso Gometii de Perma, Ferdinando nepoti dicti Roderici Gometii de Perma, Bartholomeo Sancii Curubio, Ferdinando Martini, Pontio Seguini, Petro Blanch, Manueli Portel, Bartholomeo Sancii de Batza, Anthonio Martini de Formosella, Bernardo Mirambel, Didaco Ferdinandi de Perez, Alvaro Ferdinandi de Villatoret, Didaco Garsie, Bartholomeo Barba, Alfonso Bertrandi, Ferdinando Petri Baladi, Martino Garsie alias Prior, Alfonso Telyez, Johanni Martini de Coria, Lupo Ferdinandi, Ferdinando Marquez, Alfonso Garsie de Morales, Garsie Roderici, Petro de Palatio, Petro Camos, Jacobo Gerones, Lutzaro Gondissalvi et [...], Bartholomei Sancii Curubio, Ferdinandi Martini, Petri Blanch, Manuelis Portel, Bartholomei Sancii de Baeza, Didaci Ferdinandi de Xerez, Didaci Garsie, Bartholomei Barba, Alfonsi Bertrandi, Ferdinandi Petri Baladi, Lupi Ferdinandi, Ferdinandi Marquez, Garsie Roderici, Petri de Palatio, Jacobi Gerones, Lutzari Gondissalvi* ». *Ibidem*, édition : *Ut per litteras*, Brepols, GRÉGOIRE IX – 035877.

<sup>258</sup> « *Laurentii Yanes, alcaidi de Benamaryn laicorum* ». *Ibidem*, Reg. Aven. 195, f. 281 v°.

<sup>259</sup> « *uxoribus* ». *Ibidem*.

À cette date, *Arnaldus Sartedol* et *Aymarus*, noble et soldat du diocèse de Séville, furent envoyés par le pape en mission auprès du sultan marīnide<sup>260</sup>. La papauté renouait avec la pratique du XIII<sup>ème</sup> siècle. L'évêque était le messager du pape dans ces terres lointaines ; il apportait la parole du pontife. Ce pape en effet se souciait des affaires temporelles des fidèles du royaume de Marrakech, au service du souverain marīnide<sup>261</sup>. Grégoire XI, par l'intermédiaire d'*Arnaldus*, prenait soin des mercenaires qui composaient l'Église de Marrakech. Il demanda au sultan marīnide le rapatriement d'*Aymarus* en Castille ; en même temps il souhaita qu'une expédition soit entreprise contre « l'Afrique »<sup>262</sup>. Ainsi l'évêché est bien réel et l'évêque se trouve au Maroc. De plus, cette Église, comme au XIII<sup>ème</sup> siècle, est profondément liée au royaume de Castille. Charles-Emmanuel Dufourcq utilise d'ailleurs pour la désigner l'expression « Évêché castillan ». Il faut ajouter que, cette même année, l'évêque de Marrakech fut impliqué dans un rachat de captifs. Il était alors le représentant du pontife au Maroc et faisait appliquer ses décisions<sup>263</sup>.

La localisation du siège épiscopal n'était pas aisée. Déjà, lors de sa fondation, les localisations changèrent, passant de « Fès » à « Marrakech ». Le complément du nom « de Marrakech » désignait-il encore à la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle une réalité géographique précise – « la cité de Marrakech »<sup>264</sup> – comme l'écrit à plusieurs reprises la chancellerie pontificale ou prend-il le sens de « l'Église du royaume de Marrakech » ou plutôt de « l'Église du Maroc » ? La fonction d'« archidiacre de Fès » peut s'interpréter de deux manières. Soit l'Église de Marrakech a un diocèse relativement étendu, entre Marrakech et Fès, soit cette Église n'a de Marrakech que le titre et est située à Fès. Sans doute, à la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle, l'évêque administra-t-il la petite communauté de mercenaires de Fès.

En l'an 1380, la cathèdre était vide. Les juristes de Valence écrivirent une lettre, conservée aux archives de ville, dans laquelle ils proposèrent au roi d'Aragon, Pedro IV, « *Berthomeu Gaço* », maître en théologie et frère prêcheur,

<sup>260</sup> 1375, septembre, 13. *Venerabilis Frater*.

<sup>261</sup> Voir le III. A., Les mercenaires, « Maroc », p. 239-240.

<sup>262</sup> 1375, septembre, 5. *Dudum venientem ad*. Reg. Vat. 271, f. 54 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, ep. 54. Voir le II. C., Grégoire XI, p. 194.

<sup>263</sup> « [...] *per episcopum Marrochitan. et eosdem alcaydos significetur pape per publicum instrumentum vel litteras quot ex dictis captivis fuerint liberati* ». 1375, septembre, 10, *apud Pontemsorgie. Ut per litteras*, Brepols, GRÉGOIRE XI – 035975. Grégoire XI concède alors une indulgence à ceux qui ont œuvré pour la rédemption de captifs au Maroc.

<sup>264</sup> « *Marrochitan. civitatem* », 1313, septembre, 4. *Ex conquestione venerabilis*. CLÉMENT V, BEFAR, t. VII, p. 268, n<sup>o</sup> 9.611. « *Populo civitatis et Dioecesis Marochitan* ». 1357, octobre, 20. *Pastoralis officii debitum*. C. EUBEL, *Hierarchia catholica Medii Aevi*, Patavi, 1965<sup>2</sup>, t. I, p. 326. « *populo civ. et dioec. marrochitan* ». 1389, octobre, 13. *Nuper siquidem te*. C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum, V-VII*, Roma, 1898-1904, t. VII, p. 283, n<sup>o</sup> 816.

comme évêque de Marrakech<sup>265</sup>. *Berthomeu* n'est pas mentionné dans la liste des prélats établie par Eubel<sup>266</sup>; il ne l'est pas non plus dans la correspondance pontificale. Deux ans plus tard Clément VII rappela que la mitre marocaine était restée sans pasteur après la mort de « *Johannus*<sup>267</sup> », évêque dont l'épiscopat dû être très court et dont on sait à peu près rien. La proposition des juristes de Valence n'aboutit pas.

### *Le grand schisme.*

Quelques années plus tard, en 1382, le schisme d'Occident déchirait la Chrétienté. Chaque pape, celui de Rome et celui d'Avignon, attribua la mitre marocaine à un évêque<sup>268</sup>. Ainsi, cette Église avait-elle à sa tête deux prélats. Mais ceux nommés par le pontife romain ne reçurent que le titre alors que ceux désignés par l'Avignonnais, dont dépendaient les royaumes de Castille et d'Aragon, exerçaient effectivement la charge et recevaient les revenus à Séville<sup>269</sup>.

Je dresse ici rapidement la liste des trois évêques nommés par les pontifes romains : *Angelus*, *Didacus di Xiricio* et *Ademarus de Aureliaco*. Le premier, *Angelus* aurait été nommé évêque par le pape Urbain VI en 1384. Toutefois la bulle de nomination à la dignité épiscopale n'est pas enregistrée dans les registres du Vatican<sup>270</sup>. En 1400, il fut appelé « évêque de Marrakech » par Boniface IX qui lui concède un prieuré bénédictin dans le diocèse de Pise<sup>271</sup>, dont le revenu annuel a été estimé à soixante florins d'or<sup>272</sup>. Le prieuré fut concédé à vie à *Angelus*. En 1405, il fut autorisé à se dégager de l'Église de Marrakech pour prendre la tête du siège d'Orense en Espagne<sup>273</sup>. Innocent VII nomma à la tête du siège de Marrakech *Didacus de Xiricio*<sup>274</sup>. Il resta évêque de Marrakech jusqu'à sa mort. Le père franciscain Castellanos a vanté dans son ouvrage le

<sup>265</sup> La lettre est éditée par Anastasio Lôpez qui précise la référence aux archives de Valence : « Arch. Mun. de Valencia. *Cartes missives*, Reg. 4 (1378-1381) ». A. LÔPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 461.

<sup>266</sup> C. EUBEL, *Hierarchia catholica Medii Aevi*, Patavi, 1965<sup>2</sup>, t. I, p. 326.

<sup>267</sup> 1382, juin, 18. *Apostolatus officium*. C. EUBEL, *op. cit.*, t. VII, p. 240, n° 65.

<sup>268</sup> Anastasio Lôpez ajoute que ce n'était pas un cas unique et cite le cas des évêques d'Astorga. A. LÔPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 471. Le frère Koehler semble reprendre ses propos.

<sup>269</sup> *Ibidem*, p. 469-470. H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 48.

<sup>270</sup> C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum*, V-VII, Roma, 1898-1904, t. VII, p. 3.

<sup>271</sup> « *Angeli episcopi Marrochien* ». 1400, août, 3. *Personam...* C. EUBEL, *op. cit.*, t. VII, p. 108, n° 317. La lettre est largement détaillée par Anastasio Lôpez. A. LÔPEZ, *op. cit.*, p. 470-471.

<sup>272</sup> « *redditus et proventus sexaginta florenorum auri secundum communem aestimationem valorem annum* ».

<sup>273</sup> « [...] *quod nos hodi ... Angelum Auren. tunc Marrochien. episcopum, licet absentem, ... ad ecclesiam Aurien. tunc vacantem duximus ... transferendum...* » 1405, octobre, 24. *Apostolatus officium*. Reg. Lat. 119, f. 39.

<sup>274</sup> « *Dilecto filio Didaco de Xiricio electo Marrochien* ». Diégo de Xérés. *Ibidem*.



zèle ardent de ce prélat alors que cet évêque ne connut probablement jamais le Maroc<sup>275</sup>. Enfin, en 1413, Jean XXIII<sup>276</sup> nomma *Ademarus de Aureliaco* comme successeur de *Didacus de Xiricio*<sup>277</sup>.

### *Johannus Didaci.*

Durant le grand schisme, peu de lettres furent enregistrées par la chancellerie papale au sujet de l'évêché de Marrakech. Ainsi les registres pontificaux n'ont-ils conservé que les nominations des évêques désignés par les pontifes d'Avignon. En juin 1382, Clément VII mit à la tête de l'Église susdite le frère mineur *Johannus Didaci*, « ministre en Espagne »<sup>278</sup>. Eubel en déduit qu'il s'agissait de *Juan Diaz de Haro* car il fut ministre provincial de Castille<sup>279</sup>. Anastasio Lôpez reprend la vie mouvementée de cet illustre membre de l'ordre de saint François qui fut déposé de la charge de provincial de Castille en 1375<sup>280</sup>. Si cette identification semble possible aucun autre document ne vient cependant étayer cette hypothèse<sup>281</sup>. On ne connaît rien de l'épiscopat du par ailleurs fameux *Johannus Didaci*.

### *Petrus de Azquaray.*

Sept ans plus tard *Johannus* fut transféré au siège épiscopal de Dor en Palestine ; le prélat de Dor prit lui sa place au Maroc<sup>282</sup>. Ce nouvel évêque se nommait *Petrus de Azquaray*. Bachelier en théologie sacrée<sup>283</sup> il était évêque de Dor depuis 1384<sup>284</sup>. À cette date le pape, Clément VII louait ses mérites auprès du cardinal Gutierre. En 1389, le pape accéda au désir des deux évêques susdits

<sup>275</sup> *Apostolodas Seráfico*, p. 187. Cité par A. LÓPEZ, *op. cit.*, p. 471.

<sup>276</sup> « Élu pape dans l'obédience pisane le 17 mai 1410.[...] Déposé par le concile de Constance le 29 mai 1415 ». H. MILLET, « Jean XXIII », in *DEMA*.

<sup>277</sup> 1413, mai, 10. *Apostolatus officium*. Reg. Lat. 160, f. 49.

<sup>278</sup> « [...] *ordinis fratrum Minorum professorem, in spagnia magistrum...* » 1382, juin, 18, *Apostolatus officium*. C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum*, V-VII, Roma, 1898-1904, t. VII, p. 240, n° 653.

<sup>279</sup> *Ibidem*. C. EUBEL, *Hierarchia catholica Medii Aevi*, Patavi, 1965<sup>2</sup>, t. I, p. 326.

<sup>280</sup> A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, 1920, p. 463-466.

<sup>281</sup> Lorsqu'il fut transféré à Dor en Palestine en 1389, seule le nom de *Ioannus* est écrit dans la bulle. « *Ioanne Marrochitan. tunc episcopis* ». 1389, octobre, 13. *Nuper siquidem te*. C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum*, V-VII, Roma, 1898-1904, t. VII, p. 283, n° 816.

<sup>282</sup> 1389, octobre, 13. *Nuper siquidem te*. C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum*, V-VII, Roma, 1898-1904, t. VII, p. 283, n° 816.

<sup>283</sup> Voir la bulle de Clément VII. 1381, août, 21. *Sincerae devotionis*. C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum*, V-VII, Roma, 1898-1904, t. VII, n. 620. Citée dans A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 466.

<sup>284</sup> 1384, juillet, 19. *Inter sollicitudines*. C. EUBEL, *op. cit.*, t. VII, n. 703. Citée par A. LÓPEZ, *op. cit.*, p. 467.



d'intervertir leur siège épiscopal<sup>285</sup>. La lettre de transfert fut envoyée « au chapitre, au clergé et au peuple de la cité et du diocèse de Marrakech », ainsi qu'à l'archevêque de Séville<sup>286</sup>. Durant l'épiscopat de *Petrus de Azquaray*, le roi d'Aragon écrivit en 1393 à Benoît XIII pour proposer qu'un autre moine, soit nommé évêque de Marrakech, Juan Ruiz de Gorella, un dominicain originaire de Valence<sup>287</sup>. Toutefois *Petrus* resta évêque de Marrakech jusqu'à sa mort.

### *Petrus de S. Cypriano.*

En 1409, *Petrus de S. Cypriano* lui succéda sur le siège épiscopal marocain. La bulle l'instituant évêque, datée du 4 mars 1409<sup>288</sup>, reprend les termes des précédentes nominations. Elle fut envoyée au peuple du diocèse de Marrakech, à l'archevêque de Séville mais aussi au roi de Castille et de Léon<sup>289</sup>. Au début du XV<sup>ème</sup> siècle, les chrétiens de « l'Église de Marrakech » sont, de manière sûre, établis à Fès. L'évêque *Petrus de S. Cypriano* devait donc se rendre à Fès pour y servir la petite communauté chrétienne. Les Archives de la couronne d'Aragon confirment que « l'évêché de Marrakech se trouve à Fès »<sup>290</sup>. Mais *Petrus* se désintéressa de son diocèse. Les fidèles se plaignirent au pontife. Ces faits sont rapportés dans la réponse de Martin V : « il s'est éloigné d'eux depuis quelques années<sup>291</sup> ». Le pape rappela à cette occasion que, selon les prescriptions canoniques, les évêques étaient obligés à la résidence personnelle dans leurs églises et que *Petrus de S. Cypriano* devait prendre soin de ses ouailles. « Il s'est absenté de son Église de Marrakech, sans aucune cause raisonnable qui le justifie, et il est sorti de l'Afrique où elle est située<sup>292</sup> ». Il avait laissé ses diocésains sans même un prêtre pour célébrer l'office divin, administrer les sacrements divins et apporter la parole divine. La plainte des chrétiens est la première preuve de la vitalité de cette Église. Le pontife décrivit la situation

<sup>285</sup> 1389, octobre, 13. *Nuper siquidem te. Ibidem*, t. VII, p. 283, n° 816.

<sup>286</sup> *in eumdem modo capitulo ecclesiae marrochitan., clero ac populo civ. et dioec. marrochitan., archiepiscopo Hispalens. Ibidem.*

<sup>287</sup> « [...] nostrum fratrem Johannem Roderici de Corella... » Rubió y Lluch, *Documents per l'història de la cultura mig-èval*, vol. I, p. 379, note 1 ». A. LÓPEZ, *art. cit.*, p. 467.

<sup>288</sup> 1409, mars, 4. *Dudum siquidem bone. Reg. Aven. 332*, f. 120.

<sup>289</sup> « *In e. m. populo civ. et dioec. Marrochitane., archiepiscopo Hispalen., Ioanni regi Castellae et Legionis* ». C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum*, V-VII, Roma, 1898-1904, t. VII, p. 366, n° 1061

<sup>290</sup> « ACA. C. reg. 1387, fol. 83v. 1415, janvier, 30 ». Citée par R. SALICRÚ I LLUCH, « Mercenaires castillans au Maroc au début du XV<sup>ème</sup> siècle », *Migrations et diasporas méditerranéennes : Xe-XVII<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 2002, p. 431, n° 97.

<sup>291</sup> « [...] per nonnullos annos se absentavit ab eis... » 1419, mai, 4. *Sincerae devotiois affectus*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 20-21, n° XX.

<sup>292</sup> « [...] ab Ecclesia sua Marrochitan. nulla causa rationabili subsistente, et a partibus etiam Africanis, in quibus Ecclesia ipsa consistit... » *Ibidem*. « [...] se ha ausentado de su iglesia de Marruecos, sin causa alguna razonable que lo justifique, y aun salió de Africa donde está situada dicha iglesia... » A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 469.

effective de cette Église. L'évêque doit être physiquement présent là même où se trouve l'Église auprès de son troupeau pour encadrer leurs pratiques religieuses, célébrer la messe, et prêcher à ses fidèles. Le pape Martin V résolut le problème de façon pragmatique. Il leur envoya un vicaire général, *Martinus de Cardenas*, pourvu de toutes les licences nécessaires à son poste<sup>293</sup>. Il existait encore au XV<sup>ème</sup> siècle des diocésains de l'évêché de Marrakech, qui attendaient de leur hiérarchie ecclésiastique qu'elle soit présente sur le sol maghrébin.

L'évêché était toujours existant au XV<sup>ème</sup> siècle. Ce qu'Honorius III avait mis en place avec tant de vigueur, se maintint durant deux siècles. Les missions qu'il envoya sur les terres du Miramolin avaient pour premier objectif de s'occuper des chrétiens ; cette mission perdura au XIV<sup>ème</sup> siècle. À plusieurs reprises, l'évêque de Marrakech fut nommé alors que la situation au Maroc était délicate ; soit parce que des violences avaient eu lieu parmi les chrétiens, soit que l'évêque avait été contesté. Dans les lettres de nomination<sup>294</sup>, est souvent ajouté : « *alioquin sententiam, quam ipse rite tulerit in rebelles, ratam habebimus, et faciemus auctore Domino inviolabiliter observari* ». Cette phrase extraite des *Décrétales* de Grégoire IX<sup>295</sup> prévient les contestations contre les prérogatives du nouvel évêque. S'il n'est pas reconnu par certains alors peut être appliquée la sentence canoniquement prévue.

L'évêché de Marrakech concourut à la fois à l'expansion du christianisme et à la protection des chrétiens sur place. Toute son histoire oscille entre ces deux buts ; il est tantôt la figure de proue de croisades projetées sur le sol africain, tantôt il est une Église pour les chrétiens demeurant au Maroc, soumise aux vicissitudes d'un petit évêché *in partibus infidelis*. Organe de la hiérarchie ecclésiastique, il remplit alors pleinement son rôle de représentation des papes au Maghreb. L'évêché de Marrakech ne fut pas un grand projet

<sup>293</sup> *Ibidem*. La lettre est éditée intégralement par Conrad Eubel (C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum*, V-VII, Roma, 1898-1904, t. VII, p. 520, n° 1412), Wadding (L. WADDING, *Annales Minorum*, Quaracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. X, p. 354, n° XXVII) et Louis de Mas-Latrie (L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 20-21, n° XX). Elle est partiellement traduite par A. LÔPEZ, *art. cit.*, p. 468-469.

<sup>294</sup> 1237, juin, 12. *Lætetur quod ecclesia*. Reg. Vat. 18, f. 301 r°, ep. 137.  
1246, octobre, 31. *In eminenti specula*. Reg. Vat. 21, ff. 342 v°- 343 r°, ep. 247 .  
1289, décembre, 11. *Assumpti quamvis immeriti*. Reg. Vat. 44, f. 82 v°, ep. 771.  
1313, septembre, 4. *Ex conquestione venerabilis*. Reg. Vat. 60, f. 185 r°, ep. 571.  
1327, octobre, 26. *Pastoralis officii nobis*. Reg. Vat. 88, f. 138 r°- v°.  
1353, août, 12. *Attenta meditatione pensantes*. Reg. Vat. 244, f. 161 r°- v°, ep. 73.  
1375, juillet, 4. *Apostolatus officium quamquam*. Reg. Aven. 198, f. 30 r°- v°.

« *Decretalium Gregorii Papae IX Compilationis Liber I, Titulus VII. De translatione episcopi. Capitulum II. Electos in episcopos et confirmatos transferre potest solus Papa* ». E. FRIEDBERG et E. L. RICHTER, *Corpus iuris canonici*, Union, 2000, vol. II, c. 97.

<sup>295</sup> « *Decretalium Gregorii Papae IX Compilationis, Liber III, Titulus XXXIX. De censibus, exactionibus et procuracionibus. Capitulum XXV* ». *Ibidem*, vol. II, c. 632.

pontifical, même s'il prit une ampleur plus conséquente sous Innocent IV, ce fut un petit évêché destiné à des chrétiens qui servaient un souverain musulman. Souvent les historiens ont négligé cet aspect. Est-ce parce qu'il témoigne trop du pragmatisme pontifical et de la tolérance du Saint-Siège pour ces mercenaires chrétiens qui offraient leurs bras à des sultans musulmans ? Ainsi les soldats chrétiens affermissaient-ils le pouvoir musulman par leur compétences militaires et techniques<sup>296</sup>.

Dans les chroniques d'Ibn abī Zar' et Ibn Khaldūn la présence des mercenaires chrétiens est certes évoquée mais les sources maghrébines mentionnent à peine cet évêché. Il n'est cité qu'une fois dans la lettre d'al-Murtaḍā à Innocent IV<sup>297</sup>. Pourtant l'évêché, fondé après le martyre et associé à la croisade, figure pour certains historiens européens comme l'un des jalons d'une histoire locale marquée par la présence chrétienne, depuis l'Antiquité jusqu'à la colonisation. Le souvenir des accommodements à la vie locale furent, dès le XVI<sup>ème</sup> siècle, éclipsés par la poussée chrétienne. Marmol dans sa description de la ville en 1572, parle comme Ibn abī Zar' et Ibn Khaldūn de l'installation des mercenaires, puis relate essentiellement les martyres des franciscains. L'évêché de Marrakech n'est pas même cité.

Au XV<sup>ème</sup> siècle, les nominations d'évêques sont toujours adressées à l'archevêque de Séville<sup>298</sup> ; l'évêché resta dépendant de lui jusqu'au XVII<sup>ème</sup> siècle<sup>299</sup>. Il est peu probable que les prélats Marrakchi aient continué longtemps à garder des contacts avec leurs fidèles du Maroc. Au XVI<sup>ème</sup> siècle, Marmol ne le mentionne pas mais narre le supplice des martyrs de Marrakech<sup>300</sup>. Anastasio Lôpez précise qu'à partir de *Sanctius Diaz Trugillo*, en 1539, les prélats marrakchi n'avaient déjà plus aucun lien avec l'Archevêque de Séville ni avec les chrétiens du Maroc. Ainsi il les considère titulaires *in partibus infidelium*<sup>301</sup>.

<sup>296</sup> PH. GOURDIN, *Les relations politiques et économiques entre l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, p. 45 et « Pour une réévaluation des phénomènes de colonisation en Méditerranée occidentale et au Maghreb pendant le Moyen Âge et le début des Temps Modernes », Paris, 2004.

<sup>297</sup> 1250, juin, 10, Marrakech. E. TISSERANT et G. WIET, « Une lettre de l'almohade Murtaḍā au pape Innocent IV », Rabat, 1926, p. 34-37. Il existe également une copie latine du texte éditée intégralement par le père Wadding. L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. III, p. 626.

<sup>298</sup> « *In e. m. populo civ. et dioec. Marrochitane., archiepiscopo Hispalen., Ioanni regi Castellae et Legionis* ». 1409, mars, 4. *Dudum siquidem b. C. EUBEL, Bullarium Franciscanum, V-VII*, Roma, 1898-1904, t. VII, p. 366, n° 1061.

<sup>299</sup> C. EUBEL, *Hierarchia catholica Medii Aevi*, Patavi, 1965<sup>2</sup>, t. IV, p. 232.

<sup>300</sup> MARMOL, *L'Afrique*, Grenade, 1572, t.II, p. 54.

<sup>301</sup> A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 500.

Le dernier prélat de Marrakech fut Thomas de Espinosa. Nommé en 1606, il resta évêque de Marrakech<sup>302</sup>. Parallèlement à la fin de l'évêché marrakchi, Anastasio Lôpez évoque une épidémie de peste au Maroc en 1649<sup>303</sup> mais signale également que l'évêque de Marrakech était à cette date *in partibus infideles*<sup>304</sup>. Il n'existe pas d'explication claire. Au XVII<sup>ème</sup> siècle, il y avait toujours au Maroc des chrétiens ainsi que des religieux, franciscains de préférence, pour les assister<sup>305</sup>. L'historiographie franciscaine a tenté de lier peut-être de façon symbolique l'histoire de l'évêché de Marrakech, sans doute devenu coquille vide au fil des siècles, à l'implantation postérieure des franciscains au Maroc.

Il manque encore pour compléter cette étude sur l'évêché de Marrakech un travail de recherches dans les archives des cathédrales dont a été suffragant l'évêque de Marrakech, celles de Tolède et de Séville<sup>306</sup> ainsi que les acte des conciles espagnols<sup>307</sup>.

Pourquoi n'y eut-il pas d'évêché pérenne à Tunis ? Déjà en 1235, les chrétiens sur place manifestaient les problèmes posés par l'absence de hiérarchie claire à Tunis<sup>308</sup>. En 1353, le titre d'« évêque de Tunis » apparaît une fois dans une lettre qui ne traite ni d'événements Ifrîkiyiens ni même maghrébins mais parle d'Humbert patriarche d'Alexandrie<sup>309</sup>. Ce titre ne fut plus jamais utilisé et tout laisse à penser qu'il n'y eut point d'évêque en Ifrîkiya. En 1375, Grégoire XI souligna cette absence. Le pape écrivit qu'un frère mineur dans la cité de Tunis « [a prêché] publiquement des faussetés évidentes<sup>310</sup> » et s'est octroyé des pouvoirs sans privilèges apostoliques parce qu'« il n'existe pas d'évêque<sup>311</sup> ». Les papes n'écrivirent jamais en faveur de la fondation d'un évêché à Tunis. Il n'y eut pas d'évêque *in partibus*, Carthage, alors que la sym-

<sup>302</sup> *Ibidem*.

<sup>303</sup> *Ibidem*, p. 496.

<sup>304</sup> *Ibidem*, p.500.

<sup>305</sup> Pour Marrakech : « Un Franciscain espagnol, le frère Juan de Prado, venu avec l'intention de reconstituer une mission, fut mis à mort à Marrakech en 1631. Peu d'années après, un couvent fut rétabli (1637) auprès de la prison des esclaves, dans la *kasba*. Il fut détruit en 1659 ou 1660 après la mort du dernier Sa'dide. Depuis lors, les Franciscains furent obligés d'habiter le *mellâh* où ils conservèrent, jusqu'à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, une petite chapelle et un couvent ». P. DE CENIVAL, « Marrâkush », in *El*.

<sup>306</sup> Voir notamment les travaux de Demetrio Mansilla et de Fidel Fita.

<sup>307</sup> Voir *Actas inéditas de siete concilios españoles celebrados desde el año 1282 hasta el de 1314. Por el R.P. y Colomé*, Madrid, imp. de F. Maroto, 1882.

<sup>308</sup> 1235, janvier. Lettre de Ramon de Peñafort aux frères de Tunis. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Penyafort.pdf>.

<sup>309</sup> « *Johanni Episcopo Tunisi* ». 1353, novembre, 12. *Cum venerabilibus fratribus*. Reg. Vat. 221, f. 8 r°, n°46.

<sup>310</sup> « [...] *in civitate Tunitii [...] evidentes falsitate publice predicare...* » 1375, décembre, 9. *Ex relatione tua*. Reg. Vat. 267, f. 42 v°.

<sup>311</sup> « [...] *episcopus non existat...* » *Ibidem*.

bolique pouvait être forte. De même il fallut attendre la toute fin du XIV<sup>ème</sup> siècle pour voir réapparaître le nom « évêché d'Hippone<sup>312</sup> » dans les registres du Vatican. Au Maroc, le pouvoir épiscopal avait cure sur les mercenaires qui s'installaient durablement en Afrique, avec femmes et parents. À Tunis, les commerçants chrétiens dépendirent toujours de leur métropolitain, les communautés étant moins stables. Toutefois des mercenaires s'installèrent aussi à Tunis pour plusieurs années. Les soldats chrétiens y étaient majoritairement Catalano-Aragonais<sup>313</sup> et l'on sait que les vues du roi d'Aragon ne correspondaient pas toujours à celle des pontifes. La papauté avait sans doute moins d'intérêt à fonder une cathèdre ifrīkīyenne sous l'obédience de la royauté aragonaise. Charles-Emmanuel Dufourcq s'est lui aussi posé cette question. Il a noté les différentes influences, catalane et castillane, mais préfère répondre que l'évêché de Marrakech était plus symbolique qu'effectif et que les Aragonais préférèrent un « dialogue amical avec des mahométans cultivés<sup>314</sup> ». Mais l'évêché de Marrakech qui était à certaines décennies bien réel, n'empêchait nullement le dialogue.

À partir du XV<sup>ème</sup> siècle, Marrakech ne fut plus l'unique siège épiscopal maghrébin. Avec les avancées chrétiennes sur les côtes africaines, des évêchés se créèrent<sup>315</sup>. L'évêché de Ceuta fut institué le 5 mars 1421, il était suffragant de Braga au Portugal. À sa tête fut placé *Ademarus de Aureliaco*, auparavant nommé par le pontife romain évêque de Marrakech. La nomination fut envoyée au clergé et au peuple de la cité et du diocèse de Ceuta, aux vassaux de l'Église de Ceuta ainsi qu'au roi du Portugal<sup>316</sup>. En 1469, l'évêché de Tanger fut créé. Il était suffragant de l'archevêché de Lisbonne et perdura jusqu'en 1570<sup>317</sup>.

<sup>312</sup> 1394, décembre, 3. C. EUBEL, *Hierarchia catholica Medii Aevi*, Patavi, 1965<sup>2</sup>, t. I, p. 277

<sup>313</sup> R. SALICRÚ I LLUCH, « Mercenaires castillans au Maroc au début du XV<sup>ème</sup> siècle », *Migrations et diasporas méditerranéennes : Xe-XVII<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 2002, p. 418.

<sup>314</sup> CH.-E. DUFOURCQ, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 513.

<sup>315</sup> Voir le II. C., Martin V, p. 203.

<sup>316</sup> « *In e. m. clero ac populo civ. et dioec. Capten., vassallis ecclesiae Capten., Ioanni regi Portugaliae* ». C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum, V-VII*, Roma, 1898-1904, t. VII, p. 550, n° 1473.

<sup>317</sup> C. EUBEL, *Hierarchia catholica Medii Aevi*, Patavi, 1965<sup>2</sup>, t. II, p. 245, t. III, p. 313.



## IV. Histoires de diplomatie





Les bulles expédiées par le Saint-Siège, ainsi que les quelques lettres qu'il reçut, permettent de brosser un tableau des enjeux pontificaux relatifs à l'Afrique du Nord. Une étude plus approfondie de ce corpus permet de mieux comprendre les mécanismes d'échanges avec le Maghreb et aussi de considérer les connaissances qu'eurent les papes de cette partie du monde tout au long de deux siècles. Il ne faut pas omettre, dans cette étude, que les pontifes entendirent nécessairement parler davantage du Maghreb que n'en gardent trace les seules archives. La chancellerie pontificale n'enregistra pas toutes les lettres qu'envoya le Siège apostolique à propos de l'Afrique du Nord. Les sources des Archives de la couronne d'Aragon attestent notamment de lettres que les pontifes purent envoyer au roi d'Aragon, mais que la chancellerie apostolique ne consigna cependant pas dans ses registres. Par ailleurs deux lettres seulement reçues par le Saint-Siège et mentionnant le Maghreb sont conservées aux Archives secrètes du Vatican, l'une avait été envoyée par l'Almohade al-Murtaḍā<sup>1</sup>, l'autre par Alfonso XI, roi de Castille<sup>2</sup>.

De plus, certains courriers étaient accompagnés d'une communication orale assurée par le messager. Il n'en existe par de trace. Il faut ajouter à cela que la papauté put être informée d'événements maghrébins par bien d'autres biais que l'échange épistolaire ; les récits de martyre ou les traités de Ramon Llull par exemple.

<sup>1</sup> 1250, juin, 10. Lettre de l'Almohade Murtaḍā au pape Innocent IV. E. TISSERANT et G. WIET, « Une lettre de l'almohade Murtaḍā au pape Innocent IV », Rabat, 1926, p. 34-37.

<sup>2</sup> 1340, mai, 10. Lettre d'Alfonso XI, roi de Castille à Benoît XII. ASV : A. A., arm. C., 99.



## A. L'échange avec le Maghreb

On peut véritablement parler d'un échange avec le Maghreb (même si se sont surtout avec les chrétiens demeurant au Maroc ou à Tunis que les pontifes dialoguent). Le Saint-Siège écrit en direction de l'Afrique durant toute la période. Il s'adressa aux chrétiens qui vivaient en divers lieux du Maghreb.

Sous la plume papale, on entrevoit des échanges avec le Maghreb aussi bien directs (avec les chrétiens vivant au Maghreb ou quelques souverains musulmans), qu'indirects (par le biais des souverains ibériques notamment). Tout au long de la période, tant au XIII<sup>ème</sup> siècle qu'au XIV<sup>ème</sup> siècle les papes précisent : « nous avons appris » ou « on dit qu'en Afrique »<sup>1</sup>. Pour que le Saint-Siège entretienne un lien avec les terres de l'autre côté de la mer, il lui faut des messagers. Le plus souvent, les ambassadeurs chrétiens en terre d'Islam se répartissent en trois groupes, définis par Roser Salicrú I Lluçh. Dominique Valérian les envisage davantage dans le contexte maghrébin<sup>2</sup> : les officiers royaux (surtout pour Grenade ; pour le Maghreb, il s'agit plutôt de « l'entourage des princes chrétiens et du haut personnel de la cour »<sup>3</sup>) ; les marchands et les mudéjars ou les Juifs. La papauté a quant à elle choisi de dépêcher les frères mendiants ou l'évêque de Marrakech non seulement aux chrétiens demeurant au Maghreb mais aussi aux souverains musulmans. Je me propose ici de présenter le relevé des noms des messagers et de mentionner les indications témoignant des échanges, cela afin de mieux cerner les relations que nouèrent les pontifes avec l'Afrique du Nord.

Évidemment, à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle et au début du XIII<sup>ème</sup> siècle, les porteurs de lettres n'étaient ni mendiants ni évêque de Marrakech puisque aucun d'eux n'existait encore. En 1199, ce furent les trinitaires qui portaient la lettre qu'Innocent III envoya au Miramolin<sup>4</sup>. Vingt ans plus tard ce fut un frère de l'ordre de l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem qui fut chargé de remettre à

<sup>1</sup> « Nous avons appris, qu'un certain nombre de chrétiens subsistent sous le sceptre de votre glorieuse puissance ». L. GODARD, *Description et Histoire du Maroc*, Paris, 1860, p. 259. 1246, octobre, 25. *Pater spirituum dominus*. Reg. Vat. 21, f. 343 r<sup>o</sup>, ep. 248. « *De diversis provinciis ad partes Africe moraturi ibidem advenire dicuntur plurimi christiani* ». 1290, février, 15. *De divertis provinciis*. NICOLAS IV, BEFAR, t. I, p. 375, n<sup>o</sup> 2.118.

<sup>2</sup> « Salicrú I Lluçh R., « Más allá de la mediación de la palabra : negociación con los infieles y mediación cultural en la Baja Edad Media », *Négociier au Moyen Âge*, p. 428- 435 ». Cité par D. VALÉRIAN, « Les agents de la diplomatie des souverain maghrébins avec le monde chrétien (XII<sup>ème</sup> – XV<sup>ème</sup> siècle) », 2008, p. 887-888.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 887.

<sup>4</sup> « *Sane viri quidam, de quorum existunt numero praesentium portitores...* » 1199, mars, 8. *Inter opera misericordie*. Reg. Vat. 4, f. 148 r<sup>o</sup>- v<sup>o</sup>. G. CIPOLLONE, *Cristianità-Islam : cattività e liberazione in nome di dio*, Roma, 1992, p. 506.

al-Mustanşir la lettre d'Honorius III<sup>5</sup>. En 1223, ce même pape écrivit aux « chrétiens dispersés au Maroc » qu'il avait été affecté par ce qu'ils lui avaient exposé<sup>6</sup> : les fidèles avaient raconté les difficultés qu'ils avaient à servir le « roi du Maroc », ils lui avaient demandé une grâce<sup>7</sup>. Quelques années plus tard Honorius III défendit aux chrétiens de chasser les frères mendiants des terres maghrébines<sup>8</sup>. Le pape eut-il connaissance de l'accueil réservé aux frères à Marrakech ? En 1226, il écrivit à l'archevêque de Tolède, Rodrigo Jiménez de Rada : « il est dit que dans le royaume du Miramamolín de nombreux chrétiens captifs apostasiaient...<sup>9</sup> ». Le pontife ne précise pas qui l'a renseigné. Quelques lignes plus loin, il ajoute qu'il a su « par des relations sûres » que les chrétiens de ces régions ont reçu avec joie la nouvelle de l'arrivée future d'un évêque<sup>10</sup>. Au début du XIII<sup>ème</sup> siècle, le pontife recevait des nouvelles des événements marocains.

Dans la correspondance de Grégoire IX, son successeur, de telles mentions se répètent, et laissent présumer que le souverain pontife ne méconnaissait pas non plus ce qui se déroulait au Maroc. En 1233, dans le bref qu'il transmitt au calife almohade, le pape lui signifia qu'il savait l'accueil qu'il avait réservé aux mineurs. Il lui rappelle « [sa] douceur et [sa] bonté pour les religieux de notre communion<sup>11</sup> ». Il est fort probable que le pontife écrivait à l'attention d'al-Ma'mūn, décédé sept mois plus tôt. Il devait ignorer sa mort<sup>12</sup>.

À partir de son pontificat, la plupart des messagers furent franciscains ou dominicains. Ainsi, en 1233, ce sont des frères mineurs, « messagers de paix »,

<sup>5</sup> « *Gonsalbus fratrem hospitalis Ierosolimitani* ». 1219, septembre, 5. *Expedire tibi non credimus*. Reg. Vat. 10, f. 127 v°, ep. 559.

<sup>6</sup> « *Nimia sumus orribilitate percussi, afflicti spiritu et animo consternati ex hiis quae nobis non sine contritione spiritus intimavit. Exposuisti equidem nobis quod cum rex Marrochie triumphat de hostibus...* » 1223, mai, 13. *Nimia sumus orribilitate*. Reg. Vat. 12, f. 41 r°-v°, ep. 146.

<sup>7</sup> « *veniam postulastis* ». *Ibidem*, f. 41 v°.

<sup>8</sup> 1225, octobre, 7. *Vinea Domini custodes*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°, ep. 99. Voir le II. A. Honorius III, p. 65-66.

<sup>9</sup> « [...] *ut cum in regno Miramolini plures christiani captivi terrore penarum et mortis apostatasse dicantur...* » 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249. Traduction d'Anastasio López : « [...] como se diga, que en el reino del Miramamolín hay muchos cristianos cautivos, que, por miedo a los tormentos y a la muerte, ha apostatado de la fe... », A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 402.

<sup>10</sup> « *Verum fideles regionis illius ut veridica relatione accepimus tanto propter hoc tripudio exultarunt...* » 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249. Traduction d'Anastasio López : « Los cristianos de aquellas regiones, según hemos sabido por autorizadas relaciones, recibieron con esto tan extraordinario gozo como si para ellos hubiese aparecido un nuevo lucero de radiantés resplandore... » *Ibidem*.

<sup>11</sup> Traduction de L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merín », *Revue Africaine*, août 1858, t. II, p. 435. « *quod religiosus viris fidei nostrae, [...] te mansuetum exhibes et benignum...* » 1233, mai, 27. *In aliis litteris*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 10, n° X.

<sup>12</sup> H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, 1934, p. 32.

qui se présentèrent au Miramolín et lui remirent deux lettres papales<sup>13</sup>. Le massacre des chrétiens en 1232 n'y était pas mentionné. Grégoire IX l'ignorait-il ? Il faut attendre Innocent IV pour que les dangers courus par les chrétiens au Maroc soient évoqués par un pape<sup>14</sup>.

En 1235, le représentant du pontife auprès des chrétiens de Tunis est le dominicain Ramòn de Peñafort<sup>15</sup>. Une lettre du prieur des frères prêcheurs de Tunis et du Ministre des frères mineurs de Tunis avait été adressée au pontife. Les frères mendiants y interrogeaient le pape de manière assez précise pour les chrétiens de Tunis<sup>16</sup>. Ramòn de Peñafort explique qu'il fit écrire les réponses du pontife et envoya la lettre aux frères mendiants<sup>17</sup>. De nombreuses questions extrêmement concrètes sont posées. Ces interrogations pratiques furent une source d'information d'excellente qualité pour la papauté, tous les aspects de la vie quotidienne des chrétiens d'outre-mer sont détaillés. À cette date Grégoire IX pouvait donc précisément se représenter la vie des fidèles de Tunis et leurs contacts avec les infidèles. L'année suivante, le roi de Tunis, envoya au pape deux Génois pour traiter d'une affaire. Les souverains maghrébins utilisaient alors, pour les ambassades envoyées dans les états chrétiens, non seulement des musulmans mais parfois aussi des chrétiens, mercenaires ou marchands, comme dans ce cas-ci : le choix de l'ambassadeur dépendant de la nature de la mission<sup>18</sup>. En retour, le pape employait à nouveau un frère mendiant pour porter la réponse en Ifrikiya. Il s'agissait du « ministre des frères mineurs de Barbarie »<sup>19</sup>.

Sous le pontificat d'Innocent IV, à l'extrême Occident, l'évêque de Marrakech (un franciscain) devint un véritable trait d'union entre la papauté et le Maroc. En 1246, *Lupus* était alors messager du pape envoyé auprès du calife almohade. Innocent IV précise à la fin de la lettre portée par le dit ecclésiastique : « Quant aux communications que cet évêque vous fera de notre

<sup>13</sup> « *per pacis nuncios* ». 1233, mai, 26. *Coelestis altitudo et*. Reg. Vat. 17, f. 34, r°, ep. 129.

« *In aliis litteris nostris, quas per dilectos filios fratres de ordine Minorum magnitudini tuae dirigimus veritatem tibi ostendentes fidei Christianae...* » 1233, mai, 27. *In aliis litteris*. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 10, n° X.

<sup>14</sup> 1251, mars, 17. *Constitutus in praesentia*. Reg. Vat. 22, f. 60 r°, ep. 436.

<sup>15</sup> 1235, janvier. Lettre de Ramòn de Peñafort aux frères de Tunis. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Penyafort.pdf>.

<sup>16</sup> « *Postulastis per Sedem apostolicam edoceri quid in subsequentibus ariculis tenere debeatis...* » *Ibidem*, p. 30.

<sup>17</sup> J. TOLAN, « Marchands, mercenaires et captifs : le statut légal des chrétiens latins en terre d'islam selon le juriste canonique Ramon de Penafort (XIII<sup>e</sup> siècle) », Rennes, 2010, p. 224-225.

<sup>18</sup> D. VALÉRIAN, « Les agents de la diplomatie des souverain maghrébins avec le monde chrétien (XII<sup>ème</sup> – XV<sup>ème</sup> siècle) », 2008, p. 885 et 888.

<sup>19</sup> 1235, mai, 15. *Nobilitatis tuae litteris*. Reg. Vat. 18, f. 21 r°, ep. 53. Voir le II. A., Grégoire IX, p. 80 et le III. B., Ifrikiya, « La communauté... », p. 282-284.

part, relativement au salut de votre âme, recevez-les avec la même confiance que si vous les recueilliez de notre bouche<sup>20</sup> ».

Les lettres qu'emporte *Lupus* témoignent de ce que le pontife a été renseigné sur la situation marocaine. *Lupus* « a pris soin d'exposer » au Saint-Siège les difficultés inhérentes à ce diocèse situé en « terre infidèle »<sup>21</sup>. Le pontife écrit à l'Almohade : « [...] ce que nous avons appris à votre sujet [le calife almohade], par notre vénérable frère l'évêque de Maroc<sup>22</sup> ». Il est assez renseigné à cette date pour évoquer les libertés accordées à l'Église de Marrakech et la protection de la communauté de chrétiens qui demeure dans le royaume de Marrakech. Pourtant aucun document n'indique qu'à cette date *Lupus* ait déjà fait le voyage jusqu'au Maghreb. La personne qui informa la cour apostolique de la vie des chrétiens du Maroc n'est pas connue. Le pape écrit par ailleurs savoir qu'il était alors opportun de tenter de développer la foi chrétienne au Maghreb al-Aqsā<sup>23</sup>.

*Lupus* porta la parole du pontife de l'autre côté de la mer. Le départ de *Lupus* est un très bel exemple d'ambassade. Le pontife avait connaissance des réalités maghrébines et conscience de la complexité de la situation. Pour y répondre, il choisit d'envoyer l'évêque de Marrakech qui avait alors géré des affaires de nature diffidente : l'Église de Marrakech, le déroulement du culte, la vie des chrétiens au Maroc, la conversion du calife almohade, et le développement de la foi chrétienne<sup>24</sup>. Avant 1251, la croisade n'était pas encore concrètement préparée, l'idée se faisait jour sérieusement. Aussi l'ambassade de *Lupus* en 1246 pouvait aussi permettre d'obtenir des informations. Tout l'arsenal épistolaire qui fut remis à l'évêque doit lui faciliter la tâche et lui donner une certaine liberté. L'évêque était un diplomate. Il vint voir le terrain et prenait contact avec le calife almohade.

En 1250, effectivement présent au Maroc, il rencontra al-Murtaḍā : « [...] l'évêque, qui nous avait apporté votre lettre a quitté ces jours derniers la résidence des Unitaires...<sup>25</sup> ». La lettre écrite par le calife almohade était la ré-

<sup>20</sup> « *Super hiis autem quae dictus episcopus tibi ex parte nostra dixerit quae salutem animae tuae prospiciant, illam indubitam fidem adhibeas, ac si tibi ore proprio loqueremur* ». 1246, octobre, 31. *Gaudemus in Domino*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 14, n° XV. Traduction française de L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merim », *Revue Africaine*, oct. 1858, t. III, p. 3-4.

<sup>21</sup> 1246, novembre, 11. *Fidei tue puritas*. Reg. Vat. 21, f. 343 v°, ep. 251.

<sup>22</sup> « [...] *quod, sicut venerabili fratre nostro Marrochitano episcopo nobis innotuit exponente, tu...* » 1246, octobre, 31. *Gaudemus in Domino*. L. DE MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 14, n° XV.

<sup>23</sup> 1246, octobre, 30. *Circa opera pietatis*. Reg. Vat. 21, f. 344 r°, ep. 255. Voir le II. A., Innocent IV, p. 99.

<sup>24</sup> Voir dans le regeste l'année 1246. Annexes, p. 437-442.

<sup>25</sup> 1250, juin, 10. Lettre de l'Almohade al-Murtaḍā au pape Innocent IV. E. TISSERANT et G. WIET, « Une lettre de l'almohade Murtaḍā au pape Innocent IV », Rabat, 1926, p. 36.



ponse à celle que lui avait adressée le pontife en 1246. La réponse fut donc bien longue à venir.

En 1251, l'évêque de Marrakech exposa au pape ce qu'il avait appris. Innocent IV le souligne dans trois lettres : « *Constitutus in praesentia nostra venerabilis frater noster Marrochitanus episcopus, nobis exposuit...*<sup>26</sup> ». Il fit part au Saint-Siège de la réponse du souverain almohade et renseigne le pontife. Le lien était donc assez direct entre le pape et les chrétiens demeurant au Maghreb, l'évêque était le seul intermédiaire. Le pape réagissait après le rapport et demanda d'ordonner le départ des chrétiens du Maroc s'ils ne peuvent y demeurer en sûreté. En 1255, la place du prélat était plus particulière encore puisqu'il fut nommé légat pontifical en Afrique<sup>27</sup>. L'évêque représentait physiquement la papauté en Afrique<sup>28</sup>.

Si l'ambassade de *Lupus* est quelque peu exceptionnelle, les contacts avec l'Afrique du Nord perdurèrent après son épiscopat, tant à l'est qu'à l'ouest du Maghreb.

Ainsi, en 1260, c'est à nouveau Ramòn de Peñafort qui informa Alexandre IV de l'activité religieuse au royaume de Tunis. Le pape lui écrivit : « Vous nous donnez à entendre, et nous écoutons avec plaisir ». Il prêtait attention à ce que faisaient les frères prêcheurs envoyés par le Saint-Siège jusqu'au royaume de Tunis<sup>29</sup>.

Robin J. E. Vose, au chapitre « Diplomacy and espionage » de son ouvrage sur les dominicains<sup>30</sup>, a également souligné le rôle d'informateur que pouvaient assurer les frères des ordres mendiants non seulement pour la papauté mais aussi pour les rois. Il appuie son propos sur les exemples de *Lupus* et de Ramòn Martí. Durant son ambassade, le prélat marrakchi apporta en effet des informations à Innocent IV mais aussi au roi de Castille<sup>31</sup>. L'historien souligne également les liens entre les dominicains Martí et Cendra et le roi de France. Il admet qu'ils lui servaient d'informateur<sup>32</sup> et ajoute, d'après le *llibre dels fets*, que le roi d'Aragon Jaime I<sup>er</sup> el Conquistador avait souhaité rencontrer, en 1269, sur une plage à Agde, les frères Martí et Cendra à leur retour de Tunis, afin d'entendre des nouvelles de cette cité. Les frères étaient toutefois déjà

<sup>26</sup> 1251, mars, 17. *Constitutus in praesentia*. Reg. Vat. 22, f. 60 r°, ep. 436, ep. 437, ep. 438. Voir également l'étude d'Eugène Tisserant et Gaston Wiet, *art. cit.*, p. 51.

<sup>27</sup> 1255, mars, 18. *Quia corporali praesentia*. Reg. Vat. 24, f. 31r°, ep. 230.

<sup>28</sup> « *Quia corporali presentia non possumus...* » *Ibidem*.

<sup>29</sup> « *Significasti nobis, et Nos libenter audivimus, quod Fratres Praedicatorum missi de mandato nostro Tunisium...* » 1260, juillet, 15. *Significasti nobis et*. TH. RIPOLL, *Bullarium ordinis fratrum praedicatorum*, Rome, 1729-40, t. I, p. 395, n° 275.

<sup>30</sup> J. E. VOSE ROBIN, *Dominicans, Muslims and Jews in the medieval crown of Aragon*, Cambridge, 2009, p. 222-249.

<sup>31</sup> *Ibidem*, p. 225-226.

<sup>32</sup> « *Friars on the beach, revisited* ». J. E. VOSE ROBIN, *Dominicans, Muslims and Jews in the medieval crown of Aragon*, Cambridge, 2009, p. 228-233.

repartis, peut-être parce qu'ils n'avaient pas réussi à convertir le sultan<sup>33</sup>. Pour Robin J. E. Vose ils n'étaient pas de simples frères mendiants partis à Tunis, ils avaient une position de diplomate.

En 1289, lorsque Nicolas IV reprit contact avec le Maghreb al-Aqsā, c'était à nouveau l'évêque de Marrakech, le franciscain *Rodericus*, qui servait d'intermédiaire. Le prélat marrakchi était le messenger privilégié de la papauté. Nicolas IV rappelle ce qu'il a entendu dire à propos de Maghreb : « l'on dit venir jusqu'aux régions d'Afrique, de diverses provinces, un grand nombre de chrétiens, pour y demeurer<sup>34</sup> ». *Rodericus* part comme *Lupus*, les bras chargés de lettres pour se rendre au Maroc<sup>35</sup>. Comme au temps de *Lupus*, le corpus de février 1290, traite de questions diverses, la hiérarchie ecclésiastique en Afrique du Nord, les captifs, les événements passés etc... En plus des bulles adressées aux fidèles du royaume de Marrakech, furent remises à *Rodericus* des lettres pour les chrétiens vivant dans les royaumes de Tlemcen et de Tunis<sup>36</sup>. L'évêque était alors légat pontifical<sup>37</sup>. L'éloignement de ces trois villes, laisse supposer que le légat n'arriva pas jusqu'à Tunis. La mer Méditerranée séparait la papauté du Maghreb et l'évêque de Marrakech était un lien possible avec ces chrétiens demeurant éloignés de la Chrétienté.

Au début du XIV<sup>ème</sup> siècle, les chrétiens du diocèse de Marrakech en appelaient directement au Saint-Siège en cas de difficultés. À la mort de *Rodericus*, ce sont les « chrétiens demeurant en Afrique » qui écrivent à Clément V pour lui demander de nommer *Bernardus de Murcia*, un frère prêcheur, évêque de Marrakech<sup>38</sup>. Trois ans plus tard, c'était au tour du successeur de *Bernardus*, l'évêque *Petrus* d'adresser une requête à Clément V : « L'évêque nous a humblement suppliés de prendre l'habit des prêcheurs car il se trouve dans ces régions des dominicains mais aucun collège de clerks séculiers<sup>39</sup> ». Par la même occasion, l'évêque informait le pape de l'activité du petit évêché. En 1312, les chrétiens du royaume de Marrakech sollicitèrent à nouveau le pontife

<sup>33</sup> *Ibidem*, p. 222.

<sup>34</sup> « *De diversis provintiis ad partes Africe moraturi ibidem advenire dicuntur plurimi christiani* ». 1290, février, 15. *De divertis provintiis*. Reg. Vat. 44, f. 293 v°, ep. 842.

<sup>35</sup> 1290, février, 9. *Tanto circa divini*. Reg. Vat. 44, f. 293 v°, ep. 841.

1290, février, 9. *Ut in adventu*. Reg. Vat. 44, f. 293 v°, ep. 843.

1290, février, 9. *Etsi omnes qui*. Reg. Vat. 44, f. 294 r°, ep. 845.

1290, février, 9. *Fidei tue puritas*. Reg. Vat. 44, f. 297 v°, ep. 862.

1290, février, 15. *De divertis provintiis*. Reg. Vat. 44, f. 293 v°, ep. 842.

1290, février, 15. *Illius, licet immerti*. Reg. Vat. 44, f. 294 v°, ep. 844.

<sup>36</sup> 1290, février, 9. *Etsi omnes qui*. Reg. Vat. 44, f. 294 r°, ep. 845.

<sup>37</sup> « [...] *cum nequeamus locis singulis corporali praesentia imminere...* » 1290, février, 15. *Illius, licet immerti*. L. WADDING, *Annales Minorum, Quarracchi*, 1931-1935<sup>3</sup>, t. V, p. 269, n° XX.

<sup>38</sup> 1307, août, 29. *Ad regimen universalis*. Reg. Vat. 54, f. 67 v°, ep. 342.

<sup>39</sup> « *Quare prefatus episcopus nobis humiliter supplicavit, ut sibi moranti absque aliquo collegio clericorum secularium in partibus Affricanis secumque Habenti dilectos filios fratres ordinis Praedicatorum...* » 1310, août, 1<sup>er</sup>. *Hanc igitur humilitatis*. CLÉMENT V, BEFAR, t. IV, p. 202, n° 5.651.

afin que *Franciscus de Relat* s'installât sur la cathèdre marrakchi<sup>40</sup>. Le pape apprit dans le même temps qu'il existait un chapitre de l'Église de Marrakech<sup>41</sup>. Son installation au Maroc n'était pas sans poser de souci et le nouveau prélat se tourna à nouveau vers la papauté. Clément V écrivit qu'il avait entendu la plainte de l'évêque de Marrakech<sup>42</sup>. Il tenta dans les mois qui suivirent de résoudre le problème. Les échanges avec le Maroc étaient fréquents. Les informations semblaient être acheminées rapidement sous Clément V. Ce pontife était tenu au fait des événements marocains de manière directe. Robin Vose souligne que les dominicains aragonais qui furent assis sur la cathèdre marrakchi dans les premières décennies du XIV<sup>ème</sup> siècle ont très probablement joué aussi un rôle dans les relations entre le sultan marīnide et le roi d'Aragon<sup>43</sup>. Il considère que ce rôle sans être majeur dut avoir une certaine importance. Il souligne que leur connaissance de la langue arabe dut être appréciée.

Ce même auteur signale l'existence d'un évêque-espion à Marrakech. En 1337, Pierre Comte aurait rapporté à Pedro IV, roi d'Aragon les mouvements de troupe. D'après l'historien Anastasio Lopez qui malheureusement ne cite pas ses sources, cette information serait connue grâce une lettre du roi d'Aragon à son ambassadeur à la cour pontificale<sup>44</sup>. En cette année 1337, Benoît XII écrivit à ses messagers au sujet de la paix au royaume d'Aragon. Il précise dans la lettre qu'il a lu celle au sujet du royaume du Maroc et qu'il désire être tenu au courant de ces faits<sup>45</sup>.

Les registres de Grégoire XI témoignent eux aussi d'un bel échange entre le Maghreb et le Saint-Siège. Un soldat sévillan se rendit auprès du pontife ; il l'informa de la situation en Afrique du Nord et lui demanda les grâces apostoliques pour les chrétiens demeurant encore comme lui au Maroc. Le pape

<sup>40</sup> « [...] *quia tamen pro parte quamplurium nobilium et universitatis Christianorum in regno Marrochitan. morantium, nobis fuit cum instantia supplicatum, ut eidem ecclesie de dilecto filio fratre Francisco de Rilato, ordinem fratrum Predicatorum professo, et in sacerdotio constituto, quem ad ipsius ecclesie regimen ydoneum reputant atque dignum, curaremus per provisionem celerem providere...* » 1312, janvier, 10. *Cunctis ecclesiis prelatorum*. CLÉMENT V, BEFAR, t. VII, p. 12-13, n°7.659.

<sup>41</sup> « [...] *dilecti filii Pontius decanus, et Raymundus archidiaconus ipsius Marrochitane ecclesie, qui se dicunt capitulum eiusdem ecclesie...* » *Ibidem*.

<sup>42</sup> « *Ex conquestione venerabilis fratris nostri Francisci episcopi Marrochitan. nuper ad nostrum penrenit auditum...* » 1313, septembre, 4. *Ex conquestione venerabilis*. CLÉMENT V, BEFAR, t. VII, p. 268, n° 9.611.

<sup>43</sup> J. E. VOSE ROBIN, *Dominicans, Muslims and Jews in the medieval crown of Aragon*, Cambridge, 2009, 245-247.

<sup>44</sup> *Ibidem*, p. 248, note 96.

<sup>45</sup> « *Prudentie vestre litteras novissime nobis missas benignitate recepimus consueta, Porro visis et intellectis hiis que de illo rege Marrochitano scripsistis, volumus quod vos de illis meliori modo quo potetis informantes nos inde certiores efficere studeatis, interim que vobis super predictis vel aliis de partibus illis intimanda occurrerint nobis fideliter rescripturi* ». 1337, juin, 12. *Prudentie vestre litteras*. BENOÎT XII, BEFAR, p. 394, n°1.359.

relaya ensuite ces propos auprès de Charles V, roi de France<sup>46</sup>. Lorsqu'il écrivit à Henri II, roi de Castille et de Léon il précisa avoir reçu avec bienveillance son soldat, le noble *Aymarus Alfonsi*, qui est resté de nombreuses années au Maroc<sup>47</sup>. Le pontife ajouta qu'il avait écouté avec discernement *Amayrus Alfonsi*. Les informations que donne ce dernier au sujet de ce royaume sont précieuses. Les nouvelles du Maroc que reçoit le pontife ne sont pas transmises par un intermédiaire. En revanche le pape se fait lui intermédiaire afin de faire connaître à d'autres la situation politique au royaume « benamarin ». Dans le même temps, pour répondre aux préoccupations du messager sévillan, le pape mit en place une ambassade conduite par le nouvel évêque de Marrakech, *Arnaldus Sartedol*<sup>48</sup>. Grégoire XI renoua alors avec les ambassades du prélat de l'Église marrakchi ; il lui donna les lettres nécessaires à la gestion de la situation des chrétiens sur place<sup>49</sup> et l'envoya comme ambassadeur, avec *Amayrus Alfonsi*, auprès du monarque marīnide<sup>50</sup>. Grégoire XI s'intéressa aussi à une rédemption de captifs et demanda à être tenu au courant des événements, que ce soit par l'évêque de Marrakech ou par l'*alcayt*, au moyen de lettres ou de l'*instrumentum publicum*<sup>51</sup>. De l'autre côté du Maghreb, à Tunis, l'*alcayt* des mercenaires chrétiens du royaume de Tunis, avec *Jacobus Patavi*, recteur de l'église de Saint-Georges, demanda par écrit au pape son avis au sujet des prêches du franciscain *Laurentius Carbonelli* et sollicita son intervention pour que les troubles cessent à Tunis<sup>52</sup>. Grégoire XI, comme Clément V, eut un

<sup>46</sup> 1375, mai, 18. *Hiis diebus cum*. Reg. Vat. 271, f. 33 r° - 34 r°.

<sup>47</sup> « *Dudum venientem ad presentiam nostram dilectum filium nobilem virum Aymarum Alfonsi militem et...* » 1375, septembre, 5. *Dudum venientem ad*. Reg. Vat. 271, f. 54 r° - v°, ep. 54.

<sup>48</sup> Six bulles narrent cette ambassade ; la nomination de *Arnaldus Sartedol* sur la cathèdre, des lettres accordant diverses indulgences ou absolutions, et une lettre de recommandation auprès du roi de « Benimarin ».

1375, juillet, 4. *Apostolatus officium quamquam*. Reg. Aven. 198, f. 30 r° - v°.

1375, août, 16. Reg. Aven. 195, f. 428 v°.

1375, août, 16. Reg. Aven. 195, f. 281 v°.

1375, septembre, 10. Reg. Aven. 196, f. 540.

1375, septembre, 13. *Venerabilis Frater*. Reg. Vat. 271, f. 56 r°, ep. 56.

1375, septembre, 13. *Cum dilectus filius*. Reg. Vat. 244 I, f. 80 r°, ep. 169.

<sup>49</sup> 1375, août, 16. *De indultis, privilegiis et dispensationibus*. Reg. Aven. 195, f. 428 v°. *Ut per litteras*, Brepols, GRÉGOIRE XI - 039015. 1375, août, 16. *De absolutione plen. in articulo mortis*. Reg. Aven. 195, f. 281 v°. *Ut per litteras*, Brepols, GRÉGOIRE XI - 035877. 1375, septembre, 10. *De absolutione plen. in articulo mortis*. Reg. Aven., 196, f. 540. *Ut per litteras*, Brepols, GRÉGOIRE XI - 035975. 1375, septembre, 13. *Cum dilectus filius*. Reg. Vat. 244 I, f. 80 r°, ep. 169.

<sup>50</sup> 1375, septembre, 13. *Venerabilis Frater*. Reg. Vat. 271, f. 56 r°, ep. 56 ; Reg. Vat. 244 I, f. 80, ep. 171.

<sup>51</sup> « *per episcopum Marrochitan. et eosdem alcaydos significetur pape per publicum instrumentum vel litteras quot ex dictis captivis fuerint liberati* ». 1375, septembre, 10. Reg. Aven., 196, f. 540. *De absolutione plen. in articulo mortis*. *Ut per litteras*, Brepols, GRÉGOIRE XI - 035975

<sup>52</sup> « *Ex relatione tua fili rector. ac litteris tuis fili Guillelme nobis missis non sine multa cordis nostri turbatione didicimus quod iniquitatis filius laurentius carbonelli ordinis fratrum minorum professor*

contact direct avec le Maghreb. Il semblait bien connaître la vie des communautés de fidèles.

À la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle et au début de XV<sup>ème</sup> siècle, les papes continuaient à être informés ponctuellement de certains événements maghrébins. Clément VII, en 1379, écrit qu'il a entendu, « non sans émotion », le récit du rachat de chrétiens qui étaient retenus captifs à Bougie<sup>53</sup>. En 1397, Boniface IX reçut lui aussi « la relation d'un fidèle » rapportant que des captifs chrétiens ont été retenus « cruellement et inhumainement » pendant plusieurs années dans la cité de Tunis<sup>54</sup>.

Enfin, mon étude s'achève avec les plaintes des chrétiens du diocèse de Marrakech. En 1419 ces derniers rapportent à Martin V le désintérêt certain de l'évêque *Petrus de S. Cypriano* de son évêché d'outre-mer<sup>55</sup>.

Les chrétiens vivant au Maghreb, les rois d'Aragon, de Castille et du Portugal, exposèrent à diverses reprises, aussi bien leurs difficultés que leur zèle au Saint-Siège. Ils écrivirent au pape ou lui envoyèrent leurs messagers.

Dans bien des cas, les papes agirent en conséquence. Pour régler les problèmes, les papes écrivirent en direction de la péninsule ibérique et envoyèrent ses messagers en Afrique du Nord ; soit l'évêque de Marrakech au Maroc soit les frères mendiants en Ifrīqiya. L'évêque était un agent du pontife ; celui qui permettait le mieux d'entretenir le contact avec le Maghreb al-Aqsā. Au cours des siècles, il fut à la fois évêque, messenger, informateur, légat pontifical et prédicateur de la croisade.

D'autre part certains pontifes – Grégoire IX, Innocent IV, Clément V, Grégoire XI ou Martin V – entretenirent un contact direct avec les chrétiens demeurant au Maghreb. Ils avaient donc la connaissance de renseignements de première main sur divers événements politiques du Maroc ou d'Ifrīqiya.

Dans quelle mesure la papauté avait connaissance des vicissitudes des royaumes maghrébins ? La question se pose sans cesse au fil de cette étude. Étant donné que les mercenaires chrétiens sont à la solde des grandes dynasties d'Afrique du Nord, les papes ont pu connaître la situation politique d'outre-mer. Si cela ne peut être affirmé durant la continuité des deux siècles, à certaines périodes il semble bien que le Saint-Siège sût ce qui s'y déroulait. Ainsi pour l'histoire du Maroc deux moments se détachent clairement. Dans

*sathaneque minister sub ovini pellere lupum gestans ut animas rapiat innocentes...* » 1375, décembre, 9. *Ex relatione tua*. Reg. Vat. 244 I, f. 123 r°. Voir le III. B. Ifrīqiya, « La communauté... », p. 289.

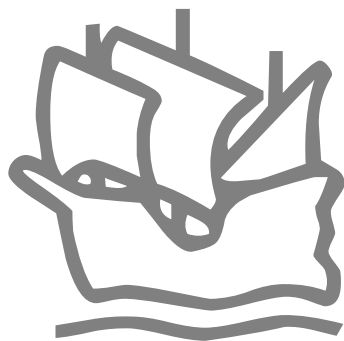
<sup>53</sup> « *Sane nuper non absque animum gravi turbation. ad nostrum fidedigna relation. pervenit auditum...* » 1379, février, 18. *Pium apud Deum*. Reg. Aven. 216, f. 86 r°.

<sup>54</sup> « *Dudum siquidem fideli relatione percepto, quod in partibus Barbariae in civitate Tunicien. tres monachi s. Benedicti et [...] per ipsos barbaros et paganos per plures annos crudeliter et inhumaniter detenti...* » 1397, mars, 28. *Fidelium Christianorum per. C. EUBEL, Bullarium Franciscanum, V-VII, Roma, 1898-1904, t. VII, p. 73, n° 218.*

<sup>55</sup> 1419, mai, 29. *Sincerae devotionis affectus*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 20-21, n° XX.

la première moitié de XIII<sup>ème</sup> siècle le Saint-Siège semble savoir que lorsque les mercenaires chrétiens sont attaqués, c'est que le pouvoir en place est lui-même attaqué. Ainsi la papauté sait que l'empire almohade au Maroc est affaibli. Dans la seconde moitié du XIII<sup>ème</sup> siècle, en 1375, *Aymarus Alfonsi* s'était rendu auprès du pontife et put donc lui exposer clairement l'état du royaume marīnide.

Il ne me semble pas que ce fut le cas pour l'Ifrīkiya. À aucun moment les troupes chrétiennes de Tunis n'ont servi de relais. De plus la papauté ne prit pas en compte les informations qui lui furent données par Pedro d'Aragon au sujet de Collo et des différents entre les souverains.



## B. L'écriture d'une mémoire

### *Les rappels*

Au fil des années, les papes reprennent les paroles et les faits de leurs prédécesseurs, et ce dès le début de la période. En 1228 par exemple, Grégoire IX rappelle à l'archevêque de Tolède que ce dernier avait consacré évêque au Maroc un dominicain sur la demande d'Honorius III<sup>1</sup>. Par ces rappels et l'enregistrement des envois pontificaux une mémoire des relations tissées entre le Saint-Siège et l'Afrique du Nord se crée. Aussi vais-je dans cette partie énumérer les mentions des « prédécesseurs » ainsi que les reprises textuelles.

Au sujet des frères, prélats ou prédicateurs au Maroc, le thème de la prudence revient régulièrement sous la plume papale, dès l'installation de l'évêché de Marrakech. En 1226 Honorius III, en demandant l'envoi de nouveaux prédicateurs au « royaume du Miramolín »<sup>2</sup> et l'élévation de l'un d'entre eux à la dignité épiscopale, précisa qu'ils doivent marcher avec beaucoup de précaution parmi les infidèles<sup>3</sup>, qu'ils doivent être « prudents<sup>4</sup> » ; le pape insista pour qu'ils soient « prudents et discrets ». En 1237 de son côté Grégoire IX, envoya aussi un évêque « instruit et discret »<sup>5</sup>. Puis, lorsque *Lupus* devint légat pontifical en Afrique, le pape Alexandre IV souligna qu'il était une personne prudente et discrète<sup>6</sup>. En 1290, un autre légat pontifical en Afrique fut qualifié de « prudent et discret » par Nicolas IV. Il s'agit de *Rodericus*<sup>7</sup>. D'autres évêques de Marrakech se voient attribuer les mêmes qualificatifs<sup>8</sup>. Il faut évidemment ne pas accorder une excessive importance à la valeur de ces répétitions. Ces

<sup>1</sup> « *Cum olim bone memorie H[onorii] pape predecessoris nostri mandatum reris, ut in episcopum consecreres aliquem de Ordine fratrum Predicatorum Marrochiis mittendum qui xpitanis ibi morantibus, spiritualia ministraret...* » 1228, juillet, 13. *Cum olim bone*. Biblioteca Nacional de Madrid, Cod. 13.022, fol 84 r°- v° (cité dans A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 404).

<sup>2</sup> « *in regno Miramolini* », 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249.

<sup>3</sup> Voir la traduction d'Anastasio López : « [...] *a fin de que anden con mucha cautela entre los infieles, y no el modo de necios...* » A. LÓPEZ, art. cit., p. 403.

<sup>4</sup> « *aliquos viros prudentes* », « *fratres utriusque ordinis providos et discretos* ». 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249.

<sup>5</sup> « *vir litteratus et discretus* ». 1237, juin, 12. *Lætemur quod ecclesia*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 11, n° XII.

<sup>6</sup> « *personas providas et discretas* ». 1255, mars, 18. *Quia corporali praesentia*. Reg. Vat. 24, f. 31r°, ep. 230 et ep. 230bis.

<sup>7</sup> « *virum utique providum et discretum* ». 1290, février, 9. *Etsi omnes qui*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 17-18, n° XVIII.

<sup>8</sup> 1353, août, 12. *Attenta meditatione pensantes*. Reg. Vat. 244, f. 161 r°- v°, ep. 73.

1375, juillet, 4. *Apostolatus officium quamquam*. Reg. Aven. 198, f. 30 r°- v°.



expressions sont courantes dans la correspondance apostolique ; les répétitions textuelles peuvent de surcroît être le fait des scribes.

Les évêques de Marrakech sont donc bien souvent « prudents ». À plusieurs reprises ils sont légats pontificaux en Afrique ; c'est le cas de *Lupus* en 1255<sup>9</sup>, *Blancus* (même si on ne peut pas en être absolument sûr), *Rodericus* en 1290<sup>10</sup>, et *Johannus Fernandus* en 1327<sup>11</sup>. Ils bénéficièrent aussi à plusieurs reprises d'un ajournement de la visite *ad limina*<sup>12</sup>. Le même texte précisant que ce siège épiscopal était soumis aux Sarrasins est répété en 1246, en 1255 et en 1290. De manière plus large, en 1290, Nicolas IV rappela la politique de ses prédécesseurs à l'égard du Maghreb et écrivit des lettres sensiblement identiques. Lorsqu'il nomma légat pontifical *Rodericus*, évêque de Marrakech, il précisa qu'Alexandre IV avait avant lui nommé *Blancus* évêque et légat<sup>13</sup>. Il envoya *Rodericus* « pour convertir les infidèles, révoquer les apostats, confirmer les hésitants et renforcer les fidèles<sup>14</sup> » reprenant la même liste qu'Honorius III<sup>15</sup>. Il faut aussi remarquer que l'ambassade de *Rodericus*, évêque-légit de Marrakech, ressemble à celle de *Lupus*, également évêque-légit de Marrakech quarante ans plus tôt<sup>16</sup>. Tous deux sont porteurs de nombreuses lettres, dont certaines présentent d'ailleurs de grandes similitudes, notamment les bulles *Ut in adventu* concédant à chacun la faculté d'absoudre les clercs et les laïcs demeurant en Afrique<sup>17</sup>. Ces envois laissent supposer que Nicolas IV, apprenant les difficultés que vivent les chrétiens au Maghreb et souhaitant leur venir en aide reprit l'ambassade d'Innocent IV tout en l'adaptant à la situation de 1290. Il choisissait de réactiver

<sup>9</sup> 1255, mars, 18. *Quia corporali praesentia*. Reg. Vat. 24, f. 31r°, ep. 230.

<sup>10</sup> *Ibidem*.

<sup>11</sup> 1327, décembre, 21. Ch.-E. Dufourcq, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 582.

<sup>12</sup> 1246, novembre, 11. *Fidei tue puritas*. Reg. Vat. 21, f. 343 v°, ep. 251 ; 1255, décembre, 9. *Fidei tue puritas*. Reg. Vat. 24, f. 106 r°, ep. 730 et 1290, février, 9. *Fidei tue puritas*. Reg. Vat. 44, f. 297 v°, ep. 862.

<sup>13</sup> « [...] *inhaerendo vestigiis felicis recordationis Alexandri Papae IV praedecessoris nostri, qui bonae memoriae Blanco Episcopo Marrochitano praedecessori ejusdem Roderici Episcopi similem legationem concessit* [...] 1290, février, 15. *Illius, licet immerti*. J. H. Sbaralea, *Bullarium Franciscanum, I-IV*, Rome, 1759-68, t. IV, p. 134, n° 216.

<sup>14</sup> 1290, février, 9. *Etsi omnes qui*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 17-18, n° XVIII.

<sup>15</sup> « *ad convertendum infideles divina gratia pre eunte praedicationibus et exemplis erigendum collapsos confortandum dubios et confirmandum robusto* ». 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249.

<sup>16</sup> Ils sont tous deux évêques de Marrakech et nommés légat pontifical en Afrique (1255, mars, 18. *Quia corporali praesentia*. Reg. Vat. 24, f. 31r°, ep. 230 et 1290, février, 15. *Illius, licet immerti*. Reg. Vat. 44, f. 294 v°, ep. 844.) Ils sont tous deux dispensés de visite *ad limina* (1255, décembre, 9. *Fidei tue puritas*. Reg. Vat. 24, f. 106 r°, ep. 730 et 1290, février, 9. *Fidei tue puritas*. Reg. Vat. 44, f. 297 v°, ep. 862.)

<sup>17</sup> 1246, octobre, 25. *Ut in adventu*. Reg. Vat. 21, f. 343 v°, ep. 252 et 1290, février, 9. *Ut in adventu*. Reg. Vat. 44, f. 293 v°, ep. 843.

l'épiscopat marocain et de conserver le titre d'évêque de Marrakech. Il mentionna également que Grégoire X<sup>18</sup> avait soutenu le roi de Castille et de Léon contre les « Sarrasins d'Afrique<sup>19</sup> ». En 1310, lorsque Clément V autorisa *Petrus*, évêque de Marrakech à prendre l'habit dominicain, il rappela les indulgences et privilèges qu'Innocent IV accorda à cet ordre<sup>20</sup>.

Ainsi à la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle, Nicolas IV fut-il capable de citer la politique maghrébine de ses prédécesseurs, Grégoire X et Alexandre IV, mais aussi, peut-être, de s'inspirer des démarches diplomatiques d'Innocent IV bien qu'il ne nomma jamais ce dernier. Innocent IV est lui nommé par Clément V au début du XIV<sup>ème</sup> siècle. Si le Maghreb ne connut pas une attention papale croissante durant le XIII<sup>ème</sup> siècle, l'Afrique du Nord fut toutefois bien inscrite mais comme souci mineur du Saint-Siège.

Dans la première moitié du XIV<sup>ème</sup> siècle de 1305 à 1352, les lettres se rapportant aux affaires des Tartares et des infidèles sous les pontificats de Clément V, Jean XXII, Benoît XII et Clément VI, ont été compilées, dans le registre numéro soixante-deux<sup>21</sup>. Au cours de ce demi-siècle, ces mêmes papes enregistrèrent une quarantaine de bulles au sujet de l'Afrique de Nord ; seules trois furent inscrites dans les folios du registre soixante-deux<sup>22</sup>. Écrites par Clément VI, ce sont celles qui suivirent l'investiture du prince de la « Fortune et des autres îles dans les régions d'Afrique<sup>23</sup> ». Ainsi, dans ce registre qui consigne des lettres ayant trait aux frères mendiants et à la manière dont le Saint-Siège s'adresse à tous et aux infidèles, ne fait pas apparaître l'évêché de Marrakech alors épiscopat de frères mendiants. Pourtant, à plusieurs reprises, les nominations d'évêques en cette première moitié du XIV<sup>ème</sup> siècle rappellent que le prélat marocain avait aussi pour vocation de « convertir les infidèles »<sup>24</sup>. Pourquoi un tel silence ? Est-ce parce

<sup>18</sup> « Gregori[] pap[] X predecesor noster ». 1291, août, 25. *Tua nobis fraternitas*. Reg. Vat. 46, c. 453, f. 89 r°.

<sup>19</sup> « contra Sarracenos Africe ». *Ibidem*.

<sup>20</sup> « [...] non obstantibus felicis recordationis Innocentii pape IIII predecessoris nostri et quibuslibet aliis constitutionibus in contrarium editis seu aliquibus indulgentiis vel privilegiis apostolicis Ordini predicto concessis... » 1310, août, 1<sup>er</sup>. *Hanc igitur humilitatis*. CLÉMENT V, BEFAR, t. IV, p. 202, n° 5.651.

<sup>21</sup> Reg. Vat. 62.

<sup>22</sup> 1344, décembre, 11. *Vineam domini Sabahot*. Reg. Vat. 62, f. 61 v° r°.

1344, décembre, 23. *Cum inter cetera*. Reg. Vat. 62, f. 61 r° - v°.

1344, décembre, 23. *Illam de sinceritate*. Reg. Vat. 62, f. 62 r° - v°. Voir le II. C., Clément VI, p. 190.

<sup>23</sup> « fortunie ac quasdam alias insulas ei adiacent in paribus Affrice ». 1344, décembre, 23. *Cum inter cetera*. Reg. Vat. 62, f. 61 r° - v°.

<sup>24</sup> « et conversione infidelium ». 1307, août, 29. *Ad regimen universalis*. A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 446-447. « [...] conservationem fidelium atque statum ac conversionem infidelium accomoda reputentur ». 1312, janvier, 10. *Cunctis ecclesiis prelatorum*. CLÉMENT V, BEFAR, t. VII, p. 12-13, n° 7.659.

« [...] de persona ydonea providere que in Sacra pagina erudita et experta in predicatione verbi Dei linguam populi illarum partium intelligat habeatque peritiam loquendi eandem, in te Ordinis fratrum Predicatorum professorem in Sacerdotio constitutum ». 1344, janvier, 10. *Cum sit ars*. A. LOPEZ, art. cit., p. 455-456.

que la politique maghrébine du Siège apostolique n'avait alors aucune importance ou parce que l'espoir de missions en Afrique du Nord était abandonné, l'évêché de Marrakech apparaissant alors seulement comme une petite hiérarchie ecclésiastique pour les chrétiens demeurant dans ces terres lointaines ?

Au contraire, au XV<sup>ème</sup> siècle, à un moment où la reconnaissance était utile les martyrs de Marrakech furent canonisés. La papauté rappela alors ce qui s'était passé au Maghreb. Une histoire avait été écrite durant le Moyen Âge et qui ne quitta pas les mémoires. Le point mis en exergue est l'empreinte laissée par les chrétiens sur le territoire, le sang des martyrs.

### *Les silences*

De nombreux événements maghrébins qui auraient pu interpellier les papes sont passés sous silence. Figurent en premier lieu les martyrs franciscains du Maroc, dont j'ai largement parlé en deuxième partie<sup>25</sup>. Dans la décennie qui suivit la mort des frères mineurs partis à Marrakech, les courriers écrits par Honorius III n'évoquent jamais leur sacrifice. Ce silence témoigne sans doute de la volonté de ce pontife de ne pas inciter à de nouveaux martyrs.

Il y a aussi des combats et des batailles contre les Maghrébins qui sont ignorés dans la correspondance apostolique, à commencer par certains raids contre Ceuta : celui de 1234-1235 qui marque la tentative par les Génois de prendre le port<sup>26</sup> ou de 1279 lorsque l'amiral aragonais, Conrad Lancia fit une irruption dans les eaux de Ceuta et mena une bataille au large contre la flotte marîvide<sup>27</sup>. Les lettres apostoliques n'en font pas mention. Les pontificats, à cette période, étaient, il est vrai, de courte durée. Quelques années auparavant, Jean XXI n'avait pas pris acte dans sa correspondance de ce que le roi d'Aragon lui avait signifié, à savoir que les musulmans du « royaume africain » menaçaient ses terres<sup>28</sup>. Très souvent, les papes passèrent sous silence des événements liés aux souverains aragonais et n'enregistrèrent pas les lettres qu'ils leur avaient envoyées. Ainsi, en 1282, Martin IV ne conserva pas de trace de l'échange épistolaire qu'il eut avec le roi d'Aragon, Pedro III, alors que ce dernier préparait l'expédition africaine<sup>29</sup>. Le pontife ne parla pas de l'entreprise de Pedro III contre Collo si ce n'est à sa décharge lors de son procès<sup>30</sup>. L'Aragon avait des ambitions politiques vis-à-vis du Maghreb et notamment de l'Ifrikiya. Elles ne furent jamais mises en avant par la papauté. Ces ambi-

<sup>25</sup> Voir le II., B., Honorius III, « Les martyrs de Marrakech », p. 58.

<sup>26</sup> M. CHÉRIFF, *Ceuta aux époques almohade et mérinide*, Paris, 1996, p. 139 et 143.

<sup>27</sup> *Ibidem*, p. 53.

<sup>28</sup> « [...] quod Agarenorum funesta presumptio quos nutrit prophana regio Africana contra renatos fonte baptismatis armata duris aculeis regni sui Christicolos visis perturbans procellis... » 1278, décembre, 01. *Significavit nobis carissimus*. NICOLAS III, BEFAR, t. I, p. 65, n°199.

<sup>29</sup> Voir le II. B., Martin V, p. 148.

<sup>30</sup> 1282, novembre, 18. *Ad certudinem presentium*. Reg. Vat. 41, f. 100, ep. 11.

tions n'aboutirent pas, en raison de la résistance hafside mais aussi aux nécessités du commerce qui prévalurent sur les ambitions politiques<sup>31</sup>.

L'exemple le plus frappant apparaît sous le pontificat de Jean XXII. À la fin de l'année 1316, Jean XXII faisait peu cas de l'éventuelle conversion d'Ibn al-Lihyānī, souverain de Tunis, évoquée alors par le roi d'Aragon ; les lettres que le pape lui envoya à ce sujet ne furent même pas enregistrées par la chancellerie pontificale<sup>32</sup>. En 1321, Jean XXII n'accéda pas non plus à la demande de Jacques II d'Aragon de canoniser les martyrs de Marrakech. À nouveau, la chancellerie apostolique ne garda pas de trace de l'échange épistolaire. En 1325, Jean XXII ne jugea pas nécessaire, une fois encore, de consigner l'affaire de la conversion du neveu du roi de Tunis discutée avec Jaime II d'Aragon<sup>33</sup>. De manière générale Jean XXII a peu enregistré de lettres concernant le Maghreb et ce malgré malgré le grand nombre de registres conservés au Vatican sous son pontificat. Sous son pontificat est fixée la curie à Avignon et l'enregistrement explose tandis que des évêchés en terre mongole sont mis en place<sup>34</sup>. Le souverain pontife semble ignorer le Maghreb.

Pourtant, comme en témoignent d'autres sources, le pontife intervint dans la gestion de la Chrétienté d'outre-mer. En 1325, il écrivit à l'évêque du Maroc la bulle *Perduxit nuper* pour lui demander d'interdire son diocèse aux missionnaires sans mandat<sup>35</sup>. Deux ans plus tard, envoyés « par l'autorité du pape et de l'évêque de Marrakech, légat en Afrique », deux dominicains étaient auprès des chrétiens de Tlemcen<sup>36</sup>. Jean XXII, qui semble vraiment se désintéresser de l'Afrique du Nord, eut pourtant une politique favorable aux missions. Cette indifférence est d'autant plus notable que le pontificat de Jean XXII fut long – il dura plus de quinze ans –. Dans le courant du XIV<sup>ème</sup> siècle, alors que le roi d'Aragon avait une influence certaine sur l'évêché de Marrakech, les nominations d'évêque ne lui sont pas adressées.

De plus les projets de croisade contre le Maghreb purent inquiéter les rois d'Aragon. En 1246, Jaime I<sup>er</sup> adressait ses envoyés à Innocent IV pour lui de-

<sup>31</sup> D. VALÉRIAN, « Le facteur économique dans la politique catalane à Bougie, XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècle », in *L'expansió catalana a la Mediterrània a la Baixa Edat Mitjana*, Barcelona, 1999, p. 156-158.

<sup>32</sup> L'échange épistolaire est connu grâce aux Archives de la couronne d'Aragon. 1316, décembre, 19. Lettre de Jacques II à Jean XXII. L. DE MAS-LATRIE, *Supplément et tables*, Paris, 1872, p. 61, n°XXXI. 1317, janvier, 12. Lettre de G. Oulomar à Jaime II. H. FINKE, *Acta Aragonensia*, Berlin, 1908, t. II, p. 787-788, n° 492. 1321, juillet, 12. Lettre de Jaime II à Jean XXII. *Ibidem*, p. 755, n° 469.

<sup>33</sup> L'affaire est à nouveau connue grâce aux Archives de la couronne d'Aragon. 1325, mai. *Ibidem*, p. 757, n° 471.

<sup>34</sup> TH. TANASE, « Jusqu'aux limites du monde », *La papauté et la mission franciscaine, de l'Asie des Mongols à l'Amérique de Christophe Colomb*, Université Paris I, 2011, p. 781-782.

<sup>35</sup> 1325, mars, 21. *Perduxit nuper*. J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum, I-IV*, Rome, 1759-68, t. V, p. 286, n. 2. Citée dans A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Iberoamericano*, 1920, p. 451.

<sup>36</sup> 1327, décembre, 21. ACA, CRD, Alfonso III, caja 1, n° 169.

mander de préserver Tunis du projet chrétien belliqueux<sup>37</sup>. Ensuite, à la fin du siècle suivant, la croisade de Mahdia alarmait le roi d'Aragon, Juan I<sup>er</sup>, qui craignait que les navires génois ne visent son royaume<sup>38</sup>.

Au cours des siècles s'accumulèrent les différends. L'expansion de la foi chrétienne sur les infidèles d'Afrique ne fut soutenue par le Saint-Siège que dans la mesure où elle ne nuisait pas aux intérêts politiques de la papauté. Tout cela ne relevait en rien d'un symbole mais d'un réel pragmatisme. Le développement de la foi chrétienne devait se faire au profit de la Chrétienté et donc de la papauté.

Un autre point important est à mentionner : l'Ifrīkiya est largement sous-représentée dans mon corpus<sup>39</sup>. La papauté met en valeur l'activité castillane vers le Maghreb al-Asqā tandis qu'elle tend à éclipser les événements aragonais en Ifrīkiya. Les mercenaires demeurant au Maroc, majoritairement Castillans, intéressaient bien plus la papauté – qui tenta de les protéger, organisa leur hiérarchie ecclésiastique et traita leur rapatriement – que les mercenaires résidant en Ifrīkiya. C'est sans doute là un élément de réponse à la question : pourquoi un évêché à Marrakech et non Tunis, ville qui semblait pourtant en avoir besoin comme le montre la longue lettre de Ramòn de Peñafort répondant aux questions des chrétiens de la ville<sup>40</sup> ou les faussetés professées dans la cité par un frère sans encadrement religieux<sup>41</sup>.

L'importance de la vie religieuse à Tunis est peu mise en exergue par la papauté à l'inverse de l'évêché Marrakech qui est plus lié au roi de Castille. Au contraire le roi d'Aragon avait une emprise forte sur les mercenaires de Tunis. Ainsi par exemple le projet de traité de 1287 concernant Alfonso III, précise que ce dernier a juridiction sur tous les chrétiens du corps de mercenaires à l'exclusion des marchands qui sont sous la juridiction du consul<sup>42</sup>.

L'Ifrīkiya entretenait plus souvent des relations tendues avec le Siècle apostolique. Un autre exemple : les « spirituels », issus d'une lutte intestine au franciscanisme, s'opposèrent aux fidèles du pouvoir pontifical, afin de rester attachés au vœu de pauvreté de saint François et conserver les privilèges de

<sup>37</sup> 1246, juillet, 19. *Dilecto filios Arnaldum*. Reg. Vat. 21, f. 310 v°, ep. 16.

<sup>38</sup> L. MIROT, « Une expédition française en Tunisie au XIV<sup>ème</sup> siècle : le siège de Mahdia (1390) », 1931, p. 375. L'auteur précise en note ses références aux Archives de la couronne d'Aragon : Reg. Chancellerie 1959, f. 5 v°, Perpignan, 10 mai 1930 ; f. 42 v°, Perpignan, 12 mai 1930 ; f. 46 v°, Perpignan, 12 mai 1930.

<sup>39</sup> 43 lettres concernent l'Ifrīkiya et 102 le Maroc.

<sup>40</sup> 1235, janvier. Lettre de Ramòn de Peñafort aux frères de Tunis. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Peñafort.pdf>.

<sup>41</sup> 1375, décembre, 9. *Ex relatione tua*. Reg. Vat. 244 I, f. 123 r°-v°.

<sup>42</sup> PH. GOURDIN, *Les relations politiques et économiques entre l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, p. 179, n. 144.

l'Ordre. Robert Brunschvig<sup>43</sup>, d'après les recherches de Heinrich Finke<sup>44</sup> et Girolamo Golubovitch<sup>45</sup> sur les sources aragonaises, relate un curieux événement. En mai 1317, lors de cette querelle sur la pauvreté, Frédéric III, alors roi de Sicile, voulut protéger des « spirituels » poursuivis par le Saint-Siège, en fuite depuis la Toscane. Il demanda donc à Ibn al-Liḥyānī, le roi de Tunis, l'hospitalité pour ces fugitifs, à la condition qu'ils ne prêchent pas – *ma a condizione che non bi possano predicare*. Il envisagea également de les abriter à Djerba<sup>46</sup>.

De façon plus appuyée il faut aussi relever que le Maghreb central n'est quasiment pas nommé dans le corpus maghrébin. La ville de Tlemcen n'apparaît qu'une fois dans la correspondance pontificale<sup>47</sup>, la ville d'Oran est elle absente ; pourtant toutes deux accueillirent des marchands chrétiens. Il faut rappeler que les Catalans étaient les mieux implantés dans le royaume 'abd al-Wādide<sup>48</sup> et comme je l'ai évoqué plus haut les Archives de la couronne d'Aragon consignent des événements liés à la papauté que la Curie n'enregistre par tel l'envoi en 1327 deux dominicains à Tlemcen par l'autorité du pape et de l'évêque de Marrakech<sup>49</sup>.

Durant les deux siècles étudiés, la politique papale s'adapte à la géopolitique en place en Méditerranée dans un jeu politique complexe avec des rapports tendus avec le roi d'Aragon. La chancellerie apostolique semble minorer les projets aragonais mais également les régions d'Afrique du Nord où les intérêts aragonais sont les plus importants, l'Ifrīḳiya et le Maghreb central.

<sup>43</sup> R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafssides : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1940, vol. I, p. 460.

<sup>44</sup> H. FINKE, *Acta Aragonensia*, Berlin, 1908, t. II, p. 671-672, n° 423. Voir également les pages 661 à 666, du n° 418 à 422.

<sup>45</sup> G. GOLUBOVITCH, *Biblioteca bio-bibliografica della Terra santa e dell'Oriente francescano*, Quarrachi, 1906-1927, t. III, p. 190.

<sup>46</sup> R. BRUNSCHVIG, *op. cit.*, vol. I, p. 460.

<sup>47</sup> « *Tremiscii regum* » (le royaume de Tlemcen). 1290, février, 9. *Etsi omnes qui*. Reg. Vat. 44, f. 294 r°, ep. 845.

<sup>48</sup> PH. GOURDIN, « Les états européens du nord de la Méditerranée occidentale et le Maghreb au XIII<sup>ème</sup> siècle : des relations entre égaux ou des rapports de dépendance ? », 2000, p. 118, note 14 et *Les relations politiques et économiques entre l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, p. 145. M.-D. LÓPEZ PÉREZ, « Marchands, esclaves et mercenaires : les transferts de populations dans la Maghreb médiéval », in *Diasporas et migrations européennes (XI-XV<sup>ème</sup> siècle)*, Paris, 2002, p. 400.

<sup>49</sup> 1327, décembre, 21. ACA, CRD, Alfonso III, caja 1, n° 169. Citée par CH.-E. DUFOURCO, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>- XIV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1966, p. 580.





## C. La perception pontificale du Maghreb

Ainsi par les différents contacts qu'elle entretenait avec l'Afrique du Nord, la papauté put-elle avoir une idée non seulement de ce qui s'y déroulait – les enjeux économiques, militaires ou religieux – mais aussi de ce qu'était alors la géographie du Maghreb. Sous la plume pontificale, se dessine un Maghreb subjectif et bicéphale, polarisé autour du Maroc et de Tunis. Sont nommés différents « royaumes », tous situés en « Afrique », peuplés de « Sarrasins », gouvernés par des « rois », dans lesquels certaines villes revêtent plus d'importance que d'autres.

### *La géographie*<sup>1</sup>

Tous les papes n'eurent évidemment pas la même connaissance du Maghreb. Ces terres méditerranéennes sortirent peu à peu de l'ombre pour le Saint-Siège. Cependant il serait excessif de considérer que les diverses informations géographiques sont venues au fil des décennies s'ajouter les unes aux autres pour former un tableau d'ensemble. Selon les périodes et les pontifes, l'attention de la papauté se portait plus sur tel royaume ou telle ville, oubliant parfois tout à fait les autres régions.

Au début du XIII<sup>ème</sup> siècle, Innocent III et Honorius III ne mentionnent que Marrakech<sup>2</sup>. Ensuite Grégoire IX remarque lui Fès et Tunis<sup>3</sup>. Une vision bipo-laire de l'Afrique est ainsi déjà en place : il y avait le Maroc et l'Ifrīkiya. Au milieu du siècle, avec le pontificat d'Innocent IV, d'autres villes maghrébines intéressèrent le Saint-Siège : Salé, Ceuta et Bougie<sup>4</sup>. Les villes du centre sont le parent pauvre de cette géographie apostolique ; Tlemcen, seule ville citée, n'est mentionnée qu'une fois<sup>5</sup>. Après Innocent IV et durant les deux siècles qui m'intéressent, bien que tous les papes n'eurent pas la même perception de l'Afrique du Nord, ce furent les deux extrémités de cette zone géographique

<sup>1</sup> Voir en annexe le tableau sur le vocabulaire employé dans le corpus de lettres pour mentionner le Maghreb. Annexes, « Base de donnée », p. 506.

<sup>2</sup> « *Marochitanus* ». 1204, février, 14. *Divine legis iniuria*. Reg. Vat. 5, f. 130 r° - v°.

<sup>3</sup> « *Marochitano* ». 1226, mars, 17. *Ex parte vestra*. Reg. Vat. 13, f. 121 r°, ep. 246.

<sup>4</sup> « *Fecensi* ». 1233, mai, 27. *In aliis litteris*. Reg. Vat. ff. 36 v°-37 r°, ep. 135.

<sup>5</sup> « *regi Tunici* ». 1235, mai, 15. *Nobilitatis tuae litteris*. Reg. Vat. 18, f. 21 r°, ep. 53.

<sup>4</sup> « *rex Zale* » (le roi de Salé). 1245, septembre, 24. *Catholice fidei cultum*. Reg. Vat. 21, f. 235 v°, ep. 151.

« *regi Cepte* » (au roi de Ceuta) et « *regi Bugie* » (au roi de Bougie). 1246, octobre, 25. *Pater spirituum dominus*. Reg. Vat. 21, f. 343 r°, ep. 248.

<sup>5</sup> « *Tremiscii regum* » (le royaume de Tlemcen). 1290, février, 9. *Etsi omnes qui*. Reg. Vat. 44, f. 294 r°, ep. 845.

qui polarisèrent l'attention apostolique. Il s'agissait en effet des régions les proches des territoires chrétiens. Ainsi le détroit de Gibraltar et le canal de Sicile retinrent particulièrement l'attention du Saint-Siège. La focalisation de l'intérêt pontifical se fait autour des villes proches de la Chrétienté : Ceuta, Tanger, Salé d'une part et Tunis, Mahdia, Djerba d'autre part. C'est une « géographie côtière » qui est dessinée la papauté. Seules Marrakech et Fès, villes situées dans les terres, firent exception.

Cette partition en deux du Maghreb correspondait aussi à ce que projetaient les rois de la péninsule à la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle, quand ils envisagèrent leurs conquêtes futures. Le Maghreb en 1291 n'était-il pas séparé en deux aires géographiques par le traité de Monteagudo ? À l'ouest, sous l'influence du roi de Castille et à l'est, sous l'influence du roi d'Aragon<sup>6</sup>. De la même manière, les lettres pontificales envoyées au roi de Castille et de Léon évoquent surtout du Maroc tandis que la correspondance avec le roi d'Aragon concerne le plus souvent l'Ifrīkiya<sup>7</sup>. Ce découpage correspond aussi à la belle expression qu'utilise d'Ibn Khaldūn à propos de la bataille de Salado en 1340 : « les deux Maghrebs », celui des Marīnides et celui des Ḥafṣides<sup>8</sup>. Dans les réseaux d'échanges maghrébins Dominique Valérian parle également de deux points ayant « une importance stratégique particulière : le détroit de Gibraltar et le canal de Sicile<sup>9</sup> ».

## Le Maroc

Lorsque Rome parle du Maghreb al-Aqṣā, elle le nomme soit royaume de Marrakech, *regnum Marrochitani*<sup>10</sup>, soit Maroc, *Marrochius*<sup>11</sup>. Au tout début de la période, alors que les Almohades régnaient encore sur l'Occident musulman, une autre expression est employée dans la correspondance pontificale :

<sup>6</sup> PH. GOURDIN, « Le "partage" du Maghreb entre l'Aragon et la Castille au traité de Monteagudo (1291) », in *Le partage du monde, Échanges et colonisation dans la Méditerranée médiévale*, Paris, 1998, p. 399-409.

<sup>7</sup> Voir I. B., Les destinataires, p. 39-40.

<sup>8</sup> « Pendant que le souverain mérinide pressait l'armement des navires qui se trouvaient dans ses ports, les Hafṣides lui expédièrent, sur sa demande, la flotte de l'Ifrīkiā, composée de seize bâtiments et commandée par Zeid-Ibn-Ferhoun, chef de la marine de Bougie. Cette escadre, dont les navires avaient été fournis par les ports de l'Ifrīkiā, tels que Tripoli, Cabes, Djerba, Tunis, Bône et Bougie, vint mouiller à Ceuta. La flotte des deux Maghrebs, au nombre d'une centaine de navires, s'y rassembla aussi ». IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. IV, p. 230-231.

<sup>9</sup> D. VALÉRIAN, *Ports et réseaux d'échanges dans le Maghreb médiéval*, Université Paris I, 2010, f. 186.

<sup>10</sup> « *in regno Marrochitano* ». 1237, juin, 12. *Lætemur quod ecclesia*. Reg. Vat. 18, f. 301 r°, ep. 137. « *per regnum Marrochitanum* ». 1251, mars, 17. *Constitutus in praesentia*. Reg. Vat. 22, f. 60 r°-v°, ep. 438

<sup>11</sup> « *in Marrochio* ». 1246, octobre, 18. *Fideles populi signo*. Reg. Vat. 21, f. 343 r°-v°, ep. 249.

« *in partibus Marrochii* ». 1290, février, 9. *Tanto circa divini*. Reg. Vat. 44, f. 293 v°, ep. 841.

le « royaume du Miramolín »<sup>12</sup>, sans que soit forcément précisé s'il s'agit du Maroc, du sud de la péninsule ibérique ou d'autres terres d'Afrique du Nord. Innocent III associe le nom de « Miramolín » à la fois à la ville et au royaume de Marrakech<sup>13</sup>. Honorius III quant à lui parle toujours du « Miramolín », du royaume de Marrakech, du roi du Maroc et du royaume du « Miramolín »<sup>14</sup>.

Les papes limitaient-ils les terres du Miramolín au seul Maroc ou avaient-ils une compréhension plus large de ces régions en englobant les terres de la péninsule ibérique ? En 1219, Honorius III écrit à l'archevêque de Tolède, Rodrigo Jiménez de Rada, afin de préparer une croisade contre les « Maures en Espagne<sup>15</sup> ». Ces derniers sont alors nommément distingués. En revanche en 1225, la question se pose avec l'histoire de *Dominicus*<sup>16</sup>. À deux semaines d'intervalle, il est nommé évêque dans le royaume du Miramolín<sup>17</sup> puis recteur des chrétiens au Maroc<sup>18</sup>. Y avait-il, dans l'esprit d'Honorius III, une distinction établie entre le Maroc et le royaume du Miramolín ? C'est probable. Trois mois plus tard, en 1226, le pape demandait un nouvel évêque toujours pour le « royaume du Miramolín »<sup>19</sup>. Il y aurait donc eu alors deux évêques installés sur ces terres. *Dominicus* fut finalement prélat de la ville de Baeza au sud de la péninsule avant que cette cité ne devînt chrétienne. Le pape semble diviser les terres almohades sans le signifier clairement. Il demande même un ou deux évêques pour ce royaume qui, comme il le rapporte, « est décrit d'une vaste ampleur »<sup>20</sup>. Ce royaume était vaste et les chrétiens y étaient dispersés en des

<sup>12</sup> « *in regno Miramolini* ». 1225, octobre, 7. *Vineae Domini custodes*. L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. II, p. 140, n° XXVIII. 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249.

<sup>13</sup> 1199, mars, 8. *Inter opera misericordie*. Reg. Vat. 4, f. 148 r°-v°.

<sup>14</sup> « *Albyacole Miramolino* ». 1219, septembre, 5. *Expedire tibi non credimus*. Reg. Vat. 10, f. 127 v°, ep. 559. « *in regno Marrocano* ». 1225, juin, 6. *Vineae Domini custodes*. P. PRESSUTTI, *Regesta Honorii Papae III*, Roma, 1888, t. II, n. 5527. « *rex Marrochie* ». 1223, mai, 13. *Nimia sumus orribilitate*. Reg. Vat. 12, f. 41 r°-v°, ep. 146. « *Fratribus Praedicatoribus, Minoribus, et in regno Miramolini Sede Apostolica destinatis* ». 1225, octobre, 7. *Vineae Domini custodes*. L. WADDING, *op. cit.*, t. II, p. 140, n° XXVIII.

<sup>15</sup> « *in Yispania* ». 1219, février, 9. *Ad exaudendum precis*. P. PRESSUTTI, *op. cit.*, t. I, p. 309, n. 1864. « *in Ispania* ». 1219, mars, 15. *Supplicasti nobis*. *Ibidem*, n. 1930.

<sup>16</sup> Voir le III. C., l'évêché de Marrakech, « La création de l'évêché », p. 297.

<sup>17</sup> « *Dominico, episcopo regno Miramolini* ». 1225, octobre, 27. *Gaudemus de te*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°, ep. 101.

<sup>18</sup> « *Boali dominico rectori christianorum apud Marrochum* ». 1225, novembre, 8. *Ea que nuper*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°, ep. 100.

<sup>19</sup> « *in regno Miramolini* ». 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249.

<sup>20</sup> « *christiani per diversa et remota loca illius regni que vaste amplitudinis esse describitur ubique dispersi...* » 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249. « Empero como los cristianos se hallen diseminados por doquiera en diversos y apartados lugares de aquel reino, cuya extensión es muy vasta, y no puedan ser visitados por un solo Obispo y algunos pocos misioneros, máxime a causa de la fiereza de sus habitantes que con gran crueldad per...guen a los que profesan la religión cristiana... » Traduction espagnole dans A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 402.

lieux éloignés. C'est là l'image qu'avait le pape de cette terre. Ces propos indiquent qu'il en avait entendu des descriptions. Après cette date, lorsque la chancellerie apostolique écrit « royaume de Marrakech » dans les registres du Vatican, les lettres ne prêtent plus à confusion : il s'agit du Maroc. Cette expression est employée tant au XIII<sup>ème</sup> siècle que durant le siècle suivant. En 1340, lors de la bataille de Salado, Benoît XII parle non seulement du royaume de Marrakech mais aussi de la « mer de Marrakech »<sup>21</sup>.

La ville la plus importante dans les lettres pontificales est Marrakech. Elle est la première<sup>22</sup> et la plus citée<sup>23</sup>. L'écart est considérable entre le nombre d'occurrences de Marrakech et celui des autres villes d'Afrique du Nord, Tunis y compris. Cela s'explique par le fait que cette ville était un lieu de pouvoir au début du XIII<sup>ème</sup> siècle, la capitale des Almohades, et que des mercenaires chrétiens y étaient installés. Le nombre de fidèles présents dans une cité avait inévitablement une incidence directe sur l'importance qu'elle pouvait prendre aux yeux du Siège apostolique. Mais cette ville perdit de son importance à l'époque marínide surtout par rapport à Fès dans le royaume ou à Tunis en Ifrīkiya. Ainsi Marrakech apparaît fréquemment aussi parce qu'un évêché y est implanté et que l'évêque assure de multiples fonctions. Le Saint-Siège utilisa durant les deux siècles le titre d'évêché de Marrakech sans que ce dernier ne corresponde forcément à une réalité de terrain. Semblablement les papes ont repris la dénomination de « royaume de Marrakech » alors même que la capitale des Marínides étaient Fès<sup>24</sup>. Les papes semblent puiser dans les folios des *Regista Vaticana* les noms qu'ils emploient ; les formes nominales se figent. À ceci s'ajoute qu'une incertitude demeure quant à l'appellation « Marrakech » ; elle est souvent employée en place de « Maroc » ou pour désigner le Maroc. Le Maroc est d'ailleurs lui aussi plus représenté dans le corpus des lettres pontificales que le reste du Maghreb en raison notamment des intérêts castillans vis-à-vis de cette partie du Maghreb et de la *reconquista*.

Le port de Ceuta revient à plusieurs reprises dans les lettres apostoliques<sup>25</sup>. Il est désigné en latin *Septa* ou *Cepta*. Au début de la période, il est cité parce que des commerçants chrétiens y étaient installés<sup>26</sup>. Au XIV<sup>ème</sup> siècle, il est

<sup>21</sup> « *in mari Marrochitano* ». 1340, juin, 20. *Casus ille sinister*. Reg. Vat. 135, f. 39 r°- v°, ep. 104.

<sup>22</sup> 1199, mars, 8. *Inter opera misericordie*. Reg. Vat. 4, f. 148 r°- v°. La nom de la ville apparaît dans l'expression « le roi de Marrakech », « *rex Marrochitan* ».

<sup>23</sup> Le mot Marrakech est écrit dans 87 lettres (soit 45 % des lettres).

<sup>24</sup> P. DE CÉNIVAL, « Marrākush », in *El*.

<sup>25</sup> Le port de Ceuta est écrit dans huit lettres.

<sup>26</sup> « *in Septam* ». 1219, mars, 27. *Absolutionem et penam*. P. PRESSUTTI, *Regesta Honorii Papae III*, Roma, 1888, t. I, p. 323, n. 1955. « *Cepte* ». 1246, octobre, 25. *Pater spirituum dominus*. Reg. Vat. 21, f. 343 r°, ep. 248.

pour la papauté « la porte » de l'Afrique vers l'Europe<sup>27</sup>. C'est donc une cité qui inspirait la peur : depuis le port ceutien pouvaient partir des navires armés contre les royaumes chrétiens ibériques. La géographie du détroit de Gibraltar est évoquée par les papes de la première moitié du XIV<sup>ème</sup> siècle. Dans les lettres il est fréquemment écrit que Ceuta se trouve face à Gibraltar et Algésiras<sup>28</sup>. Au XV<sup>ème</sup> siècle, c'est toujours comme porte que la cité de Ceuta est mentionnée mais cette fois de l'Europe vers l'Afrique<sup>29</sup>. Ainsi en 1415, Ceuta fut-elle la première ville maghrébine à devenir chrétienne.

La troisième ville citée est Fès<sup>30</sup>. L'épiscopat marocain, à plusieurs reprises, s'y trouva installé et si le nom de « Fès » est peu employé par les pontifes, il est néanmoins fort probable que sous l'appellation « évêché de Marrakech » se cache en réalité une hiérarchie ecclésiastique installée à Fès.

Salé, enfin, est mentionnée une unique fois<sup>31</sup>.

Sous la plume papale, les cités maghrébines sont simplement mentionnées. Le plus souvent, elles désignent d'ailleurs le royaume ; jamais elles ne sont décrites.

## L'Ifrīkiya

En partant de l'Occident, le Maghreb central étant quasiment inexistant au regard du Saint-Siège, l'Ifrīkiya se voit être le deuxième espace distingué. Le terme de « Barbarie » ou « Berbérie » est parfois utilisé pour la désigner. En 1235, le frère Jean était ministre de l'ordre des mineurs de *Barbaria*<sup>32</sup>. En 1310, Clément V parle « des régions de Barbarie »<sup>33</sup>. Enfin, en 1397, Boniface IX situe la ville de Tunis dans les régions de Barbarie<sup>34</sup>. Le terme de « Barbarie » est employé, parfois dans le sens de Maghreb, par divers auteurs médiévaux

<sup>27</sup> « de illo loco Saracenorum, qui vulgariter Septa dicitur ». 1310, juillet, 27. *Carissimus in Christo. Ut per litteras*, Brepols, CLÉMENT V – 006379. « Septa ». 1316, décembre, 28. *Ille te fili*. Reg. Vat. 65, f. 320 r<sup>o</sup> – v<sup>o</sup>, ep. 3004. « de loco Ceptae ». 1346. *Dudum redemptor ipse*. O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, 1864-1883, t. 25, p. 400-401.

<sup>28</sup> « Gibralthar », « regni Algezire ». 1310, juillet, 27. *Carissimus in Christo. Ut per litteras*, Brepols, CLÉMENT V – 006379.

<sup>29</sup> 1418, avril, 4. *Constantiae. Romanus Pontifex*. P. R. STREIT et P. J. DIDINGER, *Bibliotheca missionum, Afrikanische missionsliteratur, 1053-1599*, Freiburg, 1951, vol. 15, p. 130, n. 372. 1419, mars, 26. *Florentiae. Ab eo qui humani*. *Ibidem*, p. 133, n. 376. « iis locis Ceptam urbem magnam ». 1419, avril, 2, *Florentiae. Bulle Cum charissimus*. O. RINALDI, *op. cit.*, t. 27, p. 489.

<sup>30</sup> « *Fecensi episcopo* ». 1233, mai, 27. *In aliis litteris*. Reg. Vat. ff. 36v<sup>o</sup>-37r<sup>o</sup>, ep. 135.

\* *archidiac. de Fez in eccl. Marochitan* ». 1375, août, 16. Reg. Aven. 195, f. 281 v<sup>o</sup>.

<sup>31</sup> « *Zale* ». 1245, septembre, 24. *Catholice fidei cultum*. Reg. Vat. 21, f. 235 v<sup>o</sup>, ep. 151.

<sup>32</sup> 1235, mai, 15. *Nobilitatis tuae litteris*. Reg. Vat. 18, f. 21 r<sup>o</sup>, ep. 53. Voir le III. B., Ifrīkiya, « La communauté... », p. 284.

<sup>33</sup> « *partium Barbarie* ». 1310, novembre, 28. *Zelo fidei et*. Reg. Vat. 58, f. 4 v<sup>o</sup>, ep. 15.

<sup>34</sup> « *in partibus Barbariae in civitate Tunicien* ». 1397, mars, 28, Rome. *Fidelium Christianorum per*. C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum, V-VII*, Roma, 1898-1904, t. VII, p. 73, n<sup>o</sup> 218. Voir le III. A., Les captifs, p. 257.

que j'ai pu mentionner au fil de mon mémoire – Ramòn Lull<sup>35</sup>, Jean Froissart<sup>36</sup> ou Pierre de Mézières<sup>37</sup> – ainsi que par le roi d'Aragon lorsqu'il s'adresse à Jean XXII<sup>38</sup>. La papauté utilise plus facilement les termes de « royaume de Tunis » et terres du « roi de Tunis » pour évoquer ces terres<sup>39</sup>.

À l'ouest du Maghreb, c'est Marrakech qui intéresse davantage Rome ; à l'est c'est Tunis<sup>40</sup>. Les autres villes et les autres lieux sont évoqués de manière anecdotique – telle Bougie qui n'est mentionnée qu'à deux reprises<sup>41</sup>, en 1379, il est précisé que c'est une cité « infidèle » des régions d'outre-mer<sup>42</sup> –. Les papes écrivent aux souverains hafssides de Tunis, portent de l'intérêt aux frères prêcheurs de Tunis, croient à la conversion du souverain ou de son neveu, prennent en exemple les églises des commerçants pisans de la ville et se soucient des chrétiens demeurant dans la cité. Les papes parlent de Tunis et du royaume de Tunis. L'antique histoire de l'*Africa*, ancienne province proconsulaire romaine, n'est jamais rappelée<sup>43</sup>. Le nom de Carthage n'y figure pas lui non plus, il n'est jamais écrit dans les lettres qui concernent le Maghreb, même lorsque les papes évoquent l'expédition croisée de saint Louis. Au contraire dans les récits de la VIII<sup>ème</sup> croisade, le site de Carthage est évoqué puisque saint Louis s'installa à proximité de ce lieu : « Carthage qui est maintenant ramené à la samblance d'un petit chastel, fu anciennement une noble cité que la royne Dydo fonda, et estoit la réale cité et la mestresse de toute Aufrique<sup>44</sup> ».

À une ou deux occasions seulement, dans des lettres pontificales traitant de sujets ne se rapportant pas au Maghreb, ces souvenirs anciens sont rappelés. En 1299, La ville de *Praestina* en Italie, qui avait été détruite, est comparée à « la Carthage d'Afrique »<sup>45</sup>. Et en 1374 Grégoire XI demande à recevoir les livres de Pétrarque, dont *Africa*<sup>46</sup>.

<sup>35</sup> Le Catalan utilise fréquemment ce terme. R. LULL, *Liber de acquisitione Terrae Sanctae*, Barcelone, 1927, p. 267 et 269. *Idem*, *Tractatus de modo convertendi infideles*, in *Opera Latina*, t. III, Palma, p. 101. *Idem*, *Disputatio Raimundi christiani et Hamar saraceni*, Pars III.

<sup>36</sup> J. FROISSART, *Œuvres complètes de Froissart. Chroniques*, réimpression : Osnabrück, 1967, t. 14, p. 213-214.

<sup>37</sup> *Philippe de Mézières, Une épître lamentable et consolatoire adressée en 1397 à Philippe le Hardi duc de Bourgogne, sur la défaite de Nicopolis (1396)*, p. 191.

<sup>38</sup> 1325, mai. H. FINKE, *Acta Aragonensia*, Berlin, 1908, t. II, p. 747-748, n° 471.

<sup>39</sup> Voir le tableau « La géographie ». Annexes, « Base de donnée », p. 506.

<sup>40</sup> Tunis est nommée dans trente-deux lettres.

<sup>41</sup> 1246, octobre, 25. *Pater spirituum dominus*. Reg. Vat. 21, f. 343 r°, ep. 248.  
1379, février, 18. *Pium apud Deum*. Reg. Aven. 216, f. 86 r°-v°.

<sup>42</sup> « *infidelium civitate nomine Buceæ in partibus ultramarinis* ». 1379, février, 18. *Pium apud Deum*. C. EUBEL, *op. cit.*, t. VII, p. 213, n°569.

<sup>43</sup> Carthage peut être écrite dans des textes émanant d'ordre religieux, dominicain notamment. « *Carthaginem iuxta Tunisiuum* ». 1306. *Acta Capituli Generalis Parisius. MOFPH.*, t. IV p. 23.

<sup>44</sup> PRIMAT DE SAINT-DENIS, *Roman des Rois*, in *Les Grandes Chroniques de France*, Paris, 1932, t. VII, p. 273.

<sup>45</sup> 1299, juin, 13. *Ad perpetuam rei*. Reg. Vat. 49, f. 257, ep. 63.

<sup>46</sup> 1374, août, 11. *Satis displicenter accepimus*. Reg. Vat. 270, f. 199 v°.

Quelques lettres parlent des îles de Djerba et de Kerkennah. Déjà évoquées par Grégoire IX dans la première moitié du XIII<sup>ème</sup> siècle<sup>47</sup>, elles voient leur situation à la fin de ce siècle bien définie par Boniface VIII : ces îles sont situées dans les « régions d'Afrique »<sup>48</sup>, « proches de Tunis » et du royaume de Sicile. En 1310, Clément V autorise Frédéric III de Sicile et l'archevêque de Messine à construire des églises soit à Djerba, soit dans une autre île ou un autre lieu des régions de Barbarie, en terre des Sarrasins<sup>49</sup>. La croisade de Tunis, le retournement de Pedro III d'Aragon contre la Sicile, la conquête de Djerba ou de Collo, rappellent aux papes la proximité de l'île sicilienne avec l'Ifrīqiya et le détroit de Sicile.

## Africa

Le terme arabe « Maghreb » n'est jamais utilisé dans les registres de la papauté. Cependant, à maintes reprises, les pontifes se réfèrent à l'ensemble des terres d'Afrique du Nord. Le terme latin d'*Africa* fut préféré<sup>50</sup>. Il est utilisé tout au long de la période et figure dans de nombreuses lettres<sup>51</sup>.

L'appellation Afrique, alors que s'ouvre mon sujet d'étude, recouvre différentes réalités, de la « *provincia Africa* » des Romains, terre des *Afri*, au continent tout entier<sup>52</sup>. En 149 avant Jésus-Christ, cela renvoyait à un territoire bien précis, à l'est de l'Afrique septentrionale, qui est appelé *Africa*, diminution de *provincia Africa*. À l'ouest furent institués la Mauritanie tingitane et la Mauritanie césarienne – Mauritanie étant les terres des Maures. La papauté ne renvoie pas dans sa correspondance à ces anciens découpages administratifs romains. Elle utilise plutôt le terme *Africa* dans sa deuxième acception, utilisé dès l'antiquité, en opposition à *Ethiopia* ; se dessinent ainsi d'un côté l'Afrique septentrionale, de l'autre, l'Afrique méridionale. Au XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles, dans les lettres pontificales le terme « *Africa* » renvoie toujours au Maghreb. Jamais ne coexistent les termes Éthiopie, Nubie et Afrique. Il est au contraire parfois précisé « le royaume de Marrakech », « la cité de Tunis » ou l'île de

<sup>47</sup> 1233, juillet, 11. P. R. STREIT et P. J. DIDINGER, *Bibliotheca missionum, Afrikanische missionsliteratur, 1053-1599*, Freiburg, 1951, vol. 15, p. 45, n. 89.

<sup>48</sup> « *Gerba et Karkim insulas provinciae Affricae, seu civitatis Tunisi cumterminas vel vicinas* ». 1295, août, 11. *Ex tuorum strenuitate*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 18-19, n° XIX. 1295, août, 11. *Cum dilecto filio*. Reg. Vat. 47, f. 194 v° - 195 v°, ep. 116.

<sup>49</sup> 1310, novembre, 28. *Zelo fidei et*. Reg. Vat. 58, f. 4 v°, ep. 15.

<sup>50</sup> Ramon Llull a lui choisi le terme de *Barbaria* : « *tertia de acquisitione Barbarie cum civitate Ceptae* ». R. LLULL, *Liber de acquisitione Terrae Sanctae*, Barcelone, 1927, p. 267.

<sup>51</sup> Le terme « Afrique » est écrit dans plus d'une soixantaine de lettres pontificales, de 1246 à 1419.

<sup>52</sup> Voir l'étude de F. DE MEDEIROS, *L'Occident et l'Afrique (XIII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècles)*, Paris, 1985, 305 p.



Djerba en Afrique. Ainsi la dernière acception du mot Afrique, désignant alors le continent tout entier, n'est pas utilisée par le Saint-Siège au XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles. *Africa* était pourtant employé dans ce sens au Moyen Âge et dès le XII<sup>ème</sup> siècle, la terre dessinée sur certaines mappemondes<sup>53</sup> apparaissait divisée en trois parties : l'Europe, l'Asie et l'Afrique<sup>54</sup>.

Si ce nom hérité de l'empire romain fut utilisé par les papes il n'est pas fait rappel de l'Afrique romaine des premiers temps du christianisme, dans les sources pontificales qui se rapportent au Maghreb, et encore moins le fameux évêque d'Hippone, père de l'Église, saint Augustin. Seul Conrad Eubel mentionne la création de l'évêché d'Hippone à la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle sans citer de sources<sup>55</sup>. Ces symboles ne furent pas utilisés par la papauté. Au contraire, Geoffroy de Beaulieu rapporte que saint Louis désirait « [que la foi chrétienne] ci y refleurisse et s'étende désormais pour l'honneur et la gloire de Jésus-Christ<sup>56</sup> ». Il faut rendre ces terres au christianisme. L'auteur utilise le verbe *refloresco*, refleurir. Dans les récits de la VIII<sup>ème</sup> croisade, le souvenir de saint Augustin est rappelé, celui de la grandeur antique, celui également.

Quelques années plus tard, lors de l'expédition de Collo menée par Pedro III, roi d'Aragon Ramòn Muntaner rapporte même que le messager du roi aurait précisé au souverain pontife « qu'avant trois mois [Pedro III] sera maître de la ville de Bona, dont saint Augustin fut évêque<sup>57</sup> ». Le souvenir de l'Afrique chrétienne est mise en avant comme pour influencer la décision du pape de prêter main forte au roi d'Aragon. Évidemment dans les lettres de Martin IV accusant ce roi de malice – il aurait feint de prendre Collo pour mieux s'emparer de Palerme – l'évocation de la ville de Bône et son illustre ecclésiastique a disparu<sup>58</sup>.

De même Ibn Khaldūn, lorsqu'il raconte l'arrivée du « roi des Francs », rappelle les faits anciens : « Réunis aux Romains, [les Francs] traversèrent la mer et s'établirent dans toutes les grandes villes de l'Afrique [...] Ayant subjugué les Berbères qui s'y trouvaient, ils obligèrent ce peuple à suivre leur religion...<sup>59</sup> »

Les *Annales Minorum*<sup>60</sup> de Wadding au XVII<sup>ème</sup> siècle témoignent du souvenir de l'Afrique chrétienne de la fin de l'Empire romain. Lorsqu'il raconte l'his-

<sup>53</sup> Par exemple la Mappemonde en TO de Gossuin de Metz, *L'image du monde*. Copie du XIII<sup>e</sup> siècle. Manuscrit sur parchemin (6 x 6 cm) BNF, Manuscrits (Fr. 1607 f<sup>o</sup> 43).

<sup>54</sup> Y. POTIN, « Saint Louis l'Africain, Histoire d'une mémoire inversée », 2003, p. 27.

<sup>55</sup> C. EUBEL, *Hierarchia catholica Medii Aevi*, Patavi, 1965<sup>e</sup>, t. I, p. 277. Voir le III. B., Ifriqiya, « La communauté... », p. 290.

<sup>56</sup> Y. POTIN, « Saint Louis l'Africain, Histoire d'une mémoire inversée », 2003, p. 29.

<sup>57</sup> R. MUNTANER, *Chronique d'Aragon, de Sicile et de Grèce*, traduction de J. A. C. BUCHON, in *Chroniques étrangères relatives aux expéditions françaises pendant le XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1840, p. 260-262.

<sup>58</sup> 1282, novembre, 18, *Ad certudinem presentium*. Reg. Vat. 41, f. 100, ep. 11.

1283, septembre, 2. *Solebat hactenus mater*. Reg. Vat. 41, f. 165 v<sup>o</sup>, ep. 9.

1284, mai, 13. *Venerabilibus fratribus universis*. Reg. Vat. 41, f. 236 v<sup>o</sup>, ep. 14.

1284, juin, 03. *Solebat hactenus mater*. Reg. Vat. 41, f. 238 v<sup>o</sup>, n<sup>o</sup> 18.

<sup>59</sup> IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, t. II, p. 359.

<sup>60</sup> 2<sup>ème</sup> éd., Rome, 1731-1736, 16 vol.

toire franciscaine au Maghreb, pour nommer l'Afrique du Nord, il utilise le terme de *Mauritania*, réminiscence de la Mauritanie antique et de sa christianisation.

Jamais ces temps anciens ne sont évoqués dans les lettres apostoliques qui parlent de Tunis. Sur les 201 lettres que j'étudie, deux seulement font référence à des temps écoulés. Il s'agit de deux lettres se rapportant au Maroc. Il y est écrit, sans plus de précision, que les fidèles y manquent d'une hiérarchie ecclésiastique depuis des temps immémoriaux<sup>61</sup> et que l'Église, jusqu'ici stérile, y a fleuri<sup>62</sup>. La papauté ne mit guère en avant l'idée de reconquête de terre autrefois chrétienne. Innocent IV, qui a pourtant affirmé ce droit de reconquête<sup>63</sup> et a œuvré pour la mise en place d'une croisade contre l'Afrique et ne met pas en avant dans ses lettres cette légitimité héritée d'un passé chrétien. C'est bien plus les idées de luttes de frontières et la peur – tant au XIII<sup>ème</sup> siècle qu'au XIV<sup>ème</sup> siècle – de « l'invasion » des Sarrasins venus d'Afrique qui sont mises en exergue<sup>64</sup>. Pascal Buresi, dans son étude sur la frontière entre chrétienté et Islam en Occident, souligne par ailleurs que :

l'intervention pontificale tendit à faire de la frontière de la chrétienté une limite sacrée qu'il convenait de repousser le plus loin possible (*dilatatio christianitatis*) et qui ne devait être transgresser ni dans un sens ni dans l'autre<sup>65</sup>.

<sup>61</sup> « *Adiecimus insuper ut aliquem ex ipsis fratribus auctoritate apostolicae in episcopum consecraret q. pontificale ibidem officium exerceret quo fideles illarum partium a tempor que non extat memoria caruerunt* ». 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249. « Anadimos además que, con autoridad apostólica, consagrarseis Obispo a alguno de los religiosos, a fin de que ejerciese en aquellos lugares el ministerio pontifical, de cuyo beneficio carecen los fieles de dichas regiones desde tiempo inmemorial ». Traduction de A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, 1920, p. 402.

<sup>62</sup> « [...] *ecclesia Marochitana, sterilis hactenus, fecunda nunc redditur...* » 1237, juin, 12. *Lætetur quod ecclesia*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 11, n° XII.

<sup>63</sup> J. TOLAN, « "Cel Sarrazine me semble mult hérite", L'hétérodoxie de l'autre comme justification de conquête (XIe-XIIIe siècles) », in *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, Madrid, 2002, p. 69-70.

<sup>64</sup> Le mot *invasio* et le verbe *invado* sont employés à plusieurs reprises : « [...] *insperato Sarraceni de Africa in multitudinem contumaci ejusdem terre limites invaserunt...* » 1265, mars, 26. Pérouse. *Non sine misterio*. CLÉMENT IV, BEFAR, t. I, p. 4, n° 15. « [...] *et contumaci adhoc de Africa multitudine convocata hostiliter invaserunt...* » 1265, mai, 23. *Visio dura nuntiata*. Reg. Vat. 32, ff. 21 r° - 22 r°, ep. 111. « [...] *hostes fidei christiane Sarraceni videlicet de Septa et aliis partibus affricanus [...] invaserunt...* » 1316, décembre, 28. *Ille te fili*. Reg. Vat. 65, f. 320 r°- v°, ep. 3004. « [...] *quibus ille hostis profanus et crudelis adversarius orthodoxe fidei, Marrochitanus rex scilicet, ad Christianarum exterminium, ac invasiones, offensiones et occupationes terrarum tuarum et ipsius regis Majoricarum...* » 1339, mars, 22. *Tam litterari quam*. BENOÎT XII, BEFAR, p. 663, n° 2.286. « [...] *Rex Marrochitanus videlicet ad invasionem oppressionem devastationem et occupationem partibus ispaniarum...* » 1340, août, 25. *Cum sicut habet*. Reg. Vat. 135, f. 105 r°- v°, ep. 273-278.

<sup>65</sup> P. BURESI, *La frontière entre chrétienté et Islam de la péninsule ibérique, du Tage à la Sierra Morena, fin XIe-milieu XIIIe siècle*, Paris, 2004, p. 288.

En 1219, une lettre d'Innocent III associa pour la première fois deux villes relativement éloignée de l'Afrique du Nord : Ceuta et Bougie<sup>66</sup>. Ce sont des cités musulmanes où travaillaient des marchands chrétiens. Le commerce fut donc la première chose qui nourrit l'intérêt pontifical pour le Maghreb dans ensemble. En 1245, une ville marocaine, Salé, est mentionnée et envisagée en relation avec un espace plus vaste. Innocent IV ne s'occupait plus seulement des intérêts de telle communauté de chrétiens ou de tel souverain musulman. Il autorisait les chevaliers de l'ordre de Saint-Jacques à accepter la donation de la ville par son maître. Le pape ajoute : « si vous détenez cette ville, alors les régions voisines des Sarrasins tomberont plus facilement » pour devenir chrétiennes. Les régions voisines de Salé, donc l'extrême occident du monde arabo-musulman, sont envisagées comme des terres à conquérir<sup>67</sup>. Il ajoute que cela soutiendra les fidèles du Christ de Terre Sainte. Dans la lettre, il semble que la distance – pourtant importante – entre Salé et la Terre Sainte est ignorée. Quand bien même la géographie du monde arabo-musulman était mal connue par le Saint-Siège l'apparente ignorance d'une telle distance révèle en réalité la portée symbolique de la phrase. Depuis le royaume de Salé les fidèles pouvaient s'étendre jusqu'aux terres de quelques princes chrétiens. Ils peuvent libérer et acquérir les terres de Sarrasins qui ne sont pas sous la juridiction à perpétuité d'un prince chrétien<sup>68</sup>. C'est donc une invitation à agrandir la *christianitas*. En partant de l'Occident, les terres des Sarrasins sont définies symboliquement comme des terres de conquête. Pour Innocent IV, le nom du Christ doit s'étendre sur toutes ces terres et ce, jusqu'aux régions déjà chrétiennes.

En 1246, Innocent IV associe à nouveau différentes cités maghrébines ; il demande aux souverains de Tunis, Bougie et Ceuta de protéger l'évêque de Marrakech et les frères mineurs envoyés pour les besoins spirituels des chrétiens<sup>69</sup>. De Tunis à Marrakech, c'est bien l'Afrique du Nord que désigne Innocent IV. Aucune ville musulmane ibérique n'est par ailleurs citée. Le Maghreb est défini dans l'horizon pontifical. La même année il est nommé « Afrique » par le pontife. Ce nom est attribué pour la première fois en 1246 ; à plusieurs reprises ensuite dans le contexte de la croisade en préparation<sup>70</sup>.

<sup>66</sup> « *in Septam et Bugiam* ». 1219, mars, 27. *Absolutionem et penam*. P. PRESSUTTI, *Regesta Honorii Papae III*, Roma, 1888, t. I, p. 323, n. 1955.

<sup>67</sup> « *per quod vobis illud habentibus vicinae Sarracenorum regiones de facili possent dominio nostro subici et cultui acquiri divino* ». 1245, septembre, 24. *Catholice fidei cultum*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 12, n° XIII.

<sup>68</sup> « *nec non praemissas regiones et alia circumposita Sarracenorum loca quae juris alicujus Christiani principis non existunt et acquisita retinere plene ac libere in perpetuum* ». 1245, septembre, 24. *Catholice fidei cultum*. Reg. Vat. 21, f. 235 v°, ep. 151.

<sup>69</sup> 1246, octobre, 25. *Pater spirituum dominus*.

<sup>70</sup> Cette croisade est étudiée au II. A. Innocent IV, p. 96. Le nom *Africa* est employé dans trois lettres :

1246, octobre, 25. *Ut in adventu*. Reg. Vat. 21, f. 343 v°, ep. 252.

Lorsqu'il est employé en 1246, une douzaine de lettres seulement concerne le Maghreb<sup>71</sup>. Les termes géographiques présents sont les suivants : *Africa*, *Tunis*<sup>72</sup>, *Marrochius* et *Marrochitanus*<sup>73</sup>, *Cepta* et *Bugia*<sup>74</sup>. Les lettres s'intéressent de plus près au Maroc car la croisade vise d'abord ce pays sans toutefois négliger la possibilité d'atteindre Tunis. Tous les lieux se situent bien au Maghreb. Innocent IV un an après la possible donation de Salé aux chevaliers de l'ordre de Saint-Jacques envisage l'Afrique du Nord comme une terre de croisade depuis le Maroc jusqu'à Tunis.

Un an auparavant, de nouvelles régions s'étaient ouvertes à la prédication, notamment certaines situées sur le continent africain : l'Éthiopie et la Nubie<sup>75</sup>. Elles ne sont pas associées au terme Afrique. La même remarque vaut pour l'Égypte.

Durant une vingtaine d'années, la papauté œuvra pour une croisade qui visait « l'Afrique ». L'évêque de Marrakech fut d'ailleurs nommé légat pontifical « en Afrique<sup>76</sup> » et prédicateur général de la croisade en préparation contre les « Sarrasins d'Afrique »<sup>77</sup>. En 1265 encore, Clément IV voulut que soit prêchée la croisade contre les « Sarrasins d'Afrique et d'Espagne »<sup>78</sup>. La délimitation était claire. L'ensemble des terres maghrébines fut mentionné tout au long des XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles. Ainsi, en 1290, Nicolas IV s'adressa-t-il à tous les hommes d'armes chrétiens qui allaient servir au royaume de Marrakech, de Tunis et de Tlemcen<sup>79</sup>. Dans une autre lettre, il s'adressait « à tous les chrétiens d'Afrique »<sup>80</sup>. Ce pontife s'intéressa lui aussi à l'Éthiopie et la Nubie sans associer ces parties du monde à l'Afrique<sup>81</sup>. Dans le registre de

1246, décembre, 11. *Ad hoc Deus*. Reg. Vat. 21, f. 350 r°, ep. 311.

1246, décembre, 19. *Cum sicut intelleximus*. Reg. Vat. 21, f. 354 v°, ep. 343.

<sup>71</sup> Voir le regeste à l'année 1246. Annexes, p. 437-442.

<sup>72</sup> 1246, juillet, 19. *Dilecto filios Arnaldum*. Reg. Vat. 21, f. 310 v°, ep. 16.

1246, juillet, 19. *Cum sicut asseris*. Reg. Vat. 21, f. 310 v°, ep. 17.

<sup>73</sup> 1246, octobre, 18. *Fideles populi signo*. Reg. Vat. 21, f. 343r°-v°, ep. 249.

<sup>74</sup> 1246, octobre, 23. *Et si Dominus eos*. Reg. Vat. 21, f. 343 v°, ep. 253.

<sup>75</sup> « *Dilectis filiis fratribus de ordine fratrum Minorum in terras [...] Ethyopum, [...] Nubianorum...* »

1245, mars, 22. *Cum hora undecima*. INNOCENT IV, BEFAR, t. I, p. 208, n° 1.362.

<sup>76</sup> « *Episcopo Marrochitano, apostolice Sedis legato in Africa* ». 1255, novembre, 27. *Cum per strenuitatem*. Reg. Vat. 24, f. 106 r°, ep. 730.

<sup>77</sup> « *contre Sarracenos de Affrica inimicos crucis christi et christiani nominis* ». 1255, mai, 13. *Ad reginem universalis*. Reg. Vat. 24, f. 57 v°, ep. 397.

<sup>78</sup> « *predicationem crucis in regnis Yspanie et Januensi ac Pisana civitatibus et diocesibus, contra Yspanie ac Africe Sarracenos* ». 1265, mars, 26. *Non sine misterio*. CLÉMENT IV, BEFAR, t. I, p. 4, n° 15.

<sup>79</sup> 1290, février, 9. *Etsi omnes qui*. Reg. Vat. 44, f. 294 r°, ep. 845.

<sup>80</sup> « *Universis Christi fidedibus per Africam constitutis* », « *Venerabilis fratris nostri Episcopi Marrochitani, Apostolice Sedis Legati, plenam in Domino fiduciam obtinentes, ipsum in Africam universam ad cultum divini nominis ampliandum* ». 1290, février, 15. *Illius, licet immerti*. L. WADDING, *Annales Minorum*, Quarracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. V, p. 269, n° XX.

<sup>81</sup> J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels: The Church and the Non-Christian World, 1250-1550*, Philadelphie, 1979, p. 54.

Clément V, sont citées des villes et îles maghrébines – Ceuta, Marrakech, Tunis et Djerba<sup>82</sup> – cependant aucun projet d'ampleur n'est envisagé. Au commencement du XIV<sup>ème</sup> siècle, le pontife gère des affaires en différentes régions du Maghreb qui ne sont alors plus inconnues. En 1341, lors de la guerre du Déroit entre le roi de Castille et le roi marīnide, c'est encore l'ensemble des terres maghrébines qui est mentionné ; le pape parle des « régions d'Afrique et de Grenade »<sup>83</sup>. En 1344 enfin, les îles Canaries, ou de la Fortune vinrent s'ajouter dans la géographie pontificale de l'Afrique<sup>84</sup>. L'« Afrique » des papes s'étire au nord d'une ligne qui va des îles Canaries à celles de Djerba et Kerkennah. Enfin, en 1375, Grégoire XI parle encore au roi de Castille et de Léon des régions d'Afrique<sup>85</sup>. Le nom *Africa* fut surtout utilisé lors des tentatives d'expansion du christianisme par-delà les mers.

Les qualificatifs attachés à cette partie du monde, puisque les papes qualifient le Maghreb plus qu'ils ne le décrivent, sont évidemment péjoratifs. L'Afrique est une région « profane<sup>86</sup> » ou « infidèle<sup>87</sup> » et les nations y sont « perverses<sup>88</sup> » ou « barbares<sup>89</sup> ». C'est aussi une terre qui, bien que située de l'autre côté de la mer, est à proximité de la Chrétienté. Le Maghreb est proche, très proche si l'on se situe à Algésiras ou Palerme. Cette particularité interpella certains pontifes. Le Maghreb al-Aqsā surtout est désigné ainsi : *vicinus* ou *proquinquus*. Ainsi est-il écrit que le Maroc est proche<sup>90</sup>, que Cadix, telle une

<sup>82</sup> 1307, août, 1<sup>er</sup>. *Zelum habens intime*. Reg. Vat. 54, ff. 73 v° - 74 r°, ep. 372.

1307, août, 29. *Ad regimen universalis*. Reg. Vat. 54, f. 67 v°, ep. 342.

1310, juillet, 27. *Carissimus in Christo*. Reg. Vat. 57, f. 297 r°, ep. 70.

1310, août, 1<sup>er</sup>. *Hanc igitur humilitatis*. Reg. Vat. 57, f. 135 r°, ep. 515.

1310, novembre, 28. *Zelo fidei et*. Reg. Vat. 58, f. 4 v°, ep. 15.

1312, janvier, 10. *Cunctis ecclesiis prelatorum*. Reg. Vat. 59, f. 9 r°, ep. 36.

1313, septembre, 4. *Ex conquestione venerabilis*. Reg. Vat. 60, f. 185 r°, ep. 571.

1313, septembre, 4. *Ex conquestione venerabilis*. Reg. Vat. 60, f. 185 r°, ep. 572.

1313, octobre, 11. *Licet dudum venerabilis*. Reg. Vat. 60, f. 207 r°, ep. 647.

<sup>83</sup> *Archiepo. Bracharen.*, « mand. ut. contra Agarenos partium Africae et Granatae in regno praedicto proponat et proponi faciat verbum Crucis ». 1341, avril, 30. *Ad Reprimendii impugnationes*. BENOÎT XII, BEFAR, p. 393, n° 9.141.

<sup>84</sup> 1344, décembre, 11. *Vineam domini Sabahot*. Reg. Vat. 138, f. 146 v°, ep. 540.

1344, décembre, 23. *Cum inter cetera*. Reg. Vat. 62, f. 61 r°- v°.

1344, décembre, 23. *Illam de sinceritate*. Reg. Vat. 138, f° 165 v°, ep. 604.

<sup>85</sup> « *Henrico regi Castellae et Legionis exhortatio ad faciendam pacem cum regibus christianis et ad se deiponendum recuperationi Africae per Agarenos* ». 1375, septembre, 5. *Dudum venientem ad*. GRÉGOIRE XI, BEFAR, fasc. 2, p. 146, n° 3.455.

<sup>86</sup> « *prophana regio Africana* ». 1278, décembre, 01. *Significavit nobis carissimus*. NICOLAS III, BEFAR, t. I, p. 65, n°199.

<sup>87</sup> « *in regione infidelium* ». 1290, février, 9. *Etsi omnes qui*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 17-18, n° XVIII.

<sup>88</sup> « *perverse nationis* ». 1316, décembre, 28. *Ille te fili*. Reg. Vat. 65, f. 320 r°- v°, ep. 3004.

<sup>89</sup> « *barbaras nationes* ». 1265, mai, 23. *Visio dura nuntiata*. Reg. Vat. 32, ff. 21 r° - 22 r°, ep. 111.

<sup>90</sup> « [...] *accepimus vos Marrochio propinquiores sitis ceteris Christianis...* » 1246, octobre, 18. *Fideles populi signo*. Reg. Vat. 21, f. 343r°- v°, ep. 249.

porte, est menacée par l'Afrique<sup>91</sup> et que Carthagène, en Espagne, est, par sa position face à la mer Méditerranée, voisine « des cruels infidèles<sup>92</sup> ». Ainsi l'île de Majorque est-elle, pour Grégoire IX, à égale distance du Maghreb et de l'Espagne<sup>93</sup>. Au XIV<sup>ème</sup> siècle, Benoît XII précise même que le royaume du Portugal est à la frontière de l'Afrique<sup>94</sup>. Les terres ifrīkiyennes aussi sont parfois qualifiées de « proches ». En effet, en 1282, lorsque Pedro III d'Aragon utilise la proximité de l'Ifrīkiya pour conspirer contre la Sicile, il est clairement écrit dans la correspondance de Martin IV que le roi d'Aragon s'est dirigé vers les régions africaines, voisines de la Sicile, *ad partes Africe insule predictae vicinas*<sup>95</sup>. Lorsque ces adjectifs sont utilisés, le Saint-Siège met en avant le danger susceptible de provenir de ces terres si rapprochées de l'Espagne ou de l'Italie.

Dans ses termes, le Saint-Siège distingue l'Afrique du Nord du reste du continent. Cela correspond à la conception qui se dessine au Moyen Âge de « deux Afriques », au nord le Maghreb, au sud, l'Afrique noire<sup>96</sup>. Il faut attendre le XV<sup>ème</sup> siècle, et les conquêtes portugaises pour que le nom d'Afrique soit associé dans les lettres pontificales aux autres terres du continent. Ainsi Pie II condamne-t-il la traite des noirs en « Afrique », précisément Guinée<sup>97</sup>.

### Les Maghrébins

L'Afrique c'est aussi la « terre des Sarrasins »<sup>98</sup>. À la lecture des échanges épistolaires se dessine une image complexe des « Sarrasins d'Afrique » : celle que les papes ont donné à lire à leurs interlocuteurs au cours de ces deux siècles. J'utilise cette expression de « Sarrasins d'Afrique » car elle est celle

<sup>91</sup> « *Nam cum insula Gadicensis, in qua, ut asseritur, est maris portus accomodus et tranquillus, propter mediterranei (sic) structuram maris, Africe sit infesta plurimum et ad ejus conquestionem janua possit esse fidelibus* ». 1263, août, 21. *Excelsum fecit in*. URBAIN IV, BEFAR, p. 164, n° 348.

<sup>92</sup> « *civitas Cartaginensis in loco sita dinoscitur adeo per mare mediterraneum strictum infidelium feritati vicino* ». 1279, juin, 20. *Nuper siquidem venerabilis*. NICOLAS III, BEFAR, t. I, p. 223, n° 533.

<sup>93</sup> 1241, avril, 9. Reg. Vat. 20, f. 64 v°, ep. 9.

<sup>94</sup> « [...] *noster Rex Portugaliae et Algarbii qui multas terras et loca et presertim Regni sui Algarbii supradicti in frontaria dictorum Agarenorum Africe...* » 1341, avril, 30. *Ad Reprimendii impugnationes*. Reg. Vat. 129, f. 22 r°-v°, ep. 4.

<sup>95</sup> 1282, novembre, 18. *Ad certudinem presentium*. Reg. Vat. 41, f. 100, ep. 11.

<sup>96</sup> Voir la préface de Jacques Le Goff dans F. DE MEDEIROS, *L'Occident et l'Afrique (XIII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècles)*, Paris, 1985, p. 7.

<sup>97</sup> Cité par PASZTER, *Guida delle Fonti per la storia dell'Africa*, Città del Vaticano, 1983, p. 8.

<sup>98</sup> « *in terram Sarracenorum* ». 1235, janvier. Lettre de saint Ramon de Peñafort. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Peñafort.pdf>. « *in Saracenorum terris* ». 1246, octobre, 23. *Attendentes quod ex*. Reg. Vat. 21, f. 343 v° ep. 250. « *terra Sarracenorum partium Barbarie* ». 1310, novembre, 28. *Zelo fidei et*. Reg. Vat. 58, f. 4 v°, ep. 15.



qui qualifie le plus précisément et le plus souvent les habitants du Maghreb<sup>99</sup>. J'ai relevé le vocabulaire qui désigne « l'autre », c'est à dire les Maghrébins, dans les folios des archives vaticanes. Dans combien de lettres les Sarrasins apparaissent-il ? À quel moment sont-ils mentionnés ? Sous quel vocable ? À quelle fin ?

## L'autre

La réponse à la première question est déjà porteuse de sens. Dans 101 bulles, ce qui représente la moitié du corpus, les musulmans, peuples d'Afrique du Nord et souverains maghrébins confondus, ne sont pas nommés. Ainsi une très large part de la correspondance pontificale s'intéresse-t-elle aux seuls chrétiens d'Afrique du Nord (communautés de marchands ou de mercenaires, évêché de Marrakech) et aux rapports entre les chrétiens et la terre maghrébine, dans la perspective de croisade surtout, sans pour autant nommer les Maghrébins. Dans trente-huit lettres la papauté parle de croisade sans parler des infidèles sur lesquels des pressions pouvaient s'exercer. Ainsi pour étudier les « Sarrasins d'Afrique », le nombre de lettres qui portent mon propos s'élève à une centaine environ.

## Les souverains

L'image de « l'autre » qui apparaît en premier est, avec la lettre d'Innocent III, celle du souverain. C'est aussi celle qui revient le plus fréquemment dans la première moitié du XIII<sup>ème</sup> siècle. Les rois sont plus souvent nommés que leurs peuples, qu'ils soient de Marrakech, de Salé, de Bougie, de Ceuta ou de Tunis<sup>100</sup>.

Dans les courriers pontificaux, le souverain almohade est nommé « Miramolin » ou « Miramomolin », translittération latine du titre califal<sup>101</sup>. En 1219, Honorius III s'adresse à lui par son nom : *Albyacole*<sup>102</sup>. Il est alors désigné en tant que roi de Marrakech. Lorsque les courriers pontificaux s'adressent à lui, les qualificatifs d'illustre, *illustris*, ou de noble, *nobilis*, attaché à un seigneur, sont ajoutés. Le même terme de « Miramolin » est utilisé dans les

<sup>99</sup> Le terme « Sarrasins » est le plus fréquent pour mentionner les Maghrébins, il est écrit dans cinquante-trois lettres. Parmi celles-ci l'expression « Sarrasins d'Afrique » apparaît dans seize lettres. Voir le tableau « L'autre ». Annexes, Base de données, p. 500.

<sup>100</sup> De 1199 à 1251, sur quarante-sept lettres envoyées par les papes, vingt-trois ne parlent que des chrétiens. Sur les vingt-quatre restantes neuf leur sont adressées et quinze les mentionnent. Ils sont désignés vingt-quatre fois contre dix-sept fois pour leurs peuples.

<sup>101</sup> « Amîr al-mu'minîn, ou « prince des croyants », titre protocolaire réservé en islam au détenteur du califat, [...] les chefs charismatiques enfin qui apparurent plus tardivement, soit au XII<sup>ème</sup> siècle comme les Almohades », *DHI*. « rex miramolinus, c'est-à-dire le calife », J. TOLAN, *Les Sarrasins*, Paris, 2003, p. 290.

<sup>102</sup> 1219, septembre, 5. *Expedit tibi non credimus*. Reg. Vat. 10, f. 127 v°, ep. 559.



sources franciscaines : « le roi Miramolin au Maroc<sup>103</sup> ». Je cite un passage de *La Chronique des XXIV Généraux de l'ordre des Mineurs* : « Parce qu'en deux endroits de l'univers la fureur des Sarrazins bouillonnait contre les chrétiens, à savoir en Orient, aux pays de Syrie et en Occident, en Afrique, le roi Miramolin sévissant au Maroc...<sup>104</sup> »

Le même terme est employé par les papes lorsqu'ils s'adressent à des destinataires chrétiens. En 1204, Innocent III écrit au roi d'Aragon ; il parle de la « ruse du roi de Marrakech » qui vient de triompher du roi de Majorque. L'ennemi est alors vu se fortifiant « augmentant ainsi [sa] force malicieuse »<sup>105</sup>. Plus tard, en 1223, lorsque Honorius<sup>106</sup> III écrit aux chrétiens du Maroc, il nomme le souverain simplement « roi de Marrakech ». Quand le même pape, le 20 février 1226<sup>107</sup>, parle du « Miramolin » à l'archevêque de Tolède, il le nomme de la même manière, sans aucun adjectif, qu'il soit mélioratif ou péjoratif.

Le deuxième souverain nommé est hafside. En 1235, Abū Zakariyyā' Yaḥyā reçoit une lettre pontificale<sup>108</sup>. En dehors de cette lettre, le plus souvent les maîtres de Tunis apparurent dans la correspondance pontificale lorsqu'il y avait un espoir de les convertir eux ou un membre de leur famille. L'image du musulman susceptible de se convertir était largement répandue. Le souverain hafside, dans toutes ces lettres, est nommé simplement « roi de Tunis », sans qualificatif. Le même terme est employé dans diverses autres sources chrétiennes, notamment dans les récits de la VIII<sup>ème</sup> croisade<sup>109</sup>. D'autres le nomment également « *miramolinus* », translittération du titre califal<sup>110</sup>.

Dans la première moitié du XIV<sup>ème</sup> siècle, alors que Benoît XII tournait son regard vers le détroit de Gibraltar où se jouait la bataille de Salado, le souverain marīnide ne se voyait pas toujours désigné de la même manière. Au cours de la décennie 1330, période où le pontife prit connaissance des tensions, le

<sup>103</sup> Thomas de Celano, « Vita prima » (1228-1230), *Fontes franciscani*, Assisi, 1995, p. 329-332 ; Bonaventure, « Legenda maior » (1263), *Fontes franciscani*, Assisi, 1995, p. 856-859.

<sup>104</sup> « *Chronica XXIV Generalium Ordinis Minorum* », *Analecta Franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 581.

<sup>105</sup> « *cum potentia malicia eiusdem Marrochitani regis* ». 1204, février, 14. *Divine legis iniuria*. O. HAZENEDER, J.-C. MOORE, A. SOMMERLECHNER, *Die register Innocenz' III*, Wien, Vol. 6, p. 394.

<sup>106</sup> 1223, mai, 13. *Nimia sumus orribilitate*. Reg. Vat. 12, f. 41 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, ep. 146.

<sup>107</sup> 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v<sup>o</sup>, ep. 2.

<sup>108</sup> 1235, mai, 15. *Nobilitatis tuae litteris*. Reg. Vat. 18, f. 21 r<sup>o</sup>, ep. 53.

<sup>109</sup> « les ambassadeurs du roi de Tunis » Texte de GEOFFROY DE BEAULIEU, traduction française de L. CAROLUS-BARRÉ, *Le procès de canonisation de Saint Louis*, Roma, 1995, p. 47. PRIMAT DE SAINT-DENIS, *Roman des Rois*, in *Les Grandes Chroniques de France*, Paris, 1932, t. VII, p. 281. J. HEERS et G. DE GOER, *Itinéraire d'Anselme Adorno en Terre Sainte (1470-1471)*, Paris, 1978, p. 101.

<sup>110</sup> Il est appelé ainsi par Ramòn Llull notamment. « *bene in arabico litteratus ivit Tunicium disputandum eum rege, qui rex Miramamoli vocabatur*. R. LLULL, *Liber de acquisitione Terrae Sanctae*, Barcelone, 1927, p. 276.

souverain est alors nommé « *rex Marrochitani*<sup>111</sup> », roi de Marrakech. Le pape emploie ensuite l'expression de roi des « Benimarins », proche de banū Marīn. Cette dernière appellation révèle seulement, qu'au fil des échanges épistolaires entre le pontife et les rois hispaniques, le pape a entendu ainsi nommé ce souverain<sup>112</sup>. Pour s'adresser aux rois de France et d'Angleterre, moins au fait de l'histoire marocaine, le pape emploie à nouveau le titre de roi de Marrakech. Il rappelle à cette occasion la menace que représente ce dernier qui peut fondre sur l'Espagne<sup>113</sup>. Autour de l'année 1340, les lettres écrites par Benoît XII au roi de Castille et de Léon, au roi d'Aragon, au roi de Majorque et à différents évêques et archevêques de la péninsule ibérique dressent un terrible portrait du roi mérinide. Il est le « roi profane et blasphémateur de Benimarin parmi les rois agaréens blasphémateurs et ennemis de la Croix<sup>114</sup> ». Il est « l'ennemi de la foi chrétienne, l'ennemi profane et le cruel adversaire de la foi orthodoxe<sup>115</sup> », « Le profane roi de Marrakech, ennemi implacable et hostile aspirant à l'invasion, l'occupation, la dévastation et l'oppression des régions hispaniques et à l'extirpation du culte chrétien<sup>116</sup> », celui qui parmi les « rois des Sarrasins » peut le plus déferler contre les terres chrétiennes<sup>117</sup>. Benoît XII craint aussi, à juste titre, que ce roi ne s'assemble avec « d'autres rois agaréens »<sup>118</sup>. Ponctuellement, le nom de « Benimarin » se trouve transformé en « Bellamarin<sup>119</sup> ».

<sup>111</sup> « *Granate ac Marrochitane reges blasphemus* », 1335, avril, 12. *Apostolice sedis circumspecta*. Reg. Vat. 119, f. 110 v° - 111 v°, ep. 291, « *rege Marrochitano* », 1337, juin, 12. *Prudentie vestre litteras*. Reg. Vat. 132, f. 54 r°, ep. 195, « *Marrochitanus rex* », « *regi Marrochitano* », 1339, mars, 22. *Tam litterari quam*. Reg. Vat. 134, f. 28 v°, ep. 109, « *Marrochitanus rex* », 1339, mars, 22. *Infesta mimis tam*. Reg. Vat. 134, f. 29 v°, ep. 110.

<sup>112</sup> « *Rege de Benamarin* », 1340, mars, 7. *Exultamus in te*. Reg. Vat. 128, f. 51 r° - 52 v°, ep. 14, « *reges Granatae et de Benamarin* », 1340, mai, 10. Lettre d'Alfonso, roi de Castille à Benoît XII. A. A., arm. C., 99.

<sup>113</sup> « *rex Marrochitanus Hispanias* », 1340, août, 26. *Novit Deus et*. Reg. Vat. 135, f. 107 r° - v°, ep. 293. « *rex marrochitano* », 1340. *Redeuntem ad nos*. Reg. Vat. 135, f. 116 v° - 118 v°, ep. 303. « *rex Marrochitan.* », 1340. *Bulle Postquam ad*. Reg. Vat. 135, f. 119 r° - 120 v°, ep. 305.

<sup>114</sup> 1340, mars, 7. *Exultamus in te*. Reg. Vat. 128, f. 51 r° - 52 v°, ep. 14.

<sup>115</sup> « *hostis fidei christane... Marrochitanus rex hostis profanus et crudelis adversarius orthodoxe fidei* ». 1339, mars, 22. *Tam litterari quam*. BENOÎT XII, BEFAR, p. 663, n° 2.286.

<sup>116</sup> « *implacidus et infestus hostis ille profanus Rex Marrochitanus videlicet ad invasionem oppressionem devastationem et occupationem partibus ispaniarum et fidelium in ei degentur extirpationemque cultus catholice fidei ac nominis christi aspirans* ». 1340, août, 25. *In amara trahimur*. Reg. Vat. 135, f. 105 r° - v°, ep. 273-278.

<sup>117</sup> « *Agareus Rex de Benimarin inter Reges Sarracenorum potentissimus citra mare ad terras christianorum cum catervis innumerabilibus bellatorum eorumdem hostium transfretavit...* » 1341, avril, 30. *Ad Reprimendii impugnationes*. Reg. Vat. 129, f. 22 r° - v°, ep. 4.

<sup>118</sup> « *Rex blasphemus cum aliis regibus agarens crucis hostibus continue congregare...* » 1340, mars, 7. *Exultamus in te*. Reg. Vat. 128, f. 51 r°.

<sup>119</sup> « *partibus Bellamariniae ac Granatae* ». 1370, février, 25. *Fide digna et*. O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, 1864-1883, t. 26, p. 179.

En 1375, Grégoire XI s'adresse à nouveau au souverain de Maghreb al-Aqsā. Il le désigne, comme le faisait avant lui Benoît XII, par le titre de roi de Benamarin mais sans aucun adjectif péjoratif. Il connaît alors son nom et s'adresse au *magnifico viro Addurhamen regi Benamarine*<sup>120</sup>. Au XIII<sup>ème</sup> siècle et XIV<sup>ème</sup> siècle, les souverains marocains sont les mieux connus du Saint-Siège. Les souverains almohades ne sont nommés de la même manière que les souverains marīnides. La papauté distingue les dynasties par les titres qu'elle emploie.

La papauté eut également connaissance d'autres souverains au Maghreb. Ces autres rois maghrébins sont nommés de manière isolée. Ils sont simplement désignés « roi de telle ville<sup>121</sup> », de Ceuta, de Bougie et de Tlemcen.

Tous les souverains mentionnés par la chancellerie sont appelés « roi », qu'il soient sultan, émir ou calife. Le terme employé est des plus neutre. Les adresses elles aussi sont sobres, les souverains sont qualifiés d'*illustrus* comme il sied au titre de monarque. Les papes parlent par ailleurs peu (ou pas) des peuples maghrébins dans les courriers envoyés aux souverains musulmans d'Afrique de Nord.

## Les Sarrasins

Après les princes, c'est ensuite du peuple que parlent les papes. Le terme le plus fréquemment utilisé, de manière manifeste, est celui de « Sarrasins »<sup>122</sup>.

Le terme de Maures n'est pas usité pour nommer les peuples du Maghreb. En revanche lorsque Honorius III lutte contre les musulmans de la péninsule Ibérique, sujets des même Almohades, il emploie aussi bien le terme de « Maure » comme dans l'expression « *contra Mauros in Hispania*<sup>123</sup> » et celui de « Sarrasins » comme dans la formule « *in fronteria Saracenorum* »<sup>124</sup>. Il préfère le terme de « Sarrasins » pour le royaume de Marrakech<sup>125</sup>.

Ce nom réapparaît ensuite dans une quarantaine de lettres ; son emploi est alors bien plus fréquent que celui de païens, gentils, infidèles, incrédules, étrangers ou barbares. Ces appellations apparaissent elles sporadiquement,

<sup>120</sup> 1375, septembre, 13. *Venerabilis Frater*. Reg. Vat. 271, f. 56 r°, ep. 56.

<sup>121</sup> Sauf le roi de Salé qui est appelé par son nom et son titre : *Zeid Aazon, rex Zale illustris*. 1245, septembre, 24. *Catholice fidei cultum*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 12, n° XIII.

<sup>122</sup> Voir le tableau « L'autre ». Annexes, Base de données, p. 500.

<sup>123</sup> Quelques exemples de lettres où le terme « Maures » et la formule « *Mauros in Hispania* » sont employés : 1218, janvier, 31. *Cum venerabilis frater*. P. PRESSUTTI, *Regesta Honorii Papae III*, Roma, 1888, t. I, p. 177, n. 1049. 1219, février, 9. *Ad exaudendum precis*. *Ibidem*, p. 309, n. 1864. 1219, mars, 15. *Supplicasti nobis*. *Ibidem*, p. 319, n. 1930.

<sup>124</sup> 1217, février, 27. *Ad aures nostras*. *Ibidem*, p. 56, n. 379.

<sup>125</sup> « *Sarracenos in regno Marrocano* », 1225, juin, 6. *Vineae Domini custodes*. *Ibidem*, p. , n. 5527.

« *praedicare baptizare Sarracenos* », 1225, octobre, 7. *Vineae Domini custodes*. L. WADDING, *Annales Minorum*, Quaracchi, 1931-1935<sup>3</sup>, t. II, p. 140, n° XXVIII.

pendant les deux siècles dans une douzaine de lettres<sup>126</sup>. De nombreux termes sont utilisés lorsque Alexandre IV félicite Ramòn de Peñafort et les dominicains pour leur œuvre dans le sultanat de Tunis en juillet 1260, il parle des infidèles, des nations barbares, des terres des Sarrasins, et des nations infidèles.

Le terme générique de « Sarrasin » fut le plus couramment utilisé par la chancellerie pontificale. Le terme, au départ ethnique, désignait un peuple et prit une connotation religieuse pour désigner les musulmans. Il prit parfois un sens plus large, renvoyant à ceux qui n'étaient pas de confession chrétienne. Plus qu'un peuple, les Sarrasins étaient avant tout les musulmans, qu'ils soient d'Orient ou d'Occident. Il s'agit donc d'un terme générique employé par la papauté qui tend à englober les Maghrébins dans le groupe plus large des « Sarrasins ». Les occurrences de ce nom revinrent pendant les deux siècles. Les chrétiens demeuraient sur « les terres des Sarrasins ». Ainsi les « Sarrasins » désignent-ils dans la correspondance ceux qui vivaient au côté des chrétiens. Ayant connaissance de la fureur des Sarrasins<sup>127</sup> et des massacres causés par certains d'entre eux<sup>128</sup> les papes craignaient pour leur fidèles demeurant en Afrique du Nord. Les Maghrébins étaient également ceux qui tenaient les chrétiens en captivité ; ce qui préoccupait beaucoup les papes. Ce fut d'ailleurs le premier souci d'Innocent III en 1199. A la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle, cette préoccupation apparaissait toujours dans plusieurs courriers<sup>129</sup>. En 1375 Grégoire XI présentait « les chrétiens dans la main des Sarrasins »<sup>130</sup>. C'est

<sup>126</sup> « Païens ». 1199, mars, 8. *Inter opera misericordie*. Reg. Vat. 4, f. 148 r°-v°.

« Incrédules ». 1225, octobre, 7. *Vinea Domini custodes*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°, ep. 99.

« Infidèles, gentils ». 1226, février, 20. *Urgente officii nostri*. Reg. Vat. 13, f. 121 v°, ep. 249.

« Gentils, barbares ». 1226, mars, 17. *Ex parte vestra*. Reg. Vat. 13, f. 121 r°, ep. 246.

« Infidèles ». 1260, juillet, 15. TH. RIPOLL, *Bullarium ordinis fratrum praedicatorum*, Rome, 1729-40, t. I, p. 395, n° 275. 1290, février, 9. *Etsi omnes qui*. Reg. Vat. 44, f. 294 r°, ep. 845. 1307, août, 29. *Ad regimen universalis*. Reg. Vat. 54, f. 67 v°, ep. 342. 1312, janvier, 10. *Cunctis ecclesiis prelatorum*. Reg. Vat. 59, f. 9 r°. ep. 36. 1344, janvier, 10. *Cum sit ars*. Reg. Vat. 157, f. 37 v° - 38 r°, ep. 171.

« Païens ». 1325, décembre, 2. *Nuper dilectus filius*. Reg. Vat. 80, f. 147 v°, ep. 389

« Païens, barbares ». 1397, mars, 28. *Fidelium Christianorum per*. C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum*, V-VII, Roma, 1898-1904, t. VII, p. 73, n° 218.

<sup>127</sup> « *perfidorum Sarracenorum rabiem et potentiam* ». 1289, décembre, 11, *Assumpti quamvis immeriti*. J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum*, I-IV, Rome, 1759-68, t. IV, p. 123, n° 194.

<sup>128</sup> « *ipsis in pluribus partibus terrae tuae strages non modica est subsecuta* ». 1246, octobre, 31. *Gaudemus in Domino*. L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce*, Paris, 1866, p. 14, n° XV.

<sup>129</sup> « *Nos itaque de ipsorum captivitate dolentes ac de redemptione paternis studiis meditantés, universis fidelibus utriusque sexus in Benemarine et Marrochitan. regniis degentibus* ». 1375, septembre, 10. Reg. Aven. 196, f. 540.

« *Universos christifideles de novo monet, ut ad liberandos nonnullos christianos e manibus quorundam barbarorum et paganorum Tunisien. pro qua liberatione Iacobus Danthoris de Terracina ord. Min. multum laborat, manis adiutrices porrigant* ». 1397, mars, 28. *Fidelium christianorum per*. C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum*, V-VII, Roma, 1898-1904, t. VII, p. 73, n° 218.

<sup>130</sup> « *multi christiani teneantur Sarracenorum manibus captivati* ». 1375, septembre, 10. Reg. Aven. 196, f. 540.

aussi avec les « Sarrasins » que les chrétiens commerçaient. Tous ces éléments se retrouvent de manière éparse durant les deux siècles que j'étudie.

Pour les papes il fallait aussi étendre le christianisme, convertir et se battre. Lorsqu'il était question de convertir l'autre, le terme d'infidèle est préféré. Sous la plume papale il faut convertir les infidèles ou incrédules<sup>131</sup> et faire la guerre aux Sarrasins<sup>132</sup>. Les prépositions « *contra* » ou « *adversus* » précèdent très fréquemment le nom de Sarrasin. Il faut aller « contre les Sarrasins ». Cette injonction apostolique qui accompagne les intentions bellicieuses des papes revient comme une litanie<sup>133</sup>.

### Les Sarrasins d'Afrique

La dénomination « Sarrasins d'Afrique » fut la plus précise qu'utilisèrent les papes. Elle apparut à deux périodes bien précises. Elle figurait dans cinq lettres, de 1252 à 1255, et dans six lettres, de 1265 à 1267<sup>134</sup>. Les Sarrasins d'Afrique étaient alors qualifiés « d'ennemis du Christ et de la foi chrétienne »<sup>135</sup>. Cette appellation fut adoptée par Innocent IV au cours de cette période où s'affirmait la volonté de mener une croisade en Afrique. Quand il s'adressait au roi de Castille et de Léon, aux archevêques d'Espagne et du Portugal, pour encourager la croisade, ce fut du terme de « Sarrasins d'Afrique » et non de celui de « Sarrasins du Maroc » ou « Sarrasins du royaume de Tunis » qu'usa le pape.

A partir de 1265, se dessina une autre image des Sarrasins, celle des Sarrasins qui venaient d'Afrique jusqu'à Grenade, des Sarrasins d'Afrique qui menaçaient une partie de la Chrétienté. Ils venaient soutenir le royaume de Grenade et ils approchaient des frontières des royaumes ibériques. En 1265,

<sup>131</sup> 1225, octobre, 7. *Vineae Domini custodes*. Reg. Vat. 13, f. 95 r°, ep. 99.

<sup>132</sup> Exception faite de la bulle *Domini custodes* du 7 octobre 1225 : « *liceat praedicare baptizare Sarracenos* ». *Ibidem*.

<sup>133</sup> Au milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle avec les projets d'Innocent IV et d'Alexandre IV (1252, octobre, 4. *Carissimus in Christo*. Reg. Vat. 22, f. 212 r°, ep. 172 et 1254, août, 4. *Pravorum militiis eum*. Reg. Vat. 23, f. 164, ep. 128) ; en 1291 sous le pontificat de Nicolas IV (1291, août, 25. *Tua nobis fraternitas*. Reg. Vat. 46, f. 89 r°, ep. 453) et en 1340 lors de la bataille de Salado. (1340, juin, 20. *Casus ille sinister*. Reg. Vat. 135, f. 39 r° - v°, ep. 104.

<sup>134</sup> 1252, octobre, 4. *Carissimus in Christo*. Reg. Vat. 22, f. 212 r°, ep. 172.  
1252, octobre, 4. *Quasdam Compositiones cum*. Reg. Vat. 22, f. 210 r°, ep. 157.  
1254, mai, 14. *Signo vivifice crucis*. Reg. Vat. 23, f. 90, ep. 640.  
1254, août, 4. *Pravorum malitiis eum*. Reg. Vat. 23, f. 164, ep. 128.  
1255, mai, 13. *Ad reginem universalis*. Reg. Vat. 24, f. 57 v°, ep. 397.

<sup>135</sup> 1265, mars, 2. *Non sine misterio*. Reg. Vat. 32 ff. 3r° - 4r°, ep. 13.  
1265, mars, 31. *In eminenti circumspectionis*. Reg. Vat. 32, f. 5 r°, ep. 17.  
1265, mai, 23. *Visio dura nuntiata*. Reg. Vat. 32, ff. 21 r° - 22 r°, ep. 111.  
1265, juillet, 18. *Inter tot tamen*. Reg. Vat. 32, f. 31 r° - v°, ep. 133.  
1265, juin, 16. *Angit cor nostrum*. Reg. Vat. 32, ff. 24 v° - 25 r°, ep. 125.  
1267, juillet, 11. *Gaudemus in Domino*. Reg. Vat. 32, ff. 159 v° - 160 v°, ep. 69.

Clément IV voulut prêcher la croisade contre les Sarrasins d'Afrique et d'Espagne dans les royaumes d'Espagne, dans les cités et les diocèses de Gênes et de Pise<sup>136</sup>. Il fallait alors lutter contre – dit-il – « les Sarrasins qui viennent en multitude d'Afrique<sup>137</sup> ». L'arrogance des Sarrasins ainsi que leur malice ou leur perfidie est mise en avant<sup>138</sup>. Ensuite l'expression « Sarrasins d'Afrique » revint ponctuellement à la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle et durant le XIV<sup>ème</sup> siècle<sup>139</sup>.

### Les Agaréens

La même invective est réitérée à la fin du XIII<sup>ème</sup> et au XIV<sup>ème</sup> siècle. Parallèlement au terme de « Sarrasin », celui d'Agaréen s'impose. On trouve alors dans les folios des registres du Vatican l'expression « Agaréen des régions d'Afrique<sup>140</sup> ». Le terme « d'ennemi » y est encore apposé et les adjectifs péjoratifs se font de plus en plus nombreux. Ce sont des ennemis perfides, des impies et des blasphémateurs<sup>141</sup>. La faconde apostolique se déchaîne finalement lors de la guerre du Déroit entre le roi de Castille et le roi mérinide. Les Marocains sont envisagés comme plus terribles que jamais, non seulement ce sont de « perfides Agaréens ennemis de la foi chrétienne »<sup>142</sup>, mais en plus ils sont « une multitude innombrable de cavaliers et de fantassins »<sup>143</sup>. À cette date le pontife associe au roi de Grenade et de Benamarin d'autres ennemis

<sup>136</sup> « *predicationem crucis in regnis Yspanie et Januensi ac Pisana civitatibus et diocesibus, contra Yspanie ac Africe Sarracenos* ». 1265, mars, 26. *Non sine misterio*. CLÉMENT IV, BEFAR, t. I, p. 4, n° 15.

<sup>137</sup> « *contra Sarracenos qui nuper in multitudine gravi de Africa venientes, fines Yspanie una cum... Rege Granate* ». 1265, mars, 31. *In eminenti circumspectionis*. CLÉMENT IV, BEFAR, t. I, p. 7, n° 19.

<sup>138</sup> « *Sarracenorum malitia Sarracenorum arrogantiam* ». *Ibidem*. « [...] *contra perfidos Sarracenos, qui congregata de partibus Africe multitudine contumaci proditorie Yspaniarum fines ingressi...* » 1267, juillet, 11. *Gaudemus in Domino*. CLÉMENT IV, BEFAR, t. I, p. 157, n° 500.

<sup>139</sup> 1275, octobre, 14. *Attendentes sollicite*. GRÉGOIRE X, BEFAR, p. 281, n° 649.

1278, octobre, 10. Reg. Vat. 39, f. 43 v°, ep. 183.

1287, janvier, 13. *Intimasti nobis quod*. Reg. Vat. 43, n° 259, f. 197 v°.

1291, août, 25. *Tua nobis fraternitas*. Reg. Vat. 46, f. 89 r°, ep. 453.

1341, avril, 30. *Ad reprimendii impugnationes*. Reg. Vat. 129, f. 22 r°- v°, ep. 4.

1355, mai, 25. *Cum te ut*. Reg. Vat. 228, f. 7 v°, ep. 47.

1375, septembre, 5. *Dudum venientem ad*. Reg. Vat. 271, f. 54 r°- v°, ep. 54.

<sup>140</sup> 1341, avril, 30. *Ad reprimendii impugnationes*. Reg. Vat. 129, f. 22 r°- v°, ep. 4.

1375, septembre, 5. *Dudum venientem ad*. Reg. Vat. 271, f. 54 r°- v°, ep. 54.

<sup>141</sup> 1278, décembre, 01. *Significavit nobis carissimus*. Reg. Vat. 39, f. 49r°-50r°, ep. 195. 1325, décembre, 2. *Nuper dilectus filius*. Reg. Vat. 80, f. 147 v°, ep. 389. 1340, mars, 7. *Exultamus in te*. Reg. Vat. 128, f. 51 r° - 52 v°, ep. 14. 1340, mars, 7. *Exultamus in Carissimo*. Reg. Vat. 128, f. 52 v° - 55 v°, ep. 15. 1341, avril, 30. *Ad Reprimendii impugnationes*. Reg. Vat. 129, f. 22 r°- v°, ep. 4. 1341, avril, 30. *Gaudemus et exultamus*. Reg. Vat. 129, f. 22 v°, f. 23r°- v°, ep. 5.

<sup>142</sup> 1341, avril, 30. *Ad Reprimendii impugnationes*. Reg. Vat. 129, f. 22 r°- v°, ep. 4.

<sup>143</sup> « [...] *aliorumque innumerabili equitum et peditum multitudine sue fetide nationis...* » 1340, décembre, 27. *Prosperis et letis*. BENOÎT XII, BEFAR, p. 118, n° 2.976-2977.

qui peuvent se joindre à eux<sup>144</sup>. La volonté d'apeurer dicte les mots du pape ; il écrit très clairement dans ses courriers que ces « Agaréens » menacent d'envahir le royaume et les terres du roi de Castille et de Léon<sup>145</sup>.

## Les Maures

Le terme de Maure est, à une exception près, absent de mon corpus. Le vocable Maure est en revanche usité durant la même période pour nommer les musulmans d'Espagne. Au contraire, de nombreux auteurs chrétiens nommèrent Maures les Maghrébins, et « Mauritanie » l'Afrique du Nord. Ce fut le cas du père Wadding dans ses *Annales Minorum* et d'Odorico Rinaldi dans ses *Annales ecclesiastici*.

En 1388, une lettre isolée, éditée par Odorico Rinaldi, utilise le nom de Maure. L'ennemi est alors le pirate du littoral africain. Le pape accorde des indulgences de croisade pour lutter contre « les Maures et infidèles »<sup>146</sup>. Au siècle suivant il semble que l'appellation mauresque a prévalu sur la sarrasine.

Les registres vaticans sont une mémoire qui aujourd'hui encore m'a permis de narrer l'histoire des relations qu'entretint le Saint-Siège avec le Maghreb. C'est aussi la vision pontificale qui, par le choix de l'enregistrement et le contenu de ces textes, s'inscrit dans le temps long ; cette vision qui dès le XVI<sup>ème</sup> siècle a été répétée et diffusée, à travers de grandes annales ecclésiastiques et franciscaines avec pour but de relire « l'histoire de la Chrétienté comme processus d'expansion missionnaire<sup>147</sup> ». Cette perspective ne correspond pas compertement au corpus maghrébin. Certes le développement de la foi chrétienne est le sujet central de la correspondance papale mais, dans leurs lettres, les pontifes n'ont pas de volonté systématique d'expansion sur le Maghreb, loin s'en faut. Ces terres, autrefois chrétiennes, auraient pu aisément faire l'objet d'un discours symbolique ou du moins systématique pour soutenir la mission, la croisade et l'intégration de l'Afrique du Nord à la chrétienté. La papauté ne s'inscrit jamais dans cette « dialectique » mais fit preuve bien souvent de pragmatisme. Sans doute sont-ce les prétentions aragonaises sur le Maghreb qui bloquèrent les intentions du Saint-Siège.

<sup>144</sup> « [...] *Rege de Benamarin et Regem Granate et quoscumque alios crucis hostes...* » 1340, mars, 7. *Exultamus in te*. Reg. Vat. 128, f. 51 r° - 52 v°, ep. 14.

<sup>145</sup> « [...] *contra perfidos Agarenos qui Regna et terras suas invadere presumpserunt...* » 1340, mars, 7. *Apostolice sedis circumspecta*. Reg. Vat. 128, f. 57 v°, ep. 18.

<sup>146</sup> 1388, Pérouse. *Dilecti filii nobiles*. O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, 1864-1883, t. 26, p. 478.

<sup>147</sup> TH. TANASE, « Jusqu'aux limites du monde », *La papauté et la mission franciscaine, de l'Asie des Mongols à l'Amérique de Christophe Colomb*, Université Paris I, 2011, p. 9-10.





## Conclusion

Au terme de ce vaste tableau, il faut mettre en avant le pragmatisme constant de la politique pontificale vis-à-vis du Maghreb. Si la croisade fut un sujet récurrent dans les lettres pontificales, les attaques qui se déroulèrent le long des côtes méditerranéennes n'eurent guère pour les papes de véritable portée symbolique. Le Saint-Siège s'adapta à l'évolution de la géopolitique méditerranéenne occidentale. À partir du milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle les fronts se stabilisaient et les décisions prises par les pontifes favorisèrent la défense des frontières de l'Europe chrétienne et des chrétiens sur place ; ils éprouvèrent de la méfiance vis-à-vis des Aragonais, rivaux des Angevins à partir des Vêpres siciliennes et soutinrent les souverains castillans et français. La papauté se préoccupa également de maintenir une présence religieuse en Afrique du Nord et de garder un lien avec les chrétiens y vivant.

On constate finalement qu'il n'y eut pas de politique pontificale homogène vis-à-vis du Maghreb durant ces deux siècles. Les relations tendues avec l'Aragon semble avoir été un des freins majeurs. Le Saint-Siège s'adapta aux circonstances et à l'époque. Tous les pontifes n'eurent pas le même degré d'intérêt pour le Maghreb et, parfois, plusieurs décennies durant, les papes ne se soucièrent aucunement de l'Afrique du Nord. En revanche ce sont les mêmes sujets qui préoccupèrent la papauté aux XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles : les croisades, les attaques des Marīnides contre la péninsule ibérique, la vie de l'évêché de Marrakech, le bon déroulement de la vie religieuse des communautés de chrétiens sur place et le rachat des captifs. Seules les tentatives d'évangélisation semblèrent s'esouffler ; elles occupèrent de moins en moins de place dans la correspondance. Les projets d'expansion du christianisme perdurèrent toutefois au XIV<sup>ème</sup> siècle. La prédication et la croisade furent les deux pendants d'une même préoccupation, néanmoins l'initiative n'était pas pontificale. La papauté soutenait certains souverains chrétiens, ceux de Castille ou de France, mais semblait freiner les initiatives du roi d'Aragon. Par ailleurs, jamais la papauté ne formula l'idée du prolongement de la *reconquista* ou de la reconquête de l'Afrique chrétienne. Il s'agissait plutôt pour le Saint-Siège d'un enjeu afférent aux frontières. Ainsi les pontifes eurent-ils par moment la volonté d'attaquer le Maghreb, mais également le souci de se défendre de certains souverains d'Afrique du Nord.

Lorsque l'Orient se fermait, le Maghreb restait accessible. Les croisades, même si elles avaient une ampleur moindre, se firent plus nombreuses à partir du XIV<sup>ème</sup> siècle. Ceuta ne fut pas prise par hasard, ce fut le fruit d'une longue période d'activité dans cette région. La papauté soutenait alors le roi portugais dans ses projets de conquête. Les ordres militaires furent également impliqués, ils reçurent entre autres l'Église de Santa Maria de Africa à Ceuta. Jamais de son côté l'évêché de Marrakech ne porta le titre d'Église d'Afrique. Après

la conquête de Ceuta, les bulles de croisade légitimèrent l'expansion portugaise jusqu'en Afrique noire. En 1469, Rodrigo Sánchez de Arévalo, dans son *Histoire hispanique*, rappelait le passé romain de l'Afrique du Nord, rattachant ainsi cette terre à l'Espagne<sup>1</sup>. En 1471, la prise de Tanger engendra la création d'un nouveau siège épiscopal. *Nunius Alvares* en fut le premier prélat. Quelques années après, la *reconquista* était achevée dans la péninsule ibérique. En 1494, par le traité de Tordesillas, la Castille et le Portugal se partageaient le monde en vue de conquêtes. Ce traité rappelle celui de Monteaugudo, en 1291, entre le roi de Castille et le roi d'Aragon<sup>2</sup>. À la fin du XV<sup>ème</sup> siècle, Alexandre IV accorda lui aussi des subsides de croisade aux « Rois Catholiques », Isabelle de Castille et Ferdinand d'Aragon.

La *reconquista* pouvait alors se poursuivre en Afrique du Nord. Les ports maghrébins furent conquis : Melilla dès 1497, Mers-el-Kébir en 1505, le Peñón de Vélez de la Gomera en 1507, Oran en 1509, et enfin Bougie et Tripoli en 1510<sup>3</sup>. En 1481 et 1516, les martyrs de Marrakech puis ceux de Ceuta furent reconnus dans ce contexte de conquête. Toutefois les avancées chrétiennes le long de la côte maghrébine n'aboutirent qu'à peu de conquêtes territoriales en Afrique du Nord ; les places fortes chrétiennes le long de la côte africaine servirent surtout comme point d'ancrage pour défendre les intérêts chrétiens<sup>4</sup>.

En outre, dès le XII<sup>ème</sup> siècle, des mécanismes se mirent en place pour permettre aux pontifes d'échanger avec le Maghreb et de soutenir les chrétiens qui y demeuraient. Le premier voyage des trinitaires ainsi que le premier martyr franciscain eurent lieu au Maroc. L'Afrique du Nord était proche. Cela en fit une terre d'expérience. Des mercenaires chrétiens étaient alors au service des souverains maghrébins. Les papes s'en soucièrent durant les deux siècles. Ils entretenirent donc à leur sujet une correspondance avec les califes almohades. Sans doute les pontifes de la première moitié du XIII<sup>ème</sup> siècle espérèrent-ils pouvoir s'appuyer sur la communauté chrétienne du Maroc pour étendre la foi chrétienne en Afrique du Nord. Par ailleurs les mercenaires pouvaient également renseigner ponctuellement le Saint-Siège au sujet de ce qui se déroulait au Maroc. Il ne faut toutefois pas omettre que ces soldats faisaient partie des

<sup>1</sup> « Joseph Pérez, *Histoire de l'Espagne*, Fayard, 1996, p.177 » A. BROGINI et M. GHAZALI, « Un enjeu espagnol en Méditerranée : les présides de Tripoli et de La Goulette au XVI<sup>ème</sup> siècle », *Cahiers de la Méditerranée*, 2005, p. 15, note 2.

<sup>2</sup> Voir PH. GOURDIN, « Le "partage" du Maghreb entre l'Aragon et la Castille au traité de Monteaugudo (1291) », in *Le partage du monde, Échanges et colonisation dans la Méditerranée médiévale*, Paris, 1998, p. 399 et P. GUICHARD, « Avant Tordesillas : La délimitation des terres de reconquête dans l'Espagne des XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles », in *La Méditerranée médiévale, perceptions et représentations*, Sfax, 2002, p. 460.

<sup>3</sup> M. GARCÍA ARENAL et M. A. DE BUNES, *Los Españoles y el Norte de África siglos XV-XVIII*, Madrid, 1992, p. 291.

<sup>4</sup> A. BROGINI et M. GHAZALI, « Un enjeu espagnol en Méditerranée : les présides de Tripoli et de La Goulette au XVI<sup>ème</sup> siècle », *Cahiers de la Méditerranée*, 2005, p. 9-13.

armées de souverains musulmans et fortifiaient ainsi le camp « ennemi ». Cette situation embarrassante interpella les papes mais elle perdura.

La place des frères mendiants fut particulière dans l'histoire des relations entre la papauté et le Maghreb. Ils apparaissent d'ailleurs à tous les chapitres de mon travail. Ces religieux partirent pour évangéliser mais aussi et surtout pour s'occuper de tous les chrétiens qui vivaient dans ces terres d'outre-mer : leur rôle était multiple. Ils furent aussi pour les pontifes des messagers et des informateurs. Dans ce contexte, lorsque les fonctionnements étaient en place, la papauté continua à intervenir, mais de manière très ponctuelle, quand le besoin en faisait sentir. Ainsi au XIV<sup>ème</sup> siècle les mendiants tout autant que les papes s'accommodèrent des réalités de terrain. En terre étrangère, ce fut le pragmatisme des papes qui prima ; ils adaptèrent l'enseignement et la juridiction de l'église à la réalité concrète de la vie de ces communautés en terre d'Islam.

Enfin les pontifes semblent suivre les initiatives des souverains chrétiens, des religieux qu'ils tentent d'encadrer ou des chrétiens du Maghreb plus qu'ils n'entreprennent de projet sur l'Afrique du Nord.

Rome, aux XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles, se préoccupa du Maghreb, soit dans son ensemble – lors du soutien à la croisade et à la lutte contre l'infidèle – soit dans ses parties lorsqu'il s'agit de gestion pratique, de protection du culte, des chrétiens, des captifs. Les deux attitudes se superposèrent naturellement. De manière générale ce furent les terres les plus proches de l'Europe chrétienne – celles-là qui sont accessibles par le détroit de Gibraltar et le canal de Sicile – qui retinrent l'attention du Saint-Siège. Le Maghreb central semble ne pas exister aux yeux des pontifes. Les seules villes intérieures qui intéressèrent les papes furent Fès et Marrakech, parce que s'y trouvaient des mercenaires chrétiens. Ce corps de soldats préoccupa le Saint-Siège. Ainsi l'évêché de Marrakech fut fondé très tôt, pour répondre à un besoin réel. Ce n'était pas le prestige de l'évêché de Marrakech ou sa valeur symbolique qui importait mais simplement la présence en terre infidèle d'une hiérarchie ecclésiastique. Le caractère symbolique des hiérarchies ecclésiastiques en Afrique apparut ensuite à partir de la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle. En Ifrīkiya, après celui d'Hippone refondé en 1375, trois évêchés plus symboliques furent créés. Le premier fut celui de Carthage en 1519, dont les évêques n'étaient pas tenus à résidence. Déjà en 1470, un évêché de Carthage *in partibus* avait été mentionné dans la copie que le notaire Francesco Belleto effectua d'une bulle de Boniface VIII<sup>5</sup>. Ensuite, en 1512, l'évêché de Constantine était rattaché au précédent, ses évêques n'étaient pas non plus tenus à résidence. Enfin le plus tardif et éphémère siège de Tunis n'eut qu'un seul titulaire, *Bartholomaeus Perez*, nommé en 1571. L'évêché de Marrakech n'était alors plus qu'un titre qui ne tarda pas à disparaître.

<sup>5</sup> A.SV. not Francesco Belleto f° 6, 28/08/1470 dans PH. GOURDIN, *Les relations politiques et économiques entre l'Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, p. 187.



# Index

- A
- Abd al-Mu'min 18  
souverain almohade 18
- 'Abd al-Wādides 23, 24, 227, 236
- Abū 'Alī  
souverain marīnide 326
- Abū 'Aṣīda  
souverain ḥafṣide 280
- Abū Bakr  
neveu du souverain ḥafṣide 175, 468
- Abū Fāris  
souverain marīnide 24, 194
- Abū Ḥafṣ  
souverain ḥafṣide 216
- Abū l-Ḥasan  
souverain marīnide 23, 183, 185, 253
- Abū Malik  
fils du souverain marīnide Abū l-Ḥasan 183
- Abū Sa'īd  
calife almohade 98, 100, 107, 232, 263, 441  
sultan marīnide 253, 32
- Abū Tabet 'Amer  
souverain marīnide 267
- Abū Tālib 329
- Abū Ya'qūb Yūsuf  
souverain marīnide 265
- Abū Yaḥya Abū Bakr  
souverain marīnide 236
- Abū Yūsuf Ya'qūb  
souverain marīnide 23
- Abū Zakariyyā' Yaḥyā  
souverain ḥafṣide 23, 24, 86, 90, 216, 262, 379, 435
- Accurse  
franciscain 59
- Acre  
Saint-Jean-d'Acre 138, 157, 160, 169, 204, 223
- 'Adal'aziz 437
- Ademarus de Aureliaco*  
évêque de Marrakech, franciscain 336, 341, 484
- 'Ādil 90
- 'Ādil 'Azīz 96
- Adjutus  
franciscain 59
- Adriani diacono*  
cardinal 455
- Agapitus*  
évêque de Brescia 42, 194, 478
- Aghinat 265
- Agnani 167
- Agnellus*  
évêque de Marrakech, franciscain 70, 86, 92, 301, 308, 309, 313, 320, 434, 442
- Aigues-Mortes 85, 91, 127, 135, 136
- al-Andalus *Voir* Andalousie
- Alarcos 21, 51, 53, 247
- Albano 139, 330
- Alcántara  
ordre de 19, 182, 184, 472
- Alexandre IV 32, 39, 41, 52, 53, 110, 115, 116, 117, 119, 120, 123, 124, 125, 126, 128, 128, 130, 132, 152, 153, 154, 155, 282, 315, 317, 351, 357, 375, 376, 382, 388, 446, 447, 448, 449, 450, 462
- Alexandrie 223, 225, 284, 340, 477
- Alfonso I<sup>er</sup>  
roi du Portugal 19
- Alfonso III  
roi d'Aragon 151, 276, 362, 459  
roi du Portugal 117
- Alfonso IV  
roi d'Aragon 327  
roi du Portugal 41, 181, 187, 473, 476
- Alfonso IX  
roi de Léon 81
- Alfonso V  
roi d'Aragon 256
- Alfonso VIII  
roi de Castille 53, 75

- Alfonso X  
 roi de Castille 116, 117, 118, 119, 113,  
 131, 133, 138, 147, 151, 155, 180, 189,  
 315, 448, 456, 462
- Alfonso XI  
 roi de Castille 39, 40, 181, 182, 183, 187,  
 191, 192, 224, 327, 345, 369, 471, 472,  
 473, 475, 476
- Alfonsus Bonohominis*  
 évêque de Marrakeck, dominicain 179,  
 190, 329, 330, 332, 474
- Alfonsus de Xerez*  
 dominicain 333, 479
- Alfonsus fernandi de Mendossa* 256, 468
- Algarve 41, 181, 188, 192, 474, 476, 485
- Alger 19, 255
- Algésiras 171, 173, 190, 191, 192, 369, 376,  
 465, 476
- al-Kāmil 22
- Allemagne 16, 149, 174, 201
- al-Ma'mūn  
 calife almohade 15, 64, 81, 209, 229,  
 230, 231, 263, 292, 348
- al-Maqrīzī 141
- al-Manšūr  
 calife almohade 53, 213, 240, 244, 247
- Almería 170
- Almohades 20, 23, 33, 41, 51, 53, 81, 83,  
 98, 99, 100, 101, 110, 118, 119, 120, 130,  
 177, 216, 217, 228, 229, 230, 232, 238,  
 264, 314, 320, 366, 430
- Almoravides 51, 227
- al-Murtaḍā  
 calife almohade 42, 100, 107, 108, 110,  
 228, 233, 313, 314, 339, 345, 350, 443,  
 444
- al-Mustanšir  
 souverain ḥafšide 136, 142, 249, 273,  
 348
- souverain marīnide 84
- al-Nāšir  
 calife almohade 51, 53, 247
- souverain ḥammādide 17
- Alonso Pérez de Gusmán 172
- al-Rashīd  
 calife almohade 81, 83, 84, 263, 441
- Alvarus 61
- al-Wansharīsī 275
- Amauriz de la Roche  
 sous-légit pontifical, dominicain 139
- Ampurias  
 comte 40, 103, 105, 213, 266, 437
- Ancône 49
- Andalousie 19, 131, 170, 171, 229, 299
- André de Longjumeau  
 dominicain 136, 139
- Andrea, cardinali S. Susanna*  
 légat pontifical 190
- Anfa 215
- Angelus*  
 évêque de Marrakech, franciscain 335,  
 483, 485
- Angleterre 14, 37, 41, 114, 120, 138, 141,  
 149, 169, 182, 186, 188, 190, 194, 195,  
 198, 380, 446, 472, 478
- Anselme Adorno 243, 275, 276, 288
- Anselme Turmeda 286, 484
- Antoine de Padoue 59, 66, 67, 84
- Aragon 19, 21, 33, 37, 38, 40, 50, 52, 59, 68,  
 90, 97, 103, 104, 105, 111, 113, 117, 120,  
 121, 122, 123, 132, 133, 134, 137, 138, 141,  
 145, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 155,  
 163, 165, 169, 170, 173, 174, 176, 178,  
 190, 192, 194, 197, 201, 202, 204, 213,  
 216, 217, 226, 228, 241, 244, 251, 252,  
 254, 266, 274, 276, 281, 307, 309, 319,  
 321, 322, 323, 325, 327, 328, 332, 333,  
 334, 335, 337, 341, 343, 351, 353, 355,  
 356, 360, 361, 362, 366, 370, 371, 372,  
 377, 379, 380, 382, 430, 437, 439, 457,  
 458, 459, 460, 467, 469, 470, 474, 475
- Arcilla 116
- Arménie 271
- Arnaldo de Furo*  
 franciscain 280
- Arnaldus de Guardia*  
 dominicain 122
- Arnaldus de Mianian*  
 chanoine de Gérone 40
- Arnaldus Sartedol*  
 évêque de Marrakech, dominicain 239,  
 333, 334, 354, 478, 479, 480
- Asie 372
- Asilah 215
- Astorga 185, 459
- Atlantique 202
- Augustin  
 saint Augustin 16, 19, 22, 88, 138, 146,  
 149, 249, 255, 373
- Averroès 170
- Avignon 29, 39, 170, 187, 193, 198, 201,  
 332, 335, 336, 361



- Ávila 19, 184, 471  
*Aymarus Alfonsi* 195, 239, 265, 334, 354, 356, 480
- B**  
 Badajoz 117, 448  
 Baeza 75, 299, 367, 433  
 Bagdad 22, 82, 433  
 Barcelone 22, 104, 111, 122, 126, 127, 141, 160, 175, 249, 253, 254, 256, 291, 438  
*Bartholomaeus de Placentia* franciscain 255, 481  
*Bartholomaeus Perez* évêque de Tunis 389  
 Baybars sultan mamelouk 141  
 Béatrice comtesse de Dreux 171, 464  
*Beltraminus, electus* de Chieti 182, 469  
*Benedicto Sancii* prieur de l'Église de Marrakech 333, 479  
 Beni Hammad 17  
 Benoît XII 32, 39, 40, 42, 173, 181, 182, 183, 185, 186, 187, 188, 224, 266, 287, 328, 352, 353, 359, 368, 377, 379, 469, 470, 471, 472, 473, 474  
 Benoît XIII 201, 337  
 Bérard franciscain 59, 60, 63, 74, 301  
*Berengarius de Solano* dominicain 332, 479  
 Berenguer Aymeric prêtre des Catalans 273  
*Bernardus* franciscain 106, 280, 313, 314, 442  
*Bernardus de Murcia* évêque de Marrakech, dominicain 168, 179, 323, 352, 465  
 Bernat de Fons 174  
*Bernat de Sala* franciscain 280  
 Bernat Segui 244, 326  
 Bernat Serra prêtre des Catalans 273  
*Berthomeu Gaço* dominicain 334, 335  
 Bertran de Canals 273  
 Bertrand évêque d'Ostie 481  
*Bertrandus Convenarum* 42, 194, 478
- Bertranno* légat pontifical 431  
*Blancus* évêque de Marrakech, franciscain 132, 154, 315, 316, 317, 318, 358, 453, 462  
*Bllingerius Catellanus* franciscain 280  
 Bologne 286  
 Bonaventure 55  
 Bône 149, 201, 241, 254, 261, 372  
 Boniface IX 198, 255, 335, 355, 369, 483  
 Boniface VIII 144, 146, 157, 159, 161, 166, 191, 196, 197, 223, 277, 371, 389, 463, 464  
*Bonifacio de Calamandrano* 167  
 Bougie . 20, 22, 23, 24, 31, 42, 58, 80, 94, 97, 107, 118, 144, 157, 162, 163, 169, 170, 185, 200, 209, 212, 217, 219, 241, 250, 252, 254, 255, 256, 257, 263, 270, 271, 273, 274, 275, 305, 306, 307, 325, 355, 365, 370, 374, 375, 378, 381, 388, 431, 468, 481  
 Bourgogne 201  
 Braga 39, 151, 171, 186, 188, 203, 317, 325, 341, 459, 467, 473, 474, 484  
 Burgos 38, 104, 156  
*Busium Falconis* 238
- C**  
 Cadix 131, 376, 451  
 Caire 84, 108, 136, 141  
 Calatrava ordre de 18, 102, 105, 133, 184, 440  
 Canaries (îles) Voir Fortunées (îles)  
 Carthage 16, 17, 139, 145, 243, 277, 340, 370, 389, 464  
 Carthagène 99, 106, 110, 387, 448, 458  
 Castille 19, 21, 32, 33, 37, 38, 39, 40, 41, 52, 64, 75, 100, 103, 105, 107, 111, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 123, 129, 133, 134, 145, 147, 151, 152, 155, 169, 170, 171, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 191, 192, 193, 194, 195, 201, 203, 204, 210, 225, 230, 235, 236, 239, 240, 247, 252, 253, 256, 259, 265, 266, 284, 292, 315, 319, 321, 322, 328, 331, 332, 334, 335, 336, 337, 345, 351, 354, 355, 359, 362, 366, 376, 380, 383, 384, 385, 387, 439, 445, 448, 449, 451, 455, 456, 457, 462, 470, 4725, 473, 476, 477, 481  
 Castrello 449, 450

- Catalogne 129  
 Célestin III 20  
 Célestin V 157, 159, 161  
 Cendra  
   dominicain 127, 136, 351  
 Ceuta 20, 22, 31, 34, 35, 42, 50, 52, 55, 56,  
 58, 60, 68, 69, 77, 78, 79, 80, 94, 96, 97,  
 98, 116, 119, 131, 148, 156, 165, 168, 169,  
 170, 171, 173, 192, 201, 202, 203, 204,  
 206, 209, 212, 214, 219, 257, 263, 288,  
 290, 293, 306, 318, 329, 341, 360, 365,  
 366, 368, 374, 375, 376, 378, 381, 387,  
 388, 431, 440, 465, 467, 484, 485  
 Charles d'Anjou 134, 136, 138, 142, 148,  
 150, 459  
 Charles II d'Anjou 152, 459  
 Charles V  
   roi de France 41, 194, 354, 478  
 Charles-Quint 293  
 Chick 127  
 Chine 48  
 Christ 16, 21, 47, 48, 54, 55, 66, 73, 78, 84,  
 94, 96, 98, 99, 105, 109, 113, 114, 120,  
 124, 138, 140, 144, 154, 168, 179, 183,  
 197, 209, 222, 230, 231, 232, 233, 240,  
 246, 248, 255, 259, 290, 302, 306, 310,  
 317, 318, 323, 374, 383, 433, 434, 437,  
 476  
 Chypre 162, 159, 271  
 Claire  
   sainte Claire 66, 115  
 Claude de Saint-Roman  
   mercédaire 253  
 Clément IV 32, 131, 132, 133, 134, 137,  
 144, 222, 266, 308, 318, 375, 384, 451,  
 452, 453, 454, 455  
 Clément V 39, 159, 161, 163, 167, 169, 170,  
 171, 172, 173, 174, 223, 237, 238, 265,  
 307, 322, 323, 324, 325, 327, 328, 352,  
 353, 354, 355, 359, 370, 371, 376, 464,  
 465, 466, 467  
 Clément VI 40, 41, 190, 191, 192, 255, 330,  
 474, 475, 476  
 Clément VII 198, 255, 335, 336, 337, 355,  
 481, 482  
 Coimbra 59, 62, 65, 291  
 Collo 112, 128, 148, 149, 150, 217, 244, 254,  
 356, 360, 371, 372  
 Compostelle 116, 117, 186, 192, 448  
 Conigliera  
   île de 199  
 Conrad de Castro 216  
 Conrad Lancia 148, 360  
 Conradin 134  
 Constantine 24, 112, 148, 149, 244, 256,  
 389  
 Constantinople 137  
 Cordoue 52, 106, 181  
 Crimée 177  
 Cuenca 184, 471  
 D  
 D. Frei Roberto  
   évêque de Silves 117  
 Damas 22, 82  
 Damiette 22  
 Daniel  
   franciscain 78, 79, 80, 291  
*Daniel de Placentia*  
   franciscain 255, 481  
*Diaz Trugillo*  
   évêque de Marrakech 332, 339  
*Didacus Stephani*  
   dominicain 122  
*Didacus di Xiricio*  
   évêque de Marrakech, franciscain 336,  
 483  
 Diego Gelmínez 19  
 Djerba 18, 31, 145, 151, 166, 168, 173, 188,  
 191, 196, 197, 198, 201, 209, 219, 282,  
 363, 366, 371, 372, 376, 463, 466, 482  
 Domingo Pardo  
   trinitaire 253  
*Dominicus*  
   franciscain 81, 258  
   évêque de Marrakech, dominicain 70,  
 72, 73, 74, 75, 298, 299, 367, 431, 432  
 Dominique  
   saint Dominique 22, 48, 72, 79, 120, 125,  
 128, 130, 159, 285, 287, 329  
 Don Hugo  
   prêtre des Génois 79, 289  
 Don Pedro Alvarez de Albornoz  
   Archevêque de Séville 332  
 Don Pedro Fernandez  
   enfant du Portugal 59, 60, 63, 240, 291  
 Dor 336, 482  
 Dreux 171, 464  
 E  
 Écosse 141  
 Edward I<sup>er</sup>

- roi d'Angleterre 138, 141, 169  
 Edward III  
 roi d'Angleterre 186  
 Égypte 21, 22, 49, 112, 137, 142, 152, 169,  
 218, 223, 329  
*Electus*  
 franciscain (1) 57  
 franciscain (2) 259  
 Elemosine  
 franciscain 144, 284  
 Élie  
 franciscain 78, 309  
 Enrique II  
 roi de Castille 194, 479  
 Espagne 12, 14, 20, 21, 23, 38, 42, 50, 51,  
 55, 69, 79, 91, 104, 111, 113, 116, 119,  
 122, 124, 127, 132, 133, 169, 170, 171,  
 174, 178, 183, 189, 192, 194, 217, 219,  
 222, 262, 266, 282, 283, 290, 291, 296,  
 305, 318, 330, 335, 336, 367, 375, 377,  
 380, 384, 385, 388, 434, 438, 445, 447,  
 448, 449, 451, 452, 453, 454, 476, 478,  
 483  
 Éthiopie 101, 152, 371, 375  
*Eulogius* 61  
 Europe 20, 88, 162, 167, 189, 192, 193, 204,  
 209, 244, 287, 306, 369, 372, 387, 389  
 Évora 40  
 Évreux 139
- F**  
 Ferdinand d'Aragon 388  
 Fernando I<sup>er</sup>  
 roi du Portugal 41, 194, 195, 481  
 Fernando III  
 roi de Castille 15, 52, 64, 81, 103, 106,  
 113, 117, 204, 209, 229, 235, 240, 292  
 Fernando IV  
 roi de Castille 39, 171, 252  
*Fernandus Johannis*  
 doyen de Séville 449, 450  
 Fès 23, 31, 60, 82, 83, 84, 86, 165, 171, 203,  
 239, 240, 256, 265, 290, 301, 312, 315,  
 321, 333, 334, 337, 365, 369, 389, 434,  
 479, 485  
 Formose .16  
 Fortunées (îles) 151, 192, 226, 330, 376,  
 475, 476  
 France 33, 37, 41, 42, 91, 127, 137, 139,  
 140, 141, 142, 144, 145, 146, 150, 152,  
 166, 174, 182, 186, 190, 194, 195, 198,  
 201, 256, 351, 354, 380, 387, 463, 459,  
 460, 463, 464, 472, 473, 475  
 Francesco Belleto 277, 389  
*Franciscus*  
 évêque de Marrakech, dominicain 168,  
 252, 307, 324, 325, 326, 327, 353, 466,  
 467  
 François  
 saint François 22, 57, 59, 66, 79, 84, 102,  
 130, 159, 277, 287, 336, 362, 450  
 Frédéric  
 fils du roi de Castille 455  
 Frédéric II 81, 82, 90, 91, 94, 134, 435, 436  
 Frédéric III  
 roi de Sicile 174, 281, 363, 371, 466  
*Fredolus*  
 évêque d'Oviedo 148  
*Fredulus*  
 messager du pape 456  
 Froissart 187, 198, 199, 370
- G**  
 Gabès 17  
*Garsias Fernandi de Bartoso* 40  
 Gênes 37, 40, 93, 104, 132, 160, 162, 185,  
 190, 197, 198, 200, 202, 216, 224, 226,  
 256, 281, 289, 313, 384, 450, 452, 472,  
 475  
 Geoffroy de Beaulieu  
 dominicain 135, 138, 140, 139, 143, 145,  
 372  
 Géorgie  
 roi de 82  
 Gérone 40, 273  
 Gibraltar 23, 39, 79, 93, 96, 102, 133, 148,  
 170, 171, 172, 173, 176, 181, 183, 186,  
 190, 194, 200, 202, 204, 252, 266, 307,  
 317, 366, 369, 379, 389, 469, 472  
 Gilles  
 franciscain 57  
 Gilles d'Assise 66  
 Giral d'Argilet  
 prêtre des Catalans 273  
 Gocelm  
 dominicain 252, 328  
*Gonsalbus*  
 hospitalier 293, 431  
 Gonzalo Martinez de Oviedo 182  
 Gratien 260  
 Grégoire II 16  
 Grégoire IX 22, 52, 70, 81, 82, 84, 85, 87,

- 88, 89, 90, 91, 92, 97, 98, 99, 100, 109, 110, 111, 116, 154, 159, 212, 219, 220, 222, 230, 235, 242, 243, 249, 251, 256, 259, 260, 278, 279, 298, 300, 301, 302, 308, 309, 338, 348, 349, 355, 357, 365, 371, 377, 433, 434, 435, 436, 437
- Grégoire le Grand 29
- Grégoire VII 16
- Grégoire X 38, 145, 146, 147, 156, 172, 222, 359, 456, 457, 462
- Grégoire XI 32, 33, 34, 41, 42, 111, 193, 194, 225, 239, 243, 254, 255, 266, 285, 286, 334, 340, 353, 355, 370, 376, 380, 382, 404, 478, 479, 480, 481
- Gregorius Casaloni*  
évêque de Marrakech, dominicain 332, 478
- Grenade 23, 33, 39, 41, 42, 132, 133, 147, 170, 171, 175, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 188, 192, 194, 195, 196, 201, 224, 254, 328, 329, 347, 376, 383, 384, 451, 452, 461, 470, 471, 473, 476, 477, 478, 480, 481
- Guillaume de Nangis 135, 140
- Guillaume Giraldo  
mercédaire 253
- Guillaume Oulomar 40, 173
- Guillelm Guitar*  
franciscain 281
- Guillelmus*  
légal pontifical 224, 477
- Guillelmus Bonselli*  
franciscain 280
- Guillelmus de Rivopullio* 243, 285
- Guillem de Moncada 241, 262, 276
- Guinée 377
- Gummi 16
- Gundisalvus*  
évêque de Sigüenza 40
- Gundisalvus Martini*  
de l'ordre d'Alcántara 182, 470
- Gutierre 336
- H
- Ḥafšides 24, 177, 185, 227, 233, 236, 241, 248, 366
- Hamar 163
- Hattin 21, 245
- Henri III  
roi d'Angleterre 41, 114, 115, 141, 446
- Henri VII 174
- Henricus de Haste*  
chanoine d'Amalfi 182, 469
- Hippone 17, 19, 33, 88, 285, 286, 341, 372, 389, 482, 484
- Honorius III 22, 23, 25, 51, 54, 58, 63, 64, 65, 67, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 79, 81, 85, 86, 154, 219, 235, 249, 250, 251, 256, 257, 279, 288, 293, 297, 298, 300, 301, 308, 318, 338, 348, 357, 358, 360, 365, 367, 378, 381, 431, 432, 433
- Honorius IV 145, 151, 459
- Hugo* 81, 258
- Humbert  
patriarche dominicain d'Alexandrie 284, 340
- Humbert de Romans 121, 146
- Hunayn 215
- I
- Iacme*  
franciscain 281
- Ibiza 106
- Ibn Abī Zār' . 63, 64, 229, 232, 259, 295
- Ibn al-Aḥfir 140
- Ibn al-Lihyānī  
roi de Tunis 40, 175, 174, 176, 282, 361, 363, 467
- Ibn Baḥṭūta 15
- Ibn Djuzayy 15
- Ibn Khaldūn 15, 18, 81, 111, 118, 141, 142, 149, 151, 167, 172, 185, 183, 185, 187, 189, 191, 192, 194, 199, 233, 264, 292, 339, 366, 372
- Ibn Tūmart 24, 230
- Ibn Wāsil 141
- Ibn-el-Ahmer* 194
- Ifrikiya 23, 24, 25, 33, 34, 40, 41, 56, 57, 58, 77, 86, 89, 90, 91, 92, 93, 103, 118, 120, 122, 124, 125, 128, 130, 134, 137, 138, 139, 140, 142, 144, 148, 151, 152, 156, 165, 167, 176, 185, 196, 199, 200, 210, 213, 215, 216, 241, 243, 250, 255, 257, 259, 261, 266, 270, 276, 277, 278, 279, 280, 282, 285, 288, 294, 305, 340, 349, 355, 356, 360, 361, 362, 365, 366, 369, 370, 377, 389
- Inde 177, 223
- Innocent III 13, 14, 21, 22, 23, 47, 50, 51, 53, 54, 55, 64, 83, 92, 178, 209, 218, 220, 245, 246, 247, 256, 347, 348, 365, 367, 374,

- 378, 379, 382, 430  
 Innocent IV 32, 38, 39, 41, 70, 82, 90, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 119, 137, 152, 153, 155, 209, 228, 231, 232, 234, 235, 249, 264, 265, 266, 280, 309, 311, 312, 314, 315, 324, 339, 349, 351, 355, 358, 359, 361, 365, 374, 383, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447  
 Innocent V 148  
 Innocent VI 284, 285, 331, 332, 476, 476, 477  
 Innocent VII 483  
 Isabelle de Castille 388  
 Italie 129
- J**  
*Jacobus Danthonis de Terracina* franciscain 255  
*Jacobus Patavi* 354, 480  
 Jaffero prêtre des Pisans 144, 270  
 Jaime I<sup>er</sup> roi d'Aragon 40, 52, 81, 103, 117, 118, 120, 122, 128, 134, 134, 138, 133, 213, 223, 251, 273, 280, 293, 351, 361  
 Jaime II roi d'Aragon 66, 122, 151, 163, 164, 167, 171, 173, 174, 175, 176, 177, 182, 252, 262, 323, 325, 326, 361, 459, 467, 468  
 Jaume Albareda prêtre des Catalans 273  
 Jean franciscain 259  
   dominicain 74  
   le prêtre 177  
   messager du pape 87  
   saint Jean 286  
 Jean d'Outremeuse 187  
 Jean de Bailleul prince d'Écosse 141  
 Jean de Corbeil 139  
 Jean de Matha 22, 248  
 Jean de Plan Carpin 94, 100  
 Jean I<sup>er</sup> roi du Portugal 484  
 Jean l'Anglais trinitaire 247, 248  
 Jean le Bel 187  
 Jean XXI 147, 159, 326, 360, 457
- Jean XXII 40, 67, 173, 175, 176, 177, 252, 271, 327, 328, 332, 359, 361, 370, 469, 468  
 Jerez de la Frontera 240  
 Jérusalem 19, 48, 50, 81, 96, 115, 135, 137, 140, 168, 169, 170, 204, 211, 315  
   ordre de Saint-Jean-de 134, 167, 184, 293, 347, 431, 455  
 Jésus-Christ Voir Christ  
 Joan Robert prêtre portugais 291  
*Johannus* évêque de Tunis 280, 476, 477  
   ministre des franciscains à Tunis 88, 280, 435  
*Johannus de Palmela* évêque dissident 325, 326, 466  
*Johannus Didaci* évêque de Marrakech, franciscain 336, 337, 481, 482  
*Johannus Fernandus* évêque de Marrakech, dominicain 179, 328, 332, 358, 469  
*Johannus Martini de Lorcha* archidiacre de Fès 333, 479  
*Johannus Martinus* 452  
   franciscain 132  
 Juan II roi d'Aragon 254  
 Juan Martinez de Leyua 39, 187  
 Juan Ruiz de Gorella 337  
 Jules del Puerto mercédaire 254
- K**  
 Kabylie 219  
 Kairouan 16  
 Kerkennah 31, 166, 197, 371, 376, 463  
 Khan Hülegü 137  
 Konya 82  
 Kroumirie 219
- L**  
 Langres 144, 139  
 Languedoc 215  
 Las Navas de Tolosa 21, 23, 51, 81, 94, 169  
 Latran 22, 48, 51, 218, 219, 220, 221  
*Laurentius Gomecii* 41  
*Laurentius* évêque de Ceuta 318  
*Laurentius Carbonnelli*

- franciscain 225, 243, 285, 354, 480  
*Laurentius Yanes* 239  
*Lavigerie* (Monseigneur) 156  
*Leo* 81, 259  
*Léon* 19, 37, 38, 39, 81, 113, 115, 116, 117, 131, 133, 147, 151, 155, 181, 182, 187, 189, 191, 201, 224, 229, 239, 292, 315, 396, 445, 448, 451, 456, 457, 462, 470, 476, 477, 479  
*Léon IV* 16  
*Léon IX* 16  
*Léon l'Africain* 15, 193, 225  
*Léon X* 486  
*Lérida* 164, 284, 286  
*Lisbonne* 19, 203, 316, 317, 341, 484  
*Locman* 144  
*Lope Fernandez de Ayn* *Voir Lupus*, évêque de Marrakech  
*Louis IX* (saint Louis)  
 roi de France 15, 41, 52, 91, 92, 112, 127, 128, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 145, 146, 162, 165, 166, 170, 180, 204, 270, 283, 370, 372, 463, 464  
*Louis le Bourbon* 52  
*Lucques* 197  
*Luis de la Cerda*  
 prince de la Fortune 40, 190, 191, 477, 476  
*Lupus* (*Lope Fernandez de Ayn*)  
 évêque de Marrakech 32, 35, 70, 92, 96, 102, 104, 106, 107, 114, 115, 116, 117, 119, 132, 212, 231, 233, 263, 265, 296, 302, 306, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 320, 321, 349, 351, 352, 357, 358, 438, 441, 442, 443, 446, 447, 448, 449, 450  
*Lupus Fernandi*  
 seigneur de *Ferratia* 40  
*Luxembourg* 141  
*Lyon* 54, 93, 102, 146, 147, 148, 310, 313
- M**  
*Maghreb al-Aqsā* 23, 32, 40, 43, 48, 58, 59, 63, 72, 73, 81, 83, 85, 96, 165, 170, 179, 190, 203, 237, 238, 240, 250, 259, 261, 266, 289, 296, 304, 305, 308, 326, 350, 352, 355, 366, 376, 381, 432, 436, 438, 444, 467, 485  
*Mahdia* 17, 18, 52, 151, 175, 198, 199, 204, 255, 287, 291, 362, 366, 482  
*Mahomet* 48, 79, 108, 126, 169, 184, 286, 484  
*Majorque* 37, 51, 52, 104, 106, 132, 151, 158, 164, 173, 182, 183, 190, 191, 201, 222, 256, 377, 379, 380, 430, 437, 438, 467, 470  
*Manfred*  
 de Claramonte 197  
 prince de Tarente 317  
 roi de Sicile 134, 141  
*Manfredi Chiamonte*  
 duc de Djerba 197  
*Marc de Tolède* 75  
*Marīnides* 23, 24, 42, 110, 111, 131, 133, 147, 171, 172, 173, 189, 190, 192, 194, 201, 227, 232, 233, 234, 236, 238, 239, 318, 319, 366, 387  
*Marmol* 15, 69, 80, 225, 230, 240, 243, 288, 291, 339  
*Maroc* 11, 12, 14, 19, 22, 32, 34, 38, 40, 41, 43, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 58, 60, 62, 63, 65, 66, 67, 69, 70, 71, 75, 76, 84, 86, 92, 93, 95, 96, 99, 102, 103, 104, 105, 106, 110, 113, 114, 116, 128, 130, 133, 138, 147, 152, 152, 154, 156, 165, 168, 169, 171, 172, 179, 178, 187, 189, 193, 200, 203, 205, 213, 218, 219, 224, 228, 229, 231, 233, 234, 235, 239, 240, 243, 255, 257, 258, 259, 264, 266, 279, 282, 288, 293, 295, 296, 298, 299, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 312, 314, 315, 317, 318, 319, 323, 324, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 336, 338, 339, 340, 341, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 355, 357, 360, 361, 362, 363, 365, 366, 367, 368, 373, 375, 376, 379, 383, 388, 430, 432, 433, 434, 431, 432, 435, 441, 448, 450, 457, 460, 462, 465, 468, 472, 479, 480, 485  
*Marrakech* 21, 31, 33, 34, 39, 50, 51, 53, 54, 55, 63, 65, 66, 71, 72, 74, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 84, 92, 95, 96, 98, 99, 102, 105, 107, 110, 115, 118, 124, 152, 154, 155, 162, 168, 173, 176, 181, 182, 185, 186, 187, 193, 209, 210, 228, 230, 233, 234, 236, 238, 239, 240, 242, 243, 244, 247, 251, 253, 254, 255, 256, 257, 263, 264, 265, 267, 288, 290, 291, 292, 297, 299, 301, 303, 304, 308, 309, 310, 313, 315, 320, 326, 327, 329, 334, 339, 348, 352, 353, 360, 361, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 374, 375, 376, 378, 379, 380, 381, 388, 389, 430, 431, 433, 438, 443, 461, 467, 469, 472, 473, 480, 486

- évêché de Marrakech 14, 34, 35, 39, 42,  
 56, 70, 84, 92, 93, 94, 99, 100, 102, 104,  
 105, 109, 111, 113, 114, 153, 154, 155,  
 165, 168, 179, 203, 210, 212, 231, 232,  
 233, 237, 239, 251, 252, 263, 264, 265,  
 266, 267, 280, 285, 288, 292, 295, 296,  
 297, 301, 302, 304, 306, 307, 308, 309,  
 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317,  
 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325,  
 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333,  
 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341,  
 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349,  
 350, 351, 352, 355, 356, 357, 358, 359,  
 360, 361, 362, 374, 375, 378, 387, 389,  
 438, 439, 440, 442, 444, 445, 446, 448,  
 453, 461, 466, 468, 469, 474, 477, 478,  
 479, 481, 482, 483, 484,  
 Marseille 37, 104, 256, 315  
 Martin IV 112, 148, 145, 150, 151, 360, 372,  
 377, 458, 459  
 Martin V 181, 203, 337, 338, 355, 360, 484,  
 485  
 Martino Ier  
   roi d'Aragon 254  
 Martinus 72, 298, 433  
 Martinus de Cardenas 338, 485  
 Martiunus de Villalpando  
   franciscain 479  
 Mattheus  
   évêque d'Hippone 484  
 Mauritanie 16, 303  
 Maziane,  
   *relicte Gondissalvi Alfonsi de la*  
   *Cerda* 333  
 Méditerranée 11, 12, 20, 25, 55, 131, 140,  
 152, 160, 168, 172, 179, 191, 202, 204,  
 216, 245, 249, 254, 298, 310, 352, 363,  
 377, 458  
 Meknès 262  
 Melilla 80, 388  
 Ménélas  
   trinitaire 248  
 Merci  
   ordre de la 22, 249, 250, 254, 256  
 Mers-el-Kébir 388  
 Michael de Renal  
   franciscain 280  
 Michaelus Bernardi  
   dominicain 333, 479  
 Michaelus Petrus de Granyen  
   chanoine de l'Église de Marrakech 328  
 Minorque 191  
 Miramar 159  
 Miramolín 21, 22, 53, 54, 55, 58, 72, 74, 75,  
   76, 82, 83, 85, 86, 89, 91, 107, 169, 228,  
   229, 230, 233, 250, 257, 266, 298, 300,  
   301, 338, 347, 348, 349, 357, 367, 378,  
   379, 431, 432, 433, 444  
 Mongols 94  
 Monteagundo 145, 156, 380  
 Montecatano, G. de 251  
 Muntaner Ramòn 372  
 Murcie 117, 131, 133, 168, 323, 465  
  
 N  
 Nafzāwa 18  
 Naples 142, 150, 161, 285  
 Narbonne 37, 104, 147, 173, 222, 224  
 Nasrides 131, 171  
 Navarre 21, 53, 97, 105, 120, 143, 169, 183,  
   194, 201, 439  
 Nicolas Firmy  
   trinitaire 253  
 Nicolas Fratello 286  
 Nicolas III 147, 457, 458  
 Nicolas IV 28, 33, 38, 39, 117, 145, 148,  
   152, 153, 154, 155, 156, 157, 159, 160,  
   165, 180, 236, 237, 242, 251, 264, 265,  
   266, 305, 306, 307, 317, 319, 320, 321,  
   322, 328, 352, 357, 358, 359, 375, 460,  
   461, 462  
 Nicolaus  
   évêque d'Hippone 482  
   *Nicolaus dictus Cichad.* 40  
 Nicopolis 201  
 Nubie 94, 101, 199, 371, 375  
 Nunius Alvares  
   évêque de Tanger 388  
 Nycholau d'Amyon  
   franciscain 281  
  
 O  
 Olive  
   sainte Olive 288  
 Opitho  
   prêtre des Pisans 270  
 Oran 20, 80, 215, 209, 388  
 Orense 335, 463, 483  
 Orvieto 146  
 Ostie 37, 255, 319, 324, 325, 481  
 Othon  
   franciscain 59



- Otrante 68  
 Oujda 233  
 Oviedo 148, 182
- P
- Palerme 18, 150, 372, 376, 458  
 Palestine 336, 482  
 Pampelune 104  
 Paraclét 286  
 Patrice  
   trinitaire 248  
 Paul  
   saint 164, 166, 463  
 Pedro de Argensola *Voir Petrus*, évêque de Marrakech (1), dominicain  
*Pedro de Menezes* 202  
*Pedro Ferrer de Manresa*  
   dominicain 324  
 Pedro Ier  
   roi de Castille et de Léon 192  
 Pedro III  
   roi d'Aragon 111, 128, 145, 149, 150, 151, 152, 217, 356, 360, 371, 372, 377, 458, 459  
 Pedro IV  
   roi d'Aragon 182, 190, 194, 334, 353, 372, 470, 474, 475  
 Pedro Perez  
   évêque de Badjoz 117  
*Pedro Scanamat*  
   dominicain 324  
*Pelegrinus*  
   franciscain 280  
 Peñón de Vélez de la Gomera 388  
 Pere de Solers  
   prêtre des Catalans 273  
 Pere Marsili  
   dominicain 122  
*Petrum Ferrari de Minorissa*  
   dominicain 284  
*Petrum Scarramat*  
   dominicain 284  
*Petrus*  
   évêque de Marrakech (1), dominicain 323, 324, 352, 359, 465, 466  
   évêque de Marrakech (2), franciscain 336, 337  
   évêque de Marrakech (3), franciscain 337, 355, 483, 485  
*Petrus Are*, dominicain 122  
*Petrus de Cadireta*, dominicain 122  
*Petrus de Canellis*, dominicain 122  
*Petrus de Puteo*, dominicain 122  
*Petrus de Sancto Felice*, dominicain 112  
*Petrus Guardianus*, franciscain 280  
 Philippe de Mézière 201  
 Philippe Doria 192  
 Philippe III  
   roi de France 138, 142, 150, 152  
 Philippe IV  
   roi de France 144, 169, 174, 463, 464  
 Philippe le Hardi  
   duc de Bourgogne 201  
 Philippe VI  
   roi de France 41, 186, 190, 472, 473, 475  
 Pierre  
   franciscain 59  
   saint 33, 166, 164, 209, 463  
 Pierre Comte 328, 353  
 Pierre de Condet 140, 143, 144, 139, 283, 463  
 Pierre de Mézières 370  
 Pierre de Vérone 67  
 Pierre Dubois 169, 199  
 Pierre le Vénéral 57  
 Pierre Nolasque 22, 249, 250  
 Pietro Barrifoglio  
   notaire génois 272  
 Pise 37, 132, 197, 216, 226, 270, 335, 384, 452, 483  
 Placencia 468  
*Placitus*  
   bénédictin 276  
*Pontius*  
   dominicain, doyen de l'Église de Marrakech 324, 466  
 Portugal 14, 19, 33, 38, 39, 40, 60, 69, 97, 104, 117, 119, 120, 181, 182, 186, 187, 188, 192, 193, 194, 195, 201, 202, 203, 205, 265, 291, 317, 319, 341, 355, 377, 383, 388, 438, 439, 448, 473, 474, 475, 476, 481, 484, 485  
 Pouilles 68  
 Provence 129, 215
- R
- Rabat  
   quartier de Tunis 241, 277, 288  
 Ramón Albert 253  
 Ramòn de Peñafort 52, 88, 89, 91, 97, 119, 120, 121, 125, 128, 159, 165, 212, 220, 242, 251, 255, 260, 261, 262, 278, 283,

- 349, 351, 362, 434, 450  
 Ramòn Lull 127, 136, 145, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 165, 166, 167, 169, 171, 173, 178, 180, 195, 286, 345, 370  
 Ramòn Martí  
   dominicain 91, 120, 123, 125, 126, 127, 128, 136, 149, 161, 163, 165, 166, 173, 351  
 Raoul Grosparmi  
   légat pontifical 144, 139  
 Raymond Nonnat  
   mercédaire 250  
*Raymundus*  
   dominicain, archidiacre de l'Église de Marrakech 324, 466  
*Raymundus de Segovia*  
   dominicain 333, 479  
 Richard  
   trinitaire 248  
 Rif 219  
*Rodericus*  
   évêque de Marrakech, franciscain 39, 153, 154, 155, 237, 251, 306, 307, 308, 319, 320, 321, 322, 352, 357, 358, 460, 461, 462, 463, 465  
 Rodrigo Jiménez de Rada  
   archevêque de Tolède 51, 75, 298, 300, 348, 367, 432  
 Rodrigo Sánchez de Arévalo 388  
 Rodrigue  
   trinitaire 248  
 Rodriguez  
   dominicain 252, 328  
 Roger  
   roi de Sicile 140  
 Roger de Lauria 145, 151, 168, 191, 196, 197  
 Rome 16, 21, 31, 32, 52, 92, 103, 110, 134, 157, 161, 188, 198, 267, 279, 304, 319, 335, 366, 370, 389  
*Romeu de Cobera* 327  
*Romeu de Falchs*  
   franciscain 281  
 Ronda 171
- S  
 Safi 215  
 Sahara 214  
 Saint-Denis 143  
 Saint-Jacques  
   ordre de 19, 94, 95, 96, 102, 103, 105, 118, 132, 133, 139, 184, 374, 375, 437, 440  
 Saint-Sépulcre  
   ordre du 132, 133  
 Salado 11, 23, 39, 52, 172, 181, 187, 188, 190, 204, 328, 366, 368, 380  
 Salamanque 470  
 Salé 20, 94, 95, 103, 105, 118, 120, 131, 134, 154, 204, 215, 366, 369, 374, 375, 378  
 Salimbene de Adam  
   franciscain 143  
 Samuel 329  
 Sanche Ier  
   roi de Majorque 173, 469  
 Sanche II  
   roi du Portugal 81  
 Sancho IV  
   roi de Castille 147  
 Sancho VIII  
   roi de Navarre 53  
*Sancio de Boleyna* 252  
 Saragosse 123, 186, 307, 309, 315, 316, 317, 319, 321  
 Sardaigne 136, 142, 191  
*Satih* 142  
 Seldjoukides de Rūm 22  
 Séville 15, 21, 37, 38, 59, 104, 106, 131, 132, 181, 186, 192, 239, 240, 265, 315, 322, 323, 326, 331, 332, 334, 335, 337, 339, 340, 449, 451, 452, 450, 466, 467, 476, 480  
 Sfax 17  
*Sibilla* 18  
 Sicile 17, 18, 90, 92, 112, 133, 134, 135, 136, 140, 141, 142, 148, 149, 150, 151, 152, 167, 169, 170, 174, 190, 197, 199, 201, 274, 277, 281, 285, 363, 366, 371, 377, 389, 455, 458, 459, 460, 466, 475  
 Sidjilmasa 214  
 Sienne 197  
 Silves 117, 450  
 Silvestre  
   trinitaire 253  
 Simon Boccanegra 472, 475  
 Simon de Puicerdà 163, 164  
 Sixte IV 67, 70, 486  
 Soudan 214  
*Stephano Martini de Tarifa*  
   chantre de l'Église de Marrakech 333, 479  
*Stephanus de Phellino*

- évêque de Marrakech, dominicain 285, 331, 332, 477  
 Syrie 61, 108, 199, 379
- T
- Tage 19  
 Tanger 68, 303, 341, 366, 388  
 Tarente 317  
 Tarragone 104, 132, 185, 273, 438, 452, 453  
 Temple  
 ordre du 133  
 Terre Sainte 41, 50, 51, 52, 54, 83, 93, 94, 95, 96, 102, 103, 105, 106, 114, 115, 116, 132, 140, 143, 146, 147, 149, 162, 169, 173, 179, 181, 197, 199, 201, 204, 220, 225, 243, 310, 374, 443, 446, 456, 457, 458, 463, 464, 485  
 Tétouan 253  
 Thibault  
 roi de Navarre 142  
 Thomas d'Aquin 330  
 Thomas de Celano 55  
 Thomas de Espinosa  
 évêque de Marrakech 297, 340  
 Tlemcen 23, 24, 31, 154, 169, 215, 236, 242, 244, 252, 253, 290, 307, 328, 352, 361, 363, 365, 375, 381, 461  
 Tolède 20, 37, 38, 51, 75, 76, 133, 140, 147, 185, 192, 222, 250, 252, 298, 299, 300, 302, 308, 314, 322, 329, 340, 348, 357, 367, 379, 432, 443, 444, 448, 454, 456, 457, 468, 472, 476  
 Tordesillas 388  
 Tripoli 23, 157, 169, 185, 192, 388  
 Tripolitaine 24  
 Tunis 14, 18, 20, 22, 24, 31, 33, 34, 38, 40, 42, 43, 47, 50, 55, 56, 57, 86, 87, 88, 90, 91, 92, 94, 96, 97, 98, 103, 107, 111, 118, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 149, 150, 152, 154, 156, 157, 160, 161, 162, 163, 164, 166, 168, 169, 170, 171, 173, 174, 175, 176, 177, 185, 197, 199, 200, 204, 206, 209, 210, 212, 213, 216, 218, 220, 221, 222, 225, 228, 236, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 248, 250, 251, 252, 254, 255, 256, 259, 263, 266, 267, 268, 269, 270, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 297, 305, 306, 340, 341, 347, 349, 351, 352, 354, 355, 356, 361, 362, 363, 365, 366, 368, 369, 370, 371, 373, 374, 375, 376, 378, 378, 379, 382, 383, 389, 434, 435, 436, 437, 438, 440, 449, 450, 455, 456, 458, 459, 460, 461, 463, 464, 467, 468, 476, 477, 482, 484  
 Turquie 171
- U
- U bald  
 archevêque de Pise 216  
 Ubeda 169, 322  
 'Umar b. Yahyā al-Hintātī 24  
 'Uthmān  
 prince almohade 111  
 souverain marīnide 24  
 Urbain IV 451  
 Urbain V 194, 478  
 Urbain VI 196, 187, 355, 481  
 Uzès 315
- V
- Valence 52, 104, 106, 132, 254, 332, 334, 335, 337, 438, 452, 453  
 Venise 197, 216, 223, 272, 280  
 Vidal de Villeneuve 40, 175  
 Vienne 163, 169, 170, 173, 184, 188, 196  
 Vierge 175, 468  
 Vital  
 franciscain 59
- W
- William  
 trinitaire 248  
*Willielmus de Fraxino* 41
- Y
- Yaghmurāsan 23  
 Yaghmurāsan ibn Zayyān 24  
 Yahyā 230, 259, 301  
 Yūsuf 265
- Z
- Zamora 445  
 Zeid Aazon  
 roi de Salé 95, 437  
 Zurara 202

# Sources éditées

## Documents pontificaux

L. TOMASSETTI *et al.*, *Bullarium diplomatum et privilegiorum sanctorum Romanum pontificum (Bullarium Romanum)*, édition Augustae Taurinorum : Seb. Franco, H. Fory et Henrico Dalmazzo editoribus, 1868, t. III, 860 p.

E. CASPAR, *Das register Gregors VII*, Berlin, Weidmann, 1967, 2 t.

C. EUBEL, *Hierarchia catholica Medii Aevi, sive summorum pontificum*, 1913 (editio altera), reimpressio immutata Patavii, 1965, 6 vol.

*Fontes, Pontificia Commissio ad Redigendum Codicem Iuris Canonici Orientalis*, série III, *Acta Alexandri Pontificum*, fasc. III : *acta Honorii III et Gregorii IX*, Typis polyglottis Vaticanis, Città del Vaticano, 1950, 424 p.

E. FRIEDBERG *et* E. L. RICHTER, *Corpus iuris canonici, Lipsiensis secunda post Aemilii Ludouici Richteri curas ad librorum manu scriptorum et editionis Romanae fidem recognouit et adnotatione critica ; instruxit Aemilius Friedberg*, [Reproduction en fac-similé de l'édition de : Leipzig : B. TAUCHNITZ, 1879-1881], The Lawbook Exchange, Union, 2000, 2 vol.

O. HAZENEDER, J.-C. MOORE, A. SOMMERLECHNER, *Die register Innocenz' III*, Österreichische Akademie der Wissenschaften, Wien, Graz, Vol. 6, 395 p.

P. B. GAMS, *Series episcoporum ecclesiae catholicae*, Graz, 1957, 963 p.

*Liber pontificalis*, par l'abbé L. DUCHESNE, Paris, E. de Boccard, 1987, 2 t.

A. POTTHAST, *Regesta Pontificum Romanorum, inde ab a. post Christum natum MCXCVIII ad a. MCCCIV*, Berlin, R. de Decker, 1873, 2 vol.

P. PRESSUTTI, *Regesta Honorii Papae III*, Roma, Loescher, 1888, 2 t.

Regestum Clementis papae V... cura et studio monachorum ordinis sancti benedicti editum, Rome, 1985-1892, 8 tomes en 4 vol.

## Registres et Lettres des Papes du XIII<sup>ème</sup> siècle, collection du BEFAR

L. AUVRAY, *Les registres de Grégoire IX*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, Paris, Fontemoing, 1907, 4 vol.

E. BERGER, *Les registres d'Innocent IV*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, Paris, Thorin, 1884-1911, 4 vol.

CH. BOUREL DE LA RONCIÈRE, de J. LOYE *et* A. COULON, *Les registres de Alexandre IV*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, Paris, Fontemoing *et* De Boccard, 1895-1917, 4 vol.

J. GUIRAUD *et* S. CLÉMENTET, *Les registres de Urbain IV*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, Paris, A. Fontemoing, 4 vol.

E. JORDAN, *Les registres de Clément IV*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, Paris, Fontemoing *et* De Boccard, 1894, 1 vol.

J. GUIRAUD *et* L. CADIER, *Les registres de Grégoire X (1272-1276) et de Jean XXI (1276-1277)*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, Paris, Thorin *et* fils puis A. Fontemoing puis De Boccard, 1892-1958, 4 vol.

J. GAY et S. CLEMENCET, *Les registres de Nicolas III*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, Paris, A. Fontemoing puis De Boccard, 1898-1938, 1 vol.

F. OLIVIER-MARTIN, *Les registres de Martin IV*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, Paris, Fontemoing et De Boccard, 1900, 1 vol.

M. PROU, *Les registres de Honorius IV*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, Paris, Thorin, 1 vol.

E. LANGLOIS, *Les registres de Nicolas IV*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, Paris, Fontemoing, 1886-1893, 2 vol.

G. DIGARD, M. FAUCON, A. THOMAS et R. FAWTIER, *Les registres de Boniface VIII*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, Paris, De Boccard, 1884-1935, 4 vol.

## Registres et Lettres des Papes du XIV<sup>ème</sup> siècle, collection du BEFAR

CH. GRANDJEAN, *Les registres de Benoît XI*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, Paris, Thorin puis Fontemoing, 1883-1905, 1 vol.

G. MOLLAT et G. DE LESQUEN, *Jean XXII. Lettres communes*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, Paris, Fontemoing et De Boccard, 1904-1946, 16 vol.

J.-M. VIDAL, *Benoît XII. Lettres communes*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, Paris, Fontemoing, 1902-1011, 3 vol.

J.-M. VIDAL et G. MOLLAT, *Benoît XII. Lettres closes et patentes intéressant les pays autres que la France*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, Paris, Fontemoing, 1913, 2 vol.

E. DÉPREZ et G. MOLLAT, *Clément VI. Lettres closes, patentes et curiales intéressant les pays autres que la France*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, Paris, De Boccard, 1960, 2 vol.

P. GASNAULT et M.-H. LAURENT, *Innocent VI. Lettres secrètes et curiales*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, Paris, De Boccard, 1959-1968, 3 vol.

M. DRUBULLE, *Les registres d'Urbain V*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, Paris, De Boccard, 65 p.

Membres de l'École française d'Athènes et de Rome et M.-H. LAURENT, P. GASNAULT et M. HAYEZ, *Lettres communes d'Urbain V*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, Roma, École française de Rome, 1954-1989, 12 vol.

G. MOLLAT, *Lettres secrètes et curiales du pape Grégoire XI intéressant les pays autres que la France*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, Paris, De Boccard, 1962-1965, 1 vol en 3 fascicules.

## En ligne

*Ut per litteras apostolicas*, Brepols, <http://www.brepols.net> (*Litterae Papales*.— *Registres et lettres des papes du xiii<sup>e</sup> siècle* (32 volumes, Rome, 1883 et sq.) et *Registres et lettres des papes du xiv<sup>e</sup> siècle* (48 volumes, Rome, 1899 et sq.). Publication en ligne.

*Le statut légal des minorités religieuses dans l'espace euro-méditerranéen (V<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècle)*, Relmin, <http://www.cn-telma.fr/relmin/index/>

<http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Penyafort.pdf>

## Documents des ordres religieux

### Les Dominicains

*Analecta Sacri Ordinis Fratrum Praedicatorum*, Roma, 1897, t. III, 380 p.

C. DOUAIS, *Acta capitulorum provincialium ordinis Fratrum praedicatorum. Première province de Provence. Province romaine. Provence d'Espagne. (1239-1302)*, Toulouse, Éditions Privat, 1894.

Th. RIPOLL, *Bullarium ordinis fratrum praedicatorum*, Roma, H. Mainardi, 1729-40, 8 vols.

### Les Franciscains

« Chronica Generalium ministrorum ordinis fratrum minorum », *Analecta franciscana*, t. III, Quaracchi, 1895, 748 p.

C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum, V-VII*, Roma, 1898-1904, 3 vol.

*Fontes franciscani*, sous la direction de E. MENESTO, S. BRUFANI et al., Assisi, Éd. Porziuncola, 1995, 2581 p.

A. DU MOUSTIER (O.F.M., Le P), *Martyrologium franciscanum, Vicetiae*, 1939, 552 p.

G. GOLUBOVITCH, *Biblioteca bio-bibliografica della Terra santa e dell'Oriente francescano*, Quarracchi, 1906-1927, 5 t.

—, « Tunisi Franciscana nei secoli XIII-XIV », *Archivum Franciscanum Historicum*, 1920, p. 298-300.

JOURDAIN DE GIANO, *Chronica*, éd. H. Boehmer, *Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse du Moyen Âge*, 6, Paris, 1908.

MARIANUS DE FLORENCE, « compendium Chronicarum O.F.M. (c. 1515) », *Archivum Franciscanum Historicum*, Quaracchi, I-III, 1908-10.

J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum, I-IV*, Roma, 1759-68, 4 vol.

### Ouvrages de religieux

R. LLULL, *Disputatio Raymundi christiani et Hamar saraceni*, MOG IV<sup>1</sup>.

—, *Diui Raymundi Lulli Libellus de fine : in quo traditur modus & doctrina quo possunt omnes infideles ad Fidei Catholicae veritate & Terra Sancta recuperari*, Palmae Balear, Raphaelis Moya, 1665, 126 p.

Consultable en ligne : [http://bvpb.mcu.es/ca/catalogo\\_imagenes/grupo.cmd?path=11000779](http://bvpb.mcu.es/ca/catalogo_imagenes/grupo.cmd?path=11000779)

—, *Liber de gentili et tribus sapientibus*, MOG II, p. 21-114.

—, *Liber de quinque sapientibus*, MOG II, p. 125-174.

—, *Liber de acquisitione Terrae Sanctae*, « Cristerion » 3, Barcelone, Édition Longpré E., 1927, p. 265-278.

—, *Le livre du gentil et des trois sages*, traduction du catalan par A. LLINARÈS, Paris, Cerf, 1993, 282 p.

<sup>1</sup> *Raimundi Lulli Opera Omnia*, I à VIII, éd. Salzinger, Mayence, 1721-1742 (réimpression : Francfort, 1965).

—, *Tractatus de modo convertendi infideles*, Éditions J. Rambaud-Buhot, in *Opera Latina*, t. III, Palma, p. 93-112 ; traduction de R. SUGRANYES DE FRANCH, in *Raymond Lulle, docteur des missions*, Schöneck-Beckenried, 1954, p. 129-142.

—, *Vita coetanea beati Raymundi Lulli*, Éditions Hermogenes Harada, dans *R. L. opera latina*, vol. VIII, Turnhout 1980 (*Christianorum*, 34), p. 272-309 ; traduction française de R. SUGRANYES DE FRANCH, in *Raymond Lulle, Les actes du Colloque sur Raymond Lulle Université de Fribourg 1984*, Fribourg, Éditions universitaires, 1986, p. 95-116.

E. LONGPRÉ, « Deux opuscules inédits du B. Raymond Lull », *La France franciscaine*, 18, 1935, p. 145-154.

R. MARTÍ, *Pugio Fidei adversus Mauros et Judaeos*, Paris, Éditions Henault M., 1651.

## La péninsule ibérique

*Archivo Ibero-Americano XIV*, Madrid, 1920

P. DE BOFARULL, *Colección de documentos inéditos de la Corona de Aragón*, Barcelone, J. Eusebio Montfort, 1847-1977, vol. 6.

R. BRUNSCHVIG, *Documents inédits les relations entre la couronne d'Aragon et la Berbérie Orientale au XIV<sup>ème</sup> siècle...*, Paris, Larose, 1936, 482 p.

CH.-E. DUFOURCQ, *Recueil de documents concernant les relations de l'Espagne catalane et du Maghrib XIII<sup>ème</sup>- XV<sup>ème</sup> siècles, de la bataille de Las Navas de Tolosa (1212) à l'avènement du sultan mérinide Abou-l-Hasan (1331)*, Paris, 1965, 2 vol.

H. FINKE, *Acta Aragonensia*, Berlin, 1908, 2 tomes.

A. HUICI, *Colección diplomática de Jaime I, el Conquistador*, Valencia, 1922, t. II.

F. UDINA, « Documents relatifs à la Tunisie dans les archives de la couronne d'Aragon », *Cahiers de Tunisie*, t. XVIII, 1970, p. 107-116.

## L'Angleterre

T. RYMER, *Foedera, conventiones, literae, et cujuscunq[ue] generis acta publica*, London, studio Georgii Holmes, 1727-1735<sup>2</sup>, II t.

## Divers

L. DE MAS-LATRIE, *Traité de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen âge*, Paris, 1866, 2 vol.

—, *Supplément et tables*, Paris, 1872, 119 p.

## Sur les croisades

J.-F. MICHAUD, *Bibliothèque des Croisades*, Paris, Imprimerie royale, 1829, 4 vol.

*Recueil des Historiens des Croisades*, Paris, 1844-1895.

GUILLAUME DE SAINT-PATHUS, *Vie de Saint Louis*, Paris, Henri-François Delaborde, 1899.

JEAN DE JOINVILLE, *Vie de Saint Louis*, J. MONFRIN (éd.), Paris, Dunod, 1995, p. 153-201.

GUILLAUME DE NANGIS, *Gesta Ludovici Noni*, in *Les Grandes Chroniques de France*, J. VIARD (éd.), Paris, Honoré Champion, 1921-1954, t. X (1954).



PRIMAT DE SAINT-DENIS, *Roman des Rois*, in *Les Grandes Chroniques de France*, J. VIARD (éd.), 10 vol, Paris, Honoré Champion, 1921-1954, t. VII (1932), p. 250-282.

GEOFFROY DE BEAULIEU, *Vita et sancta conversatio piae memoriae Ludovici quondam regis francorum*, in *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, M. BOUQUET, P.-CL. FR. DAUNOU et J. NAUDET (éd.), tome XX, Paris, Imprimerie royale, 1840, p. 3-27.

MATTHIEU PARIS, *Chronica Majora*, Henry Richard Luard, Londres, 1872-1883, t. VI.

A. DE LÉVIS-MIREPOIX, *Saint Louis : roi de France*, Paris, A. Michel, 1970, 370 p.

## Chroniques

*Chronique du Religieux de Saint-Denis, contenant du règne de Chales VI, de 1380 à 1422*, édition et traduction française de M. L. BELLAGUET, Paris, imprimerie de Crapelet, 1834, t. I, 750 p.

B. DESCLOT, *Crónica del Rey en Pere e dels seus antecessors passats*, Barcelona, J. Coroleu i Inglada, 1885, 383 p.

J. FROISSART, *Œuvres complètes de Froissart. Chroniques*, publié par K. DE LETTENHOVE, Bruxelles, 1867-1877, t. 14. Réimpression : Osnabrück, Biblio, 1967.

*Gran crónica de Alfonso XI*, D. CATALÁN (éd.), Universidad complutense de Madrid, Madrid, Gredos, 1977, 2 vol.

*Jourdain de Giano, Thomas d'Ecceleston et Salimbene d'Adam, Sur les routes d'Europe au XIII<sup>ème</sup> siècle*, chroniques traduites et commentées par M.-Th. LAUREILHE, Paris, Éditions franciscaines, 1959, 232 p.

J. LE BEL, *Chronique de Jean le Bel*, publiée par J. VIARD et E. DÉPREZ, Paris, Société de l'histoire de France, Laurens, 1904-1905, 2 vol.

R. MUNTANER, *Chronique d'Aragon, de Sicile et de Grèce*, traduction de J. A. C. BUCHON, in *Chroniques étrangères relatives aux expéditions françaises pendant le XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Desrez (1840), 802 p.

*Les quatre grans Croniques. I. Llibre dels feits : La crònica del rei Jaume*, revisió filologica de J. BRUGUERA, revisió historica de M. T. FERRER I MALLOL, Institut d'estudis catalans, memòries de la secció històrico-arquològica, LXXIII, Barcelona, 2007, 537 p.

## Descriptions de l'Afrique

LÉON L'AFRICAIN, *De l'Afrique, contenant la description de ce pays, par Léon l'Africain et la navigation des anciens capitaines portugais aux Indes orientales et occidentales*, traduction de J. TEMPORAL, Paris, Cordier, 1830, 4 vol.

MARMOL, *L'Afrique, Description de Affrica*, Grenade, 1572.

F. VAULENTIM, *Description de la côte d'Afrique de Ceuta au Sénégal*, édition et traduction de P. DE CÉNIVAL, Paris, 1938.

## Traité de récupération de la Terre Sainte

*De Recuperatione Terrae sanctae, traité de politique générale* par Pierre Dubois, publié d'après le manuscrit du Vatican par CH.-V. LANGLOIS, Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, 9, Paris, Picard, 1891, 144 p.

PHILIPPE DE MÉZIÈRES, *Une épistre lamentable et consolatoire adressée à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, sur la défaite de Nicopolis*, publiée pour la Société de l'Histoire de France par PH. CONTAMINE et J. PAVIOT ; avec la collaboration de C. VAN HOOREBEECK, Paris, Société de l'Histoire de France, 2008, 268 p.

Voir également les traités de Ramòn Lluïl mentionnés plus haut.

### Récit de voyages

J. HEERS et G. DE GOER, *Itinéraire d'Anselme Adorno en Terre Sainte (1470-1471)*, Paris, Éditions du CNRS, 1978, 510 p.

Texte également édité sous la référence :

R. BRUNSCHVIG, *Deux récits de voyage inédits en Afrique du Nord au XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2001, 152 p.

### Sources arabes (traduites)

MAQRĪZĪ, in *Chroniques arabes des croisades*, FR. GABRIELI (éd.), Paris, Sindbad, 1977. p. 331-332.

IBN ABI ZAR, *Roudh el-kartas, Histoire de souverains du Maghreb (Espagne, Maroc) et Annales de la ville de Fès*, traduction de A. BEAUMIER, Paris, 1860, XI, 576 p.

IBN AL-AṬĪR, *Annales du Maghreb et de l'Espagne*, traduction de FAGNAN, Alger, 1898.

—, *al-kāmil fi 'l-tarīḥ*, in *Annales regum Mauritanæ*, traduction de C. J. TORNBORG, Uppsala, 1840, vol. 2.

IBN KHALDŪN, *Histoire des Berbères*, traduction de M. G. DE SLANE, Alger, 1852-6, 2 vol.

E. LÉVI-PROVENÇAL, *Documents inédits d'histoire almohade : fragments manuscrits du Legajo 1919 du fonds arabe de l'Escurial*, Paris, P. Geuthner, 1928, 152 p.

*Voyageurs arabes*, textes traduits, présentés et annotés par CH.-D. PAULE, coll. Bibliothèque de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1995, LVII-1409 p.

### Les ouvrages d'Anselme de Turmeda

A. TURMEDA, *Dispute de l'âne*, A. LLINARES (éd.), coll. textes et documents de la Renaissance, Paris, Éditions J. Vrin, 1984, 159 p.

—, *Pourquoi j'ai embrassé l'islam*, Perpignan, Éditions de la Merci, 2009, 172 p.

# Sources manuscrites

## Archivio Segreto Vaticano

Cortile del Belvedere - 00120 Città del Vaticano

Je fais ici la liste des manuscrits des Archives secrètes du Vatican que j'ai consulté.

La collection des *Registra Vaticana* :

INNOCENT III (1198-1216)

Reg. Vat. 4 et Reg. Vat. 5.

HONORIUS III (1216-1227)

Reg. Vat. 10, Reg. Vat. 12 et Reg. Vat. 13.

GRÉGOIRE IX (1227-1241)

Reg. Vat. 16, Reg. Vat. 17, Reg. Vat. 18, Reg. Vat. 19, et Reg. Vat. 20.

INNOCENT IV (1243 - 1254)

Reg., Vat. 21, Reg. Vat. 22, et Reg. Vat. 23.

ALEXANDRE IV (1254-1261)

Reg. Vat. 24 et Reg. Vat. 25.

CLÉMENT IV (1265 - 1268)

Reg. Vat. 30, Reg. Vat. 31 et Reg. Vat. 32.

NICOLAS III (1277-1280)

Reg. Vat. 39.

MARTIN IV (1281 - 1285)

Reg. Vat. 41.

NICOLAS IV (1288 - 1292)

Reg. Vat. 44 et Reg. Vat. 46.

BONIFACE VIII (el. 1294, cons. 1295 - 1303)

Reg. Vat. 47 et Reg. Vat. 48.

CLÉMENT V (1305 - 1314)

Reg. Vat. 54 et Reg. Vat. 60.

CLÉMENT V, JEAN XXII, BENOÎT XII, CLÉMENT VI (1305 - 1352)

Reg. Vat. 62 (« *Litterae... tangentes negocia Tartarorum* »)

JEAN XXII (1316 - 1334)

Reg. Vat. 65, Reg. Vat. 73, Reg. Vat. 88 et Reg. Vat. 103.

BENOÎT XII (el. 1334, cons. 1335 - 1342)

Reg. Vat. 119, Reg. Vat. 128, Reg. Vat. 129 et Reg. Vat. 135.

CLÉMENT VI (1342 - 1352)

Reg. Vat. 157 et Reg. Vat. 167.

INNOCENT VI (1352 - 1362)

Reg. Vat. 206, Reg. Vat. 207, Reg. Vat. 221 et Reg. Vat. 228.

Reg. Vat. 244, (1356 - 1357)

*Epistulae Urbani V, pont. an. V (1366 - 1367), Gregorii XI, pont. an. V (1375 - 1376)*

Reg. Vat. 244I, (1356 - 1357)

URBAIN V (1362 - 1370)

Reg. Vat. 267 et Reg. Vat. 271.

La collection des *Registra Avenionensia* :

GRÉGOIRE XI (1370 - 1378)

Reg. Aven. 195 et Reg. Aven. 198.

CLÉMENT VII (1378 - 1394)

Reg. Aven. 216 et Reg. Aven. 256.

*Archivum Arcis* :

A. A., arm. C., 99.



# Bibliographie

*Actes du Colloque de Meaux sur l'histoire de l'Ordre Trinitaire*, organisé le 15 mai 1993 par Meaux Ville d'Art et d'Histoire avec le concours de la Société d'Histoire de d'Art de la Brie et du Pays de Meaux, Meaux, Ville d'Art et d'Histoire, 1993, 101 p.

A. A. NASCIMENTO, « Lerida e livro dos milagres dos Mârtires de Marrocos », *Dicionário de literatura medieval galega e portuguesa*, directeur G. LANCIANI, Lisboa, 1993.

A. AJOLLO, « L'attitude des Franciscains devant l'Islam en Orient et en Occident maghrébin », *Question d'Histoire. Orient et Occident du IX<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Éditions du Temps, 2000, p. 191-205.

—, *La Croce e la spada, I Franciscani e l'Islam nel Duecento*, Rrane, Napoli, Instituto per l'Oriente C. A. Nallino, 1999, 195 p.

B. ALTANER, *Die Dominikanermmissionen des 13 Jahrhunderts : Forschungen zur geschichte der kirchlichen unionen und der mohammedaner- und heidenmission des mittelalters*, Habelschwerdt, Frankes buchhandlung, 1924, 248 p.

M-TH. D'ALVERNY, « La connaissance de l'islam au temps de saint Louis », *Septième centenaire de la mort de saint Louis, Actes des colloques de Royamont et de Paris, 21-27 mai 1970*, p. 235-246.

A. DE L'ASSOMPTION, *Les origines de l'ordre de la Très Sainte Trinité d'après les documents*, Roma, Impr. de la Maison de St. Cajetan, 1925, 172 p.

M. ASIN PALACIOS, « L'influence Musulmane dans la Divine Comédie. Histoire et Critique d'une polémique », *Revue de littérature comparée*, Paris, 1924, p. 169-198, 369-407, 538-556.

—, *El Islam cristianizado, estudio del sufismo a través de las obras de Abenarabi de Murcia*, Madrid, Editorial Plutarco, 1931, 544 p.

S. BAÏZIG, « L'élite andalouse à Tunis et à Bougie et le pouvoir hafside », *Mélanges de l'école française de Rome, Moyen Âge*, Roma, École française de Rome, 2003, t. 115, 1, p. 523-542.

M. BALARD et A. DUCÉLLIER (éd.), *État et colonisation au Moyen Âge et à la Renaissance*, [actes du colloque international organisé à Reims du 2 au 4 avril 1987], Lyon, La Manufacture, 1989, 552 p.

— (éd.), *Coloniser au Moyen Âge*, [actes du colloque de Toulouse, mai 1991], Paris, Armand Colin, 1995, 400 p.

— (éd.), *Migrations et diasporas méditerranéennes (X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, [actes du colloque Toulouse-Conques, 14-17 octobre 1999], Paris, Publication de la Sorbonne, 2002, 529 p.

— (éd.), *Le Partage du monde. Échanges et Colonisation dans la Méditerranée médiévale*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1998, 493 p.

P. D. BEATTIE, « "Pro exaltione sanctae fidei catholicae" : Mission and Crusade in the Writings of Ramon Llull », éd. scientifique Simon, *Iberia and the Mediterranean World*, 1995, p. 113-129.

M. BENSACI, *Pise et le Maghrib au Moyen Âge*, doctorat, sous la direction de CH.-E. DUFOURCO, Université Paris X, 1979, 464 p.

M. BEN CHENEB, « La Fârisiya ou les débuts de la dynastie hafside par Ibn Quonfoḍ de Constantine », *Hespéris Tamuda*, Rabat, 1928, t. VIII, p. 37-49.

- A. BERTHIER, « Un maître orientaliste du XIII<sup>ème</sup> siècle : Raymond Martin O. P. », *Archivum Fratrum Prædicatorum*, 1936, t. VI, p. 267-311.
- , « Les écoles de langues orientales au XIII<sup>ème</sup> siècle », *Revue Africaine*, 1932, t. 73, p. 90-103.
- A. BIOSCA, « La carta contra el converso Mallorquín Abdalá : una obra inédita de Perre Marsili », *Frate Francesco, rivista di cultura francescana*, Roma, 2012, n. 2, p. 386-399.
- S. BOISSELLIER, « Réflexions sur l'idéologie portugaise de la Reconquête : XII-XIV siècles », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 1994, t. 30-1, p. 139-165.
- N. BOYER, *Polémique et missions chrétiennes anti-islamique au XIII<sup>ème</sup> siècle à travers deux œuvres de Ramon Marti, le De Seta Machometi et l'Explanatio simboli Apostolorum*, Maîtrise d'Histoire sous la direction de J. TOLAN, Université de Nantes, 1999, 144 p.
- H. BRES, *Un monde méditerranéen. Économie et société en Sicile 1300-1450*, Roma, École française de Rome, 1986, 2 vol.
- , « Le royaume normand d'Afrique et l'archevêché de Mahdia », *Le Partage du monde. Échanges et Colonisation dans la Méditerranée médiévale*, sous la direction de M. BALARD et A. DUCCELLIER, Paris, 1998, Publication de la Sorbonne, p. 347-361. Rééd. dans *Les relations des pays d'Islam avec le monde latin du milieu du X<sup>e</sup> siècle au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle*, F. MICHEAU (éd.), Paris, Éditions Jacques Marseille, 2000, p. 264-282.
- , « Le royaume des îles Fortunées », *Royautes imaginaires (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, textes réunis par A.-H. ALLIROT, G. LECUPPRE et L. SCORDIA, [Actes du colloque organisé par le centre de recherche d'Histoire sociale et culturelle de l'université de Paris X - Nanterre sous la direction de C. BEAUNE et H. BRES (26 et 27 septembre 2003), Turnhout, Brépols, 2005, p. 177-188.
- , « Îles et tissu "connectif" de la Méditerranée médiévale », *Médiévales*, 2004, 47, p. 123-138.
- J. W. BRODMAN, *Ransoming Captives in Crusader Spain: The Order of Merced on the Christian-Islamic Frontier*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1986.
- A. DE BROUARD, *Manuel de diplomatie française et pontificale*, Paris, Auguste Picard, 1929, 2 t.
- A. BROGINI et M. GHAZALI, « Un enjeu espagnol en Méditerranée : les présides de Tripoli et de La Goulette au XVI<sup>ème</sup> siècle », *Cahiers de la Méditerranée*, 2005, vol. 70, p. 9-43. <http://cdlm.revues.org/index840.html>
- R. BRUNSCHVIG, *Deux récits de voyage inédits en Afrique du Nord au XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2001, 152 p.
- , *La Berbérie orientale sous les Hafsides : des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle*, Publications de l'Institut d'Études Orientales d'Alger, Paris, Adrien-Maisonneuve, 1940, 2 vol.
- P. BURESI, « Deux bulles pontificales de Célestin III à l'archevêque de Tolède (1192 et 1196) », *Pays d'Islam et monde latin : Xe-XIII<sup>e</sup> siècle : textes et documents*, réunis et présentés par l'Unité mixte de recherche 5648 Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux, Aubenas, Presses universitaires de Lyon, 2000, p. 178-181.
- , *La frontière entre chrétienté et Islam de la péninsule ibérique, du Tage à la Sierra Morena, fin XI<sup>e</sup>-milieu XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publibook, 2004, 360 p.
- C. CAHEN, « Saint Louis et l'Islam », *Journal Asiatique*, 1970, t. 258, p. 1-12.
- A. CALLEBAUT, « La deuxième croisade de saint Louis et les Franciscains », *La France Franciscaine*, 1922, p. 282-288.
- C. CANNUYER, « La date de rédaction de l'*Historia orientalis* de Jacques de Vitry (1160/70-1240), évêque d'Acre », *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. 38, 1983, p. 65-72.

- L. CAROLUS-BARRÉ, *Le procès de canonisation de Saint Louis*, Roma, École Française de Rome, 1995, 325 p.
- T. ET J. CARRERAS ARTAU, « El escolasticismo popular Ramon Llull (Raimondo Lulio) », in *Historia de la filosofía española, Filosofía cristiana de los siglos XIII al XV*, Madrid, 1939, t. I, p. 231-640.
- T. CARRIÈRE, « Les martyrs de Ceuta », *Le Maroc catholique*, Paris, 1924.
- M. P. CASTELLANOS, *Apostolado Serafico en Marruecos o sea histórica de las misiones franciscanas en aquel imperio desde el siglo XIII hasta nuesetros dias*, Madrid-Santiago, 1896.
- A. CASTRO, *Réalité de l'Espagne, histoire et valeurs*, traduit de l'espagnol par M. CAMPSE-VEUX, Paris, Klincksieck, 1963, 715 p.
- P. DE CENIVAL, « L'Église chrétienne de Marrakech au XIII<sup>ème</sup> siècle », *Hespéris Tamuda*, Rabat, 1927, t. VII, p. 69-83.
- , « La mission Franciscaine du Maroc », *Saint François, sa vie, son œuvre*, Paris, E. Droz, 1927.
- , « A. Gomes da Rocha Mahadil, tratado da vida e martirio dos cinco màrtires de Marrocos », *Hespéris Tamuda*, Rabat, 1929, t. XIII, p. 117-118.
- , « Le prétendu évêché de la Ḳal'a des Beni Hammad », *Hespéris Tamuda*, Rabat, 1932, t. XV, p. 1-10.
- , « Les émirs de Hintala, « rois » de Marrakech », *Hespéris Tamuda*, Rabat, 1937, t. XXIV, p. 245-257.
- Chemins d'outre-mer. Études d'histoire sur la Méditerranée médiévale offertes à Michel Balard*. Paris, Publications de la Sorbonne, (Byzantina Sorbonensia 20), 2004, 2 vol.
- M. CHÉRIF, *Ceuta aux époques almohade et mérinide*, Paris, Harmattan, 1996, 229 p.
- P. CHRISTOPHE ET F. FROST, *Les Conciles œcuméniques*, t. 2, Bibliothèque d'histoire du christianisme ; 16, Paris, Desclée, 1988, 275 p.
- G. CIPOLLONE, *Cristianità-Islam : cattività e liberazione in nome di dio, il tempo di Innocenzo III dopo « il 1187 »*, Roma, Editrice Pontificia Università Gregoriana, 1992, 552 p.
- , « Innocenzo III e i saraceni : Atteggiamenti differenziati (1198-1199) », *Acta historica et archaeologica mediaevalia*, 9, 1988, p. 167-187.
- , *La liberazione dei captivi tra Cristianità e Islam : oltre la crociata e il Ḡhād : tolleranza e servizio umanitario atti del Congresso interdisciplinare di studi storici, Roma, 16-19 settembre 1998, organizzato per l'VIII centenario dell'approvazione della regola dei Trinitari da parte del Papa Innocenzo III il 17 dicembre 1198 - 15 safar, 595 H*, coll. Arch. Vat. XLVI, Città del Vaticano, Archivio Segreto Vaticano, 2000, p. 844.
- P.-V. CLAVERIE, « La dévotion envers les lieux saints dans la Catalogne médiévale », *Chemins d'outre-mer. Études d'histoire sur la Méditerranée médiévale offertes à Michel Balard*. Paris, vol. 1, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004 (Byzantina Sorbonensia 20), p. 127-137.
- F. CLÉMENT, « Reverter et son fils, deux officiers catalans au service des sultans de Marrakech », *Medieval Encounters*, 2003, 9, p. 79-106.
- , « La rhétorique de l'affrontement dans la correspondance officielle arabo-andalouse aux XIIe et XIIIe siècles », *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, 2005, vol. 28, p. 215-241.
- J.-M. COLL, « Escuelas de lenguas orientales en los siglos XIII y XIV (Controversia y misiones a los judios) », *Analecta Sacra Tarraconensia*, t. 17 (1944), p. 115-138, t. 18 (1945), p. 59-86, t. 19 (1946), p. 217-240.



—, « San Raymundo de Peñafort y las misiones del Norte Africano en la Edad Media », *Missionalia Hispania*, 1948, t. V, p. 417-457.

E. COLOMER, « La controversia islamo-judeo-cristiana en la obra apologética de Ramón Martí », in *Diálogo filosófico-religioso entre cristianismo, judaísmo e islamismo durante la Edad Media en la Península ibérica*, Actes du Colloque international de San Lorenzo de El Escorial, 23-26 juin 1991, organisé par la Société internationale pour l'étude de la philosophie médiévale, édités par H. SANTIAGO-OTERO, Turnhout, 1994, Santiago Otero, p. 229-257.

*Coloniser au Moyen âge*, Actes du colloque de Toulouse, organisé par le Groupe international d'histoire de la colonisation au Moyen âge, mai 1991, sous la direction de M. BALARD et A. DUCCELLIER, Paris, A. Colin, 1995, 400 p.

P. CONRAD, *Histoire de la Reconquista*, PUF, Paris, 1998, 127 p.

A. CORTABARRIA, « La connaissance des textes arabes chez Raymond Marti et sa position face à l'Islam », *Les Cahiers de Fanjeaux*, 1983, t. 18, p. 279-300.

O. R. CONSTABLE, *Housing the stranger in the Mediterranean world*, Cambridge, Cambridge University press, 2003, 427 p.

C. COURTOIS, « Grégoire VII et l'Afrique du Nord : remarques sur les communautés chrétiennes d'Afrique au XI<sup>ème</sup> siècle », *Revue Historique*, 1945, t. CICV, p. 97-112.

J. CUOQ, *L'Église d'Afrique du Nord des origines jusqu'au XII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Le Centurion, 1984, 211 p.

R. DAGHFOUS, « Les Hilaliens et le pouvoir politique en Ifrīqiya à la fin du Moyen Âge », *Mélange de l'école française de Rome, Moyen Âge*, Roma, École Française de Rome, 115, 2005, 1, p. 491-501.

N. DANIEL, *Islam et Occident*, traduit de l'anglais par A. SPIESS, Patrimoine Islam, Paris, Cerf, 1993, 486 p.

G. DAUMET, « Les testaments d'Alphonse X le Savant, roi de Castille », in *Bibliothèque de l'école des chartes*, Paris, 1906, tome 67, p. 70-99.

S. DELACROIX, *Histoire universelle des missions catholiques, tome 1 : Des origines au XIV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Gründ, 1956, 367 p.

E. DELARUELLE, « L'idée de croisade chez saint Louis », *Bulletin de littérature ecclésiastique*, Toulouse, Institut catholique de Toulouse, 1963, p. 241-257.

F. DELORME, « Pour l'histoire des martyrs du Maroc », *La France Franciscaine*, 1924, t. VII, p. 111-135.

J. P. DELUMEAU et I. HEULLANT-DONAT, *L'Italie au Moyen Âge*, Paris, Hachette, 2001, 319 p.

C. DELUZ, « Croisade et paix en Europe au XIV<sup>e</sup> siècle : Le rôle du cardinal Hélie de Talleyrand », *Cahiers de recherches médiévales*, 1996, n° 1, p. 53-64.

P. DESLANDRES, *L'ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs*, Paris, Plon, 1903, 2 vol.

G. DEVERDUN, *Marrakech des origines à 1912*, Rabat, Éditions techniques nord-africaines, 1966, 2 vol.

A. DHINA, *Les états de l'Occident musulmans aux XIII<sup>ème</sup>, XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècle : Institutions gouvernementales et administratives*, Alger, Office des Publications Universitaires, ENAL, 1984, 595 p.

F. DIAGO, *Historia de la provincia de Aragon de la orden de predicadores, desde su origen... hasta el año de 1600... Compuesta por el presentado fray Francisco Diago*, Por S. de Cormellas Barcelone, 1599, 294 ff.

*Monumenta ordinis fratrum praedicatorum historica*, Roma, 25 vol.

*Diálogo filosófico-religioso entre cristianismo, judaísmo e islamismo durante la Edad Media en la Península ibérica*, actes du colloque international de San Lorenzo de El Escorial, 23-26 juin 1991 organisé par la Société internationale pour l'étude de la philosophie médiévale, édité par Horacio Santiago-Otero, Turnhout, Brépols, 1994, 507 p.

*Dizionario biografico degli Italiani*, Roma, Istituto della Enciclopedia italiana, 1986, 34 vol.

*Dicionario da literatura medieval galega e portuguesa*, sous la direction de G. LANCIANI, Lisboa, Éditions Caminho, 1993, 698 p.

*Dictionnaire d'Histoire et de géographie ecclésiastique*, sous la direction de A. BAUDRILLART puis de R. AUBERT, Paris, Letouzey et Ané, 1912, 27 t.

*Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique, doctrine et histoire*, fondé par M. VILLER, F. CAVALERRA, J. DE GUIBERT, continué par A. RAYER, A. PERVILLE et A. SOLIGNAC, Paris, Beauchesne, 1937-95, 21 vol.

*Dictionnaire des orientalistes de langue française*, sous la direction de F. POUILLON et G. BARTHÉLÉMY, Paris, Karthala, 2008.

*Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, sous la direction de A. VAUCHEZ, Paris, Cerf, 2000, 2 t.

*Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction d'A. REY, Paris, Dictionnaires LE ROBERT, 1992, 3 t.

*Dictionnaire historique de la papauté*, sous la direction de PH. LEVILLAIN, Paris, Fayard, 2003, 1767 p.

*Dictionnaire historique de l'islam*, sous la direction de J. ET D. SOURDEL, Paris, PUF, 1996, 1028 p.

G. DIGARD, « La série des registres pontificaux du XIII<sup>ème</sup> siècle », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1886, t. 47, p. 80-87.

B. DOUMERC, *Venise et l'émirat hafside de Tunis (1231-1535)*, coll. Histoire et Perspectives Méditerranéennes, Paris, L'Harmattan, 1999, 243 p.

—, « Vénitiens et espagnols en Afrique du Nord (1492-1535) », *Le Partage du monde. Échanges et Colonisation dans la Méditerranée médiévale*, M. BALARD et A. DUCÉLLIER (éd.), Paris, Publication de la Sorbonne, 1998, p. 385-397.

C. DU CANGE et al., *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, Niort, L. Favre, 1883-1887, 10 vol.

CH.-E. DUFOURCQ, « La question de Ceuta au XIII<sup>ème</sup> siècle », *Hespéris Tamuda*, Rabat, 1955, t. XLII, p. 67-127.

—, *Recueil de documents concernant les relations des pays de la couronne d'Aragon et le Maghrib*, Paris, 1965, 2 vol.

—, *L'Espagne catalane et le Maghrib XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles, de la bataille de Las Navas de Tolosa (1212) à l'avènement du sultan mérinide Abou-l-Hasan (1331)*, Paris, PUF, 1966, 664 p.

—, « Un projet castillan du XIII<sup>ème</sup> siècle : la "Croisade d'Afrique" », *Revue d'Histoire et de Civilisation du Maghreb*, 1966, I, p. 29-51.

—, « Les Catalans, la Méditerranée et la Sicile », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1968, v. 23, p. 1120-1123.

—, *Un impérialisme médiéval face au Maghrib, la naissance et l'essor de l'empire catalan d'après des travaux récents*, Faculté des Lettres et des sciences humaines de Tunisie, extrait des *Cahiers de Tunisie*, 1972, t. XX, p. 101-124.

—, « Commerce du Maghreb médiéval avec l'Europe chrétienne et marine musulmane : données communes et politique de suspens », *Actes du premier congrès d'Histoire et de civilisation du Maghreb*, Tunis, 1979, p. 161-191.

—, *L'Ibérie chrétienne et le Maghreb XI<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècle*, London, Variorum Reprints, 1990, VIII-365 p.

J. ÉCHARD, *Scriptores Ordinis Prædicatorum recensiti notisque et criticis illustrati*, Lutetiae Parisorum, 1719-1721, 2 vol.

A.-M. EDDÉ, « Saint Louis et la septième croisade vus par les auteurs arabes », *Cahiers de recherches médiévales. Croisades et Idée de Croisade à la fin du Moyen Âge*, I, 1996, p. 65-92 ; Rééd. dans *Les relations des pays d'islam avec le monde latin du milieu du X<sup>e</sup> siècle au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle*, F. Micheau (éd.), Paris, éditions Jacques Marseille, 2000, p. 72-111.

*Église et histoire de l'Église en Afrique, actes du colloque de Bologne, 22-25 octobre 1988*, G. RUGGIERI (éd.), Paris, Beauchesne, 1990, 393 p.

*Encyclopædia Universalis*, Paris, Encyclopædia Universalis France, 1993, 23 vol.

*Encyclopédie de l'Islam*, Leiden, Brill, et Paris, Maisonneuve et Larose, 1960-2009.

*Espaces et Réseaux en Méditerranée, VI<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle*, vol. I, *La configuration des réseaux*, sous la direction de D. COULON, CH. PICARD et D. VALÉRIAN, Saint-Denis, Bouchène, 2007, 318 p.

*Espaces et Réseaux en Méditerranée, VI<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle*, vol. II, *La formation des réseaux*, sous la direction de D. COULON, CH. PICARD et D. VALÉRIAN, Paris, Bouchène, 2010, 290 p.

*États, sociétés et cultures du monde musulman médiéval, X<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècle*, sous la direction de J.-C. GARCIN, Nouvelle Cléo, Paris, PUF, 1995, 3 t.

*Études d'histoire du droit canonique dédiées à Gabriel Le Bras*, Paris, Sirey, 1965, 2 vol.

*Exposition coloniale internationale et des pays d'outre-mer*, Paris, 1931, rapport général présenté par le gouverneur général à l'Exposition, Paris, Imprimerie Nationale, 1933-1934, 7 tomes, 9 volumes.

Y. K. FALL, *L'Afrique à la naissance de la cartographie moderne. Les cartes majorquines, XI<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Éditions Karthala, 1982, 295 p.

J. FAVIER, *Les papes d'Avignon*, Poitiers, Fayard, 2006, 826 p.

H. FERHAT, *Sabta : des origines au XIV<sup>e</sup> siècle*, Rabat, Al Manahil, 1993, 494 p.

L.-CH. FÉRAUD, « Expédition du roi Pierre III d'Aragon à Collo au XIII<sup>ème</sup> siècle d'après une chronique catalane », *Revue Africaine*, 1872, t. XVI, p. 241-258.

C. FERRERO HERNÁNDEZ, « *Inter Saracenos. Mártires franciscanos en el Norte de África y en la península ibérica (ss. XIII-XVII)* », *Frates Francesco, rivista di cultura francescana*, Roma, 2011, n. 2, p. 261-277.

R. FOREVILLE, *Histoire des conciles oecuméniques*, Paris, Éditions de l'Orante, 1965, 445 p.

M. FRASSETTO et B. DAVID (éd.), *Western Views of Islam in Medieval and Early Modern Europe : Perception of the Other*, New York, St. Martin's Press, 1999, 235 p.

C. FUNCK-BRENTANO, « Pierre de Cénival », *Hespéris Tamuda*, 1937, t. XXIV, p. 241-243.

F. GAFFIOT, *Dictionnaire latin-français*, Paris, Hachette, 1934, 1702 p.

B. GALLAND, « La publication des registres de lettres pontificales par l'École française de Rome », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1996, vol. 154, p. 625-634.

P. B. GAMS, *Series episcoporum ecclesiae catholicae*, Graz, 1957, 963 p.

M. GARCÍA ARENAL et M. A. DE BUNES, *Los Españoles y el Norte de África siglos XV-XVIII*, Madrid, MAPFRE, 1992, 309 p.

P. GARRIGOU-GRANCHAMP, « Documents divers relatifs à la croisade de Saint Louis contre Tunis (1270) », *Revue Tunisienne*, 1912, p. 384-405.

—, « La soi-disant légende arabe de Saint Louis. Saint Louis et Sidi Bou Sâid », *Revue Tunisienne*, 1912, n° 21, p. 467-470 et 1913, p. 481.

- P. GAUTIER DALCHÉ, « Les savoirs géographiques en Méditerranée chrétienne (XIII<sup>e</sup> siècle) », *Le scienze alla corte di Federico II*, *Micrologus*, 1994, n° 2, p. 75-99.
- L. GÉNICOT, *Typologie des sources du Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 1972, fasc. 1, 2, 3, 31.
- L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merim », *Revue Africaine*, déc. 1857, t. II, p. 124-130, p. 242-249, août 1858, t. II, p. 433-440, oct. 1858, t. III, p. 2-8, oct. 1860, t. III, p. 259-273 et 332-372.
- , *Description et Histoire du Maroc*, Paris, Tanéra, 1860, 2 vol.
- G. GOLUBOVICH, « Tunisi Francescana nei secoli XIII-XIV », *Archivum Franciscanum Historicum*, 1920, p. 298-300.
- A. GOMEZ DA ROCHA MADAHIL, *Tratado da vida e martirio dos cinco mártires de marrocos, texto arcaico reimpresso de harmonia com o único exemplar conhecido, com uma introdução notas e índice*, Coimbra, Impr. da Universidade, 1928, XLVIII-153 p.
- PH. GOURDIN, « Le “partage” du Maghreb entre l’Aragon et la Castille au traité de Montegudo (1291) », *Le partage du monde, Échanges et colonisation dans la Méditerranée médiévale*, sous la direction de M. BALARD et A. DUCÉLLIER, Paris, 1998, p. 399-409, réédité dans *Les relations politiques et économiques entre l’Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, thèse sous la direction de M. BALARD, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, vol. 3 : annexes.
- , « Les marchands étrangers à Tunis à la fin du Moyen Âge », *Tunis, cité de la mer*, Actes du colloque de Tunis (1997), Tunis, 1999, p. 157-184. réédité dans *Les relations politiques et économiques entre l’Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, thèse sous la direction de M. BALARD, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, vol. 3 : annexes.
- , « Les relations entre la Sardaigne et le Maghreb au Moyen Âge », *Archéologie et histoire de la Sardaigne médiévale. Actualité de la recherche*, actes de la table ronde École Française de Rome, novembre 1997, *Mélanges de l’École française de Rome, Moyen Âge*, 2001-1, p. 129-147.
- , « Les étrangers ont-ils un statut de dhimmi », *Diasporas et migrations européennes (XI-XVI<sup>ème</sup> siècle)*, actes du colloque Toulouse-Conques, 14-17 octobre 1999, p. 435-457, réédité dans *Les relations politiques et économiques entre l’Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, thèse sous la direction de M. BALARD, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, vol. 3 : annexes.
- , « Présence portugaise en Méditerranée occidentale et au Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle » réédité dans *Les relations politiques et économiques entre l’Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, thèse sous la direction de M. BALARD, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, vol. 3 : annexes.
- , « Les états européens du nord de la Méditerranée occidentale et le Maghreb au XIII<sup>ème</sup> siècle : des relations entre égaux ou des rapports de dépendance ? », *Mésogios, Méditerranée*, 7, 2000, réédité dans *Les relations politiques et économiques entre l’Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, thèse sous la direction de M. BALARD, Université Panthéon-Sorbonne, 2001, vol. 3 : annexes.
- , *Les relations politiques et économiques entre l’Italie tyrrhénienne et le Maghreb au XV<sup>ème</sup> siècle*, thèse sous la direction de M. BALARD, Université Panthéon-Sorbonne, 2001.
- , « Les relations entre la Sardaigne et le Maghreb au Moyen Âge », *Mélanges de l’école française de Rome, Moyen Âge*, Roma, École Française de Rome, 113, 2001, 1, p. 129-147.
- , « Pour une réévaluation des phénomènes de colonisation en Méditerranée occidentale et au Maghreb pendant le Moyen Âge et le début des Temps Modernes », *Chemins d’outre-mer. Études d’histoire sur la Méditerranée médiévale offertes à Michel Balard*,

Paris, vol. 1, Publications de la Sorbonne, 2004 (Byzantina Sorbonensia 20), p. 411-423.

—, « La papauté a-t-elle une politique maghrébine pendant le Moyen Âge ? », *Alessandro VI dal Mediterraneo al Atlantico*, (Cagliari 17-19 mai 2001), *Archivi di stato Saggi* 82, Roma nel Rinascimento, 2004, p. 197-211.

*Grandes villes méditerranéennes du monde musulman médiéval*, sous la direction de J.-C. GARCIN, Roma, École Française de Rome, 2000, 269, 323 p.

R. GRIMALDI-HIERHOLTZ, *L'Ordre des Trinitaires : histoires et spiritualité*, Paris, Le Sarment-Fayard, 1994, 238 p.

P. GUICHARD, « L'Europe et le monde musulman au Moyen Âge », *Hespéris Tamuda*, Rabat, 1997, t. XXXV, p. 96-104.

—, « Avant Tordesillas : La délimitation des terres de reconquête dans l'Espagne des XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles », *La Méditerranée médiévale, perceptions et représentations*, sous la direction de H. AKKARI, ALIF, Sfax, Maisonneuve Larose, 2002, p. 453-460.

M. HAMMAN, « Les relations commerciales entre Pise et le Maghreb sous l'empire almohade (1166-1233) », *Hespéris Tamuda*, Rabat, 1997, t. XXXV, p. 43-54.

J. A. HEBRERA, *Vida del beato Agno, llamado antes Fr. Lope Fernando de Ayn, obispo de Marruecos en la Africa*, 1697, Saragosse, Bueno, 225 p.

J. HEERS, *Gênes au XV<sup>ème</sup> siècle, civilisation méditerranéenne, grand capitalisme et capitalisme populaire*, Paris, Flammarion, 1971, 437 p.

—, *Société et économie à Gênes, XIV-XV siècle*, Londres, Variorum reprints, 1979.

J. HERDANANDO I DELGADO, « Le « *De seta Machometi* » du cod. 46 d'Osma, œuvre de Raymond Martin », *Les Cahiers de Fanjeaux*, 1983, t. 18, p. 351-372.

I. HEULLANT-DONAT, « *Ab origine mundi* » fra Elemosina et Paolino da Venezia, deux franciscains italiens et l'Histoire universelle au XIV<sup>ème</sup> siècle, thèse sous la direction d'A. VAUCHEZ, Paris X, Paris, 1994, 453 p.

—, *Cultures italiennes (XII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup>)*, Paris, Cerf, 2000, 314 p.

—, « A propos de la mémoire hagiographique franciscaine aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles : l'auteur retrouvé des *Memorialia de sanctis fratribus minoribus* », *Religion et société urbaine au Moyen Âge. Etudes offertes à Jean-Louis Biget*, réunies par P. BOUCHERON et J. CHIFFOLEAU, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, p. 511-529.

—, « La perception des premiers martyrs franciscains à l'intérieur de l'Ordre au XIII<sup>e</sup> siècle », *Religion et mentalités au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, sous la direction de S. CASSAGNES-BROUQUET, A. CHAUOU, D. PICHOT, L. ROUSSELOT, Rennes, Presses universitaires de Rennes, (Collection), 2003, p. 211-220.

—, « Des missionnaires martyrs aux martyrs missionnaires », *Écrire son histoire, les communautés régulières face à leur passé*, actes du 5<sup>e</sup> Colloque international du CERCOR, Saint-Étienne, 6-8 novembre 2002, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2005, p. 147-171.

—, « Missions impossibles Essai sur les franciscains et leurs martyrs (XIII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècle) », *Études franciscaines*, 2008, I, fasc. 1-2, p. 165-173.

—, « *Odium fidei* et définition du martyr chrétien », *Les discours de la haine. Récits et figures de la passion dans la Cité*, M. DELEPLACE (éd.), Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2009, p. 113-124.

*Histoire de l'Islam et des musulmans en France du Moyen Âge à nos jours*, sous la direction de M. ARKOUN et préfacé par J. LE GOFF, Paris, Albin Michel, 2006, 1217 p.

- Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours*, sous la direction de A. FLICHE, Paris, Blond et Gay, 1951, t. 12 et t. 14.
- Histoire des chrétiens d'Afrique du Nord : Lybie, Tunisie, Algérie, Maroc*, sous la direction de Mgr H. TEISSIER, Mémoire chrétienne, Paris, Desclée, 1991, 313 p.
- Histoire du Christianisme*, sous la direction de J.-M. MAYEUR, C. et L. PIETRI, A. VAUCHEZ, M. VENARD, Desclée, Paris : t. V, « Apogée de la papauté et expansion de la chrétienté 1054-1274 », J.-M. MAYEUR, C. et L. PIETRI, A. VAUCHEZ, M. VENARD, Paris, Desclée, 1993, 945 p. ; t. VI « Un temps d'épreuves 1274-1449 » sous la responsabilité de M. MOLLAT DU JOURDIN et A. VAUCHEZ, 1990, 943 p. ; t. VII « De la Réforme à la Réformation 1450-1530 » sous la responsabilité de M. VÉNARD, 1994, 926 p.
- A. HUICI-MIRANDA, « El reinado del califa al-Rasid », *Hesperis*, 1954, t. XLI, p. 9-46.
- , « La Toma de Sale por la escuadra de Alfonso X », *Hesperis*, 1952, t. XXXIX, p. 41-74.
- H. R. IDRIS, « La société au Maghreb après la disparition des Almohades », *Histoire générale de l'Afrique du XII<sup>ème</sup> au XVI<sup>ème</sup> siècle*, directeur de volume D. T. NIANI, Paris, Éditions UNESCO/NEA, 1985, p. 125-139.
- G. JEHEL, « Une ambassade génoise à Tunis (1391-1392) », *Oriente ed Occidente tra Medio Evo ed Età Moderna Studi in onore di Geo Pistarino*, Gênes, 1997, p. 541-534.
- , *L'Italie et le Maghreb au Moyen Âge, conflits et échanges du VIII<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècle*, coll. Islamiques, Paris, PUF, 2001, 228 p.
- PH. JOSSEERAND, *Église et pouvoir dans la péninsule Ibérique. Les ordres militaires dans le royaume de Castille (1252-1369)*, Madrid, Bibliothèque de la Casa de Velázquez (31), 2004, 912 p.
- , « Croisade et reconquête dans le royaume de Castille au XII<sup>e</sup> siècle. Éléments de réflexion », *L'expansion occidentale (XIe-XVe siècles). Formes et conséquences. Actes du XXXIII<sup>e</sup> Congrès de la SHMESP (Madrid, 2002)*, Paris, 2003, p. 75-85.
- M. KABLY, *Société, pouvoir et religion au Maroc à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1986, 370 p.
- M. KADDACHE, *L'Algérie médiévale*, Alger, Entreprise nationale du livre, 1992<sup>2</sup>, 187 p.
- T. KAEPPELI et E. PANELLA, *Scriptores Ordinis Praedicatorum Medii Aevi*, Roma, Instituto Storico Domenicano, 1970-93, 4 t.
- B. Z. KEDAR, *Crusade and Mission. European approaches toward the Muslims*, Princeton, Princeton university press. cop., 1984, 246 p.
- H. KOEHLER, *La pénétration chrétienne au Maroc*, Paris, librairie religieuse, Houdin, 1914, 123 p.
- , « Quelques points d'histoire sur les captifs chrétiens de Meknés », *Hesperis*, Rabat, 1928, t. VIII, p. 177-187.
- , « Un vase néolithique dans la région de Tanger », *Bulletin de la Société préhistorique de France*, 1928, t. XXV, p. 298-299.
- , *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, Paris, Société d'éditions franciscaines, 1934, XXXII-236 p.
- , « La Kasba sâadienne de Marrakech, d'après un plan manuscrit de 1585 », *Hesperis*, 1940, t. XXVII, p. 1-19.
- , « Ce que l'économie privée importait d'Espagne au Maroc au XVIII<sup>ème</sup> siècle, d'après les manuscrits inédits des procureurs de la mission franciscaine de 1766 à 1790 », *Hesperis Tamuda*, Rabat, 1952, t. XXXIX, p. 383-405.
- C. KRUEGER HILMAR, « Reactions to the First Missionaries in Northwest Africa », *The Catholic Historical Review*, 1946, vol. 32, p. 275-301.



*La circulation des nouvelles au Moyen Âge*. [Actes du] XXI<sup>e</sup> Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public (Avignon, juin 1993) Collection de l'École française de Rome, Roma, École Française de Rome, 1994, 261 p.

*La liberazione dei « cativi » tra cristianità e islam. Oltre la crociata e il ǧihād : tolleranza e servizio umanitario. Atti del Congresso interdisciplinare di studi storici (Roma, 16-19 settembre 1998)*, sous la direction de G. CIPOLLONE, Città del Vaticano, Archivio Segreto Vaticano, 2000, 844 p.

*La Méditerranée médiévale, perceptions et représentations*, sous la direction de H. AKKARI, ALIF, Sfax, Maisonneuve Larose, 2002.

M. DE LA RONCIÈRE, *La découverte de l'Afrique au Moyen Âge, cartographie et explorateur*, Le Caire, Société Royale de Géographie d'Égypte, 3 t., I, 1925, VIII-175 p. ; II, 1925, 147 p. ; III, 1927, VIII-130 p.

A. LAROUI, *Histoire du Maghreb, un essai de synthèse*, Paris, F. Maspero, 1982<sup>2</sup>, 390 p.

J. CH. LAVAJO, « The apologetical method of Raymond Marti according to the problematic of Raymond Lulle », *Islamochristiana*, 1985, 11, p. 155-176.

P. Z. LAZZERI, « Il processo di canonizzazione di S. Chiara d'Assisi », *Archivum Franciscanum Historicum*, 1920, 13, p. 403-507.

*Le dialogue vu par les musulmans, Études Arabes*, Roma, Pontificio istituto di studi arabie d'islamistica, 1995, 1-2, n°88-89.

G. LE BRAS, « Institutions ecclésiastiques de la Chrétienté médiévale », *Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours*, A. FLICHE et V. MARTIN, Paris, Bloud et Gay, 1964, t. 12.

J. LE GOFF, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1976, 976 p.

« Le Maghreb et la mer à travers l'histoire », *Mesogaios*, sous la direction de M. TAHAR MANSOURI, *La Méditerranée 7(2000)*, Paris, Hérodotos, 278 p.

*Les Explorateurs, des pharaons à Paul-Émile Victor*, sous la direction de L.-H. PARIAS, mise à jour G. STAVRIDÈS, Paris, Robert Laffont, 2004, 1207 p., réédition de *Histoire universelle des explorations*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1958, 4 t.

*Les relations des pays d'islam avec le monde latin du milieu du X<sup>e</sup> siècle au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle*, F. MICHEAU (éd.), Paris, éditions Jacques Marseille, 2000, 430 p.

*Les révéils missionnaires en France : du Moyen Âge à nos jours (XI<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècles)*, [actes du colloque de Lyon, 29-31 mai 1980, organisé par la Société d'histoire ecclésiastique de la France et le concours de la Société de l'histoire du protestantisme français], préface G. DUBOSQ et A. LATREILLE, Paris, Beauchesne, 1984, 423 p.

D. LE TOURNEAU, *Le Droit canonique*, coll. Que sais-je ?, Paris, PUF, 1996, 127 p.

C. LIAUZU, « La Méditerranée selon Fernand Braudel », *Confluences Méditerranée*, Paris, L'Harmattan, n° 31, automne 1999, p. 179-187.

LINEHAN P., *The Spanish Church and the Papacy in the Thirteenth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1971, 389 p.

A. LLINARES, *Anselme Turmeda - dispute de l'âne*, coll. Textes et documents de la Renaissance, Paris, Éditions J. Vrin, 1984, 159 p.

—, « Le dramatique épisode algérien de la vie de Raymond Lulle », *Revue de la Méditerranée*, 1945, p. 385-397, également paru sous le titre « Le séjour de Raymond Lulle à Bougie (1307) et la *Disputatio Raymundi christiani et Hamar Saraceni* », *Estudios Lullianos*, 1960, p. 63-72.

—, « Raymond Lulle et l'Afrique », *Revue Africaine*, 1961, t. 105, p.98-116.

—, *R. Lulle, philosophe de l'action*, Paris, PUF, 1963, 510 p.



- E. LONGPRÉ, « Le B. Raymond Lulle et Raymond Martí », *Bolleti de la Societat Arqueologica Luliana*, 1933, t. 24, p. 269-271.
- , « Lulle, Raymond (le bienheureux) », *DTC*, 1926, t. IX.
- A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », *Archivo Ibero-americano*, nov.-déc., 1920, n° XLII, p. 399-502.
- , *Obispos en el Africa septentrional*, Tanger, 1941, 241 p.
- M.-D. LÓPEZ PÉREZ, *La Corona de Aragón y el Maghreb en el siglo XIV (1331-1410)*, Amario de estudios medievales Anejos 31, Barcelone, 1995, 968 p.
- , « Marchands, esclaves et mercenaires : les transferts de populations dans la Maghreb médiéval », *Diasporas et migrations européennes (XI-XVI<sup>ème</sup> siècle)*, [actes du colloque Toulouse-Conques, 14-17 octobre 1999], Paris, 2002, p. 399-414.
- , « Émigrer pour faire la guerre : Aragonais et Catalans au service des sultans maghrébins (XIV<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècles) », *La circulation des élites européennes entre histoire des idées et histoire sociale*, [Actes du colloque de Paris, 20-22 mai 1999, Paris X, sous la direction de H. BRESCH, Almeida F. d', Sallmann J.-M.], Paris, Arslan, 2002, p. 55-79.
- R. S. LOPEZ, « le facteur économique dans la politique africaine des Papes », *Revue historique*, 1947 t. 198.
- R. LOURIDO, « L'Église au Maroc du XII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire des chrétiens d'Afrique du Nord : Lybie, Tunisie, Algérie, Maroc*, sous la direction de Mgr H. TEISSIER, Mémoire chrétienne, Paris, Desclée, 1991, 313 p.
- M. LOWER, « Conversion and St Louis's Last Crusade », *Journal of Ecclesiastical History*, 2007, 58/2, p. 211-231.
- , « Tunis in 1270 : A Case Study of Interfaith Relations in the Late Thirteenth Century », *The International History Review*, 2006, 28/3, p. 504-514.
- , « Ibn al-Lihyani : sultan of Tunis and would-be Christian convert (1311-18) », *Mediterranean Historical Review*, 2009, 24/1, p. 17-27.
- M. T. MANSOURI, « vie portuaire à Tunis au bas Moyen Âge (XII<sup>ème</sup> – XV<sup>ème</sup> siècle) », *Tunis, cité de la mer*, Actes du colloque de Tunis (1997), Tunis, 1999, p. 143-156.
- M. A. MANZANO RODRIGUEZ, *La intervención de los Benimerines en la península Ibérica*, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 1992, 506 p.
- G. MARÇAIS, *La Berbérie musulmane et l'Orient au Moyen Âge*, coll. Archives, Casablanca, Éditions Amérique-Orient, 1991, 310 p.
- MARCOS DE LISBOA LE P., *Chronique d'institution de l'ordre du P. S. François... composée premièrement en portugais par le R. P. Marco de Lisbonne et en espagnol par le R. P. Diego de Navarre, puis en italien par Horace d'Iola [«sic»], maintenant en français par D. S.*, 1600 Paris, 2 t.
- H. MARTIN, *Mentalités médiévales XI<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup>*, Nouvelle Clio, Paris, PUF, 1996, 512 p.
- A. MASCARELLO, « Quelques aspects des activités italiennes dans le Maghreb médiéval », *Revue d'Histoire et de Civilisation du Maghreb*, Alger, 1968.
- L. DE MAS-LATRIE, « Relations commerciales de Florence et de la Sicile avec l'Afrique au Moyen Âge », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1859, vol. 20, p. 209-236.
- , « Les éléments de la diplomatique pontificale », *Revue des questions historiques*, avril 1886, réédité dans *Mélanges*, 1886-1899, p. 1-39.
- , *Les anciens évêchés de l'Afrique Septentrionale*, Alger, 1887 réédité dans *Mélanges*, 1886-1899, p. 1-19.
- J. MATUTE Y GAVIRIA et J. HAZAÑAS Y LA RÚA, « Memorias de los Obispos de Marruecos y demás auxiliares de Sevilla ó que han ejercido en ella funciones episcopales », *Archivo hispalense : Revista histórica, literaria y artística*, 1886, t. I, p. 121-164.

- F. DE MEDEIROS, *L'Occident et l'Afrique (XIII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècles)*, Paris, Karthala, 1985, 305 p.
- M.-T. DE MEDEIROS, « Dans le sillage de Jean le Bel, La chute d'Edouard II chez Jean d'Outremeuse et chez Froissart », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 10, 2003, p. 131-142.
- G. MEERSSEMAN, O. P., « La chronologie des voyages et des œuvres de Frère Alphonse Buehombre », *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 1940, vol. X, p. 77-108.
- Mélanges de l'École française de Rome, Les comptabilités pontificales*, 118/2 (2006), Roma, École Française de Rome, 2007, 240 p.
- D. MENJOT, *Murcie castillane. Une ville au temps de la frontière (1243-milieu du XV<sup>e</sup>)*, Nice, 1991, Madrid, Casa de Velázquez, 2002, 2 t., 1380 p.
- E. MERCIER, « Examen des causes de la croisade de saint Louis contre Tunis, 1270 », *Revue Africaine*, 1872, p. 267-272.
- J. B. METZLER, *Lexicon des Mittel alters*, Stuttgart, Studiensang, 1999, 9 vol.
- J.-F. MICHAUD, *Bibliothèque des Croisades*, Paris, Imprimerie royale, 1829, 4 vol.
- F. MICHEAU, « Les croisades vues par les historiens arabes d'hier et d'aujourd'hui », *Le Concile de Clermont de 1095 à l'appel de la Croisade* (Actes du Colloque Universitaire International de Clermont-Ferrand [23 au 23 juin 1995]), Roma, École Française de Rome, 1997, p. 345-360.
- R. MINNERATH, *Histoire des conciles*, coll. Que sais-je ?, Paris, PUF, 1996, 126 p.
- L. MIROT, « Une expédition française en Tunisie au XIV<sup>ème</sup> siècle : le siège de Mahdia (1390) », *Revue des questions historiques*, 1931, 97, p. 357-406.
- M. MOLLAT, « Le « passage » de Saint Louis à Tunis. Sa place dans l'histoire des croisades », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1972, p. 289-303.
- J. MULDOON, *Popes, Lawyers and Infidels : The Church and the Non-Christian World, 1250-1550*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1979, 212 p.
- A. NASCIMENTO AIRES, « Lenda e livro dos milagres dos Mátires de Marrocos », *Dicionário deliteratura medieval galega e portuguesa*, sous la direction de Lanciani G., Lisboa, 1993.
- J. F. NIEMEYER, *Mediæ latinitatis lexiconminus*, Leiden, Brill, 1976, 1138 p.
- J. PAVIOT, « Les Portugais et Ceuta 1415-1437 », *Le partage du Monde : échanges et colonisation dans la Méditerranée médiévale*, actes du 3<sup>ème</sup> congrès sur la colonisation médiévale, sous la direction de M. BALARD et A. DUCELLIER, Paris, Les publications de la Sorbonne, 1998, 493 p.
- PÄSZTER, *Guida delle Fonti per la storia dell'Africa*, coll. Arch. Vat. III, Città del Vaticano, Archivio Segreto Vaticano, 1983.
- E. PELLISIER, *Exploration scientifique de l'Algérie, science historique et géographique*, Paris, Impression Royale, 1845, t. VI.
- O. PETIT, « Les relations intellectuelles entre l'Espagne et l'Ifrîqiya aux XIII<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècles », *Ibla*, 1971, n°127, p. 93-121.
- CH. PICARD, *La mer et les musulmans d'Occident au Moyen Âge, VIII<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, PUF, 1997, 618 p.
- , *Le Portugal musulman (VIII<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècle), l'Occident d'al-Andalus sous domination islamique*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2000, 423 p.
- E. W. PLATZECK, *R. L. sein Leben - seine Werke ; die Grundlagen seines Denkens*, Düsseldorf, Romæ : Editiones Franciscæ, 1962-64, 2 vol.
- Y. POTIN, « Saint Louis l'Africain, Histoire d'une mémoire inversée », *Afrique et histoire*, revue internationale, 2003, n°1, Éditions Verdeer, p. 23-74.

- J. M. POWELL, « The Papacy and the Muslim Frontier », *Muslims Under Latin Rule*, Princeton university press, 1990, p. 175-203.
- Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, sous la direction de N. BÉRIOU et Ph. JOSSE-RAND, Paris, Fayard, 2009, 1032 p.
- F. RAPP, *L'Église et la vie religieuse en Occident à la fin du Moyen Âge*, Nouvelle Clio, Paris, PUF, 1991, 381 p.
- Raymond Lulle, *Les actes du Colloque sur Raymond Lulle Université de Fribourg 1984*, Fribourg, Éditions universitaires, 1986, 117 p.
- J. REVAULT, *Le fondouk des Français et les Consuls de France à Tunis (1660-1860)*, Paris, Éditions Recherches sur les civilisations, 101 p.
- R. RICARD, « Le Maroc septentrional au XV<sup>ème</sup> d'après les chroniques portugaises », *Hespéris Tamuda*, Rabat, t. XXIII, 1936, p. 89-143.
- , « Sur Fr. Alfonso Bonhome. Notes bibliographiques », *Bulletin Hispanique*, 1958, t. 60, n°4, p. 500-504.
- J. RICHARD, « La papauté et les missions catholiques en Orient au moyen âge », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1941, t. 58, p. 248-266.
- , « Un recueil de lettres sur la huitième croisade », *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1960, p. 182-186.
- , *Orient et Occident au Moyen Âge, contacts et relations (XIII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècles)*, Variorum Reprints, London, 1976, 392 p.
- , « L'enseignement des langues orientales en Occident au Moyen Âge », *Revue des études islamiques*, 1976, t. XLI, p. 149-164.
- , *Les relations entre l'Orient et l'Occident au Moyen Âge*, London, Variorum Reprints, 1977, 356 p.
- , *Croisés, missionnaires et voyageurs, les perspectives orientales du monde latin médiéval*, London, Variorum Reprints, 1983, 340 p.
- , *La papauté et les missions d'Orient au Moyen Âge (XIII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècles)*, Roma, École française de Rome, Boccard, 1977, XXXIV-325 p.
- J. RILEY-SMITH, *Atlas des Croisades*, traduit de l'anglais par C. CANTONI, préface de M. BALARD, Atlas/Mémoires, Paris, Autrement, 1996, 192 p.
- , *Les Croisades*, traduit de l'anglais par F. DELÉRIS, Paris, Pygmalion, 1990, 326 p.
- O. RINALDI, *Annales ecclesiastici, denuo excuis et ad nostra tempora perducti ab Augustino Theiner...*, L. Guérin, Barri-Duci, 1864-1883, t. 20 à 27.
- M. RODINSON, *La fascination de l'Islam*, Paris, La Découverte, 1980, 159 p.
- M. RUBELLIN, « La diplomatie pontificale et les pouvoirs musulmans dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle », *Pays d'Islam et monde latin : Xe-XIIIe siècle : textes et documents*, réunis et présentés par l'Unité mixte de recherche 5648 Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux, Aubenas, Presses universitaires de Lyon, 2000, p. 186-189.
- S. DE SACY (éd.), « Mémoire sur le traité fait entre le roi de Tunis et Philippe le Hardi en 1270, pour l'évacuation du territoire de Tunis par l'armée des croisés », *Histoire et Mémoires de l'Institut royal de France*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 9 (1831), p. 463-4.
- E. W. SAID, *Orientalism*, Random House, New York, 1987 ; *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, traduit de l'anglais par C. MALAMOUD, Paris, Seuil, 1997, 423 p.
- R. SALICRÚ I LLUCH, « Mercenaires castillans au Maroc au début du XV<sup>ème</sup> siècle », *Migra-*

tions et diasporas méditerranéennes : Xe-XVIe siècles, actes du colloque de Conques, octobre 1999, réunis par M. BALARD et A. DUCELLIER, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 417-434.

F. SANCHEZ SANZ, « Un linage hispano-marroqui... », *Congreso internacional el estrecho de Gibraltar*, Madrid, 1988, II, p. 323-332.

F. DE SAN JUAN DELL PUERTO, *Mission historique de Marruecos*, Séville, 1708, 829 p.

P. SEBAG, *Tunis : histoire d'une ville*, Paris, l'Harmattan, 1998, 687 p.

PH. SENAC, *L'image de l'autre : l'Occident médiéval face à l'Islam*, Paris, Flammarion, 1983, 197 p.

J. ET D. SOURDEL, *Dictionnaire historique de l'islam*, Paris, PUF, 1996, 1028 p.

R. SOUTHERN, *Western Views of Islam in the Middle Ages*, Cambridge, Harvard university press, 1962, 141 p.

P. R. STREIT et P. J. DINDINGER, *Bibliotheca missionum, Afrikanische missionsliteratur, 1053-1599*, Freiburg, Herder, 1951, vol. 15.

R. SUGRANYES DE FRANCH, « L'apologétique de Raymond Lulle vis à vis de l'Islam », *Les Cahiers de Fanjeaux*, 1983, t. 18, p. 373-393.

—, « Les projets de la croisade dans la doctrine missionnaire de Raymond Lulle », *Nova et Vetera*, Fribourg, 1962, t. XXXVII, p. 92-107.

—, *R. Lulle, docteur des missions*, préface de J.-P. DE MENASC, *Nouvelle revue de science missionnaire*, Supplementa V, Schöneck-Beckenried, 1954, 152 p.

M. TALBI, « Saint Louis à Tunis », *Les Croisades*, M. BALARD (éd.), Paris, Le Seuil, 1988, p. 72-79.

—, « Le christianisme maghrébin de la conquête musulmane à sa disparition : une tentative d'explication », *Conversion and continuity. Indigenous Christian Communities in Islamic Lands, VIIIth to XVIIIth Centuries*, sous la direction de M. GERVERS et R. J. BIKHAZI, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1990, p. 313-351.

T. TANASE, « Jusqu'aux limites du monde », *La papauté et la mission franciscaine, de l'Asie des Mongols à l'Amérique de Christophe Colomb*, thèse de doctorat sous la direction de M. BALARD, Université Paris I, 2011, 2 vol., 1023 p.

—, « La papauté, les Balkans et les missions des Frères mendiants (XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècle) », *Hyptohèses 2005 - Paris I*, p. 251-259.

*Textes arabes sur l'Orientalisme, Études Arabes*, Roma, Pontificio instituto di studi arabie d'islamistica, 1992-2, n° 83.

E. TISSERANT et G. WIET, « Une lettre de l'almohade Murtaḍā au pape Innocent IV », *Hespéris Tamuda*, Rabat, 1926, t. VI, p. 28-53.

J. TOLAN, « Marchands, mercenaires et captifs : le statut légal des chrétiens latins en terre d'islam selon le juriste canonique Ramon de Penyafort (XIII<sup>e</sup> siècle) », *Minorités et régulations sociales en Méditerranée médiévale : actes du colloque réuni du 7 au 9 juin 2007 en l'Abbaye royale de Fontevraud*, Maine-et-Loire sous la direction de S. BOISSELLIER, F. CLÉMENT et J. TOLAN, Rennes, PUR, 2010, p. 223-234.

—, « Les problèmes linguistiques chez les missionnaires mendiants, XIII<sup>e</sup> - XIV<sup>e</sup> siècles », *Entre Babel et pentecôte, différences linguistiques et communication orale avant la modernité (VIII<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècle)*, [Actes du 3<sup>e</sup> colloque franco-allemand du groupe de recherche « Société et communication individuelle avant la modernité » (SCI) rattaché à l'Institut Historique de l'Université de Lucerne, Höhnscheid (Kassel) 16. 11. - 19. 11. 2006.], Berlin, Lit, 2008, p. 533-547.

- , *Le saint chez le sultan. La rencontre de François d'Assise et de l'islam. Huit siècles d'interprétation*, Paris, Seuil, 2007, 520 p.
- , *Les Sarrasins. L'islam dans l'imagination européenne au Moyen Âge*, traduit de l'anglais par P.-E. DAUZAT, coll. historique, Paris, Aubier, 2003, 470 p.
- , *Saracens, Islam in the medieval European imagination*, Chisthester, Columbia University Press, 2002, 372 p.
- , « "Cel Sarrazins me sembler mult hérite", L'hétérodoxie de l'autre comme justification de conquête (XIe-XIIIe siècles) », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 33e congrès, Madrid, 2002. L'expansion occidentale (XIe - XVe siècles) Formes et conséquences XXXIIIe Congrès de la S.H.M.E.S. p. 65-74.
- (éd.), *Medieval Christian Perceptions of Islam : A Book of Essays*, New York, Garland, 1996, 414 p.
- F.-O. TOUATI (sous la direction de), *Vocabulaire historique du Moyen Âge (Occident, Byzance, Islam)*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2000<sup>3</sup>, 331 p.
- A. TOURON, *Histoire des hommes illustres de l'ordre de saint Dominique*, Paris, 1743, vol. I à III.
- Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, sous la direction de L. GENICOT, Turnhout, Brepols, 972, fascicule 1, 2, 3, 31.
- F. UDINA, « Documents relatifs à la Tunisie dans les archives de la couronne d'Aragon », *Cahiers de Tunisie*, 1970, t. XVIII, p. 107-116.
- A. UNALI, « Pénétration religieuse et territoriale des chrétiens au Maghreb au XIII<sup>ème</sup> siècle », *Mésogios 7 (2000)*, p. 143-152.
- , « Le détroit de Gibraltar après la conquête portugaise de Ceuta (1415) », *La Méditerranée médiévale, perceptions et représentations*, sous la direction de H. AKKARI, ALIF, Sfax, Maisonneuve Larose, 2002 p. 209-219.
- , *Ceuta 1415 : alle origini dell'espansione Europea in Africa*, Bulzoni, Roma, 2000, 335 p.
- D. URVOY, « Les musulmans pouvaient-ils comprendre l'argumentation lullienne ? », *Estudi General Revista de l'Estudi de Lletres*, 1989, t. IX, p. 159-170.
- , *Penser l'Islam, les présupposés islamiques de l'« art » de Lull*, Études musulmanes, Paris, J. Vrin, 1980, 440 p.
- D. VALÉRIAN, *Ports et réseaux d'échanges dans le Maghreb médiéval*, thèse d'habilitation à diriger des recherches sous la direction de CH. PICARD, Université Paris I, 2010, 380 f.
- , « Les agents de la diplomatie des souverains maghrébins avec le monde chrétien (XII<sup>ème</sup> - XV<sup>ème</sup> siècle) », *Anuario de estudios medievales*, juillet-décembre 2008, vol. 38/2, p. 885-900.
- , *Bougie, port maghrébin à la fin du Moyen Âge (1067-1510)*, Roma, École Française de Rome, Boccard, 2006, 785 p.
- , « les marchands latins dans les ports musulmans : une minorité confinée dans des espaces communautaires ? », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, Cahors, 2005, n°107-110, p. 437-458.
- , « Conflits et résolution des conflits dans les communautés européennes au Maghreb (XII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècle) », *Mélanges de l'école française de Rome, Moyen Âge*, Roma, École Française de Rome, 2003, t. 115, 1, p. 543-564.
- , « Le facteur économique dans la politique catalane à Bougie, XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècle », *L'expansió catalana a la Mediterrània a la Baixa Edat Mitjana : Actes del Seminari /*

*seminari organitzat per la Casa de Velázquez (Madrid) i la Institució Milà i Fontanals, CESIC, Barcelona, celebrat a Barcelona, el 20 d'abril de 1998*, M. T. FERRER I MALLOL et D. COULON (éd.), Barcelona, Conseil Superior d'Inverstigacions, 1999, p. 145-160.

—, « Le rachat des captifs dans les traités de paix de la fin du Moyen Age : entre diplomatie et enjeux économiques », *Hypothèses*, 2006, vol. 10, p. 343-358.

—, « Ifrīqīyan Muslim merchants in the Mediterranean at the end of the Moyen Age », *Mediterranean Historical Review*, 1999, vol. 14:2, p. 47-66.

VAN DER VAT O., *Die Anfänge der Franziskanermissionen und ihre Weiterentwicklung im nahen Orient und in den mohammedanischen ländern während des 13 Jahrhunderts*, Werl in Westf., Franziskus-Druckerei, 1934, 267 p.

A. VAUCHEZ, *François d'Assise : Entre histoire et mémoire*, Paris, Fayard, 2009, 548 p.

B. DE VAULX, *Les plus beaux textes sur les missions*, La Colombe, Paris, Vieux Colombier, 1954, 382 p.

CH. VERLINDEN, *L'esclavage dans l'Europe médiévale*, t. I, *La péninsule ibérique-France*, Brugge, «De Tempel», 1955, 930 p.

J. E. VOSE ROBIN, *Dominicans, Muslims and Jews in the medieval crown of Aragon*, Cambridge, Cambridge University press, 2009, 294 p.

*Voyages et voyageurs au Moyen Âge*, [XXVIe Congrès de la SHMES (Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public), Limoges-Aubazine, mai 1995], Paris, Publication de la Sorbonne, 1996, 314 p.

L. WADDING, *Annales Minorum seu trium ordinum a S. Francisco institutorum*, Quarracchi, Ad Claras Aquas, 1931-1935<sup>3</sup>, 25 vol.

—, *Scriptores ordinis minorum*, Roma, A. Nardecchia, 1906<sup>2</sup>, 243 p.

E. WEBER, *Maghreb arabe et Occident français - jalons pour une reconnaissance interculturelle*, Toulouse, Université de Toulouse-le-Mirail, 1985-1989, 320 p.

J. WERCKMEISTER, *Petit dictionnaire de droit canonique*, Paris, Cerf, 1993, 238 p.

CH.-M. DE WITTE, *Les bulles pontificales et l'expansion portugaise au XVe siècle*, [Extrait de la «Revue d'Histoire ecclésiastique», tomes XLVIII (1953), XLIX (1954), LI (1956), LIII (1958).], Louvain, 1958, 1 vol.

# Annexes





# Regeste

## *Le Maghreb dans la correspondance apostolique des XIII<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècles.*

Tous les documents du regeste sont numérotés et présentés selon les mêmes règles :

N° Année, mois, jour. Lieu. Trois premiers mots.

Référence aux Archives secrètes du Vatican, ASV.

---

Résumé du texte.

Edition

Référence

Traduction

Les références des registres des archives du Vatican sont abrégées comme ci-après :

• Reg. Vat..., f... r°-v°, ep... : *Registrum Vaticanum...*, folio..., recto-verso..., epistola...

Les références des registres et éditions sont abrégées comme ci-après :

• Pour les registres pontificaux édités dans la collection Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome : le nom du pape suivi de la mention BEFAR : GRÉGOIRE IX, BEFAR, t..., p... Voir la liste p. 419-420.

• GOLUBOVITCH, t..., p... : G. GOLUBOVITCH, *Biblioteca bio-bibliografica della Terra santa e dell'Oriente francescano*, Quarrachi, 1906, t..., p...

• POTTHAST, t..., p..., n... : A. POTTHAST, *Regesta Pontificum Romanorum, inde ab a. post Christum natum MCXCVIII ad a. MCCCIV*, Berlin, R. de Decker, 1873, t..., p..., n...

• WADDING, t..., p..., n... : L. WADDING, *Annales Minorum seu trium ordinum a S. Francisco institutorum, 1731-1736<sup>2</sup>*, t..., p..., n...

• SBARALEA, t..., p..., n... : J. H. SBARALEA, *Bullarium Franciscanum, I-IV*, Rome, 1759-68, 4 vol.

• EUBEL, t..., p..., n... : C. EUBEL, *Bullarium Franciscanum, V-VII*, Rome, 1898-1904, t..., p..., n...

• RIPOLL, t..., p..., n... : TH. RIPOLL, *Bullarium ordinis fratrum praedicatorum*, Rome, H. Mainardi, 1729-40, t..., p..., n...

• RYMER, t..., p... : T. RYMER, *Foedera, conventiones, literae, et cujuscunque generis acta publica*, London, studio Georgii Holmes, 1727-1735<sup>2</sup>, t..., p...

• PRESSUTTI, t..., n... : P. PRESSUTTI, *Regesta Honorii Papae III*, Roma, Loescher, 1888, t, n

• Regestum Clementis papae V, p... : Regestum Clementis papae V... cura et Studio monachorum ordinis sancti benedicti editum, Rome, 1885-1892, p.

1. 1199, mars, 8. Latran. *Inter opera misericordie.*

ASV : Reg. Vat. 4, f. 148 r°-v°.

Innocent III prie le sultan almohade d'accueillir favorablement les membres d'un nouvel ordre religieux, celui de la sainte Trinité, porteurs de la présente lettre et partis dans son royaume pour racheter les captifs chrétiens.

Manuscrit

*Liberazione dei « captivi »...*, p. 392.

Édition

G. CIPOLLONE, *Cristianità-Islam : cattività e liberazione in nome di dio*, p. 506.

—, « Innocenzo III e i saraceni : Atteggiamenti differenziati (1198-1199) », p. 184.

L. DE MAS-LATRIE, p. 8, n° VIII.

Traduction

G. CIPOLLONE, *Cristianità-Islam : cattività e liberazione in nome di dio*, p. 429.

2. 1200, avril-mai. *Laterani.*

Innocent III écrit aux captifs du royaume de Maroc.

Référence

POTTHAST, t. I, p. 96, n° 1.040.

3. 1204, février, 14, Anagni. *Divine legis iniuria.*

ASV : Reg. Vat 5, f. 130 r°-v°

Après la victoire de l'Almohade sur le royaume de Majorque le pontife écrit au roi d'Aragon que ce triomphe a renforcé la « force malicieuse » du roi de Marrakech, *potentia malicia*. Innocent III espère que, si son royaume était pacifié, il pourrait mener son armée « contre les Sarrasins », *contra Sarracenos*.

Édition

*Register Innocent III*, p. 394.

4. 1219, mars, 27, *Laterani. Absolutionem et penam.*

ASV : Reg. Vat. 10, f. 75 v°, ep. 352.

Honorius III écrit à *Bertranno*, légat apostolique, afin qu'il s'occupe de l'absolution des peines de ceux qui naviguant, avec des marchandises, jusqu'à Ceuta, Bougie, *in Septam et Bugiam ac etiam ad partes orientales*, et encore jusqu'à d'autres régions orientales, ont contrevenu au concile général de 1215.

Référence

PRESSUTTI, t. I, p. 323, n° 1.955.

5. 1219, septembre, 5, *Reate. Expedire tibi non.*

ASV : Reg. Vat. 10, f. 127 v°, ep. 559.

Honorius III écrit au « Miramolin » pour qu'il permette aux chrétiens qui demeurent sur ses terres de vivre selon leur loi. La lettre est portée par *Gonsalbus*, frère de l'ordre de l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Référence

PRESSUTTI, t. I, n° 2.190.

POTTHAST, t. I, p. 536, n° 6.121.

6. 1223, mai, 13, *Laterani. Nimia sumus horribilitate.*

ASV : Reg. Vat. 12, f. 41 r°-v°, ep. 146.

Honorius III concède aux chrétiens « dispersés au Maroc », *Christianis dispersionis Marrochie*, la grâce pour la non-observance du jeûne et de l'abstinence du septième jour de repos et du carême. Ceci car le calife almohade les invite à sa table les jours de fêtes sans souci du calendrier chrétien.

Édition

PRESSUTTI, t. II, n. 4.352.

7. 1225, juin, 6. *Vineae Domini custodes.*

Le frère dominicain, *Dominicus*, accompagné du frère Martin, est envoyé au royaume de Marrakech pour prêcher et baptiser les Sarrasins, publier les sentences d'excommunication et appliquer les peines.

Référence

*Analecta S. Ordinis FF. Praedicatorum*, 1897, III, p. 374, n. 132.

PRESSUTTI, t. II, n. 5527.

**8.** 1225, octobre, 7. *Vineae Domini custodes.*ASV : Reg. Vat. 13, f. 95 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, ep. 99.

Honorius III envoie des frères prêcheurs et mineurs au « royaume du Miramolín », *in regno Miramolini*, pour évangéliser les musulmans et fortifier les chrétiens.

## Édition

SBARALEA, t. I, p. 24, n<sup>o</sup> 23.WADDING, t. II, p. 140, n<sup>o</sup> XXVIII.**9.** 1225, octobre, 27. *Gaudemus de te.*ASV : Reg. Vat. 13, f. 95 r<sup>o</sup>, ep. 101.

*Dominicus*, dominicain est nommé évêque au royaume des Almohades. Honorius III loue son zèle pour « convertir les incrédules, retourner les apostats, confirmer ceux qui doutent, fortifier les fidèles... », *pro incredulis convertendis apostatis revocandis confirmandis nutantibus et roborandis fidelibus*.

**10.** 1225, novembre, 8. *Ea que nuper.*ASV : Reg. Vat. 13, f. 95 r<sup>o</sup>, ep. 100.

Le pape écrit à *Dominicus*, « recteur des chrétiens au Maroc », *Boali dominico rectori christianorum apud Marrochum*. Il est envoyé dans ce royaume pour protéger les fidèles, « tel un mur imprenable ».

**11.** 1226, février, 20. *Urgente officii nostri.*ASV : Reg. Vat. 13, f. 121 v<sup>o</sup>, ep. 249.

Honorius III écrit à l'archevêque de Tolède, Rodrigo Jiménez de Rada, pour qu'il envoie au Maghreb al-Aqsā de nouveaux prédicateurs et lui ordonne d'élever un ou deux dominicains ou franciscains à la dignité épiscopale au « royaume du Miramolín », *in regno Miramolini*. Il se lamente également du nombre élevé de chrétiens qui apostasient.

## Référence

SBARALEA, t. I, p. 24, n<sup>o</sup> 24.POTTHAST, t. I, p. 649, n<sup>o</sup> 7.537.

## Traduction

A. LÓPEZ, « Los Obispos de marruecos desde el siglo XIII », p. 402.

**12.** 1226, mars, 17. *Ex parte vestra.*


---

 ASV : Reg. Vat. 13, f. 121 r°, ep. 246.

Pour faciliter la tâche des frères mendiants au royaume de Marrakech Honorius III autorise les frères dominicains et franciscains à porter la barbe et les cheveux longs, à modifier leur habillement et à recevoir des aumônes en argent. Il est également question de visiter des chrétiens en prison.

## Édition

L. DE MAS-LATRIE, *Traité de commerce et de paix*, p. 9, n° IX.

## Référence

SBARALEA, t. I, p. 26, n° 25.

WADDING, t. II, p. 181-182.

RIPOLL, t. I, p. 16.

**13.** 1228, juillet, 13. *Cum olim bone.*


---

Grégoire IX rappelle qu'Honorius III avait placé sur le siège de Baeza un dominicain qui avait été envoyé au Maroc.

## Édition

A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », p. 404-405 ; d'après « Biblioteca Nacional de Madrid, *Cod. 13.022*, fol. 84 r°-v° ».

**14.** 1233, mai, 26, Latran. *Coelestis altitudo et.*


---

 ASV : Reg. Vat. 17, f. 34, r°, ep. 129.

Le pontife invite le calife de Bagdad ainsi que d'autres souverains musulmans, dont le « Miramolín du Maroc », *i. e. m. scriptum est... Miramolino.*, à venir à la foi du Christ. Des frères mineurs sont chargés d'apporter la profession de foi.

## Édition

SBARALEA, t. I, p. 105.

## Référence

GRÉGOIRE IX, BEFAR, t. I, p. 750, n° 1337- 1338.

WADDING, t. II, n° 4 et 26.

15. 1233, mai, 27. Latran. *In aliis litteris.*


---

 ASV : Reg. Vat. ff. 36 v° - 37 r°, ep. 135.

Grégoire IX remercie le sultan almohade de sa bienveillance à l'égard des frères mineurs et de l'évêque de Fès, *Agnellus*. Il espère également qu'il se convertira. Il lui rappelle aussi que s'il reste l'ennemi du Christ alors le Siège Apostolique devra interdire aux chrétiens de le servir.

## Édition

L. MAS-LATRIE, *Traité de commerce et de paix*, p. 10, n° X.

## Référence

GRÉGOIRE IX, t. I, col. 754, n° 1344.

## Traduction

A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », p. 406.

L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merim », p. 433-440, (extraits).

H. KOEHLER, *L'église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine 1221-1790*, p. 32.

M. RUBELLIN, « La diplomatie pontificale et les pouvoirs musulmans dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. », p. 188.

16. 1233, juillet, 11, *Laterani.*


---

Grégoire IX écrit au ministre et aux frères de l'ordre des franciscains d'Espagne et dans une *Insula quae Garbum dicitur*. Il s'agirait sans doute d'une terre proche du Maroc.

## Référence

*Bibliotheca missionum*, p. 45, n. 89 ; d'après *Liber Jurium Reipublicae Genensis*, I, Torino, 1854, p. 930, n. 711.

## 17. 1235, janvier. Lettre de saint Ramon de Peñafort au prieur des frères prêcheurs de Tunis et au ministre des frères mineurs de Tunis.

---

 Vatican, Bibl. Ap. Ottob. lat. 45, fol. 103v - 104.

Réponse canonique donnée au nom du Pape Grégoire IX par le frère Ramon de Peñafort. Il encourage les frères de Tunis, prêcheurs et mineurs, tout en leur indiquant son point de vue sur différents points de la vie des chrétiens à Tunis, notamment sur les peines d'excommunication et les conversions.

## Édition

<http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/76/12/57/PDF/Penyafort.pdf>

<http://www.cn-telma.fr/relmin/extrait252830/> à <http://www.cn-telma.fr/relmin/extrait252857/>

*MOFPH*, t. VI, fasc. 2, p. 29, n° XVIII.



**18.** 1235, mai, 15, Pérouse. *Nobilitatis tuae litteris.*


---

 ASV : Reg. Vat. 18, f. 21 r°, ep. 53.

Grégoire IX envoie à Abū Zakariyyā', roi de Tunis - *Regi Tunici* -, frère Jean, *Johannus*, ministre de l'ordre des mineurs de Berbérie, *ordinis Minorum de Barbariam*, accompagné d'un autre frère pour s'entendre avec lui.

## Édition

L. DE MAS-LATRIE, *Traité de commerce et de paix*, p. 11, n° XI.

WADDING, t. II, p. 463, n° XXXIV.

## Référence

GRÉGOIRE IX, BEFAR, p. 51, n° 2.546.

SBARALEA, t. I, p. 155-156, n° 164.

## Traduction

M. RUBELLIN, « La diplomatie pontificale et les pouvoirs musulmans dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. », p. 189.

**19.** 1235, mai, 15, Pérouse. *Nobilitatis tuae litteris.*


---

 ASV : Reg. 18, f. 21 r°, ep. 54.

*Idem.*

## Édition

GRÉGOIRE IX, BEFAR, t. II, p. 51, n° 2.547.

**20.** 1236.

---

 ASV : Reg. Vat. 18, f. 1 r°.

Parmi la longue liste des faits qui sont reprochés à l'empereur, Frédéric II, le pontife signale notamment que le jeune neveu de l'émir Abū Zakariyyā', nommé 'Ādil 'āzīz, qui était venu au Siège Aposotlique pour recevoir le sacrement du baptême est tenu captif. Il doit être libéré.

## Édition

« *De filio regis Tunici liberando, qui veniebat ad Apostolicam Sedem recepturus baptismatis sacramentum, qui, in injuriam fidei catholice et contemptum Ecclesie Romane, captivus tenetur; quia quod suggestum fuit de Rege Tunici quod motus esset [contra] fratres minores et alios religio et Christianos pro nepote suo qui dicebatur abductus, verum non fuit, sed omnes illi sunt in regno suo in pace* ».

GRÉGOIRE IX, BEFAR, t. II, p. 4, n° 2.482.

**21.** 1236, juin, 23, Terni. *Quidam nepos regis.*ASV : Reg. Vat. 18, f. 168 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, ep. 123.

Grégoire IX demande à l'empereur Frédéric II, d'envoyer le neveu du roi de Tunis qui voulait recevoir le baptême.

## Référence

GRÉGOIRE IX, BEFAR, t.II, p. 416, n° 3200.

**22.** 1237, juin, 12, Viterbe. *Lætemur quod ecclesia.*ASV : Reg. Vat. 18, f. 301 r<sup>o</sup>, ep. 137.

Grégoire IX envoie un évêque, instruit et prudent, déjà consacré, aux chrétiens du Maghreb al-Aqsā, *universis Christi fidelibus in regno Marrochitano commorantibus*. Il se félicite également de l'état satisfaisant de l'Église de Marrakech.

## Édition

L. DE MAS-LATRIE, *Traité de commerce et de paix*, p. 11, n° XII.

## Référence

GRÉGOIRE IX, BEFAR, p. 689, n° 3.752.

RIPOLL, t. VII, suppl., p. 14.

## Traduction

A. LÔPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », p. 407-408.

**23.** 1239, avril, 7. *Sedes Apostolica sicut.*ASV : Reg. Vat. 19, f. 155 [149] r<sup>o</sup> ; ep. 253 [rectius 252].

La volonté du neveu du roi de Tunis, *etiam nepotem regis Tunisi*, de se faire baptiser est mentionnée dans la *litterae de excommunicatione Frederic Imperatoris*. Celle-ci fut envoyée à de nombreux destinataires : évêques et archevêques, rois et ducs, prieurs et frères – notamment franciscains et dominicains –.

## Édition

GRÉGOIRE IX, BEFAR, t. III, c. 201, n° 5.092.

SBARALEA, t. I, p. 260-262.

## Référence

POTTHAST, t. I, p. 908, n° 10.724 et 10.725.

**24.** 1241, avril, 9. Rome (Latran).

ASV : Reg. Vat. 20, f. 64 v°, ep. 9.

Tout en rappelant qu'en aucun cas ne peuvent être vendus à des pays d'islam ni armes ni fer ni bois ni chevaux ni mules ni rien de ce qui pourrait leur servir à lutter contre des chrétiens, Grégoire IX autorise l'évêque de Majorque à permettre à ses diocésains de commercer avec ces pays en temps de paix, même en y vendant des vivres. Il est précisé que l'île est à égale distance des ennemis du Christ.

## Référence

GRÉGOIRE IX, BEFAR, t. III, c. 454, n° 5.960.

**25.** 1245, septembre, 24. *Catholice fidei cultum*.

ASV : Reg. Vat. 21, f. 235 v°, ep. 151.

Innocent IV autorise le grand maître et les chevaliers de l'ordre de Saint-Jacques (ou de Santiago) à accepter la donation que le roi de Salé, *Zeid Aazon, rex Zale illustris*, semble vouloir leur faire de ses États. Ce dernier serait enclin à recevoir le baptême.

## Édition

L. DE MAS-LATRIE, *Traité de commerce et de paix*, p. 12, n° XIII.

## Référence

INNOCENT IV, BEFAR, t. I, p. 230, n° 1.511.

POTTHAST, t. II, p. 1.010, n° 11.904.

**26.** 1246, février, 28. Lyon. *Quamquam contra natos*.

ASV : Reg. Vat. 21, f. 365 r°, ep. 434.

Innocent IV accorde à l'évêque de Marrakech une indulgence.

**27.** 1246, juillet, 19, Lyon. *Dilecto filios Arnaldum*.

ASV : Reg. Vat. 21, f. 310 v°, ep. 16.

Après avoir reçu des émissaires du comte d'Ampurias, envoyé en ambassade au sultan de Tunis par le roi d'Aragon, Innocent IV refuse au comte de préserver le royaume de Tunis d'une possible attaque des chrétiens.

## Édition

INNOCENT IV, BEFAR, t. I, p. 299, n° 2.011.

28. 1246, juillet, 19, Lyon. *Cum sicut asseris.*

ASV : Reg. Vat. 21, f. 310 v°, ep. 17.

Le comte d'Ampurias est autorisé par Innocent IV à donner des présents au roi de Tunis, *Regi Tunisi.*

Édition

INNOCENT IV, BEFAR, t. I, p. 299, n° 2.012.

29. 1246, octobre, 18. *Fideles populi signo.*

ASV : Reg. Vat. 21, f. 343r°-v°, ep. 249.

Le pape invite l'archevêque de Tarragone, les évêques de Barcelone, Majorque et Valence, et tous les chrétiens vivant sur les côtes de la péninsule ibérique, à aider l'évêque de Marrakech dans ses démarches.

Édition

WADDING, t. III, p. 175, XIX.

Référence

INNOCENT IV, BEFAR, t. I, p. 333, n° 2.245.

POTTHAST, t. II, p. 1.041, n° 12.307.

SBARALEA, t. I, p. 431, n° 157.

Traduction

A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », p. 411.

30. 1246, octobre, 23, Lyon. *Et si Dominus eos.*

ASV : Reg. Vat. 21, f. 343 v°, ep. 253.

Innocent IV ordonne à tous les archevêques et évêques d'Espagne et du Portugal, administrant des diocèses voisins du Maghreb al-Aqsā de prendre sous leur protection les biens, les frères et sœurs, les pères et mères, les femme ou enfants, de tous ceux qui partent dans les régions de Marrakech pour étendre la foi chrétienne sur ces terres, *suis ad partes Marrochitanes inibi moraturi pro incremento et corroboratione fidei christianae accesserint.*

Référence

INNOCENT IV, BEFAR, t. I, p. 333, n° 2.249.

POTTHAST, t. II, p. 1.042, n° 12.317.

SBARALEA, t. I, p. 434, n° 162.

**31.** 1246, octobre, 23, Lyon. *Attendentes quod ex.*


---

 ASV : Reg. Vat. 21, f. 343 v° ep. 250.

Innocent IV invite les rois d'Aragon, de Castille, de Navarre et de Portugal à aider l'évêque de Marrakech et les frères mineurs qui l'accompagnent dans ses démarches, *Fratres, ac alios qui eum pro Marrochitanae Ecclesiae negotiis comitantur*. Il envoie également ce courrier à *universis Christi fidelibus in Africa constitutis*.

## Édition

WADDING, t. III, p. 176, n° XXI.

## Référence

INNOCENT IV, BEFAR, t. I, p. 333, n° 2.246.

POTTHAST, t. II, p. 1.042, n° 12.318.

SBARALEA, t. I, p. 434, n° 164.

**32.** 1246, octobre, 23, Lyon. *Si secundum Apostolum.*


---

 ASV : Reg. Vat. 21, f. 344 r° ep. 254.

Le pape demande au ministre des frères mineurs de conseiller et d'aider l'évêque de Marrakech et ses compagnons franciscains.

## Édition

WADDING, t. III, p. 177, n° XXII.

## Référence

INNOCENT IV, BEFAR, t. I, p. 333, n° 2.250.

POTTHAST, t. II, p. 1.042, n° 12.319.

**33.** 1246, octobre, 25, Lyon. *Ut in adventu.*


---

 ASV : Reg. Vat. 21, f. 343 v°, ep. 252.

Innocent IV autorise l'évêque de Marrakech à appliquer les peines aux prêtres qui célèbrent la messe dans des conditions irrégulières. Il concède à l'évêque de Marrakech la faculté d'absoudre les clercs et les laïcs, séculiers ou réguliers, qui demeurent en « Afrique », *clericos et laicos seculares, et regulares qui morantes in Africa vel moraturi euntes*.

## Référence

INNOCENT IV, BEFAR, t. I, p. 333, n° 2.248.

POTTHAST, t. II, p. 1.043, n° 12.326.

SBARALEA, t. I, p. 434-435, n° 163.

**34.** 1246, octobre, 25, Lyon. *Pater spirituum dominus.*


---

 ASV : Reg. Vat. 21, f. 343 r°, ep. 248.

Innocent IV demande aux souverains de Tunis, de Ceuta et de Bougie de protéger l'évêque de Marrakech et les franciscains envoyés au Maghreb pour les besoins spirituels des chrétiens, la plupart marchands, qui manquent terriblement de conseils salutaires pour leurs âmes.

## Édition

*Innocentius, episcopus, servus servorum Dei, illustri regi Tunici, Deum diligere et timere.*

*In eundem modum, illustri regi Cepte : Dominum diligere, etc.*

*In eundem modum, regi Bugie : Dominum diligere, etc.*

WADDING, t. III, p. 175, n° XVIII.

L. DE MAS-LATRIE, *Traité de commerce et de paix*, p. 13, n° XIV.

## Référence

INNOCENT IV, BEFAR, t. I, p. 332, n° 2.244.

POTTHAST, t. II, p. 1.043, n° 12.327.

SBARALEA, t. I, p. 435, n° 165.

## Traduction

L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merim », p. 259.

A. LÔPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », p. 412.

M. RUBELLIN, « La diplomatie pontificale et les pouvoirs musulmans dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. », p. 189.

**35.** 1246, octobre, 30, Lyon. *Circa opera pietatis.*


---

 ASV : Reg. Vat. 21, f. 344 r°, ep. 255.

Innocent IV écrit au maître et aux chevaliers de l'ordre de Saint-Jacques pour qu'ils aident l'évêque de Marrakech. Une autre lettre est envoyée au maître et aux frères de l'ordre de Calatrava.

## Édition

WADDING, t. III, p. 177, n° XXIII.

## Référence

INNOCENT IV, BEFAR, p. 333, n° 2.251.

**36.** 1246, octobre, 31, Lyon. *In eminenti specula.*


---

 ASV : Reg. Vat. 21, ff. 342 v°- 343 r°, ep. 247.

Innocent IV annonce aux chrétiens vivant au Maghreb la nomination de l'évêque Lope Fernandez de Ayn, à la tête de leur diocèse.

## Édition

WADDING, t. III, p. 171, n° XIV.

## Référence

INNOCENT IV, BEFAR, t. I, p. 332, n° 2.243.

SBARALEA, t. I, p. 435, n° 170.

POTTHAST, t. II, p. 1.043, n° 12.336.

## Traduction

L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merim », oct. 1858, p. 2.

HEBRERA, *Vida del Beato Agno*, p. 101.

**37.** 1246, octobre, 31, Lyon. *Gaudemus in Domino*.

---

ASV : Reg. Vat. 21, f. 342 v°, ep. 246.

Innocent IV remercie le sultan, Abū Saʿīd, successeur d'al-Rashīd, des privilèges et des bienfaits accordés à l'Église dans ses États. Il lui recommande également le nouvel évêque. Dans la même lettre il l'exhorte à se convertir à la foi chrétienne et lui rappelle que d'importants massacres de chrétiens ont eu lieu. Ensuite il lui demande des place de sûretés pour que les chrétiens vivant dans son royaume puissent se protéger.

## Édition

L. DE MAS-LATRIE, *Traité de commerce et de paix*, p. 14, n° XV.

WADDING, t. III, p. 171, n° XVI.

## Référence

INNOCENT IV, BEFAR, t. I, p. 332, n° 2.242.

POTTHAST, t. II, p. 1.043, n° 12.337.

SBARALEA, t. I, p. 437, n° 169.

## Traduction

L. GODARD, « Les Évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merim », oct. 1858, p. 3-4.

A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », p. 413.

H. KOEHLER, *L'Église chrétienne du Maroc et la mission franciscaine*, p. 38-39.

**38.** 1246, novembre, 11, Lyon. *Fidei tue puritas*.

---

ASV : Reg. Vat. 21, f. 343 v°, ep. 251.

Innocent IV autorise l'évêque de Maroc, dont la position au milieu des « nations perverses », *nationis perverse*, rend plus délicat les mouvements du prélat, à ajourner sa visite au siège apostolique pendant les dix ans à venir.



Édition

WADDING, t. III, p. 529, n° 47.

Référence

INNOCENT IV, BEFAR, p. 333, n° 2.247.

POTTHAST, t. II, p. 1.045, n° 12.356.

39. 1246, décembre, 11, Lyon. *Ad hoc Deus.*

ASV : Reg. Vat. 21, f. 350 r°, ep. 311.

Innocent IV autorise l'évêque de Marrakech à accorder des dispenses permettant la célébration du mariage entre des chrétiens d'Afrique parents au quatrième degré.

Référence

INNOCENT IV, BEFAR, t. I, p. 341, n° 2.307.

POTTHAST, t. II, p. 1.046, n° 12.370.

SBARALEA, t. I, p. 442, n° 175.

40. 1246, décembre, 19, Lyon. *Cum sicut intelleximus.*

ASV : Reg. Vat. 21, f. 354 v°, ep. 343.

Innocent IV annonce aux chrétiens d'Afrique le nouvel évêque de Marrakech : l'évêque *Lupus* succède à *Agnellus*.

Édition

L. DE MAS-LATRIE, *Traité de commerce et de paix*, p. 15, n° XVI.

WADDING, t. III, p. 178, n° XXIV.

Référence

INNOCENT IV, BEFAR, t. I, p. 345, n° 2.339.

41. 1247, mars, 9, Lyon. *Ex parte tua.*

ASV : Reg. Vat. 21, f. 367 r°, ep. 454.

Comme l'évêque de Marrakech en a fait la proposition au pontife, ce dernier absout le frère *Bernardus*, prêtre de l'ordre des mineurs et lève les doutes qui planent sur la légitimité de sa naissance. Il autorise qu'il puisse être élevé à la dignité épiscopale dans les régions d'Afrique s'il y est canoniquement appelé. Le dit frère est, par l'autorité du pape, nommé *socius* de l'évêque de Marrakech, *episcopo marrochitan. - in partibus africanis.*

Référence

INNOCENT IV, BEFAR, t. I, p. 364, n° 2.450.

POTTHAST, t. II, p. 1.051, n° 12.437.

**42.** 1247, avril, 3, Lyon. *Cum laicorum obsequis.*

ASV : Reg. Vat. 21, f. 372 v°, ep. 517.

L'évêque du Marrakech, *Lupus*, reçoit la faculté d'accorder aux laïcs qui l'accompagnent en Afrique les indulgences dont bénéficient ceux qui partent pour la Terre Sainte.

## Édition

WADDING, t. III, p. 216, n° XXXIII.

## Référence

INNOCENT IV, BEFAR, t. I, p. 373, n° 2.514.

POTTHAST, t. II, p. 1.053, n° 12.470.

SBARALEA, t. I, p. 451, n° 188.

**A.** 1250, juin, 10, Marrakech. lettre de l'Almohade al-Murtaḍā au pape Innocent IV.

L'Almohade al-Murtaḍā répond au pontife et confie à l'évêque Marrakech sa lettre dans laquelle le loue. Il affirme dans cette lettre l'unicité de Dieu et ainsi son rejet de la religion chrétienne. Ce texte témoigne des relations qu'entretenait le pape avec le sultan almohade.

## Traduction

TISSERANT ET WIET, « Une lettre de l'almohade Murtaḍā au pape Innocent IV », p. 34-37.

WADDING, t. III, p. 626.

**43.** 1251, mars, 17, Lyon. *Ex multa qua.*

ASV : Reg. Vat. 22, f. 59 v°, ep. 435.

Comme il n'y a dans le diocèse de Marrakech qu'une seule église, de surcroît dépourvue de revenus, Innocent IV demande au procureur de l'église de Tolède de donner au prélat marrakchi l'aide matérielle dont il aurait besoin en tirant lui même des aides des églises et monastères de son diocèse. Le pape précise que l'évêque marocain a d'autant plus besoin de cette aide qu'il supporte les frais de bateaux pour traverser la mer et qu'il doit envoyer des messagers à divers princes et prélats pour les affaires de la foi.

## Référence

INNOCENT IV, BEFAR, t. II, p. 208, n° 5.171.

POTTHAST, t. II, p. 1.176, n° 14.244.

## Traduction

A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », p. 417.

**44.** 1251, mars, 17, Lyon. *Constitutus in praesentia.*

ASV : Reg. Vat. 22, f. 60 r°, ep. 436.

Innocent IV demande à l'Almohade al-Murtaḍā, *Miramolino Marrochitano regi illustri*, d'installer sur le littoral des camps retranchés où les familles des soldats chrétiens puissent vivre en sécurité.

## Édition

L. DE MAS-LATRIE, *Traité de commerce et de paix*, p. 16-17, n° XVII.

SBARALEA, t. I, p. 574, n° 366.

## Référence

INNOCENT IV, BEFAR, t. II, p. 208, n° 5.172.

POTTHAST, t. II, p. 1.176, n° 14.245.

**45.** 1251, mars, 17, Lyon. *Constitutus in praesentia.*

ASV : Reg. Vat. 22, f. 60 r°, ep. 437.

Innocent IV demande à l'évêque de Marrakech d'ordonner le départ des mercenaires chrétiens servant dans ce pays, si le calife ne leur attribue pas de forts sur le littoral, afin qu'ils soient en sûreté avec leurs femmes et leurs familles.

## Référence

INNOCENT IV, BEFAR, t. II, p. 208, n° 5.173.

POTTHAST, t. II, p. 1.176, n° 14.246.

SBARALEA, t. I, p. 574, n° 367.

**46.** 1251, mars, 17, Lyon. *Constitutus in praesentia.*

ASV : Reg. Vat. 22, f. 60 r°-v°, ep. 438.

Innocent IV écrit dans le même sens aux chrétiens du Maghreb al-Aqsā, [*universis Christianis per regnum Marrochitanum constitutis.*

## Édition

INNOCENT IV, BEFAR, t. II, p. 208, n° 5.174.

**47.** 1251, mars, 21, Lyon. *Quia ex imposito.*

ASV : Reg. Vat. 22, f. 61 v°, ep. 446.

Innocent IV demande au procureur de l'église de Tolède, *procuratori ecclesie Toletane*, d'aider l'évêque de Marrakech dans sa mission apostolique.

## Référence

INNOCENT IV, BEFAR, t. II, p. 210, n° 5.182.

**48.** 1252, octobre, 4. Pérouse. *Carissimus in Christo*.

ASV : Reg. Vat. 22, f. 212 r°, ep. 172.

Innocent IV demande aux évêques castillans de Carthagène et de Zamora d'aider le roi de Castille et de Léon dans la préparation de l'expédition contre « les Sarrasins d'Afrique », *contra Sarracenos de Affrica*.

## Référence

INNOCENT IV, BEFAR, t. III, p. 119, n. 6029.

**49.** 1252, octobre, 4. Pérouse. *Carissimus in Christo*.

ASV : Reg. Vat. 22, f. 212 r°, ep. 173.

Innocent IV écrit à nouveau aux évêques castillans de Carthagène et de Zamora en vue de favoriser l'expédition du roi de Castille et de Léon.

**50.** 1252, octobre, 4, Pérouse. *Quasdam Compositiones cum*.

ASV : Reg. Vat. 22, f. 210 r°, ep. 157.

Innocent IV écrit au roi de Castille et de Léon et l'autorise à conclure tous les accords qui pouvaient être utiles, même avec des musulmans, cela pour pénétrer chez les « Sarrasins d'Afrique », *Sarracenis de affrica*.

## Édition

INNOCENT IV, BEFAR, p.117, n° 6014.

**51.** 1254, mai, 14, Assise. *Signo vivifice crucis*.

ASV : Reg. Vat. 23, f. 90, ep. 640.

Innocent IV écrit au roi de Castille et de Léon afin de compléter l'organisation financière de la croisade prévue contre les « Sarrasins d'Afrique », *contra Sarracenos de Affrica*.

## Édition

INNOCENT IV, BEFAR, p. 410, n° 7496.

**52.** 1254, août, 4, Agnagni. *Pravorum malitiis eum*.

ASV : Reg. Vat. 23, f. 164, ep. 128.

Innocent IV demande aux archevêques et évêques d'Espagne de prendre sous leur protection les personnes et les biens de ceux qui iront lutter contre les Sarrasins d'Afrique du Nord, *contra Sarracenos de Africa*, au côté du roi de Castille.

Édition

O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, t. 21, p. 460.

Référence

INNOCENT IV, BEFAR, t. III, p. 496, n° 7.946.

53. 1255, mars, 15. *Dilectus filius*.

---

Alexandre IV refuse de transformer les vœux de croisade du roi d'Angleterre, Henri III, contre la Terre Sainte en vœux de croisade contre l'Afrique. La lettre n'a pas été enregistrée par Alexandre IV.

Édition

RYMER, t. I, p. 545, n° 194.

Référence

POTTHAST, t. II, p. 1.297, n° 15.741.

54. 1255, mars, 18, Naples. *Quia corporali praesentia*.

---

ASV : Reg. Vat. 24, f. 31r°, ep. 230.

Alexandre IV annonce aux chrétiens d'Afrique, *[u]niversis Christi fidelibus per Affricam constitutis*, qu'il a désigné comme légat en Afrique l'évêque de Marrakech, *in Affricam universam ad cultum divini nominis ampliandum comisso sibi plene legationes offico*.

Référence

ALEXANDRE IV, BEFAR, p. 75, n° 274.

SBARALEA, t. II, p. 25, n° 32.

55. 1255, mars, 18, Naples. *Quia corporali praesentia*.

---

ASV : Reg. Vat. 24, f. 31 r°, ep. 230bis.

La même lettre est envoyée à l'évêque de Marrakech, *Episcopo Marrochitano, apostolice Sedis legato*.

Référence

ALEXANDRE IV, BEFAR, p. 75, n° 275.

POTTHAST, t. II, p. 1.298, n° 15.752.

SBARALEA, t. II, p. 25, n° 33.

**56.** 1255, avril, 3, Naples. *Etsi libenter petentibus.*


---

 ASV : Reg. Vat. 24, f. 33 r°, ep. 252.

Pendant qu'il voyage à travers la chrétienté afin d'obtenir l'aide des rois, des évêques et des chevaliers pour mener à bien sa mission de légat pontifical au Maghreb, l'évêque de Marrakech est autorisé par Alexandre IV à déléguer ses pouvoirs à des vicaires en Afrique.

## Édition

ALEXANDRE IV, BEFAR, p. 80, n° 298.

## Référence

SBARALEA, t. II, p. 28-29, n° 37.

**57.** 1255, mai, 13, Naples. *Ad reginam universalis.*


---

 ASV : Reg. Vat. 24, f. 57 v°, ep. 397.

*Lupus*, évêque de Marrakech et légat pontifical en Afrique, est nommé prédicateur général de la croisade d'Afrique en préparation, *contre Sarracenos de Affrica inimicos crucis christi et christiani nominis.*

## Référence

ALEXANDRE IV, BEFAR, p. 142, n° 483.

SBARALEA, t. II, p. 46-47, n° 57.

POTTHAST, p. 1.036, n° 15.855.

**58.** 1255, mai, 17, Naples. *Virtutum merita numerare.*


---

 ASV : Reg. Vat. 24, f. 66 v°, ep. 456.

*Lupus*, évêque de Marrakech, est invité à s'associer à Blanche, comtesse du monastère de Matallana, de l'ordre cistercien, pour qu'elle puisse retenir légitimement les abbesses du même monastère.

## Référence

ALEXANDRE IV, BEFAR, p. 168, n° 553.

**59.** 1255, octobre, 17, Agnagni. *Cum tibi in.*


---

 ASV : Reg. Vat. 24, f. 101 v°, ep. 691.

En vue des affaires africaines Alexandre IV écrit à *Lupus* pour faciliter la prédication de la croix à travers l'Espagne, *predicatio crucis per Ispaniam pro negotio Africe.*

## Référence

ALEXANDRE IV, BEFAR, p. 259, n° 862.

**60.** 1255, octobre, 18, Agnagni. *Cum carissimus in.*

ASV : Reg. Vat. 24, f. 102 v°, ep. 703.

Alexandre IV écrit à *Lupus* (Lope Fernandez), évêque de Marrakech, pour qu'avec Alfonso, roi de Castille et de Léon, il y érige des églises sur des terres récupérées aux mains des Sarrasins et délimite leur diocèse. Il est question dans la lettres de trois églises cathédrales une à Carthagène, une à Silves au Portugal et une Badajoz en Espagne.

## Référence

ALEXANDRE IV, BEFAR, p. 260, n° 873.

**61.** 1255, novembre, 27, Latran. *Cum per strenuitatem.*

ASV : Reg. Vat. 24, f. 106 r°, ep. 730.

Alexandre IV concède à *Lupus* (Lope Fernandez) la faculté d'instituer, avec le conseil de l'archevêque de Compostelle, un premier évêque, tant sur les diocèses acquis que sur les futurs acquisitions du roi de Castille et de Léon.

## Référence

ALEXANDRE IV, BEFAR, p. 267, n° 902.

**62.** 1255, décembre, 9, Latran. *Fidei tue puritas.*

ASV : Reg. Vat. 24, f. 106 r°, ep. 730.

Alexandre IV autorise *Lupus* (Lope Fernandez), évêque de Maroc, situé dans les nations perverses, *posito in medio nationis perversae*, à ajourner sa visite au siège apostolique pendant les cinq ans à venir.

## Référence

ALEXANDRE IV, BEFAR, p. 268, n° 907.

POTTHAST, t. II, p.1.324, n° 16.112.

**63.** 1256, février, 3, Latran. *Venerabilis frater noster.*

ASV : Reg. Vat. 24, f. 137 v°, ep. 456.

Il est demandé à l'évêque de Tolède que soit remises à *Lupus* (Lope Fernandez), des provisions concédées à la province de Tolède.



## Référence

ALEXANDRE IV, BEFAR, p. 333, n° 1.114.

POTTHAST, t. II, p. 1.334, n° 16.224.

**64.** 1256, juin, 27. *Cum hora undecima.*

Alexandre IV ordonne au prieur provincial de l'ordre des frères dominicains en Espagne d'envoyer des frères qualifiés dans les terres musulmanes d'Espagne, dans le sultanat de Tunis et dans toutes les nations infidèles qui lui paraîtront indiquées. Il octroie de grands privilèges à ces frères.

## Édition

COLL, *Analecta Sacra Tarraconensia*, T. XVII, p. 136-138.

## Référence

POTTHAST, t. II, p. 1.348, n° 16.438.

RIPOLL, t. I, p. 309-310, n° 105.

**65.** 1257, janvier, 12.

ASV : Reg. Vat. 25, f. 77 v°, ep. 611.

*Lupus* (Lope Fernandez) est chargé d'instituer un recteur dans l'église de Sainte Marie de *Castrello*. Une autre lettre portant sur le même sujet est envoyée à *Fernandus Johannis*, doyen de Séville, le 1<sup>er</sup> mars 1257.

## Édition

ALEXANDRE IV, BEFAR, p. 675, n° 2.202.

## Référence

POTTHAST, t. II, p. 1.372, n° 16.760.

**66.** 1257, janvier, 23.

ASV : Reg. Vat. 25, f. 77 v°, ep. 611.

Même sujet que la précédente

## Édition

ALEXANDRE IV, BEFAR, t. II, p. 675, n° 2.202.

## Référence

POTTHAST, t. II, p. 1.372, n° 16.760.

**67.** 1257, mars, 1<sup>er</sup>, Latran. *Exposuit nobis dilectus.*

---

ASV : Reg. Vat. 25, f. 77 v<sup>o</sup>, ep. 611.

Il s'agit d'une lettre adressée à *Fernandus Johannis*, doyen de Séville, dans laquelle *Lupus* (Lope Fernandez) se voit chargé d'instituer un recteur dans l'église de Sainte Marie de *Castrello*. Dans la lettre sont recopiés les courriers envoyés à l'évêque Lope Fernandez.

Édition

ALEXANDRE IV, BEFAR, p. 675, n° 2.202.

Référence

POTTHAST, t. II, p. 1.372, n° 16.760.

**68.** 1258, février, 13. *Cum hora undecima.*

---

Alexandre IV confirme la bulle *Cum hora undecima* du 27 juin 1256.

Référence

POTTHAST, t. II, p. 1.403, n° 17.187.

RIPOLL, t. I, p. 358, n° 147.

**69.** 1260, juillet, 15, Agnagni. *Significasti nobis et.*

---

Alexandre IV félicite saint Ramòn de Peñafort et les Dominicains pour leur œuvre dans le sultanat de Tunis ; il déclare suivre la mission avec le plus grand intérêt. La bulle n'est pas enregistrée par la chancellerie apostolique.

Édition

RIPOLL, t. I, p. 395, n° 275.

Référence

POTTHAST, t. II, p. 1.475, n° 17.923.

**70.** 1260, décembre, 13. *In iis quæ.*

---

Les chrétiens du Maroc avaient envoyé au Saint-Siège une somme d'argent pour aider à la construction d'une église dédiée à saint François. Cette affaire concerne le capitaine et l'archevêque de Gênes.

Référence

POTTHAST, t. II, p. 1.463, n° 17.993.

SBARALEA, t. II, p. 411, n° 88.

**71.** 1263, août, 21, Orvieto. *Excelsum fecit in.*

ASV : Reg. Vat. 26, f. 113 v°, ep. 210.

Urbain IV, dans une lettre au sujet de Sainte-Croix de Cadix, rappelle au même roi de Castille et de Léon le danger africain.

## Édition

URBAIN IV, BEFAR, p. 164, n° 348.

## Référence

POTTHAST, t. II, p. 1.510, n° 18.625.

**72.** 1264, juin, 13, Orvieto. *Postquam omnipotens Dominus.*

ASV : Reg. Vat. 27, f. 132, ep. 3.

Parmi tous les évêques à qui est envoyée la lettre, relative à des problèmes pécuniers, adressée à l'archevêque de Braga et figure l'évêque du Marrakech.

## Édition

URBAIN IV, BEFAR, p. 129, n° 463.

**73.** 1265, mars, 23. Pérouse. *Angit cor nostrum.*

ASV : Reg. Vat. 32, f. 4 v°, ep. 14.

Dans une lettre adressée à l'évêque de Séville au sujet de la lutte contre les Sarrasins en Espagne, sont mentionnés les liens néfastes entre le royaume de Grenade et l'Afrique.

*Indici*, Reg. Vat. 32, f. 1 r° : « *contra Sarracenos Ispanie ac Africe* ».

## Édition

CLÉMENT IV, BEFAR, t. I, p. 6, n° 16.

**74.** 1265, mars, 26, Pérouse. *Non sine misterio.*

ASV : Reg. Vat. 32 ff. 3 r° - 4r°, ep. 13.

Clément IV écrit à l'évêque de Séville pour œuvrer à la prédication de la croisade contre les Sarrasins d'Espagne et d'Afrique.

*Indici*, fol. 1 r° : *XIII. Archiepiscapae Ispalensi – Committitur ei predicationem crucis in Regnis Yspaniae et Januens. et Pisan. civitatis et diocesibus contra Yspanie ac Africe Sarracenos.*

## Édition

CLÉMENT IV, BEFAR, t. I, p. 4, n° 15.

**75.** 1265, mars, 31. Pérouse. *In eminenti circumspectionis.*

ASV : Reg. Vat. 32, f. 5 r°, ep. 17.

Dans une lettre adressée à l'archevêque de Séville Clément IV écrit qu'il faut œuvrer « contre les Sarrasins qui, en multitude, viennent d'Afrique jusqu'aux frontières de l'Espagne, avec le roi de Grenade », *contra Sarracenos qui nuper in multitudine gravi de Africa venientes, fines Yspanie una cum... Rege Granate.*  
*Indici*, fol. 1 r° : « *contra Sarracenos Ispanie ac Africe* ».

## Édition

CLÉMENT IV, BEFAR, t. I, p. 7, n° 19.

**76.** 1265, mai, 23. Pérouse. *Visio dura nuntiata.*

ASV : Reg. Vat. 32, ff. 21 r° - 22 r°, ep. 111.

Clément IV invite l'archevêque de Tarragone et l'évêque de Valence à prêcher la croisade contre les musulmans d'Espagne et d'« Afrique ». Il note qu'« une multitude venue d'Afrique, réunie aux rebelles ont envahie » les terres chrétiennes, *et contumaci adhoc de Africa multitudine convocata hostiliter invaserunt*. Le pape rappelle que les marchands qui portent des armes et autres objets prohibés aux Sarrasins ou leur apportent aides ou conseils sont passibles d'excommunication.

## Référence

CLÉMENT IV, BEFAR, t. I, p. 26, n° 112.  
 POTTHAST, t. II, p. 1.552, n° 19.156.

**77.** 1265, juin, 22, Perouse. *Circa tutelam terrae.*

ASV : Reg. Vat. 32, f. 18 v°.

Clément IV envoie le frère *Johannus Martinus*, dans les royaumes d'Espagne, et les cité de Gênes et de Pise pour la prédication de la « croisade contre les Sarrasins », *crucis contra Saracenos*.

## Référence

CLÉMENT IV, BEFAR, t. I, p. 23, n° 89

**78.** 1265, juin, 16. Pérouse. *Angit cor nostrum.*

ASV : Reg. Vat. 32, ff. 24v° - 25 r°, ep. 125.

Clément IV écrit à l'archevêque de Séville pour la levée de décime « contre les Sarrasins d'Afrique et de Grenade ».  
*Indici*, f. 1 r° : « *contra Sarracenos Africe ac Ispanie* ».

79. 1265, juillet, 18, Pérouse. *Inter tot tamen.*

ASV : Reg. Vat. 32, f. 31 r°-v°, ep. 133.

Clément IV invite l'archevêque de Tarragone et l'évêque de Valence à lutter contre les Sarrasins d'Espagne et d'« Afrique » à l'aide de subsides.

Édition

CLÉMENT IV, BEFAR, t. I, p. 32, n° 134.

80. 1266, août, 18, Viterbe. *Cum nuper bone.*

ASV : Reg. Vat. 31, fol. 27 v°, ep. 68.

Lettre faisant partie d'une série de cinq lettres règle l'héritage de *Blancus*, évêque de Marrakech, qui vient de décéder.

*Dilectis in Christo Filiabus... Abbatissae et conventui Monasterii Monialium Caesaraugustan. Salutem, et Apostolicam Benedictionem.*

Édition

CLÉMENT IV, BEFAR, t. I, p. 309, n° 792.

SBARALEA, t. III, p. 93-95, n° 96.

Référence

POTTHAST, t. II, p. 1.597, n° 19.802.

81. 1266, août, 18, Viterbe. *Cum nuper bone.*

ASV : Reg. Vat. 31, fol. 27 v°, ep. 70.

*Idem.*

*Dilectis filiis... preceptoris et fratribus domus Templarioum Cesaraugustane.*

Édition

SBARALEA, t. III, pp. 93-95, n°97.

Référence

CLÉMENT IV, BEFAR, t. I, p. 309, n° 793.

POTTHAST, t. II, p. 1.597, n° 19.803.

82. 1266, août, 21, Viterbe. *Cum nuper bone.*

ASV : Reg. Vat. 31, ff. 26 v° - 27 r°, ep. 65.

*Idem.*

*Episcopo Ulixbonensi.*

Édition

CLÉMENT IV, BEFAR, t. I, p. 309, n° 789.

SBARALEA, t. III, pp. 93-95, n° 100.

Référence

POTTHAST, t. II, p. 1.597, n° 19.806.

**83.** 1266, août, 21, Viterbe. *Cum nuper bone.*

ASV : Reg. Vat. 31, f. 27r°, ep. 66.

*Idem.*

*Episcopo Cesaraugustano.*

Édition

CLÉMENT IV, BEFAR, t. I, p. 309, n° 790.

SBARALEA, t. III, pp. 93-95, n°98.

Référence

POTTHAST, t. II, p. 1.597, n° 19.804.

**84.** 1266, août, 21, Viterbe. *Cum nuper bone.*

ASV : Reg. Vat. 31, f. 27r°, ep. 67.

*Idem.*

*Dilectis filiis ... guardiano et fratribus de ordine Minorum Ulixbonensibus.*

Référence

CLÉMENT IV, BEFAR, t. I, p. 309, n° 791.

POTTHAST, t. II, p. 1.597, n° 19.805.

SBARALEA, t. III, pp. 93-95, n° 99.

**85.** 1267, juillet, 11, Viterbe. *Gaudemus in Domino.*

ASV : Reg. Vat. 32, ff. 159v° - 160 v°, ep. 69.

Clément IV rappelle – dans une lettre louant l'attitude de l'archevêque de Tolède dans la croisade contre les musulmans – que les « perfides Sarrasins », *perfidus Sarracenos*, sont venus en multitude d'Afrique sur les frontières d'Espagne.

Édition

CLÉMENT IV, BEFAR, t. I, p. 157, n° 500.

Référence

POTTHAST, t. II, n° 20.075.

**86.** 1267, septembre, 17, Viterbe. *Non libentius sed.*

ASV : Reg. Vat. 30, f. 65 v° ; Reg. Vat. 33, f. 64, ep. 376 ; Reg. Vat. 34, f. 98 ; Reg. Vat. 35, f. 72, n°379.

Clément IV parle des « ennemis du roi de Sicile tant Teutons que Latins que musulmans », *regi Sicilie hostes tam Teutonicos quam Latinos et Saracenos*. Dans l'édition du BEFAR il est ajouté « musulmans de Tunis », *Saracenos de Tunicii*.

## Référence

CLÉMENT IV, BEFAR, Appendice II, p. 413, n° 1.253.

POTTHAST, t. II, p. 1.622, n° 20. 128.

**87.** 1267, octobre, 15, Viterbe. *Licet vestri ordinis.*

ASV : Reg. Vat. 30, f. 66 v° ; Reg. Vat. 33, f. 65, ep. 382 ; Reg. Vat. 34, f. 100 ; Reg. Vat. 35, f. 73, ep. 385.

Clément IV concède aux frères de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem qu'ils peuvent attaquer « les ennemis du roi de Sicile qui en premier sont passés à l'ennemi jusque chez les Sarrasins de Tunis et ensuite sont entrés en Sicile », *qui primo ad Saracenos Tunicii transfugerant et inde ingressi Sicilia*.

## Référence

CLÉMENT IV, BEFAR, Appendice II, p. 414, n° 1.259.

POTTHAST, t. II, p. 1.621, n° 20.142.

**88.** 1267, novembre, 23 ou 24, Viterbe. *Cum et nobis.*

ASV : Reg. Vat. 30, fol. 69 r° ; Reg. Vat. 33, f. 67 v°, ep. 401 ; Reg. Vat. 34, f. 103 v° ; Reg. Vat. 35, f. 76, ep. 404.

Clément IV écrit au cardinal *Adriani diacono* et mentionne les « exilés venant de Tunis ayant pour capitaine Frédéric, fils du roi de Castille », *exulibus quorum est capitaneus Fredericus, regis Castelle filius, de Tunicio veniens...*

## Édition

CLÉMENT IV, BEFAR, Appendice II, p. 416, n° 1278.

**89.** 1272<sup>1</sup>. *Carissimo in Christo.*

ASV : Reg. Vat. 29<sup>A</sup>, f. 158 v° - 159 r°, ep. 277.

Lettre au sujet de « l'argent de Tunis ».

<sup>1</sup> L'année est notée dans l'*indice*, f. 43 v°.



Référence

GRÉGOIRE X, BEFAR, p. 334, n° 793.

POTTHAST, t. II, p. 1.692, 20.978.

**90.** 127.... *A rege Tunicii.*

---

ASV : Reg. Vat. 29<sup>A</sup>, ep. 292.

L'argent de Tunis est évoquée au sujet des subsides pour la Terre Sainte.

Référence

GRÉGOIRE X, BEFAR, p. 338, n° 898.

**91.** 127..., Lyon. *Ad prosequendum tractatum.*

---

Dans la liste des conseils transmis à *Fredulus*, l'envoyé pontifical auprès Alfonso X el Sabio, roi de Castille et de Léon, il est précisé que le dit roi s'est engagé à lutter contre les Sarrasins dans les régions d'Afrique. Il est ensuite question de la levée de décime qui peut être accordée pour six ans.

Référence

GRÉGOIRE X, BEFAR, p. 360, n° 912.

**92.** 1275, septembre, 3. Beaucaire. *Gaudemus in Domino.*

---

Grégoire X écrit à l'archevêque de Tolède et l'informe que les Sarrasins en multitude se réunissent dans les régions d'Afrique afin de s'avancer sur les terres d'Alfonso X el Sabio, roi de Castille.

Référence

GRÉGOIRE X, BEFAR, p. 269, n° 629.

**93.** 1275, octobre, 14. Lausanne. *Attendentes sollicitate.*

---

Grégoire X concède une levée de décime sur tous les revenus ecclésiastiques du royaume de Castille et de Léon contre les Sarrasins d'Afrique.

Référence

GRÉGOIRE X, BEFAR, p. 281, n° 649.

POTTHAST, t. II, p. 1.700, n°21.083.

**94.** 1276, janvier. *Nuper sanctae, et.*

Il est précisé en note que les évêques au Maroc, en Afrique, étaient des frères mineurs.

## Référence

SBARALEA, t. III, p. 242, n° 1 (Ex Formul. Marini Ebul. apud Raynaldum ad ann. 1276. n. 17- 18.)

**95.** 1276, septembre. *Gaudemus in Domino.*

Odirico Rinaldi mentionne une lettre qu'aurait envoyée Grégoire X à l'archevêque de Tolède, lettre dans laquelle il accepte l'implication de l'archevêque dans la lutte contre les « perfides infidèles ». L'auteur place entre parenthèse la proposition relative précisant de ces ennemis « qu'ils s'assemblent en multitude dans les régions d'Afrique » afin d'attaquer les terres du roi de Castille et de Léon.

## Référence

O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, t. 22, p. 352.

**96.** 1278, octobre, 10.

ASV : Reg. Vat. 39, f. 43 v°, ep. 183.

*Carissimo in Christo filio... Regi Castelle ac Legionis Illustri  
idem Regi Castelle  
... fratres militie Calatraven cistercien. ordinis degentes in regnis...  
... « audito quod Sarraceni predicti tua regna et terras invaserant hostiliter »*

## Édition

NICOLAS III, BEFAR, t. I, p. 56-57.

**97.** 1278, décembre, 01. *Significavit nobis carissimus.*

ASV : Reg. Vat. 39, ff. 49 r°-50 r°, ep. 195.

Dans une lettre au collecteur de décimes au royaume d'Aragon pour l'aide de la Terre Sainte, le pape rappelle au roi d'Aragon qu'il avait signifié à son prédécesseur, Jean XXI, que des Agaréens du profane royaume africain attaquaient son royaume.

## Édition

NICOLAS III, BEFAR, t. I, p. 65, n° 199.

**98.** 1279, juin, 20, Roma. *Nuper siquidem venerabilis.*

ASV : Reg. Vat. 39, f. 176 r°-v°, ep. 125.

Dans une lettre au sujet de Carthagène, il est écrit que cette cité, par sa position face à la mer Méditerranée, est voisine « des cruels infidèles », *civitas Cartaginensis in loco sita dinoscitur adeo per mare mediterraneum strictum infidelium feritati vicino.*

Édition

NICOLAS III, BEFAR, t. I, p. 223, n° 533.

**99.** 1281, novembre. *Dilectus filius noster.*

Martin IV reproche à Pedro III, roi d'Aragon, d'avoir décidé une expédition contre les Sarrasins sans avoir consulté le Saint-Siège. Dans le résumé que fit August Potthast de ce courrier l'Afrique du Nord n'est pas mentionnée.

Référence

POTTHAST, t. II, p. 1.768, n° 21.877.

**100.** 1282, novembre, 18, *apud Montemflasconem. Ad certudinem presentium.*

ASV : Reg. Vat. 41, f. 100, ep. 11.

Martin IV excommunie Pedro III, roi d'Aragon, en novembre 1282. Il rappelle qu'il est accusé, entre autres faits, de s'être dirigé vers les régions africaines voisines de la Sicile, *ad partes Africe insule predictae vicinas*, en demandant l'aide du pontife alors que celui-ci visait en réalité Palerme.

Édition

*Ut per litteras*, Brepols, MARTIN IV – 000276.

**101.** 1283, février, 9, Orvieto. *Personam tuam tanquam.*

ASV : Reg. Vat. 41, f. 113 r°, ep. 42.

Dans une bulle adressée au siège épiscopal de Sicile, il est question des subsides autrefois envoyés pour le royaume de Tunis qui le sont dorénavant pour la Terre Sainte.

Référence

MARTIN IV, BEFAR, p. 305, n° 307.

**102.** 1283, septembre, 2, *apud Urbemveterem. Solebat hactenus mater.*

ASV : Reg. Vat. 41, f. 165 v°, ep. 9.

Alors que le pape écrit à tous les ecclésiastiques du royaume de France pour lutter contre Pedro III, roi d'Aragon, il rappelle que le roi aragonais s'était insidieusement engagé devant lui à s'avancer contre l'Afrique pour mieux se retourner vers la Sicile.

Édition

*Ut per litteras*, Brepols, MARTIN IV, *Lettres curiales* – 000457.**103.** 1284, mai, 13, *apud Urbemveterem. Venerabilibus fratribus universis.*

ASV : Reg. Vat. 41, fol. 236 v°, ep. 14.

*Idem.*

Édition

*Ut per litteras*, Brepols, MARTIN IV, *Lettres curiales* – 000583.**104.** 1284, juin, 03, *apud Urbemveterem. Solebat hactenus mater.*

ASV : Reg. Vat. 41, f. 238 v°, ep. 18.

*Idem.*

Édition

*Ut per litteras*, Brepols, MARTIN IV, *Lettres curiales* – 000587.**105.** 1287, janvier, 13, Rome, *apud Sanctam Sabinam. Intimasti nobis quod.*

ASV : Reg. Vat. 43, n° 259, fol. 197 v°.

Martin IV concède à l'évêque d'Astorga, suffrageant de Braga, la faculté d'absoudre les clercs de son diocèse qui ont conduit de manière satisfaisante la levée de décime afin de lutter contre les Sarrasins d'Afrique.

Référence

*Ut per litteras*, Brepols, HONORIUS IV, *Lettres* – 000756.**106.** 1287, mars, 04, Rome. *Venerabilis fratris nostri.*

ASV : Reg. Vat. 43, f. 209 v°, ep. 47.

Lors des négociations avec les fils de Pedro III d'Aragon, Alfonso III et Jaime II, et alors que Charles II, fils de Charles d'Anjou est leur prisonnier, le tribut de Tunis au roi de Sicile est mentionné.

Édition

*Ut per litteras*, Brepols, HONORIUS IV, *Lettres curiales* – 000814.

**107.** 1288, mars, 15. Rome. *Qualiter hactenus et.*

ASV : Reg. Vat. 44, f. 85 r°, ep. 2.

Nicolas IV expose au roi de France les conditions de paix rejetées par le Saint-Siège pour la libération de Charles, roi de Sicile. Le tribut de Tunis payé au roi de Sicile est évoqué.

## Édition

*Ut per litteras*, Brepols, NICOLAS IV, *Lettres curiales* – 000560.

**108.** 1289, juin, 20, Reate. *Divulgantis ab olim.*

ASV : Reg. Vat. 44, f. 181 r°, ep. 350.

Nicolas IV rappelle la ruse de Pedro III, qui visa les côtes africaines avant de soutenir les rebelles de Sicile.

## Édition

*Ut per litteras*, Brepols, NICOLAS IV, *Lettres* – 001142.

**109.** 1289, décembre, 11, Sainte-Marie-Majeure. *Assumpti quamvis immeriti.*

ASV : Reg. Vat. 44, f. 82 v°, ep. 771.

Le Frère *Rodericus* est nommé évêque de Marrakech. Nicolas IV rappelle que cette Église est privée depuis quelques temps de la direction d'un évêque. Il souligne que aussi ce siège épiscopal est sous « le pouvoir et la fureur de perfides Sarrasins ». La bulle est envoyée à l'évêque, aux clercs de la cité et du diocèse de Maroc, *in e. m. Dilectis filiis clero Marrochitanae civitatis et dioecesis*, et à la population chrétienne, *in e. m. populo christianorum per Marrochitanam civitatem et dioecesim constituto*

## Édition

SBARALEA, t. IV, p. 123, n° 194.

WADDING, t. V, p. 597-598, n° XXXVII.

## Référence

NICOLAS IV, BEFAR, t. I, p. 358, n° 2005-2007.

POTTHAST, t. II, p. 1.863, n° 23.138.

## Traduction

A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », p. 439-440.

**110.** 1290, février, 9, Sainte-Marie-Majeure. *Tanto circa divini.*

ASV : Reg. Vat. 44, f. 293 v°, ep. 841.

Nicolas IV accorde à l'évêque de Marrakech de dispenser des indulgences à ceux qui aidé au le rachat des captifs, à la construction ou l'ornementation des églises et la conversion de nouvelle personne à la foi.

## Référence

NICOLAS IV, BEFAR, t. I, p. 375, n° 2.117.

SBARALEA, t. IV, p. 326, n° 1.

**111.** 1290, février, 9, Sainte-Marie-Majeure. *Ut in adventu.*

ASV : Reg. Vat. 44, ff. 293 v° - 294 v°, ep. 843.

Nicolas IV concède à l'évêque de Marrakech la faculté d'absoudre les clercs et les laïcs, séculiers ou réguliers, qui demeurent en « Afrique », *in Africa*, ou sont sur le point d'y demeurer.

## Référence

NICOLAS IV, BEFAR, t. I, p. 375, n° 2.119.

SBARALEA, t. IV, p. 326, n° 15.

**112.** 1290, février, 9, Sainte-Marie-Majeure. *Etsi omnes qui.*

ASV : Reg. Vat. 44, f. 294 r°, ep. 845.

Nicolas IV s'adresse à tous les hommes d'armes chrétiens qui allaient servir au royaume de Marrakech, de Tunis et de Tlemcen, « *Marrochitani, Tunitii et Tremiscii regum* », pour les exhorter à conserver leur foi. Il demande leur attachement à *Rodericus*, évêque de Marrakech et légat apostolique.

## Édition

L. DE MAS-LATRIE, *Traité de commerce et de paix*, p. 17-18, n° XVIII.

SBARALEA, t. IV, p. 133, n° 215.

WADDING, t. V, p. 270, n° XXI.

## Référence

NICOLAS IV, BEFAR, t. I, p. 375, n° 2.121.

POTTHAST, t. II, p. 1.866, n° 23.180.

**113.** 1290, février, 9, Sainte-Marie-Majeure. *Fidei tue puritas.*

ASV : Reg. Vat. 44, f. 297 v°, ep. 862.

Nicolas IV autorise *Rodericus*, évêque de Maroc, qui, sans la permission des Sarrasins et avec un maximum de difficulté ne pouvait visiter le Saint-Siège, à ajourner la visite au siège apostolique pendant les dix ans à venir.

## Référence

NICOLAS IV, BEFAR, t. I, p. 380, n° 2.153.

SBARALEA, t. IV, p. 326, n° 14.

**114.** 1290, février, 15, Sainte-Marie-Majeure. *De divertis provintiis.*

ASV : Reg. Vat. 44, f. 293 v°, ep. 842.

Nicolas IV concède à *Rodericus* le droit de juridiction sur ceux qui arrivent en « Afrique ».

## Référence

NICOLAS IV, BEFAR, t. I, p. 375, n° 2.118.

**115.** 1290, février, 15, Sainte-Marie-Majeure. *Illius, licet immerti.*

ASV : Reg. Vat. 44, f. 294 v°, ep. 844.

Nicolas IV annonce aux chrétiens d'Afrique, « *Universis Christi fidedibus per Africam constitutis* », que *Rodericus* est envoyé comme légat et rappelle qu'Alexandre IV avait avant lui nommé *Blancus* évêque et légat.

## Édition

SBARALEA, t. IV, p. 134, n° 216.

WADDING, t. V, p. 269, n° XX.

## Référence

NICOLAS IV, BEFAR, t. I, p. 375, n° 2.120.

POTTHAST, t. II, p. 1.866, n° 23.183.

**116.** 1291, août, 25. *apud Urbemveterem. Tua nobis fraternitas.*

ASV : Reg. Vat. 46, f. 89 r°, ep. 453.

Nicolas IV rappelle que Grégoire X avait accordé une décime sur tous les revenus ecclésiastiques du royaume et des terres d'Alfonso, roi de Castille et de Léon contre « les Sarrasins d'Afrique », *contra Sarracenos Africe*.

## Référence

*Ut per litteras*, Brepols, NICOLAS IV, *Lettres* – 005906.



**117.** 1295, juin, 27, Agnagni. *Sane pro parte.*

ASV : Reg. Vat. 47, f. 40 r°, ep. 160.

Boniface VIII écrit à l'évêque d'Orense, au sujet de *Petri de Condeto, archidiaconi Suessionensis*. Il est rappelé qu'« autrefois il a marché contre les provinces de Tunis avec le roi de France Louis, d'illustre mémoire ».

## Édition

BONIFACE VIII, BEFAR, p. 58, n° 160.

**118.** 1295, juin, 27, Agnagni. *Habet fili carissime.*

ASV : Reg. Vat. 47, f. 123 v°, ep. 546.

Dans une lettre adressée à Philippe, roi de France, sont rappelés les subsides du temps de saint Louis, envoyés en Terre sainte et transférés vers Tunis.

## Édition

BONIFACE VIII, BEFAR, p. 191, n° 546.

**119.** 1295, août, 11, Agnagni. *Cum dilecto filio.*

ASV : Reg. Vat. 47, f. 194 v° - 195 v°, ep. 114.

Boniface VIII écrit au sujet à la conquête de Djerba et de Kerkennah. Il situe ces îles « dans les régions d'Afrique », voisines de Tunis.

**120.** 1295, août, 11, Agnagni. *Ex tuorum strenuitate.*

ASV : Reg. Vat. 47, f. 195 r°, ep. 115.

Boniface VIII concède à Roger Loria en fief, les îles de Djerba et de Kerkennah, *Gerba et Karkim insulas provinciae Affricae, seu civitatis Tunisi cumterminas vel vicinas*, reprises aux mains des ennemis de la foi chrétienne, il précise qu'il faut construire des églises selon l'exemple des apôtres Pierre et Paul.

## Édition

L. DE MAS-LATRIE, *Traité de commerce et de paix*, p. 18-19, n° XIX.

## Référence

BONIFACE VIII, BEFAR, p. 272, n° 811.

POTTHAST, t. II, p 1.935-1.936, n° 24.161.

**121.** 1295, novembre, Rome. *Habet fili carissime.*

ASV : Reg. Vat. 47, f. 123 v°.

Boniface VIII, dans une lettre adressée à Philippe IV, roi de France, rappelle les subsides envoyés en Terre sainte et transférés vers Tunis du temps de saint Louis.

Édition

BONIFACE VIII, BEFAR, p. 191, n° 546.

**122.** 1297, août, 11, Orvieto. *Gloria, laus, hono.*

ASV : Reg. Vat. 48, f. 290, ep. 392.

Dans la lettre de canonisation la VIII<sup>ème</sup> croisade menée contre Tunis par saint Louis est évidemment évoquée.

Édition

SBARALEA, t. IV p. 446, n°127.

Référence

BONIFACE VIII, t. I, n° 2.047.

POTTHAST, t. II, p. 1.964, n° 24.561-24.562.

**123.** 1299, juin, 13. *Ad perpetuam rei.*

ASV : Reg. Vat. 49, f. 257, ep. 63.

Boniface VIII prend la « Carthage d'Afrique » comme exemple, *instar Carthaginis Africanae*.

Édition

*Ut per litteras*, Brepols, Boniface VIII, *Lettres curiales* – 003416.

Référence

POTTHAST, t. II, p. 1.986, n° 24.840.

**124.** 1307, août, 1<sup>er</sup>, Pictavis. *Zelum habens intime.*

ASV : Reg. Vat. 54, ff. 73 v° - 74 r°, ep. 372.

Clément V s'adresse à Béatrice, comtesse de Dreux, en rappelant qu'autrefois elle a donné des subsides en Terre Sainte et qu'elle a œuvré pour le *passagio* jusqu'au royaume de Tunis.

Référence

REGESTUM CLEMENTIS V, t. II, p. 83, n° 1.867.

**125.** 1307, août, 29, Pictavis. *Ad regimen universalis.*

ASV : Reg. Vat. 54, f. 67 v°, ep. 342.

*Bernardus de Murcia* (Bernard de Murcie), de l'ordre des prêcheurs, qui avait été envoyé avec d'autres frères du prieuré de Murcie, est demandé par les des soldats et autres chrétiens demeurant au Maroc, *dilecti filii nobiles viri milites et ceteri Christiani in Africa commorantes*, pour la fonction d'évêque, après la mort de l'évêque *Rodericus*.

## Édition

A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », p. 446-447.

## Référence

REGESTUM CLEMENTIS V, t. II, p. 77, n° 1.837.

**126.** 1310, juillet, 27, *In prioratu de Grausello. Carissimus in Christo.*

ASV : Reg. Vat. 57, f. 297 r°, ep. 70.

Suite à la prise d'Algésiras par le roi Marīnide, « qui domine les régions d'Afrique », *qui ultramarinis partibus Africe dominatur*, Clément V souligne qu'il n'est plus difficile pour ce souverain de faire transiter des hommes depuis Ceuta.

## Édition

*Ut per litteras*, Brepols, CLÉMENT V, *Lettres curiales* – 006379.**127.** 1310, août, 1<sup>er</sup>, *In prioratu de Grausello. Hanc igitur humilitatis.*

ASV : Reg. Vat. 57, f. 135 r°, ep. 515.

Dans une lettre adressée au vicaire de l'ordre des prêcheurs en Afrique, le pontife autorise *Petrus*<sup>2</sup>, un séculier, à entrer dans l'ordre des prêcheurs et à prendre soin de l'action pastorale. Il a été également signifié au pape qu'il n'y a aucun collègue de clercs séculier dans les régions d'Afrique.

## Édition

REGESTUM CLEMENTIS V, t. IV, p. 202, n° 5.651.

*Ut per litteras*, Brepols, CLÉMENT V, *Lettres communes* – 005651.

A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », p. 448-9.

<sup>2</sup> Pedro de Argensola.

**128.** 1310, novembre, 28, Avignon. *Zelo fidei et.*

ASV : Reg. Vat. 58, f. 4 v°, ep. 15.

Clément V, dans une lettre adressée à l'archevêque de Messine, autorise Frédéric III de Sicile à accroître de la foi chrétienne « dans l'île de Djerba, ou [...] dans les terres des Sarrasins des régions de Barbarie », *christiane in insula Ierbarum vel alia insula sive loco vel terra Sarracenorum partium Barbarie*, à y construire des églises.

Édition

*Ut per litteras*, Brepols, CLÉMENT V, *Lettres communes* – 006401.

**129.** 1312, janvier, 10, Vienne. *Cunctis ecclesiis prelatorum.*

ASV : Reg. Vat. 59, f. 9 r°. ep. 36.

L'Église de Marrakech est confiée à *Franciscus de Relat*, dominicain, qui succède à *Petrus episcopus Marrochitanus*. Le chapitre de l'Église de Marrakech semble composé de deux dominicains : le doyen *Pontius* et l'archidiacre *Raymundus*.

Édition

REGESTUM CLEMENTIS V, t. VII, p. 12-13, n°7.659.

*Ut per litteras*, CLÉMENT V, *Lettres communes* – 007659.

A. LOPEZ, « Los Obispos de marruecos desde el siglo XIII », p. 450-451.

**130.** 1313, septembre, 4, *In prioratu de Grausello. Ex conquestione venerabilis.*

ASV : Reg. Vat. 60, f. 185 r°, ep. 571.

Clément V demande à tous les chrétiens de la cité de Marrakech, du diocèse et des autres parties d'Afrique, *Vniversis Christi fidelibus per Marrochitan. civitatem et diocesim et alias partes Africe constitutis episcopo Marrochitan.*, de reconnaître *Franciscus de Relat*, comme seul évêque de Marrakech.

Édition

REGESTUM CLEMENTIS V, t. VII, p. 268, n° 9.611.

*Ut per litteras*, CLÉMENT V - *Lettres communes* – 009611.

**131.** 1313, septembre, 4, *In prioratu de Grausello. Ex conquestione venerabilis.*

ASV : Reg. Vat. 60, f. 185 r°, ep. 572.

Clément V écrit à l'évêque de Séville afin qu'il arrête *Johannus de Palmela*, qui s'était intronisé lui-même évêque de Marrakech, à la place *Franciscus de Relat*.

Édition

REGESTUM CLEMENTIS V, t. VII, p. 269, n° 9.612.

*Ut per litteras*, CLÉMENT V, *Lettres communes* – 009612.

Référence

SBARALEA, t. V, p. 97, n° 220.

**132.** 1313, octobre, 11, *In prioratu de Grausello. Licet dudum venerabilis.*

ASV : Reg. Vat. 60, f. 207 r°, ep. 647.

Pour faire reconnaître *Franciscus de Relat* comme unique évêque, Clément V écrit à l'archevêque de Séville et de Braga au sujet de la même querelle au Maghreb al-Aqsā.

Édition

REGESTUM CLEMENTIS V, t. VII, p. 305, n° 9.700.

*Ut per litteras*, CLÉMENT V, *Lettres communes* – 009700.

**133.** 1316, décembre, 28, Avignon. *Illa te fili.*

ASV : Reg. Vat. 65, f. 320 r°-v°, ep. 3004 ; Reg. Aven. 3, f. 151 v°.

À cause de l'attitude belliqueuse des « Sarrasins de Ceuta et des autres régions d'Afrique », *Sarraceni videlicet de Septa et aliis partibus affricanis*, à l'égard de son royaume, Jean XXII accorde au roi de Majorque, Sanche I<sup>er</sup>, la collecte d'une décime pour une période de quatre ans.

Référence

*Ut per litteras*, JEAN XXII, *Lettres communes* – 002349

**134.** 1317, janvier, 23.

Jean XXII répond à Jaime II roi d'Aragon au sujet de la conversion d'Ibn al-Lihyānī, sultan de Tunis. Le pontife s'étonne d'avoir été mis au courant secrètement de cette affaire et non par un envoyé officiel.

Édition

FINKE, t. III, p. 318-319, n° 151.

**B.** 1321, juillet, 12. Lettre de Jaime II à Jean XXII.

Jaime II d'Aragon demande la canonisation des cinq martyrs italiens de Marrakech.

Référence

FINKE, t. II, p. 755, n° 469.

**135.** 1321, septembre, 22. *Devotionis vestre qualitas.*

ASV : Reg. Vat. 73, f. 216 r°, ep. 584.

Jean XXII écrit au *potestati, capitaneo, antianis, consilio et communi Pisan* pour que des églises baptismales soient construites dans les lieux où œuvrent les Pisans de la même manière qu'ils en ont dans les royaumes de Tunis et de Bougie.

## Référence

JEAN XXII, BEFAR, p. 7, n° 14.476.

**136.** 1325, mars, 21. *Perduxit nuper.*

Jean XXII écrit à l'évêque de Marrakech afin que ce dernier interdise aux missionnaires non désignés par leurs supérieurs de se rendre dans son diocèse. Cette lettre précède une autre, datée du mois du mai qui réitère de manière générale cette interdiction.

## Référence

SBARALEA, t. V, p. 286, n. 2.

**C.** 1325, mai.

Abū Bakr, neveu du sultan de Tunis, écrit à Jean XXII au sujet du songe qu'il a eu. La Vierge lui serait apparue, à la suite de quoi il aurait formé le dessein de se convertir et de livrer sans bataille sa ville. Il précise qu'ainsi Tunis et la Berbérie pourront être conquis. La lettre se trouve actuellement au Archives de la couronne d'Aragon. Sans doute Jean XXII l'a-t-il envoyée à Jaime II.

## Édition

FINKE, t. II, p. 747-748, n° 471.

**137.** 1325, décembre, 2. Avignon. *Nuper dilectus filius.*

ASV : Reg. Vat. 80, f. 147 v°, ep. 389 ; Reg. Aven. 24, f. 263 v°.

Le pape écrit à l'archevêque de Tolède et aux évêques de Salamanque et Placencia pour la libération d' *Alfonsus fernandi de Mendossa*, fait prisonnier au royaume de Maroc.

## Référence

*Ut per litteras*, JEAN XXII, *Lettres communes* – 023983.

**138.** 1327, octobre, 26, Avignon. *Pastoralis officii nobis*.

---

 ASV : Reg. Vat. 88, f. 138 r°-v° ; Reg. Aven. 31, f. 363 r°.

Le pape nomme *Johannus Fernandus*, un professeur de l'ordre des prêcheurs, évêque de Marrakech, suite à son élection par le chapitre de la dite église.

## Édition

A. LOPEZ, « Los Obispos de marruecos desde el siglo XIII », p. 452-453.

## Référence

*Ut per litteras*, JEAN XXII, *Lettres communes* – 030179

**139.** 1331, septembre, 11. Avignon.

---

 ASV : Reg. Vat. 103, f. 381 v°, ep. 857 ; Reg. Aven. 41, f. 694 v°.

Jean XXII écrit à un chanoine de l'église de Marrakech, *canonicatu eccl. Marrochitanae*, membre de la famille du roi d'Aragon. La lettre ne concerne en rien l'Afrique du Nord. Aucune copie n'est envoyée à l'évêque de Marrakech.

## Référence

*Ut per litteras*, JEAN XXII, *Lettres communes* – 054928.

**140.** 1335, avril, 12. *Apostolice sedis circumspecta*.

---

 ASV : Reg. Vat. 119, f. 110 v°- 111 v°, ep. 291 ; Reg. Aven. 48, f. 165.

Le pape a bien reçu les messagers d'Alfonso XI qui lui ont fait part de son zèle pour la défense et la propagation de la foi chrétienne contre ses ennemis, les « perfides Sarrasins ». Il lui concède une décime. Il est précisé dans cette lettre qu'il doit lutter contre les royaumes de Grenade et de Marrakech qui se sont unis pour reprendre Gibraltar, *Granate ac Marrochitane reges blasphemus*.

## Référence

BENOÎT XII, BEFAR, *Lettres communes*, t. I, p. 200, n° 2.315.

**141.** 1337, juin, 12, Avignon. *Prudentie vestre litteras*.

---

 ASV : Reg. Vat. 132, f. 54 r°, ep. 195.

Dans une lettre, au sujet de la paix du royaume d'Aragon, adressée à *Beltraminus, electus* de Chieti, en Italie, et à *Henricus de Haste*, chanoine d'Amafi et chapelain du pontife, tous deux messagers du Siègè Apostolique, il est mention de la menace maritime.

## Édition

BENOÎT XII, BEFAR, *Lettres secrètes et curiales*, p. 394, n°1.359.



**142.** 1339, mars, 22, Avignon. *Tam litterari quam.*

ASV : Reg. Vat. 134, f.28 v°, ep. 109.

Le pape écrit à Pedro IV, roi d'Aragon, pour l'inciter à faire la paix avec le roi de Majorque et évoque la menace marīnide, *ille hostis profanus et crudelis adversarius orthodoxe fidei, Marrochitanus rex scilicet.*

## Édition

BENOÎT XII, BEFAR, *Lettres secrètes et curiales*, p. 663, n° 2.286.**143.** 1339, mars, 22, Avignon. *Infesta mimis tam.*

ASV : Reg. Vat. 134, f. 29 v°, ep. 110.

Le pape écrit dans le même sens au roi de Majorque et lui envoie une copie fermée de la lettre apostolique adressée au roi d'Aragon.

## Édition

BENOÎT XII, BEFAR, *Lettres secrètes et curiales*, p. 665, n° 2.287.**144.** 1340, janvier, 02, Avignon. *Sane relatu fidedignorum.*

ASV : Reg. Vat. 134, f. 133 r°, ep. 434.

Le pape écrit au roi de Castille, Alfonso, en faveur de *Gundisalvus Martini*, maître des militaires d'Alcántara, qui avait été exécuté. Il rappelle que le dit *Gundisalvus* avait été placé dans une région frontière exposée aux attaques des « Sarrasins » et avait combattu contre les « ennemis horribles, le fils du roi de Belmarin, [...] et deux fils d'un certain haut roi, et d'autres Sarrasins », *hostis horribilis regis Belmarini filius [...], ac duo filii cujusdam alterius et nonnulli alii Saraceni* ».

## Édition

*Ut per litteras*, BENOÎT XII, *Lettres secrètes et curiales* – 002631.

## Référence

O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, t. 25, p. 185.**145.** 1340, mars, 7. *Exultamus in te.*

ASV : Reg. Vat. 128, f. 51 r° - 52 v°, ep. 14 ; Reg. Aven. 54, f. 58.

Il est concédé à Alfonso XI, roi de Castille et de Léon, que soit prêchée dans son royaume la croisade contre le « roi de Benimarin, le roi de Grenade et autres ennemis de la Croix », *crux contra Rege de Benamarin et Regem Granate et quoscumque alios crucis hostes*<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Voir le Rubric 4 - XIII, du Reg. Vat. 128.

## Référence

BENOÎT XII, BEFAR, *Lettres communes*, t.II, p. 278, n° 8.103.  
*Ut per litteras*, Brepols, BENOÎT XII, *Lettres communes* – 008103.  
 O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, t. 25, p. 205.

**146.** 1340, mars, 7. *Exultamus in Carissimo*.

---

ASV : Reg. Vat. 128, f. 52 v° - 55 v°, ep. 15.

Le pape expose à tous les archevêques et évêques de royaume de Castille qu'il désire que soit prêchée la croisade contre le « roi de Benimarin, le roi de Grenade et autres ennemis de la Croix ».

**147.** 1340, mars, 7. *Exultamus in Carissimo*.

---

ASV : Reg. Vat. 128, f. 55 v° - 56 v°, ep. 16.

Une lettre similaire est envoyée aux évêques de Cuenca et Ávila. Les Sarrasins n'y sont pas mentionnés.

**148.** 1340, mars, 7. *Exultamus in Carissimo*.

---

ASV : Reg. Vat. 128, f. 56 v° - 57 v°, ep. 17.

Reprise de la bulle précédente.

**149.** 1340, mars, 7. *Apostolice sedis circumspecta*.

---

ASV : Reg. Vat. 128, f. 57 v°, ep. 18.

Idem.

**D.** 1340, mai, 10. Lettre d'Alfonso XI, roi de Castille à Benoît XII.

ASV : A. A., arm. C., 99.

Alfonso, roi de Castille écrit à Benoît XII qu'il approuve la levée de décime pour la croisade. Le roi de Castille utilise les mêmes termes que le pape « *prophani et blasfemi regis de benamarin* ». Il écrit qu'il lutte « tant contre le dit roi de Benamarin [...] que contre le roi de Grenade », *tam contra dictum regem de benamarin [...] quam contra regem granate...*

## Référence

BENOÎT XII, BEFAR, t. II, p. 306, n° 8.355.  
*Ut per litteras*, Brepols, BENOÎT XII, *Appendices dans lettres communes de Benoît XII* – 008355.

**150.** 1340, juin, 20, Avignon. *Casus ille sinister*.

ASV : Reg. Vat. 135, f. 39 r°-v°, ep. 104.

Le pape félicite Alfonso, roi de Castille, après sa victoire contre les « Sarrasins » obtenue *in mari Marrochitano*. Il est également question de Simon Boccanegra et des « faux chrétiens de Gênes », *falsis christianis et impiis de Janua*, qui ont vendu des armes aux musulmans.

## Édition

BENOÎT XII, BEFAR, Lettres closes et patentes, t. II, p. 60, n° 2.803.

O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, t. 25, p. 207-208.**151.** 1340, août, 25, Avignon. *In amara trahimur*.

ASV : Reg. Vat. 135, f. 105 r°-v°, ep. 273-278.

Le pape écrit à l'archevêque de Tolède et à tous ceux de la péninsule ibérique, afin qu'ils œuvrent pour assurer la paix entre les royaumes de la péninsule ibérique et aussi pour favoriser la victoire sur « les ennemis de la foi » qui viennent notamment du royaume de Maroc qui désire envahir la péninsule ibérique.

## Référence

BENOÎT XII, BEFAR, Lettres closes et patentes, p. 83, n° 2.862-2.867.

O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, t. 25, p. 208-209.**152.** 1340, août, 26, Avignon. *Novit Deus et*.

ASV : Reg. Vat. 135, f. 107 r°-v°, ep. 293.

Benôit XII, lorsqu'il incite Philippe VI, roi de France, à apaiser ses relations avec le roi d'Angleterre, inclut le danger mārīnide dans la liste des dangers qui menacent la chrétienté, *...rex Marrochitanus Ispanias*.

## Édition

*Ut per litteras*, Brepols, BENOÎT XII, *Lettres secrètes et curiales (relatives à la France)* – 000763.

**153.** 1340. *Redeuntem ad nos*.

ASV : Reg. Vat. 135, ff. 116 v° - 118 v°, ep. 303.

Benôit XII effectue la même démarche auprès du roi d'Angleterre et précise la situation difficile du détroit de Gibraltar. Il écrit que « Le roi de Marrakech a rassemblé une multitude innombrable de cavaliers et de fantassins Sarrasins » pour déferler contre la chrétienté, *rex marrochitano videlicet coadunatis nonnullis sue fetide nationis regibus et principibus ac in numerabili sarracenorum equilum et peditum multitudine congregata mare*.

**154.** 1340, décembre, 21. *Postquam ad nos.*

ASV : Reg. Vat. 135, f. 119 r° - 120 v°, ep. 305.

Benoît XII mentionne à nouveau à Philippe VI, roi de France les intentions du « roi de Marrakech ».

## Édition

Benoît XII, BEFAR, Lettres secrètes et curiales (relatives à la France) p. 491, n° 801.  
*Ut per litteras*, Brepols, BENOÎT XII, *Lettres secrètes et curiales (relatives à la France)*  
 – 000801.

**155.** 1340, décembre, 27, Avignon. *Prosperis et letis.*

ASV : Reg. Vat. 135, f. 121 r° - 122 r°, ep. 306-307.

Le pontife Benoît XII écrit à Alfonso, roi de Castille, au sujet de la victoire obtenue avec l'aide du royaume du Portugal, contre les Sarrasins et notamment contre le roi de Marrakech, *contra hostem illum sevissimum catholice fidei et fidelium persecutorem ferocem, regem Marrochitanum videlicet*. Tous les faits d'armes des Castellans sur les musulmans sont aux yeux de la papauté une victoire sur les infidèles.

## Édition

BENOÎT XII, BEFAR, Lettres closes et patentes, t. II, p. 116, n° 2.976-2.977.

**156.** 1341, avril, 30. *Ad reprimendii impugnationes.*

ASV : Reg. Vat. 129, f. 22 r°-v°, ep. 4.

Benoît XII demande à l'archevêque de Braga que la croisade soit prêchée contre les Agaréens de Grenade et d'Afrique.

## Référence

BENOÎT XII, BEFAR, Lettres communes, t. II, p. 393, n° 9.141.

**157.** 1341, avril, 30. *Gaudemus et exultamus.*

ASV : Reg. Vat. 129, f. 22 v°, f. 23r°-v°, ep. 5.

Benoît XII s'adresse à *Alfonso, Portugaliae et Algarbii regi*, pour lui confier la prédication de la croisade contre les Agaréens, contre le royaume de Grenade et surtout contre le royaume de Benimarin qui a transféré jusqu'aux régions d'Hispanie des troupes de guerre en nombre infini ; *contra crucis hostes perfidos Agarenos parcium Affrice qui ad exterminum christianorum semper anelant non solum ad defensionem catholice fidei sed eiam dilationem ispsius ac exterminum hostium eorundem*.  
 « *profanus et blasphemus Rex Agarenorum de Benamarin inter Reges blasphemos Sarracenorum* ».

## Référence

BENOÎT XII, BEFAR, *Lettres communes*, t. II, p. 393, n° 9.139.  
*Ut per litteras*, Brepols, BENOÎT XII, *Lettres curiales* – 009139.

**158.** 1341, avril, 30. *Gaudemus et exultamus.*


---

ASV : Reg. Vat. 129, f. 23b r° - f. 24 v°, ep. 6.

Benoît XII écrit à l'archevêque de Braga pour que soit mise en œuvre la levée de la décime auprès de tous les archevêques et évêques ce afin de lutter notamment contre « les perfides Agaréens d'Afrique », *contra crucis hostes perfidos Agarenos parcium Affrice*, en vue donc non seulement de défendre la foi catholique mais aussi de l'étendre.

## Référence

*Ut per litteras*, Brepols, BENOÎT XII, *Lettres curiales* – 009140.

**159.** 1341, avril, 30. *Gaudemus et exultamus.*


---

ASV : Reg. Vat. 129, f. 25 r°, ep. 7.

Benoît XII écrit dans le même sens « à tous les archevêques et évêques, abbés et prêtres, etc., du royaume du Portugal et d'Algarve ». *in frontaria dictorum hostium constitutum.*

## Référence

*Ut per litteras*, Brepols, BENOÎT XII, *Lettres curiales* – 009142.

**160.** 1342, décembre, 30. Avignon.

Le pape, dans une lettre écrite à Pedro IV d'Aragon, souligne la proximité géographique des Agaréens d'Afrique, *et praesertim in frontaria blasphemorum Agarenorum partium Africae contitutis et vicinis eisdem.*

## Édition

O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, t. 25, p. 290.

**161.** 1344, janvier, 10. *Cum sit ars.*


---

ASV : Reg. Vat. 157, f. 37 v° - 38 r°, ep. 171.

Clément VI nomme *Alfonsus Bonohominis*, dominicain, évêque de Marrakech. Ce dernier le restera jusqu'à sa mort. Le pontife précise que c'est une « personne idéale qui est érudite dans les pages sacrées, experte dans la prédication du verbe divin dans une langue comprise par les peuples de différentes régions, professeur de l'ordre des frères prêcheurs », *de persona ydonea providere que in Sacra pagina erudita et experta in predica-*

*tione verbi Dei linguam populi illarum partium intelligat habeatque peritiam loquendi eandem, in te Ordinis fratrum Predicatorum professorem in Sacerdotio constitutum.*

## Édition

A. LOPEZ, « Los Obispos de marruecos desde el siglo XIII », p. 455-456.

## Référence

C. EUBEL, *Hierarchia catholica*, t. I, p. 326.

**162.** 1344, décembre, 11, Avignon. *Vineam domini Sabahot.*

ASV : Reg. Vat. 138, fol. 146 v°, ep. 540 ; Reg. Vat. 62, fol. 61 v°-r°.

Clément VI demande à Pedro IV, roi d'Aragon, d'aider le prince de la Fortune et des autres îles « dans les régions d'Afrique », *in partibus Affrice.*

## Édition

*Ut per litteras*, Brepols, CLÉMENT VI, *Lettres secrètes et curiales (relatives à la France)* – 001314.

**163.** 1344, décembre, 23, Avignon. *Cum inter cetera.*

ASV : Reg. Vat. 62, f. 61 r°-v°.

Clément VI écrit au roi de France, Philippe VI au sujet de son amiral Luis de la Cerda, prince de la Fortune « et d'autres îles adjacentes des régions d'Afrique », *ac quasdam alias insulas ei adiacent in partibus Affrice.* La même lettre est envoyée au roi de Sicile.

**164.** 1344, décembre, 23, Avignon. *Illam de sinceritate.*

ASV : Reg. Vat. 138, f° 165 v°, ep. 604 ; Reg. Vat. 62, f. 62 r°-v°.

L'expression « prince de la Fortune et des autres îles dans les régions d'Afrique » est à nouveau utilisée dans une lettre adressée cette fois à Simon Boccanegra, gouverneur de la cité de Gênes, *Ludovicus de Ispania, princeps Fortunie ac quarundam insularum adjacentium in partibus Affrice.*

## Édition

*Ut per litteras*, Brepols, CLÉMENT VI, *Lettres secrètes et curiales (relatives à la France)* – 001349.

**165.** 1345, janvier. *Nuper pro parte.*

Clément VI répond à la demande d'aide que lui fit Alfonso, roi du Portugal et d'Algarve, pour supporter la guerre contre le roi « de Bennamarin ». Il y est aussi question de la trêve « entre les différents rois d'Espagne et le roi « de Bennamarin », ennemis de la croix et blasphémateur du nom du Christ » pour dix ans, *treugae inter alios Hispaniarum reges ex parte una, et regem de Bennamarin hostem crucis et blasphemum nominis Christiani ex altera per decennium sunt initae.*

## Édition

O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, t. 25, p. 348.

**E** 1345, mars, 12. *Sanctitatis vestre litteras.*

ASV : Reg. Vat. 138, n° 54 bis, f° 148.

Alfonso XI, roi de Castille, répond à la lettre de Clément VI qui l'informait de l'investiture de Luis de la Cerda, prince de l'île de la Fortune et d'autres îles dans les régions d'Afrique. Il rappelle ensuite que ses aïeux ont lutté contre le roi d'Afrique.

## Édition

*Ut per litteras*, Brepols, INNOCENT VI, *Lettres secrètes et curiales* – 001316.

**166.** 1346, mars, Avignon. *Dudum redemptor ipse.*

Clément VI écrit aux archevêques de Séville, de Tolède et de Compostelle, qu'il a accordé une décime à Alfonso, roi de Castille et de Léon. Le pontife rappelle les faits d'armes du roi contre ceux de Grenade et de Benamarin ; il rappelle également l'histoire d'Algésiras (*quas perfidi Agarent partium Africae regni que Granatae, hostes fidei orthodoxae contra Christianos*).

## Édition

O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, t. 25, p. 400-401 (An. 4. l. IV. p. 2. Ep. de indultis DCCXCVI.)

**167.** 1351, septembre. 28.

ASV : Reg. Vat., 207, f. 61 r°, ep. 67.

*Johannus* est nommé évêque de Tunis. C'est le seul évêque de Tunis à être connu.

## Référence

C. EUBEL, *Hierarchia catholica*, t. I, p. 503.



**168.** 1353, août, 12. *Attenta meditatione pensantes.*

ASV : Reg. Vat. 244 I, f. 161 r° - v°, ep. 73.

*Stephanus de Phellino*, OP, est nommé évêque de Marrakech. Il est précisé que *Stephanus* est un prêcheur, savant dans le sacerdoce, zélé dans la religion et prudent.

*I. e. m. dilectis filiiscapitulo ecclesie Marochitan. Salutem [...] quam idem electus rite tulerit in rebelles ratam [...] et faciemus auctore Domino usque ad satisfactionem inviolabiliter obsque-  
navi[...]I. e. m. dilectis filiis clero civitatis et dioc. Marochitan. Salutem.*

*I. e. m. dilectis filiis universis vassalis ecclesie Marochitan. Salutem*

*I. e. m. venerabili fratri Archeipiscopo Ispalen. Salutem [...]*

*I. e. m. carrisimo in christo filio Petro Castelle et Legionis Regi Illusri. Salutem.*

## Édition

A. LOPEZ, « Los Obispos de marruecos desde el siglo XIII », p. 456-457.

## Référence

C. EUBEL, *Hierarchia catholica*, t. I, p. 326.

**169.** 1353, novembre, 12, Avignon. *Cum venerabilibus fratribus.*

ASV : Reg. Vat. 221, f. 8 r°, ep. 46 ; Reg. Aven. 122, f. 25 r°.

Une lettre concernant les affaires du patriarche d'Alexandrie, Humbert, est écrite par Innocent VI à *Johannus*, évêque de Tunis.

## Référence

*Ut per litteras*, Brepols, INNOCENT VI, *Lettres secrètes et curiales* – 000630.

**170.** 1355, mai, 25, Avignon. *Cum te ut.*

ASV : Reg. Vat. 228, f. 7 v°, ep. 47 ; Reg. Aven. 129, f. 122.

Innocent VI écrit aux ecclésiastiques du royaume de Castille et de Léon pour absoudre les chrétiens qui se sont transportés jusqu'aux « Sarrasins d'Afrique et de Grenade » - *Affricae et Granatae* - et au contraire pour condamner les marchands qui ont portés des victailles et des marchandises aux « Sarrasins ». Cette lettre fait partie d'une série de dispenses, d'indulgences, de privilèges destinée à *Guillelmus*, légat pontifical au royaume de Castille et de Léon

## Référence

Innocent VI, BEFAR, t. III, p. 108, n° 1581.

*Ut per litteras*, INNOCENT VI, *Lettres secrètes et curiales* - 001581.

**171.** 1357, octobre, 20, Avignon. *Pastoralis officii debitum.*

*Gregorius Cazaloni*, dominicain, est nommé évêque de Marrakech. Il le resta jusqu'à sa mort. Sa nomination est envoyée au chapitre de l'Église de Marrakech ainsi qu'au peuple de la cité et du diocèse de Marrakech.

## Édition

A. LOPEZ, « Los Obispos de marruecos desde el siglo XIII », p. 458.

## Référence

C. EUBEL, *Hierarchia catholica*, t. I, p. 326 (I VI, Av. 16, f. 84.)

**172.** 1370, février, 25. Rome. *Fide digna et.*

Urbain V charge ses messagers, *Bertrandus Convenarum et Agapitus Brixiensi episcopis*, d'un message de paix pour les rois d'Espagne. Les Sarrasins de Grenade et d'Afrique, *Saraceni de partibus Bellamariniae ac Granata*, ont recommencé leur incursion contre les frontières du royaume de Castille. Il faut faire montre d'unité pour mieux les combattre.

## Édition

O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, t. 26, p. 179 (An. 8. Ep. cur. p. 45.)

**173.** 1375, mai, 18, *apud Villamnovam. Hiis diebus cum.*

ASV : Reg. Vat. 271, f. 33 r° - 34 r°.

Grégoire XI écrit à Charles V, pour l'inciter à faire la paix avec le roi d'Angleterre. Dans la liste des dangers qui pèsent sur la chrétienté, il mentionne aussi celui qui vient d'Afrique, *partibus quoque Affrice*.

## Édition

*Ut per litteras*, Brepols, GRÉGOIRE XI, *Lettres secrètes et curiales (relatives à la France)* - 001896.

**174.** 1375, juillet, 4, *apud Villamnovam. Apostolatus officium quamquam.*

ASV : Reg. Aven. 198, f. 30 r° - v°.

*Arnaldus Sartetol*, dominicain, est nommé évêque de Marrakech. Il demeura le pasteur marrakchi jusqu'à sa mort.

## Édition

A. LOPEZ, « Los Obispos de marruecos desde el siglo XIII », p. 459-460.

## Référence

*Ut per litteras*, Brepols, GRÉGOIRE XI, *Lettres communes* – 041364.  
C. EUBEL, *Hierarchia catholica*, t. I, p. 326.

**175.** 1375, août, 16, *apud Villamnovam. Exigentibus meritis tue.*


---

ASV : Reg. Aven. 195, f. 428 v° ; Reg. Vat. 286, f.131.

Le pape concède la faculté à deux professeurs dominicains qui désirent s'associer à l'évêque pour conduire l'Église de Marrakech.

## Référence

*Ut per litteras*, Brepols, GRÉGOIRE XI, *Lettres communes* – 039015.

**176.** 1375, août, 16, *apud Villamnovam.*


---

ASV : Reg. Aven. 195, f. 281 v°.

Grégoire XI concède une absolution *in articulo mortis* à la petite communauté des chrétiens vivant au Maroc. Il y a un évêque de Marrakech, *Arnaldus Sartedol*, entouré des frères prêcheurs, *Berengarius de Solano*, *Raymundus de Segovia*, *Alfonsus de Xerez* et *Michaelus Bernardi*, un frère mineur *Martiunus de Villalpando*, un archidiacre de Fès de l'Église de Marrakech, *Johannus Martini de Lorcha*, un prieur *Benedicto Sancii* et un chantre *Stephano Martini de Tarifa*. Cette indulgence plénière est également envoyée aux laïcs du diocèse, une cinquantaine d'hommes aux noms à consonnance espagnole, à l'*alcayt* de Benamaryn *alcaidi de Benamaryn laicorum* et aux femmes.

## Édition

*Ut per litteras*, Brepols, GRÉGOIRE XI, *Lettres communes* – 035877.

**177.** 1375, septembre, 5. Sorgues. *Dudum venientem ad.*


---

ASV : Reg. Vat. 271, fol. 54 r°-v°, ep. 54.

Grégoire XI écrit à Enrique II, roi de Castille et de Léon, et l'exhorte à faire la paix avec les autres rois chrétiens afin de pouvoir s'avancer vers l'Afrique et de remporter des victoires. Il lui rappelle les inquiétudes manifestées par les chrétiens vivant au Maroc, et le problème des « pirates sarrasins », *pireatici sarranice*.

## Référence

GRÉGOIRE XI, BEFAR, fasc. 2, p. 146, n° 3.455.

**178.** 1375, septembre, 10, *apud Pontemsorgie*.

ASV : Reg. Aven. 196, f. 540.

Grégoire XI concède une indulgence à ceux qui ont œuvré pour la rédemption de captifs au Maroc. Il écrit sa douleur de voir de nombreux chrétiens tenus en captivité « tant en Afrique qu'à Grenade », *tam in Affrica quam in Granata multi christiani teneantur Sarracenorum manibus captivati*.

Édition

*Ut per litteras*, Brepols, GRÉGOIRE XI, *Lettres communes* – 035975.

**179.** 1375, septembre, 13, Sorgues. *Venerabilis Frater vir*.

ASV : Reg. Vat. 271, f. 56 r°, ep. 56 ; Reg. Vat. 244 I, f. 80, ep. 171.

*Arnaldus Sartedol*, évêque de Maroc, et *Aymarus*, noble et soldat du diocèse de Séville sont chargés d'une mission auprès du roi des « Benamarin ».

Référence

GRÉGOIRE XI, BEFAR, fasc. 1, p. 148, n° 3.472.

**180.** 1375, septembre, 13, Sorgues. *Cum dilectus filius*.

ASV : Reg. Vat. 244 I, f. 80 r°, ep. 169.

Grégoire XI écrit à l'*alcayt* des catholiques au royaume de Marrakech et de « *Benemarine* », pour qu'il intercède auprès du roi de Marrakech.

Référence

GRÉGOIRE XI, BEFAR, fasc. 1, p. 148, n° 3.473.

**181.** 1375, décembre, 9, Avignon. *Ex relatione tua*.

ASV : Reg. Vat. 267, f. 42 v° ff. 42v° - 43 r° ; Reg. Vat. 244 I, f. 123 r°-v°, ep. 289.

Il est demandé à *Jacobus* qu'il fasse captif *Laurentius Carbonelli*, professeur de l'ordre des mineurs qui professe des erreurs aux chrétiens du royaume de Tunis.

Référence

GRÉGOIRE XI, BEFAR, fasc. 1, p. 170, n° 3.644.

GOLUBOVITCH, t. I, p. 203, n°162.

**182.** 1376, avril, 2, Avignon. *Accedit nobis et.*

En 1376, Grégoire XI écrit à Fernando I<sup>er</sup> du Portugal pour l'encourager dans sa campagne contre les Sarrasins de Grenade et de Benimarin, *contra reges Benamarinae et Granatae*.

## Édition

O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, t. 26, p. 272 (An. 6 p. 2. lit. divers. form. p. 235 et 236.)

**183.** 1379, février, 18. *Pium apud Deum.*

ASV : Reg. Aven. 216, f. 86 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>.

Dans une lettre à Bertrand, évêque *Ostiensem datis*, Clément VII concède une indulgence aux personnes qui ont contribué au rachat de deux franciscains, frères *Daniel de Placentia* et *Bartholemaeus de Placentia*, et aux 350 autres chrétiens, originaires de diverses parties du monde, à Bougie.

## Référence

EUBEL, t. VII, p. 213, n° 569.

GOLUBOVITCH, p. 237.

**184.** 1382, juin, 18, Avignon. *Apostolatus officium.*

ASV : Reg. Aven. 231, f. 335.

Le frère *Johannus*, auparavant ministre provincial de Castille, placé à la tête de l'évêché de Marrakech.

## Édition

EUBEL, t. VII, p. 240, n° 653.

## Référence

GOLUBOVITCH, p. 242.

**185.** 1384.

Le Frère *Angelus* est institué évêque du Marrakech par le pape Urbain VI.

## Référence

EUBEL, t. VII, p. 3.

GOLUBOVITCH, p. 249.

**186.** 1388, avril, 18. Pérouse. *Dilecti filii nobiles.*

Urbain promet des indulgences à ceux qui luttent contre les « ennemis du littoral d'Afrique », *hostes littoris Africae*. Il s'inquiète des chrétiens que ces derniers retiennent captifs.

Édition

O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, t. 26, p. 478.

**187.** 1389, octobre, 13. Avignon. *Nuper siquidem te.*

ASV : Reg. Aven. 256, f. 97 r°-v°.

*Pedro*, Franciscain et évêque de Dor en Palestine, est transféré par le pape Clément VII<sup>4</sup> dans le royaume marīnide, à la place de *Johannus*, ancien évêque du Marrakech.

*In e. m. capitulo ecclesiae Marrochitan., clero ac populo civ. et dioec. Marrochitan., archiepiscopo Hispalen.*

Édition

EUBEL, t. VII, p. 283, n° 816.

Référence

GOLUBOVITCH, t. III, p. 276.

C. EUBEL, *Hierarchia catholica*, t. I, p. 326.

**188.** 1390.

La bulle d'indulgence précédant la prise de Mahdia et de Djerba.

Référence

Mirot, « Une expédition française en Tunisie au XIV<sup>ème</sup> siècle : le siège de Mahdia (1390) », *Revue des questions historiques*, 97, 1931, p. 357-406.

**189.** 1394, décembre, 3.

*Nicolaus* est nommé évêque d'Hippone.

Référence

C. EUBEL, *Hierarchia catholica*, t. I, p. 277 (Reg. Vat. 314, f. 316.)

<sup>4</sup> Clément VII était alors pape d'Avignon et Urbain VI pape de Rome.

**190.** 1397, mars, 28, Rome. *Fidelium Christianorum per.*

Dans une lettre adressée à tous les chrétiens qui la liront, Boniface IX approuve les fréquentes rédemptions, exhorte les fidèles à libérer les chrétiens captifs et concède des indulgences.

## Édition

EUBEL, t. VII, p. 73, n° 218 (E bullario Dominicano II, 361 ; cfr. supra n. 181.)

**191.** 1400, août, 3, Rome.

Boniface IX concède à *Angelus*, évêque de Marrakech, un prieuré bénédictin dans le diocèse de Pise.

## Édition

EUBEL, t. VII, p. 108, n° 317 (Reg. Lat. 79, f. 64.)

## Référence

GOLUBOVITCH, t. III, p. 249.

**192.** 1405, octobre, 24. Rome. *Apostolatus officium.*

Innocent VII nomme sur le siège épiscopal de Marrakech un autre Franciscain, le frère *Didacus* ou *Diego de Xiricio*<sup>5</sup>, venu du siège d'Orense en Espagne.

## Édition

EUBEL, t. VII, p. 178, n° 496 (Reg. Lat. 119, f. 39 ; Obl. t. 57, f. 90.)

## Référence

GOLUBOVITCH, t. III, p. 249.

**193.** 1409, mars, 4. *Dudum siquidem bone.*

*Petrus de S. Cypriano*, franciscain, est évêque de Marrakech jusqu'à sa mort en 1433.

## Édition

C. EUBEL, t. VII, p. 366, n° 1061 (Reg. Aven. 332, f. 120.)

## Référence

C. EUBEL, *Hierarchia catholica*, t. I, p. 326.

<sup>5</sup> Diégo de Xérés.



194. 1411, septembre, 19.

---

*Matthaeus* est nommé évêque d'Hippone.

Référence

C. EUBEL, *Hierarchia catholica*, t. I, p. 277 (Jo. XXIII a.2 Lat.1.pr.f.162)

195. 1412, septembre, 22. *Pium misericordis et eterni*.

---

Benoît XIII, antipape, écrit à Anselme Turmeda qui, à cette date, est à Tunis. À la suite de son désir de revenir à la foi chrétienne, il lui accorde son pardon. Benoît XIII précise qu'il est sur les terres « du perfide Mahomet », *in terris perfidi Machometi* mais ne mentionne pas le Maghreb.

Édition

EUBEL, t. VII, n. 11.071.

Référence

GOLUBOVITCH, t. V, p. 256.

196. 1413, mai, 10. Rome. *Apostolatus officium*.

---

*Ademarus de Aureliaco*, de l'ordre des frères mineurs, est fait évêque de Marrakech.

Édition

C. EUBEL, t. VII, p. 467, n° 1297 (Reg. Lat. 160, f. 49.)

197. 1418, avril, 4. *Rex regum*.

---

« Martin V concédait aux croisés qui suivraient Jean I<sup>er</sup> dans son entreprise marocaine l'indulgence plénière et toutes les garanties traditionnellement accordées aux croisés de Terre Sainte. Les villes et les Terres conquises passeraient sous domination du Portugal ».

Référence

*Histoire du christianisme des origines à nos jours*, t. 7, p. 560.

198. 1418, avril, 4, *Constantiae. Romanus Pontifex*.

---

Martin V écrit aux archevêques de Braga et de Lisbonne, au sujet de Ceuta où se trouvent une mosquée, une synagogue mais pas de cathédrale, afin qu'ils choisissent justement une mosquée ou une synagogue qui puissent être transformées en cathédrale.

## Référence

*Bibliotheca missionum, Afrikanische missionsliteratur*, p. 130, n. 372.

A. LOPEZ, « Los Obispos de marruecos desde el siglo XIII », p. 474-475. (Cet auteur date la lettre de 1417).

**199.** 1419, mars, 26, *Florentiae. Ab eo qu.*

---

Martin V écrit au roi du Portugal et d'Algarve et accorde des indulgences aux habitants de Ceuta.

## Référence

*Bibliotheca missionum, Afrikanische missionsliteratur*, p. 133, n. 376.

**200.** 1419, avril, 2, *Florentiae. Cum charissimus in.*

---

Martin V encourage le roi du Portugal et d'Algarve dans son combat dans les régions d'Afrique.

## Édition

O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, t. 27, p. 489.

## Référence

*Bibliotheca missionum, Afrikanische missionsliteratur*, p. 133, n. 377.

**201.** 1419, mai, 29. Florence. *Sincerae devotionis affectus.*

---

Martin V envoie, aux chrétiens du Maghreb al-Aqsā, *Martinus de Cardenas*, franciscain, vicaire général avec l'autorisation d'exercer tous les pouvoirs épiscopaux. Martin V prend cette décision suite aux plaintes des chrétiens du Maroc déplorant le désintérêt de l'évêque *Petrus de S. Cypriano* de son évêché. L'évêque est alors à Fès, il n'y a plus de chrétiens à Marrakech.

## Édition

EUBEL, t. VII, p. 520, n° 1.412.

WADDING, t. X, p. 354, n° XXVII.

L. DE MAS-LATRIE, *Traité de commerce et de paix*, p. 20-21, n° XX.

## Traduction

A. LÓPEZ, « Los Obispos de Marruecos desde el siglo XIII », p. 468-469.

Lettres postérieures.

1481, août, 7, Rome. *Cum alias animo.*

Sixte IV concède la célébration d'un office pour les martyrs de Marrakech, le 16 janvier, jour de leur martyre.

Édition

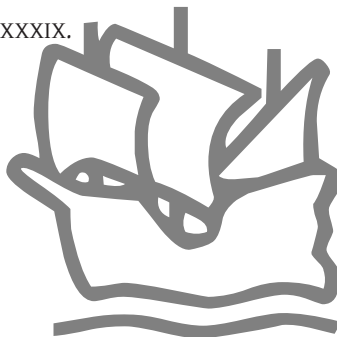
WADDING, t. I, p. 396, n° LIX. (Archivo Aracaelitano num. 82).

1516, janvier, 22. *Ut frugifer Ordo.*

Léon X canonise les religieux martyrisés à Ceuta.

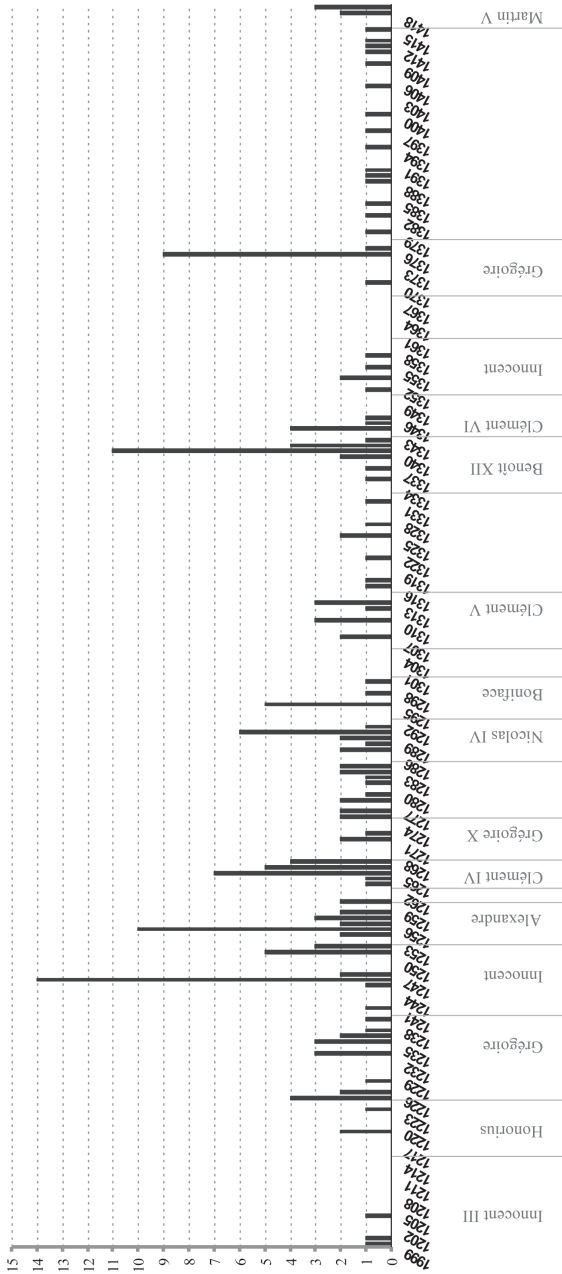
Édition

WADDING, t. II, p. 34, n° XXXIX.



# Base de données

Répartition des lettres apostoliques maghribines de 1199 à 1219



Les destinataires  
 Les ecclésiastiques de la péninsule ibérique  
 40 lettres soit 20 % du corpus

Date	Titre	Adresse	Copie
11 1226/02/20	<i>Urgente officii nostri</i>	Archevêque de Tolède	
13 1228/07/13	<i>Cum olim bone</i>	Archevêque de Tolède	
30 1246/10/23	<i>Et si Dominus eos</i>	Archevêques et évêques d'Espagne et du Portugal	
43 1251/03/17	<i>Ex multa qua</i>	Intendant de Tolède	
47 1251/03/21	<i>Quia ex imposito</i>	Intendant de Tolède	
48 1252/10/04	<i>Carissimus in Christo</i>	Evêques de Carthagène et de Zamora	
49 1252/10/04	<i>Carissimus in Christo</i>	Evêques de Carthagène et de Zamora	
52 1254/08/04	<i>Pravorum militiis cum</i>	Arch évêques et évêques d'Espagne et du Portugal	
72 1264/06/13	<i>Postquam omnipotens Dominus</i>	Archevêque de Braga	Evêque de Marrakech, longue liste de destinataires
73 1265/03/23	<i>Angit cor nostrum</i>	Archevêque de Séville	
74 1265/03/26	<i>Non sine misterio</i>	Archevêque de Séville	
75 1265/03/31	<i>In eminenti circumspeditionis</i>	Archevêque de Séville	
76 1265/05/23	<i>Visio dura nuntiata</i>	Archevêque de Tarragone, évêque de Valence	
78 1265/07/16	<i>Angit cor nostrum</i>	Archevêque de Séville	
79 1265/07/18	<i>Inter tot tamen</i>	Archevêque de Tarragone, évêque de Valence	
80 1266/08/18	<i>Cum nuper bone</i>	Monastère de Saragosse	
81 1266/08/18	<i>Cum nuper bone</i>	Maison des Templiers de Saragosse	
82 1266/08/21	<i>Cum nuper bone</i>	Evêque de Lisbonne	
83 1266/08/21	<i>Cum nuper bone</i>	Evêque de Saragosse	

<b>84</b>	1266/08/21	<i>Cum nuper bone</i>	Frères mineurs de Lisbonne	
<b>85</b>	1267/07/11	<i>Gaudemus in Domino</i>	Archevêque de Tolède	
<b>95</b>	1276/09/00	<i>Gaudemus in Domino</i>	Archevêque de Tolède	
<b>97</b>	1278/12/01	<i>Significavit nobis carissimus</i>	Collecteur de décime au royaume d'Aragon	
<b>105</b>	1287/01/13	<i>Intimasti nobis quod</i>	Evêque d'Astorga	
<b>116</b>	1291/08/25	<i>Tua nobis fraternitas</i>	Evêque de Burgos	
<b>117</b>	1295/06/27	<i>Sane pro parte</i>	Evêque d'Orense	
<b>125</b>	1307/08/29	<i>Ad regimen universalis</i>	Archevêque de Séville	
<b>126</b>	1310/07/27	<i>Carissimus in Christo</i>	Archevêque de Braga	
<b>130</b>	1313/09/04	<i>Ex conquestione venerabilis</i>	Archevêque de Séville	
<b>132</b>	1313/10/11	<i>Licet dudum venerabilis</i>	Archevêque de Séville et de Braga P.	
<b>137</b>	1325/12/02	<i>Nuper dilectus filius</i>	Archevêque de Salamanque et de Tolède	
<b>146</b>	1340/03/07	<i>Exultamus in Carissimo</i>	Archevêques et Evêques de Castille et de Léon	
<b>147</b>	1340/03/07	<i>Exultamus in Carissimo</i>	Evêques de Cuenca et Avila	
<b>147</b>	1340/03/07	<i>Exultamus in Carissimo</i>	Evêques de Cuenca et Avila	
<b>148</b>	1340/03/07	<i>Apostolice sedis circumspecta</i>	Evêques de Cuenca et Avila	
<b>151</b>	1340/08/25	<i>Cum sicut habet</i>	Archevêque de Tolède et ses suffragants	Archevêque de Tarragone et ses suffragants ; archevêque de Compostelle etc. ; archevêque de Séville etc. ; archevêque de Saragosse etc. ; archevêque de Braga etc.
<b>156</b>	1341/04/30	<i>Ad reprimendii impugnationes</i>	Archevêque de Braga	
<b>158</b>	1341/04/30	<i>Gaudemus et exultamus</i>	Archevêques de Braga	
<b>159</b>	1341/04/30	<i>Gaudemus et exultamus</i>	Tous les archevêques et évêques, abbé et prieurs du Portugal et d'Algarve	
<b>166</b>	1346/03/00	<i>Dudum redemptor ipse</i>	Archevêques de Séville, Compostelle et Tolède	

## Les souverains chrétiens

## Le roi de Castille

14 lettres soit 7 % du corpus

Date	Titre	Adresse	Copie
31 1246/10/23	<i>Attendantes quod ex</i>	Roi d'Aragon	Roi de Navarre, roi de Castille, roi du Portugal, tous les chrétiens en Afrique, tous les barons et fidèles, les archevêques, évêques, abbés, prieurs archiprêtres, à qui la lettre parviendra.
50 1252/10/04	<i>Quasdam Compositiones</i>	Roi de Castille et de Léon	
51 1254/05/14	<i>Signo vivifice crucis</i>	Roi de Castille et de Léon	
71 1263/08/21	<i>Excelsum fecit in</i>	Roi de Castille et de Léon	
96 1278/10/10		Roi de Castille et de Léon	
138 1327/10/26	<i>Pastoralis officii novis</i>	Evêque de Marrakech	Chapitre de l'Eglise de Marrakech ; les clercs, le peuple du diocèse ; le roi de Castille et du Léon et le roi d'Aragon
140 1335/04/12	<i>Apostolice sedis circumspecta</i>	Roi de Castille et de Léon	Archevêque de Séville, évêque de Cordoue
144 1340/01/02	<i>sane relatu fidedignorum</i>	Roi de Castille et de Léon	
145 1340/03/07	<i>Exultamus in te</i>	Roi de Castille et de Léon	
150 1340/06/20	<i>Casus ille sinister</i>	Roi de Castille	
155 1340/12/27	<i>Prosperis et letis</i>	Roi de Castille	
168 1353/08/12	<i>Attenta meditatione pensantes</i>	Evêque de Marrakech	Chapitre de l'Eglise de Marrakech ; vassaux de l'Eglise de Marrakech ; archevêque de Séville et le roi de Castille et du Léon
177 1375/09/05	<i>Dudum venientem ad</i>	roi de Castille et de Léon	
193 1409/03/04	<i>Dudum siquidem bone</i>	Evêque de Marrakech	Archevêque de Séville ; roi de Castille et du Léon et le peuple du diocèse de Marrakech

## Le roi d'Aragon

10 lettres soit 5 % du corpus

	Date	Titre	Adresse	Copie
<b>3</b>	1204/02/14	<b>Divine legis iniuria</b>	Roi d'Aragon	
<b>27</b>	1246/07/19	<i>Dilecto filios Arnaldum</i>	Comte d'Ampurias, messager du roi d'Aragon	
<b>28</b>	1246/07/19	<i>Cum sicut asseris</i>	Comte d'Ampurias, messager du roi d'Aragon	
<b>31</b>	1246/10/23	<i>Attendentes quod ex</i>	Roi d'Aragon	Roi de Navarre, roi de Castille, roi du Portugal, tous les chrétiens en Afrique, tous les barons et fidèles, les archevêques, évêques, abbés, prieurs archiprêtres à qui la lettre parviendra.
<b>100</b>	1282/11/18	<i>Ad certitudinem presentium</i>	Procès contre Pierre, roi d'Aragon	
<b>134</b>	1317/01/23		Roi d'Aragon	
<b>138</b>	1327/10/26	<i>Pastoralis officii novis</i>	Evêque de Marrakech	Chapitre de l'Eglise de Marrakech ; les clercs, le peuple du diocèse ; le roi de Castille et du Léon et le roi d'Aragon
<b>142</b>	1339/03/22	<i>Tam litterari quam</i>	Roi d'Aragon	
<b>160</b>	1342/12/30		Roi d'Aragon	
<b>162</b>	1344/12/11	<i>Vineam domini Sabahot</i>	Roi d'Aragon	



## Le roi du Portugal

6 lettres soit 3 % du corpus

	Date	Titre	Adresse	Copie
<b>31</b>	1246/10/23	<i>Attendentes quod ex</i>	Roi d'Aragon	Roi de Navarre, roi de Castille, roi du Portugal, tous les chrétiens en Afrique, tous les barons et fidèles, les archevêques, évêques, abbés, prieurs archiprêtres, à qui la lettre parviendra.
<b>157</b>	1341/04/30	<i>Gaudemus et exultamus</i>	Roi du Portugal et d'Algrave	
<b>165</b>	1345/01/00	<i>Nuper pro parte</i>	Roi du Portugal et d'Algrave	
<b>182</b>	1376/04/02	<i>Accedit nobis et</i>	Roi du Portugal	
<b>199</b>	1419/03/26	<i>Ab eo qui</i>	Roi du Portugal	
<b>200</b>	1419/04/02	<i>Cum charissimus in</i>	Roi du Portugal	

## Le roi de France

6 lettres soit 3 % du corpus

	Date	Titre	Adresse	Copie
<b>107</b>	1288/03/15	<i>Qualiter hactenus et</i>	Roi de France	
<b>118</b>	1295/06/27	<i>Habet filii carissime</i>	Roi de France	
<b>152</b>	1340/08/26	<i>Novit Deus et</i>	Roi de France	
<b>154</b>	1340/00/00	<i>Postquam ad nos</i>	Roi de France	
<b>164</b>	1344/12/23	<i>Illam de sinceritate</i>	Roi de France	Jeanne, reine de France ; Humbert dalphino Viennois ; André, roi de Sicile et Jeanne, reine de Sicile.
<b>173</b>	1375/05/08	<i>Hiis diebus cum</i>	Roi de France	

Le roi d'Angleterre

2 lettres soit 1 % du corpus

	Date	Titre	Adresse	Copie
53	1255/03/15	<i>Dilectus filius</i>	Roi d'Angleterre	
153	1340/00/00	<i>Redeuntem ad nos</i>	Roi d'Angleterre	

Les ordres

Les frères mendiants

15 lettres soit 7,5 % du corpus

	Date	Titre	Adresse	Copie
7	1225/06/06	<i>Vineae Domini custodes</i>	<i>Dominicus</i> , frère dominicain	
8	1225/10/07	<i>Vineae Domini custodes</i>	Frères mendiants au Maroc	
9	1225/10/27	<i>Gaudemus de te</i>	<i>Dominicus</i> , frère dominicain, recteur	
12	1226/03/17	<i>Ex parte vestra</i>	Frères mendiants au Maroc	
16	1233/07/11		Ministre des frères mineurs en Espagne	
17	1235/01/00		Ministre des frères mineurs de Tunis	
23	1239/04/07	<i>Sedes apostolica sicut</i>	Frères mineurs	
32	1246/10/23	<i>Si secundum Apostolum</i>	Frères mineurs	
64	1256/06/27	<i>Cum hora undecima</i>	Frères prêcheurs	
68	1258/04/13	<i>Cum hora undecima</i>	Frères prêcheurs	
69	1260/07/15	<i>Significasti nobis et</i>	Frères prêcheurs	
77	1265/07/22	<i>Circa tutelam terrae</i>	Frère Johannes Martinus, mineur	
84	1266/08/21	<i>Cum nuper bone</i>	Frères mineurs de Lisbonne	

<b>124</b>	1310/08/01	<i>Hanc igitur humilitatis</i>	Vicaire des prêcheurs en Afrique
<b>181</b>	1375/12/09	<i>Ex relatione tua</i>	Professeur mineur et recteur de l'Eglise Saint-Georges

## Les ordres militaires

4 lettres soit 2 % du corpus

	<b>Date</b>	<b>Titre</b>	<b>Adresse</b>	<b>Copie</b>
<b>25</b>	1245/09/24	<i>Catholice fidei cultum</i>	Chevalier de l'ordre de Saint-Jacques	
<b>35</b>	1246/10/30	<i>Circa opera pietatis</i>	Chevalier de l'ordre de Saint-Jacques	les frères de l'ordre de Calatrave (chevaliers)
<b>87</b>	1267/10/15	<i>Licet vestri ordinis</i>	Ordre de Saint-Jean de Jerusalem en Sicile (chevalier)	
<b>119</b>	1295/08/11	<i>Cum dilecto filio</i>	Frère de l'ordre de l'hospital (chevalier)	

## • Afrique

Les chrétiens du Maroc

47 lettres soit 23,5 % du corpus dont 35 lettres adressées à l'évêque de Marrakech

	<b>Date</b>	<b>Titre</b>	<b>Adresse</b>	<b>Copie</b>
<b>2</b>	1200/00/00		Captifs du Maroc	
<b>6</b>	1223/05/13	<i>Nimia sumus horribilitate</i>	Chrétiens du Maroc	
<b>7</b>	1225/06/06	<i>Vineae Domini custodes</i>	Dominicus, frère dominicain	
<b>8</b>	1225/10/07	<i>Vinea Domini custodes</i>	Frères mendiants au Maroc	
<b>12</b>	1226/03/17	<i>Ex parte vestra</i>	Frères mendiants au Maroc	

22	1237/06/23	<i>Laetetur quod ecclesia</i>	Chrétiens du Maroc	
26	1246/02/28	<i>Quamquam contra natos</i>	Evêque de Marrakech	
33	1246/10/25	<i>Ut in adventu</i>	Evêque de Marrakech	
36	1246/10/31	<i>In eminenti specula</i>	Chrétiens du Maroc	
38	1246/11/11	<i>Fidei tue puritas</i>	Evêque de Marrakech	
39	1246/12/11	<i>Ad hoc Deus</i>	Evêque de Marrakech	
41	1247/03/09	<i>Ex parte tua</i>	Evêque de Marrakech	
42	1247/04/03	<i>Cum laicorum obsequis</i>	Evêque de Marrakech	
45	1251/03/17	<i>Constitutus in praesentia</i>	Evêque de Marrakech	
46	1251/03/17	<i>Constitutus in praesentia</i>	Chrétiens du Maroc	
54	1255/03/18	<i>Quia corporali praesentia</i>	Evêque de Marrakech	
56	1255/04/03	<i>Etsi libenter petentibus</i>	Evêque de Marrakech	
57	1255/05/13	<i>Ad reginem universalis</i>	Evêque de Marrakech	
58	1255/05/17	<i>Virtutum merita numerare</i>	Evêque de Marrakech	
59	1255/10/17	<i>Cum tibi in</i>	Evêque de Marrakech	
60	1255/10/18	<i>Cum carissimus in</i>	Evêque de Marrakech	
61	1255/11/27	<i>Cum per strenuitatem</i>	Evêque de Marrakech	
62	1255/12/09	<i>Fidei tue puritas</i>	Evêque de Marrakech	
65	1257/01/12	<i>Iustis petentium desideris</i>	Evêque de Marrakech	
72	1264/06/13	<i>Postquam omnipotens Dominus</i>	Archevêque de Braga	Evêque de Marrakech, longue liste de destinataires
109	1289/12/11	<i>Assumpti quamvis immeriti</i>	Evêque de Marrakech	
110	1290/02/09	<i>Tanto circa divini</i>	Evêque de Marrakech	
111	1290/02/09	<i>Ut in adventu</i>	Evêque de Marrakech	
112	1290/02/09	<i>Etsi omnes qui</i>	Hommes d'armes chrétiens en Afrique	

113	1290/02/09	<i>Fidei tue puritas</i>	Evêque de Marrakech	
114	1290/02/15	<i>De divertis provintiis</i>	Evêque de Marrakech	
130	1313/09/04	<i>Ex conquestione venerabilis</i>	Chrétiens du Maroc	
136	1325/03/21	<i>Perdixit nuper</i>	Evêque de Marrakech	
138	1327/10/26	<i>Pastoralis officii novis</i>	Evêque de Marrakech	Chapitre de l'Eglise de Marrakech ; les clercs, le peuple du diocèse ; le roi de Castille et du Léon ; le roi d'Aragon
161	1344/01/10	<i>Cum sit ars</i>	Evêque de Marrakech	
168	1353/08/12	<i>Attenta meditatione pensantes</i>	Evêque de Marrakech	Chapitre et vassaux de l'Eglise de Marrakech ; archevêque de Séville roi de Castille et du Léon ;
171	1357/10/20	<i>Pastoralis officii debitum</i>	Evêque de Marrakech	Chapitre de l'Eglise de Marrakech ; peuple du diocèse de Marrakech
174	1375/07/04	<i>Apostolatus officium quamquam</i>	Evêque de Marrakech	Chapitre de Marrakech ; le peuple et les clercs du diocèse de Marrakech
175	1375/08/16	<i>Exigentibus meritis tue</i>	Evêque de Marrakech	
180	1375/09/13	<i>Cum dilectus filius</i>	Alcaïd au royaume de Marrakech et des Beni anarjus	
184	1382/06/18	<i>Apostolatus officium</i>	Evêque de Marrakech	Chapitre de l'Eglise de Marrakech ; le peuple de Marrakech
185	1384/00/00		Evêque de Marrakech	
187	1389/10/13	<i>Nuper siquidem te</i>	Evêque de Marrakech	Chapitre de l'Eglise de Marrakech ; les clercs et le peuple de Marrakech
192	1405/10/24	<i>Apostolatus officium</i>	Evêque de Marrakech	Clercs et peuple du diocèse de Marrakech
193	1409/03/04	<i>Dudum siquidem bone</i>	Evêque de Marrakech	Archevêque de Séville ; roi de Castille et du Léon ; peuple du diocèse de Marrakech

196	1413/05/10	<i>Apostolatus officium</i>	Evêque de Marrakech	Chapitre de l'Eglise de Marrakech ; clercs du diocèse de Marrakech
201	1419/05/29	<i>Sinceræ devotionis affectus</i>	Vicaire général de l'Eglise de Marrakech	

Les « chrétiens d'Afrique »

5 lettres soit 2,5 % du corpus

	Date	Titre	Adresse	Copie
31	1246/10/23	<b>Attendantes quod ex</b>	Roi d'Aragon	Roi de Navarre, roi de Castille, roi du Portugal, tous les chrétiens en Afrique, tous les barons et fidèles, les archevêques, évêques, abbés, prieurs archiprêtres, à qui la lettre parviendra.
40	1246/12/19	<i>Cum sicut intellesimus</i>	Chrétiens d'Afrique	
55	1255/03/18	<i>Quia corporali praesentia</i>	Chrétiens d'Afrique	
112	1290/02/09	<i>Etsi omnes qui</i>	Hommes d'armes chrétiens en Afrique	
115	1290/02/15	<i>Illius licet immerti</i>	Chrétiens d'Afrique	

## Les chrétiens de Tunis

4 lettres soit 2 % du corpus

	Date	Titre	Adresse	Copie
17	1235/01/00		Ministre des frères mineurs de Tunis	
112	1290/02/09	<i>Etsi omnes qui</i>	Hommes d'armes chrétiens en Afrique	
167	1351/09/28	<i>Nuper siquidem ecclesia</i>	Evêque de Tunis	
181	1375/12/09	<i>Ex relatione tua</i>	Professeur mineur et recteur de l'Eglise Saint-Georges	L'alcaïd des mercenaires de Tunis ; les chrétiens de Tunis

## Les souverains maghrébins

10 lettres soit 5 % du corpus

	Date	Titre	Adresse	Copie
1	1199/03/08	<i>Inter opera misericordia</i>	Sultan almohade	
5	1219/09/05	<i>Expedit tici non credimus</i>	Sultan almohade	
14	1233/05/26	<i>Coelestis altitudo et</i>	Sultan almohade	
15	1233/05/27	<i>In aliis litteris</i>	Sultan almohade	
18	1235/05/15	<i>Nobilitatis tuae litteris</i>	Roi de Tunis	
19	1235/05/15	<i>Nobilitatis tuae litteris</i>	Roi de Tunis	
34	1246/10/25	<i>Pater spirituum dominus</i>	Roi de Tunis	roi de Ceuta, roi de Bougie
37	1246/10/31	<i>Gaudemus in Domino</i>	Sultan almohade	
44	1251/03/17	<i>Constitutus in praesentia</i>	Sultan almohade	
179	1375/09/13	<i>Venerabilis frater vir</i>	Roi des Benamarins, Addurhamen	

Envoi large

7 lettres soit 3,5 % du corpus

	Date	Titre	Adresse	Copie
20	1236/00/0			roi de Tunis
31	1246/10/23	<i>Attendentes quod ex</i>	Roi d'Aragon	Roi de Navarre, roi de Castille, roi du Portugal, tous les chrétiens en Afrique, tous les barons et fidèles, les archevêques, évêques, abbés, prieurs archiprêtres à qui la lettre parviendra.
72	1264/06/13	<i>Postquam omnipotens Dominus</i>	Archevêque de Braga	Evêque de Marrakech, longue liste de destinataires
94	1276/01/00	<i>Nuper sanctae et</i>	Large	
100	1282/11/18	<i>Ad certitudinem presentium</i>	(Procès contre Pierre, roi d'Aragon)	
122	1297/08/11	<i>Gloria, laus,</i>	A tous les chrétiens (Canonisation de saint Louis)	
190	1397/03/28	<i>Fidelium christianorum per</i>		



## Le Vocabulaire

- L'autre
- Dans 101 lettres « l'autre » est mentionné soit 50 % du corpus donc dans 50 % des lettres, « l'autre » n'est pas mentionné.

Date	Titre	Nom de souverain	Qualificatif des souverains	Nom des maghribins	Qualificatif des maghribins
1	1199/03/08 <i>Inter opera misericordia</i>	Roi de Marrakech Miramolin		patens	
2	1200/00/00	Roi du Maroc			
3	1204/02/14 <i>Divine legis iniuria</i>	Roi de Marrakech		Sarrasins	
5	1219/09/05 <i>Expeditre tibi non</i>	Albyacole Miramolino	noble		
6	1223/05/13 <i>Nimia sumus horribilitate</i>	Roi du Maroc			
7	1225/06/06 <i>Vineae Domini custodes</i>	Miramolin		Sarrasins	
8	1225/10/07 <i>Vineae Domini custodes</i>	Miramolin		Sarrasins	
9	1225/10/27 <i>Gaudemus de te</i>	Miramolin		incrédules	
11	1226/02/20 <i>Urgente officii nostri</i>	Miramolin		infidèles	ennemis
14	1233/05/26 <i>Coelestis altitudo et</i>	Miramolin		peuple	
15	1233/05/27 <i>In aliis litteris</i>	Miramolin			
17	1235/01/00			Sarrasins	
18	1235/05/15 <i>Nobilitatis tuae litteris</i>	Roi de Tunis			
19	1235/05/15 <i>Nobilitatis tuae litteris</i>	Roi de Tunis			
20	1236/00/0	Roi de Tunis			

21	1236/00/00	<i>Quidam nepos regis</i>	Roi de Tunis			
22	1239/04/07	<i>Sedes apostolica sicut</i>	Roi de Tunis			
25	1245/09/24	<i>Catholice fidei cultum</i>	Roi de Salé, Zeid Aazon			
27	1246/04/19	<i>Dilecto filios Arnaldum</i>	Roi de Tunis			
28	1246/07/19	<i>Cum sicut asseris</i>	Roi de Tunis			
34	1246/10/25	<i>Pater spirituum dominus</i>	Roi de Tunis, Ceuta, Bougie			
37	1246/10/31	<i>Gaudemus in Domino</i>	Roi de Marrakech	illustre	peuple	multitude
38	1246/10/31	<i>Fidei tue puritas</i>			Sarrasins	
39	1246/11/11	<i>Ad hoc Deus</i>			ennemis	
44	1251/03/17	<i>Constitutus in praesentia</i>	Miramolin, roi de Marrakech	illustre	Sarrasins	
45	1251/03/17	<i>Constitutus in praesentia</i>	Miramolin, roi de Marrakech	illustre	Sarrasins	
36	1251/03/17	<i>Constitutus in praesentia</i>	Miramolin, roi de Marrakech	illustre		
48	1252/10/04	<i>Carissimus in Christo</i>			Sarrasins d'Afrique	ennemis du Christ
49	1252/10/04	<i>Carissimus in Christo</i>			Sarrasins	
50	1252/10/04	<i>Quasdam Compositiones cum</i>			Sarrasins d'Afrique	
51	1254/05/14	<i>Signo vivifice crucis</i>			Sarrasins d'Afrique	ennemis du nom du Christ
52	1254/08/04	<i>Pravorum militris eum</i>			Sarrasins d'Afrique	
53	1255/03/15	<i>Dilectus filius</i>			Sarrasins d'Afrique	
57	1255/05/13	<i>Ad reginem universalis</i>			Sarrasins d'Afrique	ennemis de la croix du Christ

60	1255/10/18	<i>Cum carissimus in</i>			Sarrasins	
61	1255/11/27	<i>Cum per strenuitatem</i>			Sarrasins	
62	1255/12/09	<i>Fidei tue puritas</i>			Sarrasins	
64	1256/06/27	<i>Cum hora undecima</i>			Sarrasins	Gentils, ignorant le Christ infidèles
69	1260/07/15	<i>Significasti nobis et</i>			Sarrasins	venants d'Afrique
73	1265/03/23	<i>Angit cor nostrum</i>			Sarrasins d'Afrique, Agaréens	multitude, malice
74	1265/03/26	<i>Non sine misterio</i>			Sarrasins d'Afrique	multitude, venants d'Afrique
75	1265/03/31	<i>In eminenti circumspectionis</i>			Sarrasins d'Afrique	multitude, hostile
76	1265/05/23	<i>Visio dura nuntiata</i>			Sarrasins	
77	1265/07/22	<i>Circa tutelam terrae</i>			Sarrasins	
78	1265/07/16	<i>Angit cor nostrum</i>			Sarrasins	venants d'Afrique, multitude
79	1265/07/18	<i>Inter tot tamen</i>			Sarrasins d'Afrique	venants d'Afrique, multitude, hostile
85	1267/07/11	<i>Gaudemus in Domino</i>			Sarrasins d'Afrique	venant d'Afrique, multitude
86	1267/09/17	<i>Non libentius sed</i>			Sarrasins	
87	1267/10/15	<i>Licet vestri ordinis</i>			Sarrasins de Tunis	
91	127./00/00	<i>Ad prosequendam tractatum</i>			Sarrasins	
92	1275/09/03	<i>Gaudemus in Domino</i>			Sarrasins	venant d'Afrique, multitude
93	1275/10/14	<i>Attendentes sollicite</i>			Sarrasins d'Afrique	

95	1276/09/00	<i>Gaudemus in Domino</i>			Sarrasins	venant d'Afrique, multitude
96	1278/10/10				Sarrasins d'Afrique	
97	1278/12/01	<i>Significavit nobis carissimus</i>			Agaréens	perfides
98	1279/06/20	<i>Nuper siquidem venerabilis</i>			infidèles	
105	1287/01/13	<i>Intimasti nobis quod</i>			Sarrasins d'Afrique	
109	1289/12/11	<i>Assumpti quamvis immeriti</i>			Sarrasins	perfides, rage
112	1290/02/09	<i>Etsi omnes qui</i>	Roi de Marrakech, Tunis, Tlemcen			
113	1290/02/09	<i>Fidei tue puritas</i>			Sarrasins	
116	1291/08/25	<i>Tua nobis fraternitas</i>			Sarrasins d'Afrique	
122	1297/08/11	<i>Gloria, laus,</i>			Sarrasins	
125	1307/08/29	<i>Ad regimen universalis</i>			infidèles	ennemis du Christ
126	1310/07/27	<i>Carissimus in Christo</i>	Prince des Agaréens		Agaréens	abominables, multitude innombrable
128	1310/11/28	<i>Zelo fidei et</i>			Sarrasins	
129	1312/01/10	<i>Cunctis ecclesis prelatorum</i>			infidèles	
133	1316/12/28	<i>Illa te flii</i>			Sarrasins	ennemis de la foi
137	1325/12/02	<i>Nuper dilectus filius</i>	Roi de Marrakech		Sarrasins, Agaréens, païens	ennemis de la foi
140	1335/04/12	<i>Apostolice sedis circumspecta</i>	Blasphémateur roi de Marrakech		Sarrasins	ennemis
141	1337/06/12	<i>Prudentie vestre litteras</i>	Roi de Marrakech			
142	1339/03/22	<i>Tam litterari quam</i>	Roi de Marrakech	ennemi, profane, cruel, adversaire	Sarrasins	

143	1339/03/22	<i>Infesta mimis tam</i>	Roi de Marrakech	ennemi de la foi chrétienne		
144	1340/01/02	<i>Sane relatu fidedignorum</i>	Fils du roi Belmarini	ennemis horrible	Sarrasins	
145	1340/03/07	<i>Exultamus in te</i>	Roi des Benimarin,	blasphémateur, profane, ennemi	Agaréens	ennemis perfides de la Croix, multitude, venant en Espagne
146	1340/03/07	<i>Exultamus in Carissimo</i>	Roi des Benimarin, autres Rois agaréens	blasphémateur, profane, ennemi	Agaréens	ennemis perfides de la Croix, multitude perfides
149	1340/03/07	<i>Apostolice sedis circumspecta</i>			Agaréens	
150	1340/06/20	<i>Casus ille sinister</i>			Sarrasins	ennemis, perfides
151	1340/08/25	<i>Cum sicut habet</i>	Roi de Marrakech	ennemi, profane	Agaréens	
152	1340/08/26	<i>Novit Deus et</i>	Roi de Marrakech	ennemi		
153	1340/00/00	<i>Redeuntem ad nos</i>	Roi de Marrakech	ennemi, profane, persécuteur	Sarrasins, «equitum et peditum»	innombrables, nations fétides
154	1340/00/00	<i>Postquam ad nos</i>	Roi de Marrakech			
155	1340/12/27	<i>Prosperis et letis</i>	Roi de Marrakech	ennemi, féroce, persécuteur	«equitum et peditum»	innombrables, multitude
156	1341/04/30	<i>Ad reprimentii impugnationes</i>	Roi des Benamarins, rois des Sarrasins	profane, blasphémateur, agarénien	Agaréens des régions d'Afrique	impies et blasphémateurs
157	1341/04/30	<i>Gaudemus et exultamus</i>	Roi Benamarin, rois des Agaréens ou Sarrasins	profane, blasphémateur	Agaréens d'Afrique	perfides, ennemis de la Croix
158	1341/04/30	<i>Gaudemus et exultamus</i>	Roi des Agaréens de Benamarin, rois des Sarrasins	blasphémateurs	Agaréens	ennemis de la foi
159	1341/04/30	<i>Gaudemus et exultamus</i>	Roi de Benamarin	Blasphémateur		ennemis de la Croix

160	1342/12/30	<i>Fili benedictionis et</i>				Agaréens	blasphémateurs
161	1344/01/10	<i>Cum sit ars</i>				Infidèles	
165	1345/01/00	<i>Nuper pro parte</i>	Roi de Benamarin		ennemi, blaphémateur		
166	1346/03/00	<i>Dudum redemptor ipse</i>	Roi de Benamarin et de Grenade		blasphémateur	Agaréens	perfides, ennemis de la foi
170	1355/05/25	<i>Cum te ut</i>				Sarrasins d'Afrique et de Grenade	
172	1370/02/25	<i>Fide digna et</i>	Roi de Benamarin		impie	Sarrasins	une effrayante multitude
173	1375/05/08	<i>Hiis diebus cum</i>				Ceux qui adorent l'impie Mahomet	
176	1375/08/16		Benamarin				
177	1375/09/05	<i>Dudum venientem ad</i>				Agaréens des régions d'Afrique ; Sarrasins	abominable et perfide Mahomet
178	1375/09/10					Sarrasins	
179	1375/09/13	<i>Venerabilis frater vir</i>	Roi des Benamarins, Addurhamen		magnifique		
180	1375/09/13	<i>Cum dilectus filius</i>	Benamarin, roi de Marrakech				
181	1375/12/09	<i>Ex relatione tua</i>	Roi de Tunis				
182	1376/04/02	<i>Accedit nobis et</i>	Roi de Benamarin			Agaréens	
186	1388/04/18	<i>Dilecti filii nobiles</i>				maures, infidèles	ennemis
190	1397/03/28	<i>Fidelium christianorum per</i>				païens, barbares	
200	1419/04/02	<i>Cum charissimus in</i>				Sarrasins	assaut des Sarrasins

## La géographie

	Date	Titre	Afrique	Mentions géographiques	Qualificatifs
1	1199/03/08	<i>Inter opera misericordia</i>		Marrakech	
2	1200/00/00			Maroc	
3	1204/02/14	<i>Divine legis iniuria</i>		Marrakech	
4	1219/03/27	<i>Absolutionem et penam</i>		Ceuta, Bougie	
6	1223/05/13	<i>Nimia sumus horribilitate</i>		Maroc	
7	1225/06/06	<i>Vineae Domini custodes</i>		Royaume du Maroc, terres du Miramolin	
8	1225/10/07	<i>Vineae Domini custodes</i>		Royaume du Miramolin	
9	1225/10/27	<i>Gaudemus de te</i>			Terre infidèle
10	1225/10/08	<i>Ea que nuper</i>		Maroc	
11	1226/02/20	<i>Urgente officii nostri</i>		Royaume du Miramolin	
12	1226/03/17	<i>Ex parte vestra</i>		Royaume de Marrakech	
13	1228/07/13	<i>Cum olim bone</i>		Maroc	
15	1233/05/27	<i>In aliis litteris</i>		Fès	
16	1233/07/11			Djerba	
17	1235/01/00			Royaume de Tunis	Terre des Sarrasins
18	1235/05/15	<i>Nobilitatis tuae litteris</i>		Barbatie ; Tunis	
10	1235/05/15	<i>Nobilitatis tuae litteris</i>		Tunis	
20	1236/00/00			Tunis	
21	1236/06/23	<i>Quidam nepos regis</i>		Tunis	
22	1237/06/23	<i>Laetetur quod ecclesia</i>		Royaume de Marrakech	
23	1239/04/07	<i>Sedes apostolica sicut</i>		Tunis	
25	1245/09/24	<i>Catholice fidei cultum</i>		Salé	
26	1246/02/28	<i>Quamquam contra natos</i>		Marrakech	
27	1246/04/19	<i>Dilecto filios Arnaldum</i>		Tunis	
28	1246/07/19	<i>Cum sicut asseris</i>		Tunis	

29	1246/07/19	<i>Fideles populi signo</i>		Maroc, Marrakech (évêque)	Voisin
30	1246/10/23	<i>Et si Dominus eos</i>		régions de Marrakech	
31	1246/10/23	<i>Attendentes quod ex</i>	Afrique	Marrakech	Terre des Sarrasins
32	1246/10/23	<i>Si secundum Apostolum</i>		Marrakech	
33	1246/10/25	<i>Ut in adventu</i>	Afrique		
34	1246/10/25	<i>Pater spirituum dominus</i>		Marrakech, Tunis, Ceuta, Bougie.	
35	1246/10/30	<i>Circa opera pietatis</i>		Marrakech	
36	1246/10/31	<i>In eminenti specula</i>		Marrakech	
37	1246/10/31	<i>Gaudemus in Domino</i>		Marrakech	
38	1246/10/31	<i>Fidei tue puritas</i>			Nation perverse
39	1246/11/11	<i>Ad hoc Deus</i>	Afrique	Marrakech (évêque)	
40	1246/11/11	<i>Cum sicut intellesimus</i>	Afrique	Marrakech	
41	1247/03/09	<i>Ex parte tua</i>	Afrique		
42	1247/04/03	<i>Cum laicorum obsequis</i>	Afrique	Marrakech (évêque)	
43	1251/03/17	<i>Ex multa qua</i>		Marrakech (évêché)	
44	1251/03/17	<i>Constitutus in praesentia</i>		Marrakech	
45	1251/03/17	<i>Constitutus in praesentia</i>		Marrakech	
46	1251/03/17	<i>Constitutus in praesentia</i>		royaume de Marrakech	
47	1251/03/21	<i>Quia ex imposito</i>		Marrakech (évêque)	
49	1252/10/04	<i>Carissimus in Christo</i>	Afrique		
50	1252/10/04	<i>Quasdam Compositiones</i>	Afrique		
51	1254/05/14	<i>Signo vivifice crucis</i>	Afrique		
52	1254/08/04	<i>Pravorum militis eum</i>	Afrique		
53	1255/03/15	<i>Dilectus filius</i>	Afrique		
54	1255/03/18	<i>Quia corporali praesentia</i>	Afrique	Marrakech (évêque)	
55	1255/03/18	<i>Quia corporali praesentia</i>	Afrique	Marrakech (évêque)	
56	1255/04/03	<i>Etsi libenter petentibus</i>	Afrique	Marrakech (évêque)	
57	1255/05/13	<i>Ad reginem universalis</i>	Afrique	Marrakech	



58	1255/05/17	<i>Virtutum merita numerare</i>		Marrakech (évêque)	
59	1255/10/17	<i>Cum tibi in</i>	Afrique	Marrakech	
60	1255/10/18	<i>Cum carissimus in</i>	Afrique	Marrakech (évêque)	
61	1255/11/27	<i>Cum per strenuitatem</i>	Afrique	Marrakech (évêque)	
62	1255/12/09	<i>Fidei tue puritas</i>		Marrakech (évêque)	Nation persive
63	1256/02/03	<i>Venerabilis frater noster</i>		Marrakech (évêque)	
64	1256/06/27	<i>Cum hora undecima</i>		Royaume de Tunis	Terre infidèle
65	1257/01/12	<i>Iustus petentium desideratis</i>		Marrakech (évêque)	
66	1257/01/23			Marrakech (évêque)	
67	1257/03/01	<i>Exposuit nobis dilectus</i>		Marrakech (évêque)	
68	1258/04/13	<i>Cum hora undecima</i>		Royaume de Tuisis - Marrakech (évêque)	Terre infidèle
69	1260/07/15	<i>Significasti nobis et</i>		Royaume de Tuisis	Terre infidèle, terre des Sarrasins, nation barbare
70	1260/12/13	<i>In iis quae</i>			Maroc
71	1263/08/21	<i>Excelsum fecit in</i>	Afrique		Mer d'Afrique
73	1265/03/23	<i>Angit cor nostrum</i>	Afrique		
74	1265/03/26	<i>Non sine misterio</i>	Afrique		
75	1265/03/31	<i>In eminenti circumspctionis</i>	Afrique		
76	1265/05/23	<i>Visio dura nuntiata</i>	Afrique		Nation barbare
78	1265/07/16	<i>Angit cor nostrum</i>	Afrique		
79	1265/07/18	<i>Inter tot tamen</i>	Afrique		
80	1266/08/18	<i>Cum nuper bone</i>		Marrakech (évêque)	
81	1266/08/18	<i>Cum nuper bone</i>		Marrakech (évêque)	
82	1266/08/21	<i>Cum nuper bone</i>		Marrakech (évêque)	
83	1266/08/21	<i>Cum nuper bone</i>		Marrakech (évêque)	
84	1266/08/21	<i>Cum nuper bone</i>		Marrakech (évêque)	
85	1267/07/11	<i>Gaudemus in Domino</i>	Afrique		
87	1267/10/15	<i>Licet vestri ordinis</i>		Tunis	

88	1267/11/23	<i>Cum et nobis</i>		Tunis	
89	1270/00/00	<i>Carissimo in Christo</i>		Tunis	
90	1270/00/00	<i>A rege Tunicii</i>		Tunis	
91	1271/00/00	<i>Ad prosequendam tractatum</i>	Afrique		
92	1275/09/03	<i>Gaudemus in Domino</i>	Afrique		
93	1275/10/14	<i>Attendentes sollicite</i>	Afrique		
94	1276/01/00	<i>Nuper sanctae et</i>	Afrique		Maroc en Afrique
95	1276/09/00	<i>Gaudemus in Domino</i>	Afrique		
96	1278/10/10		Afrique		
97	1278/12/01	<i>Significavit nobis carissimus</i>	Afrique		Régions profanes d'Afrique
98	1279/06/20	<i>Nuper siquidem venerabilis</i>	Afrique		Mer infidèle
100	1282/11/18	<i>Ad certitudinem presentium</i>	Afrique		Iles d'Afrique
101	1283/02/09	<i>Personam tuam tanquam</i>		Tunis	
102	1283/09/02	<i>Solebat hactenus mater</i>	Afrique		
103	1284/05/13	<i>Venerabilibus fratribus universis</i>	Afrique		
104	1284/06/03	<i>Solebat hactenus mater</i>	Afrique		
105	1287/01/13	<i>Intimasti nobis quod</i>	Afrique		
106	1287/03/04	<i>Venerabilis fratris nostris</i>		Tunis	
107	1288/03/15	<i>Qualiter hactenus et</i>		Tunis	
108	1289/06/20	<i>Divulgantis ab olim</i>	Afrique		
109	1289/12/11	<i>Assumpti quamvis immeriti</i>		Marrakech (évêque)	
110	1290/02/09	<i>Tanto circa divini</i>		Maroc, Marrakech (évêque)	
111	1290/02/09	<i>Ut in adventu</i>	Afrique		
112	1290/02/09	<i>Etsi omnes qui</i>	Afrique		Tunis, Tlemcen, Marrakech
113	1290/02/09	<i>Fidei tue puritas</i>		Marrakech (évêque)	
114	1290/02/15	<i>De divertis provintiis</i>	Afrique		

115	1290/02/15	<i>Illius licet immerti</i>	Afrique	Marrakech (évêque)	
116	1291/08/25	<i>Tua nobis fraternitas</i>	Afrique		
117	1295/06/27	<i>Sane pro parte</i>		Tunis	
118	1295/06/27	<i>Habet filii carissime</i>		Tunis	
119	1295/08/11	<i>Cum dilecto filio</i>	Afrique	Tunis, Djerba et Kerkennah	Iles d'Afrique
120	1295/08/11	<i>Ex tuorum strenuitate</i>	Afrique	Tunis, Djerba et Kerkennah	
121	1295/11/00	<i>Habet filii carissime</i>		Tunis	
122	1297/08/11	<i>Gloria, laus, et</i>		Tunis	
123	1299/06/13	<i>Ad perpetuam rei</i>	Afrique	Carthage d'Afrique	
124	1307/08/01	<i>Zelu habens intime</i>		Tunis	
125	1307/08/29	<i>Ad regimen universalis</i>	Afrique	Marrakech	
126	1310/07/27	<i>Carissimus in Christo</i>	Afrique	Ceuta	Terre des Sarrasins, fetide nations, régions d'outre-mer
127	1310/07/27	<i>Hanc igitur humilitatis</i>	Afrique	Marrakech	
128	1310/11/28	<i>Zelo fidei et</i>		Djerba	Barbarie
129	1312/01/10	<i>Cunctis ecclestis prelatorum</i>		royaume de Marrakech	
130	1313/09/04	<i>Ex conquestione venerabilis</i>	Afrique	royaume de Marrakech	
131	1313/09/04	<i>Ex conquestione venerabilis</i>		Marrakech	
132	1313/10/11	<i>Licet dudum venerabilis</i>		Marrakech	royaume de Maroc
133	1316/12/28	<i>Ille te filii</i>	Afrique	Ceuta	Autres région d'Afrique, nation perverse
135	1321/09/22	<i>Devotionis nostre qualitas</i>		Tunis, Bougie	
136	1325/03/21	<i>Perdixit nuper</i>		Marrakech	
137	1325/12/02	<i>Nuper dilectus filius</i>		Marrakech	
138	1327/10/26	<i>Pastoralis officii novis</i>		Marrakech (évêque)	
139	1331/09/11			Marrakech	
140	1335/04/12	<i>Apostolice sedis circumspecta</i>		Marrakech	
141	1337/06/12	<i>Prudentie vestre litteras</i>		Marrakech	

142	1339/03/22	<i>Tam litterari quam</i>		Marrakech	
143	1339/03/22	<i>Infesta mimis tam</i>		Marrakech	
150	1340/06/20	<i>Casus ille sinister</i>		Mer de Marrakech	
151	1340/08/25	<i>In amara trahimur</i>		Roi de Marrakech	
152	1340/08/26	<i>Novit Deus et</i>		Roi de Marrakech	
153	1340/00/00	<i>Redeuntem ad nos</i>			
154	1340/00/00	<i>Postquaam ad nos</i>			
155	1340/12/27	<i>Prosperis et letis</i>			Nation fétide
156	1341/04/30	<i>Ad reprimendii impugnationes</i>	Afrique		
157	1341/04/30	<i>Gaudemus et exultamus</i>	Afrique		
158	1341/04/30	<i>Gaudemus et exultamus</i>			
159	1341/04/30	<i>Gaudemus et exultamus</i>			
160	1342/12/30	<i>Fili benedictionis et</i>	Afrique		
161	1344/01/10	<i>Cum sit ars</i>		Marrakech	Régions ultramarine
162	1344/12/11	<i>Vineam domini Sabahot</i>	Afrique		Fortunée et autres îles des régions d'Afrique
163	1344/12/23	<i>Cum inter cetera</i>	Afrique		Fortunée et autres îles des régions d'Afrique
164	1344/12/23	<i>Illam de sinceritate</i>	Afrique		Fortunée et autres îles des régions d'Afrique
165	1345/01/00	<i>Nuper pro parte</i>			
166	1346/03/00	<i>Dudum redemptor ipse</i>	Afrique	Ceuta	Régions d'Afrique
167	1351/09/28	<i>Nuper siquidem ecclesia</i>		Tunis	
168	1353/08/12	<i>Attenta meditatione pensantes</i>			
169	1353/11/12	<i>Cum venerabilis frater noster</i>		Tunis (évêque)	
170	1355/05/25	<i>Cum te ut</i>	Afrique		
171	1357/10/20	<i>Pastoralis officii debitum</i>		Marrakech	
172	1370/02/25	<i>Fide digna et</i>			

173	1375/05/08	<i>Hitis diebus cum</i>	Afrique	Marrakech	« des régions d'Afrique aussi »
174	1375/07/04	<i>Apostolatus officium quamquam</i>		Marrakech	
175	1375/08/16	<i>Exigentibus meritis tue</i>		Marrakech	
176	1375/08/16			Marrakech, Fés	
177	1375/09/05	<i>Dudum ventientem ad</i>	Afrique		
178	1375/09/10		Afrique	Royaume de Marrakech	Royaume de Benamarin
179	1375/09/13	<i>Venerabilis frater vir</i>		Marrakech	
180	1375/09/13	<i>Cum dilectus filius</i>		royaume de Marrakech	Royaume de Benamarin
181	1375/12/09	<i>Ex relatione tua</i>		Tunis	Royaume de Tunis
182	1376/04/02	<i>Accedit nobis et</i>		Bougie, cité infidèle	
183	1379/02/18	<i>Pium apud Deum</i>		Marrakech	Régions d'outre-mer
184	1382/06/18	<i>apostolatus officium</i>		Marrakech	
185	1384/00/00			Marrakech	
186	1388/04/18	<i>Dilecti filii nobiles</i>		littoral d'Afrique	
187	1389/10/13	<i>Nuper siquidem te</i>	Afrique	Marrakech	
188	1390/00/00				
189	1394/12/03			Hippone	
190	1397/03/28	<i>Fidelium christianorum per</i>		Tunis, cité de	régions de Barbarie
191	1400/08/03			Marrakech (évêque)	
192	1405/10/24	<i>Apostolatus officium</i>		Marrakech	
193	1409/03/04	<i>Dudum siquidem bone</i>		Marrakech	
194	1411/09/19			Hippone	
195	1412/09/22	<i>Pium misericordis et eterni</i>			
196	1413/05/10	<i>Apostolatus officium</i>		Marrakech	
198	1419/03/26	<i>Romanus Pontifex</i>		Ceuta	
199	1419/03/26	<i>Ab eo qui</i>		Ceuta	
200	1419/04/02	<i>Cum charissimus in</i>	Afrique		régions d'Afrique
201	1419/05/29	<i>Sincerae devotionis affectus</i>	Afrique	Marrakech	

## Les papes

Innocent III (1198-1216)  
 Honorius III (1216-1227)  
 Grégoire IX (1227-1241)  
 Célestin IV (1241)  
 Innocent IV (1243-1254)  
 Alexandre IV (1254-1261)  
 Urbain IV (1261-1264)  
 Clément IV (1265-1268)  
 Grégoire X (1271-1276)  
 Innocent V (1276)  
 Adrien V (1276)  
 Jean XXI (1276-1277)  
 Nicolas III (1277-1280)  
 Martin IV (1281-1285)  
 Honorius IV (1285-1287)  
 Nicolas IV (1288-1292)  
 Célestin V (1294)  
 Boniface VIII (1294-1303)  
 Benoît XI (1303-1304)  
 Clément V (1305-1314)  
 Jean XXII (1316-1334)  
 Benoît XII (1334-1342)  
 Clément VI (1342-1352)  
 Innocent VI (1352-1362)  
 Urbain V (1362-1370)  
 Grégoire XI (1370-1378)

### Le grand schisme d'Occident

Papes romains.

Urbain VI (1378-1389)  
 Boniface IX (1389-1404)  
 Innocent VII (1404-1406)  
 Grégoire XII (1406-1417)

Papes d'Avignon.

Clément VII (1378-1394)  
 Benoît XIII (1394-1422)

Papes de Pise.

Alexandre V (1409-1410)  
 Jean XXIII (1410-1415)

Après le grand schisme

Martin V (1417-1431)



## Les évêques de Marrakech

Conrad Eubel<sup>6</sup> fait une liste complète des évêques de Marrakech de 1225 à 1606, date de nomination de l'ultime prélat marocain. Il situe le diocèse en Afrique septentrionale. Jusqu'en 1482, l'évêché de Marrakech est *suffraganeus Hispanensis*, suffragant de Séville puis *suffraganeus episcopi Auriensis*, suffragant d'Orense. Au XVI<sup>ème</sup> siècle, il est *quasi titularius*, puis au XVII<sup>ème</sup> siècle *titularius*.

OM : ordre mineur  
OP : ordre prêcheur

<b>Dominicus, OP</b>	1225, octobre, 27	
<b>Agnellus, OM</b>	1237, juin, 1	
<b>Lupus, OM</b>	1246, octobre, 18	jusqu'à sa démission en 1257
<b>Blancus, OM</b>	1257	jusqu'à sa mort vers 1266
<b>Rodericus, OM</b>	1289, décembre, 11	jusqu'à sa mort
<b>Bernardus de Murcia, OP</b>	1307, août, 26	
<b>Petrus, OP</b>	1310, août, 1	jusqu'à sa mort
<b>Franciscus de Rilal, OP</b>	1312, janvier, 10	jusqu'à sa mort
<b>Johannus de Palmela</b>	1313, septembre, 4	évêque dissident
<b>Johannus Fernandus, OP</b>	1327, octobre, 26	jusqu'à sa mort
<b>Alfonsus Bonohominis, OP</b>	1344, janvier, 10	jusqu'à sa mort
<b>Stephanus de Phellino, OP</b>	1353, août, 12	
<b>Gregorius Cazaloni, OP</b>	1357, octobre, 20	jusqu'à sa mort
<b>Arnaldus Sardedol, OP</b>	1375, juillet, 4	jusqu'à sa mort

Pendant le grand schisme d'Occident, les évêques nommés par les papes d'Avignon :

<b>Johannus Didaci, OM</b>	1382, juin, 18	transféré à Dor en Palestine
<b>Petrus (de Azquaray), OM</b>	1389, octobre, 13	jusqu'à sa mort
<b>Petrus de S. Cypriano, OM</b>	1409, mars, 4	jusqu'à sa mort en 1433

et les évêques nommés par les pontifs romains :

<b>Angelus OM</b>	avant 1400	transféré à <i>Aurien</i> .
<b>Didacus de Xiricio OM</b>	1405, juillet, 24	jusqu'à sa mort
<b>Ademarus de Aureliaco, OM</b>	...	transféré en 1421 à Ceuta

Après le grand schisme d'Occident :

<b>Bartholomaeus, OM</b>	1433, mars, 4	
<b>Petrus...</b>		jusqu'à sa mort
<b>Alfonsus, OM</b>	1449, avril, 7	jusqu'à sa mort
<b>Pe. de Montemolin, OP</b>	1487, décembre, 17	jusqu'à sa mort
<b>Vicentius Trigles</b>	1490, décembre, 20	

<sup>6</sup> C. EUBEL, *Hierarchia catholica Medii Aevi*, Patavi, 1965<sup>2</sup>, t. I, p. 326, t. II, p. 186, t. III, p. 236, t. IV, p. 232.



<b>Alvarus</b>		jusqu'à sa mort
<b>Franciscus Ferrandi</b>	1496, septembre, 27	jusqu'à sa mort
<b>Martinus Cabeza de V., OP</b>	1508, janvier, 28	jusqu'à sa mort
<b>Sebastianus de Obregon,</b>	1534, décembre, 2	
<b>Sanctius Diaz Trugillo</b>	1539, septembre, 9	jusqu'au 15 novembre 1546
<b>Sebastianus de Obregon</b>	1546, novembre, 15	
<b>Joannes Teres</b>	1575, février, 4	
<b>Michael Spinosa</b>	1579, octobre, 26	
<b>Thomas de Spinosa</b>	1606, septembre, 25	jusqu'à sa mort, ultime prélat.

